MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français, 1932-1939. 2e série, 1936-1939. Tome III, 19 juillet-19 novembre 1936 (2e éd.) / [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français, 1932-1939. 2e série, 1936-1939. Tome III, 19 juillet-19 novembre 1936 (2e éd.) / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945 ; [sous la direction de Maurice Baumont et Pierre Renouvin]. 2006.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e série (1936-1939)

TOME III

(19 JUILLET - 19 NOVEMBRE 1936)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e série (1936-1939)

TOME III

(19 JUILLET - 19 NOVEMBRE 1936)

P.I.E.-Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 1964 et 2005 pour la seconde édition

Éditeur : P.I.E.-PETER LANG S.A.
Presses Interuniversitaires Européennes
Bruxelles, 2005 (première édition 1964, Imprimerie nationale)
www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-088-9
D/2005/5678/40

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1949-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. WOLFROM, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Institut des hautes études d'outre-mer.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines à l'Université de Poitiers.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. le général de COSSÉ-BRISSAC, chef du Service historique de l'Armée.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. FOUQUES-DUPARC, ambassadeur de France.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le contre-amiral DE BROSSARD, chef du Service historique de la Marine.

M. le colonel HAYEZ, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. LABROUSSE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume,
établi sous la direction de
MM. Maurice BAUMONT et Pierre RENOUVIN :

M. Pierre MANDOUL, agrégé de l'Université.

M. le colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

Le présent volume couvre la période allant du 19 juillet au 19 novembre 1936. Période marquée par l'apparition d'un problème nouveau, imprévu, qui immédiatement passe, avant tout autre, au premier plan de l'actualité : la guerre civile d'Espagne.

Le tome précédent en effet se terminait par deux télégrammes venus de Saint-Sébastien, le 18 juillet, qui signalaient quelques troubles en Espagne, mais laissaient prévoir, sur la foi d'une note rassurante du ministre espagnol de l'Intérieur, le prochain rétablissement de l'ordre. Le présent volume, par un singulier contraste, s'ouvre sur un nouveau télégramme de Saint-Sébastien qui traduit la gravité de la situation.

En fait, la guerre d'Espagne est commencée et, aussitôt, les répercussions s'en font sentir dans les relations internationales. D'abord en raison de la position géographique de l'Espagne dans la Méditerranée, et aussi parce que les deux armées espagnoles aux prises cherchent au dehors « volontaires » et matériel de guerre. Les conflits idéologiques, qui en Europe opposent les régimes politiques, se reflètent dans les attitudes adoptées à l'égard des deux adversaires espagnols; ils risquent de dégénérer en un conflit mondial. Après quelques jours d'hésitation dont les documents publiés permettent de suivre les étapes, le gouvernement français se résigne à adopter et à recommander la « non-intervention » : l'essentiel de l'activité diplomatique va s'employer à faire reconnaître ce principe. Pourtant l'application de cette politique par le Comité de non-intervention, qui siège à Londres, est profondément décevante. Le 18 novembre, la reconnaissance accordée par l'Allemagne et l'Italie au gouvernement insurrectionnel du général Franco aggrave les antagonismes. Sur les développements mêmes de la guerre civile, il a paru superflu de reproduire ici les nombreuses informations reçues, au jour le jour, par le gouvernement français; seuls ont été retenus quelques rapports où l'attaché militaire donnait une vue d'ensemble de la situation.

Dans ses relations extérieures, le gouvernement français continue à attacher une importance primordiale à la collaboration franco-anglaise. Il s'efforce aussi de ranimer ou de consolider ses alliances : en août-septembre, visite du maréchal Rydz-Smigly en France et signature des accords de Rambouillet; en novembre, projet de renforcement des liens noués entre la France et la Petite Entente. Il cherche enfin à établir avec l'U.R.S.S. des relations cordiales. Mais la politique d'« indépendance » qu'affirme le gouvernement

belge (discours du roi Léopold, du 14 octobre) affaiblit sensiblement le système militaire français.

Or, au même moment, l'entente entre l'Allemagne et l'Italie prend forme. C'est en vain que, le 28 août, le président du Conseil français, dans un entretien avec Schacht, affirme son intention de chercher à « détendre » les relations franco-allemandes. Le 1er novembre, le discours de Mussolini à Milan annonce l'existence de « l'axe Berlin-Rome ».

Les États-Unis ont vu l'inauguration de la deuxième présidence de Franklin Roosevelt. Ils continuent à s'en tenir à une politique isolationniste, tandis que la tension persiste en Extrême-Orient. Lorsque la période couverte par ce volume arrive à son terme, la conclusion d'un pacte germano-japonais est annoncée comme imminente. La signature de ce pacte aura effectivement lieu quelques jours plus tard.

Outre les documents conservés dans les dépôts d'archives du ministère des Affaires étrangères et des services historiques de l'Armée et de la Marine, la Commission a eu également à sa disposition les papiers personnels de MM. René Massigli et Fouques-Duparc, ambassadeurs de France, qui lui ont fourni des indications importantes. Enfin, les archives du service du Mouvement général des fonds au ministère des Finances, conservées aux Archives nationales (sous-série F 30), ont été utilisées pour l'étude de l'accord monétaire tripartite de septembre 1936.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant [1] :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques générales qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LA SITUATION EN ESPAGNE ET LA POSITION DES AUTORITÉS ESPAGNOLES		
1936				
19 juil.	Saint-Sébastien à Paris.	La situation intérieure en Espagne s'est sensiblement aggravée.	T.	1
31	*Idem*.....	Réflexions de l'attaché militaire sur la situation générale.	D.	54
10 août	Paris (Amb. d'Esp. à Aff. étr.).	Surprise et amertume du gouvernement espagnol devant la position du gouvernement français.	D.	120
15	*Idem*.....	Le gouvernement espagnol renouvelle ses réserves du 10.	D.	151
22	Berlin à Paris.....	Le gouvernement madrilène serait sans puissance et dominé par les influences extrémistes.	T.	190
8 sept.	Saint-Sébastien à Paris.	Les belligérants espagnols seraient sur le point d'utiliser les gaz.	T.	237
14	*Idem*.....	Au sujet d'une exigence madrilène relative à la résidence des missions diplomatiques.	T.	251

(1) Les lettres D, L, N, T, CR, Pr-V, désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu ou un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 sept.	Saint-Sébastien à Paris.	Le corps diplomatique regarde la démarche espagnole comme discourtoise et incorrecte.	T.	252
14	*Idem*.....	La maladresse espagnole risque d'amener la « suspension » des relations diplomatiques avec certains états.	T.	253
5 oct.	*Idem*.....	Perspectives relatives à l'Espagne de demain.	T.	315
6	*Idem*.....	Supériorité des aviateurs allemands sur les aviateurs français et russes. Ce qui pourrait résulter de cette constatation.	T.	316
14	Madrid à Paris.....	La situation militaire. Madrid doit tomber bientôt aux mains des rebelles.	D.	350
31	Paris.....	Note du Département au sujet des affaires catalanes.	N.	430
13 nov.	Saint-Sébastien à Paris.	Le gouvernement Franco décidé à empêcher le trafic de matériel militaire par Barcelone. Au besoin, il détruira le port.	T.	501
	b. L'attitude de la France, de la Grande-Bretagne et de la Belgique			
23 juil.	Paris à délég. franç. à Londres.	Faut-il ou non fournir des avions et des bombes au gouvernement espagnol ?	T.	17
24	Paris (Amb. d'Esp. à Aff. étr.).	Le gouvernement espagnol demande des avions au gouvernement français.	D.	25
25	Paris.....	Portée politique et juridique des livraisons d'armes.	N.	30
26	Aff. étr. à Finances.	L'exportation du matériel de guerre à destination de l'Espagne est interdite.	T.	33
27	Paris à Madrid....	*Idem*.....	T.	34
27	Circulaire.....	*Idem*.....	T.	36
28	Intérieur aux préfets front. esp.	Instructions pour désarmer immédiatement tout élément espagnol entrant en France.	T.	40
31	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique s'inspire du principe de non-intervention.	T.	52
1er août	Paris à Londres, Rome.	Invitation à une entente pour l'adoption de règles communes de non-intervention.	T.	56

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
2 août	Paris à Londres....	Il y aurait intérêt à étendre au Portugal l'entente de non-intervention recherchée.	T.	58
2	Paris à Londres, Rome, Bruxelles.	Le gouvernement français a adopté le principe de non-intervention, mais réserve sa liberté pour l'application de ce principe, en attendant une communauté de vues entre gouvernements.	T.	59
2	Londres à Paris...	La proposition française communiquée au gouvernement anglais.	T.	60
3	Paris à Berlin.....	La proposition française doit être communiquée au gouvernement du Reich.	T.	65
3	Aff. étr. à Finances.	L'exportation du matériel de guerre vers l'Espagne soumise à la réglementation générale.	T.	66
4	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement belge vient de subordonner l'exportation du matériel de guerre à l'octroi d'une licence.	T.	68
4	Paris à Londres...	Le gouvernement français désireux de voir mettre une fin aux fournitures d'armes en faveur des deux partis.	T.	69
4	Londres à Paris...	Réponse britannique à la communication française relative aux affaires d'Espagne.	T.	71
4	*Idem*.....	Nécessité d'une réponse britannique rapide à la proposition française.	T.	72
4	*Idem*.....	Éclaircissements sur la réponse britannique.	T.	73
4	*Idem*.....	Insistance du Foreign Office pour que le gouvernement français se maintienne dans la voie qui a été la sienne jusqu'à ce jour.	T.	74
4	Circulaire.....	Invitation à une adhésion au principe de la non-intervention.	T.	75
4	Paris à Londres...	Invitation adressée au Foreign Office à seconder les efforts français à Rome et à Lisbonne.	T.	76
4	Paris (Amb. d'Esp. à Aff. étr.).	Le gouvernement espagnol demande du matériel de guerre au gouvernement français.	D.	77

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
4 août	M. Cambon à M. Eden.	Offre au gouvernement britannique d'adoption d'une règle commune.	L.	78
5	Paris à Londres...	Projet de déclaration franco-britannique.	T.	83
6	Circulaire.....	État de la négociation entreprise par la France sur l'accord de non-intervention.	T.	92
6	*Idem*	Malgré l'attitude allemande, le gouvernement français désire aboutir dans le plus bref délai à un accord de non-intervention.	T.	93
6	Paris à Rome.....	Transmission du projet de déclaration au gouvernement italien.	T.	94
6	Circulaire.....	... et à diverses autres puissances.....	T.	95
7	Paris à Londres...	Prière adressée à Londres de seconder l'action française à Lisbonne.	T.	99
7	Paris à Madrid....	Les gouvernements français et anglais ne peuvent assumer l'envoi de contingents à Madrid en vue de la protection du corps diplomatique et des étrangers.	T.	101
7	Paris.....	Le Foreign Office partage le point de vue français sur la non-intervention, mais voit des difficultés dans l'application des mesures.	T.	102
8	*Idem*.....	Propos des ambassadeurs de Grande-Bretagne et de Belgique empreints de sympathie à l'égard des rebelles espagnols.	N.	108
9	Paris à Londres...	Nécessité d'interdire le transit du matériel de guerre par accord entre les puissances européennes.	T.	109
9	Circulaire.....	Accueil fait dans les différentes capitales au projet français de déclaration.	T.	110
9	*Idem*.....	Confirmation de la décision du 25 juillet : interdiction d'armes pour l'Espagne.	T.	111
9	Aff. étr. à Finances.	Interdiction d'exportation de matériel de guerre sans aucune exception.	T.	112
10	Londres à Paris...	Propositions britanniques en vue de favoriser l'initiative française.	T.	116
10	*Idem*	Différence dans le domaine de la procédure entre les positions française et britannique.	T.	117

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
10 août	Paris (Amb. d'Esp. à Aff. étr.).	Surprise et amertume du gouvernement espagnol devant la position française.	D.	120
11	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique estime peu probable l'adhésion de tous les gouvernements à un texte unique.	T.	125
12	Paris à Moscou...	La France et les réserves du gouvernement soviétique concernant les principes inscrits dans le préambule de la déclaration.	T.	130
12	Londres à Paris...	Le Foreign Office, préoccupé des déclarations explicatives qui vont parvenir, craint qu'il soit malaisé de les rapprocher.	T.	131
12	Circulaire.....	État des négociations relatives au projet de déclaration du 5.	T.	133
13	Paris à Rome....	Le gouvernement français s'oppose à ce que les rebelles espagnols soient reconnus comme belligérants par le sultan du Maroc.	T.	135
15	*Idem*.....	Il ne se produit pas de recrutements collectifs pour l'Espagne sur le territoire français.	T.	149
15	Circulaire.....	Échange franco-britannique de lettres sur l'exportation de matériel de guerre à destination de l'Espagne.	T.	150
15	Paris (Amb. d'Esp. à Aff. étr.).	Le gouvernement espagnol fait des réserves sur le fond de l'initiative française.	D.	151
18	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique a insisté à Berlin pour que le Reich remette une réponse favorable à la proposition française.	T.	165
18	Circulaire.....	État des adhésions recueillies par le projet français de déclaration concernant les affaires d'Espagne.	T.	166
18	*Idem*.....	Invitation adressée à Berlin en vue d'une solution de l'incident de l'avion allemand.	T.	168
20	Paris à Londres...	Invitation au gouvernement britannique à se joindre à Paris pour demander à Berlin, Rome et Lisbonne la suspension, par des mesures unilatérales, des exportations à destination de l'Espagne.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
21 août	Londres à Paris...	L'opinion publique britannique est dans son ensemble favorable à une attitude de neutralité.	T.	184
22	Paris à Rome....	État des adhésions au projet de déclaration concernant les affaires d'Espagne.	T.	188
22	Londres à Paris...	Adhésion britannique à la proposition française du 20 août.	T.	189
22	Circulaire.....	Adhésion belge au projet de déclaration de non-intervention.	T.	191
24	Londres à Paris...	M. Eden songe à lancer vers l'Espagne un appel pour faire cesser les exécutions de prisonniers.	T.	197
25	Circulaire.....	Projet de création d'un comité de non-intervention à Londres.	T.	199
29	*Idem*.....	État des négociations concernant l'interdiction d'exporter des armes vers l'Espagne.	T.	218
30	Madrid à Paris...	Certaine presse socialiste espagnole regarde l'initiative française comme une « maladresse diplomatique ».	T.	219
31	Paris à Londres...	L'attention du gouvernement britannique sollicitée pour prévenir un changement de l'attitude allemande dans les affaires d'Espagne.	T.	221
2 sept.	Paris à Madrid....	Le gouvernement français et la navigation des bâtiments de commerce français dans les eaux espagnoles.	T.	225
2	Londres à Paris...	Au sujet de la réunion à Londres d'un comité de coordination des affaires d'Espagne.	T.	226
3	*Idem*	Le gouvernement britannique donne des assurances à Berlin au sujet de l'activité du Comité de coordination.	T.	230
7	Aff. étr. à Finances.	Interdiction du transit par la France du matériel de guerre destiné à l'Espagne.	D.	236
9	Londres à Paris...	Première séance du Comité de non-intervention. Son caractère purement formel.	T.	242
9	*Idem*.....	Le Portugal doit participer au Comité d'après Paris.	T.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
6 oct.	Londres à Paris...	Londres hésite à envisager le cas de la victoire des rebelles.	D.	317
8	*Idem*.....	Londres prend la défense du gouvernement portugais, mis en cause au Comité de non-intervention par le chargé d'affaires de l'U.R.S.S.	T.	322
10	*Idem*.....	Vive passe d'armes au Comité entre l'U.R.S.S. et l'Italie. Rôle modérateur des délégués de la France et de la Grande-Bretagne.	T.	331
10	*Idem*.....	Séance mouvementée au comité de Londres.	T.	332
24	*Idem*.....	M. Eden désire rester en étroite harmonie avec Paris dans l'affaire d'Espagne.	T.	403
25	Madrid à Paris...	Déception du gouvernement espagnol devant l'initiative française du pacte de non-intervention.	T.	406
29	Saint-Sébastien à Paris.	Politique souhaitable en Espagne de la part de la Grande-Bretagne et de la France.	T.	420
31	Paris.....	Note du Département au sujet des affaires catalanes.	N.	430
16 nov.	Londres à Paris...	Les récentes déclarations de M. Blum ont retenu l'attention britannique.	D.	493
19	Paris.....	Note du Département relative aux volontaires pour l'Espagne.	N.	512

c. L'attitude de l'Allemagne et de l'Italie

22 juil.	Berlin à Paris....	Le gouvernement du Reich très attentif aux événements d'Espagne où il voit une intervention de Moscou.	T.	10
24	*Idem*.....	Berlin envoie deux croiseurs dans les eaux espagnoles.	T.	22
25	*Idem*.....	Le Reich accuse la France de livrer du matériel de guerre au gouvernement de Madrid.	T.	28
28	*Idem*.....	Campagne de presse allemande contre la prétendue immixtion française en Espagne.	T.	39

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
30 juil.	Berlin à Paris....	Que cherche le Reich dans cette campagne de presse ?	T.	45
30	Rabat à Paris....	Atterrissage au Maroc de deux avions italiens destinés à l'Espagne.	T.	46
31	Berlin à Paris....	M. von Neurath croit à une guerre civile longue et souhaite une politique générale de neutralité.	T.	53
4 août	*Idem*.....	Le gouvernement du Reich invité à la recherche d'une ligne de conduite commune à l'égard de l'Espagne.	T.	70
5	*Idem*.....	Consultation mutuelle entre l'Allemagne et l'Italie sur les affaires d'Espagne.	T.	81
5	Londres.....	Entretiens franco-britanniques relatifs aux visées allemandes sur les Canaries et italiennes sur les Baléares.	C.R.	87
6	Rome à Paris....	Rome demande des précisions sur la non-intervention et son application.	T.	90
6	Berlin à Paris....	Le Reich juge la situation en Espagne très grave et craint pour la vie de ses ressortissants.	T.	91
7	*Idem*.....	Remarques de M. von Neurath sur le projet de déclaration de non-intervention.	T.	103
7	Rome à Paris.....	Remise au comte Ciano dudit projet. Ses remarques et ses réserves.	T.	104
8	Paris à Rome.....	Les réserves italiennes s'expliquent mal.	T.	106
8	Berlin à Paris....	L'ambassadeur de Grande-Bretagne a appuyé la démarche française en faveur de la non-intervention.	T.	107
11	Rome à Paris....	Le comte Ciano demande des compléments au texte de la proposition de non-intervention.	T.	123
11	Berlin à Paris....	La réponse de Berlin retardée par l'incident de l'avion allemand retenu à Madrid.	T.	124
13	Rome à Paris....	Les raisons qui ont poussé M. Mussolini à se rallier en principe à la proposition française.	T.	134
13	Berlin à Paris....	Il semble que le Reich cherche à gagner du temps avant de répondre à la proposition française.	T.	136

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
13 août	Berlin à Paris....	C'est M. Hitler qui s'oppose à l'envoi de la réponse allemande.	T.	137
13	*Idem*.....	Les raisons de l'attitude du Reich.....	T.	138
14	Rome à Paris.....	Les explications du comte Ciano sur les dernières réserves italiennes.	T.	143
14	*Idem*.....	Suite de la conversation Chambrun-Ciano.	T.	144
17	Paris à Londres, Rome.	Le Reich est sur le point de s'associer à la déclaration franco-britannique de non-intervention.	T.	155
17	Berlin à Paris....	L'adhésion du gouvernement du Reich.	T.	157
18	Rome à Paris....	Le gouvernement italien donnera probablement sa réponse demain.	T.	160
18	*Idem*.....	Le chargé d'affaires britannique est intervenu auprès du comte Ciano dans le même sens que l'ambassadeur de France; il semble l'avoir impressionné.	T.	161
18	Berlin à Paris....	Remarques relatives à l'adhésion allemande.	T.	162
18	*Idem*.....	Des journaux de Berlin ont publié le démenti donné par le ministère de l'Intérieur français sur certains propos prêtés à M. Salengro.	T.	163
19	*Idem*.....	L'incident du *Kameroun* va compliquer la situation.	T.	171
19	Rome à Paris.....	Observations de Rome sur le texte d'accord proposé par le gouvernement français.	T.	173
20	Berlin à Paris....	Les milieux dirigeants du Reich très émus par l'incident du *Kameroun*.	T.	177
20	Rome à Paris.....	Raisons de l'attitude italienne dans la négociation sur la non-intervention.	D.	179
21	*Idem*.....	Réponse du gouvernement italien à la proposition française.	T.	185
21	Rome à Paris....	Les raisons vraisemblables de l'adhésion italienne à la proposition française.	T.	186
24	Berlin à Paris.....	Le Reich abandonne la réserve précédemment formulée pour son adhésion à l'accord de non-intervention.	T.	194

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 août	Berlin à Paris....	Les raisons de la conduite du gouvernement du Reich.	T.	195
28	Saint-Sébastien à Paris.	Forces navales allemandes en Espagne.	T.	212
31	Paris à Londres...	Le gouvernement du Reich peut-il modifier son attitude dans les affaires d'Espagne ?	T.	221
5 sept.	Berlin à Paris....	Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne pense que le Reich acceptera de parciper au travail du Comité de non-intervention.	T.	234
12	Saint-Sébastien à Paris.	L'idée d'une intervention diplomatique contre l'emploi des gaz par les insurgés a soulevé l'opposition de l'ambassadeur d'Italie.	T.	249
8 oct.	Berlin à Paris....	La demande russe au comité de Londres interprétée à Berlin comme l'indice d'une situation gouvernementale désespérée à Madrid.	T.	324
13	Rome à Paris.....	Le gouvernement italien n'a aucune visée sur les Baléares.	T.	341
23	Saint-Sébastien à Paris.	Le gouvernement Franco sera reconnu par l'Italie et l'Allemagne dès la prise de Madrid.	T.	399
25	*Idem*	L'ambassadeur d'Italie en Espagne affirme le désintéressement territorial de l'Italie.	T.	407
26	Berlin à Paris....	L'Allemagne et l'Italie reconnaîtront le gouvernement Franco dès la prise de Madrid et renoncent au moins momentanément à toute prétention territoriale.	T.	408
14 nov.	*Idem*.....	Conférence entre Hitler, von Blomberg et Raeder consacrée vraisemblablement aux affaires d'Espagne et aux rapports germano-russes.	T.	480
18	*Idem*.....	La reconnaissance du gouvernement nationaliste par le Reich et l'Italie va permettre à ces deux puissances de fournir à Franco une aide accrue.	T.	502
19	Rome à Paris....	L'Italie adopte une attitude antisoviétique dans les affaires d'Espagne.	T.	509

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		d. L'ATTITUDE DES AUTRES PUISSANCES		
1936				
5 août	Washington à Paris.	Le gouvernement américain suit de très près les événements d'Espagne.	T.	82
6	Moscou à Paris...	Adhésion du gouvernement de l'U.R.S.S. au principe de non-intervention.	T.	89
6	Lisbonne à Paris..	Observations de Lisbonne à l'adresse de la proposition des gouvernements français et britannique.	T.	96
7	Paris à Madrid....	Demande de renseignements sur une démarche entreprise par le représentant du Chili en Espagne.	T.	101
8	Washington à Paris.	Washington accueille l'initiative du gouvernement français avec sympathie.	T.	105
9	Moscou à Paris...	Adhésion du gouvernement de l'U.R.S.S. au projet de déclaration commune.	T.	113
10	Circulaire.....	... et communication de cette nouvelle aux autres puissances.	T.	115
11	Washington à Paris.	Le gouvernement américain entend observer vis-à-vis du conflit espagnol la plus stricte neutralité.	T.	127
14	Lisbonne à Paris..	Adhésion de principe du gouvernement portugais à l'accord de non-intervention.	T.	142
17	Moscou à Paris....	Moscou semble hésiter devant la procédure suggérée par le gouvernement français.	T.	156
18	*Idem*.....	Réponse du gouvernement soviétique à la suggestion de Paris.	T.	164
21	Washington à Paris.	Le gouvernement américain estime une médiation en Espagne impossible à l'heure actuelle.	T.	182
23	Moscou à Paris...	Lettre d'adhésion du gouvernement de l'U.R.S.S. à la déclaration de non-intervention.	T.	193
25	Lisbonne à Paris..	Le gouvernement portugais va faire publier par la presse le décret interdisant l'exportation du matériel de guerre.	T.	201
26	*Idem*.....	Hésitation de Lisbonne sur la constitution d'un comité de coordination à Londres.	T.	206

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
29 août	Lisbonne à Paris..	Réserves formulées par Lisbonne au sujet de son adhésion à l'accord de non-intervention.	T.	216
29	Washington à Paris.	Le secrétaire d'État américain, très intéressé par la situation en Espagne, est également très réservé.	T.	217
1er sept.	*Idem*.....	Washington désire rester strictement neutre dans le conflit espagnol et ne veut reconnaître que des blocus effectifs.	D.	224
3	Moscou à Paris...	L'attitude soviétique dans les affaires d'Espagne révélatrice d'une tendance constructive, que la presse française ne devrait pas décourager par son silence.	T.	231
8	Washington à Paris.	M. Roosevelt suit avec attention les affaires d'Espagne, mais n'envisage pas d'engager à ce sujet une action internationale.	T.	238
7 oct.	Londres.....	Note soviétique au Comité de non-intervention sur les agissements du Portugal, de l'Allemagne et de l'Italie en Espagne.	N.	321
14	Moscou à Paris...	Position soviétique dans la guerre d'Espagne.	T.	347
19	Saint-Sébastien à Paris.	L'U.R.S.S. aide le parti gouvernemental en Espagne dans des proportions de plus en plus importantes.	T.	374
21	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. de plus en plus désireuse d'aider le gouvernement espagnol.	T.	384
24	*Idem*.....	L'U.R.S.S. subordonne son application de l'accord de non-intervention à l'application effective par les autres puissances.	T.	402
24	Saint-Sébastien à Paris.	La politique russe en Espagne est maladroite, reposant sur une erreur de jugement de la situation.	T.	405
29	Londres à Paris...	Commentaires sur le communiqué faisant suite à la réunion du Comité de non-intervention du 28 octobre.	T.	419
30	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. juge que son intérêt consiste dans le maintien de l'accord de non-intervention.	T.	429

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
5 nov.	Londres à Paris...	La séance du Comité de non-intervention du 4 novembre. Aucune puissance ne semble désireuse d'abandonner le Comité.	T.	442
15	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S., hostile à tout morcellement de l'Espagne, observe avec attention l'attitude française au Comité.	T.	486
18	Saint-Sébastien à Paris.	La situation militaire en Espagne. Le matériel militaire russe a paru de médiocre valeur.	T.	504

II. — LES PROJETS DE CONFÉRENCE LOCARNIENNE ET LA POLITIQUE DES DIVERSES PUISSANCES LOCARNIENNES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. La Conférence de Londres (23 juillet 1936)		
1936				
20 juil.	Londres à Paris...	Projets de communiqués relatifs à la prochaine conférence de Londres.	T.	2
20	Paris à Londres, Bruxelles.	Acceptation de ces projets.....	T.	3
21	Londres à Paris...	Mise au point définitive du communiqué préliminaire.	T.	5
21	*Idem*.....	Exposé de la situation par M. Eden devant les représentants de la presse.	T.	7
21	Paris.....	État de la situation politique à la veille de la conférence de Londres.	N.	8
23	Londres.....	Procès-verbal de la séance du 23 juillet (matin) de la conférence.	P.V.	18
23	*Idem*.....	Procès-verbal de la séance du 23 juillet (soir) de la conférence.	P.V.	19
23	*Idem*.....	Communiqué final de la conférence....	C.R.	20
30	Londres à Paris...	La conférence du 23 juillet et l'opinion britannique.	D.	48
		b. La position de la Grande-Bretagne		
18 sept.	Londres à Paris...	Transmission du mémorandum britannique du 17 septembre relatif à la future conférence locarnienne.	T.	265
21	*Idem*.....	Déclarations de la presse britannique devant la situation internationale.	T.	269
23	M. Massigli à M. Léger.	Position anglaise devant les revendications allemandes.	L.	276
23	Londres à Paris...	Les hésitations de la politique extérieure britannique.	D.	280
24	*Idem*.....	Discrétion du Foreign Office en ce qui concerne la préparation de la future conférence locarnienne.	T.	282
3 oct.	*Idem*.....	Le parti travailliste s'oriente vers une politique de réarmement britannique.	T.	311

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
7 oct.	Genève à Paris...	Londres décidé à poursuivre son réarmement.	T.	319
13	Londres à Paris...	Le traité naval anglo-allemand risque d'être remis en question par le projet d'accord naval soviéto-britannique.	T.	338
14	M. Corbin à M. Léger.	Le gouvernement britannique réticent sur la plupart des questions présentement débattues.	L.	349
21	Londres à Paris...	A Londres, on étudie toujours la réponse allemande du 12 octobre (nº 337).	T.	386
30	*Idem*.....	M. Eden estime qu'il ne faut rien brusquer et qu'il est bon de procéder à des échanges de vues séparés.	T.	424
3 nov.	Berlin à Paris....	Le gouvernement britannique s'est plaint à Berlin des attaques portées par MM. Goering et Goebbels contre la Grande-Bretagne.	T.	435
3	Londres à Paris...	Note anglaise concernant le renouvellement du pacte de Locarno.	T.	436
4	Londres.....	Mémorandum du gouvernement britannique relatif au futur accord locarnien.	N.	437
6	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique exposera prochainement ses vues sur les divers points visés par le mémorandum du 4.	T.	447
10	*Idem*.....	Détente dans les relations anglo-italiennes.	T.	456
11	*Idem*.....	La Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.....	D.	471
13	*Idem*.....	Le gouvernement britannique et le renforcement de sa défense nationale.	D.	478
16	*Idem*.....	Position de Londres à l'égard de la conférence des cinq puissances, son désir de temporisation.	D.	495
17	*Idem*.....	Amélioration des rapports anglo-italiens.	D.	499
18	*Idem*.....	Évolution de l'opinion britannique à l'égard de l'U.R.S.S.	D.	507
19	*Idem*.....	Mémorandum du gouvernement britannique relatif au futur accord locarnien, complémentaire de celui du 4 novembre.	N.	513

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. LES PRÉOCCUPATIONS DE LA FRANCE		
1936				
21 juil.	Paris (Guerre).....	Note du chef de cabinet du ministre au sujet de l'armée de métier.	N.	9
22	Prague à Paris....	Assurance donnée à Prague que le gouvernement français n'envisage aucun pacte limitatif.	T.	13
25	Paris à Londres...	Rappeler au gouvernement britannique la possibilité de nouvelles initiatives allemandes en zone démilitarisée.	T.	27
27	Circulaire.....	Il n'a pas été question à la conférence de Londres d'ébaucher un directoire européen auquel le gouvernement français est opposé.	T.	35
27	Air à Aff. étr.....	Nécessité d'accroître la force aérienne internationale.	D.	38
29	Paris.....	Séance du comité permanent de la Défense nationale. Nécessité d'une collaboration aérienne internationale.	P.V.	67
28 août	*Idem*.....	Entretien Blum-Schacht à l'Hôtel Matignon.	C.R.	213
28	*Idem*.....	Politiques comparées de la France et de l'Allemagne en matière d'armement.	N.	214
16 sept.	Paris à Rome....	Mémorandum français (remis le lendemain) relatif à la prochaine conférence locarnienne.	T.	256
23	Genève à Paris...	Échec du plan britannique relatif à l'admission à l'Assemblée de la délégation éthiopienne.	L.	277
23	Aff. étr. à Air.....	Au sujet de la politique aérienne destinée à assurer la sécurité française.	D.	279
30	Guerre à Aff. étr...	Solutions possibles concernant le statut de Huningue.	D.	302
3 oct.	Paris à Londres...	Réponse française au mémorandum britannique du 17 septembre (nº 265).	D.	313
13	Paris à Berlin....	Dans la convention à conclure, la France s'attache au principe de la réciprocité des obligations et des garanties.	T.	339
13	Paris à Rome....	La question des lettres de créance du futur ambassadeur de France à Rome.	T.	340

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
22 oct.	Paris à Londres...	Remarques du gouvernement français concernant le mémorandum allemand du 12 octobre (nº 337).	T.	389
22	Air à Aff. étr.....	Au sujet d'une politique aérienne de collaboration internationale.	D.	394
24	Paris à Londres, Rome.	Observations du gouvernement français relatives à la note italienne remise le 20 octobre (nº 379).	T.	404
29	Paris à Londres...	Nécessité pour Londres et Paris de se concerter plus étroitement en vue des négociations locarniennes.	T.	418
4 nov.	*Idem*.....	Quelles conséquences entend-on tirer à Londres des dernières déclarations italiennes ?	T.	438
13	Londres à Paris...	M. Corbin a rappelé les principales revendications françaises (article 16 du pacte de la Société des Nations et jeu de la garantie militaire française).	T.	476
16	Paris à Londres...	Nécessité de maintenir complète et étroite la solidarité franco-britannique, dernière chance de succès d'une négociation locarnienne.	T.	490
16	Circulaire.....	Au sujet de la dénonciation par l'Allemagne des clauses fluviales du traité de Versailles.	T.	491
		d. LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE		
24 juil.	Berlin à Paris....	Entretien François-Poncet–Dieckhoff au sujet de la prochaine conférence locarnienne.	T.	23
25	*Idem*.....	Le Reich, dans un prochain pacte, n'admettra pas que l'on revienne sur les avantages acquis.	T.	29
30	*Idem*.....	La politique intérieure du Reich depuis la conférence de Londres.	D.	50
1er août	*Idem*.....	Nuances apportées par le Reich dans son acceptation de participer à la future conférence locarnienne.	T.	55
2	*Idem*.....	Séance grandiose de l'inauguration des Jeux olympiques de Berlin.	T.	61

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
3 août	Berlin à Paris....	Prétentions coloniales de l'Allemagne...	T.	63
4	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Les dangers de guerre entre la France et l'Allemagne ont singulièrement grandi.	D.	79
5	Rabat à Paris....	Des navires allemands voudraient faire escale à Tanger.	T.	84
5	Berlin à Paris....	Entrevue Vansittart-Hitler. Longues diatribes de ce dernier contre le bolchevisme.	T.	85
5	*Idem*	Position allemande devant la tenue de la prochaine conférence locarnienne à Bruxelles.	D.	88
7	*Idem*.....	Selon sir Robert Vansittart, l'Allemagne aurait des vues sur les états baltes.	T.	100
10	*Idem*.....	Manifestation d'intimité germano-italienne, qui doit correspondre à un accord mutuel sur l'attitude politique des deux pays.	T.	118
13	*Idem*.....	La politique extérieure du Reich durant la semaine écoulée.	D.	140
17	*Idem*.....	Négociations entre Tchécoslovaquie et Allemagne au sujet d'un pacte bilatéral de non-agression.	T.	154
18	*Idem*.....	Le Reich semble chercher à régler sur une base pacifique et bilatérale ses relations avec ses voisins de l'est et du sud-est.	T.	167
19	*Idem*	L'Allemagne et l'U.R.S.S. Leur opposition.	D.	174
21	*Idem*.....	La politique extérieure du Reich durant la semaine écoulée.	D.	175
21	*Idem*.....	Recrudescence de la campagne antisoviétique dans la presse allemande.	T.	180
21	*Idem*.....	Le Reich ne cherche-t-il pas à passionner l'atmosphère pour des fins de politique intérieure ?	T.	183
22	*Idem*.....	Le Reich tente de convaincre son opinion qu'il n'existe aucune différence entre Moscou et Madrid.	T.	187
23	*Idem*.....	Institution probable du service de deux ans à brève échéance.	T.	192

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 août	Berlin à Paris....	M. Schacht, convaincu de la nécessité d'une limitation des armements, doit se rendre à Paris. Il veut rencontrer de nombreux hommes politiques français.	T.	196
25	*Idem*.....	Comment s'expliquer la portée du service militaire à deux ans en Allemagne.	T.	198
25	*Idem*.....	Les modalités d'application du service militaire de deux ans.	T.	200
26	*Idem*.....	Le service de deux ans semble avoir provoqué « gêne et inquiétude ». Les généraux ont repris leur rôle dominant d'avant 1914.	T.	204
27	*Idem*.....	La politique extérieure allemande durant la semaine écoulée.	D.	209
27	*Idem*.....	Le Reich et les problèmes méditerranéens.	D.	210
27	*Idem*.....	La politique financière du Reich et les raisons du voyage de M. Schacht.	D.	211
28	Paris.....	Entretien Blum-Schacht à l'Hôtel Matignon.	C.R.	213
31	Berlin à Paris....	Réapparition des attaques contre la Tchécoslovaquie dans la presse allemande.	T.	222
2 sept.	*Idem*.....	La politique extérieure allemande durant la semaine écoulée.	D.	229
4	*Idem*.....	Mauvaise humeur allemande provoquée par le voyage en France du général Rydz-Smigly.	T.	232
7	*Idem*.....	Vif intérêt porté subitement aux affaires de France par les dirigeants du Reich.	T.	235
10	*Idem*.....	Traits principaux de la proclamation du Führer à Nuremberg. Pas de réclamations précises ou impératives.	T.	244
10	*Idem*.....	La politique extérieure allemande durant la semaine écoulée.	D.	247
12	*Idem*.....	L'attitude anticommuniste du Reich sert de dérivatif aux problèmes intérieurs.	T.	250

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936 15 sept.	Berlin à Paris....	Le congrès de Nuremberg sous le double signe de la propagande et de l'anti-communisme. Grande réserve à l'égard de la prochaine conférence locarnienne.	T.	254
15	*Idem*.....	Entretien avec le Dr Schacht sur les revendications coloniales allemandes.	T.	255
16	*Idem*.....	Selon plusieurs diplomates, les manifestations de Nuremberg étaient guidées par des soucis de politique intérieure.	T.	258
18	Circulaire.....	Berlin tient à une préparation diplomatique approfondie de la conférence locarnienne.	T.	264
20	Berlin à Paris....	A Nuremberg, Hitler se serait laissé influencer par ses conseillers les plus modérés.	T.	267
22	*Idem*.....	La note anglaise du 17 (nº 265) semble avoir reçu à Berlin un premier accueil favorable.	T.	272
24	*Idem*.....	Nouveaux griefs formulés contre le pacte franco-soviétique.	T.	283
28	*Idem*.....	Difficultés tenues probablement en réserve par le Reich à l'adresse de la prochaine conférence locarnienne.	T.	293
28	*Idem*.....	Pour l'instant, le Reich désire temporiser.	T.	294
30	*Idem*.....	Embarras économiques de l'Allemagne.	D.	303
1er oct.	*Idem*.....	Le discours de M. Delbos à Genève du 26 septembre et la Wilhelmstrasse.	D.	306
3	*Idem*.....	M. Dieckhoff examine la note anglaise, dans laquelle il relève quelques difficultés.	T.	312
3	*Idem*.....	Prochain voyage du comte Ciano à Berlin.	T.	327
9	*Idem*.....	Conversation avec M. Dieckhoff sur la situation intérieure française et le futur pacte occidental.	T.	328
10	*Idem*.....	Le Reich observe avec attention l'opinion publique en Lorraine et en Alsace.	T.	333

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
10 oct.	Berlin à Paris....	L'entrevue du 2 septembre, à Berchtesgaden, entre M. Hitler et M. François-Poncet.	L.	334
12	*Idem*.....	Caractère inquiétant des protestations allemandes relatives au discours de M. Thorez à Strasbourg.	T.	336
12	*Idem*.....	Réponse allemande à la note anglaise du 17 septembre.	N.	337
13	*Idem*.....	Conversation avec M. von Neurath (discours de Thorez, les divers pactes, limitation des armements, etc.).	T.	342
14	*Idem*.....	L'Allemagne en octobre 1936. Impressions d'ensemble.	D.	351
14	*Idem*.....	Conversation avec M. Schacht. Il est déçu et soucieux; son crédit personnel semble en baisse.	D.	354
16	*Idem*.....	Développement de l'industrie aéronautique en Allemagne.	D.	364
17	*Idem*.....	A Berlin, on considère que les chances de succès de la conférence locarnienne résident en France.	T.	367
22	M. Aris à M. Baumgartner.	Le prestige du Dr Schacht en baisse	L.	393
22	Berlin à Paris....	La visite du comte Ciano à Berlin.....	D.	395
23	Berne à Paris....	Préparatifs militaires allemands à proximité de la Suisse et de la Tchécoslovaquie.	D.	400
26	Berlin à Paris....	Collaboration des gouvernements de Berlin et de Rome dans le domaine aérien.	T.	409
27	*Idem*	Conversation avec l'ambassadeur d'Italie à Berlin : le rapprochement germano-italien; les conceptions de Berlin et de Rome sur le futur pacte de sécurité.	T.	412
27	*Idem*.....	La visite du comte Ciano à Berlin.....	D.	413
28	*Idem*.....	M. von Neurath est très sceptique sur les chances d'aboutir à un nouvel accord locarnien.	T.	415
28	*Idem*.....	M. Dieckhoff voit des obstacles à surmonter avant d'aboutir à cet accord.	T.	416
28	*Idem*.....	Le plan quadriennal allemand.....	D.	417

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
2 nov.	Berlin à Paris....	Échos berlinois du discours de Mussolini à Milan. Les dirigeants nazis souhaitaient plus de modération.	T.	432
4	Paris à Londres...	Transmission du compte rendu d'une audience accordée à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris par le Ministre. L'ambassadeur se plaint du communisme et affirme de bonnes intentions.	D.	440
4	Berlin à Paris....	L'Allemagne et l'U.R.S.S.....	D.	441
5	*Idem*.....	Le discours de M. Mussolini et l'opinion allemande.	D.	443
5	Berlin (Att. fin.) à Paris (Finances).	Le nouveau plan de quatre ans.....	D.	444
6	Berlin à Paris....	A Berlin, accueil réservé et prudent aux récents discours anglais.	D.	445
6	*Idem*.....	Émission d'un nouvel emprunt de 500 millions de marks.	T.	446
6	Porto Alegre à Paris	Reprise de l'impérialisme allemand vers le sud du Brésil.	D.	449
7	Berlin à Paris....	Au sujet des aérodromes de Tchécoslovaquie mis à la disposition des Soviets.	T.	450
9	*Idem*.....	Ce qu'il faut retenir du discours d'Hitler du 8 novembre : l'armée allemande et le danger communiste.	T.	455
10	*Idem*.....	Les relations germano-britanniques....	D.	462
11	*Idem*.....	L'Allemagne et la Petite Entente.....	D.	469
14	*Idem*.....	Entretien avec M. von Neurath relatif au projet d'un nouveau pacte locarnien.	T.	481
		e. L'attitude de l'Italie		
20 juil.	Rome à Paris....	Allégresse italienne à l'annonce de la levée des sanctions.	D.	4
21	*Idem*.....	Le comte Ciano affirme que l'Italie n'a pas d'accord général avec le Reich; celle-là n'est pas intervenue dans les récentes négociations austro-allemandes.	T.	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
28 juil.	Londres à Paris...	Comment va réagir Rome devant la bonne volonté britannique qui met un terme aux promesses d'assurance données antérieurement aux puissances méditerranéennes ?	D.	42
30	Rome à Paris....	Tendance du Duce à se décharger de ses obligations sur ses collaborateurs. Politique extérieure de plus en plus anticommuniste.	D.	49
31	*Idem*.....	Acceptation de principe par le gouvernement italien de participer à la conférence locarnienne.	T.	51
9 août	Rome (S.S.) à Paris.	Le rapprochement italo-allemand expliqué et commenté par le Vatican.	T.	114
14	Rome à Paris....	Certains pays choisis ont été invités à envoyer des missions militaires aux grandes manœuvres italiennes.	T.	145
8 sept.	*Idem*.....	Le comte Ciano laisse espérer la reprise d'une négociation active et efficace entre la France et l'Italie, mais escompte l'absence de délégués éthiopiens à l'assemblée de la S.D.N.	T.	239
8	Rome (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Les dernières manœuvres italiennes. Accueil fait aux diverses missions étrangères.	D.	241
10	Rome à Paris....	Les tendances présentes de la politique italienne.	D.	248
24	*Idem*.....	Après le vote de Genève (validation des pouvoirs des délégués éthiopiens), la décision italienne à intervenir sera prise par M. Mussolini.	T.	281
25	*Idem*.....	Réactions de Rome après le vote.....	T.	286
30	*Idem*.....	L'Italie et les décisions de Genève.....	D.	305
7 oct.	*Idem*.....	La question des lettres de créance du futur ambassadeur de France à Rome.	T.	318
8	*Idem*.....	Il semble que les relations italo-allemandes ne soient pas très bonnes.	T.	323
9	*Idem*.....	La question des lettres de créance de notre ambassadeur à Rome.	T.	329
9	*Idem*.....	Les raisons du voyage du comte Ciano à Berlin.	T.	330

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
12 oct.	Rome à Paris....	Préoccupations maritimes et aériennes de l'Italie.	T.	335
16	Moscou à Paris...	Les relations italo-soviétiques.....	D.	365
20	Rome à Paris....	Importance croissante sur la scène politique italienne du comte Ciano.	D.	380
20	*Idem*.....	La position française est en baisse sensible aux yeux de l'opinion et du gouvernement italiens.	D.	381
24	*Idem*.....	Il est probable que le voyage du comte Ciano n'aboutira à rien de substantiel.	T.	401
26	*Idem*.....	Les résultats du séjour du comte Ciano.	T.	410
27	Rome (S.S.) à Paris.	L'entente italo-allemande vue par le Saint-Siège.	D.	414
31	Rome à Paris.....	Orientation présente de la politique italienne. Les conversations germano-italiennes ont peut-être été plus poussées qu'on ne le croit.	T.	426
4 nov.	Paris à Londres...	Transmission du compte rendu d'une audience accordée à l'ambassadeur d'Italie par le Ministre (entretiens de Berlin, Société des Nations, Espagne, pacte locarnien, lettres de créance de l'ambassadeur de France à Rome).	D.	440
7	Rome à Paris.....	Conversation avec le comte Ciano. Une détente semble s'amorcer dans les relations anglo-italiennes.	T.	452
12	Vienne à Paris....	Conversation entre le ministre de France à Vienne et le comte Ciano. Celui-ci souhaite une entente franco-italienne.	T.	473
		f. LES ASPIRATIONS BELGES		
22 juil.	Bruxelles à Paris...	Que peut-on attendre de la Belgique pour l'organisation de la sécurité ?	D.	14
24	*Idem*.....	Divergences des ministres belges au sujet du nouveau pacte occidental.	T.	24
30	*Idem*.....	M. Van Zeeland souhaite que la conférence locarnienne se tienne à Bruxelles et que soit bien précisé le jeu des assistances.	T.	47

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
5 août	Bruxelles à Paris..	Résolutions adoptées par la commission mixte de la Défense nationale relatives à l'organisation militaire de la Belgique.	T.	86
6	*Idem*.....	Le ministre de l'U.R.S.S. à Bruxelles estime que le P.O.B. manque de logique dans son attitude à l'égard de la question militaire.	T.	97
11	*Idem*.....	Position des divers partis et milieux belges devant le problème des relations franco-belges.	D.	128
19	*Idem*.....	Tendance, dans certains milieux belges, à traiter la France sur le même pied que l'Allemagne pour l'organisation défensive des frontières.	T.	172
1er sept.	*Idem*.....	M. Van Zeeland a l'intention de prendre en octobre ses responsabilités sur le problème des effectifs militaires.	T.	223
18	*Idem*.....	Il existe une propagande antifrançaise en Belgique.	T.	263
21	*Idem*.....	Conversation Laroche-Van Zeeland sur la prochaine conférence locarnienne.	T.	270
25	Genève.....	Autre conversation franco-belge sur la préparation d'un nouveau traité locarnien.	N.	287
29	*Idem*.....	Note de la délégation française à la Société des Nations relative à la position probable de la Belgique dans la prochaine conférence locarnienne.	N.	296
30	Paris.....	Note sur les conséquences militaires d'une évolution de la politique belge.	N.	300
2 oct.	Bruxelles à Paris...	Incertitudes au sujet de la position belge.	T.	307
8	*Idem*.....	Conversation avec M. Van Zeeland sur la position de la Belgique à la conférence locarnienne.	T.	325
13	Berlin à Paris....	L'Allemagne et la Belgique.....	D.	344
14	Bruxelles à Paris..	Résumé succinct du discours que vient de prononcer le Roi.	T.	346
15	Londres à Paris...	Surprise causée à Londres par le discours du Roi.	T.	356

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
15 oct.	Berlin à Paris....	A Berlin, satisfaction devant le discours de Léopold III.	T.	357
15	Bruxelles à Paris..	Conversation avec M. Spaak sur le discours du Roi.	T.	358
15	*Idem*.....	Précisions données par M. Van Zeeland sur ce discours.	T.	359
16	*Idem*.....	L'état-major belge continuera à se concerter avec l'état-major français.	T.	360
16	Londres à Paris..	M. Eden désire des éclaircissements sur le discours du roi des Belges.	T.	361
16	Paris (Amb. de Belgique).	Précisions relatives à cette allocution...	N.	362
17	La Haye à Paris...	Accueil favorable réservé par l'opinion publique hollandaise à la déclaration du roi des Belges.	D.	368
18	Varsovie à Paris...	Mauvais effet produit en Pologne par l'attitude de la Belgique.	T.	373
20	La Haye à Paris...	Le gouvernement hollandais est resté dans l'ignorance de la préparation de l'allocution du roi des Belges.	T.	375
20	Londres à Paris...	A Londres, grande réserve sur cette allocution.	T.	377
20	Berlin à Paris....	L'Allemagne et le discours de Léopold III	D.	382
20	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Précisions sur ce discours.....	D.	383
21	Bruxelles à Paris..	Indications relatives à la politique belge.	T.	385
21	Paris à Londres...	Conversations entre M. Delbos et l'ambassadeur de Belgique à Paris sur le discours du Roi.	D.	388
22	Londres à Paris...	M. Eden, tout en regrettant le discours du Roi, estime que les explications sont apaisantes.	T.	390
22	Bruxelles à Paris..	Quelques indications sur la publicité donnée à la déclaration royale.	T.	392
23	*Idem*.....	Réponse du gouvernement belge au mémorandum britannique du 17 septembre (nº 395).	T.	397

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
23 oct.	Bruxelles à Paris..	Le gouvernement belge froissé par certaines questions posées à son représentant à Paris.	T.	398
26	*Idem*.....	Il est indispensable d'obtenir de Bruxelles des précisions sur ses intentions en cas d'attaque sur la Belgique.	D.	411
29	M. Laroche à M. Delbos.	En cas d'attaque allemande, il semble qu'un « réduit national » doive être constitué à Anvers.	L.	421
29	Bruxelles à Paris..	Évolution des esprits en Belgique par suite d'une campagne menée contre le pacte franco-soviétique.	D.	422
31	Paris.....	Audience à l'ambassadeur de Belgique accordée par le Ministre (Locarno, conversations d'état-major, Société des Nations).	N.	440
7 nov.	Bruxelles à Paris..	Conversation de l'ambassadeur avec M. Van Zeeland (obligations résultant de l'assistance mutuelle). Celui-ci, déçu et froissé, fera connaître sa réponse plus tard.	D.	454
10	*Idem*.....	Conversation avec M. Spaak sur les mêmes sujets. La position de ce dernier ne sera arrêtée qu'après un Conseil des ministres.	T.	458
10	*Idem*.....	Explications de M. Spaak sur la position belge : « politique d'indépendance », mais non « de neutralité ».	D.	463
13	Londres à Paris...	M. Eden désireux de ne pas se montrer trop pressant dans les négociations avec Bruxelles.	T.	477
16	Bruxelles à Paris..	Conversation avec M. Van Langenhove sur le jeu de la collaboration militaire franco-belge.	D.	487
18	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	But de la Belgique : rester en dehors de tout conflit franco-allemand.	D,	508

III. — L'U.R.S.S. DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
24 juil.	Moscou à Paris...	L'U.R.S.S. et la politique des puissances occidentales face aux audaces allemandes.	D.	26
2 août	Téhéran à Paris...	L'exploitation en commun des gisements pétrolifères de l'Iran septentrional pourrait favoriser un rapprochement franco-soviétique.	D.	62
13	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Divisions internes du Komintern à propos des événements d'Espagne, qui pourraient amener des mesures de répression.	D.	141
21	Berlin à Paris....	Recrudescence de la campagne antisoviétique dans la presse allemande.	T.	180
22	*Idem*.....	Le Reich cherche à convaincre son opinion qu'il n'existe aucune différence entre Moscou et Madrid.	T.	187
2 sept.	Moscou à Paris...	Le départ de M. Titulesco du cabinet roumain cause une certaine inquiétude à Moscou.	D.	228
24	Berlin à Paris....	L'ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin nullement ému par les imprécations anticommunistes de Nuremberg.	T.	284
26	Moscou à Paris...	Sur de probables négociations commerciales entre Allemagne et U.R.S.S.	D.	291
29	*Idem*.....	L'alliance franco-polonaise vue et jugée par l'U.R.S.S.	D.	298
2 oct.	*Idem*.....	La lutte contre les trotzkystes. Arrestation de Radek et de Raievski.	D.	310
13	Guerre à Aff. étr..	Rapport du général Schweisguth sur les manœuvres de Russie blanche de septembre 1936.	D.	343
16	Moscou à Paris...	Les relations italo-soviétiques et l'idéologie communiste.	D.	365
17	*Idem*.....	Opinion de la presse soviétique sur la nouvelle orientation de la politique belge.	D.	369
21	*Idem*.....	Le gouvernement soviétique est de plus en plus désireux d'aider le gouvernement espagnol.	T.	384

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
30 oct.	Moscou à Paris...	La presse soviétique inquiète d'un nouveau *Drang nach Osten* que le Reich semble amorcer.	D.	425
31	*Idem*.....	Le gouvernement de l'U.R.S.S. semble disposé à collaborer avec la Grande-Bretagne et la France. Il faudrait l'encourager dans ce sens.	T.	429
4 nov.	Berlin à Paris....	L'Allemagne et l'U.R.S.S.....	D.	441
11	Londres à Paris...	La Grande-Bretagne et l'U.R.S.S.....	D.	471
12	Moscou à Paris...	Conversation avec M. Litvinov sur les rapports franco-soviétiques. Celui-ci affirme que l'U.R.S.S. n'a aucune action sur le parti communiste français.	T.	472
15	*Idem*.....	L'U.R.S.S. paraît rechercher une détente du côté de l'Europe occidentale.	T.	486
16	*Idem*.....	Collaboration soviéto-tchécoslovaque en matière d'aviation.	D.	496
16	*Idem*.....	Conversation avec M. Litvinov. Les relations franco-soviétiques et l'agitation idéologique.	D.	497
18	*Idem*.....	L'U.R.S.S. peut s'orienter selon deux tendances : les besoins de l'Empire ou ceux de l'Église communiste.	L.	506

IV. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

a. L'Autriche et la Hongrie

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
22 juil.	Vienne à Paris....	Précisions données par le gouvernement autrichien sur les accords qui le lient.	T.	12
28	*Idem*.....	Explications sur l'accord austro-allemand.	T.	41
29	Rome (S.S.) à Paris.	Comment le Vatican voit et commente l'accord austro-allemand.	D.	43
6 août	*Idem*.....	Explications sur l'accord austro-allemand.	D.	98
14	Vienne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	État moral des officiers de l'armée autrichienne.	D.	148
20	Vienne à Paris....	Évolution des relations austro-allemandes depuis l'accord du 11 juillet.	T.	178
21	*Idem*.....	Le régent Horthy est venu à Vienne. Il se pourrait qu'il rencontre prochainement Hitler.	T.	181
25	Vienne (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Conversation avec le général Jansa, chef d'état-major autrichien. Son pessimisme en ce qui concerne l'avenir.	D.	202
26	Berlin à Paris....	Les problèmes traités au cours de la récente entrevue Horthy-Hitler.	T.	205
27	Vienne à Paris....	Il est difficile de savoir ce qui s'est dit au cours de la rencontre Hitler-Horthy.	T.	208
30	*Idem*.....	Le gouvernement autrichien a suivi sans plaisir cette entrevue.	T.	220
4 sept.	Budapest à Paris..	La politique extérieure et les espérances de la Hongrie.	D.	233
13 oct.	Berlin à Paris....	Le Reich et la dislocation de la Heimwehr autrichienne.	D.	345
27	Rome (S.S.) à Paris.	Inquiétude du Vatican pour l'avenir de l'Autriche.	D.	414
31	Budapest à Paris..	La presse hongroise place le rapprochement italo-allemand sous le signe du « dynamisme ».	D.	431

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
12 nov.	Vienne à Paris....	L'intérêt de l'Italie pour l'Autriche ne faiblit pas. Le Duce « garde un souvenir inoubliable du chancelier Dollfuss ».	T.	473
14	*Idem*.....	Il ne semble pas que l'Italie ait l'intention de se prêter à une aventure hongroise.	T.	482
16	*Idem*.....	Conversation avec le chancelier Schuschnigg sur l'avenir de l'Autriche.	T.	492
		b. La Petite Entente		
27 juil.	Prague à Paris....	M. Benès pense que les problèmes de l'Europe centrale ne seront pas omis dans la prochaine conférence locarnienne.	T.	37
1er août	*Idem*.....	M. Krofta a manifesté sa satisfaction de voir le gouvernement français protéger les intérêts de ses alliés. Pour sa part, la Tchécoslovaquie ne négocie pas avec l'Allemagne.	T.	57
10	Berlin à Paris....	L'Allemagne et le problème de la minorité allemande en Tchécoslovaquie.	D.	122
17	*Idem*.....	Amorce de négociations germano-tchèques.	T.	154
18	*Idem*.....	Le Reich semble chercher à régler sur une base pacifique et bilatérale ses relations avec ses voisins de l'est et du sud-est.	T.	167
26	Prague à Paris....	Projet de pacte d'assistance mutuelle entre la Petite Entente et la France.	D.	207
28	.....	Mémoire de M. Benès sur les rapports entre Tchécoslovaquie et Pologne.	N.	215
2 sept.	Moscou à Paris...	La sortie de M. Titulesco du gouvernement roumain est vue avec inquiétude par Moscou.	D.	228
10	Prague à Paris....	A Prague, la situation politique présente est considérée avec optimisme.	D.	245
17	*Idem*.....	La Petite Entente est prête à s'associer à la politique franco-anglaise.	T.	260
17	*Idem*.....	« Classement définitif » du réarmement autrichien par la Petite Entente.	T.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
19 sept.	Bucarest à Paris...	La thèse de la neutralité compte de nombreux partisans en Roumanie.	T.	266
22	Belgrade à Paris..	Le désir de renforcer la Petite Entente anime les trois puissances qui la composent.	T.	274
26	Berlin à Paris....	Énergiques protestations de la Tchécoslovaquie à Berlin contre les déclarations de Nuremberg.	T.	289
26	*Idem*.....	... ainsi que de la Roumanie.....	T.	290
28	*Idem*.....	Hostilité systématique du Reich contre la Tchécoslovaquie.	T.	292
30	Belgrade à Paris...	Cordialité des rapports italo-yougoslaves.	T.	299
7 oct.	Prague à Paris....	Conversation Lacroix-Benès sur les relations germano-tchécoslovaques.	T.	320
8	*Idem*.....	Conversations Lacroix-Benès sur les relations polono-tchécoslovaques.	T.	326
14	*Idem*.....	La sécurité de la Tchécoslovaquie et ses rapports avec ses voisins.	D.	352
16	Bucarest à Paris...	Entretien avec M. Antonesco sur la politique extérieure de la Roumanie.	T.	363
18	*Idem*.....	Surprise considérable produite à Bucarest par le discours du roi des Belges.	T.	370
18	*Idem*.....	La théorie de la neutralité pour la Petite Entente fait des progrès en Roumanie.	T.	372
20	*Idem*.....	Détérioration des rapports entre la Roumanie et l'U.R.S.S.	T.	378
22	Paris à Prague....	Paris est prêt à examiner avec discrétion comment affirmer et préciser la solidarité entre la France et la Petite Entente.	T.	391
29	Rome (S.S.) à Paris.	Entretien du Pape avec le ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège. Les vues de Pie XI sur la situation internationale, notamment en Europe centrale.	D.	423
31	Berlin à Paris....	Les entretiens roumano-tchèques de Prague ont irrité Berlin; d'où reprise de la campagne relative à la population des Sudètes.	T.	427

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
31 oct.	Budapest à Paris..	La presse hongroise signale avec plaisir la « liquidation » de la politique Benès-Titulesco.	D.	431
2 nov.	Prague à Paris....	Entretien Lacroix-Krofta relatif à la conférence de Bratislava. M. Antonesco souhaite un rapprochement entre Prague et Varsovie. Il s'y emploiera.	T.	434
6	*Idem*.....	Entretien Lacroix-Benès (Conversations Benès-Carol II, incertitude à l'égard des politiques anglaise et française, resserrement de la Petite Entente, pacte d'assistance entre France et Petite Entente).	T.	448
7	*Idem*.....	Réactions des états de la Petite Entente devant le discours de Milan.	T.	453
10	Circulaire.....	Le gouvernement français prêt à engager des négociations avec la Petite Entente en vue de l'élaboration d'un pacte.	T.	457
10	Prague à Paris....	Les états de la Petite Entente ont examiné l'attitude à prendre en cas de dénonciation des clauses militaires du traité de Trianon par la Hongrie.	T.	459
10	*Idem*.....	Mise en garde française à Prague contre une négociation directe avec l'Allemagne.	T.	460
10	Belgrade à Paris...	La Yougoslavie entre la France et l'Italie.	D.	464
11 et 12	Prague à Paris....	Projet de traité d'assistance entre la France et la Petite Entente.	T.	467
11	*Idem*.....	Projet de protocole portant précision des engagements en vigueur entre les états de la Petite Entente.	T.	468
11	Berlin à Paris....	L'Allemagne et la Petite Entente.....	D.	469
13	Bucarest à Paris...	La « Garde de fer » roumaine critique avec virulence l'attitude de la Roumanie dans le domaine international; elle attaque la Petite Entente et l'Entente balkanique.	D.	479
14	Prague à Paris....	Dépendance mutuelle entre le pacte France-Petite Entente et les accords d'assistance militaire entre états de cette Petite Entente.	T.	483

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
15 nov.	Bucarest à Paris...	Remarques sur le communiqué préparé à Bucarest et publié par la Petite Entente.	T.	484
18	Berlin à Paris....	Campagne de presse du Reich à l'égard des dirigeants de Prague.	T.	500
18	Paris à Londres...	Inviter le gouvernement britannique à pousser Belgrade dans la voie d'un accord entre les trois états de la Petite Entente.	T.	503
18	Prague à Paris....	Le problème des Sudètes.....	T.	505
		c. Les États balkaniques		
23 juil.	Tokyo à Paris....	Le traité de Montreux vu et commenté par les milieux japonais.	D.	21
14 août	Circulaire.....	Commentaires sur la convention de Montreux.	D.	146
16	Berlin à Paris....	Visite du roi Boris de Bulgarie à Berlin. Il déclare prodiguer des conseils de modération et souhaite une détente franco-allemande.	T.	152
25	Istanbul (Att. mil.) à Paris (Guerre)	Situation des pays balkaniques, et particulièrement de la Turquie après le traité de Montreux. La position de la France baisse, celle de l'Allemagne monte.	D.	203
18 oct.	Belgrade à Paris...	Optimisme du ministre turc des Affaires étrangères devant la situation internationale.	T.	371
31	Ankara à Paris....	Le gouvernement turc favorise un rapprochement entre les Soviets et la Tchécoslovaquie.	T.	428
12 nov.	Trieste à Paris....	Visées possibles de l'Italie sur la péninsule des Balkans.	D.	475

V. — LE PROJET DE PACTE MÉDITERRANÉEN

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
25 juil.	Londres à Paris...	Un pacte méditerranéen semble encore prématuré au gouvernement britannique.	D.	31
10 août	Paris à Londres...	Le gouvernement français désire concilier sa conception du pacte méditerranéen avec les vues britanniques.	D.	121
14	Londres à Paris...	Londres demande des précisions sur le futur pacte méditerranéen.	D.	147
23	Paris à Londres...	Réponses aux questions posées par la Grande-Bretagne au sujet du pacte méditerranéen.	D.	278
3 oct.	Londres à Paris...	Réticences de Londres pour la conclusion de ce pacte.	D.	314
15	Paris à Londres...	L'entente à réaliser entre Grande-Bretagne et Italie doit se rattacher à un pacte méditerranéen multilatéral.	T.	485
16	Londres à Paris...	Réponse du gouvernement britannique à la communication précédente.	T.	489
16	Paris à Londres...	Nécessité de maintenir étroite et complète la solidarité franco-britannique.	T.	490
19	Londres à Paris...	Apaisements donnés par Londres dans les questions du pacte méditerranéen et de l'accord anglo-italien.	T.	511

VI. — LA POLOGNE, LES ÉTATS BALTES ET LES ÉTATS SCANDINAVES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Le problème de Dantzig		
1936				
22 juil.	Moscou à Paris...	A Moscou, on pense que le dernier coup de force de Dantzig a été fait en accord avec M. Beck. Quelles en sont les contreparties promises ?	T.	11
23	Varsovie à Paris...	Explications données par M. Beck sur l'incident du *Leipzig*.	T.	15
23	*Idem*.....	M. Beck fort réticent sur le problème dantzicois.	T.	16
26	Berlin à Paris....	Entretien des ambassadeurs de France et de Pologne à Berlin sur l'incident du *Leipzig* et la question de Dantzig.	T.	32
29	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Entretien des attachés militaires de France et de Pologne à Berlin sur la question de Dantzig.	D.	44
11 août	Varsovie à Paris...	M. Beck désirerait obtenir de l'Allemagne pour l'avenir un engagement relatif au respect des prérogatives du Haut-Commissaire.	T.	126
13	*Idem*.....	Négociations entre les gouvernements polonais et allemand au sujet de Dantzig et du règlement de l'incident du *Leipzig*.	T.	139
21	*Idem*	M. Beck préoccupé par le problème dantzicois.	T.	387
11 nov.	Londres à Paris...	M. Beck espère arriver à un arrangement satisfaisant avec le président du Sénat de Dantzig.	T.	465
11	Berlin à Paris....	Incertitude dans les relations germano-polonaises relatives à Dantzig. Cependant, la presse du Reich évite d'envenimer les choses.	T.	466
11	Varsovie à Paris..	La Pologne, M. Beck et Dantzig.....	D.	470
12	Paris à Londres...	Rappeler à M. Beck que la Société des Nations est mêlée au problème de Dantzig.	T.	474
16	Berlin à Paris....	L'Allemagne, la Pologne et le problème de Dantzig.	T.	488
16	Varsovie à Paris...	Les déclarations de M. Beck à M. Eden concernant Dantzig.	D.	494

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		b. La politique des États riverains de la Baltique (sauf l'U.R.S.S. et le Reich)		
1936				
22 juil.	Moscou à Paris...	L'influence allemande fait de grands progrès dans les pays baltes.	T.	11
12 août	Varsovie à Paris..	La visite du général Gamelin en Pologne et la presse allemande.	T.	132
16	*Idem*.....	Accueil exceptionnel réservé au général Gamelin par la Pologne.	T.	153
17	*Idem*.....	L'opinion polonaise est favorable à la France et compte fermement sur une aide financière de Paris pour l'armement de la Pologne.	D.	158
17	*Idem*.....	Voyage du comte Szembek à Berlin, sans aucune portée politique.	D.	159
18	*Idem*.....	Déclaration de M. Beck après le voyage du général Gamelin à Varsovie.	T.	169
2 sept.	Copenhague à Varsovie.	Le gouvernement danois s'estime dangereusement menacé par le Reich.	D.	227
17	Paris à Varsovie...	Transmission de l'accord de Rambouillet (du 6 septembre 1936).	T.	259
21	Varsovie à Paris...	M. Beck et la détente franco-polonaise.	D.	271
22	*Idem*.....	Préoccupations coloniales du gouvernement polonais.	T.	273
22	Varsovie à Paris...	Les rapports polono-tchécoslovaques...	D.	275
24	Berlin à Paris....	L'Allemagne, la Pologne et les revendications coloniales.	D.	285
29	Varsovie à Paris..	Les rapports entre la Pologne et l'Allemagne (minorités polonaises et allemandes).	D.	297
30	Paris.....	Conversations Delbos-Rydz-Smigly à Paris.	C.R.	301
30	Varsovie à Paris...	Aspirations coloniales de la Pologne....	D.	304
2 oct.	Paris.....	Conversations Gamelin-Rydz-Smigly durant le séjour de ce dernier en France.	D.	308
2	Copenhague à Paris.	Projet de formation d'un « front nordique ».	D.	309
8	Prague à Paris....	Conversations Lacroix-Benès sur les relations polono-tchécoslovaques.	T.	326

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
14 oct.	Varsovie à Paris...	Les revendications coloniales de la Pologne.	T.	348
14	*Idem*.....	La Pologne entre la France et les Soviets.	D.	353
2 nov.	*Idem*.....	Situation politique en Pologne et rapports franco-polonais.	T.	433
7	Paris à Varsovie..	Application de l'accord de Rambouillet.	T.	451
17	Varsovie à Paris..	M. Beck, revenu très satisfait de Londres, désire reprendre les négociations esquissées après le 7 mars avec la France.	T.	498
19	Berlin à Paris....	L'Allemagne et la Pologne.....	D.	514

VII. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
23 juil.	Tokyo à Paris....	Les milieux japonais redoutent à nouveau l'encerclement politique.	D.	21
11 août	*Idem*.....	L'expansion japonaise dans les mers du sud.	D.	129
17 sept.	Pékin à Paris....	Négociation d'un traité de commerce sino-soviétique.	D.	262
28	Paris.....	Tension accrue dans les relations sino-japonaises. Conséquences possibles pour les intérêts français en Extrême-Orient.	N.	295
19 nov.	Rome à Paris....	Un accord germano-nippon est sur le point d'être signé. Malgré l'absence de clauses militaires, sa portée serait sérieuse.	T.	509

VIII. — LES ÉTATS-UNIS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
11 août	Washington à Paris.	Position des États-Unis devant les événements d'Espagne. Le gouvernement entend observer la plus stricte neutralité.	T.	127
18	*Idem*.....	La politique extérieure américaine et la règle de la neutralité.	D.	170
21	*Idem*.....	Le secrétaire d'État estime que les essais de médiation en Espagne sont actuellement prématurés.	T.	182
29	*Idem*.....	M. Cordell Hull, intéressé par les affaires d'Espagne, refuse de s'y laisser engager. Il accepterait pourtant de participer à une action humanitaire.	T.	217
8 sept.	*Idem*.....	M. Roosevelt suit avec attention les affaires d'Espagne, mais sans s'y engager.	T.	239
16	*Idem*.....	Déclaration du secrétaire d'État sur la sécurité et la réglementation du trafic des armes.	T.	258
22 oct.	*Idem*.....	Campagne entreprise aux États-Unis par lord Lothian en vue d'une alliance entre Commenwealth britannique, États-Unis et Amérique latine.	D.	396
4 nov.	Washington à Paris.	Le président Roosevelt l'emporte largement aux élections. On ne peut que s'en réjouir.	T.	437

IX. — LA STABILISATION MONÉTAIRE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1936				
8 sept.	Paris.....	Projet d'accord de stabilisation monétaire.	N.	240
10	Paris (Amb. des États-Unis).	Les États-Unis et le projet d'accord de stabilisation monétaire.	N.	247
25	*Idem*.....	Déclaration commune des gouvernements français, anglais et américain, relative à la stabilité monétaire.	N.	288

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME III

1

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 836. *Saint-Sébastien, 19 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 19 h. 15.)

La situation s'est sensiblement aggravée (2).

En réunissant les nouvelles fournies par les communiqués officiels que vous connaissez, celles que je viens de recueillir, en téléphonant à notre ambassade de Madrid, et celles que m'a données tout à l'heure le gouverneur civil de Saint-Sébastien, j'obtiens une impression d'ensemble que je résume comme suit.

Le gouvernement de M. Casares a été débordé dans la soirée d'hier par des soulèvements militaires qui ont éclaté à Barcelone, Malaga, Séville, Cadix, Huelva, Pampelune, Las Palmas, etc.. D'une manière générale, les forces de police (garde civile, garde d'assaut) ne paraissent pas s'être jointes à ces séditions, et l'on cite plusieurs chefs-lieux de provinces où elles ont défendu les autorités légitimes. Une réaction populaire a été déclenchée par les organisations socialistes et communistes. Mais la confédération anarcho-syndicaliste du Travail est restée passive ou même hostile au gouvernement. Celui-ci a démissionné (ce qu'il aurait dû faire bien avant). Entre 2 et 3 heures du matin, M. Azaña a formé le nouveau cabinet présidé par M. Martinez Barrio (3).

(1) Par téléphone.

(2) Par rapport aux informations fournies au tome II de la présente série, sous les nos 483 et 484.

(3) Qui devait démissionner dans la journée du 19, au profit de M. José Giral.

Parmi ces membres, dont vous avez les noms, figurent six représentants du groupe le plus modéré du Front populaire (l'Union républicaine dont le chef est M. Martinez Barrio), ainsi que quatre représentants de la gauche républicaine (ancien parti Azaña auquel appartenait la majorité des membres du précédent cabinet) et deux représentants du parti républicain national, dont M. Sanchez Roman qui s'était retiré du Front populaire avant les élections du 16 février. Un Catalan, dissident de gauche, qui figurait déjà dans le ministère Casares, et un inspecteur général de l'Armée complètent ce gouvernement, dont la caractéristique la plus apparente consiste à être situé beaucoup plus au centre que le cabinet auquel il succède. Non seulement la présence d'un militaire au ministère de la Guerre [1] et surtout l'accès au pouvoir de M. Sanchez Roman renforcent à cet égard l'effet produit par la rentrée de M. Martinez Barrio à la présidence du Conseil, mais encore les membres de l'ancien parti Azaña qui restent dans le nouveau cabinet sont la plupart des hommes d'opinions particulièrement modérées.

Entre la réaction populaire qui a amené l'entrée en scène des milices ouvrières (elles patrouillent dans les rues de Madrid) et la formation du gouvernement moins avancé que le précédent, il y a un contraste qui peut surprendre.

L'explication en est probablement dans une double nécessité :

1° Celle de rallier aux autorités le concours du plus grand nombre possible de chefs militaires et d'un secteur, aussi large que possible, de bourgeois qui était toujours tout entier contre le cabinet Casares;

2° De désarmer l'hostilité de la confédération anarcho-syndicaliste du Travail. On se rappelle qu'en décembre 1933 ce fut M. Martinez Barrio qui, par un arrangement plutôt que par une répression, mit rapidement fin à une insurrection anarchiste. De ce côté, le résultat ne paraît pas s'être fait attendre. Dès ce matin, on annonçait que la confédération anarcho-syndicaliste du Travail avait donné à ses adhérents l'ordre de soutenir le gouvernement.

La situation n'en reste pas moins incertaine. On considère, à Madrid, que le principal danger immédiat réside dans la sédition militaire de Barcelone. On annonce, il est vrai, que les forces de la police d'État et celles de la Généralité ont pris le dessus, qu'elles ont enlevé des canons aux troupes insurgées et que la soumission de celles-ci se produirait bientôt; mais la lutte a pris un développement tel qu'on hésite à croire à une fin si prochaine.

Dans l'ordre de la gravité immédiate décroissante vient ensuite l'Andalousie. Le gouvernement se croit sûr de trois provinces andalouses (Jaen, Grenade, Almeria).

A Malaga, il a réussi à faire entrer dans le port le destroyer *Sanchez Barcaiztegui*. A Cadix, où l'insurrection a triomphé, les forces du gouvernement auraient entrepris une contre-attaque et à Huelva, le général Queipo de Llano n'aurait pas réussi à soulever la garnison. Mais à Séville, la lutte se poursuit et l'on ne dit rien de Cordoue.

[1] Le général Miaja, commandant la division de Madrid, qui devait céder la place, sous Giral, au général Castello, gouverneur militaire de Badajoz.

D'autres meneurs venus de Linares auraient occupé le défilé par lequel la route et le chemin de fer de Séville à Madrid traversent la Sierra Morena.

Le danger presque aussi immédiat que constitue l'attitude douteuse de la flotte serait conjuré, d'après les nouvelles officielles, par les mouvements qui se seraient produits parmi les équipages. Des comités de direction, fidèles au gouvernement, se seraient formés à bord de certains navires. On annonce que les destroyers *Sanchez Barcaiztegui* et *Almirante-Valdes* vont aller attaquer les rebelles de Melilla. Toutefois, le fait qu'on mentionne seulement les petits bâtiments semble indiquer que le gouvernement est moins sûr des grandes unités de la flotte.

Au Maroc, la situation serait inchangée, c'est-à-dire que le gouvernement n'exercerait plus aucune autorité. Il redoute, au contraire, semble-t-il, que l'armée d'Afrique tente de débarquer dans la métropole. Je vous signale à ce propos que l'ambassade d'Italie a fait demander à la nôtre s'il était vrai qu'un navire de guerre français fût intervenu à Malaga pour empêcher le débarquement des troupes rebelles.

Aux Canaries, le général Franco s'est soulevé comme on pouvait le prévoir depuis longtemps et il serait maître de Las Palmas. Pas de nouvelles des Baléares, où le général Goded inspire des appréhensions.

Tout ce qui précède ne doit du reste être accueilli que sous réserve. La difficulté qu'on éprouve à se faire une idée exacte de la situation, même tout près de soi, est illustrée par le fait qu'à Saint-Sébastien le commandant militaire, avec lequel je m'entretenais tout à l'heure, ignorait tout détail sur le soulèvement militaire de Pampelune, chef-lieu de la province limitrophe (Navarre). A Saint-Sébastien même, il y a eu cette nuit une abondante fusillade occasionnée, paraît-il, par un malentendu, à moins que ce soit par une tentative avortée de rébellion militaire.

La troupe a eu un mort. La route de Saint-Sébastien à Irun est interceptée par des forces populaires armées qui ont arrêté cinq fois ma voiture sur mon parcours, mais qui n'ont fait aucune difficulté pour me laisser passer quand je me suis fait connaître.

A Bilbao et aux Asturies, les forces populaires seraient maîtresses du terrain. Aucune nouvelle de la Galice ni de l'Estramadure. La circulation des trains entre la France et Madrid était arrêtée ce matin. Le trafic a repris ici, mais dans une mesure restreinte. Les missions étrangères n'ont pas pu obtenir ce matin de téléphoner à leurs bureaux de Madrid et la communication que notre ambassade de Madrid a obtenue avec moi est une exception qu'il vaut mieux ne pas divulguer. La frontière espagnole vient d'être fermée. Si je puis communiquer encore ce soir, je tâcherai de vous atteindre, mais je suis embarrassé par l'absence du service télégraphique ou téléphonique de nuit entre Hendaye et Paris. Cela m'oblige à aller jusqu'à Bagnoles, ce qui n'est pas toujours possible.

La Sûreté nationale fera bien de surveiller spécialement la frontière de Navarre, les insurgés étant maîtres de cette province. La même observation s'appliquerait à la frontière catalane si l'insurrection n'était pas rapidement étouffée à Barcelone.

2

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1366, 1367. *Londres, 20 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 13 h. 20, 13 h. 40.)

Voici la traduction littérale des deux nouveaux projets de communiqué qui viennent de m'être remis par M. Eden (2).

Traduction du communiqué préliminaire :

« A la suite de l'échange de vues que laissait prévoir le communiqué publié à Genève le 4 de ce mois (3) relatif à une réunion ultérieure des puissances dont les représentants ont élaboré l'arrangement signé à Londres, le 19 mars dernier, les gouvernements de France, de Belgique et du Royaume-Uni ont décidé maintenant qu'aurait lieu à Londres à la date du
une réunion des représentants de ces trois puissances.

« L'objet de cette réunion sera d'examiner la présente situation et de rechercher les meilleurs moyens d'assurer la paix de l'Europe par un règlement général. »

Traduction du communiqué final :

« Les représentants de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni, s'étant réunis à à la date du
tenant compte de l'arrangement du 19 mars, des propositions du chancelier du Reich en date du 31 mars (4) et de celles du gouvernement français en date du 8 avril (5), sont arrivés aux conclusions suivantes :

« 1o L'objectif principal vers lequel doivent tendre les efforts de toutes les nations de l'Europe est de consolider la paix par un règlement général;

« 2o Un tel règlement ne peut être obtenu que par la libre coopération de toutes les puissances intéressées et rien ne serait plus néfaste, pour les espérances qu'on doit garder à ce sujet, que la division apparente ou réelle de l'Europe en blocs opposés;

(1) Par téléphone, en clair.

(2) M. Corbin avait déjà transmis, le 17 juillet (voir, au t. II de la présente série, le no 464), deux projets de communiqué que soumettait M. Eden au gouvernement français en vue de la réunion de la conférence locarnienne. Ils avaient fait l'objet le même jour de contreprojets français (*Ibid*, nos 471, 472).

(3) Publié au tome précédent sous le no 386.

(4) Publiées au tome II de la présente série sous le no 2.

(5) Publiées audit tome, sous le no 37.

« 3° Les trois puissances, la France, la Belgique et le Royaume-Uni, estiment en conséquence que des démarches doivent être faites pour organiser une rencontre des cinq puissances locarniennes aussitôt qu'une telle réunion pourra être tenue commodément. La première tâche à remplir devra être, dans leur opinion, de négocier le nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno et de régler ainsi (*thus liquidate*) la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars.

« Si des progrès peuvent être réalisés à cet égard, d'autres questions concernant la paix européenne viendront, selon eux, tout naturellement en discussion.

« Les représentants des trois puissances examineraient en conséquence l'extension éventuelle du champ de la discussion d'une manière telle qu'elle puisse faciliter le règlement général des problèmes dont la solution leur apparaît essentielle pour la paix de l'Europe.

« Les trois gouvernements se proposent donc d'entrer en communication avec le gouvernement allemand et le gouvernement italien en vue d'obtenir leur participation à la réunion proposée. »

Nota. — La traduction a été faite de façon aussi littérale que possible et certaines expressions pourraient en être revues afin de donner au texte un tour plus français.

3

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BRUXELLES.

T. nos 1217-1218; 392-394. Très urgent. *Paris, 20 juillet 1936, 19 h. 30*

Pour Bruxelles. — Notre ambassadeur à Londres m'ayant fait parvenir de nouveaux textes proposés par M. Eden concernant les deux projets de communiqué [1], textes dont vous aurez sans doute connaissance par M. Spaak, je réponds à M. Corbin par le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — J'accepte la nouvelle rédaction proposée pour le communiqué préliminaire, sous la simple réserve de la suppression du mot « présente » dans le deuxième alinéa, l'expression « présente situation » étant trop restrictive par rapport au communiqué de Genève [2].

En ce qui concerne le projet de communiqué final, la nouvelle rédaction proposée appellerait encore de notre part quelques observations. Il nous paraît cependant préférable, vu l'urgence de la réunion de Londres et la

(1) Voir ci-dessus, n° 2.

(2) Publié au tome précédent sous le n° 386.

nécessité d'une prompte publication du premier communiqué, de ne pas nous attarder plus longtemps à poursuivre par la voie diplomatique, et par anticipation, cette mise au point formelle qui ne peut soulever de sérieuses difficultés, car j'ai la conviction que la communauté de vues existant entre les deux gouvernements nous permettra de nous mettre aisément d'accord à Londres sur les termes les meilleurs pour traduire exactement nos intentions sans prêter à malentendu. Vous saurez, au surplus, faire état comme il convient des concessions importantes faites à la rédaction du premier communiqué et qui témoignent clairement de notre souci de conciliation.

En ce qui concerne la date de la réunion, celle du jeudi 23 juillet aurait nos préférences, à condition qu'elle rencontrât les convenances des ministres britannique et belge; je vous prie de la proposer d'urgence à M. Eden.

Pour Bruxelles. — Veuillez mettre M. Spaak au courant.

4

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 207. *Rome, 20 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

« Aujourd'hui 15 juillet [1] de l'an XIV, sur les remparts du sanctionnisme mondial, le drapeau blanc a été hissé. Ce n'est pas seulement un signe de reddition que l'on voudrait voir là, mais le symptôme d'un retour au sens commun. Le mérite de cette victoire, dans tous les domaines de l'économie, revient intégralement au peuple italien, aux femmes, aux hommes et aux enfants d'Italie. Personne n'a tremblé, personne ne s'est plié. Chacun était prêt à tous les sacrifices, parce que, dans chaque cœur, il y avait la certitude que la civilisation et la justice triompheraient finalement en Afrique et en Europe. Ceci s'est produit sous le signe du licteur invincible et se produira demain et toujours. »

C'est en ces termes que M. Mussolini, s'adressant à la foule massée sur la place de Venise, annonçait la levée des sanctions. Sur l'ordre du gouvernement, toute l'Italie avait pavoisé ce jour-là en signe de victoire, comme elle l'avait fait le 18 novembre en signe de défi.

Le plus heureux des Italiens était probablement M. Mussolini lui-même. Car il devait se souvenir des mauvais jours de cette longue lutte, pendant laquelle sa situation personnelle a été parfois exposée, notamment au début de la campagne d'Éthiopie qu'il a voulu entreprendre malgré l'avis de ses princi-

[1] Date à laquelle était fixée à Genève la levée des sanctions.

paux conseillers, et en dépit d'une certaine opposition même dans la famille royale, opposition qui, sans être apparente, n'en a pas moins alourdi les responsabilités qui pesaient sur lui.

Toutefois, à mesure que le conflit italo-éthiopien assumait les proportions d'un grave problème européen, la nation, dont certains éléments étaient assez indifférents et même peu favorables à une aventure coloniale, a fini par s'échauffer tout entière, et notamment quand les sanctions se sont appesanties sur elle, pour une cause dont le gouvernement s'appliquait à lui démontrer la justice et la grandeur. Alors que l'Angleterre groupait, pour la croisade économique et morale contre l'Italie, cinquante états, le gouvernement et la presse mirent tout en œuvre devant ce déploiement à demi hostile des forces de l'univers pour exalter le patriotisme et la fierté de la nation sans lui causer trop d'effroi.

M. Mussolini, en déclenchant la guerre, avait annoncé, au rassemblement du 2 octobre, que le peuple italien se contenterait d'opposer aux sanctions économiques « sa discipline, sa sobriété, son esprit de sacrifice ». S'adressant à l'assemblée des Corporations le 23 mars suivant, après que la situation militaire en Afrique orientale se fût considérablement améliorée, il s'écriait : « Ceux qui s'imaginent qu'après la fin des sanctions, on reviendra à une situation analogue à celle qui existait au 17 novembre, se trompent », et il ajoutait : « Il faudra dire désormais que l'Italie manque de certaines matières premières et que c'est là une des raisons fondamentales de ses exigences coloniales; elle possède, par contre, d'autres produits en quantités suffisantes et d'autres en abondance. Ceci est l'exacte représentation de la réalité et confirme notre conviction que l'Italie peut et doit atteindre le niveau utile maximum d'autonomie économique pour le temps de paix et surtout pour le temps de guerre. Toute l'économie italienne doit être orientée vers cette nécessité suprême dont dépend l'avenir du peuple italien... ».

Le plan régulateur de la nouvelle économie italienne que M. Mussolini exposait, ce jour-là, devant les représentants des corporations, a, par suite de la longue durée du régime des sanctions, reçu son application intégrale. La correspondance de ce poste a exposé, à plusieurs reprises, les détails du système. Au lendemain des événements qui ont donné à l'Italie une victoire d'ampleur inespérée, on peut s'attendre, comme d'ailleurs les pourparlers engagés à Rome par les gouvernements français, anglais, belge, en vue de rétablir les rapports commerciaux, tendent à le démontrer, à ce que l'orientation italienne vers l'autarcie subsiste dans ses grandes lignes. En dehors de ces considérations purement économiques, il y a lieu d'escompter également les résultats éventuels d'une active exploitation des ressources des territoires conquis. Mais, en tout état de cause, le peuple italien obéit aujourd'hui à un sentiment très fort d'ordre psychologique et moral. Sorti victorieux d'un long siège économique et d'une campagne non exempte de difficultés, il n'a que trop tendance à oublier la chance qui l'a si bien servi. Peu modeste dans la bonne fortune, il préfère en attribuer les effets moins à ses qualités traditionnelles de sobriété qu'à son esprit nouveau de discipline et de méthode.

5

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1375. *Londres, 21 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 12 h. 35.)

Un accord est intervenu ce matin sur le texte du communiqué préliminaire (2) qui est finalement rédigé comme suit :

« A la suite de l'échange de vues que laissait prévoir le communiqué publié « à Genève le 4 de ce mois, concernant une réunion ultérieure des puissances « dont les représentants ont élaboré l'arrangement du 19 mars, les gouverne- « ments de France, de Belgique et du Royaume-Uni ont décidé maintenant « de tenir à Londres, à la date du 23 juillet, une réunion de leurs délégués. « Le but de cette réunion sera d'examiner la situation et de rechercher les « meilleurs moyens de donner suite au désir qu'ont les trois puissances de « consolider la paix de l'Europe par un règlement général. »

6

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 808, 809. *Rome, 21 juillet 1936, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Conformément aux instructions de votre télégramme nº 812 (3), j'ai demandé hier soir au comte Ciano, au cours d'une amicale conversation, quelle était en définitive la position italienne au regard de Locarno. Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu très nettement que l'Italie, qui n'avait d'ailleurs avec le Reich aucun accord d'ordre général ni rien qui vise particulièrement le traité du 16 octobre 1925, se considérait puissance locarnienne et comme telle engagée par sa signature. Il a précisé que si son gouvernement n'avait pas cru pouvoir se faire représenter à la conférence projetée de Bruxelles, c'est parce qu'il lui paraissait impossible, notamment en raison des événements, de concevoir un examen [des] problèmes locarniens... (4), de faire œuvre constructive

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Soumis au gouvernement par M. Eden voir ci-dessus, nº 2).
(3) Publié au tome II de la présente série sous le nº 479.
(4) Lacune de déchiffrement.

sans la participation de l'Allemagne directement intéressée, elle aussi, à l'étude des conditions actuelles de la paix européenne, qui retient, d'autre part, toute l'attention de l'Italie.

Il a ajouté qu'il était disposé à s'entretenir préalablement avec moi des questions générales intéressant nos deux pays dans l'esprit des accords de Rome du 7 janvier 1935 (1). Me parlant à ce propos des récentes négociations austro-allemandes, il a tenu à me donner l'assurance qu'elles s'étaient poursuivies directement entre l'Autriche et l'Allemagne sans intervention à Berlin de l'Italie, qui s'était bornée à approuver le principe d'un accord respectant l'indépendance autrichienne, et à prendre connaissance du développement des pourparlers.

7

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1381 à 1383. Confidentiel. *Londres, 21 juillet 1936, 19 h. 54.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 22 h. 15, 22 h. 5.)

M. Eden a reçu hier après-midi les rédacteurs diplomatiques anglais des grands journaux.

Le secrétaire d'État au Foreign Office leur a fait un exposé d'ensemble de la situation telle qu'elle se présente à la veille de la conférence des trois puissances et des perspectives qu'ouvre cette réunion. Il a insisté sur la nécessité de ce premier contact, en vue de préparer la conférence à cinq, d'où peut sortir un règlement occidental propre à ouvrir la voie, ultérieurement, à un règlement général européen. Pour réaliser ce dernier accord, de nouvelles rencontres seront sans doute nécessaires, auxquelles devront participer d'autres puissances encore.

M. Eden a beaucoup insisté sur la nécessité d'empêcher, grâce à un effort persévérant, que l'Europe ne se divise une fois de plus en camps ennemis; et il a invité ses interlocuteurs à se montrer aussi réservés que possible dans leurs critiques pour ne pas compliquer davantage encore la tâche si ingrate déjà du gouvernement britannique.

Dans les déclarations du secrétaire d'État, deux points particuliers ont frappé les assistants. Le ministre s'est élevé contre les critiques que soulève à Berlin la réunion des trois puissances; il a déclaré qu'un tel contact était parfaitement

(1) Par lesquels les deux gouvernements français et italien conviennent « de se concerter entre eux et avec l'Autriche » au sujet des mesures à prendre, dans le cas où l'indépendance de Vienne serait menacée. Ces conventions accordent à l'Italie des rectifications de frontière dans le Sud tunisien et sur la côte des Somalis, contre l'abandon progressif du statut privilégié des Italiens en Tunisie à partir de 1945.

naturel et que l'opinion allemande n'était aucunement fondée à se plaindre. Cette indication a été reprise ce matin par différents journaux, et notamment dans le *News Chronicle* par M. Bartlett, dont la voix rend habituellement d'autres accents.

Enfin, en parlant de la Grande-Bretagne, de la France et de la Belgique, M. Eden s'est servi à plusieurs reprises de cette expression : « Les trois nations démocratiques ». Certains journalistes sont allés demander au bureau de la presse s'il fallait y voir l'effet du hasard ou de l'improvisation. Il leur a été répondu qu'au contraire la conception de la solidarité... [1] entre les trois grandes puissances occidentales qui restent fidèles à l'idéal démocratique était bien dans l'esprit du secrétaire d'État et que l'on devait s'attendre à le voir y faire allusion fréquemment.

8

Note de la Direction Politique [2]

Conférence préliminaire de Londres

Paris, 21 juillet 1936.

I. *État de la question.*

Au moment où se réunit la conférence préliminaire de Londres, la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars peut être résumée comme suit :

Le 19 mars, les gouvernements locarniens ont proposé à l'Allemagne un arrangement dont ils déclaraient que les différentes parties constituaient un tout et qui était fondé sur les principes suivants :

1° Nécessité de prononcer une condamnation morale de la répudiation du traité; affirmation que les obligations du traité de Locarno subsistent pour les états autres que l'Allemagne;

2° Impossibilité de négocier avec l'Allemagne si celle-ci ne témoigne pas, par un geste, de son respect de la loi internationale. La restauration de cette loi résulterait :

a. Du fait de porter devant la Cour de La Haye la question de l'incompatibilité du pacte franco-soviétique et du traité de Locarno, l'Allemagne s'engageant à se conformer à la sentence;

b. De la suspension *contrôlée* de tout envoi de troupes et de matériel de guerre dans la zone démilitarisée et de l'interdiction de tous travaux de fortification dans cette zone;

c. De la création, sur une bande de territoire allemand contigu aux frontières française et belge, d'une zone neutre occupée par une force internationale.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Rédigée par M. Massigli.

Ce programme étant accepté, une double négociation devrait s'ouvrir : entre Locarniens pour substituer un nouveau traité de Locarno à l'ancien et pour régler le statut de la Rhénanie; entre toutes les nations intéressées, dans les conditions que fixerait le conseil de la Société des Nations, pour examiner les propositions faites par le chancelier Hitler le 7 mars [1], concernant les pactes de non-agression entre l'Allemagne et ses voisins de l'est et du sud-est. Sur cette seconde négociation s'en grefferaient d'autres, portant sur les conditions d'application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations, la limitation des armements et les problèmes économiques.

Le 24 mars [2], l'Allemagne a pratiquement rejeté ce programme, acceptant simplement de prendre — à titre provisoire — certains engagements en matière d'effectifs et n'acceptant de mesures de contrôle que si elles étaient bilatérales. Néanmoins, le gouvernement britannique n'a pas voulu considérer comme épuisé l'effort de conciliation, et c'est avec cette réserve expresse que M. Eden a signé les lettres du 1er avril relatives tant aux conversations d'état-major qu'aux engagements généraux pris par l'Angleterre pour le cas d'un échec de la négociation [3].

Aux propositions alliées, le chancelier Hitler a répondu le 31 mars par son vaste plan de paix [4].

Le 10 avril, à Genève, les représentants des puissances locarniennes constataient la nécessité d'élucider des questions essentielles que ce plan laissait dans l'ombre [5]. Tout en se ralliant à l'envoi du questionnaire britannique, le représentant français tint « à faire toutes réserves pour le cas où des modifications importantes surviendraient durant les pourparlers dans la situation de fait existant actuellement dans la zone rhénane » : dans ce cas, les représentants des quatre puissances se réuniraient immédiatement.

Le questionnaire britannique a été envoyé à Berlin le 6 mai [6]. Dégagées

(1) Ce mémorandum, lu par le chancelier Hitler aux ambassadeurs des puissances locarniennes, le 7 mars 1936, notait l'incompatibilité du pacte franco-soviétique du 2 mai 1935 et du pacte rhénan, le premier étant exclusivement dirigé contre l'Allemagne et conduisant la France à assurer des obligations dépassant le cadre genevois, en cas de conflit germano-russe. Il exposait les raisons pour lesquelles la France n'était pas restée dans les limites du pacte rhénan en se liant à l'U.R.S.S. Il proposait, ensuite, des négociations franco-belgo-allemandes pour l'établissement d'une zone démilitarisée *réciproque*; la conclusion d'un pacte de non-agression de vingt-cinq ans entre les trois pays, Angleterre et Italie signant comme puissances garantes; celle d'un pacte aérien; la conclusion avec les états limitrophes des frontières orientales du Reich de pactes de non-agression analogues au pacte germano-polonais; la rentrée à Genève de l'Allemagne, qui avait rétabli sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire, l'ouverture de négociations en vue de l'égalité des droits en matière coloniale et de la disjonction du statut de la S.D.N. et du traité de Versailles.

(2) Dans le mémorandum du 24 mars, le Reich justifiait le rétablissement de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire par la nécessité de réaliser l'égalité des droits, condition requise pour son adhésion à une nouvelle convention organisant la paix européenne (I). Il rejettait les « diktats » considérés comme une « violence contraire au droit » (II), tenait les propositions locarniennes du 19 mars comme discriminatoires vis-à-vis de l'Allemagne (III), mais se réservait d'en élaborer de nouvelles en vue de surmonter la crise européenne.

(3) Publiées au tome II de la présente série sous le n° 5.

(4) Publié au tome susdit sous le n° 2.

(5) Communiqué reproduit audit tome, sous le n° 52.

(6) Reproduit au tome susdit, sous le n° 171.

des formules prudentes dans lesquelles elles s'enveloppent, les questions sont les suivantes :

1° Le gouvernement allemand est-il désormais en mesure de s'engager définitivement par traité? Ne prétendra-t-il pas, à l'avenir, qu'il n'était pas, à l'époque, en situation de conclure un traité le liant véritablement?

2° Le gouvernement allemand reconnaît-il et a-t-il l'intention de respecter le statut territorial et politique actuel de l'Europe, sauf modifications intervenant par voie de libre négociation?

3° Le gouvernement allemand se déclare prêt à la conclusion d'un pacte aérien avec les puissances occidentales : accepte-t-il qu'un pacte soit complété par un accord pour la limitation des forces aériennes?

4° Le gouvernement allemand admet-il que les pactes de non-agression qu'il propose de conclure avec ses voisins de l'est et du sud-est puissent être complétés par des accords d'assistance mutuelle?

Les accords envisagés s'étendront-ils à l'U.R.S.S., à la Lettonie et à l'Esthonie, qui ne sont pas effectivement limitrophes de l'Allemagne?

5° Le gouvernement allemand est-il prêt à compléter ses engagements de non-agression par des engagements de non-ingérence dans les affaires intérieures des états?

6° En proposant la création d'une cour internationale d'arbitrage qui aurait compétence pour l'observation des accords dont la conclusion est proposée, a-t-on entendu dessaisir le conseil de la Société des Nations et la cour permanente de Justice de La Haye?

7° Quelle est l'attitude de l'Allemagne à l'égard de cette dernière cour et de la clause facultative contenue dans son statut, ainsi qu'à l'égard des diverses modalités d'arbitrage, de conciliation ou de règlement juridique contenues dans les traités auxquels l'Allemagne est actuellement partie?

La note britannique, qui marque la nécessité d'élucider ultérieurement d'autres questions, ne contient aucune allusion explicite au problème des revendications coloniales de l'Allemagne, cependant soulevé dans le mémorandum du 31 mars. Elle ne dit rien non plus de la séparation du pacte de la Société des Nations et du traité de Versailles, sur laquelle on insiste du côté allemand, sans jamais avoir précisé la portée de cette formule obscure.

Malgré des demandes réitérées à diverses reprises du côté britannique, le questionnaire n'a reçu aucune réponse.

La négociation avec l'Allemagne aujourd'hui envisagée s'engagera donc dans des conditions très particulières :

a. L'Allemagne n'a fait aucun geste pour témoigner de son respect à l'égard de la loi internationale; la France accepte de négocier sans avoir reçu même l'apparence d'une satisfaction;

b. L'Allemagne n'a atténué en rien les mesures militaires qu'elle avait prises;

c. L'Allemagne ne manifeste aucun souci de fournir des éclaircissements sur les points obscurs du programme formulé par le chancelier Hitler.

L'Allemagne s'est donc maintenue strictement sur ses positions. Pour affirmer notre « bonne volonté », nous abandonnons les nôtres. Ce n'est pas assez pour autoriser un pessimisme radical sur les chances de succès de la négociation à venir; du moins, le gouvernement français est-il justifié à faire observer à Londres que le prestige des puissances occidentales, fortement ébranlé en Europe, ne sortira sans nouveau dommage de l'affaire que si l'entreprise diplomatique dans laquelle nous allons nous engager réussit. Mais un nouvel échec conduira-t-il encore à de nouvelles concessions? Il est donc nécessaire de poser au gouvernement britannique avec une insistance particulière une question fondamentale : qu'arrivera-t-il et quelle position prendra l'Angleterre si, cette fois encore, l'effort de conciliation échoue? Comment s'affirmera alors, dans les faits, la solidarité franco-britannique? Quelle suite sera donnée aux engagements pris par le gouvernement britannique le 1er avril? Qu'adviendra-t-il enfin si, par la suite, comme il est à tout le moins permis de le supposer, l'Allemagne viole les nouveaux engagements qu'elle aura contractés?

Seule une affirmation sans équivoque de la solidarité franco-britannique permettrait, en effet, en cas d'échec, de maintenir l'autorité en Europe des deux pays et, apparemment, de sauvegarder la paix.

II. *Questions devant faire l'objet de la négociation avec l'Allemagne.*

En supposant que cette question recevra une réponse satisfaisante, les problèmes qui devront faire l'objet des futures négociations — et sur l'énoncé, sinon sur la solution desquels il importerait qu'un accord fût réalisé dans la conférence préliminaire — paraissent pouvoir être groupés sous les rubriques suivantes :

1° Questions relatives à la Rhénanie;

2° Pacte d'assistance mutuelle pour l'Europe occidentale;

3° Pacte aérien occidental avec ses corollaires;

4° Problèmes intéressant les autres états voisins de l'Allemagne;

5° Questions générales.

On s'est borné, dans la présente note, à des indications sommaires sur les questions essentielles et sur les décisions de principe qu'elles appellent.

1. *Questions relatives à la Rhénanie.* — L'arrangement du 19 mars (paragraphe VII) a expressément prévu qu'un des objets de la future négociation serait la révision du statut de la Rhénanie. Le problème ne peut en effet être traité par simple prétérition.

Deux questions principales se posent :

a. *Effectifs.* Le chancelier Hitler avait marqué dans ses propositions du 31 mars qu'il était prêt pour quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juillet, à ne pas augmenter les effectifs déjà envoyés dans la zone; cette période touche à sa fin, et cette fin paraît coïncider avec le moment où de nouvelles installations deviendront disponibles en Rhénanie pour y loger des troupes : admettra-t-on que, dans la période de négociations qui va s'ouvrir, l'Allemagne puisse créer de nouveaux faits accomplis en renforçant ses effectifs? Va-t-on lui

demander, *en même temps qu'elle sera invitée à la négociation*, l'engagement de ne pas renforcer ses effectifs rhénans? Si, au début d'août, on apprend l'arrivée dans la zone de troupes nouvelles, que fera-t-on? M. Eden doit, à cet égard, se souvenir de l'engagement qu'a enregistré le communiqué de Genève du 10 avril.

b. *Fortifications*. — Dans l'arrangement du 19 mars, les quatre puissances se déclareraient d'accord pour soutenir, au cours des négociations, l'adoption de dispositions propres à interdire ou à limiter l'établissement ultérieur de fortifications dans une zone à déterminer.

Cette formule était destinée à interdire toute *nouvelle* fortification en France et en Allemagne : notre ministère de la Guerre l'avait acceptée.

Le gouvernement britannique demeure-t-il fidèle à cette conception? Sinon, mesure-t-il les conséquences de son abandon en ce qui concerne la sécurité des voisins orientaux de l'Allemagne, notamment la Tchécoslovaquie? Quelles conséquences entend-il tirer de la nouvelle situation, en ce qui concerne sa propre attitude à l'égard du maintien de la paix en Europe centrale?

En ce qui concerne le gouvernement français, les mêmes questions se posent à lui, mais il s'en ajoute une autre : l'abrogation de fait de l'article 42 du traité de Versailles (fortifications) devrait en effet appeler de notre part une contre-revendication.

En 1919, la France n'a pas demandé la révision de la clause du traité de Vienne lui imposant, dans l'intérêt de Bâle, la démilitarisation de Huningue [1]. Cette clause pouvait en effet être maintenue puisque l'article 42 du traité de Versailles imposait, de fait, à l'Allemagne une servitude analogue de l'autre côté du Rhin. L'abrogation de cet article aurait donc aujourd'hui cette conséquence que l'Allemagne serait de nouveau autorisée à fortifier Istein et pourrait menacer directement Bâle, alors que la France demeurerait dans l'impossibilité de fortifier Huningue et se verrait par là même privée de la faculté de relier à la frontière suisse la ligne de ses ouvrages défensifs.

Une telle situation serait aussi difficilement justifiable en équité qu'en fait. Le gouvernement doit donc se demander si, au cas où serait acceptée par lui l'abrogation de l'article 42 du traité de Versailles, il n'aurait pas, en contrepartie, à exiger le consentement exprès de l'Allemagne comme de l'Angleterre à la suppression de la servitude de Huningue, sans préjudice d'une négociation ultérieure franco-suisse.

Si le gouvernement ne croyait pas devoir aborder la question, à tout le moins pourrait-il faire état de cette servitude pour obtenir de l'Allemagne l'engagement de ne pas fortifier tel ou tel point sensible de la frontière (Kehl, par exemple, en face de Strasbourg).

2. *Pacte d'assistance mutuelle occidental*. — L'arrangement du 19 mars a prévu le remplacement du traité de Locarno par un nouveau pacte compor-

[1] Selon cette clause, la France prenait l'engagement de n'élever aucune fortification dans un périmètre de trois lieues autour de la ville de Bâle. Or, Huningue, devenue allemande par le traité de Francfort de 1871, était redevenue française depuis le traité de Versailles.

tant des engagements d'assistance mutuelle entre tout ou partie des signataires et contenant « des dispositions propres à assurer en cas de besoin l'entrée en action prompte des signataires ainsi que des accords techniques destinés à préparer les mesures qui assureraient l'exécution efficace des engagements pris ».

En d'autres termes, le pacte politique, basé sur le principe de l'assistance mutuelle et non sur celui d'une distinction entre garants et garantis, serait complété par des arrangements techniques (accords d'état-major).

Les propositions allemandes du 31 mars ont envisagé la conclusion d'un pacte de non-agression entre la France et la Belgique, d'une part, l'Allemagne, d'autre part, dans lequel la Grande-Bretagne et l'Italie auraient le rôle de garantes. Toutefois, un autre paragraphe (nº 12) ne paraît pas exclure formellement l'assistance mutuelle.

Sur le principe, il ne doit pas surgir de grandes difficultés pour faire prévaloir la conception anglo-franco-belge. Toutefois, la négociation soulèvera les questions délicates d'une définition et d'une constatation de l'agression permettant un déclenchement rapide de l'assistance. D'autre part, il sera indispensable de sauvegarder les dispositions du traité de Locarno assurant à la France la possibilité de venir en aide à un autre état attaqué par l'Allemagne, et cela soulèvera tout le problème de la sécurité collective s'opposant à la conception allemande des ententes bilatérales.

Enfin, notre ambassadeur à Berlin nous a maintes fois mis en garde contre une manœuvre possible de l'Allemagne : alors que le pacte franco-soviétique a fourni le prétexte pour la remilitarisation de la Rhénanie, nous devons nous attendre à voir le chancelier Hitler annoncer maintenant le dilemme : ou le pacte d'assistance mutuelle sur le Rhin, ou le pacte franco-soviétique. C'est une manœuvre qui ne serait pas sans effet sur une partie de l'opinion britannique et même de l'opinion française.

3. *Pacte aérien.* — Le projet d'un pacte aérien occidental a été mis en avant dès le 3 février 1935 [1] par la France et l'Angleterre. Le mémorandum allemand du 31 mars [2] a repris l'idée. Sur le principe donc, aucune difficulté. Le gouvernement britannique s'est d'autre part rangé à la conception française d'après laquelle un tel pacte devrait être complété par des accords d'exécution. Pour des raisons aisées à deviner, bien qu'elles n'aient été jamais formulées, on s'est toujours montré opposé, du côté allemand, à des accords complémentaires.

Autre divergence, plus grave peut-être : nous avons insisté, et le gouvernement britannique l'a souligné dans le questionnaire, sur l'intérêt qu'il y aurait à compléter un pacte aérien par un accord de limitation aérienne, en l'absence duquel le pacte aérien perdrait toute signification véritable.

Le gouvernement allemand s'est jusqu'à présent toujours opposé à cette conception.

(1) Communiqué franco-anglais suggérant l'entrée de l'Allemagne dans des pactes multilatéraux en Europe orientale, ainsi qu'un « Locarno de l'air ».

(2) 1936.

4. *Problèmes intéressant les autres puissances voisines de l'Allemagne.* — Prête à envisager sur ses frontières occidentales un accord multilatéral allant jusqu'à l'assistance mutuelle, l'Allemagne n'admet, en ce qui concerne ses autres voisins, que des accords bilatéraux de non-agression.

On est ici au centre même de la difficulté résultant de l'opposition entre le système allemand et le principe de la sécurité collective.

Par ailleurs, l'Allemagne n'envisage la conclusion d'accords de non-agression qu'avec les états ayant avec elle une frontière commune. Le gouvernement britannique a demandé si le Reich était prêt à donner à ces mots une interprétation englobant l'U.R.S.S., la Lettonie et l'Esthonie, quoique ces états ne soient pas limitrophes du Reich, mais conformément à la position prise par M. Hitler lui-même. La réponse n'est point venue; on peut prévoir qu'elle serait négative. Cela n'empêche pas l'Allemagne de dénoncer les intentions agressives de la Russie, d'ameuter l'Europe contre elle et d'accuser la Tchécoslovaquie d'être sa complice.

En insistant pour la conclusion d'un engagement de non-agression entre Berlin et Moscou (par telle méthode qui apparaîtra la meilleure), on obligera l'Allemagne à démasquer son jeu et on répondra en même temps à l'argument qu'elle entend tirer contre la politique française de l'existence du pacte franco-soviétique.

5. *Questions générales.* — La note britannique du 6 mai a posé, en ce qui concerne les tendances de la politique allemande, certaines questions essentielles rappelées plus haut : les réponses auraient permis quelques déductions sur les chances de succès et de durée d'un règlement général.

Nous renonçons à réclamer ces réponses avant de négocier. Les questions n'en subsistent pas moins; il dépendra de nos négociateurs d'empêcher que leurs interlocuteurs ne se dérobent jusqu'au bout. Parmi ces questions, il en est d'ailleurs qu'il ne sera pas possible de traiter par simple allusion : quelle est la position du Reich par rapport à la Société des Nations? Quelle compétence reconnaît-il au Conseil en ce qui concerne le contrôle de l'observation des traités dont il propose la conclusion? Quelle serait, par rapport à la Cour permanente de La Haye, la situation de la Cour d'arbitrage à laquelle le chancelier Hitler propose de confier la surveillance de l'exécution des nouveaux traités? Enfin, et peut-être surtout, que devient, d'une manière générale, le conseil de la Société des Nations dans les conceptions allemandes? Allons-nous négocier un accord occidental qui contiendra des références à l'article 15 et à l'article 16 du pacte de la Société des Nations sans savoir si le Reich partage nos conceptions sur un mécanisme essentiel pour le fonctionnement de cet accord?

Dans un article récent du *Journal de Genève*, M. von Rheinbaben, qui fut délégué allemand à la Société des Nations, marque que l'application de l'article 16 devrait dépendre non du Conseil, mais d'une instance impartiale : excellent moyen pour paralyser le jeu de l'article 16 lui-même et le déclenchement de l'assistance mutuelle. Est-ce la thèse officielle allemande?

Autant de questions de quelque importance pour apprécier la valeur des engagements que l'Allemagne se déclare prête à contracter. On en rapprochera

un autre point du programme allemand, à savoir la séparation du pacte de la Société des Nations et du traité de Versailles. C'est là une formule que l'on répète sans cesse, mais sur laquelle on a toujours évité de s'expliquer : s'agit-il d'enlever au Conseil toute compétence concernant l'observation à l'avenir des clauses du traité de paix?

Enfin, on ne saurait passer sous silence la question coloniale. Il est vrai que le mémorandum allemand a marqué que le Reich pourrait rentrer à la Société des Nations avant qu'elle ne fût résolue, mais dans l'attente qu'elle recevrait ensuite une solution raisonnable.

Pour ne pas soulever un problème irritant, le questionnaire britannique est demeuré muet sur ce point. On devra se demander si cette tactique est habile. N'est-elle pas de nature à permettre à l'Allemagne d'accroître progressivement ses prétentions? S'il est question d'un règlement général, ce règlement doit être vraiment général. La question coloniale devrait donc y trouver sa place, quelque solution qu'on entende lui donner. Sinon, les succès qu'il remportera ne seront pour le Chancelier qu'une raison nouvelle de vouloir en remporter de plus grands encore. Comment, d'autre part, ne pas appréhender qu'une fois rentrée à la Société des Nations, l'Allemagne ne fasse de la menace d'une nouvelle sortie un instrument de pression et de chantage?

Autant de raisons de rechercher dans la négociation qui s'engagera autre chose que des succès d'apparence et pour préférer à un règlement hâtif un règlement définitif [1].

9

Note
du général, Chef de cabinet du Ministre de la Guerre
Au sujet de l'armée de métier

Paris, 21 juillet 1936.

I. *Conséquences d'ordre militaire que tire M. Paul Reynaud du discours de M. le Président du Conseil.*

M. le Président du Conseil a déclaré le 15 [2] juillet à l'assemblée de la Société des Nations que la France restait fidèle au principe de la sécurité collective et à ses engagements d'assistance mutuelle.

[1] Le même jour, M. Massigli rédigeait deux autres notes : l'une, en vue de la conférence de Londres, intitulée : *Éléments pour une conversation franco-britannique*, où il reprenait sous une autre forme les considérations de la note ci-dessus publiée; l'autre, pour l'obtention d'un règlement général, où il étudiait la méthode à suivre dans les négociations projetées (négociations des cinq, du développement desquelles devraient être tenues au courant Tchécoslovaquie, Pologne et U.R.S.S.; puis négociations de règlement général, pour lesquelles l'organe directeur serait, soit le conseil de la Société des Nations, soit la Commission européenne).

[2] Il faut lire vraisemblablement *1er* et non *15*. Pour ce discours du président du Conseil, se reporter à *L'Œuvre de Léon Blum, 1934-1937*, Paris, 1964, p. 364-370.

La thèse que défend M. Paul Reynaud, déjà exposée dans son contreprojet du 28 mars 1935, est que la France n'a pas l'armée de sa politique, puisque selon lui :

1° Elle n'est pas en mesure de garantir l'intégrité du territoire national;

2° Elle ne nous met pas à même de remplir, le cas échéant, notre devoir d'assistance mutuelle.

M. Paul Reynaud affirme, en effet, que notre système militaire actuel assure bien à la nation une puissance militaire totale considérable, mais que son développement éventuel aurait pour caractère la *lenteur* et la *rigidité*.

Comment, demande-t-il, couvrir dans de bonnes conditions, contre toute attaque brusquée, la mise sur pied et la concentration de nos armées mobilisées, comment porter *sur le champ* à nos associés les secours qu'éventuellement nous en attendrions nous-mêmes? Comment, sinon en *ajoutant* à nos forces de défense un instrument de manœuvre prêt à toute heure, constitué assez fortement pour être capable d'une action autonome?

Ce corps serait composé de six divisions de ligne et une division légère, toutes motorisées, formées *entièrement* d'hommes *servant par contrat*, pour les soustraire au régime des incorporations et des libérations massives.

M. Paul Reynaud souhaite donc que le corps spécialisé soit entièrement formé d'engagés ou rengagés à *long terme*, parce que c'est pour lui le seul moyen d'obtenir la rapidité d'action et d'assurer dans de bonnes conditions techniques le maniement des engins modernes coûteux et délicats.

C'est bien là l'armée de métier. Le problème est nettement posé. Il faut vider le différend.

II. *Les « alliés » de M. Paul Reynaud.*

La thèse brillante de M. Paul Reynaud a séduit des partisans qui obéissent à des préoccupations bien différentes :

Le souvenir d'une longue guerre d'usure incline les uns à chercher dès les premières heures la solution dans l'*offensive* immédiate en « ouragan », qui porterait à l'adversaire un coup décisif. Il existe, comme en 1914, une jeune école militaire de l'offensive brusquée. Elle marque, à l'égard des masses mobilisées, un dédain à peine déguisé, comme elle affecte une indifférence totale aux conséquences internationales d'une initiative militaire.

D'autres, surtout dominés par le souci de l'assistance mutuelle, pensent que l'armée de métier est seule capable d'une telle mission. Elle doit pour cela, aux yeux de certains, se superposer à l'armée nationale, quitte à devenir le facteur le plus actif de la course aux armements. Elle doit, au contraire, pour les plus hardis, amener la diminution, puis la suppression de la conscription. Cette dernière conception conduit à ne plus considérer l'armée que comme un contingent réduit de mercenaires, fraction d'une police « fédérale » chargée seule, au nom de la communauté, de résoudre les conflits, par l'action préventive ou par l'exécution. Voilà un idéal qui ne peut qu'entraîner les cœurs généreux, mais qui devance malheureusement trop les réalités du temps présent, tant qu'il nous faudra « accepter l'éventualité de la guerre pour sauver la paix ».

Enfin, dans certains milieux, on nourrit certainement le secret espoir qu'une armée de métier, soigneusement recrutée et encadrée, assurerait souverainement *l'ordre intérieur*, en cas de conflits sociaux graves. La garde républicaine mobile serait bien entendu supprimée à son profit.

III. *Où nous sommes d'accord avec M. Paul Reynaud.*

Il n'est pas besoin de dire que nous sommes d'accord avec M. Paul Reynaud sur les objectifs qu'il assigne à notre armée : assurer l'intégrité du territoire; permettre notre devoir d'assistance mutuelle. Nous sommes, aussi, résolument d'accord avec lui pour rompre avec certaines routines, et sur l'obligation impérieuse d'obtenir, pour des besoins définis, la *rapidité* et la *puissance* par l'utilisation à plein des ressources de la technique moderne.

IV. *Où et pourquoi nous sommes en complet désaccord avec M. Paul Reynaud.*

a. En plus du trouble causé dans la détermination de l'agresseur : *dangers militaires de l'action « autonome » du corps spécialisé.*

Pour qui sait les exigences de la guerre moderne, la terrible puissance du feu retranché, même sommairement, la valeur des obstacles, l'offensive a besoin, pour rompre, *sur un front étendu*, les défenses de l'adversaire, d'une accumulation énorme de matériels.

L'attaque immédiate, en flèche, d'un corps de 100.000 hommes remporterait sans doute des succès locaux, mais sur un front étroit, sans exploitation possible, c'est-à-dire des avantages sans lendemain.

C'est, en effet, une vérité élémentaire qu'aucune opération offensive fructueuse n'est possible avant qu'aient été rassemblés les moyens nécessaires pour s'assurer, sur le point choisi, une supériorité indiscutable et de durée.

100.000 hommes, même formés en unités motorisées et mécaniques, non soutenus par des réserves importantes, ne peuvent procurer cette supériorité décisive.

Ce serait donc une aventure dangereuse que de risquer d'un seul coup une troupe d'élite et le meilleur de notre matériel avant la mise en place de notre couverture, avant qu'ait pu jouer notre plan de concentration.

Faudra-t-il donc pour cette action autonome, pour cette offensive immédiate, réunir en tout temps une armée de métier de 200 ou 300.000 hommes abondamment pourvue de matériels puissants? A quel prix y parviendrait-on, que resterait-il à l'armée nationale? Cette fois, rien. Là, le problème se résoud par l'absurde.

Nous avons eu, en août 1914, des succès locaux qui ont pendant quelques jours déchaîné l'enthousiasme. Chacun sait ce qu'il en est advenu.

b. *Expédition immédiate d'assistance mutuelle.*

Sans qu'il soit besoin d'insister, il est clair que nos possibilités d'assistance mutuelle sont différentes selon qu'il s'agit de pays ayant ou n'ayant pas avec la France de frontières communes.

A l'égard des pays ayant avec nous des frontières communes, l'assistance

mutuelle peut jouer dans les moindres délais, sans qu'il soit nécessaire d'entretenir en permanence une armée de métier. Nous y reviendrons tout à l'heure.

A l'égard des autres pays, l'assistance mutuelle directe peut se concevoir par l'action des forces aériennes et navales, isolées ou en combinaison; l'assistance indirecte par la pression de nos forces nationales sur un des fronts de l'adversaire; enfin le développement ultérieur des opérations pourrait conduire à la formation de corps expéditionnaires. Nos forces mobiles d'outre-mer y sont préparées.

Mais comment imaginer que notre corps spécialisé puisse traverser une partie de l'Europe en guerre pour porter assistance à un état attaqué n'ayant avec la France aucune frontière commune?

Sans parler des difficultés insurmontables de transport, de communication et de ravitaillement, est-ce au moment même où commencerait notre concentration qu'on s'amputerait, pour l'envoyer seule au loin, d'une force précieuse?

c. *Inutilité des soldats rengagés pour les besognes d'hommes du rang.*

Les besoins de la technique, dit-on, imposent que le corps spécialisé soit entièrement composé de rengagés, parce que seuls des soldats servant à long terme peuvent manier un matériel coûteux et délicat.

Cette affirmation est insoutenable.

Quelle est, en effet, dans une unité motorisée ou mécanique, la part des spécialistes véritables et celle des hommes sans spécialité?

Il est indéniable qu'on doit ranger dans la catégorie des soldats sans spécialité tous les conducteurs de véhicules quels qu'ils soient. Un pays qui a plus d'un million d'automobiles n'a pas besoin de recruter des rengagés à long terme pour en faire de simples chauffeurs, car il est infiniment plus facile de former ceux-ci qu'il ne l'était autrefois de former des cavaliers.

Qu'il faille à un char de combat, en plus du chef de char (lequel est officier ou sous-officier), un ou deux mécaniciens de carrière, qu'il soit utile d'avoir des spécialistes pour les équipes de rechange ou de réparations, pour les radios, les artificiers d'artillerie, le matériel des fortifications, nul n'y contredit. Qu'on forme avec soin des spécialistes *véritables*, dotés d'un statut avantageux, ayant un emploi déterminé pour l'utilisation à plein d'un matériel moderne, d'accord.

Mais que la masse des hommes du rang, conducteurs, ravitailleurs, aussi bien que mitrailleurs, fusiliers, pointeurs, etc... soit rangée dans la catégorie des spécialistes, c'est un non-sens. D'ailleurs, si le moindre fusilier ou conducteur devait être, selon cette théorie fantaisiste, un spécialiste, comment donc pourrait s'instruire pour le combat la masse de l'armée nationale, pourtant nécessaire en raison de *l'étendue de nos fronts*? Elle serait vouée à l'infirmité congénitale. Tout chef qui connaît son métier sait que les ressources des contingents normaux permettent de satisfaire, même par une instruction à court terme, aux *besoins des troupes de toutes armes*.

Ainsi nous arrivons à envisager le recrutement de quelques milliers de spécialistes, non hommes du rang, mais judicieusement *répartis*, c'est-à-dire en proportion des besoins techniques véritables des unités de l'armée nationale.

d. *Inutilité des soldats rengagés pour une mise sur pied rapide.*

C'est surtout, dira-t-on encore, parce que le corps spécialisé doit être immédiatement prêt à intervenir que nous voulons le composer de rengagés à long terme. On n'aura pas besoin à la mobilisation de personnel de complément.

Voilà bien une véritable solution de paresse.

Car on peut parfaitement, pour les missions qui exigent la rapidité, spécialiser certaines grandes unités qui soient en permanence alimentées en hommes instruits, et libérées, en grande partie, de la servitude de la réquisition.

C'est dans ce sens que les réalisations vont se poursuivre.

e. Rengager pour rester simple soldat sans spécialité (car répétons qu'un chauffeur de camion n'est pas un spécialiste), c'est contraire au caractère français.

Le contreprojet de M. Paul Reynaud prévoit un corps de 100.000 rengagés dont 20.000 indigènes. En tenant compte de l'économie qui résulterait de la suppression de 7 divisions de l'intérieur, c'est un supplément de 65.000 militaires de carrière. A ce chiffre doivent s'ajouter les militaires de carrière destinés à l'encadrement de l'armée nationale, la gendarmerie, la garde mobile, soit un total d'environ 230.000 militaires servant à long terme. Dans la période actuelle, l'entretien d'un tel effectif supposerait une moyenne annuelle de 25.000 engagements, c'est-à-dire que plus d'un septième des jeunes gens du contingent embrasse volontairement la carrière militaire.

Ajoutons à cela que le maintien de la majeure partie de ces éléments dans les seules unités mécaniques priverait l'armée de conscription d'une source importante d'encadrement.

De Gaulle suppose bien, en effet, que nos régiments se verraient diminués, au profit des unités nouvelles, de 54.000 militaires de carrière! (p. 300).

Il ne restera vraiment rien à cette malheureuse armée nationale, que les tenants de l'armée de métier consentent, avec quelque commisération, à laisser subsister à côté de leur belle phalange.

Cependant l'armée nationale a déjà bien du mal à encadrer ses unités de formation, obtenues par dédoublement ou détriplement des unités actives.

Par ailleurs, de Gaulle convient que les masses mobilisées ne peuvent s'employer sans cadres solides (p. 299) : contradiction.

Une expérience récente vient d'ailleurs de montrer les difficultés du recrutement des spécialistes véritables qui peuvent cependant accéder au grade de sous-officier. Elle est significative.

Donc inutilité de constituer un corps spécialisé entièrement avec des soldats servant à long terme. Par surcroît, quasi impossibilité de les recruter, pour des raisons qui tiennent au caractère français, aux dépenses budgétaires énormes qu'entraîneraient la solde et le logement de ces prétendus spécialistes.

« On a souvent prôné comme remède à la crise des effectifs la constitution d'une armée de métier. L'impitoyable verdict des chiffres ne laisse de cette idée qu'un peu de fumée ». *Revue des Deux mondes*, 15 décembre 1934.

« Il est plus que douteux qu'une armée de métier puisse être recrutée chez nous de longtemps ». Général Guillaumat, *Revue politique et parlementaire*, 10 mars 1935.

f. Ici nous atteignons le point culminant du problème, c'est-à-dire que nous en découvrons le caractère *moral*, tant il est vrai qu'il n'existe point de vraie force sans qu'un idéal ne l'anime.

On nous propose en définitive de voir en France deux armées, une armée de métier et une armée de conscription.

L'armée de métier aurait les meilleurs cadres de l'armée, les matériels les plus nouveaux. Elle serait l'armée de choc, aux cadres de choix, destinés à l'offensive brillante et victorieuse. Elle aurait toutes les faveurs, elle serait choyée, tenue à l'écart de la nation, sujette aux propagandes, à la surenchère des partis. *Elle aurait entre ses mains le sort intérieur du pays.*

Elle ferait sonner son armure [1].

A côté de cette armée de luxe, l'armée nationale, ainsi « écrémée », délaissée, équipée en matériels démodés, saurait que lui sont réservées les tâches les plus ingrates de la défense. Il y aurait certainement rupture grave de la cohésion morale d'une armée dont l'existence, les succès et les revers doivent s'identifier à ceux de la nation.

Il est inutile, pour les besoins de la cause, de comparer avec l'armée de métier l'armée de l'Air, la Marine, la garde mobile, la gendarmerie, parce que les situations respectives n'ont, pour ce qui nous occupe, rien de comparable.

Une fois l'armée de métier dépensée, fondue dans une offensive aventureuse du premier jour, sans le soutien des forces réunies, nous en reviendrons aux sanglants échecs de 1870, aux désillusions désastreuses d'août 1914, ou à la situation de l'armée allemande de 1918, qui, ayant formé avec ses divisions d'assaut une véritable armée de métier, n'a pu, après les insuccès de celle-ci, opposer à notre contre-offensive générale que des troupes médiocres vouées à la capitulation du 11 novembre.

V. *Propositions et conclusion.*

Nous n'avons jamais prétendu assigner à l'armée une attitude de défensive constamment passive, parce que ce serait une sottise.

Mais nous voulons une *défense initiale* parce que nous voulons, avant tout, garantir l'intégrité du territoire national et parce que nous ne voulons, en aucun cas, avoir même la tentation d'une attitude d'agression. C'est à cette condition primordiale que joueront à notre profit, contre l'agresseur, les forces morales immenses de l'intérieur et de l'extérieur [2].

Que notre défensive initiale doive être portée jusqu'aux Belges, c'est une nécessité que nous envisageons évidemment. Une ligne d'eau est un obstacle redoutable.

Il nous faut donc un front fortifié inviolable, et il sera inviolable, de Montmédy à Bâle, armé, tenu en permanence par les garnisons de sûreté des troupes

[1] *Note du document :*

« Messieurs les maîtres, bien logés et nourris, vêtus brillamment, insouciants célibataires, jouissant du prestige... » DE GAULLE (p. 300).

« Le prestige du corps spécialisé, jeune, mobile, brillant... » P. REYNAUD (p. 47).

[2] *Note du document :*

Cependant que de Gaulle veut substituer les combats bien réglés de soldats de vocation aux heurts des masses (ce qui n'est que de la littérature), M. P. REYNAUD écrit plus raisonnablement (p. 36) :

« C'est cette menace d'une opinion publique mondiale ameutée contre l'agresseur et d'une généralisation de la guerre qui peut, seule, l'empêcher. »

de forteresse, renforcées immédiatement par la levée des frontaliers, étayées en profondeur par des réserves locales, prêtes à parer à tout imprévu.

Les précautions étant prises du côté de la Suisse, la région du nord étant, jusqu'à la mer, organisée en secteurs défensifs, pouvant servir de repli, il nous faut spécialiser certaines grandes unités très mobiles, dont le rôle sera le soutien immédiat de la couverture belge.

Ces grandes unités motorisées et mécaniques seront spécialisées en vue de leur mise sur pied rapide pour la couverture totale. Elles seront, nous l'avons dit, progressivement affranchies des servitudes de la réquisition. Elles auront des effectifs instruits, des moyens de transport motorisés. Elles pourront être renforcées des matériels blindés de la réserve générale.

Cette « mise en garde » opérée [1], la concentration se poursuit; une masse de manœuvre, des réserves stratégiques importantes sont constituées avec le complément des divisions motorisées, les divisions actives et de formation.

A ce moment, nous pourrons parler de contre-offensive.

Ainsi s'allie la prudence à la force.

M. P. Reynaud veut un corps spécialisé formé de mercenaires pour une offensive immédiate, foudroyante.

Nous ne voulons ni de sa constitution ni de son emploi.

Nous aurons un corps spécialisé, mais il le sera par l'urgence de sa mission défensive, donc par sa vitesse, dans le cadre de l'armée nationale.

Nous envisagerons ensuite, toujours dans le cadre de l'armée nationale, la constitution de divisions cuirassées, à base de chars et d'artillerie.

Il nous faut enfin être en mesure d'intervenir pour remplir notre devoir d'assistance mutuelle, par l'action directe ou indirecte, par les seules forces terrestres, ou par l'action combinée des forces terrestres, aériennes et navales.

Ces questions figureront au programme du centre des Hautes-Études de Défense nationale. Mais, comme l'offensive, cette action n'aura sa vraie valeur que lorsque l'armée française aura été concentrée à l'abri de sa couverture.

Nous avons ainsi l'armée de notre politique défensive et d'assistance : c'est la chair de la chair de la nation.

Elle sera technique, elle sera moderne, elle sera rapide pour certains de ses éléments, elle sera puissante, mais dans le cadre de son recrutement national. *C'est affaire d'organisation.*

Elle serait invincible pour la défense de notre sol. Elle ne sera jamais au service des causes belliqueuses, pas plus qu'elle ne sera dangereuse pour nos libertés.

Nous avons affirmé solennellement notre volonté de paix. Nous venons, en votant la nationalisation des fabrications d'armement, de dissiper un mystère plein de périls. Nous espérons que notre exemple de sincérité et de clarté sera suivi. Nous sommes prêts à toutes les solutions de paix.

Dans l'état présent du monde, notre armée est l'armée de notre politique. Elle ne la contrariera jamais, parce qu'elle est au service exclusif de la loi et de la nation.

(1) *Note du document :* Voir note de l'E.M.A., III*a*) : dans quels délais s'effectuent les opérations successives.

10

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2247 à 2250. *Berlin, 22 juillet 1936, 14 h. 20, 14 h. 19.*

(*Reçu :* 16 h. 15, 15 h. 45, 15 h. 50, 15 h. 35.)

Les milieux dirigeants du Reich suivent avec passion les événements qui se déroulent en Espagne. Sans préjuger leur issue, ils ne cachent pas qu'une victoire des éléments de gauche leur semblerait très grave, car elle conduirait à l'établissement d'un régime des Soviets. Ils avouent, d'ailleurs, que leurs sympathies sont du côté des insurgés et qu'ils souhaitent ardemment le succès des militaires révoltés. Mais le plus caractéristique, dans leur attitude, c'est qu'avec plus d'âpreté que jamais ils s'en prennent à l'U.R.S.S.

La presse qu'ils inspirent accuse ouvertement Moscou d'être à l'origine de l'anarchie et de la guerre civile espagnoles. Elle en voit de nouvelles preuves dans l'intervention de la radio moscovite contre les émeutiers et dans le fait qu'un navire pétrolier russe aurait collaboré au bombardement de Ceuta. Elle affirme que l'agitation présente aurait été préméditée et provoquée par Bela Kun, lors d'un voyage dans la Péninsule qu'on a essayé en vain de démentir [1]. Elle rappelle les informations qu'elle a publiées récemment sur la conférence de Breda[2], et sur la participation de Boukharine à cette conférence. Elle dénonce le plan de soulèvement révolutionnaire européen qu'auraient ourdi les staliniste et les trotskystes réconciliés et dont la première étape devrait comprendre la bolchevisation de l'Espagne, de la France et de la Roumanie.

Cette campagne acharnée et persévérante est, sans doute, destinée à justifier le national-socialisme aux yeux du peuple allemand; elle est destinée également à impressionner « les pays d'ordre » et à les disposer favorablement pour l'Allemagne. Mais elle indique aussi que l'hostilité contre la Russie, l'idée que la mission de l'hitlérisme est de purger l'Europe du péril russe, et qu'il appartient au IIIe Reich d'organiser la lutte contre le bolchevisme et ses auxiliaires, dominent de plus en plus l'esprit du Führer et de ses lieutenants.

[1] Bela Kun, très malade à Moscou, ne s'est pas rendu en Espagne et n'a joué aucun rôle dans l'organisation du parti communiste espagnol.

[2] Dont traitait la D. 367 de la Haye du 21 juillet (document non retrouvé).

11

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 313 à 316. *Moscou, 22 juillet 1936, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h., 17 h. 20, 16 h. 35, 16 h. 55.)

En l'absence du commissaire du peuple aux Affaires étrangères, il est inutile de tenter d'obtenir ici des renseignements sur l'opinion des milieux officiels soviétiques en ce qui concerne l'affaire de Dantzig. On laisse à M. Litvinov le soin de le faire connaître à Montreux et M. Paul-Boncour est plus à même que moi de documenter le Département. D'autre part, la presse soviétique s'abstient de tout commentaire sur les événements.

Le coup de force de Dantzig n'a étonné personne [1]. Depuis la libération de M. Greiser, à Moscou on s'attendait à l'improviste à une manifestation; seule la forme en était inconnue. On est persuadé que l'affaire est menée d'accord avec M. Beck et qu'à moins d'un sursaut bien improbable de l'opinion polonaise, elle se développera prochainement. Les inconnues sont les contre-parties données ou promises par l'Allemagne à la Pologne.

La nomination du nouveau ministre des Affaires étrangères letton [2] cause aussi des inquiétudes. C'est, m'assure-t-on, un des seuls hommes d'État lettons absolument germanophiles.

Le plan de pénétration pacifique et politique de l'Allemagne semble se poursuivre de la façon que j'ai plusieurs fois indiquée; je pensais, toutefois, que l'Allemagne aurait besoin de susciter chez ses voisins des révolutions ; elle peut, pour le moment, se passer de recourir à des moyens extrêmes et son influence a été propagée soit par la venue au pouvoir de gouvernements germanophiles, soit par une emprise économique et commerciale.

La tache d'huile s'étend : l'Italie, la Turquie, la Pologne, l'Autriche, Dantzig, la Lettonie et demain, peut-être, la Yougoslavie et la Roumanie.

Des voyageurs venant de Finlande m'ont rapporté les progrès surprenants de l'hitlérisme dans ce pays où, il y a deux années, l'influence anglaise paraissait prépondérante.

Tous ces faits, bien qu'en dehors de la Société des Nations, tous les pays mènent des politiques parallèles, ou les forces rétablies et affirmées de l'Allemagne et de [l'Italie], qui ont pu violer tous les traités et modifier à leur profit

(1) Le 18 juillet, le Sénat de Dantzig promulguait quatre décrets : le premier supprimait la liberté de réunion; le second instituait une police secrète d'Etat; le troisième portait de trois semaines à trois mois la durée de la détention préventive; le dernier interdisait l'abattage rituel juif. Le 20, les chefs de l'opposition envoyaient à la Société des Nations une protestation visant ce « coup d'Etat » contre la constitution de la Ville Libre.

(2) M. Munters, dans le cabinet du Dr Ulmanis, de tendances prohitlériennes.

le *statu quo* sans provoquer de réaction de la part des puissances intéressées à le maintenir, exercent sur les petits états l'attraction inhérente à la violence et à l'audace *(sic)*.

En Orient, tout au moins, si l'on continue à montrer de l'attachement aux principes de la Société des Nations et de la sécurité collective, on est en train de perdre toute confiance dans son efficacité. Comment pourrait-on croire que la France, qui a accepté le réarmement de l'Allemagne, la remilitarisation et la fortification de la Rhénanie, voudrait ou pourrait voler au secours de ses amis de l'Est s'ils étaient attaqués?

Si nous n'arrivons pas à restaurer cette confiance, il est à craindre que de nouveaux groupements se forment d'où la France serait probablement écartée.

12

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 755 à 758. *Vienne, 22 juillet 1936, 21 h.*

(*Reçu :* le 23, 4 h. 10.)

Je me suis entretenu avec le secrétaire d'État des Affaires étrangères des questions posées par votre télégramme no 326 (1).

Ses déclarations peuvent se résumer ainsi :

1o Les protocoles de Rome (2) ont le caractère d'un pacte consultatif et n'excluent pas la conclusion d'un pacte danubien entre tous les états de l'Europe centrale;

2o La principale objection du gouvernement autrichien est le maintien de la paix, car il estime qu'une guerre serait fatale à son indépendance;

3o Le gouvernement autrichien cherche à assurer sa sécurité et à maintenir ainsi la paix au moyen de pactes bilatéraux. Mais il n'entend pas moins demeurer fidèle à l'esprit de la Société des Nations et n'aurait aucune opposition à un accord multilatéral conclu dans le cadre de celle-ci, à la condition que cet accord comprenne l'Allemagne;

4o Le gouvernement autrichien ne pourrait contracter aucune obligation qui le contraindrait à une action militaire dirigée contre l'Allemagne. Il est en même temps fermement décidé à ne se faire l'instrument d'aucune entreprise d'agression au bénéfice de l'Allemagne. Il estime que son devoir d'État allemand ne.. [l'] engage vis-à-vis du Reich que dans la mesure où celui-ci poursuit une politique pacifique.

(1) Voir au tome II de la présente série, le no 466.

(2) Conclus le 24 mars 1936 entre Italie, Autriche et Hongrie. Sur ces protocoles, voir au tome I de cette série les nos 511 et 523.

Ces déclarations sont, dans leur ensemble, conformes aux grandes lignes de la politique extérieure suivie par l'Autriche depuis M. Dollfuss. Le seul fait nouveau est que l'Autriche, se considérant couverte par l'arrangement du 11 juillet [1], ne manifeste plus d'intérêt pour un pacte danubien exclusivement destiné à protéger son indépendance, comme celui qui avait été conçu lors des conversations franco-italiennes de Rome en janvier 1935. Un pacte centre-européen ne rencontrerait, par contre, aucune objection de sa part, à condition que l'Allemagne et l'Italie y soient participantes et que ses stipulations n'exigent pas de l'Autriche un effort militaire qu'elle entend réserver strictement à la défense de sa propre indépendance.

13

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 734. *Prague, 22 juillet 1936* [2].

(*Reçu :* le 24, 11 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nº 501 [3].

J'ai confirmé ce matin officiellement à M. Krofta l'assurance que je lui avais donnée, que le gouvernement français n'envisageait aucun projet de pacte limitatif comprenant l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Italie et la Pologne.

Le ministre m'a remercié de cette déclaration. Il m'a demandé si le gouvernement français avait été pressenti ou approché au sujet d'un pareil projet.

J'ai répondu qu'à ma connaissance, aucune suggestion en ce sens n'avait été faite à Paris.

(1) Le communiqué traduisant cet arrangement est publié au tome II de la présente série sous le nº 426.

(2) Par avion.

(3) Par ce télégramme, du 18 juillet, le ministre déclarait : « J'approuve la réponse que vous avez faite à M. Krofta lui confirmant que le gouvernement français n'envisageait aucun projet de pacte limitatif avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Italie et la Pologne ».

14

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 631. *Bruxelles, 22 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

Au moment où la France, l'Angleterre et la Belgique s'apprêtent à des négociations ayant pour but de parer aux conséquences du coup de force allemand du 7 mars et de tenter de mettre sur pied une organisation plus générale de la sécurité, il n'est pas sans intérêt de chercher à discerner quelle sera la part du gouvernement belge dans l'œuvre constructive envisagée, et comment il comprend la collaboration de son pays à cette entreprise.

Le discours de M. Spaak [1] a donné à cet égard des indications incertaines, comme le prouvent les commentaires divers qu'elles ont provoqués. Pour les éclairer, il faut s'efforcer de préciser les préoccupations du gouvernement belge en présence de courants d'opinion qu'il peut être amené à suivre ou à remonter.

Cet examen doit permettre de déterminer ce que nous pouvons attendre de la Belgique dans deux domaines voisins et solidaires, mais distincts : notre action diplomatique et l'organisation militaire de notre sécurité.

Les courants d'opinion. — Je ne reviens pas sur les principales tendances qui se partagent l'opinion belge : Wallons réclamant la défense à la frontière et l'accord militaire le plus étroit avec la France; flamingants frontistes réclamant l'accord avec les Pays-Bas pour une politique de stricte neutralité, avec pointe dirigée contre la France et main tendue à l'Allemagne; opinion flamande moyenne, et opinion catholique en pays wallon et surtout à Bruxelles, réclamant une politique indépendante vis-à-vis de la France, hostiles à un accord militaire avec celle-ci, qu'elles soupçonnent d'influencer l'action diplomatique et qu'elles ne tolèrent en tout cas que combinée avec un accord militaire anglo-belge; opinion très répandue de ceux qui, au fond, regrettent l'ancienne neutralité, tout en se rendant compte qu'elle n'est plus possible; enfin, opinion socialiste, résolue à se défendre contre l'Allemagne, acceptant l'idée d'une coopération militaire avec la France, mais répugnant aux charges militaires et combinant

[1] Discours prononcé le 20 juillet, au banquet de la presse étrangère. Le ministre y déclarait vouloir « que la politique étrangère de la Belgique soit placée résolument sous le signe du réalisme ». Il soulignait la nécessité pour son pays de collaborer à l'organisation de la paix sans prendre toutefois des engagements qui puissent dépasser ses possibilités.

Ce discours provoqua des commentaires divers dans l'opinion et dans la presse : approbation dans les journaux flamands et rexistes, préoccupations des socialistes de voir M. Spaak s'engager dans une politique de neutralité impliquant le sacrifice de la Wallonie en cas de conflit. Et une explication assez vive se produisit au Conseil des ministres, obligeant M. Spaak à affirmer qu'il restait partisan des principes de sécurité collective et d'assistance mutuelle.

son attachement aux principes de la sécurité collective et à la Société des Nations avec la crainte de voir la Belgique entraînée dans une guerre au-delà de ses frontières.

Un dernier élément, non des moindres, c'est l'attitude du Roi. En raison de la réserve constitutionnelle qu'il observe, il n'est possible que de la deviner par voie indirecte. Léopold III semble décidé à défendre le territoire, à admettre à cet effet la collaboration avec la France et l'Angleterre, mais enclin à pencher du côté anglais et à restreindre au strict minimum les engagements de la Belgique.

Quelle est, au milieu de ces idées contradictoires, la position du gouvernement actuel? Cela revient surtout à se demander quelles sont les idées de M. Van Zeeland qui paraît fermement résolu à garder la haute main sur la direction de la politique extérieure.

Tendances personnelles de M. Van Zeeland. — Le Premier ministre est un catholique de l'école de Louvain. D'origine lointaine hollandaise, il est d'esprit foncièrement belge, ni wallon, ni flamand. Il s'est battu vaillamment, a connu la captivité et n'est certainement pas germanophile. Nullement hostile à la France, ses sympathies le portent davantage vers l'Angleterre et, d'une façon générale, vers les conceptions anglo-saxonnes, encore qu'il soit de culture nettement française. Il se pique de réalisme, bien qu'il soit à sa façon un idéaliste. Il voit ou croit voir les possibilités et les limitations de son pays. Il en sonde avec soin les tendances, mais en s'attachant surtout, consciemment ou non, à discerner celles des milieux catholiques, donnant d'ailleurs, à ce qu'il semble, plus d'importance aux réactions des socialistes qu'à celles des libéraux qu'il paraît considérer comme un parti d'intellectuels bourgeois, peu nombreux et ayant de moins en moins d'influence sur l'opinion.

Défense du territoire et assistance militaire franco-anglaise. — Tout ce que nous savons de lui, par ses propos et par ses actes, le montre nettement contraire à la politique dite de « neutralité volontaire », celle des flamingants et de certains milieux qui veulent que la Belgique se déclare d'avance résolue à ne participer à aucun conflit, qui refusent de préparer sa défense en liaison avec la France, et sont prêts en réalité à laisser passer une invasion allemande.

M. Van Zeeland entend défendre le territoire belge. Il entend en préparer les moyens. Il recherche à cet effet la collaboration de la France et de l'Angleterre, et s'il est prêt à conclure un accord avec l'Allemagne, rien n'autorise à croire que ce soit autrement que dans une forme analogue à celle du traité de Locarno et en prenant toutes ses précautions contre un manquement à la parole allemande et contre une agression qu'il ne redoute que du côté de Berlin. Lors de la visite de M. von Ribbentrop, l'été dernier, on s'est demandé s'il se prêterait à un pacte bilatéral de non-agression avec l'Allemagne. Il l'a nié avec énergie, et rien ne permet jusqu'ici de douter de sa sincérité.

Il se rend compte qu'un appui militaire efficace ne peut être donné à la Belgique que par la France, tout au moins tant que l'Angleterre n'a pas réarmé, et que, même alors, c'est principalement du côté de la France que pourraient venir les premiers secours effectifs. Mais il est persuadé que, pour faire accepter cette « réalité » par la majorité flamande, dont il mesure la force et les exigences

croissantes, il faut éviter tout ce qui paraîtrait subordonner la politique belge à celle de la France. Il m'a tenu à ce sujet, un soir, un propos significatif : « Croyez-moi, mon cher ambassadeur, la France a tout intérêt à ce que la Belgique pratique une politique indépendante ». Cela veut dire qu'une politique trop ouvertement francophile amènerait, d'après lui, de telles réactions du côté flamand que le gouvernement se verrait obligé de faire marche arrière.

De là, son insistance pour l'échange de lettres du 6 mars modifiant l'accord militaire franco-belge [1], et aussi pour obtenir des conversations avec l'état-major britannique qui, même si, comme c'est le cas jusqu'ici, elles ne donnent aucun résultat concret appréciable, lui permettent de dire aux Flamands qu'il tient la balance égale entre la France et l'Angleterre.

En pratique, depuis les conversations à trois à Londres, les états-majors français et belge causent avec la plus grande confiance [2], comme Votre Excellence le sait par ma correspondance. M. Van Zeeland, dans ce domaine, s'est donc bien montré le réaliste qu'il veut être. Ayant apaisé les craintes flamandes, mais non celles des frontistes qui, malgré le secret gardé, continuent de le soupçonner, il s'est préoccupé d'organiser l'assistance militaire française qu'il attend pour son pays en cas d'agression allemande.

C'est dire non seulement qu'il acceptera, mais qu'il recherchera tout accord diplomatique organisant cette assistance par une collaboration franco-britannique, englobée si possible dans un traité avec l'Allemagne, comme à Locarno.

Il se prêtera très volontiers à l'extension d'un tel accord aux Pays-Bas, mais je ne pense pas qu'il se fasse de grandes illusions à cet égard.

Il fera en tout cas tout son possible pour concilier les vues de l'Angleterre et celles de la France. Il sera plus attiré par les vues « réalistes » anglaises que par les conceptions françaises qu'il trouve en général trop « juridiques ». Mais nous avons pu constater à plusieurs reprises, peut-être pour cette raison même, le souci qu'il a montré de rechercher une entente directe avec nos gouvernants.

Pacte occidental. — Mais quelle idée se fait M. Van Zeeland du jeu d'un pacte d'assistance occidental destiné à remplacer celui de Locarno? Comment comprend-il la clause d'assistance?

C'est ce qu'il importera de tirer au clair. On peut se demander si dans son esprit, comme dans celui de la plupart de ses compatriotes à l'heure actuelle, la garantie donnée à la Belgique ne doit pas avoir un caractère unilatéral. L'importance du progrès de cette idée depuis 1925 n'est pas douteuse. Je ne puis m'empêcher de me rappeler une conversation avec M. Vandervelde lui-même, rapportée dans ma dépêche politique n° 119 du 5 février dernier [3], au cours de laquelle il me signalait que la masse du peuple n'envisage pas que l'armée belge puisse aller combattre hors du territoire pour une cause étrangère. M. Vandervelde estimait que le service essentiel que la France puisse attendre de la Belgique, c'est que l'armée belge barre la route à une invasion allemande. Et comme je lui faisais observer que cela impliquait une inter-

(1) Voir, au tome I de la présente série, le n° 284 (note).

(2) Voir, au tome II de ladite série, les n°s 217 et 480.

(3) Reproduite au tome I de la présente série, sous le n° 137.

prétation singulièrement restrictive des dispositions cependant si claires du pacte de Locarno, M. Vandervelde se montrait embarrassé, se référait à l'intervention d'une décision du conseil de la Société des Nations, mais ajoutait que tout cela était bien compliqué pour l'esprit simpliste du peuple.

En présence de la poussée flamande, on a le droit de craindre que M. Van Zeeland, lui, n'oriente nettement dans un sens restrictif les stipulations concernant le rôle de la Belgique dans le futur pacte occidental. Il est vrai qu'il s'est déclaré partisan des ententes régionales d'assistance. On pourrait le mettre en présence de cette contradiction. Il sera nécessaire en tout cas de bien préciser les textes pour ne laisser place à aucune ambiguïté.

Règlement général de la sécurité. — Quelle sera l'attitude du gouvernement belge lorsqu'on abordera le problème plus général du règlement européen ?

M. Van Zeeland s'est toujours proclamé, comme la plupart des hommes d'État belges, partisan convaincu de la Société des Nations. Dans l'affaire éthiopienne, il a pratiqué la politique sanctionniste. Toutefois, on peut se demander si ce n'était pas encore plus par complaisance envers l'Angleterre que par fidélité genevoise. Certain passage du discours de M. Spaak indique-t-il que le gouvernement belge entend renoncer aux principes de la Société des Nations? Il est évident que le ministre a visé l'intervention du sénateur socialiste Rolin qui, protestant contre l'abolition des sanctions, avait déclaré que la justice devait primer toute autre considération [1]. L'idée que cette conception pût entraîner la Belgique dans une guerre punitive avait causé une grande émotion dans le clan catholique et parmi les libéraux. M. Spaak, dans un langage qui eût pu être plus adroit, a voulu sans doute rassurer ces deux partis, et aussi peut-être ainsi satisfaire à un désir de polémique personnelle. Mais il a certainement entendu répondre, en même temps, aux craintes plus générales des mêmes milieux, qui redoutent de voir la Belgique entraînée dans une guerre provoquée par le jeu de pactes auxquels elle ne serait pas partie.

A cet égard, les vues françaises qui furent exposées dans le télégramme circulaire du 19 juin dernier [2] paraissent répondre, dans une certaine

[1] M. Spaak déclarait en effet :

« L'autre jour, un de mes amis très chers (M. Rolin), interpellant le gouvernement, disait au Sénat, en parlant de la Société des Nations, qu'elle n'était pas tant faite pour maintenir la paix que pour faire régner la justice internationale.

. . . . . .

« C'est une bien grande responsabilité que de placer les peuples dans l'obligation de choisir entre la lutte pour le droit et le maintien de la paix.

« Je ne crois pas que le problème soit ainsi bien posé, mais je n'hésite pas à dire que s'il l'était et si j'avais à le résoudre, ministre des Affaires étrangères, j'essayerais avant tout de maintenir la paix. »

[2] Ce télégramme-circulaire (T. nos 270 à 282 pour Bruxelles) retransmettait, dans un but d'information, le T. 996 à 1007 pour Londres du même jour, relatif à la réforme de la Société des Nations. Ce dernier recommandait une réforme qui se bornât aux dispositions préventives (art. 11) et répressives (art. 16) du pacte. Sur le premier point, il rejetait la règle de l'unanimité comprenant la voix de l'état agresseur. Sur le second, il conseillait de ne pas réduire les obligations découlant de l'article 16, les sanctions ne devant pas se borner à des mesures économiques, mais entraîner aussi l'usage des « moyens de force ». Ces obligations devaient être à la fois régionalisées et renforcées. « L'application *générale* des sanctions économiques et financières dans un conflit donné serait subordonnée à la mise en œuvre *régionale* de mesures d'assistance militaire. »

mesure, aux vues du gouvernement belge, mieux assurément que ne le feraient supposer les paroles, trop imprégnées de préoccupations d'ordre intérieur, prononcées par M. Spaak. Les déclarations que m'avaient faites à ce sujet M. Van Zeeland le 22 juin, et que j'ai rapportées verbalement au Département, étaient très nettes. Il approuvait l'idée de renforcer les engagements de l'article 16 du pacte en régionalisant la mise en œuvre des mesures d'assistance militaire tout en maintenant la solidarité collective par l'application de mesures de soutien, d'ordre économique et financier.

Il me semble improbable qu'il soit revenu en arrière. Un tel système écarterait les craintes de ceux qui redoutent de voir la Belgique entraînée dans ce qu'ils appellent une politique d'aventure, puisque la Belgique, certainement, s'abstiendrait de participer à des pactes régionaux d'assistance ne la touchant pas directement.

Cependant, il n'est pas impossible que le gouvernement belge, pour mieux se mettre à l'abri d'une telle éventualité, ne cherche à faire introduire dans le pacte occidental à cinq des clauses qui le dispensent d'agir si une agression allemande était motivée par le jeu d'autres pactes.

L'inquiétude profonde que cause en Belgique dans une bonne partie de l'opinion le pacte franco-soviétique, non moins que l'appréhension d'être mêlé à un conflit né en Europe centrale, inciteront probablement M. Van Zeeland à multiplier les précautions à cet égard. Il se peut qu'il se trouve ainsi amené sur ce terrain, sinon à appuyer les tentatives que les Allemands feront vraisemblablement dans ce sens, du moins à ne pas les combattre. Son attitude dépendra beaucoup, là encore, de celle de l'Angleterre.

Interprétation des engagements de la Belgique. — Dans les déclarations qu'il m'avait faites le 22 juin quand je lui exposais les vues du gouvernement français, le Premier ministre avait noté que nous entendions la régionalisation des ententes d'assistance mutuelle dans un sens large. Il l'avait approuvé. Je lui disais que par exemple un état pourrait à mon sens y participer même s'il n'était pas voisin, mais si ses intérêts essentiels se trouvaient liés à la sécurité d'autres états. « Je comprends bien, m'a-t-il dit; ainsi non seulement on pourrait par exemple envisager une entente de ce genre entre la Belgique et les Pays-Bas, ce qui à mon avis renforcerait encore le pacte à substituer à celui de Locarno, mais on peut même concevoir un pacte entre la Belgique et la Suisse ».

Ces paroles étant jetées à l'improviste et M. Van Zeeland ayant poursuivi son raisonnement, je ne les ai pas relevées; je me suis demandé si elles répondaient à un dessein réfléchi ou si elles lui étaient venues momentanément à l'esprit comme « illustration » du sujet.

Que pourrait être une entente d'assistance belgo-suisse? Certes, si la Suisse consentait à renoncer dans ce cas spécial à sa neutralité, cela pourrait présenter un grand intérêt dans le cas où l'Allemagne attaquerait l'un ou l'autre de ces deux pays. Mais il me paraît peu vraisemblable que, même avec la seule Belgique, la Confédération renonce à cette neutralité qu'elle a mis tant de soin à faire insérer dans le traité de Versailles. Cela sans parler du problème juridique qui serait ainsi soulevé, car ne faudrait-il pas l'assentiment de tous

les garants de la neutralité suisse? Quant à voir dans cette hypothèse d'une entente belgo-suisse une arrière-pensée de renforcer la position de neutralité de la Belgique, je l'écarte dans le cas dont il s'agit, puisque M. Van Zeeland visait une entente *d'assistance mutuelle*. Je ne pense donc pas qu'il faille attacher d'autre importance à ce propos, jusqu'à preuve du contraire.

L'entente avec les Pays-Bas. — Il est plus intéressant de retenir que M. Van Zeeland souhaite une entente avec les Pays-Bas. Ce serait certainement à ses yeux non seulement un renforcement de la sécurité belge (et même, a-t-il spécifié, de la sécurité française), mais aussi un grand apaisement à donner aux Flamands. Une telle entente présenterait pour nous à ce titre un certain danger, car elle renforcerait le courant frontiste contre l'accord avec la France. Si elle devait se réaliser, il serait préférable qu'elle fût insérée dans le pacte occidental. Les paroles prononcées récemment par l'ancien ministre des Pays-Bas à Bruxelles [1] doivent nous servir d'avertissement à cet égard.

Je ne pense toutefois pas que M. Van Zeeland, lui, songe à substituer un accord avec les Pays-Bas à un accord ayant pour base la participation de la France et de l'Angleterre, mais il y trouverait probablement un élément nouveau destiné à rendre la Belgique plus « indépendante » encore dans sa politique extérieure vis-à-vis de la France — et même de l'Angleterre.

Limitations de la politique du gouvernement belge. — Je voudrais m'expliquer. La pensée de M. Van Zeeland est difficile, mais non impossible à saisir. Il semble bien qu'il soit convaincu que son pays ne peut se passer de l'assistance franco-anglaise, qu'il considère comme la meilleure protection contre une menace allemande; que d'autre part il souhaite recevoir le maximum et donner le minimum; qu'il ne veut pas s'associer à la « grande politique » de peur « d'aventures »; mais que dans cette limite il est résolu à faire rendre à l'appui militaire éventuel de la France tout ce qui est possible, et pour cela, à donner des gages aux Flamands en ce qui touche leurs craintes de voir la politique belge asservie à la France. Il veut pouvoir poursuivre tranquillement la collaboration militaire avec nous.

Telles sont ses limitations, qui expliquent certaines contradictions apparentes de sa politique.

Ses vues répondent sans aucun doute à celles de la grande majorité du pays. Il a contre lui les extrémistes et séparatistes flamingants. La droite flamande, non frontiste, trouve sans doute qu'il est encore trop près de nous, mais lui fait confiance. Les wallingants lui reprochent de s'éloigner de la France.

Dans le parti socialiste, les Flamands ne sont probablement pas au fond

[1] Au cours d'un déjeuner de l'association des journalistes néerlandais, à la Haye, le 18 juillet, le Jhr Tjarda Van Starkenborgh, ancien ministre des Pays-Bas à Bruxelles, soulignait la communauté d'intérêts de son pays et de la Belgique. La Hollande suivait « une politique de pleine indépendance sans autres liens que ceux qui sont inhérents à sa qualité de membre de la Société des Nations »; elle aspirait « à entretenir des relations également amicales avec les trois grandes puissances qui entourent les Pays-Bas et la Belgique, en évitant d'entrer dans la voie des droits ou d'obligations susceptibles de déterminer un rapprochement avec l'une quelconque de ces puissances ». L'ancien ministre, tout en reconnaissant l'intérêt du pacte de Locarno pour la Belgique, invitait cependant celle-ci à une « collaboration » avec son pays, qui ne consisterait pas en obligations formelles, mais en « consultations sur des problèmes internationaux ».

très éloignés des idées du Premier ministre. Il est vrai que les chefs du parti et la majorité de leurs troupes sont très attachés aux principes de la sécurité collective et très disposés à pratiquer à l'égard de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste une politique plus défiante. Encore convient-il de remarquer que si M. Van Zeeland est d'avis de rechercher la collaboration de l'Italie, ce n'est pas par sympathie personnelle pour M. Mussolini qu'il paraît n'aimer guère et à qui il en veut de lui avoir laissé croire qu'il participerait à la conférence locarnienne.

Mais le parti socialiste, qui critique la politique de M. Van Zeeland, serait-il disposé à aller beaucoup plus loin? Dans l'affirmation des principes, sans doute. Dans la pratique, on peut en douter. Les masses ouvrières belges ne sont nullement disposées à se battre pour une autre cause que la défense du territoire national. Plus de quatre-vingts ans de neutralité n'ont pas peu contribué à modeler la mentalité de la nation. Au lendemain de la guerre, un élan national s'était manifesté sous l'empire d'une certaine griserie due au prestige dont l'acte héroïque du roi Albert avait paré la Belgique. Peu à peu les vieilles traditions reprennent le dessus. Et par delà les quatre-vingts ans de neutralité, il y a tous les siècles de particularisme et de communalisme. Le patriotisme belge même est miné par le flamingantisme, qui exaspère, et qu'exaspère le wallingantisme.

Il faut donc s'attendre à ce que dans les prochaines négociations, le gouvernement belge soit plus enclin à des vues égoïstes qu'à des vues larges. Du moins devons-nous nous efforcer d'obtenir de lui le maximum d'engagements — et de précisions — dans les questions qui touchent le plus directement notre sécurité, en utilisant dans toute la mesure du possible le souci qu'il a de celle de la Belgique.

15

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 602, 603. *Varsovie, 23 juillet 1936, 19 h. 10, 13 h. 8.*
(*Reçu :* 16 h., 16 h. 50.)

J'ai vu hier soir M. Beck qui repartira aujourd'hui même pour poursuivre ses vacances aux environs de Gdynia.

Voici ce que j'ai pu en obtenir.

La question de l'incident du *Leipzig* (1) est toujours en suspens. Dans une conversation avec M. Lipski — que M. Beck considère comme ayant été assez satisfaisante — M. von Neurath a précisé que l'attitude dictée au commandant

(1) Voir au t. II de la présente série les nos 392 à 396.

du bâtiment ne visait pas le statut de la Ville Libre et avait été motivée uniquement par le fait que, l'année dernière, des officiers de la marine allemande s'étaient trouvés chez M. Lester en présence de membres de l'opposition.

M. von Neurath devait prendre les instructions d'Hitler, absent de Berlin, avant de reprendre la conversation. M. Lipski attend sa réponse. M. Beck ne paraît pas sûr qu'elle ne se fasse pas attendre encore. Je lui ai demandé s'il n'était pas à craindre que cette réponse revêtit un caractère désobligeant pour le Haut-Commissaire.

« C'est bien possible », m'a-t-il répondu.

Communiqué à Londres.

16

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 604 à 610. *Varsovie, 23 juillet 1936, 14 h. 44, 14 h. 43, 18 h. 50, 18 h. 47, 18 h. 42, 20 h. 2, 20 h. 4.*

(*Reçu :* 18 h. 50, 22 h. 15, 22 h. 30, 0 h. 15, 22 h. 35, 23 h. 15.)

Suite à mon télégramme numéro précédent [1].

M. Beck, qui paraît très irrité des interprétations que la presse donne de son attitude, m'a affirmé que ni la Ville Libre, ni l'Allemagne n'avaient entamé ou tenté d'amorçer avec lui des pourparlers quelconques en vue d'une révision d'un commun accord du statut de Dantzig.

Je lui ai demandé alors de quelle façon il avait donné suite aux délibérations et aux entretiens que la situation à Dantzig avait motivés à Genève.

Il se serait borné, d'après ses dires, à effectuer deux démarches auprès du Sénat, l'une pour obtenir la promesse, qui lui a été faite, que toutes les précautions seraient prises pour assurer la sécurité de M. Lester, la seconde, d'ordre général, étant celle que M. Papée a effectuée auprès de M. Greiser le 9 juillet (mon télégramme no 526) [2].

A l'égard des décisions prises le 18 par le Sénat [3], M. Beck s'est déclaré hors d'état de formuler dès maintenant une opinion : il n'en connaît pas les textes qui n'ont été publiés que le 20, après son départ de Gdynia pour Cracovie; il n'a pu par conséquent les étudier.

Il s'est dérobé, et j'ai insisté en lui faisant remarquer que ce que tout le monde en connaissait était suffisamment clair pour qu'il soit considéré comme étant en contradiction absolue avec la Constitution.

(1) Publié ci-dessus sous le no 15.

(2) Voir au tome II de la présente série le no 413.

(3) Voir ci-dessus le no 11 (note).

Sur ce point, M. Beck a fini par ajouter qu'en apprenant l'existence de ces décisions, il avait prescrit à M. Papée de renouveler auprès de M. Greiser sa démarche du 9; il semble avoir l'intention de s'en tenir là.

Comme je lui demandais s'il envisageait que le conseil de la Société des Nations soit saisi de ces nouvelles difficultés et s'il le souhaitait, le ministre ne m'a pas dissimulé qu'il ne le prévoyait, ni le désirait.

M. Lester, m'a-t-il dit, a demandé à M. Papée quel était à ce sujet l'avis de la Pologne; il lui a fait répondre que la question était uniquement de la compétence du représentant de la Société des Nations.

M. Beck s'est montré, au cours de notre entretien, particulièrement malveillant à l'égard de l'institution de Genève qui, si on l'en croyait, n'aurait jamais rendu le moindre service à la Pologne dans les affaires de Dantzig.

« Je finirai, m'a-t-il déclaré, par demander à la Société des Nations, et spécialement à la France et à l'Angleterre, ce qu'elles sont disposées à faire pour défendre le statut de la Ville Libre. » A quoi j'ai riposté : « Si vous posez cette question, sans doute répondra-t-on par votre réponse : et la Pologne, qu'est-elle prête à faire? Que désire-t-elle? Que suggère-t-elle? » M. Beck a gardé le silence.

Au cours de notre conversation, le ministre des Affaires étrangères m'a répété les formules qui ont cours dans la presse gouvernementale polonaise : la Pologne défendra à Dantzig ses droits, tous ses droits; elle défendra également les Polonais de la Ville Libre comme elle l'a toujours fait, et avec succès, grâce à des négociations directes. Si imparfait que soit le statut, elle tient cependant à son maintien, mais elle se désintéresse des « querelles entre Allemands ».

Jamais je n'avais trouvé M. Beck aussi réticent et jamais je n'avais eu autant de peine à en obtenir aucune autre chose qu'une déclaration vague.

Il est fort embarrassé. Il ne saurait méconnaître la portée, ni les conséquences possibles des récentes décisions du Sénat. Il est obligé de constater que M. Greiser a manqué à la parole qu'il avait donnée au commissaire général polonais. Il sent à quel point cette affaire est exploitée contre lui, non seulement à l'étranger, mais en Pologne et par ceux-là mêmes qui... [1] au fond s'intéressent le moins à Dantzig.

Il pense qu'en revenant ... [2] une fois de plus, l'incident était clos. C'est une profonde déception pour lui que de constater qu'il n'en est rien.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

17

M. Couloudre, Directeur-adjoint des Affaires politiques, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères [1].

Paris, 23 juillet 1936, 17 h. 40.

T. nos 1231, 1232. Extrême urgence. Secret.

Délégation française, Londres.

M. Cot me téléphone qu'il envoie au Département pour avis une demande présentée par le gouvernement espagnol pour l'achat de vingt à trente avions de bombardement. Les bombes seraient prises à Clermont-Ferrand.

Le ministre de l'Air a ajouté qu'étant d'accord avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, et en raison de l'urgence, il procéderait dès demain à la livraison de la commande, sauf contre-ordre du président du Conseil, même s'il n'avait pas encore l'avis favorable du Département. Au moment où je vous télégraphie, M. Henry Bérenger téléphone pour signaler l'émotion sérieuse que produit au Sénat la nouvelle d'une livraison éventuelle de tout matériel de guerre au gouvernement espagnol, dans les circonstances actuelles, en raison du précédent qui serait créé. Il croit exprimer l'opinion à peu près unanime de la commission des Affaires étrangères en demandant qu'un démenti officiel soit donné.

Dans ces conditions, j'attends vos instructions pour formuler un avis.

(1) Qui se trouvait alors à la conférence de Londres, ainsi que le président du Conseil.

18

Conférence de Londres

Procès-verbal de la séance du 23 juillet 1936, 10 h. 30 du matin [1].

Assistaient à la séance :

Pour la Grande-Bretagne :

MM. Baldwin, Eden, lord Halifax, sir Robert Vansittart, MM. Sargent, Strang.

Pour la Belgique :

MM. Van Zeeland, Spaak, baron de Cartier de Marchienne,, baron Van Zuylen, vicomte de Lantsheere,

Pour la France :

MM. Yvon Delbos, Corbin, Léger, Massigli, de Margerie.

Le Premier ministre ouvre la séance en adressant les souhaits de bienvenue du gouvernement britannique aux délégués français et belges. L'opinion britannique, dit-il, accueille avec chaleur une réunion qui autorise de nombreux espoirs, et qui représente un effort véritable pour la pacification de l'Europe. M. Baldwin, après avoir déclaré qu'il était convaincu de voir ces sentiments partagés par les représentants des gouvernements français et belge, propose de se mettre au travail aussitôt dans cet esprit.

M. Van Zeeland et *M. Delbos* remercient tout à tour M. Baldwin de ses paroles de bienvenue et se déclarent entièrement d'accord avec lui dans leur volonté positive de collaborer, sans aucune arrière-pensée, à l'œuvre constructive que se propose la réunion des trois puissances.

M. Eden suggère alors de procéder aussitôt à la discussion du communiqué dont les délégations possèdent déjà le texte [2], pour passer ensuite aux discussions d'ordre général.

Il est donné lecture en anglais et en français du texte du communiqué final, dont les deux premiers paragraphes ne donnent lieu à aucune observation.

Au sujet du paragraphe III, *M. Delbos* tient à présenter quelques observations en ce qui concerne la dernière phrase.

Tout en étant d'accord avec le projet anglais sur le fond, la délégation française avait présenté un projet où l'ordre des facteurs était interverti. Le gouvernement français estime qu'il est nécessaire de faire aboutir un nouveau pacte très large; mais il existe un certain nombre de questions annexes fort impor-

[1] Cette séance, comme la suivante, a donné lieu à des entretiens entre les représentants de l'Angleterre, de la Belgique et de la France. Ces deux séances ont remplacé la conférence locarnienne prévue à Bruxelles, qui n'a pu avoir lieu en l'absence de l'Italie et de l'Allemagne.

[2] Voir ci-dessus les nos 2, 3 et 5.

tantes, que l'on ne saurait négliger. En dehors de la négociation générale, d'autres problèmes ont déjà été envisagés, comme celui des fortifications, par exemple, dont on peut toujours espérer réduire l'extension. Le texte proposé par le gouvernement français tient compte de ces possibilités, et réserve des mesures conservatoires possibles. De façon à prendre en considération la possibilité de trouver un équivalent anglais rigoureusement exact du mot « régler », M. Delbos propose donc un texte transactionnel dont il donne lecture.

M. Eden fait observer qu'il n'a jamais été dans l'intention du gouvernement britannique d'exclure la question des fortifications de la discussion. La seule raison des objections faites à la première rédaction française, c'est qu'elle paraissait distinguer deux périodes dans la négociation : l'une, à propos des fortifications, l'autre, à propos du pacte rhénan, alors que, du côté anglais, l'on pense que le problème des fortifications rentre nécessairement dans le nouvel arrangement rhénan.

M. Delbos remarque à ce propos que, si le nouveau pacte ne prévoit que l'assistance mutuelle, l'on ne voit pas très bien comment les fortifications s'y trouveront comprises.

M. Van Zeeland se déclare d'avis d'adopter la rédaction proposée par M. Delbos. Il pense, en effet, que le nouvel accord pourrait comporter plusieurs points, et qu'il peut être utile de les régler dans différents instruments diplomatiques. On peut concevoir, par exemple, qu'un accord se substitue au pacte de Londres, et qu'un autre arrangement couvre l'ensemble de tous les problèmes. Le texte français se propose de réserver un certain nombre de possibilités que nous ne pouvons qu'entrevoir aujourd'hui, puisqu'il s'agit à la fois de mettre sur pied un nouveau traité de Locarno, et de résoudre les problèmes créés par le geste allemand du 7 mars.

M. Eden admet que les puissances puissent avoir recours à différents instruments diplomatiques. Sa préoccupation principale, il le dit en toute franchise, c'est de se demander comment réagiront les absents à la lecture du communiqué, et s'ils y apporteront l'esprit de compréhension voulu. Après discussion avec ses collaborateurs, il accepte la suppression du mot « ainsi », puisque, fait-il observer en souriant, les « absents », qui n'auront pas eu connaissance du texte proposé, ne pourront en constater l'omission.

La seconde phrase du paragraphe III sera donc amputée de ce mot.

Lord Halifax intervient alors pour demander s'il ne vaudrait pas la peine — toujours en pensant aux « absents » — d'ajouter, après le verbe « régler », quelques mots inoffensifs, tels que « par la coopération de tous les intéressés ». Il souhaite, en effet, qu'aucune fausse interprétation ne puisse être répandue à l'étranger, et que l'on soit dans l'impossibilité de prétendre que les trois puissances ont cherché à imposer aux autres un plan établi d'avance, alors qu'il doit s'agir, de l'avis général, d'un plan librement discuté.

M. Delbos, tout en faisant observer qu'une telle formule figure déjà dans le paragraphe 22, ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle soit répétée.

Les trois délégations tombent alors d'accord pour que la deuxième phrase du paragraphe III soit rédigée de la manière suivante :

« La première tâche à remplir devra être, dans leur opinion, de négocier

un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno, et de régler, par la collaboration de tous les intéressés, la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars ».

Il est donc donné lecture du paragraphe IV. *M. Delbos* ne propose aucun changement dans le texte, mais il suggère, pour plus de logique, que le dernier alinéa du communiqué soit transporté, sous le numéro 4, avant le présent paragraphe 4. Cette suggestion est approuvée. Elle entraîne diverses modifications dans la rédaction des paragraphes suivants, qui porteront désormais les numéros 5 et 6. *M. Delbos* souligne, à cette occasion, que le règlement général prévu dans l'avenir ne peut être fait sans la participation de tous les intéressés. Or, dans le paragraphe qui porte maintenant le numéro 6, il est bien question d'une extension éventuelle du champ de la discussion, mais non pas du nombre des participants. Il est à craindre, dans ces conditions, que les lecteurs du communiqué n'aient l'impression que le sort du monde doive être tranché dans une conférence à trois ou à cinq puissances. Il paraît donc nécessaire d'ajouter, dans le paragraphe 6, la mention « avec la participation des puissances intéressées ».

M. Eden se demande si ce n'est pas regarder trop loin dans l'avenir, et s'écarter exagérément des préoccupations du moment. Il comprend la préoccupation de M. Delbos, et il est d'avis, comme le ministre des Affaires étrangères français, qu'il ne saurait être question d'élaborer un règlement général sans faire appel aux intéressés. Mais il lui semble que le texte proposé par le gouvernement britannique est suffisant à cet égard. Le verbe « faciliter » pare, à ses yeux, à toutes les objections. Il suffit à montrer clairement que personne ne songe à réglementer le destin de l'univers par l'accord de trois ou de cinq puissances seulement. Cette constatation lui paraît implicitement contenue dans le texte anglais; il craint, si on veut la rendre plus explicite, que la perspective d'une conférence à participation multiple n'aboutisse à rendre plus difficile la réunion de la conférence intermédiaire.

M. Delbos se dit entièrement d'accord sur la nécessité de ne rien faire qui puisse décourager les absents. Mais M. Hitler lui-même, dans ses propositions, n'a pas écarté la participation d'autres puissances à un règlement général. Le texte proposé par le gouvernement français ne contient donc rien que le Chancelier lui-même n'ait dit. De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres absents encore que les locarniens, comme ces puissances que l'on pourrait appeler « juxta-locarniennes ». Il y a quelque utilité à affirmer que le mot « faciliter » suffit à détruire l'objection. En tout cas, l'expression « élargir le champ de la discussion » présente un caractère nettement restrictif. M. Delbos s'excuse donc d'insister, mais il verrait de sérieux inconvénients à ce qu'il ne fût point tenu compte de sa suggestion.

M. Eden reste préoccupé de l'état d'esprit de l'opinion allemande à la lecture du communiqué; si on lui parle dès maintenant d'une vaste conférence future, elle aura l'impression que, dans le domaine pratique, les choses n'avanceront pas.

M. Delbos rappelle qu'il est délicat d'exclure la Tchécoslovaquie et la Pologne, alors qu'elles ont été associées aux accords de Locarno. D'autre part,

des considérations d'ordre parlementaire présentent une importance toute spéciale pour la délégation française. Le régime démocratique exige que l'on s'explique en public; la question de la participation éventuelle d'autres puissances aux conversations ultérieures sera certainement posée au ministre français des Affaires étrangères, et il lui sera impossible de la négliger. Le Parlement n'admettrait certainement point d'être mis en présence d'une sorte de projet de directoire européen.

M. Eden répète qu'il comprend la portée de l'observation; il cherche à en tenir compte en ajoutant un autre mot à « champ de la discussion », après « extension éventuelle ».

M. Spaak propose la formule suivante : « extension éventuelle de la conférence ».

M. Eden revient une fois de plus sur l'inquiétude qu'il éprouve à la pensée que les lecteurs du communiqué pourront croire que les puissances, non contentes de s'accorder sur des arrangements préalables, entendent encore fixer le caractère des réunions ultérieures.

M. Spaak fait remarquer que la conférence future n'en dépend pas moins du succès préalable de la conférence à cinq.

M. Eden suggère un texte qui ne paraît pas à M. Delbos tenir suffisamment compte de la sécurité collective. Le nouveau Parlement français et le gouvernement de la République sont certainement en faveur d'une affirmation plus nette encore d'attachement à ce système que celle des cabinets précédents. M. Delbos craint que le communiqué, tel qu'il est proposé par la délégation anglaise, ne paraisse négliger les intérêts des puissances qui ne sont pas directement signataires des accords de Locarno.

Lord Halifax ne croit pas qu'une telle interprétation soit possible, puisque « la libre interprétation de toutes les puissances intéressées » se trouve expressément mentionnée au paragraphe II, qui devrait suffire à protéger les gouvernements contre tout malentendu.

Après une intervention de *M. Van Zeeland*, les trois délégations se mettent finalement d'accord sur la rédaction suivante, qui sera soumise une fois de plus à leur approbation au cours de la séance de l'après-midi :

« 5. Si des progrès peuvent être réalisés dans cette réunion, d'autres questions concernant la paix européenne viendront, selon eux, tout naturellement en discussion.

« 6. Les représentants des trois puissances, en ce qui les concerne, envisagent en conséquence l'extension éventuelle du champ de la discussion de manière à faciliter, avec la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement général des problèmes dont la solution leur apparaît essentielle pour la paix de l'Europe. »

La séance est levée à 12 h. 30.

19

Conférence de Londres

Procès-verbal de la séance du 23 juillet 1936, 15 h. 30.

Assistaient à la séance :

Pour la Grande-Bretagne :

MM. Baldwin, Eden, lord Halifax, sir Robert Vansittart, MM. Sargent, Strang.

Pour la Belgique :

MM. Van Zeeland, Spaak, baron Cartier de Marchienne, baron Van Zuylen, vicomte de Lantsheere, comte de Meeus.

Pour la France :

MM. Léon Blum, Yvon Delbos, Corbin, Léger, Massigli, de Margerie.

M. Eden ouvre la séance en reprenant le texte du communiqué et en se demandant s'il est véritablement désirable de maintenir, à la place où il a été rejeté dans la matinée, le paragraphe qui devait constituer d'abord le point final. Les lecteurs du document pourraient prétendre que les trois puissances invitent l'Allemagne et l'Italie à une réunion à cinq, puis continuent de déclarer comment elles conçoivent l'avenir de l'Europe, sans attendre cette réunion, alors que l'intention véritable des trois puissances est d'inviter l'Allemagne et l'Italie, puis de discuter avec elles le problème européen.

M. Van Zeeland fait observer à ce sujet que, si l'on décide de maintenir l'ordre des paragraphes, il lui paraît désirable d'en revenir à la suggestion qu'il a présentée dans la matinée, en ayant recours à une formule plus impersonnelle pour le paragraphe 5. En effet, la réunion des trois puissances a pour but de préparer une réunion à cinq, qui s'occupera à la fois des traités de Locarno et du geste allemand du 7 mars d'une part, puis des conséquences qui résultent de la situation ainsi créée. Le Premier ministre de Belgique souhaiterait que la formule d'invitation couvrît ces deux chapitres, pour éviter de donner l'impression que la première catégorie de faits sera soumise aux cinq puissances, la deuxième aux trois seulement.

Les modifications proposées par M. Van Zeeland sont acceptées. Le texte définitif sera donc :

« Dans ces conditions, il y aurait lieu d'envisager l'extension du champ de la discussion de manière à faciliter, avec la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement des problèmes dont la solution apparaît essentielle pour la paix de l'Europe. »

M. Baldwin marque sa satisfaction des résultats obtenus et exprime toute sa reconnaissance aux délégations française et belge pour l'esprit de collaboration dont elles ont fait preuve. Il pense que M. Léon Blum souhaitera main-

tenant profiter des circonstances pour exposer quelques idées sur la situation.

M. Léon Blum déclare vouloir parler en toute liberté et en toute sincérité, et se propose d'exposer dans quel état d'esprit la délégation française s'est rendue à Londres. Le gouvernement français est extrêmement alarmé de l'état général de l'Europe; il constate que l'esprit collectif vient de subir une série de chocs très durs, et que les réactions de tous se sont affaiblies. La volonté unanime de paix de la nation française est évidente; le gouvernement de la République est disposé à se prêter à la conversation avec M. Hitler sur tous les sujets. Mais il est bien obligé de se reporter par la pensée de quelques années en arrière, à l'époque où a été conclu le premier accord de Locarno. Alors, on était en droit de juger que la paix de l'Europe était suspendue au rapprochement franco-allemand. La constitution allemande était une autre (*sic*) que le régime actuel du Reich, le pacte rhénan lui-même contenait des clauses de démilitarisation. L'on était fondé à croire, comme l'a fait M. Briand, comme l'a fait sir Austen Chamberlain, qu'à lui seul le traité de Locarno constituait une garantie stable et durable de la paix européenne. La situation n'est plus la même. Tout ce qui peut dépendre de la France pour obtenir de l'Allemagne des déclarations rassurantes sera fait; le gouvernement français ne redoute aucun ordre de questions, et il est prêt à les traiter sur le pied d'une parfaite égalité. Mais le sentiment profond du président du Conseil est qu'un arrangement franco-allemand, même garanti par la Grande-Bretagne et l'Italie, ne suffira pas à écarter tout danger de guerre de l'Europe. Les périls qui existent aujourd'hui ne sont pas propres à la France et à l'Allemagne, ils n'opposent pas directement l'une de ces puissances à l'autre. Il paraît impossible de cantonner ou de diviser la paix. Certes, il faut commencer par des règlements particuliers, qui sont indispensables; mais l'arrangement général importe essentiellement. Le gouvernement français contribuera de toutes ses forces à l'élaboration d'un semblable règlement général de la paix, fondé sur une volonté de paix commune.

M. Léon Blum tient à ajouter que si l'on examine l'histoire de ces trois derniers mois, le consentement de la France à prendre part à la présente réunion suffit à montrer clairement quelle est l'attitude du gouvernement français. Celui-ci, dans la pratique, accepte un changement complet dans sa situation vis-à-vis de l'Allemagne, sinon dans le domaine juridique, tout au moins dans le domaine politique. Il suffit de rappeler les diverses étapes accomplies : le geste allemand du 7 mars, l'accord du 19 mars sans que l'Allemagne y ait donné suite, le questionnaire resté sans réponse, et même le récent événement austro-allemand, qui peut favoriser la paix au moment présent, mais être lourd de menaces pour l'avenir, les incidents de Dantzig enfin, pour montrer quelle est la volonté de paix du gouvernement français en acceptant d'apporter sa contribution au plan que discute actuellement la conférence. Il y a là de multiples preuves de modération auxquelles les représentants britanniques doivent être sensibles.

M. Eden répond que le gouvernement anglais n'est pas moins inquiet en présence de tous les événements troublants qui viennent de se dérouler. C'est pourquoi il se félicite tout particulièrement de l'esprit de conciliation

dont la Belgique et la France viennent de faire preuve à l'occasion de la rédaction de ce communiqué constructif. Le secrétaire d'État tient à ajouter qu'au mois de mars, après l'affaire rhénane, le gouvernement britannique a donné son agrément à diverses propositions qui ont été incorporées dans des lettres adressées aux gouvernements français et belge [1]; il maintient tout ce qui a été dit à cette époque. Il a été déclaré officiellement que, si la France et la Belgique faisaient l'objet d'une agression non provoquée, la Grande-Bretagne se porterait à leur secours : rien n'est changé à cette affirmation. Sans doute, l'opinion anglaise est bien consciente du fait que les dangers de l'heure ne sont pas confinés aux frontières de la France et de la Belgique : c'est bien pour cela que l'on discute aujourd'hui un projet d'arrangement général dont le succès écarterait de tels périls. M. Eden peut donc, conclut-il, se féliciter d'être en plein accord avec M. Léon Blum.

M. Van Zeeland s'associe aux deux exposés qui viennent d'être faits par les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne. Il partage absolument les sentiments qu'ils ont exprimés et il prend note des déclarations importantes que vient de faire M. Eden tant en ce qui concerne les engagements pris par l'Angleterre que l'intérêt manifesté par la Grande-Bretagne en faveur des accords futurs.

M. Delbos, après s'être également félicité des déclarations de M. Eden, ajoute que le gouvernement français n'avait pas jugé nécessaire de poser la question des accords du 19 mars, ayant pleine confiance dans la loyauté du gouvernement britannique. Il n'en est pas moins heureux d'une affirmation de solidarité qui constitue la meilleure garantie de la paix de l'Europe, et il souhaite qu'à cette solidarité des trois puissances vienne s'ajouter plus tard celle des cinq, puis de l'Europe entière.

Le ministre des Affaires étrangères croit cependant devoir mentionner deux éventualités. La première se rapporte à la date du 1er août, terme du délai de quatre mois pendant lequel M. Hitler a déclaré, le 31 mars dernier, qu'il n'userait point de sa liberté d'action. D'après certains préparatifs d'ordre militaire, en raison du fait que le 1er août est un samedi, date généralement choisie par le Chancelier pour ses manifestations, on ne peut entièrement exclure l'hypothèse, malgré l'effet que ne peut manquer de produire le communiqué d'aujourd'hui, et malgré les Jeux olympiques, où M. Hitler accomplirait quelque geste spectaculaire le 1er août prochain.

En second lieu, il convient d'envisager un échec possible de la conférence des cinq puissances. Si par malheur un tel échec venait à se produire, il conviendrait de réfléchir par avance à l'attitude à prendre.

M. Eden, malgré la date fatidique du samedi, ne partage pas les appréhensions de M. Delbos en ce qui concerne le 1er août. Il est plus inquiet de la situation qui existe à Dantzig, et qui est particulièrement délicate pour la Société des Nations et pour les deux grandes démocraties occidentales.

D'autre part, M. Eden n'est pas sûr que M. Hitler ait déclaré expressément qu'il ferait quelque chose à la date du 1er août; il a dit seulement qu'il ne procé-

[1] Du 1er avril, publiées au tome II de la présente série sous le n° 5.

derait à aucun renforcement de ses troupes pendant la période de quatre mois, d'où l'on ne peut conclure absolument qu'il agira dans quelques jours. Peut-être la position n'est-elle donc pas tout à fait aussi inquiétante que ne le pense M. Delbos. En pareille hypothèse, le gouvernement britannique attacherait du prix à connaître ce que le gouvernement français proposerait de faire.

Pour ce qui est du deuxième point, M. Eden pense qu'il serait fâcheux de discuter dès maintenant l'éventualité d'un échec; cela ne manquerait point de produire une impression regrettable sur le public si l'on savait que de telles possibilités ont été envisagées.

M. *Delbos* estime que si M. Hitler se bornait à augmenter ses forces en pays rhénan par voie d'infiltration, il serait assez difficile d'agir en sens contraire; s'il renouvelait un geste analogue à celui du 7 mars, les puissances qui l'invitent aujourd'hui à une conférence se trouveraient dans une situation assez ridicule si elles maintenaient leur invitation.

M. Eden persiste à considérer un nouveau geste allemand comme très invraisemblable. Il ne voit pas ce qu'y gagnerait M. Hitler au moment même où on lui offre une négociation, et au moment où il s'efforce d'attirer le plus grand nombre possible d'étrangers en Allemagne.

Lord Halifax rappelle à ce sujet que le gouvernement allemand a été tenu informé de la conférence des trois puissances, et que celles-ci se proposent de le mettre au courant des intentions qu'elles formulent aujourd'hui.

M. Delbos suggère qu'en portant le communiqué de ce soir à la connaissance du gouvernement du Reich, il soit indiqué à Berlin qu'il y a là une prolongation de la procédure de conciliation, qui doit entraîner, de la part de l'Allemagne, la continuation de la trêve.

M. Eden ajoute qu'il conviendrait sans doute de dire aux gouvernements allemand et italien que les trois puissances s'efforcent de fournir un effort constructif en faveur de la paix européenne, et qu'il convient de profiter de ce nouveau délai, avant la conférence des cinq, pour abaisser la température politique de l'Europe.

Après que l'accord de tous ait été constaté en ce qui concerne le texte définitif du communiqué, l'on procède à un échange de vues en ce qui concerne la procédure à suivre vis-à-vis de Rome et de Berlin. D'après une suggestion de *lord Halifax*, l'on convient d'envoyer des instructions aux trois ambassadeurs à Berlin et à Rome, en vue d'une démarche commune pour inviter l'Allemagne et l'Italie à la conférence des cinq et pour fixer la date de la réunion. En ce qui concerne cette date, les délégués manifestent des opinions diverses, mais concluent tous à l'impossibilité de modifier la date de l'assemblée de la Société des Nations.

Il est décidé que le communiqué et les instructions aux ambassadeurs vont être immédiatement téléphonés à Rome et à Berlin, le document ne devant être donné à la presse qu'à 7 heures du soir.

M. Léon Blum se félicite de la nature et de la portée de l'accord qui vient d'intervenir et ne croit pas, en conséquence, devoir insister sur les deux questions posées par M. Delbos. A lui aussi, la possibilité d'un coup de théâtre allemand, le 1er août prochain, paraît assez invraisemblable, au lendemain

surtout de la démarche commune qui va être effectuée à Rome et à Berlin. Si, cependant, la conférence des cinq se heurtait à un échec, le président du Conseil français se sent obligé de déclarer que, dans une telle éventualité, il serait impossible au gouvernement de la République de ne pas réagir, et de ne pas donner à sa réaction le caractère le plus ferme. Il y aurait là une nécessité absolue vis-à-vis de l'opinion publique. Sans vouloir s'attarder à envisager cet échec, M. Léon Blum ajoute qu'en pareil cas, le gouvernement français aurait à reprendre la conversation sur ces bases avec le gouvernement britannique et le gouvernement belge, et que les accords du 19 mars et du 1er avril resteraient nécessairement en vigueur. Si, au contraire, la conférence réussit, un service signalé aura été rendu à la cause de la paix européenne.

M. Van Zeeland s'associe à ce qui a été dit précédemment par M. Léon Blum et par M. Eden, et se déclare plein d'espoir en ce qui concerne l'avenir.

La séance est levée à 17 h. 30.

20

Conférence de Londres

Communiqué final

Londres, 23 juillet 1936.

Les représentants de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni s'étant réunis à Londres, le 23 juillet 1936, tenant compte de l'arrangement du 19 mars, des propositions du Chancelier du Reich en date du 31 mars et de celles du gouvernement français en date du 8 avril, sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° L'objectif principal vers lequel doivent tendre les efforts de toutes les nations de l'Europe est de consolider la paix par un règlement général;

2° Un tel règlement ne peut être obtenu que par la libre coopération de toutes les puissances intéressées et rien ne serait plus néfaste pour les espérances qu'on doit garder à ce sujet que la division apparente ou réelle de l'Europe en blocs opposés;

3° Les trois gouvernements estiment en conséquence que des démarches doivent être faites pour organiser une rencontre des cinq puissances locarniennes aussitôt qu'une telle réunion pourra être tenue commodément. La première tâche à remplir devra être, dans leur opinion, de négocier un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno et de régler, par la collaboration de tous les intéressés, la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars;

4° Les trois gouvernements se proposent donc d'entrer en communication avec le gouvernement allemand et le gouvernement italien en vue d'obtenir leur participation à la réunion ainsi proposée;

5° Si des progrès peuvent être réalisés dans cette réunion, d'autres questions concernant la paix européenne viendront tout nécessairement en discussion. Dans ces conditions, il y aurait lieu d'envisager l'extension du champ de la discussion de manière à faciliter, avec la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement des problèmes dont la solution apparaît essentielle pour la paix de l'Europe [1].

21

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 122. *Tokyo, 23 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 août; Dir. pol., 2 septembre.)

Les négociations de Montreux ont fourni à la diplomatie japonaise l'occasion de porter un jugement d'ensemble sur quelques-uns des résultats auxquels l'ont conduite, singulièrement en ce qui concerne sa politique vis-à-vis de l'Europe, les méthodes générales qu'elle a faites siennes au cours de ces dernières années depuis que le Japon s'est retiré de la Société des Nations; le cabinet de Tokyo semble en avoir tiré certains enseignements qui, à plusieurs égards, prennent la valeur d'une leçon.

Pour la délégation japonaise, il ne s'agissait pas tant, bien entendu, de faire valoir les intérêts directs que peut avoir, en temps de guerre comme en temps de paix, l'Empire nippon à ce que les Détroits lui soient ouverts ou fermés, que de s'opposer aux revendications soviétiques. La métaphore biologique de M. Titulesco d'après laquelle les Dardanelles et le Bosphore, « cœur de la Turquie, sont les poumons de la Roumanie », est aussi et davantage applicable à la Russie. Les demandes primitives de l'U.R.S.S. furent jugées ici exorbitantes et les commentaires qu'elle soulevèrent ne laissèrent pas de relever, sur un ton assez piquant, qu'elles aboutissaient en fait à la constitution d'un front commun anglo-japonais destiné à leur faire échec. Mais le caractère tout provisoire de cette position, si peu en rapport avec l'état actuel des relations des deux anciens alliés (dépêche de cette ambassade n° 119 du 17 juillet) [2] ne tarda pas à éclater, et les concessions faites par l'Angleterre confirmèrent les cercles politiques japonais dans leur opinion que le cabinet de Londres, après avoir examiné la nature des amitiés politiques qui s'ébauchent aujourd'hui en Europe, a opté pour un rapprochement avec les Soviets,

[1] Le texte du communiqué était remis le lendemain à la Wilhelmstrasse et au palais Chigi par les représentants diplomatiques français, anglais et belge; ceux-ci y joignaient le vœu qu'il fut bientôt possible de fixer une date pour la réunion envisagée. Voir ci-dessous n° 23.

[2] Cette dépêche relatait les motifs des griefs nippons à l'égard de la Grande-Bretagne présentés par l'organe japonais « La Revue diplomatique » : politique commerciale impériale; problème chinois; rapprochement anglo-soviétique.

dont les récentes conversations navales [1] et l'affermissement des liens économiques avec cette dernière puissance lui apparaissaient déjà comme des indices probants. La presse n'en a pas moins insisté, avec une certaine nuance d'étonnement, sur l'abandon par la Grande-Bretagne de sa « théorie traditionnelle de la liberté des Détroits en temps de guerre » et sur sa renonciation à vouloir prolonger la vie de la commission internationale de Constantinople, dont sans doute l'opinion japonaise ne connaît pas la totale impuissance.

Mais, d'un point de vue plus général, ce qui semble avoir conduit le gouvernement japonais à un sérieux examen de conscience, c'est la constatation éloquente que le renouveau de l'intérêt politique de la Russie à l'égard de l'Europe et, notamment, son entrée dans la Société des Nations, ont considérablement accru ses moyens d'action et lui ont facilité la réalisation de plusieurs de ses visées politiques. Ce processus, exactement à l'opposé de ce que le Japon a cru devoir faire depuis son départ de Genève, s'est traduit pour les Soviets par une balance favorable. Au contraire, l'attitude japonaise n'est sans doute pas étrangère à l'isolement politique dont la presse de Tokyo se plaint constamment, et une certaine presse n'est pas sans penser qu'il faut y voir une des raisons de l'arrêt que semblent marquer aujourd'hui, sur le continent asiatique, les revendications nippones. Il est vrai que d'autres peuvent faire valoir [avec] encore bien plus de raisons, à mon avis, que la sortie du Japon de la Société des Nations dans les conditions où elle s'est produite lui a laissé les mains libres non seulement en Mandchourie, mais encore dans la Chine du nord : cela tient à la différence de situations entre la Russie et le Japon. Les succès de Tchang-Kaï-Chek peuvent réduire l'avantage tout provisoire qu'a valu au Japon son isolement. Il se peut que ces considérations aient influé sur les instructions données à sa délégation par M. Arita pour l'élaboration du futur statut des Détroits. La presse ne craint pas même de prophétiser qu'il s'ensuivrait, en ce qui concerne la politique adoptée à l'égard des grandes puissances européennes, « un tournant de la politique nippone ».

Il ne semble pas douteux, du moins, que la crainte de se trouver à nouveau isolé n'ait (*sic*) l'assentiment final du Japon aux stipulations de l'accord de Montreux. Si l'on examine en effet les deux réserves faites au dernier moment par la délégation japonaise, leur signification pratique n'apporte rien de bien nouveau. La réserve d'ordre général, entièrement conforme à l'esprit formaliste et minutieux des Japonais, rappelle que le Japon ne fait pas partie de la Ligue et que sa situation ne peut en rien être modifiée par la nouvelle convention; la seconde réserve spécifie, si les télégrammes des agences sont exacts, qu'au cas où l'une des deux exceptions, prévues par le texte, à l'interdiction des Détroits en temps de guerre aux flottes militaires belligérantes viendrait à entrer en jeu, le Japon aurait la faculté d'examiner en toute liberté la situation qui en découlerait. Et M. Sato, dans la courte allocution qu'il a prononcée après avoir paraphé l'accord, s'est livré à une confession sincère s'il a dit vraiment que « la difficulté de notre position venait de ce que le Japon n'est pas membre de la Société des Nations; cette réserve faite, je puis vous assurer

[1] Qui aboutirent à l'accord naval du 25 mars 1936.

que mon gouvernement respectera pleinement la lettre et l'esprit de la nouvelle convention qui sera d'une grande importance pour la paix en Asie ». Les commentaires des journalistes, enfin, font ressortir que, du moment que la Turquie s'engageait à faire accepter le nouveau traité par les états non signataires, il ne restait guère pour le Japon d'autre issue que d'accorder son agrément final; pareille attitude serait, en définitive, plus profitable que l'abstention qui, depuis quelques années, caractérisa la politique européenne de ce pays.

Il faut revenir sur cette idée, si tant est qu'elle ait pénétré les milieux officiels; peut-être est-elle à l'origine de la périodicité qu'on semble vouloir donner aux réunions des ambassadeurs accrédités dans les grandes capitales européennes et dont je signalais à Votre Excellence, dans mon télégramme nº 282-299 (1), quelle serait la prochaine. Il est curieux, en tout cas, de constater que parmi les doléances auxquelles, en ce moment, l'armée se livre fréquemment vis-à-vis de la politique étrangère du Japon (mon télégramme nº 270) (2), celle qui revient le plus souvent est l'encerclement politique auquel, à en croire les militaires, les méthodes employées par les diplomates ont conduit le pays. Il n'est que trop évident, au contraire, que ce sont les militaires qui, par leur action précipitée et contraire à la volonté plus sage des diplomates, ont précipité et même provoqué la crise et jeté le Japon dans l'isolement. Chose piquante, ce sont ces mêmes militaires qui prêchent aujourd'hui l'extension des services administratifs des Affaires étrangères, le renforcement des représentations japonaises à l'étranger, partant l'extension des crédits réservés au département du Gaimusho. On s'aperçoit peut-être, et cette réflexion salutaire devrait être faite par d'autres pays que le Japon, qu'on ne peut dissocier Europe et Asie : la politique étrangère forme un tout indivisible.

(1) Télégramme du 19 juillet non reproduit, et dont le passage visé est le suivant : « La diplomatie nipponne ne se désintéresse pas de l'éclosion possible de nouvelles constellations politiques en Europe. Telle est la signification des instructions qui viennent d'être données aux ambassadeurs japonais à Paris, Londres, Rome, Bruxelles, Berlin, Moscou et Berne de se réunir en comité pour envoyer un rapport concerté sur la situation européenne, la politique de l'Italie et de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche, les conférences de Bruxelles et de Montreux. Ces instructions, quoique la chose ne soit pas nouvelle, sont le fruit de l'injonction rapportée par mon télégramme nº 270 du ministre de la Guerre touchant le renforcement de la diplomatie ».

(2) Reproduit au tome II de la présente série sous le nº 384.

22

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2269, 2270. *Berlin, 24 juillet 1936, 12 h. 26, 12 h. 27.*

(*Reçu :* 13 h. 15, 13 h. 40.)

Sur les nouvelles assez alarmantes qui sont parvenues d'Espagne à la Wilhelmstrasse et d'après lesquelles des sujets allemands auraient été maltraités, notamment à Barcelone [1], le gouvernement du Reich a donné ordre aux croiseurs *Admiral Scheer* et *Deutschland* de se rendre immédiatement dans les eaux espagnoles. Les deux navires de guerre ont dû quitter Wilhelmshaven ce matin.

Ils recevront en route des indications sur les endroits où ils auront à se porter. Ils ont pour instruction de se mettre en rapport avec les commandants des navires étrangers.

La colonie allemande en Espagne se compose d'environ 16.000 personnes, dont 6.000 à Barcelone, 3.000 à Madrid et un assez grand nombre également à Bilbao.

23

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2273 à 2277. *Berlin, 24 juillet 1936, 14 h. 15, 14 h. 14, 14 h. 13.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 16 h., 14 h., 15 h.)

J'ai rendu compte par message téléphoné de la démarche collective qu'avec mes collègues de Belgique et d'Angleterre, j'ai effectuée ce matin à la Wilhelmstrasse.

J'ai marqué à M. Dieckhoff le regret que nous éprouvions de n'avoir pu le joindre dès hier soir, afin de lui donner connaissance du communiqué de Londres [2], avant que les journaux ne l'eussent publié.

Nous avons été d'accord, mes collègues et moi, pour estimer qu'il valait mieux laisser une trace écrite du vœu que nous étions chargés de transmettre,

(1) Voir également ci-dessous n° 50 (note).

(2) Il s'agit du communiqué arrêté à Londres après les entretiens de Londres du 23. Ce communiqué a été publié par la presse à partir du vendredi 24 juillet. (Voir ci-dessus n° 20).

en même temps que le texte du communiqué. C'est pourquoi nous avons accompagné ce texte d'une courte note d'introduction.

La note anglaise et la note belge évoquaient *in fine* « la réunion envisagée des cinq puissances ». La mienne, reproduisant l'instruction reçue, ne parle que de la « réunion envisagée ».

A part ce détail, d'une importance secondaire, on peut considérer les trois notes comme identiques.

M. Dieckhoff nous a réservé, comme je l'ai relaté, un accueil aimable, dont il a accepté qu'il fût fait mention dans le projet de communiqué commun à la presse que je lui avais soumis, ainsi qu'à mes collègues.

Il nous a assuré que son gouvernement, comme les nôtres, n'avait d'autre but que de parvenir à un règlement général et pacifique des problèmes européens.

M. Dieckhoff ne se dissimule pas, d'ailleurs, les difficultés que soulèvera la recherche d'un pareil règlement.

Je l'ai questionné sur la date éventuelle que son gouvernement regarderait comme possible pour la réunion de la future conférence. Personnellement, il a semblé tenir pour acceptable le début de septembre. Mais il a ajouté que le congrès de Nuremberg (8-16 septembre) et l'assemblée de la Société des Nations obligeraient peut-être à différer jusqu'au début d'octobre. D'ailleurs, a-t-il dit, la préparation diplomatique devra être très serrée et très minutieuse et elle ne sera pas aisée. M. Dieckhoff, au cours de l'entretien, a paru incertain de l'attitude qu'aurait l'Italie. Il nous a demandé ce que nous savions à cet égard, et si l'Italie était disposée à participer à la réunion prévue. Aucun de nous n'a été en mesure de le renseigner.

24

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 519 à 521. *Bruxelles, 24 juillet 1936, 21 h. 46, 21 h. 47, 21 h. 48.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h.)

Aucun renseignement n'a été donné sur ce qui a pu se passer au Conseil des ministres à propos du discours du ministre des Affaires étrangères [1].

On me dit qu'à la sortie, les membres du gouvernement paraissaient préoccupés.

Le ministre des Affaires étrangères serait amené à s'expliquer lundi au conseil général socialiste, qui sera saisi spécialement de la question.

L'approbation donnée avec affectation au discours ministériel par la presse

[1] **Voir ci-dessus, n° 14 (notes).**

flamingante et allemande ne contribue pas peu à irriter et à inquiéter les membres du parti socialiste qui critiquent les paroles de M. Spaak. On considère dans ces milieux et dans certains cercles libéraux que la politique du gouvernement tendrait vers une neutralité garantie, incompatible avec le principe des accords de l'assistance mutuelle, et il est probable qu'on sommera le ministre des Affaires étrangères de s'expliquer à ce sujet. Ces divergences se traduisent par des divisions dans le sein même du gouvernement qui, si elles ne sont pas apaisées, peuvent créer une situation embarrassante pour le Premier ministre.

J'enverrai demain des renseignements venus d'autres sources qui contribuent à renforcer les observations, exposées dans ma dépêche nº 631 expédiée hier [1], concernant les dispositions dans lesquelles le gouvernement belge paraît devoir aborder la négociation d'un nouveau pacte occidental et un règlement général de sécurité.

25

L'Ambassade d'Espagne à Paris, [2]

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 503. Très urgent. *Paris, 24 juillet 1936.*

Conformément aux instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de solliciter de Votre Excellence la mise à la disposition du gouvernement espagnol, avec toute l'urgence possible, de vingt aéroplanes Potez avec leur matériel de bord et les aviateurs, dans la forme convenue avec le ministère de l'Air.

Le soussigné est dûment autorisé par le gouvernement espagnol pour procéder à la signature du contrat de rigueur dès qu'il lui aura été soumis.

En remerciant vivement d'avance Votre Excellence pour l'accueil qu'Elle voudra bien réserver à la requête que formule officiellement le gouvernement de la République espagnole, je La prie d'agréer les assurances de ma plus haute considération [3].

[1] Voir ci-dessus, nº 14.

[2] A la suite de la démission, le 22, de l'ambassadeur Cardenas (cf. Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, trad. Brousse-Hess, 1961, p. 227), déjà mis en disponibilité le 15 pour céder la place à M. Alvaro de Albornoz (*Le Temps* du 16 juillet), M. Fernando de los Rios s'était rendu à Paris pour poursuivre les négociations de fournitures d'armes, alors que le nouvel ambassadeur ne devait rejoindre son poste que le 27 (*Le Temps* du 28 juillet) La signature apposée au bas de la D. nº 503 est restée indéchiffrable.

[3] Dépêche remise à M. Coulondre, à 13 h 45. Le même jour, à 12 h 40, par dépêche nº 501, ce dernier recevait une demande de fusils Lebel, de cartouches, de mitrailleuses et de canons de 75. La dépêche nº 504 (toujours du même jour) indiquait les personnes qualifiées pour prendre livraison du matériel.

26

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 243. *Moscou, 24 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 août; Dir. pol., 14 août.)

Revenant sur un sujet qui a toujours fourni aux autorités soviétiques l'occasion de réflexions amères, Radek prend prétexte de l'ouverture de la conférence de Londres pour opposer dans un article mordant, intitulé : « La dérive continue », la résolution de l'Allemagne à l'incertitude des puissances occidentales : « Hier, écrit-il, les représentants des gouvernements britannique, français et belge se sont réunis pour se concerter sur la question de savoir si les représentants des gouvernements anglais, français et belge devront se réunir en septembre en même temps que les représentants des gouvernements italien et allemand afin de décider s'il ne conviendrait pas qu'ultérieurement les représentants des gouvernements anglais, français, belge, allemand et italien se réunissent avec les représentants des gouvernements de l'U.R.S.S., de la Pologne et de la Petite Entente. » On voit, ajoute le publiciste soviétique, que les trois puissances dont les délégués se réunissent à Londres ou ne savent pas ce qu'elles veulent, ou veulent chacune autre chose.

Et Radek de remonter au 3 février 1935 et de mettre en parallèle dans une significative énumération les vaines manifestations verbales des puissances occidentales et les décisions efficientes du gouvernement allemand :

— 3 février 1935 : invitation adressée à l'Allemagne, qui refuse, de participer à l'organisation de la paix en Europe orientale et occidentale ;

— 16 mars 1935 : annulation unilatérale par l'Allemagne des dispositions militaires du traité de Versailles;

— 14 avril 1935 : résolution de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie de prendre à l'avenir les mesures nécessaires pour prévenir la violation unilatérale des traités internationaux;

— 7 mars [1] : réoccupation de la zone rhénane;

— 19 mars : résolution des puissances occidentales de ne pas reconnaître les résultats d'actes unilatéraux. Pourparlers entre états-majors ex-alliés;

— 31 mars : discours d'Hitler réclamant implicitement les mains libres à l'est, moyennant garantie par lui de la paix à l'ouest pour une durée de vingt ans;

[1] Lire : *1936.*

— 6 mai : envoi du questionnaire britannique;

— 11 juillet : traité avec l'Autriche portant établissement sur ce pays d'une sorte de condominium provisoire germano-italien;

— enfin, défi porté à la Société des Nations dans l'affaire de Dantzig.

Devant tant d'insolence, et devant un développement si puissant et si sûr de l'impérialisme allemand, comment réagissent les puissances occidentales, notamment l'Angleterre? Celle-ci avait proposé tout d'abord la réunion de toutes les puissances locarniennes, sans poser de conditions préliminaires; cela revient à dire qu'elle avait eu l'intention d'enlever purement et simplement de l'ordre du jour la résolution du 3 février 1935 esquissant les grandes lignes d'une politique franco-britannique et de jeter au panier la résolution du 19 mars 1936 contenant le nouveau programme des puissances locarniennes. Pour caractériser la résignation du gouvernement britannique, Radek se réfère aux paroles de Job : « Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a repris. Béni soit son Saint Nom ». Il y a deux ans, M. Baldwin considérait que la frontière britannique était sur le Rhin. Maintenant, il déclare publiquement qu'il s'agit de s'entendre à n'importe quel prix avec l'Allemagne. C'est reconnaître que l'Allemagne est maîtresse de la situation.

Quant au gouvernement français, il a repoussé toute convocation d'une conférence avec l'Allemagne qui ne serait pas précédée de pourparlers entre les puissances garantes de Locarno. Mais l'Italie a fait sienne, dans ses rapports avec le Reich, la parole de Noémi : « Là où tu seras, Ruth, moi aussi je serai ». Et l'Angleterre a convoqué une conférence préliminaire franco-anglo-belge, étant entendu qu'on n'y parlerait de rien. « Peut-être à Londres parlera-t-on cependant du danger croissant de la guerre, du renforcement des forces d'agression allemandes, mais on ne prendra vraisemblablement aucune décision quant au fond. On se prononcera seulement sur la nécessité de convoquer une conférence des puissances locarniennes. »

Quels que soient les motifs de l'attitude anglaise, il n'est pas douteux que les concessions de la Grande-Bretagne à l'Allemagne ont fini par convaincre cette dernière qu'il suffit d'insister pour tout obtenir de Londres. La presse allemande cherche à accuser l'Angleterre de s'être faite la protectrice du pacte franco-soviétique « qui tendrait à la guerre avec l'Allemagne ». Nombre de journaux anglais influents n'hésitent pas à faire écho à ces accusations, bien que tout le monde sache que « ni l'Union soviétique, ni la France ne veulent la guerre avec le Reich, et bien que le gouvernement de Londres ait reconnu la pleine conformité du traité franco-soviétique au pacte de la Société des Nations ».

Radek s'en prend alors à l'inconséquence de *Scrutator*, qui écrit : « Il n'est qu'une chose que l'opinion anglaise n'acceptera pas, c'est l'accès de l'Allemagne à la mer Noire et à la Méditerranée », et qui ne voit pas en même temps qu'en laissant faire le Reich en Autriche, en Hongrie et en Bulgarie, on alimente précisément dans la direction interdite une poussée qu'il sera alors impossible d'équilibrer. « En croyant ne pas agir, conclut Radek, on agit au contraire pour le plus grand profit de l'impérialisme allemand. »

Le publiciste soviétique, dont tout l'article ne constitue qu'une tentative de galvaniser l'opinion anglaise, conclut en déclarant que les amis de la paix ne cesseront de lutter pour que la Grande-Bretagne s'associe à une politique active de défense de la paix. Les résultats de la conférence de Montreux, qui ont révélé à quel point la diplomatie anglaise était souple, lui donnent d'ailleurs un motif d'espérer.

L'ambassade a recueilli la même note auprès du commissariat des Affaires étrangères, qui n'a pas vu sans satisfaction la Grande-Bretagne, dans ce cas concret, admettre le jeu des pactes d'assistance mutuelle, et abandonner ainsi son attitude négative à l'égard du principe de la sécurité collective européenne [1].

27

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1249. *Paris, 25 juillet 1936, 12 h 25.*

Vous vous souviendrez que, dans la réunion du 23 juin [2], M. Léon Blum et moi avions attiré l'attention des ministres britanniques sur la possibilité de nouvelles initiatives allemandes en zone démilitarisée; j'avais indiqué que l'invitation à la conférence fournissait une occasion favorable pour mettre le gouvernement allemand en garde contre de nouvelles mesures de cet ordre.

M. Eden avait reconnu l'opportunité d'un avertissement discret dans ce sens et marqué son intention d'indiquer au gouvernement allemand qu'il espérait « un abaissement de la température ». Mais la forme d'une démarche collective adoptée en définitive pour l'invitation faite à Berlin se prêtait mal à un tel avertissement et les instructions envoyées aux représentants diplomatiques n'y ont pas fait allusion.

Je vous serais donc obligé de vous assurer que le secrétaire d'État ne perd pas de vue la question; pour être utile, son intervention ne devrait pas trop tarder.

(1) Communiqué à la Société des Nations.

(2) Lire : du 23 juillet (voir ci-dessus nº 19).

28

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2289, 2290. Confidentiel. Réservé.

Berlin, 25 juillet 1936, 13 h 57, 13 h 58.

(*Reçu :* 15 h., 14 h. 50.)

La prétendue livraison par la France d'armes, d'avions et de munitions au gouvernement de Madrid, est considérée, dans les milieux politiques berlinois, comme une affaire très sérieuse et de nature à entraîner des complications. La place que lui accorde depuis trois jours la presse du Reich en est, d'ailleurs, la preuve. Les mises au point émanant du Quai d'Orsay ont été enregistrées; mais on n'a pas caché qu'on les trouvait peu convaincantes [1]; ou plutôt l'on a insinué que le Quai d'Orsay n'était pas d'accord avec la présidence du Conseil et l'on continue de reproduire largement les articles et les informations de la *Liberté,* de l'*Écho de Paris,* du *Jour,* etc.

On considère ici que notre pays, qui a toujours préconisé la thèse de la non-immixtion dans les affaires intérieures des autres peuples, est en train de s'infliger un démenti et de créer un précédent fâcheux. Dans les cercles nationaux-socialistes, où l'on identifie le gouvernement de Madrid avec celui de Moscou, on laisse entendre qu'en secondant en Espagne la cause de Moscou, la France accomplirait un geste grave, qui pourrait avoir des répercussions sur l'avenir des relations franco-allemandes.

[1] La demande de livraison par la France d'armes, d'avions et de munitions au gouvernement de Madrid avait été signalée par divers journaux français. Le 24 juillet, le Quai d'Orsay, dans un communiqué officieux, déclarait n'avoir été saisi par aucune puissance étrangère d'une demande de livraison d'armes. Mais cette mise au point n'avait pas mis un terme aux inquiétudes de certains milieux.

29

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2292 à 2297.

Berlin, 25 juillet 1936, 18 h. 31, 18 h. 30, 18 h. 32, 18 h. 33, 18 h. 34, 18 h. 35.

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h. 40, 19 h. 55.)

Au cours de notre entretien d'hier avec M. Dieckhoff (voir télégrammes nos 2273 et suivants) (1), celui-ci avait été amené à nous dire que les buts de la politique allemande n'étaient pas différents de ceux que se proposaient les trois puissances réunies à Londres. J'avais voulu retenir cette déclaration et la faire figurer dans le communiqué destiné à la presse. Mais M. Dieckhoff s'y était opposé, afin de ne pas paraître approuver tous les points du texte établi à Londres que nous lui communiquions. Visiblement, le point 5 de ce texte soulevait de sa part des objections. On les retrouve longuement exprimées dans le bulletin de la *Correspondance diplomatique* et dans les articles des journalistes officieux, dont j'ai transmis l'analyse par téléphone (message 2286) (2). Il est remarquable, en effet, qu'après s'être félicitées du progrès que constitue, dans la forme et dans le fond, la démarche des trois puissances, après avoir souligné l'intérêt sympathique avec lequel cette démarche était accueillie en Allemagne, toutes ces voix inspirées s'attachent à formuler des réserves et à faire entendre, avec plus ou moins de discrétion, des avertissements.

Le sens de ces observations est toujours le même et nous le connaissons depuis longtemps.

L'Allemagne se prêtera à l'étude et à la conclusion éventuelle d'un nouveau pacte de Locarno; mais c'est à la condition que ce pacte soit conclu pour lui-même et dans l'intérêt de ses seuls participants, qu'il ne revienne pas sur l'existence de la zone démilitarisée et ne cherche pas à la rétablir, que les rapports de la France avec la Russie et l'incidence du pacte franco-soviétique sur le pacte à conclure soient tirés au clair, enfin que l'on ne prétende pas développer indéfiniment la portée du pacte, l'étendre à l'Europe et y mêler des puissances qui n'ont rien à y voir au nom de principes vagues, ambitieux et stériles, comme la sécurité collective et l'indivisibilité de la paix. A la faveur des conversations à cinq qui s'engageront et par d'habiles manœuvres, la France espère peut-être lier l'Allemagne et l'entraîner dans un système collectif conçu à sa manière et dont le nouvel accord de Locarno ne serait qu'un élément. Mais il faut qu'elle sache que l'Allemagne se méfie et ne la suivra pas dans cette voie.

(1) Voir ci-dessus no 23.

(2) Non reproduit (analyse de presse).

Telle est la position de départ qu'adopte la politique du Reich. Elle annonce des conversations laborieuses, dont l'issue reste incertaine, mais dont il est permis aussi d'attendre qu'elles clarifieront l'atmosphère.

J'avais noté hier l'hésitation marquée par M. Dieckhoff au sujet de l'attitude italienne. J'en ai conclu à la vraisemblance d'un accord par lequel l'Allemagne et l'Italie se seraient engagées à régler l'une sur l'autre leur ligne de conduite.

L'entrevue du 24 juillet m'a également donné l'impression que le cabinet de Londres, par l'intermédiaire du prince von Bismarck, avait déjà poussé assez loin ses sondages du côté du gouvernement du Reich.

30

Note de la Direction politique

Portée politique et juridique des livraisons d'armes; conséquences éventuelles d'un appui gouvernemental

Paris, 25 juillet 1936.

La portée des livraisons d'armes dans un pays étranger est toute différente suivant qu'il s'agit :

1° De fournitures faites directement à titre privé par des fabricants aux autorités étrangères;

2° De fournitures privées faites avec l'autorisation du gouvernement du pays de fabrication;

3° De fournitures faites par le gouvernement du pays de fabrication lui-même ou à son instigation.

Dans le dernier cas, l'opération présente les caractéristiques de l'intervention dans les affaires intérieures d'un autre état. La force de la puissance publique de l'état livreur se trouve en effet, dans une de ses fractions, mise à la disposition d'une autorité étrangère.

Toute la gravité de ce fait apparaîtrait si les insurgés venaient à être reconnus comme gouvernement de fait par des états étrangers. Ceux-ci pourraient à leur tour prêter officiellement appui par concours analogue aux autorités insurgées.

Que dans le cas actuel une reconnaissance des insurgés comme gouvernement de fait intervienne de la part du Reich ou du gouvernement italien, et la situation apparaîtra immédiatement dans toute sa gravité.

31

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 484 [1]. Secret. *Londres, 25 juillet 1936*

(*Reçu :* Dir., pol., 4 septembre.)

Conformément aux instructions contenues dans votre dépêche nº 1311 [2], j'ai remis au sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office le mémorandum exposant les vues du gouvernement français au sujet de la conclusion éventuelle d'un pacte méditerranéen. J'ai insisté sur l'intérêt que voit Votre Excellence à ce que ses propositions puissent trouver à Londres un accueil favorable. Sir Robert Vansittart m'a promis de placer ce document sous les yeux du secrétaire d'État et de le faire étudier par ses services. Il me tiendra au courant des conclusions auxquelles ce travail aura conduit le Foreign Office.

D'une manière générale, la négociation d'un pacte de ce genre ne lui paraît pas pouvoir être entreprise avant que n'ait été éclaircie la position prise par l'Angleterre en Méditerranée vis-à-vis de l'Italie d'une part et de certaines autres puissances riveraines d'autre part. Mais, ainsi que je l'ai indiqué par ailleurs, il espère que les objections qui pourraient être soulevées de ce chef cesseront bientôt d'avoir leur raison d'être.

[1] Extraite des papiers Massigli.

[2] Voir, au tome II de la présente série, le nº 461.

32

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2304, 2305. *Berlin, 26 juillet 1936, 13 h 25.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

En termes assez embarrassés et obscurs, l'ambassadeur de Pologne m'a informé qu'il avait « réglé » l'affaire de la visite du croiseur *Leipzig* à Dantzig (1). Il aurait rappelé à l'Allemagne que la visite d'un navire de guerre étranger dans le port de la Ville Libre était un cas expressément prévu et soumis à certaines obligations qu'il y avait lieu d'observer. Je lui ai demandé si l'Allemagne s'était engagée à respecter, à l'avenir, ces obligations. Mon collègue m'a répondu qu'elle n'avait pas pris cet engagement. Je lui ai demandé également si, dans ses pourparlers avec le gouvernement du Reich, la question des récentes mesures prises par le Sénat et du traitement infligé aux partis d'opposition avait été abordée. M. Lipski m'a répondu négativement et m'a laissé entendre qu'à son avis, cette question ne regardait pas la Pologne, mais la Société des Nations.

33

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, à M. Auriol, Ministre des Finances.

T. no 7. *Paris, 26 juillet 1936* (2).

Conformément à la décision prise le 25 juillet en Conseil des ministres, l'exportation à destination de l'Espagne du matériel de guerre spécifié dans la liste annexée au décret du 3 septembre 1935 doit être interdite jusqu'à nouvel ordre.

Sera autorisée, toutefois, dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur, l'exportation des avions sans armement qui seraient fournis au gouvernement espagnol par l'industrie privée.

Je vous serais obligé de donner vos instructions en conséquence aux bureaux des douanes.

(1) Par télégramme no 620-21, l'ambassadeur à Varsovie, le 25, indiquait que le gouvernement polonais ne donnait « aucun détail sur la solution intervenue ».

(2) Télégramme en clair.

34

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, à M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 437 à 439. *Paris, 27 juillet 1936, 14 h 50.*

Des informations inexactes ayant paru dans la presse sur l'assistance que le gouvernement espagnol pourrait trouver auprès du gouvernement français pour combattre l'insurrection, je crois nécessaire de vous donner les précisions suivantes, dont vous pourrez faire usage dans la mesure où vous le jugerez opportun, et à titre confidentiel, auprès du gouvernement espagnol.

Le gouvernement de la République a déjà, en différentes occasions, marqué qu'il s'était fait une règle de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres états.

Dans les circonstances actuelles, il a dû prendre toutes les dispositions que sa fidélité au principe de non-intervention lui impose, même au regard d'un gouvernement régulier et ami et quelque légitime que soit la lutte que celui-ci poursuit pour la maintien de l'ordre.

Le gouvernement espagnol avait adressé au gouvernement français, par l'entremise de son ambassade à Paris [1], les demandes de cession de matériel suivant :

— 20 aéroplanes Potez, avec leur matériel de bord et les aviateurs;
— 1.000 fusils Lebel;
— un million de cartouches;
— 50 mitrailleuses avec 12 millions de cartouches;
— 8 canons de 75 mm avec leurs accessoires et munitions correspondantes.

Je me suis trouvé dans l'obligation de faire connaître à l'ambassade d'Espagne, en invoquant les considérations qui précèdent, que toute livraison de matériel de guerre terrestre ou aérien est interdite à destination de l'Espagne, qu'il s'agisse de matériel appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Toutefois, conformément à certains précédents, demeure autorisée l'exportation des avions sans armement qui seraient fournis au gouvernement espagnol par l'industrie privée [1].

[1] Par les D. nos 501 et 503 du 24 juillet. Voir ci-dessus n° 25 (et note.)

35

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, ROME, BRUXELLES, MOSCOU, VARSOVIE, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST.

T. nos 417 à 421; 832 à 836; 415; 438 à 443; 392 à 397; 509 à 514; 634 à 639; 510 à 515. *Paris, 27 juillet 1936* (1).

Les échanges de vues qui avaient précédé la conférence anglo-franco-belge du 23 juin (2) avaient permis aux trois gouvernements de s'accorder dans une large mesure sur les décisions à prendre et sur la rédaction du communiqué qui les annoncerait. Il n'y a donc pas eu de grandes difficultés à surmonter pour réaliser à Londres même une entente complète.

Vous aurez noté que les termes du communiqué nous garantissent contre toute surprise en ce qui concerne le caractère de la conférence projetée : elle ne saurait en aucun cas devenir l'ébauche d'une sorte de directoire européen, à quoi la politique française est résolument opposée.

Pour Moscou, Varsovie, Prague, Belgrade, Bucarest : La décision présente s'accorde ainsi pleinement avec les assurances que, par mon télégramme :

Pour Moscou : no 428(3);

Pour Varsovie : no 387;

Pour Prague : no 504;

Pour Belgrade : no 627;

Pour Bucarest : no 503;

je vous avais chargé de donner au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

J'ai d'ailleurs tenu à les commenter moi-même à Londres :

Pour Moscou : à l'ambassadeur de l'U.R.S.S.;

Pour Varsovie : à l'ambassadeur de Pologne;

Pour Prague : au ministre tchécoslovaque;

Pour Belgrade : au ministre yougoslave;

Pour Bucarest : au représentant roumain;

que j'avais pris l'initiative de convoquer à cet effet.

(1) Par avion et par courrier.

(2) Lire : juillet.

(3) Par ce télégramme-circulaire, en date du 21 juillet, le ministre demandait aux représentants diplomatiques de France dans diverses capitales de donner l'assurance aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités que le gouvernement français était décidé « à n'envisager que des solutions réservant pleinement les possibilités de participation de toutes les puissances intéressées ».

Pour tous les postes : Quant à la date de la conférence, aucune précision ne peut encore être donnée. Le début de septembre serait envisagé favorablement par M. Van Zeeland comme par nous-mêmes, mais diverses considérations peuvent obliger à reporter la réunion à l'issue de l'assemblée de la Société des Nations, c'est-à-dire dans le courant d'octobre.

La conversation (dans laquelle la délégation belge n'a joué qu'un rôle très discret) s'est déroulée dans une atmosphère d'extrême cordialité, les trois gouvernements ayant pleinement conscience de la solidarité de leurs intérêts. Comme nous, les délégués britanniques ont paru extrêmement préoccupés des buts que poursuit la politique allemande et toute autre considération s'effaçait à leurs yeux devant la nécessité d'entreprendre un nouvel effort pour tenter encore d'aboutir, s'il n'est pas trop tard, à un règlement général.

D'un point de vue purement juridique, le gouvernement français aurait sans doute pu s'en tenir à la position définie le 19 mars, tirer argument du silence opposé par Berlin au questionnaire britannique pour refuser une prolongation de la négociation et poursuivre simplement, dans le cadre des engagements pris par l'Angleterre envers la France et la Belgique, le resserrement des liens franco-anglais. Mais indépendamment des autres considérations, ce n'eût pas été un bon moyen de nous assurer la solidarité britannique, étant donné le désir qu'avait le gouvernement anglais, comme d'ailleurs nous-mêmes, de faire une suprême tentative de conciliation ou, tout au moins, d'élucidation des intentions allemandes. Aussi bien le secrétaire d'État britannique, au cours de la conférence, a-t-il expressément confirmé les engagements de son gouvernement envers la France. Nous avons donc estimé qu'il y avait un réel intérêt politique à essayer encore, dans une conversation directe, d'amener l'Allemagne à prendre position sur les questions fondamentales qui intéressent la paix européenne. S'il est possible d'obtenir du gouvernement allemand des assurances satisfaisantes, il en résultera, dans la situation générale, une réelle détente. Dans le cas contraire, les responsabilités seront clairement déterminées. Il sera établi que la politique française ne nourrit à l'égard de l'Allemagne aucune arrière-pensée et la propagande allemande ne disposera plus auprès de l'opinion britannique d'arguments dont elle a trop usé.

Nos interlocuteurs britanniques ont naturellement été invités à se préoccuper dès maintenant de la situation qui se trouverait créée dans le cas d'un échec.

La négociation va maintenant se poursuivre par la voie diplomatique; je me suis assuré que M. Eden et M. Van Zeeland partageaient mes sentiments sur la nécessité, à ce sujet, d'échanges de vues particulièrement confiants entre Paris et Londres.

36

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Rome Saint-Siège, Washington, Rio de Janeiro, Buenos Aires, Prague, Belgrade, Bucarest, Varsovie, Bruxelles, La Haye, Ankara, Athènes, Berlin, Moscou, Stockholm, Copenhague, Oslo, Berne, Vienne, Budapest, Ottawa, Rabat.

T. nos 1251; 837; 71; 425; 94; 123; 515; 640; 516; 398; 416; 203; 251; 230; 422; 444; 77; 98; 41; 105; 336; 121; 83; 484. *Paris, 27 juillet 1936, 17 h.*

Certaines informations de presse inexactes ayant donné à entendre que le gouvernement français prêtait son appui au gouvernement espagnol pour combattre l'insurrection, je crois nécessaire de vous donner les précisions suivantes, dont vous pourrez faire usage dans la mesure où vous le jugerez opportun, et à titre confidentiel, auprès du gouvernement du pays de votre résidence.

Le gouvernement de la République a déjà, en différentes occasions, marqué qu'il s'était fait une règle de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres états.

Dans les circonstances actuelles, il a dû prendre toutes les dispositions que sa fidélité au principe de non-intervention lui impose, même au regard d'un gouvernement régulier et ami, et quelque légitime que soit la lutte que celui-ci poursuit pour le maintien de l'ordre.

En conséquence, toute livraison de matériel de guerre terrestre ou aérien est interdite à destination de l'Espagne, qu'il s'agisse de matériel appartenant à l'État ou à l'industrie privée. Toutefois, conformément à certains précédents, demeure autorisée l'exportation des avions sans armement qui seraient fournis au gouvernement espagnol par l'industrie privée.

37

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 741, 742. *Prague, 27 juillet 1936* (1).

(*Reçu* : le 29, 12 h. 10.)

M. Krofta m'a confirmé la note de satisfaction donnée par les journaux à la suite de la réunion de Londres. M. Masaryk lui a téléphoné que M. Léon Blum et Votre Excellence paraissaient satisfaits des conversations. Il a téléphoné que les ministres français avaient fait la meilleure impression à leurs collègues britanniques.

M. Benès suppose que la Tchécoslovaquie et les autres puissances intéressées seraient... (2) à participer à la prochaine conférence deux ou trois jours après la réunion de celle-ci, comme cela s'était fait à Locarno pour la Tchécoslovaquie et la Pologne. Mais il croit possible également une autre procédure, suivant laquelle les questions concernant l'Europe centrale et orientale seraient traitées dans une conférence ultérieure. Les journaux locaux présentent en général la France comme la protectrice de ses alliés traditionnels de l'Europe centrale et orientale. Dans l'énumération de ceux-ci, la Tchécoslovaquie voisine souvent avec la Pologne. Cela n'est pas mauvais, puisque cela marque l'importance relative des questions qui préoccupent ces états et la nature des liens devant les unir entre eux et à la France.

38

M. PIERRE COT, MINISTRE DE L'AIR,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. no 132 CM/R. Très secret. *Paris, 27 juillet 1936.*

Dans sa déclaration du 23 juin dernier (3), le gouvernement a défini sa politique extérieure ainsi qu'il suit :

« La paix ne peut être consolidée que par le renforcement de la sécurité collective;

« Pour réprimer une agression, il faut mettre en œuvre, le plus tôt possible, le maximum de moyens dont la communauté internationale peut disposer;

(1) Par avion.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Déclaration faite aux Chambres, le 23 juin, et suivie d'un débat le jour même au Palais-Bourbon, et d'un autre le 25 au Sénat.

« Les accords régionaux d'assistance mutuelle conçus pour la paix ne comporteront de menace contre personne, ils ne devront jamais devenir des alliances à la manière d'autrefois ».

I. L'état militaire de la France présente actuellement les caractéristiques suivantes :

Sur terre, une force puissante au point de vue défensif, susceptible de s'appliquer sur toutes les frontières menacées par l'Allemagne, et même éventuellement capable de venir en aide à la Belgique; par contre, obligée désormais de se heurter, en partant de notre territoire, aux fortifications allemandes, notre action terrestre semble ne pouvoir envisager que des objectifs limités au moins dans la période initiale d'un conflit.

Sur mer, nous disposons d'une force également puissante au point de vue défensif, mais son engagement suppose que la neutralité bienveillante de l'Angleterre nous est assurée.

Dans l'air, notre puissance offensive est théoriquement forte; elle est toutefois subordonnée à l'existence de bases aériennes préalablement organisées, non seulement sur le territoire, mais en Belgique et même si possible en Hollande et en Suisse, ainsi qu'en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Roumanie et en Pologne.

En résumé, dans l'état actuel de ses forces militaires, la France dispose dans les trois éléments d'une garantie défensive très solide. Il semble par contre qu'elle ne puisse envisager, en toute circonstance, une offensive stratégique importante en dehors de son territoire que par des forces aériennes, l'emploi de ses forces terrestres en Europe centrale étant subordonné à l'hypothèse d'une alliance simultanée de l'Italie et de la Yougoslavie, ce qui semble être une hypothèse assez peu vraisemblable.

La réalisation de l'assistance mutuelle dans le domaine militaire qui devrait pouvoir, selon l'expression même de notre politique, « mettre en œuvre le plus tôt possible le maximum de moyens dont la communauté internationale peut disposer », ne semble donc pouvoir atteindre ce résultat que par le développement *au maximum* des forces aériennes et des bases correspondantes, en vue de la réalisation *d'une menace offensive immédiate et puissante contre toute agression.*

II. La sécurité de la France apparaît ainsi strictement subordonnée à la puissance de son armée de l'Air par rapport à celle de l'Allemagne.

A l'heure actuelle, la force de ces deux armées est sensiblement égale — on peut même admettre un certain avantage en notre faveur — l'Allemagne souffrant d'un déficit de personnel de carrière et d'une crise certaine dans la construction des moteurs.

Mais la rupture d'équilibre va commencer. Le potentiel de guerre de l'Allemagne étant au moins deux fois supérieur à celui de la France, la puissance aérienne allemande croîtra beaucoup plus rapidement que la nôtre. Même si l'Air disposait en France de crédits illimités, il ne serait pas possible, dans les années qui viennent, avec nos seules ressources, de maintenir une force aérienne égale à celle de l'Allemagne.

A fortiori, égale à celle de l'Allemagne et de l'Italie réunies.

III. Cette constatation vitale, je le répète, pour la France, doit, il me semble, dicter notre politique.

Notre force aérienne nationale supposée développée au maximum se révélant irrémédiablement insuffisante, il faudrait pouvoir l'accroître :

1° Dans le domaine militaire, en recherchant la collaboration des puissances qui peuvent être opposées à l'Allemagne et qui disposent, soit de forces aériennes importantes (Angleterre, U.R.S.S.), soit de bases de départ favorables (Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie, Pologne);

2° Dans le domaine industriel en suppléant à l'insuffisance de notre potentiel de construction.

D'où :

1° La nécessité de chercher, dans les pays dont l'outillage industriel a suffisamment évolué, l'assurance que leurs usines pourront travailler pour notre défense nationale;

2° La nécessité de suivre une politique de matériel telle que certains éléments identiques, certaines pièces facilement interchangeables, se retrouvent dans les diverses aviations amies;

3° La nécessité d'échanger des missions mettant au point cette collaboration technique *dès maintenant, car au moment du danger il serait trop tard.*

Dans une note adressée au département des Affaires étrangères le 14 octobre 1933, au retour de mon voyage en U.R.S.S. à la tête d'une mission aérienne, je préconisai déjà cette politique après avoir pris l'avis des techniciens qui m'accompagnaient.

Le principe en avait été admis à l'époque. Je le préconise encore aujourd'hui, non seulement pour l'U.R.S.S. à laquelle nous avons été liés depuis par un pacte d'assistance mutuelle qui n'existait pas à l'époque, mais encore pour les états comme la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Pologne, voire la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'Amérique du nord.

Les circonstances, à mon avis, rendent cette politique indispensable :

1° Parce que le danger a grandi;

2° Parce qu'elle est facilitée par le contrôle que le gouvernement va exercer en matière de fabrications et du commerce des armements;

3° Parce qu'elle apparaît entièrement compatible avec les principes officiels de notre politique étrangère que j'ai rappelés au début de mon exposé.

Étant donné la gravité de la situation extérieure, j'ai l'honneur de demander que le Conseil des ministres soit saisi dès que possible de cette question aussi essentielle pour le maintien de la paix que pour l'efficacité de notre défense nationale.

Il serait en effet de la plus haute importance que je sois dès maintenant autorisé à entrer dans la voie de la collaboration aérienne internationale que je viens de définir, et aux échanges d'ordre technique qui en sont la condition première.

Je saisis de cette question M. le Président du Conseil et communique à M. le Ministre de la Défense nationale, que j'avais préalablement consulté, une copie de la présente lettre.

39

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2319 à 2321. *Berlin, 28 juillet 1936, 12 h. 57, 12 h. 56, 12 h. 59.*

(*Reçu :* 14 h., 13 h. 55, 13 h. 40.)

Malgré les précisions fournies sur l'attitude de stricte neutralité que notre gouvernement entend observer à l'égard des événements d'Espagne, la campagne des journaux allemands contre la prétendue immixtion française n'a pas encore cessé. J'ai signalé par message téléphoné no 2316 (1) les insinuations des feuilles berlinoises de ce matin (28 juillet). Utilisant, d'après l'organe parisien *Le Jour*, les déclarations que le ministre de la Santé publique aurait faites à Suresnes, samedi dernier 25 (2), elles donnent à entendre que le gouvernement français a peut-être refusé au cabinet de Madrid son appui officiel, mais qu'il lui accorde, tout de même, un concours indirect, en laissant l'industrie privée lui effectuer des livraisons d'armes.

Je me suis déjà servi des indications du télégramme no 422 du Département (3), dans des conversations avec certains fonctionnaires de la Wilhelmstrasse. Ceux-ci font preuve de scepticisme. Ils invoquent la démission du chargé d'affaires d'Espagne à Paris (4) et les informations que publie une partie de la presse de la capitale.

Évidemment, les dirigeants de l'Allemagne ne renoncent pas volontiers à une campagne qui a pour but de justifier leurs thèses fondamentales sur l'activité de Moscou, le péril rouge, les dangers du pacte franco-soviétique et la barbarie communiste. On peut admettre qu'ils ont également le souci de se préparer des arguments en vue des futures discussions internationales.

(1) Non reproduit (analyse de presse).

(2) Le ministre de la Santé publique, M. Sellier, avait pris part, à Suresnes, à une manifestation du Front populaire, en compagnie de M. Moutet, ministre des Colonies. Le *Temps* n'analyse que le discours de ce dernier, le résumant ainsi : « Si les rebelles espagnols remportent la victoire, ce serait la guerre dans le monde... Il ne faut pas nous laisser surprendre par une contre-révolution fasciste qui ferait la guerre et la révolution ».

(3) Voir ci-dessus no 36.

(4) Le 25 juillet, le conseiller de l'ambassade d'Espagne Castillo — ainsi que l'attaché militaire Barroso — auraient démissionné en refusant de prendre livraison des armes demandées par leur gouvernement. Cf. Hugh Thomas, *La Guerre d'Espagne*, p. 233. Ils suivaient l'exemple de l'ambassadeur Cardenas. Voir ci-dessus no 25 (note).

40

M. SALENGRO, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

à MM. LES PRÉFETS DE LA FRONTIÈRE ESPAGNOLE (TARBES, TOULOUSE, FOIX, PERPIGNAN).

T. *Paris, 28 juillet 1936, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h. 25.)

Vous confirme instructions envoyées à votre collègue Pau. Afin d'éviter toute atteinte souveraineté France, il y a lieu désarmer immédiatement éléments espagnols, à quelque parti qu'ils appartiennent, qui pénétreraient en armes sur territoire français. Vous invite prendre urgence en accord au besoin avec autorités militaires toutes dispositions pour renforcer éventuellement postes frontières [1].

41

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,

à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 774. Réservé. *Vienne, 28 juillet 1936* [2].

(*Reçu :* le 29, 16 h. 45.)

L'arrangement austro-allemand a été attribué par certains journaux français à l'initiative de M. Mussolini.

J'ai déjà indiqué, par mon télégramme nos 681 à 684 [3], que cette hypothèse me paraît erronée. Les déclarations de M. Chvalkovsky à M. de Chambrun (télégramme de Rome nos 782-790) [4] montrent que le rôle de l'Italie dans la conclusion du compromis ne doit pas être exagéré.

J'ai eu à ce sujet, avec mon collègue d'Italie et quelques-uns des collaborateurs de M. Schuschnigg et du prince Starhemberg, des entretiens qui m'ont confirmé dans la même opinion.

L'accord est l'aboutissement d'une longue négociation ouverte en 1935 et freinée par M. von Berger qui, pour des raisons d'antipathie personnelle, ren-

(1) Communiqué à la présidence du Conseil et aux ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale.

(2) Par valise, en clair.

(3) Du 10 juillet, relatif à un article du *Temps* sur les pourparlers austro-allemands, M. Puaux rectifiait et précisait que c'était M. Schuschnigg qui en avait pris l'initiative totale, en accord avec M. Mussolini, mais sans qu'il s'agisse d'une manœuvre italienne.

(4) Le T. 782-788 du 16 juillet, n'a pas été retrouvé.

forcées par ses convictions politiques, était très fermement décidé à ne pas fournir à M. von Papen l'occasion d'un succès. Quand le ministre d'Allemagne, après un long silence, était revenu à la charge (mon télégramme nos 412-413 du 1er mai) [1], le ministre des Affaires étrangères lui avait opposé la même force d'inertie.

M. Schuschnigg, préoccupé du développement de la situation intérieure et extérieure (tension entre *Heimwehren* et catholiques et persistance de la tension franco-italienne), a voulu alors tenter l'expérience. Ce n'est pas dans ce but qu'il a débarqué le prince Starhemberg [2]; il avait pour cela d'autres raisons et l'incident du télégramme a été seulement la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Mais je sais que l'un des artisans de la crise ministérielle a été M. Guido Schmidt qui y a vu l'occasion de « liquider » M. von Berger dont il ambitionnait la place. S'il ne l'a pas prise dès ce moment, c'est qu'il voulait laisser au Chancelier la responsabilité et, éventuellement, le succès de la négociation austro-allemande, dont ils étaient l'un et l'autre partisans, ainsi d'ailleurs que le président Miklas qui a toujours fait profession d'être bon Allemand autant que bon Autrichien.

Je rappelle que dès son arrivée au pouvoir et avant d'aller en Italie, le Chancelier m'a fait part de son programme de réconciliation austro-allemande (mon télégramme nos 503-507 du 20 mai) [3].

Du côté italien, il n'y avait à ce moment aucun désir de pousser à cet arrangement, et mon collègue M. Preziosi manifestait même une certaine appréhension des tendances trop « allemandes » du Chancelier.

C'est au cours de son entrevue avec M. Mussolini que M. Schuschnigg exposa à celui-ci ses plans et obtint son agrément. Il ne semble pas qu'il y ait eu une action italienne à Berlin jusqu'à la fin de juin, mais une fois l'adhésion de M. Hitler donnée aux demandes autrichiennes, l'Italie ne pouvait agir autrement que de s'en faire un succès.

Il n'en demeure pas moins que le Duce, si j'en crois mes informateurs, n'a aucune confiance dans le Führer, et qu'il ne méconnaît aucun des dangers du compromis.

Aussi a-t-il recommandé au prince Starhemberg de garder la plus grande réserve et de bien marquer que le *Heimatschutz* s'opposera à toute tentative de *Gleichschaltung*. Le Prince et ses troupes forment ainsi un premier barrage contre une éventuelle infiltration des partisans de l'Anschluss (ma lettre no 181) [4].

La seconde digue est formée par les monarchistes qui sont en plus étroite liaison avec Rome depuis le compromis et escomptent l'appui éventuel du Duce (ma lettre no 184) [5].

(1) Au sujet de l'entretien de M. von Berger-Waldenegg avec M. von Papen, qui a exprimé l'espoir d'une détente de plus en plus marquée entre les deux pays.

(2) Voir, au tome II de la présente série, le no 241.

(3) *Ibid*, no 225.

(4) Lettre non retrouvée.

(5) Dépêche du 22 juillet. Il y est indiqué que les légitimistes, nettement hostiles à toute entente avec l'Allemagne, « prélude à de dangereux glissements », espèrent que « le Duce jouera la carte Habsbourg » si l'emprise allemande sur l'Autriche se fait trop fortement sentir.

Des indications précédentes, il résulte que le « bloc » austro-italo-allemand n'est pas encore aussi étroitement soudé que pourraient le laisser croire certaines apparences et qu'il ne répond pas à une conception *a priori* du Duce. La possibilité demeure donc ouverte de ramener l'Italie à une action de collaboration pour le maintien de la paix en Europe centrale. Mais qu'il soit permis à un observateur placé au point le plus sensible du *Mitteleuropa* de dire que le temps presse et que l'occasion encore saisissable risque, si la France tarde, de nous échapper pour toujours.

42

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 489. *Londres, 28 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Le 18 juin dernier, le secrétaire d'État avait déclaré à la Chambre des Communes que le gouvernement britannique, tout en étant prêt à lever les sanctions, entendait temporairement maintenir les promesses d'assistance qu'il avait faites à certains états pour le cas où ils seraient attaqués, comme suite à la mise en œuvre de l'article 16 (1). Les commentaires qui se développèrent autour de cette déclaration semblent avoir dépassé de beaucoup les prévisions du chef du Foreign Office. A l'étranger, en effet, on a été porté à y voir le témoignage d'une entente mûrement concertée entre l'Angleterre et les états intéressés. Ceux-ci ne firent rien tout d'abord pour démentir cette interprétation. Au contraire, Rustu Aras répétait à tout venant qu'il disposait désormais d'une garantie équivalant à un pacte véritable (2). Il est donc assez naturel que le gouvernement italien ait considéré ce passage du discours de M. Eden comme le signe d'une position hostile prise contre lui par l'Angleterre, et comme une manière de se ménager l'appui permanent des états également intéressés au *statu quo*.

Cependant, certaines circonstances faisaient apparaître sous un jour assez différent la déclaration de M. Eden. Le matin même du jour où le discours devait être prononcé, les représentants diplomatiques de la Turquie, de la Yougoslavie et de la Grèce avaient été convoqués au Foreign Office pour être reçus par le secrétaire d'État. Quelques instants avant l'heure fixée pour leur audience, la convocation fut contremandée. Mais le ministre de Grèce, n'ayant pu être touché par ce dernier message, insista dans les bureaux pour savoir de quoi il s'agissait. Ses interlocuteurs lui avouèrent que le secrétaire d'État avait eu l'intention de leur faire une communication relative à un passage de son dis-

(1) Voir, au tome II de la présente série, le nº 329.

(2) Voir au tome II de la présente série le nº 408.

cours et qu'il y avait finalement renoncé. Plus tard, les trois diplomates reconstituèrent aisément ce qui s'était passé. M. Eden avait songé à leur donner lecture des assurances qu'il allait prononcer, afin probablement d'en tirer quelque mérite auprès d'eux. A la réflexion, il avait cru préférable de s'en abstenir et d'en rester à une déclaration purement unilatérale.

Inutile d'ajouter que cette fausse manœuvre fit le plus fâcheux effet sur les représentants des trois puissances méditerranéennes. Elle explique peut-être pourquoi la Grèce, quelques jours après, annonça qu'elle ne se prévaudrait pas de cette garantie. Le ministre de Yougoslavie en a conclu en tout cas que si l'Angleterre espérait par là restaurer son prestige auprès des états de la Méditerranée, elle avait choisi pour cela une méthode bien singulière.

Mais était-ce là le véritable objectif du secrétaire d'État? Il faut noter que le Foreign Office n'avait pas été informé des intentions de son chef et qu'au premier moment, plusieurs fonctionnaires manifestèrent leur surprise de ces paroles dont ils ne voyaient pas bien la portée. Ils s'efforcèrent ensuite d'en atténuer l'effet auprès des journaux comme auprès des diplomates étrangers. Quand le chargé d'affaires d'Italie vint demander des explications à ce sujet, on ne chercha qu'à réduire les proportions de l'assurance donnée par M. Eden. On fit ressortir qu'il ne s'agissait que d'une déclaration révocable à tout moment, et accompagnée de tant de restrictions qu'elle ne pouvait avoir qu'un caractère théorique. C'est en ce sens également que sir Eric Drummond fut invité à expliquer les choses au palais Chigi.

Visiblement, le Foreign Office essayait de rattraper les paroles de son chef. Celui-ci, en préparant son discours, s'était placé surtout au point de vue de la politique intérieure. Il se doutait bien que la levée des sanctions soulèverait un tollé chez les travaillistes et les libéraux, que l'on incriminerait son manque de courage, et que ce reproche serait sensible à beaucoup de conservateurs qui gardent un souvenir amer de l'échec de la démonstration navale de l'automne dernier contre l'Italie. Il fallait atténuer l'effet de cette reculade, montrer que si le gouvernement britannique renonçait à la politique coercitive, c'était par sagesse et non par crainte. L'Angleterre déclarait les sanctions inutiles, mais elle continuait à étendre sa protection tutélaire sur les puissances méditerranéennes qui lui ont fait confiance. Ainsi son prestige serait en partie sauvegardé.

Mais le Foreign Office ne tarda pas à s'apercevoir que cette tactique présentait des inconvénients assez graves. Si le Cabinet avait décidé de laisser tomber les sanctions, symbole de la politique de sécurité collective, c'était pour retenir le Duce sur la pente d'un rapprochement de plus en plus significatif avec l'Allemagne. Dès lors, pourquoi gâter le succès de l'opération en lui donnant cette pointe menaçante contre l'Italie? Ne valait-il pas mieux procéder à une liquidation complète? D'autant plus que les bénéficiaires des assurances de M. Eden semblaient vouloir abuser de leurs avantages. Le ministre des Affaires étrangères de Turquie pour sa part les transformait en engagement précis liant expressément la Grande-Bretagne en Méditerranée. Par ailleurs, le gouvernement français s'affranchissait entièrement des liens créés par les promesses échangées avec l'Angleterre au mois d'octobre en vue de l'application de l'article XVI. Ainsi la France accentuait par comparaison l'effet des

réserves britanniques. Toutes ces considérations déterminèrent le Foreign Office à rechercher les moyens de se dégager à son tour des obligations gratuitement assumées vis-à-vis des trois états méditerranéens.

Sir Robert Vansittart imagina donc de suggérer à Rome une manifestation de bonne volonté, d'esprit pacifique, qui offrirait un prétexte aux Anglais pour franchir le dernier pas. C'est lui qui conseilla au gouvernement italien de donner « spontanément » aux puissances de la Méditerranée des assurances amicales qui rassureraient celles-ci en leur prouvant que l'Italie ne nourrit aucun mauvais dessein contre elles. Ses instances se firent particulièrement vives quand vint la nouvelle de l'accord austro-allemand. Quelles que soient en effet les origines de cet accord, il rend tangible le danger d'une entente italo-allemande en supprimant entre les deux pays le seul obstacle qui ait paru jusqu'ici insurmontable.

C'est peut-être cette considération qui détermina M. Eden lui-même à renoncer à la position qu'il avait prise à la Chambre des Communes et qu'il avait confirmée quelques jours plus tard devant l'assemblée de Genève. Jusque-là, aux différentes questions qui lui étaient posées à ce sujet, le secrétaire d'État se bornait à répondre qu'il n'avait aucune raison de modifier son attitude. Dès qu'il eût été avisé officiellement des démarches rassurantes effectuées par l'Italie dans les capitales des puissances méditerranéennes, il n'hésita pas à changer son fusil d'épaule. Les représentants diplomatiques de la Grèce, de la Turquie et de la Yougoslavie furent convoqués encore une fois hier lundi au Foreign Office, mais cette fois pour s'entendre annoncer par sir Robert Vansittart que le gouvernement britannique, convaincu que la paix de la Méditerranée ne risquait plus d'être troublée à la suite de la mise en œuvre des sanctions, avait décidé de mettre un terme aux promesses d'assistance formulées un mois plus tôt.

Cette déclaration fut renouvelée solennellement devant la Chambre des Communes [1] par le secrétaire d'État qui s'appuya tout particulièrement sur la communication du chargé d'affaires d'Italie pour proclamer que les circonstances avaient changé et que « le gouvernement de Sa Majesté estimait désormais inutile le maintien des assurances données antérieurement au Parlement et à la Société des Nations ». Ainsi tombe définitivement le dernier grief invoqué par l'Italie pour se refuser à la politique de coopération européenne qu'elle avait été vainement invitée à reprendre depuis ces derniers mois. Il ne sera pas sans intérêt de voir maintenant si elle se départit de la position de strict équilibre qu'elle observe depuis quelque temps entre l'Allemagne et les puissances occidentales. Il ne sera pas moins intéressant de suivre les effets de la déclaration de M. Eden sur l'attitude des autres états méditerranéens.

[1] A la séance du 27 juillet.

43

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 223 (1). *Rome, 29 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 août.)

Que reste-t-il de l'indépendance de l'Autriche après les protocoles italo-austro-hongrois de 1936 et l'accord austro-allemand d'il y a quelques jours? A mon avis, pas grand-chose.

Davantage au jugement du Vatican, qui cependant ne se dissimule pas que l'indépendance autrichienne a subi des restrictions appréciables.

Par les protocoles de Rome, l'Autriche, pays de huit millions d'habitants. s'est engagée à se concerter sur les questions de politique extérieure avec deux contractants dont l'un, l'Italie, est un pays de quarante-deux millions d'habitants.

Par l'accord austro-allemand, l'Autriche, pays de huit millions d'habitants, après s'être qualifiée elle-même d'État allemand, s'est engagée à harmoniser plus ou moins sa politique extérieure avec celle de l'Allemagne, pays de soixante-dix millions d'habitants.

Les contrats de cette nature n'affectent pas l'indépendance des contractants quand ils interviennent entre états de forces sensiblement égales; mais ils ont une incidence sur l'indépendance d'un petit état, quand ils interviennent entre lui et de grandes puissances.

De fait, les engagements que l'Autriche a pris ont donné hypothèque sur sa politique étrangère à deux de ses voisins, dont les forces sont absolument disproportionnées aux siennes. Ils lui ont fait perdre la pleine liberté de son action extérieure au profit de deux grandes puissances, limitrophes de son territoire, avec lesquelles elle ne saurait matériellement prétendre à l'égalité.

Il suit de là que, si elle garde théoriquement l'entière indépendance de sa souveraineté, solennellement reconnue, elle ne conserve plus pratiquement l'indépendance intégrale de ses rapports politiques avec autrui. Elle s'est officiellement donnée deux partenaires qui, vu l'écrasante supériorité de chacun des deux sur elle, sont pour elle des patrons, voire des contrôleurs.

En supposant que ses deux puissants voisins ne soient pas toujours d'accord entre eux, l'usage le plus clair que l'Autriche puisse désormais faire de son libre arbitre, théoriquement intact, sera de donner la préférence aux vœux de l'un sur les vœux de l'autre. Mais même l'éventualité de cette option, d'ailleurs périlleuse à exercer, se trouve momentanément écartée, puisque l'Italie et l'Allemagne sont, provisoirement au moins, d'accord entre elles.

(1) Copie extraite des archives de l'ambassade de France à Rome (Quirinal).

Dans quelle mesure et comment se concilieront, dans l'avenir, la pression italienne et la pression allemande sur la politique extérieure de l'Autriche? Cela dépendra du degré d'entente qui se maintiendra ou ne se maintiendra pas entre Rome et Berlin, ce qu'il serait vain de vouloir prévoir dès maintenant. Il est probable que, l'accord austro-allemand devant logiquement avantager beaucoup l'influence du Reich dans la République autrichienne, le gouvernement italien prendra tôt ou tard ombrage d'une exclusive inféodation de l'Autriche à l'Allemagne. Mais même si une rivalité d'influence en Autriche se réveille un jour entre Berlin et Rome, s'ensuivra-t-il nécessairement que l'Italie et l'Allemagne chercheront à orienter la politique extérieure du cabinet de Vienne dans des directions divergentes? Cela n'est pas certain. Car il y aura toujours une direction où Rome et Berlin surveilleront de concert les tendances du gouvernement de Vienne : c'est Prague, c'est la Petite Entente.

Empêcher entre l'Autriche et les pays de la Petite Entente (la Tchécoslovaquie entre autres) tout rapprochement dont les conditions n'aient pas l'agrément de Rome et de Berlin : là peut être l'intérêt commun en Autriche à l'Allemagne et à l'Italie, qui s'y étaient, jusqu'à présent, trouvées en antagonisme. Là peut se trouver le point sur lequel leurs intérêts concorderont et sur lequel leurs deux pressions simultanées pourront coïncider.

L'on a imprimé ces jours-ci, dans la presse italienne, que, la petite Autriche d'après-guerre n'étant pas capable d'une politique extérieure de grande envergure, il importait assez peu à l'Italie que M. Schuschnigg eût consenti à M. Hitler une hypothèque sur l'action diplomatique du gouvernement autrichien, après avoir consenti la même à M. Mussolini. Il y a du vrai dans cette appréciation, mais pas tout à fait pour la raison qu'en ont donnée les journaux italiens. Sans doute la petite Autriche d'après-guerre constitue-t-elle plutôt une « question » qu'un « facteur » de politique internationale. En aliénant une partie de son indépendance diplomatique en faveur des Italiens d'abord et des Allemands ensuite, elle n'a donc fait un sacrifice de grande conséquence ni aux uns, ni aux autres. Mais il y avait cependant un domaine régional où l'Autriche demeurait un facteur qu'une liberté réelle aurait pu rendre efficace : c'était l'Europe centrale, la région danubienne. Et c'est précisément dans ce domaine-là que l'Italie et l'Allemagne ont pu avoir le même intérêt à la placer sous contrôle.

L'Italie fasciste n'a, au fond, jamais voulu que l'Autriche se rapprochât des pays de la Petite Entente, si ce n'est dans des conditions déterminées à Rome. L'épisode du « front de Stresa » n'a été pour elle, à cet égard, qu'une concession exceptionnelle due au désir d'acquérir la bienveillance des puissances occidentales pour son entreprise d'Abyssinie. Ce calcul s'étant trouvé déjoué, la concession exceptionnelle a vite été mentalement rayée. Quand les ministres étrangers qui étaient allés assister aux funérailles du roi George V se sont arrêtés à Paris en revenant de Londres, et qu'il a été connu que le problème de l'Europe centrale avait été examiné [1], l'on a parfaitement senti que l'Italie se reprenait à craindre ce danger de groupement danubien, dont

[1] Voir, au tome I de la présente série, le n° 156.

elle n'avait jamais cessé de se méfier. Alors est venu le resserrement d'entente italo-austro-hongroise, que les protocoles de Rome ont effectué : ce fut le premier temps de la manœuvre. Le second, dont l'occasion est née des circonstances, plutôt que d'une initiative italienne, a été l'assentiment donné par Rome à cette réconciliation de Vienne avec Berlin, qui ajoute un obstacle de plus au rapprochement de l'Autriche avec la Petite Entente.

L'intérêt de l'Allemagne, en cherchant cette réconciliation, n'était pas seulement de rouvrir à son influence envahissante les portes de l'Autriche, au prix d'une reconnaissance solennelle de la souveraineté de ce pays. C'était en outre de s'assurer que la politique autrichienne serait désormais coordonnée avec la sienne en Europe centrale, pour que l'Autriche n'y pût pas, même timidement, faire le jeu d'un état danubien avec lequel le Reich hitlérien a des comptes à régler : la Tchécoslovaquie. Tel est pour Berlin l'un des résultats de l'accord Schuschnigg-Papen.

L'intérêt de l'Italie, tel du moins que le conçoit le régime fasciste, est servi par ce résultat. L'Italie fasciste est révisionniste, au moins depuis 1929. Elle l'est en Europe centrale et orientale : pas à l'ouest du Monte Nevoso naturellement, ni au sud du Brenner, ni sur le Rhin ; mais sur le Danube certainement, peut-être même dans les Balkans. L'une de ses clientes, la Hongrie, attend du révisionnisme des satisfactions auxquelles elle n'a jamais renoncé et qui ne peuvent lui être accordées qu'aux dépens de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie.

Les politiques italiens n'admettent pour la plupart l'hypothèse d'un rapprochement entre les cinq états successeurs de la monarchie danubienne que sous la forme d'une adhésion des pays de la Petite Entente au système économique italo-austro-hongrois (demain peut-être italo-germano-austro-hongrois) et, autant que possible, après une certaine révision territoriale, qui ne serait pas nécessairement très étendue, mais serait cependant suffisante pour abaisser les alliés de la France au profit de ceux de l'Italie et pour démontrer que l'influence politique de Rome, seule ou de compte à demi avec celle de Berlin, prévaut de droit en Europe centrale sur celle de Paris ou de Londres. Le pacte à Quatre, en 1933, n'avait pas eu, au moins quand la négociation en a commencé, d'autre but que de forger l'instrument d'une révision partielle. Il devait être l'amorce d'une entreprise de révisionnisme prudent, relativement modéré, qui, dans les dispositions du Duce à cette époque, se serait appliquée à divers secteurs européens : au couloir de Dantzig, à Dantzig même, aux confins allemands et aux confins hongrois de la Tchécoslovaquie, aux lisières transylvaines de la Roumanie. M. Mussolini l'avait alors laissé deviner. S'il ambitionnait d'être, comme on l'a dit plaisamment, « le Napoléon de la paix », ce n'était pas d'une paix sans retouche.

Est-ce à cette politique-là que le Duce se propose aujourd'hui de revenir, en la greffant, pour ainsi dire, sur l'accord austro-allemand, sur le rapprochement de Rome et de Berlin et sur la future négociation des puissances locarniennes avec l'Allemagne? Si cela était, l'opération qui vient de s'accomplir à Vienne aurait été l'un des anneaux d'une chaîne dont la majeure partie resterait encore à dérouler.

L'assentiment italien à l'accord austro-allemand a été présenté au Vatican comme un simple expédient, un pis-aller, destiné à mettre l'Italie temporairement à couvert d'une initiative violente du Reich en Autriche (1). Il n'y a pas lieu de révoquer en doute cette explication, qui, au surplus, s'accorde avec la méthode, volontiers empirique, de M. Mussolini, Mais quelle qu'en pût être pour lui l'intérêt de circonstance, la réconciliation austro-allemande, aux conditions où elle s'est faite, n'aurait pas convenu au Duce, s'il ne l'avait jugée compatible avec les liens qui unissent l'Autriche à l'Italie. Il faut donc bien que sa politique en Europe centrale lui ait paru pouvoir s'accorder pendant quelque temps avec celle de l'Allemagne, une fois écarté le danger d'une mainmise brutale du Reich sur l'Autriche.

Son ambassadeur près du Saint-Siège l'a défendu de faire confiance à l'Allemagne hitlérienne et même d'avoir une bonne opinion personnelle de M. Hitler. C'est très plausible; mais je ne crois pas que M. Mussolini éprouve le besoin d'avoir confiance dans une nation ni d'avoir bonne opinion de celui qui la gouverne pour lier temporairement partie avec elle. Car au moins autant qu'empirique, il est cynique et prend son bien où il le trouve, sans beaucoup se préoccuper de la confiance que méritent ses associés momentanés, ni peut-être même de celle qu'il leur inspire.

Au Vatican aussi, son ambassadeur a dit que l'Allemagne et l'Italie avaient « des intérêts communs ». Le cardinal Pacelli m'a semblé l'avoir entendu surtout de « leur commun anticommunisme », pour se servir du jeu de mots que lui-même a fait. Probablement le Cardinal ne se trompe-t-il pas; car il est évident qu'en ce moment le facteur anticommuniste joue d'autant plus efficacement entre certains pays que le communisme a fait plus de progrès dans certains autres. Mais ce facteur peut ne pas être le seul à rapprocher Berlin et Rome. Au même effet peuvent concourir d'abord la liquidation politique de l'affaire abyssine, qui fournit au Führer l'occasion de rendre au Duce des services peu coûteux, ensuite une certaine conformité de vues sur la conduite à suivre en Europe centrale. Dans cette région, le point crucial, pendant les mois qui vont venir, semble bien être la Tchécoslovaquie. Sans aller jusqu'à supposer que l'expansionnisme allemand et le révisionnisme italien soient appelés à faire cause commune aux dépens de la République tchécoslovaque, il est possible que les deux politiques de Berlin et de Rome s'appuient dans quelque tentative pour l'attirer hors des voies qu'elle a suivies jusqu'à présent.

M. Mussolini a démenti d'avoir des projets de pacte à quatre, à six ou davantage, tels qu'on lui attribuait. Cela aussi, son représentant auprès du Saint-Siège l'a déclaré au Vatican. Il n'y a pas de raison pour douter de sa parole. Mais cette année-ci, il n'a pas besoin de prendre une initiative diplomatique de cette nature pour que les problèmes relatifs à l'Europe centrale viennent en discussion. L'évolution normale de la crise ouverte par la dénonciation de Locarno semble devoir les amener sur le tapis. Donc il suffit au Duce d'attendre qu'ils y soient, pour avoir l'occasion de produire ses idées, de proposer ses solutions ou de favoriser celles d'un autre.

(1) Voir au tome II de la présente série, le nos 440, 463, 474.

Le Vatican — surtout le Pape personnellement — se montre très sûr que le rapprochement italo-allemand est superficiel, tout de circonstance et de tactique, inspiré à M. Mussolini par un souci de prudence, dont la durée sera limitée à celle des charges de l'entreprise africaine. Cela peut être exact, mais cela n'empêche pas que l'effet de ce rapprochement doive se produire sur les prochaines négociations où la stabilité de l'Europe centrale sera nécessairement en jeu. Quel sera cet effet? Quelle en sera la mesure? Toute la question est là.

Je croirais volontiers, comme la plupart des gens du Vatican, que l'Allemagne et l'Italie auront d'autant plus de chances de se retrouver rivales que l'Allemagne aura gagné plus de terrain en Europe centrale. Mais si, en attendant, l'Italie lui en a laissé gagner ou l'a aidée à en gagner, quand même elle s'en repentirait plus tard, le résultat n'en sera pas moins acquis et le mal sera fait.

44

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 498/A.M. [1]. Secret. *Berlin, 29 juillet 1936.*

J'ai demandé à mon collègue polonais son opinion au sujet des événements récents de Dantzig [2].

« Les Polonais, m'a-t-il dit (il entendait, je crois, par là, le gouvernement polonais ou son ambassade), affectent de se désintéresser dans une certaine mesure de ces événements. Mais cette indifférence n'est qu'apparente. La Pologne a laissé, au cours des siècles passés, une majorité allemande s'installer à Dantzig. A cela nous ne pouvons rien. Nous nous attendions à voir le parti national-socialiste établir sa domination sur l'opposition. Le fait s'est produit et nous a été désagréable. Mais il n'est pas pour la Pologne d'une importance capitale (*sic*). La question vitale pour elle, c'est celle de la possession de Dantzig. La Pologne ne souffrira jamais que le Reich remette la main sur l'embouchure de la Vistule. »

Il serait superflu de commenter ces propos qui dissimulent mal l'embarras des Polonais devant l'action nazie dans la Ville Libre et qui reflètent leurs inquiétudes au sujet de l'avenir de Dantzig.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Voir ci-dessus nº 11 (note).

45

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2347, 2348. Confidentiel. Réservé. *Berlin, 30 juillet 1936, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 21 h.)

L'interprétation que l'on donne ici des événements d'Espagne, la violence des attaques que l'on dirige contre Moscou, l'obstination avec laquelle on paraît vouloir absolument établir que la France seconde Moscou en fournissant du matériel de guerre aux marxistes espagnols, l'appui que la presse allemande prend auprès de la presse italienne, le ton des conversations des milieux politiques où l'on parle ouvertement de complications possibles et de la nécessité de former un front antibolcheviste demeurent des symptômes assez troublants. Sans être alarmiste, on peut se demander à quoi tend le jeu de l'Allemagne et quels en sont les mobiles.

L'émotion causée par la guerre civile d'Espagne et les récits qui en sont faits, la crainte de la contagion y entrent pour une part. Mais il est possible aussi que l'Allemagne prépare des initiatives ultérieures pour lesquelles, selon une méthode que nous lui connaissons, elle cherche à se procurer dès maintenant des justifications.

46

M. PEYROUTON, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 396, 397. *Rabat, 30 juillet 1936, 21 h. 25.*

(*Reçu :* le 31, 1 h. 35, 0 h. 15.)

Deux avions trimoteurs de bombardement armés chacun de cinq mitrailleuses et d'un approvisionnement de cartouches ont atterri ce matin près d'Oudjda, l'un d'eux s'écrasant près de Saïdia, l'autre se posant près de l'embouchure de la Moulouya. Les deux équipages, qui sont italiens, sont munis de passeports leur attribuant une identité civile; mais, d'après une liste affichée dans l'un des avions, ils semblent être composés d'officiers et sous-officiers de l'aviation italienne. L'équipage de l'avion qui s'est écrasé comprend cinq hommes dont deux ont péri, les trois autres étant gravement blessés; l'appareil contenait des capotes militaires italiennes. Le second équipage est

Indemne et a été mis en état d'arrestation provisoire. L'appareil a été saisi et remis à l'autorité militaire.

Un avion espagnol est venu survoler le lieu d'atterrissage du second avion et a laissé tomber un ballot contenant des uniformes de légionnaires ainsi qu'un message rédigé en italien invitant l'équipage à revêtir ces uniformes et à se faire passer pour des légionnaires espagnols égarés [1].

47

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 528 *bis*, 529. *Bruxelles, 30 juillet 1936* [2].

(*Reçu :* le 31, 17 h.)

J'ai été reçu hier par le Premier ministre. Il m'a dit qu'il avait rapporté une excellente impression de la conférence de Londres. Jamais les points de vue anglais et français ne lui ont paru aussi proches. M. Eden lui a marqué sa satisfaction personnelle de la largeur d'esprit, de la compréhension et de la volonté sincère de paix qui animaient M. le Président du Conseil et Votre Excellence.

M. Van Zeeland, de son côté, a remarqué une évolution notable dans l'esprit des hommes d'État anglais. Il les a trouvés beaucoup moins optimistes quant aux dispositions de l'Allemagne et plus préparés à envisager la possibilité d'un échec des accords recherchés, et à en tirer les conséquences.

En ce qui concerne la date de la conférence à cinq, le Premier ministre aurait préféré qu'elle se plaçât avant l'assemblée de la Société des Nations, mais le gouvernement britannique estime, dit-il, qu'il ne sera pas en mesure de terminer avant octobre la préparation d'un événement diplomatique aussi important.

S'il devait en être ainsi, M. Van Zeeland pense qu'il serait indispensable que la réforme de la Société des Nations ne soit pas abordée auparavant, soit qu'on ajourne l'assemblée de Genève, soit qu'on s'arrange pour exclure cette question du programme de la prochaine session. Sans quoi, dit-il, on risquerait de faire du travail inutile ou confus, ou même nuisible. Avant de traiter un tel sujet, il faut voir clair à la lueur des indications que fournira la conférence à cinq, tant par la négociation relative au pacte occidental que par les échanges de vues concernant les autres questions plus générales. Il a été

(1) Ce télégramme a été suivi le lendemain d'un autre, apportant des détails complémentaires qu'il n'a pas semblé utile de reproduire. Il indiquait, en outre, la chute d'un avion en mer à trente milles de la côte, ainsi que l'atterrissage à Nador, en zone espagnole, de quatorze appareils identiques aux précédents.

(2) Par courrier, en clair.

très catégorique à cet égard. Il croit du reste que le gouvernement anglais est aussi de cet avis.

Quant au lieu de la conférence, M. Van Zeeland, à qui je soumettais pour le sonder diverses hypothèses, les a écartées, notamment celle d'une réunion en Suisse, à l'exception du choix de Bruxelles. Il m'a donné à entendre que le gouvernement anglais y serait favorable, et cela avec une telle insistance que, bien qu'il affirmât que personnellement il ne le souhaitait pas, je me demande si en réalité il n'a pas suggéré lui-même que la conférence eût lieu dans la capitale belge.

Enfin, parlant de l'attitude de l'Allemagne, M. Van Zeeland croit qu'elle acceptera, « sinon elle se mettrait dans un bien mauvais cas ». Il ne croit pas qu'elle donne maintenant sa réponse au questionnaire anglais, et juge que c'est préférable. Si la réponse était, comme c'est probable, très peu satisfaisante, cela rendrait plus difficile la réunion de la conférence; et, dans le cas contraire, elle tendrait sans doute à jeter la confusion dans l'esprit des Anglais. Il vaut donc mieux à son avis que la conférence se passe de cette préface.

J'ai mis ensuite la conversation sur les incidents causés par le discours de M. Spaak [1].

Le Premier ministre m'a dit en substance que l'interprétation que, sans doute à dessein, la presse flamingrante et la presse allemande lui avaient donnée était absolument erronée, mais avait contribué à amener des réactions en sens inverse, qui elles-mêmes, a-t-il ajouté sans insister, étaient dues en grande partie à d'autres raisons : il faisait allusion évidemment aux attaques personnelles dirigées contre M. Spaak dans le parti socialiste.

« En réalité, a-t-il ajouté, il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau. Au surplus, je m'en suis expliqué à Londres avec M. Léon Blum. La politique belge reste ce qu'elle était hier, et je n'ai rien à changer à ce que j'avais déclaré à ce sujet, précédemment et personnellement, à M. Léon Blum et à M. Yvon Delbos ».

J'ai jugé utile de le pousser davantage et lui ai fait observer que, à tort évidemment, mais enfin en prenant pour texte certaines phrases du discours, les partisans de la neutralité en avaient profité pour soutenir que le gouvernement belge n'accepterait plus la clause d'assistance inscrite dans le traité de Locarno, et retournerait ainsi en réalité à la neutralité garantie. Or cette thèse est contraire aux principes de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle dont la Belgique se réclame et qui sont du reste la base même de la sécurité qui lui serait assurée. Une telle attitude serait d'autant moins explicable que dans l'accord du 19 mars et dans la lettre anglaise du 1er avril, il est spécifié que l'assistance anglaise est conditionnée par la réciprocité.

« C'est exact, m'a répondu le Premier ministre, et nous avons accepté. Nous restons fidèles en effet aux principes de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle. Nous ne songeons pas à une simple neutralité garantie. Mais comprenez-moi bien : ce que je veux éviter, c'est que la Belgique soit amenée

(1) Voir ci-dessus n° 14 (note).

à prendre des engagements disproportionnés à ses forces. Un petit pays ne peut s'engager dans la même mesure qu'une grande puissance. D'ailleurs, je donnerai en proportion de ce qu'on me donnera. Pour prendre un exemple absurde mais démonstratif, nous ne pourrions pas nous engager à défendre les frontières du Maroc. Comment ferions-nous? Nous accepterons l'assistance mutuelle, mais dans la mesure de nos moyens. Je m'efforcerai donc de faire préciser les textes ».

J'ai répliqué que cela paraissait en effet indispensable, non seulement dans l'intérêt de la Belgique, mais dans celui des autres contractants, et qu'il faudrait éviter de retomber dans l'incertitude d'interprétation que l'on avait constatée lors du coup de force du 7 mars; et j'ai rappelé avec intention que le gouvernement belge, par exemple, dans son recours à la Société des Nations, n'avait invoqué que le paragraphe premier de l'article 4 du traité de Locarno, alors que nous invoquions aussi le paragraphe 3 [1].

Le Premier ministre m'a répété avec force en terminant que sa politique extérieure ne changeait pas et qu'elle restait ce qu'il venait de me dire, à l'exclusion de toute idée de neutralité garantie.

Il n'en reste pas moins que, comme je l'ai indiqué dans ma dépêche nº 631 du 22 de ce mois [2], il faudra, le moment venu, serrer de très près l'étude des engagements d'assistance. Les paroles du Premier ministre montrent que d'une part, il s'efforcera de limiter et de préciser le jeu des cas d'assistance, et d'autre part qu'il faudra faire définir les modalités de celle-ci.

48

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 500. *Londres, 30 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 5 août.)

S'il fallait en juger par les commentaires de la presse, la conférence qui a réuni le 23 juillet dernier à Londres les représentants de la France, de la Belgique et de la Grande-Bretagne n'aurait guère passionné l'opinion britannique. Occupé davantage des événements d'Espagne, des vacances du Roi, des fêtes de Vimy [3] ou des performances de la *Queen Mary*, le public n'a

[1] Le § 1 stipulait que si elle estimait qu'il y eût violation de l'article 2 du traité de Locarno ou contravention aux articles 42 et 43 du traité de Versailles, toute haute partie contractante devait porter la question devant le conseil de la Société des Nations. Le § 3 ajoutait qu'en cas de violation *flagrante*, toutes les autres parties devaient assister celle qui était ainsi victime « d'un acte non provoqué d'agression ».

[2] Voir ci-dessus, nº 14.

[3] Le 26 juillet, avait eu lieu, en présence du roi d'Angleterre et du président de la République, l'inauguration du monument canadien de Vimy.

prêté qu'une attention superficielle à une réunion dont le résultat était connu d'avance et dont la brièveté excluait toute surprise; les milieux de presse, plus ou moins informés des négociations qui se poursuivaient depuis quelques jours entre Londres, Bruxelles et Paris au sujet de la rédaction du communiqué final, ne pouvaient, de leur côté, considérer les conversations de Downing Street comme un sujet particulièrement sensationnel. Aussi, rédacteurs en chef et correspondants diplomatiques se sont-ils bornés à enregistrer l'œuvre accomplie et à souligner, en termes devenus conventionnels, à force d'abus injustifiés, mais pour une fois conformes à la vérité, le caractère exceptionnellement cordial des échanges de vues.

Ce serait cependant commettre une erreur que de sous-estimer l'importance des résultats obtenus en raison de leur faible retentissement. La conférence du 23 juillet n'a soulevé aucun enthousiasme et aucune curiosité populaires, mais elle a fait autre chose, et peut-être mieux : elle a singulièrement renforcé les sentiments de confiance et le désir de collaboration qui se trouvent à la base même de l'entente franco-britannique. Non seulement, pendant toute la durée des conversations, aucune divergence de vues véritable n'est apparue entre délégués français et anglais; non seulement l'entente sur la démarche à faire à Berlin et à Rome a pu, grâce à des concessions réciproques, être réalisée dans des conditions qui placeront M. Hitler dans le plus grand embarras en face de l'opinion internationale s'il soulève de nouveaux obstacles; non seulement les entretiens ont fait ressortir la nature précaire de tout traité égoïstement limité à l'Europe occidentale; non seulement, du fait de cet accord rapide, la délégation belge s'est trouvée réduite au rôle qui lui revient normalement, au lieu d'accomplir, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, la mission d'un médiateur; mais surtout les déclarations des ministres français ont dissipé les préventions de leurs collègues britanniques, qui doutaient encore de notre sincérité quand nous affirmions vouloir la conversation avec l'Allemagne; elles ont convaincu M. Baldwin, M. Eden et lord Halifax — ce dernier peut-être en avait besoin plus que les autres — du désir qu'éprouve le gouvernement de la République de collaborer par tous les moyens à la solution de la crise européenne; elles ont prouvé que nous pouvions maintenir nos droits sans méconnaître pour cela nos devoirs d'avenir; et elles ont donné une force nouvelle à la doctrine (qui est celle en particulier du secrétaire d'État au Foreign Office) de l'entente nécessaire, pour le salut commun, entre les démocraties occidentales.

Sans doute, ne s'agit-il que d'une première étape, purement préparatoire, dont nous ne pourrons mesurer exactement l'importance qu'au moment où se réunira, si elle doit avoir lieu, la conférence des Cinq. Mais l'on reste à l'abri de toute exagération en affirmant que la modération et le bon vouloir dont vient de faire preuve le gouvernement français mettent quelques cartes supplémentaires dans notre jeu, et nous vaudront, auprès de l'opinion anglo-saxonne, certains avantages psychologiques qui, précisément, nous ont fait défaut jusqu'ici. Il y a moins de quinze jours encore, l'*Economist*, discutant le problème des garanties de sécurité dans la Méditerranée, déclarait que notre attitude à cet égard était, comme de coutume, « légalement inattaquable, diplomati-

quement déraisonnable, et dépourvue de générosité ». Si sir Walter Layton et ses collaborateurs ont eu l'occasion, depuis lors, de s'entretenir avec M. Eden, ils auront pu constater que ces épithètes qualifieraient aussi inexactement que possible la position que nous venons d'adopter, quatre mois après l'entrée des troupes allemandes dans la zone démilitarisée. Le secrétaire d'État au Foreign Office, dans ses conversations avec les quelques journalistes qui ont sa confiance, a tout particulièrement insisté sur ce point, que souligne encore son discours du 27 juillet devant la Chambre des Communes [1]. Pour ce qui est de lord Halifax, je sais qu'il garde le souvenir le plus satisfaisant de son contact avec ses collègues français et qu'il se félicite des dispositions qu'il a rencontrées auprès d'eux. On ne saurait oublier, d'ailleurs, que c'est le lord du Sceau privé lui-même qui a proposé, dans l'après-midi du 23 juillet, de porter les résultats de la conférence à la connaissance du gouvernement allemand par une démarche commune des représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Belgique à Berlin. Venant de lord Halifax, la suggestion a surpris quelques-uns des délégués français : son auteur s'en serait certainement abstenu, si les conversations elles-mêmes n'avaient pas mis en lumière cette solidarité des trois puissances qu'il reste si essentiel d'affirmer sans cesse en face de M. Hitler.

Ce serait donc méconnaître la réalité que de ne point constater l'impression favorable laissée dans l'esprit des hommes d'État britanniques par la conférence du 23 juillet, comme ce serait s'exposer à des déceptions que d'en vouloir tirer des conséquences trop étendues. Le gouvernement anglais voulait inviter l'Allemagne et l'Italie à une conférence à cinq, parce qu'il estime que la gravité même des événements commande de faire le maximum d'efforts en vue d'un règlement pacifique de la situation internationale. Il s'est trouvé, sur ce point, plus aisément d'accord avec le gouvernement français qu'il ne pouvait l'imaginer. Est-ce à dire que les dirigeants de Downing Street croient au succès, ou même à la réunion effective d'une telle conférence? Il convient d'être prudent dans ce domaine, car les avis diffèrent suivant les personnes, et suivant les administrations. Chez lord Halifax, par exemple, la foi l'emporte; il se manifeste comme une volonté de confiance dans l'avenir. Mais en est-il autant de M. Eden? Je l'ai entendu exprimer des doutes à cet égard. Le Foreign Office, en tout cas, ne dissimule point son scepticisme. Les hauts fonctionnaires ne croient pas que la réunion envisagée puisse intervenir avant le début de novembre; comment, dans ces conditions, s'imaginer, disent-ils, que l'Allemagne restera trois mois sans commettre quelque nouvelle imprudence ou sans infliger un nouvel affront à quelque voisin, rendant ainsi vaines toutes les chances de conversation? Dans leur esprit, la conférence projetée a pour but essentiel de convaincre l'opinion britannique que tout sera fait pour ramener

[1] Au cours de la séance du 27 juillet, M. Eden aborda les divers aspects de la politique européenne. En ce qui concernait la conférence de Londres, il déclara qu'elle « fut d'autant meilleure qu'elle fut plus brève », en attribuant le résultat « aux larges vues politiques et à la généreuse collaboration des ministres français et belges ». « Le gain réel de ces deux derniers jours consiste en ceci : que nous avons maintenant atteint un point où, si un réel esprit de collaboration existe entre tous les intéressés, il devrait être possible de surmonter les obstacles qui sont encore devant nous ».

M. Hitler dans la communauté des nations. Si l'entreprise réussit, aucun peuple ne s'en réjouira davantage que celui de l'Angleterre; si elle échoue, on peut espérer que ce même peuple, qu'inquiètent déjà tant de manifestations de la diplomatie allemande, sera définitivement éclairé sur le caractère véritable de la politique hitlérienne. Et n'est-ce pas, au surplus, gagner du temps que de retenir l'Allemagne sur la pente des actes irréparables, pendant que se poursuit, à un rythme régulièrement accéléré, l'exécution du programme établi par M. Baldwin pour renforcer la défense nationale du Royaume-Uni?

Telles sont, sommairement résumées, quelques-unes des réflexions principales auxquelles prêtent les résultats de la conférence du 23 juillet : il faut n'y voir, évidemment, qu'une étape de transition, mais qui aura été franchie dans des conditions hautement satisfaisantes pour l'avenir des rapports franco-anglais. Ce qu'elle aura prouvé en effet d'une manière irréfutable, même pour la fraction du public anglais qui gardait le plus de préventions contre nous, c'est que, quoi qu'il arrive, la France ne peut être accusée d'avoir été un obstacle à la consolidation de la paix.

49

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 224 (1). *Rome, 30 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 août.)

Bien que la situation économique et financière de l'Italie soit loin d'être brillante, que la nécessité d'augmenter les salaires se soit fait sentir au moment où certaines réductions de crédits sont telles qu'on doit diminuer la ration de viande des troupes, la position intérieure du régime paraît plus solide que jamais. Toute trace d'opposition libérale ou constitutionnelle disparaît. Jamais le ralliement de tous les Italiens autour de M. Mussolini n'avait été plus général. Seules subsistent sans doute quelques cellules communistes que la police ne parvient pas à découvrir et qui expliquent peut-être, dans une certaine mesure, l'attitude chaque jour plus hostile aux Soviets adoptée par le chef du gouvernement et approuvée par toute la nation.

Par ailleurs, M. Mussolini a une tendance très marquée, depuis ses récents succès qui ont à l'heure actuelle considérablement accru son prestige, à se décharger sur ses collaborateurs immédiats des obligations gouvernementales. Il paraît vouloir concentrer son attention plutôt sur l'organisation profonde du régime et les directives générales de la politique italienne que sur les affaires courantes quelle qu'en soit l'importance. Ainsi peu à peu son personnage, si

(1) Copie extraite des archives de l'ambassade.

souvent en vedette. commence à s'estomper pendant qu'il s'abstrait dans ses méditations. On reparle à mots couverts, dans les cercles dirigeants, d'une transformation possible de la hiérarchie gouvernementale. M. Mussolini deviendrait, si l'on en croit ces rumeurs, une sorte d'archichancelier du nouvel Empire qui reste d'ailleurs à définir du point de vue constitutionnel. L'amiral Constanzo Ciano, actuellement président de la Chambre des députés, serait nommé dans cette hypothèse président du Conseil, pendant que son fils Galeazzo resterait à la tête du département des Affaires étrangères. Une telle combinaison donnerait entièrement satisfaction au besoin intense de népotisme traditionnel dans la Rome antique comme dans la cité des Papes et que le fascisme, bien qu'il prétende avoir tout rénové en Italie, n'a en rien modifié, tout au contraire. Elle ne serait pas pour déplaire à un homme dont l'esprit reste constamment tourné vers le souvenir de la grandeur romaine. Ces considérations paraissent évidemment singulières quand on les examine avec notre esprit rationaliste et dépouillé, mais à Rome elles permettent d'expliquer bien des choses qui ne soulèvent ici nulle objection sérieuse et font à peine sourire.

Quant à la politique extérieure, elle est, à n'en pas douter, de plus en plus tournée contre le communisme international. En ce qui concerne l'U.R.S.S., cela se traduit par une attitude très réticente qui rapproche singulièrement l'Italie de l'Allemagne, non par des accords particuliers, mais par l'effet d'une connivence certaine et d'une communauté d'oppositions, d'où certaines critiques acerbes (mon télégramme nos 810-814) [1] contre le pacte d'assistance franco-soviétique, qui avait pourtant reçu précédemment l'approbation du gouvernement italien. Du côté de l'Espagne, il est indéniable que les sympathies italiennes vont tout entières aux insurgés, car l'on redoute beaucoup à Rome de voir, à une victoire gouvernementale, succéder rapidement dans la péninsule ibérique des conditions propices à une poussée communiste. L'attitude de la France favorable au gouvernement régulier en état de légitime défense est évidemment très critiquée par la presse et quelque peu suspecte au gouvernement italien, que l'opinion aurait même tendance à trouver trop modéré dans cette affaire.

Tout ceci ne saurait, bien entendu, contribuer à resserrer les liens franco-italiens dans le moment présent et explique l'attitude de réserve un peu chagrine que l'Italie a cru devoir adopter, ces temps derniers, à notre égard.

[1] Télégramme qu'il n'a pas semblé utile de reproduire (analyse de presse).

50

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1237 [1]. *Berlin, 30 juillet 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

J'ai rendu compte, dans mes télégrammes [2], de la démarche que j'avais effectuée, le 24 juillet, en même temps que le ministre de Belgique et le chargé d'affaires de Grande-Bretagne, auprès de M. Dieckhoff, remplaçant le baron von Neurath, alors à Bayreuth, pour porter officiellement à la connaissance du gouvernement allemand le communiqué qui avait clôturé, la veille au soir, la conférence de Londres. Le directeur politique nous avait reçus très aimablement et paraissait satisfait des précautions qui avaient été prises pour ménager les susceptibilités du Reich. S'il ne pouvait, en l'absence du ministre, se départir d'une grande réserve, il n'avait pas cru s'avancer d'une manière excessive en complétant la note destinée à la presse et que j'avais soumise à son approbation par une phrase mentionnant le « sympathique intérêt avec lequel la démarche des diplomates serait accueillie ».

Cette formule ne semble pas avoir été du goût des milieux dirigeants. Elle a disparu, en effet, du message dont il a été donné lecture à la radio et qui dégageait une impression sensiblement moins optimiste puisqu'il se terminait sur ces mots : « M. Dieckhoff a répliqué qu'il n'était pas en état de faire une communication sur l'attitude de son gouvernement ».

A-t-on tenu, en haut lieu, à marquer à M. Dieckhoff qu'en émettant une appréciation, il avait assumé une initiative qui dépasse les pouvoirs reconnus dans le IIIe Reich à un haut fonctionnaire? Cette considération a pu jouer dans une certaine mesure. Entre la Wilhelmstrasse et le parti, les relations n'ont jamais été bonnes. Elles traversent actuellement une crise, les vacances qui se sont produites dans des postes diplomatiques de premier plan ayant réveillé les compétitions et les rivalités.

Cependant, le recul que, durant ces derniers jours, on a pu constater dans l'attitude du Reich, par rapport à la position initiale que le directeur politique avait adoptée, paraît avoir deux causes principales :

L'Allemagne est, par principe, hostile aux démarches qui revêtent une forme collective. Elles évoquent pour elle des souvenirs pénibles. Elles lui donnent le sentiment que l'époque de Versailles n'est pas définitivement close et que la notion des « Alliés » subsiste. Dans le cas particulier, on a vu, dans la visite simultanée que les chefs des trois missions accréditées à Berlin ont rendue aux représentants qualifiés du gouvernement allemand, une manifestation tangible de l'entente qui s'était réalisée à Londres entre la France, l'Angleterre

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus, nº 23.

et la Belgique; et cette constatation a déplu. Il est, d'ailleurs, à noter que je n'avais pas eu à insister auprès de mes collègues pour conférer à notre démarche un caractère collectif. Ils en avaient reçu l'instruction formelle et ils l'ont exécutée sans marquer aucune hésitation.

D'autre part, la réaction favorable que le texte du communiqué du 23 juillet [1] avait provoquée, en premier lieu, dans les cercles compétents, n'a pas complètement persisté. On s'est vite aperçu qu'il s'agissait d'un document dont tous les termes avaient été mûrement posés, et l'on s'est mis à l'étudier avec le plus grand soin. A la réflexion, on s'est demandé s'il ne dissimulait pas quelque piège. Le point 5 suscite de fortes préoccupations. On redoute qu'il n'entrouvre une porte par laquelle pénètreront des états amis de la France et que l'Allemagne ne soit entraînée à Bruxelles dans des directions inconnues et dangereuses.

Les inquiétudes, fondées ou non, du gouvernement national-socialiste se sont traduites dans les commentaires de la presse allemande. Loin de se répandre en éloges sur l'œuvre accomplie à Londres, les interprètes fidèles de la pensée de la Wilhelmstrasse et du parti ont, au contraire, affiché une froideur caractéristique. Leur plus grand soin a été de développer, encore une fois et avec une insistance accrue, les thèmes qui leur sont familiers. Je me réfère, à cet égard, à mes précédentes dépêches et notamment à ma lettre nº 1202 du 22 juillet [2]. Plus que jamais, le Reich est opposé à la thèse de l'indivisibilité de la paix, au principe de la sécurité collective, à la conclusion de pactes d'assistance mutuelle avec les pays situés à l'est de l'Europe. Les prochaines négociations doivent, à son avis, se borner à l'élaboration d'un nouveau traité de Locarno qui comporterait des engagements identiques pour la France et l'Allemagne et qui ne rentrerait pas dans le cadre d'un système plus vaste.

En revanche, aucune indication n'a été fournie, pour le moment, sur la réponse que fera M. Hitler à l'invitation des gouvernements de Paris, de Londres et de Bruxelles. Les Allemands ont tout de suite montré qu'ils étaient désireux de savoir à quelle décision s'arrêterait M. Mussolini et que Berlin n'agirait que d'accord avec Rome. Ils ont déclaré que le sort de la conférence de Bruxelles dépendait essentiellement de l'état des rapports anglo-italiens. Ils se sont retranchés derrière le discours attendu de M. Eden pour justifier leur propre perplexité. Au lendemain des débats des Communes [3], ils se demandent si l'Italie estimera suffisant le dernier geste du cabinet Baldwin.

En réalité, il est probable que le Reich ne voudra pas se lier les mains par une acceptation avant d'avoir recueilli des précisions sur le programme de la réunion des cinq puissances. Il cherchera à s'assurer, par des négociations diplomatiques préalables, qu'il n'y sera pas question de problèmes gênants pour lui. On peut penser que, dès à présent, le prince von Bismarck s'efforce, s'il ne les a déjà obtenus, de se faire donner, par le Foreign Office, tous les apaisements désirables.

[1] Voir ci-dessus, nº 20.

[2] Dépêche consacrée à la politique extérieure de l'Allemagne au lendemain de l'accord austro-allemand, qu'il n'a pas semblé utile de reproduire, car elle ne faisait que reprendre les renseignements déjà donnés dans d'autres pièces.

[3] Voir ci-dessus, nº 42 *in fine*.

Quel que soit l'intérêt qu'on leur porte, la conférence de Londres et les conversations éventuelles dont elle constitue la préface sont reléguées à l'arrière-plan par la préparation des Jeux olympiques et par les affaires d'Espagne. Lorsqu'elle s'arrache au spectacle de sa capitale en fête, décorée d'étendards, de banderoles et de feuillages, lieu de rassemblement de milliers d'étrangers, théâtre, d'ici quelques jours, dans des enceintes et des cirques nouvellement construits, de luttes pacifiques et de nobles joutes, la population du Reich n'est attentive qu'aux nouvelles qui lui parviennent de la péninsule ibérique. Habilement dirigée par M. Goebbels et ses acolytes qui tirent, du contraste existant entre l'apothéose que représentent, pour le IIIe Reich, ces Olympiades d'été et la tragédie qui se déroule en Espagne, tout le profit possible pour la cause du national-socialisme, la presse allemande ne fait grâce à ses lecteurs d'aucun récit terrifiant, d'aucune vision d'horreur. En tête de ses éditions, par d'énormes titres, elle annonce que des officiers ont eu les jambes coupées à la hache, que des femmes et des enfants sont quotidiennement massacrés, que des jeunes garçons vêtus de chemises rouges parcourent les villes et la campagne en abattant sur leur passage tout individu qui leur paraît suspect, que les églises sont brûlées, que les couvents servent de repaire aux troupes gouvernementales, que l'on danse sur les autels.

Toutes ces atrocités, tous ces actes de vandalisme, le IIIe Reich les inscrit au compte de Moscou. Il donne du drame qui se joue en Espagne une image certainement partiale et tendancieuse. La guerre civile n'oppose pas, selon lui, des Espagnols à d'autres Espagnols. Elle ne met pas face à face un gouvernement régulier et des « insurgés ». On se trouve en présence d'un soulèvement national d'un peuple, conduit par ses officiers, qui lutte pour sauvegarder son indépendance, contre des bandits communistes aux ordres de la IIIe Internationale. L'Allemagne ne se borne plus à dénoncer l'immixtion de l'U.R.S.S. dans le conflit. La conception qu'elle se fait de l'activité déployée par les Soviets a beaucoup évolué depuis le jour où elle s'indignait des appels lancés par la radio marxiste et du bombardement de Ceuta par un pétrolier russe [1]. Ses griefs et ses accusations ont pris plus de force et d'ampleur. Aujourd'hui, elle ne distingue plus entre Madrid et Moscou. Elle reproche à certains états d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne; elle se défend d'imiter leur exemple. Il reste à savoir si l'attitude de parti pris qu'elle adopte, les sympathies démonstratives qu'elle affiche pour les généraux révoltés, la haine dont elle témoigne à l'égard du gouvernement populaire sont véritablement, lorsqu'on les exprime avec autant de violence, compatibles avec le principe de non-intervention.

« L'Espagne est le terrain d'attaque que Moscou a choisi contre l'Europe », a écrit le *Lokal Anzeiger* du 29 juillet. En Espagne, ce n'est pas seulement l'Espagne qui est menacée; c'est la civilisation européenne qui court un grave danger. C'est ce que croient les milieux dirigeants du régime; c'est du moins ce qu'ils veulent faire croire. La campagne à laquelle les journaux du Reich se livrent autorise à penser que le cerveau de M. Hitler est travaillé, hanté

[1] Voir ci-dessus n° 10.

par l'idée que ce serait un crime de laisser le bolchevisme s'installer dans la péninsule ibérique; que le rôle du national-socialisme, que sa propre mission est d'affronter le monstre et que, nouveau Siegfried wagnérien, il est chargé par la Providence de tuer le dragon.

Il a pu sembler déjà que si une occasion d'intervenir s'offrait au Führer, il ne l'écarterait pas. On a eu, un instant, l'impression, quand la presse a relaté les mauvais traitements infligés à certains Allemands, que le Reich avait trouvé le prétexte qu'il paraît chercher. L'acharnement avec lequel la même presse, en dépit des démentis et des mises au point, accuse le gouvernement français de livrer des avions, des armes, des munitions au gouvernement espagnol, a, derechef, donné lieu de supposer qu'une mauvaise querelle nous était cherchée et allait nous être cherchée, pour des fins alarmantes. Sous cet aspect, également, les événements d'Espagne demeurent un sujet de vives préoccupations.

Les inquiétudes qu'a suscitées, pendant cette dernière semaine, le sort des ressortissants allemands résidant en Espagne, ont contribué à accroître l'intérêt avec lequel on assiste, à Berlin, au développement de la situation. Le meurtre, à Reinosa, de la fille âgée de sept ans d'un dénommé Immhof, le pillage, à Barcelone, du bureau du Front du travail et de l'école allemande ont soulevé, ici, une explosion de fureur [1]. Le gouvernement national-socialiste a aussitôt multiplié les efforts et les démonstrations. Il a envoyé sur les côtes espagnoles les deux plus grosses unités de la flotte du Reich, le *Deutschland* et l'*Admiral Scheer*. Il a créé, pour les réfugiés, un fonds de secours auquel le Führer a adressé la somme de 100.000 marks. Le retour dans la mère patrie des Allemands arrachés aux mains des communistes est salué, dans les principales villes, par des manifestations et des discours. Les organes de presse du parti publient des photographies représentant des scènes touchantes qui témoignent de la force du sentiment de la communauté populaire dans l'Allemagne d'Hitler : les enfants sont recueillis par l'habitant, les nourrissons soignés dans des crèches. Bien entendu, au milieu de cette affluence de témoignages de solidarité, la propagande ne perd pas ses droits. Journalistes et orateurs ne manquent pas d'opposer aux horreurs du bolchevisme les bienfaits du national-socialisme et de célébrer le IIIe Reich comme un îlot de paix et de bonheur dans une Europe en proie aux désordres et à la guerre.

Les attaques dont l'U.R.S.S. est l'objet s'accompagnent d'une accentuation de la tendance antifrançaise. Dans la campagne qu'elle mène contre la France, l'Allemagne s'en prend, avant tout, à l'alliée des Soviets. Elle ne doute pas que cette alliance ne joue dans les affaires d'Espagne. Elle prétend que le cabinet Blum n'a pas la liberté de ses décisions. La question de savoir si notre pays a livré ou non des armes au gouvernement populaire espagnol a passionné la presse berlinoise et continue de la passionner. Malgré le démenti qui a été

[1] Il faut ajouter à cela l'émotion provoquée en Allemagne par l'exécution, le 25 juillet, de quatre ressortissants du Reich à San Martin, près de Barcelone, après une courte procédure devant un tribunal révolutionnaire, alors qu'ils tentaient de gagner la frontière française avec des passeports réguliers. Trois des victimes appartenaient au parti nazi et au Front du travail (télégramme téléphoné de Berlin, n° 2443, du 6 août).

publié du côté français, le Reich est persuadé que des avions ont déjà été envoyés aux autorités de Madrid et que d'autres commandes seront prochainement suivies d'exécution. Peu lui importe que ce soit l'État lui-même ou l'industrie privée qui ravitaille l'Espagne en appareils et en munitions. Il ne s'arrête pas à ces subtilités. Les feuilles berlinoises ne se mettent pas, d'ailleurs, en frais d'imagination. Elles se contentent, pour jeter le soupçon sur l'attitude des ministres français, de reproduire les nouvelles parues dans une partie des journaux parisiens; elles citent les articles de tel ou tel d'entre eux qui prodiguent au gouvernement les blâmes et les critiques. Elles leur accordent la plus large place dans leurs colonnes. Souvent, elles se les approprient sans spécifier la source où elles les ont puisés.

La presse a consenti à reconnaître qu'à Saint-Jean-de-Luz et à Paris, des réfugiés allemands avaient été reçus; mais l'expression de sa gratitude a été faible. On eût souhaité qu'elle donnât aux remerciements adressés à la France autant d'écho qu'à ceux qu'elle a distribués à l'Angleterre et à l'Italie pour avoir recueilli sur leurs navires les ressortissants du Reich.

Cette crise de francophobie s'accompagne, toutefois, de symptômes déconcertants. Elle est traversée par des contre-courants dont il est difficile d'apprécier l'importance. Il semble que, toutes les fois où l'Allemagne est sur le point de renoncer définitivement à une entente avec la France et l'accable de ses soupçons et de ses reproches, elle éprouve un regret. Elle paraît vouloir se repentir de sa brutalité, et en atténuer les effets par un geste cordial ou une manifestation de sympathie. Au Congrès des loisirs, qui vient de se tenir à Hambourg, cinquante figurants français ont défilé tandis qu'un chœur chantait en allemand le refrain : « Il existe des ponts qui conduisent de l'autre côté du Rhin; puissent-ils être les ponts de la paix! ». De toutes les délégations participant à cette fête, c'est la nôtre qui aurait eu le plus de succès. *L'Observateur raciste,* organe officiel du parti, l'a reconnu avec plaisir. De même, les déclarations qu'a faites M. Henri Pichot, président de l'Union fédérale des Anciens combattants, à un correspondant de l'*Hamburger Tageblatt,* ont été relevées par les principaux journaux du Reich; ceux-ci ont mis en relief le souhait qu'a formulé notre compatriote de voir bientôt s'améliorer les relations franco-allemandes. Une centaine de Français et de Françaises, chefs de ligues de jeunesse de l'association des Combattants du front, ont séjourné dans un camp situé près d'Aix-la-Chapelle, où l'accueil le plus empressé leur a été réservé par leurs camarades allemands. Enfin, nos équipes olympiques ont été, à leur arrivée à Berlin, chaleureusement applaudies par la foule.

De telles démonstrations ne sauraient nous tromper sur les tendances véritables du IIIe Reich. Elles prouvent que les dirigeants du régime n'ont pas renoncé au désir de se gagner des sympathies dans l'opinion française; mais entre celle-ci et ses chefs, ils continuent obstinément, semble-t-il, de vouloir maintenir une distinction.

Toutes les faveurs de l'Allemagne vont actuellement à l'Italie et à l'Angleterre. Qu'il existe ou non un accord écrit entre M. Mussolini et M. Hitler, les deux gouvernements agissent visiblement de concert et suivent une politique commune. En transformant en consulat général sa légation d'Addis-Abeba,

le Reich vient encore de faire un geste qui ne lui coûte rien et qui lui a valu, à en croire les articles de la presse fasciste qu'ont cités les journaux allemands, une vive reconnaissance de la part des Italiens. En même temps, l'Angleterre demeure l'objet de beaucoup d'égards et de flatteries; on se réjouit évidemment, à Berlin, que les rapports de Londres et de Rome se soient améliorés et que le discours prononcé, le 27 juillet, par M. Eden devant la Chambre des Communes ait levé un des derniers obstacles qui s'opposait à une réconciliation des deux pays.

L'espoir augmente qu'il sera possible, un jour ou l'autre, de constituer une entente dont l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie feront partie. Les Allemands pensent que les événements d'Espagne en hâteront la réalisation et que la politique russophile pratiquée par la France dans la péninsule ibérique commence à ouvrir les yeux sur les périls que comporterait le pacte franco-soviétique. On n'a guère pu dissimuler ici la joie profonde qu'y a causée la nouvelle que le roi Édouard VIII ne passerait pas ses vacances sur la Côte d'Azur, ainsi qu'il en avait eu l'intention. On affirme que l'Italie serait indignée du concours que la France prêterait au gouvernement populaire espagnol; un récent article du *Tevere*, très désagréable pour notre pays, a été reproduit en bonne place par tous les journaux du Reich. Dans les comptes rendus qu'elle donne des affaires d'Espagne, la presse allemande oppose souvent aux puissances révolutionnaires que seraient la France et l'U.R.S.S. les états partisans de l'ordre et de la paix, c'est-à-dire l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. L'Allemagne constate que le temps continue de travailler pour elle; elle poursuit ses efforts tenaces pour s'assurer, en face de nous, dans les négociations qui vont s'ouvrir, le concours de Londres et de Rome.

51

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 877 à 879. Urgent. *Rome, 31 juillet 1936* (1).

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 45, 19 h. 50.)

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué cet après-midi avec les chargés d'affaires d'Angleterre et de Belgique pour nous donner connaissance de la réponse italienne à l'invitation des trois puissances réunies à Londres. Le comte Ciano nous a déclaré que son gouvernement était heureux d'accepter en principe cette invitation et de participer à la conférence des états locarniens à une date qui reste à déterminer. Le gouvernement italien souhaiterait que la réunion fût préparée avec le plus grand soin par la voie diplomatique afin qu'elle puisse atteindre les objectifs élevés qu'elle se propose. Il a ajouté qu'il avait déjà fait part de cette communication à l'ambassadeur d'Allemagne. Il

(1) Par téléphone.

nous a ensuite remis copie du communiqué à l'agence Stefani faisant mention de tout ce qui précède.

Après avoir remercié le comte Ciano, j'ai tenu à lui demander quel était le sens exact qu'il attachait aux mots « en principe » et, de son côté, mon collègue anglais s'est enquis de savoir si cette expression couvrait quelque réserve. Il nous a été affirmé qu'il s'agissait d'une acceptation complète et sans réserve, l'expression employée ne se rapportant pas au fait même de l'acceptation, mais à l'élaboration éventuelle du programme comme aussi aux questions de date et de détails à régler.

Quant à la communication faite à M. von Hassell, comme mes collègues et moi-même l'interrogions sur l'utilité de cette mention dans le communiqué, il a répondu qu'il n'y avait pas eu accord préalable, mais qu'il avait cru devoir transmettre la décision italienne à l'ambassadeur d'Allemagne, représentant l'une des cinq puissances intéressées, et que le communiqué s'était borné à reproduire les faits.

52

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1430, 1431. *Londres, 31 juillet 1936, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

J'ai eu l'occasion d'utiliser au Foreign Office votre télégramme nº 1251 (Affaires d'Espagne. Application par le gouvernement français du principe de non-intervention) [1].

Le gouvernement britannique considère la situation de la Péninsule comme plus grave encore par les répercussions internationales qu'elle risque de susciter que par ses conséquences internes. Aussi souhaite-t-on ici voir le plus grand nombre de gouvernements adopter une attitude similaire en face d'événements dont la violence risque de s'accroître et de se prolonger.

Notre communication a donc été bien accueillie. Le cabinet de Londres s'inspire d'ailleurs de principes analogues à ceux que nous appliquons nous-mêmes. Il interdit toute livraison de matériel de guerre à destination de l'Espagne [2]. Il autorise l'exportation d'avions *commerciaux* fournis par l'industrie.

Les envois de ces appareils sont licites aux yeux des Anglais au même titre que les transactions commerciales portant sur des combustibles, des vivres, des produits chimiques, du matériel de transport, etc. Les envois se font naturellement aux risques et périls des expéditeurs.

(1) Voir ci-dessus nº 36.

(2) Lors d'un débat à la Chambre des Communes sur la politique extérieure, le même jour, lord Cranborne, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, déclarait que son gouvernement s'opposerait à toute cession d'armes à l'Espagne.

53

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2365. *Berlin, 31 juillet 1936, 20 h. 52.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Dans la courte entrevue que je viens d'avoir avec M. von Neurath (voir mon télégramme téléphoné nº 2363) [1], la conversation a porté un instant sur les affaires d'Espagne.

Le ministre croit à une guerre civile assez longue. « Si elle dure, a-t-il dit, les communistes seront les plus forts ». M. von Neurath a ajouté que l'Allemagne était décidée à garder une neutralité absolue et qu'elle pensait bien que toutes les grandes puissances voudraient en faire autant. Il s'est félicité de l'excellente collaboration qui s'est instituée entre les bâtiments des différentes marines qui croisent sur les côtes d'Espagne.

54

Le Lieutenant-Colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 317 [2]. *Saint-Sébastien, 31 juillet 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 7 août; Cab. E.M.G., 13 août.)

[Les deux premiers paragraphes du rapport concernant des épisodes de la guerre n'ont pas semblé mériter d'être reproduits].

III. *Réflexions sur la situation générale*

Ces affaires purement locales ne permettent pas de tirer directement des leçons en ce qui concerne la situation générale. De quelque façon qu'évolue la situation en Guipuzcoa, les résultats ne vaudront que dans la mesure où ils concorderont avec les résultats généraux des opérations. Dans le cas contraire, ils seront sujets à révision.

Aussi, les quelques impressions qui suivent n'ont-elles qu'une valeur conjecturale, dans la mesure où elles prétendent expliquer la situation générale. Je crois, cependant, cette réserve faite, devoir les soumettre à votre attention.

[1] Message arrivé postérieurement à ce télégramme. Voir ci-dessous nº 55 (note).

[2] Extraite des archives de la Guerre.

1. Tant à l'hôtel Marie-Christine qu'aux casernes de Loyola [1], seuls les officiers et les sous-officiers semblent avoir vraiment combattu. Les hommes de troupe ont suivi et n'ont pas trahi, mais il n'y a pas eu une troupe cohérente, unie dans une même volonté. La troupe suit les officiers, mais elle se borne à obéir. Elle semble avoir accepté la reddition avec soulagement.

Peut-être est-ce la raison de la lenteur des opérations engagées par les chefs rebelles. Ils sentent leur troupe disciplinée, mais molle. Pourquoi le soldat de deuxième classe se ferait-il tuer? Pour l'ordre, mais qu'est-ce que l'ordre pour un pauvre paysan espagnol momentanément soldat? Une mystique creuse; mieux, une boîte vide. L'ordre vaut par rapport aux biens qu'il ordonne. On ne se fait pas tuer pour lui s'il ordonne le néant. Aussi doutons-nous de l'enthousiasme de la troupe espagnole dans la révolte entreprise par ses chefs.

A Saint-Sébastien, en tout cas, les officiers ont été l'âme de la résistance. On parle d'eux comme d'une troupe, autour de laquelle quelques hommes dévoués font nombre. Nulle part je n'ai vu parler d'opérations menées par des unités organiques, bataillon, compagnie, section.

2. Il n'y a aucune raison de récuser les témoignages qui assurent que les troupes de Navarre et de Vieille-Castille présentent l'apparence de forces régulières disciplinées et de bonne allure. Du côté de l'armée, il y a la discipline et l'ordre et un matériel abondant.

Du côté des milices populaires, le désordre, le gaspillage d'énergie sont inimaginables. Armement hétéroclite, aucun commandement : un agrégat instable d'individus oscillant entre l'héroïsme et la panique. Après huit jours passés, le désordre ne décroît pas.

De là à parier pour l'ordre contre le désordre, il n'y a qu'un pas, que le Français qui a de la force militaire une notion traditionnelle franchit vite. Normalement, une troupe régulière, disciplinée et bien armée doit venir à bout rapidement de bandes inorganisées. Aussi a-t-on été tenté de pronostiquer, dès le début, le succès des militaires; ils n'ont devant eux qu'une poussière de bonnes volontés intermittentes. Et les milices de Madrid ne doivent pas valoir plus cher que celles de Saint-Sébastien.

Alors, si l'armée n'a pas vaincu tout de suite, c'est qu'il y a quelque chose. Je ne serais pas étonné que cet ordre, cette discipline fussent sans âme, sans élan, et que le potentiel d'énergie des bandes populaires, si médiocres fussent-elles, fût encore supérieur à celui de l'armée.

D'un côté, des gens qui savent pourquoi ils combattent et meurent : ils sont ridicules, ils ont des hauts et des bas; ils peuvent s'effondrer. Mais tout de même il y a parmi eux quelques guerrilleros héroïques, quelques ouvriers qui acceptent de mourir pour une liberté peut-être illusoire. De l'autre côté, une armée où seuls les officiers savent ce qu'ils veulent et pourquoi ils combattent.

A la longue, la discipline même tiède, l'ordre même imposé, semblent

[1] Allusion au soulèvement des officiers et hommes de troupe des régiments d'artillerie et du génie des casernes de Loyola (21-28 juillet).

devoir venir à bout d'enthousiasmes spasmodiques. Le moment n'est pas encore venu.

3. Un enthousiasme sincère, un élan véritable, les chefs militaires semblent les avoir trouvés dans certaines populations civiles. Les Navarrais, par exemple, se sont enrôlés avec enthousiasme. De même à Burgos. Mais jusqu'où vaudra cet enthousiasme?

La Navarre se soulève contre Madrid et si Madrid voulait réduire la Navarre, elle aurait fort à faire. Mais, sortis de leur territoire pour la défense duquel ils se feraient tuer, les Navarrais ne perdront-ils pas une grande part de leur valeur? Il s'agit d'héroïsmes locaux, *non transportables*. Le Navarrais, l'Asturien ne pensent « Espagnol » qu'abstraitement. Plus ils s'éloignent de leur petite patrie, plus leur potentiel guerrier s'affaiblira : la croisade pour Madrid, pour l'Espagne, c'est bien loin. On les retrouvera plus tard quand l'un des partis ayant vaincu, il s'agira pour lui de réduire les résistances locales adverses.

Il ne peut s'agir de tirer de ces réflexions confuses, auxquelles une expérience localisée a donné le branle, des pronostics généraux.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'en Guipuzcoa, *a priori*, les militaires avaient partie gagnée. Une énorme majorité de nationalistes basques, paysans et citadins, eût dû accueillir avec sympathie l'armée de l'ordre. Il y avait dans les casernes un millier d'hommes au moins, bien armés, avec des canons. En face, quelques milliers de membres des organisations d'extrême-gauche, sans armes et sans discipline. Les militaires ont perdu la partie, parce qu'ils ont tardé à se décider, parce qu'ils se sont engagés maladroitement, parce que les chefs finalement, faute d'avoir créé un élan qui eût tout entraîné, ont dû combattre seuls.

Saint-Sébastien n'est pas l'Espagne. Mais certains facteurs humains sont peut-être les mêmes ailleurs. Si l'on mesure les forces en présence, les militaires doivent gagner : ils devaient gagner vite. Leur retard n'est pas une défaite. C'est une diminution de chances. Ils continuent à avoir, sur le papier, plus de chances que le gouvernement : ils doivent faire tomber Madrid. Ils tiennent les routes du nord, celles du sud. L'hostilité portugaise barre au gouvernement les routes de l'ouest. Le minimum d'intelligence stratégique leur commanderait, délaissant une pression frontale dans les Sierras, de porter tous leurs efforts vers les routes du Levant. Contre eux, il y a les impondérables: s'ils tardaient trop à réussir, l'Espagnol, qui a fait des vœux contre l'anarchie plutôt que pour eux, pourrait arriver à se demander si cette opération salutaire qui doit sauver l'Espagne n'a pas plus coûté en vies humaines et en richesses gaspillées que des années d'anarchie. On dirait d'une opération mal faite qui n'a abouti pour le moment qu'à une hémorragie.

55

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2371, 2372. *Berlin, 1er août 1936, 11 h. 33.*

(*Reçu :* 13 h.)

Le communiqué par lequel le gouvernement du Reich a rendu aujourd'hui publique sa décision d'accepter l'invitation des puissances locarniennes marque une légère nuance que M. von Neurath, volontiers imprécis et fuyant, n'avait pas indiquée dans sa conversation avec moi (1).

Le communiqué souligne la nécessité d'une sérieuse préparation diplomatique, ce qui est bien conforme, en effet, à ce que m'avait dit le ministre. Mais il ajoute : *également en ce qui concerne le programme de la conférence.*

M. von Neurath ne m'avait pas parlé du programme.

L'attitude de la presse ne laissait, d'ailleurs, pas de doute et il était clair que l'Allemagne n'accepterait pas tels qu'ils ont été rédigés, sans poser des questions et demander des garanties, les termes du document rédigé à Londres par l'Angleterre, la France et la Belgique.

C'est ce que confirme le communiqué d'aujourd'hui.

56

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Londres.

T. nos 861 à 863; 1266 à 1268. Urgent.

Paris, 1er août 1936, 22 h. 45.

La décision prise par le gouvernement français en ce qui concerne l'exportation d'armes à destination de l'Espagne, dont je vous ai donné connaissance par mon télégramme du 27 juillet (2), a été jusqu'à ce jour strictement observée.

Le fait que des fournitures de guerre proviennent maintenant de l'étranger aux insurgés (3) n'est pas sans nous donner de sérieuses préoccupations. Une assistance de plus en plus large prêtée de divers côtés aux forces qui s'opposent

(1) M. von Neurath avait avisé officiellement l'ambassadeur de la décision prise par son gouvernement (télégramme no 2363, du même jour).

(2) Voir ci-dessus no 36.
(3) Voir ci-dessus no 46.

en Espagne risque d'entraîner des complications préjudiciables au maintien de bons rapports internationaux .

En conséquence, je vous serai obligé de faire part au gouvernement :

Pour Rome : italien;

Pour Londres : britannique;

Pour les deux postes : de ces préoccupations et de lui demander si, s'inspirant d'un principe auquel il y a peu de jours le gouvernement français a rappelé spontanément qu'il demeurait attaché, il serait disposé à s'entendre avec les gouvernements de Paris et de :

Pour Rome : Londres;

Pour Londres : Rome;

Pour les deux postes : pour l'adoption de règles communes de non-intervention. Cette entente des puissances méditerranéennes les plus intéressées serait à étendre le plus tôt possible aux autres pays.

Vous ajouterez qu'en attendant qu'une entente à ce sujet ait été réalisée, et en raison des fournitures de guerre maintenant reçues par les insurgés, le gouvernement français estimerait difficile d'opposer un refus de principe aux demandes d'un gouvernement régulier et officiellement reconnu et qu'à cet égard, il devrait se réserver une liberté d'appréciation allant au-delà des règles qu'il s'était précédemment tracées.

Vous voudrez bien insister, en terminant, sur le prix qu'attacherait le gouvernement français à connaître l'accueil que le gouvernement :

Pour Rome : italien;

Pour Londres : britannique;

Pour les deux postes : serait disposé à réserver à notre proposition.

Pour Londres : J'adresse le présent télégramme à Rome.

Pour Rome : J'adresse le présent télégramme à Londres [1].

57

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 754, 755. *Prague, 1er août 1936* [2].

(*Reçu :* le 3, 11 h. 45, 11 h. 10.)

J'ai fait part à M. Krofta de la substance du télégramme nos 509 à 514 de Votre Excellence [3]. Le ministre a vivement apprécié la hauteur de vue du gouvernement français, ses efforts persévérants en vue d'amener une détente dans la situation générale sans compromettre les intérêts particuliers et

[1] Le même jour, lors d'une séance à la Chambre, le ministre des Affaires étrangères soulignait que le gouvernement français, qui aurait pu livrer des armes au gouvernement espagnol, « gouvernement légitime et de droit et de fait », ne l'avait pas fait, « par doctrine et par humanité ».

[2] Par avion.

[3] Publié ci-dessus sous le no 35.

généraux dont nous avons la charge : « Ces efforts sont, dit-il, une preuve de force et nous sentons que la France protège ses alliés. » M. Krofta m'a prié de remercier Votre Excellence et le président du Conseil. Faisant allusion à certains articles de la presse française et étrangère (sans doute, l'article de *La République* et celui du *Temps* (1) qui ont été reproduits ici), le ministre m'a affirmé à nouveau que le gouvernement tchécoslovaque ne négociait pas avec l'Allemagne. Il a d'ailleurs noté le pessimisme marqué, quant aux dispositions du gouvernement du Reich, par les télégrammes de Votre Excellence. Cela m'a fourni l'occasion de lui répéter que la Tchécoslovaquie et ses alliés devaient prendre leurs dispositions pour être prêts à tout moment à tout.

58

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1273 à 1275. *Paris, 2 août 1936, 11 h. 50.*

En effectuant la démarche visée par mon télégramme nos 1266-1268 (2), vous indiquerez l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'entente recherchée pût s'étendre le plus tôt possible au Portugal en raison de son voisinage.

Vous ferez ressortir les dangers que risquerait d'entraîner le développement d'une concurrence entre nations dans la fourniture, fût-ce seulement par les industries privées, de matériel de guerre aux forces en opposition en Espagne, concurrence à laquelle le souci de maintenir un équilibre empêcherait de mettre un frein. Indépendamment du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays tiers dont nos deux gouvernements n'ont cessé de réclamer le respect pour le maintien de la paix en Europe, principe auquel le gouvernement français vient encore d'affirmer son attachement, la division des opinions publiques et les attitudes opposées auxquelles seraient conduits les gouvernements iraient directement à l'encontre du souci, que récemment à Londres nous avons tenu à marquer, d'éviter la formation de blocs de puissances qui rendrait vains tous nos efforts pour le maintien de la paix.

D'autre part, dans l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre au maintien des situations respectives au Maroc et aux abords du détroit de Gibraltar, nous avons également à nous préoccuper des modifications que pourrait

(1) Allusion au *Bulletin du jour* paru dans *le Temps* du 31 juillet. Le *Bulletin* faisait état du complexe d'encerclement où se trouvait la Tchécoslovaquie, à la suite de la conclusion de l'accord austro-allemand du 11 juillet, survenant après l'accord germano-polonais et les protocoles de Rome. Il signalait ensuite certaines rumeurs selon lesquelles le Reich, « en vue d'écarter les problèmes qu'il ne voudrait pas voir soulever au cours d'une négociation d'ensemble », se préparait à proposer à Prague la conclusion d'un pacte de non-agression pour dix ans, en échange de garanties pour les Sudètes et d'une dénonciation du pacte d'assistance russo-tchécoslovaque. Ces rumeurs, ajoutait-il, ne devaient être accueillies qu'« avec la plus grande réserve ».

(2) Voir ci-dessus, n° 56.

entraîner le développement d'une assistance italienne aux insurgés qui prendrait pour base la zone espagnole du Maroc. Ainsi risqueraient de s'ouvrir à nouveau au sujet du Maroc les problèmes que nos divers accords étaient parvenus à régler.

D'un point de vue plus immédiat, nous avons à nous préoccuper des distributions d'armes aux indigènes qui déjà s'effectuent dans la zone espagnole du Maroc et qui, avec l'affaiblissement de l'autorité, nous exposent à voir se renouveler le soulèvement du Rif.

Je vous serai obligé de faire valoir ces raisons, qui nous font souhaiter vivement de voir le gouvernement de Londres accueillir notre proposition. Vous aurez soin d'indiquer au secrétaire d'État que l'urgence de la démarche nécessitée par la situation présente ne nous a pas permis de nous concerter préalablement avec le gouvernement de Londres comme en d'autres circonstances nous aurions tenu à le faire.

59

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BRUXELLES [1].

T. nos 1269-1271; 865-867; 430-432.

Paris, 2 août 1936, 13 h. 40.

Je vous communique ci-après pour votre orientation le texte des indications données verbalement à la presse en réponse à ses demandes d'information :

« Le gouvernement a pris connaissance des informations reçues au sujet de la situation en Espagne et de la sauvegarde de nos nationaux. Il a examiné les problèmes généraux que pourrait poser le développement de la crise politique en Espagne et, plus particulièrement, les questions soulevées par les faits d'intervention étrangère, résultant de fournitures de guerre pendant la durée des troubles dans ce pays.

« Le gouvernement a le double souci de soustraire la vie internationale aux influences préjudiciables que pourraient exercer de telles initiatives, et de maintenir les amicales relations qu'il a toujours entretenues avec un gouvernement régulier, officiellement reconnu, et luttant aujourd'hui pour le rétablissement de l'ordre intérieur [2]. Le gouvernement français se préoccupe de

(1) Dont le chargé d'affaires pour Londres.

(2) Déjà, le 19 octobre 1909, M. Pichon, alors ministre des Affaires étrangères, avait précisé la position du gouvernement français à l'égard du gouvernement espagnol, à l'occasion d'une interpellation de M. Flaissières, sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, après l'exécution de l'anarchiste Ferrer : « Nous nous sommes imposé comme règle invariable de ne jamais intervenir dans la politique intérieure des gouvernements étrangers. C'est une règle qui est à la fois équitable et tutélaire. Elle est conforme aux droits des peuples, auxquels il appartient de se gouverner comme ils l'entendent et qui peuvent seuls apprécier et juger les actes de leurs gouvernements ».

faire prévaloir toutes mesures susceptibles d'abréger les troubles en Espagne et d'y éviter le développement d'activités étrangères dont les conséquences seraient préjudiciables au maintien des bons rapports internationaux. A cet effet, il a décidé d'adresser un pressant appel aux principaux gouvernements intéressés, pour l'adoption rapide et l'observation rigoureuse, au regard de l'Espagne, de règles communes de non-intervention.

« Le gouvernement français a, pour sa part, observé jusqu'ici de la façon la plus stricte la décision de n'autoriser aucune exportation d'armes à destination de l'Espagne, même pour l'exécution de contrats passés avant le commencement des troubles dans ce pays.

« En attendant l'établissement d'une communauté de vues à ce sujet entre tous les principaux gouvernements intéressés, le fait que des fournitures de guerre proviennent maintenant de l'étranger aux insurgés oblige le gouvernement français à réserver sa liberté d'appréciation pour l'application de la décision prise par lui. »

60

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1445. *Londres, 2 août 1936, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Dès réception de vos télégrammes nos 1266 à 1268 [1], j'ai fait part au gouvernement britannique des dispositions du gouvernement français en vue de la conclusion d'une entente internationale, et en premier lieu avec l'Angleterre et l'Italie, pour l'adoption d'une règle commune de non-intervention dans les affaires d'Espagne.

En l'absence des ministres et, jusqu'à mardi, de leurs principaux collaborateurs, j'ai remis au Foreign Office une lettre qui va être communiquée d'urgence au secrétaire d'État. J'ai en outre signalé tout l'intérêt que nous aurions à recevoir la réponse anglaise sans délai.

[1] Voir ci-dessus nº 56.

61

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2382 à 2387. *Berlin, 2 août 1936, 14 h. 8, 14 h. 15, 14 h. 7.*

(*Reçu :* 15 h. 35, 15 h. 40, 16 h. 20, 15 h. 30.)

J'ai assisté, hier, aux diverses cérémonies qui ont marqué l'inauguration des Jeux olympiques de Berlin.

Ces fêtes ont eu réellement un caractère grandiose. Malgré le temps couvert et pluvieux, elles ont remporté un plein succès et suscité l'admiration générale.

Pour ma part, j'ai été surtout frappé de constater, en cette occasion plus encore que dans les précédentes, à quel point le régime national-socialiste sait associer les masses, et spécialement la jeunesse, à ces démonstrations, frapper leurs imaginations, les faire vibrer et les envelopper d'une ambiance d'enthousiasme.

Sous ce rapport, il ne le cède évidemment en rien, ni à la Russie communiste, ni à l'Italie fasciste.

Quand le chancelier Hitler, entouré d'un cortège d'officiers et des membres du Comité olympique, chapeau bas, a descendu l'escalier monumental du stade, au milieu des applaudissements d'une foule d'environ 120.000 personnes, il avait vraiment l'air d'un triomphateur à l'apogée de sa gloire. C'était, du reste, la première fois qu'il voyait ce stade, dont il avait approuvé les plans et les maquettes. « Je veux, avait-il dit à l'architecte, que le stade de Berlin dépasse toutes les arènes qui existent ou ont existé ».

Ce souci du colossal, cette préoccupation de battre tous les records n'est pas le seul trait que le IIIe Reich ait emprunté à l'époque de Guillaume II, et l'Allemagne d'aujourd'hui ne s'y complaît pas moins que celle d'hier. En tout cas, l'ordre du Führer a été obéi. Le stade de Berlin est unique dans son genre. Je tiens de l'un des principaux organisateurs des Jeux qu'il a coûté, avec ses annexes, 35 millions de marks, soit 210 millions de francs.

Dans la tribune où il a pris place, M. Hitler avait à ses côtés le Prince héritier d'Italie dont la présence, ainsi que celle d'un grand nombre de notabilités de la Péninsule, matérialisait les efforts que les deux pays déploient, en ce moment, pour concerter leur action politique.

Le défilé solennel des équipes étrangères a permis au public de manifester ses sentiments. Il a beaucoup applaudi les Hongrois, les Bulgares et les Italiens. Ses ovations les plus bruyantes ont été aux Autrichiens, dont le passage a provoqué des délires. Mais, après ceux-ci, ce sont les Français qui ont été le plus acclamés. Le public allemand a interprété le salut olympique, que nos compatriotes ont exécuté et qui ressemble au salut hitlérien, comme un geste d'autant plus amical et cordial que plusieurs équipes étrangères ne

l'ont pas fait. Il les en a remerciés chaudement. A cet accueil, remarqué par l'assistance et souligné par toute la presse de ce matin, ont contribué, en outre, d'autres sentiments, plus complexes parmi lesquels figurent certainement cette nostalgie de paix et d'entente et cet amour refoulé qui s'allie, chez beaucoup d'Allemands, en ce qui nous concerne, à l'aversion et à la haine.

Aux Jeux d'hiver, en février dernier, à Garmisch, nos athlètes avaient également reçu l'accueil le plus chaleureux. Cela n'a pas empêché l'Allemagne d'occuper la Rhénanie, un mois plus tard, et tous les Allemands d'y applaudir.

La journée du 1er août s'est terminée par une fête de nuit, consacrée à la célébration de la jeunesse et qui s'est déroulée, comme la cérémonie de l'après-midi, dans le stade.

20.000 enfants, jeunes gens et jeunes filles, ont présenté un spectacle aussi magnifique que plein de goût et de grâce.

Pour finir, 1.200 choristes ont chanté l'*Hymne à la Joie* de la *Neuvième Symphonie* de Beethoven.

Ceux qui, en l'écoutant, songeaient à la fragilité de la paix du monde ne pouvaient se défendre d'avoir le cœur serré [1].

62

M. Clarac, Chargé d'Affaires de France à Téhéran,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 117. Confidentiel. *Téhéran, 2 août 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 août; Dir. pol., 18 août.)

Dans ma lettre nº 171 du 28 décembre, où je traçai un tableau aussi complet que possible des ressources pétrolifères de l'Iran, j'exprimai l'avis que la question des gisements du nord, actuellement en sommeil, se poserait certainement à nouveau dans un avenir plus ou moins éloigné.

Une conversation avec le conseiller de l'ambassade soviétique, M. Kartachev, vient de me donner des indications précises et fort intéressantes sur ce sujet. Étant donné l'importance de la matière et la nécessité de ne pas se laisser devancer par des concurrents éventuels, au cas où de nouvelles négociations s'ouvriraient, il m'a paru utile d'en rendre compte à Votre Excellence.

M. J. Mathis, représentant de la Société franco-iranienne de recherches qui s'était occupée autrefois de la Kévir Kurian et avait effectué, en collaboration avec les Russes, des prospections aux environs de Semnan et dans le Mazandéran, ne connaissait pas M. Kartachev. Pensant que leurs relations pourraient être utiles, je les réunis à la légation. M. Kartachev nous déclara

[1] L'ambassadeur est revenu sur les Jeux olympiques dans un rapport nº 1248, du 5 août, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

qu'à son avis, une réouverture de la question des pétroles du nord était imminente.

D'une part, il estimait que le gouvernement impérial, malgré son excellente situation financière, se trouvait actuellement dans l'embarras du fait des énormes dépenses qu'il avait engagées et du programme d'équipement industriel qu'il se proposait d'exécuter. Il était vraisemblable qu'il chercherait à obtenir de nouvelles ressources et que les pétroles du nord, s'ils étaient exploités, lui fourniraient à propos d'importants revenus supplémentaires.

D'autre part, la Russie soviétique voyait d'année en année son marché intérieur absorber une part plus grande de sa propre production et ses exportations, notamment celles destinées à la France, diminuer dans les mêmes proportions. Si, comme il fallait s'y attendre, ce mouvement s'accentuait, d'ici quelques années la Russie n'aurait plus de pétrole disponible pour l'exportation, et la flotte de guerre française serait privée de son approvisionnement en naphte du Caucase.

C'est pourquoi le gouvernement des Soviets s'intéressait de plus en plus à la mise en valeur des terrains pétrolifères du nord de l'Iran. D'ailleurs, la Kévir Kurian existait toujours et, bien que de nouveaux forages n'aient pas été entrepris depuis longtemps dans la région, la concession était pleinement valide et le développement de la société n'avait pas cessé de retenir l'attention des autorités soviétiques. Enfin, l'accord entre la Société française de recherches et Moscou était encore en vigueur. Étant donné les relations très cordiales qui se sont établies entre les deux pays, la communauté de leurs intérêts politiques, M. Kartachev assura que son gouvernement comptait toujours sur l'aide des capitaux français pour l'exploitation éventuelle des gisements du nord.

Comme je demandais à mon interlocuteur s'il ne croyait pas à une forte opposition de la part de l'Anglo-Iranian Oil C°, celui-ci me répondit qu'à son avis, le gouvernement impérial cherchait plutôt à échapper au monopole britannique pour la consommation iranienne de pétrole et que, même si la compagnie anglaise désirait empêcher l'exploitation, il lui serait extrêmement difficile d'y réussir. De plus, les relations entre l'Angleterre et la Russie s'étaient améliorées et tendaient à devenir chaque jour plus satisfaisantes. Depuis que les politiques impérialistes en Iran avaient été abandonnées, de part et d'autre, il n'y avait plus matière à opposition. M. Cartachev escomptait donc que l'Anglo-Iranian, satisfaite de sa situation dans le sud, ne mettrait aucun obstacle à l'exploitation par la Russie des gisements pétrolifères du nord.

L'opinion de mon collègue me paraît empreinte d'un optimisme un peu trop grand. Je ne pense pas que, quel que soit l'état des relations russo-anglaises, l'Anglo-Iranian voit d'un œil très satisfait ses concurrents du Caucase s'annexer en Perse d'immenses réserves qui permettront à la Russie de devenir, comme exportatrice de pétrole, une rivale de plus en plus redoutable.

Quoi qu'il en soit, les conjonctures semblent favorables. Les trusts américains qui jouaient autrefois le rôle de *tertius gaudens* sont momentanément écartés, car les relations entre l'Iran et les États-Unis continuent à être très

tendues. Les besoins d'argent du gouvernement impérial et du Chah permettent de penser que l'Iran serait disposé à monnayer actuellement les concessions demandées. Enfin, et c'est ce qu'il faut surtout retenir des déclarations de M. Kartachev, la Russie soviétique a complètement changé d'attitude à l'égard des gisements du nord. Tandis que, du temps des premières prospections, elle tenait surtout à empêcher que ceux-ci ne tombent aux mains des trusts ennemis et à paralyser une concurrence possible pour les pétroles du Caucase, aujourd'hui au contraire, aiguillonnée par la consommation croissante de son marché intérieur, c'est elle qui se tourne vers le Mazandéran et la province de Semnan dans l'espoir de conserver sa place parmi les grands pays exportateurs.

En ce qui concerne nos propres intérêts, il me paraît être de la plus haute importance que nous nous tenions prêts à participer activement aux recherches et à l'exploitation. J'ignore, si les négociations s'ouvrent, sous quelle forme elles se feront. Peut-être la Société de recherches sera-t-elle sollicitée de reprendre activement ses forages et ses études interrompues par la crise. Si celle-ci n'est pas disposée à engager de nouveaux capitaux, peut-être le gouvernement français pourrait-il participer lui-même à l'affaire. Autant pour la Défense nationale que pour nos intérêts industriels et commerciaux, il importe que nous ne laissions pas échapper une occasion aussi belle de nous faire une place dans une exploitation dont toutes les prévisions scientifiques permettent de penser qu'elle sera fructueuse.

Notre intervention pourra être utile à la Russie, non seulement au point de vue financier, mais au point de vue politique. Un syndicat franco-russe sera en effet vu avec beaucoup moins de suspicion par le Chah et l'opinion publique iranienne qu'une société entièrement soviétique, émanation directe du gouvernement de Moscou.

Pour terminer, je rapproche les déclarations de M. Kartachev de la conversation que M. Guérard a eue, il y a quelque temps, avec le directeur de la Banque nationale, le général Amir Khosrovi, entretien dont j'ai rapporté la teneur à Votre Excellence. Ce dernier exprimait à notre compatriote son désir de voir les compagnies et la finance françaises s'intéresser plus activement à l'Iran. Il mentionnait les ressources minières qui abondent dans le pays et notamment « celles qui se trouvent sur les propriétés du Chah » au Mazandéran. M. Guérard et moi avons pensé qu'un fonctionnaire aussi craintif que le général Amir Khosrovi n'aurait pas osé mentionner les propriétés du souverain si celui-ci ne lui avait donné au moins une indication à ce sujet. Or la principale richesse minière du Mazandéran est sans doute le pétrole.

Cette dernière remarque, tout comme la conversation de M. Kartachev, ne constitue qu'un indice. Toutefois, cet ensemble de coïncidences est de grand intérêt et j'ai cru devoir avertir sans tarder Votre Excellence.

63

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2393. *Berlin, 3 août 1936, 19 h. 3.*

(*Reçu* : 20 h. 8.)

J'ai parlé aujourd'hui à M. Schacht, au cours du déjeuner qu'il a offert à M. Labeyrie [1], des prétentions coloniales de l'Allemagne, dont je sais que le président de la Reichsbank est un des avocats les plus convaincus. Je lui ai demandé sur quoi portaient ces prétentions. Il m'a répondu que l'Allemagne désirait récupérer son ancien domaine d'avant-guerre.

64

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 895. *Rome, 3 août 1936, 18 h.*

(*Reçu* : 21 h. 10.)

Conformément aux instructions de votre télégramme nº 861 à 863 [2], j'ai attiré la plus sérieuse attention du comte Ciano sur la nécessité d'une entente pour l'adoption de part et d'autre de règles communes de non-ingérence dans les affaires d'Espagne. Le ministre des Affaires étrangères a écouté avec intérêt le pressant appel que je lui adressais et dont il m'a promis de rendre compte le plus tôt possible à M. Mussolini, actuellement dans l'Italie du nord. Il espère pouvoir entrer en communication téléphonique avec lui dès ce soir ou demain matin, et me fera part aussitôt de l'accueil réservé par le chef du gouvernement à cette proposition.

(1) Le nouveau gouverneur de la Banque de France avait tenu à rendre le 3 août une visite de courtoisie à son homologue de la Reichsbank, visite où la presse allemande voyait un désir de coopération entre les deux pays.

(2) Voir ci-dessus nº 56.

65

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. nº 445. Urgent. *Paris, 3 août 1936, 22 h.* 20.

Je vous serai obligé de donner connaissance au ministre des Affaires étrangères des instructions à nos ambassadeurs à Londres et à Rome que je vous ai communiquées sous les nos 431 à 433 (1).

Vous voudrez bien indiquer à M. von Neurath que le gouvernement français souhaiterait vivement que le gouvernement allemand participât à l'entente envisagée et qui, en raison de la situation géographique, est dès maintenant proposée aux gouvernements de Londres et de Rome.

66

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. AURIOL, MINISTRE DES FINANCES.

T. nº 11. *Paris, 3 août 1936* (2).

Le Conseil des ministres ayant décidé, le 1er août, de rapporter la décision qu'il avait prise le 25 juillet d'interdire d'une manière absolue à destination de l'Espagne, sauf en ce qui concerne les avions sans armes fournis par l'industrie privée au gouvernement espagnol, l'exportation du matériel de guerre, les exportations de l'espèce ne devront plus être soumises qu'à la réglementation générale édictée par le décret du 3 septembre 1935 relatif à l'exportation du matériel de guerre et par les arrêtés pris en application de ce texte.

Je vous serais obligé de rectifier en conséquence les instructions que mon télégramme du 26 juillet (3) vous demandait d'adresser aux bureaux des Douanes.

(1) Il s'agit du télégramme du 1er août, ci-dessus reproduit sous le nº 56.

(2) Par tube, en clair.

(3) Publié ci-dessus sous le nº 33.

67

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUILLET DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paris, 3 août 1936.

Secret [1].

Le comité permanent de la Défense nationale s'est réuni le 29 juillet au ministère de la Guerre sous la présidence de M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

Étaient présents :

MM. Gasnier-Duparc, ministre de la Marine; Pierre Cot, ministre de l'Air; le maréchal Pétain.

Pour le ministère de la Défense nationale et de la Guerre :

MM. le général Gamelin, chef d'état-major général de l'Armée; le général Colson, chef de l'état-major de l'Armée; le contrôleur général Guinand, secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre.

Pour le ministère de la Marine :

MM. le vice-amiral Durand-Viel, chef d'état-major général de la Marine; le vice-amiral Darlan, directeur du cabinet du ministre de la Marine.

Pour le ministère de l'Air :

MM. le général Pujo, chef d'état-major général de l'armée de l'Air; le colonel Jauneaud, chef du cabinet militaire du ministère de l'Air; l'ingénieur Volpert, directeur des Constructions aériennes; le général Jamet, secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale.

M. Édouard Daladier, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, ouvre la séance à 15 heures.

Il expose que la réunion comporte l'examen des quatre questions ci-après :

1° Création d'un collège des hautes études de Défense nationale;

2° État de préparation de la mobilisation industrielle à la date du 1er juillet 1936. Effort restant à accomplir pour achever cette préparation;

3° Examen des questions particulières à la Marine (exposé fait à la demande de M. le Ministre de la Marine par M. le Vice-amiral Durand-Viel);

4° Exposé de M. le Ministre de l'Air sur la nécessité d'une collaboration aérienne internationale dans le cadre de la sécurité collective et sur les échanges d'ordre technique qui en sont la condition première.

.....

[1] Procès-verbal extrait des archives de la Guerre. La séance se tint au ministère de la Guerre sous la présidence de M. Daladier.

Quatrième Question [1]

M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre donne la parole à M. le Ministre de l'Air pour exposer la nécessité d'une collaboration aérienne internationale dans le cadre de la sécurité collective et sur les échanges d'ordre technique qui en sont la condition première.

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, expose les préoccupations qu'il éprouve en présence des situations comparées de l'aviation en France et en Allemagne.

Il considère que la frontière franco-allemande étant barrée par les fortifications que l'Allemagne établit, les armées de terre seront bloquées en face de ces fortifications et que dans ces conditions, l'armée de l'Air pourra seule mener une action offensive.

Si, d'autre part, nous avons actuellement de notre côté une légère marge de supériorité, dès 1937, la situation sera renversée et en 1938 la puissance aéronautique allemande sera double de la nôtre. Comme d'autre part, nous ne sommes pas sûrs de l'Italie, nous pourrons nous trouver dans deux ans en face d'une aéronautique dont la force sera peut-être trois ou quatre fois la nôtre.

Comment remédier à cette situation? On peut prendre deux séries de mesures :

a. D'abord des mesures d'ordre national. Nous pouvons renforcer notre flotte aérienne pour avoir le plus rapidement possible les 1.500 avions de première ligne prévus dans nos programmes d'armement.

Le problème ne sera néanmoins pas résolu parce que, même lorsque nous aurons nos 1.500 avions, l'Allemagne en aura à ce moment 2.500 à 3.000. Et il faut considérer d'autre part que ce chiffre de 1.500 appareils représente pour nous un plafond. Même si on disposait de crédits illimités, il serait impossible de dépasser ce chiffre de 1.500 appareils, en raison de notre capacité industrielle.

M. le Ministre de l'Air signale à ce propos que l'Allemagne a fait deux parts de sa flotte aérienne : son aviation d'action offensive (bombardement) est concentrée au sud et à l'est, tandis que face à la France elle a concentré la plus grande partie de son aviation défensive (chasse).

Comme conclusion, le ministre estime que, à nous seuls, nous ne pouvons pas équilibrer l'Allemagne : il faut donc chercher des collaborations internationales.

b. Nous abordons ainsi la deuxième série de mesures à envisager :

A quels pays peut-on songer pour nous fournir cette collaboration?

Dans le domaine aéronautique, il y a deux choses à considérer : les bases et les appareils.

La Tchécoslovaquie, la Roumanie peuvent nous fournir les bases qui nous sont nécessaires, l'Angleterre et l'U.R.S.S., les appareils qui nous font défaut.

En ce qui concerne l'Angleterre, M. le Ministre de l'Air signale que la situation actuelle de la Grande-Bretagne — dans le cas particulier des constructions aéronautiques — est peu brillante. C'est du moins l'impression qu'a

[1] Il a paru superflu de publier le compte rendu de l'examen des questions précédentes.

rapportée de son voyage récent en Angleterre M. le directeur des Constructions aéronautiques de son ministère.

En ce qui concerne l'U.R.S.S., le problème se pose différemment. Il y a actuellement en U.R.S.S. des techniciens allemands et américains. Il s'agit de savoir si nous essayerons d'éliminer ces deux techniques étrangères pour les remplacer par la technique française. On tient un pays lorsqu'on y est entré au point de vue industriel.

Comme conclusion, M. le Ministre de l'Air déclare que le problème qu'il vient de soulever dépasse d'ailleurs la compétence du Comité permanent et qu'il compte le poser en Conseil des ministres.

M. le Général Gamelin, chef d'état-major général de l'Armée, demande la parole pour émettre un avis quant à l'opinion formulée au début de son exposé par M. le Ministre de l'Air. M. le Ministre de l'Air a dit que l'armée de terre serait réduite à l'impuissance en face des organisations défensives de la frontière ouest de l'Allemagne. M. le Général Gamelin fait remarquer que la place reste libre pour la manœuvre et le mouvement par la Belgique et la Hollande et qu'il est peut-être possible de trouver dans le cadre de Genève [1] un moyen d'échapper, pour l'armée de terre, aux fortifications allemandes.

M. le Général Gamelin constate d'autre part que nous sommes un peuple de 40 millions et que nous avons en face de nous un peuple de 70 millions qui incorpore des effectifs doubles des nôtres.

M. le Ministre de l'Air trouve parfaitement plausible l'idée de chercher la voie libre par la Hollande ou la Belgique, mais, M. le Général Gamelin le sait bien, avec Genève la procédure n'est pas rapide.

M. le Maréchal Pétain demande le rayon d'action de l'aviation soviétique et après la réponse qui lui est donnée par M. le Général Pujo, chef d'état-major général de l'armée de l'Air, il constate que ce rayon d'action est insuffisant pour permettre à la Russie d'aller attaquer l'Allemagne par dessus la Pologne.

Il préconise des accords dans le domaine aéronautique entre la France, la Russie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie.

Le ministre de la Défense nationale et de la Guerre constate que notre attitude du 7 mars, lors de la réoccupation de la Rhénanie par l'Allemagne, a ébranlé la Petite Entente.

Le ministre de l'Air conclut en disant qu'en présence de cette situation, une coopération industrielle avec l'U.R.S.S. s'impose de plus en plus.

M. le Maréchal Pétain se déclare d'accord avec M. le Ministre de l'Air.

M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre lève la séance à 18 heures. La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu au cours du mois de septembre. La date en sera fixée ultérieurement.

[1] Allusion probable à l'article 16 du pacte de la S.D.N.

68

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 534. *Bruxelles, 4 août 1936, 12 h. 18.*

(*Reçu :* 13 h. 16.)

Le ministre des Affaires étrangères à qui j'avais donné connaissance, dans les conditions prescrites par votre télégramme nº 434, des instructions envoyées à nos ambassadeurs à Londres et à Rome [1], vient de me dire que le gouvernement belge a décidé hier soir de prendre un arrêté soumettant désormais à l'octroi d'une licence l'exportation des armes et du matériel de guerre qui, jusqu'ici, était libre en Belgique. Il s'en prévaudra pour interdire les envois à l'un comme à l'autre des deux partis espagnols en lutte, voulant ainsi observer une neutralité absolue.

M. Spaak m'a prié de vous indiquer que, dans sa pensée, le gouvernement du Roi va ainsi au devant des désirs du gouvernement français. Il fait pour sa part des vœux chaleureux pour que la proposition faite à Londres et à Rome par Votre Excellence soit accueillie, dans l'intérêt de la paix.

69

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1290 à 1293. Très urgent. *Paris, 4 août 1936, 14 h. 30.*

Je vous prie de faire d'urgence une démarche très pressante auprès du gouvernement britannique pour lui exposer les dangers pour la paix qui résultent à l'heure présente du développement des affaires d'Espagne.

I. Le gouvernement français, qui demeure attaché au principe de non-intervention, a pris dès le début une attitude de complète abstention à laquelle il désirerait pouvoir se tenir.

2. L'arrivée d'avions étrangers, d'origine italienne ou allemande, mis en service dès l'insurrection oblige le gouvernement à s'écarter de cette position et ne lui permet pas de refuser toutes facilités à un gouvernement issu d'actions régulières et dont le maintien représente actuellement le seul espoir d'ordre

[1] Reproduites ci-dessus sous le nº 56.

légal en Espagne. Si aucune initiative ne permet de mettre fin aux fournitures d'armes que chaque parti recherche dans les pays sur lesquels il croit pouvoir trouver appui, l'Espagne risque de devenir le champ clos où s'affronteront les matériels des grandes puissances. Une tension croissante ne pourra être évitée. Le gouvernement anglais partagera sans aucun doute nos appréhensions quant à la gravité des dangers qui menaceraient ainsi la paix.

3. Vous attirerez également, comme le prescrivait déjà mon télégramme nos 1273-1275 (1), toute l'attention du gouvernement anglais sur les complications qui viendraient s'ajouter à ce péril d'ordre général, du fait que le Maroc se trouverait inévitablement mis en cause. Nous avons le devoir en effet de sauvegarder l'autorité du Sultan et l'intégrité de son empire, d'y veiller à notre propre sécurité et de faire respecter des traités qui assurent, à l'entrée de la Méditerranée, un équilibre auquel l'Angleterre est comme nous intéressée.

En conclusion, vous rappellerez avec force le désir profond du gouvernement français que soit écartée la compétition vers laquelle les gouvernements eux-mêmes se trouvent progressivement entraînés. Vous appellerez toute l'attention du gouvernement britannique sur l'importance et l'urgence que présentent à cet égard une réponse à notre proposition et une affirmation de son propre désir de voir toutes les puissances adhérer et se conformer au principe de non-intervention.

Vous ferez savoir en outre au chef du Foreign Office que le gouvernement français est disposé à examiner aussitôt, dans l'esprit de confiante collaboration qui est commun aux deux gouvernements, toute proposition que le gouvernement anglais lui-même ferait en vue d'arrêter au plus tôt le développement d'une situation dont il connaît tous les dangers.

70

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2399 à 2404. *Berlin, 4 août 1936, 14 h. 25, 14 h. 29, 14 h. 27.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 16 h. 40, 16 h.)

Comme j'en ai rendu compte aussitôt par téléphone (message no 2398) (2), M. von Neurath, que j'ai vu ce matin à 11 heures un quart, a accepté la suggestion de participer à des échanges de vues ayant pour objet la fixation de règles communes de non-intervention dans les affaires d'Espagne.

Il s'est d'abord élevé avec vivacité contre l'idée de faire une déclaration

(1) Publié ci-dessus sous le no 58.

(2) Du 4 août, à 11 h 55. Il n'a pas paru nécessaire de le reproduire, car le présent télégramme, dans son premier alinéa, en reprend les termes.

de neutralité. Des déclarations de ce genre, selon lui, ne signifient pas grand-chose. Ce sont des formules vagues et creuses et qui supposent définis des termes qui ne le sont pas, à commencer par celui de neutralité et celui de non-intervention. L'Allemagne est restée neutre en face du conflit italo-abyssin. Elle n'a pas eu besoin, pour cela, de faire une déclaration de neutralité, bien que l'Angleterre l'en eût sollicitée. A l'égard des événements d'Espagne, comme à l'égard de la guerre d'Abyssinie, l'Allemagne observera la même attitude. M. von Neurath m'a rappelé qu'il m'en avait donné l'assurance, il y a deux jours (voir mon télégramme nº 2365) [1].

Je lui ai représenté que le gouvernement français ne demandait pas au gouvernement du Reich de s'associer à une déclaration de neutralité, mais à la recherche de règles pratiques auxquelles les puissances se conformeraient et dont on pouvait espérer qu'en déterminant clairement une ligne de conduite commune, elles mettraient fin à des contestations et à des polémiques irritantes et dangereuses.

M. von Neurath m'a alors donné son acceptation. Mais il a, aussitôt après, soulevé, de lui-même, la question de savoir qui prendrait part aux échanges de vues projetés. Il a été avisé qu'un groupe d'ouvriers norvégiens avait envoyé 20.000 couronnes au gouvernement de Madrid. Faudra-t-il donc inviter la Norvège? Et le geste d'envoyer de l'argent à l'un des partis en lutte constitue-t-il un cas d'intervention? C'est, d'ailleurs, l'attitude de la Russie qui préoccupe avant tout le ministre. Il ne doute pas que la Russie ne soit étroitement mêlée aux affaires d'Espagne. Il m'a raconté que c'était un matelot russe qui avait dirigé et surveillé l'embarquement des Allemands à Saint-Sébastien. Il considère évidemment comme essentiel que les règles à établir soient reconnues et appliquées par le gouvernement russe.

J'ai parlé à M. von Neurath de l'envoi d'avions allemands au Maroc espagnol et de la présence de navires allemands dans les ports occupés par les insurgés. Il m'a répondu qu'il ne savait rien au sujet de ces avions; et, quant aux navires, il m'a déclaré qu'ils se rendaient partout où il y avait des Allemands qui souhaitaient d'être évacués; il a ajouté qu'il ne pouvait comprendre les insinuations et les attaques auxquelles s'était livré à ce propos un journal aussi important que la *Dépêche de Toulouse*, car les bateaux allemands faisaient exactement la même chose que les bateaux français.

L'état d'esprit dont a témoigné le ministre n'est donc pas entièrement favorable. Son acceptation a été entourée d'objections et de réticences et j'ai dû le presser pour l'obtenir. Au fond, il semble croire qu'on n'aboutira pas à un résultat satisfaisant.

Il me paraît intéressant, en revanche, qu'il ait exprimé le désir d'associer la Russie aux pourparlers. Jusqu'à présent, le gouvernement du Reich était exclusivement préoccupé d'exclure l'U.R.S.S. de toute négociation commune.

[1] Voir ci-dessus, nº 53.

71

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1454. *Londres, 4 août 1936* (1).

(*Reçu :* 17 h. 30.)

Texte de la réponse britannique à la communication française concernant les affaires d'Espagne

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 2 août (2) concernant l'exportation des armes et des munitions de guerre à destination de l'Espagne et de vous prier de bien vouloir faire savoir au gouvernement français que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni partage son grand désir d'éviter dans les relations internationales tout risque de complication qui pourrait survenir au cas où l'une quelconque des parties engagées dans le présent conflit recevrait assistance de l'extérieur.

« 2. Ainsi qu'il a été récemment déclaré au Parlement, le gouvernement de Sa Majesté a observé jusqu'ici pour habitude dans ce domaine de n'agir qu'en pleine conformité avec les lois existantes; mais dans les circonstances présentes, le gouvernement de Sa Majesté se féliciterait d'un accord rapide entre toutes les puissances susceptibles de livrer des armes et des munitions, en vue de renoncer à ces fournitures, et en vue de prohiber le ravitaillement en armes et munitions provenant de leurs territoires, en vertu du principe de non-intervention dans les affaires espagnoles.

« 3. Il est cependant d'avis qu'un tel accord ne présenterait point toute la valeur nécessaire s'il n'était accepté simultanément, dès l'origine, par les gouvernements comme ceux de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Portugal et de la Grande-Bretagne, qui se trouvent directement affectés par la marche des événements en Espagne, soit en raison de leurs intérêts matériels de première importance, soit à cause des relations géographiques étroites qu'ils ont avec ce pays. Il serait à souhaiter que l'accord reçût finalement l'approbation de toutes les autres puissances intéressées.

« 4. Le gouvernement de Sa Majesté sera donc heureux d'apprendre le résultat des questions que le gouvernement français pourra poser à d'autres puissances, pour savoir si elles sont disposées à approuver et à suivre la ligne de conduite que se propose d'adopter le gouvernement français.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Voir ci-dessus, nº 56, les instructions du 1er août, qui donnèrent lieu le lendemain à la remise d'une note écrite (nº 60).

« 5. Si, en attendant un pareil accord général, le gouvernement français comme le gouvernement italien (qui, si nous ne nous trompons, a été abordé déjà par le gouvernement français), se déclarent prêts à appliquer le principe de l'interdiction du ravitaillement de l'Espagne en armes et munitions venant de l'extérieur aussitôt que l'accord aura pu être réalisé entre les puissances intéressées, le gouvernement de Sa Majesté est tout disposé, pour sa part, à faire une déclaration semblable.

« Veuillez agréer... »

Le texte anglais de cette communication est envoyé ce soir au Département par la poste.

72

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1452. *Londres, 4 août 1936, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 13 h.)

A la suite des informations téléphonées cette nuit à cette ambassade, je me suis mis ce matin en rapport avec lord Halifax. J'ai fait exposer à ce dernier par son secrétaire particulier les raisons pour lesquelles le gouvernement français comptait recevoir aujourd'hui même du gouvernement britannique une première réponse de principe au sujet des affaires d'Espagne et du régime de neutralité (1).

Je me suis rendu ensuite au Foreign Office où j'ai développé les raisons qui rendaient une remise de cette réponse nécessaire et tout délai dangereux.

L'action allemande à Ceuta (2) survenant après l'envoi des avions italiens m'a permis de déclarer qu'en d'aussi sérieuses circonstances, la présence à Londres d'un membre du Cabinet qualifié pour nous répondre était hautement désirable.

(1) Cette réponse est reproduite ci-dessus sous le nº 71.

(2) Voir ci-dessous nº 74 (note).

73

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1456. *Londres, 4 août 1936* (1).

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Vous recevrez demain matin par la poste le texte même de la réponse anglaise sur les affaires espagnoles dont une traduction hâtive vous a été téléphonée cet après-midi sous le nº 1454 (2).

La rédaction originale elle-même se ressent des conditions dans lesquelles il a été nécessaire d'y procéder. Elle contient des obscurités au sujet desquelles je me suis efforcé d'obtenir des éclaircissements. Voici ce qui m'a été dit à cet égard au Foreign Office :

1º Le premier paragraphe vise à affirmer l'identité des principes dont s'inspirent les gouvernements français et britannique dans les affaires espagnoles;

2º Le début du second alinéa rappelle qu'il n'est pas au pouvoir du gouvernement britannique de s'engager dans un document diplomatique à interdire à ses nationaux l'exportation des armes. Celle-ci est subordonnée à la délivrance de licences par la commission technique compétente. Des raisons d'opportunité politique permettent d'ailleurs à cet organisme de différer ou même de suspendre l'octroi des licences. De pareilles décisions se trouveraient facilitées si un accord international sur le régime de neutralité à observer à l'égard de l'Espagne pouvait être conclu;

3º Un accord initial limité aux cinq puissances mentionnées se suffirait à lui-même sans qu'il fût nécessaire d'attendre des adhésions ultérieures. Le Portugal se trouve inclus pour d'impérieuses raisons géographiques et l'Allemagne pour des motifs de politique générale. A cet égard, la réponse de M. von Neurath à M. François-Poncet (3) semble ici encourageante;

4º L'initiative prise en matière de neutralité est française. Le gouvernement britannique considère donc qu'il convient de nous laisser le soin de la réaliser. Il ne se refuserait d'ailleurs nullement à collaborer avec nous à ce sujet. J'ai fait remarquer qu'à Lisbonne le rôle qui incomberait à l'Angleterre serait essentiel. Le nombre des puissances dont l'adhésion serait sollicitée a été volontairement omis pour nous laisser toute liberté d'appréciation et dans l'ignorance de notre position actuelle exacte à cet égard;

5º Le paragraphe final entrevoit la possibilité d'un accord général, mais ne prévoit avec précision que la conclusion d'un accord restreint. Mais la réalisation de ce dernier serait celle prévue dans la déclaration franco-anglo-italienne. Le Foreign Office considère celle-ci comme pouvant avoir une portée immédiate considérable et répondant aux préoccupations que nous lui avons manifestées.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Voir ci-dessus, nº 71.
(3) Voir ci-dessus, nº 70.

74

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1457 à 1460. *Londres, 4 août 1936, 21 h. 11.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

J'ai fait part cet après-midi au Foreign Office des observations contenues dans vos télégrammes nos 1290-1293 (1). Le déchiffrement n'en a été terminé qu'après la remise de la réponse anglaise.

La valeur de celle-ci aurait été à notre avis différente si elle avait pu nous être remise quarante-huit heures plus tôt. Je l'ai fait remarquer à mon interlocuteur et j'ai affirmé qu'en présence des faits nouveaux qui s'étaient produits depuis deux [jours] en Afrique du Nord (2), la liberté d'appréciation que s'était toujours réservée le gouvernement français risquait maintenant de revêtir des conséquences pratiques que nous avions réussi à éviter jusqu'ici.

J'ai ajouté que cette réponse britannique, quelque satisfaisante qu'elle fût, risquait néanmoins d'être interprétée comme plaçant des puissances dont l'attitude en matière de neutralité n'avait pas été correcte sur le même niveau que la France.

Il m'a été répondu qu'il s'agissait du passé et de faits auxquels il convenait précisément de remédier.

J'ai alors déclaré que ces agissements pouvaient se poursuivre d'ici la conclusion de l'accord et que, en tout cas, ils rendaient infiniment difficile au gouvernement français d'écarter les sollicitations naturelles dont il était, sans doute, l'objet de la part du cabinet de Madrid.

Supposons, ai-je dit : nous nous trouverons tout de même en situation plus régulière, lorsque nous discuterons l'accord, que certains de nos interlocuteurs.

Cette perspective a vivement alarmé le Foreign Office. J'ai été instamment prié d'insister auprès de vous pour que le gouvernement français se maintienne dans la voie qui a été la sienne jusqu'ici et qui lui a permis de rendre ainsi, de l'aveu même des Anglais, à la cause de toutes les nations un immense service.

(1) Voir ci-dessus, nº 69.

(2) Il est fait allusion ici, soit aux atterrissages de « Junkers » qui permirent, du 29 juillet au 5 août, l'établissement d'un « pont aérien » transportant les troupes de Franco du Maroc à Séville ; soit à l'arrivée à Ceuta, le 3 août, d'un cuirassé et d'un torpilleur allemands (D. nº 2527 des Affaires étrangères à la Guerre, en date du 6 août) dont le *Deutschland* (voir ci-dessous, nº 84, note) ; soit enfin à de multiples incidents, comme le bombardement du vapeur allemand *Sevilla*, le matin du 4, par un torpilleur espagnol au large de Larache (télégramme nº 436 de Rabat, du 4).

75

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À MOSCOU, BRUXELLES, VARSOVIE, PRAGUE, LA HAYE.

T. nos 453-454; 436-437; 410-411; 526-527; 213-214.

Paris, 4 août 1936, 22 h. 55.

Le gouvernement britannique se déclare favorable au principe de notre proposition à condition que la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal soient, dès l'origine, parties à l'accord envisagé qui devrait être étendu à toutes les autres puissances intéressées.

D'autre part, j'avais chargé notre ambassadeur à Berlin de faire auprès du gouvernement allemand une communication semblable à celle que vous prescrivait mon télégramme.

Pour Moscou : 452 (1).

Pour Bruxelles : 434.

Pour Varsovie : 405.

Pour Prague : 521.

Pour La Haye : 210.

Pour tous les postes : M. von Neurath vient de faire savoir à M. François-Poncet que le gouvernement du Reich était disposé à participer à la recherche des règles communes que les puissances observeraient à l'égard des événements d'Espagne afin d'assurer pratiquement le respect du principe de non-intervention (2).

Pour Moscou : M. von Neurath a marqué à ce propos son désir de voir le gouvernement soviétique associé à l'entente envisagée.

Veuillez donner connaissance de cette information au gouvernement soviétique à titre confidentiel et lui signaler tout l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il donnât, le plus tôt possible, son adhésion au principe de notre proposition.

Pour tous les postes, sauf Moscou : Veuillez donner connaissance de ces informations au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et lui faire savoir que nous serions heureux de le voir donner dès maintenant une adhésion de principe à notre proposition (3).

(1) Télégramme retransmettant à ces divers postes les instructions du Département à Londres et Rome, ci-dessus reproduites sous le n° 56.

(2) Voir ci-dessus, n° 70.

(3) Le même télégramme a été adressé, sous réserve de quelques différences de forme, à Rome (n° 88).

76

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres.

T. nº 1300. *Paris, 4 août 1936, 23 h. 15.*

Je fais état dès maintenant à Rome, Lisbonne et Berlin de la réponse anglaise à la démarche qui a fait l'objet de mon télégramme nos 1266-1268 (1).

Veuillez marquer sans retard au Foreign Office le prix que nous attacherions à voir le gouvernement britannique appuyer nos efforts à Rome et à Lisbonne pour obtenir sans délai une réponse favorable. Vous ajouterez que le gouvernement du Reich m'a, de son côté, fait savoir qu'il était disposé à s'associer aux puissances pour rechercher les règles communes à observer afin d'assurer pratiquement le respect du principe de non-intervention.

M. von Neurath a marqué, à ce propos, son désir de voir le gouvernement soviétique associé aux engagements envisagés.

77

M. Alvaro de Albornoz, Ambassadeur d'Espagne à Paris,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 534. Urgent. *Paris, 4 août 1936.*

Mon gouvernement, considérant que les circonstances présentes sont totalement différentes de ce qu'elles étaient au jour où l'ambassade eut recours une première fois au ministère des Affaires étrangères, j'ai l'honneur de solliciter l'intervention de Votre Excellence auprès du gouvernement français afin que, conformément aux règles internationales, il puisse être mis, à la disposition du gouvernement légalement constitué de mon pays, les armes et munitions suivantes :

1º *Fusils, mitrailleuses, cartouches :*
— 2.000 fusils Lebel et 2.000.000 de cartouches;
— 50 mitrailleuses Hotchkiss avec accessoires et 4.000.000 de cartouches; 10.000 pour chaque pièce.

2º *Bombes :*
— 5.000 bombes d'aviation de 5 kgs;
— 5.000 bombes d'aviation de 10 kgs.

3º *Canons :*
— 8 pièces de 75 avec accessoires et munitions correspondants.

(1) Voir ci-dessus, nº 56.

4° *Avions :*

— 6 appareils de bombardement Potez, type 54.

— 14 Dewoitine.

J'ose espérer que le gouvernement français accueillera favorablement la présente requête que je formule au nom de mon gouvernement et remercie d'avance Votre Excellence pour toutes les démarches qu'Elle voudra bien entreprendre en ce sens (1).

78

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Eden, Secrétaire d'État au Foreign Office.

L. *Londres, 4 août 1936.*

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le communiquer verbalement au Foreign Office, le gouvernement français a pris la décision d'interdire l'exportation des armes à destination de l'Espagne, et cette interdiction a été jusqu'ici strictement observée.

Il est apparu, au cours de ces derniers jours, que les insurgés espagnols reçoivent maintenant des fournitures de guerre en provenance de l'étranger; le fait n'est pas sans causer de graves préoccupations au gouvernement de la République, car une assistance de plus en plus large aux divers éléments qui se combattent actuellement en Espagne risque de provoquer des complications propres à faire tort au maintien des bonnes relations internationales.

En conséquence, le gouvernement français, toujours attaché au principe de non-intervention, souhaiterait que ce principe pût être accepté comme une règle commune par les gouvernements de Londres, de Paris et de Rome. Une telle entente entre les puissances méditerranéennes les plus intéressées aux évènements d'Espagne devrait être étendue le plus tôt possible aux autres nations.

En attendant qu'un accord puisse être réalisé à cet égard, et en raison du fait que les insurgés ont dès maintenant reçu des fournitures de guerre, le gouvernement de la République jugerait difficile d'opposer désormais un refus de principe aux demandes d'un gouvernement régulièrement constitué et officiellement reconnu, et devrait se réserver, dans ce domaine, une liberté d'appréciation allant au-delà de la règle qu'il s'est imposée jusqu'ici.

Le gouvernement français attacherait du prix à connaître le plus tôt possible l'accueil que Votre Excellence est disposée à réserver à cette proposition, dont il a également saisi le gouvernement italien (2).

(1) Le 3 août, Lioré demandant l'autorisation d'exporter en Espagne 14 avions monoplaces D 37, le ministère des Affaires étrangères donnait son accord (L. n° 431 au ministère de l'Air). Toujours le 3, Potez et la S.E.C.M. (Société d'emboutissage et de constructions mécaniques) effectuaient les mêmes demandes pour, respectivement, 6 avions « Potez » non armés et 6 avions « Amiot ». Le ministère émettait, le lendemain, des avis favorables.

(2) Le texte de cette lettre est transmis au Département par dépêche n° 513 du 5 août.

79

Le général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 510/A. M. (1). Secret. *Berlin, 4 août 1936.*

La *Berliner Börsenzeitung* du 4 août signale par un titre en gros caractères : « La France livre des avions à l'Espagne. » Elle reproduit un télégramme de Marseille du 3 août qui annonce que cinq avions français portant les marques distinctives espagnoles ont quitté Marseille lundi matin pour l'Espagne. Elle le fait suivre d'un message de Paris reproduisant une nouvelle venue de Toulouse, d'après lequel cinq avions militaires français, dont un avion de bombardement, avaient déja quitté la France le 28 juillet, toujours avec la même destination.

Un sous-titre : « Neutres ou non? » précède une communication dans laquelle le correspondant de l'agence télégraphique *D.N.B.* à Paris oppose à la déclaration de non-immixtion, faite dimanche par le ministre des Affaires étrangères, la position prise le même jour à Carmaux par le sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil en faveur de l'immixtion de la France en Espagne (2).

Je pourrais énumérer les autres communications faites sous le titre signalé plus haut : nouveaux envois d'or espagnol à Paris, présence à Barcelone de 400 volontaires français, etc.

Les autres journaux font paraître des notes analogues. Et depuis deux semaines, il en est à peu près de même chaque jour. Les pages consacrées à décrire les Jeux olympiques et à signaler, en grandes manchettes, les nombreuses victoires sportives allemandes ont rendu moins apparentes ces jours derniers les colonnes réservées aux affaires espagnoles. Mais ces dernières ne sont pas oubliées, loin de là.

Je me place dans cette note, il est inutile de le dire, à un point de vue objectif, et je relève ce que rapporte la presse allemande sans le discuter.

Il est curieux d'observer, une fois de plus, l'attitude allemande à notre égard.

D'une part, des amabilités. Lors de l'inauguration des fêtes olympiques (3), notre délégation a été acclamée, à son entrée dans le stade, par des applaudissements qui n'ont été surpassés qu'en faveur des Autrichiens, et qui ont été

(1) Cette pièce intitulée : « Note au sujet de la possibilité d'un conflit franco-allemand » est extraite des archives de la Guerre.

(2) A l'occasion du vingt-deuxième anniversaire de la mort de Jaurès, M. Max Dormoy, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, évoquait à Carmaux les événements d'Espagne. Après avoir affirmé la complète neutralité du gouvernement français, qui n'avait « même pas consenti à laisser livrer au gouvernement régulier de l'Espagne les commandes que celui-ci avait passées à l'industrie privée bien avant que l'émeute n'éclatât », il rappelait les secours apportés aux insurgés, ajoutait que la France avait le droit d'user, en faveur de Madrid, de la même liberté que d'autres s'étaient arrogée, et ce pour sa propre sécurité. Le même jour, à Sarlat, M. Delbos évoquait, au contraire, l'accord de non-intervention et refusait de se laisser engager dans une guerre.

(3) Cette inauguration avait eu lieu le 1er août (télégramme de Berlin nº 2382-2387 dn 2 août, qu'il n'a pas paru utile de publier ici).

plus accusés que ceux qui ont accueilli les Italiens, les Hongrois et les Bulgares. A Hambourg, où les Français ne se rendaient pas officiellement, 80 environ de nos compatriotes, présents aux fêtes, ont été l'objet d'un enthousiasme qui a surpris notre consul général. Les relations individuelles, telles que celles que j'entretiens à Berlin, sont toujours plutôt agréables — bien que nombre d'Allemands, d'officiers généraux en particulier, trouvent souvent des prétextes pour refuser les invitations qui leur sont adressées par l'ambassade ou par moi-même.

D'autre part, un flot de remarques acerbes et parfois menaçantes. Le niveau en est monté brusquement depuis que la guerre civile a éclaté en Espagne, que nous avons attendu plusieurs jours avant de déclarer notre non-ingérence et que des membres du gouvernement ont fait entendre des paroles qui semblaient en opposition avec celles du ministre des Affaires étrangères. La presse allemande est à l'affût des moindres indices, vrais ou faux, de l'aide envoyée par nous en Espagne; des Allemands nous avertissent clairement qu'ils sont prêts à entrer en guerre contre la France communiste. L'incident de Sarrebruck, au cours duquel des communistes français seraient venus jusqu'à la frontière menacer du poing fermé les nazis allemands, a été accueilli ce matin sans contrôle par l'agence *D.N.B.* [1]. Tout cela est inscrit à notre débit, avec une vigilance et une ténacité qui ne se lassent pas. Tout cela nous sera représenté après que les Jeux olympiques auront pris fin sur un succès d'organisation d'ailleurs largement mérité, mais qui aura encore grandi l'orgueil allemand.

Je ne crois pas à une guerre imminente déclenchée par la volonté unique de l'Allemagne. L'armée allemande, malgré l'effort prodigieux réalisé depuis deux ans, n'est pas encore prête; à la vérité, il est rare qu'une armée soit définitivement au point, et cette raison du besoin d'un délai de préparation s'atténue sérieusement. L'argent manque, et si l'Allemagne vit d'une extraordinaire inflation de crédit intérieur, elle a ruiné son crédit extérieur; en cas de conflit, elle ne le rétablirait qu'auprès de neutres qui miseraient sur sa victoire. Elle n'est pas encore sûre de la manière dont les nations se coaguleraient en deux masses antagonistes; elle fonde sans doute des espoirs sur la formation d'un bloc d'Europe centrale, mais il est prématuré pour elle de compter sur la solidité de l'amitié italienne; en outre, il lui faudrait amener l'Angleterre à se détacher de nous au moment où nous serions attaqués; or, si les voies de l'Angleterre divergent souvent des nôtres, elles semblent devoir s'en rapprocher inévitablement dans l'éventualité d'une attaque allemande. Le bilan de toutes ces raisons conduit la raison à écarter, pour le moment, la possibilités d'une guerre prochaine du seul fait de l'Allemagne.

Mais les événements sont guidés moins par la raison que par la fatalité, dont Giraudoux a rappelé le rôle à ceux qui l'oublient. Les imprudences d'un gouvernement ou les passions d'un parti à propos des affaires d'Espagne

[1] D'après le télégramme n° 2395 de Berlin, du même jour, qui reproduit l'information de l'agence, 3.000 personnes, assistant à une manifestation du Front populaire sur les hauteurs de Spicheren, près de Sarrebruck, s'étaient rendues à la frontière allemande, et y avaient levé le poing en direction de l'Allemagne, aux chants de la *Marseillaise* et de l'*Internationale*. Cette manifestation s'était produite le 2 août.

peuvent être le point de départ de complications dans lesquelles les gouvernements ne seront plus maîtres de choisir leur voie. De ce fait, *une guerre prochaine opposant la France et l'Allemagne, avant les délais qu'on estime d'un point de vue trop exclusivement militaire, est possible.*

On ne refusera pas au gouvernement hitlérien d'avoir eu à maintes reprises jusqu'ici, et particulièrement depuis le mois de mars 1935, le sens de l'opportunité chaque fois qu'il s'est agi de prendre des décisions qui auraient pu lui coûter cher en des temps moins favorables ou avec des voisins moins attachés à la paix. On lui reconnaîtra aussi un certain goût du risque, que les succès remportés n'ont pu qu'accroître. L'ensemble de ses objectifs apparaît plus clairement à chaque étape nouvelle: recouvrer graduellement ce que la guerre lui a fait perdre est le chemin qui doit conduire le Reich à la suprématie en Europe. *C'est dans cette reconquête qu'il place son honneur, et non pas dans le respect des conventions internationales.* Or, à moins d'escompter une faiblesse ou une lassitude des autres puissances telles que ces dernières cèdent aux exigences allemandes, c'est sans doute la guerre seule qui permettra à l'Allemagne de récupérer le Couloir ou l'Alsace.

En outre, le parti national-socialiste a écrasé le parti communiste en Allemagne; il veut l'empêcher d'y renaître. Depuis que la France et la Tchécoslovaquie se sont rapprochées des Soviets, depuis que les progrès du communisme se sont affirmés en France, en Espagne, en Belgique, le gouvernement hitlérien se déclare menacé par cet encerclement rouge et on rencontre déjà des Allemands qui se déclarent prêts à le briser en l'attaquant chez nous.

Telles sont les différentes raisons qui me font éprouver des inquiétudes pour l'avenir prochain. Depuis quatre ans bientôt que je suis à Berlin, j'ai toujours répondu à ceux qui croyaient à l'imminence d'un conflit par un optimisme qui m'a été reproché à plusieurs reprises; ceci me donne le droit de dire aujourd'hui que les dangers de guerre, à mon avis, ont singulièrement grandi.

80

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2416. *Berlin, 5 août 1936, 14 h. 31.*
(*Reçu* : 14 h. 55.)

Toutes les nouvelles concernant l'arrivée d'avions italiens et, bien entendu, aussi la présence d'appareils allemands, au Maroc espagnol, sont soigneusement étouffées par les journaux du Reich. On a l'impression que tout le bruit que ceux-ci font autour de prétendus envois d'avions français est destiné à masquer l'action italienne, sinon celle de leur propre pays. Il est évident, en tout cas, qu'ils veulent persuader l'opinion allemande que le principe de non-intervention n'est violé, jusqu'ici, que par deux états, ouvertement par la Russie, et hypocritement par la France.

81

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2417 à 2420. *Berlin, 5 août 1936, 14 h. 42, 14 h. 34, 14 h. 36, 14 h. 44, 14 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 55, 14 h. 55, 16 h. 45.)

La presse berlinoise de ce matin parle de la réponse favorable que le cabinet de Londres a faite à la suggestion française d'établir une attitude commune de non-intervention dans les affaires d'Espagne [1]. Elle publie de nombreuses dépêches de Rome qui rendent compte du scepticisme et des réserves dont on témoignerait, à cet égard, dans la capitale italienne.

Mais elle ne dit pas un mot de la démarche que j'ai effectuée hier à l'office des Affaires étrangères, ni de l'accueil que cette démarche a reçu [2].

J'ai essayé de savoir auprès du chef des services de presse de la Wilhelmstrasse quelles étaient les raisons de cette consigne de silence. Il m'a déclaré qu'au moment où l'on pouvait croire que des négociations diplomatiques très actives allaient s'engager, tant au sujet de l'Espagne qu'à propos de la conférence des cinq puissances, M. von Neurath jugeait inopportun, et même dangereux, que la presse fût informée de chaque visite qui lui serait faite par un ambassadeur et tenue au courant des moindres phases de la conversation. C'était, selon lui, le meilleur moyen de compromettre les chances de succès des pourparlers envisagés.

M. von Neurath n'a sans doute pas tort. Mais il n'en est pas moins probable qu'il craint de s'être avancé, vis-à-vis de moi, un peu loin, et surtout un peu vite, non seulement par rapport aux sentiments que peuvent éprouver le Chancelier et son entourage de nazis, mais aussi par rapport à la position de l'Italie, qui ne s'est pas encore prononcée et a différé sa réponse.

Dans la soirée d'hier, M. von Neurath a informé mon collègue d'Italie de notre entretien du matin. J'ai su qu'il avait particulièrement insisté sur l'opposition qu'il avait manifestée à l'idée d'une déclaration vague et générale des puissances. Il voulait ainsi montrer qu'il n'avait pas manqué de seconder l'Italie, bien qu'en réalité il eût pris, plus nettement et plus rapidement que celle-ci, une décision positive.

L'attitude du ministre des Affaires étrangères du Reich me semble très significative. Elle ne laisse guère de doute sur l'existence d'un accord de consultation mutuelle et d'action diplomatique concertée entre l'Allemagne et l'Italie.

(1) Voir ci-dessus, n° 71.

(2) Voir ci-dessus, n° 70.

82

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 774, 775. *Washington, 5 août 1936, 12 h. 03.*

(*Reçu :* 19 h. 45, 19 h. 25.)

J'ai fait hier soir au secrétaire d'État, qui n'avait pu me recevoir plus tôt, la communication prescrite par votre télégramme nº 431 concernant la proposition du gouvernement français aux gouvernements britannique et italien[1].

M. Cordell Hull, qui suit de très près les événements d'Espagne puisqu'il est en communication télégraphique constante avec les représentants américains dans ce pays, m'a dit combien il appréciait d'être tenu par nous au courant de l'attitude du gouvernement français. Il n'a pas exprimé d'opinion et s'est borné à me dire que dans la question espagnole comme dans les autres problèmes européens, le gouvernement américain n'avait pas d'intérêt direct en dehors de la protection des citoyens et biens américains. Il m'a posé deux questions. La première concernait le point de savoir si le gouvernement français avait approché d'autres gouvernements que ceux de Londres et de Rome. J'ai répondu qu'il résultait du télégramme de Votre Excellence à notre ambassadeur en Italie qu'en cas de réponse favorable de la part du gouvernement italien, d'autres puissances seraient vraisemblablement saisies de notre projet. M. Cordell Hull m'a ensuite demandé si le gouvernement français avait des renseignements précis sur la provenance des armes et munitions fournies par l'étranger aux insurgés espagnols et si notre proposition faisait état de ces informations. Je lui ai dit que le texte du télégramme de Votre Excellence à Londres et Rome ne contenait pas de précisions sur ce point et que j'ignorais si M. Corbin et M. de Chambrun avaient été invités à en fournir au cours de leurs conversations.

En me remerciant de la communication que je lui avais faite, le secrétaire d'État m'a dit qu'il serait heureux de recevoir toutes les informations qu'au cours des événements d'Espagne le gouvernement français souhaiterait lui communiquer.

(1) Le 1er août (voir ci-dessus, nº 56).

83

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nº 1322 à 1325. Très urgent. *Paris, 5 août 1936, 21 h. 30.*

Je me réfère à mon télégramme nº 1290-1293 (1).

Les renseignements qui me parviennent de source secrète et sûre, touchant l'ampleur des concours que les rebelles cherchent à s'assurer, me persuadent de plus en plus que, sous peine de s'exposer à de graves complications internationales, il importe de ne pas perdre de temps.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigé le projet de déclaration que je vous envoie par télégramme séparé et que je vous prie de faire tenir d'urgence au Foreign Office (2).

Notre souci principal a été d'élaborer un texte clair, simple et ne prêtant à aucune équivoque; mais nous sommes naturellement prêts à examiner toute contreproposition; nous sommes prêts en particulier à envisager tous engagements pratiquement réalisables en vue d'étendre les mesures d'interdiction aux concours d'ordre financier. Mais l'essentiel est d'aller vite et de créer, dans le minimum de temps, une situation qui fasse apparaître l'accord des principales puissances intéressées, pour mettre l'embargo sur les fournitures de guerre.

A l'heure actuelle, nous n'avons reçu de Berlin qu'une réponse vague; Rome persiste à garder le silence; nous savons que des fournitures ont été, de ces deux côtés, effectuées au profit des rebelles et nous avons des raisons de penser qu'elles continuent. Dans ces conditions, nous ne sommes plus en mesure d'opposer un refus aux demandes pressantes d'un gouvernement régulier qui se plaint d'être l'objet d'une sorte de blocus, alors que les rebelles sont ravitaillés, et dont l'effondrement entraînerait, pour les intérêts permanents de la sécurité française, les plus sérieuses conséquences.

Mais, je le répète, notre plus vif désir est que l'appui sans réserve du gouvernement britannique permette de réaliser, dans le plus bref délai possible, un accord général de non-immixtion.

Veuillez, en conséquence, me faire savoir d'urgence si le Foreign Office donne son approbation au texte que je vous communique d'autre part.

(1) Voir ci-dessus, nº 69.

(2) Reproduit ci-après en annexe.

ANNEXE

Projet de déclaration

« Les gouvernements .....

« Déplorant les tragiques événements dont l'Espagne est le théâtre;

« Décidés à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures de ce pays;

« Animés de la volonté d'éviter toute complication préjudiciable au maintien de bonnes relations entre les peuples,

« Déclarent ce qui suit :

1° Les gouvernements ci-dessus énumérés interdisent, chacun en ce qui le concerne, l'exportation, directe ou indirecte, la réexportation et le transit, à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc, de toutes armes, munitions et matériels de guerre, ainsi que de tous aéronefs, montés ou démontés, et de tous navires de guerre;

« 2° Cette interdiction s'applique aux contrats en cours d'exécution;

« 3° Les gouvernements ..... se tiendront informés de toutes mesures prises par eux pour donner effet à la présente déclaration qui entre immédiatement en application. »

84

M. PEYROUTON, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE À RABAT,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 437 à 439. *Rabat, 5 août 1936, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 55; le 5, 23 h. 55.)

Le sous-directeur d'Afrique m'a fait savoir par téléphone que l'ambassade d'Allemagne a sollicité pour les navires de guerre allemands actuellement en Méditerranée l'autorisation de faire escale à Tanger.

Cette demande ne se justifie ni par des nécessités de ravitaillement, car la flotte peut aisément y satisfaire à Gibraltar ou à Ceuta, ni par des obligations d'ordre humanitaire, car les ressortissants allemands en résidence à Tanger sont peu nombreux et ne courent aucun danger.

Elle ne répond donc qu'à des mobiles d'ordre politique.

Au lendemain de la visite quelque peu théâtrale du commandant du *Deutschland* au général Franco [1], l'Allemagne cherche à s'assurer une place dans l'escadre internationale stationnée à Tanger, et faire ainsi sa rentrée au Maroc dans des conditions d'autant plus favorables que ce serait avec notre assentiment.

Sans m'attarder à rechercher si, du point de vue juridique, les restrictions apportées par les traités et la législation marocaine au statut des ressortissants

[1] Le 3 août, le cuirassé allemand *Deutschland* entrait à Ceuta, et son commandant déjeunait avec Franco, tandis qu'une escorte de phalangistes criait « Heil Hitler ».

allemands au Maroc sont *a fortiori* applicables aux navires de guerre, je crois devoir, retenant les intérêts supérieurs dont j'ai la responsabilité au Maroc, conclure au refus.

L'activité de l'Allemagne au Maroc et son action continue pour y reprendre pied ont été à maintes reprises exposées par mon prédécesseur. De mon côté, j'ai insisté dans mes récents télégrammes sur l'importance actuelle, principalement au point de vue indigène, des questions de prestige et des considérations d'ordre psychologique.

Outre que la présence à Tanger de navires allemands évoquerait fâcheusement le débarquement de 1905, le général Franco serait le premier à en tirer parti. Le fait, pour nous, d'autoriser cette escale serait considéré par l'opinion indigène comme une véritable abdication de notre part et risquerait d'entraîner, du point de vue de notre politique marocaine, les plus graves conséquences [1].

85

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2425, 2426. *Berlin, 5 août 1936, 0 h. 11, 0 h. 10.*

(*Reçu :* le 6, 1 h. 10, 1 h. 30.)

Je n'ai obtenu jusqu'ici de sir Robert Vansittart que de brèves indications sur l'entretien qu'il a eu ce matin avec M. Hitler [2]. Le Führer aurait abondamment parlé au [sous]-secrétaire d'État au Foreign Office des soucis que lui donneraient les affaires d'Espagne. Il se serait lancé dans de longues diatribes contre la Russie et le bolchevisme qu'il rend en grande partie responsables de la situation dans la péninsule ibérique. « Malheureusement, a ajouté sir Robert, il n'a pas tort. Les événements viennent à l'appui de sa thèse ».

Il m'a semblé, d'après certains propos que lui et lady Vansittart m'ont tenus, qu'ils étaient assez impressionnés par tout ce qu'ils ont vu et entendu ici.

(1) Communiqué à Tanger sous les nos 46 à 48 D.

(2) Sir Robert, qui passait ses vacances en Allemagne, devait repartir de Berlin le 13 août après avoir assisté aux Jeux olympiques.

86

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 538. *Bruxelles, 5 août 1936* (1).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

La commission mixte de la Défense nationale a adopté hier un plan de travail proposé par une sous-commission. J'en enverrai le texte par la valise.

Elle a ensuite adopté les deux résolutions suivantes :

Première résolution :

« La Commission,

« Considérant que l'organisation militaire du pays, comme la politique extérieure de la Belgique, ne poursuivent d'autre but que d'assurer la défense du territoire contre toute agression d'où qu'elle vienne;

« Considérant que, pour sauvegarder l'unité morale du pays, il est indispensable d'éviter de faire apparaître l'organisation militaire du pays comme dirigée de façon permanente contre certains états ou liée à celle de certains d'entre eux;

« Qu'il y a lieu, notamment, d'éviter de faire intervenir en cette matière nos sympathies ou antipathies pour les institutions politiques des états étrangers;

« Rappelant les déclarations faites par les divers ministres des Affaires étrangères et tout particulièrement par le ministre des Affaires étrangères, M. Van Zeeland, en date du 11 mars 1936, à la Chambre, disant notamment : « Le traité de Locarno constitue l'un des éléments essentiels du statut international de la Belgique; les engagements qu'il définit sont, avec ceux du pacte de la Société des Nations, les seuls qui, en matière de garantie et d'assistance, lient la Belgique et la France. Il va sans dire que les deux gouvernements sont plus résolus que jamais à y demeurer fidèles »;

« Émet le vœu que l'organisation permanente de la Défense nationale s'inspire de ces principes directeurs de notre politique extérieure;

« Exprime l'avis que ces directives essentielles ne peuvent faire obstacle à ce que l'état-major belge, dans l'ordre d'urgence d'exécution des mesures arrêtées comme dans la préparation de l'utilisation des moyens mis à sa disposition, ou dans ses contacts avec des états-majors d'autres armées, s'inspire avant tout des dangers qui lui sont signalés par le gouvernement comme résultant plus particulièrement des circonstances du moment. »

(1) Par courrier, en clair.

Deuxième résolution :

« Le moral de l'armée et l'acceptation par le peuple belge des charges militaires exigent la poursuite des efforts du gouvernement en collaboration avec les autres membres de la Société des Nations en vue d'un renforcement de l'organisation de la paix de nature à permettre un allègement général des armements. »

La première de ces deux résolutions, la plus importante, est un compromis entre l'opinion de ceux qui, dans un esprit neutraliste, estiment « indispensable d'éviter de faire apparaître l'organisation militaire du pays comme dirigée de façon permanente contre certains états ou liée à celle de certains d'entre eux » et l'opinion de ceux qui, dans un esprit réaliste, souhaitent avant tout « que l'état-major belge, dans ses contacts avec les états-majors d'autres armées, s'inspire des dangers qui lui sont signalés par le gouvernement en raison des circonstances du moment ».

M. Joris, député libéral d'Anvers, membre de la sous-commission de rédaction, a exposé à un journaliste les préoccupations qui l'avaient guidé quant au passage relatif à l'orientation de l'organisation militaire du pays. Il craint que les événements d'Espagne n'accentuent l'orientation des grandes puissances vers deux blocs opposés, l'un « Front populaire », l'autre « fasciste », entre lesquels un conflit armé pourrait être inévitable. Il se refuse à voir la Belgique entraînée dans ce conflit. « Le danger communiste qui nous menace aujourd'hui du midi, a-t-il déclaré, ne nous engage-t-il pas à prendre nos dispositions de défense surtout à notre frontière du sud? »

87

Compte-rendu

Entretiens franco-britanniques du 5 août 1936
à l'Amirauté britannique (1)

Sont présents :

Du côté français : vice-amiral Darlan; contre-amiral Decoux; capitaine de frégate Du Tour, attaché naval à Londres.

Du côté anglais : amiral Chatfield; amiral James; amiral Troup.

L'amiral Darlan expose à l'amiral Chatfield le but de sa visite :

Il résulte des renseignements parvenus au département de la Marine à Paris que les Italiens auraient des vues sur les Baléares et les Allemands sur les Canaries. Suivant le développement de la situation, Rome et Berlin pourraient donc être tentées d'opérer un coup de force sur ces archipels.

(1) Le compte rendu est signé du contre-amiral Decoux. Il s'agit d'une copie donnée au service historique de la Marine par ce dernier.

De toute façon, le succès des insurgés (général Franco) ne manquerait pas de se traduire par une étroite collaboration des trois dictatures politiques : Allemagne, Italie, Espagne. Cette collusion serait aussi dangereuse pour les intérêts britanniques que pour les intérêts français.

Il importe de ne faciliter en aucune façon la réussite des éléments nationalistes espagnols. Le triomphe du communisme en Espagne n'est pas davantage à souhaiter. La solution la meilleure pour les intérêts franco-britanniques serait l'avènement à Madrid d'un gouvernement démocratique, s'appuyant sur les différents éléments de la population.

L'amiral Chatfield tient en premier lieu à remercier l'amiral Darlan de sa venue à Londres. Il le prie de transmettre au ministre de la Marine française, ainsi qu'à l'amiral Durand-Viel, l'expression de sa gratitude pour la démarche entreprise auprès de l'Amirauté.

Le First sea Lord est très intéressé par les informations de l'amiral Darlan touchant les intentions des gouvernements de Berlin et de Rome sur les archipels espagnols. Mais comme l'Amirauté n'a pas reçu de renseignements aussi précis, l'amiral Chatfield voudrait savoir si les déclarations de l'amiral Darlan reposent sur des données certaines et récentes, ou reflètent au contraire de simples présomptions.

L'amiral Darlan répond que le département de la Marine française a reçu à différentes reprises des indications précises au sujet des visées italiennes sur les Baléares. En ce qui concerne les Canaries, la rue Royale suit depuis plusieurs années le développement de l'action allemande dans ce secteur; les craintes actuelles de la France ne sont que l'aboutissement de cette action.

L'amiral Chatfield confirme que jusqu'ici l'Amirauté ne possède pas d'indices aussi nets. Mais la situation n'en demande pas moins à être suivie de près, car toute mainmise de l'Allemagne ou de l'Italie sur les archipels en cause constituerait, aux yeux de l'Angleterre, un fait des plus graves. Le First sea Lord prie alors l'amiral Darlan de bien vouloir lui dire si dans l'esprit des autorités françaises, l'Allemagne et l'Italie songeraient réellement à tenter un coup de force sur les Canaries ou les Baléares, ou si ces puissances envisageraient simplement l'utilisation, plus ou moins directe, de ces archipels avec l'assentiment du général Franco, lorsque celui-ci aura pris le pouvoir.

Amiral Darlan : Cela dépendrait des circonstances. Si les insurgés gagnent prochainement la partie, et s'ils sont en mesure de prendre le pouvoir, on pourrait voir se créer entre les trois dictatures l'entente politique dont je parlais tout à l'heure; l'Allemagne et l'Italie pourraient dès lors utiliser les îles en question sans que celles-ci cessent de dépendre de la souveraineté espagnole. Mais si l'état d'anarchie subsiste, et si aucun parti n'est capable de faire respecter son autorité sur les archipels, Berlin et Rome pourraient être tentées de se saisir purement et simplement des îles.

Amiral Chatfield : Ce serait sans aucun doute un fait extrêmement grave.

Précisant la question qu'il avait déjà posée, le First sea Lord fait remarquer à l'amiral Darlan que si les autorités françaises sont en possession de renseignements si importants qu'ils aient motivé une démarche immédiate auprès de l'Amirauté, cela vaudrait peut-être la peine qu'une note à ce sujet fût adressée

de Paris à Londres par la voie diplomatique. De toute façon, l'amiral Chatfield ne manquera pas d'informer immédiatement le Premier lord de l'Amirauté et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la communication de l'amiral Darlan. La confirmation donnée par le Quai d'Orsay au Foreign Office n'en serait pas moins utile.

Dans l'avenir, le First sea Lord serait très reconnaissant au département de la Marine française de bien vouloir faire tenir d'urgence à l'Amirauté, par l'intermédiaire des attachés navals, pour gagner du temps, tout nouveau renseignement permettant de supposer que le danger se précise.

L'amiral Darlan déclare qu'il fera part de ces suggestions à son ministre, dès qu'il aura regagné Paris.

Avant de clore la question des Baléares, les représentants des deux amirautés se demandent s'il est bien opportun de faire relâcher des bâtiments de guerre, anglais ou français, dans cet archipel, devenu un point sensible.

L'amiral Chatfield signale à l'amiral Darlan que jusqu'ici il n'y a eu que des relâches occasionnelles d'unités britanniques à Palma. Si des unités de la Mediterranean Fleet stationnaient en permanence dans ce port, cela donnerait peut-être aux Italiens un prétexte d'intervention.

Il est cependant convenu que les deux marines profiteront des occasions de mer pour faire relâcher périodiquement leurs bâtiments aux Baléares pendant un jour ou deux, afin de suivre de près la situation.

Les amiraux abordent ensuite la question de la non-intervention dans les affaires d'Espagne.

L'amiral Chatfield rappelle que son gouvernement vient de faire connaître officieusement sa réponse à la suggestion française de non-intervention. Le cabinet britannique estime que la seule solution consiste à ne s'immiscer en aucune façon dans la guerre civile espagnole. A ce point de vue, les thèses de Paris et de Londres sont identiques.

L'amiral Darlan se demande si, tout en demeurant attaché au principe de non-intervention, on ne pourrait pas tenter une démarche de médiation entre le Front populaire et les nationaux, dans l'espoir de faciliter la constitution d'un gouvernement démocratique, s'appuyant sur l'ensemble du peuple espagnol. Ce résultat serait éminemment désirable, aussi bien pour l'Angleterre que pour la France.

L'amiral Chatfield est très sceptique à ce sujet. La diplomatie a essayé, au début de la crise espagnole, de démontrer au gouvernement de Madrid les dangers de la guerre civile. Il n'a été tenu aucun compte de ces conseils. Les Espagnols paraissent décidés à s'exterminer les uns les autres. Dans ces conditions, les puissances ne peuvent qu'assister impuissantes au développement du conflit. Si elles voulaient intervenir, ne serait-ce que dans un but de médiation, elles risqueraient de se trouver rapidement prises entre le marteau et l'enclume. Mais, bien entendu, il faut suivre la situation de très près.

L'amiral Darlan, examinant alors la question de la Catalogne, souligne que la situation dans cette partie de l'Espagne est particulièrement confuse, du fait des tendances séparatistes et anarchistes de la population. Le jour où Franco

aura pris Madrid, il lui restera en conséquence à résoudre le problème catalan, et ce ne sera pas facile.

Tel est bien l'avis de l'amiral Chatfield.

L'amiral Darlan signale les dangers de l'amarrage dans le port de Barcelone des bâtiments de guerre étrangers. Il paraît néanmoins nécessaire de maintenir une station dans ce port, attendu que le nombre des sujets français résidant à terre est encore important. La Marine française ne désire pas cependant assurer cette permanence plus longtemps qu'il sera nécessaire. Si le croiseur britannique détaché à Barcelone s'en va, la France retirera elle-même le sien; de toute façon, il paraît désirable que les commandants des unités des deux marines détachées à Barcelone agissent en parfait accord.

L'amiral Chatfield reconnaît que la situation à Barcelone est préoccupante. L'Angleterre n'a plus que deux ou trois cents nationaux dans la partie est de l'Espagne; il est cependant difficile à l'Amirauté de paraître se dérober à la protection de ces sujets britanniques. C'est la raison pour laquelle le maintien notamment de la station à Barcelone lui paraît nécessaire. S'il se produisait des incidents graves en l'absence de tout stationnaire britannique, l'Amirauté encourrait une lourde responsabilité aux yeux de l'opinion.

Sous cette réserve, l'Amirauté a le vif désir de réduire, dès que ce sera possible, l'importance des forces navales détachées sur les côtes d'Espagne. On ne doit pas oublier en effet que tout bâtiment de guerre en relâche dans un port espagnol représente une source d'incidents. Moins il y en aura, plus les chances de complications se trouveront réduites.

Le First sea Lord pense néanmoins que la Péninsule sera longue à se stabiliser. Il sera peut-être possible de rappeler un certain nombre de bâtiments, mais l'Amirauté prévoit qu'il faudra, pendant longtemps encore, en conserver quelques-uns sur la côte.

L'amiral Darlan consulte alors l'amiral Chatfield sur l'opportunité de rendre visite à sir Maurice Hankey, secrétaire du comité de Défense impériale britannique, pour lui faire part directement de la communication du ministre de la Marine française.

L'amiral Chatfield paraît quelque peu surpris de cette suggestion. Il déconseille courtoisement la démarche envisagée auprès de sir Maurice Hankey, prétextant que celui-ci doit être sans doute absent de Londres pour la période des vacances.

L'amiral Darlan, avant de clore l'entretien, précise auprès de l'amiral Chatfield que son voyage à Londres ne comporte aucune demande adressée à l'Amirauté ou au gouvernement britannique. C'est une simple mission d'information dont le ministre de la Marine française a seul pris l'initiative.

L'amiral Chatfield prend acte de cette assurance. Il rendra compte néanmoins de la communication verbale de l'amiral Darlan au Premier lord de l'Amirauté et au secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

L'entrevue prend fin sur les formules habituelles de politesse.

88

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1246 [1]. *Berlin, 5 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

Le 31 juillet, veille de l'ouverture des Jeux olympiques, M. von Neurath m'a prié de lui rendre visite pour me faire savoir, au nom de son gouvernement, que le Reich acceptait l'invitation, qui lui avait été adressée par la France, l'Angleterre et la Belgique, de participer à la conférence projetée des cinq puissances [2].

En m'informant de cette décision, le ministre des Affaires étrangères a insisté sur le terme de « cinq puissances », dans l'intention manifeste de marquer immédiatement qu'il verrait des objections à ce que le nombre des états admis aux futures négociations de Bruxelles fût éventuellement augmenté.

Comme je lui demandais vers quelle époque la conférence pourrait, à son avis, avoir lieu, M. von Neurath m'a répondu qu'il ne pensait pas qu'une date pût être utilement retenue avant le début ou le milieu d'octobre. Les Jeux olympiques devaient durer jusqu'au 17 août; le congrès de Nuremberg tiendrait ses assises du 8 au 16 septembre; l'assemblée de la Société des Nations commencerait ses travaux quelques jours plus tard. Dans ces conditions, la première semaine d'octobre semblait être l'échéance la plus rapprochée qu'il fût possible d'envisager. Encore fallait-il qu'auparavant, les conversations préalables eussent été suffisamment poussées.

Le ministre ne m'a parlé ni de l'ordre du jour de la réunion de Bruxelles ni du programme de ses discussions. Il ne m'a pas fait non plus d'allusion aux différents points du communiqué de Londres. En revanche, il a indiqué que, selon lui, une préparation minutieuse s'imposait par la voie des chancelleries, pour que la conférence aboutît à des résultats positifs. A quoi je n'ai d'ailleurs aucunement contredit.

Nul doute qu'en faisant connaître sa réponse le 31 juillet, le gouvernement national-socialiste n'ait choisi son heure. Il a cherché, au moment où s'ouvrait, dans sa capitale en fête, en présence de milliers d'étrangers, la XIe Olympiade, à écarter les ombres qui auraient pu se profiler sur un spectacle qu'il veut magnifique, incomparable. Il a eu le souci, en accomplissant un geste d'une nature conciliante et propre à éveiller un peu d'optimisme dans le monde, d'impressionner favorablement les esprits et de créer une atmosphère politique qui ne fût pas dans un contraste trop accusé avec l'atmosphère sportive du stade de Berlin.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus, nº 23.

Est-ce à dire que M. Hitler et ses collaborateurs désirent sérieusement contribuer au succès de la prochaine conférence? Ont-ils opéré une évolution qui justifie quelque espoir? Se montrent-ils, aujourd'hui, moins absolus, moins catégoriques, moins intransigeants qu'ils ne l'étaient hier? Il faut bien reconnaître que, lorsqu'on quitte le domaine des apparences extérieures, aucune illusion ne paraît être permise. Rien n'autorise à penser que l'Allemagne se soit détournée, dans une mesure quelconque, de la voie qu'elle s'est tracée et que, en ce qui concerne le fond des problèmes, elle soit disposée à avancer d'un pas dans notre direction. Si elle consent à aller à Bruxelles, c'est avec l'idée bien arrêtée d'y défendre les thèses qu'elle n'a cessé de soutenir et que j'ai déjà eu l'occasion d'exposer à maintes reprises.

Les conditions dans lesquelles M. von Neurath m'a informé de la décision du gouvernement allemand sont, au reste, significatives par certains détails de l'état d'esprit et des arrière-pensées des milieux dirigeants. Alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que les représentants diplomatiques accrédités à Berlin des trois pays invitants fussent reçus ensemble à la Wilhelmstrasse, étant donné le caractère collectif qu'avait revêtu leur démarche, le ministre des Affaires étrangères leur a, au contraire, accordé audience séparément. Il a tenu, évidemment, à souligner ainsi que l'Allemagne restait invariablement hostile à toute manifestation d'une politique collective. Il eût été normal, d'autre part, qu'en raison de mon ancienneté, je fusse convoqué le premier par M. von Neurath. C'est pourtant à l'Angleterre, représentée par sir Eric Phipps, et même par sir Robert Vansittart qui l'accompagnait, qu'il a tout d'abord fait connaître l'acceptation du Reich.

Au cours de notre conversation, le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas soufflé mot du programme de la conférence de Bruxelles. Il a, en revanche, abordé la question avec l'ambassadeur d'Angleterre. Pas plus devant celui-ci que devant moi, il n'a fait allusion aux différents points du communiqué du 23 juillet [1]. Mais il en a parlé au ministre de Belgique; il lui a dit que le point 5 déplaisait au gouvernement allemand, qu'à Berlin, on était opposé à ce que les conversations portassent sur des sujets autres qu'un pacte de l'ouest et à ce que les puissances non directement intéressées au statut des frontières occidentales fussent appelées à y participer.

C'est donc dans son entretien avec mon collègue belge que le baron von Neurath a été le plus prolixe. Il n'ignore pas, en effet, qu'en Belgique, très nombreux sont les cercles influents, ainsi que l'a encore montré le récent discours de M. Spaak [2], qui redoutent qu'en contractant des liens plus ou moins définis, leur pays ne soit entraîné dans des complications surgissant au-delà de la Vistule ou dans le bassin danubien. Il en a profité pour donner un coup de sonde, essayer de jeter un germe de division entre Bruxelles et Paris et indiquer au gouvernement Van Zeeland qu'il lui serait peut-être possible de s'entendre avec le cabinet du Reich en vue de limiter le programme de la conférence. Bien que, pendant quelque temps, on ait eu, ici, l'espoir

(1) Communiqué publié ci-dessus sous le n° 20.

(2) Sur ce discours, voir ci-dessus, n° 14 (note).

que l'Angleterre, de son côté, ne porterait plus qu'une attention distraite aux événements de l'Europe orientale et laisserait le Reich à peu près libre d'agir à sa guise dans cette partie du continent, force est bien de reconnaître, au lendemain des déclarations formulées par M. Eden devant la Chambre des Communes [1], que le Royaume-Uni continue de se préoccuper de l'ensemble de la paix européenne; qu'il n'est pas, ou pas encore, disposé à acheter la sécurité à l'ouest au prix de l'insécurité à l'est. Aussi, le ministre des Affaires étrangères du Reich a-t-il jugé préférable d'être plus discret avec sir Eric Phipps qu'avec le vicomte Davignon.

Il est frappant, enfin, que les réponses de l'Allemagne et de l'Italie aient été communiquées simultanément par le baron von Neurath et le comte Ciano aux représentants des trois autres puissances et que ces réponses aient été rédigées en des termes presque identiques. Ainsi se trouve confirmée l'impression que les deux gouvernements de Berlin et de Rome ont contracté, sous une forme écrite ou verbale, un engagement mutuel de se consulter et de concerter leur action diplomatique.

Avec les Jeux olympiques, les préoccupations de politique étrangère ont, d'ailleurs, été reléguées au second plan. Les exploits des athlètes allemands dans les compétitions sportives sont l'objet de toutes les conversations, remplissent les colonnes des journaux et contentent, pour le moment, les besoins d'orgueil et d'exaltation d'une population qui a été habituée, par ses nouveaux maîtres, à vivre dans une sorte d'enivrement perpétuel. M. Goebbels fait, semble-t-il, un effort pour adoucir son ton et modérer ses propos. La presse qu'il dirige s'emploie, jusqu'à un certain degré, à écarter de l'esprit de ses lecteurs les sujets d'émotion et d'alarme. Depuis le 1er août, on trouve même, dans les principaux journaux du Reich, quelques paroles aimables à l'adresse de la France. A son arrivée sur le stade, dans le défilé d'inauguration des Jeux olympiques, notre équipe a été accueillie par des acclamations; aussitôt les Paul Scheffer, les Silex et les Kircher, jusqu'alors venimeux et hostiles, ont assuré à l'envie qu'une pareille clameur traduisait la pensée de tout un peuple, que les Allemands étaient assoiffés de conciliation et de paix, qu'ils n'avaient, à l'égard des Français, ni rancune, ni haine. M. Labeyrie vient-il à Berlin pour rendre à M. Schacht une visite de simple courtoisie [2] et sur la portée de laquelle on ne saurait avoir aucun doute dans les milieux dirigeants du régime, toutes les feuilles se félicitent chaudement de cette prise de contact et y accrochent des espoirs dans le domaine économique et financier. Quand, du haut de la tribune de la Chambre, le ministre français des Affaires étrangères déclare que la conférence de Bruxelles n'a pas pour but d'assurer un succès diplomatique à tel ou tel de ses membres, mais doit servir la cause de la paix[3], cette phrase est mise en relief par toute la presse du Reich et accompagnée de commentaires élogieux sur la personnalité de M. Delbos. Enfin, on se fonde

(1) Le 27 juillet.

(2) Voir ci-dessus, n° 63.

(3) Au cours de sa réponse, le 1er août, aux interpellations sur la politique extérieure française qui avaient lieu depuis la veille, le ministre, parlant du resserrement des liens franco-anglo-belges lors de la récente conférence de Londres, refusait d'y voir une « coalition d'intérêts particuliers », « l'ébauche d'un directoire européen ».

sur les sentiments de camaraderie et de loyauté qui règnent entre les équipes olympiques rivales pour affirmer qu'avec de la bonne volonté, il serait possible d'obtenir que cette ambiance ne restât pas confinée dans les limites du stade et s'étendît au dehors à tous les autres domaines de la vie.

En présence de semblables manifestations, on est amené, une fois de plus, à se demander si l'on peut s'exprimer avec confiance et optimisme sur l'avenir des relations franco-allemandes. C'est une question que j'ai déjà abordée dans ma dépêche nº 1237, en date du 30 juillet (1). Les considérations qui y étaient exposées gardent, à mes yeux, leur valeur. L'expérience de ces dernières années a malheureusement prouvé, en effet, qu'en Allemagne, l'amabilité, la flatterie, la bonne volonté ne sont séparées que par une cloison très fragile de l'antipathie et de la menace. En un clin d'œil, l'horizon se transforme et, presque sans transition, passe de la sérénité à l'orage. Il en était déjà de même avant la guerre. En 1912 et en 1913, Guillaume II faisait, lui aussi, alterner le compliment et l'invective, la caresse et l'injure. Tantôt, il nous présentait le gant de velours, tantôt la main de fer. Les procédés du IIIe Reich sont calqués sur ceux du IIe. Entre le Kaiser et M. Hitler, il n'y a pas, sur bien des points, une différence de nature, il y a, tout au plus, une différence de degré.

La presse allemande n'observe d'ailleurs qu'une trêve toute relative. Elle continue d'entremêler les violences aux douceurs. C'est ainsi qu'elle a immédiatement relevé avec virulence l'incident qui aurait eu lieu, le 2 août, à Spicheren, sur la frontière franco-allemande et déclaré scandaleuses les démonstrations auxquelles certains de nos compatriotes se seraient livrés contre le Reich (2). En dépit du démenti publié par l'agence Havas et qu'elle reproduit aujourd'hui, elle persiste à affirmer l'exactitude des informations lancées par le *D.N.B.*

Mais ce sont surtout les affaires d'Espagne qui permettent d'apprécier les sentiments véritables des dirigeants nationaux-socialistes à notre endroit. Personne ne doute, ici, que des avions français ne franchissent quotidiennement les Pyrénées. On considère qu'il n'y a pas de stratagème que M. Pierre Cot ne serait capable d'inventer pour en faire parvenir au gouvernement de Madrid. Les journaux recommencent à se jeter sur toutes les nouvelles parues à ce sujet dans une partie de la presse parisienne. Ils s'en servent inlassablement pour insinuer que le cabinet français a, de la neutralité, une conception qui se modifie lorsqu'on passe de la théorie à la pratique; qu'il n'a pas une attitude droite, que ses membres sont loin d'être unanimes sur la conduite à tenir. Ils en voient la preuve dans le récent discours que M. Dormoy, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, a prononcé à Carmaux (3) et dont ils affirment qu'il est en contradiction avec les récentes déclarations de M. Delbos.

En même temps, la censure ne laisse filtrer aucune information relative au concours que l'on apporte, du côté italien, au général Franco. A peine quelques feuilles ont-elles fait mention des avions fascistes qui ont été obligés d'atterrir en Algérie (4). A plus forte raison, le silence plane-t-il sur l'aide que des Junkers et des bâtiments allemands prêtent aux militaires espagnols.

(1) Voir ci-dessus, nº 50.
(2) Voir ci-dessus, nº 79 (note).
(3) Voir ci-dessus, nº 79 (note).
(4) Voir ci-dessus, nº 46.

Le Reich n'a donc en rien changé sa position. Il dénonce les immixtions de la France dans la péninsule ibérique comme si les autres pays avaient une attitude irréprochable. Il lui est facile, dans ces conditions, de l'accuser d'hypocrisie. Une pareille manière de se comporter n'autorise évidemment pas à penser que le jeu des Allemands soit plus clair aujourd'hui qu'hier et que le Reich ait renoncé à toute arrière-pensée inquiétante.

Dans ma conversation du 4 août avec le baron von Neurath [1], j'ai, il est vrai, obtenu de lui qu'il acceptât le principe de l'établissement de règles communes de neutralité. Mais cette acceptation a été donnée sans enthousiasme et après mille réticences. Il m'a fallu longuement insister auprès du ministre et lui représenter les dangers que comporterait le refus du Reich pour emporter sa décision.

Contrairement à quelques autres membres du gouvernement allemand, tel que M. Schacht, M. von Neurath estime que la guerre civile durera longtemps en Espagne. J'ai profité de la remarque qu'il m'avait faite à cet égard pour lui indiquer que plus les troubles se prolongeraient, plus grand serait le risque qu'ils entraînassent des complications sérieuses. Je lui ai rappelé que les diplomates ne sauraient se montrer trop vigilants dans des circonstances de ce genre, qu'ils avaient à se souvenir de situations assez analogues dans l'histoire de l'avant-guerre où le contact n'avait peut-être pas été suffisamment maintenu entre les capitales et que leur mission, qui est d'empêcher de naître ou d'éteindre les incendies, les contraignait à ne négliger aucune espèce de précaution. J'ai également fait comprendre au ministre combien il serait grave qu'il répondît négativement à ma démarche et combien il serait difficile, dans ce cas, au gouvernement français d'être plus scrupuleux que d'autres et de jouer un rôle de dupe.

M. von Neurath a fini par se rendre à mes raisons. Toutefois, il n'était pas sans inquiétude, m'a-t-il semblé, sur les réactions que son acceptation provoquerait chez quelques-uns de ses collègues. Que dirait le Führer? Quelles critiques n'essuierait-il pas de la part de M. Goebbels et de M. von Ribbentrop? Le ministre des Affaires étrangères est un homme conciliant et modéré; mais il manque de caractère et il redoute toujours que ses initiatives ne soient taxées d'actes de faiblesse par les éléments jeunes et audacieux du parti. C'est probablement la crainte qu'il en éprouve qui l'a déterminé à refuser de faire paraître dans la presse, comme je le lui avais suggéré, un communiqué relatant notre entretien. Sans doute, le ministre s'est-il aussi avisé, un peu tard, que l'Angleterre n'avait pas encore donné son consentement et que l'Italie paraissait flottante. L'Allemagne se trouvait donc en flèche, alors qu'il aurait pu, en remettant sa réponse au lendemain, se réserver la possibilité de se couvrir.

Les ovations qui ont accueilli, dans le stade olympique, les athlètes français et les gracieusetés qui nous ont été distribuées par quelques journaux ne sauraient, par conséquent, m'amener à modifier les indications que contient ma correspondance antérieure au sujet des intentions et des ambitions du Reich. En réalité, nous avons toujours à faire à une Allemagne qui joue un jeu très serré,

(1) Voir ci-dessus, nº 70.

qui veut se donner les gants d'avoir témoigné d'un esprit pacifique pour que, si les choses tournent mal ou avortent, les torts ne puissent pas lui être imputés. Avant tout, elle s'applique à éviter qu'à Londres, on ne puisse l'accuser d'un esprit de haine systématique contre la France. Les marques d'estime et d'affection dont nous sommes de nouveau l'objet font partie de la propagande destinée à convaincre l'Angleterre des nobles sentiments du Reich et de son amour de la paix. Rarement, on a assisté à une aussi forte pression du gouvernement national-socialiste pour agir sur la Grande-Bretagne. Il croit que les événements d'Espagne frapperont les conservateurs anglais et, en leur ouvrant les yeux sur la réalité du péril bolcheviste et les dangers d'une intimité trop grande avec une France déjà contaminée, les détacheront de notre pays. Il comble d'attentions sir Robert Vansittart qui est en séjour à Berlin [1]. Il se félicite de la présence, dans la capitale, d'une douzaine de lords à tendance germanophile. L'espoir ne cesse d'augmenter en lui que les circonstances travaillent pour le rapprochement anglo-allemand et qu'à côté des affaires espagnoles, le triomphe des Jeux olympiques, au cours desquels M. Hitler est apparu dans toute sa gloire, achève de lui gagner les sympathies britanniques.

89

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 335. *Moscou, 6 août 1936, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 1 h. 45.)

Je me réfère à votre télégramme nº 454 [2] *in fine*.

M. Krestinski [3] vient de me convoquer à l'improviste ce soir à dix heures et, en réponse à la démarche que j'avais effectuée en exécution de vos instructions, m'a communiqué que le gouvernement de l'U.R.S.S. adhérait au principe de non-intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne et qu'il était prêt à participer à l'accord proposé par la France. Il m'a fait part en même temps de deux désirs formulés par son gouvernement et qui ont pour objet :

— l'adjonction du Portugal aux puissances mentionnées au premier paragraphe de votre télégramme nº 453 [4] ;

— la cessation immédiate de l'aide accordée par quelques gouvernements aux insurgés espagnols.

Le gouvernement de l'U.R.S.S. se propose de faire incessamment un communiqué à la presse à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus, nº 85.

(2) Voir ci-dessus, nº 75.

(3) L'ambassadeur avait signalé, le 5 août (T. nº 333-334), qu'il n'avait pas encore pu rencontrer M. Litvinov, en congé, ni M. Krestinski qui passait le week-end à la campagne. Il avait fait au chef de la Section occidentale la communication dont il avait été chargé par le télégramme nº 453-454.

(4) Le ministre des Affaires étrangères a répondu le 6 (T. nº 463 de Paris) que le Portugal était « compris parmi les pays qui doivent être, dès l'origine, parties à l'accord envisagé ».

90

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 908 à 911. Très urgent. Réservé. *Rome, 6 août 1936* (1).

(*Reçu :* 12 h. 30, 12 h. 35, 13 h., 13 h. 30.)

Le comte Ciano m'a donné ce matin connaissance verbale de la réponse italienne à la position française relative aux affaires espagnoles. Il m'a d'abord déclaré que l'Italie adhérait en principe à la thèse de non-intervention dans la guerre civile qui déchire l'Espagne, mais il a aussitôt cru devoir ajouter trois demandes de précisions dont Votre Excellence appréciera toute la gravité :

1o L'Italie demande si la solidarité morale avec une des parties en lutte, solidarité qui s'est exprimée et s'exprime par des manifestations publiques, des campagnes de presse, des souscriptions, des enrôlements de volontaires, etc., ne constitue pas déjà une éclatante et dangereuse forme d'intervention;

2o L'Italie désire savoir si l'engagement de non-intervention aura un caractère universel ou non, et s'il obligera non seulement les gouvernements, mais aussi les particuliers;

3o L'Italie souhaiterait connaître si le gouvernement qui a pris l'initiative de la proposition se préoccupe également des modalités de contrôle en vue de l'observation de cet engagement.

Au cours de cet exposé que j'ai interrompu à plusieurs reprises en marquant ma fâcheuse impression de l'esprit de polémique qui s'en dégageait, j'ai fait observer, non sans sévérité, au ministre des Affaires étrangères que la première demande d'éclaircissement présentée du côté italien était loin de contribuer à l'apaisement, si souhaitable pour l'Europe, que le gouvernement français avait en vue. En effet, si la réponse italienne devait être rendue publique, comme me l'annonçait mon interlocuteur, les termes mêmes dans lesquels la demande était formulée ne pouvaient que susciter des réactions désagréables de part et d'autre qu'on avait tout intérêt à éviter.

Le comte Ciano m'a répondu que M. Mussolini avait pris sa décision et qu'il avait pesé lui-même les termes dont il s'était servi. Comme j'insistais à nouveau très vivement auprès de lui sur la nécessité de préciser ou du moins d'atténuer, le priant de se mettre immédiatement en communication avec le chef du gouvernement, il m'a affirmé que c'était impossible, M. Mussolini lui ayant téléphoné ses instructions le matin même en indiquant qu'il ne saurait revenir sur leur contenu. Le comte Ciano a ajouté que je me méprenais d'ailleurs sur le

(1) Par téléphone.

sens véritable des intentions du gouvernement italien qui, d'après lui, ne visaient pas la France, mais l'U.R.S.S. dont les polémiques antifascistes soulevaient l'indignation de l'opinion publique de son pays, très sensible également aux informations tendancieuses parues dans divers organes de la presse étrangère où l'appellation « fasciste » est toujours prise en mauvaise part à propos de sévices, de violences ou d'exécutions. Les commentaires des journaux de ce soir se chargeraient, à l'en croire, de dissiper à notre égard toute équivoque.

91

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2433 à 2435. *Berlin, 6 août 1936, 13 h. 55, 13 h. 53, 13 h. 52.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 40, 15 h. 30.)

A la suite des nouvelles qui leur sont parvenues cette nuit d'Espagne, les bureaux de la Wilhelmstrasse se montrent aujourd'hui extrêmement nerveux et inquiets. Ils déclarent que la situation est très grave, qu'ils craignent pour la vie de leurs compatriotes qui n'ont pu être évacués, que 3.000 Allemands à Madrid et 3.000 à Barcelone sont en danger. Des ordres ont été donnés pour l'envoi de nouveaux bâtiments de guerre. On parle, à l'office des Affaires étrangères, de la nécessité d'une action internationale, et même d'un blocus éventuel des côtes. Il est certain, d'autre part, que le Reich a reçu une communication du général Franco, l'avisant de la formation d'un gouvernement dissident et l'invitant à reconnaître ce gouvernement [1].

On affirme à la Wilhelmstrasse que l'Allemagne n'a pas répondu affirmativement à cette démarche et n'est pas disposée *pour l'instant* à reconnaître le gouvernement du général Franco. Mais il me paraît clair que des contacts ont été pris et sont entretenus. On ne nie pas, en tout cas, que les officiers du *Deutschland* n'aient rendu visite au général.

Les progrès de la vague bolcheviste sont le sujet de toutes les conversations et de toutes les préoccupations des milieux dirigeants berlinois. Les événements de Grèce ont vivement frappé les esprits [2]. On considère qu'ils justifient

[1] Un mémorandum de la section politique III de la Wilhelmstrasse, en date du 1er août, laissait entendre que le jour même, le marquis de Portago remettait une notification du gouvernement militaire de Burgos ; la réponse allemande fut négative, le Reich prétextant qu'il entretenait encore des relations avec le gouvernement de Madrid. Cf. *Les archives secrètes de la Wilhelmstrasse*, III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole*, trad. Tournier, n° 15.

D'autre part, par télégramme n° 2436-38 du 6 août, M. François-Poncet notait la nervosité de la Wilhelmstrasse devant un article paru la veille dans la *Tribuna* et qui suggérait la reconnaissance du gouvernement Franco au même titre que celui de Madrid, mesure qui eût permis de mettre les livraisons d'armes aux insurgés en conformité avec les règles du droit international. On se demandait si M. Mussolini « ne serait pas en train de pousser l'Allemagne plus loin qu'elle ne voudrait aller ».

[2] Formation d'un cabinet dictatorial présidé par le général Metaxas pour faire face au péril communiste.

de nouveau, et d'une façon éclatante, les avertissements d'une Allemagne qu'on traitait volontiers de visionnaire.

On se montre également persuadé que la France ne tardera pas à voir se produire chez elle des troubles du même genre.

L'atmosphère, par rapport à ce qu'elle était ces jours derniers, est devenue sensiblement plus orageuse.

92

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BRUXELLES, BERLIN, MOSCOU, VARSOVIE, WASHINGTON, ISTANBUL, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, LISBONNE, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO.

T. nos 1329 à 1333; 888 à 892; 441 à 446; 452 à 455; 457 à 462; 412 à 417; 435 à 440; 264 à 269; 528 à 533; 663 à 668; 530 à 535; 111 à 116; 215 à 220; 104 à 109; 83 à 88; 46 à 51. *Paris, 6 août 1936, 17 h. 30.*

Le présent télégramme vous permettra de renseigner le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité sur l'état de la négociation entreprise sur notre initiative, pour provoquer un accord de non-immixtion dans les affaires espagnoles.

Pour tous, sauf Londres.

Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique a invité dès maintenant ses représentants à Rome et à Lisbonne à donner leur appui à leurs collègues français. Il se déclare au surplus désireux de nous aider de toutes les manières dans notre entreprise.

Pour tous, sauf Rome.

Italie. M. de Chambrun n'a pu encore obtenir une réponse du comte Ciano, celui-ci ayant été dans l'impossibilité de se mettre en rapport avec M. Mussolini absent de Rome. Le ministre des Affaires étrangères italien lui a cependant déclaré qu'il ne lui semblait pas douteux que la réponse serait, en principe, favorable, avec peut-être quelques demandes de précision.

Pour tous, sauf Berlin.

Allemagne. Dans la conversation qu'il a eue le 4 août avec M. François-Poncet, M. von Neurath a déclaré que son gouvernement était prêt à participer à un échange de vues ayant pour objet la fixation de règles communes de non-intervention dans les affaires espagnoles. M. von Neurath s'est prononcé en revanche contre une déclaration de neutralité qui ne contiendrait que des formules vagues.

Je vous ai déjà indiqué qu'il était, en outre, particulièrement préoccupé de l'attitude qu'adopterait la Russie.

Quant à l'envoi d'avions allemands aux rebelles, il assure n'en rien savoir. En ce qui concerne les bâtiments de guerre allemands, leur mission serait la même que celle des bâtiments français.

J'ajoute pour votre information confidentielle que, depuis cette conversation, notre ambassadeur n'a reçu aucune communication officielle de la Wilhelmstrasse; mais il a l'impression que le ministre des Affaires étrangères craint de s'être avancé vis-à-vis de lui un peu loin et un peu vite, non seulement par rapport aux sentiments que peuvent éprouver le Chancelier et son entourage nazi, mais aussi par rapport à la position de l'Italie qui ne s'est pas encore prononcée [1].

M. von Neurath a d'ailleurs informé l'ambassadeur d'Italie de sa conversation avec M. François-Poncet en insistant particulièrement sur l'opposition qu'il avait manifestée à l'idée d'une déclaration vague.

Pour tous, sauf Moscou.

U.R.S.S. Dans la soirée du 5 août, notre chargé d'affaires à Moscou a été informé que le gouvernement de l'U.R.S.S. adhérait au principe de non-intervention et qu'il était prêt à participer à l'accord proposé, insistant, d'autre part, pour l'adjonction du Portugal à l'accord et la cessation immédiate de l'aide accordée par certains gouvernements aux insurgés espagnols [2].

Pour tous, sauf Lisbonne.

Portugal. Le ministre des Affaires étrangères du Portugal n'est rentré qu'hier de Londres : M. Amé Leroy doit le voir aujourd'hui.

Pour tous, sauf Bruxelles.

Belgique. Le gouvernement belge a fait publier le 5 août un arrêté soumettant à l'octroi d'une licence les exportations d'armes et de matériel de guerre. M. Spaak a dit à notre ambassadeur qu'il se félicite de l'initiative française dont il souhaite le plein succès et à laquelle le gouvernement belge donnera son adhésion [3].

Pour tous, sauf Prague.

Tchécoslovaquie. L'adhésion du gouvernement tchécoslovaque peut être considérée comme acquise.

Pour tous, sauf Varsovie.

Pologne. M. Beck étant absent de Varsovie, la réponse de principe du gouvernement polonais n'a pu encore être donnée.

Pour tous, sauf La Haye.

Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais s'est déclaré entièrement favorable à notre proposition.

(1) Voir ci-dessus, n° 81.
(2) Voir ci-dessus, n° 89.
(3) Voir ci-dessus, n° 68.

93

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, BRUXELLES, MOSCOU, LISBONNE, PRAGUE.

T. nos 1335 à 1337; 456-457; 893-894; 447-448; 464-465; 117-118; 534-535. *Paris, 6 août 1936, 18 h.*

Pour Londres : J'adresse à nos représentants diplomatiques à Berlin, Rome, Moscou, Lisbonne, Bruxelles et Prague, le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Le silence que l'on observe à Berlin sur notre proposition après une vague approbation de principe, la lenteur apportée à Rome à l'examen de la question, l'importance des fournitures faites aux rebelles, le fait que ces fournitures continuent (d'après un renseignement sûr, le croiseur *Deutschland* aurait débarqué à Ceuta de nombreuses caisses de bombes pour avions) mettent le gouvernement français dans l'impossibilité d'opposer un refus aux demandes pressantes d'un gouvernement régulier qui se plaint d'être l'objet d'une série de blocus, alors que les rebelles sont ravitaillés, et dont l'effondrement entraînerait pour les intérêts permanents de la sécurité française les plus sérieuses conséquences.

Le gouvernement français n'en persiste pas moins dans le vif désir de voir réaliser dans le plus bref délai un accord de non-immixtion auquel seraient parties les principales puissances intéressées.

Il n'est nullement question, dans notre esprit, de se borner à l'énonciation de formules vagues; il s'agit au contraire, pour les gouvernements, de prendre sans restriction l'engagement de n'autoriser aucune exportation d'armes, de matériels de guerre et d'aéronefs à destination des territoires espagnols ou du Maroc espagnol. Les engagements ainsi pris entreraient immédiatement en application.

94

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 896 à 899. Réservé. *Paris, 6 août 1936, 22 h.*

Je me réfère à votre télégramme 908-911 (1).

La réponse qui vous a été donnée est, en effet, de nature à produire une fâcheuse impression et elle permet de douter de la sincérité de l'acquiescement de principe qui vous a été donné.

(1) Du 6 août, ci-dessus reproduit sous le n° 90.

Mais le meilleur moyen d'obliger le gouvernement italien à prendre ses responsabilités est non d'engager une polémique, mais de le mettre en présence de propositions précises. Vous voudrez donc bien communiquer d'urgence au comte Ciano le projet de déclaration que je vous adresse par télégramme séparé et qui est porté en même temps à la connaissance de tous les gouvernements que nous avons saisis de la question [1]. (*Confidentiel.* Le projet a été communiqué ce matin au Foreign Office dont la première réaction a été favorable et qui en poursuit actuellement l'examen).

Vous aurez soin de faire remarquer au ministre des Affaires étrangères que ce texte, dans la mesure même où il précise la position claire et sans équivoque que nous souhaitons voir prendre par tous les gouvernements intéressés, répond dans une large mesure aux questions qu'il vous a posées. En particulier, il en résulte clairement que les fournitures pour l'industrie privée sont interdites au même titre que les fournitures d'État; en ce qui concerne le contrôle, le paragraphe 3 en prévoit déjà des possibilités; mais aussi désireux que le gouvernement italien peut l'être de voir assurer une complète efficacité aux engagements qui seront pris, nous examinerons volontiers toute proposition précise qui serait formulée sur ce sujet. Quant aux puissances qui seraient appelées à faire cette déclaration, nous avons dès maintenant saisi la plupart des gouvernements européens; mais dans notre esprit, les engagements prévus devraient entrer en vigueur dès acceptation par la France, l'Angleterre, l'Italie, le Portugal, l'Allemagne et l'U.R.S.S.

Je ne méconnais pas l'importance des manifestations de solidarité morale qui paraissent préoccuper le gouvernement italien; j'observe cependant qu'elles se produisent dans les deux sens et qu'il paraît fort difficile de les viser dans un texte qui doit avoir essentiellement un caractère pratique. Ce qui importe à l'heure actuelle, c'est de définir une politique commune et notre projet en offre la possibilité. Vous soulignerez que nous aurions été, en droit, fondés à établir une distinction entre les fournitures destinées au gouvernement régulier et celles qui sont destinées aux insurgés. Nous avons renoncé à tenir compte de ce fait, pourtant essentiel, en raison de l'intérêt européen qui s'attache à la prompte réalisation d'un accord.

Vous marquerez au comte Ciano l'intérêt que le gouvernement français attacherait à recevoir une prompte réponse.

[1] Voir ci-dessous, n° 95.

95

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, BRUXELLES, BERNE, MOSCOU, VARSOVIE, ISTANBUL, LISBONNE, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, LA HAYE, COPENHAGUE, OSLO, STOCKHOLM.

T. nos 459 à 461; 449-450; 113-114; 466-467; 418-419; 270-271; 119-120; 536-537; 669-670; 536-537; 221-222; 110-111; 52-53; 89-90.

Paris, 6 août 1936, 22 h.

Je vous adresse par télégramme séparé un projet de déclaration [1] sur les affaires espagnoles que je vous prie de communiquer au gouvernement près de qui vous êtes accrédité. Mon principal souci a été d'élaborer un texte clair, simple, et ne prêtant à aucune équivoque, mais je suis naturellement prêt à examiner toute contreproposition.

En remettant ce texte, vous aurez soin de marquer que le paragraphe 3 prévoit des possibilités de contrôle, mais que, aussi désireux que quiconque de voir assurer une complète efficacité aux engagements qui seront pris, nous accueillerons volontiers toute suggestion qui serait faite pour renforcer cette disposition. Vous soulignerez, d'autre part, que nous aurions été, en droit, fondés à établir une distinction entre les fournitures destinées au gouvernement régulier et celles qui sont destinées aux insurgés. Nous avons renoncé à tenir compte de ce fait, pourtant essentiel, en raison de l'intérêt européen qui s'attache à la prompte réalisation d'un accord.

J'ajoute, pour votre information, que ce texte a été communiqué dès ce matin à Londres et que le Foreign Office paraît y être favorable.

Pour Berlin : En communiquant ce texte à la Wilhelmstrasse, vous aurez soin de marquer à M. von Neurath que, comme il le souhaitait, le gouvernement français a eu le souci d'éviter les formules vagues prêtant à discussion. C'est par l'adoption de règles pratiques auxquelles les puissances se conformeraient que doit se marquer la volonté des gouvernements de s'opposer à une aggravation de la situation internationale.

[1] Publié ci-dessus sous le n° 83 (annexe).

96

M. AMÉ LEROY, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 129 à 131. Très urgent. *Lisbonne, 6 août 1936, 15 h. 50, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

En raison du caractère d'urgence de la démarche prescrite par votre télégramme nº 108 (1), j'en avais informé dès hier soir le secrétaire général des Affaires étrangères. Le ministre que j'ai pu voir cet après-midi était donc au courant de notre proposition.

Dès maintenant, m'a dit M. Monteiro, la démarche dont vous êtes chargé par votre gouvernement appelle de notre part les importantes observations suivantes :

1º Puissance intéressée au maintien de la neutralité de la zone de Tanger, où nous avons d'importants intérêts portugais, nous sommes émus de voir cette neutralité nettement violée par les manœuvres constantes de navires de guerre espagnols, et cela en dépit de l'intervention du Comité de contrôle.

2º Notre adhésion à l'accord proposé ne pourra en tout cas être envisagée que lorsque le gouvernement de l'U.R.S.S. y aura adhéré lui-même formellement.

3º Le gouvernement portugais, fermement attaché au principe de non-intervention, qu'il affirme avoir jusqu'ici strictement observé, tient à faire remarquer que de par son voisinage immédiat avec l'Espagne, le Portugal se trouve dans une position toute spéciale qui lui fait redouter d'être menacé et même « attaqué » dans le cas où un gouvernement communiste s'établirait en Espagne.

Malgré tout notre désir, a ajouté M. Monteiro, de répondre favorablement à la proposition des gouvernements français et britannique, le péril est tel pour nous que nous ne pourrons le faire que si en contrepartie nous recevons de leur part des garanties formelles assurant la sécurité et l'indépendance du Portugal.

Je n'ai pu que prendre acte de ces déclarations que je communique d'urgence à Votre Excellence.

(1) Du 4 août, 23 h. 15, non reproduit, prescrivant au ministre de France de demander au gouvernement portugais son adhésion au principe de non-intervention.

97

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 540. *Bruxelles, 6 août 1936* (1).

(*Reçu :* le 7, 11 h. 45.)

Le ministre de l'U.R.S.S. se montre préoccupé de la poussée neutraliste dont les débats auxquels a donné lieu le discours de M. Spaak ont mis en lumière l'importance (2). Il y a là un mouvement d'opinion qu'il faudrait combattre avec énergie. Le parti ouvrier belge lui paraît le mieux qualifié pour réagir avec succès, mais il trouve son activité insuffisante.

Comme je lui rappelais que le Congrès socialiste était pourtant intervenu avec énergie, précisément à propos du discours de M. Spaak, M. Roubinine m'a répliqué que cette énergie était faite surtout de verbalisme. Le plaidoyer des orateurs socialistes en faveur de la sécurité collective, a-t-il dit plaisamment, avait presque l'allure d'une oraison funèbre. Cette attitude « académique » lui paraît bien platonique en face du dynamisme dont font preuve les Flamands et les rexistes.

« Il y a plus, a-t-il continué, le P.O.B. se met en contradiction à cet égard avec lui-même, par suite de l'attitude négative qu'il a adoptée dans la question militaire. Il faut pourtant comprendre que, dans les circonstances présentes, on ne peut pas à la fois se déclarer en faveur de l'assistance mutuelle et refuser de renforcer la défense nationale, faisant ainsi le jeu des neutralistes qui, en réalité, sont prêts à livrer la Belgique à une agression allemande ».

M. Roubinine s'efforce bien de convaincre les principaux membres du P.O.B., mais il n'a pas conscience d'y avoir réussi jusqu'ici. Il lui semble, et il a marqué quelque insistance à exprimer cette opinion, que les dirigeants du parti socialiste en France pourraient, eux, parler dans ce sens avec une autorité particulière, à l'heure actuelle, à leurs camarades belges. Ils auraient, dit-il, plus de chance d'être écoutés.

Je savais que le ministre soviétique s'était plaint ici à diverses personnalités de l'attitude négative du parti ouvrier belge dans la question militaire. Les propos qu'il m'a tenus témoignent de la vivacité de ses inquiétudes. Comme il me parlait des efforts tentés pour la formation en Belgique d'un Front populaire avec la collaboration des démocrates-chrétiens, il a émis l'avis qu'il fallait précisément que les socialistes modifient auparavant leur attitude dans la question militaire, car s'ils provoquaient en automne, comme ils le laissent entendre, une crise ministérielle sur ce sujet, et cela précisément par leur opposition aux charges militaires, on perdrait, au point de vue de la politique de sécurité collective et d'assistance mutuelle, le bénéfice que l'on serait en droit d'escompter de l'avènement d'un gouvernement de gauche.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Sur ce discours, du 20 juillet, voir ci-dessus nº 14 (note).

98

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 234. Confidentiel. *Rome, 6 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

Après l'accord austro-allemand, le ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège, se faisant l'écho de son collègue près le Quirinal, m'a laissé entendre que M. Mussolini aurait été presque mis en présence du fait accompli, n'aurait eu qu'à faire contre fortune bon cœur et pour ainsi dire à se sauver la face par un échange de télégrammes claironnants avec M. Schuschnigg.

Cette version n'est pas soutenable. Car voici exactement comment les choses se sont passées.

C'est bien à l'entrevue de Rocca delle Caminate [1] que M. Schuschnigg a demandé et obtenu l'assentiment de M. Mussolini à la négociation qu'il se proposait d'engager avec M. von Papen et qui fut abordée immédiatement après.

Mais leur contact sur cette affaire ne s'est pas borné à cela : M. Schuschnigg a constamment tenu M. Mussolini au courant de la négociation austro-allemande par l'intermédiaire du sénateur Salata, directeur de l'Institut italien de Vienne. qui était déjà devenu, depuis quelque temps, l'homme de confiance du chancelier autrichien. Des lettres particulières du sénateur Salata au Duce ont transmis à celui-ci les confidences de M. Schuschnigg.

M. Schuschnigg n'a pas voulu que, dans la circonstance, l'agent de transmission de ses communications avec M. Mussolini fût le ministre d'Italie à Vienne, parce que M. Preziosi avait été trop lié avec le prince Starhemberg et trop souvent l'intermédiaire des libéralités et consignes du Duce aux *Heimwehren*. Comme la « liquidation » du prince Starhemberg avait été pour M. Schuschnigg le prologue de la négociation austro-allemande, M. Preziosi fut donc tenu à peu près à l'écart de cette dernière. L'information autrichienne pour Rome (pour M. Mussolini directement) passa toute par le sénateur Salata; et c'est pour cela (et parce que cette expérience acheva de démontrer la confiance de M. Schuschnigg en lui) que ce sénateur vient d'être nommé ministre d'Italie à Vienne, tandis que M. Preziosi était promu ambassadeur à Bruxelles.

La légation d'Autriche près le Quirinal n'a joué aucun rôle dans la négociation de l'accord austro-allemand et en a été tenue à peu près complètement en dehors.

De même la légation d'Autriche près le Saint-Siège. C'est par la nonciature à Vienne que le Vatican a été mis au courant, d'ailleurs tardivement et som-

(1) Le 5 juin 1936.

mairement. Le gouvernement autrichien s'est montré, en l'occurrence, beaucoup plus discret envers la nonciature apostolique qu'envers le ministre de France, qui a été privilégié.

A Berlin même, très peu de personnes avaient été mises dans le secret. La négociation a été, du côté allemand, réservée à M. von Papen, M. Hitler, M. von Neurath et un secrétaire d'État dont le nom me paraît être Lammers. M. Goebbels n'a pas été du nombre des initiés; il n'a été informé que lorsque tout a été terminé et, pour ainsi dire, au moment d'avoir à faire la radiodiffusion de la nouvelle.

Une fois l'accord austro-allemand conclu et annoncé, l'ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège a dit au Vatican que ce n'avait été pour le chef du gouvernement italien qu'un expédient, une précaution, un pis-aller [1]. Il peut y avoir du vrai. Mais tout le monde n'estime pas que cet expédient doive être déficitaire pour l'Italie et sans doute est-ce ce qu'en pense M. Mussolini lui-même. Certains diplomates autrichiens croient que, des difficultés entre Vienne et Berlin étant toujours plus probables qu'entre Vienne et Rome, l'accord austro-allemand aboutira pratiquement à réserver au Duce un rôle de conciliation et d'arbitre entre l'Autriche et l'Allemagne, et donc, par voie de conséquence, à subordonner plus étroitement encore le gouvernement autrichien au gouvernement italien.

99

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1358 à 1383. *Paris, 7 août 1936, 14 h. 40.*

Notre ministre à Lisbonne me rend compte, par le télégramme suivant, de la conversation qu'il a eue le 6 août avec M. Monteiro.

(Reproduire le télégramme de Lisbonne 129-131 [2]*, à partir des mots :* « dès maintenant » (2e alinéa) *jusqu'à* « indépendance du Portugal »).

Veuillez faire part d'urgence de ces informations au Foreign Office, car la résistance qui se manifeste à Lisbonne ne peut être surmontée que si une intervention énergique du gouvernement britannique vient seconder notre propre action.

Je me propose, pour ma part, d'adresser les instructions suivantes à M. Amé-Leroy, si à Londres, on est prêt à donner des instructions analogues au représentant anglais.

Sur la première observation, il pourrait être répondu que l'intérêt de la France et de l'Angleterre à voir respecter la zone de Tanger n'est pas moindre

[1] Voir, au tome II de la présente série, le no 440.

[2] Publié ci-dessus sous le no 96.

que l'intérêt du Portugal. Le gouvernement portugais ne peut ignorer les efforts faits déjà pour assurer le respect du statut; il n'a aucune raison de douter que ces efforts seront poursuivis.

En ce qui concerne la deuxième observation, l'adhésion soviétique est, en effet, nécessaire. On a dès maintenant toute raison de penser qu'elle sera obtenue.

Quant à la demande de garantie franco-britannique touchant la sécurité et l'indépendance du Portugal, il appartient au gouvernement britannique d'indiquer comment, en ce qui le concerne, il croit pouvoir répondre (je suppose qu'il désirera se référer au traité d'alliance anglo-portugais). Le gouvernement français, pour sa part, rappellerait les obligations qui résultent pour lui du pacte de la Société des Nations et affirmerait sa volonté de s'y conformer éventuellement.

100

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2452 à 2456. *Berlin, 7 août 1936, 14 h.*

(*Reçu* : 15 h.)

Sir Robert Vansittart a tenu à me donner sur les raisons de son séjour à Berlin et l'esprit dans lequel il a fait ce voyage des indications qui n'ajoutent rien à ce que le Département sait déjà.

Sir Robert m'a rapporté, en outre, qu'il avait eu, jusqu'à présent, deux conversations de quelque importance, la première avec M. Hitler, la deuxième avec M. Goebbels.

Il a trouvé ses interlocuteurs beaucoup plus préoccupés des affaires d'Espagne que des conversations prévues entre les cinq puissances. La préparation de la conférence, l'élaboration d'un nouveau pacte de Locarno semblent relever à leurs yeux d'un avenir lointain, tandis que les événements espagnols les préoccupent immédiatement. Le [sous]-secrétaire d'État permanent du Foreign Office a eu l'impression, d'ailleurs, que ses interlocuteurs ne souhaitaient pas que la situation s'envenimât et ne cherchaient pas à l'aggraver. M. Hitler lui a paru très excité, comme à l'habitude, contre la Russie des Soviets, très soucieux du péril de contagion, et très disposé à croire que la France connaîtrait bientôt le même sort que l'Espagne. M. Goebbels a surtout expliqué à son visiteur que l'Angleterre jugeait avec trop de sévérité les faits et gestes du national-socialisme allemand. Sir Robert Vansittart assure qu'en ce qui le concerne, il s'est tenu dans les généralités; il a insisté sur le désir de son gouvernement de se tourner vers l'avenir, plutôt que vers le passé, et il a marqué combien il lui paraissait essentiel que les contacts et les conversations envisagés entre les puissances conduisissent à des résultats positifs et à un apaisement

durable. Ni M. Hitler, ni M. Goebbels ne lui ont exprimé des réserves au sujet de l'extension éventuelle des entretiens à cinq.

Le [sous]-secrétaire permanent interprète l'accord économique que l'Allemagne vient de signer avec la Lithuanie [1] comme l'indice d'une tentative plus ample, de nature politique, que le Reich dirigerait du côté des états baltes, à l'exemple de ce qu'il vient de faire à l'égard de l'Autriche.

101

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. NEUVILLE, CONSUL DE FRANCE À MADRID.

T. nº 53. *Paris, 7 août 1936, 21 h.*

Veuillez me renseigner sur une démarche que le représentant du Chili, comme doyen du corps diplomatique, aurait faite auprès de vous comme auprès de votre collègue anglais, demandant l'assurance qu'au cas où le gouvernement espagnol quitterait Madrid, des contingents français et anglais, à débarquer à Valence ou Alicante, seraient tenus prêts à venir au premier appel à Madrid, pour la protection du corps diplomatique et des ressortissants étrangers.

D'ores et déjà le gouvernement britannique, saisi par son consul à Madrid, me fait connaître qu'en ce qui le concerne une telle assurance ne saurait être donnée.

Je vous serai obligé, d'autre part, de me renseigner d'urgence sur la situation à Madrid, comme sur les mesures concernant le rapatriement de nos nationaux.

102

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 1483 à 1487. Réservé. *Londres, 7 août 1936, 19 h. 20, 19 h. 30, 19 h. 37.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22 h. 15, 22 h.)

Je me réfère à vos télégrammes nºs 1335 à 1337 [2] et 1340 à 1348 [3].

Les informations que vous avez bien voulu me faire parvenir d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne m'ont permis d'affirmer ce matin au Foreign Office que la position actuelle des puissances à l'égard des événements de la Péninsule

(1) Accord signé le 5 août.

(2) Du 6 août, publié ci-dessus sous le nº 93.

(3) Du 6 août, transmet à Londres le télégramme nº 908-911 de Rome (ci-dessus reproduit sous le nº 90) et la réponse française (T. nº 896-899 à destination de Rome : nº 94).

ne peut se prolonger. J'ai donc demandé que les gouvernements de Paris et de Londres se missent immédiatement d'accord sur notre projet de déclaration qui devait être accepté tel quel, sous peine d'ouvrir les plus dangereux délais, et que ces deux gouvernements signifient leur accord à tous les états intéressés.

Le Foreign Office partage notre sentiment sur les dangers de la situation et la nécessité d'un accord immédiat. Il voudrait nous donner aujourd'hui même l'assentiment du gouvernement britannique et il m'a promis de soutenir à fond notre point de vue dans la discussion interministérielle de cet après-midi.

Les trois difficultés auxquelles il va se heurter proviennent des mentions qui sont faites dans notre projet :

1° Des réexportations et du transit;

2° Des aéronefs de tout genre;

3° Des contrats en cours d'exécution.

Le premier de ces trois points constitue un obstacle particulièrement sérieux. Il soulève des questions de droit difficiles. Le gouvernement britannique, m'a-t-il dit, ne pourrait souscrire à une déclaration dont il ne serait pas rapidement en mesure d'assurer l'application. Or, le contrôle du transit suppose la surveillance de tout le commerce international effectué par des bâtiments relâchant dans les ports anglais et également dans les ports espagnols. Il s'agit donc d'une mesure très grave et d'une portée étendue.

J'ai déclaré que cette mesure, comme d'ailleurs les deux autres, avait été appliquée lors de l'adoption du régime des sanctions à l'égard de l'Italie.

« Parce qu'alors, m'a-t-il été affirmé, nous avons pu prendre un ordre en Conseil en vertu des pouvoirs délégués au gouvernement par le Parlement. Or, notre Parlement a cessé de siéger sans avoir naturellement pu prévoir les événements d'Espagne.

« Supposez que nous passions outre et que nous tentions d'interdire le transit de certains envois sur l'Espagne, nous risquons une condamnation judiciaire qui ferait tomber *ipso facto* toutes dispositions prises par notre gouvernement. »

J'ai répondu que le projet de déclaration ne comportait pas une mise en application immédiate et que je pouvais me rallier aux considérations qui venaient de m'être exposées.

J'ai invoqué les observations formulées à Rome. M. Mussolini, ai-je dit, qui peut faire ce qu'il veut dans son pays, en profite pour poser une condition visant, à propos de la non-immixtion dans les affaires d'Espagne, non seulement les gouvernements mais même les particuliers [1]. C'est vous dire que notre projet lui paraîtra à peine suffisant. Si vous insistez sur le point de vue contraire, vous risquez d'annihiler tout l'effort que fait le gouvernement français pour limiter les conséquences internationales des affaires d'Espagne. N'oubliez pas la concession considérable à laquelle le cabinet de Paris consent en admettant que le gouvernement de Madrid et les rebelles soient soumis à

[1] Voir ci-dessus, n° 90.

un même régime. Au point de vue du droit international strict, cette concession est d'une régularité très contestable.

J'ai, enfin, attiré l'attention du Foreign Office sur les responsabilités assez...[1] qu'assumeraient les administrations anglaises si elles paralysaient pour des raisons de légalité interne l'adoption par toutes les puissances d'un régime de non-immixtion dans les affaires espagnoles.

Il m'a été signalé que le Foreign Office comprend et approuve notre point de vue et qu'il s'efforcerait de le faire prévaloir cet après-midi.

103

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2461 à 2469. *Berlin, 7 août 1936, 21 h. 40, 21 h. 46.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 23 h. 20.)

Suite à mon télégramme téléphoné no 2460 [2].

En remettant ce soir, à six heures et demie, à M. von Neurath le texte de notre projet de déclaration, je lui en ai donné lecture et je l'ai commenté dans le sens indiqué par Votre Excellence.

Le ministre n'a pas élevé d'objections. Il m'a promis de procéder sans délai à l'examen du document et de me faire connaître le plus tôt possible les observations de son gouvernement.

Il a, en même temps, formulé quelques remarques, tout en se défendant vivement de vouloir compliquer les choses ou les traîner en longueur, et en exprimant, une fois de plus, la sincère volonté de neutralité de l'Allemagne et son désir d'arriver à un résultat pratique, utile à la cause de la paix.

M. von Neurath croit que les engagements éventuellement contractés par les puissances rendront nécessaire l'établissement d'un certain contrôle, auquel fait, du reste, allusion le troisième point de notre texte. Ce contrôle n'ira pas sans une sorte de blocus, ou de surveillance navale, avec droit de visite des navires. Les puissances accepteront-elles ce régime? Et quelle sera, en particulier, dans une telle hypothèse, l'attitude des États-Unis? Le ministre conçoit qu'on se préoccupe du Portugal. Mais les États-Unis ne lui paraissent pas moins importants, en l'espèce.

M. von Neurath a marqué, en outre, qu'il se félicitait de la réponse de la Russie. Il voit pourtant surgir une difficulté qui, pour n'être pas neuve, n'en

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Non reproduit, ce télégramme, répété et précisé ici, annonçait simplement la remise du projet de déclaration à M. von Neurath qui allait l'examiner.

est pas moins réelle : c'est celle qui provient de la distinction que la Russie pourrait maintenir entre l'action de son gouvernement et celle du Komintern.

Dans le courant de l'entretien, j'ai posé au ministre un certain nombre de questions précises, au sujet d'incidents dont l'opinion française s'est émue.

M. von Neurath a absolument contesté que les officiers du *Deutschland* eussent accepté de déjeuner chez le général Franco [1]. Il a expliqué la visite de ces officiers par l'obligation où ils étaient de régler avec le général les conditions de l'évacuation des sujets allemands.

Il a également démenti avec force que le *Deutschland* eût débarqué des caisses contenant des bombes d'avions [2]. Le *Deutschland*, a-t-il dit, n'a pas à son bord de pareilles bombes.

Le ministre des Affaires étrangères m'a affirmé, enfin, que l'Allemagne ne songeait ni à bombarder Barcelone, ni à y débarquer des marins.

Elle s'est bornée à protester, à la fois, à Barcelone et à Madrid, contre l'exécution de quatre sujets du Reich et à réclamer des réparations. A moins d'événements nouveaux, elle n'a pas l'intention d'aller au-delà.

Elle a protesté aussi contre le traitement infligé au vapeur *Sevilla*, qu'un torpilleur espagnol a canonné [3].

M. von Neurath m'a confié que cet épisode avait spécialement irrité M. Hitler et qu'il avait eu quelque peine à le calmer. De tels incidents lui semblent évidemment fort dangereux, et il y aurait intérêt à en éviter le retour, si l'on ne veut pas que la situation s'envenime.

Une dernière protestation a été adressée à Madrid, pour répondre à un télégramme dans lequel le gouvernement espagnol notifiait qu'il interdisait à tous les navires de commerce de s'approcher des ports occupés par les insurgés.

L'Allemagne n'accepte pas cette thèse.

M. von Neurath signale, à ce propos, la question délicate que pose le statut qu'il convient de reconnaître aux insurgés. On ne saurait plus, selon lui,traiter comme de simples rebelles des groupes qui sont maîtres de la moitié de l'Espagne.

Le ministre des Affaires étrangères a répété, en concluant, que les réflexions qu'il venait d'émettre ne devaient pas faire douter de sa bonne volonté; car elles n'avaient pour but que d'éclairer les aspects multiples d'une situation, à coup sûr sérieuse et préoccupante, mais que l'Allemagne a le souci d'examiner avec modération et sagesse.

(1) Voir ci-dessus, n° 84 (note).
(2) Voir ci-dessus, n° 93.
(3) Voir ci-dessus, n° 74 (note).

104

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. 921 à 923. Très urgent. *Rome, 7 août 1936, 16 h. 10.*

(*Reçu :* le 7, 17 h., 17 h. 50, 18 h.)

Je viens de remettre au ministre des Affaires étrangères le projet de déclaration qui m'est parvenu ce matin. Je me suis inspiré, en commentant ce document, de toutes les considérations développées dans vos télégrammes nos 888-894 (1), et j'ai vivement insisté sur la nécessité d'arriver à une solution pratique, satisfaisante pour tous, comme celle que nous suggérons.

Le comte Ciano, après avoir écouté mes observations, m'a aussitôt fait remarquer que le projet français ne tenait pas compte de la principale demande d'éclaircissement formulée par M. Mussolini, qui se rapportait au nœud même de la question, à savoir le désarmement des esprits (2). Il ne m'a pas caché qu'il y avait là un point essentiel dans l'esprit du chef du gouvernement : « Aussi longtemps, m'a-t-il dit, qu'on assimilera la lutte des partis espagnols à un conflit entre le fascisme et le communisme, on n'en aura pas moins constitué en Europe, même si l'on parvient à empêcher l'envoi d'armes et de matériel de guerre en Espagne, deux blocs antagonistes avec les risques qu'une telle situation comporte ». Cette manière de voir est exactement conforme d'ailleurs, dans les termes mêmes, aux vues exposées hier par l'article de la *Tribuna* que j'ai signalé au Département par mon télégramme no 913-920 (3).

Je n'ai pas manqué de faire ressortir à mon interlocuteur qu'ainsi posée, la question me paraissait insoluble, car je ne voyais pas comment, dans un pays libre comme le nôtre, le gouvernement pourrait exercer une pression quelconque dans un domaine qui est le bien imprescriptible de tous les Français. Je l'ai invité à exposer clairement ces considérations à M. Mussolini en lui demandant de me faire connaître comment celui-ci croyait pouvoir pratiquement concilier ses desiderata avec le régime de liberté qui prévaut en France. Le comte Ciano m'a promis de se mettre dès maintenant en communication avec M. Mussolini qui est aujourd'hui à Trieste, mais il m'a répété qu'il était tenu de faire d'expresses réserves sur la possibilité d'une acceptation pure et simple du texte que je lui avais proposé.

(1) Voir ci-dessus, nos 92, 93.
(2) Voir ci-dessus, no 90.
(3) Document non reproduit. (Analyse de presse).

105

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 786. *Washington, 8 août 1936, 10 h. 55.*

(*Reçu :* 18 h.)

Le secrétaire d'État à qui j'ai fait la communication prescrite par le télégramme de Votre Excellence nº 441 (1) s'est naturellement montré sympathique à l'initiative du gouvernement français. Bien que maintenant à l'égard de la guerre civile espagnole une attitude de complète neutralité, le gouvernement américain ne peut en effet qu'accueillir favorablement toute initiative ayant pour objectif d'abréger la lutte et d'éviter toutes complications internationales qui pourraient en résulter.

106

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 906. Très urgent. *Paris, 8 août 1936, 18 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nºs 921-923 (2).

Je comprends mal la portée des remarques que vous a faites le comte Ciano. Elles tendraient, en renversant l'ordre des choses, à enfermer dans un cercle vicieux le problème qu'il s'agit précisément de trancher d'autorité, par une résolution commune et immédiate de bonne volonté.

Sous quelque justification que ce soit, ce n'est pas en alimentant d'armes la guerre civile en Espagne que l'on pourra en fait réaliser ce désarmement des esprits réclamé par M. Mussolini comme une condition préalable. Soutiendrait-on à Rome que l'envoi d'avions au Maroc espagnol (3), dans des conditions qui ont provoqué de notre part une démarche demeurée jusqu'ici sans réponse, ait pu contribuer à la détente que l'on affirme désirer?

L'adoption d'une politique commune de non-intervention constitue la condition même de cette détente que le gouvernement français souhaite autant que personne, ainsi qu'en témoigne toute son activité diplomatique.

A insister pour vouloir faire de cette condition une conséquence, le gouvernement italien s'exposerait à ce que l'on se méprît sérieusement sur ses véritables mobiles.

(1) Déclaration de non-intervention dans les affaires d'Espagne.

(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 104.

(3) Voir ci-dessus, nº 46.

107

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2485, 2486. *Berlin, 8 août 1936, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 21 h. 35.)

L'ambassadeur d'Angleterre a fait aujourd'hui, sur les instructions de son gouvernement, une démarche auprès de M. von Neurath, pour appuyer celle que j'avais effectuée hier [1].

M. von Neurath a tenu à sir Eric Phipps des propos semblables à ceux que j'avais recueillis de lui. Il n'avait pas encore conféré, d'ailleurs, avec le Chancelier. Mais il a assuré mon collègue britannique qu'il allait voir incessamment M. Hitler et qu'il répondrait bientôt à notre initiative.

Il a fait valoir que le texte français devrait être complété et perfectionné. Sur quoi, sir Eric lui a rappelé qu'il ne fallait pas vouloir trop embrasser et qu'une déclaration, même imparfaite, aurait l'avantage de calmer les esprits et d'empêcher la division de l'Europe en deux camps.

Si l'Allemagne désire amener l'échec de la proposition française, il est possible que, tout en protestant de sa bonne volonté, elle s'efforce d'y arriver par la temporisation et la surenchère. L'attitude de M. von Neurath n'exclut pas un soupçon, que ses propos et ceux de ses services m'ont fait concevoir, mais, seuls, les jours prochains nous montreront dans quelle mesure ce soupçon est fondé.

108

Note de la Sous-Direction d'Europe

Propos de l'ambassadeur d'Angleterre et de l'ambassadeur de Belgique

Paris, 8 août 1936.

1o Sir George Clerk a dit hier sans ambages à M. Yvon Delbos les préoccupations de son gouvernement sur l'affaire espagnole. Il faut aller très vite dans la mise au point de l'entente pour la non-intervention — et surtout que des fournitures d'armes ne s'effectuent pas entre-temps qui compromettraient tout.

(1) **Voir ci-dessus, no 103.**

2° L'ambassadeur d'Angleterre craint particulièrement, si l'indécision de la lutte se prolonge, que le général Franco, ayant besoin d'acheter un concours à tout prix, soit amené à monnayer les Baléares pour l'appui italien, ou plus encore les Canaries pour l'appui allemand. Il pense que la situation de Gibraltar n'en serait pas consolidée.

3° L'ambassadeur de Belgique souhaite vivement voir se faire l'accord à cinq entre puissances locarniennes. Sir George Clerk se dit, comme Anglais, du même sentiment, mais ajoute qu'il faut tenir compte des préoccupations françaises.

L'un et l'autre ne cachent pas que leurs sympathies dans l'affaire espagnole vont aux rebelles, considérés comme seuls capables de faire échec à l'anarchie et à l'influence soviétique [1].

109

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 1381 à 1383. *Paris, 9 août 1936, 2 h.*

Je me réfère à votre télégramme 1483-1485 [2].

Vous avez fort bien marqué au Foreign Office les multiples inconvénients que présentent les réserves que les services techniques croient devoir formuler.

Je vous prie de revenir sur cette question. Vous attirerez, en particulier, l'attention sur les difficultés que rencontrerait le gouvernement français si le transit n'était pas interdit par accord entre la majorité des puissances européennes : nous serions exposés à devoir laisser transiter par voie ferrée des matériels dont l'exportation par l'industrie française serait interdite; la situation qui se trouverait créée de ce fait deviendrait rapidement intolérable.

Quant aux aéronefs, l'incident des avions envoyés d'Italie [3] prouve assez la nécessité de prévoir des mesures de prohibition aussi étendues que possible. Je note, au surplus, que, d'après votre télégramme 1499 [4], le gouvernement allemand se défend seulement d'avoir fourni des avions de bombardement, ce qui n'exclut pas la fourniture d'appareils de chasse ou d'avions de transport dont les usages militaires sont évidents. (Passage des troupes du Maroc en Espagne).

En ce qui concerne les contrats en cours, l'expérience faite durant l'application des sanctions à l'Italie a prouvé quelles facilités une exception à leur profit

(1) Aucune trace d'une entrevue antérieure de sir Georges Clerk et de M. Delbos n'a été retrouvée dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

(2) Voir ci-dessus, n° 102.

(3) Voir ci-dessus, n° 46.

(4) Ce télégramme, du 8 août, reproduisait les démentis apportés par le chargé d'affaires allemand à Londres concernant la livraison de matériel de guerre ou d'avions de bombardement par le Reich ou le débarquement de bombes à Ceuta par le *Deutschland*.

donnait à la fraude. Le gouvernement britannique doit avoir d'autant moins de difficulté à accepter nos propositions à cet égard que le Foreign Office vous a déjà déclaré (votre télégramme 1430) [1] que toute livraison de matériel de guerre à destination de l'Espagne était interdite.

Si nous voulons aboutir rapidement et quelle que soit la valeur théorique des arguments mis en avant, il est essentiel que le gouvernement britannique ne donne pas l'exemple de réserves dont pourraient se prévaloir d'autres gouvernements dont les intentions seraient plus contestables.

110

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ROME, BRUXELLES, BERLIN, ROME SAINT-SIÈGE, PRAGUE, BELGRADE, LISBONNE, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO, LONDRES, MOSCOU, VARSOVIE, WASHINGTON, ISTANBUL, BUCAREST.

T. nos 909 à 913; 456 à 459; 467 à 471; 77 à 81; 540 à 543; 672 à 675; 130 à 133; 225 à 228; 114 à 117; 92 à 95; 55 à 58; 1384 à 1387; 471 à 475; 424 à 427; 445 à 448; 275 à 278; 539 à 542.

Paris, 9 août 1936, 2 h.

Je vous communique ci-après les derniers renseignements reçus sur l'accueil fait dans les différentes capitales à notre projet de déclaration.

Pour tous sauf Londres :

Grande-Bretagne : Le gouvernement britannique est prêt à accepter le projet. Certaines réserves sont formulées, sans être précisées, touchant la nécessité pour ce gouvernement de se conformer à la législation actuellement en vigueur. Il est en même temps indiqué que l'application de la prohibition au transit soulève de sérieuses difficultés [2].

Pour tous sauf Rome :

Italie : En prenant connaissance du texte remis par M. de Chambrun, le comte Ciano, tout en réservant la position de M. Mussolini, a fait remarquer que notre projet ne visait pas la question du désarmement moral à laquelle le chef du gouvernement italien attache une très grande importance [3].

Pour tous sauf Berlin :

Allemagne : M. von Neurath a fait un accueil sympathique à la démarche de notre ambassadeur, tout en réservant la réponse de son gouvernement. Il a protesté, à cette occasion, de la sincère volonté de neutralité de l'Allemagne et de son désir d'arriver à un résultat pratique. Il a fait allusion à la nécessité éventuelle d'un contrôle qui comporterait une certaine surveillance navale et aux difficultés qui peuvent en résulter, notamment du côté des États-Unis.

[1] Du 31 juillet, publié ci-dessus sous le n° 52.

[2] Voir ci-dessus, n° 102.

[3] Voir ci-dessus, n° 104.

Le ministre des Affaires étrangères s'est en même temps félicité de la réponse soviétique, tout en marquant quelque méfiance en raison du parti que l'on pourrait tirer en Russie de la distinction habituelle entre l'action du gouvernement et celle du Komintern. Enfin, M. von Neurath s'est élevé contre les bruits répandus touchant un projet de débarquement allemand à Barcelone. Il a soulevé incidemment la question du statut qu'il conviendra de reconnaître aux insurgés [1].

M. François-Poncet a, d'autre part, l'impression qu'au moins jusqu'à la fin des Jeux olympiques, le gouvernement du Reich ne cherchera pas à accroître les difficultés résultant de la situation en Espagne ni à en profiter.

Pour tous sauf Londres :

Le chargé d'affaires d'Allemagne a assuré hier au Foreign Office qu'il n'avait été livré ni matériel de guerre, ni avions de bombardement, et que son gouvernement s'engageait à maintenir cette attitude à l'avenir [2]. Il a démenti qu'un appui eût été prêté aux rebelles et il a affirmé — ce qui est d'ailleurs en contradiction avec l'attitude de l'état-major du *Deutschland* [3] — que les navires de guerre allemands avaient reçu l'instruction de ne rien faire qui pût être interprété comme une marque de sympathie ou d'appui à l'égard des insurgés.

Pour tous sauf Bruxelles :

Belgique : Le gouvernement belge est disposé à s'associer à une déclaration collective dans le sens que nous proposons. Il préfère un texte simple comme le nôtre à une déclaration trop détaillée dont l'élaboration prendrait du temps.

Pour tous sauf Varsovie :

Pologne : Le gouvernement polonais se déclare disposé en principe, et dans le cadre général de l'accord envisagé, à prendre tout engagement qui serait également assumé par les autres états intéressés, à condition toutefois que ceux-ci pussent, comme la Pologne elle-même, contrôler l'activité de l'industrie et des transports.

Pour tous sauf La Haye :

Pays-Bas : La première réaction néerlandaise sur notre texte est favorable, sous réserve de quelques difficultés d'ordre juridique; avant de répondre, le gouvernement néerlandais désire se renseigner sur l'attitude de plusieurs puissances, notamment des puissances scandinaves.

Pour tous sauf Stockholm :

Suède : Tout en réservant la réponse de son gouvernement, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères a fait savoir à notre représentant que la Suède avait déjà pris des mesures pour interdire l'exportation du matériel de guerre et des aéronefs.

(1) Voir ci-dessus, n° 103.

(2) Ainsi qu'il ressort du télégramme 1499 de Londres du 8 août.

(3) Voir ci-dessus, n° 84 (note).

Pour tous sauf Copenhague :

Danemark : La réponse danoise paraît devoir être favorable.

Pour tous sauf Prague :

Tchécoslovaquie : Le gouvernement tchécoslovaque a accepté notre projet.

Pour tous sauf Berne :

Suisse : Il n'est pas certain que le Conseil fédéral accepte de donner son adhésion à une déclaration commune; mais en fait, il est prêt à prendre, par voie unilatérale, les mesures envisagées.

111

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN, BRUXELLES, BERNE, MOSCOU, VARSOVIE, ISTANBUL, WASHINGTON, LISBONNE, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO.

T. nº 1388-1389; 914; 472; 460; 118; 476; 428; 276; 449; 134; 544; 676; 543; 229; 118; 96; 59. Urgent.

Paris, 9 août 1936, 3 h. 45.

Après avoir constaté l'accueil encourageant réservé dans différentes capitales aux propositions dont il a pris l'initiative concernant les affaires espagnoles, et escomptant qu'à bref délai, un accord complet pourra être réalisé avec les principaux gouvernements intéressés, le gouvernement a décidé de confirmer dès maintenant sa décision du 25 juillet [1] de ne pas autoriser les exportations d'armes et fournitures pour l'Espagne, sans même maintenir la dérogation qu'il avait alors admise.

En faisant part d'urgence de cette décision au gouvernement auprès de qui vous êtes accrédité, vous ne manquerez pas de souligner que la France accentue par là sa position de non-intervention avec l'espoir que son exemple sera imité.

Pour tous les postes, sauf Washington : Mais il va de soi que si notre projet se heurtait, de la part de certains des principaux gouvernements, à des objections qui ne pourraient être surmontées à bref délai, le gouvernement français pourrait se trouver dans la nécessité d'examiner à nouveau l'ensemble de la situation.

Pour Londres : La démarche faite auprès de moi hier par l'ambassadeur d'Angleterre [2] m'assure au surplus que la politique ainsi définie est en harmonie avec les préoccupations du gouvernement britannique. Vous voudrez bien souligner que notre décision fait à ce gouvernement un devoir encore plus pressant de donner à notre initiative son plein appui diplomatique.

(1) Voir ci-dessus, nº 33.

(2) Voir ci-dessus, nº 108.

112

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. AURIOL, MINISTRE DES FINANCES.

T. nº 12. *Paris, 9 août 1936, 18 h. 40.*

Conformément à la décision prise le 8 août en Conseil des ministres, l'exportation à destination de l'Espagne et de ses possessions du matériel de guerre spécifié dans la liste annexée au décret du 3 septembre 1935 doit être, jusqu'à nouvel ordre, interdite sans exception.

Je vous serais obligé de rectifier en conséquence les instructions que mon télégramme nº 11 du 3 août [1] vous demandait d'adresser aux bureaux des Douanes.

113

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 344, 345. *Moscou, 9 août 1936, 20 h. 35, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h., 20 h. 47.)

Je réponds à votre télégramme nos 466, 467 [2] et 469 [3].

Le gouvernement de l'U.R.S.S. adhère sans réserves au *dispositif* de notre projet de déclaration commune.

Par contre, en ce qui concerne le *préambule*, il propose d'en éliminer toute considération générale et d'en limiter le texte à l'énoncé de la décision prise, dont découlent les dispositions adoptées et qui suffit à les justifier. Il part du point de vue suivant : si des considérations générales sont formulées, il est impossible de ne pas y établir, à l'avantage d'un gouvernement légal issu de la volonté populaire, une distinction juridique et morale entre les deux parties en présence. Mais en même temps, le gouvernement soviétique se rend compte qu'un texte où figurerait une telle distinction ne serait pas susceptible de recueillir l'adhésion des gouvernements dont les sympathies vont aux insurgés. « Le plus pratique et le plus simple » lui semble donc être de s'en tenir à la « partie positive » du préambule, qui serait ainsi rédigé :

« Les gouvernements... décidés à s'abstenir de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures de l'Espagne;

« Déclarent ce qui suit... ».

(1) Publié ci-dessus sous le nº 66.
(2) Voir ci-dessus nº 95.
(3) Du 6 août, transmettant le projet de déclaration publié ci-dessus sous le nº 83 (annexe).

114

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 240 [1]. Confidentiel. *Rome, 9 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

Mes récents télégrammes, où j'ai visé les rapports généraux de l'Allemagne et de l'Italie, ont rapporté à Votre Excellence ce que m'ont dit le Pape et le cardinal secrétaire d'État sur le rapprochement italo-allemand, à propos duquel ils m'ont répété ce qu'ils tenaient de source italienne autorisée. Ce rapprochement leur a été présenté comme dépourvu de sincérité et de confiance de la part de M. Mussolini, tout de manœuvre et de tactique, dicté par les charges de l'affaire abyssine, destiné à gagner du temps [2].

Après avoir rapporté à Votre Excellence les paroles du Pape à ce sujet — paroles dont la bonne foi est hors de doute — j'ai ajouté que je ne prenais pas cette explication sous ma responsabilité.

C'est qu'en effet je ne crois pas qu'elle corresponde à la réalité. Mon opinion est, au contraire, que le rapprochement italo-allemand, au moins dans la pensée du chef du gouvernement italien, est autre chose qu'une simple précaution momentanée. Et les deux dernières fois que j'ai causé avec le cardinal Pacelli, c'est-à-dire le 6 et le 8 de ce mois, il m'a paru ne plus être convaincu qu'il s'agit seulement, pour Rome, de se couvrir du côté de Berlin en faisant bon visage au Reich.

La vérité me semble être que l'évolution assez marquée de la politique italienne vers l'Allemagne, évolution manifestée extérieurement par la présence simultanée à Berlin du prince héritier, de deux princesses royales, de plusieurs membres du gouvernement, de la fille et des deux fils de M. Mussolini [3], a été inspirée par des motifs dont les charges de la campagne abyssine ne sont ni le seul, ni le principal.

Ainsi que je l'ai noté dans l'un de mes télégrammes, le cardinal Pacelli m'a dit un jour, en parlant de M. Mussolini et de M. Hitler : « Peut-être ont-ils mis en commun leur anticommunisme ». Il n'y a que le *peut-être* qui soit de trop dans cette formule, et probablement mon interlocuteur lui-même ne l'y avait-il placé que par précaution oratoire. Pour quiconque assiste aux événements actuels, de l'observatoire qui est le mien, il ne peut y avoir aucun doute : la solidarité anticommuniste joue à fond, en ce moment, dans les relations des puissances dont les régimes dictatoriaux ont des affinités entre eux, comme le fascisme et le national-socialisme; elle jouait déjà avant qu'eût éclaté la guerre

(1) Copie extraite des archives de l'ambassade.

(2) L'interprétation du Vatican est exposée dans la dépêche nº 223 du 29 juillet reproduite ci-dessus sous le nº 43.

(3) A l'occasion des Jeux olympiques.

civile d'Espagne; elle est devenue depuis un facteur prépondérant. Au surplus, l'ambassadeur d'Italie auprès du Saint-Siège ne l'a-t-il pas caché au cardinal secrétaire d'État.

Ce que le Vatican recueille, et ce qu'il laisse filtrer au profit des représentants étrangers en qui il a confiance, ne permet pas de douter des profonds effets qu'exercent les événements d'Espagne, de la portée symbolique et de l'importance pratique qu'ils ont prise, aux yeux des pays dont le régime intérieur s'estime le plus visé par le communisme, et même aux yeux de divers autres pays qui sont moins foncièrement anticommunistes. L'idée a reparu dans les chancelleries et dans les opinions publiques — le cardinal Pacelli me le disait avant-hier — que le soviétisme russe a besoin pour subsister de provoquer la révolution communiste universelle; la crise par laquelle passe l'Espagne est, paraît-il, couramment citée par les diplomates comme la preuve que ce but est bien celui de l'U.R.S.S., ou du Komintern, ou de telle autre organisation internationale brochant sur le tout; enfin, l'exemple de l'Espagne éveille, assure-t-on, des alarmes pour le Portugal, la Belgique, la France, où l'on craint que s'étende un incendie que redoutent pour elles-mêmes l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Grèce, les républiques sud-américaines. Bref, la guerre civile espagnole a pris en quelques jours, dans la politique mondiale, une place considérable; et, en faisant naître cette croisade des mystiques, dont Votre Excellence a parlé dans un de ses discours, elle a fortifié et resserré entre Berlin et Rome un lien de solidarité anticommuniste qui existait déjà auparavant.

Ce facteur est, à mon avis, d'après les observations que je peux faire dans le milieu où je circule, le plus actif et le plus puissant de ceux qui ont orienté la politique italienne vers Berlin. Je ne pense pas toutefois que ce soit le seul. Au même résultat concourent la tendance révisionniste qui, à des degrés divers, est commune aux gouvernements du Reich hitlérien et de l'Italie fasciste, ainsi que la commune ambition de dominer en Europe centrale, ambition qui est susceptible de produire, tantôt des chocs, tantôt des accommodements, comme on l'a constaté tour à tour en Autriche. A cet égard, je me permets de renvoyer le Département à mon rapport nº 223 en date du 20 [1] juillet sur l'indépendance autrichienne et la question d'Europe centrale. Le Vatican — je l'ai souvent noté ces temps-ci — a été désagréablement surpris que le rapprochement italo-allemand se fût précisément affirmé d'abord aur cette scène de Vienne, où l'antagonisme des deux puissants voisins de l'Autriche s'était manifesté si vivement qu'on ne s'attendait pas à le voir finir si soudainement : ces revirements sont pourtant des choses qui se voient et dont l'éventualité n'était donc pas à exclure.

Il faut ensuite faire entrer en ligne de compte, pour infléchir la politique du Duce vers le Führer, une certaine amertume envers la France, par suite de la politique des sanctions. Au cours d'un entretien que j'avais avec le Pape le 16 mars, et dont j'ai rendu compte en son temps [2], le Saint-Père a remarqué

[1] Il faut lire *29* et non *20 juillet*. Voir ci-dessus, nº 43.

[2] Voir, au tome I de la présente série, le nº 447.

que, dans l'ensemble, les Italiens ne rendaient pas justice aux mérites de notre attitude envers eux pendant le conflit avec la Société des Nations. On peut déterminer d'une manière presque précise le moment où ils ont commencé à nous en vouloir : c'est à la chute du cabinet Laval. Dans le mouvement d'opinion publique et parlementaire qui a déterminé la retraite de ce ministère, ils ont vu un acte de désaffection à leur endroit. A peu de jours de là, le cardinal Pacelli me rapporta — et je le mentionnai alors dans un de mes rapports — que, causant avec un émissaire du Pape, M. Mussolini s'était montré beaucoup plus amer à l'égard de la France qu'à celui de l'Angleterre. C'est d'ailleurs dans l'ordre des choses : les Italiens sont toujours plus susceptibles envers nous qu'envers tous autres.

Enfin il n'est pas douteux que l'Italie, comme elle l'a dit au Pape, n'ait voulu se couvrir du côté des Allemands pendant que ses forces étaient engagées en Abyssinie, et même après. Là intervient un facteur de prudence, qui est mis en jeu à Rome, comme il l'est du reste à Londres par la puissance militaire reconstituée et sans cesse croissante de l'Allemagne.

Mais, on doit l'ajouter franchement, l'Allemagne en impose d'autant plus par sa force matérielle et sa préparation à la guerre que la France est, à tort ou à raison, considérée comme plus affaiblie par ses dissensions internes.

Le coup de force allemand du 7 mars dernier a produit l'effet d'une *Kraft-probe* réussie, en ce qui concerne le Reich, d'un *testcase* manqué de plus, en ce qui concerne la Société des Nations (ou plutôt d'un *testcase* même pas retenu par elle), enfin d'une preuve de faiblesse en ce qui nous concerne. C'est ici le cas de se souvenir de ce que m'a dit le Pape huit jours après, le 16 mars : « Si vous aviez fait avancer 200.000 hommes, vous auriez rendu un immense service à tout le monde » [1]. Je ne sais rien de plus frappant que cette remarque d'un pontife, pacifique par définition, et donnant à entendre cependant qu'il s'attendait à une réaction matérielle de notre part et que nous n'eussions pas été seuls à en profiter. Depuis lors, les troubles sociaux qui ont eu lieu chez nous, la vivacité des controverses entre nos partis politiques ont été, à tort ou à raison, interprêtés comme prouvant que notre peuple ne savait pas, en l'occurrence, subordonner ce qui le divisait à la nécessité de rester aussi fort que possible devant une situation internationale très préoccupante. La constatation a surpris, il a été aisé de s'en rendre compte au Vatican, où l'on nous considérait comme la nation la plus prompte à donner le pas aux dangers du dehors sur les querelles du dedans. Mais une fois faite, la constatation de nos embarras a ajouté son poids à celui de la force allemande, objet de crainte sans doute, mais objet aussi d'intimidation et d'attraction.

Tels me paraissent, d'après ce que j'entends et observe dans les cercles du Vatican, les facteurs qui ont amené l'Italie à se rapprocher de l'Allemagne. Quant au caractère de ce rapprochement, on ne le croit pas, au Vatican, empreint de confiance de la part du gouvernement italien (mais la confiance, après les atteintes qu'elle a reçues depuis nombre d'années, est-elle encore un élément fondamental de combinaisons politiques?). On ne le croit pas non plus substantiel, c'est-à-dire comportant des engagements positifs, et là il

(1) *Ibid.*

me semble qu'on a raison. On le croit le fruit des circonstances les plus diverses : campagne d'Abyssinie, suites de la querelle des Italiens avec la Société des Nations, situation autrichienne, affaires d'Espagne, progrès du communisme; et c'est bien cela qu'il est. On ne le croit plus tout à fait superficiel, et cela parce que trop de manifestations, de la part de l'Italie au moins, l'ont affirmé en ces derniers temps.

La conclusion de tout ceci me semble être que, sans avoir lieu de nous montrer troublés par la tournure qu'ont prise les rapports italo-allemands, nous devons cependant y voir, momentanément au moins, un élément de la situation européenne et y trouver une raison de plus d'être sur nos gardes, de prendre conscience de la priorité absolue à laquelle ont droit en ce moment les soucis extérieurs, d'agir en tout avec prudence, spécialement à l'égard des événements d'Espagne. Dans ces événements réside la cause qui pourrait unir contre nous Rome et Berlin. Evitons de fournir à cette union l'occasion de se nouer ou de se resserrer. Pour le reste, le temps est galant homme, dit un proverbe italien. Gagner du temps ne sera donc pas sans intérêt pour nous, pourvu que nous n'employons pas le temps à nous entredéchirer. Nous comptons probablement pour plus aux yeux de l'Allemagne que l'Italie. Nous compterons pour plus à ses yeux dans les négociations de demain, à condition que nous gardions en mains nos cartes, dont la première est nous-mêmes, notre cohésion nationale, l'indépendance de notre politique extérieure par rapport aux mystiques et aux écoles qui se disputent les esprits, et dont les autres sont nos collaborations diplomatiques avec l'Angleterre, avec les pays de la Petite Entente, dans la mesure du possible avec la Pologne. L'Italie alors nous rendra la sienne, parce que ce sera son intérêt. Ce seront là, je pense, les meilleurs moyens de donner raison à l'opinion du Vatican, touchant le caractère accidentel et passager du rapprochement italo-allemand.

115

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN, BRUXELLES, BERNE, VARSOVIE, ISTANBUL, LISBONNE, PRAGUE, BELGRADE, BUCAREST, ATHÈNES, SOFIA, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO, HELSINGFORS, RIGA, TALLINN, KAUNAS,

T. nos 1403; 924; 475; 466; 123; 430; 281; 136; 546; 678; 545; 237; 250; 232; 120; 98; 61; 35; 85; 50; 59.

Paris, 10 août 1936, 18 h.

Veuillez informer le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que le gouvernement de l'U.R.S.S. a dès maintenant donné son adhésion sans réserve au dispositif du projet de déclaration dont il avait été saisi (1).

Ses observations ne portent que sur le préambule qu'il souhaiterait voir simplifier.

(1) Voir ci-dessus, n° 113.

116

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1529. *Londres, 10 août 1936* (1).

(*Reçu* : 19 h. 30.)

En vue de concilier notre désir d'éviter toute perte de temps et l'impossibilité de hâter l'envoi des réponses qui ne nous sont pas encore parvenues, lord Halifax, dont l'après-midi d'aujourd'hui s'est passée au Foreign Office, me charge, au nom de son gouvernement, de vous prier de bien vouloir examiner l'alternative suivante :

1º Le gouvernement français renouvellerait auprès des puissances intéressées, mais cette fois sous la forme d'une lettre qu'il leur adresserait immédiatement, les propositions contenues dans son projet de déclaration.

Il pourrait être prévu dans cette lettre des réponses visant les dispositions à appliquer immédiatement par les différents pays, et elle mentionnerait en outre le fait que des échanges de vue se poursuivront afin de permettre l'étude et l'adoption de mesures ultérieures plus complètes.

Cette solution permettrait au gouvernement français de maintenir intégralement le point de vue dont s'inspire son projet, tout en laissant aux autres états une certaine latitude.

Notre lettre et les réponses pourraient, si nous le jugions nécessaire, être rendues publiques dans un très court délai, de manière à faire connaître la position et les responsabilités de chacun.

2º Le gouvernement britannique ferait immédiatement aux gouvernements ayant reçu le projet français une communication (2) s'inspirant des considérations suivantes :

Cette communication signalerait à toute l'attention de ces gouvernements l'initiative prise par le gouvernement français qui prouve ainsi son désir sincère de parvenir à un accord immédiat et général, pratique et de principe, en vue de suspendre le ravitaillement de l'Espagne en armes et munitions.

Les représentants diplomatiques anglais déclareraient aux gouvernements

(1) Par téléphone, en clair.

(2) « L'esquisse anglaise originale » de cette communication a été transmise le même jour par lettre personnelle de M. Cambon à M. Massigli. Le chargé d'affaires disait notamment au Directeur politique : « Par le même courrier, je vous envoie le document sur ce que les Anglais appellent *matériel de guerre* ».

Le texte anglais transmis par M. Cambon commençait ainsi : « It is suggested in order to afford all the assistance which may be possible to the French government that an immediate communication should be made either by them, or if preferred by His Majesty's government to all the governments whom the French government have up to the present appealed to on the question of supply of arms to Spain. »

La suite du projet anglais correspond mot pour mot au 2º, § 2, 3, 4 du télégramme adressé à M. Delbos.

en question que le gouvernement de Sa Majesté est pour sa part prêt et désireux d'adopter une attitude analogue et qu'il agira ainsi dès qu'il apparaîtra que les autres gouvernements adopteront la même attitude. En vue toutefois d'éviter tout malentendu ultérieur, il y aurait lieu de préciser que les propositions contenues dans le projet français de déclaration présentent, notamment au point de vue administratif, certaines difficultés, et ceci plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des armes, etc., transitant par le Royaume-Uni.

Abstraction faite de ces considérations, le gouvernement de Sa Majesté, en ce qui le concerne, mettra en vigueur les dispositions de ce projet dans toute la mesure où les pouvoirs légaux dont il dispose lui permettront de le faire. Lorsque les dispositions légales feront défaut, il s'efforcera par tous les moyens en son pouvoir de décourager, dès que les autres puissances intéressées auront pris le même engagement, tout acte contraire aux dispositions prévues dans le projet. Il pourrait être ajouté, en vue de tenir compte de certaines suggestions, qu'il devrait être bien entendu que l'action envisagée constituerait le premier ensemble de mesures à prendre par les puissances directement intéressées. Il y aurait lieu d'espérer que ces premières mesures seraient suivies en temps opportun par d'autres. La question de compléter cette interdiction de ravitaillement en armes et munitions par de nouvelles dispositions visant l'abstention d'autres formes d'assistance à l'Espagne devrait pouvoir faire l'objet d'un examen ultérieur et immédiat en vue de parvenir à un accord général.

Le passage du projet ci-dessus relatif aux difficultés légales que rencontre le gouvernement britannique serait développé de manière à ne laisser place à aucune équivoque. La communication britannique n'aurait pas de ce fait absolument le même caractère que notre projet. Enfin, cette communication effectuée par la voie diplomatique ne serait pas rendue publique.

117

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1521 à 1528. *Londres, 10 août 1936, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 19 h. 40, 20 h. 15, 20 h. 27, 21 h.)

L'accueil fait dans les différentes capitales à notre projet de déclaration [1] (vos télégrammes d'hier et d'aujourd'hui et la communication téléphonique de M. Massigli de ce matin) a été, sauf en ce qui concerne l'Italie, jugé très... [2] par le Foreign Office.

L'attitude de l'Allemagne est considérée ici comme nous mettant tout au moins jusqu'à la fin des Jeux olympiques à l'abri de fâcheuses surprises.

[1] Publié ci-dessus sous le nº 83 (annexe).

[2] Lacune de déchiffrement.

Quant à la décision prise par le gouvernement français de confirmer sa résolution du 25 juillet au sujet des exportations d'armes et fournitures à l'Espagne, on la considère au Foreign Office comme de nature à fortifier grandement le crédit moral de notre pays au cours des négociations actuelles. La revue de presse de ce matin vous a indiqué que tous les journaux anglais partagent cette opinion.

J'ai souligné le fait qu'en supprimant la dérogation admise le mois dernier, Votre Excellence avait été à l'extrême limite de ce qui pouvait être raisonnablement espéré. J'ai ajouté que la position ainsi adoptée par la France devait être revisée dans un délai vraisemblablement assez court si les principaux gouvernements en négociations avec nous à propos des affaires d'Espagne ne renonçaient à leurs objections.

Mes interlocuteurs connaissaient, par le compte rendu que l'ambassadeur d'Angleterre a envoyé, la satisfaction que nous causent les efforts qui se poursuivent à Londres en vue de seconder notre action, de même que l'identité des buts que se sont fixés les deux pays. J'ai cependant relevé le fait que l'ensemble de la situation était loin d'être définitivement satisfaisant, ne serait-ce qu'à cause des différences qui se manifestent dans le domaine de la procédure. J'ai repris l'argumentation qu'a bien voulu approuver votre télégramme nº 1381-83 (1). La position de principe adoptée ici paraît définitive, bien qu'elle s'accompagne de sérieuses concessions.

Une analyse de la réponse qui nous a été remise samedi précisera la position anglaise.

Cette réponse débute par l'acceptation de principe du projet français de déclaration. Le gouvernement britannique est prêt à souscrire à toutes les obligations qui en découlent, à ses yeux, lorsque les autres puissances auront... (2) leur acceptation.

Les expressions « pouvoir légal » et « interprétation précise » de certains termes qui figurent dans le document anglais visent :

1º Les exportations d'aéronefs.

Il m'a été déclaré ce matin au Foreign Office que l'exportation sur l'Espagne des aéronefs fabriqués en Grande-Bretagne serait interdite. Ceci couvre les appareils commerciaux, à l'exception des appareils en état de marche, à propos desquels il faudra s'entendre avec les propriétaires nationaux.

2º Le matériel de guerre.

Cette expression est susceptible d'interprétations diverses selon les pays. En Grande-Bretagne, tout le matériel de guerre, y compris celui qui fait l'objet de contrats antérieurs, qui se trouve inclus dans l'*Arms export prohibition Order* de 1931, se verra refuser l'octroi de licences nécessaires à son exportation.

Le texte précité n'est pas absolument complet, comme vous pourrez le constater par le document que je vous envoie dès aujourd'hui par la poste. Les navires de guerre ne s'y trouvent pas inclus, mais de ce côté, des précau-

(1) Voir ci-dessus, nº 109.

(2) Lacune de déchiffrement.

tions peuvent être prises auprès des fournisseurs et aucune surprise ne semble à craindre.

3° Le transit.

Ici la position demeure irréductible. L'expression anglaise « transit » couvre non seulement les réexpéditions et transbordements, mais même les cargaisons transportées par des navires en relâche.

A ma vive surprise, il m'a été affirmé qu'aucune concession légale au sujet du transit n'avait été consentie par l'Angleterre lors de l'adoption des sanctions. La position géographique des pays sanctionnistes aurait alors et en fait tranché la question en ce qui concerne l'Angleterre. Le Foreign Office espère que le fait se reproduira.

J'ai répondu qu'un pareil état de choses était contraire à toutes les indications que m'avait fournies mon gouvernement et j'ai engagé mes interlocuteurs à examiner de nouveau de très près cette question.

Après avoir déclaré que les précisions qui nous étaient fournies seraient examinées par le gouvernement français, j'ai ajouté qu'elles ne résolvaient pas une difficulté indéniable, celle portant sur la nécessité d'éviter... (1) nouvelles pertes de temps... (2) texte public qui, en l'occurrence, se trouvait être notre projet de déclaration. Je me suis servi de l'attitude italienne pour affirmer que si Rome maintenait son point de vue, les réponses, même très favorables, seraient inopérantes. Nous persisterions donc, comme je venais de l'affirmer encore, à demander l'adhésion sans réserve de Londres à notre projet. J'ai fait remarquer à ce propos que jusqu'à présent, aucun texte, aucune déclaration n'avait fait savoir officiellement à la Grande-Bretagne la position que prenait son gouvernement à propos des affaires d'Espagne et j'ai ajouté qu'une telle position ne pourrait se prolonger.

118

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2501, 2502. *Berlin, 10 août 1936, 20 h. 22, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 27, 21 h. 5.)

Le chancelier Hitler a reçu, ce matin, à bord de son aviso personnel, la visite de l'amiral Paladini, qui a accompagné le croiseur *Gorizia*, envoyé aux régates de Kiel pour y représenter la marine italienne.

Cette réception, ainsi que la publication du télégramme de remerciements très chaleureux adressé au Führer par le prince de Piémont, constitue une nouvelle manifestation de l'intimité germano-italienne que les deux gouverne-

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Lacune de déchiffrement.

ments paraissent avoir tenu à souligner publiquement, à l'occasion des Jeux olympiques.

On pourrait être tenté d'attribuer à ces gestes une valeur surtout démonstrative si, depuis l'accord austro-allemand, on ne constatait, notamment à propos du projet de conférence des cinq puissances et au sujet des affaires d'Espagne, un parallélisme étroit dans l'attitude politique des deux pays, qui résulte évidemment, malgré toutes les assurances contraires, d'un engagement mutuel.

En même temps que l'amiral Paladini, M. Hitler a reçu le commandant du croiseur britannique *Neptune*. On a pu avoir ainsi l'impression que cette entente des soi-disant « puissances d'ordre » que préconisent le *Daily Mail* et beaucoup d'Allemands était en train de se réaliser.

119

M DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1404 à 1406. *Paris, 10 août 1936, 22 h. 40.*

Je me réfère à vos télégrammes 1483 (1) et 1519 (2).

Le Foreign Office a motivé l'opposition des départements techniques à l'extension de l'engagement au transit par la difficulté où se trouverait le gouvernement britannique de contrôler la cargaison de tout navire relâchant dans un port anglais et se rendant en Espagne.

Il conviendrait de préciser d'urgence que l'on n'entend pas donner à la prohibition du transit une telle extension. Telle qu'elle est envisagée, celle-ci vise seulement les marchandises prohibées qui, provenant d'un pays donné, traverseraient le territoire d'un état adhérent à destination de l'Espagne. Il s'agirait donc uniquement soit des marchandises qui, partant par exemple de Belgique, d'Allemagne ou de Suisse traverseraient le territoire français, soit des marchandises qui, partant par exemple de Suisse ou de Tchécoslovaquie, traverseraient le territoire allemand ou italien pour être chargées sur un navire à destination de l'Espagne. Dans ces cas et dans d'autres analogues, les autorités ont la possibilité de connaître quelles marchandises passent et par suite la prohibition de transit peut aisément jouer. Le cas d'un navire étranger touchant un port anglais est tout différent et il ne s'agit pas d'exercer sur sa cargaison non débarquée une surveillance qui dérogerait aux usages maritimes.

(1) Voir ci-dessus, no 102.

(2) Dans le télégramme 1519 de Londres du 9 août, l'ambassadeur signalait avoir attiré l'attention britannique sur « la situation très grave dans laquelle une non-interdiction du transit placerait rapidement le gouvernement français sur sa frontière pyrénéenne ».

120

M. Alvaro de Albornoz, Ambassadeur d'Espagne à Paris, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 547. *Paris, 10 août 1936.*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence certaines considérations que suggère le communiqué relatif aux affaires d'Espagne, publié à l'issue du Conseil des ministres tenu le 8 courant [1].

Je tiens tout d'abord à vous donner l'assurance formelle que le gouvernement français trouvera de la part de mon gouvernement une collaboration loyale et entière, dans toute la mesure compatible avec la protection des intérêts vitaux du pays, pour éviter que les événements d'Espagne deviennent l'origine de difficultés d'ordre international dont nul ne pourrait ignorer la gravité. Le gouvernement de la République reste aussi fermement attaché que par le passé à la cause de la paix; et il me sera permis de rappeler à ce sujet la preuve qu'il vient de donner de son esprit de conciliation lorsqu'à la suite de certaines difficultés surgies à Tanger [2], il a ordonné aux navires de guerre de quitter le port de cette ville, sans admettre par cela pour un instant que soit mis en doute son droit plein et entier de les y maintenir.

Malgré cet esprit de conciliation dont il a donné déjà des preuves positives, mon gouvernement regrette de ne pouvoir se rallier à l'interprétation du principe de la non-intervention qui semble ressortir des termes du « communiqué » susmentionné.

Ce n'est pas sans surprise et amertume que mon gouvernement constate la nécessité dans laquelle il se trouve de rappeler avec force que la situation actuelle de l'Espagne ne pourrait être aucunement assimilée à un conflit d'ordre international. Il s'agit d'une question strictement intérieure, créée par la révolte d'une partie de l'armée que le gouvernement s'apprête par ses propres moyens à réprimer en rétablissant ainsi la normalité. C'est pourquoi il ne pourrait laisser passer, sans formuler la réserve la plus formelle, l'interprétation du principe de la non-intervention donnée dans le « communiqué » et consistant à suspendre les exportations d'armes au gouvernement espagnol. La suspension de l'exportation d'armes au gouvernement espagnol, juste au moment où il en a spécialement besoin pour rétablir la normalité juridique dans son propre territoire, loin d'être conforme au principe de la non-interven-

(1) Voir ci-dessus, nos 111, 112.

(2) Ville internationale, Tanger était menacée d'un bombardement par l'aviation du général Franco, si la flotte du gouvernement républicain continuait à l'utiliser comme base d'opérations.

tion, constitue une intervention très effective dans les affaires intérieures de l'Espagne. En effet, elle pourrait avoir comme résultat de faire durer les circonstances anormales actuelles plus longtemps que si mon gouvernement n'était pas privé, par cette mesure, des moyens d'action qu'il aurait pu normalement se procurer en France sans recourir à aucune mesure d'exception.

La non-intervention, de l'avis de mon gouvernement, exigerait au contraire le maintien strict et scrupuleux du régime normal des relations de tout ordre avec le gouvernement espagnol. Tout changement à ce régime, soit en réduisant exceptionnellement la possibilité normale qu'il offre au gouvernement pour l'acquisition d'armes en France, soit en donnant aux rebelles (hypothèse inconcevable!) des facilités à ce même effet, constituerait sans aucun doute une intervention caractérisée, puisqu'il serait de nature à modifier le cours que la situation actuelle aurait suivi si le régime normal de relations commerciales n'avait pas été changé.

Mon gouvernement a appris par le « communiqué » que le gouvernement français a soumis aux puissances intéressées le texte d'une convention fixant les règles précises qui permettraient de rendre efficaces les engagements communs en matière de non-intervention. Sans avoir connaissance des dispositions contenues dans ce projet de convention, le gouvernement espagnol ne se trouve pas en état de formuler d'observation à ce sujet. Si ce projet reprenait le point de vue ci-dessus examiné au sujet de la non-intervention, c'est-à-dire s'il prévoyait une suspension concertée d'exportation de matériel de guerre au gouvernement espagnol, celui-ci devrait formuler à son égard la même réserve que celle indiquée dans le paragraphe précédent par rapport à la résolution adoptée par le gouvernement français le 8 courant.

Le gouvernement espagnol est tout prêt à reconnaître les avantages qu'une telle convention présenterait, notamment comme moyen de prévenir des complications internationales de caractère général. C'est pourquoi, s'inspirant des sentiments rappelés au début de cette lettre et sous le bénéfice de la réserve de principe énoncée au paragraphe précédent, mon gouvernement serait prêt à collaborer loyalement à l'application d'une telle convention dans la mesure où il serait possible pour lui de le faire sans compromettre les intérêts de son pays. Mais il croit indispensable d'attirer l'attention du gouvernement français sur l'importance décisive que présentent, d'un côté le délai dans lequel la convention pourrait être en vigueur, et de l'autre l'efficacité des garanties de sa stricte application.

Le facteur temps présente un intérêt tout particulier, surtout après la résolution adoptée par le gouvernement français le 8 courant et l'attitude concordante adoptée par d'autres gouvernements. Il ne pourra échapper à votre clairvoyance l'extrême gravité que peut présenter pour le gouvernement espagnol la prolongation, même pour une durée très courte, d'une situation dans laquelle certains gouvernements auraient déjà pris des mesures interdisant l'exportation de matériel de guerre au gouvernement espagnol, tandis que d'autres, qui devraient également être parties à la convention envisagée, conservent leur entière liberté d'action en la matière.

Quant à l'efficacité des garanties, mon gouvernement désire pour le moment, et jusqu'à plus ample information dont il pourrait disposer, se borner à attirer votre attention sur les risques graves auxquels peut donner lieu la convention si elle n'est pas accompagnée de garanties d'exécution d'une pleine efficacité. Il ne serait pas exagéré d'affirmer, à mon avis, qu'une telle convention sans garanties efficaces d'exécution non seulement manquerait son but, mais encore pourrait constituer par elle-même une nouvelle source de difficultés [1].

121

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. nº 1437. *Paris, 10 août 1936.*

En me rendant compte, à la date du 28 juillet, par sa dépêche nº 484 [2], des conditions dans lesquelles il avait exécuté mes instructions relatives à un projet de pacte méditerranéen, M. Corbin m'avait indiqué que sir Robert Vansittart lui avait marqué que la négociation d'un tel pacte supposait éclaircie « la position prise par l'Angleterre en Méditerranée vis-à-vis de l'Italie d'une part, et de certaines autres puissances riveraines d'autre part ».

L'obstacle auquel faisait allusion le sous-secrétaire d'État permanent ayant aujourd'hui disparu, je vous serais obligé de hâter l'envoi de la réponse de principe du gouvernement britannique. Si cette réponse se faisait trop longtemps attendre, je risquerais en effet, à regret, d'être amené à faire connaître à divers gouvernements qui se préoccupent de la question notre conception générale, sans être assuré qu'elle peut se concilier avec les vues britanniques.

122

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1266 [3]. *Berlin, 10 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août.)

J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'attirer l'attention du Département sur l'importance que les milieux dirigeants du IIIe Reich attachent à la sauvegarde des droits de la minorité allemande en Tchécoslovaquie. La loi

[1] Notation manuscrite : *Répondu le 19-8-1936.* Pour cette réponse, voir ci-dessous, nº 151 (note).

[2] Dépêche du 25 (et non du 28) juillet, reproduite ci-dessus sous le nº 31.

[3] Extraite des archives de l'ambassade.

sur la sûreté de l'État, qui a été récemment votée par le Parlement tchécoslovaque et qui donne au gouvernement de Prague le droit de prendre des mesures d'expulsion et d'expropriation au nom de l'intérêt supérieur de l'État, a provoqué, ici, une indignation profonde, encore que, jusqu'à présent, la presse allemande n'ait pas cru devoir indiquer clairement les raisons d'une telle émotion. Les visites que M. Konrad Henlein, chef des nazis de Bohême, vient de faire à Londres auprès de diverses personnalités politiques anglaises[1], paraissent avoir eu pour objet de préparer le terrain en prévision d'une initiative que les Allemands de Tchécoslovaquie se proposent de prendre prochainement à Genève et qui consistera à saisir la Société des Nations d'une protestation de la minorité des Sudètes contre le traitement qui lui est infligé. L'accueil plutôt favorable qui semble avoir été réservé en Angleterre à M. Henlein ne peut avoir eu pour effet que d'encourager la politique allemande à redoubler d'efforts dans cette voie.

Depuis longtemps, il est clair que l'Allemagne, lorsqu'elle voudra soulever le problème tchèque, l'abordera par le biais de la question des Sudètes. J'ai déjà eu l'occasion de noter le propos que m'a tenu un Allemand d'opinion pourtant modérée : « Mettez-vous bien dans l'esprit que nous ne pourrons tolérer à la longue le sort auquel sont astreints nos compatriotes des Sudètes! ».

Un article publié le 4 août par la *Gazette de la Bourse*, dont on connaît les attaches avec la Wilhelmstrasse, corrobore ces indications. Sous le titre significatif : « La mort d'un peuple en Bohême », la grande feuille berlinoise lance un appel pathétique en faveur de la minorité allemande des Sudètes. Jetant un véritable cri d'alarme, elle attire l'attention de ses lecteurs sur l'urgence des mesures à prendre pour sauver une situation devenue critique. D'après elle, le gouvernement tchécoslovaque poursuit l'assimilation systématique des régions qui ont su, jusqu'à maintenant, sauvegarder leur indépendance culturelle. Il s'applique à faire tomber, village après village, les centres de résistance et les îlots de civilisation germaniques. La *Gazette de la Bourse* définit le programme de colonisation intérieure ainsi poursuivi par le gouvernement tchécoslovaque de la manière suivante : « L'avance tchèque en territoire allemand se fait selon un plan méthodique. Le sol qui borde la ligne-frontière, les forêts sur une profondeur de plusieurs kilomètres, les entreprises industrielles, les dépôts de matières premières, les sources d'énergie, les voies de communication, bref, tout ce qui se trouve dans la région frontière doit être terre nationale tchèque, et par conséquent, être peuplée uniquement de Tchèques ». L'exécution intégrale de ce plan, poursuit en substance le rédacteur de la feuille berlinoise, n'aboutirait à rien de moins qu'à la disparition totale des minorités nationales, et, au premier chef, de la minorité allemande. Le problème est d'autant plus grave que cette population de langue et de culture germaniques,

(1) La dépêche 476 de Londres du 21 juillet rend compte du séjour effectuée par Henlein en Angleterre. Ayant passé deux jours à Londres, il est reparti le samedi 18 juillet pour la Tchécoslovaquie. Il a rencontré dans a capitale, outre divers sympathisants de la cause sudète, sir Robert Vansittart, et manifesté le désir de voir la session de septembre de l'Assemblée genevoise consacrée notamment aux plaintes de la minorité germanique.

en butte aux « persécutions » et à l'« arbitraire » du gouvernement tchécoslovaque, souffre du chômage et de la misère beaucoup plus que le reste du pays. Il en résulte une chute rapide des naissances, qui inquiète tout particulièrement le rédacteur de la *Gazette de la Bourse :* d'après lui, le chiffre annuel des naissances « d'enfants allemands » en Tchécoslovaquie serait passé de 61.034 en 1930 à 46.441 en 1935 et l'excédent des naissances sur les décès de 15.586 à 1.857 dans le même laps de temps. L'année 1936, ajoute-t-il, verra probablement le total des décès l'emporter de quelques milliers sur celui des naissances. Or la population tchèque est remarquable par sa fécondité. Il en résulte au plus grand détriment des Allemands un déséquilibre, dont on comprendra toute la gravité si l'on songe que les traités de paix se basent sur la proportion de l'élément germanique pour autoriser dans chaque agglomération le maintien des écoles minoritaires. Dès maintenant, cette proportion n'est plus atteinte dans bien des villages, et le gouvernement tchécoslovaque en profite pour fermer les écoles et licencier les maîtres allemands. La *Gazette de la Bourse* affirme que pas moins de deux cent soixante-quinze écoles allemandes ont été ainsi dans l'obligation de disparaître.

En terminant l'exposé d'une situation qu'il n'a pas craint de pousser au noir, et qui est, d'ailleurs, conforme aux thèmes habituels de la propagande du Reich, le rédacteur de la *Gazette de la Bourse* n'hésite pas à faire retomber la responsabilité de cet état de choses sur le gouvernement tchèque : « Les communautés allemandes des Sudètes, écrit-il, insistent avec la plus grande énergie sur les conséquences dangereuses d'une telle évolution. Elles s'efforcent de leur mieux de prêcher le devoir impérieux qui incombe à tous les parents de maintenir par une natalité abondante le chiffre de la population allemande. Mais la mort lève un tribut particulièrement lourd parmi les enfants faibles et sous-alimentés de la minorité germanique, et sur leurs tombes un autre peuple s'avance, à pas de géant, avec une méthode implacable et la volonté froide de pousser ses conquêtes jusqu'à la ligne frontière. De là les réformes agraires, les renvois de fonctionnaires, les regroupements de centres industriels, les lois d'expropriation ».

123

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 942, 943. Très urgent. *Rome, 11 août 1936, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 2 h. 45.)

Le comte Ciano m'a communiqué ce soir la réponse du gouvernement italien à notre proposition de non-intervention dans les affaires espagnoles. L'Italie accepte intégralement le texte français, mais demande l'adjonction

d'une disposition visant l'interdiction par les gouvernements signataires, sur leur territoire respectif, des souscriptions publiques et du recrutement des volontaires destinés à venir en aide à l'un ou l'autre des deux partis en lutte. Cette disposition s'intercalerait entre le deuxième et le troisième alinéas du texte initial, qui comporterait ainsi quatre paragraphes.

En ce qui concerne le quatrième, le gouvernement italien souhaiterait que le contrôle fût légèrement renforcé et attend une suggestion française à cet effet. Il se demande par exemple si on ne pourrait pas s'entendre sur la constitution d'un comité de contrôle qui serait consulté sur des cas d'espèce.

124

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2507, 2508. *Berlin, 11 août 1936, 13 h. 43, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 35.)

J'ai informé ce matin la Wilhelmstrasse de l'acceptation sans réserve de notre projet par la Russie.

J'en ai profité pour demander à M. Dieckhoff quand l'Allemagne nous donnerait sa réponse.

Il m'a dit que celle-ci se trouvait retardée par l'incident des avions allemands séquestrés à Madrid. Deux ou trois de ces avions ont été déjà restitués. Mais les autorités madrilènes en auraient gardé un, au sujet duquel des pourparlers sont en cours [1].

J'ai représenté à M. Dieckhoff les soupçons auxquels s'exposerait le Reich, s'il tardait davantage. Le directeur des Affaires politiques m'a déclaré que ces soupçons seraient injustes et m'a indiqué que la réponse allemande parviendrait probablement ce soir ou demain.

[1] Cet avion Junker, s'étant posé le 9 août à Madrid, fut retenu par les autorités espagnoles ainsi que son équipage. Le gouvernement allemand multiplia les démarches en vue de leur libération. Si l'équipage fut rapidement relâché, l'appareil fut par contre détruit lors d'une attaque aérienne sur Madrid.

125

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1538 à 1540. *Londres, 11 août 1936, 13 h. 18.*

(*Reçu :* 15 h. 25, 15 h.)

Je crois devoir résumer aussi objectivement que possible pour la commodité du Département la position anglaise actuelle au sujet des affaires espagnoles.

Le gouvernement britannique estime essentiel d'éviter dans toute la mesure du possible que les événements de la Péninsule ne provoquent des complications internationales.

Cette préoccupation l'amène à souhaiter que toutes les nations étrangères prennent une attitude de non-immixtion.

Le cabinet de Londres a donc été heureux de voir le gouvernement français définir immédiatement sa propre position et demander aux autres gouvernements de se rallier à notre projet de déclaration.

... [1] anglais estime toutefois que les événements d'Espagne soulèvent dans les autres pays des problèmes intérieurs d'ordre politique et juridique trop graves pour qu'il y ait lieu de considérer comme probable l'adhésion de tous les gouvernements à un texte unique. Même si tel devait être le cas, il y aurait lieu de craindre que la rédaction de ce document ne fût l'objet d'interprétations différentes selon les pays ou que certains gouvernements n'observassent pas en réalité les assurances auxquelles ils auraient souscrit. Dans ces deux hypothèses, des malentendus très graves seraient à redouter.

Dans ces conditions, les Anglais jugent préférable d'insister auprès de chaque gouvernement pour qu'il adopte de lui-même et dans le cadre de ses possibilités l'attitude offrant le maximum de garantie; ceci acquis, de nouveaux efforts seraient faits auprès des gouvernements en vue de les amener à élargir les dispositions déjà adoptées par eux.

Cette conception qui peut aboutir, si elle devait être appliquée, à des résultats diamétralement opposés en ce qui concerne l'Angleterre et l'Italie par exemple, a été l'objet de réserves absolues de ma part au Foreign Office.

Quoi qu'il en soit, les idées que je viens de vous exposer entraînent les conséquences suivantes :

Notre projet de déclaration a pour principal mérite, aux yeux des Anglais, d'obliger chaque pays à examiner sa propre situation et à prendre des mesures utiles.

[1] Lacune de déchiffrement.

Ce projet ne semble pas à leurs yeux devoir, du fait des circonstances, constituer par lui-même la manifestation de solidarité internationale et immédiate que nous jugeons indispensable, mais il provoque des échanges de vues très actifs et qui en fait ont déjà permis d'atteindre des résultats appréciables.

En nous incitant à communiquer à de nombreux gouvernements étrangers un texte élaboré par nous, le gouvernement britannique s'est en quelque sorte engagé vis-à-vis de nous. Je l'ai à diverses reprises affirmé au Foreign Office, sans me faire d'ailleurs de grandes illusions sur les résultats de mon effort.

126

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 650, 651. *Varsovie, 11 août 1936, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Contrairement à ce qui nous avait été précédemment annoncé, M. Beck m'a dit avoir maintenant l'intention de ne communiquer à Genève les lettres échangées entre le gouvernement polonais et le gouvernement allemand au sujet de l'incident du *Leipzig* (1) que lors de la prochaine réunion du conseil de la Société des Nations.

Il a ajouté que, malgré le « caractère satisfaisant » de la réponse allemande qui comporte notamment, m'a-t-il dit, la reconnaissance du statut de la Ville Libre et des droits de la Pologne à Dantzig (2), le gouvernement polonais continuerait de négocier avec Berlin en vue d'obtenir pour l'avenir un engagement concernant le respect des prérogatives du Haut-Commissaire.

Ceci me paraît confirmer la supposition faite par M. Bressy dans son télégramme no 636 (3).

M. Beck m'a promis toutefois de me remettre, pour être communiqué confidentiellement à Votre Excellence, le texte des lettres échangées.

(1) Sur cet incident, voir, au tome II de la présente série, les nos 392 à 396.

(2) Le gouvernement polonais, chargé par le conseil de la Société des Nations d'effectuer une enquête sur l'incident, avait réglé directement la question par un échange de notes avec le gouvernement allemand. Le Secrétariat de Genève n'en avait pas moins indiqué que la question serait portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion (*Deutsche Allgemeine Zeitung* du 4 août).

(3) Télégramme dont la reproduction n'a pas semblé utile.

127

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 789 à 793. Confidentiel. *Washington, 11 août 1936, 19 h. 21.*

(*Reçu :* le 12, 3 h. 35, 4 h., 4 h. 30)

Je réponds à votre télégramme no 452 [1].

Au cours des conversations que j'avais eues avec eux, le secrétaire d'État et le sous-secrétaire d'État s'étaient montrés si réservés qu'il m'aurait été impossible de recueillir des indications précises sur les intentions éventuelles du gouvernement américain.

Celui-ci, ainsi que je vous l'ai télégraphié, suit avec le plus vif intérêt les événements d'Espagne. Notre initiative est trop conforme aux déclarations pacifiques faites en maintes circonstances par le secrétaire d'État pour qu'elle ne soit pas reçue ici avec faveur, ainsi que l'ont montré d'ailleurs certains commentaires de presse.

Mais que cette attitude puisse se traduire par une adhésion des États-Unis à une déclaration collective des puissances européennes serait contraire à la politique d'isolement du gouvernement américain, politique dictée par une opinion publique dont vous connaissez l'état d'esprit. L'apposition d'une signature au bas d'une telle déclaration serait interprétée comme une immixtion dans les problèmes européens, et M. Cordell Hull a eu bien soin de me marquer que son gouvernement entendait se tenir à l'écart de l'affaire espagnole.

Devant un accord complet des puissances européennes, pourrait-on envisager que le gouvernement américain fût amené à définir sa propre politique de neutralité au moyen d'une proclamation présidentielle indépendante du genre de celle que fit M. Roosevelt lors de l'affaire éthiopienne?

Dans les circonstances présentes, cette hypothèse paraît devoir être écartée également, ainsi que me l'a fait entendre le sous-secrétaire d'État au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec lui. M. W. Phillips estime qu'une telle proclamation dépasserait les pouvoirs du Président. A ce propos, il a bien voulu me donner connaissance à titre strictement confidentiel d'une circulaire adressée, il y a quelques jours, aux représentants américains en Espagne et au Maroc et communiquée à d'autres agents diplomatiques et consulaires. Il y est rappelé que le gouvernement américain entend observer vis-à-vis du conflit intérieur espagnol la plus stricte neutralité et ne rien faire qui puisse être interprété comme une immixtion dans les affaires intérieures de l'Espagne. La loi de neutralité votée par le Congrès donne au Président

[1] Où le ministre des Affaires étrangères demandait si le gouvernement américain se prêterait à l'application d'une interdiction d'exportation des armes vers l'Espagne.

le pouvoir de décréter l'embargo des armes en cas de *conflit international*, mais ne prévoit pas les cas de *guerre civile* et ne saurait par conséquent être appliquée aujourd'hui. Le gouvernement américain estime que ses ressortissants doivent se conformer à la même attitude de neutralité.

M. Phillips m'a alors fait savoir qu'une firme américaine avait été saisie d'une demande d'achat d'avions à destination de l'Espagne et avait consulté le département d'État avant de répondre. Il lui a été indiqué dans une lettre à laquelle était annexée copie de la circulaire précitée qu'une telle vente serait contraire à l'esprit de la politique du gouvernement fédéral.

M. Phillips m'a dit que son gouvernement ne pouvait pas à l'heure actuelle aller plus loin que cet avertissement moral donné à ses compatriotes et qu'il continuerait à examiner la situation au fur et à mesure des événements. Comme je lui demandais si, au cours d'un important discours qu'il doit prononcer vendredi prochain, M. Roosevelt ne ferait pas une allusion aux affaires d'Espagne, le sous-secrétaire d'État ne m'a répondu ni dans un sens, ni dans l'autre. Il est donc possible que le Président saisisse cette occasion pour faire une déclaration ainsi que la presse lui prête l'intention.

Les journaux ayant mentionné que le gouvernement allemand, avant de donner sa réponse définitive, entendait se préoccuper des difficultés devant résulter de l'attitude de l'Amérique (votre télégramme nº 446) [1], M. Phillips m'a dit que cette allusion publiée dans la presse produisait ici une fâcheuse impression. Le gouvernement allemand risque ainsi de rendre plus difficile la tâche du gouvernement américain.

M. Phillips me dit à l'instant que la circulaire envoyée aux représentants américains sera peut-être rendue publique, mais que jusque-là elle devrait rester strictement confidentielle.

128

M. Gazel, Chargé d'Affaires de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 692 [2]. *Bruxelles, 11 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 septembre.)

Bien que les graves événements qui se déroulent en Espagne occupent le premier plan de nos préoccupations internationales, il ne me paraît pas sans intérêt de faire le point sur l'état actuel des relations franco-belges. Celles-ci, comme on le verra, ne sont d'ailleurs pas sans subir le contrecoup de ceux-là.

La correspondance de cette ambassade au cours de ces dernières années, et depuis deux ans surtout, a sans cesse signalé le déclin de cette amitié franco-belge, si vivante et affectueuse au lendemain de la victoire de 1918.

(1) Publié ci-dessus sous le nº 110.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

Je rappelle que c'est d'abord sur le terrain économique que les difficultés ont commencé. Notre politique de contingentement des importations nous a fait du tort un peu partout. Mais nulle part, sans doute, elle n'a eu des répercussions aussi fâcheuses qu'en Belgique où le commerce extérieur représente un tiers du commerce total, proportion sans égale ailleurs et trois fois plus élevée qu'en France. A noter en outre que nous sommes les meilleurs clients de ce pays et que, de ce fait, toute mesure restrictive prise par nous a ici, en principe, une incidence plus forte que la même prise par la Grande-Bretagne, par exemple. Puis, en mars 1935, est arrivée la dévaluation dont on a voulu nous rendre responsables à la suite de l'inutile voyage de M. Theunis à Paris. Enfin, est intervenu le conflit relatif à l'emploi de la main-d'œuvre belge en France qui a pu être heureusement réglé grâce à l'esprit de conciliation de notre ministère du Travail.

Par une contre-propagande et malgré les moyens dérisoires dont dispose cette ambassade, nous sommes arrivés peu à peu à diminuer l'intensité des attaques dirigées contre la France sur le plan économique.

Mais, hélas, ces attaques ont repris sur le plan politique.

C'est le pacte franco-soviétique qui a été la cause ou le prétexte des critiques acerbes dirigées contre notre diplomatie. On y a vu, dans certains milieux et non des moins influents, une source de conflit européen, sans vouloir tenir compte des réserves insérées par nous dans le protocole. De nombreux tenants de Locarno — cette charte de la politique étrangère belge — ont estimé que non seulement la France, mais aussi la Belgique risquaient d'être entraînées dans un conflit germano-russe.

L'avènement d'un gouvernement de Front populaire, à Paris, malgré les sentiments pacifiques qui l'animent, n'a fait que renforcer ici les craintes nées du pacte franco-soviétique. On lit et entend couramment dire que non seulement la France est devenue l'intime alliée de l'U.R.S.S., mais que, du fait de la remilitarisation de la Rhénanie, les troupes françaises n'hésiteraient pas à traverser la Belgique pour attaquer l'Allemagne si elles avaient à prêter leur concours à l'armée russe. Ces appréhensions se sont encore accrues depuis que la guerre civile espagnole a engendré des possibilités de conflit international. Aussi le gouvernement français a-t-il de suite obtenu l'adhésion de la Belgique à sa proposition de non-immixtion. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, l'insistance mise par le Front populaire à réclamer un appui en faveur d'un des partis n'a pas permis à notre action officielle de produire en Belgique toute l'influence apaisante que l'on pouvait en attendre.

Ces craintes ne s'expriment pas seulement en articles de presse et en propos à la légère. J'ai signalé l'attitude et les déclarations de ce député libéral d'Anvers, M. Joris, qui a demandé à la commission mixte de la Défense nationale que la Belgique fortifiât sa frontière sud [1]. Or, M. Joris, qui figurait jusqu'ici parmi les amis dévoués de notre pays, allait être décoré de la Légion d'honneur... Et il n'est pas le seul de cet avis à la Commission.

Que pensent de la France les divers partis politiques belges?

[1] Voir ci-dessus n° 86.

Le mouvement rexiste, le grand vainqueur des élections de juin, et dont j'ai à diverses reprises entretenu le Département, est animé d'une inquiétante hostilité à l'égard du gouvernement français. Cela s'explique par les idées autoritaires et antimarxistes qui l'animent et qui ont fait le succès du fascisme et du national-socialisme. Mais, ce qui est grave, c'est que ce mouvement, malgré certaines déconvenues sur le plan parlementaire, dues à l'insuffisance qualitative de ses vingt-et-un représentants à la Chambre, continue à gagner du terrain dans le pays. De plus, il se recrute surtout dans la jeunesse et les classes moyennes, entame la clientèle socialiste, occupe ses positions les plus solides en Wallonie, et son chef, le jeune Degrelle, qui a épousé une Française, est lui-même né d'un père Français.

Le parti catholique, bien qu'il passe par une crise interne sérieuse dont les dernières élections ont donné un témoignage indiscutable, reste une force considérable dans l'activité politique du pays. Or, il est plus que jamais hostile à la France. Les quelques rares francophiles qui y étaient d'un utile contrepoids pour nous sont réduits au silence ou ont disparu de l'activité politique comme M. Henri Jaspar. Par contre, on a vu nommer à la présidence de l'importante organisation l'Union des cercles catholiques le comte d'Aspremont-Linden — un Namurois — imprégné de ce vieil esprit réactionnaire du Saint-Empire qui n'a pas encore accepté la Révolution française et « considère l'amitié française comme le plus grand danger pour la Belgique » (mon télégramme nº 72) [1]. C'est cette personnalité marquante du parti que M. Van Zeeland allait nommer ministre de l'Intérieur dans son cabinet actuel, sans le veto des socialistes qui ne voulurent pas de ce « fasciste ».

Le groupe démocrate-chrétien, aile gauche du parti catholique, presque exclusivement flamand, a pour chef M. Harck dont la francophobie rivalise avec celle des pires flamingants, et qui veut fortifier la frontière sud.

Le parti libéral, autrefois si brillant et traditionnellement francophile, n'est plus aujourd'hui qu'un appoint dans les combinaisons ministérielles. On y trouve des amis sûrs de la France, comme M. Max et M. Devèze. Mais le premier est déjà rangé parmi les vieilles gloires nationales et le second s'est momentanément usé par la tâche lourde et ingrate qu'il a assumée en s'efforçant pendant deux ans de réorganiser l'armée et de renforcer la défense nationale, lutte dans laquelle il s'est attiré l'animosité des Flamands, des socialistes et du Palais. Ce parti compte, aussi et heureusement pour nous, dans son sein des francophiles comme M. Bovesse et M. M. H. Jaspar, tous deux ministres. Par contre, on trouve des libéraux comme M. Joris, déjà nommé, ou comme M. Lippens, président du Sénat au cours de la précédente législature, homme influent par ses millions et ses relations, que le Roi a fait comte il y a deux mois et qui tient des propos pleins de mépris pour la France « en pleine décadence ».

Je ne mentionne que pour mémoire le parti frontiste dont les seize députés (au lieu de neuf avant) ont été élus au cri de « Los van Frankrijk ».

Ce n'est plus que dans le parti socialiste et le parti communiste que nous pouvons présentement compter sur un appui solide et discipliné. Mais ils ne

[1] Du 10 février, traitant d'une réunion du cercle flamand de l'Université de Louvain.

représentent ensemble qu'un tiers du Parlement. Encore faut-il noter qu'il y a parmi eux quelques Flamands dont les sentiments sont assez réservés à notre égard et ne pas perdre de vue que, dans les questions de défense nationale, la doctrine du P.C.B. rejoint l'antimilitarisme congénital des Flandres. Les socialistes sont les champions de la sécurité collective. Ils l'ont bien fait voir ces jours-ci à M. Spaak qui s'était permis des paroles peu orthodoxes en la matière, après avoir osé accepter le portefeuille des Affaires étrangères convoité par M. Vandervelde et M. Rolin. Mais le même M. Vandervelde a toujours affirmé que l'armée belge devait exclusivement servir à la défense du territoire. Il oubliait ce qu'il avait signé à Locarno.

Par ailleurs, on doit constater que si le parti socialiste est le plus nombreux à la Chambre, il a perdu 110.000 voix de 1932 à 1936, et encore 17.000 quinze jours après, aux élections provinciales.

Si l'on examine la situation, non plus sous l'angle des partis, mais compte tenu de l'élément racique (*sic*), on aboutit aux mêmes constatations fâcheuses pour nous. L'élément flamand, dont la natalité est beaucoup plus forte que celle des Wallons, a déjà la majorité absolue dans le pays. Or ce n'est un secret pour personne que les vicaires, très puissants dans les campagnes du nord, et les intellectuels flamands qui exploitent la question linguistique à des fins politiques, sont systématiquement hostiles à la France. Le cri de « Los van Frankrijk » n'est plus le cri de ralliement des seuls frontistes.

Le flamingantisme n'a cessé de gagner du terrain dans la jeunesse universitaire. Le Département a été à maintes reprises informé des manifestations antifrançaises qui se sont déroulées chez les étudiants de l'Université catholique de Louvain ou de celle de Gand. Ces manifestations sont naturellement désapprouvées par les autorités responsables et par la masse raisonnable des étudiants, mais elles n'en sont pas moins inquiétantes.

Les livres d'histoire de Belgique, mis à la disposition des étudiants catholiques, présentent d'ailleurs la France comme n'ayant cessé, jusqu'en 1870, d'avoir des visées intéressées sur ce pays-ci. Cela fut vrai parfois, mais la moindre supposition à cet égard est tendancieusement présentée comme une certitude.

Nous conservons, heureusement, de nombreuses et solides sympathies en Wallonie. Mais nos amis y apparaissent souvent désemparés. « Pourrez-vous, nous demandent-ils, encore venir à temps à notre secours si les Allemands nous attaquent? » Les plus fervents d'entre eux sont d'ailleurs parfois compromettants avec leurs manifestations séparatistes qui ne sont que le pendant des mouvements frontistes ou Dynasos, mais ont le don d'exaspérer les milieux bruxellois et gouvernementaux.

Ces sentiments mitigés de l'opinion publique, nous en retrouvons forcément les reflets à des degrés divers dans l'administration, dans l'armée, dans les sphères gouvernementales et aussi au palais royal.

D'une façon générale, nous pouvons heureusement constater une attitude parfaitement correcte chez les hauts fonctionnaires. Pour ne parler que du ministère des Affaires étrangères, le secrétaire général, M. Van Langenhove,

qui doit sa situation actuelle à M. Hymans, est, comme son « patron », plus anglophile que francophile; mais nous avons toujours, à cette ambassade, rencontré beaucoup d'objectivité et de courtoisie chez lui. Le directeur général de la Politique, le baron Van Zuylen, fort courtois lui aussi, est, par contre, bien que d'origine liégeoise, nettement anglophile et plein de méfiance vis-à-vis de la politique française. C'est un fidèle lecteur du *Times;* l'ambassade de Londres lui est promise. Il partage les vues des Flamands pour un rapprochement étroit avec la Hollande et les pays scandinaves et aussi leurs tendances neutralistes. C'est lui qui a suggéré à M. Van Zeeland, en mars dernier, une certaine proposition de zone démilitarisée de chaque côté de la frontière allemande. C'est également lui qui a collaboré à la rédaction du récent discours de M. Spaak pour une politique extérieure belge dite réaliste.

Le corps diplomatique belge, tout en soutenant, comme il se doit, la politique de son gouvernement, n'est pas toujours très tendre à notre égard. J'ai déjà signalé les propos discutables de certains ambassadeurs ou ministres. Je sais également, de source certaine et confidentielle, que les rapports qu'envoie l'ambassadeur de Belgique à Paris sont empreints d'un tel pessimisme sur notre situation intérieure qu'ils ont irrité M. Spaak.

Pour les autres administrations de l'État, on assiste à l'envahissement des Flamands. Ceci est la conséquence inéluctable des récentes lois qui imposent le bilinguisme. Les Wallons qui n'ont aucun intérêt à apprendre le flamand, s'ils ne se destinent pas à une carrière de fonctionnaire, sont de plus en plus évincés par leurs compatriotes du nord. Au contraire, ceux-ci ont, en tout état de cause, avantage à connaître une langue universelle comme le français, langue qui, au surplus, confère dans les Flandres une certaine distinction sociale à ceux qui la parlent. Cet accaparement de l'administration par les Flamands ne saurait être considéré comme de bon augure pour notre influence, d'autant moins que c'est parmi les petits et moyens fonctionnaires, de culture primaire, que se recrutent bon nombre de flamingants.

Dans l'armée, il est agréable d'en faire la constatation, la politique joue un rôle très effacé. Aussi, depuis que, grâce à un séjour de deux années au ministère de la Défense nationale, M. Devèze a pu procéder à certaines épurations, notamment en remplaçant par des hommes sûrs les généraux Galet et Nuyten à la tête de l'État-major, notre état-major a-t-il rétabli des rapports confiants et actifs avec les chefs de l'armée belge. Des relations non moins excellentes de voisinage existent entre les officiers des deux pays de chaque côté de la frontière. Mais M. Devèze ayant dû, à son corps défendant, confier l'étude du problème de la défense nationale à une commission mixte dans laquelle siège une majorité de parlementaires, les questions politiques vont dominer les décisions qui seront soumises, pour entérinement, au gouvernement. Les Flamands, non contents d'avoir déjà des régimes unilingues, obtiendront des divisions unilingues, en attendant que l'École militaire, puis l'État-major soient divisés en deux sections, ce qui conduirait, avec l'institution d'un système administratif fédératif, à la création de deux armées, l'une flamande, l'autre wallonne...

Le gouvernement, dit tripartite, comprend non seulement des socialistes,

des catholiques et des libéraux, mais aussi un dosage savant de Flamands, de Wallons et de Bruxellois. De cet amalgame résulte une tendance moyenne qu'on peut qualifier de politique belge. Les aspirations neutralistes et nordiques des Flamands s'y rencontrent avec le « réalisme » préconisé par les jeunes en politique extérieure et avec une recherche centenaire d'équilibre entre Paris, Londres, et si possible, Berlin.

Je n'étudierai pas le Cabinet en détail; il est bien connu du Département. Son chef, M. Van Zeeland, est un catholique, ancien élève de Louvain. Malgré sa formation intellectuelle, il a trop de bon sens et de compréhension de la situation internationale pour méconnaître l'importance et l'utilité du facteur français dans la politique extérieure de la Belgique. Mais ses affinités, appuyées sur une tradition léguée par plusieurs de ses prédécesseurs, lui feront toujours marquer, dans une politique axée sur la ligne Londres-Paris, une préférence plus confiante pour l'Angleterre.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Spaak, entré dans la politique par le socialisme, s'en détachera le jour où ce dernier ne cadrera plus avec ses vues et ses ambitions. Comme son chef il a la confiance du Roi. Léopold III en fera son Premier ministre, lorsque M. Van Zeeland aura pris la direction de la Banque nationale. Il est animé de sentiments favorables à notre égard; mais ceux-ci subiront, le cas échéant, le même sort que ses opinions socialistes.

M. Vandervelde, relégué au rang de ministre de la Santé publique, a une influence en plein déclin, malgré les intrigues de sa jeune femme, dite la Papesse Jeanne, et bien qu'il soit toujours, nominalement, le « patron » au P.O.B.

Des ministres flamands, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est rappeler que, dans le futur pacte occidental, ils voudraient voir la Belgique puissance garantie mais non garante. Mais, sur ce point, M. Van Zeeland n'est pas de leur avis, bien que par ailleurs il leur donne des gages, notamment en matière linguistique, militaire et aussi en politique étrangère.

Nos deux amis les plus sûrs au sein du gouvernement sont M. Bovesse, député de Namur, ministre de la Justice et M. Marcel-Henri Jaspar (neveu du vieux chef catholique), député de Bruxelles, ministre des Transports. M. Bovesse abandonnerait le gouvernement avec éclat, ainsi qu'il a déjà menacé de le faire il y a quelques mois, si l'on cherchait à orienter le pays vers une politique incompatible avec ses sentiments. M. M.-H. Jaspar, qui a fait toutes ses études en France, est un jeune. Il n'a pas encore fait ses preuves; mais ses sentiments nous sont nettement favorables.

En somme le gouvernement, sans être francophile, est conscient de l'appui qu'il a besoin de chercher chez nous, surtout en face d'une Allemagne menaçante. Compte tenu de l'aide militaire que nous pourrons fournir le cas échéant, il évitera de laisser couper les ponts par les francophobes. Mais il évitera également toute mesure, toute attitude qui pourraient lui valoir le reproche d'être à la remorque de la France.

Que pense le Roi? Il est naturellement difficile de percer la pensée d'un chef d'État constitutionnel, dont les discours sont aussi discrets que les propos. Il est cependant certaines constatations faciles à faire. Léopold III est le premier

roi des Belges qui parle à peu près couramment le flamand, ce dont nul ne saurait le blâmer. Mais, contrairement à tous ses prédécesseurs, qui allaient fréquemment en France, il n'y a pas fait un seul voyage depuis son avènement. Il a cependant été, à plusieurs reprises, non seulement en Suède où il a trouvé sa femme et en Suisse où il l'a perdue, mais aussi en Angleterre où il a autrefois été élève au collège d'Eton, en Hollande où il a envoyé ses enfants passer une partie de l'été l'année dernière et de nouveau cette année-ci, voire même en Bavière.

Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Les principaux collaborateurs du Souverain sont M. Wodon, secrétaire d'État de sa maison, de sentiments proflamands marqués; le comte Cornet de Ways-Ruart, grand maréchal du Palais, qui témoigne plus de froideur que de courtoisie aux Français; M. Papeians, maître des Cérémonies, ancien chef du protocole aux Affaires étrangères et fort aimable; le baron Capelle, secrétaire du Roi, plein de méfiance à notre égard; M. Terlinck, écrivain et auteur flamand, conseiller pour toutes les affaires intellectuelles et artistiques, personnage très influent. Dans la maison militaire du Roi, parmi des généraux ou officiers supérieurs dont la plupart sont de l'envergure du général Du Bois, ancien attaché militaire à Paris, vestige francophile trouvé dans la succession du roi Albert, on trouve le général Nuyten et le colonel Overstraeten (élève et confident du général Galet), tous deux conseillers écoutés et adversaires de la collaboration avec la France.

On peut conclure de ceci que, ses prédécesseurs s'étant vu reprocher par les Flamands de trop orienter leurs sentiments personnels vers la France, Léopold III, calculant qu'il a plus de sujets flamands que de wallons, oriente ses préférences vers le Nord.

Dans le domaine des faits, le Roi serait, m'assure-t-on, partisan de la fortification des frontières du sud, dans un souci de « juste équilibre ».

Si nous examinons la question de l'amitié franco-belge d'après la presse, là aussi le bilan est peu favorable. Ceci est d'autant plus digne de remarque que les journaux reçoivent la plupart de leurs informations de l'agence Havas par le canal de l'agence Belga. Mais il y a la présentation et les articles.

Pour l'instant la presse socialiste fait preuve de sympathie à notre égard, mais cela représente deux journaux : le *Peuple* et le *Vooruit*. Le seul grand organe d'information, *Le Soir*, est également très objectif et publie chaque jour un bulletin de M. Roland de Marès.

Les feuilles libérales : *Dernière Heure*, *Indépendance*, *Étoile belge*, *Gazette*, *Flandre libérale*, *Métropole*, *Laatste Nieuws* ont une attitude assez irrégulière. Voici cependant quelques notes désagréables recueillies ces jours-ci :

La *Métropole* (d'Anvers) : « Les amis les plus sincères de la France — et Dieu sait s'ils sont nombreux en Belgique — tournent avec une inquiétude mêlée de tristesse les yeux vers ce pays qui semble véritablement, depuis quelques mois, frappé de stupeur, pour ne pas dire de déchéance, tant sur le terrain intérieur que dans la politique internationale et, dans une Europe menacée par les pires soubresauts, paraît oublier le rôle salutaire de rempart de la civilisation qui doit être le sien.

« Il faut que cela soit dit parce que les Français qui s'appuyent non sans raison sur les sympathies profondes d'une grande majorité des Belges auraient tort de méconnaître la violence manifeste faite à ces sentiments, pourtant solidement ancrés, par le spectacle que donne en ce moment l'évolution de l'Europe et la figure qu'y fait la France. »

L'*Étoile belge :* « Se battre avec les poilus de France, oui pour défendre notre frontière et notre indépendance; non, si c'est pour sauver l'existence des Soviets. Les Wallons qui chantent à tout propos la *Marseillaise* sont des étourneaux ».

La *Gazette :* « Ce qu'il faut bien qu'on sache, c'est que si l'aventure, par la faute de ce politicien retors (M. Léon Blum) dont toute l'activité est une injure aux vertus séculaires de notre grande voisine, devait entraîner un conflit international, la Belgique ne marcherait pas. Que ce soit dit une fois pour toutes.

« Vive la France de toujours. Mais à bas la France des aventuriers qui l'oppriment actuellement. Il faut bien que l'on sache là-bas que notre affection pour la première, la seconde tenterait vainement de l'exploiter à son profit. »

La *Flandre libérale,* organe des Fransquillons, et dont le propriétaire-directeur vient d'être nommé président de l'Association de la presse belge, a publié en première page, dans son numéro du 2 août, une caricature représentant Staline et Léon Blum, tous deux coiffés de la casquette militaire russe avec l'étoile rouge, en train d'encourager un milicien espagnol qui manœuvre une mitrailleuse. Le tout est accompagné du titre suivant : « Le sanglant trio ».

Quant à la presse catholique, à quelques nuances près, on peut affirmer qu'elle nous est systématiquement hostile, qu'elle soit de langue française comme le *XXe Siècle* ou la *Libre Belgique* ou flamande comme le *Standaard* et le *Volk,* sans parler du *Schelde* (frontiste), nettement pro-allemand. Le Département a pu s'en rendre compte par les analyses de presse que nous lui envoyons.

Pour ne parler que des deux premiers qui sont l'un l'organe officiel du parti, l'autre le journal du matin ayant le plus fort tirage, je rappelle l'article du *XXe Siècle* signalé par mon télégramme n° 256 du 28 juillet [1], article intitulé : « Du sang sur les mains », et dans lequel on reprochait au président du Conseil de fournir des avions à M. Azaña pour « massacrer femmes et enfants ». Quant à la *Libre Belgique,* elle continue, presque chaque jour, soit à présenter notre situation financière comme désespérée, soit à publier des articles de M. Paul Struye, vice-président de l'Union belge pour la Société des Nations, critiquant plus ou moins âprement notre politique étrangère.

Il n'est pas jusqu'à la presse financière qui manifeste une hostilité parfois insultante à notre endroit.

Voici quelques extraits de ce qu'on a pu lire, le 10 août, dans l'éditorial de l'*Écho de la Bourse,* qui occupe ici une situation au moins égale à celle de l'*Information* à Paris : « Dans ce désordre, la France porte une immense

[1] Non reproduit : analyse de presse.

responsabilité (...) Tout se passe comme si le Front populaire cherchait à provoquer une guerre européenne (...) Mais il vaut mieux que les Français soient prévenus; si la guerre éclate, ils seront seuls ». Suivent quelques commentaires sur le discours d'Édouard VIII à Vimy [1], la décommande de son séjour à Cannes et celle de M. Baldwin pour Aix-les-Bains : « Nous sommes tentés de croire qu'en d'autres temps l'indication eût été comprise à demi-mots. Mais dans l'état où est tombée la diplomatie française, l'allusion n'a pas été comprise. On ne peut vraiment manifester avec plus de clarté la méfiance qu'inspirent les agitations bellicistes qui partent de la présidence du Conseil ou du ministère de l'Aviation... La France porte une responsabilité formidable dans les troubles actuels (...) La Belgique, disons-le fermement, ne veut pas de cela ! Elle ne marchera pas ! »

Voilà à quel langage en arrive la presse belge pendant qu'en France on élève des statues au roi Albert, que nous continuons à pavoiser officiellement aux couleurs noir, jaune, rouge (sans réciprocité) le jour de la fête nationale belge, que nos navires de guerre rapatrient d'Espagne les Belges en danger et que des comités, parlementaires ou non, exaltent l'amitié franco-belge en termes choisis...

Il va sans dire que M. Laroche, puis moi-même, avons, tant auprès de M.Van Zeeland que de M. Spaak et du secrétaire général des Affaires étrangères, élevé de sévères protestations contre des articles ou caricatures comme ceux du *XXe Siècle*, de la *Flandre libérale* et de l'*Écho de la Bourse*. Nous avons reçu des expressions de regrets, certainement sincères, et des assurances d'admonestation. Mais ici, plus encore qu'en France, la presse est légalement libre de s'exprimer comme elle veut sur ce qu'elle veut. Il est donc à craindre que ces trois protestations en moins de quinze jours aient à être suivies d'autres aussi fondées, aussi énergiques, mais aussi vaines.

Je n'ai pu, dans cette dépêche déjà trop longue, que passer rapidement en revue sous ses principaux aspects et dans ses manifestations essentielles les plus récentes l'opinion des Belges sur la France en 1936.

Que reste-t-il de cette amitié franco-belge scellée, pour certains Wallons, il y a cent cinquante ans, sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire, puis, pour les autres Belges, par les armées de Louis-Philippe aux accents de la *Brabançonne* et par celles de la IIIe République, de la Meuse à la mer du Nord? Qu'en penseraient les 57.000 Français qui sont tombés sur le sol de la Belgique de 1914 à 1918 et les 28.000 Belges morts pour une cause commune? Mieux vaut peut-être que le silence règne sur leurs tombes.

Faut-il cependant désespérer de cette amitié? Je ne le pense pas. Mais cela dépend pour une bonne part de nous-mêmes, et par là j'entends de notre politique intérieure plus que de notre diplomatie. Il faut avoir la franchise de le dire.

Je terminerai par quelques mots inspirés du vieux Talleyrand qui, après avoir vécu sous dix régimes en France, avait atteint à une philosophie et un

(1) Voir ci-dessus, n° 48 (note).

franc-parler auxquels je n'aurais garde de prétendre. Je les recueille dans une lettre inédite de la duchesse de Dino, datée de Londres, du 26 octobre 1830, donc peu après la Révolution de Juillet et l'arrivée de Talleyrand à son ambassade : « Nous sommes ici très bien placés et nous continuerons à l'être officiellement très bien aussi, si le bon ordre se maintient en France et si les noms propres (*sic*) chargés de le faire observer offrent des idées de sagesse et de fermeté (...) On sent très bien, avec ce grand bon sens qui distingue les Anglais, qu'il faut que nous restions forts; mais on veut que nous soyons fermes et sages, car on ne saurait effacer de leur esprit que la propagande révolutionnaire qui les menace tous est permanente chez nous et qu'elle n'y est pas suffisamment réprimée ».

A cent et quelques années de distance, les événements sociaux et diplomatiques et les positions respectives de l'Europe se ressemblent. Alors, la France, agitée par des convulsions intérieures, inquiétait ses meilleurs amis. Les années qui suivirent assurèrent cependant au pays une prospérité et un prestige extérieur incontestables. Les réformes sociales hardies auxquelles procède aujourd'hui le gouvernement seraient-elles donc incompatibles avec le rétablissement de l'ordre dans les affaires et dans les esprits? Ce serait douter de la France éternelle que de le croire. En 1830, l'Europe entière était troublée par la Révolution belge, et certaines puissances voulaient intervenir, les unes dans un sens, les autres dans l'autre. Elles eurent la sagesse de se mettre d'accord pour n'en rien faire. Alors, comme aujourd'hui, les Anglais nous voulaient forts, fermes et sages. Beaucoup de Belges pensent comme eux et nous jugeront autrement qu'ils ne le font, lorsqu'ils auront tous apaisements sur ces trois points.

129

M. KAMMERER, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 129. *Tokyo, 11 août 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 septembre; Dir. pol., 29 septembre.)

Par sa lettre nº 87, l'ambassade entretenait le Département, à la date du 18 mai dernier [1], de l'apparition en ce pays, depuis le début de l'année courante, d'une campagne destinée à développer l'expansion japonaise dans les mers du sud; une telle entreprise, officiellement patronnée par le ministère de la Marine, était présentée au public comme revêtant un caractère strictement économique et devait, aux termes d'une brochure publiée par l'état-major de la Marine, trouver son champ d'action « dans les vastes possessions japonaises

[1] Voir, au tome II de la présente série, le nº 221.

d'outre-mer ». Ainsi que le faisait remarquer mon prédécesseur, une appellation aussi pompeuse pour désigner les îles sous mandat ne pouvait voiler aux yeux des instigateurs de ladite campagne les possibilités très modestes qui s'offraient à l'expansion japonaise si elle devait être limitée à ce seul domaine, et M. Pila concluait en déclarant que c'est des colonies européennes de l'Asie méridionale et de l'Insulinde qu'il s'agissait en réalité.

Un récent article de M. Ito Masanobu, publiciste en renom, ancien rédacteur en chef du *Jiji*, personnalité dont les attaches avec le ministère de la Marine sont notoires, vient de faire connaître, avec plus de précision qu'il n'avait été fait jusqu'ici, sur quel théâtre devrait s'exercer la politique océanique du gouvernement japonais. Or les territoires qui sont ainsi désignés sont autrement étendus que ceux dont il était primitivement question dans la brochure susmentionnée de l'état-major de la Marine : pour la première fois, en effet, le Siam, les Indes néerlandaises, l'Indochine, les États malais et les Philippines se trouvent nommés. Après avoir énuméré quelques-unes des matières premières produites par ces riches contrées — notamment le lin, le caoutchouc et le fer — et s'être arrêté sur les possibilités de mise en valeur qu'elles offrent encore au point de vue économique et démographique, l'auteur met en relief les difficultés intérieures auxquelles ont actuellement à faire face leurs possesseurs européens et américain, difficultés qui, selon lui, s'opposent à ce que pareille mise en valeur puisse être prochainement réalisée par eux. « Si le Japon laisse échapper l'excellente occasion qui s'offre à lui, poursuit M. Ito Masanobu, il mérite de s'attirer un châtiment du ciel ». Le rédacteur fait ensuite allusion aux difficultés (tarifs douaniers, mesures vexatoires) qui seront, de toute évidence, opposées au Japon avant que pareille œuvre puisse être menée à bien. « Mais, ajoute-t-il, la logique ne perd jamais ses droits : l'homme est ainsi fait qu'il ne peut s'empêcher d'acheter de bons produits qui lui sont offerts aux prix les plus bas. Le temps fera disparaître les barrières artificielles. »

La conclusion, assez inattendue après l'affirmation répétée des moyens pacifiques par lesquels l'expansion économique dont il s'agit doit être menée à bien, est que la marine militaire japonaise doit être assez forte pour protéger les entreprises du commerce : c'est là que passe le bout de l'oreille. On comprend sans peine l'intérêt que porte l'Amirauté, inspiratrice de cette campagne, à la politique océanique si elle doit y trouver un moyen de pression sur l'opinion publique et les cercles politiques pour se faire attribuer, dans un budget futur dont les bénéficiaires se contestent âprement la part qui doit mutuellement leur revenir, des crédits de plus en plus élevés. Mais tout permet de penser que là ne se bornent pas les vues du ministère de la Marine. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, le *Journal officiel* annonçait la création d'une société par actions pour la colonisation dans les mers du sud (Nanyo Takushoku Kaisha) dont le président et les administrateurs doivent être nommés par le gouvernement; il faut souligner que les deux sociétés similaires constituées au cours des derniers mois (cf. dépêche nº 87 précitée), étaient relatives, l'une à la colonisation de Formose, l'autre à celle des îles sous mandat : il s'agit, cette fois-ci, d'un objectif autrement vaste, vaguement désigné par le terme de « Mer du sud ».

Il est enfin permis de trouver caractéristique, à ce point de vue, qu'au cours du dernier Conseil des ministres, l'amiral Nagano, ministre de la Marine, ait cru devoir sommer M. Arita, comme l'a déjà fait à plusieurs reprises le ministre de la Guerre, de définir d'une façon nette la politique étrangère du gouvernement. A en croire l'agence Domei qui rappelle tout d'abord la réserve traditionnelle que la Marine a toujours observée pour toutes les questions autres que celles de la Défense nationale, l'amiral aurait notamment pressé le ministre des Affaires étrangères de fixer les modalités d'une politique permanente dans les mers méridionales : en s'adressant à son collègue, le ministre de la Marine, en effet, établit clairement que cette question dépasse le cadre colonial ou même économique et qu'elle revêt, à son sens, un caractère de politique internationale [1].

130

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU.

T. nº 480, 481. *Paris, 12 août 1936, 14 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 344-345 [2].

J'ai vivement apprécié, et je vous prie de le marquer au commissariat des Affaires étrangères, l'empressement qu'a mis le gouvernement soviétique à adhérer au dispositif de notre proposition.

Je comprends fort bien, d'autre part, les scrupules que lui inspire le préambule et le gouvernement français n'aurait, en ce qui le concerne, nulle difficulté à accepter les suppressions suggérées.

Mais je craindrais, en entrant dans cette voie, de fournir un prétexte aux gouvernements qui, comme le gouvernement italien, auraient souhaité modifier le fond de nos propositions, pour soulever de nouvelles difficultés et pour prolonger une discussion que j'ai bon espoir de voir close à bref délai dans le sens souhaité.

Dans ces conditions, ne serait-il pas possible au gouvernement soviétique de se rallier à une solution qu'envisage, de son côté, un autre gouvernement qui élève certaines objections contre la rédaction du paragraphe 2 du préambule ?[3] Lorsque l'accord des principales puissances intéressées sera acquis et lorsque sera définitivement annoncée l'adhésion soviétique, le gouvernement de Moscou formulerait, dans une déclaration qui serait communiquée à tous les gouvernements adhérents et qui pourrait d'autre part être publiée, toutes

(1) Communiqué à Hanoï.
(2) Voir ci-dessus, nº 113.
(3) Allusion au gouvernement néerlandais qui envisageait, en cas de maintien dudit paragraphe, d'accompagner son adhésion « d'un bref exposé de son point de vue touchant les restrictions exceptionnelles apportées à la définition de « l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays » (T. nº 109 de La Haye, du 10 août).

réserves qu'il croirait devoir énoncer en ce qui concerne les principes inscrits dans le préambule. Une telle solution sauvegarderait pleinement la position soviétique et aurait l'avantage de ne fournir aucun prétexte pour remettre en question notre projet.

Veuillez exprimer l'espoir du gouvernement français que le gouvernement soviétique pourra se rendre à ces conditions.

131

M. Roger Cambon, Chargé d'Affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1550 à 1554. *Londres, 12 août 1936, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h. 35, 19 h. 25, 19 h. 40.)

Conformément aux instructions qu'a bien voulu me téléphoner ce matin M. le Directeur politique, j'ai donné connaissance au Foreign Office au début de l'après-midi des conditions dans lesquelles le gouvernement français désire obtenir des puissances une acceptation du texte intégral de sa note du 5 août (1), les gouvernements intéressés faisant à ce propos connaître dans des textes explicatifs les modalités d'application que chacun d'entre eux croirait devoir adopter.

Le sous-secrétaire d'État, tout en réservant la réponse de son gouvernement, m'a dit qu'il allait faire part de notre communication au Board of Trade et à lord Halifax.

Sir George m'a paru redouter de la part du Board of Trade des objections de nature à provoquer de nouveaux délais.

Je lui ai fait observer que dans la question des réexpéditions et du transit, le gouvernement français avait étudié avec un soin tout particulier la position de la Grande-Bretagne. Nous aurions certainement donné à ce pays entière satisfaction au cas où il nous aurait paru possible d'accepter des modifications à notre texte du 5 août.

Je me suis servi à ce propos des précisions contenues dans votre télégramme nos 1404-1406 (2).

Le sous-secrétaire d'État a cru discerner une certaine analogie entre notre communication d'aujourd'hui et la première alternative proposée avant-hier par les Anglais et dont il est en réalité l'auteur. Je lui ai répondu (en utilisant votre télégramme nos 1413-1415) (3) que cette alternative avait été incontestablement utile, mais que la solution dont je l'entretenais aujourd'hui confirmait

(1) Publiée ci-dessus sous le no 83 (annexe).
(2) Publié ci-dessus sous le no 119.
(3) Du 11 août, non publié. Il s'agit de trouver une procédure rapide pour obtenir l'adhésion de tous les gouvernements au principe de l'interdiction de la fourniture de certaines marchandises aux belligérants.

la position prise par nous dès le début dans un document qu'il nous avait toujours paru indispensable de maintenir intégralement. Par contre, ai-je ajouté, vous avez maintenant des facilités nouvelles au sujet des problèmes d'ordre pratique qui vous préoccupent. Si l'on tient compte enfin des nécessités de la situation internationale, de la réponse italienne qui vient de nous parvenir, il semble que la position du Foreign Office vis-à-vis d'un . . . (1) technique soit forte.

Sir George Mounsey en a convenu. Il m'a laissé espérer que le gouvernement britannique serait rapidement en mesure de nous répondre. Il est possible que le document anglais qui doit nous être remis fasse allusion à la position maritime de la Grande-Bretagne dans les échanges internationaux et que sur les autres questions, il se refère soit à des dispositions administratives, soit simplement à la position prise l'an dernier à Londres lors de l'imposition des sanctions. J'ai engagé mon interlocuteur à ne pas faire usage de cette dernière expression et pour le reste à éviter de donner au point de vue britannique un aspect négatif.

Le sous-secrétaire d'État se préoccupe des déclarations explicatives nécessitées par les divergences qui vont nous parvenir. Il craint qu'il soit malaisé de les rapprocher. Je suis alors revenu sur la nécessité de faire fonctionner aussi rapidement que possible des dispositions internationales impliquant la non-immixtion des états dans les affaires d'Espagne, et j'ai fait allusion à l'éventualité de la constitution ultérieure d'un comité de coordination en vue d'unifier et de compléter autant que possible les mesures initiales. Cette dernière conception a semblé heureuse à mon interlocuteur.

Sir George Mounsey m'a enfin demandé quelle forme devrait revêtir le document britannique : simple mémorandum, lettre à vous adresser par sir George Clerk, ou lettre remise à cette ambassade. Je vous serais reconnaissant de me faire connaître vos préférences à cet égard. Notre projet de déclaration du 5 août a été remis le jour même tel quel au Foreign Office. Il y aurait lieu le cas échéant de le compléter par une très courte lettre d'envoi qui porterait la même date.

(1) Lacune de déchiffrement.

132

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 660, 661. Confidentiel. *Varsovie, 12 août 1936, 21 h. 36, 21 h. 40.*
(*Reçu* : 23 h. 35, 23 h. 28.)

L'ambassade d'Allemagne a été fort surprise en apprenant par la presse la visite que le général Gamelin allait effectuer en Pologne (1).

Mais une personnalité allemande a confié à un de mes collaborateurs que, vraisemblablement, les dirigeants du IIIe Reich avaient été mis au courant du projet de voyage par M. Beck. Elle en voyait la preuve dans le fait que Berlin n'avait pas réagi en présence des informations télégraphiées à ce sujet de Varsovie et dans l'attitude de la presse allemande qui « aurait reçu des consignes de réserve ».

L'interlocuteur de mon collaborateur a observé que d'ailleurs cette visite paraissait normale aux Allemands, l'alliance franco-polonaise étant un fait connu. Il a affecté au surplus de se féliciter d'un renforcement éventuel de cette alliance de nature, a-t-il dit, à « contrebalancer heureusement le rapprochement de la France et de la Russie ».

133

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Berlin, Bruxelles, Berne, Lisbonne, Prague, Belgrade, Sofia, La Haye, Copenhague, Stockholm, Oslo, Helsingfors, Riga, Tallinn, Kaunas, Londres, Varsovie, Istanbul, Bucarest, Athènes (2).

T. nos 937; 485; 468; 124; 144; 554; 583; 251; 240; 121; 99; 62; 37; 87; 52; 60; 1428; 431; 284; 549; 239. *Paris, 12 août 1936, 23 h. 45.*

Pour tous les postes :

Veuillez faire part au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité des informations suivantes sur l'état des relations relatives au projet de déclaration concernant les affaires d'Espagne (3).

(1) Le général Gamelin, arrivé à Varsovie le 12 août, devait y rester quatre jours, puis se rendre à Cracovie le 17. Il rencontrait diverses personnalités (dont le général Rydz-Smigly et M. Beck); la presse polonaise relevait cependant par la suite qu'aucune information n'était donnée sur les buts et les résultats de cette visite.

(2) Télégramme adressé aux chargés d'affaires pour les cinq derniers postes.

(3) Publié ci-dessus sous le no 83 (annexe).

Les gouvernements :

Pour tous sauf Varsovie : polonais.
Pour tous sauf Copenhague : danois.
Pour tous sauf Oslo : norvégien.
Pour tous sauf La Haye : néerlandais,

sont prêts à s'associer à une déclaration dans le sens envisagé à condition qu'elle reçoive l'adhésion de tous les états intéressés. Ces gouvernements refusent dès maintenant toute fourniture d'armes.

Pour tous sauf Stockholm :

Le gouvernement suédois, qui a déjà interdit toute fourniture de matériels de guerre y compris celle d'avions non armés, annonce à très bref délai une réponse favorable.

Pour tous sauf Sofia :

Le gouvernement bulgare a donné, d'autre part, une adhésion de principe.

Pour tous sauf Kaunas :

Le gouvernement lithuanien adhère également.

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 945 à 950. Confidentiel. *Rome, 13 août 1936, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 3 h. 18, 2 h. 30, 3 h., 3 h. 20.)

D'après les propos tenus hier à un de mes collaborateurs par une personnalité importante de l'entourage immédiat de M. Mussolini, ce serait l'Allemagne qui, excipant de l'aide soi-disant apportée par nous au gouvernement de Madrid et invoquant le danger communiste, aurait poussé l'Italie à fournir des secours aux insurgés. Le gouvernement italien n'aurait pas tardé toutefois à s'apercevoir que le Reich cherchait surtout à profiter des événements pour s'établir sur un point quelconque du territoire espagnol, soit dans la Méditerranée, soit au Rio de Oro, ce qui risquerait évidemment de provoquer un conflit général.

Dans ces conditions, M. Mussolini aurait décidé de se rallier en principe à la proposition française de non-intervention, mais étant bien entendu que la France s'abstiendrait, elle aussi, de toute aide morale ou matérielle en faveur d'un des partis en lutte. Or, d'après les renseignements parvenus au palais Chigi, notre appui serait loin d'être négligeable : 30 avions avec pilotes militaires, 400 mitrailleuses auraient été récemment transportés à Barcelone où se trouverait d'ailleurs le navire porte-aéronefs *Commandant-Teste.*

Il n'en reste pas moins que le maintien de l'intégrité des possessions espagnoles étant de l'intérêt essentiel de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, le seul danger dans cet ordre d'idées ne pourrait provenir que des ambitions allemandes au cas où elles ne seraient pas contenues par le bon accord des trois puissances occidentales décidées à garantir le *statu quo*. C'est ainsi que M. Mussolini, désireux d'aboutir, a accepté notre texte, ne réclamant plus un « désarmement moral absolu », mais se contentant de certaines assurances précises.

Ces explications répondent assez exactement à la situation telle qu'elle se présentait ce matin encore. Certains commentaires de journaux étrangers, donnant à entendre que l'Italie abandonnait sa position pour adopter la nôtre, ou bien quelque pression de l'ambassade d'Allemagne, comme peut-être aussi le jugement du tribunal d'Oudjda [1], ont-ils modifié cet état d'esprit? On serait tenté de le croire en lisant le communiqué assez réticent paru tout à l'heure dans le *Giornale d'Italia* auquel il y a évidemment lieu d'attribuer une valeur officielle, et que je traduis ci-après, en me référant à votre télégramme nos 931-932 [2] :

« On a publié dans les journaux étrangers que le gouvernement fasciste aurait retiré les réserves formulées dans la réponse verbale du comte Ciano à l'ambassadeur de France au sujet d'une entente préliminaire de « non-intervention » entre l'Italie, la France et l'Angleterre, en maintenant toutefois son adhésion de principe à la proposition française.

« Cette nouvelle est sans fondement : l'Italie non seulement a maintenu et maintient ses réserves, mais elle les a réitérées et elle les réitère avec plus de force. Le comte Galeazzo Ciano a même renouvelé avec énergie ses demandes au sujet des souscriptions et des enrôlements volontaires qui constituent une forme d'intervention éclatante et dangereuse.

« La réponse italienne à la proposition française reste entière et prend un nouveau relief du fait de sa confirmation catégorique : en effet, toute tentative d'accord pour la « non-intervention » serait inutile si les souscriptions et les enrôlements n'étaient pas interdits. »

(1) Les aviateurs italiens, qui avaient fait un atterrissage forcé près d'Oudjda, n'ont pas été autorisés à se rendre dans la zone du Maroc espagnol et ont été renvoyés en Italie.

(2) Du 11 août. Ce télégramme, également adressé à Londres (nos 1416-1419) et à Berlin (no 481-484) répondait aux suggestions du palais Chigi. Pour le gouvernement français, les souscriptions publiques n'étaient qu'un aspect de la question plus vaste des concours financiers, dont l'étude devait être reportée après la conclusion d'un accord général; les moyens légaux manquaient pour empêcher les départs individuels de volontaires ou d'expéditions humanitaires (ambulances). Néanmoins, les suggestions italiennes pouvaient être examinées dès que l'accord général susvisé aurait été réalisé.

135

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 939. *Paris, 13 août 1936, 8 h. 10.*

(*Reçu :* 10 h. 58.)

Je vous communique d'autre part un télégramme que j'adresse à notre consul à Tanger pour lui indiquer les raisons qu'a le gouvernement français de s'opposer d'une manière absolue à ce que les rebelles espagnols soient reconnus comme belligérants par le sultan du Maroc, souverain de la zone de Tanger.

Je vous serais obligé de faire connaître notre manière de voir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de lui marquer le prix que nous verrions à ce que son représentant au Comité de contrôle reçût des instructions dans le même sens.

136

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2530, 2531. *Berlin, 13 août 1936, 12 h. 21, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 13 h. 25, 13 h. 16.)

Je sais de source sûre qu'un fonctionnaire de la Wilhelmstrasse est resté hier en permanence auprès du téléphone jusqu'à dix heures du soir, attendant en vain de Madrid la nouvelle du relâchement de l'avion et de l'équipage arrêtés[1].

Tout cet épisode n'en reste pas moins singulier. Les raisons pour lesquelles l'Allemagne fait dépendre la remise de sa réponse du sort de l'avion en question et se montre, en l'espèce, si susceptible et si intransigeante, n'apparaissent pas clairement.

Il est étrange que la presse allemande n'ait pas dit un seul mot jusqu'ici d'un incident que le gouvernement du Reich juge aussi important et que la presse des autres pays a d'ailleurs relaté. Devant certaines preuves de bonne foi que j'ai pu constater, j'hésite à conclure à une tactique dilatoire, plus ou moins concertée avec l'Italie. Tout se passe cependant comme si l'Allemagne cherchait à gagner du temps, ou du moins comme si des facteurs qu'elle tient cachés pesaient sur sa détermination.

[1] Le 12 août, M. von Neurath avait dit à l'ambassadeur de France que l'affaire de l'avion allemand « séquestré à Madrid » était la seule raison qui amenait le gouvernement allemand à différer sa réponse à la proposition française.

137

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2537, 2538. *Berlin, 13 août 1936, 18 h. 40, 18 h. 41.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 19 h. 50.)

M. von Neurath a confié, hier soir, à l'ambassadeur d'Angleterre que c'était le Führer lui-même qui s'opposait à l'envoi de la réponse allemande, avant que l'avion et son équipage retenus à Madrid aient été relâchés. M. Hitler aurait été particulièrement courroucé par le fait que l'avion séquestré, qui était destiné à l'évacuation des sujets du Reich, aurait été immédiatement peint en rouge par les autorités espagnoles. C'est ce rouge qui aurait rendu le Chancelier furieux et aurait provoqué son veto. M. von Neurath souhaitait que l'Angleterre fît entendre raison au gouvernement de Madrid. Sir Eric Phipps lui a répondu que cette démarche était d'autant plus difficile que l'ambassadeur britannique se trouvait, à l'heure actuelle, à Hendaye.

138

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2543, 2544. *Berlin, 13 août 1936, 19 h. 38.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 20).

Suite à mon télégramme nos 2537-2538 (1).

L'indication fournie à l'ambassadeur d'Angleterre pourrait bien être la clef de l'attitude singulière du gouvernement du Reich.

La Wilhelmstrasse serait désireuse de s'associer à la déclaration de neutralité suggérée par la France, tandis que le Chancelier s'accrocherait à l'histoire de l'avion séquestré pour gagner du temps, laisser le gouvernement de Madrid s'effondrer et la XIe Olympiade s'achever.

Il y a certainement dans l'entourage du Führer des gens qui estiment qu'une déclaration de neutralité favoriserait en Espagne la cause du communisme, qui soulignent et font souligner par leur presse la conduite prétendûment équivoque de la France et qui pensent que dans quelques jours la situation aura probablement pris un autre aspect.

(1) Voir ci-dessus, no 137.

139

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 664 à 669.
Varsovie, 13 août 1936, 22 h. 18, 22 h. 20, 22 h. 15.

(*Reçu :* le 14, 2 h. 30, 2 h. 20, 2 h., 3 h. 30, 3 h. 20.)

M. Debicki m'a donné connaissance *à titre tout à fait confidentiel* des lettres échangées entre M. Lipski et M. von Neurath au sujet de l'incident du *Leipzig*.

La lettre de M. Lipski, après un exposé des faits et des conditions dans lesquelles le gouvernement polonais a été conduit à intervenir, s'exprime ainsi : « En raison de ce qui précède, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir me donner, en ce qui concerne l'attitude du gouvernement allemand dans l'affaire mentionnée, des informations qui permettraient au gouvernement polonais de s'acquitter du mandat qui lui a été confié. »

La réponse allemande reproduit le texte de la lettre polonaise et ajoute simplement :

« Tenant compte des incidents regrettables qui avaient eu lieu lors de la réception offerte par le Haut-Commissaire à la fin d'août de l'année dernière en l'honneur des officiers du cuirassé *Admiral Scheer*, le gouvernement allemand n'a pas voulu exposer les officiers allemands à la réitération d'une pareille contrariété et donna au commandant du cuirassé *Leipzig* l'instruction de renoncer à une visite chez M. Lester.

« Il n'existait donc pas l'intention d'agir contre le statut de la Ville Libre ou contre les droits de la Pologne. »

Après m'avoir fait cette communication, le suppléant du comte Szembek m'a confirmé que M. Lipski poursuivait ses pourparlers avec le gouvernement allemand dans l'espoir d'obtenir de lui des apaisements en ce qui concerne M. Lester.

Le texte de la réponse allemande explique que M. Beck, bien qu'il déclare celle-ci « satisfaisante », ne soit pressé de la communiquer ni au secrétariat de la Société des Nations, ni aux membres du Conseil.

Elle ne correspond d'ailleurs nullement à ce que le ministre m'en avait dit (mon télégramme no 650) [1] : elle ne comporte pas reconnaissance du statut de la Ville Libre et des droits de la Pologne; elle se borne à déclarer que l'incorrection commise par le commandant du *Leipzig* ne visait ni ceux-ci, ni celui-là.

D'autre part, non seulement, ainsi qu'il nous avait été indiqué, cette réponse ne donne au Commissaire aucune garantie pour l'avenir, mais, en ce qui con-

[1] Publié ci-dessus sous le no 126.

cerne le passé, elle ne contient ni n'implique aucune satisfaction à l'égard de M. Lester.

M. Beck, que je viens de rencontrer à la réception offerte au général Gamelin [1], m'a dit avoir reçu ce matin une dépêche de M. Lipski lui faisant espérer le succès de la nouvelle négociation qu'il poursuit. Le ministre ne m'en a pas moins donné l'impression de ne pas être aussi confiant à ce sujet qu'il voudrait le paraître.

Il envisage du reste de demander au Reich, faute de mieux et pour éviter un nouvel incident semblable à celui du *Leipzig*, que la visite annoncée d'un bateau-école à Dantzig n'ait pas lieu.

J'ai insisté auprès de lui sur la nécessité d'obtenir davantage et, suivant le mandat qu'il a reçu à Genève, de faire en sorte que M. Lester reçoive une satisfaction et des garanties réelles.

140

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1280 [2]. *Berlin, 13 août 1936.*
(*Reçu :* Dir. pol., 23 août.)

Le fracas des applaudissements qui, depuis le début de ce mois, éclatent dans les stades, les cirques et les piscines, les clameurs enthousiastes que provoquent chez une foule passionnée les succès remportés par les athlètes allemands, le spectacle d'une jeunesse splendide de force et d'élan, la vision quotidienne, au milieu des hymnes et des fanfares, du chef de l'Empire qu'entoure tout un état-major groupant, à côté des dignitaires du régime, des princes étrangers déférents et admiratifs, n'ont pas suffi à étouffer complètement, dans la capitale du Reich, l'écho des grondements venus du côté de l'Espagne. Les préoccupations et les inquiétudes qu'entretiennent en permanence les événements de la Péninsule donnent aux cris de joie et aux protestations pacifiques un son étrange, quelque peu factice, parfois douloureux. Dans le souvenir de beaucoup, ce mélange de gaîté s'étalant au grand jour et de malaise refoulé à l'arrière-plan restera l'un des aspects les plus frappants des olympiades de Berlin.

J'ai relaté, au jour le jour, les démarches dont j'avais été chargé pour mettre le gouvernement du Reich au courant de l'initiative prise par la France et pour lui demander d'adhérer à une déclaration commune assurant l'application pratique, par les principales puissances, de règles relatives à la non-intervention dans les affaires espagnoles. J'ai indiqué l'accueil qui m'a été réservé par le ministre des Affaires étrangères.

(1) Voir ci-dessus, nº 132 (et note).

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

Il est certain que l'exécution, à la date du 25 juillet, de quatre Allemands appartenant au parti national-socialiste [1] a influé, du moins pendant quelques jours, sur l'attitude de l'Allemagne. La nouvelle, qui n'en a été connue ici que le 6 août, y a suscité une grande poussée d'émotion et d'indignation. Durant quarante-huit heures, les vociférations proférées par la presse berlinoise à l'égard du gouvernement de Madrid, la nervosité qu'ont manifestée les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse ont pu faire croire que le gouvernement hitlérien perdrait son sang-froid et réclamerait vengeance par les armes. Bien qu'elles aient été ensuite démenties, les rumeurs qui ont circulé au sujet des projets du Reich de bombarder les côtes de l'Espagne et d'y débarquer des troupes n'avaient sûrement pas été lancées sans quelque fondement. M. Hitler a traversé une de ces crises de fureur dont il est coutumier. Il a dû croire, un instant, que son honneur et son amour-propre ne lui permettraient pas de tolérer, sans une réparation immédiate et éclatante, le meurtre de quatre de ses fidèles. Toutefois, il semble aussi qu'il se soit assez vite calmé et qu'il se soit rendu rapidement aux conseils de modération et de prudence qui lui étaient donnés de divers côtés.

En tout cas, quand j'avais saisi M. von Neurath le 4 août de la proposition française tendant à l'établissement d'une déclaration commune, le ministre ne s'était montré nullement négatif. Sans doute avait-il tenu à souligner les difficultés de réalisation que comporterait, à son avis, une semblable initiative et a[-t-il] exprimé son scepticisme sur ses chances de succès. Mais il ne s'y était pas opposé; il en avait accepté le principe et, à cette occasion, il m'avait fourni de la façon la plus ferme des apaisements appréciables sur les intentions de l'Allemagne [2].

Il est vrai qu'on ne peut se fier entièrement à ce que dit M. von Neurath. Personnellement, il manque de franchise; comme la plupart des diplomates allemands, il considère qu'il n'y a pas de vraie politique ni de bonne diplomatie sans une part de dissimulation et de tromperie. En outre, la force de caractère n'est pas sa qualité dominante. Il sait qu'il compte beaucoup d'adversaires influents dans le camp nazi; il a peur de M. Goebbels, il se sent surveillé par M. von Ribbentrop. Il redoute toujours qu'on ne lui reproche de ne pas parler assez haut et de n'être pas la représentant énergique et autoritaire qu'exige une Allemagne s'appuyant sur la première armée de l'Europe. Il n'entre dans le bureau de M. Hitler qu'à pas feutrés et en tremblant. Il n'a pas le courage qu'il faudrait pour aborder de front l'obstacle et tenir tête au Führer. Il cède facilement, en apparence du moins; car il est entêté et saura attendre des circonstances plus favorables pour faire triompher ses idées, ou plutôt celles que ses services lui auront suggérées.

Quoi qu'il en soit, lorsque dans la soirée du 7 août, j'ai apporté à M. von Neurath le texte de la déclaration qui avait été élaboré par le gouvernement français, le ministre a accentué encore l'attitude conciliante qu'il avait eue trois jours auparavant [3]. Il a renouvelé avec plus de force sa protestation de

(1) Voir ci-dessus, n° 50 (note).
(2) Voir ci-dessus, n° 70.
(3) Voir ci-dessus, n° 103.

bonne foi et de bonne volonté. Il a affirmé, sur un ton particulièrement catégorique, le désir de l'Allemagne de collaborer aux efforts entrepris pour assurer le maintien de la paix et empêcher la division de l'Europe en deux groupes hostiles. Manifestement, la nouvelle que les principaux pays avaient déjà adhéré à notre projet, la pression exercée par sir Eric Phipps à l'office des Affaires étrangères, l'empressement mis par le cabinet de Londres à se ranger aux côtés du cabinet Blum ont eu sur M. von Neurath le plus heureux effet.

Néanmoins, aussi bien le 4 août que le 7 août, j'ai eu le sentiment que différents facteurs le retenaient et l'empêchaient de nous donner une réponse plus complètement et surtout plus rapidement satisfaisante.

Ainsi que ma correspondance l'a déjà signalé, on a ici le grand souci de garder le contact avec l'Italie, de ne pas gêner le cours de la politique fasciste, de mettre, au contraire, la politique allemande à l'alignement et d'observer soigneusement les engagements tacites ou écrits qui paraissent lier, désormais, les deux gouvernements de Rome et de Berlin.

D'autre part, les desseins de M. Hitler et de ses familiers demeurent une énigme. Les dirigeants du régime n'ont pas encore autorisé le ministre des Affaires étrangères à prononcer le mot décisif. Quand M. von Neurath dit qu'il a beaucoup de peine, cette semaine, à joindre le Führer, on peut le croire. M. Hitler passe ses journées au stade, ou bien il assiste aux régates de Kiel. Il prend à toutes ces manifestations sportives un plaisir presque enfantin; les compétitions le ravissent; les succès remportés par les athlètes allemands l'enchantent. On a l'impression qu'il est en vacances et qu'il n'entend se laisser distraire par rien du triomphe, quotidiennement renouvelé, des Olympiades. Mais l'expérience m'a également enseigné que, lorsque M. Hitler hésite sur la décision à prendre ou ne veut en prendre aucune, il se rend, volontairement, difficile à saisir, éludant les demandes de rendez-vous et alléguant des occupations qui ne lui laissent pas de répit.

Pour essayer d'expliquer qu'à la date du 13 août le Reich n'ait toujours pas répondu à une note qui lui avait été remise le 7, c'est-à-dire six jours auparavant, le ministre des Affaires étrangères et ses collaborateurs ont invoqué l'incident des avions allemands séquestrés par les autorités de Madrid et l'absence de réaction du gouvernement espagnol en présence de la protestation qu'a formulée l'Allemagne contre l'exécution de quatre de ses ressortissants. Il est possible qu'il n'y ait pas eu là, tout d'abord, un simple prétexte. Mais à mesure que le temps passe, les motifs que fait valoir la Wilhelmstrasse perdent de leur valeur. Sur les trois avions saisis, deux semblent, en effet, avoir été relâchés le 12 août [1]. La presse berlinoise elle-même l'a annoncé. Le gouvernement madrilène a promis, en outre, de se livrer à une enquête sur les conditions dans lesquelles les sujets du Reich avaient été fusillés et de déférer les coupables éventuels devant un tribunal spécial. Enfin, le silence de l'Italie ne peut plus justifier le silence de l'Allemagne, puisque le gouvernement de Rome a communiqué à M. de Chambrun une réponse [2] qui paraît

[1] Voir ci-dessus, n° 124 (note).

[2] Voir ci-dessus, nos 123, 134.

suffisante pour permettre la publication, souhaitée par la France, d'une déclaration commune de non-intervention.

On est donc amené à penser que M. von Neurath et les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse ne disent pas toute la vérité, que l'attitude dilatoire et équivoque de l'Allemagne est due à un élément d'opposition qu'ils ne veulent, ou ne peuvent pas faire connaître. Nul doute qu'il ne s'agisse des résistances de M. Hitler lui-même.

Quant aux raisons profondes qui sont à l'origine de cette temporisation d'apparence systématique, il est difficile de les découvrir du moment où le Reich paraît avoir renoncé, s'il en a jamais eu vraiment l'intention, à recourir à la méthode de surenchère pour entraîner l'échec de la proposition française. Parmi les hypothèses qui se présentent à l'esprit, l'une d'entre elles mérite peut-être d'être consignée. Il n'est pas absurde de supposer que Berlin et Rome se soient réparti les rôles et que, l'Italie ayant mené le jeu pendant quelques jours, ce soit à l'Allemagne qu'il appartienne maintenant de prolonger l'incertitude actuelle et de gagner une semaine de plus.

Le Reich serait, en tout cas, mal venu à se plaindre d'une telle suspicion. Loin de dissimuler son intimité avec l'Italie et de la dérober aux regards, il ne songe qu'à l'afficher, à la proclamer. Les Jeux olympiques auront été, pour lui, l'occasion magnifique de souligner, d'une manière tangible, éclatante, l'entente étroite qui règne entre les deux pays et d'en imposer le spectacle au monde entier. Le Führer s'est montré à la tribune du stade, entouré du prince de Piémont et des trois sœurs de celui-ci, comme si la famille du roi Victor-Emmanuel constituait, pour quelques heures, sa propre famille. Les fils de Mussolini, M. Alfieri, ministre de la Propagande, n'ont cessé d'être l'objet de toutes les attentions. La réception, à bord du yacht personnel de M. Hitler, de l'amiral Paladini, qui a accompagné le croiseur *Gorizia* aux régates de Kiel, est apparue comme une nouvelle manifestation, propre à frapper l'opinion, de l'amitié italo-allemande [1].

En ce qui concerne la France, les observations que l'on a eu l'occasion de faire ces jours-ci confirment les remarques antérieures. Nos compatriotes, qui se trouvent à Berlin en assez grand nombre et dont beaucoup logent chez l'habitant, sont agréablement surpris des bonnes dispositions qu'on leur témoigne; ils recueillent, de toutes parts, des déclarations de sympathie et l'expression d'un vif désir de voir l'entente s'établir entre les deux pays. Nos victoires sportives, rares d'ailleurs, sont très bien accueillies. Dans la rue, l'étranger dont on devine la nationalité française est observé avec une curiosité bienveillante.

Mais ces signes favorables, d'où certains s'empressent de tirer des conclusions optimistes sur l'avenir des relations franco-allemandes, sont accompagnés de symptômes d'une nature entièrement différente. L'attitude des milieux dirigeants eux-mêmes est pleine de contradictions et très déconcertante. M. von Neurath a bien pu me recevoir aimablement, m'assurer que le Reich

(1) Voir ci-dessus, n° 118.

était prêt à s'associer, en principe, à la proposition française, s'élever contre les soupçons qui avaient pesé sur le *Deutschland* (1) et l'aviation allemande, rendre hommage à l'initiative du cabinet Blum; cela n'a pas empêché la presse berlinoise, qu'inspirent M. Goebbels et la Wilhelmstrasse, d'accuser, deux fois par jour, la France de n'être neutre qu'en paroles et d'être interventionniste en fait, de lui reprocher, avec une insistance croissante, d'avoir une conduite louche, hypocrite et malhonnête. Deux fois par jour, ses correspondants parisiens se livrent à une exploitation minutieuse des feuilles françaises d'opposition dont les articles sont reproduits sous des manchettes énormes. Les rédactions se gardent d'y ajouter des commentaires; mais elles présentent les dépêches qu'elles reçoivent de Paris d'une manière suffisamment habile et tendancieuse pour que le lecteur soit immédiatement convaincu du concours militaire prêté par la France aux « marxistes » espagnols.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul indice qui permette de concevoir des doutes sur les intentions futures de l'Allemagne. De même qu'à Garmisch, pendant les Olympiades d'hiver, il m'a semblé démêler chez mes interlocuteurs allemands une sorte de gêne obscure en ma présence, leur sourire courtois ne réussit pas à cacher les arrière-pensées dont il semble que la conscience les trouble, et j'ai cru discerner que leur visage en portait la marque.

Il n'est pas moins caractéristique que les journaux du Reich, renouvelant la tactique qui avait été la leur au cours des années antérieures à 1914, se plaisent à rapporter toutes les nouvelles pouvant faire croire que l'armée française est en voie de désagrégation. Ils ont tous raconté, dans leurs numéros du 11 août, que le croiseur *Duquesne* avait été obligé de rallier Toulon à la suite d'une mutinerie de l'équipage mécontent de la mauvaise qualité des vivres. C'est un organe reflétant directement les idées du parti, l'*Angriff*, qui vient de publier un article sur l'activité déployée par les communistes en France, sous le titre suivant : « Deux cent cinquante cellules communistes dans l'armée française. Des officiers et des soldats saluent en tendant le poing ». Certaines feuilles ont écrit qu'une zone de méfiance universelle était en train d'entourer la France. Il est indéniable que la presse allemande s'emploie de tous ses efforts à épaissir cette zone.

La nomination de M. von Ribbentrop comme ambassadeur à Londres fait l'objet d'une autre dépêche en date d'aujourd'hui. Il importe, toutefois, de noter ici qu'elle représente, dans l'histoire de la politique extérieure du IIIe Reich, un événement considérable. M. Hitler ne se sépare pas sans regrets de son fidèle collaborateur, d'un de ses confidents les plus intimes et les plus sûrs. Il n'a pris sa décision qu'après de longues hésitations. Le sacrifice lui a été pénible; s'il l'a fait, c'est qu'il juge le moment opportun pour exercer une pression décisive sur l'Angleterre et l'attirer du côté de l'Allemagne. Précisément, le nombre des Anglais venus à Berlin à l'occasion de la XIe Olympiade est très élevé. Lady Chamberlain a rejoint sir Robert et lady

(1) Voir ci-dessus, nº 103.

Vansittart ainsi que les lords qui séjournent dans la capitale [1]. Ces hôtes de marque ne cachent pas l'impression qu'ont produite, sur eux, la popularité dont M. Hitler jouit auprès de son peuple, les manifestations quotidiennes par lesquelles le IIIe Reich étale sa puissance, l'atmosphère de fête qui règne dans la ville. Nul doute qu'ils ne retournent dans leur pays troublés et, sinon séduits, du moins intimidés par l'énormité et l'efficacité de l'appareil construit par le régime. M. Hitler veut utiliser ce courant favorable et le développer. Il en a confié la mission à M. von Ribbentrop. A celui-ci, piqué au jeu par le succès que M. von Papen a remporté à Vienne, de conquérir à son tour la Grande-Bretagne!

Les contradictions qui sont un trait essentiel de l'attitude de l'Allemagne prouvent, au reste, que les dirigeants du régime n'ont pas définitivement choisi la route à suivre. Ils désirent, pour le moment encore, se garder ouvertes toutes les avenues et tâtonnent manifestement entre deux politiques différentes. L'une d'elles est orientée vers le maintien de la paix; elle se caractérisera, si elle prévaut, par la participation des délégués du Reich à la conférence des cinq puissances qui doit se tenir, en automne, à Bruxelles, et par l'agrément que donnera l'Allemagne à la conclusion d'un nouvel accord de Locarno. L'autre tend, au contraire, à détacher la France de ses alliés, à la présenter comme un dangereux foyer de contagion et, sous le prétexte de barrer la voie à un bolchevisme menaçant pour la civilisation européenne, à réduire à l'impuissance l'ennemi héréditaire. L'Allemagne s'inspirera des circonstances pour donner la préférence à l'une ou l'autre de ces politiques.

Dans la presse française, on a beaucoup soupçonné le gouvernement national-socialiste de vouloir profiter des événements dont la péninsule ibérique est le théâtre pour formuler des revendications à l'égard du Maroc espagnol. Les journaux allemands n'ont, quand à eux, fait aucune allusion à des ambitions de ce genre. C'est un sujet que M. von Neurath n'a pas effleuré non plus dans les entretiens que j'ai eus avec lui. Mais certains fonctionnaires de la Wilhelmstrasse ont été moins discrets. L'un d'entre eux a laissé percer le dessein de soulever bientôt la question de l'établissement des nationaux allemands dans la zone espagnole du Maroc. Il est non moins certain que le Reich s'intéresse à la révision du statut de Tanger à laquelle il sait que l'Angleterre est favorable. Si les rumeurs lancées par quelques feuilles parisiennes sont, par conséquent, exagérées et prématurées, il reste que, sous cet aspect également, le problème espagnol mérite de tenir notre attention en éveil.

Les jours prochains nous apporteront une clarté supplémentaire sur la direction dans laquelle l'Allemagne compte s'engager. Sans doute, un cap

[1] *Note du document :* Voici les noms de quelques-unes des personnalités anglaises et étrangères qui ont été reçues à dîner par M. Hitler, le 13 août :

Sir Robert et lady Vansittart, sir Eric Phipps, lord et lady Rennell, lord et lady Aberdare, lord Barnby, lord Clydesdale, M. Ward Price, la comtesse Calvi di Bergolo, la princesse de Savoie, le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne et la comtesse Szembek, M. Lipski, le ministre des Finances de Hongrie et Mme de Fabinyi, le général de la cavalerie hongroise de Horthy, les ministres de Hongrie et de Yougoslavie à Berlin, M. van Rensburg, secrétaire d'État de l'Union de l'Afrique du sud, les principaux membres du gouvernement du Reich.

difficile et dangereux a-t-il été franchi au cours de la semaine qui vient de s'écouler. Mais les constatations et les réflexions que l'on peut faire ici ne permettent pas de dire qu'à brève échéance, et notamment au lendemain de la conclusion des Jeux olympiques, de nouvelles difficultés ne surgiront pas. Aujourd'hui comme hier, l'horizon est chargé de nuages; l'avenir demeure obscur et préoccupant.

141

LE LIEUTENANT-COLONEL SIMON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 275/S. [1] Secret. *Moscou, 13 août 1936.*

Renseignement. Source sérieuse.

L'attitude que devrait adopter le Komintern en présence des événements d'Espagne serait diversement appréciée par les membres de cette organisation.

La fraction modérée, à laquelle appartient M. Staline, désirerait éviter toute intervention pour ne pas provoquer une réaction de l'Allemagne et de l'Italie.

La fraction extrémiste, au contraire, estime que l'U.R.S.S. ne saurait rester neutre et doit soutenir le gouvernement légal.

Les partisans de cette manière de voir seraient accusés de « trotskysme » et on prévoit que leur attitude intransigeante serait susceptible d'entraîner des mesures de répression, allant même, pour les Russes, jusqu'à la déportation.

142

M. AMÉ LEROY, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 152 à 156. *Lisbonne, 14 août 1936, 14 h. 15.*
(*Reçu :* 15 h. 45, 16 h. 30, 16 h. 20, 17 h. 45.)

Après m'avoir dit que, tenant compte de ce que les gouvernements français et britannique estimaient que l'accord envisagé était de nature à abréger la guerre civile en Espagne et à écarter des complications internationales, le gouvernement portugais donnait son adhésion au principe dudit accord, M. Monteiro ajouta les observations suivantes :

[1] Extraite des archives de la Guerre.

En acceptant de discuter les modalités de l'accord proposé, le gouvernement portugais entend que celui-ci, une fois conclu, soit appliqué d'une manière rigoureuse afin d'éviter toute cause de méfiance ou de désaccord entre les puissances signataires. Il tient à préciser que cet acte doit présenter à cet égard toutes les garanties nécessaires afin que les peuples puissent faire confiance à la bonne foi et à l'impartialité des gouvernements signataires, condition d'autant plus indispensable en raison des passions suscitées dans certains pays à l'occasion des événements sanglants d'Espagne.

La proposition formulée par le gouvernement français intéresse tous les pays qui fabriquent des armes et possèdent des stocks de matériel de guerre, ce qui n'est pas le cas du Portugal. L'adhésion de ce pays ne peut donc porter que sur la question du transit; mais il est évident que si les pays producteurs de matériel de guerre prennent des mesures sérieuses pour empêcher la livraison aux parties en lutte, cette question n'aura même pas à se poser pour le Portugal. C'est à ces pays qu'il appartient d'établir chez eux un contrôle particulièrement rigoureux.

Le gouvernement portugais tient à appeler tout spécialement l'attention des gouvernements intéressés à l'accord sur les graves dangers que la guerre civile espagnole peut faire courir au Portugal. Aucun autre pays ne se trouve dans une situation identique et n'aura à redouter les conséquences qu'une certaine solution du conflit peut lui faire subir.

Aussi est-il obligé de déclarer que l'adhésion qu'il donne en principe à l'accord ne peut aliéner sa liberté d'appréciation des circonstances et des ses actes dans le cas où la paix internationale, la sauvegarde des vies, biens et liberté des citoyens portugais et la sécurité et l'indépendance du Portugal seraient en jeu.

Particulièrement intéressé par les événements d'Espagne, le gouvernement portugais appelle toute l'attention du gouvernement français sur l'extrême violence de la lutte voisine, au nom des principes d'humanité et de l'affection fraternelle qui unit les peuples portugais et espagnol et parce qu'il estime que ce n'est pas seulement le sort de l'Espagne qui se joue actuellement.

Le gouvernement portugais sait d'une manière précise que les milices communistes, dans les régions où elles dominent... [1] des méthodes de terreur, détruisant systématiquement le patrimoine séculaire de l'Espagne suivant un plan préconçu et assassinant avec préméditation les individualités appartenant aux classes qu'elles considèrent comme indésirables. Aussi semble-t-il au gouvernement portugais qu'en marge de l'accord proposé, il conviendrait de condamner de tels procédés de transformation sociale.

Enfin M. Monteiro, après ces déclarations faites avec une certaine émotion, ajouta que l'étude du texte de l'accord provoquerait sans doute quelques [. suggestions] de la part de son gouvernement.

[1] Lacune de déchiffrement.

143

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 957 à 961. Priorité absolue. *Rome, 14 août 1936, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 18 h. 25, 18 h. 15, 18 h. 45.)

Conformément aux dernières instructions de Votre Excellence, j'ai effectué auprès du comte Ciano la démarche prévue par votre télégramme 931-932 (1).

J'ai insisté très vivement sur la nécessité d'arriver à la solution rapide qui s'imposait. On pouvait d'autant plus facilement aboutir dès maintenant que le gouvernement italien avait accepté intégralement notre texte et que nous étions d'accord en principe, sous réserve des observations que je venais de lui exposer, sur les demandes subsidiaires qui avaient été formulées.

Je n'ai pas réussi à convaincre le ministre des Affaires étrangères. Il m'a fait valoir avec force que la proposition italienne était déjà le résultat d'une transaction et représentait un minimum : M. Mussolini, partisan d'une neutralité totale et sans réserve aussi bien morale que matérielle, avait fini par se rendre compte du bien-fondé de mes arguments sur les limites infranchissables de nos pouvoirs constitutionnels (voir mon télégramme nos 921-923) (2). Il avait en conséquence écarté de son programme initial tout ce qui lui semblait inconciliable avec la liberté de pensée, de presse et de réunion, se bornant à demander à la France d'insérer dans le texte qui lui était soumis et ne soulevait par ailleurs aucune objection de sa part un article concernant l'interdiction des souscriptions publiques et du recrutement des volontaires en faveur d'une des parties en lutte. C'était du reste à ses yeux bien plus le caractère moral de ces manifestations que leur côté matériel qui le préoccupait, ayant lui aussi à tenir compte de son opinion publique et des tendances qui se faisaient jour, notamment au sein du parti fasciste, très désireux évidemment de témoigner une sympathie agissante pour la cause des insurgés. Or le chef du gouvernement, qui mesurait parfaitement la gravité de la situation, était fermement résolu pour sa part à maintenir une neutralité absolue.

Le comte Ciano m'a fait observer que dans ces conditions il serait bien difficile à l'Italie de transformer une proposition à laquelle elle tenait essentiellement en une simple recommandation, même si le gouvernement français était disposé à soutenir cette requête ultérieurement, sans toutefois lui donner l'appui d'une adhésion publique. Il a également ajouté qu'il ne comprenait pas pourquoi la négociation étant loin d'être terminée, puisque ni les États-Unis,

(1) Démarche destinée à presser le gouvernement italien de donner une réponse favorable à la note française sur la non-intervention. Voir ci-dessus, n° 134 (note).

(2) Publié ci-dessus, sous le n° 104.

consultés, ni le Portugal, ni l'Allemagne, parties au contrat, n'avaient encore donné leurs réponses, il était impossible de présenter un texte tenant compte des demandes italiennes.

Je lui ai répondu en m'inspirant des considérations impérieuses que m'a développées hier le directeur politique du Département et en faisant appel une fois de plus à sa volonté de collaboration avec la France dont il avait fait état à plusieurs reprises au cours de notre conversation. Le comte Ciano m'a promis de se mettre téléphoniquement en rapport avec M. Mussolini qui a quitté hier soir Rome pour Riccione et de me communiquer aussitôt sa réponse. Il ne m'a pas caché cependant qu'il doutait fortement de l'acceptation du chef du gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'en raison des circonstances, il abrégerait son congé et serait de retour à Rome dès lundi matin.

144

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 962 à 967. Réservé. *Rome, 14 août 1936, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 15, 2 h., 2 h. 10.)

Suite à mon télégramme nos 957-961 (1).

Je crois utile de préciser, pour plus de clarté, la position du gouvernement italien telle qu'elle résulte de mes dernières conversations avec le comte Ciano, notamment en ce qui touche les trois demandes italiennes visées dans mon télégramme nos 942-943 (2).

Comme je l'indiquais ce matin à Votre Excellence, c'est en invoquant la notion de solidarité morale symbolisée par des souscriptions publiques que l'Italie demande qu'on y mette fin désormais. Ainsi un examen plus détaillé des modalités techniques en matière de concours financier l'intéressent assez peu pour le moment du moins. C'est le principe même de souscriptions « à caractère plus ou moins spontané, comme celles qui viennent d'avoir lieu en [U.R.S.S.] », qui soulève surtout ici de graves objections, car on estime que de telles manifestations sont peu compatibles avec une stricte doctrine de non-intervention. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères ne m'a pas caché que le gouvernement français était à son avis libre d'empêcher le transfert en Espagne des sommes recueillies de la sorte, puisqu'il a pu pendant la période des sanctions s'opposer à tout envoi quelconque d'argent en Italie.

Quant au problème de recrutement, j'ai fait admettre à mon interlocuteur, en invoquant les précédents si nombreux dans l'histoire italienne au XIXe

(1) Publié ci-dessus, sous le no 143.

(2) Publié ci-dessus sous le no 123.

siècle, qu'il ne saurait être question d'empêcher des ressortissants français de partir isolément et sans armes à leurs risques et périls pour l'Espagne comme pour tout autre pays. De plus les envois d'ambulances sous le signe de la Croix-Rouge ne faisaient qu'honorer l'humanité. Le comte Ciano a reconnu la justesse de ces remarques et m'a déclaré que la demande de son gouvernement concernait uniquement l'organisation du recrutement par des bureaux, des agences comme il en existe, m'a-t-il dit, à la rédaction même du journal italien antifasciste de Paris, ce qui lui paraissait incompatible avec une attitude de complète neutralité. Enfin, pour le contrôle, le comte Ciano estime qu'un comité international rendrait de réels services et allègerait d'autant la tâche du gouvernement. Il persiste à penser que les demandes italiennes doivent trouver place dans la déclaration même de non-immixtion proposée par le gouvernement de la République.

Je me demande si nos négociations avec l'Italie ne comportent pas maintenant certains risques qui n'échappent pas au chargé d'affaires d'Angleterre et que je crois devoir signaler tout particulièrement au Département. En effet, si pour une raison, il s'avérait impossible d'accepter les demandes italiennes, n'y a-t-il pas lieu de craindre que M. Mussolini ne prenne tout à coup l'initiative d'une nouvelle proposition de neutralité concertée, rédigée à sa manière et intervertissant les rôles, nous mette dans la situation d'avoir à décliner un projet de non-ingérence totale qui pourrait être accepté par d'autres puissances?

J'ai évité jusqu'à présent, et j'espère y avoir encore réussi ce matin, le danger d'une telle manifestation dont nous devons cependant, avec un homme aussi déterminé que le chef du gouvernement italien, envisager la possibilité et mesurer les conséquences, si la négociation se prolongeait sans amener rapidement l'accord général et la détente que nous recherchons. Peut-être est-ce le sentiment du gouvernement de Londres qui, comme l'indique votre télégramme nº 947 [1], a préféré s'abstenir d'une nouvelle démarche à Rome pour seconder la mienne. J'ai recueilli quant à moi cette impression dans mes conversations avec M. Ingram, qui s'était montré jusqu'à présent, tout en appuyant sincèrement mon action, très préoccupé d'éviter un éclat. J'ajoute que les journaux de ce soir présentent par leurs titres et les en-tête les nouvelles relatives à la situation espagnole et à l'attitude du gouvernement français d'une manière qui nous est assez peu favorable.

[1] Ce télégramme fait état du silence du gouvernement italien et des hésitations du gouvernement britannique à renouveler sa première intervention.

145

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 973. *Rome, 14 août 1936, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 15, 3 h. 10.)

D'après les indications recueillies au ministère de la Guerre par le général Parisot, plusieurs pays pressentis par l'Italie, bien qu'aucune invitation formelle n'ait été adressée à cet effet, ont décidé l'envoi de missions militaires pour les représenter aux grandes manœuvres italiennes qui commenceront le 24 de ce mois dans la région de Naples. Ces pays sont : l'Allemagne, la Hongrie, l'Autriche, l'Albanie et la Pologne.

La raison invoquée au ministère royal de la Guerre pour expliquer cette discrimination entre les puissances étrangères, c'est que les pays qui seront représentés aux manœuvres par des mission spéciales n'ont pas participé aux sanctions, sauf la Pologne qui fut la première à les lever.

146

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

D. collective. *Paris, 14 août 1936.*

La conférence réunie à Montreux le 22 juin dernier [1] sur l'initiative du gouvernement turc pour modifier la convention de Lausanne de 1923 relative au régime des Détroits a heureusement abouti et la nouvelle convention a été signée le 20 juillet.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une note relative aux travaux de la conférence ainsi qu'à la nouvelle réglementation qui, aux termes du protocole annexé à la convention, entrera en vigueur sans attendre les ratifications, à dater du 15 août prochain.

Je joins également à la présente dépêche le texte de la nouvelle convention [2].

(1) Voir au tome II de la présente série, le nº 337.

(2) Non reproduit.

ANNEXE

Note

.....

V. *La convention de Montreux* (1)

Les dispositions de la convention signée à Montreux le 20 juillet 1936 peuvent être résumées ainsi :

1. *Remilitarisation des Détroits.* — La nouvelle convention abroge expressément les dispositions de 1923 qui frappaient les Détroits d'une servitude de démilitarisation (préambule et protocole annexe). Aucune restriction n'est prévue au droit que le gouvernement turc possède désormais, soit d'élever des fortifications sur les rives des Détroits, soit de faire stationner dans cette région tels effectifs qu'il lui conviendra. La Turquie obtient ainsi l'avantage qui lui tenait le plus à cœur, car il garantit pleinement sa sécurité, tout au moins immédiate, en la protégeant contre une attaque brusquée, et renforce sa position internationale en la constituant gardienne et maîtresse des Détroits.

Aucune puissance ne s'est avisée de contester, ni même de chercher à restreindre une liberté que la Turquie se serait certainement arrogée, si les autres puissances n'avaient pas accepté sa demande en revision.

2. *Régime des Détroits.* — La convention commence par reconnaître et affirmer le principe de la liberté de passage et de navigation par mer des Détroits (art. 1). Toutefois, elle apporte à ce principe de sérieuses dérogations dans l'intérêt de la sécurité de la Turquie d'une part, mais aussi, d'autre part, des puissances riveraines de la mer Noire. Cette position de principe, soutenue par l'Angleterre et la France, traditionnellement attachées à la liberté des Détroits et des grandes voies de communication internationales (canal de Suez, détroits d'accès à la mer Baltique) a fini par prévaloir sur la conception nationaliste de la Turquie qui voulait mettre au premier plan l'affirmation de la souveraineté nationale. Cette dernière doctrine, si elle avait été reconnue, aurait eu pour conséquence de laisser la Turquie maîtresse de supprimer à son gré les dérogations consenties par elle à sa propre souveraineté.

A. *Navires de commerce.* — Le principe de liberté des Détroits ne trouve d'ailleurs sa pleine application que pour le régime des navires de commerce (art. 2 à 7). Ceux-ci continueront à jouir d'une pleine liberté de passage et de navigation en tout temps, sauf s'ils appartiennent à un pays en guerre avec la Turquie. Les efforts des puissances balkaniques autres que la Turquie, discrètement soutenus par l'Angleterre et la France, ont tendu à réduire au minimum les formalités sanitaires et autres imposées aux navires de commerce.

B. *Bâtiments de guerre.* — Il convient de distinguer quatre hypothèses :

a. Temps de paix;
b. Temps de guerre, la Turquie n'étant pas belligérante;
c. Temps de guerre, la Turquie étant belligérante;
d. Temps de paix, la Turquie s'estimant « menacée d'un danger de guerre imminent ».

a. *Temps de paix.* — On se souvient que sous le régime de Lausanne, les puissances non riveraines de la mer Noire avaient complète liberté d'envoyer leurs forces navales dans cette mer à condition de ne pas dépasser l'effectif de la flotte la plus puissante appartenant à une puissance riveraine, c'est-à-dire, en pratique, la flotte russe. Aucune restriction n'était d'ailleurs apportée au passage en Méditerranée des flottes appartenant aux puissances riveraines de la mer Noire.

La nouvelle convention prévoit deux catégories de dispositions fondées, d'une part sur la sécurité turque, d'autre part sur celle des riverains de la mer Noire.

Dans l'intérêt de la sécurité turque, le tonnage global maximum de toutes les forces navales étrangères pouvant se trouver dans les Détroits ne devra pas dépasser 15.000 tonnes et neuf bâtiments (art. 11). Ne seront pas compris dans ce tonnage les bâtiments rendant au gouvernement

(1) L'essentiel de cette convention a été seul retenu : il n'a pas paru nécessaire d'en reproduire les volumineuses annexes.

turc, sur son invitation, une « visite de courtoisie d'une durée limitée » (art. 17), ni « les bâtiments de guerre ayant subi une avarie lors de la traversée » (art. 14). Cette disposition vise à empêcher soit la Turquie, soit une puissance étrangère, de fermer les Détroits en temps de paix par un procédé détourné.

Dans l'intérêt des puissances riveraines de la mer Noire, le tonnage global que les puissances non riveraines peuvent avoir dans cette mer en temps de paix est limité à 30.000 tonnes, ce chiffre pouvant être ultérieurement porté à 45.000 tonnes si la flotte la plus forte de la mer Noire venait à dépasser d'au moins 10.000 tonnes celui de la flotte la plus forte en cette mer à la date de la signature de la convention (art. 18).

Ce plafond pourra également être dépassé de 8.000 tonnes au maximum dans le cas où l'envoi d'une force navale en mer Noire répondrait à un « but humanitaire » (art. 18).

Les puissances riveraines de la mer Noire sont astreintes à la même limitation de tonnage que les puissances non riveraines, en ce qui concerne le séjour dans les Détroits. Elles ont toutefois le droit de faire passer leurs navires d'un tonnage supérieur à 15.000 tonnes (un cuirassé russe), pourvu que ceux-ci transitent les Détroits avec une escorte de deux torpilleurs au maximum.

Dans tous les cas, un préavis de huit jours devra être donné au gouvernement turc, la convention exprimant le vœu que ce délai soit pratiquement porté à quinze jours pour les puissances non riveraines de la mer Noire (art. 13).

Le passage des Détroits est interdit d'une manière absolue aux sous-marins, sauf à ceux que les puissances riveraines de la mer Noire auraient achetés au dehors ou qu'elles enverraient au dehors pour être réparés. En ce cas, ces bâtiments devraient naviguer de jour, en surface et isolément (art. 12).

La durée maxima de séjour des flottes non riveraines en mer Noire est fixée à vingt et un jours (art. 18). De même, les bâtiments en transit dans les Détroits ne devront, sauf cas d'avarie ou de fortune de mer, y séjourner que le temps strictement nécessaire à leur passage (art. 18).

b. *Temps de guerre, la Turquie n'étant pas belligérante.* — Les règles du temps de paix sont valables, sauf pour les puissances belligérantes, dont les bâtiments de guerre se voient interdire rigoureusement le passage à travers les Détroits (art. 19). Cette règle souffre une exception très importante pour le cas d'application du pacte de la Société des Nations, « ainsi que dans le cas d'assistance prêtée à un état victime d'une agression, en vertu d'un traité d'assistance mutuelle, engageant la Turquie, conclu dans le cadre de la Société des Nations, enregistré et publié conformément aux dispositions de l'article 18 dudit pacte ».

c. *État de guerre, la Turquie étant belligérante.* — Le passage des bâtiments de guerre est entièrement laissé à la discrétion du gouvernement turc (art. 20).

d. *Menace de guerre.* — Au cas où la Turquie s'estime menacée d'un danger de guerre imminent, elle a le même droit d'appliquer l'article 20 (art. 21). Toutefois, elle s'engage à rapporter les mesures ainsi prises si le conseil de la Société des Nations, par une majorité des deux tiers, décide qu'elles ne sont pas justifiées et si tel est également l'avis de la majorité des hautes parties contractantes signataires de la convention.

3. *Aviation.* — La convention de 1923 consacrait, en même temps que la liberté des Détroits pour les navires, la liberté de survol pour les aéronefs. D'après la nouvelle convention, les Détroits deviennent zone interdite aux aéronefs. Ils seront contournés, pour le passage des aéronefs civils entre la Méditerranée et la mer Noire, par une route aérienne établie par la Turquie et dont l'utilisation sera subordonnée, pour les survols occasionnels, à un préavis de trois jours et pour les survols de services réguliers, à un préavis général des dates de passage (art. 23). Aucune disposition n'est prévue pour les avions militaires.

4. *Suppression de la commission des Détroits.* — La commission internationale des Détroits, qui siégeait à Constantinople en vertu de la convention de 1923. est supprimée et ses attributions sont transférées au gouvernement turc (art. 24). Celui-ci notifiera aux représentants des hautes parties contractantes à Ankara les passages des forces navales dans les Détroits. Il adressera au secrétaire général de la Société des Nations ainsi qu'aux hautes parties contractantes un rapport annuel indiquant les mouvements des bâtiments de guerre étrangers dans les Détroits et fournissant tous renseignements utiles tant pour le commerce que pour la navigation maritime et aérienne.

5. *Rapports de la convention et de la Société des Nations.* — L'article 25 spécifie qu'aucune disposition de la convention ne porte atteinte aux droits et obligations découlant, pour les hautes parties contractantes, du pacte de la Société des Nations.

6. *Ratification et mise en vigueur de la convention.* — Les ratifications de la convention seront déposées à Paris. La convention entrera en vigueur dès que six instruments de ratification, y compris celui de la Turquie, auront été déposés (art. 26).

A partir de son entrée en vigueur, la convention sera ouverte à l'adhésion de toutes les puissances signataires du traité de paix de Lausanne du 24 juillet 1923 (art. 27). La faculté d'adhésion est ainsi réservée à la seule Italie. Celle-ci se trouvera dans une situation privilégiée par rapport à d'autres grandes puissances comme les États-Unis et l'Allemagne et cet avantage pourra lui faciliter l'adhésion à une convention élaborée sans sa participation. Les délégations britannique et française se sont rencontrées pour laisser ouverte à l'Italie, grande puissance méditerranéenne, cette porte que la délégation turque voulait tout d'abord lui fermer.

L'article 28 fixe à vingt ans la durée de la convention et prévoit les modalités de révision quinquennale.

7. *Protocole d'application provisoire.* — Le gouvernement turc avait insisté, au cours de la conférence, pour obtenir immédiatement le droit de remilitariser les Détroits et celui de prendre, en cas de menace de guerre, les mêmes mesures de sécurité qu'en cas de guerre.

Les autres gouvernements ont estimé ne pouvoir faire autrement que de lui donner satisfaction sur le premier point. Sur le second, ils ont jugé préférable de consentir la mise en application provisoire de la convention tout entière afin de ne pas se priver des garanties dont cet acte entoure la fermeture des Détroits en cas de menace de guerre. Les plénipotentiaires des hautes parties contractantes ont donc signé en même temps que la convention concernant le régime des Détroits un protocole acceptant la remilitarisation immédiate des Détroits et l'application provisoire, à partir du 15 août, de la convention.

VI. *Observations générales*

La convention de Montreux présente, dans les circonstances actuelles, un intérêt international qui dépasse ses avantages intrinsèques.

Sans doute, il est agréable de constater que les charges fiscales frappant la marine marchande ont été limitées et que le nouveau régime de fermeture des Détroits n'est pas opposable aux navires pétroliers armés comme navires auxiliaires (ce dernier point intéresse particulièrement la France pour son ravitaillement en pétrole de Roumanie), mais il est surtout réconfortant de constater qu'une convention internationale, reconnue mal adaptée aux circonstances, ait pu être révisée, d'un commun accord, par une procédure pacifique. Aussi les divers gouvernements représentés à Montreux ont-ils tenu déjà à exprimer, par la voix de leurs représentants, leur satisfaction au gouvernement turc pour la manière dont il a engagé les pourparlers relatifs à la révision de la convention des Détroits.

De plus, loin d'amoindrir l'autorité de la Société des Nations, en reconnaissant à l'un de ses membres certaines initiatives, tant pour sa propre sécurité que pour la sécurité collective, la nouvelle convention des Détroits renforce cette autorité, puisqu'il demeure entendu que ces initiatives ne peuvent se concevoir qu'en conformité des devoirs qu'assume la Turquie en qualité de membre de la Société des Nations.

La convention de Montreux marque, en outre, un progrès dans la voie de la stabilisation pacifique de l'Europe, puisque les traités d'assistance mutuelle destinés à parer à certaines insuffisances du pacte de la Société des Nations et à permettre un secours immédiat, automatique en quelque sorte, à l'état victime d'une agression, avant même la désignation de l'agresseur par le conseil de la Société des Nations, y sont formellement visés.

Les représentants du gouvernement français à Montreux, M. Paul-Boncour, délégué permanent de la France à Genève, et M. Ponsot, ambassadeur de la République en Turquie, ont apporté une attention toute particulière à faire affirmer ce principe cher à la politique française pour la consolidation de la paix. Ils ont eu à rapprocher des points de vue tout d'abord assez divergents et, comme on l'a vu, leur action conciliatrice a abouti à l'adoption d'un texte satisfaisant pour toutes les parties en cause. A ce propos, d'ailleurs, ont été fort opportunément précisés les rapports de confiante amitié qui unissent entre elles les puissances balkaniques et les puissances riveraines de la mer Noire.

Du point de vue français, le grave problème que soulevait la révision du régime des Détroits paraît avoir été résolu dans les meilleures conditions possibles. Nous avions accueilli avec satisfaction l'initiative que le gouvernement turc avait prise de solliciter la révision du traité au lieu de le répudier arbitrairement ainsi que l'exemple d'autres gouvernements étrangers aurait pu l'y inciter. La remilitarisation des Détroits était inévitable, car il était certain que, sur le refus des puissances, la Turquie y aurait procédé d'elle-même. De ce fait, des clauses concernant le passage des navires de guerre par les Détroits perdaient beaucoup de leur importance. La délégation française a sauvegardé l'essentiel en réservant l'application du pacte de la Société des Nations et des pactes complémentaires d'assistance mutuelle. Sans doute, ceux-ci ne joueront-ils que pour autant qu'ils engageront la Turquie, mais ici le fait déterminait le droit, et une possibilité grosse de conséquence reste ouverte pour l'avenir. Du reste, la Turquie est partie à l'Entente balkanique.

Par ailleurs, comme on l'a vu également, la délégation française s'est heureusement employée à concilier l'antagonisme qui a pris, à un certain moment, un caractère aigu entre les thèses russe et britannique. Elle n'a pas eu à jouer le même rôle entre la Turquie et l'Angleterre dont l'entente, manifestée parfois à l'encontre des intérêts russes, aura été la révélation de la conférence. Elle a prêté aux délégations des puissances secondaires amies : Roumanie et, à un moindre degré, Yougoslavie et Grèce, un appui efficace dont celles-ci lui ont été reconnaissantes.

Il n'est pas jusqu'à la délégation bulgare qui n'ait apprécié nos bons offices pour lui ménager la possibilité de formuler, au cours de la dernière séance, une réserve que le gouvernement de Sofia jugeait indispensable à sa dignité.

Mais il est évident que la puissance qui tire les plus grands avantages de la nouvelle convention est la Turquie, malgré les concessions importantes qu'elle a dû consentir, tout comme les autres puissances, sur ses exigences primitives. Assez forte, grâce à l'alliance russe, pour obtenir une révision de la convention de Lausanne, elle s'est vue de ce fait en mesure de traiter sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne et, appuyée sur celle-ci, elle a cherché avec succès à reprendre quelque indépendance à l'égard des Soviets.

En ce qui concerne les puissances absentes, une seule peut se prévaloir de droits certains, encore que ses intérêts, ainsi que l'a marqué M. Litvinov le jour de la signature, n'aient pas été négligés, c'est l'Italie qui jusqu'à présent s'est bornée à faire des réserves formelles sur tout régime établi sans elle. Par ailleurs, les États-Unis n'étant pas signataires de Lausanne ni, comme l'U.R.S.S., riverains de la mer Noire, n'ont pas été invités. Il est possible qu'ils formulent des réserves à l'égard d'un régime qui restreigne dans une mesure considérable la liberté absolue de passage dans les Détroits, règle du droit international à laquelle ils se sont toujours montrés si attachés qu'ils ont refusé de signer le traité de Lausanne. Enfin, l'Allemagne se croira peut-être également fondée à exprimer des réserves à l'égard d'une réglementation à l'établissement de laquelle elle n'a pas été appelée à participer.

Le succès de la conférence de Montreux comporte en tout état de cause un utile enseignement. Il montrera à ceux qui sont épris de solutions réalistes que non seulement il est injuste de désespérer des procédures de conciliation internationale, mais encore que ceux qui, pour leur part, y restent fermement attachés savent à l'occasion affirmer leur volonté d'agir en commun pour le respect du droit.

147

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 535. *Londres, 14 août 1936* (1).

Conformément aux instructions que Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir par sa lettre du 10 de ce mois, nº 1437 (2), j'ai rappelé aujourd'hui au Foreign Office les conditions dans lesquelles M. Corbin avait saisi, à la fin du mois dernier, sir Robert Vansittart de notre projet de pacte méditerranéen.

Après avoir déclaré que la position anglaise, tant vis-à-vis de l'Italie que de certaines autres puissances méditerranéennes, à laquelle s'était référé le sous-secrétaire d'État permanent, se trouvait aujourd'hui éclaircie, j'ai ajouté que Votre Excellence serait heureuse de recevoir aussi rapidement que possible la réponse de principe du gouvernement britannique. J'ai fait remarquer, à ce propos, que divers gouvernements se préoccupaient de la question et que, de ce fait, nous pouvions nous trouver amenés à leur faire connaître rapidement notre conception générale.

M. Sargent qui, actuellement, remplace sir Robert Vansittart, m'a répondu que le mémorandum français (3) était l'objet d'une étude approfondie de la part des services anglais, que les événements actuels tenaient forcément une certaine place dans cet examen et qu'il ne se trouvait pas encore en mesure de me faire connaître la date exacte à laquelle une réponse britannique nous serait remise.

Le sous-secrétaire d'État me demanda ensuite la permission de me poser quelques questions en exprimant l'espoir que celles-ci ne soulèveraient pas de notre part des objections analogues à celles provoquées récemment par un document britannique remis à Berlin (4). Je crus pouvoir le rassurer à ce sujet.

« Quelle que soit la valeur, me dit mon interlocuteur, d'une manifestation de solidarité politique en Méditerranée, nous considérons que le caractère réel du projet en question dépendra surtout du nombre et de l'importance de ses signataires.

« A ce point de vue, la position italienne est à nos yeux d'un intérêt capital. Pensez-vous recueillir l'adhésion du gouvernement de Rome? Si elle faisait défaut, considéreriez-vous le pacte comme devant conserver le même caractère? A nos yeux, tel ne serait pas le cas et même si une disposition prévoyait des adhésions ultérieures, l'absence de l'Italie devrait entraîner des modifications de texte. »

(1) Date de réception inconnue.
(2) Voir ci-dessus, nº 121.
(3) Publié en annexe à la dépêche 1311, adressée à Londres le 16 juillet (voir, au tome II de la présente série, le nº 461).
(4) Allusion au questionnaire britannique du 6 mai.

Je répondis que je ferais part de cette question à Votre Excellence. Une seconde question m'amena à préciser que les préoccupations yougoslaves et turques nous obligeaient à poursuivre sans délai la réalisation du pacte. Il est certain que les préoccupations de ces états ne semblent pas aussi essentielles aux yeux du Foreign Office qu'aux nôtres.

A propos des états riverains de la mer Noire, M. Sargent me demanda si nous escomptions une participation ultérieure des Soviets. Le texte de notre mémorandum répond à cette question. Je le lui fis observer. Le fait ne provoqua aucune observation. J'eus cependant l'impression que cette inclusion possible de l'Union soviétique risquait plutôt, à ses yeux, de compliquer d'autres négociations.

« Ne parlons pas de l'Espagne pour le moment, me dit-il, malgré toute l'importance que présente ce pays au point de vue méditerranéen.

« Le mémorandum français mentionne les principaux états dont les territoires sont riverains de la Méditerranée. Demain, l'Égypte va recouvrer un plein statut international (1). Or, à nos yeux, sa position navale en Méditerranée est primordiale. Si elle demande à adhérer au projet, la position peut être délicate puisque nous aurons une base à Alexandrie et conserverons un droit de regard sur sa politique extérieure. Supposez que la Grande-Bretagne n'ait pas adhéré. Comment envisagerez-vous la situation? »

Ces demandes d'explications, au sujet desquelles je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître son sentiment, indiquent très clairement, selon moi, qu'avant d'adhérer à la manifestation de principe à laquelle nous l'avons convié, le gouvernement britannique désirera pouvoir en calculer aussi exactement que possible la valeur pratique, les répercussions indirectes sur les pays non-riverains, et même les perspectives d'avenir.

148

LE LIEUTENANT-COLONEL SALLAND, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 88/S (2). Secret. *Vienne, 14 août 1936.*

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, des notes sur le voyage que je viens d'effectuer à travers l'Autriche (3).

Ce voyage m'a permis en particulier de prendre contact avec les généraux commandant les 4e, 6e et 7e divisions (4), ainsi qu'avec les commandants militaires de Salzburg et de Bregenz.

(1) L'Égypte a échangé des ambassadeurs avec la Grande-Bretagne à la suite de la signature, le 26 août, du traité d'alliance anglo-égyptien; elle sera admise à la Société des Nations le 26 mai 1937.

(2) Extraite des archives de la Guerre. Cette dépêche se réfère à un rapport nº 81/S du 3 juillet précédent (non reproduit et qui annonçait le voyage imminent de l'attaché).

(3) La reproduction de ces notes n'a pas semblé nécessaire.

(4) Dont les quartiers généraux sont installés à Linz, Innsbruck et Klagenfurt.

Contacts évidemment rapides, dont je me garderais bien de tirer des jugements définitifs, mais suffisants tout de même pour avoir pu me faire une idée, avoir eu une impression ou simplement l'intuition des sentiments qui animent les différents grands chefs du Bundesheer avec lesquels je me suis entretenu.

Ils m'ont permis en tout cas de connaître l'opinion de militaires des provinces sur un certain nombre de questions qu'on ne voit généralement qu'à travers le crible des autorités viennoises.

Sur les officiers, je rapporte une impression généralement bonne; chez tous, à un degré plus ou moins développé, quatre points ressortent nettement de leurs déclarations :

— loyauté de soldat à l'égard du régime actuel de l'Autriche;

— sentiments allemands;

— animosité toujours grande contre l'Italie;

— crainte du communisme.

Des réflexions que les commandants militaires de Haute-Autriche, du Tyrol et du Vorarlberg m'ont faites sur l'organisation de la défense du territoire qui leur est confié, on peut déduire que le problème leur paraît difficile à résoudre avec les moyens dont ils disposent actuellement. Il est particulièrement délicat pour le commandant de la 6e division, dont l'autorité s'exerce sur l'énorme front de Salzburg à Bregenz et dont la zone d'action, entre frontière bavaroise et frontière italienne, n'a guère plus, en certains points, de cinquante kilomètres de profondeur.

Au point de vue politique, le national-socialisme, bien que de virulence atténuée, aurait encore une position relativement forte en Haute-Autriche, à Salzburg-ville, à Innsbruck, au Vorarlberg, en Carinthie, en Styrie; mais ses partisans convaincus et ceux qui lui donnent leur sympathie se rencontrent surtout parmi les intellectuels, les membres des professions libérales, les industriels. La politique n'intéresse guère le peuple dont le but principal est de gagner de l'argent.

Quant à l'accord austro-allemand, dont les répercussions peuvent amener précisément une reprise des affaires, il paraît avoir été accepté partout avec contentement, sauf en Tyrol où, chose curieuse, les habitants, prétendant qu'il aurait été imposé par Mussolini, n'en ont accueilli la nouvelle qu'avec réserve.

149

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 954, 955. Réservé. *Paris, 15 août 1936, 17 h.*

Je me réfère à votre télégramme nºs 962-967 (1).

Veuillez signaler au gouvernement italien qu'en vertu d'instructions données dès le 1er août aux autorités françaises de la frontière espagnole, les Français comme les étrangers ne sont autorisés à quitter notre territoire que s'ils sont porteurs de passeports réguliers à l'exclusion de titres collectifs et à condition de ne circuler sur notre territoire et de n'en sortir avec aucune arme.

Aucun recrutement collectif de Français n'est effectué sur notre territoire. Seules ont pu partir quelques personnes à titre individuel et en nombre très réduit.

En ce qui concerne les Espagnols, qui ne sauraient pas plus qu'aucun autre étranger être retenus en France, ils ne peuvent sortir de France que dans les conditions déjà indiquées, munis de pièces régulières et sans qu'il y ait recrutement.

D'autre part, me référant à votre télégramme nº 960 (2), je vous signale que les États-Unis ont été seulement informés de notre proposition, leur position de principe étant connue et leur attitude de neutralité autonome mais parallèle étant confirmée. Quant au Portugal, il a donné son adhésion sans demander de modification au texte proposé.

150

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, ROME, BERLIN, MOSCOU, BRUXELLES, VARSOVIE, LISBONNE, LA HAYE, PRAGUE, STOCKHOLM.

T. nºs 1468 à 1473; 957 à 962; 493 à 498; 491 à 496; 480 à 485; 437 à 442; 157 à 162; 251 à 256; 559 à 564; 101 à 106.

Paris, 15 août 1936, 22 h. 30.

Pour Londres : J'adresse à nos représentants à Rome, Berlin, Moscou et Lisbonne le télégramme suivant :

Pour tous les postes : Je vous communique sous les numéros suivants le texte des lettres que je viens d'échanger avec l'ambassadeur d'Angleterre,

(1) Publié ci-dessus, sous le nº 144.

(2) Télégramme nº 957 à 961 publié ci-dessus sous le nº 143.

comportant de la part de chacun des deux gouvernements une déclaration conforme au projet déjà soumis à tous les gouvernements.

Pour Londres, Rome, Berlin, Moscou, Lisbonne : En remettant d'urgence au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité copie de ces documents, vous ferez ressortir qu'il est expressément spécifié que l'entente à laquelle nous souhaitons voir tous les gouvernements européens participer n'entrera en application que lorsque les gouvernements allemand, italien, russe et portugais auront également donné leur adhésion.

Vous appellerez également son attention sur la partie de la lettre de l'ambassadeur d'Angleterre contenant des observations qui ne trouvaient pas place dans la déclaration elle-même. Vous indiquerez qu'ainsi a été ménagée toute possibilité pour les gouvernements qui le désireraient de préciser des points particuliers non spécifiés dans la déclaration et qui seraient réglés entre gouvernements par les communications prévues au paragraphe 3 de la déclaration pour en assurer l'application.

Pour Bruxelles, La Haye, Varsovie, Prague, Stockholm : Je vous serai obligé de remettre d'urgence copie de ces documents au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Annexes

I

Paris, 15 août 1936.

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Les négociations poursuivies entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne ayant permis de constater leur accord sur une attitude commune à observer au regard de la situation en Espagne, j'ai l'honneur, conformément à la proposition dont les autres gouvernements européens ont été saisis et en rappelant les initiatives déjà prises unilatéralement par le gouvernement français, de faire à Votre Excellence la déclaration suivante :

« Le gouvernement de la République,

« Déplorant les tragiques événements dont l'Espagne est le théâtre,

« Décidé à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures de ce pays,

« Animé de la volonté d'éviter toute complication préjudiciable au maintien de bonnes relations entre les peuples,

« Déclare ce qui suit :

« 1° Le gouvernement français interdit, en ce qui le concerne, l'exportation, directe ou indirecte, la réexportation ou le transit, à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc, de toutes armes, munitions et matériels de guerre, ainsi que de tous aéronefs, montés ou démontés, et de tous navires de guerre.

« 2° Cette interdiction s'applique aux contrats en cours d'exécution.

« 3° Le gouvernement français tiendra les autres gouvernements participant à cette entente informés de toutes mesures prises par lui pour donner effet à la présente déclaration.

« Le gouvernement français, en ce qui le concerne, mettra cette déclaration en application dès que le gouvernement de Sa Majesté britannique, le gouvernement allemand, le gouvernement italien, le gouvernement de l'U.R.S.S. et le gouvernement portugais y auront également adhéré.

« Au fur et à mesure que lui parviendront les adhésions des autres gouvernements saisis, le gouvernement français aura soin de les communiquer au gouvernement britannique ainsi qu'aux autres gouvernements intéressés.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur... »

II

« Excellence,

« Les négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement français ayant abouti à un accord au sujet de l'attitude commune à observer touchant la situation en Espagne, j'ai l'honneur, conformément à la proposition dont les autres gouvernements européens ont été informés, de faire à Votre Excellence les déclarations suivantes :

« Le gouvernement de Sa Majesté,

« Déplorant les tragiques événements dont l'Espagne est le théâtre,

« Décidé à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires intérieures de ce pays,

« Animé de la volonté d'éviter toute complication préjudiciable au maintien de bonnes relations entre les peuples,

« Déclare ce qui suit :

« 1° Le gouvernement de Sa Majesté interdit, en ce qui le concerne, l'exportation, directe ou indirecte, la réexportation ou le transit, à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc, de toutes armes, munitions et matériels de guerre, ainsi que de tous aéronefs, montés ou démontés et de tous navires de guerre, tels qu'ils sont énumérés dans l'ordre en Conseil ci-joint de 1931.

« 2° Cette interdiction s'applique aux contrats en cours d'exécution.

« 3° Le gouvernement de Sa Majesté tiendra les autres gouvernements participant à cette entente informés de toutes mesures prises par lui pour donner effet à la présente déclaration.

« Le gouvernement de Sa Majesté, en ce qui le concerne, mettra cette déclaration en application dès que le gouvernement français, le gouvernement allemand, le gouvernement italien, le gouvernement de l'U.R.S.S. et le gouvernement portugais y auront également adhéré.

« Au sujet de la question de la réexportation et du transit, je dois informer Votre Excellence que des difficultés pratiques empêcheraient de mettre en application d'une manière complètement efficace dans ce pays une prohibition du transit des munitions et du matériel de guerre à travers le Royaume-Uni ou le transbordement de pareils articles dans les ports du Royaume, quoique le gouvernement de Sa Majesté soit disposé à prendre telles mesures qui apparaîtront pratiques pour atteindre ce but. Mais il ne semble pas que la question du transit dans le Royaume-Uni puisse avoir, en pratique, des conséquences sérieuses, puisque la forme de transit qui vraisemblablement aura le plus d'importance en la matière sera sans doute le trafic terrestre à travers les pays limitrophes de l'Espagne. En outre, on suppose que cette difficulté sera résolue du fait que l'accord envisagé sera accepté par un nombre plus grand de puissances.

« Veuillez agréer...

(*Signé*) : George CLERK »

151

M. ALVARO DE ALBORNOZ, AMBASSADEUR D'ESPAGNE À PARIS,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 553. *Paris, 15 août 1936.*

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 10 courant sous le nº 547 (1), je me permettais d'insister sur l'importance toute particulière que mon gouvernement attachait à ce que la convention de non-intervention dans les affaires d'Espagne dont le gouvernement français a pris l'initiative puisse entrer en vigueur dans le plus bref délai possible. J'avais cru devoir notamment attirer votre attention sur les dangers que pouvait représenter la prolongation d'un état de choses dans lequel certains gouvernements, parmi lesquels le gouvernement français, se sont déjà interdit toute exportation de matériel de guerre en Espagne tandis que d'autres, qui devraient également être parties à ladite convention, conservent à ce sujet une entière et complète liberté d'action.

Or, mon gouvernement se voit obligé de constater avec regret que cette situation dangereuse dure déjà, malgré les efforts du gouvernement français, depuis une semaine.

Mon gouvernement m'a chargé de réitérer à Votre Excellence, très amicalement et avec fermeté, les préoccupations qu'un pareil état de choses lui produit. Il voit avec regret que chaque jour écoulé ne fait que réduire les possibilités pour que la convention envisagée puisse atteindre le but qui avait inspiré l'initiative française; et il commence même à se demander si le délai écoulé n'a pas déjà compromis toute possibilité sérieuse de parvenir à un résultat conforme aux intentions du gouvernement français.

Dans ces conditions, mon gouvernement croit nécessaire, non seulement de maintenir les réserves de principe déjà formulées sur le fond de l'initiative française, mais d'en formuler également sur son exécution pratique (2).

(1) Publié ci-dessus sous le nº 20.

(2) Mention manuscrite : *Répondu le 19-8-1936.* Le 19 août, en effet, le gouvernement français répondait aux lettres des 10 et 15 août. Nous n'avons pas retrouvé le texte de cette réponse dans les archives, mais une revue mensuelle : *Les documents politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1937, p. 20-21, en avait publié la version suivante :

Le gouvernement français tient à « confirmer qu'il n'a jamais été dans sa pensée d'assimiler la situation actuelle de l'Espagne à un conflit d'ordre international ». Néanmoins, « il avait le devoir de se demander si un tel conflit n'allait pas surgir de cette situation ». Or, l'émotion causée dans le monde par la guerre civile l'a amené à penser que les puissances étrangères devaient s'abstenir de toute ingérence, d'où l'accord de non-intervention qui, à ses yeux, ne peut que « faciliter le retour d'un état de choses normal », et se justifie par l'importance des négociations en cours. Le gouvernement français reconnait, tout comme l'ambassadeur d'Espagne, que « la valeur d'une déclaration de non-intervention dépend essentiellement de sa prompte mise en vigueur et de l'efficacité des garanties prévues pour sa stricte application », d'où ses efforts auprès des autres gouvernements européens.

152

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2574 à 2576. *Berlin, 16 août 1936, 13 h. 5, 13 h. 6.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

Au cours d'une fête de nuit, extrêmement brillante, que M. et Mme Goebbels offraient hier soir, au nom du gouvernement du Reich, dans le parc d'un des châteaux des environs de Berlin, j'ai eu une conversation avec le roi de Bulgarie. Le Souverain a manifestement recherché cet entretien, et il l'a prolongé de telle façon qu'il ne pût échapper à l'attention des personnalités politiques allemandes et des diplomates qui nous entouraient.

Le Roi m'a expliqué les raisons de son séjour dans la capitale du Reich; il l'a attribué à la nécessité où se trouvait la Reine de subir dans une clinique gynécologique une légère intervention chirurgicale; il m'a dit qu'il avait pensé qu'à la faveur des Jeux olympiques, ce passage à la clinique se remarquerait moins; il a ajouté que lui-même, d'ailleurs, prenait un vif intérêt à la XIe Olympiade et au spectacle de la nouvelle Allemagne. Le reste de la conversation a porté sur des questions générales, sur la situation de l'Europe et sur les moyens d'y ramener la tranquillité et la prospérité. Le Souverain a exprimé le vœu qu'une détente franco-allemande, dans laquelle il voyait la clef de tout le problème, pût intervenir. Je l'ai assuré que le gouvernement français la souhaitait sincèrement, mais que les initiatives qu'il prenait dans cette intention rencontraient, ici, un accueil assez réticent. Le Roi m'a déclaré que pour sa part, il ne cessait de prodiguer, partout où il le pouvait, des conseils de modération et d'entente. Je l'ai félicité d'une sagesse dont il avait déjà donné maintes preuves.

En s'entretenant ainsi avec moi devant un nombreux public, Boris de Bulgarie, qui s'est montré très aimable, simple, humain et éclairé, a certainement voulu empêcher que des commentaires politiques trop unilatéraux ne fussent attachés à sa présence à Berlin.

153

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 688. Très confidentiel. Réservé. *Varsovie, 16 août 1936* (1).

(*Reçu :* le 20, 11 h. 40.)

Le général Gamelin quittera Varsovie aujourd'hui à 18 heures.

Bien qu'il doive passer la journée de demain à Cracovie, en compagnie du général Stachiewicz, chef du grand état-major polonais, on peut considérer que, dans ce qu'il avait d'essentiel, son séjour en Pologne touche à son terme.

Je laisse naturellement à notre chef d'État-major général le soin de rendre compte lui-même au gouvernement des résultats de sa mission (2) — qu'il a remplie, d'ailleurs, en complet accord avec moi — mais je tiens à communiquer dès maintenant à Votre Excellence mon appréciation personnelle à leur sujet.

L'accueil fait au général par les autorités, par la presse et par l'opinion polonaises a été exceptionnel.

Tout le monde a relevé qu'il n'y avait aucune comparaison possible entre la façon dont avaient été reçus en Pologne les émissaires du Reich, le général Goering ou M. Goebbels, et la réception chaleureuse spontanément réservée par les Polonais au représentant de l'armée française.

Le voyage du vice-président du conseil supérieur de la Guerre a fourni à nos amis polonais l'occasion, qu'ils ont saisie avec empressement, d'affirmer leurs sentiments réels à l'égard de notre pays; il a permis de constater, une fois de plus, que ces sentiments étaient communs à la plupart d'entre eux et partagés par l'ensemble de l'armée; il a fait ressortir, en outre, à quel point, depuis quelque temps, l'opinion polonaise s'est rapprochée de la France.

Par là même, la venue en Pologne du général Gamelin contribuera à encourager davantage tous les éléments favorables à la France, en même temps qu'à montrer clairement à ceux qui sont nos adversaires que le sentiment général de leurs compatriotes assignera, en tout cas, à leurs manœuvres des limites qu'ils ne sauraient franchir impunément.

Les Polonais, il convient de l'ajouter, ont été, du reste, particulièrement flattés que l'on n'ait pas attendu la prochaine venue en France du général Rydz-Smigly (3) pour entamer avec la Pologne des conversations d'état-major et que notre pays ait accepté de faire ainsi les premiers pas.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Le général Gamelin a effectivement établi un rapport de son voyage à la date du 14 août. Ce rapport est mentionné à diverses reprises dans quelques pièces, mais il n'a été retrouvé ni dans les archives du Quai d'Orsay ni dans celles détenues par le service historique de l'Armée .Voir ci-dessous, nº 308.

(3) Il arrivera à Paris dans l'après-midi du 30. Sur son séjour, voir ci-dessous, les nos 215, 259 et 308.

En ce qui concerne le fond même des entretiens, qui ont été menés par le général Gamelin avec toute l'autorité et tout le tact qu'on lui connaît, les résultats acquis sont fort intéressants.

Le général Rydz-Smigly a renouvelé, de la façon la plus précise et la plus nette, les déclarations qui nous avaient été faites précédemment sur ce qui, dans la politique polonaise, nous importe avant tout : la volonté de la Pologne d'être fidèle à toutes ses obligations à notre égard et de ne se placer, en aucun cas, dans un camp autre que le nôtre; l'absence de tout engagement secret la liant à l'Allemagne, plus spécialement en ce qui touche l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie.

Les déclarations faites sur ces points capitaux par le général Rydz-Smigly au général Gamelin ont revêtu une valeur particulière du fait que, ainsi que le constatera le gouvernement, l'essentiel en a été consigné par écrit sous la signature de l'Inspecteur général, qui a tenu à engager, vis-à-vis de son interlocuteur, « sa parole de soldat ». Ceci, d'ailleurs, prend tout son sens quand on connaît le général Rydz-Smigly, dont le général Gamelin a apprécié, comme je l'ai toujours fait moi-même, la droiture et l'évidente sincérité.

Au total, je ne pense pas que, dans les circonstances actuelles et, en tout cas, tant que M. Beck demeurera en charge, il nous soit possible d'obtenir de la Pologne des garanties plus complètes et des engagements plus étendus.

Sur la base des importants résultats d'ores et déjà acquis, il sera possible, au surplus, de poursuivre utilement la conversation, tant au cours du voyage que le général Rydz-Smigly va accomplir en France que dans les contacts diplomatiques ordinaires.

Il convient toutefois de signaler que, plus que jamais, après la visite faite à Varsovie par le général Gamelin, l'armée et l'opinion polonaises espèrent de la France, pour l'exécution du programme d'armement dont la prompte réalisation est indispensable, une aide importante et prochaine, non seulement par le jeu de l'assurance-crédit, mais aussi sous la forme d'un concours financier direct.

154

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2579, 2580. *Berlin, 17 août 1936, 13 h. 5, 13 h. 6.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 16 h.)

Le ministre de Tchécoslovaquie a reçu la visite de l'agitateur des Sudètes, Konrad Henlein, actuellement à Berlin, où il a assisté comme « hôte d'honneur » aux Jeux olympiques, au retour de son voyage à Londres [1]. M. Henlein paraît avoir tenu à M. Mastny des propos très intéressants et très importants pour l'évolution des rapports tchéco-allemands et de la politique intérieure tchécoslovaque. Car mon collègue a demandé aussitôt un rendez-vous à M. Benès et il part aujourd'hui pour Prague.

En ces derniers jours, M. Mastny avait d'ailleurs été approché de nouveau du côté allemand, et l'on avait repris, auprès de lui, la suggestion d'un pacte bilatéral de non-agression.

Le ministre a jugé ces démarches assez sérieuses pour justifier un entretien immédiat avec M. Benès. Il a tenu, du reste, à m'en avertir.

155

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome.

T. nos 1483; 966. *Paris, 17 août 1936, 22 h.*

La déclaration de non-intervention contenue dans les lettres que j'ai échangées avec l'ambassadeur d'Angleterre a été communiquée le 17 août par M. François-Poncet à M. von Neurath.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich a, de son côté, indiqué à notre ambassadeur que le gouvernement allemand, informé de la mise en liberté de l'équipage de l'avion retenu à Madrid, avait décidé de s'associer à notre initiative. Il le ferait dans une lettre analogue à celle de sir George Clerk. En outre, il exprimerait le vœu de voir mettre obstacle au passage des volontaires en Espagne et ferait une réserve visant l'avion non encore libéré dont le Reich persiste à exiger la restitution.

(1) Voir ci-dessus, no 122 (note).

M. François-Poncet a attiré l'attention de M. von Neurath sur l'intérêt qui s'attacherait à voir reproduire dans la lettre du gouvernement du Reich les termes du préambule définissant les lignes essentielles et les raisons de l'attitude commune que l'intérêt de la paix dicte aux puissances.

Notre ambassadeur a cru comprendre que le gouvernement italien adopterait une attitude analogue à celle du gouvernement du Reich et formulerait, en ce qui concerne le passage des volontaires, un vœu semblable.

156

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 353, 354. *Moscou, 17 août 1936, 23 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Le gouvernement soviétique tarde à prendre position sur la question que je lui ai posée conformément aux instructions contenues dans votre télégramme nº 481 (1). Le temps qu'il met à élaborer sa réponse témoigne de sa perplexité. Il paraît hésiter à adopter la procédure suggérée dans vos communications et craindre que son utilisation éventuellement abusive par d'autres puissances n'aboutisse à créer de dangereuses équivoques. Il persiste à marquer pour sa propre formule une préférence nette où semble entrer, parmi d'autres considérations, un peu d'amour-propre d'auteur.

Lorsque j'ai remis hier au commissariat pour les Affaires étrangères copie des lettres échangées entre Votre Excellence et l'ambassadeur d'Angleterre (2), j'ai constaté un certain dépit résultant de l'impression que l'on se trouvait désormais à la remorque. Malgré les apparences, le gouvernement de l'U.R.S.S. souffre, sinon dans l'ordre économique, du moins dans l'ordre politique international, d'un certain complexe d'infériorité qui détermine parfois chez lui des réactions de susceptibilité.

En prévision du cas où il serait utile de donner au gouvernement de l'U.R.S.S. une satisfaction et me référant à mon télégramme nºs 344 et 345 (3), je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si l'adhésion prévue à l'avant-dernier paragraphe de sa lettre à l'ambassadeur d'Angleterre doit obligatoirement, pour demeurer dans le cadre des communications franco-anglaises échangées, porter à la fois sur les termes du préambule et sur ceux du dispositif de la déclaration.

On me dit que M. Litvinov doit reprendre après-demain ses fonctions. Je me propose de lui demander immédiatement rendez-vous pour examiner utilement avec lui l'ensemble de la question.

(1) Publié ci-dessus sous le nº 130.
(2) Publiées ci-dessus sous le nº 150 (annexes).
(3) Publié ci-dessus sous le nº 113.

157

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ALLEMAND [1]

Traduction. *Berlin, 17 août 1936.*

« Monsieur l'Ambassadeur,

« En réponse à la note verbale du 16 août par laquelle Votre Excellence m'a donné connaissance aujourd'hui de l'accord intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement de Sa Majesté britannique au sujet de l'attitude à adopter en face des événements d'Espagne, j'ai l'honneur, au nom du gouvernement allemand, de vous faire part de ce qui suit :

« Conformément à la déclaration faite par le gouvernement français dans la note du ministre des Affaires étrangères de France à l'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Paris, en date du 15 de ce mois, le gouvernement allemand est prêt, de son côté :

« 1° A interdire l'exportation directe ou indirecte, la réexportation et le transit, à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles et de la zone espagnole du Maroc, d'armes, munitions et matériel de guerre, ainsi que d'aéronefs montés ou démontés, et de navires de guerre;

« 2° A étendre cette interdiction à tous les contrats en cours d'exécution;

« 3° Et à donner connaissance aux autres gouvernements intéressés de toutes les mesures qu'il prendra pour assurer l'exécution de cette interdiction.

« Le gouvernement allemand fait dépendre l'application des mesures indiquées plus haut des conditions suivantes :

« *a*. Le gouvernement espagnol devra libérer l'avion de transport allemand qui est encore retenu à Madrid [2];

« *b*. En dehors des gouvernements mentionnés dans la note de M. le Ministre des Affaires étrangères de France en date du 15 de ce mois, les gouvernements des autres états qui possèdent en quantité appréciable des industries capables de produire les objets visés par l'interdiction devront également contracter le même engagement, et cet engagement devra s'appliquer à la livraison par des personnes ou des sociétés privées.

« Pour lui permettre d'établir si la condition préalable exprimée au paragraphe *b* est bien remplie, le gouvernement allemand serait reconnaissant au gouvernement français de lui faire savoir quels sont les autres gouvernements qui, en dehors du gouvernement de Sa Majesté britannique, ont déjà adhéré ou adhéreront encore à la déclaration du gouvernement français.

« En outre, le gouvernement allemand tient à faire remarquer qu'il serait, à son avis, éminemment souhaitable que les gouvernements intéressés étendissent les mesures qu'ils prendront jusqu'à l'interdiction de sortie de leur territoire des volontaires qui voudraient participer aux combats en cours dans les régions en cause.

(*Signé*) « NEURATH. »

[1] Cette déclaration, transmise par M. von Neurath à M. François-Poncet à 20 h 20, est communiquée à Paris par télégramme téléphoné de Berlin n° 2590 du même jour (21 h 10).

[2] Voir ci-dessus, n° 124 (note).

158

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 391. *Varsovie, 17 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 août.)

Dans mon télégramme nº 688 [1], j'ai signalé au Département que l'opinion polonaise comptait de plus en plus sur la France pour l'aider financièrement dans l'exécution de son programme d'armement.

Je crois devoir ajouter sur ce point quelques indications complémentaires.

Dès que la nouvelle de la venue en Pologne du général Gamelin [2] a été connue, le bruit s'est répandu ici que le vice-président du conseil supérieur de la Guerre venait négocier avec nos alliés un emprunt destiné à financer leurs armements.

Beaucoup de journaux polonais se sont immédiatement fait l'écho de cette information et l'ont reproduite avec complaisance. Un organe qui tient de près à « l'Inspectorat général » et à la présidence du Conseil, le *Kurjer Poranny*, dans un article qui n'est pas passé inaperçu, a clairement indiqué que, pour que l'alliance fût fructueuse, il convenait que le capital français s'intéressât davantage à la Pologne. Les autres journaux, tenus à moins de discrétion, ont marqué nettement la satisfaction que leur causaient les nouvelles relatives à une aide financière de la France.

Il semble bien, d'ailleurs, que les Allemands aient fait ce qu'ils pouvaient pour établir, aux yeux des Polonais, une liaison étroite entre le voyage du général Gamelin et l'idée d'un emprunt; en particulier, c'est un journal de Dantzig qui paraît avoir été le premier à attirer l'attention des journalistes polonais sur ce point.

Sans doute les services de presse du Reich ont-ils eu, en orientant les journaux allemands dans ce sens, des arrière-pensées. On peut supposer qu'ils se flattaient d'éveiller la susceptibilité des Polonais en laissant entendre que la Pologne était susceptible de modifier sa politique pour se procurer des avantages financiers. Peut-être pensaient-ils, d'autre part, ménager aux Polonais une déception, pour le cas où ils ne réussiraient pas à trouver des fonds en France.

On ne peut se dissimuler que l'idée d'un concours financier que la France serait sur le point d'accorder à la Pologne a fait son chemin. Dans la mesure même où l'opinion témoigne de son attachement à l'alliance française, c'est sur la France qu'elle compte pour faciliter l'équipement en matériel de l'armée dont tous ici connaissent les lacunes et l'insuffisance. Les Polonais seraient profondément déçus, et quelles que fussent les raisons de notre attitude, si notre pays ne leur fournissait pas l'appui matériel qui seul pourrait leur permettre de reprendre confiance en [leur] avenir.

(1) Voir ci-dessus nº 153.

(2) Voir ci-dessus, nº 132 (et note).

159

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 392. *Varsovie, 17 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 août.)

Je crois devoir revenir sur le voyage à Berlin du comte Szembek qui, ainsi que le sait Votre Excellence, a été reçu par le chancelier Hitler en compagnie de M. Lipski, le jour même où Varsovie accueillait si chaleureusement le général Gamelin [1].

Il est fort vraisemblable que M. Hitler, et peut être M. Lipski, ont jugé politique de faire coïncider les deux faits : il serait par contre inexact de supposer que ce soit la venue à Varsovie du chef de notre état-major général qui ait amené M. Beck à envoyer à Berlin le comte Szembek.

Ainsi que le rapportait un télégramme de M. François-Poncet (nº 1222 du 19 juillet) [2], M. Beck et son principal collaborateur paraissent bien avoir été invités, par le gouvernement allemand, comme un grand nombre d'autres personnalités étrangères, à venir assister à l'ouverture des Jeux olympiques et cela à un moment où il n'était pas encore question du voyage du général Gamelin. M. Beck a jugé sans doute expédient, après les récents incidents de Dantzig, de s'abstenir et de déléguer son vice-ministre pour représenter officieusement et aussi discrètement que possible le gouvernement polonais à des fêtes qui, étant donné les goûts du comte Szembek, ne semblaient pas susceptibles d'inciter sa curiosité.

M. Beck était alors en vacances. M. Debicki, ministre à Belgrade, son ancien chef de cabinet, fut chargé d'assurer l'intérim du sous-secrétariat, pour libérer le comte Szembek et lui permettre de se rendre à Berlin. Ainsi s'explique, après coup, que le comte Szembek n'ait pas attendu le retour de son chef à Varsovie pour prendre ses vacances, ce qui avait surpris les milieux politiques de Varsovie.

Tout permet de penser, d'ailleurs, que la rencontre du comte Szembek avec le Chancelier n'a eu aucune portée politique : la prudence naturelle de l'ancien diplomate autrichien jointe à l'ignorance dans laquelle son chef le tient de la plupart des questions qu'il traite — notamment des affaires dantzicoises — permettent de n'en pas douter, et le Führer a dû, tout à loisir, pouvoir se livrer, durant « l'entretien », à son goût pour les monologues.

Au demeurant, M. Beck n'a pas dû être fâché d'une rencontre et d'une coïncidence qui étaient tout à fait conformes à sa tactique habituelle et à une politique que pour simplifier, on qualifie volontiers de « politique de bascule ».

(1) Voir ci-dessus, nº 132 (et note).

(2) Télégramme non reproduit, son sens étant suffisamment précisé ici.

Le ministre des Affaires étrangères se rend fort bien compte, du reste, des critiques que ce jeu lui vaut et il a cru s'en expliquer, on pourrait presque dire s'en excuser, auprès d'un des officiers qui accompagnaient le général Gamelin, et avec lequel il était venu causer « en camarade » après le déjeuner offert par le président de la République au chef de notre état-major général. En termes assez embarrassés et confus, il s'est efforcé de faire entendre à son interlocuteur que si, sur le fond des choses, il était pleinement d'accord avec le général Rydz-Smigly, et si, en sa qualité d'ancien militaire, il serait naturellement tenté d'éviter toute attitude ambiguë, les méthodes de la diplomatie obéissaient à certaines règles, imposées par la nécessité de ménager les uns et les autres, et dont un ministre des Affaires étrangères ne pouvait se départir.

160

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 977 à 981. *Rome, 18 août 1936, 2 h. 40, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 5 h. 40.)

Je me suis concerté hier avec le chargé d'affaires d'Angleterre qui avait reçu de Londres les instructions visées dans votre télégramme no 964 (1) sur la meilleure procédure à suivre pour amener le gouvernement italien à se rallier à nos vues en ce qui concerne la déclaration de non-immixtion dans la guerre civile espagnole. Il avait été convenu entre nous que M. Ingram insisterait notamment auprès du comte Ciano sur la nécessité d'une collaboration générale sans laquelle il n'était pas d'entente européenne possible et sur la confiance réciproque qui doit être à la base des négociations diplomatiques poursuivies par nos trois pays.

Mon collègue a été reçu cet après-midi par le ministre des Affaires étrangères avec lequel je me suis, de mon côté, longuement entretenu dans la soirée. Je verrai tout à l'heure M. Ingram et vous rendrai aussitôt compte de ses impressions. Lorsque je suis entré chez le comte Ciano, je l'ai trouvé nerveux et agité, mentionnant de prime abord les déclarations de M. Salengro à Lille, de M. Duclos à Toulouse et le voyage de M. Jouhaux en Espagne (2) : « Que pensez-

(1) Qui retransmettait à Rome un télégramme no 1570 où le représentant de France à Londres faisait savoir que l'ambassadeur d'Angleterre à Rome allait recevoir des instructions pour examiner, avec M. de Chambrun, les conditions dans lesquelles une nouvelle démarche anglaise auprès du gouvernement italien présenterait le maximum d'utilité.

(2) Allusion à des discours prononcés en faveur des républicains espagnols. Celui de M. Salengro, ministre de l'Intérieur, le 16 août, devant des associations sportives, et qui souhaitait la victoire madrilène, l'union des travailleurs en un seul parti de classe et le renforcement du Front populaire, avait soulevé une vive émotion en Allemagne et en Italie. M. Jouhaux était parti le 14, en avion, pour Madrid afin, selon le *Temps* de « porter le salut des travailleurs français aux travailleurs espagnols ».

vous, s'est-il écrié, de ces manifestations de personnalités officielles, ou tout comme, du gouvernement : sont-ce là les premiers symptômes de cet état d'esprit de neutralité impartiale qui devrait prédominer ?». « J'estime, pour ma part, ai-je répondu, que ces initiatives montrent tout le prix que vous devriez attacher à la proposition que le gouvernement français vous fait et à laquelle le cabinet de Londres vient d'adhérer. »

Je lui ai alors communiqué les textes que vous avez bien voulu me transmettre en attirant son attention sur les deux points spécifiés dans votre télégramme nº 957 [1]. J'ai insisté tout particulièrement sur la possibilité qu'avait ainsi le gouvernement italien de formuler ses observations de la façon la plus explicite tout en adhérant au texte proposé. Il m'a semblé que le ministre des Affaires étrangères était peut-être moins affirmatif, cette fois, sur les souscriptions publiques, étant donné le mobile humanitaire que j'invoquais pour les justifier, mais par contre plus catégorique en ce qui concerne les départs de volontaires. La décision prise à ce sujet par la Suisse, que les journaux italiens ont mise en évidence et commentent très favorablement, a sans doute contribué à l'ancrer dans la conviction qu'un pays démocratique peut s'il le veut empêcher ses ressortissants d'aller combattre dans une armée étrangère. Comme je lui donnais l'assurance que nous n'avions jamais autorisé de recrutement collectif sur notre territoire, il a rétorqué que les départs individuels multipliés se traduisaient finalement par la formation de groupes qui ne pouvaient passer pour négligeables. Il a fait expressément allusion aux nombreux engagements volontaires qui se produiraient en Italie si les autorités ne s'y opposaient pas.

Le chef du gouvernement devant rentrer ce soir même à Rome, j'ai prié de la façon la plus pressante le gendre de M. Mussolini de lui faire ressortir la nécessité d'arriver à une solution permettant la collaboration des diverses puissances pour le maintien de la paix et éviter la constitution de blocs antagonistes, solution que seule la proposition française offrait pratiquement à toutes les bonnes volontés.

Je pense que le gouvernement italien nous donnera sa réponse demain.

[1] Publié ci-dessus sous le nº 150.

161

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 982 à 984. *Rome, 18 août 1936, 2 h. 40.*

(*Reçu :* 6 h., 5 h. 50, 5 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nos 977 à 981 [1].

Le chargé d'affaires d'Angleterre me communique à l'instant le compte rendu qu'il adresse à Londres et à Paris de son entretien d'aujourd'hui avec le comte Ciano. Mon collègue, comme il était convenu, a fait ressortir l'importance d'une effective collaboration européenne qui avait, dans la négociation actuelle, une occasion de s'affirmer, et de la confiance que devait inspirer l'initiative française. Il a observé que si notre proposition n'était pas aussi complète que semblait le souhaiter le gouvernement italien, elle présentait l'avantage d'être à la fois pratique et expéditive. Il a ajouté que seule l'attitude italienne en retardait la réalisation, ce qui risquait d'éveiller quelques soupçons sur des arrière-pensées possibles touchant un désir d'expansion au Maroc espagnol ou dans les [Baléares] [2]. Le comte Ciano [lui] a, tout en se récriant, affirmé catégoriquement que personne en Italie ne rêvait de projets aussi déraisonnables, qu'en tout état de cause une victoire éventuelle des nationalistes rendait inconcevable. M. Ingram a alors précisé que ni son gouvernement ni lui-même ne croyaient le moins du monde à de pareils desseins. Il n'en restait pas moins à son avis que le meilleur moyen de mettre fin à toute suspicion était d'adhérer à la proposition française.

Je n'ai qu'à me louer de l'aide sincère et intelligente que m'a apportée en cette affaire M. Ingram,dont les arguments m'ont paru avoir impressionné dans une certaine mesure le comte Ciano à qui il a fait, par ailleurs, remarquer qu'on ne voyait pas bien en quoi des souscriptions publiques pourraient favoriser efficacement le gouvernement de Madrid si toute exportation d'armes, de matériel de guerre, d'avions civils ou militaires à destination de l'Espagne était désormais interdite.

(1) Publié ci-dessus sous le no 160.

(2) Voir ci-dessus, nos 87, 108.

162

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2596 à 2598. *Berlin, 18 août 1936, 12 h. 55, 12 h. 54.*

(*Reçu :* 14 h. 20.)

La lettre de M. von Neurath, dont j'ai transmis hier soir la traduction [1], appelle de ma part les remarques suivantes :

1º J'avais signalé à M. von Neurath l'importance du préambule de la déclaration franco-britannique [2]. La lettre allemande s'est, cependant, abstenue de le reproduire. Cette abstention a donc une valeur significative;

2º Parmi les conditions mises à l'adhésion de l'Allemagne figure une référence aux livraisons effectuées par des personnes ou des sociétés privées. Dans la pensée allemande, cette référence vise autant l'Angleterre que la France. M. von Neurath, au cours de ma conversation d'hier matin avec lui, m'avait indiqué qu'en France et en Angleterre, on se retranchait trop facilement derrière le respect de la liberté individuelle, pour éluder des obligations que les gouvernements autoritaires assumaient et imposaient totalement à leurs pays;

3º Le gouvernement du Reich a été avisé par moi, au jour le jour, des adhésions étrangères qui nous sont parvenues. Ce qu'il désire savoir, c'est quels sont les gouvernements qui ont approuvé, ou approuveront, non plus seulement le projet qui leur a été soumis, mais le texte même de la déclaration qu'ont échangée par lettre les gouvernements français et britannique.

Dans son ensemble, la réponse allemande nous apporte un commencement de satisfaction appréciable. Elle contient pourtant encore bien des réserves et des réticences. Elle montre que les milieux dirigeants du Reich conservent tout leur scepticisme, quant à l'aboutissement et au résultat de l'initiative française.

S'ils ont tout de même décidé, samedi dernier, de nous répondre comme ils l'ont fait, c'est à la suite de l'insistance britannique et de la nôtre, et pour échapper au soupçon de poursuivre une tactique à dessein dilatoire.

[1] Publiée ci-dessus sous le nº 157.

[2] Publiée ci-dessus sous le nº 150 (annexes).

163

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2600 à 2602. *Berlin, 18 août 1936, 12 h. 55.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Dès que j'ai été averti, hier soir, du démenti donné par notre ministère de l'Intérieur [1], je me suis assuré que l'agence *D.N.B.* était en sa possession et le publierait dans les feuilles de son service régulier. J'ai invité, en outre, le directeur du bureau Havas à téléphoner aux rédactions des principales feuilles berlinoises afin qu'elles insérassent la mise au point du ministère de l'Intérieur.

La plupart des journaux sérieux l'ont, d'ailleurs, fait ou ont, du moins, signalé l'existence de ce démenti. L'attitude même de certains organes français, les comptes rendus concordants de leurs rédacteurs et la violence des commentaires auxquels plusieurs d'entre eux se sont livrés ont enlevé beaucoup de sa force probante à la rectification officielle française.

Les paroles attribuées, évidemment à tort, au ministre, tombaient d'ailleurs trop à point pour que l'Allemagne résistât à la tentation de s'en servir, alors qu'elle reproche systématiquement à la France, depuis trois semaines, l'ambiguïté prétendue de son attitude, et que, sans mettre en doute la bonne foi et la bonne volonté du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, elle soutient cependant que le gouvernement français est divisé en deux groupes dont chacun contrarie l'autre.

164

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 355, 356. *Moscou, 18 août 1936, 14 h. 42, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

Le commissariat des Affaires étrangères vient de me communiquer verbalement la décision du gouvernement de l'U.R.S.S. relative à la suggestion qui fait l'objet des trois derniers paragraphes de votre télégramme nos 480-481 [2]. En voici la teneur :

[1] Au sujet des propos prêtés au ministre de l'Intérieur, voir ci-dessus no 160 (note).

[2] Publié ci-dessus sous le no 130.

« Le gouvernement de l'U.R.S.S. est prêt à discuter la proposition française, mais auparavant, il désirerait être complètement éclairé sur les points suivants :

« Quelles sont les demandes de modification au projet français de déclaration qu'ont formulées l'Allemagne, l'Italie et les autres états?

« Ces demandes ont-elles été retirées?

« Ont-elles été admises et par quelles puissances? »

Je vous serais reconnaissant de me communiquer toutes précisions utiles de façon à me permettre, si Votre Excellence m'y autorise, d'aborder utilement avec M. Litvinov la seconde étape de la négociation.

165

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1587 à 1589. *Londres, 18 août 1936, 15 h. 56.*

(*Reçu :* 18 h. 25, 18 h. 20, 18 h.)

J'ai fait usage ce matin au Foreign Office de votre télégramme nº 1483 (1). Je l'ai complété en remettant le texte même de la réponse allemande (2) que M. le Directeur politique m'avait téléphoné. Les indications complémentaires sur le sentiment du Département au sujet de ce texte, dont m'avait également fait part M. Bargeton, m'ont permis de donner au gouvernement britannique d'utiles précisions.

En ce qui concerne les sorties de volontaires, notre position, ai-je dit, se trouve définie par les instructions envoyées à M. de Chambrun (votre télégramme nºs 1481-1482). (3)

Le paragraphe B de la réponse allemande, ai-je ajouté, ne semble pas de nature à soulever des difficultés.

Reste la question de la libération de l'avion (4).

Avant la remise de la réponse allemande à M. François-Poncet, et en vue de hâter les choses, l'ambassadeur d'Angleterre avait de nouveau insisté auprès de la Wilhelmstrasse sur la nécessité de se montrer conciliant. Il lui avait été répondu que le gouvernement allemand avait reçu une demi-satisfaction dont il tenait compte par le fait qu'il remettait une réponse mais, fut-il affirmé, c'est une affaire que le Chancelier a pris personnellement à cœur, et le geste que nous réclamons semble indispensable.

Cette affirmation est d'ailleurs conforme au texte littéral de la réponse

(1) Publié ci-dessus sous le nº 155.
(2) Publié ci-dessus sous le nº 157.
(3) Du 17 août, transmettait le télégramme nº 954-955 destiné à Rome, ci-dessus reproduit sous le nº 149.
(4) Voir ci-dessus, nº 124 (note).

von Neurath. Elle est à rapprocher du fait que, lorsque le représentant espagnol à Berlin a [voulu avant-hier] expliquer la position de son gouvernement au sujet de l'avion, on s'est refusé à l'écouter.

Dans ces conditions, j'ai demandé que le chargé d'affaires d'Angleterre fût avisé de notre sentiment au sujet de la réponse allemande et qu'il lui fût prescrit de s'entendre avec M. François-Poncet sur l'opportunité d'une nouvelle démarche au sujet de l'avion.

Très confidentiel :

Le Foreign Office va envoyer à Berlin des instructions en ce sens. On craint cependant ici qu'il ne soit nécessaire d'agir sur le gouvernement de Madrid pour que le chancelier allemand reçoive la satisfaction à défaut de laquelle tout risquerait de se trouver remis en question.

166

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Bruxelles, Berne, Lisbonne, Prague, Belgrade, Sofia, La Haye, Copenhague, Stockholm, Oslo, Helsingfors, Riga, Tallinn, Kaunas, Londres, Istanbul, Bucarest, Athènes, Varsovie [1].

T. nos 507 à 510; 968 à 971; 490 à 493; 129 à 132; 167 à 170; 570 à 573; 703 à 706; 266 à 269; 260 à 263; 137 à 140; 110 à 113; 76 à 79; 51 à 54; 102 à 105; 67 à 70; 76 à 79; 1491 à 1493; 290 à 293; 565 à 568; 254 à 257; 448 à 451.

Paris, 18 août 1936, 22 h. 15.

Pour Berlin seulement. — Me référant à mes télégrammes nos 467 [2] et 485 [3].

Pour tous les postes. — Je vous communique ci-après l'état, à la date du 18 août, des adhésions recueillies par notre projet de déclaration concernant les affaires d'Espagne.

1o France et Grande-Bretagne. — Les gouvernements français et britannique ont l'un et l'autre formulé par écrit, le 15 août [4], une adhésion au texte de la déclaration qui n'attend, pour devenir applicable, qu'une adhésion semblable des gouvernements allemand, italien, soviétique et portugais.

2o Allemagne. — Le gouvernement du Reich a, le 17 août, donné une adhésion écrite dont l'application est subordonnée aux mêmes adhésions que ci-dessus, plus celle des autres pays producteurs de matériel de guerre. Il

(1) Les chargés d'affaires pour Bruxelles, Prague, Sofia, La Haye, Helsingfors, Tallinn, Kaunas, Londres, Istanbul, Bucarest et Athènes.

(2) Voir ci-dessus no 110.
(3) Voir ci-dessus no 133.
(4) Voir ci-dessus no 150 (annexes).

demande également la restitution préalable de l'avion allemand séquestré à Madrid [1].

3° Italie et U.R.S.S. — Le gouvernement italien, qui a donné une adhésion de principe, voudrait voir comprendre dans le texte de déclaration la question des souscriptions et des enrôlements [2]. D'accord avec le gouvernement de Londres, nous insistons pour qu'il se borne à les viser au besoin sous forme d'observation dans sa lettre d'adhésion.

Le gouvernement soviétique souhaiterait que de la déclaration fussent disjoints des considérants qui ne distinguent pas entre un gouvernement régulier et des forces insurgées [3]. Nous lui demandons de se borner à insérer à ce sujet une observation dans sa lettre d'adhésion.

4° Portugal. — Nous attendons une adhésion écrite du gouvernement de Lisbonne qui, il y a peu de jours, n'insistait plus que sur la nécessité d'une application très stricte des interdictions [4].

5° Les gouvernements belge et tchécoslovaque ont donné leur adhésion verbale mais sans réserve.

6° Ont donné leur adhésion de principe les gouvernements polonais, danois, norvégien, néerlandais, finlandais, suédois, irlandais, roumain, bulgare, grec.

7° Le gouvernement suisse a déclaré ne pouvoir participer à une déclaration collective, mais a pris des « décisions autonomes » de caractère strict.

8° Le gouvernement des États-Unis, dont l'adhésion n'est d'ailleurs pas demandée, a marqué qu'il entendait observer vis-à-vis du conflit intérieur espagnol la plus stricte neutralité et ne rien faire qui puisse être interprété comme une immixtion dans les affaires intérieures de l'Espagne [5].

167

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2607, 2608. *Berlin, 18 août 1936, 20 h. 40, 20 h. 41.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'attache beaucoup d'importance aux informations que j'ai transmises par mon télégramme nos 2579-2580 [6].

J'ai, en effet, l'impression que l'opération sur la Tchécoslovaquie, prévue dès le lendemain de l'accord austro-allemand, vient de commencer. Il faut la rapprocher des efforts que l'Allemagne tente, d'autre part, du côté de la Lithuanie et des pays baltes.

(1) Voir ci-dessus n° 124 (note).
(2) Voir ci-dessus n° 123.
(3) Voir ci-dessus n° 113.
(4) Voir ci-dessus n° 142.
(5) Voir ci-dessus n° 127.
(6) Voir ci-dessus n° 154.

Le Reich semble, à l'heure actuelle, préoccupé d'achever de régler sur une base pacifique et bilatérale ses relations avec ses voisins de l'est et du sud-est, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, états baltes. Il répondrait ainsi par les faits aux interrogations du questionnaire britannique (1) et M. von Ribbentrop serait en mesure de déclarer à Londres, quand il s'agira de préparer la conférence des cinq puissances, qu'il n'y a plus de problème oriental et qu'en ce qui concerne la paix à l'est, l'Allemagne a, pour son compte, résolu la question.

Notre diplomatie doit, en tout cas, surveiller l'hypothèse que j'énonce et qui me semble sérieuse et dont au surplus, si elle se réalise, il est possible de tirer parti.

168

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN.

T. nos 1489-1490 ; 504-505. *Paris, 18 août 1936, 22 h. 50.*

Pour Londres seulement. — J'adresse à notre ambassadeur à Berlin le télégramme suivant :

Pour les deux postes. — L'ambassadeur d'Espagne m'a fait savoir que son gouvernement avait proposé, l'équipage de l'avion allemand étant remis en liberté, que l'appareil fût maintenu sous séquestre, le gouvernement espagnol s'engageant à n'en pas faire usage. Si cette suggestion n'était pas acceptée, le gouvernement espagnol proposait, ou que le cas fût soumis à un arbitrage, ou que l'appareil soit déposé sous scellés par les soins de l'ambassade d'Allemagne et à son nom à l'aérodrome de Madrid.

Veuillez, conformément aux indications qui vous ont déjà été données verbalement ce matin par téléphone, insister auprès du gouvernement allemand pour qu'il se prête à une de ces solutions. Vous ferez valoir que si nous croyons pouvoir intervenir pour hâter le règlement d'un incident auquel nous n'avons pas de part, c'est en raison non seulement de l'intérêt général et urgent que ce règlement présente, mais également des efforts que nous avons déjà faits à Madrid dans le sens de la conciliation.

Notre chargé d'affaires à Londres a demandé que des instructions dans le même sens soient données à votre collègue britannique.

Pour Londres. — Ce télégramme vous est adressé en confirmation des instructions que vous avez déjà reçues par téléphone.

(1) Du 6 mai. Publié au tome II de la présente série, sous le n° 171.

169

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 695. *Varsovie, 18 août 1936, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 19, 0 h. 30.)

D'après des renseignements de source sûre, M. Beck aurait fait savoir au chargé d'affaires d'Allemagne à Varsovie à l'occasion du voyage du général Gamelin :

1º Que rien n'était changé dans la politique étrangère de la Pologne;

2º Qu'il était pleinement d'accord à cet égard avec le général Rydz-Smigly.

C'est exactement ce que le ministre des Affaires étrangères nous dit à nous-mêmes en ajoutant, il est vrai, que l'alliance avec la France a toujours été, selon les vœux du maréchal Pilsudski, une des bases essentielles de la politique polonaise.

170

M. Jules Henry, Chargé d'Affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 260. *Washington, 18 août 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, ?; Dir. pol., 27 août.)

Jeudi dernier, le bruit se répandit à Washington que le discours que le Président devait prononcer le lendemain à Chautauqua [1], sur la politique extérieure américaine, revêtirait un caractère de particulière importance. Bien qu'en raison de l'état d'esprit de l'opinion publique plus isolationniste que jamais, il était hors de question que le Président, surtout en pleine campagne électorale, fît des déclarations rompant avec la ligne de conduite qu'il s'est tracée, j'avais cru devoir vous informer par avance de ce discours. En effet, on aurait pu s'attendre à y trouver sur l'attitude des États-Unis vis-à-vis des affaires d'Espagne un complément à la circulaire du secrétaire d'État aux agents diplomatiques et consulaires américains, signalée dans un récent télégramme [2]. L'attente sur ce point particulier a été déçue. Le Prési-

[1] État de New-York.

[2] Voir ci-dessus, nº 127.

dent n'a même pas mentionné l'Espagne dans son discours. Tout au plus, lorsque dans le passage concernant la neutralité, il parle des « petites décisions de chaque jour », peut-on percevoir l'intention du gouvernement de M. Roosevelt de prendre ses décisions au fur et à mesure du développement des événements.

Le discours de Chautauqua contre la guerre et sur la volonté bien arrêtée de neutralité des États-Unis n'est que la répétition de déclarations analogues faites par M. Roosevelt et par ses prédécesseurs. Non pas sur le ton hargneux qu'employaient MM. Coolidge et Hoover, mais suivant cependant leur exemple, le Président donne au monde une nouvelle leçon de morale. Une fois encore, il oppose la bonne conduite de l'Amérique et la situation calme qui existe de ce côté-ci de l'Atlantique aux discours politiques et aux dangers de guerre de l'ancien monde. Il refait l'apologie de la politique de « bon voisinage » qu'il a inaugurée. Il invite les autres puissances à imiter les États-Unis, oubliant un peu trop que de tels conseils sont faciles à donner lorsqu'on a pour voisins le Canada et le Mexique et pour frontière l'Atlantique et le Pacifique.

Ce sermon sur la paix contient néanmoins quelques passages qui méritent d'être soulignés. En premier lieu, M. Roosevelt ne cache pas sa désapprobation bien connue des méthodes allemandes, italiennes et japonaises. Il ne condamne pas les dictatures d'une manière aussi sévère qu'il le fit dans son discours de janvier dernier [1], mais il tient à marquer les dangers que comporte la politique de violation des traités :

« Nous sommes profondément inquiétés par les tendances qui, ces dernières années. ont pris naissance chez plusieurs puissances sur d'autres continents. Nous considérons comme une amère expérience le fait que l'esprit de certains accords auxquels nous sommes partie n'est pas respecté. C'est une expérience encore plus dure pour l'ensemble des puissances de constater que, non seulement l'esprit, mais également la lettre d'accords internationaux est violée avec impunité et sans aucune considération envers les simples principes d'honneur. Les amitiés permanentes entre nations comme entre individus ne peuvent être maintenues que par le respect scrupuleux de la parole donnée. »

Simple condamnation, car M. Roosevelt ne fait aucune suggestion tendant à mettre un terme à une politique qu'il déplore. Purement platonique également cette condamnation de l'agresseur :

« Je peux au moins laisser clairement entendre que la conscience de l'Amérique se révolte contre la guerre et que toute nation qui provoque la guerre s'aliène la sympathie du peuple des États-Unis. »

Le Président a défini la politique extérieure de son pays dans un sens qui correspond à l'exposé que j'ai fait dans ma lettre nº 229 du 13 juillet [2] : resserrement des liens avec les puissances de l'Amérique latine, coopération internationale limitée à des actes de caractère social et humanitaire, condamnation de tout engagement politique, poursuite de la négociation de traités de commerce en vue du développement des échanges internationaux qui constituent par eux-mêmes une contribution efficace à la paix. Abordant le problème

[1] Sur ce discours et les réactions qu'il suscita, voir, au tome I de la présente série, les nºs 2, 6, 7, 10, 13 (entre autres).

[2] Publiée au tome II de la présente série sous le nº 441.

de la neutralité, M. Roosevelt rappelle que malgré les pouvoirs donnés par le Congrès à l'Exécutif, le maintien de la neutralité dépend « de la sagesse et de la volonté de ceux qui occuperont la Présidence et le secrétariat d'État ».

« Si la guerre éclatait sur un autre continent, nous ne devons pas perdre de vue qu'il se trouverait en ce pays des milliers d'Américains qui, recherchant un enrichissement immédiat, s'efforceraient de rompre la neutralité ou de la violer. Ils vous diraient — et malheureusement leurs opinions recevraient une large publicité — que s'ils pouvaient produire et envoyer tels articles aux nations belligérantes, les chômeurs d'Amérique trouveraient ainsi du travail. Ils vous diraient que s'ils pouvaient étendre des crédits aux nations belligérantes, ces crédits seraient utilisés aux États-Unis pour construire des maisons et des usines et pour payer nos dettes. Ils vous diraient qu'une fois encore, l'Amérique pourrait capter le commerce du monde. Il serait difficile de résister à ce cri. Il serait difficile pour nombre d'Américains, je le crains, de regarder plus loin et de se rendre compte des pénalités inévitables, le jour où, après une fausse prospérité, il faut payer. Pour résister à cette soif de profits, en cas de guerre, l'appui sans défaillance de tous les Américains qui aiment la paix sera nécessaire.

« Si nous devons choisir entre les profits et la paix, ce pays répondra, doit répondre : Nous choisissons la paix. »

Si j'ai tenu à citer ces paroles du président Roosevelt, c'est qu'incontestablement, elles reflètent fidèlement l'état d'esprit de l'opinion publique américaine à l'égard de la neutralité. Elles indiquent qu'aujourd'hui, l'Amérique est disposée à payer pour la neutralité un prix beaucoup plus cher qu'en 1917 et à consentir les sacrifices correspondants. A cet égard, les déclarations du Président sont significatives et constituent en quelque sorte la partie la plus importante de son discours.

171

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2617 à 2620. *Berlin, 19 août 1936, 21 h. 12, 21 h. 20.*
(*Reçu :* 22 h. 25, 22 h. 35, 22 h. 30, 22 h. 15.)

Je n'ai pu voir M. Dieckhoff que ce soir à 18 h. 45.

Je lui ai communiqué les renseignements et les précisions contenus dans les télégrammes nos 507-510 et 512 de Votre Excellence [1].

J'ai, en même temps, renouvelé mes instances de la veille, pour que l'Alle-

[1] Les télégrammes 507-510 ont été reproduits ci-dessus sous le n° 166; le télégramme 512 traitait de la réglementation française en vigueur relative à l'exportation du matériel de guerre.

magne acceptât les suggestions du gouvernement de Madrid relatives à l'avion séquestré (1). Le chargé d'affaires anglais, reçu immédiatement après moi, a dû insister dans le même sens.

Comme hier, M. Dieckhoff s'est montré hésitant et persuadé que les propositions de Madrid avaient peu de chance d'être acceptées. J'ai compris que, s'il en avait saisi M. von Neurath, il ne les avait pas encore transmises à M. Hitler. Je l'ai prié de consulter le Chancelier lui-même, en l'avertissant de nos démarches répétées. Il m'a promis de le faire.

Confidentiel. Urgent. — Mais il a ajouté qu'un nouvel incident allait compliquer les choses. Un vapeur allemand, le *Kameroun*, a été arrêté en haute mer, en vue du port de Cadix, par un navire gouvernemental, qui l'a visité et obligé à rebrousser chemin vers Gênes. L'Allemagne a déjà protesté par l'intermédiaire de son représentant à Madrid. Elle avait déclaré qu'elle n'admettait pas la prétention d'interdire aux navires étrangers l'accès de ports occupés par les insurgés. Le traitement infligé au *Kameroun* a donc un caractère particulièrement sérieux. Il ne disposera certainement pas M. Hitler à la conciliation.

Je me suis efforcé de convaincre M. Dieckhoff que des incidents de ce genre, quelque fâcheux qu'ils fussent, loin de rendre vain un accord général de non-intervention, n'en soulignaient, au contraire, que davantage la nécessité.

172

M. Gazel, Chargé d'Affaires de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 555. *Bruxelles, 19 août 1936* (2).

(*Reçu :* le 21, 17 h. 50.)

J'ai interrogé le ministre des Affaires étrangères sur l'attitude que comptait prendre le gouvernement belge à l'égard du Rassemblement pour la paix, qui doit se tenir à Bruxelles du 3 au 6 septembre prochain et auquel doivent prendre part diverses personnalités françaises, notamment M. Herriot.

M. Spaak m'a confié que l'ambassadeur d'Italie était venu protester auprès de lui contre cette réunion. Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement n'a nullement l'intention d'interdire celle-ci; par contre, il restera neutre et n'y participera pas.

Ce dernier renseignement confirme ce que j'avais appris par ailleurs. Il se pourrait cependant qu'il y ait, à cet égard, du tirage du côté de certains ministres socialistes et que M. Vandervelde et quelques autres insistent pour être autorisés à prendre part, à titre individuel et privé, au rassemblement.

(1) Voir ci-dessus la communication allemande du 17 sous le nº 157.

(2) Par courrier.

M. Camille Huysmans, président de la Chambre et député socialiste d'Anvers, m'a assuré hier que, quant à lui, il y participerait certainement. Il m'a confié qu'il allait d'ailleurs parler de cette question « et de quelques autres » à M. Van Zeeland et à M. Spaak, qu'il trouvait tous deux bien hésitants depuis quelques temps dans leur politique. Il faisait ainsi allusion, entre autres, d'une part aux affaires d'Espagne, d'autre part aux tendances grandissantes dans certains milieux à vouloir, sous prétexte de neutralité ou d'impartialité, ou même de crainte du communisme, traiter la France sur le même pied que l'Allemagne, notamment pour l'organisation défensive des frontières.

Pour ce qui est des affaires d'Espagne, j'ai dit à M. Huysmans que j'avais, en général, trouvé le gouvernement belge tout disposé à conformer sa politique à la nôtre. Je n'ai par contre formulé aucune observation sur le dernier point.

173

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 986 à 992 [1]. Très urgent. *Rome, 19 août 1936.*

Le comte Ciano, qui m'avait prié de venir le voir ce soir, ne m'a pas donné, comme je m'y attendais après ma dernière démarche et celle de M. Ingram [2], la réponse définitive du gouvernement italien. Le ministre des Affaires étrangères s'est borné à me faire part, non sans insistance et en manifestant quelque préoccupation, des dernières observations de M. Mussolini. Le chef du gouvernement constate, m'a-t-il dit, que le texte français vise bien dans son préambule « l'abstention rigoureuse de toute ingérence directe ou *indirecte* dans les affaires intérieures de l'Espagne », mais il doit remarquer qu'aucune définition de l'ingérence indirecte n'apparaît dans la déclaration même, puisqu'on ne saurait considérer qu'une simple réexportation de marchandises, sur laquelle d'ailleurs l'Angleterre fait des réserves, réponde à un tel énoncé de principe. L'Italie avait voulu préciser ce point en proposant l'adjonction d'un paragraphe spécial relatif aux souscriptions publiques et au recrutement de volontaires, mais le gouvernement français a indiqué clairement que cette demande ne pouvait être insérée dans le cadre de la déclaration et qu'elle serait examinée, une fois l'adhésion italienne acquise, parmi les mesures d'application à prendre en vertu du paragraphe III. Les journaux français avaient, par ailleurs, été jusqu'à qualifier de « subsidiaires » des demandes que l'Italie considérait comme essentielles.

Le comte Ciano m'a alors adjuré « de croire à l'entière bonne foi de l'Italie en l'espèce, à son désir réel de collaboration comme à sa sincère volonté d'aboutir », mais, après les récents incidents qui se sont produits, elle a, plus que

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus, nos 160, 161.

jamais, besoin de savoir, avant de s'engager, ce que la France entend exactement par *ingérence indirecte dans les affaires d'Espagne*. Je lui ai répondu en faisant valoir les arguments de votre télégramme nos 931-932 (1) et en insistant sur le danger de pareilles tergiversations, ce qui a provoqué une réplique assez vive du ministre des Affaires étrangères, lequel a tenu à me faire savoir l'effet fâcheux produit sur le chef du gouvernement et l'opinion publique italienne par les conditions dans lesquelles s'est effectué le voyage de M. Jouhaux à Madrid et les paroles prêtées à M. le Ministre de l'Intérieur dans son discours de Lille (2). Je l'ai aussitôt mis en garde contre les interprétations tendancieuses de divers journaux étrangers et même d'une partie de notre presse.

Le ministre des Affaires étrangères, sans autrement insister sur un sujet où nos points de vue s'affrontaient trop visiblement, m'a déclaré nettement que M. Mussolini nous serait obligé de le fixer d'extrême urgence sur le sens et la portée que le gouvernement français donnait à l'ingérence indirecte. Comme, de mon côté, je cherchais à savoir quelle était au juste la pensée italienne dans cet ordre d'idées, j'ai compris que mon interlocuteur avait dû se défendre d'avoir trop cédé sur la question des campagnes de presse, de la T.S.F. et des réunions publiques. Il n'en était que plus résolu à ne pas transiger quant aux envois d'argent et de volontaires destinés à aider politiquement le gouvernement de Madrid. L'embargo sur les transferts monétaires en Espagne à des fins politiques, comme l'interdiction des départs de volontaires — excepté pour les services de la Croix-Rouge avec les garanties d'usage — lui paraissaient essentiels. Il ne pouvait d'ailleurs admettre notre distinction entre recrutement et enrôlement. Seul un prompt éclaircissement à ce sujet permettrait, d'après lui, d'atteindre les fins que se proposent également la France et l'Italie.

Quant à la question de forme et de rédaction, il ne serait pas difficile, à l'en croire, de se mettre d'accord, si l'on parvient, comme le souhaiterait M. Mussolini, à s'entendre sur le fond et si le gouvernement français acceptait de répondre explicitement à une question que le gouvernement italien se croit en droit de lui poser, d'autant plus qu'elle est précisément mentionnée dans le préambule du texte que nous avons présenté à l'approbation des puissances.

Je crois devoir ajouter qu'au cours de notre conversation, le comte Ciano s'est élevé avec force contre l'idée d'une collusion italo-allemande en ce qui concerne la réponse à la proposition française. Il a même tenu à critiquer les termes de la note du Reich, jugeant excessive la prétention d'avoir, pour conclure, l'agrément de tous les pays qui seraient en mesure d'exporter éventuellement du matériel de guerre en Espagne.

(1) Voir ci-dessus, n° 134 (note).

(2) Voir ci-dessus, n° 160 (note).

174

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1298 [1]. *Berlin, 19 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août.)

Depuis qu'a éclaté la guerre civile espagnole, la violente hostilité que le IIIe Reich a vouée à la Russie soviétique est entrée dans une phase aiguë. L'Allemagne considère, en effet, le combat qui se déroule dans la péninsule ibérique comme un élément essentiel, une étape importante sinon décisive, de la lutte contre le bolchevisme, lutte avec laquelle elle a presque identifié sa politique, autant pour les motifs impérialistes du *Drang nach Osten* que pour des raisons doctrinales.

Les journaux berlinois dénoncent, non seulement l'activité que déploierait actuellement Moscou pour soutenir le gouvernement et les partis marxistes de Madrid, mais aussi le rôle que le Komintern aurait joué dans la préparation d'un soulèvement communiste, que le coup d'État militaire aurait eu pour objet de prévenir. Synthétisant, en quelque sorte, toutes ces accusations, la *Gazette de la Bourse* du 14 août a prétendu tracer un historique de cette influence révolutionnaire. « A l'origine, écrit en substance cet article, le marxisme soviétique n'avait guère pénétré en Espagne. Les masses ouvrières, particulièrement en Catalogne, étaient groupées en une confédération de tendance anarchiste; s'il est vrai que les organisations madrilènes étaient davantage pénétrées des théories de Karl Marx, elles se montraient, dans la pratique, relativement modérées. Mais cette situation s'est modifiée après les troubles de 1934. Les Soviets ont peu à peu pris le mouvement en main; là comme ailleurs, ils ont noyauté et se sont camouflés en Front populaire. Ils se sont servis surtout d'un triumvirat d'agitateurs composé de Luis Araquistain, ancien ambassadeur à Berlin, Alvarez del Vayo, journaliste, et Margarita Nelken, publiciste d'origine allemande, qui aurait fait de nombreux voyages à Moscou. Des armes ont été distribuées aux associations syndicalistes et, en plusieurs endroits, on a relevé la présence de meneurs parlant russe. »

On trouve, d'ailleurs, dans la presse allemande, des développements analogues relatifs à d'autres états. Sous le titre : « Le Front populaire est un danger européen », la même *Gazette de la Bourse*, parlant de la propagande à laquelle se serait livré Trotsky de sa résidence de Norvège, étend à ce pays, et aussi à la France, les réflexions que lui inspirent les événements d'Espagne. En ce qui concerne cette dernière, qui retient plus particulièrement son attention actuelle, le Reich, à n'en pas douter, verrait dans un succès des partis de gauche

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

la constitution d'une sorte de poste avancé qui assurerait aux Soviets un avantage marqué dans un conflit éventuel. De là à se considérer comme menacé, il n'y a, pour le nationalisme allemand, qu'un pas qui serait sans doute vite franchi.

L'installation d'une puissance amie de l'U.R.S.S. aux portes de la Méditerranée occidentale serait d'autant plus vivement ressentie à Berlin que, déjà, à l'autre extrémité de cette mer, la remilitarisation des Dardanelles donne à l'entente turco-soviétique une forme particulièrement désagréable pour les ambitions germaniques. Ainsi que je l'ai indiqué dans mes dépêches nos 1092 et 1141 des 1er et 8 juillet dernier (1), on avait espéré ici voir s'ouvrir une période de dissensions entre Ankara et Moscou, mais la conclusion de la conférence de Montreux a déçu cette attente. La mauvaise humeur de l'Allemagne et la connexion qu'elle établit entre cette question et celle d'Espagne apparaissent nettement dans un éditorial de la *Gazette de la Bourse* en date du 15 août. L'organe berlinois déclare tout d'abord que le recouvrement par la Turquie de sa souveraineté militaire a une importance considérable pour la répartition des forces dans cette région; il souligne comme un indice essentiel le fait que, pendant les négociations, le gouvernement kémaliste a pris contact avec M. Karakhan, ambassadeur des Soviets. Enfin et surtout, il relève que la presse turque, dans les commentaires qu'elle donne des nouvelles reçues de Madrid, ferait preuve d'une « partialité qui va parfois jusqu'à des attaques tendancieuses contre le Reich. »

Ainsi, ce pays se persuade, avec plus ou moins de bonne foi, que l'U.R.S.S. travaille partout et directement contre lui. La campagne de presse qui se poursuit tend à prouver au peuple allemand et à l'opinion mondiale que le bolchevisme, faute de pouvoir renverser le régime hitlérien, cherche à l'encercler et poursuit contre lui une série d'intrigues diplomatiques pleines de périls pour la paix.

A cet égard, la décision prise récemment par le gouvernement de Moscou pour augmenter les effectifs militaires (2) a été immédiatement exploitée dans le même sens et présentée ici comme trahissant des intentions belliqueuses. Mes messages téléphonés nos 2515 et 2546 (3) ont signalé les appréciations formulées à ce sujet par la presse allemande et par l'officieuse *Correspondance diplomatique* elle-même. Celle-ci, d'ailleurs, a fait un rapprochement entre cette mesure et les événements d'Espagne et toutes les feuilles ont orchestré cette campagne en prenant pour leitmotiv « l'armée de deux millions d'hommes » que posséderait maintenant la Russie, et en insistant du même coup sur la progression de l'équipement et de la motorisation des troupes rouges. C'est à peine si l'on trouve, disparaissant sous ce concert, quelques jugements plus raisonnés sur « l'insuffisance des moyens de transport », sur

(1) Dépêches non reproduites, consacrées à l'opinion allemande, vue à travers la presse, devant la conférence de Montreux.

(2) Par décret en date du 11 août, le comité central exécutif ramenait de vingt-et-un à dix-neuf ans l'âge des recrues pour le service militaire; la nouvelle mesure devait être mise en vigueur partiellement à partir de 1936 jusqu'en 1939 inclus.

(3) Documents non reproduits (analyses de presse).

« les imperfections de certains avions », enfin sur l'incertitude qui subsisterait quant à la valeur morale de plusieurs officiers « qui ne sont pas tous des conducteurs d'hommes » et de soldats « qui ne sont pas tous des communistes convaincus ». Ces observations, qu'on trouve à côté des attaques habituelles, dans un article de la *Gazette de Francfort* du 14 août, font ressortir davantage le caractère tendancieux d'une polémique évidemment inspirée. Lorsqu'on se rappelle celle qui avait été déclenchée au début de 1935 à propos des effectifs français et qui a été suivie, en mars de la même année, de la loi rétablissant le service obligatoire, on peut se demander si l'attitude actuelle du gouvernement de Berlin ne répond pas à une tactique analogue.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les événements d'Espagne ont accentué l'antagonisme germano-soviétique, ou plus exactement l'ont transporté du plan des manifestations oratoires ou journalistiques sur celui d'une lutte ouverte. Dans cette lutte, l'attention du Reich se porte sur tous les éléments, même extérieurs, qui pourraient, dans certaines circonstances, l'influencer. Ainsi plusieurs journaux ont remarqué que le Japon paraissait vouloir entreprendre une nouvelle avance vers la province du Sui-Yuan, et par conséquent, exercer en Mongolie une pression militaire qui donnerait à réfléchir à Moscou.

Déjà, on aperçoit, en Asie comme en Europe, les dangers que la violente opposition de doctrine et d'intérêts entre l'Allemagne et l'U.R.S.S., par son extension et ses répercussions dans la politique mondiale, peut faire courir à la paix.

175

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1304 (1). *Berlin, 19 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 août.)

Ce n'est que le lundi 17 août, au lendemain de la clôture des Olympiades et dix jours après avoir été saisie du projet de déclaration française concernant le principe de non-intervention dans les affaires d'Espagne, que l'Allemagne s'est décidée à sortir de sa réserve et à nous donner une réponse relativement positive (2).

Il était naturel qu'un aussi long délai autorisât bien des soupçons. Plus le temps s'écoulait, plus on était en droit de penser que le Reich traînait à dessein les choses en longueur et attendait, d'un moment à l'autre, la chute du gouvernement de Madrid, le succès des insurgés. La victoire des généraux

(1) Extraits des archives de l'ambassade.

(2) Publiée ci-dessus sous le n° 157.

changerait la situation du tout au tout, rendrait inutiles les négociations en cours, et ferait perdre sa signification à l'initiative de la France. Telles étaient les arrière-pensées qui paraissaient guider la conduite de M. Hitler et de ses collaborateurs; tels étaient, du moins, les espoirs qu'ils semblaient nourrir dans leur for intérieur.

Au cours de nos entretiens quotidiens avec le ministre ou avec les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, mes interlocuteurs n'avaient jamais, il est vrai, varié dans leur attitude. Ils n'avaient cessé de déclarer que leur pays était prêt à s'associer à l'action que nous avions entreprise. Mais ils subordonnaient cet assentiment à une double condition. Les principales puissances intéressées devraient, toutes, assumer des engagements semblables. En outre, le Reich ne se lierait lui-même par des règles de neutralité que s'il obtenait satisfaction du gouvernement espagnol au sujet du meurtre de quatre de ses ressortissants exécutés le 25 juillet et si, d'autre part, l'avion allemand et l'équipage retenus à Madrid lui étaient restitués. Les diplomates de l'office des Affaires étrangères m'avaient donné l'impression de la sincérité. Le fait est que leur réponse n'a plus tardé, lorsqu'il a été entendu qu'une enquête éclaircirait les circonstances dans lesquelles les sujets du Reich avaient trouvé la mort et une fois que les pilotes et les passagers du Junker ont été remis en liberté.

Doit-on conclure que l'Allemagne n'ait jamais songé à poursuivre une politique dilatoire? Faut-il admettre que ses gouvernants ont été unanimes pour approuver, dès l'origine, la décision qui a finalement été prise? Il n'est pas douteux, au contraire, que des discussions ne se soient produites au sein du Cabinet, que des courants opposés ne s'y soient violemment heurtés et que quelques-uns de ses membres n'aient renoncé qu'à contre-cœur à la liberté totale dont le Reich avait joui jusqu'à présent et qui lui avait si bien réussi pendant la guerre d'Abyssinie.

On doit croire que, sous la pression d'hommes passionnés et intransigeants comme M. Goebbels, l'Allemagne a eu, un instant, l'idée, aux environs du 6 et du 7 août, de procéder, en Espagne, à des opérations énergiques que l'Italie, d'ailleurs, paraît avoir préconisées [1]. Il est même probable que certains ont pensé au bombardement de Barcelone ou à un débarquement d'un détachement de marins sur la côte de la péninsule ibérique. Quoi qu'il en soit, c'est, en l'occurrence, l'influence plus pondérée et plus modératrice de M. von Neurath qui a prévalu. Au cours d'un conseil qui s'est tenu le 15 août, le gouvernement hitlérien s'est rallié à la thèse du ministre des Affaires étrangères et a pris la résolution de répondre à la communication française.

A cette date, les nouvelles venues de Madrid laissaient entendre que l'équipage de l'avion allemand saisi serait bientôt relâché, l'honneur des nationaux-

[1] L'ambassadeur d'Allemagne à Rome, le 6 août, relatait un entretien avec le comte Ciano, au cours duquel ce dernier, notant que l'attitude franco-russe aboutissait au partage de l'Europe entre communistes et anticommunistes, affirmait que « la plus grande vigilance et la plus étroite collaboration entre l'Allemagne et l'Italie s'imposaient pour conjurer les dangers grandissants ». (*Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse III, L'Allemagne et la guerre civile espagnole*, trad. Tournier, n° 20.)

socialistes était par conséquent sauf; ils pouvaient se flatter d'avoir obligé le « Front populaire » espagnol à tenir compte de leurs revendications.

Au surplus, on est convaincu à Berlin que le gouvernement de Madrid est à la veille de sa chute et que la victoire des généraux est imminente. Ce sentiment n'a pas été étranger à la décision des chefs du régime. Ils se sont dit que les insurgés pourraient bien, d'ici une semaine, s'être emparés de la capitale espagnole et qu'ils étaient capables de l'emporter de vitesse sur les chancelleries. A quoi bon, dans ces conditions, refuser d'accomplir un geste qui serait peut-être sans conséquence si, parmi les pays intéressés, plusieurs tardaient encore quelques jours à accepter complètement le texte élaboré par la France?

Enfin et surtout, les dirigeants du régime ont eu peur, s'ils prolongeaient leur silence, de mécontenter et d'inquiéter fortement l'Angleterre. Ils se sont émus du reproche qu'une partie de la presse britannique commençait à leur adresser de traiter l'initiative française avec autant de désinvolture que le questionnaire anglais. En adoptant une pareille attitude, l'Allemagne n'avouait-elle pas l'existence d'intentions secrètes peu compatibles avec le souci du maintien de la paix?

Or, à l'heure actuelle, les hitlériens ont les yeux plus que jamais fixés sur l'Angleterre. Ils redoublent d'efforts, d'attentions, d'égards pour l'attirer à eux, pour capter ses bonnes grâces, et, si possible, pour la détourner de la France en profitant des appréhensions que suscitent, outre-Manche, la guerre civile espagnole et les dangers de contagion bolcheviste qu'elle comporte pour les proches voisins de la Péninsule. C'est le sens même de la mission qu'a assumée M. von Ribbentrop, conseiller intime du Führer et dont celui-ci ne se séparerait pas sans d'impérieuses raisons. L'accueil réservé à sir Robert Vansittart, qu'il s'agissait d'autant plus de séduire qu'on se le représentait, ici, comme l'exécuteur docile à Londres de la politique du Quai d'Orsay, les manifestations de courtoisie et de camaraderie auxquelles les deux marines anglaise et allemande viennent de se livrer à Kiel à l'occasion de la remise solennelle au Reich de la cloche de l'ancien cuirassé *Hindenburg*, montrent que l'Allemagne se lance avec ardeur dans une tentative à laquelle elle attache le plus grand prix et s'apprête à exercer une action décisive. Le rapprochement des deux états anglo-saxons que Guillaume II n'a pas réussi à réaliser apparaît à M. Hitler comme une œuvre digne de lui. Il est inscrit dans *Mein Kampf* et assurerait le triomphe de la diplomatie nationale-socialiste. Pour que le régime en compromît les possibilités, il faudrait qu'il y fût contraint. A moins de nécessité absolue, il ne fera rien, jusqu'à nouvel ordre, qui puisse le brouiller avec les Anglais. Nul doute que ce ne soient ces considérations qui aient pesé sur l'esprit des Allemands et qui n'aient entraîné leur décision.

La réponse du Reich est rédigée de telle sorte qu'il serait prématuré d'en déduire que l'Allemagne s'alignera, désormais, sur la France et l'Angleterre et qu'elle a abandonné toute idée de gagner du temps. Les conditions que le baron von Neurath a formulées dans la lettre qu'il m'a envoyée le 17 août ne sont pas faciles à remplir. Et tout d'abord, il est évident que les Espagnols ne se résigneront pas aisément à relâcher un avion dans lequel ils croient

avoir reconnu un Junker de type militaire. L'Allemagne pourra prétendre qu'il lui est impossible de se contenter des solutions imparfaites recommandées par les autorités madrilènes. Elle aura toujours la faculté de déclarer que la mise sous séquestre de l'avion, l'engagement du gouvernement régulier de ne pas l'utiliser contre les « blancs », l'appel éventuel à un arbitrage ne sont que des demi-mesures qui ne sauraient lui suffire.

Le Reich sait aussi — M. von Neurath me l'a indiqué — que différents pays, comme l'Angleterre et même la France, où pourtant, la nouvelle législation a simplifié les choses, ne sont pas aussi bien placés qu'il l'est lui-même pour interdire à leurs nationaux la production ou le commerce privé des armes. Rien ne l'empêchera, par conséquent, de jouer, à sa guise, de la réserve formelle qu'il a introduite sur ce point dans sa réponse et d'alléguer, s'il entend se soustraire à une signature définitive, que l'une des conditions dont il avait fait dépendre son assentiment ne se trouve pas intégralement observée.

J'aurais souhaité que, dans sa lettre, M. von Neurath eût reproduit le préambule contenu dans les communications que le ministre des Affaires étrangères de France et l'ambassadeur d'Angleterre à Paris se sont réciproquement adressées [1]. Il définit, en effet, avec clarté le but que les puissances occidentales se sont proposé d'atteindre et fournit en même temps la justification de l'initiative française. Il me semblait qu'en reprenant à son compte les principes qui sont formulés, l'Allemagne aurait limité les évolutions et les écarts auxquels elle peut rester tentée de se livrer. Mais, précisément, elle s'est dérobée à l'invite qui lui avait été faite. Elle a évité soigneusement de contracter des engagements généraux dans la crainte qu'ils ne contrariassent ses plans d'avenir. Dans cette répugnance visible, il est difficile de ne pas découvrir un symptôme assez fâcheux.

Pour être équitable, il faut, cependant, reconnaître que le Reich a effectué un pas en avant et que ce pas n'est pas sans importance. Il était à redouter qu'au lendemain de la conclusion des Jeux olympiques, grisé par les victoires qu'il venait d'y remporter, par les témoignages d'admiration qui lui ont été décernés, par ceux, plus vibrants encore, qu'il s'est prodigués, préoccupé également, à la veille du congrès de Nuremberg, de réussir quelque coup d'éclat destiné à tenir ses partisans en haleine, il ne raidît subitement son attitude et n'élevât le ton. Jusqu'à présent, il ne l'a pas fait. Les paroles qui ont été attribuées à M Salengro, dans le discours que le ministre de l'Intérieur a prononcé à Lille le 16 août [2], auraient pu lui fournir un prétexte pour revenir en arrière et remettre sa réponse en cause. Il est juste de constater qu'il ne s'en est pas servi, bien qu'au moment où les bureaux de la Wilhelmstrasse rédigeaient la lettre de M. von Neurath, ils eussent déjà connaissance de l'incident.

Si on l'examine dans les détails, la communication de l'office des Affaires étrangères renferme une formule qu'il convient également d'inscrire à l'actif de l'Allemagne. Contrairement à ce que l'on pouvait présumer, le gouverne-

[1] Publiées ci-dessus sous le n° 150 (annexes).

[2] Voir ci-dessus, n° 160 (note).

ment national-socialiste n'a pas été jusqu'à la limite de ses exigences dans le passage concernant l'interdiction de sortie « des volontaires qui voudraient participer aux combats en cours ». Il n'a pas fait de cette interdiction une condition *sine qua non* de son acceptation. Il s'est borné, à cet égard, à l'expression d'un vœu.

Il semble donc que, pour la première fois depuis longtemps, on puisse accorder au Reich un bon point, ne serait-ce qu'un bon point provisoire. On doit lui savoir gré de n'avoir pas cédé à la tentation d'un geste que l'Italie a certainement encouragé, qui lui eût valu ses félicitations et d'avoir, cette fois-ci, regardé du côté de Londres plutôt que du côté de Rome. Les milieux italiens de Berlin seraient d'autant moins satisfaits du fléchissement de l'attitude allemande que le bruit fait autour de la nomination de M. von Ribbentrop et les espoirs qui s'accrochent à cette désignation leur causeraient déjà quelque amertume.

On voudrait pourvoir ne retenir de la lettre de M. von Neurath que ses aspects favorables et la saluer comme l'annonce d'une ère nouvelle. On voudrait être assuré qu'entre les deux voies qui s'ouvraient devant lui, M. Hitler a fait son choix et qu'il a choisi celle de la modération. Si dans l'affaire d'Espagne les heurts étaient évités par suite de la bonne volonté dont l'Allemagne témoignerait au cours des semaines prochaines, si les grandes puissances saisissaient l'occasion du drame qui se déroule dans la péninsule ibérique et qui a menacé de les diviser en groupes rivaux pour établir, au contraire, leur accord, se rapprocher les unes des autres, reconstituer, à plus d'un siècle d'intervalle, le concert européen, il serait permis d'envisager avec confiance les négociations préliminaires à la conférence de Bruxelles.

Le Reich veut-il que cette conférence, à laquelle le sort du continent est suspendu, se réunisse sous d'heureux auspices et aboutisse? Certains indices ne rendent pas invraisemblable une telle supposition. Comme on l'avait prévu, au lendemain de l'accord austro-allemand du 11 juillet, c'est vers la Tchécoslovaquie que s'orientent maintenant les efforts de l'Allemagne. Les attaques des journaux allemands, si violentes il y a encore moins d'un mois, ont brusquement cessé. Il n'est plus soufflé mot de la loi tchèque sur la sécurité de l'État qui avait provoqué, ici, une explosion de fureur et dont on avait pu croire que les dirigeants hitlériens se serviraient comme d'un *casus belli*, Aujourd'hui, le gouvernement de Berlin semble souhaiter d'ouvrir des pourparlers avec le gouvernement de Prague et de discuter, avec celui-ci, à la fois le traitement des Sudètes et la conclusion d'un pacte de non-agression [1]. Avec la Lithuanie, sa conduite est la même et des négociations ont déjà été entamées entre Berlin et Kovno. La pensée qui l'inspire est la même. Il cherche à asseoir ses rapports sur une base pacifique avec tous ses voisins orientaux, avec la Pologne, l'Autriche, les états baltes, la Tchécoslovaquie, pour qu'au moment où ses représentants arriveront à Bruxelles, ils puissent faire savoir aux autres délégations que, de l'avis du Reich, le problème de l'Est européen ne se pose plus, qu'il a été, par avance, résolu, grâce à l'initiative et aux méthodes du national-socialisme. M. von Ribbentrop aurait, dans ce cas, la partie belle pour justifier aux

[1] Voir ce qu'en dit le *Temps* du 31 juillet : cf. ci-dessus n° 57 (note).

yeux des Anglais l'attitude de son pays et indiquer que l'Allemagne a répondu par les faits aux demandes qui lui avaient été posées dans le questionnaire britannique.

Il appartiendrait, alors, à la diplomatie des puissances occidentales de tirer parti de la situation qui serait ainsi créée. Elle aurait à montrer au Reich que les accords particuliers dont il a été le protagoniste peuvent trouver place dans le cadre d'un accord plus général, à lui exposer que sa rentrée dans la Société des Nations lui procurerait la meilleure des garanties contre l'interprétation abusive, qu'il paraît craindre, des pactes d'assistance mutuelle liant entre eux des pays comme la Russie et la France, la Russie et la Tchécoslovaquie.

Les remarques qui précèdent ne doivent pas, cependant, nous faire croire à un changement sensible de la politique allemande. La presse n'a nullement mis un terme à ses diatribes contre nous. Elle persiste quotidiennement à nous accuser de duplicité, à nous décocher les traits les plus venimeux, à insister, dans ses dépêches et ses articles, sur l'état de désorganisation totale et de désordre profond dans lequel serait tombé notre pays. Manifestement, le désir de séparer la France de l'Angleterre et de ses alliés et de l'isoler dans un tête-à-tête compromettant avec l'U.R.S.S. est toujours aussi fort. Pendant leur séjour à Berlin, les officiers de cavalerie de notre équipe olympique ont constaté, chez leurs camarades allemands, une réserve et une froideur que ceux-ci ne leur avaient pas marquées lors de leurs précédentes rencontres. Je continue moi-même à sentir, chez mes interlocuteurs, des arrière-pensées qu'ils n'avouent pas et je ne sais quoi de suspect dans leur attitude générale. Le sentiment antisoviétique n'a pas davantage perdu de sa virulence. On a été en mesure de le constater lorsque le gouvernement de Moscou a décidé, ces jours-ci, d'abaisser l'âge du service militaire [1]. Cette nouvelle a été accueillie à Berlin par des clameurs d'indignation. L'U.R.S.S., a-t-on affirmé, venait de doubler le chiffre de ses effectifs et entraînait l'Europe dans une course aux armements. La décision adoptée par les Soviets pèserait lourdement sur les négociations ultérieures!

Dans ces conditions, si porté soit-on à faire crédit à l'Allemagne, on ne se sent pas encore le droit de dire que l'horizon est moins sombre aujourd'hui qu'il ne l'était hier. A tout instant, on est arrêté dans ses velléités d'optimisme. A tout instant, de nouvelles complications peuvent surgir. L'heure n'a pas sonné en tout cas où la diplomatie française pourra se relâcher de sa vigilance.

[1] **Voir ci-dessus, n° 174 (note).**

176

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1527, 1528. *Paris, 20 août 1936, 11 h. 45.*

Les réserves que comportent la réponse allemande et l'attitude de l'Italie, celle aussi du Portugal, font désormais concevoir des doutes sérieux sur la possibilité d'une prompte application des déclarations concernant les affaires d'Espagne que les gouvernements français et britannique ont faites le 15 de ce mois, mais dont l'application demeure subordonnée à une adhésion des pays précités. Une partie de plus en plus importante de l'opinion publique française s'émeut d'atermoiements qui sont tout à l'avantage des insurgés, et qui d'autre part permettent l'introduction au Maroc, par la zone espagnole insurgée, d'armes et de munitions susceptibles de compromettre la sécurité de notre établissement. Si cette situation se prolongeait, il deviendrait difficile de maintenir les mesures prises par le gouvernement français le 8 août pour suspendre les exportations à destination de l'Espagne (1), mesures unilatérales qui, dans sa pensée, ne devaient demeurer en vigueur que le temps strictement nécessaire à leur intégration dans un accord international.

Je vous prie, en conséquence, de demander au gouvernement britannique, en soulignant l'importance que le gouvernement attache à cette démarche, s'il serait prêt à se joindre à nous pour demander d'urgence aux gouvernements allemand, italien et portugais de suspendre eux aussi, par des mesures unilatérales, les exportations à destination de l'Espagne. Les négociations pour la mise en vigueur de la déclaration précitée et qui ont déjà donné les résultats consignés dans mon télégramme nos 1491 à 1493 (2) seraient activement poursuivies entre temps, l'examen des conditions posées par Berlin et Rome ne serait donc pas abandonné. Il s'agirait d'une mesure provisoire qui faciliterait le succès des pourparlers en cours, mais à défaut de laquelle le gouvernement français aurait à reconsidérer sa décision unilatérale du 8 août.

La décision que vient de prendre le gouvernement britannique de supprimer toutes licences d'exportation d'armes, munitions et avions de toute nature à destination de l'Espagne, est une raison de plus pour qu'il se joigne à nous et une justification supplémentaire de la démarche proposée.

(1) Voir ci-dessus, no 111.

(2) Du 18, ci-dessus reproduite sous le no 166.

177

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2632, 2633. *Berlin, 20 août 1936, 14 h. 21, 14 h. 22.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 15.)

Je viens de m'entretenir avec M. Dieckhoff.

Comme la lecture des journaux m'y avait préparé, je l'ai trouvé plus inquiet qu'hier soir.

L'émotion des milieux dirigeants s'est aggravée, en effet, à mesure que des nouvelles plus précises leur parvenaient sur l'incident du *Kameroun* (1) et qu'ils apprenaient que le vapeur avait été arrêté et visité en dehors de la limite des eaux territoriales.

M. Dieckhoff m'a informé de l'avertissement comminatoire que le commandant des forces navales allemandes avait adressé aux navires du gouvernement de Madrid (voir mon télégramme téléphoné 2631) (2).

L'attitude de l'amiral a toute l'approbation du gouvernement du Reich. C'est bien ce que faisait prévoir, du reste, le langage de la presse qui avait, ce matin, avec une insistance caractéristique, traité de pirates les navires espagnols.

L'affaire de l'avion séquestré disparaît, pour le moment, derrière l'incident du *Kameroun*. M. von Neurath a fait savoir à M. Dieckhoff que, dans les conditions actuelles, il était encore plus difficile qu'avant à l'Allemagne d'envisager des concessions et de se rendre à nos instances.

(1) Voir ci-dessus, n° 171.

(2) Ce télégramme, du 20 août également, indiquait que les navires allemands canonneraient les navires espagnols en cas de nouvel incident.

178

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 820. *Vienne, 20 août 1936* (1).

(*Reçu :* le 21, 12 h. 15.)

Au cours de notre entretien d'hier, M. Guido Schmidt a été amené à m'exposer ses vues touchant l'évolution des relations austro-allemandes à la suite de l'accord du 11 juillet (2).

« Nous n'en sommes encore, m'a-t-il dit en substance, qu'à un commencement. Mais nous sommes décidés à faire tout ce qui dépendra de nous pour éviter que les résultats acquis soient remis en question par notre faute, et je suis persuadé que notre partenaire est dans les mêmes dispositions. Une nouvelle tension dont nous assumerions la responsabilité rendrait la position du Cabinet intenable à l'intérieur. De son côté, M. Hitler a un intérêt évident à ne pas affaiblir de sitôt l'impression favorable produite au dehors par son geste de réconciliation. Enfin M. von Glaise-Horstenau fera certainement de son mieux pour prévenir le cas échéant les incartades des milieux qu'il représente, car il sait bien que cette mission d'apaisement est la seule justification d'une situation officielle qu'il désire visiblement conserver. Nous ne laisserons assurément toucher ni à notre idéal autrichien, ni à notre constitution, ni à l'ordre public. Pour le reste, nous mettrons de l'huile dans les rouages, car enfin personne, ni ici, ni là-bas, ni même autour de nous, ne peut souhaiter un retour à l'état de choses antérieur ».

En dépit de cet optimisme voulu, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'exprimant avec une évidente franchise, n'a pas nié que la situation pourrait devenir délicate en cas de réédition des incidents du 29 juillet (3) qui appellerait une répression. Il n'exclut pas davantage, malgré sa répugnance à l'envisager, l'hypothèse où le Führer prendrait fait et cause pour ses partisans autrichiens trop démonstratifs. « Dans ce cas, m'a-t-il dit, nous saurons défendre notre bon droit et nous aurons le pays entier derrière nous. Mais il ne faut pas nous en vouloir d'éliminer en principe cette éventualité de nos prévisions. L'Europe peut se convaincre que jusqu'à ce jour, ni le paragraphe sur l'harmonisation des deux politiques ni le rappel de notre caractère d'état allemand n'ont justifié les appréhensions exprimées par certains ».

(1) Par valise, en clair.

(2) Voir, au tome II de la présente série, le nº 426.

(3) Le 29 juillet 1936, à Vienne, au cours de la cérémonie olympique de la transmission de la flamme, des éléments nationaux-socialistes avaient suscité des incidents, provoquant ainsi de nombreuses arrestations.

J'ai rapporté de ma conversation avec M. Guido Schmidt, dont les propos reflètent certainement la pensée de M. Schuschnigg, l'impression que le gouvernement autrichien est décidé à pousser à l'extrême l'esprit de conciliation dans l'interprétation de l'accord du 11 juillet, afin d'en sauvegarder à tout le moins le principe en même temps que les perspectives de résultats plus concrets. Il n'assumera donc pas les responsabilités d'une remise en question de l'accord, mais reste non moins fermement résolu à ce que l' « individualité autrichienne » ne soit pas davantage remise en question.

179

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 244 [1]. *Rome, 20 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août).

L'attitude de l'Italie, dans la négociation sur la proposition française de non-intervention dans les affaires espagnoles, prête évidemment au soupçon et l'on est fondé à se demander si elle ne résulte pas d'une véritable collusion entre les gouvernements de Rome et de Berlin. Pourquoi ceux-ci, est-on tenté de se demander, ne se seraient-ils pas, en quelque sorte, distribué les rôles afin de gagner du temps par une action concertée mais en apparence divergente? Il n'est pas douteux, en effet, que l'on ne souhaite à Rome, comme vraisemblablement à Berlin, favoriser indirectement les insurgés, leur donner la possibilité d'obtenir une victoire complète et pouvoir ainsi prendre prétexte de l'occupation éventuelle de Madrid pour reconnaître aussitôt le gouvernement insurrectionnel du général Franco.

Je ne suis pas tout à fait convaincu, pour ma part, que cette explication un peu simpliste, et qui vient tout naturellement à l'esprit, réponde entièrement à la nature infiniment complexe de la situation. Que les événements d'Espagne, en symbolisant chaque jour davantage la lutte entre le communisme et le fascisme, tendent à resserrer les liens idéologiques qui unissent celui-ci avec l'hitlérisme, rien de plus certain. Que cette communauté de vues conduise sur le terrain des faits à l'opposition d'intérêts entre les deux dictatures, d'une part, la France et l'U.R.S.S., de l'autre, cela paraît indubitable. Mais que l'Italie, qui a déjà dû adopter en ce moment une position de repli vis-à-vis du Reich en Europe centrale, puisse envisager sans appréhension l'apparition possible de l'Allemagne dans la Méditerranée et aller jusqu'à favoriser, par une collaboration trop étroite, des desseins qui lui seraient si préjudiciables, voilà qui me semble assez peu probable. Telle est sans doute la part de vérité qu'il

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

doit y avoir dans les déclarations formelles et catégoriques que me prodigue le comte Ciano à ce sujet, comme aussi ses critiques concernant la réponse que l'Allemagne nous a faite le 17 de ce mois [1].

A l'en croire, l'Italie souhaite cent pour cent la non-intervention totale en Espagne et trouverait notre proposition opportune mais incomplète. Soucieuse de la voir aboutir et d'éviter tout malentendu ultérieur, elle souhaiterait écarter une possibilité d'interprétation équivoque de l'engagement international qui serait pris. Je signale par ailleurs, dans ma dépêche de ce jour (Europe nº 24) [2], l'état d'esprit particulièrement significatif que révèle l'aspect même de la presse italienne, ces temps derniers. Tout ceci explique, dans une certaine mesure, les très sérieuses difficultés que nous rencontrons puisque, sincèrement ou non, le gouvernement italien, qui a été précédemment pris la main dans le sac (affaire des avions Caproni au Maroc) [3], estime aujourd'hui, sur la foi notamment des nouvelles reçues du consulat général d'Italie à Toulouse, que c'est nous qui maintenant alimentons le gouvernement de Madrid, en dépit de nos affirmations et malgré notre offre de neutralité réciproque. D'autre part, les manifestations publiques de membres du gouvernement, de parlementaires importants ou de personnalités de premier plan contribuent, avec les meetings populaires contre le « fascisme », à entretenir l'irritation croissante que l'on ressent ici, M. Mussolini tout le premier, ce qui crée évidemment une atmosphère peu propice au développement satisfaisant d'une négociation délicate.

A ces préoccupations, s'en ajoutent d'autres non moins graves, que je crois devoir signaler à l'intention du Département. S'il est vrai que l'Italie n'a pas d'argent à envoyer en Espagne, et c'est pourquoi elle insiste plus sur le non-transfert de l'autre côté des Pyrénées des sommes recueillies en France en faveur du gouvernement régulier que sur le principe même des souscriptions publiques, elle dispose par contre d'une population surabondante dont de nombreux éléments ne demandent, de l'avis général, qu'à s'engager pour défendre ce que l'on appelle ici la cause de l'« Ordre ». Aussi demande-t-elle que nous ne laissions plus de citoyens français s'enrôler dans l'armée espagnole, car il pourrait lui devenir difficile, dans le cas contraire, de refuser aux ressortissants italiens des possibilités analogues, ce qui risquerait d'amener le désastreux résultat de faire de la péninsule ibérique un terrain de conflit et même de combat entre les nationaux des deux grands pays latins. Une pareille hypothèse a d'ailleurs été formulée hier soir devant moi par le comte Ciano, au cours de notre long entretien. Je ne pense pas qu'il y faille voir une menace, mais il importe, sans nul doute, de tenir compte d'un tel état d'esprit.

(1) Publiée ci-dessus sous le nº 157.
(2) Non reproduite (revue de presse).
(3) Voir ci-dessus, nº 46.

180

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2641 à 2643. *Berlin, 21 août 1936, 13 h. 55, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 13 h. 15, 13 h. 55, 15 h. 15).

J'ai déjà signalé le regain de la campagne antirusse à laquelle se livre la presse allemande (1). Il est provoqué par les nouvelles d'Espagne, qui représentent la participation de l'U.R.S.S. dans la guerre civile comme de plus en plus flagrante et qui attribuent aux agents de Moscou la responsabilité des atrocités commises. Mais il est dû aussi à la décision qu'a prise la Russie d'abaisser l'âge du recrutement et d'augmenter les effectifs de son armée active (2). Cette mesure est obstinément présentée par les journaux du Reich comme un geste offensif, comme une menace, comme l'indice d'une volonté d'agression.

« L'armée des Soviets est prête pour une guerre d'agression ». Telle est la manchette, soulignée de rouge, de l'*Observateur raciste* du 21 août. Le même journal fait appel à l'Europe, pour qu'elle se dresse contre le péril rouge.

On ne peut s'empêcher d'évoquer, à ce propos, les souvenirs de 1912. A cette époque la presse allemande tenait un langage analogue et l'appliquait à la Russie tsariste.

181

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 821 à 828. *Vienne, 21 août 1936, 15 h. 20, 15 h. 25, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 17 h., 22 h. 5, 23 h. 30, 23 h. 55, 21 h. 55.)

Se rendant à une invitation déjà ancienne du gouvernement autrichien et qui répondait à un désir plusieurs fois exprimé, le Régent amiral Horthy est arrivé hier soir à Vienne d'où il est reparti ce matin, après avoir reçu à la légation de Hongrie une visite de bienvenue du Chancelier, pour chasser le chamois au Salzkammergut et au Tyrol. Le Régent, qui n'est accompagné que d'un aide de camp et qui n'a été l'objet d'aucune réception officielle,

(1) Voir ci-dessus, n° 174.

(2) Voir ci-dessus, n° 174 (note).

demeurera en Autriche une semaine environ et regagnera Budapest par la Carinthie où il s'arrêtera pour saluer le président Miklas qui y séjourne actuellement.

On souligne dans les milieux officiels le caractère purement privé de ce déplacement. « Il s'agit bien cette fois de chasser et de rien d'autre », m'a dit M. Hornbostel qui a même ajouté : « Ce serait d'ailleurs perdre son temps que de parler politique avec le Régent qui, instruit par l'expérience, s'abstient désormais prudemment de toute ingérence dans ce domaine ».

Il n'en reste pas moins que, comme le fait ressortir la presse de ce matin en reproduisant le communiqué officiel, c'est à l'Autriche que le chef de l'état « voisin et ami » a réservé son premier voyage à l'étranger depuis 1920. Les journaux insistent sur l'heureux symptôme qui s'en dégage pour le resserrement des liens entre les deux pays, et l'officieux *Wiener Zeitung*, dans un commentaire particulièrement chaleureux, assure que le peuple autrichien se montrera sensible à l'honneur que lui fait « un ancien frère d'armes ».

Certains journaux ayant annoncé que le régent de Hongrie serait amené, au cours de ses chasses dans la région de Salzbourg, à traverser la frontière bavaroise, j'ai demandé à M. Guido Schmidt si cette brève incursion aux abords de Berchtesgaden ne dissimulait pas, comme le bruit en courait déjà ici, une rencontre avec M. Hitler.

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a, non sans quelque embarras, répondu affirmativement... [1] que cette rencontre était fixée à demain (ce qui explique le départ impromptu du Régent de Budapest le jour même de la fête nationale hongroise), et que le séjour de l'amiral Horthy en territoire allemand ne serait que de quelques heures. J'ai l'impression que le gouvernement autrichien est gêné, sinon défiant, à l'égard d'une initiative dont il paraît n'avoir été informé qu'en dernière heure et qui, d'après mon collègue roumain, serait en liaison directe avec les résultats du voyage à Varsovie du général Gamelin.

Le bruit court d'autre part que le général Balbo serait arrivé à Salzbourg et assisterait également à l'entrevue. M. Guido Schmidt ne m'a ni confirmé ni infirmé cette information.

[1] Lacune de déchiffrement.

182

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 827. *Washington, 21 août 1936, 11 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Le secrétaire d'État m'a dit hier que la proposition de l'Uruguay en vue d'une médiation en Espagne [1] n'avait jamais été prise au sérieux par le gouvernement. La réponse américaine, qui a été publiée hier soir, a été rédigée avec le souci de ne pas blesser les susceptibilités des pays de l'Amérique latine qui s'étaient prononcés pour la proposition.

Tout en rendant hommage aux motifs d'humanité qui ont guidé l'initiative du gouvernement de Montevideo et en exprimant la sympathie américaine pour le peuple espagnol, le gouvernement américain estime que les perspectives de succès d'un acte de médiation ne sont pas suffisantes pour justifier un écart à la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Il est rappelé ensuite que le gouvernement américain s'est récemment prononcé pour la non-intervention. Il s'en tiendra à cette politique.

La presse estime qu'une médiation ne serait possible que si les deux adversaires la sollicitaient, après épuisement.

183

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2654, 2655. *Berlin, 21 août 1936, 20 h. 16.*

(*Reçu :* 21 h.)

Les milieux diplomatiques de Berlin se demandent où l'Allemagne veut en venir et, devant les gestes du gouvernement du Reich et le bruit mené par la presse, se montrent assez inquiets.

Mon impression est qu'une fois de plus nous nous trouvons en présence d'une Wilhelmstrasse qui traite les choses avec calme et d'un parti national-socialiste qui cède à la violence passionnée.

En y cédant, il ne va pas jusqu'à envisager des initiatives belliqueuses. Il est possible qu'il poursuive surtout des fins de politique intérieure et qu'il veuille préparer une atmosphère qu'il juge favorable pour le prochain congrès de Nuremberg. Mais il joue avec le feu et son jeu est dangereux.

[1] Le 16 août 1936, le ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, M. José Espalter, adressait aux ministres des Affaires étrangères des gouvernements qui devaient participer, au mois de décembre, à la conférence panaméricaine de la paix à Buenos-Aires, une note suggérant la réunion immédiate de délégués de ces gouvernements pour étudier les moyens de mettre fin à la guerre civile en Espagne.

184

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1611 à 1613. *Londres, 21 août 1936, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 25, 22 h. 15.)

Les critiques très vives dont est l'objet de la part de l'opposition et de sa presse (mes télégrammes quotidiens) (1) la politique du gouvernement britannique dans les affaires d'Espagne ne doivent pas faire illusion sur les sentiments réels de l'Angleterre.

La presque unanimité des conservateurs, de nombreux travaillistes parmi lesquels les Unions syndicales, sont partisans d'une attitude de neutralité. En ce qui concerne les Trade Unions, d'ailleurs toutes anticommunistes, l'essai de souscription en faveur du prolétariat espagnol a dû être arrêté après avoir obtenu de très faibles résultats.

Lorsque des chefs travaillistes renoncent à leurs vacances ou se rendent au Foreign Office pour protester contre la timidité du gouvernement, ils ne formulent aucune proposition précise. Il s'agit moins dans leur esprit de remédier à la position de l'Espagne que de tirer tout le parti possible d'une insuffisance gouvernementale soulignée par l'absence et le silence des ministres et la difficulté de plus en plus visible qu'éprouve M. Stanley Baldwin à se prononcer.

Cet état d'esprit des chefs travaillistes comporte d'ailleurs d'importantes exceptions. M. Landsbury par exemple fait certainement passer les considérations d'humanité avant toutes les autres.

Lorsqu'au cours de ces dernières semaines, le cabinet de Londres a accueilli puis soutenu les initiatives françaises, il s'est orienté vers l'obtention de résultats vitaux au point de vue international, mais cependant négatifs, et qui de ce fait répondaient très exactement aux tendances de l'opinion anglaise.

Cette orientation s'est effectivement traduite par la mise en application par l'Angleterre de dispositions légales unilatérales qui me semblaient devoir rester en vigueur aussi longtemps que se prolongeront les luttes espagnoles. J'ai déjà eu l'occasion de faire part de ce sentiment à M. le Directeur politique.

A mon sens et quelle que soit la politique qu'adopteront définitivement les autres grandes puissances européennes, la Grande-Bretagne s'en tiendra désormais à une observation aussi stricte que possible de la position qu'elle a prise d'accord avec nous. Elle sera d'ailleurs probablement suivie dans cette voie par un certain nombre d'états secondaires.

(1) Revues de presse.

185

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 997 [1]. *Rome, 21 août 1936* [2].

Je me réfère à ma communication téléphonique avec le directeur du cabinet du ministre. Voici la traduction de la réponse du gouvernement italien qui vient de m'être remise par le comte Ciano :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« J'ai l'honneur de me référer aux conversations que j'ai eues avec Votre Excellence relativement à la question de la « non-intervention » dans les affaires espagnoles, de même qu'aux observations que j'ai faites au début au sujet de la portée et des limites que devrait avoir la « non-intervention » pour être vraiment efficace. A la suite de ces conversations et dans l'intention de faire, en ce qui concerne mon gouvernement, tout ce qui est de nature à faciliter ou à hâter la conclusion d'un accord, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le gouvernement italien s'engage conformément aux clauses proposées par le gouvernement français [3] :

« 1º A interdire, en ce qui le concerne, l'exportation directe ou indirecte, la réexportation ou le transit à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc, des armes, munitions et matériel de guerre ainsi que des aéronefs montés ou démontés et des bâtiments de guerre;

« 2º A appliquer cette interdiction à tous les contrats en cours d'exécution;

« 3º A se tenir en rapports avec les autres états intéressés pour la communication réciproque de toutes les mesures prises en vue de donner effet à cette déclaration.

« Pour sa part, le gouvernement italien donnera effet à cette déclaration dès que les gouvernements français, anglais, portugais, allemand et le gouvernement de l'U.R.S.S. y auront également adhéré.

« Étant donné toutefois que, dans la proposition française, il est également parlé d' « ingérence indirecte » sans spécifier de quoi il s'agit, le gouvernement italien tient à préciser qu'il interprète cette ingérence « indirecte » dans le sens que ne sont pas admissibles, dans les pays adhérant à l'accord, des souscriptions publiques ou des enrôlements de volontaires en faveur de l'une ou de l'autre des parties en conflit. Le gouvernement italien, en acceptant d'adhérer

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus, nºs 83, 104.

à la non-intervention « directe », a l'honneur, en conséquence, de maintenir ses observations en ce qui concerne la non-intervention « indirecte ». En outre, étant donné qu'il existe en Europe d'autres états importants producteurs d'armes, en plus de ceux auxquels se réfère le projet français, il semble essentiel au gouvernement italien que l'engagement de « non-intervention » soit également pris par ces mêmes états ».

186

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 998, 999 (1). Extrême urgence. *Rome, 21 août 1936.*

Avant de me donner la réponse du gouvernement italien que je viens de téléphoner au Département (2), le comte Ciano a tenu à souligner le grand effort de conciliation que M. Mussolini vient de faire pour accepter nos propositions dans leur intégralité et se conformer en ce qui concerne ses observations aux suggestions de votre télégramme no 957 (3). Il m'a redit avec chaleur combien l'Italie était désireuse de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec la France et s'est félicité de l'heureuse issue de sa première négociation avec nous, depuis sa nomination aux Affaires étrangères.

Il y aurait évidemment intérêt à ce que notre presse, sans insister sur les concessions italiennes et en s'abstenant de les représenter comme un recul du gouvernement fasciste, fît valoir les résultats substantiels obtenus au cours de longues et délicates négociations, où l'on a fait preuve de part et d'autre d'une compréhensive bonne volonté.

Cela dit, il n'en reste pas moins que l'heureuse évolution, en apparence assez soudaine, survenue dans l'attitude italienne s'explique sans doute par les appréhensions que doit susciter à Rome l'incident du *Kameroun* et ses conséquences possibles, car ainsi que je l'indiquais dans ma dépêche Europe no 244 (4), le gouvernement italien ne se soucie nullement de voir apparaître, comme facteur actif en Méditerranée, une puissance aussi redoutable que l'Allemagne.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Reproduite ci-dessus sous le no 185.
(3) Publiée ci dessus sous le no 150.
(4) Reproduite ci-dessus sous le no 179.

187

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2659 à 2661. *Berlin, 22 août 1936, 11 h. 27, 14 h.25*

(*Reçu :* 15 h. 45, 15 h. 50.)

En adressant des représentations identiques et également énergiques à Moscou et à Madrid, à cause de l'attitude de leurs postes radiophoniques [1], le gouvernement du Reich a voulu signifier qu'il n'établissait aucune différence entre Moscou et Madrid, et même qu'il tenait Moscou pour responsable de ce qui se passe à Madrid.

Il traduit ainsi en actes la thèse que sa presse développe avec une insistance croissante, depuis plusieurs jours. Ce matin encore, les journaux du Reich sont remplis d'informations et d'articles relatifs à la menace que feraient peser sur l'Europe les armements monstrueux d'une Russie déjà prête à mettre sur pied douze millions d'hommes, pour faire triompher la cause du bolchevisme.

La presse allemande s'exprime comme si l'Allemagne était sous le coup d'une prochaine agression de la part de la Russie des Soviets et comme si elle voulait suggérer à l'opinion que le Reich doit prévenir cette offensive. Par là, elle peut vouloir rechercher un effet de politique intérieure. Ce ne serait pas la première fois qu'elle jouerait du sentiment antibolcheviste pour renforcer l'unité morale du pays, ou pour justifier de nouvelles mesures militaires.

Mais il est possible aussi que les visées de ceux qui l'inspirent soient plus hardies. L'éloignement de la Russie des Soviets, l'état des relations polono-russes, l'absence d'une partie de la flotte allemande qui a quitté la Baltique rendent difficile à concevoir une opération qui serait tournée contre l'U.R.S.S. On arrive, de la sorte, à se demander si l'idée que les autorités nationales-socialistes s'appliquent à propager, par l'entremise de la presse, à travers la population du Reich, n'est pas qu'au cas où le Reich devrait intervenir dans la Péninsule, ce ne serait pas l'Espagne qu'il frapperait, mais le bolchevisme russe, ennemi de l'Europe et de l'Allemagne.

[1] Le Reich venait de protester auprès du gouvernement de l'U.R.S.S. contre les émissions de la radiodiffusion soviétique qui utilisait la guerre civile espagnole pour sa propagande contre « les derniers états qui maintiennent l'ordre et la civilisation en Europe ». Moscou n'avait pas répondu.

188

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nº 992 (1). *Paris, 22 août 1936, 17 h. 20.*

Veuillez faire savoir au comte Ciano que le gouvernement français a pris acte avec satisfaction de la déclaration du gouvernement italien (2) et qu'il en donne communication aux autres gouvernements européens.

Vous ajouterez qu'en plus des déclarations des gouvernements français, anglais, allemand, belge, portugais, roumain dont le texte lui est déjà communiqué, nous sommes avisés de la remise par les gouvernements suédois, danois et tchécoslovaque des déclarations dont le texte est en cours de transmission. Les adhésions de principe déjà données par les gouvernements de l'U.R.S.S., polonais, néerlandais, norvégien, finlandais, irlandais, autrichien, [hongrois], grec et bulgare font prévoir de très prochaines déclarations de leur part.

Vous pourrez signaler au gouvernement italien que les préoccupations qu'il pourrait avoir au sujet de l'application de l'entente intervenue entre les puissances pourraient trouver tous apaisements dans l'examen en commun que comporteront les communications prévues par le troisième paragraphe de la déclaration.

189

M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1620. *Londres, 22 août 1936, 17 h. 29.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1607 (3).

L'adhésion de principe de M. Eden à notre proposition du 20 de ce mois (4) m'a été donnée par téléphone en fin d'après-midi et au moment même du départ de la valise.

(1) Copie extraite des archives de l'ambassade.

(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 185.

(3) Ce télégramme avait trait aux démarches entreprises par les gouvernements de Londres et de Paris à Berlin, à Rome et à Lisbonne, en vue d'amener ces gouvernements à suspendre les exportations à destination de l'Espagne.

(4) Voir ci-dessus, nº 176.

J'ai cependant pu consigner par écrit cette communication anglaise, dont voici le texte complet :

« Le gouvernement de Sa Majesté s'est trouvé entièrement d'accord pour appuyer les efforts du gouvernement français en vue de hâter l'aboutissement des négociations en cours. C'est pour cette raison que nous avons appuyé les démarches françaises à Rome, à Berlin et à Lisbonne, et c'est pour cette raison que nous avons pris des dispositions unilatérales. Nous sommes en principe d'accord avec les nouvelles propositions françaises, tout en considérant naturellement que Paris nous consultera sur l'opportunité du moment où il conviendrait de procéder à ces nouvelles démarches ».

190

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2664, 2665. *Berlin, 22 août 1936, 19 h. 57.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 20 h. 55.)

Un des membres de l'ambassade d'Allemagne à Madrid est arrivé hier à Berlin par avion. Il a dépeint à la Wilhelmstrasse le gouvernement madrilène comme animé de bonne volonté, mais entièrement dominé par l'influence des extrémistes et, en réalité, impuissant, sinon inexistant. Il a confirmé que l'autorité effective était entre les mains d'agents russes, qui ne prennent même pas soin de se dissimuler. Ces nouvelles ont accru ici la nervosité ambiante.

Les services de l'office des Affaires étrangères paraissent estimer que la situation, depuis hier, s'est aggravée. Eux-mêmes sont moins calmes.

Ils déclarent qu'ils ont la certitude que l'information parue dans la presse berlinoise de ce matin est exacte et que vingt-six avions militaires d'origine française viennent d'arriver à l'aérodrome de Madrid.

191

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, ROME, BERNE, LISBONNE, BELGRADE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO, RIGA, DUBLIN, BUDAPEST, LONDRES, MOSCOU, VARSOVIE, WASHINGTON, PRAGUE, SOFIA, LA HAYE, HELSINGFORS, TALLINN, KAUNAS, ISTANBUL, BUCAREST, ATHÈNES, VIENNE.

T. nos 535 à 538; 988 à 991; 143 à 146; 194 à 197; 722 à 725; 156 à 159; 129 à 132; 94 à 97; 121 à 124; 63 à 66; 163 à 166; 1562 à 1565; 529 à 532; 473 à 476; 485 à 489; 594 à 597; 284 à 287; 280 à 283; 68 à 71; 84 à 87; 94 à 97; 322 à 325; 580 à 583; 274 à 277; 374 à 377.

Paris, 22 août 1936, 23 h. 30.

Je vous communique sous les numéros suivants la lettre en date du 21 août par laquelle le gouvernement belge donne son adhésion au projet de déclaration de non-intervention. En en remettant copie au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, vous indiquerez que vous lui ferez tenir ultérieurement le texte de l'arrêté royal qui y est visé et que je vous envoie par poste.

ANNEXE

M. SPAAK, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE,

À M. GAZEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES.

Paris, 21 août 1936.

Vous avez bien voulu me faire savoir que les négociations poursuivies entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Grande-Bretagne ont permis de constater leur accord sur une attitude commune à adopter en présence de la situation en Espagne. Vous m'avez communiqué les lettres échangées à ce sujet le 15 de ce mois [1], et vous m'avez indiqué les décisions et mesures prises par le gouvernement de la République.

J'ai l'honneur de vous faire la déclaration suivante :

« Le gouvernement du Roi,

« Déplorant les tragiques événements dont l'Espagne est le théâtre,

« Décidé à s'abstenir rigoureusement de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires de ce pays,

« Animé de la volonté d'éviter toute complication préjudiciable au maintien de bonnes relations entre les peuples;

« Déclare ce qui suit :

« 1° Le gouvernement du Roi a pris le 19 août 1936 un arrêté royal dont le texte est ci-joint et qui subordonne l'exportation et le transit des armes, des munitions et du matériel de guerre ou pouvant servir à la guerre à la production d'une autorisation spéciale délivrée au nom du ministre des Affaires économiques. La liste du matériel soumis à licence est également ci-annexée.

« Il a décidé de n'accorder aucune licence pour des envois à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc.

« Cette mesure s'applique aux contrats en cours d'exécution. »

[1] Publiées ci-dessus sous le n° 150 (annexes).

192

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2673. *Berlin, 23 août 1936, 13 h. 26.*

(*Reçu :* 14 h. 40.)

D'après certains bruits qui courent ici et qui paraissent sérieux, le chancelier Hitler ferait prochainement connaître que l'Allemagne va prendre de nouvelles mesures militaires, et notamment instituer le service de deux ans. Ainsi s'explique l'extraordinaire et subite campagne de presse de ces jours derniers dénonçant la menace à laquelle l'énormité des armements de la Russie des Soviets exposerait l'Allemagne [1].

193

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 363. *Moscou, 23 août 1936, 18 h.* [2].

(*Reçu :* 16 h. 5.)

M. Litvinov vient de me faire connaître l'adhésion du gouvernement de l'U.R.S.S. à la déclaration française de non-intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne.

Je vous transmets ci-dessous le texte de la lettre que le Commissaire du peuple m'a remise à ce sujet :

« Moscou, le 23 août 1936,

« Monsieur le Chargé d'affaires,

« Me référant aux conversations qui ont eu lieu au sujet de la ligne de conduite à adopter à l'égard de la situation en Espagne, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

« Le gouvernement de l'U.R.S.S., déplorant les tragiques événements dont l'Espagne est le théâtre,

« Décidé de s'abstenir rigoureusement de toute ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures de ce pays;

[1] Voir ci-dessus nº 174.

[2] Par téléphone, en clair.

« Animé de la volonté d'éviter toute complication préjudiciable au maintien de bonnes relations entre les peuples,

« Déclare ce qui suit :

« 1° Le gouvernement de l'U.R.S.S. interdit en ce qui le concerne l'exportation directe ou indirecte, la réexportation et le transit à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc de toutes armes, munitions et matériel de guerre ainsi que de tous aéronefs montés ou démontés et de tous navires de guerre;

« 2° Cette interdiction s'applique aux contrats en cours d'exécution;

« 3° Le gouvernement de l'U.R.S.S. tiendra les autres gouvernements participant à cette entente informés de toutes mesures prises par lui pour donner effet à la présente déclaration.

« Le gouvernement de l'U.R.S.S., en ce qui le concerne, mettra cette déclaration en vigueur à partir du moment où, en dehors des gouvernements français et britannique, qui le 15 août de cette année ont déjà échangé des notes à ce sujet, les gouvernements italien, allemand et portugais auront également adhéré à cette déclaration.

« Veuillez agréer, etc...

(Signé) : LITVINOV. »

J'ai remis en même temps à M. Litvinov une lettre lui confirmant les termes de la déclaration faite le 15 de ce mois par Votre Excellence à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris [1].

194

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2677. *Berlin, 24 août 1936* [2].

(*Reçu :* 12 h. 20.)

M. Dieckhoff, faisant fonction de secrétaire d'État aux Affaires étrangères, vient de me remettre, de la part du gouvernement allemand, une lettre dont j'envoie ci-dessous la traduction.

Par cette lettre, le gouvernement du Reich fait tomber la réserve qu'il avait précédemment formulée au sujet de l'avion allemand séquestré à Madrid [3]. Il déclare qu'il prend immédiatement, pour sa part, les mesures d'application pratique du principe de la non-intervention en Espagne, telles qu'elles ont été proposées par le gouvernement français.

(1) Voir ci-dessus, n° 150 (annexe).
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus n° 124 (note).

On peut donc considérer, à l'heure actuelle, que l'action engagée sur l'initiative de la France a atteint son but.

Texte de la lettre de M. Dieckhoff :

« Berlin, le 24 août 1936,

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Me référant à la lettre que M. le Ministre des Affaires étrangères von Neurath vous a adressée le 17 de ce mois, au sujet de l'attitude à observer à l'égard des événements d'Espagne [1], j'ai l'honneur, au nom du gouvernement allemand, de communiquer à Votre Excellence ce qui suit :

« Le gouvernement allemand a appris avec satisfaction que tous les autres gouvernements intéressés ont adhéré à la déclaration proposée par le gouvernement français. Il a, en conséquence, décidé de mettre immédiatement en vigueur, en ce qui concerne l'Allemagne, les mesures prévues par cette déclaration.

« S'il a pris cette décision, bien que les pourparlers qu'il a engagés avec le gouvernement espagnol, au sujet de la restitution de l'avion allemand de transport, n'aient pas encore pu être menés à bonne fin, c'est qu'il est animé du désir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour hâter la conclusion de l'accord international projeté. Il nourrit d'ailleurs l'espoir que les autres gouvernements qui n'y auraient pas encore procédé vont maintenant arrêter les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution efficace des mesures convenues.

« Agréez, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

(*Signé*) : DIECKHOFF. »

195

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2681 à 2684.

Berlin, 24 août 1936, 14 h. 30, 14 h. 31, 14 h. 32, 14 h. 33.

(*Reçu :* 15 h. 30, 16 h. 10.)

Dans l'entretien que j'ai eu ce matin à 11 heures et demie avec M. Dieckhoff, et au cours duquel il m'a communiqué, de la part de son gouvernement, la lettre dont j'ai transmis aussitôt par téléphone la traduction à Paris [2], j'ai eu l'impression que trois considérations avaient déterminé la conduite du gouvernement allemand :

[1] Publiée ci-dessus sous le n° 157.

[2] Publiée ci-dessus sous le n° 194.

1° Le désir, en présence des nombreuses adhésions qui nous parvenaient, de ne pas paraître vouloir saboter une initiative pacifique;

2° L'idée qu'une fois l'accord conclu, des explications pourraient être demandées, des représentations formulées au sujet de l'attitude de tel ou tel des contractants;

3° Le sentiment que l'accord négatif de non-intervention conclu par les puissances pourrait amener celles-ci, après examen et discussion des cas et des problèmes qui se présenteront, à adopter des attitudes positives communes.

L'Allemagne n'a pas voulu s'exposer à rester en dehors de ce concert éventuel.

M. Dieckhoff m'a d'ailleurs indiqué que les pourparlers en cours au sujet de l'avion séquestré et de l'affaire du *Kameroun* se poursuivraient, mais que son gouvernement était d'accord avec nous pour penser que la convention internationale de neutralité gardait toute sa valeur, indépendamment de ce qui peut se passer en Espagne ou des contestations particulières que les gouvernements peuvent avoir avec le gouvernement de Madrid.

J'ai attiré l'attention du secrétaire d'État sur l'effet produit hors d'Allemagne par la campagne si violente et si soudaine de la presse du Reich contre la prétendue menace d'agression des armées russes. Je lui ai indiqué qu'on ne s'expliquait pas cette campagne, sinon par le désir de préparer l'opinion à l'adoption de nouvelles mesures militaires, par exemple à l'institution prochaine du service de deux ans en Allemagne. M. Dieckhoff m'a répondu qu'il n'avait pas connaissance que pareille décision fût envisagée [1] et qu'à son avis, la campagne des journaux trouvait une justification suffisante dans l'émotion causée par les événements d'Espagne et par les traitements infligés aux sujets allemands par les communistes espagnols. Je lui ai fait observer que son interprétation ne rassurerait pas toutes les inquiétudes; car, malheureusement, la Wilhelmstrasse n'était souvent avertie, elle-même, qu'au dernier moment des décisions arrêtées par le Fürher.

M. Dieckhoff n'a rien répliqué. Je lui ai marqué que la lettre qu'il m'avait remise constituait un progrès appréciable dans la voie de la raison et de la paix et j'ai exprimé le souhait que le gouvernement du Reich persévérât dans cette voie.

[1] Le décret instituant le service de deux ans est signé ce même jour, 24 août.

196

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2687 à 2690. Urgent.

Berlin, 24 août 1936, 21 h. 20, 21 h. 24, 21 h. 21, 22 h. 28.

(*Reçu :* 23 h.)

Le Dr Schacht se rendra à Paris demain en avion. J'attache à son voyage [1] la plus grande importance. Sa visite peut n'être qu'une démarche de courtoisie répondant à celle de M. Labeyrie. Mais elle peut être aussi le point d'accrochage d'une action politique de grande portée. M. Schacht est convaincu que l'Europe se trouve à un moment grave de son histoire : la course aux armements la ruine et l'entraîne vers une conflagration épouvantable ; il faut donc tenter de revenir à l'idée d'une limitation volontaire des armements, créant une solidarité contre les manquements éventuels ; il faut s'orienter parallèlement vers de nouveaux accords économiques, accompagnés d'un alignement simultané des monnaies ; il faut pousser dans ce sens l'esprit de M. Hitler, qui s'inquiète de plus en plus des effets pernicieux de l'argent des Soviets et du danger d'une bolchevisation progressive du continent.

Telles sont les préoccupations de M. Schacht. Il veut profiter de son passage à Paris pour causer avec un certain nombre de nos hommes d'État. MM. Léon Blum, Delbos, Vincent Auriol, Chautemps, Daladier, Bastid, etc., tâter le terrain auprès d'eux et voir quelle compréhension il rencontrera.

Je l'ai assuré qu'il trouverait à Paris une très large compréhension et que les idées françaises étaient tournées dans une direction analogue aux siennes. Si telle est aussi l'impression qu'il rapporte, il entreprendra, avec des chances de succès, un effort pour gagner Hitler à la conviction qu'après l'accord de non-immixtion en Espagne, la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno et d'un règlement général européen, la mise sur pied d'arrangements commerciaux et d'une convention d'alignement des monnaies européennes sont les seuls moyens valables d'éviter des catastrophes.

Je conseille de ne pas hésiter à parler très à fond et très ouvertement avec le président de la Reichsbank.

(1) M. Schacht eut d'importants entretiens avec M. Léon Blum (voir ci-dessous, n° 213) et avec M. Labeyrie, gouverneur de la Banque de France. Il rencontra également au dîner de l'ambassade d'Allemagne et au déjeûner offert par M. Labeyrie les ministres des Affaires financières et économiques : MM. Auriol, Bastid et Spinasse, ainsi que M. Delbos.

197

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1625 à 1628. *Londres, 24 août 1936, 21 h. 48.*

(*Reçu :* 23 h. 35; le 25, 0 h. 25.)

Grâce à la communication que j'ai reçue ce matin du Département, j'ai pu donner connaissance au secrétaire d'État du sens général de la lettre adressée hier par la Wilhelmstrasse à notre ambassadeur à Berlin (1). En apprenant cette nouvelle, M. Eden a manifesté la plus vive satisfaction. Il se réjouit hautement, m'a-t-il dit, pour le prestige de la France, que l'on soit fondé maintenant à augurer le succès définitif de la politique dont elle a pris l'initiative et il m'a prié de faire parvenir à Votre Excellence et à M. le Président du Conseil ses sincères félicitations pour le résultat ainsi obtenu, auquel il espère qu'auront contribué dans une certaine mesure les démarches britanniques à Berlin.

M. Eden s'est montré d'autant plus soulagé qu'il commençait à douter de toute perspective d'entente européenne et notamment de la possibilité de tenir au mois d'octobre la conférence des puissances locarniennes.

J'ai observé qu'en tout cas la décision à laquelle l'Allemagne a été conduite venait à point pour mettre fin à une situation que le gouvernement français n'aurait pu laisser se prolonger davantage. J'ai expliqué ensuite qu'il s'agissait de mettre en œuvre l'adhésion de principe donnée par toutes les puissances. A cet effet, le gouvernement de la République envisage la création d'un organisme international chargé de résoudre toutes les difficultés pratiques que pourrait soulever la politique de non-intervention. Le gouvernement britannique verrait-il des objections à ce que le siège de ce comité fût fixé à Londres?

Après avoir consulté sir George Mounsey, le secrétaire d'État s'est déclaré entièrement disposé pour sa part à tout ce qui pourrait faciliter l'application d'une politique qu'il considère comme essentielle pour la paix de l'Europe. Si donc nous jugeons utile que le comité projeté tienne ses assises à Londres, le gouvernement anglais s'y prêtera volontiers.

M. Eden m'a entretenu ensuite des sentiments d'horreur qu'inspirent à l'opinion publique anglaise les exécutions de prisonniers auxquelles, d'après les nouvelles de presse, continuent à se livrer les deux partis en présence. Ainsi qu'a dû vous l'indiquer l'ambassadeur d'Angleterre, il songe à adresser un appel aussi pressant que possible basé uniquement sur des considérations humanitaires pour obtenir la cessation de ces massacres. Cet appel ne devrait pas se confondre avec l'action qui pourrait être exercée par le corps diplomatique établi à Saint-Sébastien. Il serait conçu sur une base plus large. On n'ignore

(1) Voir ci-dessus le télégramme de Berlin no 2677, sous le no 194.

pas à Londres les difficultés d'ordre juridique ou politique que peut soulever une démarche de ce genre, mais on estime qu'elles ne sont pas insolubles. En ce qui concerne en particulier la nécessité de ne pas mettre sur le même pied le gouvernement régulier et les rebelles, sir George Mounsey a fait allusion à la possibilité de saisir directement le gouvernement espagnol, alors que les chefs insurgés recevraient le message par l'entremise des autorités consulaires.

J'ai répondu que selon mon opinion personnelle, le gouvernement français serait toujours prêt à s'associer à toute action destinée à arrêter l'effusion de sang, sous réserve de la forme dans laquelle la démarche serait effectuée. M. Eden m'a laissé entendre que d'après les renseignements qu'il avait reçus de son chargé d'affaires à Madrid, certains ministres espagnols eux-mêmes souhaiteraient une intervention étrangère qui servirait à justifier auprès des éléments extrémistes des mesures de clémence. Il a finalement été convenu que le Foreign Office soumettra à Votre Excellence la rédaction qu'il aura préparée. Si ce texte reçoit notre assentiment, l'appel pourrait être adressé de concert par la France et la Grande-Bretagne et aurait chance ainsi d'être appuyé par toutes les autres puissances.

198

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2698 à 2703. *Berlin, 25 août 1936, 13 h. 3, 13 h. 11.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 20.)

Connue à Berlin hier, à 8 heures et demie du soir, la décision de porter à deux ans la durée du service militaire en Allemagne a confirmé les bruits qui couraient depuis quelques jours et que j'avais signalés (1). On s'attendait à ce geste. On l'attendait pour le congrès de Nuremberg ou pour le début de septembre. M. Hitler a donc encore trouvé le moyen de surprendre, et de surprendre par sa rapidité.

Le décret du 24 août éclaire certains aspects énigmatiques de l'attitude allemande de ces derniers temps. Il fait comprendre l'importance donnée à l'incident de l'avion séquestré (2) et à l'affaire du *Kameroun* (3), la persistance à dénoncer, à propos des événements d'Espagne, la gravité de la menace rouge; surtout l'extraordinaire et soudaine violence de la campagne de presse contre les armements de l'U.R.S.S.

(1) Voir ci-dessus, n° 192.
(2) Voir ci-dessus, n° 124 (note).
(3) Voir ci-dessus, nos 171, 177.

En réalité, au moment où est en train de s'achever le programme de 1935, M. Hitler estime qu'il n'est pas allé assez loin. Déjà, lorsqu'il m'avait annoncé la promulgation de la loi du 15 mars 1935, il m'avait indiqué que le service d'un an était un minimum et il s'en était prévalu pour souligner sa modération. Les généraux ont dû, depuis lors, le presser d'accomplir un pas de plus, en insistant sur la difficulté de donner en un an, à des troupes toujours davantage spécialisées, une instruction suffisante et sur le progrès des armées étrangères. M. Hitler les a écoutés. C'est la preuve qu'il ne croit guère à la paix future.

Nul doute que les événements d'Espagne et le développement du communisme en Europe ne soient pour lui un sujet d'inquiétude. Il semble, cependant, que l'augmentation de la durée du service militaire ait été arrêtée depuis longtemps dans son esprit, et que les événements d'Espagne et l'émotion qu'ils suscitaient dans le public aient simplement fourni une occasion favorable, dont il a profité aussitôt après les fallacieuses démonstrations des Jeux olympiques.

Le décret du 24 août explique, en même temps, le revirement subit par lequel l'Allemagne a, tout à coup, hier matin, adhéré à la proposition française de non-intervention en Espagne [1]. C'est une nouvelle application de la méthode déjà employée et qui consiste à combiner un geste de guerre avec une parole de paix, afin de compenser l'un par l'autre et de troubler l'opinion étrangère.

Peut-être le décret du 24 août jette-t-il même une lumière sur l'entrevue du régent Horthy avec le Führer, entrevue demeurée, jusqu'à présent, si mystérieuse [2]. On peut supposer, en effet, que la Hongrie, sinon la Bulgarie et l'Autriche, vont procéder désormais ouvertement à un effort de réarmement et que l'Allemagne leur a promis son appui éventuel.

Le geste du 24 août n'enlève d'ailleurs pas leur portée aux indications que j'ai télégraphiées hier au sujet du voyage du Dr Schacht [3]. Celui-ci m'avait laissé prévoir une augmentation prochaine de la durée du service. Il comprend que les autres pays ne demeureront pas en reste. C'est cette course fatale qui l'effraie; car il sait bien qu'elle finira par la ruine générale et la guerre et il veut tenter d'arrêter cette évolution tragique. La France a tout intérêt, à mon avis, à accueillir le geste du 24 août avec un parfait sang-froid et, tout en prenant elle-même les précautions militaires nécessaires, à préconiser une limitation des armements. Si elle échoue, les responsabilités de l'Allemagne éclateront au grand jour et cet échec même resserrera l'union des peuples qui ne veulent pas subir la volonté de domination du IIIe Reich.

(1) Voir ci-dessus, n° 194.
(2) Voir ci-dessus, n° 181.
(3) Voir ci-dessus, n° 196 (et note).

199

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, ROME, BRUXELLES, LONDRES, MOSCOU, BERNE, VARSOVIE, LISBONNE, PRAGUE, BELGRADE, SOFIA, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO, HELSINGFORS, RIGA, TALLINN, KAUNAS, ISTANBUL, BUCAREST, ATHÈNES, DUBLIN, BUDAPEST, VIENNE, LUXEMBOURG, TIRANA [1].

T. nos 585 à 587; 1039 à 1041; 564 à 566; 1611 à 1613; 569 à 571; 181 à 183; 515 à 517; 230 à 232; 630 à 632; 759 à 761; 322 à 324; 322 à 324; 193 à 195; 166 à 168; 131 à 133; 104 à 106; 158 à 160; 121 à 123; 131 à 133; 365 à 367; 622 à 624; 311 à 313; 103 à 105; 209 à 211; 415 à 417; 62 à 64; 24 à 26.

Paris, 25 août 1936, 21 h.

La plupart des gouvernements, et parmi eux tous ceux dont la participation était jugée nécessaire, ont maintenant donné non seulement une adhésion de principe, mais répondu par une déclaration formelle et explicite à la proposition d'interdire l'exportation et le transit des armes à destination de l'Espagne.

Le gouvernement britannique, le 20 de ce mois, et le gouvernement allemand, aujourd'hui, ont mis ces interdictions en application. Plusieurs autres gouvernements ont déjà pris des mesures partielles.

Dans ces conditions et au cas où le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité n'aurait pas encore fait la déclaration écrite et explicite attendue, je vous serai obligé d'insister sur son urgence ainsi que sur la nécessité de faire connaître en même temps qu'il la met immédiatement en application.

Au cas où la déclaration aurait été faite sans cependant avoir été mise en application, vous demanderez que celle-ci intervienne dans le plus bref délai.

Vous vous assurerez qu'il n'y a pas d'objection à la publication de toutes les déclarations portées à la connaissance du gouvernement.

D'autre part, en ce qui concerne l'application de l'entente intervenue, vous indiquerez que le gouvernement français verrait intérêt à ce que, prenant texte du troisième alinéa de la déclaration, chaque gouvernement l'ayant souscrite autorise son représentant, dans une capitale européenne déterminée, à participer aux travaux d'un comité chargé de réunir toutes informations sur les mesures prises, ainsi que d'examiner et de résoudre en pratique les points particuliers se rattachant à l'application des dispositions convenues.

Vous ferez savoir que Londres nous paraît indiqué pour la réunion de ce comité et me ferez part aussi du sentiment à cet égard du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Le même télégramme est adressé à tous nos représentants en Europe.

Pour Rome seulement : Veuillez signaler au gouvernement italien l'urgence particulière d'une mise en application par lui de la déclaration.

[1] **Par poste pour les deux derniers représentants.**

200

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2706 à 2710. *Berlin, 25 août 1936, 20 h. 43.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Quelques heures après la promulgation du décret portant à deux ans la durée du service militaire, le ministère de la Guerre du Reich a fait paraître un arrêté fixant les premières modalités d'application (voir mon télégramme téléphoné no 2704) (1).

Cet arrêté règle le sort des soldats qui ont été incorporés en automne 1935 et qui auraient dû être libérés en octobre prochain. Rapproché des récentes décisions prises au sujet de la convocation du reliquat de la classe 1934 et de la première fraction de la classe 1935, il permet d'apercevoir dans quel esprit le commandement allemand entend user de la faculté que lui confère l'adoption de la loi de deux ans et de se faire une idée des effectifs de l'armée allemande après les prochaines incorporations.

Aux termes de l'arrêté du ministère de la Guerre, ne seront libérés au mois d'octobre 1936 que les volontaires de la classe 1933 et des classes plus jeunes appelées il y a un an; accompliront une seconde année de service les hommes de la classe 1934 ainsi que les volontaires de la classe 1935 et des classes plus jeunes.

Il n'est pas question des militaires de carrière enrôlés dans l'armée allemande avant la mise en vigueur du service obligatoire.

Après les incorporations d'octobre 1936, l'Allemagne pourrait donc avoir sous les drapeaux :

— la totalité de la classe 1934..... (540.000 hommes)
— un quart de la classe 1935..... (100.000 hommes)
— un contingent très important de soldats de métier et de volontaires à long terme qui, à l'heure actuelle, représentent plus de la moitié de l'armée active et que l'on peut évaluer à 200.000 hommes, compte tenu des libérations probables..... (200.000 hommes).

En additionnant ces diverses catégories, l'on obtiendrait un chiffre compris entre 800 et 900.000 hommes.

Il est peu probable cependant que l'état-major allemand ait l'intention d'utiliser immédiatement toutes les ressources en hommes que la législation sur le recrutement mettra à sa disposition dès le mois d'octobre prochain. L'une de ses préoccupations dominantes demeure en effet de maintenir, dans

(1) Document non reproduit, mais qui est précisé ici.

l'armée active, une forte proportion de militaires de carrière et de soldats instruits et de lui conserver, dans toute la mesure du possible, le caractère d'armée de métier qu'avait la Reichswehr. Ce souci, qui ne s'est jamais démenti chez les organisateurs de la jeune armée allemande, a certainement joué un rôle décisif dans l'établissement du service de deux ans.

D'après les indications qui m'ont été fournies de divers côtés, les effectifs de l'armée active seraient provisoirement portés à 700.000 hommes. Le commandement désirerait se réserver une marge. Car l'organisation définitive des 36 divisions prévues par la loi du 16 mars 1935 est à peine terminée à l'heure actuelle et il s'en faut de beaucoup que l'Allemagne ait, dès maintenant, le nombre d'officiers nécessaire pour encadrer une armée d'un million d'hommes.

201

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 202. *Lisbonne, 25 août 1936, 22 h. 55.*

(*Reçu :* 24 h.)

Je viens d'accomplir auprès de M. Monteiro la démarche prescrite par votre télégramme nº 227 [1]. Le ministre des Affaires étrangères m'a dit que son gouvernement envisageait de faire publier par la presse portugaise un décret prohibant l'exportation et le transit du matériel de guerre, et simultanément, le texte intégral de son adhésion à l'accord afin « d'éclairer complètement l'opinion publique sur la décision prise ».

202

Le Lieutenant-colonel Salland, Attaché militaire de France à Vienne,
à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 91/S [2] Secret. *Vienne, 25 août 1936.*

Je suis allé rendre compte ces jours derniers au général Jansa des résultats de mon récent voyage à travers l'Autriche.

Il s'est déclaré en complet accord avec moi sur tous les points que j'ai exposés dans mon rapport nº 88/S [3], du 14 août dernier, et que je lui ai brièvement énumérés.

[1] Du 24 août, ce télégramme enjoignait de faire savoir au gouvernement de Lisbonne que ses remarques avaient été communiquées par Paris à tous les gouvernements intéressés, et que le projet de déclaration franco-anglais lui laissait une certaine liberté d'appréciation.

[2] Extraite des archives de la Guerre.

[3] Reproduit ci-dessus sous le nº 148.

« Je vous ai souvent affirmé, a-t-il continué, qu'il ne pouvait jamais être question d'engager le Bundesheer dans des opérations offensives contre l'Allemagne; que si, par contre, l'Autriche était attaquée par le Reich, l'armée ferait son devoir, évidemment à contre-cœur, mais loyalement.

« D'ailleurs, l'accord du 11 juillet rend déjà moins probable une éventualité de cette nature. J'ai personnellement beaucoup insisté auprès du Chancelier pour que la normalisation de nos rapports avec l'Allemagne soit progressivement rétablie. Dans l'état actuel des finances autrichiennes, ou plutôt en raison de la politique suivie par le ministre des Finances qui fait passer au tout premier plan la défense du schilling et le maintien de sa parité, la réorganisation du Bundesheer ne peut être que très lente; le problème de la mise en état de défense du territoire, posé à l'État-major, est de ce fait à peu près insoluble. L'accord nous donnera peut-être quelque répit, bien que la situation internationale présente me fasse craindre que nous n'arrivions pas à être prêts en temps utile.

« Ainsi que les officiers avec lesquels vous vous êtes entretenu, je considère le danger communiste comme étant le plus grave et le plus directement menaçant pour l'Europe. Des renseignements de source sûre indiquent qu'une centrale d'espionnage soviétique s'installe à Bratislava avec le consentement du gouvernement de Prague, des bases aériennes russes s'organisent en Slovaquie sous la direction d'officiers de l'armée rouge qui circulent chez nos voisins comme en territoire conquis. Les Tchèques ont tort de jouer ainsi avec le feu et ils doivent comprendre que, malgré tout le désir que nous aurions d'entretenir avec eux de bonnes relations, cela nous est, dans ces conditions, absolument impossible. J'approuve le chancelier Hitler d'avoir porté à deux ans la durée du service militaire dans la Reichswehr; si nous disposions de moyens financiers suffisants, nous en ferions certainement autant.

« Quant à la question de nos rapports avec l'État-major de Berlin, s'ils redeviennent peu à peu normaux, ils sont encore loin d'être bons, et les traces laissées par trois années d'une tension aussi violente ne peuvent pas si vite s'effacer. En tout cas, les liaisons entre états-majors, dans le sens où vous les entendez, ne seront pas reprises de sitôt [1].

« Je mets tout mon espoir, a conclu le général, que j'ai trouvé particulièrement pessimiste, dans un rapprochement prochain de la France et de l'Allemagne, seul moyen, à mon avis, de maintenir la paix en Europe. »

[1] *Note du document :* Le général Jansa a fait la même déclaration à mon collègue anglais ; il a toutefois indiqué que le Bundesheer, invité à se faire représenter aux prochaines manœuvres de la Reichswehr, y délé-guerait trois officiers.

203

LE COLONEL DE COURSON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ISTANBUL,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 215/A.M. (1). Secret. *Istanbul, 25 août 1936.*

Le traité de Montreux a libéré la Turquie des dernières servitudes résultant de la Grande Guerre. Désormais la Turquie est souveraine sur tout son territoire, à part les restrictions concernant l'étroite zone démilitarisée de la frontière bulgare et grecque, restrictions qu'elle supporte volontiers puisque la Bulgarie est soumise aux mêmes obligations et que les deux pays peuvent trouver un renforcement de leur sécurité dans l'établissement de ce boulevard neutre.

La situation actuelle est l'aboutissement de la politique de grande sagesse menée depuis douze ans, sous l'inspiration d'Ataturk, par le président du Conseil, le général Ismet Inonu, et par son adroit ministre des Affaires étrangères : bienfaisant effet de la permanence et de la continuité gouvernementales.

La Turquie est actuellement parvenue a un stade de sécurité en politique extérieure, et de tranquillité en politique intérieure, qui n'a été atteint à aucune période de son histoire moderne.

Sur le plan extérieur, on peut avancer que non seulement elle n'a pas d'ennemis, mais qu'elle a de nombreux amis ou alliés.

Les deux bases de sa politique sont d'abord l'alliance soviétique et ensuite le pacte balkanique.

L'alliance soviétique a été la première en date. A la fin de la Grande Guerre, au moment où l'Entente lançait, comme son champion, la Grèce à la conquête de l'Anatolie, les premiers concours à la Turquie vinrent de Russie et, depuis cette époque, aucune difficulté importante n'est venue troubler les rapports des deux pays.

Non pas que l'attirance de l'un vers l'autre soit profonde, au contraire; les deux races sont profondément séparées par leurs coutumes, leur mentalité et leurs croyances. Mais cette alliance était une nécessité pour la Turquie, puisque la géographie a donné à ce peuple de 16 millions d'habitants un puissant voisin qui en compte 170 millions; que d'autre part, ce voisin a besoin de mer libre et que la Turquie tient par les Détroits le débouché de la mer Noire en Méditerranée.

Il fallait donc à la Russie conquérir la Turquie ou composer avec elle. C'est la deuxième solution qui était la plus aisée. Si cette alliance, bâtie sur des bases sérieuses, peut être considérée comme solide, car les avantages apportés à chacun des pays par l'autre sont sensiblement équivalents, il faut observer

(1) Extraite des archives de la Guerre.

avec quelle méthode, quelle ténacité la Turquie a réussi cependant à ne laisser pénétrer en aucune façon dans son pays les doctrines bolcheviques, qu'elle considère comme funestes.

Sans entrer dans le détail des principes moraux et sociaux qui séparent les deux pays, on peut remarquer qu'alors que l'U.R.S.S. a bâti ses doctrines sur l'internationalisme, la Turquie au contraire depuis quinze ans s'attache à développer l'idée de nationalisme, idée assez ignorée au temps de l'Empire où elle se confondait souvent avec celle de la religion islamique.

La propagande turque, qui ne s'adresse d'ailleurs qu'à l'intérieur du pays, a pour thème constant : « La Turquie est le plus grand peuple du monde ».

Le pacte balkanique n'a pas donné tous les résultats qui en étaient attendus.

En premier lieu, contrairement à l'attente des quatre pays liés par le pacte : Turquie, Roumanie, Yougoslavie et Grèce, la Bulgarie a refusé fermement d'y adhérer, et les menaces non déguisées d'un encerclement politique et militaire n'ont fait que la fortifier dans son obstination.

Aussi tout le système de ce pacte tient-il actuellement dans cet unique objet : aide mutuelle de tous ces états contre une action bulgare éventuelle dans le cas où ces pays seraient engagés dans une guerre hors des Balkans.

C'est d'ailleurs dans la forme donnée à cette aide que se révèlent les difficultés d'application.

La Roumanie, qui est liée à la Petite Entente, et dont le dispositif de mobilisation est orienté au nord-ouest, voudrait que la Turquie augmentât ses forces en Thrace, pour tenir en respect ou attaquer la Bulgarie, si celle-ci avait la tentation d'envahir au sud une Roumanie engagée au nord.

Mais la Turquie qui redoute encore l'Italie ne veut pas dégarnir son dispositif de la mer Égée et n'a pas les possibilités d'augmenter davantage ses forces en Europe.

C'est cette discussion qui retarde depuis de longs mois la conclusion de l'accord militaire balkanique [1].

Quant à la Grèce, elle ne joue qu'un rôle très effacé dans cette organisation balkanique et ses alliés la tiennent un peu à l'écart.

L'Allemagne dispose actuellement en Turquie d'une influence qui s'étend à tous les domaines : militaire par sa mission de professeurs de hautes études; culturel par la pénétration en masse à l'Université de professeurs de grande valeur qui ont fui le régime naziste parce que juifs; économique et industriel enfin, par le nombre de ses commerçants et hommes d'affaires qui ont accaparé 65 % du commerce extérieur du pays.

Depuis quelques mois — depuis que les Anglais ont eu besoin des bases turques en Méditerranée — *l'activité anglaise* s'est vigoureusement manifestée. Des accords mutuels d'assistance [2] ont été signés entre les deux pays, et la contrepartie a été en premier lieu que l'opposition anglaise pour la remili-

[1] La dernière conférence de l'Entente balkanique avait eu lieu du 4 au 6 mai.

[2] Lors de la période des sanctions.

tarisation des Détroits a brusquement cédé, et que d'importants avantages économiques ont été accordés à l'Angleterre, en particulier l'organisation de l'industrie métallurgique turque, ce qui engage l'avenir.

En ce qui concerne *l'Italie*, il semble que l'appréhension qui depuis deux ans régnait en Turquie au sujet de ses intentions agressives s'est atténuée depuis que l'affaire éthiopienne est réglée.

La Turquie n'en monte pas moins une garde vigilante sur les côtes de la mer Égée, principalement en face des îles du Dodécanèse.

La France a vu depuis trois ans sa position décroître sensiblement dans le pays, tant au point de vue culturel qu'économique. C'est l'Allemagne qui l'a partout remplacée.

Sur le plan de la politique extérieure les relations des deux pays sont bonnes, sans plus.

Le calme le plus complet domine à l'intérieur de la Turquie; la prospérité n'y règne pas, car le pays n'est pas riche, mais les besoins du peuple sont réduits.

Un très grand effort fiscal est demandé à la population, qui l'accepte avec résignation et sans murmure.

Il a fallu, en effet, équiper à la moderne l'armée turque; 56 % du budget est consacré à la défense nationale.

Mais le pays a compris que son indépendance était au prix de sa force militaire. Le régime kémaliste est construit sur son armée.

On peut dire en toute vérité que la Turquie fait partie des nations saines.

Un gouvernement sage et modéré qui, depuis douze ans, est au pouvoir, a conduit ce pays par une succession de réformes bien étudiées à un état d'équilibre qui lui a justement acquis le respect de toutes les nations.

204

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2723 à 2727. *Berlin, 26 août 1936, 19 h. 49, 19 h. 48, 19 h. 47, 19 h. 46, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 40, 21 h. 25, 20 h. 55.)

Autant la proclamation du retour de l'Allemagne au service militaire obligatoire avait, en mars 1935, soulevé l'enthousiasme de la foule, autant, cette année, l'institution du service de deux ans paraît avoir causé dans le public une sensation de gêne et d'inquiétude. Il est caractéristique que les journaux aient cru devoir indiquer qu'ils se rendaient compte de la lourdeur

coercitive du sacrifice imposé à la nation et souligner que ce sacrifice, nécessaire au salut de la patrie, ne comporterait d'exception ou d'atténuation pour aucune catégorie de citoyens.

La campagne de la presse au sujet du péril rouge et de la menace russe n'a qu'à moitié porté. Le sentiment le plus répandu, à l'heure actuelle, dans toutes les couches de la population allemande, est que le IIIe Reich s'achemine vers la guerre, et, seule, la jeunesse envisage de gaieté de cœur cette perspective.

L'institution en Allemagne du service militaire de deux ans soulève indirectement la question de la durée du service du Travail. Celle-ci est actuellement de six mois. Mais depuis longtemps certains milieux s'agitaient, dans la coulisse, pour qu'elle fût fixée à un an. Vont-ils, à leur tour, recevoir satisfaction, ce qui porterait à trois ans la durée de l'obligation imposée à la jeunesse allemande? Il semble plutôt que, pour l'instant du moins, l'allongement du service militaire proprement dit doive faire ajourner la prolongation du service du Travail. C'était la solution que préconisaient les généraux. Le décret du 24 août leur a donné gain de cause. Ainsi, dans ce IIIe Reich qui répète d'une manière saisissante, quoique probablement inconsciente, les gestes et les erreurs du second, les généraux ont repris le rôle dominant qu'ils jouaient sous Guillaume II et reconquis l'influence qu'ils exerçaient sur l'esprit du chef de l'État. On les représentait jusqu'ici comme un élément pondérateur et pacificateur. Mais on doit se demander aujourd'hui s'ils ne cèdent pas à la tentation de refaire l'expérience de 1914 et de recommencer l'entreprise qu'ils ont manquée à cette époque. En tout cas, la hantise du spectre rouge, à laquelle M. Hitler est si sensible, leur fournit le moyen d'obtenir du Führer tout ce qu'ils désirent. Et il est déjà visible que le mot d'ordre antibolcheviste leur sert, non seulement à mettre sur pied une armée beaucoup plus forte que celle que le Reich possédait en 1914, mais encore à essayer d'organiser autour de l'Allemagne et de la Hongrie un bloc militaire des puissances centrales.

205

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2713, 2714. *Berlin, 26 août 1936, 21 h. 8.*

(*Reçu :* 22 h. 25, 22 h. 30.)

De bonne source, j'ai recueilli ces informations au sujet de l'entrevue récente du régent Horthy avec M. Hitler [1].

Trois questions auraient été débattues :

[1] La nouvelle de cette entrevue avait été donnée le 23 août par l'agence *D.N.B.* (Télégramme de Berlin no 2672).

1º Le Régent aurait parlé du réarmement de la Hongrie. Il aurait demandé quel était, à ce propos, l'avis de l'Allemagne et quelle serait son attitude, dans le cas où la Petite Entente attaquerait la Hongrie, en guise de réplique au réarmement de ce pays.

M. Hitler aurait répondu en assurant l'amiral Horthy que la Hongrie pouvait réarmer sans aucun risque; les puissances ne laisseraient pas la Petite Entente faire la guerre à cette occasion; elle-même ne songerait pas à la faire; elle agirait plutôt comme la France, au lendemain du 7 mars.

2º M. Schuschnigg aurait souhaité de rencontrer M. Hitler. Malgré l'insistance de M. von Papen, M. Hitler aurait jusqu'ici refusé. Le régent Horthy aurait essayé de le faire revenir sur ce refus.

3º Enfin, le régent de Hongrie se serait entremis pour rendre possible une prochaine entrevue de M. Hitler et de M. Mussolini, très vivement désirée par le cabinet de Budapest.

206

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 203. *Lisbonne, 26 août 1936, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 27, 2 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme nº 231 (1).

Le gouvernement portugais publiera sans doute demain au *Journal officiel* l'adhésion donnée à l'accord de non-intervention, ainsi qu'un décret interdisant l'exportation et le transit du matériel énuméré dans cet accord.

En ce qui concerne l'acceptation de la proposition de constitution d'un comité à Londres, le gouvernement ne peut donner une réponse immédiate. J'ai l'impression que ces hésitations portent sur les pouvoirs qu'aurait ce comité d' « examiner et de résoudre les points particuliers se rattachant à l'application des dispositions convenues » et qu'il demandera à cet égard quelques précisions.

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 199.

207

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 274. (1) *Prague, 26 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 août.)

La question de l'assistance mutuelle militaire réciproque que se devraient les trois états de la Petite Entente en cas d'agression d'un état quelconque contre l'un d'entre eux sera, je l'ai dit dans ma dépêche du 26 août 1936 nº 272 sous le présent timbre (2), étudiée à la réunion de Bratislava (3). M. Krofta m'a dit que M. Osusky avait eu des conversations à ce sujet avec Votre Excellence et que la question de l'établissement de rapports d'assistance plus précis entre la France et la Petite Entente avait été abordée également dans ces entretiens. Peut-être Votre Excellence a-t-elle donc bien voulu retenir les suggestions faisant l'objet de ma dépêche du 17 juillet nº 225 sous le timbre de l'Europe (4).

Je ne suis pas en mesure d'apprécier l'importance de deux objections qui pourraient être faites à la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.

La première serait tirée des conditions de réalisation de l'appui militaire que nous serions éventuellement appelés à donner à nos associés. Il est évident que la Rhénanie étant militarisée et devant peut-être être fortifiée, ce concours ne pourrait être prêté efficacement qu'en traversant l'Italie et en disposant de la Méditerranée et de l'Adriatique, c'est-à-dire en collaboration avec le gouvernement de Rome. Mais comme le disait M. Krofta (voir mon télégramme nº 835) (5), il n'est pas impossible que, par peur de l'Allemagne, l'Italie revienne à nous et se rapproche de la Petite Entente.

L'autre objection serait tirée des dispositions anglaises : si nous affirmions notre solidarité avec la Petite Entente à la veille de la conférence des locarniens et de la conférence en vue de l'organisation de la paix européenne, le cabinet de Saint-James n'en prendrait-il pas prétexte pour affirmer son désintéressement des conflits pouvant surgir en Europe centrale et orientale, au lieu qu'il pourrait y être entraîné à nos côtés par le jeu des circonstances si nous ne mettions pas les points sur les *i*? Les correspondances que Votre Excellence veut bien me communiquer ne m'ont pas permis de me faire une idée précise à ce sujet. Par contre, je pensais l'autre jour en lisant la lettre que Votre Excellence a adressée au secrétaire général de la Société des Nations qu'un pacte

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Prague.
(2) Dépêche non publiée.
(3) Qui eut lieu à partir du 12 septembre.
(4) Voir, au tome II de la présente série, le nº 475.
(5) Télégramme du même jour, que résume cette phrase.

d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente venait immédiatement à l'esprit comme première application des idées du gouvernement français sur l'aménagement de l'article 16 du pacte.

Par ailleurs, si nous nous présentions à la conférence d'organisation de la paix européenne fortement et publiquement unis à nos amis traditionnels et peut-être rapprochés de la Pologne, cette position n'accroîtrait-elle pas notre autorité, ne dissiperait-elle pas certaines équivoques et ne couperait-elle pas court à certaines tentations? Ne réconforterait-elle pas nos partenaires pour qui se posent bien des questions troublantes : l'accord austro-allemand et une entente possible pour quelque temps entre l'Italie et l'Allemagne? Ne rendrait-elle pas aux yeux de l'opinion publique, qui a bien sa valeur dans ces régions comme ailleurs, une situation de premier plan à la France? C'est mon avis, et je l'ai dit dans ma dépêche du 17 juillet. Je crois au surplus que les circonstances sont favorables.

M. Krofta me laissait entendre ce matin qu'à son avis la conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre les états de la Petite Entente devrait précéder celle du pacte entre la France et la Petite Entente.

J'ai cru comprendre que c'était l'impression qu'il avait retirée du compte rendu des conversations de M. Osusky à Paris. C'est en effet parfaitement logique. Mais ce premier pacte signé, je crois qu'il ne faudrait pas tarder à conclure l'autre, peut-être comme suite à l'aménagement du covenant qui serait signé lors de la prochaine assemblée de Genève, même si l'on n'aboutissait à rien lors de cette réunion avant la conférence pour l'organisation de la paix européenne.

208

M. DE MONTBAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 839 à 844. *Vienne, 27 août 1936* (1).

(*Reçu :* le 29, 11 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nos 821-828 (2).
Le mystère dont a été entourée l'entrevue Hitler-Horthy demeure difficile à percer, et le mutisme embarrassé où se cantonne la Ballplatz à cet égard laisse le champ libre aux bruits les plus fantaisistes.

Le souci évident du gouvernement fédéral de tenir l'entrevue pour une affaire purement germano-hongroise et de se dégager de toute compromission (« Nous n'avons, m'a répété avec insistance M. Guido Schmidt, aucun besoin d'un intermédiaire avec le Reich ») semble cependant confirmer le bruit qui

(1) Par poste.

(2) Du 21, ci-dessus reproduit sous le nº 181.

s'est accrédité dans les milieux diplomatiques bien informés et suivant lequel le régent de Hongrie aurait effectivement essayé, en dernière heure, d'entraîner M. Miklas et M. Schuschnigg à l'entrevue préméditée par lui. Le refus formel du Président fédéral retenu par des scrupules d'ordre confessionnel aurait fait échouer le projet. En fait ni le Chancelier, ni aucun représentant autrichien n'ont assisté à la conférence, non plus que M. von Papen qui passe cependant pour l'un des instigateurs. On dément d'autre part à la Ballplatz qu'une nouvelle rencontre à trois ou quatre ait été envisagée pour une date ultérieure. L'amiral Horthy ne reverra pas M. Schuschnigg avant son départ et se bornera à la visite de « courtoisie » annoncée chez M. Miklas.

Sur l'objet même de l'entrevue, les versions diffèrent. Les uns prétendent que la Hongrie, inquiète du rapprochement franco-polonais et de l'éventualité d'une détente entre Berlin et Prague, tenait à resserrer ses liens avec l'Allemagne à la veille de la conférence de la Petite Entente à Bratislava (cette opinion est celle des représentants de la Petite Entente à Vienne, parmi lesquels le ministre de Yougoslavie témoigne d'une particulière nervosité). D'autres assurent que l'entretien a surtout porté sur la constitution d'un front européen anticommuniste. Certains enfin soulignent sa coïncidence avec la présence à Vienne du comte Bethlen et en infèrent que le Régent a voulu sonder les dispositions de M. Hitler à l'égard de l'éventuelle crise ministérielle hongroise. Ces diverses hypothèses, à l'égard desquelles le Ballplatz affecte une ignorance qui n'est peut-être pas entièrement feinte, ne sont pas d'ailleurs inconciliables.

J'ai de plus en plus l'impression que le gouvernement autrichien, peu... [1] d'une initiative dont il paraît bien n'avoir [été] informé qu'au dernier moment, tient à marquer officiellement son indifférence à l'égard d'un échange de vues auquel il se considère comme étranger. Mais cette indifférence cache certainement une profonde inquiétude quant à l'alternative où la suite éventuelle de l'entretien du 22 août pourrait le placer.

209

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1338 [2]. *Berlin, 27 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 août.)

Lorsque, après l'affaire de l'avion séquestré, toujours en suspens, a éclaté l'incident du vapeur *Kameroun*, arraisonné en haute mer par le croiseur *Libertad* [3], l'Allemagne a réagi avec une telle violence qu'on a pu croire que les efforts entrepris par la France pour l'amener à s'associer à un accord de

[1] Lacune de déchiffrement.
[2] Extraite des archives de l'ambassade.
[3] Voir ci-dessus, n° 171.

non-intervention en Espagne allaient être emportés dans cette tempête. L'ordre donné par l'amiral commandant la flotte du Reich à ses navires d'avoir à répondre par le canon à toute nouvelle violation des règles internationales dont les bâtiments espagnols se rendraient coupables faisait même craindre une prochaine aggravation du conflit entre Berlin et Madrid, et peut-être la guerre. Il semblait qu'on se trouvât en présence d'une de ces circonstances propres à entraîner de graves complications, dont j'avais signalé l'éventualité dans ma dépêche nº 1304 (1) et qui en justifiaient les conclusions pessimistes.

Mais surtout, la recrudescence simultanée des attaques de la presse allemande contre la Russie des Soviets avait frappé tous les observateurs étrangers résidant à Berlin. Les journaux avaient ouvert un de ces feux d'artillerie d'une intensité inouïe, que commande M. Goebbels et qui annoncent invariablement que le IIIe Reich se prépare, et prépare l'opinion, à un geste de grande portée. Cette fois, la campagne antisoviétique s'était fixée un objectif précis. Reléguant dans l'ombre ses thèmes familiers, négligeant de s'appesantir sur les théories subversives du communisme, les actes de vandalisme auxquels elles conduiraient et la menace que feraient peser sur les personnes et sur les biens les progrès de la « vague rouge », elle insistait uniquement sur l'aspect militaire du péril russe.

Bien souvent, il avait été question, dans la presse du Reich, de l'aviation moscovite, et, depuis longtemps, l'U.R.S.S. constituait, aux yeux des Allemands, une puissance aérienne de premier ordre. Mais on assurait maintenant qu'en abaissant de deux ans, par une mesure en date du 11 août, l'âge de la conscription, elle se forgeait, sur terre, une immense armée forte de deux millions d'hommes. Bien plus, on allait jusqu'à découvrir qu'elle possédait une flotte impressionnante et que ses sous-marins et ses mouilleurs de mines risquaient, par leur nombre et par leur perfectionnement technique, de transformer, un jour ou l'autre, la Baltique en un véritable lac soviétique. On l'accusait de ne songer qu'à l'attaque, de préparer une armée d'attaque, une « brigade de choc du prolétariat international ». On prétendait que, dans un avenir extrêmement rapproché, 12 millions de Russes allaient s'ébranler pour faire triompher la révolution en Europe! L'idée qui ressortait de ces développements était que l'Allemagne courait un danger terrible et tout proche, et que l'adversaire avait déjà le bras levé pour frapper.

Une telle attitude, quelques jours après la clôture des Jeux olympiques, et alors que, sur le thème courant de l'hostilité à la Russie, le public pouvait être considéré comme blasé, provoquait une vive inquiétude dans les cercles diplomatiques. Les hypothèses les plus diverses y étaient envisagées. On se demandait quel était le coup que le Reich préméditait et qui en serait la victime. Peu à peu, le bruit que l'Allemagne se proposait d'élever à deux ans la durée du service militaire se répandait et trouvait créance. Toutefois, on pensait généralement que le Führer attendrait le congrès de Nuremberg pour faire connaître sa décision et que le Reichstag en serait informé le premier et solennellement. Personne ne prévoyait que le gouvernement national-socialiste

(1) Du 19 août, ci-dessus reproduite sous le nº 175.

allait, sur le champ, modifier la loi du 16 mars 1935. Au milieu de ces préoccupations, l'initiative française était perdue de vue et l'on n'imaginait plus qu'elle pût aboutir.

C'est dans ces conditions que la Wilhelmstrasse m'a téléphoné, le lundi 24 août, à 9 heures du matin, pour me prier de me rendre à 11 heures chez M. Dieckhoff. Celui-ci m'a remis la lettre que l'on connaît et dont le texte a été communiqué au Département [1]. Par un revirement étrange, l'Allemagne faisait tomber les réserves dont elle avait accompagné son acceptation de principe. Elle déclarait que, poussée par le désir de collaborer à l'œuvre de paix entreprise par les autres nations, elle interdirait, sans délai, toute exportation d'armes à destination de l'Espagne et donnait sa complète adhésion au projet de déclaration de neutralité élaboré par la France.

Heureux de cette volte-face, et tout en en félicitant mon interlocuteur, je n'ai pas laissé d'éprouver, cependant, une certaine surprise. Dans le compte rendu où j'ai relaté mon entretien avec M. Dieckhoff [2], j'ai indiqué quelques-unes des raisons qui pouvaient, à mon avis, avoir entraîné la détermination du Reich : le désir, en présence des nombreuses réponses affirmatives qui nous parvenaient, de ne pas paraître vouloir saboter une initiative pacifique; l'idée qu'une fois l'accord conclu, des explications pourraient être demandées, des représentations formulées au sujet de la conduite de tel ou tel des états contractants; la crainte surtout que les puissances ne se passassent de l'Allemagne et ne constituassent un groupe, un concert qui traiterait à sa guise le problème espagnol et dans lequel le Reich n'aurait plus la faculté de rentrer. Il est probable aussi que l'attitude de l'Italie a influé sur celle de l'Allemagne et que la lettre adressée par le comte Ciano à M. de Chambrun [3] a fourni un argument supplémentaire à ceux des dirigeants de la politique du Reich qui préconisaient la conciliation.

J'ai eu, tout de même, le sentiment que le Reich cachait une partie de son jeu et que sa brusque résolution présentait un aspect mystérieux, car, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Dieckhoff, j'ai mis aussitôt la conversation sur la campagne antisoviétique de la presse allemande; j'ai demandé au secrétaire d'État ce qu'elle recouvrait et si, en particulier, elle n'annonçait pas l'institution prochaine en Allemagne du service de deux ans. Le secrétaire d'État m'a déclaré qu'il n'en savait rien.

Mais, dans la soirée du même lundi, le gouvernement du Reich notifiait, par l'intermédiaire de l'agence officieuse *D.N.B.*, qu'il avait décidé d'augmenter la durée du service militaire. Il éclairait ainsi, du même coup, les raisons les plus profondes de sa volte-face dans l'affaire d'Espagne. Entre les deux mesures, il existait le lien le plus étroit et, si la seconde n'avait pas dû lui succéder, la première n'eût vraisemblablement pas été prise. Fidèles à une méthode qui est devenue de règle dans l'Allemagne d'aujourd'hui, les chefs du régime avaient tenu à accompagner d'une parole de paix leur geste de guerre. Déjà, la loi du 16 mars 1935 avait été suivie du grand discours du 21 mai dans lequel

(1) Voir ci-dessus, n° 194.
(2) Voir ci-dessus, n° 195.
(3) Voir ci-dessus, n° 185.

le Führer s'était appliqué à calmer les inquiétudes de l'Europe. Et le 7 mars de cette année, au moment où l'armée allemande pénétrait en Rhénanie, il proposait au monde un vaste programme d'organisation de la paix. M. Hitler se complaît, semble-t-il, dans cette attitude équivoque, où l'une de ses mains semble ignorer ce que fait l'autre. Il espère qu'aux yeux de l'opinion allemande et étrangère, l'ampleur de ses promesses, le côté séduisant de ses offres compenseront la hardiesse et la brutalité de ses actes. Il désire, en outre, répandre l'incertitude sur ses intentions, troubler les esprits, s'entourer d'ombre, afin que nul ne sache s'il est le dieu de la paix ou le dieu de la guerre et qu'il soit plus difficile de grouper contre lui des adversaires résolus.

On remarquera, au passage, ce qu'a eu d'étrange l'attitude de M. Dieckhoff au cours de notre entrevue du 24 août. Le secrétaire d'État était-il au courant des projets de son gouvernement? Il m'a assuré que non. Si l'entretien avait eu lieu un ou deux jours plus tôt, on aurait pu admettre qu'il n'eût pas été informé du décret qui allait intervenir. Mais quelques heures à peine nous séparaient de la publication de ce décret. Le samedi et le dimanche précédents, le secrétaire d'État avait été absent de Berlin; sans doute, avait-il été rejoindre M. von Neurath, pour arranger avec lui cette petite comédie. L'épisode montre que la Wilhelmstrasse n'a pas changé, depuis le temps où les Holstein et les Bethmann-Hollweg y régnaient. Elle continue de considérer qu'il n'y a pas de bonne politique ni de vraie diplomatie sans dissimulation et mensonge. Qu'il s'agisse de M. Dieckhoff ou de M. von Ribbentrop, de M. von Neurath ou de feu M. von Bülow, les fonctionnaires de l'office des Affaires extérieures ne disent pas la vérité et il est impossible de se fier à eux. J'ai marqué à M. Dieckhoff que ses paroles ne me persuadaient pas. Il a baissé la tête, sans rien répliquer.

Quoi qu'il en soit, la situation est désormais dominée par le fait que l'armée allemande va être portée, tout d'abord, de 500.000 à plus de 700.000 hommes et qu'elle atteindra, par la suite, un chiffre voisin de 900.000. En face d'une pareille constatation, l'affaire d'Espagne et l'initiative française passent provisoirement au second plan. La question qui se pose est, dès lors, de savoir à quelle idée l'Allemagne obéit quand elle met sur pied des effectifs aussi formidables et si elle dit la vérité, lorsqu'elle essaie de justifier un réarmement accéléré, en invoquant le danger russe. Craint-elle réellement la contagion du bolchevisme? Redoute-t-elle, comme elle ne cesse de le proclamer, que la « brigade d'attaque de la révolution mondiale », assistée par une aviation géante et une marine redoutable, ne l'assaille tout à coup? Ou n'a-t-elle fait qu'user d'un prétexte et profiter d'une occasion favorable pour justifier un accroissement de puissance militaire destiné, en réalité, à achever de ruiner les restes du traité de Versailles et à établir la domination du Reich en Europe?

Il semble bien que, dans la décision du 24 août, il entre à la fois une part de sincérité et une part de calcul.

Il est exact que le Reich s'effraye des progrès du bolchevisme. M. Hitler, le premier, en est inquiet. Nul doute que le spectre rouge ne hante les nuits de cet homme tourmenté, n'exalte son imagination romantique et que, victime de l'idée fixe qui l'inspire depuis des années, il ne se voie lui-même dans la posture d'un Siegfried terrassant le dragon, sauvant l'Allemagne et la civilisation

du monde, à la tête de ses légions invincibles. La « phobie » du marxisme soviétique ne lui est pas particulière. L'anticommunisme est la raison d'être du national-socialisme. Tous les nazis sont d'accord avec leur chef sur la gravité de la menace que Moscou fait peser sur le monde. Ils s'étonnent ouvertement du scepticisme que nous manifestons à cet égard; ils trouvent notre conduite inconcevable; ils nous reprochent la légèreté, l'imprévoyance dont nous faisons preuve. Ils nous avertissent et nous recommandent de nous tenir sur nos gardes. A leur avis, l'incendie qui est en train de ravager l'Espagne s'allumera, demain, en France, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, en Pologne où le feu couve déjà sous la cendre, si ces états n'unissent pas leurs efforts à ceux du Reich pour contenir un fléau également dangereux pour tous. Ils pensent que le continent est à la veille d'un embrasement général, qui encerclerait finalement l'Allemagne, rempart suprême du monde civilisé, et qui, peu à peu, si elle ne se hérissait d'armes, la détruirait à son tour.

Il est vrai aussi que la masse du peuple allemand a gardé un souvenir vivace et cuisant de l'invasion des Cosaques en 1914, et tremble encore, aujourd'hui, en songeant à l'incursion soudaine de ces avions soviétiques dont la presse berlinoise raconte, sans se lasser, qu'ils disposent, en Bohême, à quelques kilomètres des frontières du Reich, de multiples bases de départ.

Mais il est non moins certain que les dirigeants du régime ont utilisé les circonstances pour mettre à exécution un projet qui existait depuis longtemps dans leur esprit. L'augmentation de la durée du service militaire était réclamée, de longue date, par les généraux. Ceux-ci ont toujours estimé qu'il était impossible de faire, en un an, du soldat allemand un mitrailleur, ou un téléphoniste ou un télégraphiste d'élite. Ils ont toujours estimé que le service d'un an laisse le pays à découvert pendant les mois nécessaires à l'instruction de la nouvelle classe et que, par conséquent, il n'est pas viable. D'ailleurs, M. Hitler, quand il m'avait convoqué, le 16 mars 1935, pour informer le gouvernement français du rétablissement du système de la conscription en Allemagne, avait émis une réflexion qui laissait prévoir que le premier pas effectué par le Reich serait bientôt suivi d'un second. Il avait indiqué que le service d'un an représentait, selon lui, un minimum et qu'en s'en contentant, il fournissait une preuve de sa modération. Depuis lors, la plupart des autres pays ont tenu compte, dans leur législation, de la force militaire accrue que l'Allemagne s'est octroyée. Tel a été le cas de l'Angleterre, de la France et de la Tchécoslovaquie, qui ont, elles aussi, augmenté leurs armements, pour les aligner sur ceux du Reich. Tel a été, plus récemment, le cas de la Russie des Soviets, qui, le 11 août dernier, s'est donné les moyens de doubler le chiffre de ses effectifs et, suivant les allégations de la presse allemande, les a portés à deux millions d'hommes.

Il échappe, naturellement, aux Allemands que c'est eux qui ont pris, il y a dix-huit mois, l'initiative du réarmement. Ils dénoncent, aujourd'hui, comme autant d'initiatives hostiles ce qui, en réalité, n'est qu'une riposte à leurs propres gestes. Selon le processus habituel, ils considèrent qu'ils ne peuvent pas demeurer en arrière et qu'ils doivent riposter à ces ripostes. Ils entraînent ainsi l'Europe dans un cercle fatal.

Enfin, le voyage qu'a effectué le général Gamelin en Pologne [1], l'accueil enthousiaste que lui a réservé la population, les entretiens cordiaux qu'il a eus avec le général Rydz-Smigly n'ont pas été sans provoquer à Berlin quelque malaise. Dans la mesure où la présence à Varsovie du chef d'État-major français marquait un réveil de l'alliance militaire franco-polonaise, l'amitié polono-allemande semblait moins sûre. L'Allemagne se voyait, de nouveau, obligée d'envisager l'hypothèse où les garanties qu'elle avait voulu se procurer sur la Vistule viendraient à lui manquer. Plus encore que sur sa diplomatie, elle a pensé qu'elle devait s'appuyer sur son armée.

Dans les événements d'Espagne, elle a cru trouver l'occasion favorable pour réaliser le projet, caressé depuis des mois, par les dirigeants du régime. Non seulement la guerre civile espagnole retenait toute l'attention des hommes d'État et du public, mais elle suscitait, en Allemagne et à l'étranger, une intense émotion. Elle matérialisait, en quelque sorte, et légitimait les avertissements du national-socialisme; elle donnait corps au péril rouge obstinément dénoncé par lui; elle rendait plausible la thèse selon laquelle l'Europe serait menacée d'une révolution marxiste, appuyée par les troupes innombrables de l'armée des Soviets. Survenant dans ces conditions, le geste du Reich étonnerait moins; il aurait l'air plus naturel; on pourrait invoquer, pour le justifier — et la propagande allemande n'y a pas manqué — la nécessité d'assurer la défense du IIIe Reich.

C'est probablement sous l'empire de ces considérations que le Führer s'est déterminé à ne pas ajourner davantage sa décision. On saisit par cet exemple, après beaucoup d'autres, comment procède l'esprit de M. Hitler. Il médite longuement; il tranche subitement. Lorsqu'il a une idée en tête, il la laisse lentement prendre forme; il en pèse avec soin les avantages et les inconvénients; il la garde comme un secret précieux; tout au plus en fait-il confidence à de rares intimes avec lesquels il la discute, mais qui ignorent le plus souvent si elle verra le jour ou non. Puis, tout à coup, un incident se produit, apporté par le flot des événements quotidiens; il allume, dans le cerveau du Führer, une étincelle; la décision explose alors et elle intervient avec la rapidité de l'éclair. C'est ainsi que M. Hitler a procédé le 30 juin 1934; c'est ainsi qu'il a procédé le 15 mars 1935, puis le 7 mars 1936, et, une fois encore, le 24 août. On aperçoit le danger d'une pareille méthode. Elle expose les voisins de l'Allemagne et l'Europe à des initiatives et, peut-être, à des offensives foudroyantes, qu'aucun indice, aucune indiscrétion n'auront révélées à l'avance. C'est, entre plusieurs autres, une des leçons du 24 août.

Est-ce à dire que l'Allemagne glisse désormais sur une pente qui l'entraîne inévitablement vers la guerre? On peut le craindre. Car les autres pays réagiront; ils prendront, à leur tour, de nouvelles mesures militaires; le Reich ne tardera pas à croire qu'il est de son devoir d'y répondre. Or, le Reich n'a pas d'argent; son élasticité financière, si elle est beaucoup plus grande qu'on ne l'admet généralement, a tout de même des bornes. Un jour viendra où l'Allemagne devra choisir entre la guerre ou la faillite. Ce jour-là, en vertu du dyna-

[1] Voir ci-dessus, nos 132 (et note) et 153.

misme et du fanatisme que le national-socialisme lui a inculqués, elle choisira la guerre. Elle préfèrera jouer quitte ou double et tenter l'aventure, plutôt que de s'enliser médiocrement dans une déroute financière.

Les choses, pourtant, ne sont peut-être pas encore aussi avancées. Si l'hypothèse d'un conflit international, dont le Reich assumerait les responsabilités, doit être sérieusement envisagée, elle n'est pas la seule à laquelle il faille s'arrêter. Il est trop tôt pour affirmer que l'Allemagne soit délibérément engagée dans la voie de la violence et qu'elle ait, dès maintenant et pour toujours, tourné le dos à toutes les possibilités de conciliation. Le gouvernement hitlérien, si dictatorial soit-il, est bien obligé de tenir compte, jusqu'à un certain point, du sentiment populaire. Or, l'opinion allemande, dans sa majorité, et quelle que soit la difficulté d'en apprécier les vrais sentiments, n'a pas pris connaissance avec plaisir du décret du 24 août. On ne pouvait s'attendre à ce qu'elle lui fît l'accueil enthousiaste qu'elle avait réservé à la loi du 16 mars 1935. Dans le rétablissement du service militaire obligatoire, elle avait, en effet, salué, avant tout, l'abolition de la partie V du traité de Versailles, une réhabilitation et une sorte de revanche sur les ex-Alliés. Mais, cette fois, à l'exception de la jeunesse, militarisée dès l'âge le plus tendre, et des milieux d'officiers, elle a paru inquiète, plutôt que flattée, à l'idée que le Reich disposerait maintenant de la première armée du monde. L'éventualité d'une guerre dans laquelle les chefs hitlériens la pousseraient a surgi devant elle et elle en a eu comme un frisson. Le gouvernement national-socialiste aurait-il, du reste, dénoncé avec autant de virulence le péril russe par l'intermédiaire de la presse; celle-ci aurait-elle autant insisté sur le sacrifice nécessaire « que la sécurité du pays imposait à la nation », si l'on n'avait pas senti, en haut lieu, qu'il fallait rassurer l'ensemble de la population et répondre à quelques objections?

M. Hitler n'ignore pas, d'autre part, qu'un conflit qui ne se terminerait pas par la victoire rapide de ses armes entraînerait l'effondrement de son régime et de son pays et de sa propre personne. Or, peut-il, dès maintenant, se flatter de vaincre? Le tour d'horizon auquel il procède, quand il cherche à évaluer les appuis sur lesquels il pourrait compter en Europe, est-il absolument rassurant? Il est permis d'en douter et de penser que lui-même en doute. Le bloc central qu'il voudrait constituer ne va pas sans l'adhésion étroite et certaine de la Pologne et de l'Italie. Mais précisément ces deux états marquent de l'hésitation et se complaisent dans l'équivoque. Rien ne dit qu'en face de l'Allemagne ne se dressera pas un autre bloc plus résistant et plus fort, surtout si l'Angleterre refuse, demain, de se laisser séduire par les avances de M. von Ribbentrop.

Enfin, il reste, en Allemagne, des hommes qu'effraye la tournure prise par les événements et qui se préoccupent de modifier leur cours. C'est eux qui ont poussé M. Hitler à donner son adhésion au projet de non-intervention dans les affaires d'Espagne. Ils sont convaincus que l'Europe se trouve à un moment extrêmement grave de son histoire, que la course aux armements la ruine et l'entraîne vers une conflagration épouvantable. Tel est, notamment, l'avis de M. Schacht. Dans un entretien que j'ai eu avec lui, la veille de son

départ pour Paris [1], le président de la Reichsbank n'a pas craint de me faire part de ses angoisses. Il s'est montré partisan d'une limitation concertée des armements. Il a préconisé, en même temps, la signature d'accords économiques, accompagnés d'un alignement simultané des monnaies.

Ainsi que je l'ai indiqué, M. Schacht paraissait très anxieux de savoir quelle compréhension ses idées rencontreraient auprès du gouvernement français. Il lui semblait que, s'il recevait leur approbation et leurs encouragements, il pourrait essayer, avec plus de chances de succès, d'influencer l'esprit du Führer et de l'orienter vers la recherche d'un règlement pacifique des affaires d'Europe.

J'ignore quelle sera l'issue de la tentative à laquelle le Dr Schacht semblait résolu. Il faut souhaiter que ses efforts aboutissent. La conférence de Bruxelles sera la pierre de touche des intentions du Reich. Si elle a lieu, si les représentants du gouvernement hitlérien s'y rendent, non pour la saboter, mais pour la conduire au succès, si les discussions politiques se terminent par la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno qui facilitera la réalisation d'ententes économiques, on sera en droit de garder quelque espoir pour l'avenir.

Les difficultés qui s'opposent aux conversations préliminaires restent considérables. Le retour de l'Allemagne à la Société des Nations, la solution du problème posé par le pacte franco-russe et les alliances orientales de la France dresseront des obstacles énormes et soulèveront des résistances acharnées. Les conversations récentes du Führer avec le régent Horthy [2] ne sont pas d'un très bon augure. Elles indiquent que la tentative de former un bloc des puissances centrales se poursuit. Il ne faut pas oublier non plus que l'affaire d'Espagne n'est pas terminée, qu'elle peut rebondir d'un instant à l'autre et que l'hitlérisme paraît bien décidé à ne pas tolérer l'installation, dans la péninsule ibérique, d'un régime communiste, comme il ne tolérerait pas davantage, au surplus, l'installation d'un gouvernement communiste à Paris. Mais à ces difficultés mêmes, aux dispositions dont le Reich témoignera pour les aborder et les résoudre, à l'esprit de compromis ou d'intransigeance qu'il y apportera, on verra vers quels objectifs il s'achemine.

Une dernière chance s'offre. Une dernière épreuve va se courir. Si l'Allemagne en provoque l'échec, aucun doute ne subsistera. La France et les pays amis de la paix n'auront plus qu'à dénoncer les responsabilités du Reich, à s'armer et à s'unir pour la lutte. Le décret du 24 août et l'institution du service militaire de deux ans, suivis de l'avortement de la conférence de Bruxelles, auront signifié que, dans le délai d'une ou de deux années, Adolf Hitler fera la guerre.

(1) Voir ci-dessus, n° 196.

(2) Voir ci-dessus, nos 181, 205, 208.

210

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1333 [1]. *Berlin, 27 août 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er septembre.)

J'ai indiqué au Département, par lettre nº 1050 du 23 juin [2], l'attention avec laquelle l'Allemagne suit l'évolution des problèmes méditerranéens et les risques de conflit qui paraissent s'accumuler de ce côté depuis plusieurs mois. Tout en affichant une impartialité totale en face de ces diverses questions, la presse germanique laissait entrevoir des calculs fondés essentiellement sur le maintien, sinon l'aggravation, des dissensions entre les puissances. Je soulignais, à ce propos, que le gouvernement hitlérien avait, avant et après le 7 mars, trop bien tiré parti des difficultés internationales pour ne pas souhaiter en profiter davantage encore, sans cependant s'y laisser entraîner. Berlin désirait, en effet, garder sa liberté de manœuvre et exploiter d'autant mieux les différends qu'il se tiendrait au dehors.

A cet égard, la situation paraît en voie de se modifier. Au fur et à mesure que se développe la force militaire allemande, au fur et à mesure aussi que les conflits surgis en Méditerranée se répercutent et se situent dans la politique générale, enfin depuis que les événements d'Espagne sont venus apporter un nouvel élément de complication et depuis que l'accord conclu à Vienne le 11 juillet a accentué le rapprochement entre les deux dictatures fasciste et nationale-socialiste, le Reich semble peu à peu amené à prendre une position plus nette et une attitude plus active. On peut retracer comme suit les premières étapes d'une évolution qui, d'ailleurs, n'est encore qu'esquissée et reste, pour l'avenir, subordonnée à de multiples circonstances.

Le conflit anglo-italien. — Il y a lieu de relever tout d'abord que, dans les commentaires des journaux allemands et dans l'esprit de l'opinion, la fin de la campagne d'Abyssinie et la levée des sanctions ne marquent nullement la liquidation du conflit anglo-italien. On croit, en général, au contraire, voir dans plusieurs faits le signe que ce conflit est passé d'une phase aiguë à un état pour ainsi dire chronique, qui peut ouvrir ultérieurement de nouvelles crises. Ainsi, le récent accord conclu entre l'Égypte et la Grande-Bretagne [3] est interprété ici comme l'indice que ce dernier pays, s'inspirant des conceptions très larges qui ont toujours guidé sa politique coloniale, faisait passer avant tout le souci d'assurer la sécurité de l'Empire et la défense de ses com-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire ce document qui n'apporte aucun fait nouveau intéressant et qui, en outre, est résumé ici.

(3) Voir ci-dessus, nº 147 (note).

munications maritimes. A cette considération, la *Gazette de la Bourse* du 18 août ajoute que, d'ailleurs, le gouvernement du Caire lui-même se serait ému de la concentration de troupes en Libye et des ambitions romaines, et qu'en face de cette menace, les démonstrations d'amitié prodiguées dans la Péninsule, notamment à l'occasion de la mort du roi Fouad, pesaient bien peu de chose.

Ainsi, l'idée que l'opposition italo-britannique pourrait se prolonger et revenir au premier plan de la politique européenne a déjà de quoi inciter à réfléchir une Allemagne qui a cru que le trouble de la situation internationale servirait ses propres desseins sans l'obliger à prendre parti. Toutefois, cette observation n'a pas encore un caractère pressant. Il en va autrement de certains problèmes connexes qui, se posant en tel ou tel point de la Méditerranée, retentissent directement sur le conflit originel.

Le facteur soviétique. — Le IIIe Reich a, depuis longtemps, dénoncé « l'avance soviétique vers l'ouest » et le péril que cette avance ferait courir à ses intérêts culturels et matériels. Jusqu'à ces derniers mois, c'était, à cet égard, les rapports russo-tchécoslovaques et russo-roumains qui retenaient le plus l'attention allemande. Mais celle-ci se porte également, depuis la remilitarisation des Dardanelles, sur l'aspect naval de ce prétendu danger. Apparemment déçue par le résultat insuffisant des efforts qu'elle déploie pour détacher Ankara de Moscou, l'Allemagne s'est montrée très mécontente de l'issue de la conférence de Montreux. Elle a éprouvé un vif dépit en constatant que Londres avait fait de sérieuses concessions à la thèse de l'U.R.S.S. et, croyant apercevoir la raison de cette attitude dans le désir de se ménager un appui éventuel contre Rome, elle se trouve entraînée par là à prendre position, sinon dans le différend entre l'Angleterre et l'Italie, du moins dans ceux qui viennent s'y greffer et y englobent de proche en proche d'autres états.

Plus grave encore, et surtout plus aiguë que la question des Détroits est, à ce point de vue, celle que posent la guerre civile espagnole et ses conséquences internationales. Depuis le début, la presse germanique accuse violemment le Komintern et le gouvernement soviétique de soutenir et de diriger les partis de gauche et elle ne cache pas que le succès de ces derniers serait considéré ici comme une menace presque directe (cf. ma dépêche nº 1298 du 19 août 1936) [1].

D'ailleurs, comme par l'effet d'une solidarité qui relie entre eux tous ces problèmes relatifs à la Méditerranée, les événements de la péninsule ibérique ont provoqué, de la part des diverses puissances, des réactions analogues à celles qui se sont manifestées à propos des Dardanelles. C'est, en tout cas, l'impression que donnent les feuilles du Reich. Ainsi, la *Gazette de la Bourse* se plaint, dans son édition du 15 août, de la partialité avec laquelle la presse turque commenterait les nouvelles d'Espagne dans un sens favorable au « Front populaire » et irait même jusqu'à de « tendancieuses attaques contre l'Allemagne ». L'organe berlinois s'élève, à ce propos, contre « les efforts accrus déployés par la France et la Russie pour gagner le gouvernement

[1] Reproduite ci-dessus sous le nº 174.

kémaliste à leur système d'alliances. Mais, ajoute l'article, il ne manque pas, à Ankara, d'esprits clairvoyants qui déconseillent de s'engager dans cette voie », laissant entendre que la diplomatie de Berlin est loin de regarder la partie comme perdue.

Quant à l'Angleterre, il n'est pas exagéré de dire que son attitude vis-à-vis de Madrid a causé, ici, une certaine déception. La campagne menée par les travaillistes en faveur de la République espagnole et contre les dictatures a soulevé de vives critiques. Sans doute a-t-on remarqué que le parti conservateur et sir Samuel Hoare lui-même ont désavoué et désapprouvé cette agitation, mais on constate que «l'opinion britannique est, sur ce point, divisée en deux camps », et que le gouvernement « se trouve ainsi paralysé ». Bien plus, on se demande si celui-ci ne se laissera pas influencer, avant tout, par des sentiments de méfiance envers l'Italie et par la crainte de voir ce pays s'implanter, grâce à ses amis espagnols, aux portes de la Méditerranée. Enfin, certains journaux, notamment la *Gazette de la Bourse,* ont exprimé le regret de voir la Grande-Bretagne, sur ce point comme sur les autres problèmes occidentaux, toujours préoccupée « de tenir compte de la politique française ».

Le rôle de la France. — Notre pays a toujours été spécialement visé dans les manœuvres que la propagande allemande a pu développer en profitant du trouble provoqué par le conflit anglo-italien. Le Reich, soupçonnant le Quai d'Orsay de travailler à son encerclement, a dirigé de notre côté de vives et fréquentes attaques et exploité la division des puissances pour empêcher toute reconstitution du front de Stresa.

Aujourd'hui, on reproche à la France de soutenir le «Frente popular de Madrid» et on l'accuse de miser sur le succès de ce groupement pour faire pièce à l'Italie. La *Gazette de Francfort* écrivait, le 14 août, sous la plume de son correspondant parisien, que les événements d'Espagne avaient mis en relief et accentué la rivalité franco-italienne. « Il y a pour la France une nécessité vitale, indiquait en substance l'article : c'est d'assurer la sécurité de ses relations avec l'Afrique. Pour cela, elle pense que son intérêt est de rester unie à la Grande-Bretagne qui doit, elle aussi, maintenir ouvertes les routes impériales. Cette attitude française, remarquait ensuite le journal, est dictée par des motifs militaires, car la liberté de la Méditerranée est indispensable pour le transport des troupes noires et des produits de ravitaillement venus des colonies. La réalisation des plans de l'état-major français en cas de guerre sur la frontière nord-est, concluait M. Sieburg, dépend donc de ce qui se passera entre Toulon et Bizerte. »

Manifestement, le publiciste allemand a prétendu montrer ainsi la connexion entre les intérêts de l'Italie et ceux du Reich; ses réflexions illustrent le processus par lequel ce pays, après avoir affirmé son désintéressement à l'égard des questions méditerranéennes, est peu à peu arrivé à s'y intéresser ouvertement et activement.

Le conflit entre Rome et Londres, vu à travers la presse germanique, apparaît comme le noyau qui, peu à peu, cristallise autour de lui les multiples différends de la politique européenne. L'Allemagne voit que, de la mer Noire à Gibraltar,

les puissances prennent position et tendent à se grouper suivant leurs intérêts. Elle ne veut pas rester en dehors. L'apparition du facteur soviétique, le rôle du facteur français, depuis la conférence de Montreux et surtout depuis que se joue le sort de la péninsule ibérique, retiennent toute son attention et, dans cette attention, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les considérations militaires et stratégiques tiennent une place essentielle.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que le Reich, en affirmant son point de vue dans des problèmes qui se greffent sur le conflit anglo-italien, prenne parti dans ce conflit lui-même. Il s'en défend encore énergiquement. Certes, on se plaît ici à faire ressortir qu'il y a, en plusieurs endroits, parallélisme entre les intérêts de Berlin et ceux de Rome. Mais il est douteux qu'on en ait, d'ores et déjà, tiré des conséquences définitives liant l'ensemble de la politique nationale. A cet égard, l'Allemagne cherche, sans doute, à se réserver encore toutes les possibilités et toutes les éventualités. Son attitude future pourra être influencée par les résultats de la mission de M. von Ribbentrop et aussi par l'opinion qu'elle se fera de la force et de la volonté britanniques.

Quoi qu'il en soit, il y a, dès à présent, malgré ce coefficient d'indétermination, des points fixes qui dénotent une orientation générale.

Les rivalités méditerranéennes, par leurs connexions géographiques et par leur importance intrinsèque, touchent à la plupart des grandes questions européennes. C'est par là que l'Allemagne fait sa rentrée dans la *Weltpolitik* et reprend les traditions de l'impérialisme maritime de Guillaume II. Car elle ne se borne pas à observer les répercussions des conflits extérieurs à elle sur ses ambitions continentales; le jeu complexe des intérêts et des forces en présence l'amène, à n'en pas douter, à convoiter sur mer des positions solides. Déjà, d'après des informations sérieuses, le gouvernement hitlérien aurait envisagé, il y a quelque temps, au cas où les partis de gauche l'auraient emporté en Espagne, de débarquer des troupes sur la côte du Rio de Oro, en garantie du paiement des indemnités réclamées pour l'exécution de ses ressortissants.

Une raison, peut-être la principale, qui a poussé la Wilhelmstrasse à adhérer, en principe et en fait, à la déclaration de non-intervention et à interdire l'exportation des armes est, comme je l'ai indiqué, le souci de ne pas rester en dehors du concert des puissances qui, éventuellement, revisera et fixera le statut futur de cette région. Et l'on voit ainsi peu à peu reparaître, suivant un mot de la *Gazette de Francfort*, « l'éternelle question de Tanger », et, après elle, les prétentions maritimes et coloniales d'avant 1914.

211

M. ARIS, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À BERLIN,
à M. BAUMGARTNER, DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS.

D. C. nº 2003 [1]. *Berlin, 27 août 1936.*

Si l'on en croit la presse allemande, les journaux français se sont beaucoup préoccupés de savoir quel serait le thème des conversations de M. Schacht à Paris [2]. Serait-il question seulement de « l'alignement monétaire » et des échanges commerciaux franco-allemands? Allait-on, au contraire, s'aventurer sur le terrain plus épineux de la politique générale et aborder les grands problèmes intéressant les deux pays dans le domaine de la politique extérieure? Le président de la Reichsbank parlerait-il seulement en cette qualité ou bien serait-il le porte-parole officieux du Führer-Chancelier?

Les premières questions sont déjà résolues à Paris même, et il est bien vraisemblable que le Dr. Schacht fait surtout un voyage d'information personnelle; en revanche, il est plus difficile de répondre à la dernière.

On a pu penser, à certains moments, que la situation du président de la Reichsbank et ministre de l'Économie nationale était fortement ébranlée. Combattu par l'aile gauche du parti, ouvertement par des hommes tels que Darré, avec plus de souplesse mais peut-être aussi vivement par d'autres tels que Ley, le Dr. Schacht paraissait devoir être plus ou moins rapidement éliminé. Déjà, ayant imprudemment parlé de l'obligation de restreindre dans une certaine mesure les dépenses militaires, on a cru nécessaire, dans l'entourage du Chancelier, de donner au général Goering pleins pouvoirs pour les devises de façon que la réorganisation de l'armée ne dépendît plus des objections techniques du Dr. Schacht, d'une part, et pour soustraire celui-ci aux critiques trop sévères de ses adversaires, d'autre part [3].

C'est alors que le ministre de l'Économie nationale entreprit son voyage dans les Balkans [4], sous le prétexte, comme c'est le cas pour Paris, de visites protocolaires auprès de ses collègues des banques d'émission. Le Dr. Schacht remporta, au cours de cette tournée balkanique, des succès incontestables; une fois de plus, il consolida de nouveau sa situation, et cela d'autant plus facilement qu'en fait, le Führer paraît toujours avoir hésité à donner entièrement gain de cause aux détracteurs du président de la Reichsbank.

Le Dr. Schacht suit évidemment, en ce qui concerne la monnaie et l'économie, une politique qui est plus personnelle que spécifiquement « nazie ». D'ailleurs, les augures du parti ont souvent déclaré que la doctrine nationale-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus, nº 196 (et note) et ci-dessous nº 213.
(3) Voir, au tome II de la présente série, les nos 130, 183.
(4) Voir, au tome II de la présente série, les nos 300, 302, 316, 317, 404, 418, 428.

socialiste se flattait, précisément dans ce domaine, de n'avoir pas à suivre de principes nettement définis, ni de règles rigoureuses. Cependant leur politique serait de développer plutôt l'autarcie et l'intervention de l'État dans tous les domaines.

Le président de la Reichsbank s'est montré, à n'en pas douter, un technicien remarquable, d'une incroyable souplesse, inféodé à aucune doctrine, ayant un sens pratique extrêmement développé et tirant parti des faiblesses mêmes du Reich, au mieux des intérêts allemands. Le mark s'effondrait sur les marchés extérieurs; il a canalisé en quelque sorte les pertes de devises et, créant de multiples catégories de marks dépréciés, en a fait usage pour faciliter le placement des marchandises allemandes sur les marchés étrangers, aide complétée d'autre part grâce à un fonds spécial de dumping.

Patiemment, un contrôle des devises et des mouvements de capitaux a permis d'isoler complètement, à ce point de vue, le Reich du monde extérieur. Le Reichsmark, devenu une monnaie purement intérieure, garde une parité tout artificielle, tout en faisant cependant office de « monnaie forte » pour l'achat des matières premières étrangères.

Le « nouveau plan » de 1934 a permis d'établir le contrôle des importations et des exportations et, après la réorganisation complète de l'économie allemande qu'il a pourvue d'un nouveau statut, le Dr. Schacht dirige celle-ci en maître absolu, prêchant la nécessité d'exporter davantage, d'avoir des colonies, dirigeant d'autre part les négociations en vue de la conclusion d'accords commerciaux et de paiements, menant les pourparlers avec les créanciers étrangers que, peu à peu, il dépouille de leurs droits... sans perdre cependant l'espoir de leur arracher bientôt de nouveaux crédits pour financer les exportations du Reich.

On ne peut nier que ce jeu ne soit conduit avec une suprême habileté, brutalement ou insidieusement, en variant les moyens employés, sans s'obstiner si l'adversaire ou le partenaire ne peut être réduit ou convaincu, mais en ne perdant jamais de vue les grands objectifs à atteindre.

Il semble qu'il ne soit pas inutile de se remettre rapidement tous ces faits en mémoire pour essayer de mesurer la portée de la visite à Paris du Dr. Schacht qui, sous sa brutale franchise, est un homme retors et peu soucieux du choix des procédés lui permettant d'arriver à ses fins.

Le président de la Reichsbank ne manquait évidemment pas de sujets de conversations à proposer au gouverneur de la Banque de France. Le soin avec lequel les journaux allemands renseignent leurs lecteurs sur l'évolution de la politique monétaire à l'étranger et l'intérêt que l'on attache en Allemagne à suivre le développement de ce qu'on appelle « l'expérience » du gouvernement français actuel, prouvent que l'on serait heureux, à Berlin, de voir la France prendre parti sur la question de « l'alignement monétaire ».

On souhaite, d'autre part, reprendre et développer les relations commerciales avec la France. Il faudra bien aborder la question à l'automne et il y a lieu de penser que le Reich serait fort heureux de voir son voisin de l'ouest s'engager sur le chemin déjà suivi par la Grande-Bretagne et la Belgique. Le Dr. Schacht a toujours déclaré déplorable la politique des pays créanciers soucieux de faire

servir les échanges commerciaux au paiement des intérêts des dettes allemandes. On ne compte plus les accords germano-suisses, la Confédération helvétique ayant usé de tous les moyens pour ne pas sacrifier les intérêts de ses rentiers et de ses banquiers à ceux de ses commerçants et de ses hôteliers ou réciproquement, mais sans pouvoir sortir de ce dilemme.

C'est par la fatigue que l'Allemagne espère avoir finalement gain de cause et, à tort ou à raison, on paraît estimer ici que l'arrivée au pouvoir en France d'hommes nouveaux peut être une occasion favorable à une autre orientation des rapports économiques et monétaires franco-allemands. C'est bien souvent que dans la presse du Reich on a relevé certaines analogies entre les méthodes employées en Allemagne et les tendances récentes d'économie dirigée, d'expansion de crédit qui apparaissent en France, en insistant sur les avantages que pourrait avoir, pour les deux pays, une entente ou tout au moins une collaboration même limitée.

Le Dr. Schacht ne paraît pas avoir renoncé à obtenir un jour ou l'autre des crédits étrangers pour financer les échanges de l'Allemagne. La revue *Deutsche Volkswirtschaft* relevait, dans son numéro du 3 août, les déclarations d'une Chambre de commerce hollandaise d'après lesquelles, si l'on ne pouvait trouver d'autres moyens, il convenait de mettre l'Allemagne en mesure, en lui consentant des crédits appropriés, d'effectuer d'importants achats aux Pays-Bas. Il est certain que des suggestions analogues ont été faites en Grande-Bretagne et aux États-Unis, sans succès d'ailleurs, mais le Dr. Schacht est patient et l'on peut être assuré qu'il posera de nouveau la même question chaque fois qu'il croira l'occasion favorable.

Enfin, il ne faut pas négliger certains aspects de la situation actuelle de l'Allemagne. Du côté des finances publiques, il ne semble pas, malgré l'augmentation des dettes à court terme, qu'aucun danger soit devenu pressant. En revanche, malgré toutes les apparences favorables, la balance des devises est toujours aussi précaire; d'après des renseignements qui viennent de m'être fournis, on s'attendait à ce que les Jeux olympiques dussent fournir un supplément précieux de devises ou tout au moins pussent servir, par le détour des Registermarks, à des remboursements massifs de crédits de *Stillhalte :* il n'en a rien été et les estimations doivent être réduites d'environ trois quarts. La situation économique, sans être défavorable, ne laisse pas de donner quelques soucis. Dans une réunion qui a eu lieu à Oberhof, en Thuringe, le Dr. Schacht a fait un discours à des membres du parti; mention en a été faite dans la presse sans qu'on ait jamais su le sujet qui avait été traité. Des indiscrétions ont permis cependant de savoir que le Dr. Schacht aurait annoncé qu'il serait nécessaire d'établir pour l'hiver prochain la carte pour le beurre et plusieurs autres produits d'alimentation de première nécessité [1].

On aurait pu penser que, parvenu à un certain stade, le réarmement aurait pu progresser plus lentement et qu'en même temps les objurgations du Dr. Schacht auraient été entendues. La prolongation du service militaire va

[1] Dans une dépêche 1337, du 27, l'ambassadeur signalait, lui aussi, ces difficultés économiques, tout en ajoutant que le régime en viendrait à bout.

provoquer de nouvelles dépenses : des casernes supplémentaires devront être construites et il faudra habiller les recrues. Il n'est pas douteux que le coton et la laine, déjà si parcimonieusement répartis, vont être encore plus rares et que la population civile verra la qualité des étoffes encore diminuée.

D'autre part, il m'est revenu qu'on envisageait l'établissement d'un nouvel impôt : la *Wehrsteuer*, qui serait incorporée à l'impôt sur la fortune (*Vermögensteuer*). Seule la décision de principe serait encore prise, le pourcentage d'augmentation de l'impôt de base n'étant pas encore fixé.

Ce ne sont donc pas les soucis qui manquent au ministre de l'Économie nationale et les renseignements qui viennent de m'être donnés ne font que confirmer l'impression dont me faisait part, il y a quelques jours, l'attaché financier anglais qui, à tort ou à raison, estime que les partisans de la dévaluation du Reichsmark ont fait, ces derniers temps, en Allemagne, de grands progrès. Il ne faut pas oublier d'ailleurs à ce sujet que le stock de marks bloqués commence à n'être plus très important. L'intérêt que l'Allemagne peut avoir à maintenir la parité factice du Reichsmark diminue donc peu à peu et l'on peut se demander si le président de la Reichsbank ne serait pas fort heureux, d'ici quelque temps, de modifier la position qu'il avait prise en matière de politique monétaire, en expliquant son changement d'attitude par les décisions prises par les pays voisins.

Mais, d'autre part, il convient de ne pas perdre de vue que le Dr. Schacht, si omnipotent qu'il soit pour tout ce qui touche à la politique monétaire et économique du Reich — encore faut-il que son action n'entrave en rien le réarmement — n'a plus voix au chapitre dès qu'il s'agit de politique extérieure, domaine où le Führer-Chancelier règne en maître absolu.

Il paraît vain de croire que la visite du Dr. Schacht puisse faire dévier la politique allemande de la ligne fort nette qu'elle suit actuellement. Le *Berliner Tageblatt* déclarait hier matin qu'en décidant l'embargo total sur les armes à destination de l'Espagne, on avait « déblayé le terrain » pour la visite du Dr. Schacht à Paris. Le même journal n'ajoutait rien en ce qui concerne l'extension du service militaire à deux années. Il semble qu'ayant proclamé que le communisme était définitivement vaincu à l'intérieur du Reich, le Führer ait l'intention de passer à une nouvelle phase de la lutte, cette fois-ci hors des frontières allemandes, en se bornant d'ailleurs pour le moment à faire le rassemblement autour de l'Allemagne de tous les pays et de toutes les forces hostiles à l'U.R.S.S. et au marxisme.

Il est probable que le Dr. Schacht aura voulu prendre contact, au cours de son séjour à Paris, avec le plus grand nombre possible de personnalités françaises en vue de savoir dans quelle mesure il lui sera donné de tirer parti, dans l'intérêt de son pays, de l'évolution en France de la politique économique. Sans doute serait-il heureux d'ajouter un nouveau succès de son action personnelle à ceux qu'il a déjà remportés, mais il sera alors amené, beaucoup plus que pendant son voyage balkanique, à passer du domaine de l'économie dans celui de la politique.

212

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1106. *Saint-Sébastien (par Bayonne), 28 août 1936* [1].

(*Reçu :* 14 h.)

Suite à mon second entretien téléphonique de ce matin avec le Directeur politique.

Voici, d'après les renseignements de notre attaché naval, l'état actuel des forces dont l'amirauté allemande dispose dans les parages de l'Espagne :

Cuirassés : 3 (le Reich ne possède en service aucune autre unité de cette catégorie);

Croiseurs : 2 (le Reich en possède en service quatre autres, dont un revient précisément d'Espagne);

Torpilleurs : 6 (le Reich dispose en tout de douze torpilleurs modernes dont deux reviennent des eaux espagnoles).

Ces renseignements indiquent bien que l'Allemagne entretient dès maintenant, dans les parages de l'Espagne, une proportion inusitée de sa force, mais ils ne permettent pas de voir comment cette force navale pourrait encore être considérablement accrue, à moins que le Reich dégarnisse complètement ses propres côtes ou qu'il ait fait entrer dès à présent en service des navires que les annuaires donnent comme n'étant pas encore achevés.

Il se peut qu'en raison du nombre considérable de bâtiments anglais séjournant au voisinage de l'Espagne, l'Amirauté leur adjoigne quelques bateaux « tenders », mais ceux-ci n'augmenteraient évidemment pas d'une manière directe la puissance de combat que représentent des unités dès maintenant stationnées dans les parages espagnols.

On peut ajouter incidemment que les autorités navales allemandes ont sans doute donné pour instruction aux correspondants de leurs navires de se montrer très courtois envers les Français, car j'ai eu personnellement l'occasion, de même que le commandant du *Triomphant*, de constater le zèle avec lequel cette consigne était exécutée.

[1] Par téléphone, en clair.

213

Compte rendu

Entretien de M. Léon Blum, Président du Conseil, et du Dr Schacht, à l'Hôtel Matignon, le vendredi 28 août 1936, de 11 h. 30 à 12 h. 15 (1)

Le président du Conseil. — Vous nous avez demandé si nous voulions saisir le fil ou le rompre. Nous ne le rompons pas.

Vous nous avez demandé de réfléchir. Nous avons réfléchi aux deux aspects de votre proposition. Pour ma part, hier, j'ai essayé de dresser la balance, et surtout de me représenter avec plus de précision le contenu des deux colonnes.

Le Dr Schacht. — Le Doit et l'Avoir.

Le président du Conseil. — Oui. D'un côté, il y a l'offre de rechercher en commun un système de garantie de paix générale et de préparer une réduction des armements.

Nous sommes prêts à cet effort. Les circonstances ne sont pas favorables. Difficultés d'ordre psychologique ou moral et difficultés objectives. Mais précisément, parce que l'effort est plus difficile, il nous paraît plus nécessaire. Nous voulons tout tenter pour écarter la guerre; nous le voulons d'autant plus que la guerre est plus menaçante. Nous n'avons pas peur de la guerre. Nous croyons notre position plus forte qu'il y a quelques mois, et au dehors et à l'intérieur. Il y a quelque chose que vous devez très bien comprendre, c'est que les mouvements populaires comme ceux qui se sont produits chez nous accroissent la puissance interne d'un peuple.

Le Dr Schacht. — Oui, le communisme est devenu national.

Le président du Conseil. — Ce n'est pas seulement cela. C'est le sentiment national qui a pris une autre forme. Par conséquent, la France ne tremble pas devant la guerre; mais elle ne veut pas la guerre.

Le Dr Schacht. — Nous ne la voulons pas davantage. Personne en Allemagne ne la veut.

Le président du Conseil. — Bien. Mais regardons maintenant les choses d'un peu plus près. Vous nous avez parlé d'un système général de garanties qui serait direct vis-à-vis de certaines puissances, nous par exemple, et indirect vis-à-vis de certaines autres comme l'U.R.S.S., c'est-à-dire que vous ne prendriez pas d'engagement vis-à-vis de la Russie soviétique, mais que vous en prendriez vis-à-vis de nous en ce qui la concerne. J'ai essayé de me représenter tout cela de plus près. Pour des garanties, je puis encore comprendre à

(1) Nous publions ci-dessus une copie communiquée par M. Fouques-Duparc, ambassadeur de France.

la rigueur. Mais pour le désarmement? Comment concevoir une convention de réduction des armements dont l'U.R.S.S. ne serait pas signataire? Comment la concevoir surtout pour vous, puisque les armements de l'U.R.S.S. sont toujours dénoncés par vous comme la cause ou le prétexte des vôtres?

Le Dr Schacht. — Naturellement, je ne puis pas concevoir une convention de telle nature sans l'U.R.S.S. Mais il n'est pas nécessaire de poser cette question tout de suite. Il faut commencer, et les choses se développeront peu à peu. Comprenez bien ma position. J'ai vu Hitler avant de partir et il approuve le sens général de mes déclarations. Je vais le revoir dès mon retour. Dites-vous bien que le chancelier Hitler est un homme de génie; il n'a pas seulement une imagination générale, il pénètre admirablement la réalité, le moment, la façon dont il faut agir. Je ne l'embarrasse pas de détails. Je ne lui parle jamais que de problèmes graves. Jusqu'à présent, j'ai toujours réussi. Mais il faut que son esprit s'accoutume à certaines idées.

Le président du Conseil. — Il faut s'expliquer bien clairement avant de rien entreprendre. Ma plus grande crainte est toujours que l'échec de conversations comme celle-ci, engagées avec bonne foi, ne laisse après lui une situation encore empirée. D'autre part, il faut bien comprendre que nous ne renoncerons ni à nos engagements, ni à nos amitiés, que nous ne ferons rien qui puisse éventuellement justifier les soupçons des puissances sur lesquelles nous pourrions compter en cas de crise grave.

Le Dr Schacht. — Je comprends très bien cela.

Le président du Conseil. — Il faut bien comprendre aussi que nous voulons travailler à un règlement général. Je peux très bien vous répéter ce que j'ai dit il y a quelques semaines à nos amis anglais. S'il ne s'agissait que d'un règlement à deux entre vous et nous, nous ne serions pas allés à Londres, nous serions allés à Berlin. Je suis sûr qu'aujourd'hui encore, si nous voulions procéder comme on l'a fait pour l'accord germano-polonais ou pour l'accord austro-allemand, c'est en tête-à-tête que nous règlerions le mieux nos affaires.

Le Dr Schacht. — Vous avez parfaitement raison. Rien ne serait plus rapide ni plus facile.

Le président du Conseil. — Nous ne l'avons pas fait et nous ne le faisons pas, parce que nous sommes convaincus que tous les problèmes se tiennent, que, quels que soient les accords de tête-à-tête, nous serions fatalement, vous et nous, entraînés dans un conflit naissant en dehors de nous. Tenez, supposez un réarmement de la Hongrie et un conflit avec la Petite Entente.

Le Dr Schacht. — Sans doute. Mais le réarmement de la Hongrie ne peut pas prendre tant d'importance. L'Autriche a déjà réarmé.

Le président du Conseil. — Je vous cite un exemple. Vous sentez bien comme moi que tout se tient, qu'il faut un règlement général et une organisation d'ensemble. C'est pourquoi Delbos avait tellement raison de vous ramener sans cesse, avant-hier, à l'idée de la Société des Nations... D'après ce que m'a rapporté Auriol de votre entretien hier [1], j'ai cru comprendre

[1] Aucune trace de ces entretiens n'a été retrouvée dans les archives.

que c'était beaucoup pour vous une question de formules et de procédures; vous envisagez une conférence dans un cadre plus large que celui de la Société des Nations avec les États-Unis et le Japon, puis votre retour dans une Société des Nations à laquelle cette conférence aurait donné une base politique nouvelle, une base qui ne serait plus le traité de Versailles. Ai-je bien compris?

Le Dr Schacht. — Oui, on peut envisager cela.

Le président du Conseil. — Cela ne me paraît pas impossible. Mais vous voulez ménager une idéologie anticommuniste, une idéologie anti-Société des Nations. Laissez-moi vous le dire, il existe chez vous une idéologie anticommuniste, mais il existe chez nous une idéologie...

Le Dr Schacht. — ...antifasciste.

Le président du Conseil. — Oui, parfaitement, nous ne pouvons aboutir à rien si nous posons ces idéologies comme des barrières insurmontables; je vous parle en ce moment avec une sincérité dont vous ne pouvez pas douter. Cependant, je ne suis pas seulement français, je suis marxiste et je suis juif.

Le Dr Schacht. — Cela vous fait d'autant plus d'honneur.

Le président du Conseil. — Je veux ajouter quelque chose. Le chancelier Hitler considère le communisme comme un danger pour la civilisation. Il redoute que la France ne se laisse gagner par la contagion. Vous êtes à Paris depuis deux jours; je pense que Paris vous a fait l'effet d'une ville civilisée. Mais si vraiment le chancelier Hitler a le désir de délivrer la France du danger soviétique, je vais vous dire quel serait le moyen le plus sûr, ce serait de délivrer la France de la crainte du danger allemand. Rappelez-vous à quel moment s'est conclu le pacte franco-soviétique, qui l'a négocié, quels journaux l'ont soutenu, quels partis l'ont voté. Il est né du réarmement allemand. Vous le trouvez monstrueux. Pour un conservateur européen, l'alliance de l'empire des Tsars avec la République française ne l'était pas moins; à cinquante ans de distance, les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Le Dr Schacht. — Je n'avais pas pensé à cela. C'est une idée qui fera grande impression sur le Chancelier.

Le président du Conseil. — C'est la vérité tout simplement. Mais si vous le voulez bien, passons maintenant à l'autre côté de la colonne. La contrepartie de l'adhésion de l'Allemagne à un système de garanties et de réduction des armements est, à vos yeux, la reconstitution d'un domaine colonial [1]. J'y ai bien réfléchi, et je ne me représente pas exactement comment l'exploitation de colonies pouvant produire, dans un certain nombre d'années, certaines matières premières, exercerait un changement si salutaire sur l'économie allemande. Mais, je ne veux pas discuter là-dessus. C'est votre affaire et non la mienne. Puisque vous y attachez tant d'importance, soit. Nous ne considérons pas

[1] Dès son arrivée le 26 août, le président de la Reichsbank abordait le problème colonial, « en laissant entendre qu'il se contenterait, pour l'Allemagne, en ce qui la concernait, de territoires sous mandat, mais qu'il croyait que M. Hitler tiendrait à l'acquisition de colonies purement allemandes ». (Note sur les revendications coloniales du Reich du 16 novembre 1938, conservée dans les papiers Massigli.)

comme impossible d'entamer la conversation sur ce sujet. Je vous avais demandé avant-hier si votre désir n'était pas que nous prenions l'initiative d'engager l'Angleterre dans cette conversation.

Le Dr Schacht. — Je ne vous en avais pas parlé. C'est un point à examiner dans la suite.

Le président du Conseil. — Sans doute, mais j'avais eu l'impression de devancer votre pensée. Je tiens à vous dire, après réflexion, que cette initiative ne nous effraie pas. A certains égards, je préfère même que nous la prenions. Nous sommes avec les Anglais dans des rapports de confiance et d'amitié qui ne nous permettraient pas de leur dissimuler nos entretiens. Alors, autant prendre les devants et aborder franchement les choses. D'autant que la question les intéresse encore plus que nous. Alors, si nous sommes bien d'accord, nous le pourrions à l'occasion de la préparation de la conférence locarnienne.

Le Dr Schacht. — Il faudrait d'abord nous assurer à trois que l'entente est possible.

Le président du Conseil. — Nous passerions alors à la conférence des cinq, qui s'élargirait ensuite ainsi qu'on l'a prévu à Londres.

Le Dr Schacht. — D'accord.

Le président du Conseil. — Je suis prêt à engager la conversation tout de suite.

Le Dr Schacht. — Non, il faut attendre. Je dois rapporter notre entretien et m'assurer que le Chancelier approuve. Je vous écrirai pour vous prévenir. Je vous ferai tenir la lettre par notre ambassadeur qui est un homme très intelligent et très sûr. J'insiste pour que tout ceci reste rigoureusement secret jusqu'à nouvel ordre. C'est la condition du succès.

Le président du Conseil. — Soit, mais rappelez-vous bien que nous ne voulons ni provoquer ni surtout justifier aucune méfiance. Et je veux toucher deux points encore avant que nous nous séparions. Je veux encore vous répéter avec plus de force ce que je vous ai déjà dit tout à l'heure. Je souhaite ardemment que nous réussissions.

Le Dr Schacht. — Il faut déjà en être à peu près sûr avant de commencer.

Le président du Conseil. — Mais la réussite ne dépend pas de nous seuls. Elle dépend aussi des autres. Elle dépend des circonstances. Je suis obsédé par cette crainte dramatique : le chancelier Hitler croyant avoir déjà fait un grand effort, un grand sacrifice en surmontant telle ou telle prévention, telle ou telle répugnance; puis s'offensant de ce que le sacrifice aura été vain, et alors les relations entre vous et nous se trouvant encore plus dangereusement altérées, tandis que nous aurions rendu nos plus sûrs amis ombrageux et soupçonneux à notre égard. Je ne veux pas que notre volonté de paix puisse se retourner contre la France. Voici maintenant le second point : vous vous rendez bien compte que le succès n'est possible que dans une certaine atmosphère; vous nous avez parlé de tout ce que l'Allemagne avait eu à supporter. Il y a eu des moments où mes amis et moi nous avons protesté, non sans quelque risque.

Le Dr Schacht. — Nous ne l'avons pas oublié.

Le président du Conseil. — Mais aujourd'hui on se demande presque si la situation n'est pas retournée. Pensez à l'opinion française, à tout ce qui s'est répété et accumulé sur elle depuis le mois de mars. Elle ne supportera pas indéfiniment de nouvelles secousses. Il sera impossible de la convaincre si, de part et d'autre, il n'y a pas une détente, si nous n'organisons pas dès maintenant une sorte de trêve.

Le Dr Schacht. — Je suis de votre avis et j'y travaillerai pour ma part *.

214

Projet de note de la sous-direction de la Société des Nations (1)

Paris, 28 août 1936.

Le 16 mars 1935, le chancelier Hitler faisait savoir aux ambassadeurs de France et d'Angleterre à Berlin qu'il promulguait le même jour une loi établissant le service militaire obligatoire en Allemagne et fixant les effectifs de la nouvelle armée à douze corps d'armée comprenant trente-six divisions.

Cette décision unilatérale, manifestement contraire au traité de paix, était d'autant plus grave que, le 14 février précédent, le Reich avait admis le principe énoncé par le communiqué de Londres du 3 février et approuvé par le gouvernement italien, par lequel la Grande-Bretagne, la France et l'Italie manifestaient la volonté de se prêter à la recherche, pour l'Allemagne, dans un cadre de coopération internationale, d'un statut militaire nouveau qui se substituerait à la partie V du traité.

Tout aussitôt, les gouvernements français, anglais et italien formulaient une protestation auprès du gouvernement allemand. Le gouvernement français saisissait, en outre, le conseil de la Société des Nations, aux termes de l'article 11, alinéa 2 du pacte, demandant une condamnation de la répudiation unilatérale, par l'Allemagne, d'une obligation internationale.

La conférence de Stresa, qui s'ouvrit le 11 avril, consacra l'attitude commune des trois puissances et, le 17 avril, le conseil de la Société des Nations adoptait une résolution qui, après avoir réaffirmé « le devoir de tous les membres de la communauté internationale de respecter les engagements qu'ils ont contractés »,

*Note du président du Conseil : *La physionomie du dialogue est exacte. Sur bien des points, la transcription doit être à peu près littérale. Je paraîs tenir dans la conversation plus de place que mon interlocuteur : cette impression serait trompeuse. Comme il arrive généralement en pareil cas, j'ai gardé une mémoire plus complète de ce que j'avais dit que de ce que j'avais entendu. A la différence du Dr Schacht, j'ai rédigé pour moi, non pour un autre.*

Pour M. le Ministre des Affaires étrangères. La dernière phrase ne figure pas sur la copie qui sera envoyée au Dr Schacht.

(1) Envoyé à l'ambassade de France à Londres, en annexe à une lettre d'instructions. Il devra être laissé par M. Corbin à M. Eden après une entrevue que le premier sollicitera.

condamnait en termes formels « la politique de l'Allemagne répudiant délibérément ses obligations par action unilatérale ».

Le gouvernement français demeurait disposé à rechercher, par voie de négociation, un règlement des difficultés internationales et prêt à recourir, le cas échéant, aux moyens juridiques existants dans le cadre de la Société des Nations. Malgré cette attitude qui, sans exclure la fermeté, n'en demeurait pas moins résolument conciliante et pacifique, l'Allemagne vient, le 24 août 1936, dans des conditions analogues à celles qui ont entouré ses décisions du 16 mars 1935 et du 7 mars 1936, de porter à deux ans la durée du service militaire, jusqu'alors non fixée, mais limitée en fait à un an [1].

Avant de considérer les répercussions éventuelles d'une mesure aussi lourde de conséquences, il ne paraît pas inutile de mettre en parallèle la politique suivie, depuis 1919, par la France et par l'Allemagne, en matière d'armement.

Les armements allemands qui, dès la fin de la guerre, avaient commencé à s'accroître, ont pris dans les dernières années un caractère alarmant. Dès 1933, en effet, l'organisation des milices allemandes permettait au gouvernement d'instruire des forces considérables. En 1934, l'institution du service du travail obligatoire accroissait de 300.000 hommes le nombre de forces qui, sans être incorporées dans l'armée, n'en constituaient pas moins des éléments à la disposition permanente du Reich et dépassant de beaucoup les effectifs de la plupart des armées européennes. A la même époque, le projet de budget de la Reichswehr accusait une augmentation de 35 % et celui de l'aviation dite civile et sportive de 160 % par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Le 9 mars 1935, le Reich avisait officiellement les gouvernements étrangers de la création d'une aviation militaire allemande. Enfin, la loi susvisée du 16 mars de la même année permettait de porter à 530.000 hommes les effectifs de la Reichswehr.

Après les libérations prescrites pour l'automne de la présente année, ce total sera ramené à 440.000 hommes, mais les incorporations qui auront lieu à cette époque en vertu de la nouvelle loi du 24 août devant atteindre pour l'armée de Terre 350.000 hommes, l'effectif global de la Reichswehr sera porté à 790.000 hommes. A ce chiffre, il convient d'ajouter pour mémoire :

— l'effectif des réservistes effectuant une période d'instruction, soit en permanence : 40.000 hommes;

— les effectifs des S.S. armés et encadrés en permanence : 20.000 hommes;

— le service du Travail : 200.000 hommes; soit au total 1.050.000 hommes, et avec les 40.000 hommes de l'aviation et les 40.000 hommes de la marine, environ : 1.130.000 hommes.

Ces chiffres sont hors de proportion avec le programme d'armement que le gouvernement allemand, cette année encore, déclarait être le sien et qui, pour la constitution de douze corps d'armée, de trente-six divisions d'infanterie et de trois ou quatre divisions blindées, y compris les éléments de réserve générale, n'exige guère qu'un effectif de 700.000 hommes.

[1] Voir ci-dessus, nos 198, 200.

A cet accroissement accéléré de la force allemande, renforcée par le plus riche équipement en matériel moderne, appuyée sur une mobilisation industrielle dont les possibilités paraissent presque sans limites, il convient de comparer les réductions successives auxquelles la France a soumis son appareil militaire.

Ramenée au pied de paix en 1921, l'armée française comptait alors 816.000 hommes. Mais, sans attendre le vote des projets de lois nécessaires, le gouvernement renvoyait, en mars 1922, au bout de deux ans de service, la classe 1920, qui aurait dû, aux termes de la loi de 1913, toujours en vigueur, rester trois années sous les drapeaux.

La nouvelle loi de recrutement, votée en 1923, qui réduisait à dix-huit mois la durée du service actif, permettait de prévoir un effectif théorique de 685.000 hommes, qui ne fut jamais atteint dans la pratique. En juillet 1925, l'effectif global n'était plus que de 640.000 hommes dont 419.000 stationnés en France et en Rhénanie, sur lesquels 282.000 hommes seulement, ayant plus de six mois de service, étaient utilisables, par suite de l'incorporation du contingent en deux portions.

Une nouvelle loi ramenait, en 1928, la durée du service actif de dix-huit à douze mois, et l'effectif théorique global de l'armée passait de 685.000 hommes à 608.000 hommes. En juillet 1932, cet effectif atteignait en fait 603.000 hommes, dont 358.000 stationnés en France et dont 232.000 officiers ou hommes instruits seulement étaient immédiatement utilisables pour la défense du pays.

De nouvelles réductions furent cependant apportées par le budget de 1935 et, à la suite des compressions réalisées, l'effectif réel ne dépassait pas, en juillet 1933, 560.000 hommes, dont, d'une part 320.000 étaient stationnés en France et, d'autre part, 226.000 seulement étaient instruits.

En bref, de 1914 à juillet 1933, la France avait réduit la durée du service de 66 %, les effectifs totaux de 42 %, les effectifs stationnés en France de 57 %, et les effectifs immédiatement utilisables de 70 %. M. Barthou pouvait faire état de cette diminution constante devant la conférence du désarmement, le 30 mai 1934.

Sur le plan budgétaire, les dépenses totales de défense nationale (terre, air, mer), étaient ramenées de 15.268.180.000 francs en 1933 à12.479.500.000 francs en 1934, soit une réduction de 25 % environ.

Dès 1934, le gouvernement français aurait été fondé à répondre à l'accroissement massif des forces allemandes par des augmentations correspondantes. Mais, partageant le désir du gouvernement anglais de ne prendre aucune décision de nature à faire douter de ses intentions résolument pacifiques, ou à prêter à des interprétations susceptibles de troubler la paix, il s'est interdit pendant longtemps d'apporter aucune modification à son système militaire.

Ce n'est qu'en 1935 que le problème a revêtu une acuité telle que la France s'est vue contrainte de prendre des dispositions nouvelles propres à assurer le maintien de sa sécurité. En effet, si en période normale, elle pouvait considérer cette sécurité comme garantie par le service de dix-huit mois, même en présence d'un réarmement de l'Allemagne, il n'en était plus de même

pendant les années dites des classes creuses, dont les répercussions sont d'autant plus sensibles que le contingent normal est déjà plus réduit.

Contraint de procéder au rétablissement en pratique du service de deux ans, le gouvernement de la République, en adoptant une telle décision, a entendu lui donner un caractère strictement provisoire. Sans abroger la loi de 1928, il s'est contenté d'obtenir du Parlement le droit, pendant la période critique de 1935 à 1940, de maintenir les classes libérales pendant six mois sous les drapeaux. Ainsi, en prenant les dispositions qu'appelaient les armements du Reich, il s'en est étroitement tenu aux mesures indispensables à la sécurité du pays.

La décision du gouvernement allemand ne constitue pas seulement une aggravation de la répudiation commise par lui le 16 mars 1935 de ses engagements internationaux.

En permettant à l'Allemagne de porter sa puissance militaire en temps de paix à un niveau qui n'a jamais été atteint jusqu'à présent, elle crée une situation dont les conséquences ne sauraient échapper au gouvernement britannique.

Ainsi que l'a rappelé le président du Conseil des ministres français devant la dernière assemblée de la Société des Nations, le gouvernement de la République n'a jamais abandonné l'espoir d'aboutir à des solutions positives dans le domaine d'une limitation progressive et concertée des armements. Il croit que le gouvernement britannique conserve à cet égard la même préoccupation. Il ne renonce pas à cette espérance, mais il est obligé de tenir compte des dangereuses conséquences de cette initiative allemande qui vient aggraver les précédentes.

D'autre part, la prolongation de la durée du service en Allemagne accroît l'anxiété qui pèse sur notre continent et que la dénonciation du traité de Locarno, jointe aux événements d'Éthiopie ou d'Espagne, a contribué à créer.

A l'approche de négociations internationales qui doivent avoir une portée si considérable sur l'avenir de toute l'Europe, la constitution d'une force militaire, dont le poids s'y ferait sentir aussi bien au centre et à l'est qu'à l'occident, ne peut que développer les sentiments d'inquiétude et rendre plus difficile en même temps que plus nécessaire la solution des problèmes qu'auront à résoudre les gouvernements.

Le gouvernement français devait à l'amicale confiance dont se sont toujours inspirées ses relations avec le gouvernement de Sa Majesté de lui faire part de ses préoccupations en présence d'une situation qui requerra de leur part l'effort le plus persévérant et le plus résolu pour assurer à l'Europe des conditions durables de paix.

215

Mémoire de M. Benès, Président de la République tchécoslovaque, *concernant les relations polono-tchécoslovaques.*

Secret. *28 août 1936.*

Vu la visite de M. le Général Rydz-Smigly à Paris [1] et vu les conversations antérieures de M. le Général Gamelin avec l'Inspecteur général de l'armée polonaise à Varsovie [2], le président E. Benès donne au général Gamelin les informations et les assurances catégoriques suivantes :

1° Toute la politique tchécoslovaque a été toujours menée en vue d'aboutir avec la Pologne à une ligne commune de politique générale qui respecterait les intérêts communs de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. C'est pour cela que le gouvernement tchécoslovaque a toujours évité de se lier ou de s'engager en quoi que ce soit avec quiconque, voulant sauvegarder l'avenir et revenir avec la Pologne, au moment psychologique qui conviendrait aux deux parties, à une collaboration amicale;

2° La Tchécoslovaquie n'est donc liée vis-à-vis d'aucun pays dans aucune question qui toucherait les intérêts polonais;

3° Lors des négociations au sujet du traité d'assistance mutuelle avec l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie a expressément refusé les garanties de l'Union soviétique concernant la Pologne. M. Benès a, à ce moment, expressément constaté que la Tchécoslovaquie a la volonté ferme de s'arranger avec la Pologne, qu'elle n'a pas besoin d'une garantie quelconque à ce sujet et qu'elle ne prendra non plus aucun engagement vis-à-vis des voisins de la Pologne contre la Pologne;

4° La Tchécoslovaquie n'a donc avec l'Union soviétique aucun arrangement soit politique, soit militaire qui viserait en quoi que ce soit la Pologne. La Tchécoslovaquie n'a non plus jamais pris aucun engagement au sujet des Ruthènes de Galicie et n'a jamais favorisé aucune action terroriste, politique ou autre des Ukrainiens visant la Pologne.

Inutile d'ajouter que le gouvernement tchécoslovaque n'a jamais eu ni des conversations, ni des engagements avec l'Allemagne visant en quoi que ce soit directement ou indirectement la Pologne;

5° Depuis l'année 1933, le gouvernement tchécoslovaque a proposé *trois fois* au gouvernement polonais des négociations au sujet d'un traité d'amitié durable entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ce traité a été conçu comme le *premier pas* dans l'évolution des rapports futurs entre la Pologne et la Tchéco-

[1] Sur le séjour du général polonais en France, voir ci-dessus n° 153 (note); ci-dessous nos 232, 259, 301, 308.

[2] Sur le voyage en Pologne du général Gamelin, voir ci-dessus nos 132 (note), 153.

slovaquie. Suivant la conception tchécoslovaque, ce traité devait contenir les clauses suivantes :

a. La clause d'amitié durable avec l'engagement de ne pas se lier avec un autre pays en quoi que ce soit contre les intérêts de la Pologne ou de la Tchécoslovaquie et de ne pas s'associer dans les rapports internationaux aux actions visant la Pologne ou la Tchécoslovaquie;

b. Les clauses d'engagement de ne jamais entreprendre des actions militaires l'un contre l'autre, pour qu'on puisse se sentir absolument libre sur la frontière polono-tchécoslovaque et pour qu'on puisse éventuellement, dans n'importe quelle circonstance, la neutraliser militairement;

c. La clause de non-immixtion dans les affaires intérieures des deux pays respectifs;

d. La clause de consultation.

6° Le gouvernement polonais n'a jamais donné aucune réponse directe à ces propositions ni positive, ni négative. Il n'a pas non plus exprimé ses idées à ce sujet, s'il désire autre chose, s'il voudrait changer des propositions tchécoslovaques, les compléter, les restreindre ou élargir.

7° Le gouvernement tchécoslovaque maintient toujours ses propositions. Le jour où il serait sûr que le gouvernement polonais n'a pas des engagements ou des intentions qui viseraient les intérêts tchécoslovaques, les autorités militaires tchécoslovaques seraient, en outre, prêtes à reprendre le contact avec les militaires polonais et recommencer l'ancienne collaboration qui existait pendant plusieurs années et qui, à certains moments, tendait à se développer dans le sens d'une intimité plus grande entre les armées des deux pays.

8° Il faut ajouter que le gouvernement tchécoslovaque a proposé à plusieurs reprises au gouvernement polonais des négociations sur les différends existant entre la Pologne et la Tchécoslovaquie au sujet des minorités, sur le pied d'égalité et de réciprocité et en vertu des traités spéciaux existant à ce sujet entre la Pologne et la Tchécoslovaquie. Le gouvernement polonais n'a pas accepté cette proposition.

Le président Benès donne au général Gamelin l'autorisation de se servir — suivant son besoin et son propre jugement — de ces informations et assurances pendant ses conversations avec M. l'Inspecteur général de l'armée polonaise Rydz-Smigly.

(Signé) : BENÈS [1].

[1] Le mémoire du président Benès fut, vraisemblablement, remis à Vienne au général Gamelin lors de son retour de Pologne, par l'intermédiaire de la légation tchécoslovaque en Autriche. Cf. Gamelin (général), *Servir*, t. II, *Le prolongement du drame (1930-août 1939)*, Paris, 1946, p. 233. Le général le communiquait au ministre français de la Guerre le 31 août. Voir ci-dessous, n° 308 (note).

216

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 208 à 211. *Lisbonne, 29 août 1936, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h., 21 h. 10, 21 h. 40.)

En me communiquant hier le texte du décret pris par le gouvernement portugais prohibant l'exportation et le transit du matériel de guerre, M. Monteiro m'a fait remarquer que le décret entre dès à présent en vigueur, mais « que de ses dispositions, ainsi d'ailleurs que des termes de la note d'adhésion du 21 de ce mois, il résulte qu'il sera suspendu dès que les conditions prescrites à l'article 3 ne seront plus observées ou que quelques-uns des faits mentionnés à l'article 2 seront constatés ».

Dans une seconde note du même jour, le ministre des Affaires étrangères m'a écrit :

« 2º Je me suis permis d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les conditions dans lesquelles ce décret est promulgué et sera maintenu en application.

« 3º La position du gouvernement portugais par rapport à la guerre intérieure qui déchire l'Espagne a été définie d'abord dans les déclarations verbales que j'ai faites à Votre Excellence, et ensuite dans la note du 21 de ce mois qui les a confirmées. Dans ce dernier document, étaient mentionnées les réserves et les conditions mises à l'adhésion du gouvernement à l'accord franco-anglais du 15 août.

« De telles réserves et conditions n'ont pas paru, jusqu'à maintenant, dans la presse étrangère. On souligne seulement l'adhésion à l'accord comme si elle avait été donnée sans réserves ni conditions ou comme si celles-ci étaient pour le gouvernement portugais, ou pour les autres gouvernements participant à l'accord, une question secondaire.

« 4º Je ne désire pas que cette fausse supposition puisse de quelque façon que ce soit s'insinuer dans l'esprit des chancelleries.

« 5º Le gouvernement portugais considère comme essentielles les réserves et conditions mentionnées dans la note du 21 août et reproduites dans le décret d'hier; c'est ce que j'ai tenu à souligner dans ma note de ce jour et que, par un scrupule de loyauté, je désire faire nettement ressortir auprès de Votre Excellence. »

Les termes de cette communication ne dissimulent guère le caractère précaire de l'adhésion portugaise, qui me fut donnée par M. Monteiro avec des regrets qu'il m'a renouvelés encore lors de notre dernière entrevue.

217

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 852 à 854. Confidentiel. *Washington, 29 août 1936, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 40, 22 h.)

Au cours de la visite que j'ai faite hier au secrétaire d'État, j'ai eu naturellement l'occasion de l'entretenir de la situation que crée la guerre civile espagnole.

M. Cordell Hull manifeste le vif intérêt qu'il porte à cette question. Je lui ai demandé s'il était exact, comme une correspondance télégraphique du *New York Times* l'avait annoncé le jour même, que l'ambassadeur des États-Unis s'abstînt de participer aux réunions que [le corps diplomatique] tenait à Hendaye en vue d'amener les deux partis en présence à échanger leurs prisonniers et à mettre un terme aux exécutions d'otages, etc.

M. Cordell Hull m'a répondu qu'il n'était pas à sa connnaissance... (1) que le but poursuivi par le corps diplomatique accrédité à Madrid fût de cette nature. Suivant les renseignements qu'il possédait, il s'agissait, à la demande de l'ambassadeur de la République argentine, d'organiser une sorte d'intervention médiatrice entre les partis espagnols et qu'en conséquence la politique de non-intervention adoptée par le gouvernement américain ne lui permettait pas de participer à une telle action. Mais il ajouta que s'il s'agissait de se placer sur un plan humanitaire, il en irait différemment et qu'il ne verrait pas en principe d'objection à ce que les États-Unis contribuassent à une entreprise de ce genre, s'il était démontré qu'elle pourrait avoir de réelles chances de succès. Il a exprimé l'intention de se renseigner sans retard et d'examiner sérieusement la question.

Cette conversation m'a permis d'opérer à l'égard des intentions du gouvernement américain un premier sondage en attendant qu'il me soit possible d'être reçu par le Président qui, actuellement en voyage dans l'Ouest, ne rentrera probablement à Washington que vers le 12 septembre.

Pour répondre aux instructions que M. le Président du Conseil m'avait fait donner avant mon départ, j'ai sollicité une audience du Président dès que celui-ci sera rentré à Washington.

(1) Lacune de déchiffrement.

218

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE à BERLIN, ROME, BRUXELLES, LONDRES, MOSCOU, BERNE, VARSOVIE, LISBONNE, PRAGUE, BELGRADE, SOFIA, LA HAYE, COPENHAGUE, STOCKHOLM, OSLO, HELSINGFORS, RIGA, TALLINN, KAUNAS, ISTANBUL, BUCAREST, ATHÈNES, VIENNE, BUDAPEST, WASHINGTON, TIRANA, LUXEMBOURG, DUBLIN.

T. nos 613; 1078; 593; 1658; 604; 217; 552; 271; 664; 794; 350; 351; 224; 198; 162; 137; 190; 155; 164; 395; 660; 343; 452; 243; 536; 50; 91; 140.

Paris, 29 août 1936.

État des négociations concernant l'interdiction de l'exportation et du transit des armes à destination de l'Espagne à la date du 29 août :

Ont souscrit explicitement et par écrit la déclaration tous les états européens sauf l'Autriche, la Hongrie, l'Estonie, la Lithuanie et le Luxembourg, qui n'ont pas encore confirmé par écrit leur adhésion de principe, et l'Albanie qui n'a pas encore répondu.

Ont déjà pris des mesures d'interdiction, outre la France, les pays suivants : Grande-Bretagne, Allemagne, Roumanie, Suède, Belgique, Tchécoslovaquie, Portugal, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Lettonie, Grèce, Pologne, Finlande, Autriche, Suisse, Bulgarie, Turquie, Italie, Yougoslavie.

Ont déjà accepté de participer aux travaux du comité visé dans mon télégramme circulaire du 25 août [1] : Grande-Bretagne, Lettonie, Pologne, Danemark, Irlande, Tchécoslovaquie, Pays-Bas, Lithuanie, Norvège, Belgique, Bulgarie, Grèce, Autriche, Roumanie, Finlande et Turquie. La Suisse, tout en indiquant qu'elle ne pouvait, pour les mêmes raisons qui l'ont empêchée d'adhérer à la déclaration, participer aux travaux du Comité, s'est néanmoins déclarée prête à lui fournir toutes informations utiles sur l'application des dispositions prises par elle.

[1] **Reproduit ci-dessus sous le no 199.**

219

M. Bonjean, Chargé d'affaires de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 134, 135. *Madrid, 30 août 1936, 11 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 35, 14 h. 4.)

Madrid, le 29 août 1936.

Dans un article publié ce soir dans *Informaciones*, le leader socialiste Indalecio Prieto se plaint de l'attitude de certaines puissances étrangères qui, bien qu'ayant signé le pacte de non-intervention, ont toléré la fourniture de matériel de guerre et notamment d'avions aux rebelles. M. Prieto rapporte qu'on aurait trouvé sur le cadavre d'un officier rebelle en Estramadure des documents qui compromettraient « un certain militaire étranger très connu à Madrid pour le poste officiel qu'il y a rempli ».

Le leader socialiste se plaint à ce sujet de l'attitude de la France, « dont la fameuse formule de neutralité a eu pour résultat pratique d'empêcher les pays amis de l'Espagne de remplir leur devoir de solidarité envers le gouvernement légitime et de favoriser l'appui que donnent aux insurgés les puissances qui sympathisent avec eux », ce qu'il considère comme une maladresse (*torpeza*) diplomatique de la part de la France.

Il conclut en demandant aux masses démocratiques de faire pression sur leurs gouvernements pour corriger l'erreur que ceux-ci ont commise.

Prière de communiquer à M. Herbette.

220

M. de Montbas, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 860 à 862. *Vienne, 30 août 1936, 10 h. 50.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 35.)

Les déclarations du Chancelier à la presse, transmises par mon télégramme d'hier, ont confirmé les indications de mon télégramme nos 839-844 touchant le voyage de l'amiral Horthy [1]. M. Schuschnigg a reconnu notamment que c'est seulement à son arrivée à Vienne que ce dernier lui avait fait part de son

[1] Voir ci-dessus, no 208.

intention d'aller voir M. Hitler. D'autre part, l'insistance du Chancelier à souligner que l'Autriche, « en ce qui la concerne », n'a nul dessein de se... [1] à un bloc permet de supposer que ce « bloc » a effectivement été discuté entre les deux interlocuteurs, d'autant que M. Schuschnigg a tenu à ajouter immédiatement que la position de l'Autriche demeurait définie par les protocoles de Rome et que ceux-ci « maintenaient la porte ouverte ».

Venant après ce que m'avait dit M. Guido Schmidt sur ce que l'Autriche « n'avait besoin de personne entre le Reich et elle », ces déclarations sont de nature à renforcer l'impression partagée entre autres par mon collègue tchécoslovaque que le gouvernement fédéral a vu sans plaisir la visite de l'amiral Horthy à Berchtesgaden, mais qu'il a eu le sentiment qu'on voulait l'attirer dans un « front » et qu'il se refuse dans les conjonctures présentes à se laisser lier les mains dans aucun sens.

221

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1676. *Paris, 31 août 1936, 13 h. 30.*

Je vous communique sous les deux numéros suivants un télégramme que je reçois de notre ambassadeur à Berlin, d'où il ressort que le gouvernement allemand pourrait revenir sur l'attitude qu'il a prise dans les affaires d'Espagne [2]. Je vous serai obligé d'appeler d'urgence l'attention du gouvernement britannique sur la communication de M. François-Poncet et de lui demander d'exercer toute son influence pour prévenir un revirement dont les conséquences ne peuvent lui échapper.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Allusion au télégramme 2766 *bis*-67 de Berlin du 30 août, dans lequel M. François-Poncet, bien qu'ayant fourni à la Wilhelmstrasse les précisions requises au sujet du rôle et de la composition éventuels du comité de Londres, déclarait n'avoir pu obtenir de réponse ferme sur le point de savoir si l'Allemagne donnerait ou non son adhésion. L'attitude allemande ne serait, d'après lui, qu'une position d'attente.

222

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2782. *Berlin, 31 août 1936, 20 h. 3.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Je note que les attaques contre la Tchécoslovaquie ont reparu dans la presse du Reich.

Elles avaient à peu près cessé pendant deux ou trois semaines.

Il semblerait, d'après ce symptôme, que les sondages opérés n'aient pas donné des résultats suffisants aux yeux de Berlin.

223

M. Gazel, Chargé d'Affaires de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 575. *Bruxelles, 1er septembre 1936*[1].

(*Reçu :* le 2, 11 h. 35).

J'ai profité d'une conversation que j'ai eue ce matin avec M. Van Zeeland pour lui demander ce qu'il pensait de l'augmentation du service militaire en Allemagne [2] et si cette mesure était, à son avis, de nature à influencer les décisions que prendraient la commission mixte pour la Défense nationale et le gouvernement belge lui-même.

Ainsi que vous l'avez constaté, m'a-t-il répondu, cette nouvelle phase du réarmement de l'Allemagne a été accueillie avec sang-froid par l'opinion publique belge. Pour ma part, a-t-il poursuivi, je n'ai nullement été surpris de la mesure, car je m'y attendais; comme elle était certaine, je suis même satisfait que, tout doute étant ainsi levé pour les plus incrédules, elle soit intervenue en ce moment, car elle facilitera la tâche de la Commission et du gouvernement.

Comme je lui demandais si le gouvernement attendrait, pour saisir le Parlement d'un projet de loi portant augmentation des effectifs, que la future conférence des locarniens ait eu lieu, M. Van Zeeland me répondit qu'il comptait prendre ses responsabilités dès la rentrée des Chambres en octobre. Je ne

(1) Par courrier en clair.

(2) Voir ci-dessus nos 198, 200.

me dissimule pas les difficultés que je rencontrerai, me dit-il, faisant allusion à l'opposition des Flamands et des socialistes, mais je veux que la Belgique soit en mesure de respecter, dans toute la mesure de ses moyens, les engagements qu'elle a pris ou prendra envers ses cocontractants.

Je rappelle que, par ma dépêche nº 743 du 27 août dernier [1], j'ai rendu compte de l'état actuel des travaux de la Commission mixte.

224

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 267. *Washington, 1er septembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 septembre; Dir., pol., 15 septembre).

A deux reprises, le gouvernement américain a été amené à définir son attitude à l'égard des événements d'Espagne dans des communications qu'il a adressées au gouvernement de Madrid.

En premier lieu, comme le ministre des Affaires étrangères espagnol avait notifié à l'ambassade des États-Unis à Madrid que l'accès des ports espagnols occupés par les insurgés, ainsi que ceux de la zone espagnole au Maroc, était interdit aux navires de commerce étrangers, le secrétaire d'État a invité l'ambassade des États-Unis à Madrid à remettre une note où il déclarait que, malgré les sentiments d'amitié dont le gouvernement des États-Unis est animé envers le gouvernement espagnol, il ne peut reconnaître la légalité de la fermeture des ports en question si un blocus effectif n'est pas proclamé et mis en vigueur par la flotte espagnole : « En adoptant cette position, le gouvernement des États-Unis s'inspire d'une longue suite de précédents de droit international avec lesquels le gouvernement espagnol est certainement familier. »

D'autre part, à la suite du bombardement, le 30 août, par un avion espagnol non identifié, du destroyer *Kane*, M. Hull, agissant sur les instructions du président Roosevelt, a protesté auprès du gouvernement de Madrid et également, à titre officieux, auprès du général Franco, commandant de l'armée insurgée, par l'intermédiaire du consul des États-Unis à Séville. Il a invité les autorités espagnoles à prendre les dispositions nécessaires pour empêcher le retour d'un pareil incident et affirmé l'intention du gouvernement américain d'observer la plus stricte neutralité dans le conflit.

[1] La reproduction de cette dépêche n'a pas semblé nécessaire.

225

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONJEAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID.

T. nos 68 à 70. *Paris, 2 septembre 1936, 19 h.*

Je vous adresse sous les numéros suivants le texte d'une note que je vous serais obligé de remettre au ministère d'État en réponse à celle que vous m'avez transmise le 21 août sous le no 69 (1).

Note. — « Par une note no 451 en date du 20 août, le ministère d'État a bien voulu prier l'ambassade de France de faire savoir au gouvernement de la République que les ports d'Espagne au pouvoir des rebelles, ainsi que ceux de Melilla, de Ceuta, de la zone espagnole du protectorat du Maroc, des îles Baléares et des Canaries étaient compris dans la zone de guerre et qu'en conséquence les bâtiments de la flotte espagnole chargés d'empêcher le ravitaillement des forces adverses ne pourraient permettre l'entrée de navires de commerce dans ces ports. Le ministère d'État exprimait le désir de voir avertir en temps opportun les bâtiments de commerce français afin d'éviter tous incidents possibles.

« En réponse à cette communication, l'ambassade de France a l'honneur de faire savoir au ministère d'État que le gouvernement de la République croit devoir régler son attitude d'après les principes suivants :

« 1. Il ne saurait voir dans la mesure annoncée l'établissement d'un blocus en vertu des droits reconnus dans l'état de guerre à un belligérant par le droit international, mais seulement une mesure de police prise par le gouvernement espagnol dans l'exercice et les limites de sa souveraineté territoriale;

« 2. Estimant ne pas se trouver en présence d'une déclaration de blocus, le gouvernement de la République considère n'avoir pas à se référer aux règles du droit international concernant l'efficacité du blocus et sa notification.

« 3. Les bâtiments de guerre français ont reçu l'instruction de s'opposer à tout acte de visite ou de déroutement des bâtiments de commerce français à plus de trois miles des côtes d'Espagne.

« 4. Si des navires français rencontraient dans les eaux territoriales espagnoles quelque obstacle à leur libre circulation, le gouvernement de la République se réserverait de réclamer pour eux le libre exercice de toute activité légitime » (2).

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire cette pièce, dont le contenu est exposé ici.

(2) Communiqué par la poste aux ambassadeurs français à Saint-Sébastien (nos 638 à 640) et à Londres (nos 1722 à 1724).

226

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1681 à 1685. *Londres, 2 septembre 1936, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 7, 22 h.).

Je me réfère à votre télégramme no 1695 (1).

Le Foreign Office connaissait dès hier 1er septembre la substance de la note verbale allemande remise à M. François-Poncet le 31 août au sujet de la réunion à Londres et à propos des affaires d'Espagne d'un comité de coordination.

Des instructions ont été aussitôt envoyées au chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin en vue de sa conversation d'aujourd'hui avec M. Dieckhoff.

M. Newton doit attirer l'attention de ce dernier sur le nombre des puissances qui se sont déjà montrées favorables à la réunion du Comité, sur l'espoir très vif qu'a le gouvernement britannique de voir le sentiment du gouvernement allemand se modifier et sur le mauvais effet que produirait sur l'opinion britannique une attitude particulière à Berlin qui serait considérée en Angleterre comme un refus.

Le chargé d'affaires d'Angleterre doit en outre attirer l'attention de son interlocuteur sur le fait que le gouvernement britannique ne se jugerait pas en mesure d'accepter le rôle particulièrement lourd prévu pour lui à la Wilhelmstrasse.

Dans ces conditions, on espère ici que le gouvernement allemand se ralliera finalement à l'idée du comité.

J'ai néanmoins insisté au Foreign Office sur la nécessité de se préoccuper de la situation dans laquelle Berlin placerait les autres puissances en persistant dans son idée première. J'ai fait état à ce sujet des indications contenues dans vos télégrammes.

La procédure qui consisterait à charger une personnalité britannique d'assurer à Londres même les échanges de vues entre les représentants des puissances intéressées ne semble pas susceptible d'être retenue par le gouvernement anglais. Elle impliquerait pour lui des responsabilités, notamment vis-à-vis de son opposition, qui lui paraissent dangereuses et entraîneraient à son avis des délais et des confusions qui la rendraient rapidement inopérante.

(1) Le télégramme no 1695-1699, du 1er septembre, retransmettait à Londres un texte téléphoné la veille de Berlin (sous le no 2784). Il s'agissait d'une note verbale du gouvernement allemand qui, en réponse à des notes françaises des 27 et 28 août suggérant la constitution à Londres d'un comité « chargé de recueillir toutes informations sur les mesures prises et d'examiner les possibilités de solution pratique en vue de l'application des dispositions de ladite déclaration [d'embargo sur les armes destinées à l'Espagne] », la déclarait sans nécessité ni utilité, considérant qu'il suffirait que les divers gouvernements communiquent au gouvernement britannique les mesures prises pour cette application.

Dans ces conditions, M. Eden et ses collaborateurs vont réfléchir à la solution qui leur paraîtrait la moins mauvaise. Il est possible qu'ils suggèrent des réunions privées au Foreign Office entre les représentants des puissances intéressées ou, dans certains cas, de quelques-unes d'entre elles. Ces réunions permettraient sous la forme la plus simple de procéder à des échanges de renseignements et d'impressions.

Ce ne serait pas à proprement parler un comité et l'ambassade d'Allemagne serait invitée à joindre ses efforts à ceux des autres missions.

Le gouvernement anglais reste donc pour sa part très partisan de la réunion d'un comité tout en donnant à cette conception un aspect légèrement différent.

L'attitude de l'opposition dans les affaires d'Espagne ajoute en effet aux préoccupations du Cabinet et lui fait craindre certaines difficultés par la suite.

L'opposition en vient à considérer aujourd'hui la constitution d'un organisme spécial comme un critérium sincère des puissances qui ont fait des déclarations au sujet des événements d'Espagne et aussi comme une garantie de l'observation des engagements. Comme il a été indiqué à M. Newton, la valeur d'un comité serait à peu près nulle aux yeux des Anglais si l'Allemagne s'abstenait d'y participer.

Le Foreign Office a de nouveau insisté auprès de moi aujourd'hui pour connaître les idées du gouvernement français sur la tâche exacte qui incomberait au futur organisme. Si la réponse allemande était favorable, il importerait d'éviter tout retard de notre part à ce sujet.

Du côté anglais, on concevrait des réunions aussi réduites que possible en nombre. La position des différents pays depuis la déclaration serait indiquée par leurs représentants.

Enfin, on procéderait à un échange de renseignements susceptible, il est vrai, de provoquer des discussions parfois pénibles mais de nature, selon les Anglais, à clarifier les positions réciproques et à prévenir les insinuations de la presse qui excite les opinions publiques.

227

M. Charles-Arsène Henry, Ministre de France à Copenhague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 166. *Copenhague, 2 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 septembre).

Les 20 et 21 août, les ministres des Affaires étrangères des trois pays scandinaves se sont réunis à Copenhague en une conférence dont le but officiel était d'étudier de concert l'attitude que devait avoir M. Munch à la session de la Société des Nations. Le communiqué donné à la presse fut d'une entière banalité et constata l'accord des trois ministres sans préciser en quoi il consis-

tait. M. Bernhoft m'a dit qu'à Genève, M. Munch devait surtout s'efforcer de faire établir que les petits pays ne seraient pas tenus de prendre parti dans un conflit éventuel entre les grandes puissances puisqu'il émettrait un vœu très discret en faveur du désarmement. Tout cela ne présente pas un grand intérêt et nous connaissons depuis assez longtemps la politique des pays nordiques pour ne pas nous étonner de ce programme, quoique un vœu en faveur du désarmement paraisse une gageure, venant si vite après le décret doublant les effectifs de l'armée allemande.

Il était vraisemblable que les trois ministres avaient bien dû parler d'autre chose et, en effet, les langues s'étant déliées depuis peu de jours, j'ai appris que la conférence avait été beaucoup plus mouvementée que les journaux ne l'avaient dit et que les hommes politiques danois avaient mis en elle des espoirs qui ont été déçus.

Le 12 août, la commission des Affaires étrangères du parlement danois a tenu une réunion secrète à laquelle prit part le Dr Munch. On lui demanda d'exposer à la conférence des trois ministres scandinaves les plans d'agression de l'Allemagne contre le Danemark, afin d'obtenir d'eux une déclaration touchant la frontière sud de la Scandinavie qui doit être tenue comme politiquement menacée. Les membres gouvernementaux de la Commission demandaient que la Suède et la Norvège déclarassent quelle serait leur attitude si l'Allemagne soulevait la question de la révision de la frontière. L'opposition eût voulu que l'on envisageât également le cas d'une attaque brusquée du Slesvig.

Le Dr Munch se refusa absolument à poser aucune de ces questions en déclarant qu'il n'y avait pas la moindre chance que les ministres de Suède et de Norvège y répondissent.

Je ne sais pas bien ce qui se passa entre lui et M. Stauning, mais toujours est-il que, d'après des renseignements que je crois très bons, le président du Conseil se décida à faire lui-même la démarche dont M. Munch ne voulait pas se charger. C'est au cours d'une seconde séance de la conférence que M. Stauning aurait prononcé son attaque, séance dont on avait écarté tous les fonctionnaires et secrétaires et qui ne réunissait que le président du Conseil et les trois ministres des Affaires étrangères.

M. Stauning aurait exposé que le Danemark était aujourd'hui en fait sous la menace directe de la guerre et que pour conserver sa neutralité, il avait besoin d'être très fortement soutenu par la Suède et la Norvège. D'après lui, l'Allemagne aurait fait comprendre clairement au gouvernement danois qu'il ne s'agissait pas seulement maintenant du Slesvig du nord dont, en tout cas, la frontière doit être « régularisée », mais qu'il en allait de la politique économique du Danemark entier qui doit concorder avec les intérêts allemands. C'est ainsi que les négociations commerciales dano-allemandes ont été brusquement interrompues par les délégués allemands qui, ayant posé des conditions inacceptables, n'ont même pas voulu les discuter et ont quitté Copenhague sans avertissement préalable. Depuis quelques semaines, poursuivit M. Stauning, le ton des Allemands est devenu tel que l'on pourrait croire qu'ils tiennent déjà le Danemark pour une colonie du Reich.

M. Stauning exposa alors que ce ton nouveau ne pouvait provenir que de la certitude qu'ont les Allemands que les grandes puissances, prises en bloc, qui ont accepté toutes les violations du traité de Versailles, n'accorderaient pas la moindre importance au sort du Danemark.

En ce qui concerne spécialement l'Angleterre, aurait ajouté M. Stauning, l'Allemagne s'est bien persuadée que le gouvernement britannique se bornerait à poser des questions et à envoyer des notes si le Danemark avait besoin de son secours. En fait, malgré d'innombrables conversations, nous n'avons rien pu obtenir de précis à Londres. Et pourtant cet été encore les Anglais, aussi bien les militaires que les diplomates, nous ont assuré que la politique traditionnelle de leur pays à notre égard n'était changée en rien. Mais il est douteux que l'Angleterre suive une ligne de politique déterminée. C'est avec son aide et ses conseils que l'on a fortifié la frontière et amélioré certains des services techniques de l'armée danoise et d'autre part, le ministre du Danemark à Londres lui-même nous met en garde contre la dangereuse illusion qui consisterait à compter sur l'aide de l'Angleterre au cas d'une attaque allemande. Il en est de même, poursuivit M. Stauning, pour la politique économique. L'Angleterre ne sait pas ce qu'elle veut : en quelques jours, elle a réduit, augmenté, puis réduit encore les contingents de produits agricoles danois. Ces fluctuations rendent l'économie du Royaume plus dépendante encore de l'acheteur allemand. Pour conclure, M. Stauning déclara que l'Allemagne était sans merci et que le Danemark se sentirait perdu s'il n'obtenait un fort appui moral de la part des autres pays scandinaves.

Ses interlocuteurs lui auraient alors dit qu'ils n'avaient aucune idée que la situation fût aussi grave et qu'on ne pouvait s'en douter par la lecture des journaux danois.

M. Munch leur expliqua alors que la presse de Copenhague suivait en cela les instructions formelles du gouvernement qui ne voulait pas que la population s'affolât.

Ses collègues suédois et norvégien lui auraient alors expliqué que si la presse danoise continuait à se taire sur un sujet dont l'importance était si grande pour son pays, on ne pouvait compter émouvoir en sa faveur l'opinion publique de ses voisins.

M. Koht aurait ajouté qu'en aucun cas le Danemark ne pourrait compter sur une aide militaire de la Norvège, car celle-ci n'en avait pas les moyens.

M. Westman fut moins catégorique, mais M. Stauning aurait eu l'impression très nette qu'il n'y avait aucune illusion à avoir sur l'aide militaire de la Suède.

Je ne puis évidemment pas garantir de façon absolue à Votre Excellence que tout ce que je viens de lui rapporter soit strictement exact. Mais je le crois tel. En premier lieu, la façon dont ces renseignements me sont parvenus m'inspire confiance. Puis la situation respective du Danemark et de l'Allemagne, telle que l'aurait dépeinte M. Stauning, est bien celle que nous constatons ici et que toute ma correspondance, depuis plusieurs mois, expose au Département. En outre, je ne relève dans le récit qui m'a été fait aucune inexactitude, ni aucune invraisemblance. Enfin, les réactions de M. Stauning et de M. Munch sont celles mêmes que j'aurais attendues d'eux.

J'ajoute que je crois y trouver la confirmation de faits que je soupçonnais. En premier lieu, l'aide des services techniques de l'armée et de la marine anglaises pour l'organisation de la défense danoise me paraît maintenant bien certaine. Il me semble aussi qu'en outre, il s'est tenu de véritables conversations d'états-majors débordant l'intérêt de simples problèmes de détail d'armement. Il paraît vraisemblable que ces conversations continueront, car M. Stauning a pu exagérer un peu sa déception de l'attitude des Anglais pour mieux convaincre ses interlocuteurs. Je ne le crois pas homme à changer son fusil d'épaule et à renoncer maintenant à sa politique d'amitié pour l'Angleterre : tout son passé, tous ses sentiments les plus nobles et tout son intérêt personnel me paraissent en faire un adversaire déterminé de l'Allemagne hitlérienne, même s'il se trouve dans l'obligation de céder à la pression économique qu'elle fait peser sur lui.

Enfin, je ne peux m'empêcher de rapprocher de ces déclarations de M. Stauning la conversation qu'a eue le chef du service de la presse des Affaires étrangères avec le représentant de l'agence Havas, que je rapporte à Votre Excellence par une autre dépêche. Le pessimisme de M. Puulsen me paraît de plus en plus compréhensible.

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 276 [1]. *Moscou, 2 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 septembre).

Le remaniement du cabinet roumain n'est pas sans provoquer ici une certaine inquiétude en tant que, dirigé spécialement contre M. Titulesco [2], il paraît constituer un succès indirect de l'Allemagne dans un pays que l'U.R.S.S. s'habituait à considérer comme un des bastions avancés de sa propre défense.

La presse d'hier a consacré à l'ancien ministre, en qui les Soviets avaient mis leurs complaisances, un article d'allure nécrologique qui semble sonner le glas d'une politique.

« Le fait que M. Titulesco, disent les *Izvestia*, n'entre pas dans le nouveau cabinet, revêt une très grande importance. La politique extérieure de la Rou-

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Berlin.

[2] M. Tataresco venait de constituer un nouveau cabinet en Roumanie; le trait fondamental de la nouvelle combinaison consistait dans le remplacement de M. Titulesco par M. Antonesco.

manie était liée à son nom. Ses conceptions étaient claires, et il défendait à la fois les intérêts nationaux de son pays et la cause de la paix. Pour assurer la sécurité roumaine, il combattait le revisionnisme qui menaçait l'ensemble des états faisant partie de la Petite Entente. Il savait que la Roumanie avait besoin du soutien de la Société des Nations et de celui de ses vrais amis. Aussi cherchait-il à s'appuyer sur les états non intéressés au revisionnisme et sur ceux qui voient, dans les manifestations de cette tendance, un danger pour la paix. Il comprenait également que Bucarest ne pouvait pas compter sur l'Allemagne dont la politique, visant à un nouveau partage du monde, implique une menace à l'intégrité territoriale roumaine... »

Et l'organe du Comité central exécutif de l'U.R.S.S. de manifester la crainte que la Roumanie, sous la direction d'un Roi dont les sympathies vont au Reich, et sur qui ne s'exercera plus désormais l'influence compensatrice de M. Titulesco, ne s'engage dans la voie d'aventures dangereuses.

Il est de fait que la retraite de M. Titulesco, dans les circonstances actuelles, revêt un caractère inquiétant. Depuis l'établissement de relations diplomatiques entre la Roumanie et l'U.R.S.S., M. Titulesco avait toujours été le promoteur le plus actif de rapports amicaux entre les deux pays et il ne répugnait même pas à envisager de donner à ces derniers la forme d'une éventuelle collaboration militaire. Il avait laissé entrevoir à M. Litvinov la possibilité d'un accord octroyant aux troupes soviétiques le droit de passer au travers du territoire roumain pour se porter au secours de la Tchécoslovaquie. Et s'il est un reproche que l'on puisse faire à la diplomatie soviétique, c'est peut-être de n'avoir pas su fixer les intentions de M. Titulesco en consentant elle-même en temps opportun aux sacrifices nécessaires. Il eût fallu par exemple qu'après avoir renoncé à ouvrir par les armes la question de la Bessarabie, l'U.R.S.S. renonçât en outre expressément aux droits qu'elle prétend toujours avoir sur cette région, de telle façon qu'en cas de réalisation et de mise en œuvre de l'accord envisagé, la Roumanie ne se trouvât pas devant le fait d'une occupation, doublant un titre juridique tenu pour valable du côté soviétique. Devant une telle situation, en effet, la Roumanie serait impuissante à obtenir, le cas échéant, le rappel des troupes russes.

L'U.R.S.S. s'est-elle montrée disposée sans ambiguïté à donner à la Roumanie tous apaisements utiles à cet égard? Je serais heureux de connaître sur ce point l'opinion de notre légation à Bucarest qui, mieux que l'ambassade, a été en mesure de connaître le cours exact des négociations soviéto-roumaines et de se rendre compte de l'atmosphère dans laquelle elles se sont développées. La question est intéressante à résoudre, car elle constitue un élément susceptible de contribuer à déterminer jusqu'à quel point l'U.R.S.S. est animée de la sincère et ferme volonté de poser les conditions positives d'une éventuelle intervention effective de ses *troupes de terre* pour le cas où il serait nécessaire de faire appel à son aide à des fins de sécurité collective.

En tout cas, la question du passage des troupes soviétiques au travers de la Roumanie paraît actuellement compromise du fait du départ de M. Titulesco. Mais cela ne veut pas dire que toute collaboration d'ordre militaire soit désor-

mais exclue entre l'U.R.S.S. et la Roumanie, dans la mesure tout au moins où cette dernière persévérera dans la ligne générale politique tracée par M. Titulesco. Ainsi en effet que l'ambassade l'exposait dans sa dépêche nº 313 du 20 août 1934 [1], écrite sur un sujet analogue, le concours des forces de terre est loin d'épuiser les ressources que peut offrir l'assistance mutuelle.

229

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1362 [2]. *Berlin, 2 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 décembre).

Après avoir institué le service militaire de deux ans par un nouveau coup de surprise qu'elle a, d'ailleurs, eu soin d'atténuer en déclarant, quelques heures auparavant, l'embargo sur l'exportation des armes à destination de l'Espagne, l'Allemagne, ainsi qu'elle a coutume de le faire en pareil cas, s'est, pendant deux ou trois jours, tenue tranquille, immobile et comme aux aguets.

Non sans inquiétude, elle a tendu ses oreilles vers les bruits du dehors, impatiente de savoir comment l'étranger réagirait. Le tour d'horizon auquel elle a procédé l'a plutôt satisfaite : nulle part son initiative n'avait provoqué de violente tempête; au contraire, dans tous les pays, y compris la France, on l'avait accueillie avec le minimum de protestations.

Il n'a pourtant pas échappé aux dirigeants nationaux-socialistes que l'opinion publique internationale réprouvait la décision de M. Hitler. Ils ont eu beau affirmer et faire affirmer par leurs journaux que le geste du Führer avait été compris et qu'en Europe et en Amérique, on jugeait légitime que le Reich accrût ses armements, puisque ceux-ci avaient pour but de protéger la civilisation contre le bolchevisme, ils ne se sont pas trompés sur les sentiments véritables des autres gouvernements et des autres peuples. Ils ont constaté qu'un peu partout, la thèse de l'Allemagne incorrigible, insatiable, ambitieuse et belliqueuse retrouvait de plus en plus créance et que l'Allemagne était plus que jamais considérée comme la principale responsable de l'atmosphère générale de méfiance et de malaise qui pèse, aujourd'hui, sur le monde. Se conformant à leur tactique habituelle, les chefs du régime sont aussitôt passés à l'attaque; par la voie de leurs organes de presse les plus sérieux, de la *Gazette de Francfort* notamment, qui est particulièrement lue à l'étranger, ils se sont

[1] Dans cette dépêche, l'ambassadeur, après avoir souligné l'hostilité de Varsovie au principe d'un pacte oriental, qui risquait de favoriser l'implantation soviétique en Pologne, soulignait que des forces d'assistance autres que le concours des forces terrestres permettaient d'éviter ce péril (fournitures de matériel de guerre, collaboration des forces maritimes et aériennes).

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

évertués à démontrer que ce n'était pas le Reich qui avait déclenché la course aux armements. Une fois de plus, on a vu reparaître une série d'articles traçant l'historique des récents événements et accusant la France d'avoir, par son alliance avec la Russie des Soviets, bouleversé l'équilibre militaire et politique du continent. L'Allemagne n'aurait pas demandé mieux que de s'engager dans une voie toute différente. N'avait-elle pas eu foi, durant plus de quinze ans, dans la promesse inscrite par les Alliés dans le traité de Versailles? Elle ne faisait, actuellement, quant à elle, que tirer les conséquences des gestes initiaux qui ne lui étaient point imputables.

L'attitude que le Reich observe vis-à-vis des affaires d'Espagne n'est pas non plus réconfortante. Au cours de ces derniers jours, elle s'est caractérisée essentiellement par les deux particularités suivantes :

Tout d'abord, les attaques contre la France n'ont nullement cessé. Manifestement, le ministère de la Propagande n'a en rien modifié ses instructions à notre endroit; il les aurait même plutôt renforcées. Il n'est pas de jour où il ne soit question, dans les feuilles berlinoises sans exception, de l'aide qui serait fournie, du côté français, au gouvernement de Madrid. Elles ne font grâce à leurs lecteurs d'aucun récit, d'aucun détail tendant à prouver que la France viole constamment les règles de la neutralité.

Le second fait notable est la franchise de plus en plus ouverte avec laquelle les Allemands affichent leurs sympathies pour le parti militaire. Les déclarations des généraux rebelles sont soigneusement enregistrées; leurs moindres paroles sont notées. A différentes reprises, cette semaine, l'*Observateur raciste* a consacré ses premières pages aux interviews que certains d'entre eux avaient accordées à son correspondant. Bien entendu, une place spéciale est réservée aux passages dans lesquels les chefs des insurgés se plaignent de la conduite de la France et assurent que le matériel capturé chez leurs adversaires est, dans sa majorité, d'origine française. Des hommes comme Franco, Mola, Cabanellas, sont en passe de devenir, ici, des héros populaires. Leurs figures commencent à être connues du grand public. Dans les films d'actualité que présentent les cinémas de la capitale, on les voit traverser les villages conquis, acclamés par les habitants, rétablissant l'ordre et la paix, tandis que des visions d'horreur ont signalé, sur des précédentes photographies, la présence des « rouges ».

Il semble résulter de cette double remarque que l'Allemagne se préoccupe de préparer les esprits, aussi bien au dehors qu'au dedans de ses frontières, à un acte important et qu'elle se réserve la possibilité de reconnaître, un jour ou l'autre, la junte de Burgos. Le motif dont les dirigeants nationaux-socialistes se sont servis pour expliquer, dans le communiqué officiel qui a été distribué à la presse, le transport à Alicante de l'ambassade d'Allemagne n'est pas moins significatif : déclarer que le gouvernement de Madrid est incapable d'assurer la protection des missions diplomatiques, c'est avouer qu'aux yeux du IIIe Reich, il n'est plus un gouvernement digne de ce nom, mais un instrument entre les mains des marxistes.

On a, en outre, l'impression que, lorsqu'elle attaque la France d'une manière ininterrompue et l'accuse de manquer à ses engagements, l'Allemagne désire

se ménager la faculté de remettre en cause l'adhésion qu'elle a donnée au principe de la neutralité dans les affaires d'Espagne. A la date du 24 août, l'office des Affaires étrangères ne paraît pas avoir dit son dernier mot. Il vient, en tout cas, de faire un pas en arrière en refusant, par une note qu'il m'a adressée dans la soirée du 31 août [1], de participer à la constitution du comité qui serait chargé d'assurer l'application pratique de la déclaration relative à l'embargo sur les armes. Cette décision ne m'a pas autrement étonné. Dans les jours qui l'ont précédée, les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse avaient repris, en effet, vis-à-vis de moi, l'attitude embarrassée qui avait été la leur lorsque le Reich nous laissait ignorer s'il accepterait ou non notre proposition de non-immixtion. Quand j'ai demandé à M. Dieckhoff que son pays se fît représenter au comité de Londres, le secrétaire d'État ne m'a fourni aucune réponse précise; il m'a posé une série de questions; je l'ai retrouvé, tel que je l'ai souvent connu, gêné et quelque peu fuyant.

La situation est donc sensiblement analogue à celle qui existait avant le 24 août et le geste qu'a fait l'Allemagne, au moment où elle annonçait l'introduction du service militaire de deux ans, semble bien n'avoir été qu'un geste de circonstance. Quant aux raisons qui ont entraîné le refus des dirigeants nationaux-socialistes, elles sont, pour le moment, difficiles à apprécier. Le Reich veut-il conserver sa liberté d'action complète dans les affaires d'Espagne et est-il sur le point de nous placer, de ce côté, en présence d'une brusque détermination? Craint-il, en acceptant de siéger dans un organisme international, de créer un précédent, d'être pris dans une sorte d'engrenage et de se montrer, dès à présent, disposé à envoyer des délégués à la conférence de Bruxelles? Toujours est-il qu'aujourd'hui plus que jamais, il nous apparaît rempli d'arrière-pensées et d'intentions étranges.

Sur ce chapitre, une dernière observation s'impose. Il est remarquable que les gouvernements de Berlin et de Rome n'aient pas adopté, en l'occurrence, une conduite semblable et que l'Allemagne n'ait pas redouté d'apparaître isolée dans le cas où le comité de Londres se réunirait sans elle et grouperait, côte à côte, les représentants de l'Angleterre, de la France et de l'Italie.

Au milieu de ce brouillard abritant on ne sait quels projets mystérieux, le séjour de M. Schacht à Paris [2] a fait l'effet d'un bref éclair qui a ouvert des perspectives de raison et de paix. Il n'est peut-être pas inutile, à ce propos, de revenir sur le véritable caractère du voyage du ministre du Reich et sur les conditions dans lesquelles il a été accompli. M. Schacht n'avait pas été, à proprement parler, chargé d'une mission par le gouvernement allemand. Il n'avait pas été, non plus, invité par le Führer à remettre de sa part aux dirigeants français un message spécial. Ce n'est pas ainsi, du moins, qu'il m'avait présenté les choses. En réalité, l'initiative du voyage appartient à M. Schacht lui-même et avait reçu l'approbation de M. Hitler. D'ailleurs, dès la visite de M. Labeyrie à Berlin, il avait été entendu que le président de la Reichsbank irait, à son tour, à Paris et qu'il s'y rendrait probablement à la fin du mois d'août. A l'empressement que le gouverneur de la Banque de France avait

(1) Voir ci-dessus, n° 226 (note).

(2) Voir ci-dessus, n°s 196, 213.

marqué en venant ici au lendemain de sa nomination, M. Schacht a tenu à répondre par le même empressement et à ne pas être en reste de courtoisie. Il ne semble pas qu'à l'origine son voyage ait dû avoir une portée plus considérable. Mais M. Schacht n'est pas homme à laisser échapper les occasions; il est doté d'un esprit qui est toujours en éveil et qui a soif de comprendre. Il n'a donc pas résisté à la tentation, au cours de son séjour à Paris, de procéder à une enquête et de satisfaire sa curiosité.

Au surplus, M. Schacht n'est pas sans être frappé par certains traits de la situation actuelle, qu'il considère comme alarmante. Il s'inquiète du rebondissement de la course aux armements, de l'anarchie économique et financière persistante, du désordre monétaire permanent. Il redoute que, si l'Europe continue de glisser dans la voie qu'elle a prise, elle n'aille de catastrophe en catastrophe et ne finisse par sombrer dans un terrible conflit. A la veille de son départ, il se demandait s'il était encore possible d'arracher l'Allemagne et, avec elle, le continent tout entier, à un cercle fatal. Il souhaitait de se rendre compte, pendant son séjour à Paris, de l'atmosphère qui régnait en France et des dispositions qui prévalaient vis-à-vis du Reich. Selon lui, c'est, en effet, de la tournure que revêtiront les relations franco-allemandes que dépend la paix ou la guerre. Quel accueil lui ferait-on dans la capitale française? Dans quelle mesure trouverait-il les hommes au pouvoir résolument hostiles au IIIe Reich ou, au contraire, enclins à une détente, voire à un rapprochement entre les deux pays? Si de ses contacts parisiens, il rapportait une impression assez favorable, si les conversations générales qu'il comptait avoir lui permettaient de penser que, sur quelques points, des résultats pratiques pourraient être obtenus, il m'avait dit qu'il le ferait savoir au Führer et que, s'il le fallait, il s'efforcerait d'obtenir son approbation.

Sans que mon interlocuteur se soit ouvert sur ce point, le langage qu'il a tenu m'a confirmé dans l'idée que M. Hitler était en proie à des influences qui s'exerçaient dans un sens opposé à celui recommandé par le président de la Reichsbank, que ces influences étaient en train, à la faveur des récents événements, de gagner du terrain et qu'il n'y avait plus un moment à perdre si l'on voulait empêcher leur triomphe définitif. M. Schacht espérait qu'il trouverait, à Paris, des appuis suffisants pour s'en servir dans l'intérêt de la cause qu'il soutient et exprimer son opinion à Berlin avec une autorité accrue.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le sait, qu'il existe auprès du Führer un parti de la guerre. L'état-major nazi, à peu près sans exception, fait entrer la guerre dans ses calculs. Il engage M. Hitler à ne pas perdre de temps, s'il veut profiter de circonstances particulièrement propices. A attendre davantage, ne risque-t-on pas de se heurter à une France qui sera sortie de l'ère de ses plus grosses difficultés, à une Angleterre qui aura achevé son programme de réarmement et qui parlera plus haut et plus fort, à une Russie mieux outillée, à une Pologne moins sûre? M. Goering, M. Goebbels, M. Hess lui-même, que divisent quinze années de jalousie, et qui se supportent à contrecœur dans l'existence quotidienne, sont pleinement d'accord pour que le Reich se débarrasse, au besoin les armes à la main, des obstacles qui lui barrent encore la route. Tout compromis leur est odieux; ils n'apprécient que les solutions radicales. Le succès

qu'ont rencontré les initiatives brutales auxquelles le régime a recouru depuis son avènement n'ont pu que les convaincre de la valeur de la méthode du fait accompli. Ils ont été agréablement étonnés de constater que la décision du 24 août, concernant l'introduction du service militaire de deux ans, n'avait pas déchaîné, à l'étranger, une tempête de fureur contre le Reich. Ils s'imaginent que l'Europe n'a plus de résistance, qu'elle n'a plus le courage de réagir et que l'Allemagne aurait tort de tarder davantage à s'assurer la place à laquelle elle a droit au soleil.

De tels calculs et de telles ambitions dont il sait dans quelles aventures effroyables ils risquent d'entraîner l'Allemagne alarment M. Schacht et, avec lui, beaucoup d'esprits sensés dans les cercles de fonctionnaires et dans les milieux industriels. La Wilhelmstrasse, elle aussi, en est visiblement préoccupée. Il est significatif, à cet égard, que, tandis que les organes de presse nationaux-socialistes ont passé l'événement sous silence, se bornant à reproduire les dépêches de leurs correspondants, les journaux qu'inspire directement l'office des Affaires étrangères ont accompagné le voyage de M. Schacht de nombreux encouragements et ont fondé sur lui certaines espérances. Dans une feuille généralement aussi francophobe que la *Gazette de la Bourse*, on a pu relever des passages dans lesquels l'accueil fait à l'homme d'État allemand, dans la capitale française, était commenté avec satisfaction.

M. Schacht est revenu de Paris avec le sentiment « qu'il y avait quelque chose à faire ». M. Hitler, de son côté, serait d'avis que l'on ne devrait pas s'en tenir à ces premiers contacts. Le sondage effectué par le ministre du Reich aurait été jugé de nature à autoriser la poursuite de l'entreprise.

Il ne faut pas croire, cependant, que, même dans le cas où la raison l'emporterait au sein du cabinet national-socialiste et où celui-ci se laisserait guider par les éléments modérateurs et pacifiques, on s'engagerait dans une voie libre et facile à parcourir. De tous les obstacles qui l'encombrent, le principal, aux yeux des Allemands, demeure « la collusion franco-russe ». Le pacte Paris-Moscou hante leurs esprits comme un cauchemar. A leur avis, c'est lui qui est à l'origine du trouble général de l'Europe. Travaillés par une propagande infatigable qui cherche à fixer leur attention sur un seul objet, ils perdent de vue les aspects complexes du problème franco-allemand et en arrivent à le poser sous les formes d'un dilemme : ou bien la France relâchera ses liens avec la Russie, et rien n'empêchera plus qu'elle vive en bonne entente avec l'Allemagne, ou bien elle persistera dans son erreur, et elle sera alors responsable du malheur du monde!

Les événements d'Espagne n'ont pas seulement permis au Reich d'instituer le service militaire de deux ans. Ils l'ont également incité à développer d'une manière inouïe et dans des proportions qu'elle n'avait jamais atteintes jusqu'à présent la campagne qu'il mène contre le bolchevisme, contre l'U.R.S.S. et contre la France, alliée des Soviets. A aucun moment, les circonstances ne lui ont semblé aussi favorables pour dénoncer la gravité et l'imminence du « péril rouge » et répandre, en même temps, la thèse que l'amitié franco-russe est incompatible avec la paix du continent. Aussi multiplie-t-il, un peu partout,

les efforts pour créer une atmosphère générale hostile à l'U.R.S.S. et emporter des adhésions à la cause qu'il défend.

Le travail de pression auquel l'Allemagne se livre est particulièrement intense dans les pays alliés de la France. La tactique que ses agents y emploient est, du reste, partout la même. Elle consiste à encourager les éléments qui sont hostiles aux Soviets et voient, par conséquent, d'un mauvais œil le pacte Paris-Moscou. Jusqu'au sein des états dont la politique est diamétralement opposée à celle du gouvernement de Berlin, le IIIe Reich cherche ainsi à se constituer une clientèle, qu'il s'agisse du mouvement flamingant en Belgique, des Sudètes en Tchécoslovaquie, de la Garde de fer en Roumanie. Il se flatte, d'ailleurs, d'avoir déjà obtenu quelques résultats. Les modifications qui viennent d'être apportées à la composition du cabinet de Bucarest [1] peuvent, sans doute, être inscrites à l'actif de sa propagande. En tout cas, elles ont été accueillies ici avec une grande joie. On s'est félicité que la mise à l'écart de M. Titulesco privât la Russie et la France d'une pièce maîtresse sur l'échiquier européen.

L'Allemagne ne se contentera évidemment pas de ce succès. Il faut s'attendre, au contraire, à ce qu'elle en recherche de semblables. Elle voudrait, à la veille de la conférence de Bruxelles, mettre dans sa main le plus grand nombre possible d'atouts et, en particulier, modifier dans la mesure de ses pouvoirs la situation à l'est de l'Europe. Les avantages qui en résulteraient pour elle, le jour où cette conférence se réunira, ne sauraient, en effet, lui échapper.

Il est d'ailleurs certain que, d'ici là, le congrès de Nuremberg, qui doit tenir ses assises du 8 au 16 septembre, soulignera, par des démonstrations oratoires et un puissant étalage de forces militaires, l'action de grande envergure entreprise par le gouvernement hitlérien. On prétend que les chefs du régime y déclencheront, contre le bolchevisme et les Soviets, une offensive dépassant en ampleur et en virulence les attaques qui avaient caractérisé le congrès de l'an dernier et dont on aurait pu penser, pourtant, qu'elles représentaient un maximum. Les Allemands n'ont pas l'air d'imaginer, un instant, que du côté russe, une protestation quelconque puisse intervenir et ils paraissent croire qu'il leur sera toujours loisible de jouer avec le feu. Il n'en reste pas moins que la température monte et que l'atmosphère ambiante devient de plus en plus lourde.

[1] Voir ci-dessus, n° 228 (note).

230

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1694. Très urgent. Secret. Réservé. *Londres, 3 septembre 1936* [1].
(*Reçu :* 20 h. 5).

Suite à ma communication téléphonique de ce jour [2].

Je vous adresse ci-après le projet de télégramme d'instructions que le gouvernement britannique désirerait envoyer d'urgence au chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin.

« *Traduction.* — Vous pouvez donner au gouvernement allemand l'assurance qu'il est dans nos intentions que l'activité du Comité soit limitée « à des matières qui concernent directement l'embargo sur les armes pour l'Espagne, à savoir : l'échange d'informations concernant les mesures pour son application, les vues touchant l'exécution et l'efficacité de ces mesures et l'examen des suggestions pour des mesures complémentaires, par exemple le contrôle des volontaires. »

« Le gouvernement de Sa Majesté apprécie pleinement les dangers qu'il pourrait y avoir en laissant soulever des questions délicates dans le Comité ou en chargeant celui-ci de fonctions qui seraient en dehors de la question immédiate de non-intervention. Le Comité pourra lui-même déterminer la méthode de travail la plus appropriée et le représentant de l'Allemagne gardera, bien entendu, la pleine liberté d'exprimer les vues de son gouvernement en ce qui concerne la durée et les travaux du Comité.

« Le point important est d'obtenir une réunion prompte du Comité où tous les gouvernements sont représentés et où la portée des futures discussions pourra être définie. »

Le Foreign Office vous demande de lui faire part sans délai du sentiment, qu'il espère favorable, du gouvernement français, ou des observations que nous aurions à formuler.

La communication de la Wilhelmstrasse à laquelle répond le texte anglais a dû, m'a-t-on déclaré au Foreign Office, probablement nous avoir été faite par l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de conserver à cette communication des instructions britanniques un caractère secret.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Le télégramme 1693 confirmait la réception par le gouvernement anglais de la réponse allemande au projet de constitution d'un comité de coordination à Londres. Berlin désirait connaître exactement les attributions de ce comité, demandant qu'il se bornât (entre autres choses) à assurer une stricte exécution de la « prohibition des armes telle qu'elle a été édictée par chaque puissance ». (Aux autres exigences allemandes, Londres répondait affirmativement, ainsi qu'il ressort du T. nº 1694). Le gouvernement anglais désirait ne répondre à Berlin qu'après avoir pris connaissance de la manière de voir de Paris.

231

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 382, 383. *Moscou, 3 septembre 1936, 19 h. 32, 19 h. 27.*

(*Reçu :* 20 h. 25).

La lecture des journaux français me donne lieu de constater que la plupart d'entre eux, notamment le *Temps*, à l'opinion duquel on attache ici une certaine importance, se sont abstenus, dans leurs articles de fond, de commenter l'adhésion de l'U.R.S.S. à la déclaration française du 15 août [1], ou même d'en faire occasionnellement l'objet d'une mention honorable.

Or, l'attitude prise par les dirigeants de Moscou n'est pas aussi naturelle qu'elle peut sembler au premier abord. Ayant servi à l'opposition de point de cristallisation, elle a déterminé au sein du parti bolchevique, avant et après qu'elle se fût précisée, de violents remous, dont j'ai d'ailleurs senti très nettement les contrecoups au cours de ma négociation. S'inspirant des deux principes de la solidarité européenne et de la coexistence pacifique des peuples, elle représente un succès des idées actuellement constructives de M. Staline sur les idées opposées. Il me paraîtrait donc bon que notre presse, sans s'engager dans une discussion inopportune des tendances qui s'affrontent ici, fît preuve de compréhension sympathique à l'égard du geste soviétique et ne décourageât pas, par son silence, la politique positive dont elle constitue une manifestation.

232

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN [2],
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2829 à 2831. *Berlin, 4 septembre 1936, 14 h. 16.*

(*Reçu :* 15 h. 15).

La visite en France du général Rydz-Smigly, l'importance et l'éclat des cérémonies organisées en son honneur et surtout ses conversations avec les chefs de notre armée causent, dans les milieux politiques berlinois, une mauvaise humeur fortement mêlée d'inquiétude.

(1) Voir ci-dessus, no 193.

(2) M. François-Poncet séjourne alors à Paris. En se rendant en France, il a fait un détour par Berchtesgaden où, le 2 septembre, il a eu une entrevue avec le chancelier Hitler. (Voir ci-dessous no 334, annexe).

La presse s'était abstenue, tout d'abord, de commenter ce voyage, comme si elle appréhendait d'en souligner la portée et de donner corps à ses craintes. Aussi les journaux se sont-ils bornés au début à mettre en relief les voix officieuses polonaises qui affirmaient que « rien n'était changé dans la politique de Varsovie ». On a même pu relever dans quelques feuilles l'affectation de la plus grande tranquillité et l'espoir que la Pologne s'emploierait à faire admettre par la France la légitimité de certaines aspirations du Reich.

Peu à peu, cependant, au fur et à mesure que se prolonge le séjour du général Rydz-Smigly, il semble que la Wilhelmstrasse, et aussi l'État-major, aient davantage de peine à contenir leurs véritables sentiments. Quelques-uns des organes qui reflètent généralement leur pensée sont visiblement agacés de tout l'effort qui a été fait par le gouvernement français et les autorités militaires françaises pour ménager à leur hôte une réception grandiose et le convaincre de la force réelle de notre pays. Ils redoutent que le général n'en ait été impressionné et ils se demandent si sa visite n'aboutira pas à un resserrement des liens franco-polonais et à une collaboration étroite dont le premier acte serait la livraison de matériel de guerre. La tactique qui se dessine consiste à mettre la Pologne en garde contre les risques que présenterait pour elle une entente trop intime avec une France alliée des Soviets, et surtout contre les illusions que Varsovie pourrait se faire sur la puissance réelle d'un pays qu'on représente ici comme miné par le communisme.

233

M. Maugras, Ministre de France à Budapest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 154. *Budapest, 4 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 septembre).

J'avais déjà eu l'occasion de faire connaître au Département l'accueil chaleureux que l'accord austro-allemand du 11 juillet avait trouvé dans la presse hongroise. Il y avait été représenté comme une justification sans réplique de la fidélité gardée par le gouvernement, en dépit de pas mal de traverses, à l'axe Rome-Berlin. Les chefs de l'opposition même se sont inclinés devant la preuve administrée à Vienne de la justesse des vues de MM. Gömbös et Kanya. Le comte Zichy, le comte Bethlen, M. Eckhardt, M. Ernszt ont récemment, dans des discours ou des articles, loué expressément la politique étrangère du gouvernement et, comme ils ont tous trois fixé comme seul but à la diplomatie hongroise la révision, il faut en conclure que c'est la ruine du traité de Trianon qu'ils attendent de la complicité italienne et allemande.

Tant que s'est prolongé le dissentiment entre Rome et Berlin, on entendait assez fréquemment ici des voix s'élever contre le caractère trop exclusif de

l'amitié que la Hongrie pratiquait avec ses deux grandes associées et rappeler l'influence dont les démocraties occidentales, l'Angleterre naturellement surtout, disposaient dans les conseils de l'Europe. Ces voix se sont tues. L'avènement du Front populaire en France, l'échec de l'Angleterre dans l'affaire abyssine, enfin la réconciliation germano-italienne les ont progressivement étouffées. Dès lors « l'axe Rome-Berlin » est devenu pour les Hongrois la baguette magique dont on peut attendre tous les miracles, bientôt, pour ces gens toujours pénétrés d'esprit troubadour, la connivence politique d'une atmosphère romanesque (*sic*). Défenseurs attitrés de l'Europe chrétienne, c'était à une croisade qu'ils marchaient avec l'Italie et l'Allemagne. Ils s'enrôlaient certes avec un enthousiasme sincère au service de la bonne cause, mais un élément de calcul entrait pourtant dans leur geste. En les voyant faire, on se rappelait Cavour envoyant son contingent sarde participer, aux côtés de la France et de l'Angleterre, à la guerre de Crimée.

J'ai eu l'impression, la dernière fois que j'ai vu M. de Kanya, que tout cet optimisme exubérant de la presse et de l'opinion l'agaçait passablement. Le ministère des Affaires étrangères n'exerce ici qu'une très faible influence sur les journaux. C'est à la présidence du Conseil que ceux-ci prennent le mot d'ordre. Il est probable que M. Gömbös, pour obvier aux conséquences funestes que son éloignement prolongé des affaires pourrait avoir sur sa popularité, a jugé utile de profiter au maximum des facilités que les circonstances lui donnaient pour entretenir ses administrés dans l'admiration de son œuvre. Le parti de l'Unité nationale, d'autre part, a tout intérêt, en prévision d'une éventuelle retraite de M. Gömbös, à présenter comme une nécessité nationale un alignement du régime intérieur hongrois sur les régimes italien et allemand, à prôner la Sainte-Alliance des gouvernements d'ordre. Mais M. de Kanya, qui est étranger à ces intrigues et par ailleurs peu porté aux illusions, m'a paru déplorer l'intempérance de tout cet enthousiasme. Comme je lui demandais s'il partageait l'opinion des journaux sur les perspectives que la « Sainte-Alliance » ouvrait devant la Hongrie, il a eu quelques mots réticents, accompagnés d'une mimique dont le sens était évidemment : « Attendez-vous de moi que je désavoue nos espérances nationales? » Pourtant, il s'est mis à me parler, comme je l'ai rapporté dans mon télégramme précité, de l'erreur qui consistait à croire qu'il ne serait guère plus difficile de modifier le statut territorial de Trianon que ce ne l'avait été de modifier le statut militaire du traité de Lausanne. On sentait à son animation que bien des agités du révisionnisme avaient dû lui dire déjà : « Qu'attendez-vous pour imiter les Turcs? » Il conclut son argumentation par ces mots : « Est-ce possible de modifier des clauses territoriales autrement que par la guerre? » Et le découragement qui perçait dans cet aveu, un autre propos qu'il m'avait tenu au début de notre conversation contribue à l'éclairer. Nous causions alors de la loi qui venait d'instituer le service de deux ans en Allemagne. Il m'avait dit à son sujet : « Je sais que c'est bien vain d'assurer un Français du pacifisme de l'Allemagne; mais, quant à moi, je reste convaincu qu'Hitler ne veut pas la guerre ». Si Hitler est un homme de paix et que la révision exige la guerre, alors il est bien vrai que l'opinion hongroise s'abandonne en ce moment à de folles chimères. M. de Kanya ne m'a

jamais dissimulé l'immense soulagement qu'il avait éprouvé à être libéré et des exercices acrobatiques auxquels l'avait longtemps obligé la rupture de l'axe Rome-Berlin et des craintes que tous les projets de garantie de l'indépendance autrichienne lui avaient inspirées. Il est assez vraisemblable que provisoirement, les bénéfices de l'accord du 11 juillet, pour lui, s'arrêtent là. Mais M. de Kanya est un homme solitaire, un vieil homme atrabilaire, sans action sur l'opinion publique de son pays.

P. S. — 5 septembre. J'ai eu l'occasion hier d'un bref entretien avec Mme de Horthy, et j'ai tenté de l'induire à me parler de l'entrevue de Berchtesgaden. D'après ce qu'elle m'a dit, ce qui aurait le plus frappé son mari, c'est l'expression d'extrême bonté qui se dégageait de la physionomie d'Hitler et particulièrement de son regard. J'ai objecté le 30 juin [1]. A quoi elle m'a répondu que la vraie bonté consistait souvent à consentir à la cause de l'ordre et du bien public les durs sacrifices qu'elle exigeait.

234

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2840 à 2843. *Berlin, 5 septembre 1936, 12 h. 53, 12 h. 52.*
(*Reçu :* 15 h.).

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne a fait hier auprès de la Wilhelmstrasse la communication dont j'ai indiqué la substance par téléphone au sous-directeur d'Europe [2]. M. Newton a, au nom de son gouvernement, donné l'assurance :

1° Que la compétence du comité de Londres serait limitée à la question de l'interdiction d'exportation des armes, à l'examen des mesures qui seraient nécessaires pour assurer l'application de l'embargo ou le renforcer, enfin, éventuellement, à l'étude de nouvelles suggestions concernant, par exemple, l'enrôlement de volontaires;

2° Que, bien entendu, le représentant du Reich au Comité aurait toujours la faculté d'exposer son point de vue.

Le chargé d'affaires d'Angleterre a retiré de sa conversation avec M. Gaus, qui dirige l'office des Affaires étrangères en l'absence du secrétaire d'État et du directeur politique, le sentiment que l'Allemagne ne tarderait plus maintenant à donner son acceptation. Divers échos qui me vont venus, d'autre part, du bureau de presse de la Wilhelmstrasse tendent à confirmer l'impression de M. Newton. Il n'en demeure pas moins que les attaques dirigées contre la France se poursuivent dans la plupart des journaux, avec la même inquiétante obstination. On ne cesse d'accuser notre pays de soutenir les éléments de

(1) 30 juin 1934.

(2) Voir ci-dessus, n° 230.

gauche et de violer ses engagements de neutralité. Le chargé d'affaires de Belgique m'a spontanément fait part des appréhensions qu'il éprouve lui-même en face de cette campagne systématique. A la suite de la constitution du nouveau gouvernement de Madrid (1), l'attitude de l'Allemagne semble s'être encore raidie; la presse de ce matin veut voir dans la participation des communistes au pouvoir la justification de sa thèse et de ses craintes sur le rôle joué par Moscou dans les affaires d'Espagne. De plus en plus, le Reich paraît identifier sa cause à celle des insurgés. Il est significatif, à cet égard, que certaines feuilles prennent position contre l'idée que le comité de Londres pourrait exercer une médiation entre les partis en présence.

235

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2861 à 2866. *Berlin, 7 septembre 1936, 12 h. 9, 12 h. 10, 12 h. 8, 12 h. 58, 12 h. 57, 12 h. 59.*

(*Reçu :* 13 h. 50, 14 h., 14 h. 30).

Suivant une information qui a filtré hier à Berlin à une heure avancée de la nuit, et que je m'efforce de contrôler, le Führer aurait, il y a deux jours, appelé auprès de lui, à Berchtesgaden, le comte Welczek et le général Kühlenthal.

On rapproche ce bruit des nombreux faits et articles de presse qui, depuis quelque temps, surtout depuis le voyage du Dr Schacht à Paris, indiquent que l'attention des cercles dirigeants s'est portée tout spécialement sur la France, l'évolution de notre politique intérieure et extérieure, notamment sur nos relations avec l'U.R.S.S. et avec la Pologne.

Il semble que, sur ces différentes questions, le plus grand flottement règne dans l'esprit des chefs de l'Allemagne.

En ce qui concerne les rapports franco-soviétiques et leur connexion avec les événements espagnols, la presse allemande, après avoir déclaré, avec un mécontentement et une inquiétude manifestes, que le gouvernement de Paris était débordé et manœuvré par les communistes, se montre frappée ce matin de la réaction qu'a provoquée dans les milieux dirigeants et dans une partie de l'opinion ce qu'elle appelle « l'ultimatum des syndicats et des bolchevistes » (2).

(1) Le 4 septembre, le président de la République espagnole acceptait la démission de Giral. Largo Caballero ne consentit à lui succéder qu'à la condition que les communistes fissent partie du gouvernement.

(2) Allusion à la démarche, le 5 septembre, auprès du président du Conseil, des délégués des métallurgistes parisiens, pour lui demander de lever l'embargo sur les armes destinées à l'Espagne, et lui annoncer un arrêt de travail d'une heure le surlendemain.

Même incertitude au sujet des rapports franco-polonais. Le voyage du général Rydz-Smigly [1] avait suscité jusqu'à présent à Berlin un véritable malaise, mais les indications que l'on reçoit maintenant de Varsovie font naître l'espoir que, sous l'influence de la Pologne, notre pays apercevrait « les risques d'une alliance avec les Soviets ».

Cette incertitude ne suffit cependant pas à expliquer entièrement l'attitude contradictoire que le Reich observe vis-à-vis de la France et qui se traduit, d'un côté, par les sondages de M. Schacht et les invites de M. Kircher, de l'autre, par la continuation de la campagne d'accusation sur de prétendues fournitures d'armes à l'Espagne.

Il est dans la méthode constante de l'Allemagne d'user concurremment de la manière forte et de la manière douce lorsqu'elle cherche à atteindre un nouvel objectif. Les deux tendances se retrouvent, d'ailleurs, chez les hommes eux-mêmes qui entourent le Führer.

Si l'un ou l'autre de ces courants arrivait à prédominer dans les conciliabules qui ont lieu à Berchtesgaden à la veille du congrès de Nuremberg, il est probable que celui-ci apporterait, sur la politique extérieure du Reich, des déclarations d'une certaine portée.

236

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. AURIOL, MINISTRE DES FINANCES.

D. n° 989. Très urgent. *Paris, 7 septembre 1936.*

Par une communication aux autres gouvernements européens, j'ai, le 15 août dernier, fait au nom du gouvernement de la République la déclaration suivante:

« 1° Le gouvernement français interdit, en ce qui le concerne, l'exportation, directe ou indirecte, la réexportation et le transit, à destination de l'Espagne, des possessions espagnoles ou de la zone espagnole du Maroc, de toutes armes, munitions et matériels de guerre, ainsi que de tous aéronefs, montés et démontés, et de tous navires de guerre.

« 2° Cette interdiction s'applique aux contrats en cours d'exécution. »

Cette déclaration ajoutait qu'elle serait mise en application par le gouvernement français dès que cinq gouvernements étrangers nommément désignés y auraient également adhéré.

Or cette dernière condition se trouve actuellement remplie.

L'exportation du matériel de guerre à destination de l'Espagne est déjà prohibée, conformément à la décision prise le 8 août en Conseil des ministres et qui a fait l'objet de mon télégramme n° 12 du 9 de ce mois à votre Département, sous le timbre de la direction générale des Douanes [2].

(1) Voir ci-dessus, nos 215, 232 et ci-dessous nos 301, 308.

(2) Publié ci-dessus sous le n° 112.

Il ne reste donc à prendre de mesures d'interdiction que pour le transit et le transbordement du matériel de guerre destiné à l'Espagne.

L'arrêté interministériel fixant les conditions d'application du décret du 3 septembre 1935 réglementant l'exportation de matériel et les dérogations générales à l'article premier dudit décret portant prohibition d'exportation de ce matériel prévoit, en son article 3, paragraphe *e*, la possibilité d'interdire la réexportation et le transit. Il subordonne cette mesure à la publication au *Journal officiel* d'un avis aux exportateurs.

Je me propose de faire publier au *Journal officiel* du 8 septembre un avis aux exportateurs libellé dans les termes suivants, précédemment établi d'accord entre les services de nos deux départements :

« Le transit et le transbordement des armes, munitions et matériel de guerre de tous pays vers l'Espagne ou les possessions espagnoles est prohibé.

« Les réexportations en suite d'entrepôt, de dépôt, de transbordement, d'admission temporaire ou de transit de ces marchandises effectuées à destination des autres pays donneront lieu, à la sortie, à la délivrance d'un acquit à caution garantissant l'arrivée au pays de destination et la non-réexportation des marchandises à destination de l'Espagne ou des possessions espagnoles.

« La délivrance et la décharge de cet acquit à caution seront effectuées dans les conditions prévues à l'article 5 du décret du 3 septembre 1935. »

Je vous serai obligé de bien vouloir donner d'autre part les instructions nécessaires pour que ces prohibitions soient immédiatement mises en application.

237

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1169 à 1171. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 8 septembre 1936, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 45).

L'ambassadeur d'Angleterre me communique le résumé d'un télégramme qu'il a reçu de M. Eden. En voici la traduction :

« Le sénateur suédois Branttap est venu, le 5 septembre, au Foreign Office et a déclaré qu'il arrivait de Madrid, où MM. Largo Caballero et Prieto lui avaient dit qu'ils avaient des raisons de croire que les rebelles pourraient bombarder Madrid avec des gaz. Des avions avaient laissé tomber sur Madrid des tracts menaçant d'employer des gaz à titre de représailles en réponse à une initiative analogue de la part des forces gouvernementales.

« L'ambassadeur d'Angleterre a reçu des instructions l'invitant à se mettre en rapport avec ses collègues et à s'efforcer d'obtenir leur coopération en adressant aux autorités rebelles un avertissement quant aux graves conséquences que toute initiative de ce genre impliquerait et quant au fait que les sérieuses répercussions produites par elles sur la situation internationale ne sauraient être ni dans l'intérêt du gouvernement ni dans celui des insurgés. »

Mon collègue britannique a eu soin de me dire que la fin du télégramme reçu par lui était presque indéchiffrable et qu'il en demandait la répétition. Ainsi s'explique peut-être, ajoutai-je, la contradiction qui paraît exister entre le début du dernier alinéa (démarche auprès des insurgés seulement) et la fin de ce même alinéa (argumentation visant à la fois les gouvernementaux et les insurgés).

Quoiqu'il en soit, mon collègue britannique, qui venait de s'entretenir du même sujet avec l'ambassadeur d'Argentine, m'a dit qu'en nous bornant à faire une démarche auprès des insurgés, nous risquerions à son avis de susciter chez eux du ressentiment. Ce raisonnement paraît judicieux, car la menace à laquelle nous devrions nous référer dans notre démarche est subordonnée à l'emploi de gaz par les forces gouvernementales, éventualité qui n'est pas matériellement irréalisable puisque la presse a annoncé, il y a quelque temps déjà, que le gouvernement faisait fabriquer des gaz lacrymogènes.

Je suis donc d'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre pour estimer que si l'on juge convenable de faire entendre un avertissement diplomatique et international contre l'usage de gaz dans la guerre civile d'Espagne, ce qui me paraît effectivement recommandable, il importe de rédiger cet avertissement de manière à ne pas jeter spécialement le soupçon sur l'un des deux partis en lutte, à moins que l'on possède la preuve que l'un des adversaires a pris ou va prendre l'initiative de recourir à cette arme.

En adressant à l'un des camps en particulier un avertissement qui ne serait pas fondé sur ses actes ou sur ses préparations dûment démontrés, on s'exposerait à provoquer des réactions violentes qui envenimeraient encore le conflit, sans compter que certaines puissances refuseraient probablement de s'associer à une démarche qu'elles accuseraient de partialité [1].

[1] Par télégramme 688, du 9 septembre, le Département conseillait une démarche à la fois auprès de Madrid et de Burgos, mais recommandait néanmoins à l'ambassadeur de faire tenir, d'accord avec ses collègues, un avertissement aux rebelles.

238

M. de Laboulaye, Ambassadeur de France à Washington, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 885, 886. *Washington, 8 septembre 1936, 21 h. 27.*

(*Reçu :* le 9, 7 h. 50, 7 h. 40).

Le Président, qui vient de passer à peine quarante-huit heures à Washington et en est reparti tout à l'heure, a cependant bien voulu me recevoir ce matin.

Je lui ai fait part du message dont M. le Président du Conseil m'avait chargé (1). Il y a été très sensible et s'est exprimé, avec une grande sympathie à l'égard de la France, des difficultés qu'elle traversait et des efforts accomplis par son gouvernement pour les résoudre. Il a donné notamment sa pleine approbation à la politique de non-intervention dans les affaires d'Espagne préconisée par Votre Excellence.

Au cours de l'entretien, j'ai constaté que la situation créée par la guerre civile espagnole, sur laquelle j'ai attiré son attention en soulignant les inquiétudes qu'elle pouvait légitimement inspirer à ceux qui se soucient du maintien des institutions démocratiques dans le monde, ne le laisse nullement indifférent. Mais son opinion ne paraît pas faite, du moins pour le moment, sur les moyens qui pourraient être employés pour hâter une solution satisfaisante du conflit.

N'ayant formulé, puisque je n'y étais pas invité, aucune suggestion directe tendant à une initiative de sa part, M. Roosevelt n'a pas été amené à se prononcer à ce sujet, mais j'ai compris, du ton et du fond de la conversation, qu'à cette période de la campagne électorale, il n'envisageait pas la possibilité d'engager une action de quelque importance sur le plan international, qui pourrait lui être reprochée par ses adversaires politiques et les nombreux partisans de l'isolement.

A moins donc d'un développement particulièrement rapide et grave des événements qui troublent l'Europe, il n'est donc pas à penser que le projet qu'on a prêté récemment à M. Roosevelt de provoquer la réunion à Washington des chefs de gouvernements en vue d'assurer la paix (2) ait chance de prendre corps avant sa réélection sur laquelle lui-même paraît compter fermement.

(1) Il n'a pas été possible de retrouver le message auquel il est fait allusion ici et où le président du Conseil justifiait sa politique espagnole.

(2) Le 26 août, M. Arthur Krock, correspondant à Washington du *New York Times*, révélait que le président Roosevelt avait fait part à des intimes de son intention, s'il était réélu, de « proposer aux chefs d'État de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne, d'Italie et de Russie de se réunir afin d'examiner la possibilité d'établir les bases d'une paix permanente, de mettre un terme à la course aux armements..., de créer sur le continent européen un état de stabilité politique internationale comparable à celui existant sur le continent américain» (T. nos 835 à 839 de Washington, du 26 août). M. Roosevelt et le département d'État démentaient aussitôt (T. nos 840 à 844 de Washington, du 27 août).

239

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1039 à 1041 [1]. *Rome, 8 septembre 1936.*

Le comte Ciano m'a confirmé ce matin que l'ambassadeur d'Italie à Londres avait reçu les instructions nécessaires en vue de sa participation aux travaux du Comité.

Il m'a parlé d'autre part de l'entretien qu'il a eu hier soir avec M. Avenol [2] et au cours duquel ont été examinées les modalités possibles du retour de l'Italie à Genève. Il m'a indiqué notamment que le gouvernement italien comprenait parfaitement les difficultés qu'éprouverait la Société des Nations à procéder dès maintenant à la radiation pure et simple de l'Éthiopie et qu'il se contenterait, pour reprendre lui-même sa place à Genève, de l'absence de fait d'une délégation éthiopienne à la prochaine session. Le ministre des Affaires étrangères a précisé que, pour éviter toute situation embarrassante devant conduire inévitablement à une rupture de sa part, la délégation italienne n'assisterait pas à la séance du Conseil (dans la crainte qu'une motion n'y soit proposée en faveur de l'Abyssinie) et attendrait, pour prendre part aux travaux de l'Assemblée, d'avoir pu constater à la première séance l'absence de représentants éthiopiens.

Me parlant enfin, sur le ton le plus cordial, des relations franco-italiennes, le comte Ciano m'a dit que, dans la pensée de M. Mussolini, l'avenir devrait permettre assez prochainement la reprise d'une collaboration active et efficace entre les deux pays.

En me reconduisant, le ministre m'a exprimé de nouveau le vœu que le gouvernement français voulût bien consentir dans un esprit d'amitié à la restitution de l'avion italien saisi au Maroc [3]. L'adoption de cette mesure gracieuse produirait ici un heureux effet.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Un télégramme de Rome n° 1055 confirmait, le 11 septembre, que le gouvernement italien, après une visite de M. Avenol, avait accepté de reprendre sa collaboration à la Société des Nations. Sur cette visite, voir ci-dessous n° 277 (note).

(3) Sur cet incident, voir ci-dessus n° 46 (et note).

240

PROJET DE NOTE AUX GOUVERNEMENTS AMÉRICAIN ET BRITANNIQUE [1]

1. Le gouvernement de la République, s'il a toujours écarté l'éventualité d'une dévaluation unilatérale, simple épisode de la lutte économique entre les nations, susceptible d'engendrer à son tour des dévaluations nouvelles, est au contraire très désireux d'une véritable paix économique et monétaire. Il y voit le seul moyen de mettre un terme au développement des tendances autarciques, d'atténuer les restrictions et contraintes de toutes sortes qui paralysent les échanges et qui créent une atmosphère d'insécurité générale comportant pour la paix les plus graves dangers.

2. A cette fin, le gouvernement de la République désire en premier lieu remédier au déséquilibre économique engendré dans le monde par la baisse des prix et par les dévaluations corrélatives de certaines monnaies. Il est prêt, en ce qui le concerne, à participer à un accord de préstabilisation fixant de nouveaux rapports monétaires, avec précision et clarté, compte tenu du niveau mondial des prix. Les stipulations d'un pareil arrangement devraient être maintenues par la pratique d'une étroite collaboration entre les cocontractants et ne pourraient être modifiées que d'un commun accord ou en cas de circonstances exceptionnelles et imprévues, l'objectif final des contractants devant être le retour général à l'étalon-or international quand les conditions nécessaires se trouveront réalisées.

Le texte qui figure en annexe de la présente note, s'il était contresigné par les banques d'émission intéressées, paraît de nature à conduire au résultat recherché.

3. Le gouvernement de la République estime d'autre part que la conclusion de l'accord précité, en atténuant les déséquilibres qui isolent actuellement certaines économies nationales, devrait rendre possible une action immédiate et vigoureuse en vue de la réduction des obstacles aux échanges. Il est prêt à se concerter avec les gouvernements américain et britannique sur les conditions dans lesquelles pareille action pourrait être entreprise en vue d'une reprise générale du commerce et des transactions internationales, qu'il tient pour la préface nécessaire à l'organisation politique de la paix.

[1] Ce projet, extrait des archives du Mouvement général des fonds, a été remis à MM. Cochran et Maclean le 8 septembre 1936.

ANNEXE

Projet d'accord de préstabilisation

Les Hautes Parties contractantes décident de faire tous leurs efforts et d'établir entre elles la plus étroite collaboration en vue de maintenir les chances de leurs devises respectives entre limites fixées dans le tableau ci-joint. Ces limites ne devront être modifiées que d'un commun accord ou, sous réserve d'en aviser les cocontractants, en cas de circonstances exceptionnelles et imprévues, l'objectif final des cocontractants étant le retour général à l'étalon-or international quand les conditions nécessaires se trouveront réalisées.

241

LE GÉNÉRAL PARISOT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À ROME,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA GUERRE ET DE LA DÉFENSE NATIONALE.

D. nº 417/A-S [1]. Secret. *Rome, 8 septembre 1936.*

En attendant que je puisse vous adresser un rapport technique plus complet, dont l'élaboration demandera un certain temps, j'ai tenu à vous envoyer tout de suite des impressions rapides sur les manœuvres de l'Irpinia auxquelles j'ai assisté du 23 août au 2 septembre.

I. Au sujet de la doctrine d'emploi des forces, de la tactique générale ou d'armes, je fais toutes réserves et nous ne pourrons juger qu'après étude détaillée des « papiers », car on s'est arrangé pour que nous ne puissions pas suivre *de visu*.

En revanche, j'ai fait deux constatations intéressantes. D'abord les troupes étaient pourvues d'une grosse quantité de matériel des plus modernes, en tous genres [2], dont beaucoup de matériel neuf. Ensuite nous avons admiré la résistance physique et l'entrain moral des troupes qui ont été soumises à des fatigues considérables, couchant le plus souvent à la belle étoile, quelquefois sous la tente, avec des ravitaillements dont je sais qu'ils ont été quelquefois précaires. Le temps est resté très beau, c'est vrai, la chaleur était même accablante dans les fonds, mais la fraîcheur nocturne a été sévère sur les hauteurs. J'ajoute enfin que ces unités avaient toutes fait deux mois de camp et de manœuvres interarmes et divisionnaires lorsqu'elles sont arrivées dans l'Irpinia.

Le défilé final, sous le commandement personnel effectif du prince de Piémont, comprenait six divisions d'infanterie, une division *Celere*, une brigade motomécanisée, des troupes supplétives de C. A. (3 régiments de cavalerie, 2 régiments de bersagliers, 4 bataillons de Chemises noires, alpins, Génie, carabiniers, écoles militaires, autres spécialités), de l'artillerie de corps d'armée et d'armée.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] *Note du document* : Aucun de ces matériels ne nous était inconnu (du moins comme prototype).

II. Le côté politique n'a pas manqué de retenir tout spécialement mon attention, notamment en ce qui concerne l'accueil fait aux missions étrangères.

a. *La mission allemande* s'est présentée particulièrement nombreuse (9 officiers au total, dont 4 aviateurs), et comprenait des personnalités de premier plan, son chef, le général de C. A. Adam, directeur de la *Wehrmachtsakademie* (1), le chef du bureau des opérations de l'état-major de l'Armée, le chef du bureau de l'instruction de l'état-major de l'Armée, l'inspecteur des Liaisons, un officier supérieur de l'état-major des Chars d'assaut.

On pouvait craindre qu'il leur fût fait un accueil particulièrement chaleureux et une situation toute privilégiée; mais dès le premier jour, une certaine froideur du côté allemand, puis des maladresses commises du même côté par la suite, ont heurté très vite la susceptibilité italienne. Dès le troisième jour, la glace entre Allemands et Italiens, au lieu d'être rompue, m'a paru nettement s'épaissir. Le quatrième jour, l'attaché militaire général Fischer (2), dont l'influence n'aurait pu se faire sentir que dans un sens favorable, quittait les lieux pour regagner l'Allemagne. Le cinquième jour, le général de C. A., d'ailleurs très souffrant de ce climat torride, devait rentrer en Allemagne soi-disant pour des manœuvres, et il était suivi à un jour d'intervalle par les deux autres membres les plus importants de la mission.

b. *La mission hongroise*, par contre, a eu jusqu'à la fin un traitement de faveur. Plus nombreuse encore, puisqu'elle comprenait dix officiers, elle était, en outre, remarquablement dirigée par le chef de l'état-major général hongrois, général Somkuthy (3), qui a produit sur tous la meilleure impression. Il était accompagné entre autres du chef du bureau des Opérations, du chef du bureau de l'Instruction, et d'officiers spécialisés dans l'emploi des moyens de combat rapides. Le dernier jour, Mussolini rentrant à Rome a ramené, dans le trimoteur qu'il pilotait personnellement, le général Somkuthy et l'attaché militaire hongrois.

c. *La mission autrichienne* (4 officiers) m'a paru plus froide et réservée : son chef était le général Beyer, commandant la 6e division d'Innsbruck; les autres composants, bien que venant de postes importants, me rappelaient assez les officiers suisses vus ces dernières années, c'est-à-dire de bons chefs de milices, plutôt que des héritiers de la grande armée K. u. K. (4).

d. *La mission polonaise* (3 officiers), bien que dirigée brillamment par le général Vlad, ancien élève de notre École de Guerre, n'a pas été l'objet d'un grand empressement de la part de ceux qui les avaient invités. En effet, les rares fois où les missions ont joui par rapport aux attachés militaires d'un

(1) *Note du document :* La *Wehrmachtsakademie*, d'après une conversation avec le général Adam, est un organisme institué récemment, qui comprend une dizaine d'officiers généraux appartenant aux trois armées (terre, air, mer) et dont le but est d'étudier la préparation à la guerre.

(2) *Note du document :* Le général Fischer va prendre au 1er octobre le commandement de la division de Braunschweig.

(3) *Note du document :* le général Somkuthy est celui à qui le régent Horthy vient de confier le ministère de la Guerre, lorsque le général Gömbös a quitté Budapest pour aller se soigner en Allemagne.

(4) Initiales de « Kaiserliche u. Königliche ». (Impériale et Royale).

traitement de faveur, la mission polonaise est restée avec les attachés militaires.

Je ne citerai que pour mémoire la *mission albanaise* (2 officiers supérieurs).

e. De tous ces groupements, la mission allemande a manifesté vis-à-vis de l'attaché militaire de France la plus grande correction, les missions polonaise et hongroise ont témoigné beaucoup d'empressement et de cordialité, la mission autrichienne s'est montrée plus réservée tout en demeurant sympathique.

III. Les attachés militaires n'ont pas été, cette année, de la part de Mussolini, l'objet d'égards particuliers; il n'y a même pas eu de présentation individuelle. En revanche, nous étions installés près de lui en vue sur une tribune pendant le discours d'Avellino, attirant tous les regards de la foule en délire, notamment quand Mussolini exaltait « les cinq glorieuses et victorieuses batailles gagnées avec un esprit qui a plié les énormes difficultés de la matière *et une coalition d'états presque universelle* ». Ce jour là, mon collègue britannique n'avait pas assisté à la manœuvre, ce qui lui a valu de ne pas être cloué au pilori le soir à nos côtés.

A la fin du discours, lorsque Mussolini a demandé : « Est-ce que nos vieux comptes ont tous été réglés? », un grand flottement s'est produit dans le public, pourtant soigneusement « trié »; et bien que le compte rendu officiel déclare que la foule a répondu oui, j'affirme avoir entendu au moins autant de « non » que de « oui ».

IV. Le Roi, lors de la présentation individuelle, a dit quelques mots à chacun des chefs de mission, et parmi les attachés militaires, n'a adressé la parole qu'à l'attaché militaire français. Quant au prince de Piémont, il ne s'est fait présenter aucun officier étranger, mais m'ayant aperçu un jour près d'une route où était son P. C., il m'a fait appeler et s'est entretenu plusieurs minutes très amicalement avec moi au sujet de la manœuvre en cours.

V. Par ailleurs, il m'a été agréable de constater que la plupart des grands chefs et généraux de l'armée italienne que j'ai eu l'occasion de rencontrer m'ont témoigné une cordialité aussi spontanée et aussi vive que l'année dernière à pareille époque, malgré toutes les vicissitudes de la politique étrangère de ces douze derniers mois : ces indices joints à beaucoup d'autres[1] m'amènent à penser que la France peut continuer à jouer un grand rôle ici, *si elle le veut*, et renouer des liens qui ne sont pas aussi distendus qu'on avait lieu de le craindre.

VI. En somme, les autorités italiennes nous ont conviés à admirer leur œuvre, mais pour ce faire, elles nous ont installés, princièrement c'est vrai, à

[1] *Note du document* : Voir compte rendu n° 418/AS de ce jour.

[Ce document n'a pas été reproduit. Il signalait notamment que le général Roatta, chef du service des informations au ministère italien de la Guerre, avait déclaré à l'attaché militaire que l'Italie n'était liée que par un seul accord militaire, celui qu'avaient conclu le maréchal Badoglio et le général Gamelin. L'Italie cependant était « obligée de se garder toutes les possibilités, de manière à pouvoir parer le cas échéant à une éventualité d'isolement ».]

une centaine de kilomètres du terrain des opérations : elles ont pu ainsi canaliser plus facilement notre activité, éviter les excès de notre curiosité, tout en nous laissant l'impression d'avoir participé durement aux fatigues subies par tous en cette chaude saison. J'ai l'impression qu'on s'est attaché moins que les deux années précédentes à imposer les manœuvres à notre bénévole admiration. On estime sans doute que l'armée italienne a donné en Afrique orientale des preuves suffisantes de sa valeur pour qu'elle s'impose au monde entier. Et par ailleurs, un fait paraît montrer tout de même qu'on redoutait notre curiosité : en effet, nous avions été invités par « note écrite » du 30 août à la longue critique qui devait se dérouler le 1er septembre toute la journée; or, le 31 au soir, nous avons été poliment désinvités, sans qu'on ait invoqué le moindre prétexte pour s'excuser à nos yeux. Cette désinvolture n'est pas dans la manière habituelle ici, et j'y vois une nouvelle marque de la nervosité et de la versatilité qui caractérisent trop souvent, en Italie, l'exercice du commandement.

242

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1729, 1730. *Londres, 9 septembre 1936, 18 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 20, 20 h. 30).

Le comité destiné à assurer l'application de la politique de non-intervention en Espagne a tenu ce matin sa première séance au Foreign Office. Un bref communiqué a été donné à la presse à l'issue de la réunion.

Cette séance a surtout présenté un caractère formel, la plupart des délégués présents n'ayant reçu aucune instruction particulière de leurs gouvernements et ne possédant pas de documents complets sur les mesures prises. Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants des puissances au nom du secrétaire d'État, le président Morrison a exprimé son regret de l'absence du Portugal et manifesté l'espoir de voir bientôt ce pays se joindre à la Commission. Il a affirmé enfin la volonté du gouvernement anglais d'appliquer rigoureusement les interdictions qu'il a annoncées.

J'ai pris la parole ensuite pour remercier le gouvernement anglais de l'hospitalité offerte aux travaux du Comité et pour marquer l'importance qu'à Paris l'on attache à leur succès. J'ai retracé ensuite les conditions dans lesquelles le gouvernement français avait proposé la constitution de cet organisme et j'ai indiqué les lignes générales dans lesquelles devait, à notre avis, se développer son activité.

Je n'ai pas manqué, d'autre part, en me référant au discours prononcé

dimanche par M. le Président du Conseil [1], de souligner la ferme intention du gouvernement de la République d'observer strictement ses engagements.

Aucune discussion n'a été ouverte sur les attributions du Comité. Le Président a proposé de réunir les textes de toutes les mesures prises pour la mise en vigueur de l'accord de non-intervention. Quant aux déclarations des divers gouvernements constituant cet accord, le Comité a décidé de s'en remettre à la publication qui doit en être faite par le gouvernement français, dès que celui-ci aura reçu l'assentiment des puissances intéressées.

243

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1731. *Londres, 9 septembre 1936, 8 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h.).

Au cours de la séance d'ouverture du Comité de coordination, j'ai souligné tout particulièrement la nécessité de la participation du Portugal. Dans une conversation que j'ai eue ensuite avec lord Cranborne, sir George Mounsey et sir Robert Vansittart, j'ai insisté de nouveau sur ce point. Sir Vansittart m'a rappelé qu'hier l'ambassadeur d'Angleterre avait reçu l'instruction d'adresser des représentations à ce sujet au gouvernement portugais. Il ne comprend d'ailleurs pas les raisons de ce retard, qui a surpris un grand nombre d'autres délégués. Les fonctionnaires du Foreign Office croient que le Portugal, s'apercevant qu'il est isolé, finira par céder aux démarches dont il est l'objet.

J'ai indiqué en tout cas que cette situation ne pouvait se prolonger et que si le Portugal n'était pas représenté à la prochaine séance du Comité, il appartiendrait à celui-ci d'adresser un pressant appel au gouvernement portugais pour qu'il se joigne aux autres puissances.

Le Foreign Office serait disposé à seconder cette suggestion, si les efforts qu'il poursuit n'aboutissent pas aux résultats désirés.

[1] Allusion au discours prononcé le 6 devant la fédération socialiste de la Seine. Le Président y justifiait la décision prise le 8 août par le Conseil des ministres d'interdire toute exportation d'armes vers l'Espagne, la concurrence des armements ne pouvant rester « unilatérale ». En dépit des pressions de délégués syndicaux, il ne pouvait se résoudre — en l'absence de preuves d'une violation par les différents gouvernements des engagements souscrits par eux dans le sens de la non-intervention — à « déchirer le papier que nous avons nous-même demandé aux autres de signer ».

244

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2892 à 2895. *Berlin, 10 septembre 1936, 1 h. 31, 1 h. 33, 1 h. 32.*

(*Reçu :* 3 h. 10, 3 h. 15).

La proclamation du Führer, qui a été lue ce matin au congrès de Nuremberg, et dont les principaux passages sont communiqués au Département par mon message téléphoné no 2891 (1), contient trois affirmations essentielles :

1o Pour assurer sa subsistance et vaincre les grandes difficultés qu'elle rencontre dans le domaine économique, l'Allemagne a besoin de colonies. Son sol est trop pauvre pour qu'elle puisse se nourrir sur elle-même. Elle doit donc importer des produits étrangers qu'elle ne peut payer que par des exportations qui sont, au surplus, indispensables pour donner du travail à une population très dense;

2o Au milieu d'un monde tourmenté, livré au désordre, menacé par des forces de destruction, le IIIe Reich doit être plus que jamais sur ses gardes et la puissance militaire lui est plus que jamais nécessaire. Les mesures qu'il a prises ou qu'il serait encore obligé de prendre dans ce domaine lui sont dictées par le souci de sa sécurité en face de la menace bolchevique. Il envisage, d'ailleurs, le danger extérieur sans crainte, car il saurait y faire face avec la même « résolution brutale » qui lui a déjà permis d'en triompher à l'intérieur;

3o Toutefois, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'Allemagne se lance dans une politique de réarmement. Elle préférerait employer ses énergies nationales à d'autres œuvres que des œuvres de guerre. Elle augmente ou elle diminue son effort militaire, selon que s'aggravent ou s'éloignent les dangers qui l'entourent.

On reconnaît dans le premier point, dans le souci des problèmes économiques et des difficultés grandissantes, dans la répudiation de l'autarcie absolue et aussi tout spécialement dans les revendications coloniales, un reflet de la pensée de M. Schacht. La publication concomitante de l'article du général von Epp, analysé dans mon télégramme no 2850 (2), mérite d'être relevée.

(1) Document qu'il a paru superflu de reproduire, car la proclamation a été publiée dans la presse de l'époque.

(2) D'après ce télégramme, du 5 septembre, le général von Epp, « chef du mouvement colonial du IIIe Reich » publiait dans l'*Europäische Revue* un article en faveur de la restitution à l'Allemagne des colonies à elle soustraites par le traité de Versailles, et où il avançait comme arguments : la nécessité pour le Reich de se procurer des matières premières; la revendication de l'égalité des droits; les déclarations du président Wilson « dont le point 5 prévoyait un règlement large et absolument impartial des questions coloniales»; la situation économique de son pays.

Il faut souligner d'ailleurs que, tout en marquant la nécessité pour l'Allemagne d'obtenir des territoires outre-mer, le message de M. Hitler ne formule pas de réclamations précises, ni impératives. Il paraît surtout vouloir poser officiellement une prétention dont on se réserve ensuite de poursuivre la réalisation.

Sur le terrain proprement politique, les déclarations du Führer traduisent, à l'égard du bolchevisme et de ses manifestations dans toute l'Europe, une implacable hostilité.

Pour justifier ses préparatifs militaires, il a été jusqu'à évoquer la possibilité d'une invasion du territoire allemand par l'armée soviétique.

En revanche, on relèvera la phrase par laquelle M. Hitler, voulant sans doute faire un geste à l'adresse des puissances occidentales, a paru ne pas exclure *a priori* la possibilité d'une limitation des armements. Peut-être faut-il voir là encore une influence des éléments modérés, mais on est obligé de constater que les termes dont s'est servi le Führer sont assez élastiques et peuvent s'interpréter aussi bien dans le sens d'une augmentation éventuelle que d'une réduction de la force militaire du Reich.

Il est possible que, dans l'un de ses prochains discours, le Chancelier fasse des déclarations plus précises. Il aurait, dit-on, l'intention de viser particulièrement la France.

245

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 864. *Prague, 10 septembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 11, 17 h. 30).

J'ai pris connaissance avec grand intérêt des communications de notre ambassadeur à Berlin concernant le danger que fait courir à la paix l'accroissement illimité des forces militaires du Reich. Les conclusions de M. François-Poncet sont, me semble-t-il, identiques à celles que l'examen de la situation inspire au gouvernement tchécoslovaque et aux meilleurs observateurs avec qui cette légation est en relations (2).

On croit ici, comme M. François-Poncet, que le Reich arrivera d'ici quelques mois à la limite des efforts que lui impose son réarmement. L'augmentation de la durée du service militaire a été accueillie avec malaise par de nombreux Allemands. Quant au péril communiste, sur lequel Hitler insiste pour justifier les armements, il est considéré à Prague comme très réel pour l'Allemagne. Celle-ci est tout entière derrière le Führer, mais les millions de sociaux-

(1) Par courrier en clair.

(2) Voir ci-dessus nº 209.

démocrates et de communistes allemands n'ont pu se convertir tous avec sincérité au national-socialisme. Hitler sait très bien qu'après lui il ne pourrait y avoir que le communisme. Cette conviction peut l'amener à faire la guerre, s'il se croit assuré d'un succès décisif, mais aussi à reculer devant un conflit si celui-ci se présentait pour l'Allemagne dans des conditions inégales et telles que le régime national-socialiste risquerait d'y trouver sa fin.

La situation n'est donc nullement considérée à Prague comme désespérée :

1° Hitler, croit-on, ne fera pas la guerre s'il sait que l'Allemagne aurait à lutter contre une coalition puissante. Le temps, à cet égard, ne travaille pas pour le Reich. La récente évolution de la politique polonaise permet de grands espoirs. L'attitude de l'Italie paraît également plus satisfaisante. Cette puissance n'a accepté l'accord austro-allemand que parce qu'elle n'était plus en mesure de s'y opposer. Son ministre à Prague continue à faire des avances au gouvernement tchécoslovaque. On ne croit pas que M. Mussolini veuille se joindre à la coalition antisoviétique dont rêve Hitler. Le voyage du roi d'Angleterre sur la côte dalmate [1], la présence à ses côtés de nombreux officiers qui ne cachaient pas l'objet de leur mission, a été pour lui un sérieux avertissement. Quant au gouvernement anglais, on est convaincu en Tchécoslovaquie qu'il ne se fait plus d'illusions sur l'Allemagne, qu'il voit les dangers de son expansion en Europe centrale et qu'il est résolu à prendre une attitude énergique aussitôt que ses armements seront au point.

2° L'Allemagne n'a pas les ressources nécessaires pour faire une guerre de longue durée. Il faut donc qu'elle sente ses adversaires éventuels en mesure d'arrêter militairement une irruption foudroyante (qui pourrait se produire sur n'importe quel front). Il faut aussi qu'elle les sente capables de tenir financièrement et économiquement mieux qu'elle. Il faut surtout qu'elle les sente à l'abri de troubles intérieurs et, pour cela, il faut que les pays menacés fassent ou refassent chez eux l'union des esprits. Tous les régimes sont aujourd'hui fragiles. Nul ne peut prédire ce qu'il adviendrait, dans le cas d'une guerre d'une certaine durée, de pays tels que la Russie, la Roumanie ou la Pologne. Un immense danger subsisterait en tout cas si dans quelques mois, la France ne donnait pas l'impression d'avoir surmonté la crise morale qui l'atteint.

A tous points de vue, les prochains mois seront décisifs. L'attitude que prendra le Reich à la conférence des puissances locarniennes fournira la preuve des intentions réelles d'Hitler. Quant au gouvernement français, il a obtenu un premier succès en localisant les troubles d'Espagne. L'initiative qu'il va prendre en faveur de la limitation des armements lui donnera une excellente situation morale aux yeux mêmes de la partie de la population allemande qui assiste avec angoisse aux événements.

On évite pour le moment à Prague de parler de la Russie. L'opinion des milieux officiels est que l'on assiste dans ce pays à la liquidation de la révolu-

[1] Après avoir renoncé fin juillet à son projet de séjour à Cannes, Édouard VIII avait quitté Londres le 8 août pour une croisière à travers l'Adriatique. Visitant la Grèce et la Turquie, il rentrait en Angleterre le 14 septembre.

tion, laissant prévoir celle de la IIIe Internationale. Mais les méthodes soviétiques sont trop obscures pour que l'on veuille se prononcer catégoriquement. En général, on estime que la carte russe doit être tenue en réserve, mais non pas jouée. Le plus urgent est pour l'instant de rassurer la Pologne sur les intentions de la Russie. On devrait pouvoir assez facilement obtenir du dictateur soviétique les assurances nécessaires.

246

Communication de l'ambassade des États-Unis [1]

J'ai étudié avec l'intérêt le plus attentif le texte de la communication que le gouvernement français indique qu'il pourrait envoyer aux gouvernements américain et anglais [2].

Je comprends les circonstances qui ont amené le gouvernement français à envisager un réalignement du franc et à chercher à procéder à ce réalignement d'une manière telle qu'il puisse en résulter une stabilité accrue dans le domaine des changes et une augmentation du volume du commerce international. Au surplus, j'escompte que l'instauration d'une telle stabilité corrigerait et en définitive supprimerait les déplacements de capitaux, générateurs de troubles regrettables, d'un marché monétaire vers un autre qui constituent si évidemment par eux-mêmes un élément d'incertitude dans les échanges et dans la situation monétaire. Elle aurait le résultat que le mouvement des capitaux serait commandé par des considérations économiques et non par les craintes paniques qui ont tout récemment provoqué des migrations-refuges très amples et gênantes.

Le projet de texte dans sa rédaction actuelle me paraît susceptible de soulever certaines questions, annoncer certains engagements immédiats que je ne crois pas absolument nécessaires à la réalisation de cette fin souhaitable et sur lesquels le gouvernement américain doit nécessairement exprimer ses vues. J'ai en particulier en vue la dernière phrase — dans la traduction anglaise — de la section nº 2. Je n'entends suggérer aucune modification précise du texte de cette communication, mais plutôt définir simplement quelle a été la position de notre gouvernement et ce qu'elle serait dans l'éventualité que ladite communication envisage :

1º Le but vers lequel tendent et ont depuis longtemps tendu les efforts persévérants de notre gouvernement est de maintenir la stabilité du dollar sur le marché des changes, et de contribuer par ce moyen à une stabilité persistante des changes; pendant la majeure partie de cette période, une appréciable stabilité a été obtenue;

(1) Cette communication (extraite des archives du Mouvement général des fonds) a été remise le 10 septembre 1936 par M. Cochran, premier secrétaire de l'ambassade.

(2) Publiée ci-dessus sous le nº 240.

2° Il n'a pas échappé à notre gouvernement que le gouvernement britannique avait accompli des efforts semblables pour atteindre le même but et que ces efforts avaient donné d'appréciables résultats;

3° Si le gouvernement français venait pour des raisons de politique intérieure à réaligner sur une base mutuellement satisfaisante la valeur du franc dans les échanges internationaux, notre gouvernement continuerait à user de toutes les ressources appropriées à sa disposition pour maintenir la stabilité dans les échanges internationaux sur cette nouvelle base dans le ferme espoir que les autorités britanniques continueraient à viser le même but et à exercer leurs efforts dans la même direction;

4° Le gouvernement français comprendra que dans le développement continu de la politique de notre gouvernement et dans ses décisions en matière de changes, nos décisions dernières et définitives devront s'inspirer du niveau des prix intérieurs et des conditions économiques. Notre gouvernement escompterait qu'une déclaration d'intentions à peu près semblable à celle qu'il a ci-dessus formulée pourrait intervenir prochainement tant de la part du gouvernement français que de celle du gouvernement britannique et qu'une publication simultanée pourrait être réalisée par les trois gouvernements. Notre gouvernement est au surplus prêt à discuter les mesures précises que les Trésoreries des trois pays pourraient envisager dans la mise en œuvre de cette déclaration d'intentions.

247

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1388 [1]. *Berlin, 10 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 septembre).

Au cours de cette dernière semaine diplomatique, l'office des Affaires étrangères a été plongé dans un demi-sommeil. Depuis quelques jours déjà, M. von Neurath n'était plus à Berlin. M. Dieckhoff, M. von Weizsäcker, M. Gaus, qui ont successivement dirigé la Wilhelmstrasse, se sont éclipsés à leur tour. A peine avait-on aperçu l'un d'entre eux que, le lendemain, on apprenait son départ en vacances. Aussi les démarches que le chargé d'affaires de Grande-Bretagne et moi-même avions été invités à faire pour obtenir la participation du Reich au comité qui veille, à Londres, à l'application des mesures de neutralité à l'égard de l'Espagne, nous ont-elles mis en contact avec toute la gamme des hauts fonctionnaires du ministère.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

L'Allemagne n'a pas montré plus d'empressement pour nous donner sa réponse qu'elle n'en avait témoigné auparavant pour déclarer l'embargo sur l'exportation des armes à destination de l'Espagne. On a eu, de nouveau, l'impression que, si elle en avait eu la possibilité, elle aurait refusé d'assumer des engagements et se serait réservé une entière liberté d'action. D'une source sérieuse, il m'a été confirmé qu'en se ralliant à la politique française, le 24 août, le gouvernement national-socialiste s'était simplement livré à un geste de circonstance, en vue d'atténuer l'effet, dans l'opinion internationale, de l'introduction du service de deux ans. Ainsi que le bruit en avait couru, M. Hitler aurait eu réellement l'intention de convoquer le Reichstag pour annoncer les nouvelles dispositions militaires; il comptait y prononcer un discours qui eût marqué le point culminant de la formidable campagne de presse antibolchevique. Mais la pression exercée sur le Reich par les autres états pour s'associer à notre entreprise dans les affaires d'Espagne n'aurait pas laissé au Führer le temps de régler ce scénario. Les deux décisions devaient être connues simultanément et il ne fut plus question d'une séance du Reichstag.

Il est certain que, cette fois encore, l'Allemagne n'a consenti à se faire représenter au comité de Londres qu'à contre-cœur. Non pas qu'elle souhaitât que le Comité se réunît sans elle, mais elle aurait désiré qu'il ne se réunît pas du tout. Elle a, finalement, cédé devant les instances de l'Angleterre dont elle a craint, peu avant la conférence de Bruxelles, de susciter la méfiance. Encore importe-t-il de rappeler que son adhésion a été entourée de réserves et qu'elle a tenu à bien préciser que le nouvel organisme devrait jouer un rôle aussi restreint que possible, s'écartant, en tout cas, de toute apparence de contrôle.

Au cours de mes entretiens avec les directeurs de la Wilhelmstrasse, ceux-ci ne m'ont jamais dit les véritables motifs de la répugnance qu'a manifestée le Reich pour participer aux travaux du Comité. M. von Weizsäcker, que j'ai interrogé, s'est borné à me répondre que le Reich n'étant pas l'auteur de la suggestion, il ne pouvait qu'attendre les propositions de Londres ou de Paris. Par la suite, la presse n'a pas été aussi discrète. Les journalistes qui reflètent généralement la pensée de l'office des Affaires étrangères, M. Paul Scheffer notamment, n'ont pas caché qu'ils étaient absolument opposés à ce que les représentants des puissances pussent s'ériger en médiateurs. C'est d'une médiation que le gouvernement hitlérien ne veut à aucun prix. Il a peur de toute solution qui ne serait que partiellement satisfaisante pour les « Blancs ». Il désire de toutes ses forces leur succès complet et paraît avoir partie liée avec eux au point que leur défaite constituerait pour lui un lourd échec. Les chefs des insurgés lui ont-ils fait certaines promesses? En espère-t-il des bénéfices d'ordre commercial, économique ou stratégique? Toujours est-il qu'il affiche, pour les généraux Franco et Mola, des sympathies grandissantes et que leurs victoires semblent être les siennes si l'on en juge par la satisfaction qu'elles causent ici.

En dépit des avantages militaires remportés par les rebelles dans le nord de la Péninsule, les Allemands ne croient pas que le conflit espagnol soit proche de son terme. Dans le nouveau cabinet de Madrid, ils voient, avant tout, un

ministère de combat qui, du reste, n'aura pas, à leur avis, une longue durée et auquel succédera bientôt un gouvernement formé exclusivement de communistes et résolu à une lutte sans merci.

Aussi les événements d'Espagne dont ils s'étaient imaginés que l'évolution serait plus rapide ne sont-ils peut-être plus aujourd'hui au tout premier plan de l'intérêt.

C'est du côté de la France que se dirigent les regards avec une attention, une insistance, une curiosité croissantes. On estime, à Berlin, que notre pays traverse une crise morale et politique sans précédent dans son histoire, qu'il se débat au milieu des pires difficultés et qu'il est à la veille d'immenses bouleversements. On assure qu'il est engagé sur une pente fatale, où l'ont entraîné les agents de Moscou et qui le conduira à une expérience extrêmement douloureuse. On le présente comme étant profondément divisé, dirigé par des forces occultes, incertain de sa destinée et vivant au jour le jour dans l'expectative des plus effroyables catastrophes. La presse allemande s'est exprimée parfois, sur notre compte, pendant cette semaine, en des termes témoignant d'une telle hostilité et d'un tel parti pris de dénigrement et de haine, que l'on a pu se demander où voulaient en venir les dirigeants du régime qui la guident et l'inspirent. La France allait-elle prendre la place de l'ennemi « numéro 1 » occupée, jusqu'à présent, par l'U.R.S.S.? Des Soviets, il n'était momentanément plus autant question. On les attaquait moins à Moscou qu'à Paris où, prétend-on, ils exerceraient une influence décisive.

A l'appui de la thèse qu'il soutient sur le désordre qui régnerait chez nous, la prétendue carence de l'autorité, les progrès qu'y accomplirait le communisme, le Reich invoque quotidiennement l'attitude de duplicité et d'hypocrisie dont la France ferait preuve dans le drame espagnol. Il ne se lasse pas d'affirmer que des trains ou des avions remplis d'armes franchiraient constamment la frontière et que les miliciens en fuite, accourant d'Irun ou de Saint-Sébastien, ne feraient que traverser notre territoire pour être transportés, au besoin sur des bateaux français, dans la région de Barcelone en vue d'y poursuivre la lutte contre les « Blancs ». La démarche que les représentants des syndicats de la métallurgie ont effectuée auprès du président du Conseil durant la dernière séance du Cabinet pour demander que le gouvernement renonçât à l'observation des règles de la neutralité [1] a particulièrement frappé les esprits. Les Allemands ont grossi l'incident jusqu'à lui donner les proportions d'un événement d'une énorme portée. En tête de leurs éditions, les journaux ont annoncé que M. Léon Blum avait été placé en face d'un ultimatum. Depuis hier, ils surveillent avec soin le réveil, à Paris et en province, du mouvement gréviste.

Les sentiments avec lesquels on assiste, à Berlin, à l'évolution de la situation en France, ne sont pas simples. Il va de soi qu'au spectacle du malaise et des complications dont nous souffrons, l'Allemagne éprouve la joie maligne dont elle n'a jamais pu se défendre en face du malheur d'autrui. Si notre pays pouvait connaître des troubles suffisamment graves et prolongés pour être obligé

[1] Voir ci-dessus, n° 235 (note).

de se replier sur lui-même pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, nul doute que le Reich ne s'en réjouirait profondément. Il aurait le champ libre pour réaliser son programme et acquérir des positions maîtresses en Europe centrale et orientale. Il ne déplaît pas, non plus, aux chefs hitlériens qu'à une époque où, en dépit des applaudissements, des manifestations, des défilés et des fêtes, le mécontentement paraît augmenter dans la classe ouvrière allemande qui s'inquiète, au seuil de l'hiver, de la pénurie des vivres, de la hausse des prix et de la mauvaise récolte, ils puissent détourner l'attention du public vers le dehors et lui montrer que le national-socialisme ne craint pas certaines comparaisons. Mais l'Allemagne se demande si les choses ne prendront pas plutôt un autre tour, et si un régime, ayant avec Moscou d'étroites affinités, n'est pas sur le point de s'installer en France. Or d'une France communiste, tolérerait-elle longtemps le voisinage? Ne considérerait-elle pas, étant donné la hantise qu'elle a de l'encerclement, que la guerre deviendrait, pour elle, une nécessité?

A l'heure actuelle, il est manifeste que le cabinet français — ou tout au moins quelques-uns de ses membres — jouit à Berlin de certaines sympathies. Les journalistes en rapport avec les cercles dirigeants et la *Correspondance diplomatique et politique*, qui reflète la pensée de la Wilhelmstrasse, se sont appliqués, ces jours-ci, à souligner que la bonne foi et la loyauté de M. Léon Blum ne sauraient être mises en doute et que, s'il n'avait dépendu que du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, la France aurait respecté scrupuleusement ses engagements de neutralité dans les affaires d'Espagne. On ne perd pas une occasion pour louer l'objectivité de M. Blum. On reconnaît volontiers qu'il n'est pas systématiquement hostile à l'Allemagne. Lorsqu'ils tiennent un pareil langage, les Allemands ne sont pas seulement désireux de rendre hommage à la personnalité de l'homme d'État; ils cherchent surtout à créer l'impression qu'ils seraient très disposés à s'entendre avec la France. S'il existe des obstacles à un tel rapprochement, la faute, à les en croire, ne leur incomberait pas. Dans quelle mesure, en effet, le gouvernement Blum est-il véritablement le maître de la situation? Peut-on admettre qu'il ait quelque chance de durer? La presse berlinoise ne le pense pas. Le tableau qu'elle présente de la situation intérieure française est brossé en couleurs des plus sombres; il ne serait pas plus dramatique si la ruine et l'anarchie étaient aux portes de notre pays.

Force est bien, cependant, de reconnaître que l'état voisin du chaos dans lequel on se plaît, ici, à dépeindre la France, n'empêche pas un renouveau de notre activité diplomatique. Plus que la guerre civile d'Espagne, plus que la chute de M. Titulesco, le voyage du général Rydz-Smigly a été, aux yeux des chefs nationaux-socialistes, le grand événement de ces derniers jours [1]. On a été frappé du soin avec lequel la visite avait été préparée, de l'ordre qui avait présidé aux manifestations successives organisées en l'honneur de

[1] Dans un rapport n° 1387, le même jour, le chargé d'affaires donnait au sujet de ce voyage une revue de presse. Ce rapport indiquait en conclusion : « Les conversations franco-polonaises qui viennent d'avoir lieu à Paris, leurs répercussions proches et lointaines dans le bassin danubien donnent à Berlin de graves incertitudes ».

l'hôte polonais, du concours spontané que la population avait prêté au gouvernement pour que les réceptions eussent un caractère grandiose et émouvant. On s'est dit qu'un peuple qui pouvait être encore à ce point discipliné et enthousiaste était moins révolté et malade que beaucoup l'avaient prétendu. On a surtout frémi, en haut lieu, à la pensée que l'alliance franco-polonaise sortirait fortifiée de la nouvelle rencontre et consolidée par les avantages financiers accordés à la Pologne. On s'est posé, non sans inquiétude, la question que l'on s'était posée, du côté français, il y a deux ans, lors du rapprochement germano-polonais : l'intimité de Paris et de Varsovie était-elle compatible avec l'entente de Varsovie et de Berlin? L'une n'excluait-elle pas l'autre? Que le général Rydz-Smigly ait évité, à deux reprises, de traverser le territoire allemand, c'est là une circonstance qui a été jugée aggravante et qui n'a pas peu contribué à augmenter l'émotion.

Le bruit a couru dans la capitale que M. Lipski avait redouté, un instant, que l'œuvre dont il a été, depuis 1934, l'un des principaux artisans, ne fût compromise et qu'il avait sollicité son rappel. On aurait donné des apaisements à l'ambassadeur. Mais M. Lipski ne se serait pas déclaré satisfait et, poussé par ses amis hitlériens, il aurait demandé à son gouvernement de faire un geste également vis-à-vis du Reich. Le général Rydz-Smigly pourrait, par exemple, assister aux manœuvres qui doivent se dérouler prochainement en Allemagne. Quand bien même ces informations seraient inexactes, elles n'en trahissent pas moins la nervosité qu'a éveillée, dans différents cercles berlinois, le voyage à Paris de l'Inspecteur général de l'armée polonaise.

Aux appréhensions causées par les contacts personnels qui se sont établis entre le successeur du maréchal Pilsudski et l'état-major français s'ajoute, aujourd'hui, la crainte que la France ne tente aussi un effort pour regagner les bonnes grâces de l'Italie. Autour de l'arrêt du général Rydz-Smigly à Venise et des conversations que M. Avenol vient d'avoir avec le comte Ciano plane une atmosphère de mystère qui recouvrirait, de l'avis des principaux journalistes allemands, une action diplomatique dont M. Léon Blum et M. Yvon Delbos seraient les promoteurs.

Quoi qu'il en soit de ces préoccupations, l'Allemagne en sera, au cours des jours qui viennent, momentanément distraite. La conférence de Bruxelles, dont elle soupçonne le gouvernement français de préparer activement la réunion en faisant des avances à Varsovie et soi-disant à Rome, n'aura lieu que dans un mois. Actuellement, toutes les pensées du Reich se concentrent sur le congrès de Nuremberg qui, dans l'histoire du national-socialisme, est appelé à prendre place au nombre des démonstrations les plus formidables du IIIe Reich contre le bolchevisme.

248

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 258. *Rome, 10 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 septembre).

L'appréhension causée en Italie par l'incident du *Kameroun* [1], qui avait peut-être incliné le gouvernement royal à se rallier au projet français de non-intervention, me permettant ainsi d'obtenir l'adhésion italienne dans les limites mêmes des instructions que Votre Excellence avait bien voulu m'adresser, semble devoir comporter dans les milieux responsables et dans l'opinion publique des conséquences assez durables, encore qu'il soit malaisé d'en préciser dès maintenant l'ampleur.

Certains détails permettent en effet d'apprécier l'inconsistance des rumeurs, d'après lesquelles les relations italo-allemandes auraient atteint un certain degré d'intimité positive. En fait, le rapprochement des deux pays, comme je l'avais indiqué à Votre Excellence par ma dépêche nº 249 [2], a été l'œuvre des partis beaucoup plus que des gouvernements. Une entente sur la presse, qui se serait faite peut-être verbalement, aurait impliqué le soutien par les journaux de chacun des deux pays de toute campagne entreprise dans l'autre, visant à renforcer ou à défendre le fascisme et le nazisme. Les commentaires, parfois désobligeants, des journaux italiens sur notre activité dans l'affaire d'Espagne, tirés d'ailleurs presque toujours de nos propres journaux, auraient été écrits en conséquence de cet accord. Il est exact que les deux partis saisissent volontiers toute occasion de fraterniser, comme en témoigne l'accueil fait à la délégation italienne au congrès de Nuremberg. Mais le gouvernement royal conserve vis-à-vis de Berlin une réserve prudente. On fit, ces jours derniers, grand accueil à M. Goebbels, que M. Alfieri alla recevoir à Venise [3]; mais aucune conversation politique n'a marqué la visite de l'homme d'État allemand et l'on a pris d'autre part à Rome grand soin de démentir tout bruit d'une rencontre de M. Mussolini avec le régent Horthy. On a par contre dépêché M. Bastianini, ancien ambassadeur à Varsovie, à la rencontre du général Rydz-Smigly [4], dont la visite en France a produit ici une impression considérable; et je crois savoir que le sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères est revenu convaincu que le renouveau de l'entente franco-polonaise ne pouvait être que profitable à son pays. Enfin, les commentaires de presse sur l'affaire

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus nº 171 (note).

(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire cette dépêche dont l'essentiel est indiqué ici.

(3) Où le ministre de la Propagande allemand séjournait du 29 août au 1er septembre et accordait une interview au *Corriere della Sera*.

(4) Arrivé à Venise le 7 septembre.

espagnole tendent notablement, depuis le récent discours de M. le Président du Conseil [1], à retrouver une objectivité très désirable.

Le rapprochement psychologique italo-allemand n'avait jamais été poussé très loin. Aussi, les diverses classes de l'opinion se font-elles volontiers l'écho des bruits suivant lesquels le gouvernement italien n'éprouverait pas de répugnance à se rapprocher de la France. Les contacts personnels entre Italiens et Allemands sont du reste assez difficiles, comme le démontre l'incompatibilité d'humeur qui s'est manifestée lors des grandes manœuvres [2], bien que l'importante mission militaire allemande ait été traitée dès l'abord avec de grands égards.

Le gouvernement fasciste semble vouloir du reste n'envisager l'infléchissement possible de sa politique étrangère que pour le moment où la situation de l'Europe occidentale aura été sensiblement éclaircie. Il cherchera vraisemblablement durant quelque temps encore à éviter soigneusement toute démarche susceptible de paraître l'engager. Aussi a -t-il fait séquestrer ces jours derniers un numéro de l'hebdomadaire *Il Merlo*, contenant un article de M. Labriola qui fut trop ouvertement favorable à un changement d'orientation politique. Pour avoir déclaré par ailleurs à des journalistes que l'Italie ne verrait pas d'objection à ce que l'U.R.S.S. fut invitée à la conférence locarnienne, un fonctionnaire du ministère de la Presse vient d'être désavoué sur un ton fort sec. Mais le gouvernement de Rome n'en tient pas moins à donner dès maintenant l'impression publique qu'il n'entend en aucune manière se lier à la politique allemande, et qu'il n'a pas renoncé à reprendre la collaboration avec les puissances occidentales. C'est ce que le comte Ciano m'a déclaré avec un air d'abandon dont il n'est pas coutumier; « Vous avez maintenu, m'a-t-il dit, le foyer d'une amitié que des circonstances malheureuses avaient failli éteindre. Ne tisonnons pas trop en ce moment, de peur d'éveiller certaines inquiétudes, toujours promptes à ressusciter. Mais d'ici deux ou trois mois nous pourrons ensemble redonner à cette flamme tout son éclat ».

(1) Voir ci-dessus, n° 242 (note).

(2) Voir ci-dessus, n° 241.

249

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1192, 1193. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 12 septembre 1936, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 1169-1171 et à votre télégramme no 688(1).

A la réunion du corps diplomatique, qui a eu lieu le 10 septembre et à laquelle j'étais représenté par M. Barbier, parce que je me trouvais à Saint-Sébastien, l'ambassadeur d'Italie s'est vivement élevé contre l'idée de faire une démarche auprès des insurgés.

Il a fait ressortir en premier lieu que l'idée de cette démarche ne provenait pas du gouvernement espagnol, qui d'ailleurs vient de s'opposer à l'intervention projetée par le corps diplomatique en vue d'adoucir les maux de la guerre, mais bien d'un communiste suédois, dont les déclarations n'ont été connues qu'indirectement du gouvernement britannique par l'entremise de son ambassade à Bruxelles.

D'autre part, les gouvernements dont les représentants sont ici réunis n'ont pas reconnu les insurgés et ne peuvent s'adresser officiellement à eux.

Enfin, on ne voit pas la possibilité d'élever une semblable protestation contre la simple menace d'employer les gaz en réponse à leur usage par les troupes gouvernementales, alors que de nombreuses cruautés, comme l'incendie d'Irun, le massacre des otages à Guadalupe et le transport des otages de Saint-Sébastien à Bilbao ont été commises dans le camp gouvernemental sans être suivies d'aucune protestation.

Dans l'échange de vues qui a suivi les déclarations de l'ambassadeur d'Italie, M. Barbier a eu soin de se tenir sur le terrain défini par le télégramme précité de Votre Excellence.

En définitive, l'idée que l'ambassadeur d'Angleterre avait été chargé d'esquisser et qu'il paraissait d'ailleurs défendre à contre-cœur a été écartée.

J'ai vu tout à l'heure mon collègue britannique. Le langage qu'il m'a tenu montrait qu'il ne désirait aucunement poursuivre un effort qui, j'en ai eu de de nouveau le sentiment, lui a toujours semblé inopportun.

(1) Voir ci-dessus, no 237 (note).

250

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2912 à 2914. *Berlin, 12 septembre 1936, 23 h. 55, 22 h. 52; le 13, 0 h. 17.*

(*Reçu :* le 13, 1 h. 30, 1 h. 40, 2 h. 10).

Le discours que M. Hitler a prononcé ce matin devant les associations de jeunesse est un appel enflammé à la lutte contre le bolchevisme; les expressions dont il s'est servi évoquent l'idée, non pas seulement d'une lutte doctrinale, mais d'une guerre véritable que l'orateur a presque présentée comme inscrite dans les destinées et la mission de l'Allemagne nationale-socialiste [1]. Le Führer a terminé, en effet, sa harangue par des phrases qui ont suscité, parmi les auditeurs étrangers, une certaine émotion. « Je ne tremble pas en pensant à l'heure de la décision, s'est-il écrié. Je l'attends, et je veux être fort pour ne pas succomber à l'assaut. Si cette heure doit venir, vous serez tous derrière moi et vous brandirez vos drapeaux. Nos adversaires pourront alors se lever contre nous et dresser leurs emblèmes soviétiques; une fois de plus, notre étendard nous mènera à la victoire ».

Jusqu'à présent, les journaux n'ont publié qu'une brève analyse de ce discours; ils se sont abstenus, en particulier, d'en reproduire textuellement la péroraison.

Dans les milieux diplomatiques berlinois, on incline à penser que des attaques aussi véhémentes contre le bolchevisme s'expliquent en partie par le désir de détourner des problèmes intérieurs l'attention de l'opinion allemande. Peut-être même cette campagne, qui va en s'accentuant depuis plusieurs semaines, a-t-elle pour objet de préparer et de justifier par avance, sous couleur de défense anticommuniste, une répression tendant à étouffer tout mouvement de mécontentement.

Mais l'extraordinaire violence de certains passages oblige à se demander si, dans cette voie, les chefs hitlériens n'iraient pas jusqu'à des mesures extrêmes contre la Russie soviétique, dont ils soupçonnent la propagande d'être à l'affût des moindres difficultés du IIIe Reich [2].

[1] Dans un passage de son discours, M. Hitler avait déclaré en effet qu'il pourrait « réaliser le paradis sur terre s'il avait l'Oural, la Sibérie et les champs de blé de l'Ukraine ».

[2] Par télégramme 2926, du 14, le chargé d'affaires soulignait que l'allusion faite par Hitler aux « richesses de la Russie » manifestait « des convoitises d'ordre économique ».

251

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1199 à 1201. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 14 septembre 1936, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h. 10, 14 h. 55).

13 septembre. Confidentiel.

L'ambassadeur d'Argentine est parti ce matin à Paris afin de conférer avec son ministre des Affaires étrangères. L'ambassadeur de Belgique se rend à Bruxelles, peut-être pour envisager les conséquences de la « perquisition » qu'on a voulu faire sous la menace d'un revolver chez le conseiller de son ambassade à Madrid. Mes autres collègues recevront sans doute aussi des instructions que nous aurons intérêt à connaître. La prochaine réunion du corps diplomatique est fixée à vendredi 18 septembre. Il serait donc prématuré de vouloir arrêter dès maintenant une ligne de conduite. Sous cette réserve, voici comment le problème m'apparaît :

1o Comme M. Bonjean m'a dit aujourd'hui par téléphone qu'il en avait reçu l'assurance du ministre d'État, la communication faite par M. Castro [1] ne vise pas l'ambassade de France, qui n'a pas cessé un seul jour de fonctionner à ... [2]. Rien ne nous oblige donc à répondre, ni à prendre prétexte de cette communication pour adopter précipitamment une décision quelconque;

2o Il est probablement à souhaiter que les autres missions diplomatiques s'abstiennent aussi de répondre à une communication dont M. Castro paraît quelque peu altérer le caractère en donnant copie de ses instructions au doyen du corps diplomatique. Ce dernier peut avoir une opinion sur la thèse espagnole et il exagère le manifeste sous diverses formes, mais il n'est nullement tenu de s'expliquer sur des instructions envoyées par le ministre d'État à M. Castro.

3o En s'abstenant de répondre, on évitera le risque grave d'une divergence entre les missions diplomatiques. Certaines d'entre elles refuseraient probablement de s'associer à une réponse collective. Des réponses séparées peuvent ne pas concorder. Le danger à écarter est résumé par la formule suivante :

(1) D'après le télégramme no 1188 à 1191 de Saint-Sébastien, en date du 12 septembre, M. Castro (délégué par le ministère d'État à Hendaye pour assurer la liaison avec les missions espagnoles sises à l'étranger), avait, le même jour, au nom de Madrid, donné lecture à l'ambassadeur français d'une communication. D'après ce texte, le gouvernement républicain se refusait à reconnaître « le droit d'exercer une action diplomatique aux chefs de mission qui ne résident pas en territoire espagnol».

(2) Lacune de déchiffrement.

si les uns vont à Madrid, les autres iront à Burgos. Il faut que nous conservions la liberté d'aller à Madrid sans fournir à d'autres l'occasion de s'en retirer, de « partir en congé », rentrer en Espagne par Pampelune ou Séville. Pour cela, il ne faut pas que le corps diplomatique soit tenu de choisir dès à présent l'endroit où il se transportera en quittant la côte basque. Le ... [1] de répondre à la communication de M. Castro comporte précisément ce choix.

4° Mais ne pas répondre est une position négative qu'on ne saurait maintenir indéfiniment. Elle ne nous dispense donc pas de préparer l'avenir. Elle n'est même utile que dans la mesure où nous l'emploierons à cette préparation. Les deux régles principales qui devront alors nous guider résultent *a contrario* de l'expérience malheureuse que les puissances ont faite en Russie soviétique. La première enseigne que les décisions politiques finissent nécessairement par s'adapter aux événements militaires. La seconde indique avec non moins d'évidence que les puissances spectatrices d'une guerre civile en souffrent davantage lorsqu'il y a discordance ou décalage entre leurs décisions. Cette dernière règle est d'autant plus impérieuse dans le cas présent que la guerre civile d'Espagne en 1936 est beaucoup plus capable de provoquer des complications européennes que la guerre civile de Russie en 1919. Le maintien d'un concert entre les puissances constitue une obligation fondamentale. Il n'est donc possible que sur la base des faits.

252

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1198. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 14 septembre 1936, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 20).

13 septembre.

La réunion que le corps diplomatique a tenue ici hier, et à laquelle j'étais représenté par M. Barbier, en raison des dispositions que j'avais encore à prendre à Saint-Sébastien, a abouti à la conclusion que les différentes missions diplomatiques devaient s'adresser à leur gouvernement respectif en vue de savoir notamment s'il y a lieu de répondre à la communication faite par M. [Americo] Castro [2] et, dans l'affirmative, si une réponse collective devrait être donnée par le doyen au nom de toutes les missions ou bien si chaque chef de mission devrait répondre séparément.

Dans la discussion qui a précédé, il est apparu qu'on était d'accord pour regarder la démarche faite au nom du gouvernement de Madrid comme abso-

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Voir ci-dessus, n° 251 (note).

lument discourtoise et incorrecte. La thèse qui y est invoquée a été considérée, sans exception, comme inadmissible en cas de circonstances exceptionnelles telles que la guerre, et le précédent de la Belgique en 1914-1918 a été jugé très probant à cet égard.

Unanimement aussi, on a paru estimer qu'après avoir reçu une semblable communication, le corps diplomatique ne saurait sans s'exposer au ridicule rentrer à Madrid ou bien se transporter à Alicante ou Barcelone, si le gouvernement se réfugiait dans l'une de ces deux villes.

253

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1204 à 1206. Confidentiel. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 14 septembre 1936, 22 h., 21 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 10).

La démarche que M. Castro a faite ici au nom du gouvernement de Madrid auprès des missions diplomatiques (voir en dernier lieu mes télégrammes nos 1198 à 1201 d'hier) [1] commence à produire les effets qu'on pouvait redouter.

L'ambassadeur d'Italie, qui jusqu'à présent s'était appliqué à ménager le gouvernement de Madrid, m'a confié aujourd'hui qu'il avait suggéré à son propre gouvernement de retirer toute la représentation diplomatique de l'Italie, en laissant seulement les consuls et éventuellement un secrétaire d'ambassade qui resterait comme observateur à Saint-Jean-de-Luz.

« Le retour à Madrid est impossible pour des raisons élémentaires de sécurité, m'a-t-il dit. Le gouvernement espagnol ne veut plus me reconnaître si je reste ici. Il ne reconnaît pas davantage le conseiller qui est à Alicante. Nous n'avons donc plus qu'à nous en aller. En tout cas, j'ai demandé l'autorisation de venir à Rome pour exposer la situation ».

J'ai fait de mon mieux pour convaincre mon collègue italien qu'un intérêt supérieur engageait toutes les puissances à rester unies en présence de la guerre civile espagnole et que le contact entre les missions diplomatiques était le meilleur moyen de maintenir cette union. Mais l'ambassadeur d'Italie, tout en reconnaissant volontiers que le concert des puissances est désirable, m'a expliqué que si la France, l'Angleterre, la Belgique, etc., peuvent à la rigueur conserver des relations avec Madrid, puisqu'elles y ont laissé une partie du personnel de leurs ambassades, l'Italie est dans une position différente, à partir du moment où le gouvernement espagnol prétend écarter les missions diplomatiques qui ne résident pas dans sa capitale.

[1] Voir, ci-dessus, nos 251 et 252.

Si l'ambassadeur d'Italie persiste dans cette opinion et si son gouvernement s'y rallie, l'Italie va donc se trouver vis-à-vis du gouvernement de Madrid dans une position analogue à celle de [l'Allemagne]. « Ce n'est pas rompre les relations diplomatiques, m'a dit mon collègue italien, mais ce sera les suspendre ».

Il faut convenir qu'au cours d'événements militaires qui semblent annoncer à bref délai la disparition de l'autorité gouvernementale dans tout le nord de l'Espagne et l'investissement de la capitale, l'Italie a de sérieux motifs pour saisir l'occasion de « suspendre » comme... [1] ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Madrid. Ce dernier n'aurait pas dû fournir l'occasion.

La faute qu'il a commise ne saurait être réparée, si elle peut encore l'être, que par une prompte et complète rectification. Comme il est peu probable que cette condition soit remplie, nous pourrons avoir à envisager prochainement une situation dans laquelle certaines puissances se seront d'ores et déjà réservé la liberté de reconnaître dès qu'elles le jugeront opportun le gouvernement de Burgos.

254

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2933 à 2938. *Berlin, 15 septembre 1936, 19 h. 46, 19 h. 47, 19 h 48, 19 h. 49, 19 h. 50, 19 h. 51.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 50, 20 h. 50, 21 h. 25, 21 h. 26).

Les manifestations qui viennent de se dérouler à Nuremberg appellent, dès à présent, deux observations.

1° Au point de vue intérieur, on est frappé de constater, surtout dans le dernier discours de M. Hitler, un ton particulièrement insistant de propagande et de plaidoyer, une réponse aux pessimistes et aux mécontents, un appel à la foi dans un avenir meilleur et dans les destinées de l'Allemagne. Certains des passages dirigés contre le bolchevisme semblent avoir eu pour objet de montrer, par une description poussée au noir de la situation en Russie soviétique, que les difficultés économiques étaient ici relativement légères.

2° En ce qui concerne la politique extérieure, le Congrès n'a été, du début jusqu'à la fin, qu'un feu roulant d'attaques contre l'U.R.S.S., contre la forme militaire que prendrait aujourd'hui le péril rouge et contre la menace que l'influence et l'extension du communisme en Europe feraient peser sur le IIIe Reich.

A l'égard des états autres que la Russie, et en particulier de la France, les déclarations des chefs du régime se sont tenues sur la plus grande réserve. On peut relever, dans la dernière allocution du Führer, une note de sympathie

(1) Lacune de déchiffrement.

pour l'Italie fasciste et une marque de commisération « envers les pays qui n'ont pas encore trouvé la voie de l'ordre et du relèvement ».

Sur les problèmes concrets, aucune indication n'a été fournie. La phrase contenue dans la proclamation initiale sur l'augmentation ou la diminution éventuelle de l'armement de l'Allemagne est, comme l'a souligné mon télégramme nos 2892-2895 (1), singulièrement élastique et équivoque.

Si les partisans de la modération ont fait entendre leur voix, leur action ne paraît avoir jusqu'à présent obtenu que des résultats purement négatifs, en ce sens que, sur les questions occidentales, les orateurs se sont abstenus de toute critique et même de toute déclaration précise.

Cette réserve se manifeste tout spécialement au sujet de la prochaine conférence locarnienne, ainsi que le montre encore aujourd'hui l'article de la *Gazette de Cologne* qui est analysé dans mon télégramme no 2930 (2).

Le secrétaire d'État à l'office des Affaires étrangères, que j'ai rencontré aujourd'hui, a affirmé, à ce propos, que le gouvernement allemand avait, dès l'origine, souligné la nécessité d'une « préparation diplomatique » suffisante. Il a déclaré qu'il était, par exemple, indispensable de discuter au préalable la portée des obligations d'assistance mutuelle que comporterait le nouveau pacte. Comme je l'interrogeais, d'autre part, sur les objections que la presse allemande tire, à ce sujet, de l'accord franco-russe, M. Dieckhoff a paru considérer que certains articles de journaux accentuaient plutôt la position officielle. De l'ensemble de la conversation, j'ai cependant retiré l'impression que le secrétaire d'État cherchait avant tout à ne pas s'engager.

255

M. Lamarle, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2939. *Berlin, 15 septembre 1936* (3).

(*Reçu :* le 16, 15 h. 50).

Le président de la Reichsbank m'a dit aujourd'hui, au cours d'une conversation, que l'article du général von Epp sur les revendications coloniales de l'Allemagne (voir mon télégramme no 2850 du 5 septembre)(4) n'avait certainement pas été publié sans que son auteur se fût assuré qu'il répondait à la pensée du Führer. Le Dr Schacht a ajouté qu'il considérait ces revendications comme toutes naturelles et que le règlement de cette question était, d'après lui, un des principaux éléments de la pacification de l'Europe.

J'ai constaté que la position prise sur ce point par le Dr Schacht, et aussi la rude franchise qu'il affecte parfois, ont vivement choqué et mécontenté l'ambassade d'Angleterre.

(1) Publié ci-dessus, sous le no 244.
(2) Pièce non reproduite (analyse de presse).
(3) Par avion.
(4) Voir ci-dessus, no 244 (note).

256

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères, à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1885. Réservé. *Paris, 16 septembre 1936, 22 h.*

Je vous ai communiqué sous les nos 1869 à 1884 (1) le texte d'un mémorandum que je vous prie de faire tenir au Foreign Office et qui expose les vues du gouvernement sur les principales questions que pose l'élaboration du traité destiné à remplacer le traité de Locarno.

Je vous serais obligé de faire cette communication d'urgence pour que les services du Foreign Office puissent commencer l'étude de notre mémorandum avant la réunion de Genève, au cours de laquelle j'aurai à m'entretenir avec M. Eden de la préparation de la conférence locarnienne.

Le document souligne que nous n'avons nullement entendu épuiser la liste des questions qui seront abordées au cours de la négociation, et que nous nous sommes volontairement limités à celles qui se rattachent à la négociation du nouveau traité rhénan proprement dit. Pour éviter tout malentendu ultérieur, vous aurez soin, en faisant votre communication, de bien attirer l'attention sur ce point essentiel.

Annexe

Texte du mémorandum à remettre au gouvernement britannique

1. En vue de préparer les négociations dont le principe a été admis à la réunion de Londres et qui auraient pour objet, par une révision du traité de Locarno, d'affermir le maintien de la paix entre les puissances de l'Europe occidentale, le gouvernement de la République française a jugé utile d'exposer au gouvernement de Sa Majesté britannique dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord les bases sur lesquelles pourrait, à son avis, reposer un nouvel accord.

2. Le gouvernement français estime que les dispositions du traité de Locarno devraient, autant que possible, être maintenues, sauf à y apporter les modifications et compléments que nécessitent les circonstances actuelles ou que l'expérience acquise paraît rendre désirables.

3. La suggestion ayant été faite de comprendre les Pays-Bas dans le nouvel accord à côté de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie (2), le gouvernement français est prêt, en ce qui le concerne, à accepter cette extension. Il est prêt également à examiner l'opportunité de faire une place à l'État libre d'Irlande dans le nouvel accord.

4. Il n'aura certainement pas échappé à l'attention du gouvernement britannique que la disparition de la zone démilitarisée crée, indépendamment des conséquences qu'elle comporte pour la sécurité des territoires français et belge, une situation nouvelle en ce qui concerne le

(1) Télégramme parvenu le même jour à 20 h et ajouté ci-dessous en annexe.

(2) Article 14 du plan de paix allemand du 31 mars.

Luxembourg. Lors de la conclusion du traité de Locarno, le grand-duché de Luxembourg était séparé des territoires allemands de la rive droite du Rhin par la zone démilitarisée. La question des conséquences que devait comporter une invasion du territoire du Grand-Duché ne se posait donc pas. Si la zone démilitarisée disparaît, l'invasion du Luxembourg se présente dans des conditions fort différentes.

Il y a là un grave problème qui retient actuellement l'attention du gouvernement de la République et dont il se réserve d'entretenir ultérieurement le gouvernement britannique, ainsi que le gouvernement belge.

5. Le traité de Locarno a pour base une garantie du *statu quo* territorial résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France, et une garantie de l'inviolabilité de ces frontières. Le nouvel accord pourrait de même constater qu'il n'existe entre les parties contractantes aucun différend territorial et qu'en conséquence elles se garantissent individuellement et collectivement, dans leurs rapports mutuels, le *statu quo* territorial ainsi que l'inviolabilité des frontières de leurs possessions et dépendances.

6. Chaque signataire s'engagerait envers chacun des autres signataires à ne se livrer à aucune attaque ou invasion et à ne recourir en aucun cas à la force.

7. Il va de soi que l'obligation ainsi contractée ne saurait faire obstacle à l'exercice, par une puissance signataire, du droit de légitime défense, c'est-à-dire du droit de s'opposer à la violation de l'engagement ci-dessous énoncé.

8. En cas de manquement à l'engagement de non-agression, l'assistance devrait être fournie par les autres puissances signataires à la puissance attaquée. L'engagement d'assistance ne saurait être moins étendu que celui qui était pris dans le traité de Locarno.

Le gouvernement français maintient l'acceptation qu'il a donnée, dans les dispositions arrêtées le 19 mars, à la réciprocité de l'assistance au profit de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Sur le point de savoir si l'assistance à ces deux puissances serait due par tous les signataires ou seulement par quelques-uns, si elle serait due dans toutes les hypothèses ou dans certains cas seulement, le gouvernement français se concertera volontiers avec les intéressés; il échangera de même volontiers des vues sur la situation à faire aux Pays-Bas en ce qui concerne l'assistance, au cas où les Pays-Bas seraient parties à l'accord.

9. L'efficacité de l'assistance dépendant dans une large mesure de la rapidité avec laquelle elle sera fournie, le gouvernement de la République considère que, si une solution ne peut être trouvée qui assure, dans des conditions satisfaisantes, l'automatisme de cette assistance, le mécanisme prévu par le traité de Locarno (article 4) devrait à tout le moins être maintenu (sauf le complément qui sera ultérieurement indiqué pour parer au danger d'une agression aérienne subite). Dans cette hypothèse, la distinction entre le cas où le conseil de la Société des Nations constate la violation de l'engagement de non-agression — ce qui déclenche l'obligation d'assistance immédiate — et le cas dit de violation flagrante où l'obligation d'assistance immédiate joue sans constatation préalable du Conseil, celui-ci n'intervenant qu'ensuite, serait conservée.

10. L'engagement qu'a pris la France dans le traité de Locarno de ne se livrer à aucune attaque ou invasion de l'Allemagne comporte certaines limites qu'énonce l'article 1 de ce traité; il en va de même pour l'Allemagne et pour la Belgique. La même idée serait reprise en termes plus simples s'il était spécifié que le bénéfice du nouveau traité (et notamment l'assistance qui en découle) ne pourra être invoqué par un état signataire qui manquerait aux engagements qui y sont énoncés ou qui, en Europe, entreprendrait contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'une autre puissance, notamment en dirigeant une attaque contre celle-ci.

11. Le gouvernement de la République tient à cette occasion à souligner qu'il ne saurait, pour sa part, accepter une solution qui limiterait la liberté d'action que le traité de Locarno tendait à lui assurer, ainsi qu'aux autres signataires, dans le cas d'un acte d'agression commis par un des contractants contre un pays non contractant; il ne doute pas que le gouvernement britannique ne partage sur ce point sa manière de voir, conforme aux principes du pacte de la Société des Nations.

Au surplus, le gouvernement allemand a connu les traités conclus à Locarno, soit entre le gouvernement français et le gouvernement polonais, soit entre le gouvernement français et le gouvernement tchécoslovaque : le gouvernement de la République entend expressément maintenir ces traités dont l'exécution doit à tout moment pouvoir être assurée, sans qu'il y ait manquement aux engagements qui seront inscrits dans le nouvel accord.

Quant au pacte franco-soviétique, dont la compatibilité avec le traité de Locarno a été reconnue par le gouvernement britannique comme par les gouvernements belge et italien et au sujet duquel les gouvernements représentés à Londres ont vainement proposé à l'Allemagne, le 19 mars dernier, de provoquer un avis de la cour permanente de Justice internationale, le gouvernement français tient à rappeler que ses signataires se sont déclarés prêts à y substituer un traité nouveau auquel l'Allemagne serait partie.

Au surplus, pour justifier la violation de la zone démilitarisée de Rhénanie, le gouvernement du Reich a précisément invoqué la nécessité de rétablir un équilibre que la conclusion du pacte franco-soviétique aurait, selon lui, détruit. Le gouvernement allemand ne paraît pas enclin à envisager l'évacuation de la zone rhénane; les autres puissances intéressées paraissent avoir renoncé à la lui demander : l'argumentation même qu'il a mise en avant le 7 mars interdit donc aujourd'hui au Reich d'insister sur ce point.

Membre fidèle de la Société des Nations, résolu à respecter les obligations qui lui incombent à ce titre, mais décidé aussi à se prévaloir éventuellement des droits que le pacte lui confère, le gouvernement de la République ne saurait d'ailleurs admettre que la légitimité de son action diplomatique puisse être contestée du moment qu'elle est conforme aux principes du pacte.

12. Si l'on estime, conformément aux propositions franco-britanniques de 1935 et aux suggestions contenues dans les memoranda allemands du 7 et du 31 mars 1936, qu'il convient de pourvoir au danger d'une agression aérienne subite par le moyen d'une réaction automatique et effective de la part de chacune des puissances signataires, le gouvernement français se déclare prêt à participer à un accord de cet ordre qui devrait comporter également des engagements de limitation des armements aériens. Cet accord pourrait prendre la forme d'un protocole spécial. Il serait stipulé que, dans le cas d'une agression accompagnée ou non d'une attaque terrestre ou navale, que les forces aériennes d'une des puissances contractantes effectueraient contre un autre contractant, les autres signataires feront immédiatement agir leurs forces aériennes pour assister la victime de l'agression et produire à son profit la réaction militaire le plus appropriée. Il serait d'ailleurs spécifié qu'une action aérienne effectuée en réponse à des hostilités effectivement ouvertes ou entreprises en exécution des engagements résultant du nouvel accord ne provoquerait pas cette assistance.

13. Afin de faciliter le jeu de l'accord qui se substituera au traité de Locarno, on pourrait :

1° Prévoir, en cas de tension politique entre les puissances signataires, une consultation de celles-ci en vue de rendre plus efficace le jeu de l'article 11 du pacte de la Société des Nations [1];

2° Ouvrir la faculté à chaque puissance signataire d'instituer sur son territoire des organes de constatation sur la base du projet présenté à la conférence du désarmement avec un rapport de M. Bourquin (document conf. D./C. G. 108, annexe III) [2].

14. Il conviendrait de prévoir expressément la conclusion d'accords techniques d'application qui seraient destinés à assurer, en cas de besoin, la prompte entrée en action des signataires et à préparer les mesures qui procureraient l'exécution efficace des engagements pris.

15. Le traité de Locarno a, avec raison, fait place, à côté de l'obligation de non-agression complétée par l'obligation d'assistance, au règlement par voie arbitrale ou judiciaire des différends. Il n'y a pas lieu de modifier les traités conclus sur cet objet; mais on devrait prévoir une certaine assistance au cas où une puissance signataire refuserait de suivre les procédures de règlement pacifique ainsi établies ou de donner effet aux décisions intervenues.

16. Le nouvel accord devrait être entendu comme ne portant pas atteinte aux droits et obligations résultant du pacte de la Société des Nations ni comme restreignant la mission de celle-ci de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde.

17. Il serait utile de le faire reconnaître par les tierces puissances comme un acte destiné à assurer le maintien de la paix et d'obtenir d'elles l'engagement de n'en pas gêner l'application.

18. Le programme ainsi tracé n'épuise pas, d'ailleurs, l'objet de la négociation à envisager en

(1) D'après cet article, toute guerre ou menace de guerre affectant un membre de la Société provoque, à sa demande, la convocation du Conseil. Tout membre de la Société peut également attirer l'attention des autres sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales.

(2) Document publié dans *S.D.N. Conférence pour la réduction des armements. Documents de la conférence*, II, 1935, p. 684-685.

ce qui concerne le règlement de la situation créée le 7 mars 1936. En particulier et conformément aux dispositions arrêtées le 19 mars 1936, on devrait arriver à adopter des dispositions propres à interdire ou à limiter l'établissement ultérieur de fortifications dans une zone à déterminer.

19. Le gouvernement français n'a nullement entendu viser dans le présent mémorandum toutes les questions qui se poseront au cours de la prochaine conférence; il s'est volontairement limité aux principaux problèmes se rattachant directement à la négociation du traité qui devra se substituer au traité de Locarno. Mais il va de soi que, sans même évoquer les questions relatives à la sécurité européenne pour la solution desquelles sera indispensable la collaboration d'autres pays, limitrophes ou proches de l'Allemagne, les délégués des puissances qui seront représentées à la conférence auront à discuter de problèmes plus généraux au sujet desquels le gouvernement français se réserve de faire connaître ultérieurement sa manière de voir. Au premier rang de ces problèmes, le gouvernement de la République place l'arrêt de la course aux armements. Sans préjudice des délibérations qui pourront avoir lieu sur ce sujet à Genève, au cours de la prochaine assemblée, il tient à marquer ici sa conviction que, si l'Europe doit être sauvée d'une catastrophe, il importe d'envisager sans retard une limitation, puis une réduction, générale et contrôlée, des armements. Le gouvernement de la République se réserve de formuler à cet égard en temps utile toutes propositions qui lui paraîtront opportunes.

257

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 915 à 917. *Washington, 16 septembre 1936, 17 h. 20, 17 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, 13 h., 13 h. 15, 14 h.)

Le Département a eu certainement connaissance par les agences du discours prononcé hier à New-York par le secrétaire d'État. On y relève plusieurs allusions à la situation européenne. M. Hull a déploré les atteintes nouvelles par certaines nations puissantes, qu'il s'est abstenu de désigner plus implicitement, au pacte de renonciation à la guerre, et a expliqué que les États-Unis étaient dans l'impossibilité d'adhérer à des arrangements collectifs imposant à leurs signataires l'obligation de recourir à la force afin d'empêcher la guerre. M. Hull a déclaré que l'expérience avait montré combien il est douteux que les États-Unis puissent par leur intervention exercer une influence sur la politique des pays étrangers susceptibles de provoquer une guerre : « Il appartient aux hommes d'État de poursuivre leurs efforts afin de garantir la sécurité par de nouveaux accords plus durables que ceux qui ont été brisés. Le gouvernement américain se félicitera de ce résultat s'il se réalise ».

Le secrétaire d'État assure que, bien que les exigences de la situation internationale aient obligé le gouvernement américain à augmenter ses forces de défense, il « demeure prêt à participer à toutes les tentatives qui seront entreprises pour limiter les armements par accords mutuels ».

M. Hull a rappelé enfin les mesures très strictes prises par son gouvernement pour la réglementation du trafic des armes :

« A cet égard les pouvoirs juridiques dont nous disposons sont limités, mais ainsi qu'on l'a vu dans les événements d'Espagne, nous usons de toute notre influence afin d'empêcher les expéditions d'armes, lorsqu'elles pourraient contrecarrer des efforts entrepris par une ou plusieurs nations pour maintenir la paix et mettre fin à un conflit. Une action de cette nature ne peut pas être réussie par des règles inflexibles; elle doit être déterminée pour une large part à la lumière des faits et des circonstances d'une situation donnée. Il est sûr en tout cas que nous sommes toujours disposés à décourager le plus possible le trafic des armes lorsque l'intérêt de la paix le requiert ».

258

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2948. Réservé. *Berlin, 16 septembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 18, 13 h.)

Le ministre de Roumanie et le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie, que j'ai vus aujourd'hui, rapportent, du congrès de Nuremberg, des impressions qui confirment l'importance du rôle qu'ont joué les préoccupations de politique intérieure dans les violentes diatribes des dirigeants hitlériens contre le bolchevisme (cf. mon télégramme nº 2933-2298, du 15 septembre) (2).

M. Comnène s'est, en effet, entretenu des problèmes économiques et sociaux avec M. Ley, chef du Front du travail (3). Il a pu ainsi se rendre compte des soucis que cause aux maîtres du IIIe Reich le déséquilibre qui s'accentue peu à peu, par suite de la baisse du pouvoir d'achat du mark sur le marché intérieur, entre le niveau des salaires et celui des prix.

D'autre part, M. von Neurath et M. von Ribbentrop constatant, chez le ministre de Roumanie, une certaine crainte des événements que pouvaient laisser présager les attaques dirigées contre l'U.R.S.S., lui ont déclaré que ce n'était là que des réactions dictées par des considérations et des « nécessités » intérieures.

Le comte von der Schulenburg, ambassadeur d'Allemagne à Moscou, a tenu un langage analogue au chargé d'affaires de Tchécoslovaquie, mais il a laissé deviner qu'il désapprouvait de telles méthodes ou, du moins, qu'il en redoutait le contrecoup extérieur plus ou moins lointain (4).

A cet égard, d'ailleurs, on se demande, dans les milieux diplomatiques

(1) Par courrier.
(2) Publié ci-dessus sous le nº 254.
(3) Sur ces problèmes économiques, voir ci-dessous le rapport du 30 septembre, publié sous le nº 303.
(4) *Note du document :* Mon collègue insiste pour qu'il ne soit fait état, en aucune façon, de cette indication.

berlinois, si, entraîné de plus en plus par son courant antirusse, le gouvernement national-socialiste ne risque pas de glisser peu à peu vers une politique d'aventures. M. Alfred Rosenberg qui est, il est vrai, en raison de son esprit doctrinal et de ses origines baltes, particulièrement hostile aux Soviets, a dit au ministre de Roumanie que « tous les états devraient, un jour ou l'autre, choisir pour ou contre le communisme ».

Je dois également relever une opinion suivant laquelle la proclamation officielle et de plus en plus nette des revendications coloniales s'expliquerait, en partie, par le désir d'ouvrir au peuple allemand, dans la période difficile actuelle, la perspective d'un succès politique et l'espoir d'une situation meilleure.

259

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nº 602. *Paris, 17 septembre 1936, 22 h. 20.*

Le projet d'accord paraphé à Rambouillet le 6 septembre, et qui avait pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le gouvernement français accepte de mettre à la disposition de la Pologne certaines ressources destinées à faciliter son équipement militaire, est devenu définitif à la suite d'un échange de lettres intervenu ce jour.

ANNEXE

Texte paraphé à Rambouillet le 6 septembre 1936

1. Le gouvernement français consent à mettre à la disposition du gouvernement polonais des ressources d'un montant équivalent à 2 milliards de francs au rythme de 500 millions de francs par an pendant quatre ans, à compter du 1er octobre 1936.

2. Les ressources en question seront fournies par les voies et moyens ci-après :

a. A concurrence de 800 millions de francs par la mobilisation de commandes d'intérêt militaire à passer en France par le gouvernement polonais avec la garantie de l'assurance-crédit;

b. A concurrence de 200 millions de francs par la mobilisation, à titre de complément du programme visé dans l'alinéa *a* ci-dessus, de travaux d'intérêt militaire à effectuer en Pologne par l'industrie française, également avec la garantie de l'assurance-crédit;

c. A concurrence de 400 millions de francs par l'émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer, étant entendu que le produit de cette émission sera mis en zlotys à la disposition de la Pologne par l'utilisation de créances françaises sur la Pologne;

d. A concurrence de 300 millions de francs, également par l'émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer, étant entendu que le produit de cette émission sera transféré normalement de francs en zlotys;

e. A concurrence de 300 millions de francs par l'émission d'obligations du gouvernement polonais, étant entendu que le produit de cette émission sera transféré normalement de francs en zlotys.

3. L'utilisation des voies et moyens prévus au paragraphe 2 ci-dessus se fera au cours des quatre années de l'application du présent accord dans les conditions ci-après :

a. Pour la période 1er octobre 1936-1er octobre 1937, 500 millions de francs seront mis à la disposition de la Pologne à raison de :

— 300 millions de francs par l'émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer dont le produit sera transféré normalement de francs en zlotys;

— 100 millions de francs par l'émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer dont le produit sera mis directement en zlotys à la disposition de la Pologne;

— 100 millions de francs par la mobilisation de commandes ou de travaux financés sous le régime de l'assurance-crédit;

b. Pendant chacune des périodes 1er octobre 1937-1er octobre 1938, 1er octobre 1938-1er octobre 1939, 1er octobre 1939-1er octobre 1940, 500 millions de francs seront mis à la disposition de la Pologne à raison de :

— 100 millions de francs par l'émission d'obligations du gouvernement polonais dont le produit sera transféré normalement de francs en zlotys;

— 100 millions de francs par l'émission d'obligations de la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer dont le produit sera mis directement en zlotys à la disposition de la Pologne;

— 300 millions de francs par la mobilisation de commandes ou de travaux financés sous le régime de l'assurance-crédit.

4. La Pologne remboursera les dettes contractées par elle en vertu des dispositions des paragraphes précédents dans les conditions suivantes :

a. Le service en intérêt et amortissement des obligations émises par la Compagnie franco-polonaise de chemins de fer sera assuré dans les conditions prévues par les statuts présents ou futurs de cet organisme. Le taux d'intérêt des émissions ne dépassera pas 6 %. Les garanties des émissions seront au minimum les mêmes que pour les obligations déjà émises par ledit organisme;

b. Le service en intérêt et amortissement des obligations émises par le gouvernement polonais sera assuré au moyen de vingt-huit semestrialités constantes, calculées au taux d'intérêt annuel de 5 %. La première semestrialité viendra à échéance pour chaque tranche émise dix-huit mois après la réalisation de l'émission, étant entendu que les intérêts simples seront payés normalement six mois et un an après la réalisation de l'émission;

c. La mobilisation des commandes et des travaux bénéficiant du régime de l'assurance-crédit sera effectuée à un taux d'intérêt n'excédant pas 5 %

Le service des dettes contractées, à ce titre, par le gouvernement polonais sera assuré au moyen de trente semestrialités constantes. La première semestrialité viendra à échéance six mois après la réalisation de chaque opération.

5. Le gouvernement français sollicitera du Parlement les autorisations nécessaires à la réalisation du programme visé dans les paragraphes précédents.

6. Le gouvernement polonais s'engage, en ce qui concerne les dépenses d'armement ou d'équipement qu'il effectuera en Pologne, grâce aux émissions visées aux alinéas *c*, *d* et *e* du paragraphe 1 ci-dessus, à réserver aux entreprises françaises ou à capitaux français installés en Pologne une part des commandes proportionnelle à l'importance de ces entreprises, relativement à l'ensemble des entreprises de même nature existant en Pologne.

7. Le gouvernement polonais déclare que toutes les ressources provenant du plan ci-dessus, sauf 400 millions de francs, destinés à l'achèvement de l'équipement du chemin de fer Silésie-Baltique, seront employées, conformément aux accords existant entre les deux pays, à la réalisation de l'équipement militaire en Pologne, soit par la voie de commandes à passer en France (visées au paragraphe 2, alinéa *a* ci-dessus), soit par des achats en Pologne, notamment pour la création et le développement de l'industrie de guerre polonaise [1].

[1] Le texte est paraphé : pour la Pologne, par le général Rydz-Smigly et M. J. Lukasiewicz, ambassadeur à Paris; du côté français par MM. Blum, Daladier, Delbos et Vincent Auriol.

260

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 894, 895. *Prague, 17 septembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 19, 12 h. 45.)

A propos de la violation par l'Allemagne du pacte de Locarno, M. Krofta m'a dit que la conférence de Bratislava (2) avait confirmé la décision prise dans les précédentes réunions de la Petite Entente et suivant laquelle les trois états s'associeraient à la politique franco-anglaise. Les ministres des Affaires étrangères des trois états ont rappelé leur espoir et leur volonté de ne pas être oubliés dans un règlement général de la sécurité européenne. J'ai rappelé au ministre que Votre Excellence avait donné à cet égard, au gouvernement tchécoslovaque notamment, les assurances du concours le plus positif et le plus dévoué. M. Krofta m'en a remercié à nouveau. Il m'a dit penser que suivant le précédent de Locarno, les états intéressés au réglement de la sécurité dans l'Europe centrale et orientale seraient invités à participer à la conférence au bout de quelques jours.

261

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 898. *Prague, 17 septembre 1936.* (3)

(*Reçu :* le 19, 12 h. 45.)

M. Krofta m'a dit que les ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente avaient à Bratislava exprimé le regret que l'établissement du service obligatoire en Autriche eût en quelque mesure altéré les rapports des trois états avec ce pays. Il a ajouté que ce regret constituait le classement définitif de l'affaire et que la Roumanie comme la Yougoslavie avaient renoncé à saisir la Société des Nations de celle-ci.

Ce renseignement confirme les indications que j'avais données avant la réunion dans ma lettre no 273 du 27 août (Service de la Société des Nations) (4).

(1) Par avion. Ce télégramme et le suivant (no 898) sont extraits d'une longue suite de télégrammes (nos 888 à 911) relatant les divers sujets abordés lors d'une entrevue entre M. Krofta et le ministre de France.

(2) Prévue d'abord pour le mois d'octobre, la conférence de la Petite Entente avait été avancée en raison des événements récents : accord austro-allemand du 11 juillet, rétablissement du service obligatoire en Autriche, manifestation d'un désir analogue en Hongrie, malaise général causé par les événements espagnols, etc. La conférence s'était tenue du 12 au 14 septembre à Bratislava. Le communiqué officiel de la réunion avait réaffirmé la poursuite par la Petite Entente d'une politique commune de sécurité et de paix.

(3) Par avion.

(4) Dépêche qu'il a semblé inutile de reproduire.

262

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 440. *Pékin, 17 septembre 1936* (1).

(*Reçu :* Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 9 novembre.)

Par lettre nº 394, du 28 août (2), j'ai fait savoir à Votre Excellence que la nomination de T. F. Tsiang en qualité d'ambassadeur de Chine à Moscou était particulièrement bien accueillie par la presse en raison des pourparlers en cours pour la conclusion d'un accord commercial sino-soviétique.

Des informations que j'ai fait recueillir auprès de l'ambassade russe, il résulte qu'une négociation à ce sujet a été commencée en 1934, mais qu'elle s'est poursuivie, depuis lors, avec beaucoup de lenteur.

Si l'on en croit M. Bogomolov, le futur traité aurait un intérêt commercial assez mince. Les échanges entre la Russie et la Chine sont peu importants : n'ayant jamais dépassé 8,75 % du commerce total de la République chinoise en 1915, ils sont tombés en 1933 à 1,42 % de ce même total. La Russie exporte du pétrole et de l'essence et elle importe du thé. Bien que la balance de ces échanges soit toujours favorable à la Chine, le gouvernement de Moscou n'envisagerait cependant pas de conclure un accord de compensation basé sur le principe du troc.

Il y a donc lieu de penser que les négociations portent en réalité sur des questions d'ordre plus général.

L'U.R.S.S. n'a pas encore reconnu officiellement la reprise par la Chine en 1928 de son autonomie douanière, les relations diplomatiques étant, à cette époque, interrompues entre les deux pays. Cette question de principe aurait donc à être réglée. D'autre part, la situation intérieure des deux états ayant évolué depuis le 31 mai 1924, date du dernier accord conclu entre eux, on considérerait à Moscou qu'un nouveau traité s'imposerait, notamment en vue de définir le statut des citoyens soviétiques en Chine sur la base de la réciprocité.

On peut se demander également si, plus encore qu'un problème de commerce ou d'établissement, ce n'est pas la question de leurs relations politiques qui retient l'attention des deux états.

L'initiative de la négociation vient du gouvernement chinois. Il y a deux ans, Nankin a soumis un projet de traité à Moscou et ce dernier lui a fait parvenir sans tarder des contrepropositions auxquelles il n'a pas encore été répondu, Il est peu probable qu'un simple traité de commerce exige tant de réflexions de la part de la Chine qui a toujours eu avec la Russie plus de rapports politiques que d'échanges de marchandises.

(1) Par valise.
(2) Document non reproduit. Son objet est brièvement résumé dans la présente dépêche.

Les revendications japonaises et la puissante pression exercée par le Japon sur le pays de ma résidence placent ce dernier dans une position des plus difficiles. Comme ma correspondance antérieure l'a signalé à Votre Excellence (ma lettre nº 335 du 25 juillet, notamment) [1], le gouvernement de Nankin poursuit à l'égard de celui de Tokyo une politique de fermeté quant aux principes, de résistance passive sur le terrain des faits et de temporisation sur le plan de la politique générale. Pressé par le gouvernement de Tokyo, sous prétexte de combattre le communisme (un des trois points du programme Hirota), de prendre position contre la Russie, il escompte secrètement l'appui éventuel de l'U.R.S.S., mais il ne peut se résoudre sans grave danger à resserrer avec elle des rapports dont le Japon prendrait immédiatement ombrage.

C'est à n'en pas douter une des raisons pour lesquelles, si limitée qu'elle paraisse par son objet, la négociation commerciale traîne en longueur. M. Bogomolov l'a laissé indirectement entendre à notre attaché commercial en lui faisant remarquer qu'il ne s'attendait pas à la conclusion de l'accord commercial « à moins, a-t-il dit, que les Chinois, *poussés par les événements*, ne veuillent aboutir rapidement à un résultat ».

Cependant, une convention relative à l'échange des colis postaux a été signée récemment entre les deux pays. Approuvée par le Yuan exécutif, elle ne deviendra définitive qu'après la sanction du Yuan législatif.

263

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 611 à 614. *Bruxelles, 18 septembre 1936, 18 h. 50, 18 h. 51.*

(*Reçu :* 20 h. 10, 19 h. 50, 19 h. 35.)

Dans ma conversation avec le ministre des Affaires étrangères, j'ai pris prétexte du récent discours de M. Yvon Delbos [2] et de celui que M. Léon Blum a prononcé hier soir à la radio [3] pour lui demander ce qu'il pense de notre politique extérieure.

(1) Cette dépêche, non reproduite, signalait la régression de l'influence de Tokyo en Chine, par suite de l'échec du projet nippon de constitution d'un groupement indépendant des cinq provinces du Nord, sous une sorte de protectorat japonais.

(2) Discours prononcé le 13 septembre à Bergerac. Le ministre soulignait le double souci de la France d'assurer sa sécurité (d'où des mesures en faveur de la Défense nationale) et la paix; sa fidélité à Genève, aux pactes conclus à l'est de l'Europe, à la solidarité anglo-belge et au principe de non-immixtion. M. Delbos justifiait la politique de non-intervention en Espagne par la crainte que la France ne fût dépassée dans la voie opposée par d'autres pays favorables aux rebelles. Il ajoutait cependant : « Ce que l'on a le droit et le devoir de demander, c'est que la non-intervention ne soit pas une duperie, qu'elle ne soit pas observée par les uns tandis que les autres la violeraient ».

(3) Discours dans lequel M. Blum affirmait que la France défendrait sa sécurité et son territoire, sans admettre une mise en demeure, directe ou indirecte, et sans laisser entamer ses alliances, son prestige et son autorité.

Comme je m'y attendais, M. Spaak m'en a fait le plus vif éloge et il en a souligné la modération et le courage et m'a assuré qu'elle répond entièrement aux vues du gouvernement belge.

Je lui ai dit alors que je regrettais la partialité et la mauvaise foi dont faisait preuve actuellement à cet égard une bonne partie de la presse belge.

Le ministre pense non sans raison que ce qui fausse les esprits, ce sont surtout les bruits tendancieux que certains journaux et certains partis font courir sur la situation en France et qui, en alarmant la bourgeoisie belge, la rendent accessible à la propagande hostile à la France. Il a été d'accord avec moi pour reconnaître à ce propos combien M. le Président du Conseil a eu raison de mettre en lumière le fait qu'une évolution sociale aussi considérable que celle qui vient d'arriver en France se soit produite sans que l'ordre dans la rue ait été troublé.

M. Spaak m'a exprimé sa conviction que la leçon des événements serait plus forte que le camouflage intéressé et qu'avant peu, en présence du véritable état de choses en France, un revirement se ferait jour.

Il n'est pas défendu de l'espérer quand on voit ce matin la catholique *Libre Belgique* obligée de constater que « le chef actuel du gouvernement français a su faire preuve de plus de sang-froid, de courage politique et de sens de l'intérêt général que certains hommes d'État dont les noms sont encore dans la mémoire ».

Par ailleurs, j'ai pu me rendre compte aujourd'hui même, dans un entretien avec un député rexiste, que même dans ce camp, ceux qui ne sont pas volontairement aveugles commencent à réfléchir.

Comme je l'exposais à l'appui des considérations développées dans ma dépêche politique d'hier nº 784 (1), les actes du gouvernement de la République sont en effet notre meilleure carte dans la lutte contre la propagande antifrançaise en Belgique. Dans un autre domaine par exemple, l'accord sur le conflit textile ne peut manquer de produire une impression favorable.

Mais l'action la plus vigilante déployée ici pour tirer parti de ces faits indiscutables peut être encore contrariée par l'effet des passions et des inquiétudes causées par la situation intérieure de la Belgique même. Je ne puis que me référer d'ailleurs aux considérations exposées dans ma dépêche précitée.

(1) Dépêche qu'il n'a pas semblé nécessaire de reproduire et dont la conclusion est indiquée ici.

264

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, MOSCOU, LONDRES, BRUXELLES, ROME [1]; À LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À GENÈVE [2].

Paris, 18 septembre 1936, 21 h. 45.

T. nos 714-715; 685-686; 1911-1912; 678-679; 1154; 277-278.

Pour tous sauf Berlin. — J'adresse à notre chargé d'affaires à Berlin le télégramme suivant :

Pour tous les postes : En ayant soin de marquer qu'il n'accomplissait pas une démarche officielle, le chargé d'affaires d'Allemagne est venu expliquer au Département que son gouvernement, en répondant à la proposition anglaise tendant à la réunion de la conférence locarnienne dans la deuxième quinzaine d'octobre, avait seulement insisté sur la nécessité d'une préparation diplomatique approfondie et que, contrairement aux informations parues notamment dans la presse anglaise, il n'avait à aucun moment évoqué, dans un sens ou dans l'autre, le problème de la participation russe. « Il n'y avait d'ailleurs pas lieu de le faire, a précisé M. Forster, puisque l'invitation qui nous a été adressée ne visait qu'une conférence à cinq ».

L'attention du chargé d'affaires d'Allemagne ayant été alors attirée sur les termes du communiqué du 23 juillet [3], il s'est borné à répondre que ce communiqué même sériait les questions. « Pour le moment, a-t-il répété, le problème ne se pose pas. »

Je vous serais obligé de me faire savoir si ce langage concorde avec celui qui vous est tenu à la Wilhelmstrasse ou avec les informations que vous pouvez recueillir d'autre part.

[1] Par courrier (T. adressé aux chargés d'affaires pour Berlin et Moscou).

[2] Par téléphone.

[3] Voir ci-dessus n° 20.

265

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 1821, 1822. *Londres, 18 septembre 1936, 21 h. 6.*

(*Reçu :* 22 h. 25, 22 h. 40.)

Le secrétaire d'État m'a remis cet après-midi le mémorandum britannique relatif aux négociations qui doivent s'ouvrir entre les cinq puissances de Locarno « à la date la plus appropriée qui pourra être convenue entre elles ». J'adresse le texte à Votre Excellence par le courrier de ce soir en notant que M. Eden a exprimé le désir qu'il reste pour le moment *confidentiel*.

Le secrétaire d'État n'avait pas eu le temps encore d'étudier notre document (1), mais il sera en mesure de s'en entretenir avec Votre Excellence à Genève.

En rédigeant son mémorandum, il a cherché à amorcer la négociation par des questions très simples et il espère que la réponse des puissances lui parviendra avant son retour à Londres. A ce moment, il posera de nouveau la question en s'aidant au besoin de celles qui sont indiquées dans notre note. Il ne désespère pas malgré tout de voir la conférence se tenir finalement à une date pas trop éloignée de celle qui avait été envisagée.

Il m'a dit ensuite combien il avait admiré la portée et l'élévation des idées contenues dans le dernier discours de M. le Président du Conseil (2). S'il avait quelque chose à regretter dans les discours prononcés par les hommes d'État français, c'est qu'ils rendraient difficile sa propre tâche à Genève où il avait l'intention d'exprimer les mêmes vues, mais en doutant maintenant de pouvoir leur donner une forme aussi heureuse. A son avis, c'est le devoir des états démocratiques de répondre aux bruyantes manifestations de Nuremberg en exposant une doctrine et des principes qui continuent à ... (3) profondément chez les peuples civilisés.

ANNEXE

MÉMORANDUM DU FOREIGN OFFICE

Traduction. Confidentiel. *Londres, 17 septembre 1936.*

1. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a l'honneur de présenter les suggestions suivantes touchant l'objet de la discussion que l'on espère ouvrir à Londres entre les cinq puissances locarniennes à la date la plus rapprochée sur laquelle celles-ci puissent se mettre d'accord.

(1) Publié ci-dessus sous le n° 256 (annexe).
(2) Voir ci-dessus, n° 263 (note).
(3) Lacune de déchiffrement.

2. L'on se rappellera qu'aux termes du communiqué de Londres du 23 juillet 1936, la première tâche à entreprendre à une telle réunion devait être la négociation d'un nouvel accord destiné à prendre la place du traité de Locarno et à donner une solution, par la collaboration de tous les intéressés, à la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars. Si un progrès pouvait être réalisé à cette réunion, poursuivait le communiqué, d'autres questions intéressant la paix européenne devraient nécessairement venir en discussion. Dans ces conditions, il serait naturel d'envisager l'extension du champ de la discussion de manière à faciliter, avec la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement des problèmes dont la solution est essentielle à la paix de l'Europe.

3. Le 31 juillet, les gouvernements allemand et italien firent l'un et l'autre observer que cette conférence exigerait la préparation diplomatique la plus attentive [1]. Le gouvernement de Sa Majesté partage entièrement ce point de vue et incline à penser qu'il y a un certain nombre de points, en particulier ceux qui se posent à propos de la discussion de l'accord envisagé pour remplacer le traité de Locarno, sur lesquels l'attention des cinq gouvernements devrait être dès maintenant appelée et qui pourraient être discutés avantageusement par eux avant la réunion et par la voie diplomatique.

4. Bien que la liste suivante ne doive nullement être considérée comme limitative, voici les points que le gouvernement britannique a entendu viser au paragraphe précédent :

1° Quelle devra être la forme du nouvel accord destiné à prendre la place du traité de Locarno; autrement dit, comprendra-t-il *a.* des arrangements de non-agression entre certaines puissances et, dans l'affirmative, entre lesquelles? et *b.* des dispositions visant à garantir ces arrangements de non-agression et, dans l'affirmative, quelles puissances donneront et recevront ces garanties et comment celles-ci fonctionneront-elles?

2° Sera-t-il nécessaire d'inclure dans le nouvel accord des dispositions spéciales en ce qui concerne une attaque aérienne?

3° Le nouvel accord devrait-il comprendre des dispositions touchant l'arbitrage et la conciliation, comme c'était le cas du traité de Locarno?

5. Sur ces points, les vues du gouvernement de Sa Majesté sont, d'une manière générale et provisoire, les suivantes :

1° Le gouvernement de Sa Majesté suppose que le nouvel accord comprendra certains arrangements de non-agression par lesquels les participants s'engageraient les uns et les autres à n'attaquer ni à envahir leurs territoires en aucun cas par terre, mer ou air et à ne pas recourir à la guerre les uns contre les autres, sous réserve de certaines exceptions analogues à celles qui figuraient à l'article 2 du traité de Locarno. Le gouvernement de Sa Majesté serait disposé à garantir l'observation de tels arrangements entre l'Allemagne, d'une part, la France et la Belgique, de l'autre, en échange de garanties similaires pour le Royaume-Uni données par la France contre l'Allemagne et par l'Allemagne contre la France. La question de savoir si l'engagement de non-agression ci-dessus a été violé devrait, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, être soumise au conseil de la Société des Nations. Dans le cas d'une violation flagrante de frontières, les garanties pourraient entrer en vigueur immédiatement, comme dans le traité de Locarno, en attendant que le Conseil se soit prononcé d'une manière définitive;

2° Le gouvernement de Sa Majesté considère qu'une disposition spéciale devrait figurer dans les arrangements de garanties du nouvel accord, afin de prévoir une assistance immédiate dans le cas d'une attaque aérienne constituant une violation des engagements de non-agression. S'il en était ainsi, un pacte aérien ne serait pas, à son avis, nécessaire;

3° Le gouvernement de Sa Majesté suggère que le nouvel accord devrait contenir des clauses relatives à l'arbitrage et à la conciliation, suivant l'exemple du traité de Locarno; il serait, pour sa part, disposé à accepter de telles clauses.

6. Le gouvernement de Sa Majesté serait heureux de recevoir, soit par écrit, soit verbalement, les observations du gouvernement français sur ces points, ainsi que sur ceux qu'il croirait utile de signaler.

7. Une communication similaire a été faite aux gouvernements belge, allemand et italien.

[1] Voir ci-dessus nos 51 et 55.

266

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 447, 448. *Bucarest, 19 septembre 1936, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 16 h. 55.)

Au lendemain de la publication du communiqué de Bratislava [1] contenant le vœu des trois états d'entretenir avec tous leurs voisins de bonnes relations, sans établir entre eux de distinction, la thèse de la neutralité, qui compte ici un assez grand nombre de partisans, est exprimée de nouveau par certains journaux.

Beaucoup de Roumains estiment que les états de la Petite Entente et la Pologne, dont les territoires séparent les deux adversaires éventuels, l'Allemagne et la Russie, serviraient, en restant neutres, les intérêts de l'Europe en même temps que le leur propre.

Si éloignée des réalités que soit cette conception, elle n'en est pas moins séduisante pour une partie du public. Elle est reproduite par un article paru dans l'*Indépendance roumaine :* « En s'unissant dans un but purement défensif, dit-il, pour la sauvegarde du territoire contre tout envahisseur, la Petite Entente, la Pologne et les États baltes réussiraient sans aucun doute à empêcher les deux colosses d'en venir aux mains ».

267

M. LAMARLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 2989. *Berlin, 20 septembre 1936* [2].

(*Reçu :* le 22, 12 h.)

Il m'a été affirmé de source sérieuse que le Führer avait projeté de faire à Nuremberg des déclarations sur la politique extérieure, notamment sur les questions de l'Europe occidentale. C'est sous l'influence de ses conseillers les plus modérés que M. Hitler aurait abandonné cette idée.

Cette précision donne à penser que, sans cette intervention, le discours du 14 septembre [3] aurait été plus catégorique encore sur la prétendue menace que l'influence du bolchevisme en Espagne et en France ferait courir à l'Allemagne.

(1) Voir ci-dessus, no 260 (note).
(2) Par poste.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus no 254.

268

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 277. *Rome, 20 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 septembre.)

Les discours prononcés au congrès de Nuremberg n'ont pas été sans accentuer ici le désir de ne pas pousser trop loin le rapprochement psychologique et idéologique que les récents événements européens avaient contribué à faire naître entre l'Italie et l'Allemagne. On a jugé en effet, dans les milieux officiels, qu'il serait peu politique de mener jusqu'à ses conséquences extrêmes et sans tenir compte d'autres nécessités générales pressantes la croisade antibolchevique, au moment surtout où les derniers développements de la politique intérieure en Russie donnent à penser que le bolchevisme proprement dit est en train de disparaître. C'est ce sentiment que l'on exprime en disant qu'il n'y a pas de doute sur l'analogie de la pensée fasciste et de la pensée naziste au sujet du bolchevisme en tant que régime social, mais que Rome ne semble pas partager les vues de Berlin suivant lesquelles une telle hostilité, bien compréhensible, devrait se manifester jusque dans l'attitude diplomatique. En somme, ajoute-t-on, la Russie des Soviets, si elle est repoussée comme régime également par l'Italie, pourra néanmoins, en tant qu'unité nationale et élément de la communauté internationale, être considérée à l'avenir, de même qu'elle l'a été dans le passé, comme un facteur égal à tous les autres. D'ailleurs, la presse italienne, toujours dans le même souci, s'est attachée à mettre en relief un article publié récemment par la *Frankfurter Zeitung* et qui, attribué ici à l'inspiration plus ou moins directe de M. von Neurath, procédait du désir d'atténuer les aspects les plus inquiétants des déclarations outrancières du Chancelier et de M. Goebbels.

D'autre part, la mise à l'écart de M. Titulesco a été, comme je le signalais dans ma dépêche nº 259 [1], accueillie avec une vive satisfaction dans laquelle il me semble voir, non seulement un écho du vif ressentiment éprouvé dans ce pays à l'égard de l'homme d'État roumain, mais aussi une indication de l'espoir que l'on nourrit de profiter de cette occasion pour opérer, au moins par voie individuelle, un rapprochement avec les états de la Petite Entente. A cet égard, la presse italienne a attribué la plus grande importance au passage du communiqué de Bratislava [2] qui ouvrait certaines perspectives d'action politique plus indépendante de la part de chacun des trois pays intéressés.

(1) La dépêche nº 259 n'a pas été reproduite, l'essentiel de son contenu étant indiqué par le présent passage.

(2) Sur le communiqué de Bratislava, voir ci-dessus nºs 260 (note), 266.

En ce qui concerne, enfin, la réunion des puissances locarniennes, le gouvernement italien a évidemment tenu à ce que sa réponse apparût comme l'indice d'une attitude intermédiaire entre celle de la France [d'une part], et de la Belgique, de l'autre. Le chargé d'affaires d'Angleterre me disait, il y a quelques jours, qu'à son avis la position relativement réservée qu'assumait actuellement l'Italie dans cette question était déterminée par le souci d'observer avant tout l'évolution possible de l'action de la France en relation avec notre politique intérieure et aussi les développements et la conclusion éventuelle de la guerre civile en Espagne, avec leurs répercussions sur la politique générale européenne.

Vis-à-vis de l'Angleterre elle-même, le désir de rapprochement et de collaboration n'a pas été vraiment affecté par les interprétations anti-italiennes qu'on a cru devoir donner aux plus récentes manifestations de la politique britannique en Méditerranée, notamment au traité anglo-égyptien (1), au voyage d'Édouard VIII et aux « tournées » de sir Samuel Hoare (2). L'amélioration des rapports avec le Reich est en effet bien loin de faire perdre de vue au gouvernement fasciste que l'amitié anglaise demeure pour l'Italie un élément vital et que, surtout dans les moments où l'on croit ne pas pouvoir compter absolument sur Paris, c'est vers Londres qu'il faut délibérément se tourner, fût-ce même au prix de passer pour cela sur quelques petits désagréments d'amour-propre ou autres.

269

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1835. *Londres, 21 septembre 1936* (3).

(*Reçu :* 12 h. 55.)

Les journaux de ce matin font ressortir l'importance de la conversation tenue hier entre le président du Conseil et M. Eden (4). Ils ont été frappés, ainsi que l'écrit le *Times*, des précautions exceptionnelles qui ont été prises pour empêcher toutes indiscrétions au sujet de leur conversation. Cette réunion a été décrite comme ayant eu un caractère personnel et officieux. Elle eut en effet cette caractéristique, mais le secret qui l'a entourée indiquait suffisamment son importance.

Pour le journal de la Cité, la future réunion de Locarno aurait été le principal

(1) Sur ce traité, voir ci-dessus nº 147 (note).

(2) Après avoir inspecté les bases navales de Malte et de Chypre, sir Samuel Hoare devait rentrer à Londres le 22 septembre.

(3) Par téléphone en clair.

(4) Cet entretien eut lieu à Paris, à l'hôtel Matignon. Aucun compte rendu n'en a été retrouvé dans les archives.

sujet envisagé par les deux hommes d'État. Les discours de Nuremberg [1] ont, d'une part, mis en évidence que les Allemands ne pouvaient participer à une conférence avec les Russes et, d'autre part, en France, la fidélité au pacte franco-russe a atteint un degré qui a mis en jeu l'amour-propre national. De ces considérations résulteraient, toujours suivant le *Times*, les précautions prises dans la rédaction de la dernière note britannique [2], laquelle tendrait à limiter l'objet de la conférence de Locarno aux problèmes occidentaux, afin d'amener l'Allemagne à une attitude plus accommodante.

Le correspondant parisien du *Daily Telegraph* donne une note semblable, mais plus brève que celle du *Times*. Il relève que le président du Conseil, dans sa déclaration aux journalistes, aurait notamment dit que les autres puissances pourraient être invitées à la conférence si les états signataires de Locarno avaient réalisé entre eux certains progrès. Il ajoute que M. Eden aurait demandé à M. Blum de ne pas soulever à Genève la question du désarmement. De son côté, M. Blum aurait fait au ministre britannique un compte rendu détaillé des conversations des ministres français avec le Dr Schacht.

Le *Morning Post* a recueilli à Paris l'impression que la conversation entre les deux hommes d'État n'aurait abouti à aucune conclusion, le porte-parole du gouvernement britannique ayant insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à limiter la première conférence de Locarno à l'étude de la sécurité dans l'ouest de l'Europe.

Selon le *Daily Herald*, M. Blum aurait insisté auprès de M. Eden pour que le Portugal fût amené à participer à la non-intervention. Il aurait annoncé que le gouvernement de Madrid ferait une démarche à Genève à ce sujet en s'appuyant sur le paragraphe 2 de l'article 11.

Quant aux organes libéraux *News Chronicle* et *Manchester Guardian*, ils se bornent à un compte rendu de quelques lignes donnant un résumé de la déclaration faite à la presse par le président du Conseil.

270

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 617, 618. *Bruxelles, 21 septembre 1936, 12 h. 57, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 14 h. 10, 16 h. 50.)

J'ai vu ce matin M. Van Zeeland, à qui je n'avais pas encore fait visite depuis mon retour. Il m'a confirmé qu'il ne compte pas aller à Genève, sauf imprévu. Il avait pris connaissance du mémorandum français sur la future conférence locarnienne [3]. Il m'a dit comme M. Spaak qu'il lui paraissait constituer une excellente base de préparation.

(1) Au congrès du parti national-socialiste à Nuremberg (9-14 septembre), le chancelier Hitler a dénoncé la « menace de Moscou », et déclaré que « le maintien de la culture dépend de l'élimination de l'infection marxiste ». Il s'est proclamé le « champion de la civilisation européenne contre le communisme ».

(2) Publiée ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

(3) Publié ci-dessus sous le n° 256 (annexe).

Il n'a formulé aucun avis sur la question du Luxembourg, sinon pour en reconnaître l'importance. D'autre part, j'ai eu soin de lui signaler la portée des dispositions que nous entendons faire figurer au pacte futur, comme dans le pacte de Locarno, pour permettre le jeu de nos accords défensifs, en cas d'agression contre l'un des cocontractants. Il m'a dit en comprendre très bien le but et le caractère.

Le Premier ministre m'a fait l'éloge du discours radiodiffusé de M. Léon Blum sur la politique extérieure de la France [1] et a admis que ces vues correspondent à celles du gouvernement belge.

Comme je lui parlais du courant qui se manifeste en Belgique en faveur de la neutralité, il m'a fait remarquer que le gouvernement belge n'avait jamais employé ce mot dont on fait d'ailleurs un emploi abusif et qui couvre les thèses les plus diverses.

Enfin il m'a confié la résolution du gouvernement de faire aboutir rapidement la question militaire. Il a tenu à marquer que si le renforcement de l'armée devait encore se développer et se perfectionner, dès maintenant elle est en excellent état [2].

271

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 433. Très confidentiel. *Varsovie, 21 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 septembre.)

L'attitude de M. Beck à Genève, qui a fait l'objet de mes télégrammes 772-775 et 776-778 [3], achève de montrer sous leur véritable jour les réactions du ministre des Affaires étrangères et sa tactique en présence de la détente qui se manifeste dans les rapports franco-polonais.

M. Beck a tout mis en œuvre — et je le sais de bonne source — pour empêcher le général Rydz-Smigly de se rendre en France. Quand le voyage de l'inspecteur général de l'armée polonaise eût été annoncé officiellement, on fit courir, dans certains milieux de Varsovie — et la presse allemande s'en fit l'écho — le bruit que M. Beck l'accompagnerait : il est à supposer que le ministre des Affaires étrangères, ou tout au moins son entourage, n'était pas tout à fait étranger à ces rumeurs et que, n'ayant pu détourner le général de son dessein, M. Beck aurait désiré tout au moins être du voyage. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise humeur n'échappa à aucune des personnes présentes, quand il vint saluer, sur le quai de la gare de Varsovie, le général à son départ pour la France.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus, nº 263 (note).

(2) Communiqué à Genève sous les nºs 300-301.

(3) Non reproduits (analyses de presse pour le fond développés ici).

Bien évidemment, M. Beck ne redoutait pas seulement la manifestation politique que devait constituer par elle-même la visite en France du général Rydz-Smigly, comme les conséquences internationales qu'elle pouvait entraîner; il aurait aussi voulu éviter que le second personnage de l'État polonais recueillît, grâce à des contacts directs avec les dirigeants français et à une vue personnelle des choses, des impressions allant à l'encontre de ses propres affirmations et de sa politique.

Certaines observations qui ont pu être faites, à Paris et à Rambouillet, au cours des négociations qui devaient aboutir à un accord entre le gouvernement français et le général Rydz-Smigly, corroborent du reste suffisamment cette interprétation de la pensée du ministre polonais.

Au retour du général, M. Beck — et il est trop habile pour agir autrement — fit contre mauvaise fortune bon cœur : sans négliger aucun moyen, il s'efforça de prouver que tout s'était fait d'accord avec lui.

La *Gazeta Polska* qui, si elle n'est plus l'organe officieux du gouvernement, demeure toujours le porte-parole de M. Beck et de son clan, prit soin de publier en très bonne place une photographie qui représentait le ministre heureux, joyeux, hilare, accueillant le général à sa descente du train (numéro du 11 septembre).

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui le 16 septembre, M. Beck s'est montré plus aimable, plus empressé que jamais, et c'est dans les termes les plus précis et les plus satisfaisants qu'il s'est félicité devant moi de l'heureux résultat des récents échanges de vues franco-polonais.

Mais, tout en affectant de se réjouir que les malentendus entre la France et la Pologne aient cessé, que la collaboration entre les deux pays ait repris sur des bases nouvelles, le ministre des Affaires étrangères ne cesse de faire dire par ses fidèles que « rien n'est changé dans la politique de la Pologne », et ici, il est facile de saisir, une fois de plus, sa manière d'agir et ses méthodes personnelles.

A Berlin, à Bucarest et ailleurs, M. Beck charge ses agents de préciser que, malgré les visites échangées entre son pays et le nôtre, la politique de la Pologne demeure la même vis-à-vis de l'Allemagne.

Aux Français, on donne volontiers de la formule « Rien n'est changé dans la politique de la Pologne » une interprétation différente : rien n'est changé, dit-on, parce que, en réalité, la Pologne de Pilsudski est toujours restée, sous la direction de M. Beck, fidèle à l'alliance avec la France; cette alliance n'a cessé d'être la base essentielle de la politique polonaise; seuls des calomniateurs pouvaient soutenir le contraire; la France enfin voit clair; justice est rendue à la politique polonaise.

Un petit fait vient illustrer admirablement ce qu'il faut bien appeler un double jeu :

J'ai rendu compte à Votre Excellence des termes fort convenables que le bulletin officieux du ministère des Affaires étrangères (*Information politique polonaise*) avait employés pour mettre en valeur l'importance politique du voyage du général Rydz-Smigly (mon télégramme nº 769-779) [1]. On y lisait

[1] Non reproduit (analyse de presse).

notamment dans le texte français, comme dans le texte polonais reproduit d'ailleurs par toute le presse, que le voyage avait eu des résultats « *de haute portée* » et plus loin : « Il ne fait pas de doute à présent, et *c'est à* (sic) *la plus grande satisfaction qu'on peut le constater que...* une nouvelle impulsion a été donnée à l'alliance entre la France et la Pologne ».

Que pouvait-on écrire de mieux? Mais ce texte était réservé à l'usage des Français et de l'opinion polonaise. L'agence Pat, toujours docile et vigilante, s'est empressée de l'adapter pour l'extérieur; en le transmettant aux agences ainsi qu'aux journalistes étrangers, elle a supprimé les mots soulignés : dans la version du commentaire politique donné par le ministère des Affaires étrangères de Pologne au voyage en France du général Rydz-Smigly, les résultats de l'événement ont cessé d'être « de haute portée », et la nouvelle impulsion donnée à l'alliance franco-polonaise n'a plus été saluée « avec la plus grande satisfaction ».

Le procédé était connu; il a rarement été employé, même par l'agence Pat, avec autant de cynisme.

Tout cela prouverait, s'il en était besoin, que les tendances politiques de M. Beck, de même que ses sentiments intimes, sont restés ce qu'ils étaient, et on ne saurait espérer qu'il en change.

Il semble difficile cependant que M. Beck et son clan ne soient pas obligés de tenir compte d'un certain nombre d'éléments nouveaux que les visites échangées et l'accord de Rambouillet [1] paraissent devoir introduire dans la vie politique polonaise.

En premier lieu, le général Rydz-Smigly — et il le dit à tous ceux qui ont l'occasion de causer avec lui — n'est pas seulement revenu en France enchanté et flatté de l'accueil qui lui avait été réservé. Parti de Pologne avec, on peut le dire, un préjugé déjà nettement favorable à notre pays, il est revenu fort impressionné par la belle tenue et le degré d'entraînement de notre armée, par la qualité de son matériel, par la capacité de ses chefs. Il a été également, on le sait, satisfait de ses entretiens avec les membres du gouvernement; le souci qu'ils lui ont marqué de renforcer considérablement nos moyens de défense et les décisions prises à cet égard, précisément pendant son séjour, l'ont beaucoup frappé. Il serait maintenant impossible de persuader au « Chef » que la Pologne, malgré son désir de collaborer avec la France, ne saurait faire fond sur elle ni sur son armée. De même l'accord de Rambouillet fait tomber un certain nombre de griefs fondés, exagérés à faux, que l'on exploitait ici contre nous, et qui produisaient leur effet dans les milieux même les plus sincèrement favorables à la France; lorsque le nouvel accord sera entré en application, on ne pourra plus prétendre que notre pays ne tient pas ses engagements en ce qui concerne l'achèvement du chemin de fer Silésie-Baltique, ni qu'il se refuse à rien faire pour faciliter l'armement et l'équipement industriel de son alliée.

Les circonstances ont enfin fourni à l'opinion polonaise l'occasion de mon-

[1] Sur cet accord, voir ci-dessus, n° 259 (annexe).

trer à quel point, dans son ensemble, elle est profondément attachée à la France et à la collaboration avec elle.

M. Beck et ses fidèles ont parfaitement apprécié tous ces faits. Leur attitude s'en inspire, si l'on s'en tient tout au moins aux apparences. La forme dans laquelle ils se résoudront à en tenir compte effectivement dans leur action politique dépendra d'une série de facteurs : de la politique intérieure polonaise et du degré d'autorité que le général Rydz-Smigly saura acquérir ou tout au moins conserver; des événements internationaux et de leur évolution d'ensemble; de l'application de l'accord de Rambouillet et du résultat des prochaines négociations commerciales franco-polonaises; mais, avant tout, de l'image que l'on se fera en Pologne de la France, de sa situation réelle, de ses possibilités d'action diplomatique ou militaire.

272

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3005 à 3008. *Berlin, 22 septembre 1936, 19 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h., 21 h. 10, 20 h. 55.)

J'ai pris contact, ce matin, avec M. Woermann, sous-directeur des Affaires politiques de la Wilhelmstrasse. Il avait sur son bureau un texte de la note anglaise (1). Supposant que je venais lui demander son sentiment à ce sujet, il m'en a spontanément parlé. La Wilhelmstrasse, m'a-t-il confié, ne peut encore faire aucune déclaration sur l'accueil que le gouvernement allemand réservera à ce document. Celui-ci devra être au préalable étudié avec soin et soumis au Führer. Cependant, à première vue, on peut dire qu'il ne contient rien d'inattendu ni qui soit de nature à choquer l'Allemagne.

J'ai demandé si l'examen des propositions britanniques exigerait un long délai. M. Woermann n'a pas voulu se prononcer. Il m'a fait remarquer qu'en tout cas plusieurs journées seraient nécessaires; ni le Chancelier, ni le ministre des Affaires étrangères ne se trouvent actuellement à Berlin et ni l'un ni l'autre n'était actuellement en mesure de se livrer à l'étude approfondie que nécessite la note anglaise. M. Woermann a semblé, d'ailleurs, estimer que rien ne pressait, les Anglais ayant reconnu qu'il était inopportun de se lier à la date du 19 octobre et n'en ayant plus fait mention dans leurs suggestions. En réclamant une préparation minutieuse de la conférence, l'Allemagne, a ajouté M. Woermann, ne fait, d'ailleurs, qu'une proposition de bon sens. Il n'en est pour preuve que la difficulté qui va résulter du désir de l'Angleterre d'exclure l'Italie de la garantie réciproque prévue dans le futur accord. De l'avis de la

(1) Publiée ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

Wilhelmstrasse, la position prise sur ce point par le gouvernement anglais demande réflexion. Elle a déjà éveillé les susceptibilités de l'Italie qui redoute la formation, à la faveur d'un accord entre Londres, Paris et Berlin, d'une coalition dirigée contre elle.

M. Woermann n'a pas essayé non plus de dissimuler que le pacte franco-soviétique pourrait être un obstacle à la conclusion d'une entente. Pressé de s'expliquer à ce sujet, il m'a déclaré qu'on ne croyait pas à Berlin que l'existence de ce pacte fût de nature à empêcher la réunion des puissances, mais que, très probablement, celles-ci seraient amenées à discuter de la compatibilité de l'accord avec le nouveau Locarno. J'ai objecté que contrairement aux insinuations de la presse allemande, l'Angleterre n'avait pas soulevé cette question. Le sous-directeur politique m'a répondu que la note anglaise y faisait cependant une discrète allusion. C'est le passage où, se référant aux accords de 1925, elle propose de conclure le nouveau pacte « on the line of article 2 ». La Wilhelmstrasse voit dans cette formule l'intention de l'Angleterre de créer dans le nouvel accord, en ce qui concerne le pacte franco-soviétique, des exceptions analogues à celles que contenait le pacte rhénan.

C'est par ce détour que l'accord franco-russe serait introduit dans la discussion.

M. Woermann a terminé l'entretien en m'assurant que le gouvernement allemand avait la ferme volonté d'aboutir et que la note britannique ne subirait pas le sort du questionnaire du 7 mai dernier [1].

Il semble résulter de cette conversation qu'il ne faudrait pas prendre trop à la lettre les déclarations du chargé d'affaires d'Allemagne (votre télégramme nº 714-715) [2]. Le Reich poursuit visiblement deux buts. En premier lieu, il désire éviter soigneusement d'étendre les prochaines discussions aux problèmes orientaux et c'est dans cet esprit que M. Forster affirme que la question soviétique ne se pose pas pour l'instant. En second lieu, il s'agit pour lui d'obtenir, peut-être par l'insertion d'une simple disposition dans le nouveau Locarno, la disjonction complète et définitive entre les garanties rhénanes et le pacte franco-soviétique. Sur les deux points, il semble croire que l'appui de l'Angleterre ne lui fera pas défaut.

[1] Daté du 6 par le Foreign Office et publié au tome II de la présente série sous le nº 171.

[2] Publié ci-dessus sous le nº 264.

273

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 778. *Varsovie, 22 septembre 1936, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

La coïncidence de l'intervention de M. Beck à Genève (1) avec les revendications coloniales du Führer est caractéristique. Au début de l'affaire d'Éthiopie, il y avait eu une recrudescence des espérances polonaises à ce point de vue : la Pologne comptait passer, dans la voie des acquisitions coloniales, à la suite de l'Italie. Sans nul doute, un sentiment analogue reparaît en ce moment et M. Beck s'empresse de l'utiliser à son profit. En même temps il n'est pas fâché de prouver que la Pologne continue, grâce à lui, à pratiquer une politique « indépendante ».

Prière de communiquer à Genève (2).

274

M. de Dampierre, Ministre de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 547, 548. Réservé. *Belgrade, 22 septembre 1936, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 23, 0 h. 41, 0 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme nº 537 (3).

Le ministre des Affaires étrangères adjoint, qui vient de reprendre son service, m'a dit que la réunion de la Petite Entente à Bratislava avait été dominée par l'inquiétude qu'éveillent en Tchécoslovaquie les agissements allemands. On redoute toujours, de la part du Reich, une offre de conclusion d'un pacte d'amitié, et on mesure les conséquences fâcheuses qu'entraînerait aussi bien une acceptation qu'un refus.

(1) Le 19 septembre, lors d'une séance privée du conseil de la Société des Nations, M. Beck était intervenu pour exprimer l'espoir que la commission permanente des Mandats fût élargie, « ce qui permettrait d'y faire entrer les représentants d'autres états qui, à divers égards, s'intéressent vivement à certains problèmes discutés par la commission des Mandats », allusion évidente au cas de la Pologne.

(2) Communiqué à Genève sous le nº 306.

(3) Ce télégramme du 27 septembre non reproduit signalait l'impossibilité pour le moment d'obtenir des renseignements sur les conversations de Bratislava.

Les trois puissances se sont efforcées, en présence de la situation actuelle, de resserrer leurs liens en étudiant la manière de mettre davantage en commun leurs ressources économiques, notamment par l'investissement en Yougoslavie de capitaux tchécoslovaques, en décidant de renforcer leurs armées respectives et en recherchant les moyens de réaliser, à côté de l'unité diplomatique, l' « unité militaire » de la Petite Entente. Cette dernière question va être étudiée par les états-majors.

Plusieurs hauts fonctionnaires ont mis M. Martinatz au courant de la demande formulée au mois d'août à Moscou par le gouvernement de Prague et tendant à compléter l'accord d'assistance existant entre les deux pays par la conclusion d'accords militaires. Les Soviets se seraient refusés à entrer dans cette voie tant qu'un accord de ce genre n'aurait pas été conclu avec la France.

275

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 440. *Varsovie, 22 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 septembre.)

Le procès de Morawska Ostrawa [1] a été l'occasion pour la presse polonaise d'exprimer à nouveau tous les vieux griefs qu'on nourrit en Pologne à l'égard de la Tchécoslovaquie. Le télégramme de cette ambassade nos 782-784 du 21 de ce mois [2] a déjà rendu compte à Votre Excellence des réactions que ce malencontreux procès avait suscitées ici et de l'usage qu'en avait fait M. Beck. Je crois devoir néanmoins revenir sur cette question, étant donné l'importance qu'elle présente.

Il est inutile de rappeler combien l'opinion polonaise est susceptible dès qu'il s'agit de la Tchécoslovaquie. Les différends entre Polonais et Tchèques ont l'âpreté des querelles de famille : la moindre divergence d'intérêts entraîne des répercussions immédiates sur le plan sentimental et la solution des différends en est rendue beaucoup plus difficile. Les commentaires dont s'est accompagné le procès dans la presse polonaise reflètent cet état d'âme. Je

[1] Intenté à partir du 2 septembre à six Polonais accusés d'avoir, l'automne précédent, commis des actes de sabotage et attenté à la sûreté de l'État tchécoslovaque en travaillant à en détacher le territoire de Teschen. L'acte d'accusation mettait en cause diverses personnalités et organisations polonaises, d'où une protestation écrite remise par le chargé d'affaires de Pologne à Prague le 3.

[2] Ce télégramme révèle le souci du colonel Beck de montrer que les récentes conversations franco-polonaises sont sans influence sur les rapports polono-tchécoslovaques; l'attitude de la presse polonaise face au procès de Morawska; enfin la nécessité pour la France de s'abstenir de prétendre être pour quelque chose dans une éventuelle réconciliation entre Prague et Varsovie.

ne puis mieux faire que de joindre à la présente dépêche une « Lettre ouverte aux amis tchèques » publiée dans le *Kurjer Poranny* par M. Hulka-Laskowski, écrivain polonais descendant d'une famille tchèque, traducteur d'œuvres tchèques. Elle exprime fort bien l'amertume des Polonais devant la politique de « dénationalisation » que poursuit méthodiquement, estime-t-on ici, le gouvernement de Prague à l'égard de la minorité polonaise de Silésie, politique d'autant plus sévèrement jugée que, si l'on en croit les Polonais, elle serait efficace.

M. Hulka-Laskowski raconte, en effet, qu'il a fait plusieurs voyages dans la région de l'Olza et que ce qu'il a vu l'a rempli d'une profonde tristesse : sur 140.000 Polonais qui y vivaient au lendemain de l'attribution du territoire à la Tchécoslovaquie, il n'en restait plus que 69.000 au recensement de 1930. Les autres se sont laissés « tchéquiser » par toutes les pressions administratives dont ils sont victimes : il n'y a nulle part d'inscriptions en polonais; on ouvre des écoles tchèques partout et on profite de la pauvreté des parents et de leur crainte de déplaire aux autorités pour les contraindre à y envoyer leurs enfants. L'idée que c'est précisément le développement de l'instruction en Silésie qui sert à « tchéquiser » le pays est particulièrement pénible aux Polonais et, comme l'observait ironiquement le socialiste *Robotnik*, ils souffrent plus de voir ce procédé employé contre eux par des Slaves que par les Allemands.

Je rappelle à ce propos qu'au moment où s'ouvrait le procès, les anciens combattants polonais et tchécoslovaques, participant au congrès de la F.I. D.A.C., ont signé une déclaration commune, dans laquelle ils reconnaissent « que le sort des minorités polonaises de Teschen devait influencer le caractère des rapports» des deux pays et « s'adressent dans un chaleureux appel à qui de droit pour que cette question soit réglée dans un esprit de justice, d'après les traités existants ». Cette déclaration a été interprétée ici comme un désaveu de la part des combattants tchécoslovaques des procédés de leur gouvernement. Le ministre de Tchécoslovaquie ne m'a pas caché, il est vrai, qu'à son avis, ses compatriotes s'étaient montrés naïfs en la circonstance et s'étaient laissé influencer par le Polonais.

Si la plupart des journaux ont commenté le procès de Morawska Ostrawa, c'est la presse officieuse et surtout la *Gazeta Polska* qui y a attaché le plus d'importance. M. Beck, pour lequel les mauvais rapports avec Prague semblent avoir été jusqu'ici, sinon une des bases, du moins un élément important de la politique polonaise, a trouvé là une occasion excellente, au lendemain du voyage en France du général Rydz-Smigly, d'exploiter un thème qui lui est cher, à savoir que les relations franco-tchécoslovaques sont indépendantes des relations franco-polonaises. Le procès a été interprété par les journaux qu'il inspire comme la preuve que le gouvernement tchécoslovaque chercherait à envenimer les rapports entre les deux pays. De la manière dont la *Gazeta Polska* a présenté les choses, la Pologne fait figure d'offensée, après avoir écarté d'un geste les accusations tchécoslovaques contre le consulat de Pologne à Morawska Ostrawa et la voïevodie de Silésie; elle se contente d'enregistrer avec tristesse et dignité les mauvais procédés des autorités tchécoslovaques et elle attend patiemment que celles-ci reviennent à de meilleurs sentiments, la possibilité

d'une « normalisation » des rapports entre les deux pays dépendant uniquement de la bonne volonté de Prague. Quant à la remise du procès, elle a été interprétée non comme un geste d'apaisement, mais comme une dérobade des autorités tchécoslovaques, due à leur crainte de voir les débats publics montrer le vide du dossier et l'inanité des accusations portées contre les autorités polonaises. On insiste d'ailleurs sur le fait que le renvoi du procès ne résout rien, puisque les accusés sont toujours en prison.

En dehors de la presse officieuse, il y a lieu de signaler un article paru hier dans le *Maly Dziennik*, organe catholique, un des journaux les plus répandus de Pologne. Cet organe, fort hostile pourtant à M. Beck, déclare que les Slovaques sont favorables à un rapprochement avec la Pologne, que les Tchèques doivent se rendre compte que la France elle-même attend un geste de bonne volonté de leur part et s'est refusée à faire pression sur la Pologne pour détendre les rapports des deux voisins. Il ajoute qu'on se trompe à Prague en attribuant à M. Beck la responsabilité de la politique polonaise envers la Tchécoslovaquie et que l'essentiel des difficultés polono-tchécoslovaques est dû au fait que Prague resserre son alliance avec les Soviets à l'heure où la Pologne se méfie de plus en plus du communisme.

Les récentes réactions de l'opinion polonaise montrent bien qu'il suffit de peu de chose pour ranimer les sentiments hostiles qu'on trouve à l'égard des « Tchèques » au fond de beaucoup de cœurs polonais. Je crois que nous devons en tirer, en ce qui concerne notre action, les deux enseignements suivants :

Tout d'abord, il faut éviter avec soin que nos journaux paraissent présenter une détente polono-tchécoslovaque comme un fait acquis, et acquis sous l'influence de la France. Une telle attitude va directement à l'encontre du but que nous poursuivons : elle risque de froisser ceux des Polonais qui sont le plus disposés à faciliter ce rapprochement, en paraissant supposer qu'un simple désir de notre part devient par là même une réalité; elle fournit à ceux qui ne désirent pas ce rapprochement l'occasion de nous opposer de trop faciles démentis en ressuscitant à plaisir les vieilles querelles.

En second lieu, il ne faut pas perdre de vue — et j'ai eu souvent l'occasion de l'indiquer — que la détente que nous désirons ne paraît pas pouvoir se manifester en premier lieu sur le terrain politique : c'est en obtenant la reprise des contacts entre les deux armées auxquelles le réarmement allemand cause les mêmes préoccupations qu'on peut arriver à un résultat. C'est par cette méthode que peuvent s'apaiser peu à peu les méfiances qui éloignent l'un de l'autre le chef de l'armée polonaise, maîtresse des destinées du pays, et l'armée tchécoslovaque. C'est d'ailleurs dans ce sens que notre état-major général a agi et qu'il semble décidé à poursuivre son action. (1)

(1) Voir ci-dessus, n° 215, et ci-dessous, n° 308.

276

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [1]. *Genève, 23 septembre 1936.*

Il y a eu hier soir une longue conversation entre le ministre, qu'accompagnait M. Spinasse, et M. Eden, auquel s'est joint lord Halifax. J'assistais à l'entretien.

Il a été longuement question des confidences que le président du Conseil avait faites à Paris à M. Eden sur la récente conversation avec S. [2]. M. Eden n'était pas encore en mesure de donner une réponse définitive; il attendait une communication de M. Baldwin, mais il a paru assuré que cette communication approuverait ses propres vues, qu'il a résumées comme suit :

1° Il faut laisser la porte entrouverte;

2° « Il faut, a-t-il répété avec insistance, voir l'autre côté de la médaille. Que nous apporte-t-on et que nous offre-t-on ? »;

3° Eden a vu un fait nouveau intéressant dans une indication qu'aurait donnée S., à savoir que, tout en excluant des engagements directs vis-à-vis de l'U.R.S.S., l'Allemagne pourrait s'engager vis-à-vis de la France et de l'Angleterre à ne pas attaquer la Russie;

4° Touchant la question coloniale, M. Eden a déclaré de la façon la plus nette qu'il ne pouvait en aucune manière aller au-delà de ses dernières déclarations à la Chambre des Communes sur ce sujet [3]. Cela ne veut pas dire que, le moment venu, quelque chose ne puisse pas être fait, mais il est impossible d'envisager des propositions alors que l'on ignore le prix que l'Allemagne est prête à payer. Il a résumé son point de vue dans la formule suivante qu'il a répétée à deux reprises : « Si toutes les bases d'un règlement européen satisfaisant étaient acquises et si la conclusion de ce règlement ne dépendait que d'une satisfaction accordée à l'Allemagne en matière coloniale, le gouvernement britannique ne se refuserait sans doute pas à faire quelque chose dans ce domaine, mais il ne peut, à l'avance, rien dire. Encore moins peut-il prendre aucun engagement ».

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Lire : Schacht. Le compte rendu de l'entretien susvisé entre MM. Blum et Schacht est publié ci-dessus sous le n° 213. Sur une première entrevue entre MM. Blum et Eden le 20 septembre, voir ci-dessus, n° 269 (et note).

(3) Le 27 juillet (D. de Londres n° 495, du même jour), M. Eden prévoyait la possibilité de conclure des arrangements en vue d'accorder à des pays étrangers un accès plus libre aux matières premières produites dans les mandats et les colonies. Ces arrangements pourraient être obtenus à l'occasion de la prochaine assemblée de Genève, en septembre. Mais, en ce qui concernait d'éventuels transferts de territoires sous mandat d'une nation à l'autre, ils soulevaient des difficultés insurmontables qu'il ne fallait pas ajouter aux autres soucis de la conjoncture européenne.

Les Anglais paraissent, par ailleurs, ne pas renoncer à l'espoir d'un accord avec Berlin. Les dernières nouvelles reçues des conversations du chargé d'affaires britannique à la Wilhelmstrasse leur ont, à cet égard, laissé une meilleure impression [1].

En ce qui concerne notre mémorandum[2], ils ne l'ont pas encore étudié et la question du Luxembourg a été pour eux une révélation; il est vrai, chose plus étonnante, qu'elle l'est aussi pour les Belges...

Quant à l'affaire éthiopienne, je vous mets au courant, d'autre part, de ce qui s'est passé [3]. Il n'y a certainement, à Londres, nul désir de faciliter les choses du côté italien et l'on croit encore pouvoir séparer Berlin de Rome. J'ai fait remarquer à M. Eden qu'étant donné les conséquences qu'il faut prévoir des décisions qui vont intervenir ici dans l'affaire éthiopienne, il serait bien souhaitable qu'une prompte réponse anglaise dans la question du pacte méditerranéen nous permît de saisir Rome du projet et de faire apparaître ainsi qu'aucun dessein d'encerclement n'est dans notre esprit.

M. Eden a répondu qu'il aurait souhaité n'aborder ce sujet qu'après la conférence à Cinq; toutefois, il reconnaissait la valeur de l'argument et il allait reprendre l'examen de l'affaire. Il y aurait donc, je pense, intérêt à ce que notre réponse aux questions posées à M. Roger Cambon par Sargent — réponse dont je vous ai soumis le projet il y a deux jours — fût envoyée à Corbin le plus tôt possible [4].

Enfin, en ce qui concerne la question du désarmement, Eden a indiqué que le gouvernement britannique n'avait pas d'opposition à une réunion du bureau de la conférence. Sur le fond même du problème, il admet que l'on reprenne l'examen de la limitation, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une trêve de constructions qui serait tout à l'avantage de l'Allemagne en raison de l'avance qu'elle a prise. M. Delbos s'est déclaré pleinement d'accord [5].

(1) Le 23 septembre, M. Eden adressait à M. Delbos, pour être remise au président du Conseil, une communication (dont le texte n'a pas été retrouvé dans les archives). Peu après, il laissait entendre à M. Massigli la crainte du gouvernement britannique « que l'on ne s'exagérât à Paris le danger immédiat allemand et que l'on fût ainsi conduit à faire à l'Allemagne des offres excessives alors qu'elle était demanderesse », tout en se défendant de partager cette crainte. Ceci expliquait « que la communication fût conçue en termes encore plus réservés que ceux dont M. Eden s'était servi dans la conversation du 22 septembre » (note adressée de Genève, le 27 septembre, et conservée dans les papiers Massigli).

(2) Publié ci-dessus sous le n° 256 (annexe).

(3) Voir ci-dessous, n° 277.

(4) Par D. n° 1704 du même jour, et publiée ci-dessous sous le n° 278, le ministère répondait aux questions de M. Sargent.

(5) Dans un aide-mémoire remis le 22 septembre par M. Delbos à M. Eden, la délégation française constatait qu'au lendemain du congrès de Nuremberg, « le nouvel effort militaire allemand est dirigé vers l'ouest », le péril bolchevique ne constituant qu'un prétexte. La zone démilitarisée disposait, désormais, du huitième de l'armée allemande. Les mesures prises par les autorités militaires berlinoises étaient en contradiction avec les assurances données au mois d'août par M. von Neurath à l'ambassadeur britannique suivant lesquelles, « en attendant la conférence des puissances locarniennes, l'Allemagne ne prendrait aucune initiative susceptible de modifier la situation actuelle ».

277

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [1]. *Genève, 23 septembre 1936.*

Je devine avec quel sentiment vous apprenez ce qui se passe ici sur l'affaire éthiopienne.

Voici l'explication de cette extraordinaire évolution qui permettrait de douter du bon sens que doivent avoir encore les représentants des trois quarts des états européens [2].

Quand l'Assemblée s'est ouverte, il existait un certain mécontentement du fait du voyage d'Avenol à Rome [3]. La démarche a été jugée humiliante, maladroite; on a flairé je ne sais quel marché; bref, on était en défiance.

Lorsque le plan franco-anglais s'est dessiné, il y a eu une révolte des petites puissances. Les pays menacés par l'Allemagne, notamment le Danemark et les Pays-Bas, étaient les plus acharnés. « L'an prochain, disait le Danois, mon gouvernement devra peut-être se réfugier à Malmoë. N'aurai-je donc pas le droit de venir à Genève défendre la cause de mon pays? » Vous voyez le thème qui prête à des développements faciles.

Bref, les difficultés apparaissaient grandes, et c'est la raison pour laquelle l'idée d'un recours à La Haye pour demande d'avis consultatif a surgi. Mais, dans notre esprit — et je crois aussi dans celui d'Eden — le recours devait avoir un complément : la délégation éthiopienne ne siégerait pas en attendant

(1) Extraite des papiers Léger.

(2) La dix-septième assemblée de la Société des Nations s'était tenue à Genève à partir du 21 septembre. Après avoir procédé à l'élection de son président, M. Saavedra Lamas, ministre des Affaires étrangères d'Argentine, et à la constitution de ses commissions, l'Assemblée s'était trouvée face au problème de la liquidation du conflit italo-éthiopien. Fallait-il ou non admettre les délégués éthiopiens? Le 22 septembre, il avait été question de demander à la cour de Justice internationale son avis sur la validité de leurs pouvoirs, ce qui était un moyen de gagner du temps. Le lendemain, à la suite d'une longue discussion, l'Assemblée décidait de ne pas recourir à la cour de la Haye et de trancher d'elle-même le sujet; par 39 voix contre 4 et 6 abstentions, cette validité était reconnue pour la durée de la session.

(3) Voyage qui a eu lieu durant la première quinzaine de septembre. M. Avenol, secrétaire général de la Société des Nations, a exposé, le 18 septembre, aux membres du conseil de la Société des Nations, les raisons de ce voyage. (*Journal officiel de la Société des Nations*, novembre 1936, compte rendu de la 93e session du Conseil). Pendant son séjour, il a vu le ministre des Affaires étrangères, le comte Ciano, et le chef du gouvernement, M. Mussolini. La question de la collaboration de l'Italie avec la Société a été soulevée. Le gouvernement italien désire reprendre une collaboration « loyale, entière et sans réserves ». Un seul obstacle : la présence d'une délégation éthiopienne à l'assemblée de la Société des Nations. M. Avenol a déclaré que dans ces conditions, il s'agissait de savoir si la délégation éthiopienne présentera des pouvoirs qui seront valides ou non. Cette question est du ressort et de la compétence de la commission de vérification des pouvoirs.

la réponse de la Cour. La solution ne serait pas allée toute seule. Si, cependant, elle avait été présentée par l'unanimité de la Commission, on pouvait espérer qu'il n'y aurait pas à l'Assemblée de débat sérieux.

Malheureusement, hier soir, Eden annonçait à M. Delbos qu'ayant consulté ses Dominions, il les avait trouvés unanimes contre cette solution : selon eux, l'Éthiopie devait siéger conformément au règlement qui, dans un cas de ce genre, laisse à la délégation dont les pouvoirs sont contestés le bénéfice du doute, à moins d'un vote exprès de l'Assemblée. Dans ces conditions, Eden déclarait ne pas pouvoir soutenir une déclaration franco-anglaise dans le sens indiqué plus haut. Il paraissait ennuyé de cette situation dont il voyait bien les répercussions possibles du point de vue de la conférence locarnienne; je ne suis pas cependant très sûr qu'il se soit engagé à fond pour faire prévaloir l'autre conception.

Quoi qu'il en soit, il est apparu ce matin, à la séance du Comité, qu'il n'y aurait pas de majorité pour demander l'élimination provisoire de l'Éthiopie, les plus acharnés en sens contraire étant le représentant hollandais et Litvinov. Dès lors, le recours à La Haye ne présentait que des inconvénients; il ne résolvait pas la difficulté immédiate et on pouvait redouter un avis qui, bien que la question fût posée dans des termes qui limitaient la portée de la réponse à la situation actuelle, pourrait contenir des considérants qui gêneraient fort les puissances le jour où elles seraient amenées à modifier, dans un sens favorable à l'Italie, leur attitude dans la question.

M. Delbos et M. Politis se sont trouvés tout de suite d'accord pour mettre en doute, dans cette situation, l'opportunité du recours et Eden s'est rallié à leur point de vue. Il y a eu quelque résistance du côté hollandais et soviétique, mais ces résistances mêmes ont prouvé que nos appréhensions étaient fondées : manifestement, on espérait, par l'avis de la Cour, figer Genève pour très longtemps dans une attitude antiitalienne.

Au contraire, le rapport qu'a rédigé Politis insiste longuement sur le caractère temporaire d'une décision qui ne doit en rien préjuger de l'avenir.

J'ai mis au courant aussitôt le représentant italien en m'efforçant de lui démontrer que la solution était excellente. Je ne me flatte pas de l'avoir convaincu et je crains que la réaction italienne ait un caractère plus définitif que la solution provisoire à laquelle on s'est rallié ici.

Il est étrange que ce soient les pays qui redoutent le plus la guerre qui, par leur attitude, travaillent à cimenter le bloc germano-italien!

La présentation de notre projet de pacte méditerranéen me paraît, dans cette situation, devenir urgente.

Je vous indique, d'autre part, comment Eden a réagi lorsque, hier soir, j'y ai fait allusion [1].

[1] Voir ci-dessus, n° 276.

278

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1704. *Paris, 23 septembre 1936.*

Par une dépêche nº 535 du 14 août [1], M. Roger Cambon m'a fait part d'une conversation qu'il avait eue avec M. Sargent et au cours de laquelle le sous-secrétaire d'État au Foreign Office lui avait posé un certain nombre de questions relatives à notre projet de pacte méditerranéen.

Avant d'y répondre, j'aurais préféré que le gouvernement britannique précisât lui-même ses propres vues touchant la conception générale de notre projet. Toutefois, puisque son silence se prolonge, je ne vois pas d'inconvénient à fournir au Foreign Office les éclaircissements qu'il a sollicités. En les donnant oralement puisque les questions elles-mêmes n'ont été qu'orales, je vous serais obligé d'insister pour que la position britannique sur le principe de notre projet nous soit indiquée sans nouveaux retards.

Lorsque j'ai saisi le gouvernement britannique de mes suggestions, ma préoccupation était en effet, non pas de provoquer dès maintenant un accord franco-anglais sur les grandes lignes d'un projet, mais d'obtenir une adhésion de principe qui permettrait d'aborder utilement d'autres gouvernements intéressés.

1º La première question qui vous a été posée concerne la participation italienne. Vous pourriez, à cet égard, indiquer que nous n'avons effectué à Rome aucun sondage. Toutefois, nous constatons que la crainte d'un encerclement en Méditerranée existe à Rome et qu'elle s'est exprimée à nouveau récemment, dans divers journaux, à la suite de la croisière du roi Edouard VIII sur les côtes dalmates, en Grèce et en Turquie. Si cette inquiétude est réelle — et elle le paraît — on devrait, à Rome, incliner à accepter le principe de notre projet.

Il va de soi que si l'Italie se récusait et si l'attitude des autres puissances intéressées permettait cependant de poursuivre l'entreprise, toutes précautions devraient être ménagées afin que, à n'importe quel moment, l'Italie pût rentrer dans le cercle des participants. Je ne considère pas, en revanche, que l'abstention italienne devrait entraîner une modification substantielle du projet.

Par contre, l'abstention britannique nous contraindrait à abandonner toute idée d'un pacte naval et obligerait à se rejeter sur des formules régionales comprenant ou ne comprenant pas l'Italie.

2º En ce qui concerne la participation soviétique, M. Roger Cambon a justement indiqué, en réponse à une question qui lui a été posée, que nous ne l'excluions pas, mais nous n'avons pas pris à cet égard une position définitive.

[1] Publiée ci-dessus sous le nº 147.

Il va de soi que si le pacte est ouvert aux puissances de la mer Noire, l'Union soviétique devra y entrer; sinon, on peut trouver des formules qui justifieraient une limitation de l'objet du pacte aux puissances riveraines de la mer Méditerranée proprement dite.

3° M. Sargent a fait remarquer à M. Roger Cambon que, pour le moment, malgré toute l'importance de l'Espagne au point de vue méditerranéen, il ne convenait pas d'en parler.

J'entends bien que, en effet, aucune négociation pour une adhésion espagnole ne peut être actuellement envisagée, mais il importerait de marquer nettement que la place de l'Espagne demeure réservée.

4° Nous ne prendrons pas l'initiative de demander l'adhésion de l'Égypte; c'est à la Grande-Bretagne, signataire du traité qui va modifier le statut international de l'Égypte [1], de prendre position à cet égard. Au surplus, l'exclusion égyptienne serait d'autant plus facile, si on la souhaite à Londres, que le pacte méditerranéen serait plus vite conclu, puisque l'Égypte n'est point encore, à l'heure actuelle, membre de la Société des Nations.

5° Quant au peu d'intérêt que l'interlocuteur de M. Roger Cambon a paru attacher aux préoccupations yougoslaves et turques, il peut s'expliquer, mais il n'en reste pas moins que, dans les circonstances actuelles, nous ne devons rien négliger pour maintenir le réseau de nos amitiés orientales, et la récente croisière du roi Edouard VIII permet de penser que l'on s'en rend compte aussi à Londres.

Or, à Ankara, on nous propose de prendre des engagements d'assistance mutuelle; à Belgrade, on souhaite des garanties contre l'Italie : la proposition d'entrer dans un pacte méditerranéen permettrait de répondre à ces ouvertures dans des conditions dont ni la Yougoslavie, ni la Turquie ne pourraient se plaindre et qui nous éviteraient cependant de contracter en Méditerranée des obligations que la Grande-Bretagne n'assumerait pas de son côté.

Ce n'est pas évidemment là un genre de considérations dont vous puissiez faire état au Foreign Office, mais elles vous expliquent que je doive vous prier d'insister pour que la réponse sur le principe ne tarde pas davantage.

279

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Pierre Cot, Ministre de l'Air.

D. n° 601. Secret. *Paris, 23 septembre 1936.*

Par lettre n° 132 CM/R du 27 juillet [2], vous avez bien voulu m'exposer les grandes lignes de la politique que, dans l'état actuel des armements aériens en Europe, vous estimez nécessaire pour assurer dans le domaine aérien la sécurité de la France.

[1] Voir ci-dessus n° 147 (note).

[2] Publiée ci-dessus sous le n° 38.

Il s'agit notamment selon vous, indépendamment des concours militaires que peut nous assurer le jeu de nos accords politiques, de suppléer dans le domaine industriel à l'insuffisance de notre potentiel de construction par une politique de collaboration technique avec l'U.R.S.S., la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Pologne, voire avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le développement d'une telle politique vous apparaît indispensable et, par votre lettre nº 201 CM/R du 5 septembre [1], vous insistez pour que le Conseil des ministres soit saisi à bref délai de la question.

Il va de soi que je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'aménager à l'avance, dans toute la mesure du possible, l'assistance mutuelle dans le domaine militaire, et je mesure avec vous la gravité des risques que le développement rapide de la force aérienne allemande fait courir à la France. J'approuve donc pleinement dans son principe votre projet d'organiser une collaboration technique avec divers pays. Toute la question est de donner à cette collaboration la forme qui soit à la fois la plus efficace et qui comporte le minimum d'inconvénient du point de vue politique.

Il ne saurait, en effet, vous échapper que, *dans les circonstances actuelles, et à titre tout au moins immédiat*, en raison de l'intérêt que nous avons, devant l'opinion britannique, à ne fournir aucun prétexte de réaction allemande contre l'entreprise diplomatique en cours pour la réalisation d'un accord entre puissances occidentales, des précautions sont à prendre pour ne pas créer inopportunément l'impression d'un développement d'accords politiques avec les pays du centre et de l'est de l'Europe conçu comme une manœuvre positive d'encerclement militaire de l'Allemagne. Cette réserve n'aurait évidemment plus de raison d'être en cas d'échec de la conférence des états locarniens.

D'ici là, mon sentiment est donc que toutes les conversations doivent être menées sur un plan technique; que leurs conclusions doivent trouver leur justification dans des considérations techniques à l'exclusion momentanée de toutes nouvelles dispositions d'un caractère politique; qu'elles doivent être poursuivies par nos attachés de l'Air, assistés de techniciens; qu'enfin, elles doivent s'entourer du maximum de discrétion. On ne saurait, d'autre part, perdre de vue que la ligne politique suivie par tel ou tel gouvernement peut se modifier à notre désavantage; c'est une considération qui ne doit pas être négligée dans le cas où les collaborations envisagées devraient porter sur des matériels dont l'intérêt de notre défense nationale exige qu'ils demeurent secrets aussi longtemps que possible.

C'est sous le bénéfice de ces réserves générales que je puis donner dès maintenant mon accord au principe de la politique que vous préconisez, cette politique devant nécessairement être adaptée à la diversité des situations à envisager.

La même ligne de conduite ne saurait, en effet, être suivie à l'égard des divers pays que vous énumérez.

En ce qui concerne les États-Unis, il serait imprudent de faire fond sur leur collaboration en temps de guerre. La législation récemment mise en vigueur

(1) Non retrouvée.

à Washington en matière de neutralité y créerait en effet, si elle était maintenue, les plus sérieux obstacles. Nous devrons sans doute ne rien négliger pour obtenir qu'elle soit, en droit ou en fait, révisée, mais, à l'heure actuelle, nous ne sommes nullement fondés à escompter, en cas de conflit, un concours américain pour nos fabrications de guerre. Notre intérêt serait donc, me semble-t-il, de nous efforcer surtout de nous assurer dès maintenant les licences de fabrication que nous aurions avantage à posséder, la réciprocité n'étant à envisager que dans la mesure strictement nécessaire pour obtenir, en contrepartie, la cession des matériels ou des brevets qu'il nous serait techniquement utile de connaître.

A l'égard de la Grande-Bretagne, la situation est plus complexe. Sans que nous puissions compter d'une manière absolue sur son concours dans toutes les hypothèses de conflit où la France peut être entraînée, la collaboration britannique paraît devoir nous être acquise dans la majorité des cas. Cela veut-il dire qu'en l'état actuel de ses possibilités de mobilisation industrielle, l'Angleterre, au début d'un conflit, serait en mesure de travailler pour notre défense nationale? Vous êtes mieux que moi en situation de répondre à cette question. Mais, même dans l'affirmative, nous ne pouvons méconnaître la répugnance qu'ont le gouvernement et l'opinion britanniques pour tout ce qui, de près ou de loin, peut être assimilé à un accord d'états-majors; je doute donc que les autorités de l'Air anglaises soient disposées à prendre dès maintenant des engagements précis sur ce point. Elles seraient peut-être plus favorables aux arrangements qui leur permettraient de bénéficier immédiatement pour leur effort aérien de nos progrès techniques : dans ce cas, une politique systématique d'achats et de ventes de licences de fabrication serait celle qui répondrait le mieux aux possibilités immédiates.

Toute autre est la situation en ce qui concerne l'Europe centrale et orientale.

Nous ne pouvons pas demander à la Tchécoslovaquie de travailler en cas de guerre pour notre défense nationale. Mais notre avantage évident, afin d'assurer, le cas échéant, une collaboration efficace des deux aviations, est de pratiquer la politique de standardisation des matériels que vous préconisez.

A l'égard de l'U.R.S.S., le problème, me semble-t-il, se pose dans d'autres termes; plus que la collaboration directe des aviations, entre en ligne de compte la possibilité d'utiliser pour nos besoins certaines usines de guerre soviétiques, le problème des transports étant supposé résolu. Cela exige des ententes techniques; je n'ai pas qualité pour apprécier sur quels matériels elles peuvent utilement porter, compte tenu des difficultés de transport et des considérations de secrets de fabrication qui peuvent intervenir et dont vous êtes juge.

De toute manière, dans ce cas comme dans le précédent, la question de notre concours financier n'aurait pas à intervenir.

Quand il s'agit de la Pologne, de la Roumanie et de la Yougoslavie, il en va tout autrement. Dans ces trois cas, il serait imprudent de supposer qu'un concours industriel appréciable pût être apporté par ces pays à nos propres fabrications. Un résultat remarquable serait déjà obtenu si les industries locales se trouvaient en état de couvrir la plus grande partie des besoins des trois armées.

Quoi qu'il en soit, c'est la politique de standardisation qui, dans les trois cas, s'impose, mais elle se complique d'un problème d'équipement industriel et des questions de financement peuvent, par conséquent, se poser. Un plan d'ensemble sera donc nécessaire pour chaque pays, l'établissement de ce plan impliquant votre entente avec M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

L'occasion en est dès maintenant fournie, en ce qui concerne la Pologne, par la mise en œuvre de l'accord paraphé le 6 septembre dernier [1].

Dans le cas de la Yougoslavie et de la Roumanie, la situation est évidemment plus délicate, car je ne doute pas que la question financière ne soit immédiatement soulevée à Belgrade et à Bucarest. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, sur le plan diplomatique, j'associerai tous mes efforts aux vôtres pour surmonter les obstacles qui apparaîtraient de ce chef, mais cette solution de longue haleine ne supprime pas le problème du renforcement immédiat des aviations de ces deux pays, problème qui mérite toute notre attention.

Telles sont les considérations dont j'ai cru utile de vous faire part, au sujet d'un problème que je verrais volontiers, comme vous le proposez, soumis à l'attention du Conseil des ministres.

Vous avez bien voulu me faire savoir que vous communiquiez à M. le Président du Conseil et à M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre copie des lettres que vous m'avez adressées. Je leur envoie, de mon côté, copie de la présente dépêche.

280

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 607. *Londres, 23 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 septembre.)

Si l'on envisage la politique extérieure du cabinet britannique sous un aspect pratique et immédiat, on y distingue aujourd'hui deux objectifs principaux : d'abord poursuivre le réarmement du pays qui est destiné à rendre au Royaume-Uni son prestige actuellement en déclin; en second lieu, rétablir entre les puissances de l'Europe occidentale les liens qui ont été rompus successivement par les affaires d'Ethiopie et par l'initiative allemande du 7 mars. Ce double objectif correspond à peu près au maximum de ce que l'Angleterre croit pouvoir espérer dans les conditions actuelles de l'Europe. Cette politique offre-t-elle des perspectives suffisantes pour rassurer le pays, pour sauvegarder la prospérité des affaires et le maintien de la paix? Beaucoup conservent des

[1] Publié ci-dessus sous le nº 259 (annexe).

doutes à ce sujet, et c'est ce qui explique le malaise et l'hésitation qui apparaissent si visiblement ici chaque fois qu'il est question de la situation internationale.

En ce qui concerne le réarmement, il est incontestable que la thèse gouvernementale s'est imposée peu à peu à l'opinion. La plus grande partie du public est aujourd'hui convaincue de la nécessité de réorganiser fortement la défense nationale, même dans les milieux qui se déclaraient jadis hostiles par principe à tout accroissement des dépenses militaires. Les libéraux ont déjà déclaré qu'ils ne refuseraient pas leurs suffrages au gouvernement sur ce point. Les travaillistes sont en voie d'évolution. Depuis plusieurs jours, on annonce qu'au congrès d'Edimbourg une importante section du Labour Party affirmerait son intention de voter les crédits militaires si le Cabinet reste fidèle aux principes généraux de la politique qu'il a défendue jusqu'ici. On peut donc être assuré que le gouvernement pourra sans trop de difficulté entretenir dans le pays l'état d'esprit nécessaire pour soutenir cet effort.

Mais il est évident que malgré les dispositions favorables de l'opinion, cet effort, tel qu'il est actuellement conçu, trouvera vite ses limites. J'ai déjà eu l'occasion de montrer les difficultés auxquelles on se heurte ici pour la réorganisation des forces terrestres, dont l'insuffisance numérique et même l'infériorité technique sautent aux yeux. Tant que persistera l'aversion caractéristique que l'on professe ici pour la carrière militaire, le recrutement ne donnera que des résultats dérisoires. Pour l'aviation, il faut bien reconnaître que malgré l'activité considérable déployée dans ce domaine, on ne saurait encore comparer les progrès réalisés à l'œuvre de grande envergure qui se poursuit dans certains pays auxquels la mobilisation de l'industrie, jointe au concours presque unanime de la population, assure un avantage incomparable.

Il est permis de se demander si ces considérations ont été sérieusement envisagées par le cabinet britannique. En présence du développement intense de la puissance militaire allemande, croit-il toujours, comme il l'a laissé prévoir, que la Grande-Bretagne représentera dans deux ou trois ans un facteur décisif dans les querelles internationales?

Il y a à cet égard de singulières illusions dans certains milieux où l'on continue à afficher une confiance imperturbable dans la primauté qui reviendra finalement à l'Angleterre en matière d'aviation comme en matière navale. Chez les personnalités politiques, il y a divergence de vues et l'opinion est en tout cas plus réservée. Au Foreign Office, j'ai entendu exprimer l'avis que l'Angleterre pourrait s'estimer heureuse si elle arrivait à maintenir l'écart qui la sépare aujourd'hui des forces aériennes de l'Allemagne. Quant aux chefs de l'armée, certains se montrent profondément découragés en mesurant tout ce qui resterait à faire pour doter le Royaume-Uni d'une organisation défensive moderne et réellement efficace.

Tous les yeux ne sont donc pas fermés au danger. Mais une grande partie de la population reste dans un état de béatitude surprenant. Elle se repose entièrement sur les crédits déjà votés, sur les déclarations du gouvernement, peut-être aussi sur l'absence d'engagements internationaux trop étendus. D'ailleurs, les associations pacifistes continuent leur propagande, et bien que

celle-ci soit évidemment faite avec l'espoir qu'elle puisse être entendue à l'étranger, elle agit dans une certaine mesure sur le public. C'est ce qui empêche le gouvernement de songer pour le moment à donner plus d'ampleur à la reconstitution de ses forces militaires. C'est ce qui explique aussi qu'il envisage avec quelque défiance les projets tendant à reprendre les négociations en vue du désarmement. L'Angleterre est trop loin de compte à son avis pour pouvoir figurer dans une entente restrictive conclue entre les nations fortement armées du continent. Mais le seul mot de désarmement ne réveillera-t-il pas dans une section influente de l'opinion des espérances qui entraveront ou retarderont encore la réorganisation de la défense nationale?

Celle-ci est une œuvre de longue haleine qui sera certes accomplie avec méthode et ténacité, à condition que la politique intérieure ne suscite pas au Cabinet de nouveaux obstacles, mais qui se poursuivra sans fièvre et sans enthousiasme, tant qu'un danger immédiat ne viendra pas en démontrer l'urgente nécessité.

En attendant que le réarmement actuellement en cours ait rendu à la Grande-Bretagne et son prestige extérieur et la confiance qui lui manque dans ses propres forces, il faut gagner du temps, laisser se calmer les passions et surtout prévenir les conflits. Il importe donc d'entretenir le contact entre les puissances continentales qui se jugent encerclées ou menacées et de renouer si possible entre elles des liens diplomatiques qui ménagent un répit dans la tension actuelle.

C'est pourquoi le Cabinet attache tant d'importance à la réunion des puissances de Locarno qui est devenue le but et l'axe de sa politique. Il y a un an, il n'était question dans la presse officieuse que de sécurité collective et de fidélité exclusive à la Société des Nations. On ne peut manquer d'être frappé par le changement de ton, sinon d'orientation que trahissent les articles des mêmes organes. Depuis deux mois, c'est-à-dire depuis les dernières séances de la Chambre des Communes, il n'y a eu pour ainsi dire aucun grand discours politique prononcé par des membres du gouvernement ou de la majorité. Il sera curieux de comparer les allocutions prononcées au prochain congrès du parti conservateur avec celles de l'an passé. On peut prédire qu'elles s'inspireront beaucoup plus des idées de sir Samuel Hoare que de celles de lord Halifax ou de M. Anthony Eden. Sans doute, on ne demanderait pas mieux que de revenir à une politique dont presque tous les membres du parti conservateur avaient fait leur programme aux dernières élections. Mais depuis que M. Stanley Baldwin et M. Chamberlain ont montré que la sécurité collective n'était viable que si toutes les nations consentaient à en partager effectivement les responsabilités, on n'ose plus s'en remettre à un système qui apparaît comme d'une réalisation trompeuse et incertaine. Même dans le Labour Party, les convictions ne sont plus aussi solidement assises. Depuis l'initiative allemande du 7 mars, on sait qu'il s'agit moins de rester fidèle à ses principes que de résoudre le problème immédiat des relations franco-allemandes.

Dans son mémorandum du 17 septembre [1], M. Eden s'est efforcé de réduire

[1] Publié ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

les difficultés au minimum. Il glisse sur les points litigieux. Il s'agit en effet surtout de ne pas effaroucher l'Allemagne qu'il faut attirer coûte que coûte dans une conversation générale. Quant à l'Italie, on pense que son attitude sera commandée par celle de l'Allemagne, et tout en s'efforçant de la ménager, on ne la considère pas actuellement comme une pièce maîtresse de la négociation. M. Eden estime que si la conversation s'engage, il ne doit pas être impossible d'arriver ainsi à cet apaisement des esprits et à cette trève internationale qui sont ardemment désirés par le public britannique.

Mais depuis qu'a pris corps le plan du secrétaire d'État, établi d'ailleurs avec le plein accord du gouvernement français, tant de difficultés ont apparu que beaucoup se montrent sceptiques sur ses chances de succès. Les agents du Foreign Office eux-mêmes expriment des doutes à ce sujet. L'attitude générale de l'Allemagne, la réponse évasive qu'elle a faite à l'invitation de M. Eden pour le mois d'octobre montrent, disent-ils, que le chancelier Hitler n'attache plus la même importance au renouvellement des accords de Locarno. Il y a quelques mois encore, il aurait pu être tenté par les satisfactions de prestige qu'il y aurait gagnées. D'autre part, un traité de garantie contresigné par l'Angleterre ne lui apporte aucun avantage positif. En 1925, au lendemain de la Ruhr, M. Stresemann pouvait souhaiter cette garantie. Elle ne représente plus rien pour l'Allemagne hitlérienne. Au début du mois d'août dernier, le Reich a accepté d'entrer dans ces vues pour répondre au désir de l'Angleterre et à condition de ne trouver dans la future conférence aucune entrave pour le développement de sa politique. En présence de ces dispositions, certains se demandent si la Grande-Bretagne ne sera pas appelée à faire les frais du marché et si l'Allemagne n'exigera pas pour prix de sa signature quelque avantage substantiel tel que la restitution de ses anciennes colonies.

Aussi plusieurs hauts fonctionnaires du Foreign Office envisagent-ils sans excès de faveur les négociations auxquelles le secrétaire d'État a invité les puissances locarniennes. Ils craignent qu'elles ne fassent apparaître de telles divergences que bien loin d'aplanir le péril, elles ne contribuent à l'accroître. Ils redoutent qu'en cas d'échec le gouvernement français n'invoque la déclaration du 19 mars et ne réclame la reprise des conversations d'états-majors qui accentueront la division entre les puissances occidentales au lieu de les réconcilier. Ils se demandent en ce cas si la France, affaiblie par ses difficultés intérieures ainsi que par la crise monétaire et économique qu'elle traverse, est en mesure de soutenir une politique qui appelle tant de résolution et de fermeté en face de puissances toutes prêtes à assumer les risques d'une épreuve de force. Il n'y a [pas] sans doute [lieu] de s'exagérer l'importance des réserves que je viens de rapporter. Elles traduisent cependant un état d'esprit que nous retrouverons sans doute dès la rentrée des Chambres chez certains membres du Parlement, et c'est à ce titre qu'il m'a paru nécessaire de les signaler à l'attention du Département. La politique anglaise n'a que trop tendance à écarter les projets constructifs dès qu'ils comportent des aléas et à revenir à cette attitude de temporisation qui, sous le couvert de la prudence, a conduit à de si redoutables déconvenues.

281

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1093. Urgent. *Rome, 24 septembre 1936, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Comme je l'ai téléphoné hier soir à Votre Excellence, j'ai, pour répondre à l'appel que m'avait transmis M. Massigli, immédiatement et très vivement insisté auprès du comte Ciano pour que le gouvernement italien ne prît, à la suite du vote intervenu hier à Genève [1], aucune décision précipitée et pour qu'une attitude de modération restât observée ici.

Tout en traduisant par ses paroles l'extrême mécontentement qu'a suscité dans les milieux officiels italiens le vote de l'Assemblée, le comte Ciano m'a répondu qu'aucune décision ne serait prise sur le champ, l'affaire devant être examinée par le chef du gouvernement.

La presse de ce matin ne manifeste aucune réaction [2].

282

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1854. Confidentiel. *Londres, 24 septembre 1936* [3].

(*Reçu :* le 25, 10 h.)

La presse anglaise s'est bornée jusqu'ici à donner des indications d'un caractère très général sur le contenu du mémorandum britannique du 17 septembre dernier [4] concernant la préparation de la prochaine conférence des Cinq. Il ne semble pas que le Foreign Office entende se départir pour le moment de cette discrétion. En effet, les bureaux préfèrent éviter toute discussion publique de propositions qui ne présentent à leurs yeux, comme le fait observer le document lui-même, aucune caractère définitif ou limitatif. Ils craignent également les critiques qui, dans certains milieux, leur paraissent pouvoir porter sur deux points précis.

(1) Le 23 septembre, l'assemblée de la Société des Nations, par 39 voix contre 4 et 6 abstentions, avait reconnu la validité, pour la durée de la session, des pouvoirs des délégués éthiopiens.

(2) Communiqué à Genève sous le nº 319.
(3) Par courrier en clair.
(4) Publié ci-dessus sous le nº 265 (annexe).

D'une part, l'on peut s'attendre à voir les éléments favorables à une politique d'entente avec l'Allemagne montrer quelque regret en apprenant que le gouvernement britannique renonce à préconiser une convention aérienne spéciale, pour recommander l'insertion des dispositions relatives à la guerre aérienne dans un arrangement d'un caractère général. Les partisans de l'accord naval anglo-allemand de 1935 y voyaient le modèle d'un accord aérien similaire. Loin de se rallier à cette vue, le mémorandum britannique semble au contraire écarter une solution pour laquelle la diplomatie allemande marque d'une façon répétée ses préférences.

D'autre part, il est possible également que les milieux libéraux et travaillistes formulent des objections contre la fin du premier alinéa du paragraphe 5, qui prévoit l'entrée en vigueur immédiate des garanties, en cas de violation flagrante des frontières, en attendant que le conseil de la Société des Nations se soit prononcé de façon définitive. Peut-être les milieux les plus attachés à l'institution de Genève trouveront-ils que ce texte présente une tendance à diminuer le rôle du Conseil et, par contrecoup, celui de la Ligue, en matière de conciliation internationale.

283

M. Arnal, Chargé d'Affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3032. *Berlin, 24 septembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 25, 17 h. 10.)

Au cours des conversations que j'ai eues hier avec des fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, il a encore été question du pacte franco-soviétique. On m'a dit qu'en tout cas, dans un domaine déterminé, cet accord constituerait, sans doute, un obstacle important à une entente des puissances occidentales avec l'Allemagne : celui de la limitation des armements. L'Allemagne ne pourrait évidemment pas envisager une réduction de ses moyens de défense si la Russie des Soviets, par ses pactes d'assistance, continuait d'être une menace pour la sécurité du Reich.

Cet argument n'est pas nouveau, mais il m'a été rappelé avec force à l'occasion d'un article récent du *Temps* sur les origines de la guerre, où M. Wladimir d'Ormesson a essayé d'expliquer et, m'a-t-on dit, « d'excuser » la mobilisation préventive de la Russie en 1914 en arguant de la situation géographique et des dimensions exceptionnelles des territoires russes.

M. d'Ormesson ayant semblé considérer que cet argument pouvait s'appliquer encore aujourd'hui à la Russie des Soviets, son article a fait scandale au service de presse de la Wilhelmstrasse et l'on s'en est servi pour me représenter la menace militaire que fait planer sur l'Allemagne le pacte franco-soviétique.

[1] Par courrier.

La principale objection que l'on tire de cet accord vise le cas où, un conflit ayant éclaté entre l'Allemagne et la Russie, la Société des Nations ne donnerait aucun avis ou renverrait les parties dos à dos. Dans ce cas, soutient la Wilhelmstrasse, la France et la Russie reprennent leur liberté d'action et, en vertu de leur accord, se portent immédiatement au secours l'une de l'autre. Tel est le danger auquel le gouvernement du Reich estime d'avoir à faire face. Si, selon la doctrine de M. d'Ormesson, la mobilisation préventive de la Russie ne devait pas être considérée comme une agression, mais au contraire comme une mesure normale de défense, le danger qui résulte déjà de l'existence de l'accord franco-soviétique s'en trouverait, déclare-t-on, considérablement accru.

Bien entendu, je n'ai pas eu de peine à montrer que l'opinion de M. Wladimir d'Ormesson n'engageait que lui-même. Mais dans sa polémique contre la Russie, la Wilhelmstrasse fait flèche de tout bois.

284

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3033. *Berlin, 24 septembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 25, 17 h. 10.)

J'ai interrogé l'ambassadeur des Soviets sur l'impression qu'il avait retirée des manifestations de Nuremberg contre son pays. M. Souritz m'a dit qu'il n'en était nullement ému. Il n'exclut pas l'hypothèse que le gouvernement de M. Hitler ait eu l'arrière-pensée de pousser à bout la Russie des Soviets et de l'amener à rompre elle-même les relations diplomatiques avec le Reich. Il doute cependant que MM. Hitler et Goebbels aient véritablement nourri ce projet. Il croit qu'ils ont, par leurs attaques excessives contre le bolchevisme et l'U.R.S.S., poursuivi deux buts principaux.

En premier lieu, ils auraient désiré donner un aliment à la propagande intérieure, qui a le rôle ingrat de maintenir les masses des militants nationaux-socialistes dans un état d'exaltation voisin du délire, et de détourner leurs pensées des difficultés de la vie quotidienne. A cet égard, les événements d'Espagne leur ont fourni le thème souhaité.

En deuxième lieu, les dirigeants nazis auraient voulu en imposer aux puissances et leur faire comprendre que l'Allemagne n'accepterait jamais de se lier par un pacte politique avec la Russie bolcheviste. A la veille des travaux de Genève et de la conférence de Londres, ils auraient, estime M. Souritz, cherché à montrer, aux Anglais surtout, qu'il fallait renoncer à vouloir inviter des délégués de l'U.R.S.S. à une réunion où siégeraient des délégués de l'Allemagne.

[1] **Par courrier.**

285

M. Arnal, Chargé d'Affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1437 [1]. *Berlin, 24 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 septembre.)

Depuis quelque temps déjà, l'opinion allemande suit avec attention les manifestations qui semblent indiquer, de la part de la Pologne, l'éclosion et l'affirmation d'une politique de revendications coloniales [2]. Quelles peuvent être les conséquences de cette politique sur les rapports entre Berlin et Varsovie? Les prétentions parallèles du gouvernement du Reich et du gouvernement polonais créeront-elles entre les deux pays des liens de solidarité ou, au contraire, les mettront-elles en concurrence?

Cette question prend une certaine actualité au moment où M. Hitler vient de proclamer, à Nuremberg, la nécessité de possessions d'outre-mer et où M. Beck, d'après la presse germanique, entreprend à Genève des sondages, à l'occasion des délibérations de la commission des Mandats.

1º Il convient de remarquer, tout d'abord, la concomitance des initiatives allemande et polonaise : « La Pologne, écrivait la revue *Ostland* dans son numéro de juillet dernier, compte sur l'Allemagne pour préparer la voie à ses propres prétentions coloniales ». C'est, en effet, dans une phase préalable des réclamations que les deux états peuvent le plus facilement harmoniser leur attitude et conjuguer leurs efforts. Le Reich, qui déjà croit avoir réussi à neutraliser sa voisine de l'est, considérerait certainement comme un second et grand succès le fait de l'entraîner aujourd'hui dans le camp des puissances « tard venues et mal pourvues », qui demandent une nouvelle répartition des territoires et des matières premières.

2º D'autre part, la poursuite d'une politique extra-européenne détournerait sans doute, dans une certaine mesure, l'attention de l'un et de l'autre pays des problèmes continentaux qui subsistent entre eux comme autant de causes de frictions et de conflits toujours possibles. « Sur les bords de la Vistule, indiquait l'article mentionné plus haut, on espère que l'Allemagne oubliera, dans des entreprises lointaines, les questions de Haute-Silésie et de Posnanie. »

Apparemment, on fait à Berlin des spéculations analogues. Il est vrai que la Pologne n'a, quant à elle, aucun irrédentisme, si ce n'est au sujet de Teschen, c'est-à-dire dans un sens qui ne peut que s'accorder avec les visées pangermanistes. Néanmoins, il est vraisemblable que, si elle s'engageait dans la revendication et l'exploitation de colonies, elle serait, plus que jamais, tentée de s'assurer toute tranquillité sur sa frontière occidentale.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Voir ci-dessus nº 273 (et note).

En outre, les dirigeants du IIIe Reich ne seraient pas fâchés de prévenir, par ce même moyen, toute activité de la diplomatie polonaise en Europe centrale qui s'écarterait de leurs propres desseins et de leur propre tactique. Autant le voyage de M. Koscialkowski à Budapest, et surtout celui de M. Beck à Belgrade avaient été enregistrés ici avec faveur, autant la détente qui a paru s'amorcer entre la Pologne et la Petite Entente à la suite de la récente visite du général Rydz-Smigly à Paris a été observée avec mauvaise humeur et inquiétude (Cf. lettre de l'ambassade nº 1387 du 10 septembre) (1).

Ainsi, tant que l'Allemagne et la Pologne auront à lutter pour faire admettre le principe d'une redistribution des pays d'outre-mer, les éléments qui peuvent, dans ce domaine, les rapprocher et les unir semblent prédominants. Les difficultés pourraient, en revanche, se développer dès qu'il s'agirait de mettre en œuvre une véritable politique occidentale.

3º Le rôle important que joue l'émigration juive dans l'expansion démographique polonaise est digne de remarque. Si le gouvernement hitlérien s'intéresse au sionisme, ce n'est que pour se débarrasser d'une population sémite contre laquelle il emploie, au demeurant, des procédés beaucoup plus radicaux; certains doctrinaires du régime, comme M. Alfred Rosenberg, ont même, dans le conflit palestinien, pris parti en faveur des Arabes (2). Au contraire, le gouvernement de Varsovie paraît comprendre les avantages, au moins commerciaux, que les Israélites, même transplantés, sont en mesure de rapporter à leur pays d'origine. Cette divergence mérite d'être relevée quoiqu'elle ne touche pas à la politique proprement dite ni aux rapports germano-polonais.

4º Il pourrait en être autrement en ce qui concerne les prétentions coloniales concrètes de chacun des deux états. Dans un article paru le 22 septembre sous la signature de son correspondant de Varsovie, le *Berliner Tageblatt* paraît craindre qu'une concurrence directe ne surgisse entre le Reich et la Pologne : « Celle-ci, indique en substance le journal allemand, poursuit à la fois, malgré sa faiblesse financière, un programme d'industrialisation et des ambitions hors d'Europe. Mais, à la différence de l'Allemagne, elle n'a jamais eu de colonies; aussi ne lui est-il pas facile de formuler des demandes précises. Celles qui ont été élevées jusqu'à présent sont assez étranges. Dès 1933, le prince Radziwill, alors président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, a échafaudé une thèse suivant laquelle son pays, qui a recueilli des provinces ayant appartenu à l'Empire germanique, aurait le droit de revendiquer une part des territoires que nous possédions avant 1914. La question coloniale se pose, pour Varsovie, d'une façon très délicate, mais c'est une raison de plus pour l'aborder avec prudence et objectivité. On

(1) Dans cette dépêche, l'ambassadeur notait l'inquiétude de la presse allemande devant le resserrement des liens franco-polonais (consacré par les voyages des généraux Rydz-Smigly et Gamelin), le rapprochement consécutif de Prague et Varsovie, ainsi que le passage du général polonais à Venise. Cette presse relevait cependant avec satisfaction le scepticisme de l'état-major français vis-à-vis du pacte franco-soviétique, ainsi que les efforts de M. Lipski, ambassadeur de Pologne à Berlin, pour obtenir la venue en Allemagne du général Rydz-Smigly.

(2) *Note du document :* cf. lettre de l'ambassade nº 961 du 9 juin. [Ce document n'a pas été reproduit. Il examinait l'attitude de la presse allemande devant les troubles de Palestine et l'agitation arabe.]

connaît trop, sur les bords de la Vistule, les besoins de l'Allemagne dans ce domaine pour commettre la folie de s'aliéner l'appui le plus naturel que l'on puisse trouver en vue de cette lutte difficile ».

5° Enfin, une rivalité germano-polonaise éventuelle pourrait, un jour ou l'autre, se compliquer en raison des problèmes maritimes qui vont de pair avec toute entreprise extra-européenne. La recherche et la sécurité de possessions africaines ou asiatiques impliquent une certaine force navale. Or, à moins qu'elle ne se place, à cet égard, sous la dépendance de son puissant voisin, la Pologne risque toujours d'être en opposition d'intérêts avec celui-ci qui tend, en effet, à considérer la Baltique comme un lac allemand. La presse berlinoise observe précisément que la « Ligue coloniale polonaise », dont la propagande va en s'amplifiant, a ses regards tournés vers la mer et voit de ce côté l'avenir du pays. La revue *Ostland* a vivement réagi, dans son numéro du mois dernier, contre une manifestation qui aurait eu lieu à Torun et aurait eu notamment pour leitmotiv : « Les bouches de la Vistule, y compris Dantzig, doivent être une base de l'expansion polonaise ». L'organe de l' « Association de l'Est allemand » déclarait catégoriquement qu'un élargissement des droits de la Pologne dans la Ville Libre ne saurait être envisagé et fermait brusquement la porte à toute discussion sur ce point.

La propagande du IIIe Reich continue de répéter que les relations entre Berlin et Varsovie sont maintenant au-dessus de toute épreuve. Sa méthode consiste à mettre en relief les considérations qui justifient un rapprochement et d'étouffer, pour le moment du moins, celles qui risquent de susciter des dissensions. C'est ainsi qu'elle procède, en particulier, au sujet de la question coloniale. Mais il transparaît cependant dans la presse la crainte que cette question ne comporte, pour l'avenir, des dangers qui iraient en s'accentuant au fur et à mesure que chacun des deux pays préciserait ses revendications. L'évolution de ce problème dépendra des conversations internationales qui, le cas échéant, s'engageraient au sujet d'une redistribution de certains territoires extra-européens; elle dépendra, pour une part, comme les rapports polono-allemands en général, de l'attitude et de la tactique des autres puissances. Déjà, le *Berliner Tageblatt*, dans son article du 22 septembre, a rapporté, non sans inquiétude, que « le général Rydz-Smigly aurait, au cours de sa visite à Paris, préparé le terrain aux réclamations polonaises ».

286

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1106 à 1108. *Rome, 25 septembre 1936, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 26, 2 h. 05, 2 h. 39, 2 h. 40.)

Ainsi que je l'ai téléphoné ce matin à M. Rochat, la position actuelle du gouvernement italien vis-à-vis de Genève peut, d'après ce que m'a dit le comte Ciano lui-même, se résumer ainsi : « Rupture de fait sans rupture juridique ». La presse continue à s'abstenir de tout commentaire et se borne à publier des correspondances de Genève et de larges extraits des quotidiens étrangers.

Le ton général des journaux, de même que les divers renseignements qui me sont parvenus depuis deux jours, donnent à penser que le gouvernement italien n'ayant pas pris de décision *ab irato*, a jugé après réflexion que son intérêt bien compris lui déconseillait une rupture formelle.

Suivant une information qui m'a été rapportée de source digne de foi, des ordres auraient été adressés au maréchal Graziani lui prescrivant de faire occuper Goré le plus vite possible (1). Cette indication, si elle est exacte, peut être interprétée comme témoignant le souci éprouvé par le gouvernement italien de priver au plus tôt le Négus d'un des principaux arguments à l'appui de ses revendications. Tel souci s'expliquerait moins si l'Italie était résolue à rompre sans plus attendre avec la Société des Nations.

Communiqué à Genève.

287

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE (2)

Conversation franco-belge

Préparation du nouveau traité de Locarno

Secret. *Genève, 25 septembre 1936.*

Une conversation, dont la délégation française avait pris l'initiative, a eu lieu le 24 septembre entre M. Van Langenhove, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères belge et le baron Van Zuylen, directeur politique, d'une part, et M. Massigli d'autre part.

(1) Les territoires de l'ouest éthiopien, autour de Goré, échappaient encore au contrôle des Italiens.

(2) Rédigée par M. Massigli à l'intention de M. Charvériat, sous-directeur d'Europe au Quai d'Orsay.

Au début de l'entretien, M. Van Langenhove a demandé la permission de mettre au point la question des relations franco-belges. Des bruits de relâchement des liens franco-belges se sont répandus récemment en France. Ces bruits ne sont pas fondés. Si certaines manifestations se sont reproduites, si certains articles ont paru dans la presse belge dont on a pu s'émouvoir en France, cela s'explique par des raisons diverses que M. Van Langenhove désire rappeler.

Extrémisme flamingant, luttes de politique intérieure auxquelles l'établissement en France d'un ministère de Front populaire a donné un aliment nouveau — et à ce propos, M. Van Langenhove souligne combien l'on a déploré en Belgique les attaques partiales dont M. Léon Blum a été l'objet dans une partie de la presse belge. Pour comprendre la vivacité des réactions de l'opinion belge à l'égard des événements de la politique française, il ne faut d'ailleurs pas oublier la diffusion qu'ont, en Belgique, les hebdomadaires de droite publiés à Paris et qui sont lus dans tout le pays. Mais tout cela ne change rien au fond. Le gouvernement belge se rend pleinement compte de la solidarité des intérêts qui l'attachent à la France; il connaît la sincérité des sentiments pacifiques du gouvernement et du peuple français; il sait que la menace ne peut venir que de l'Allemagne.

Mais la principale préoccupation du gouvernement belge doit être en même temps d'assurer la cohésion nationale du pays afin d'avoir la certitude qu'en cas de danger, la réaction serait unanime comme elle l'a été en 1914. Cela exige certaines précautions. Il faut bien se rendre compte qu'en Belgique, très peu nombreux sont les gens qui savent que, par le traité de Locarno, leur pays a pris un engagement de garantie envers la France. M. Devèze lui-même l'oubliait le jour où il déclarait publiquement que l'armée belge ne pourrait jamais intervenir que pour la défense du sol national. C'est une considération qu'il ne faut pas perdre de vue et qui peut obliger le gouvernement, dans les circonstances actuelles et dans les négociations prochaines, à prendre certaines précautions.

Le baron Van Zuylen est alors intervenu pour dire l'émotion et même l'indignation avec lesquelles on avait appris en Belgique que dans les milieux français autorisés et même dans certains milieux militaires, on considérait comme possible qu'en cas d'invasion l'armée belge se repliât sur Anvers en abandonnant la plus grande partie du sol national : « Cela est faux, a-t-il dit, nous voulons défendre l'intégrité du territoire; nos mesures ont été prises pour cela. Nous sommes résolus à nous défendre jusqu'à la mort ».

M. Massigli n'a pas cru devoir évoquer les faits et les discussions récentes qui pourraient paraître justifier certains des bruits dont s'indignait M. Van Zuylen. Il s'est donc borné à protester que la France dans son ensemble n'avait jamais mis en doute les sentiments qui venaient de lui être exprimés. Mais puisque M. Van Langenhove avait fait une allusion discrète à la question de savoir si la Belgique, dans un nouvel accord, pourrait donner sa garantie et ne devrait pas se borner à demander la garantie des autres puissances, il devrait lui montrer toutes les conséquences qu'une telle attitude risquerait d'entraîner pour la France et, par conséquent, quels sentiments elle devrait éveiller dans l'esprit français.

Il est montré alors à M. Van Langenhove que si la Belgique, en cas d'attaque allemande contre la France, se bornait à assurer la protection de ses frontières et prétendait demeurer en dehors du conflit, elle porterait en réalité un coup très grave à la défense française parce qu'elle affaiblirait pour nous la valeur de l'appui anglais. Pendant longtemps encore, le concours anglais ne pourra être qu'un concours naval et aérien, à l'exclusion de toute assistance militaire sérieuse. Il résulte de là que si la flotte aérienne britannique ne peut survoler le territoire belge, elle est dans l'impossibilité d'attaquer les bases industrielles vitales de la Ruhr et, pratiquement, de porter la guerre aérienne en territoire allemand autrement que par le front lorrain et alsacien; elle devrait dès lors se borner à renforcer l'aviation française et ne pourrait, par conséquent, agir sur un théâtre d'opérations propre, et un théâtre particulièrement important. On doit donc se rendre compte en Belgique que si l'attitude à laquelle M. Van Langenhove a fait allusion est finalement adoptée, on sera amené en France à considérer que la Belgique affaiblit la France face à l'Allemagne.

M. Van Langenhove n'a pas caché que cet aspect du problème lui avait complètement échappé.

M. Van Zuylen a souligné que néanmoins le fait que la Belgique pourrait assurer la garde de ses frontières rendrait un grand service à la France.

M. Massigli a maintenu que l'attitude belge ne pourrait être appréciée en France qu'à la lumière des observations qu'il venait de présenter.

La conversation a porté ensuite sur le mémorandum remis par le gouvernement français au gouvernement britannique [1]. Les délégués belges ont tenu à marquer que leur gouvernement n'avait pas encore pris position et que les études faites dans les bureaux de Bruxelles étaient très incomplètes. Ils devaient donc se borner dans l'ensemble à poser des questions et à demander des éclaircissements.

Le mémorandum a été examiné paragraphe par paragraphe.

Paragraphe 3. — Les Belges se félicitent que l'on ait fait, du côté français, allusion à l'adhésion des Pays-Bas. M. Van Langenhove indique que des sondages très discrets ont été faits à La Haye du côté belge; ils n'ont donné aucun résultat précis. La répugnance à s'engager est évidemment vive à La Haye. Toutefois, on n'exclut pas à Bruxelles que finalement, si l'Angleterre agit énergiquement dans ce sens, le gouvernement néerlandais n'envisage la question d'une manière plus favorable.

M. Van Langenhove a dit qu'il n'avait pas vu sans étonnement la question de l'adhésion irlandaise. Les raisons de cette initiative lui ont été expliquées (importance de l'Irlande comme base de départ pour une attaque de l'aviation allemande contre les régions ouest de la France, ouvertures faites par un fonctionnaire des Affaires étrangères de Dublin à notre chargé d'affaires touchant l'entrée possible de l'Irlande dans un accord défensif de l'Europe occidentale).

[1] Publié ci-dessus sous le n° 256 (annexe).

Paragraphe 4. — Question du Luxembourg. On n'avait pas réfléchi, du côté belge, à cette question. M Van Langenhove demande les raisons qui nous conduisent à la soulever.

Il est répondu en indiquant sommairement l'importance militaire que peut avoir le Luxembourg à la charnière des couvertures belge et française. Il est expliqué qu'il est, du point de vue militaire, essentiel, si les troupes allemandes pénètrent dans le Luxembourg, que nous puissions immédiatement, et sans attendre un appel du gouvernement grand-ducal, y pénétrer aussi. Faut-il, pour obtenir ce résultat, que le Luxembourg soit partie du futur pacte? Suffit-il qu'une clause de ce pacte stipule que l'intégrité du Grand-Duché sera respectée par les contractants et que sa violation par l'un d'entre eux entraînera automatiquement pour les autres le droit d'entrer dans le Luxembourg? C'est une question à examiner. L'essentiel est que notre intervention ne soit pas éventuellement subordonnée à une délibération à Genève qui pourrait être longue, ou à un appel du gouvernement grand-ducal qui pourrait ne jamais venir.

M. Van Zuylen comprend l'intérêt de la question. Il se demande toutefois si l'on ne peut trouver dans l'arsenal du droit international la possibilité d'agir éventuellement sans avoir à insérer à ce sujet une disposition spéciale dans le futur traité. La question, dont on comprend maintenant, du côté belge, tout l'intérêt, sera examinée de près à Bruxelles.

Paragraphe 5. — Les délégués belges observent que la formule proposée pour définir la garantie donnée au *statu quo* territorial prévoit l'extension de la garantie au domaine colonial. Cela pose la question de savoir si la même garantie devra être donnée par tous les contractants.

Il est reconnu, en effet, qu'on peut estimer qu'il y aura des distinctions à établir à cet égard et que les garanties que se donneront entre elles la France, l'Angleterre et l'Italie, respectivement, pourraient couvrir un domaine plus étendu que celles que donneraient d'autres puissances signataires.

Les paragraphes 6 et 7 n'appellent aucune observation.

Le paragraphe 8 pose la question de l'assistance mutuelle. Les représentants belges notent que notre texte laisse ouverte la question de savoir si la même assistance sera due par tous. Ils remarquent également que, à part le cas anglais et le cas italien, nous ne concevons pas l'assistance autrement que sur une base de réciprocité.

M. Massigli fait observer qu'en cela, le mémorandum français est conforme à l'esprit de l'arrangement du 19 mars (paragraphe 7). Sans le contester, on note, du côté belge, que l'arrangement du 19 mars laissait la question ouverte. Il est clair que l'on répugne à Bruxelles à s'engager dès maintenant sur ce point. M. Van Langenhove remarque d'ailleurs — et cela ne nous avait pas été encore signalé — que si les engagements complémentaires pris par l'Angleterre le 1er avril, conformément à l'annexe à l'arrangement du 19 mars, sont donnés sur une base de réciprocité, le gouvernement belge, dans sa réponse, a laissé dans l'ombre cette question de réciprocité.

Paragraphe 9. — *Les représentants belges* se déclarent favorables au maintien, en ce qui concerne le déclenchement des garanties, du système de Locarno.

Paragraphe 10. — M. Van Langenhove estime ingénieuse la formule que nous proposons et qui permet d'éviter des références trop précises au pacte de la Société des Nations. Il reconnaît que, dans l'état actuel d'incertitude sur l'avenir du pacte, une solution du genre de celle que nous préconisons est sans doute la meilleure.

Paragraphe 11. — Les délégués belges s'abstiennent de tout commentaire sur cette question qui pose le principe de nos engagements orientaux.

Cependant, il résulte d'une phrase prononcée par l'un d'eux à un autre moment de la conversation que la Belgique serait peu disposée à se considérer comme engagée au cas où la France serait attaquée par l'Allemagne à la suite d'une action exercée par elle en exécution d'un de ses traités orientaux.

Paragraphe 12. — *Les délégués belges* sont favorables au principe du pacte aérien. Ils envisagent également favorablement l'incorporation de ce pacte au nouveau traité; toutefois, ils se rendent bien compte qu'une telle incorporation peut créer quelque difficulté si nous persistons à vouloir lier un accord de limitation aérienne à un accord de non-agression aérienne, et ils croient encore à la possibilité d'un accord de limitation aérienne, alors qu'un accord général de limitation des armements leur paraît, pour le moment, utopique.

Paragraphe 13. — Les suggestions françaises sont très favorablement accueillies du côté belge.

Paragraphe 14. — Il n'appelle aucune observation de leur part.

Paragraphe 15. — Il a leur complet assentiment.

Paragraphe 16. — Aucune observation.

Paragraphe 17. — Des éclaircissements sont demandés. On explique, par quelques exemples, l'intérêt que peut présenter la procédure proposée (reconnaissance du nouveau pacte par les tierces puissances), mais M. Van Langenhove souhaiterait, sur ce point, des précisions.

Paragraphe 18. — La question de Huningue [1] et les possibilités de négociation qu'elle offre sont exposées brièvement à M. Van Langenhove et à M. Van Zuylen qui ne formulent aucune observation.

Paragraphe 19. — Il n'en appelle pas davantage.

M. Van Langenhove et M. Van Zuylen prennent congé en exprimant l'opinion que l'échange de vues qui vient d'avoir lieu leur apparaît extrêmement utile.

[1] Voir ci-dessus, n° 8 (note) et, ci-dessous, n° 302 (et notes).

288

Déclaration commune des gouvernements français, anglais et américain [1]

(25 septembre 1936)

1. Le gouvernement français, après s'être concerté avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne, se joint à eux pour affirmer une volonté commune de sauvegarder la paix, de favoriser l'établissement des conditions qui pourront le mieux contribuer à restaurer l'ordre dans les relations économiques internationales et de poursuivre une politique tendant à développer la prospérité dans le monde et à améliorer le niveau de vie des peuples.

2. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne doivent naturellement dans la politique monétaire internationale tenir pleinement compte des exigences de la prospérité intérieure de la République américaine et de l'Empire britannique, de même que le gouvernement français tiendra naturellement compte de considérations analogues en ce qui concerne l'économie de la métropole et des possessions d'outremer. Ils saisissent avec plaisir l'occasion qui leur est offerte de réaffirmer qu'ils entendent poursuivre la politique par eux pratiquée au cours des dernières années et dont un des objectifs constants est de maintenir le plus grand équilibre possible sur le marché international des changes et de ne rien négliger pour éviter qu'aucun trouble ne soit apporté dans cet équilibre du fait d'une action monétaire américaine ou britannique. Le gouvernement français partage avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne la conviction que la continuation de cette politique coordonnée servira les buts généraux que tous les gouvernements devraient poursuivre.

3. Le gouvernement français, considérant que la stabilité désirable des principales monnaies ne peut être assurée sur des bases solides sans que soit préalablement rétabli un équilibre durable entre les diverses économies, a décidé dans ce but de proposer à son Parlement l'ajustement de sa devise. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne, dans l'espoir que seront ainsi établies des fondations plus solides pour la stabilité des relations économiques internationales, ont accueilli favorablement cette décision. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique, le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement français déclarent qu'il est de leur intention d'user des moyens appropriés dont ils disposent pour éviter dans toute la mesure du possible que des troubles puissent affecter

[1] Extraite des archives du Mouvement général des fonds. Le texte de cette déclaration, approuvée le 25 par le Conseil des ministres français, a été publié le soir de ce même jour ; en même temps, un communiqué du ministère des Finances annonçait que le gouvernement avait approuvé les termes d'un projet de loi monétaire destiné à « ajuster la valeur du franc à la situation économique ».

les bases nouvelles de changes résultant de l'ajustement envisagé. Il est entendu que les consultations nécessaires seront assurées à cette fin avec les deux autres gouvernements et entre les instituts qualifiés.

4. Le gouvernement français est au surplus convaincu, comme le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne, que le succès de la politique définie ci-dessus est lié au développement du commerce international. En particulier, il attache la plus grande importance à ce qu'une action soit entreprise sans délai pour atténuer progressivement, en vue de leur abolition, les régimes actuels de contingents et de contrôles de changes.

5. Le gouvernement français, comme le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Grande-Bretagne, souhaite et sollicite la coopération des autres nations pour la réalisation de la politique formulée dans la présente déclaration. Il compte qu'aucun pays n'essayera d'obtenir un avantage de change déraisonnable et par là de contrecarrer l'effort qu'entendent poursuivre, pour restaurer des relations économiques plus stables, le gouvernement des États-Unis d'Amérique, le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement français [1].

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3052 à 3055. *Berlin, 26 septembre 1936, 20 h. 54, 20 h. 55, 20 h. 59, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie est venu me faire part de la démarche qu'il a effectuée avant-hier d'ordre de son gouvernement, auprès de la Wilhelmstrasse, pour protester contre les déclarations faites par le Dr Goebbels et M. Rosenberg, à Nuremberg, sur la Tchécoslovaquie [2]. M. Schubert a démenti formellement, dans une note dont les termes avaient été soigneusement pesés et arrêtés entre la légation et le gouvernement de Prague, les informations allemandes suivant lesquelles la Tchécoslovaquie aurait construit des aérodromes destinés à l'aviation militaire soviétique ou mis à la disposition de celle-ci des terrains d'aviation civils. Mon collègue a été, en outre, chargé de

[1] La dévaluation du franc a été décidée par la loi du 2 octobre 1936. Au cours du débat à la Chambre des députés, M. Vincent Auriol, ministre des Finances, avait déclaré, le 28 septembre, à propos de cet accord franco-anglo-américain : « Nous avons saisi simplement l'occasion qui nous était offerte d'éviter, dans une situation grave, l'isolement ». Le président du Conseil, à la fin de la même séance, avait ajouté qu'il fallait y voir un élément dans « l'action pour la paix, pour la collaboration pacifique des peuples ».

[2] Voir ci-dessus, nos 254, 258.

demander expressément au gouvernement allemand « réparation » du préjudice moral causé à la Tchécoslovaquie par les calomnies des dirigeants nationaux-socialistes.

M. Dieckhoff, qui a reçu la protestation, a paru enregistrer avec intérêt les assurances catégoriques fournies par le chargé d'affaires. Il a déclaré que les autorités allemandes avaient leurs informations, mais qu'un démenti aussi formel que celui du gouvernement de Prague apportait dans la polémique un fait nouveau dont il serait tenu compte à Berlin. M. Schubert a insisté sur le caractère fantaisiste des bruits lancés par les hommes politiques aussi bien que par la presse du Reich. M. Goebbels a parlé de 36 aérodromes, M. Rosenberg de 50. De pareilles affirmations ne pouvaient que troubler les relations internationales.

Le secrétaire d'État n'a guère essayé de se défendre, mais il n'a pas non plus promis de « réparer », ainsi que le demande Prague.

Depuis lors, le chargé d'affaires tchécoslovaque a appris, de source sûre, qu'un télégramme avait été adressé à M. Goebbels pour le mettre au courant des termes de la protestation et le prier de donner son avis. Le ministre de la Propagande aurait demandé qu'on voulût bien attendre son retour avant de répondre à la démarche tchèque, désirant se charger lui-même de fournir toutes explications utiles.

290

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3056, 3057. *Berlin, 26 septembre 1936, 21 h. 8, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 22 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 3052 (1).

Le ministre de Roumanie est venu à son tour me faire part de la protestation que, sur sa propre initiative du reste, il avait formulée à la Wilhelmstrasse contre les déclarations de M. Goebbels à Nuremberg. Sa démarche n'a pas revêtu le caractère officiel de celle du chargé d'affaires tchécoslovaque, la Roumanie n'ayant pas été directement prise à partie par le ministre de la Propagande, mais seulement indirectement et par le détour de la presse.

M. Comnène m'a dit avoir tenu à M. Dieckhoff un langage assez vif. Il s'est plaint que, malgré les démentis les plus formels du gouvernement roumain, le grand organe bavarois : les *Dernières nouvelles de Munich*, ait tout récemment encore publié un article, illustré d'une carte, relatif au prétendu projet de chemin de fer stratégique destiné à relier la Tchécoslovaquie et la Russie

(1) Voir ci-dessus, no 289.

à travers la Roumanie. Le ministre de Roumanie a déclaré qu'on « avait assez » à Bucarest de ces calomnies empruntées à la presse hongroise, et que si elles ne devaient pas cesser, la presse roumaine se mettrait, de son côté, à lancer à l'adresse de l'Allemagne des articles qui pourraient être fort désagréables à celle-ci. Elle pourrait par exemple, et non sans quelque vraisemblance, accuser le Reich de préparer une agression contre la Roumanie avec le concours de la Hongrie.

M. Dieckhoff s'est aussitôt récrié. Il a affirmé que prêter à l'Allemagne des desseins d'agression était une supposition « absurde », mais il a reconnu également qu'il n'était pas moins « absurde » d'entretenir dans l'opinion des rumeurs comme celles dont se plaignait le ministre de Roumanie.

291

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 307. *Moscou, 26 septembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 octobre; Dir. pol., 4 novembre.)

A la date du 18 septembre, le Département a bien voulu me communiquer un télégramme de notre ambassade à Berlin, aux termes duquel, selon certaines rumeurs, des négociations commerciales seraient envisagées pour une date prochaine entre le Reich et l'U.R.S.S. (1).

En l'absence de M. Litvinov et de M. Rozenblum, les agents du commissariat aux Affaires étrangères déclarent n'en rien savoir. Le commissariat au Commerce extérieur, de son côté, s'enveloppe de mystère.

Pour ma part, je serais étonné que des pourparlers commerciaux d'envergure pussent s'ouvrir immédiatement. L'atmosphère actuelle ne s'y prête pas. Mais, d'après certains indices, je n'en incline pas moins à penser que des contacts existent toujours afin de réserver l'avenir. Le Département se souvient que l'Allemagne a offert, au début de cette année, un crédit à l'U.R.S.S., à qui elle demandait en contrepartie la fourniture de matières premières qui lui manquent (2). Interrogé, il y a deux mois, par notre attaché commercial sur l'état de la question, M. Rozenblum a répondu : « Les conversations sont interrompues, mais non rompues. » Il semble que l'on en soit encore au même point.

En dépit des apparences, l'éventualité, à plus ou moins longue échéance, d'un accord commercial germano-soviétique ne doit pas être écartée *a priori*, et cela d'autant moins que l'U.R.S.S., un peu déçue par l'insuffisance des résultats de ses efforts pour organiser un système de sécurité collective qui

(1) Il n'a pas paru utile de reproduire ce bref télégramme, dont le contenu est exactement analysé dans cette dépêche.

(2) Voir, au tome I de la présente série les nos 8 (4 janvier) et 41 (13 janvier).

la garantisse contre le Reich, pourrait en arriver à voir dans un arrangement de cet ordre un élément susceptible d'amorcer une détente entre Berlin et Moscou.

Ce ne serait d'ailleurs qu'un pis-aller pour l'U.R.S.S. Pour des raisons évidentes tirées du rapport des forces, la politique de cette dernière est et sera encore longtemps dominée par la défiance et la crainte de l'Allemagne. Les Soviets ne peuvent donc qu'hésiter à s'engager dans la voie d'un arrangement commercial dont la mise en œuvre leur paraîtrait susceptible, du fait de la fourniture de matières premières qu'elle impliquerait, d'accroître le potentiel industriel, et par suite, le potentiel de guerre allemands.

292

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3067. *Berlin, 28 septembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 29, 12 h. 30.)

Le ministre de Belgique a été frappé, dans ses conversations avec les hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, du rôle que joue en ce moment, dans les préoccupations allemandes, la Tchécoslovaquie. Il semble que toutes les rancunes et toutes les attaques du gouvernement allemand se concentrent actuellement sur ce pays.

A la vérité, cette observation n'est pas nouvelle et M. François-Poncet a eu maintes fois l'occasion de signaler le caractère tendancieux, insolite et suspect des campagnes lancées dans les milieux politiques berlinois contre Prague. Mais cette campagne a pris aujourd'hui une signification diplomatique et, à ce titre, elle mérite l'attention qu'on lui a prêtée en Tchécoslovaquie.

Il est visible, d'autre part, qu'elle ne reste pas sans effet sur les natures faibles et impressionnables. Divers membres du corps diplomatique berlinois, facilement enclins soit par lassitude, soit par crainte à donner raison à l'Allemagne, commencent dans cette affaire, comme jadis à propos de la question du réarmement et de la zone démilitarisée, à être ébranlés dans leurs convictions premières. Je les entends critiquer le gouvernement tchécoslovaque et lui reprocher notamment sa politique à l'égard des Allemands des Sudètes.

Le ministre de Belgique lui-même m'a avoué que, devant l'insistance avec laquelle la propagande allemande accuse les Tchèques de lier partie avec les Soviets (à propos de la question des aérodromes par exemple), il se demandait « s'il n'y avait pas quelque chose ». Il n'admet pas sans peine que, sur ce point, il soit plus naturel de croire nos amis tchèques que M. Goebbels.

(1) Par courrier, en clair.

293

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3068. *Berlin, 28 septembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 29, 12 h. 30.)

Le ministre de Belgique a vu hier M. Dieckhoff et s'est entretenu avec lui du projet de conférence locarnienne. Il a retiré de sa conversation l'impression que le gouvernement allemand soulèverait des difficultés non seulement à propos du pacte franco-soviétique, mais au sujet de nos accords similaires avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. Le vicomte Davignon a compris que l'Allemagne tiendrait pour nul le précédent du pacte de Locarno de 1925, dont l'article 2 prévoyait une exception implicite en faveur de nos ententes avec les deux pays en question. Le prétexte serait que les accords de 1925 ont été conclus à une époque où le Reich ne possédait pas encore son entière liberté d'action. Le régime national-socialiste ne saurait accepter ce que la République de Weimar s'est vue obligée de subir.

C'est le sentiment de la difficulté qu'il y aura à trouver une solution à l'important problème ainsi posé qui, selon le ministre de Belgique, expliquerait en partie les atermoiements du gouvernement allemand et ses répugnances à répondre promptement à la note anglaise.

(1) Par courrier.

294

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3069. Très confidentiel. *Berlin, 28 septembre 1936.*

(*Reçu :* le 29, 12 h. 30.)

Le ministre de Belgique m'a dit ce matin que lorsque le comte Szembek est passé récemment à Berlin, il lui a été clairement indiqué, dans les milieux politiques du Reich, que le gouvernement allemand ne tenait pas à hâter sa réponse aux ouvertures anglaises relatives à la conférence locarnienne. On lui a laissé entendre que le développement des affaires d'Espagne comme celui de la situation intérieure de la France comportaient encore trop d'inconnues pour que l'Allemagne pût se décider à prendre, dès à présent, position à l'égard des grands problèmes internationaux.

Ainsi se trouvent confirmées, de source allemande, les hypothèses que j'avais émises dans mon télégramme nº 2992-2996 (1). La méthode de temporisation a trop bien réussi au gouvernement allemand pour qu'il se décide à l'abandonner sans mûre réflexion.

295

Note de la Sous-Direction d'Asie-Océanie (2)

Paris, 28 septembre 1936.

L'état de tension qui, depuis un mois, caractérise les relations sino-japonaises s'est accentué au cours de la semaine qui vient de s'écouler. Des incidents nouveaux ont aggravé le malaise déjà existant et sont venus augmenter sensiblement le montant des réparations que le Japon s'apprête à faire payer à la Chine. Les faits, au reste, parlent d'eux-mêmes.

Dans la nuit du 18 au 19 septembre, à Fengtai, près de Pékin, des soldats japonais et des réguliers chinois entrent en contact et échangent des coups.

Le 19, à Hankéou, un policier nippon est tué sur la concession japonaise.

Le 23 au soir, enfin, à Changhaï, trois soldats japonais sont attaqués sur la concession internationale : l'un d'eux est tué, les deux autres blessés.

(1) Ce télégramme, du 21 septembre, indiquait comme probable le désir de temporisation du Reich dans le projet de conférence des puissances locarniennes.

(2) Pour le secrétaire général.

Cette série d'attentats, commis peu de jours après ceux de Tchengtou et de Pakhoï, cause la plus vive émotion à Tokyo, où les milieux militaires exaspérés réclament des sanctions exemplaires contre les coupables et poussent à une intervention énergique. Un général traduit le sentiment de la masse en comparant « la Chine à un mauvais garçon à qui son maître doit donner une bonne leçon ». En conséquence, l'évacuation de Fengtai par les troupes chinoises est exigée, obtenue et une garnison japonaise y est installée.

A Hankéou, la loi martiale est proclamée et deux contre-torpilleurs nippons venus de Changhaï débarquent trois cents fusiliers-marins.

A Changhaï, le quartier chinois de Chapeï est occupé militairement; deux canonnières et un croiseur arrivent en outre en renfort.

Par ailleurs, douze navires de guerre vont croiser en vue de l'île d'Hainan et au large de Pakhoï où un ressortissant japonais a été assassiné le 4 septembre. La XIXe armée chinoise est contrainte d'évacuer Pakhoï et d'y laisser débarquer une commission d'enquête japonaise accompagnée de fusiliers-marins.

Ainsi, partout où des agressions ont été commises contre leurs compatriotes, les Japonais sont venus aussitôt faire ostensiblement parade de leur force et exiger un règlement de comptes qui s'annonce onéreux pour les responsables. L'empire du Soleil Levant étend de plus en plus son emprise sur le continent céleste. On prêtait même, à un moment donné, à la marine japonaise le dessein d'occuper Hainan, sans indiquer quelle pourrait être la durée de cette occupation. Ce projet, toutefois, paraît abandonné aujourd'hui. Notre ambassadeur à Tokyo télégraphie en effet que, suivant des déclarations faites à notre attaché naval par un officier d'État-major, la concentration navale opérée devant Hainan prendrait bientôt fin et que, si une action militaire était entreprise, elle aurait plutôt pour théâtre le secteur nord de la Chine.

Ainsi, les inquiétudes que l'occupation éventuelle d'Hainan nous faisait éprouver paraissent, pour le moment du moins, s'être dissipées. Mais il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner rétrospectivement, au regard de nos intérêts en Extrême-Orient, la situation qui serait résultée de cette occupation.

Par sa position géographique, en effet, l'île d'Hainan est un poste stratégique de premier ordre, car elle commande le golfe du Tonkin, nos ports d'Haïphong et de Tourane et la route Singapour-Hong-Kong. Aux mains des Japonais, cette île serait rapidement devenue sans nul doute une base navale, aérienne et militaire fortement organisée et aurait constitué une menace permanente pour la sécurité de l'Indochine et la liberté de nos communications avec l'Extrême-Orient.

Si l'on considère par ailleurs les efforts militaires importants qui sont faits depuis quelque temps par le Siam, et qui paraissent visiblement dirigés contre l'Indochine (la correspondance de notre ministre à Bangkok l'indique très nettement), si l'on tient compte au surplus des liens de sympathie et des intérêts réciproques qui, de jour en jour, unissent plus fortement Siamois et Japonais, il est permis de nourrir quelque inquiétude à la pensée de ce qui pourrait résulter pour nous d'une installation définitive du Japon à Hainan.

Si cette éventualité se produisait, la situation de notre colonie, placée entre

les aspirations siamoises et les appétits japonais, deviendrait fort instable et sa sécurité apparaîtrait dangereusement compromise.

Au demeurant, si le Japon nourrissait fermement l'intention de procéder à cette installation, les arguments que nous pourrions invoquer pour l'en détourner seraient sans doute peu convaincants. Il nous serait difficile, en effet, d'évoquer à ce propos les accords de 1907, ceux-ci n'ayant pas joué dans l'affaire du Mandchoukouo qui nous a vus prendre position contre le Japon à Genève.

Les nouvelles de dernière heure autorisent cependant quelque optimisme. Des télégrammes de Pékin confirment en effet l'impression générale de détente déjà enregistrée à la fin de la semaine dernière. L'enquête de Pakhoï serait heureusement terminée, et les Japonais auraient évacué le quartier chinois de Chapeï à Changhaï. La responsabilité des attentats antijaponais serait désormais, par une habile volte-face, rejetée sur les communistes, et les éléments pondérateurs reprenant le dessus à Tokyo, les négociations s'orienteraient sur le plan d'une collaboration dirigée contre Moscou.

296

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (1)

Genève, 29 septembre 1936.

La note ci-jointe résumant la conversation du ministre et de M. Spaak, rapprochée des propos analogues tenus par M. Spaak à M. Viénot (2) et de la conversation que M. Van Langenhove a eue avec M. Massigli (3), ne permet pas de douter de la force du courant qui porte la Belgique à prendre dans les prochaines négociations internationales une position de neutralité; la Belgique devrait être garantie par les autres signataires du traité à cinq sans assumer elle-même aucune obligation de garante.

Même si une décision formelle n'est pas encore intervenue à ce sujet à Bruxelles, il est, en effet, peu probable que, après l'incident soulevé par son récent discours au Parlement (4), M. Spaak se serait découvert comme il l'a fait s'il n'était assuré de l'appui du président du Conseil.

La question se pose donc de savoir comment nous pouvons réagir et de quels moyens d'action nous disposons pour ramener le gouvernement belge à une appréciation plus exacte de la situation.

(1) Cette note, rédigée pour le secrétaire général, émane de M. Massigli.

(2) Aucune trace n'a été retrouvée d'entretiens entre MM. Spaak et Viénot. Ces propos ont été vraisemblablement échangés à l'assemblée de la Société des Nations et rapportés verbalement à M. Massigli.

(3) Le 24 septembre. Voir ci-dessus, n° 287.

(4) La correspondance de l'ambassadeur de France à Bruxelles ne mentionne pas de discours du ministre au Parlement à cette date-là. Il s'agit vraisemblablement du discours tenu par M. Spaak devant la presse étrangère le 20 juillet. Voir ci-dessus, n° 14 (note).

Un de ces moyens consiste à amener l'Angleterre à prendre position contre la conception belge; à l'heure actuelle, M. Eden, qu'inquiètent les progrès du rexisme, paraît soucieux de faciliter la situation du gouvernement belge et il inclinerait, pour cette raison, à donner satisfaction à sa demande. Pour qu'il prenne l'attitude inverse, il faudrait qu'il puisse se convaincre que la demande belge va à l'encontre, non seulement des intérêts communs franco-anglais, mais aussi des intérêts propres de la défense britannique. Il n'a pas à présent ce sentiment. Les notes techniques dont l'urgence a été signalée hier au secrétaire général pourraient peut-être le lui donner.

Mais il est sans doute une autre possibilité.

Le gouvernement belge trouve dans la formule : la Belgique garantie sans être garante, le maximum d'avantages et le minimum de risques. Son attitude changerait peut-être s'il était averti que nous ne sommes pas disposés à prendre envers la Belgique des engagements unilatéraux. La Belgique aurait alors le choix entre deux solutions : ou bien accepter le maintien de la formule du traité de Locarno : Belgique garante et garantie, ou bien se contenter de ce qui constitue le droit commun pour les membres de la Société de Nations, à savoir la garantie générale résultant de l'article 16 du pacte. Dans ce cas, le gouvernement français écarterait la formule d'un traité à cinq pour préconiser une formule tripartite : France, Angleterre, Allemagne (avec adhésion éventuelle de l'Italie).

Il est permis de penser que la Belgique estimerait que, dans son état actuel, la Société des Nations ne lui offre pas une garantie suffisante et que, pour en obtenir une plus efficace, elle accepterait elle-même certaines obligations.

Une telle solution n'est concevable que si des considérations tirées de la politique intérieure belge ne la font pas apparaître comme dangereuse pour le maintien des bonnes relations entre les deux pays; c'est un point sur lequel notre ambassadeur à Bruxelles pourrait utilement dire son sentiment. Il est également nécessaire qu'elle puisse recueillir l'adhésion anglaise. Mais, avant même de la suggérer, ne serait-ce que comme moyen tactique, au gouvernement britannique, il importe de savoir si, sur le plan des intérêts de notre défense nationale, elle ne présenterait pas pour nous d'inconvénients majeurs.

Le ministre souhaiterait donc qu'un avis des états-majors de la Guerre et de l'Air fût provoqué d'urgence sur cette question.

Annexe

Audience du Ministre
Visite de M. Spaak

Genève, 28 septembre 1936.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique désire exposer à M. Yvon Delbos dans quelles conditions se présente pour son pays la négociation du nouveau traité de Locarno. Il insiste sur la crise morale que traverse l'opinion publique belge : mouvement des extrémistes flamingants, inquiétude dans les rangs de la bourgeoisie libérale provoquée par la constitution en France d'un gouvernement de Front populaire, plus généralement, crainte que la France ne soit à la veille d'entrer dans une période de troubles intérieurs; enfin, appréhensions touchant les conséquences possibles du pacte franco-soviétique et les risques de conflits où la France peut être entraînée.

Dans ces conditions, s'il veut avoir avec lui l'opinion unanime du pays et faciliter l'acceptation de l'effort qu'il veut lui demander pour le renforcement de la défense nationale, le gouvernement doit envisager que dans le nouveau traité à cinq la Belgique intervienne comme puissance *garantie*, mais non comme puissance garante.

M. Spaak proteste que dans cette attitude, il ne faut rien voir qui soit dirigé contre la France avec laquelle le gouvernement belge veut entretenir la plus étroite collaboration; il fait remarquer que, en assurant l'intégrité de son territoire, la Belgique rend à la France le plus grand service. Il indique aussi que, si la Belgique prend cette position, l'entrée des Pays-Bas dans l'accord serait facilitée et qu'il est de notre intérêt de voir la Hollande partie aux futurs accords.

M. Yvon Delbos, après avoir relevé l'inanité de l'argument tiré de l'évolution récente de la politique intérieure française, a déclaré que la question était trop grave pour qu'il pût se prononcer à la légère; pour le moment, il voulait se borner à attirer l'attention de son collègue sur certaines considérations :

a. Effet psychologique que produirait sur l'opinion française le bouleversement de la base sur laquelle sont établis les rapports franco-belges;

b. Danger qu'il y a à affaiblir notre position vis-à-vis de l'Allemagne avant d'entamer la négociation. Notre intérêt commun est que le nouveau traité ressemble autant que possible à l'ancien; si nous prenons l'initiative de modifications, nous encourageons l'Allemagne à en demander d'autres;

c. L'attitude définie par le gouvernement belge est malaisément compatible avec l'observation des principes posés à l'article 16 du pacte de la Société des Nations; la conception du futur traité doit se fonder, au contraire, sur la mise en œuvre de ces principes;

d. Enfin et surtout, impossibilité de se prononcer sur une question de ce genre sans en avoir mesuré les répercussions techniques. M. Yvon Delbos devra donc interroger l'état-major français sur les conséquences que peut comporter pour notre défense nationale et pour celle de la Belgique une conception nouvelle, sur le plan politique, des relations franco-belges.

Le ministre a engagé M. Spaak à étudier, de son côté, la question sous cet aspect. Celui-ci a reconnu le bien-fondé des arguments invoqués; il a promis d'y réfléchir, et il se propose d'envoyer à M. Delbos un mémorandum, après avoir soumis la question au Conseil des ministres belges.

297

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 464. *Varsovie, 29 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre.)

Bien qu'aucun fait saillant n'ait marqué, depuis quelque temps, les rapports de voisinage germano-polonais, la situation réciproque des deux minorités a été évoquée, dans la presse polonaise, à diverses reprises, au cours de ces dernières semaines.

Je crois devoir résumer ici les informations des journaux polonais parce qu'elles permettent de se rendre compte de ce que sont en réalité les rapports des deux voisins, alors même que leurs gouvernements sont d'accord pour éviter que ce voisinage ne soit une cause de difficultés pour les deux états.

Malgré l'accord de presse, plusieurs journaux de droite et même un journal de grande information comme l'*I.K.C.* continuent de publier périodiquement

des nouvelles allemandes sur les efforts qui seraient poursuivis à l'heure actuelle en Silésie allemande pour « dénationaliser » les Polonais. Cette action, dont l'initiative serait due au *Bund Deutschen Osten*, revêtirait des formes diverses. Elle tendrait, en premier lieu, à supprimer l'emploi de la langue polonaise dans les églises. Pour atteindre ce but, les envoyés du *Bund* se présenteraient dans les maisons polonaises, de préférence à l'heure du travail afin de se trouver seulement en présence des femmes, et ils inciteraient celles-ci à signer des pétitions tendant à supprimer l'usage du polonais dans l'exercice du culte. Par ailleurs, des pressions seraient exercées sur les parents en vue de les amener à envoyer leurs enfants à l'école allemande et non à l'école polonaise. Enfin, la police aurait procédé récemment à une série de perquisitions au siège des associations chorales polonaises, recherchant si, dans les recueils de chant de ces sociétés, ne figureraient pas des chansons antiallemandes.

La germanisation des régions encore habitées par des Polonais se poursuivrait également d'une autre manière. Les autorités du Reich continueraient à installer des colons allemands tout le long de la frontière. Grâce à l'appui dont ils bénéficient en toute circonstance, ils seraient en mesure de rendre aux Polonais la vie difficile. Les journaux de Poznanie ont publié à ce sujet plusieurs articles intéressants dont le gérant de notre consulat à Poznan a fait récemment connaître la teneur au Département.

Pour clore le chapitre des griefs polonais, je crois devoir signaler encore que le *Kurjer Warszawski* (nationaliste modéré) a protesté, il y a quelques jours, contre le fait que, dans la dernière édition du *Meyers Hausatlas*, la Poméranie figurait sous le nom de *Westpreussen*.

Toutes ces remarques ne sont certes pas accompagnées des commentaires acrimonieux ou même violents qu'on lit dans les journaux polonais à propos de la minorité polonaise de Tchécoslovaquie. Elles n'en sont pas moins faites et parfois mises en vedette.

A l'intérieur des frontières, l'attention de la presse polonaise est surtout retenue, depuis quelque temps, par les efforts que paraît entreprendre le gouvernement allemand pour grouper, dans une organisation politique unique, le *Volksblok*, les Allemands de Poznanie et de Silésie. Ces efforts sont interprétés comme le signe que le Reich cherche à donner une impulsion nouvelle à l'activité politique de la minorité allemande de Pologne. Il semble d'ailleurs que l'unité recherchée soit, par suite de divergences d'opinions ou parfois de rivalités personnelles, difficile à obtenir. C'est ainsi que, tout récemment, M. Wisener, l'un des deux sénateurs allemands membres du *Jungdeutsche Partei*, a été traduit en justice par le pasteur Harlfinger, de la *Deutsche Vereinigung*, qu'il avait accusé d'avoir fourni à la police polonaise des renseignements faux et susceptibles de provoquer des poursuites contre le *Jungdeutsche Partei*. M. Wisener a été condamné pour diffamation à quinze jours de prison et à 500 zlotys d'amende.

L'attention que porte la presse polonaise aux manifestations d'activité qui se produisent dans la minorité allemande, les craintes d'une action illégale de cette minorité (deux nouveaux procès se dérouleront le mois prochain à Katowice dans lesquels sont inculpés quatre Allemands appartenant soit au

parti national-socialiste, soit à une organisation secrète appelée *Schwartzhand*) ne doivent pas faire perdre de vue la situation réelle des Allemands de Pologne : ceux-ci, en réalité, sont souvent traités sans ménagement par les autorités locales et, peu à peu, doivent céder la place aux Polonais. C'est du moins, et depuis de longues années, le cas des Allemands de Silésie. Ceux de Poznanie et de Poméranie n'ont pas eu, pendant longtemps, les mêmes sujets de plaintes. Mais depuis quelques mois les autorités polonaises paraissent faire, là aussi, preuve de plus de fermeté. D'après une information polonaise qui aurait puisé sa source dans un document officiel allemand, les trois villes silésiennes allemandes de Gleiwitz, Beuthen et Zabritz auraient reçu, sur le territoire de leur commune, depuis la guerre, 90.000 optants. D'autre part, notre consul à Katowice, dans une lettre nº 96 en date du 28 de ce mois, que je signale au Département, résume un article du *Katowitzer Zeitung* relatif à la situation dans laquelle se trouvent les Allemands de Silésie, du fait de la politique du voiévode de cette province, M. Grazynski : les ouvriers allemands mis en chômage, les écoles ruinées, le commerce et l'artisanat persécutés. Tel serait le sort des Allemands demeurés en Pologne.

Les faits que je viens de résumer rappellent à tous ceux qui, en Pologne, mettent à l'actif de la politique de M. Beck une prétendue disparition des principales causes de tension avec l'Allemagne, que la seule existence des minorités polonaise et allemande de chaque côté de la frontière entretient, si l'on peut ainsi s'exprimer, une sorte d'inflammation chronique que les médecins peuvent affecter de tenir pour bénigne, qu'ils réussissent parfois à calmer, mais qui n'en subsiste pas moins, prête à se réveiller et susceptible, dans certaines circonstances, de provoquer des complications.

298

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 310 [1]. *Moscou, 29 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 octobre.)

Les résultats de la visite du général Rydz-Smigly à Paris [2] ont été accueillis ici avec des sentiments mélangés. L'U.R.S.S. se réjouit —et cela est normal— de l'amélioration des rapports franco-polonais, mais elle s'inquiète en même temps qu'aucun signe n'apparaisse encore qui permette d'augurer une détente parallèle des relations polono-soviétiques et polono-tchécoslovaques.

« On peut dire, déclare notamment le *Journal de Moscou* dans un article

[1] Extraite des archives de l'ambassade de France à Berlin.

[2] Sur ce voyage, voir ci-dessus, nos 153 (note), 215, 232, 259 et ci-dessous, nos 301, 308.

inspiré, que l'alliance franco-polonaise aurait constitué un des moyens les plus efficaces de défense de la paix contre les plans d'agression de l'impérialisme hitlérien si les milieux dirigeants polonais avaient observé aussi sérieusement qu'il se devait leurs obligations d'alliés envers la France ».

Cette manifestation de sympathie à l'égard de l'esprit qui inspire le traité franco-polonais est évidemment sincère, l'U.R.S.S. se rendant compte de plus en plus qu'aucun système de sécurité collective susceptible de la garantir contre l'Allemagne ne peut être rationnellement conçu et pratiquement mis en œuvre qu'en fonction de ce traité même.

Mais une crainte demeure : d'après le gouvernement soviétique, le général Rydz-Smigly aurait confirmé la fidélité de la Pologne à ses obligations pour le cas d'attaque directe dirigée par l'Allemagne contre le territoire français, mais il aurait spécifié que son pays ne soutiendrait pas la France au cas où celle-ci serait aux prises avec le Reich par suite du jeu d'obligations assumées dans le cadre du pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique. De là à conclure à une tentative polonaise de nous détacher de la Russie et d'encourager les velléités d'expansion allemandes en direction de l'U.R.S.S. par la Lithuanie, il n'y a qu'un pas et les autorités soviétiques le franchissent aisément. D'une façon générale, celles-ci s'alarment du double jeu qui leur paraît être celui de Varsovie, et appréhendent que notre pays s'y laisse engager.

Tout le développement de la politique européenne depuis quelque temps leur semble favoriser le dessein allemand d'isoler la Russie pour pouvoir en découdre avec elle dans les conditions les plus favorables, et la Pologne leur paraît plus que quiconque avoir aidé à l'exécution de ce plan.

Les dirigeants de Moscou semblent partir du raisonnement suivant : la tactique de l'Allemagne a toujours été d'éviter une lutte sur deux fronts. Cela est vrai diplomatiquement comme militairement. L'objectif principal de ses ambitions étant la Russie, le Reich devait d'abord neutraliser la France comme ayant des frontières communes avec lui et comme susceptible par suite de le menacer dangereusement dans la réalisation de ses desseins antisoviétiques. Il lui fallait assurer stratégiquement ses derrières de ce côté. L'exécution de ce plan supposait à son tour que le Reich fût garanti à l'est. Il a donc commencé par se couvrir diplomatiquement de ce côté par le pacte germano-polonais, grâce auquel il a pu remilitariser dans les meilleures conditions la zone rhénane et dresser ses fortifications à proximité immédiate des nôtres. Grâce à la bienveillance polonaise, il a ainsi limité rigoureusement nos possibilités de réaction militaire au cas où la paix viendrait à être menacée sur un autre point, et il peut désormais se retourner vers l'est avec des risques sinon éliminés, du moins sensiblement amoindris. Il cherche actuellement à parachever son œuvre de remilitarisation de la zone rhénane par des assurances diplomatiques reposant sur la rupture ou la stérilisation du pacte franco-soviétique. Pour des apparences de sécurité immédiate, et au risque de compromettre sa sécurité à longue échéance, la France ne se laissera-t-elle pas glisser sur cette pente? Telle est la question que, sans la formuler, on paraît, non sans une certaine angoisse, se poser ici.

Ainsi peuvent s'expliquer l'insistance des appels de M. Litvinov à la soli-

darité européenne ainsi que les efforts tactiques qu'il déploie pour provoquer chez nous la crainte de notre propre isolement à l'ouest et pour ranimer en France le sentiment de la communauté des intérêts franco-soviétiques, face au péril allemand.

L'ambiguïté de la politique de Varsovie entre pour beaucoup dans l'inquiétude que l'on ressent ici et l'on suit avec attention les réactions de l'opinion publique polonaise à la suite du voyage du général Rydz-Smigly. L'on relève avec contrariété les articles des journaux officieux qui, inspirés par M. Beck, soutiennent toujours la politique hitlérienne. On note au contraire comme d'heureux augure les déclarations de la presse d'opposition d'après lesquelles le renouveau de l'amitié franco-polonaise ne prendra sa vraie signification que s'il s'accompagne d'une amélioration des rapports de la Pologne avec les alliés de la France. Ces vues semblent répondre exactement aux vœux de la diplomatie soviétique. L'U.R.S.S. accueillerait certainement avec faveur les propositions qui pourraient lui être faites par le gouvernement de Varsovie en vue d'amorcer, sur des bases à déterminer, une collaboration des deux pays à la mise en œuvre d'un système général de sécurité, auquel l'un et l'autre en fin de compte ne pourraient que gagner.

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 568 à 570. *Belgrade, 30 septembre 1936, 23 h.*

(*Reçu :* 1er octobre, 3 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme no 553 (1).

Commentant la conclusion de l'accord commercial italo-yougoslave, qui va entrer en vigueur le 1er octobre, le président du Conseil, dans des déclarations faites ce soir à la presse, a souligné que cet accord résolvait dans les meilleures conditions possibles le triple problème de la liquidation par l'Italie de ses dettes de clearing, de la reprise d'échanges normaux entre ce pays et la Yougoslavie et du mode de règlement de ces derniers.

Ainsi que l'a précisé M. Stoyadinovitch, la Yougoslavie va pouvoir exporter en Italie 52 % du chiffre de 1934, résultat dépassant beaucoup les espérances que l'on pouvait avoir au début des conversations. Les principaux produits exportés sur la base de la compensation 100 % consisteront en bétail, volailles, bois et œufs.

(1) Ce télégramme annonçait un très prochain accord commercial italo-yougoslave, ainsi que le désir des gouvernants yougoslaves de renouer des rapports aussi cordiaux que possible avec l'Italie.

En outre, ce qui me paraît digne d'attention, M. Stoyadinovitch s'est exprimé à l'égard de l'Italie en des termes particulièrement cordiaux. Il a rappelé que les deux pays voisins avaient une structure économique « se complétant » et a indiqué que l'arrangement du 26 septembre, en permettant le rétablissement de leur collaboration commerciale, rendait possible le développement entre l'Italie et la Yougoslavie de rapports économiques et *autres*. Après avoir fait allusion à l'atmosphère d'amicale compréhension dans laquelle s'étaient déroulées les négociations, il a conclu que tous les milieux économiques yougoslaves accueilleraient avec satisfaction le renouveau des relations commerciales avec le royaume voisin.

300

NOTE DU DÉPARTEMENT [1]

30 septembre 1936.

Comme suite à votre communication téléphonique avec le capitaine Vautrin, ci-joint les trois notes demandées [2] :

a. Sur les conséquences d'un changement d'attitude de la Belgique au point de vue aérien. Cette note peut, du point de vue militaire, sans inconvénient être communiquée aux Anglais et aux Belges. Au point de vue politique, il conviendrait toutefois de supprimer le dernier paragraphe;

b. Sur les conséquences militaires d'une évolution de la politique extérieure belge. Cette note peut être remise *aux Anglais*;

c. Note analogue de même titre destinée *aux Belges* et pouvant d'ailleurs sans inconvénient être communiquée aux Anglais.

La différence entre les notes *b* et *c* tient exclusivement à une question de présentation.

[1] Rédigée à l'intention de M. Massigli.

[2] Le 29 septembre, M. Massigli, dans la note destinée au secrétaire général du Département, reproduite ci-dessus sous le n° 296, demandait un avis des états-majors de la Guerre et de l'Air sur la formule : « la Belgique garantie sans être garantie ». Il entrait aussi en contact avec le capitaine Vautrin, de l'armée de l'Air, mais détaché au service français de la S.D.N. Le capitaine remettait le 30 septembre copie des trois notes à M. Charvériat, sous-directeur d'Europe au Quai d'Orsay, qui les transmettait ainsi à Genève.

ANNEXES

I

NOTE

Sur les conséquences d'un changement d'attitude de la Belgique, du point de vue aérien

Secret. *Paris, 30 septembre 1936.*

Le département de l'Air estime que, du point de vue franco-anglais, l'éventualité envisagée présente, dans le domaine aérien, de très grands inconvénients, alors que, du point de vue belge, les avantages sont nettement supérieurs aux inconvénients.

I. Inconvénients et conséquences du point de vue franco-anglais de l'attitude belge considérée.

Trois hypothèses sont à envisager du point de vue aérien :

a. *Attaque terrestre allemande limitée à la frontière franco-allemande, sans violation du ciel belge.*

Dans ce cas, la France et l'Angleterre, à titre de garante de la France, étaient fondées à demander à une Belgique, garante du traité de Locarno, la mise en œuvre du guet et des dispositifs antiaériens belges, le libre survol de la Belgique et l'utilisation de terrains d'aviation dans ce pays.

Dans ces conditions, France et Grande-Bretagne pourraient attaquer sans difficulté et avec puissance le bassin de la Ruhr par la voie des airs; le guet belge permettrait aux expéditions de riposte ennemie visant Paris ou Londres d'être décelées dans des limites de temps compatibles avec les délais de mise en œuvre des dispositifs de défense de ces deux capitales.

Dans l'éventualité où la Belgique se renfermerait dans une attitude de puissance garantie, la Grande-Bretagne serait dans l'impossibilité d'agir sur le point sensible de la Ruhr et les bases aériennes allemandes de Westphalie; la France ne le pourrait qu'avec des difficultés certaines.

De plus, il y a lieu de remarquer que l'Allemagne, partant des bases de la mer du Nord, a la possibilité d'agir sur Londres sans que la Grande-Bretagne puisse, par représailles, s'attaquer à des objectifs allemands d'une importance comparable.

D'autre part, la France et la Grande-Bretagne peuvent demander, dès le temps de paix, une préparation de leur intervention en Belgique garante, tandis que cette faculté risque de tomber complètement devant une Belgique simplement garantie.

b. *Attaque terrestre allemande limitée à la frontière franco-allemande avec violation du ciel belge sans que cette violation soit considérée par la Belgique comme un* casus belli.

C'est le cas où l'adoption par la Belgique de la position de puissance garantie présente le maximum d'inconvénients pour la Grande-Bretagne et pour la France.

Sans doute, France et Grande-Bretagne peuvent, à leur tour, survoler le territoire belge pour agir sur la Ruhr et les bases d'aviation allemande de Westphalie, mais ces deux puissances perdent le *guet belge,* ce qui est très dangereux pour Paris, et encore plus pour *Londres.*

c. *Attaque terrestre et aérienne allemande avec violation du territoire et du ciel belges.*

Il n'y a, dans ce cas, aucune différence théorique entre une Belgique garante et une Belgique garantie.

Mais si, du fait de l'attitude belge, aucune préparation d'intervention n'a eu lieu en temps de paix, l'efficacité et surtout la rapidité de cette intervention seront fortement diminuées.

II. Inconvénients et conséquences possibles pour la Belgique de cette nouvelle attitude.

La nouvelle attitude, éventuellement adoptée par la Belgique, ne présenterait d'inconvénients pour la défense aérienne de cette puissance qu'autant qu'elle serait restée indifférente à la préparation de la coopération des forces aériennes franco-britanniques.

En effet, les obligations de la France et de la Grande-Bretagne envers une puissance garantie restent identiquement les mêmes qu'envers une puissance garante. En ce qui concerne la préparation du temps de paix, la Belgique conserverait la faculté d'en prendre l'initiative, sans que la France et la Grande-Bretagne puissent le demander si la Belgique ne paraissait pas en saisir l'intérêt.

II

NOTE

Sur les conséquences militaires d'une évolution de la politique extérieure belge *

Secret. *Paris, 30 septembre 1936.*

Une modification dans la position internationale de la Belgique tendant à enlever à celle-ci toute obligation de *puissance garante* pour la laisser dans la seule situation de *pays garanti* ne se traduirait, pour l'État belge, par *aucune réduction d'obligations militaires.*

La collaboration militaire franco-belge, en cas de conflit, ne se présente, en effet, actuellement que sous la forme d'une aide apportée par les armées françaises à la Belgique violée dans son territoire par les armées allemandes, ou menacée de violation.

Les seuls bénéfices à tirer par le pays d'une limitation de ses obligations internationales ne pourraient, en conséquence, être que d'ordre politique.

Or, une transformation dans le statut international belge ne prendrait sa véritable signification, auprès de certaines puissances, que dans la mesure où elle se traduirait par un relâchement des liens qui unissent la Belgique à la France, et plus particulièrement, des *liens militaires.*

Les inconvénients qui en résulteraient pour la Belgique seraient des plus graves.

L'aide de la France se traduit en effet par l'intervention, dans un délai de quelques jours, du premier échelon d'une armée.

La mise en œuvre de forces de cette importance dans des délais aussi courts suppose, dès le temps de paix, une préparation minutieuse de la part des états-majors des armées, travaillant en collaboration; elle nécessite entre ces états-majors des contacts étroits et fréquents.

L'impossibilité de réaliser cette préparation du temps de paix se traduirait par :

— un retard inévitable dans l'aide apportée par les armées françaises aux armées belges luttant pour la défense de leurs frontières;

— le risque pour les forces belges de se trouver dans l'impossibilité d'arrêter les forces allemandes sur la Meuse, ou même devant la capitale;

— l'obligation peut-être pour elles d'abandonner à l'ennemi la majorité du territoire avec, du seul point de vue militaire, toutes les conséquences qui pourraient en résulter pour la conduite ultérieure des opérations.

De tels risques ne seraient au surplus compensés par aucune chance de voir le Reich renoncer, au début d'un conflit, à envahir la Belgique, du fait de l'adoption par celle-ci d'une attitude de stricte neutralité.

Une invasion du territoire belge par l'Allemagne procède en effet autant de nécessités stratégiques que de visées politiques.

Toute réduction dans les possibilités de défense du pays, en augmentant les profits de l'opération, ne pourrait en définitive qu'inciter davantage le Reich à l'entreprendre.

En résumé, toute évolution de la politique extérieure belge, qui se traduirait par un relâchement des liens qui unissent la France et la Belgique, ne présenterait sans doute pour la France que peu d'inconvénients, mais risquerait par contre de mettre la Belgique dans une situation des plus difficiles.

Une politique de stricte neutralité ne présenterait en effet une certaine garantie pour la Belgique que si celle-ci avait la certitude que son territoire sera respecté par l'Allemagne.

Or, rien ne permet de supposer que le IIIe Reich, dont les ambitions ne cessent de croître, renoncera aux avantages que lui procurerait l'invasion du territoire belge.

Ainsi, seule, l'aide de la France, *préparée dès le temps de paix,* peut sauvegarder l'indépendance de l'État belge et mettre celui-ci à l'abri des [horreurs] de l'invasion.

* Annotation manuscrite : *Note pouvant être remise à la délégation belge et à la délégation anglaise à Genève.*

III

Note

Sur les conséquences militaires d'une évolution de la politique extérieure belge *

Secret. *Paris, 30 septembre 1936.*

Une modification dans la position internationale de la Belgique tendant à enlever à celle-ci toute obligation de *puissance garante* pour la laisser dans la seule situation de *pays garanti* peut paraître *a priori* n'offrir du point de vue militaire que de faibles inconvénients.

La collaboration militaire franco-belge en cas de conflit ne se présente en effet, actuellement, que sous la forme d'une aide apportée par les armées françaises à la Belgique violée dans son territoire par les armées allemandes ou menacée de violation.

Une simple limitation des obligations internationales de la Belgique ne changerait rien à la situation actuelle, *dans la mesure cependant où la Belgique resterait résolue à assurer avec toutes ses forces la défense de ses frontières et à préparer dès le temps de paix l'aide susceptible de lui être apportée par les armées françaises.*

Mais on a des raisons de croire que l'attitude envisagée par la Belgique pourrait n'être que l'amorce d'une nouvelle politique tendant à placer la Belgique dans une situation de *stricte neutralité.*

De nombreux symptômes permettent de le supposer et il convient de souligner que ces nouvelles tendances se sont manifestées, en particulier et dans une certaine mesure, sur le plan militaire.

Au cours d'une de ses dernières séances, la Commission mixte chargée de l'élaboration du nouveau statut militaire belge a adopté une résolution précisant qu'il était indispensable d'éviter de faire apparaître l'organisation militaire du pays comme dirigée de façon permanente contre certains états ou liée à certains d'entre eux; elle a demandé par ailleurs l'organisation des lignes d'eau parallèles à la frontière sud.

Or, de telles tendances à la neutralité pourraient aboutir :

— dans l'hypothèse la plus favorable, à un relâchement des relations existant actuellement entre les états-majors français et belge;

— dans une hypothèse qu'il convient peut-être de ne pas rejeter, à amoindrir la volonté de résistance du pays qui, devant une attaque allemande, se résignerait à voir son armée restreindre son action aux frontières pour concentrer sa défense à l'intérieur du réduit national Anvers-Gand.

La première hypothèse amènerait d'ailleurs également l'armée belge à se replier assez rapidement derrière la ligne Anvers-Gand.

Seule en effet, une intervention des armées françaises pourrait permettre d'arrêter en territoire belge une violente offensive allemande.

Or, une telle intervention devrait s'effectuer dans des conditions de puissance et de temps qui supposent au préalable et dès le temps de paix une préparation minutieuse, une collaboration étroite entre les états-majors des deux pays.

Ainsi, toute évolution de la politique belge tendant à desserrer les liens qui unissent la Belgique et la France aurait au minimum pour conséquence de compromettre la défense du territoire belge dans le cas d'une offensive allemande à travers son territoire.

Elle risquerait en définitive, en cas de conflit, de mettre dès le début des hostilités les armées allemandes aux portes de Gand et d'Anvers.

Or, une telle situation présenterait les plus graves inconvénients du point de vue de la conduite des opérations ultérieures :

— l'armée belge livrée à elle-même éprouverait de grosses difficultés à assurer la défense de ses ports qui pourraient tomber assez rapidement entre les mains de l'ennemi;

* Annotation manuscrite : *Note pouvant être remise à la délégation anglaise à Genève.*

— les forces françaises et anglaises, privées de la couverture lointaine constituée par les éléments belges et français se battant sur la Meuse, pourraient être gênées dans leur concentration;

— le rapprochement de la frontière française du nord des bases aériennes allemandes augmenterait les possibilités de l'aviation ennemie tant contre la France que contre l'Angleterre.

Enfin, les possibilités pour les Alliés de faire sentir leur action sur le territoire de l'Allemagne seraient grandement réduites, l'ennemi ayant dès le début du conflit porté les hostilités hors de son territoire.

En résumé, l'adoption par la Belgique d'une politique de stricte neutralité aurait le grave inconvénient de limiter grandement sa capacité de résistance sans d'ailleurs que ses chances d'être attaquée par l'Allemagne soient en aucune manière diminuées.

Une invasion allemande du territoire belge procède en effet autant de nécessités stratégiques que de visées politiques.

Toute réduction dans les possibilités de défense du pays, en augmentant les profits de l'opération, ne peut en définitive qu'inciter davantage l'Allemagne à l'entreprendre [1].

301

Compte rendu

des conversations Delbos-Rydz-Smigly [2]

(septembre 1936)

30 septembre 1936.

I. Questions posées au général Rydz-Smigly par M. Delbos à la demande du ministre de Tchécoslovaquie (à l'occasion de la signature de l'accord de Rambouillet) [3] :

A. *Au cas où la France serait attaquée par l'Allemagne :* dans quelle mesure pourrait-on compter sur la *Pologne :*

a. Pour assister la Tchécoslovaquie dans l'exécution de ses obligations envers la France?

b. Pour faciliter l'exécution de ces obligations?

c. Pour ne pas contrarier cette exécution?

(La réciprocité étant assurée, *mutatis mutandis*, de la part de la Tchécoslovaquie à l'égard de la Pologne).

B. *Au cas où la Tchécoslovaquie serait attaquée par l'Allemagne :* dans quelle mesure pourrait-on compter sur la Pologne pour :

a. Assister; *b.* Faciliter; *c.* Ne pas contrarier l'exécution des obligations de la France envers la Tchécoslovaquie.

(1) Les trois notes reproduites ci-dessus en annexes devaient constituer l'élément de base d'une note rédigée à Genève le 2 octobre, et que le ministre remettait à la fois à MM. Eden et Van Langenhove. « Conséquences, du point de vue militaire, d'une évolution de la situation internationale de la Belgique telle qu'elle résulte du traité de Locarno. »

(2) Sur le voyage du général polonais en France, voir également ci-dessus nos 153 (note), 215, 232, 259, et ci-dessous no 308.

(3) Dont le texte est publié ci-dessus sous le no 259 (annexe).

II. Assurances données par le général Rydz-Smigly :

1° Dans le premier cas (A), la Pologne, n'étant liée par aucun engagement d'aucune sorte visant la Tchécoslovaquie, ne ferait rien qui pût contrarier l'exécution de ses obligations d'assistance envers la France.

2° Dans le deuxième cas (B), la Tchécoslovaquie pourrait compter sur la fidélité de la Pologne à ses obligations de membre de la Société des Nations, comme la France sur la fidélité de la Pologne à ses obligations d'alliée.

3° Au cas où la Tchécoslovaquie serait exposée seulement à une menace allemande, la réalisation de cette menace devant impliquer la France dans le même état de guerre, la France aurait évidemment à se concerter avec la Tchécoslovaquie, mais aussi avec la Pologne en vertu des dispositions du traité franco-polonais. La liaison se trouverait ainsi, en fait, assurée indirectement par l'entremise de la France entre la Tchécoslovaquie et la Pologne.

4° Si la Tchécoslovaquie croyait devoir faire les frais de fortifications à la frontière polonaise, « ce serait vraiment de l'argent perdu ».

302

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1335. $\frac{2}{\text{E.M.A.}}$ S.A.E. Secret. *Paris, 30 septembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 septembre; Dir. pol., 2 octobre.)

Par lettre n° 3058 en date du 17 septembre [1], vous avez bien voulu attirer mon attention sur la possibilité qui s'offre à la France, à l'occasion de la conférence projetée entre les puissances signataires du pacte de Locarno, de reprendre, dans des circonstances favorables, la question de l'abrogation de l'article 3 du traité du 20 novembre 1815 [2], relatif aux fortifications de la région de Huningue.

[1] Cette lettre n'a pas été publiée, la réponse du ministre de la Défense nationale en reprenant l'essentiel. Les représentants de Paris devaient saisir l'occasion des conversations locarniennes pour « faire observer que si, en 1919, en considération des servitudes imposées à l'Allemagne pour la zone démilitarisée, les plénipotentiaires français avaient pu se dispenser de soulever la question de Huningue, il serait, en revanche, inconcevable que, en 1936, l'Allemagne pût se trouver libérée de tout engagement contractuel de non-fortification sur son territoire alors que la France, elle, demeurerait soumise à une limitation de souveraineté affectant sa sécurité ».

[2] Cet article était ainsi rédigé : « Les fortifications de Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les Hautes Parties contractantes, pour donner à la Confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance et de leur sollicitude, sont convenues entre elles de faire démolir les fortifications de Huningue et le gouvernement français s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle ».

Vous me soumettez, en outre, trois solutions susceptibles d'être envisagées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il me semble, en effet, du plus haut intérêt d'obtenir un règlement de la question d'Huningue, permettant de remédier aux inconvénients qui résultent, actuellement, de l'impossibilité pour la France d'édifier des fortifications dans une région particulièrement sensible de ses frontières.

Or, du point de vue des intérêts de notre défense nationale, seule la suppression de toute servitude sur cette partie de notre territoire me paraît devoir être envisagée.

En effet, la négociation de l'abandon de notre revendication de Huningue, contre un engagement que prendrait la Confédération suisse d'assurer efficacement la défense des passages du Rhin, ne constituerait, du point de vue de la défense de la région de Belfort, qu'un règlement très imparfait de la question ; elle ne pourrait, au surplus, que très peu modifier la situation actuelle, la Suisse ayant d'ores et déjà décidé l'organisation de sa frontière du nord.

Les concessions accordées par la France seraient dans ces conditions très supérieures aux bénéfices qu'elle pourrait en tirer.

Par ailleurs, la solution comportant, en contrepartie de la non-abrogation des servitudes de Huningue, l'engagement de la part de l'Allemagne de ne pas fortifier certains points à déterminer de la zone démilitarisée ne me paraît pas à retenir.

Il me semble, en effet, difficile d'obtenir du gouvernement du Reich des engagements précis de cette nature et dont le contrôle serait pratiquement impossible.

Cette solution ne présenterait ainsi que peu de garanties et laisserait, par contre, intact le problème du périmètre de Bâle.

J'estime, en conséquence, qu'il conviendrait au cours des prochaines négociations diplomatiques de demander l'abrogation pure et simple de l'article III du traité du 20 novembre 1815.

Nos servitudes abolies, rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que l'usage que nous ferons de nos droits ainsi rétablis fasse l'objet d'une entente préalable avec le gouvernement fédéral.

303

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1466 [1]. *Berlin, 30 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre).

Plus de trois semaines se sont écoulées depuis que le Führer, au congrès du parti national-socialiste, a tracé les grandes lignes de son « nouveau plan » constituant les bases d'un programme d'avenir pour l'économie allemande. Dans la lettre de l'ambassade nº 1409 du 16 septembre dernier [2], il a déjà été indiqué que M. Hitler et ses collaborateurs se sont abstenus, à Nuremberg, de donner toute précision sur la mise en train de ce programme et sur son application.

Les dirigeants du Reich ont gardé, jusqu'à présent, la même attitude de silence et de prudente réserve. Et pourtant, jamais les questions économiques, et particulièrement alimentaires, n'ont été autant à l'ordre du jour. Elles sont un thème fréquent des conversations; elles tiennent une large place dans la presse, non seulement dans les suppléments spéciaux d'information, mais encore en première page des grands journaux. Elles font même l'objet de conférences et d'exposés techniques. Bref, l'intérêt du grand public s'est porté vers ces problèmes, qui sont devenus d'actualité et qui sont suivis avec la plus grande attention.

L'incertitude même qui règne en ce moment sur les modalités d'application du programme de Nuremberg entretient l'agitation des esprits. Les préoccupations sont vives partout; elles se manifestent, toutefois, de façon différente selon les milieux. L'homme de la rue, l'ouvrier, le petit employé sont surtout sensibles aux difficultés du ravitaillement en denrées de première nécessité et à la cherté de la vie. L'industriel, le grand commerçant, l'homme d'affaires sont, eux, surtout impatients de savoir comment se fera le passage de la théorie exposée au congrès de Nuremberg à la réalisation pratique du « plan quadriennal ». La presse n'ignore pas, d'ailleurs, ces nuances; elle varie ses formules et change de ton, selon le public auquel elle s'adresse. Les articles écrits pour atteindre la masse obéissent à un effort visible pour rassurer l'opinion et ramener la confiance dans la population du Reich.

Les difficultés de ravitaillement n'ont nullement cessé, en effet. Il semble même qu'elles se soient aggravées, au cours de ces dernières semaines. Certaines espèces de viande ont pratiquement disparu du marché; d'autres se sont faites rares. On fait queue devant certains magasins d'alimentation. Le bruit a même couru que des boucheries berlinoises s'étaient trouvées dans l'obliga-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) La publication de ce rapport n'a pas paru nécessaire : il traite, plus brièvement, des mêmes questions que celui-ci.

tion de fermer pendant quelques heures, faute d'un approvisionnement suffisant. Cette rumeur a provoqué dans le public une grande émotion, car pareil fait ne s'était jamais produit depuis la guerre. A un degré moindre, des difficultés analogues existent pour le beurre et les graisses, qui sont chers et de qualité médiocre.

Les dirigeants du parti national-socialiste n'ignorent pas l'importance psychologique de ces questions et les graves répercussions qu'une telle situation pourrait entraîner si elle se prolongeait trop longtemps ou si elle s'aggravait. Ils observent, surtout dans les grandes villes, une certaine nervosité et un malaise croissant. Ils cherchent à calmer ces inquiétudes, sur la réalité desquelles ils ne peuvent se faire de doutes, encore qu'elles ne s'expriment pas au grand jour. Par la voie des journaux, ils ont dressé, ces jours derniers, pour le grand public, un tableau de la situation agricole du Reich, qui est présentée sous un jour particulièrement favorable. C'est ainsi que la presse de cette semaine entonne l'hymne de l'agriculture allemande et célèbre les résultats auxquels elle serait arrivée depuis la révolution nationale-socialiste.

D'après les statistiques officielles, l'Allemagne couvrirait 80 à 85 % de sa consommation, contre 65 % en 1927. Les besoins en pain et en farine, en pommes de terre, en sucre et en lait frais seraient équilibrés en totalité. Les demandes en viandes et en légumes seraient satisfaites dans une proportion de 90 à 94 %; celle en œufs et en produits de ferme dans une proportion de 80 à 85 %. Seules, les graisses sont produites par le Reich en quantité insuffisante : la production nationale ne s'élèverait, en effet, qu'à 55 % des besoins. Le soin et l'insistance que l'on met à fournir à l'opinion des détails de cette nature sont un indice frappant des préoccupations des milieux dirigeants.

Ceux-ci s'appliquent également à démontrer que la récolte de cette année s'annonce normale, dans son ensemble, et abondante spécialement pour les pommes de terre. Sans doute, les journaux reconnaissent-ils que certaines denrées sont rares. Par suite des variations saisonnières, de la difficulté d'importer des fourrages de l'étranger, il est impossible, disent-ils, de fournir le marché de toutes les espèces de viandes. Mais si le porc est, pour le moment, inférieur aux demandes de la consommation, la viande de veau et de bœuf est, en revanche, abondante. De même, si le déficit en graisses se fait cruellement sentir, le peuple allemand peut les remplacer par les pommes de terre, le pain et le sucre, qui contiennent les mêmes principes nutritifs et que l'Allemagne possède en abondance.

Certains sacrifices sont donc nécessaires, répètent à l'envi les feuilles. Mais elles s'empressent d'ajouter : « Tout le monde mangera à sa faim ». Elles font grand cas des assurances que les autorités du Reich ont données récemment à cet égard. Une note du ministère de l'Économie nationale, publiée le 11 septembre dernier par toute la presse, déclare : « Nous rencontrons dans notre approvisionnement national des obstacles indéniables. L'hiver ne se passera pas sans entraîner dans ce domaine des périodes de tension. Disons-le franchement, il sera peut-être impossible d'assurer en tout temps et pour toutes les denrées la satisfaction de tous les désirs particuliers. Mais personne, en Allemagne, ne souffrira de la faim, le pain quotidien sera assuré ».

De même, une large diffusion a été assurée à l'article que le ministre de l'Agriculture a fait paraître dans l'*Observateur raciste* du 29 septembre : « Personne ne doit s'inquiéter. Tout le monde mangera à sa faim, écrit à cette date M. Darré. Mais la conquête de la liberté et de l'indépendance de notre pays demande qu'on sacrifie le superflu, qu'on renonce à certaines aises. Il en va de l'avenir de l'Allemagne. C'est pourquoi nous disons les choses comme elles sont, avec la certitude que le peuple allemand est conscient de ses responsabilités devant l'Histoire et qu'il saura accepter les sacrifices nécessaires ».

Mais le gouvernement ne se contente pas de rassurer l'opinion en lui montrant qu'à condition de se mettre à un régime spartiate, l'Allemagne ne manquera pas du nécessaire. Il s'efforce, en même temps, de remédier à la situation présente en organisant la lutte contre le gaspillage et en établissant un contrôle rigoureux des prix.

L'agriculture allemande étant considérée, par les chefs du régime, comme ayant atteint la limite de ses possibilités, les importations de denrées alimentaires, d'autre part, ne pouvant être accrues faute de moyens de payement, les nazis ont le souci de limiter le plus possible les pertes dues au manque de soins ou au gaspillage. Les statistiques allemandes estiment que ces pertes se chiffrent à un milliard et demi de marks environ. Aussi veut-on lancer, à travers tout le Reich, une campagne qui a pour but d'exhorter le public à prendre conscience de ces problèmes. Le mot d'ordre est : « Ne rien laisser perdre de ce que la production nationale met à la disposition du pays ». C'est surtout aux intermédiaires et aux consommateurs que l'on s'adresse. Aux premiers, on demande de veiller à la conservation des stocks, de lutter contre les rats, de préserver les denrées de l'humidité, etc. On met en garde les seconds contre le déchet provenant d'achats trop abondants. Sous forme de prescriptions intitulées « Les dix commandements de la bonne ménagère », la presse a rappelé aux femmes allemandes comment elles doivent, dans la vie de chaque jour, collaborer à cette œuvre qu'on n'hésite pas à qualifier de « nationale ».

Mais ces efforts ne doivent pas être contrecarrés par l'action de quelques spéculateurs. Des prix ont été fixés, pour la plupart des denrées, par les autorités du Reich. Le gouvernement a manifesté sa ferme volonté de les faire respecter et de réprimer avec énergie tout manquement aux tarifs officiels. Dans l'article de l'*Observateur raciste* cité plus haut, le ministre de l'Agriculture s'est élevé avec force contre toute manœuvre tendant à faire monter les prix : « Inconscients des devoirs qui leur incombent envers la nation, écrit M. Darré, certains producteurs et certains intermédiaires — une exception, il est vrai — demandent, par esprit de lucre, des prix supérieurs à ceux fixés par les autorités. Je déclare avec la plus grande énergie qu'une telle attitude sera sévèrement punie. Il ne faut pas que quelques profiteurs compromettent les sacrifices consentis par toutes les classes de la nation ».

Ces déclarations sont confirmées par les faits. Dans chaque province, les autorités locales ont reçu l'ordre de rappeler aux commerçants qu'il est interdit de dépasser les tarifs normaux. La surveillance des prix de la viande est particulièrement active : des fonctionnaires procèdent à des achats dans les boucheries pour vérifier si les tarifs sont observés. Enfin, il n'est pas rare que les pou-

voirs publics s'adressent directement à la population : c'est ainsi que le président du cercle de Dusseldorf a dernièrement invité les ménagères à refuser énergiquement de payer les denrées plus cher qu'elles ne valent.

La même politique est, d'ailleurs, suivie par le gouvernement en ce qui concerne le ravitaillement du Reich en matières premières. Dans ce domaine, comme dans celui des denrées alimentaires, les dirigeants se préoccupent de tirer parti au maximum des ressources disponibles; ils ont organisé, par exemple, le ramassage méthodique de tous les déchets industriels susceptibles d'être utilisés à nouveau et « remis dans le circuit ». D'autre part, ils s'appliquent, avec la même énergie que pour les produits agricoles, à empêcher une hausse des prix sur les articles manufacturés. Des tarifs ont été fixés, que les industriels ne doivent pas dépasser, sous peine de voir leurs ventes annulées. C'est ainsi que le ministère de l'Économie a fait paraître dans les journaux du 18 septembre la note suivante : « Deux fabricants de pneus ont, sans égard pour les devoirs que les circonstances actuelles leur imposent, pris l'initiative d'augmenter leurs prix. Ce relèvement de tarifs a été annulé, avec effet rétroactif, par décision du ministre de l'Économie nationale ».

Ainsi, les sacrifices demandés par les hitlériens à la population du Reich se résument en ces deux obligations essentielles : devoir pour les producteurs de denrées agricoles ou d'objets manufacturés de travailler à plein rendement sans augmenter leurs prix; devoir pour les consommateurs de se plier aux exigences de la situation en acceptant les restrictions de toutes sortes qu'elle entraîne.

Encore qu'il soit difficile de juger dans quelle mesure ces efforts sont couronnés de succès, certains indices donnent à penser que les nazis se heurtent à de grandes difficultés dans l'application de leurs principes.

Leurs attaques contre la « spéculation » n'ont pu empêcher le prix des denrées alimentaires de monter. Quelle que soit la surveillance exercée, les tarifs ne sont pas toujours respectés. Le commerce de détail tourne les prescriptions gouvernementales, en attribuant à des produits ordinaires des « qualités exceptionnelles » qui les soustrairaient à la réglementation. De même, on enregistre une tendance très nette à la hausse dans l'industrie. Le *Berliner Tageblatt*, dans son numéro du 16 septembre, tout en se prononçant avec vigueur pour une compression des prix, est obligé de reconnaître, d'après les indications des Chambres de commerce, que ce mouvement de hausse atteint presque toutes les branches de l'industrie.

On assiste donc à une montée, lente mais régulière, du prix de la vie. Les classes laborieuses s'en inquiètent et sont mécontentes de voir que les dirigeants du parti se sont montrés à Nuremberg plus résolus que jamais à ne pas relever les salaires. Le bruit a circulé à Berlin, au cours de ces dernières semaines, que des tentatives de grève s'étaient produites aux usines *Opel* des environs de Cologne, qui occupent près de 20.000 ouvriers. Une confirmation indirecte de ces rumeurs se trouve dans la publication, faite par la *Gazette de la Bourse* du 30 septembre, de la teneur d'un jugement rendu par le tribunal de Mayence sur de « récents délits du travail ». La feuille berlinoise indique que des « ouvriers qui avaient récemment arrêté le travail dans une usine, sous

l'influence d'agitateurs communistes, ont été renvoyés par la direction et condamnés à une peine de prison ». Bien qu'aucune précision complémentaire n'ait été donnée, il y a lieu de croire qu'il s'agit des usines *Opel*.

Le Reich continue donc à se trouver en présence d'indiscutables difficultés économiques. Pour les résoudre, le Führer a prétendu donner, à Nuremberg, une orientation nouvelle à l'économie allemande. Mais il est remarquable de constater qu'à côté de l'optimisme affiché par les milieux officiels, certaines réserves ont été faites à propos du plan de quatre ans, dans les milieux industriels ou commerciaux.

La discussion se concentre, en général, autour de trois thèmes essentiels : la question des « ouvriers spécialisés », la rentabilité des nouvelles entreprises, l'évolution de l'Allemagne vers un système autarcique.

Le premier point appartient au domaine de la main-d'œuvre. Le Reich souffre à l'heure actuelle d'un manque d'ouvriers qualifiés. Certaines grandes fabriques, qui travaillent au réarmement, ont dû renoncer, au cours de ces derniers mois, à l'ouverture de nouveaux ateliers parce que la main-d'œuvre spécialisée leur faisait défaut. La mise en train du plan de quatre ans va provoquer la création d'usines. Il est urgent que le gouvernement s'occupe de former un personnel de techniciens, qui sera formé à l'élaboration difficile des « matières premières de remplacement ». Or un tel apprentissage est lent. Il se peut que l'application du programme de Nuremberg s'en trouve gêné, ou du moins retardé.

Mais ce n'est pas le plus important. Les milieux industriels se préoccupent davantage de savoir si les usines de produits synthétiques qui vont être créées donneront des bénéfices normaux d'exploitation ou si, au contraire, ces entreprises coûteuses ne sont pas condamnées à fonctionner toujours à perte. Ils ont été émus de constater que cette hypothèse avait circulé dans le grand public, sans soulever de critiques : on a même parlé d'un « devoir économique », au nom duquel l'industrie allemande devrait abandonner les principes de revenu personnel et de profit dans la réalisation du programme tracé par le Führer. La *Gazette de Francfort* s'est faite probablement l'interprète des grands industriels de la Ruhr en s'efforçant, dans un article du 23 septembre, de remettre les choses au point. Le grand journal rhénan insiste sur la nécessité absolue de se plier aux règles traditionnelles. Si l'on y contrevenait, déclare-t-il, on aboutirait à la création d'entreprises artificielles, non viables, qui feraient courir le plus grand risque à l'économie du Reich.

On s'efforce ainsi de combattre certaines interprétations hâtives, de lutter contre la tendance de l'opinion à vouloir dégager certaines conclusions systématiques et radicales. Ce même souci se retrouve dans l'insistance avec laquelle les milieux économiques ont répété, au cours des dernières semaines, que l'Allemagne ne cherchait pas à réaliser une économie fermée. Sur ce point, tous les témoignages concordent. La presse a protesté contre les allégations répandues à l'étranger, suivant lesquelles M. Hitler aurait, à Nuremberg, posé le principe d'une véritable « autarcie ». Elle a fait valoir que la recherche de « produits synthétiques » était rendue nécessaire par la difficulté qu'a le Reich à se procurer librement au dehors les matières premières nécessaires.

Mais il n'a jamais été question, déclare-t-elle, d'une scission avec le reste du monde. « Les buts de notre programme économique intérieur, écrit par exemple la *Gazette de la Bourse* du 19 septembre, ne signifient nullement que l'Allemagne doit se retirer du commerce international. Bien au contraire, nous sommes prêts plus que jamais à accroître nos relations commerciales avec les autres puissances. Mais ceci ne dépend pas seulement de notre bon vouloir; il faut tenir compte également des intentions de l'étranger, et, dans ce domaine, il y a encore bien des problèmes à résoudre ».

En terminant le discours qu'il a prononcé le...[1] septembre, à l'occasion des soixante-quinze ans du grand industriel allemand Bosch, le Dr Schacht a cité les vers du poète : « N'attendons pas de miracles! Les Dieux ne favorisent jamais que les tenaces et les laborieux ».

Les tâches qui incombent à l'économie allemande apparaissent, en effet, comme de plus en plus lourdes. Les problèmes sont si graves que les chefs du IIIe Reich ne cherchent plus à les cacher, mais font appel au patriotisme et à l'esprit de sacrifice des Allemands pour les résoudre. D'autre part, l'application prochaine du « plan de quatre ans » entraîne une foule de difficultés techniques dont la solution s'annonce dès maintenant des plus délicates.

Au moment où l'Allemagne est invitée à prendre part à des pourparlers internationaux, il n'est pas interdit de penser que ses embarras économiques peuvent exercer quelque influence sur l'orientation de sa politique extérieure. On peut se demander en particulier si la diplomatie allemande ne caresse pas, malgré tout, l'espoir d'obtenir, sur le plan international, une aide financière ou des avantages commerciaux qui faciliteraient grandement une amélioration de la situation intérieure du IIIe Reich.

304

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 466. *Varsovie, 30 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre).

La déclaration faite par M. Beck à Genève à l'occasion de la désignation des membres de la commission des Mandats [2] prouve une fois de plus que le ministre des Affaires étrangères de Pologne possède une grande qualité : celle de connaître et d'exploiter les thèmes qui plaisent à ses compatriotes. La presse polonaise s'est empressée de relever la déclaration du représentant de son gouvernement, et elle lui a donné une importance considérable, en la

[1] Chiffre surchargé et illisible.

[2] Sur cette intervention, voir ci-dessus, n° 273 (note).

présentant comme le premier acte fait par le gouvernement polonais pour affirmer aux yeux du monde entier que la Pologne s'intéresse aux questions coloniales et qu'elle a, autant et plus qu'une autre, des « droits » à faire valoir. Je m'abstiens de citer ici les journaux qui ont publié des articles à ce sujet : il faudrait les nommer tous.

Il est remarquable, en effet, que la presse de toutes nuances a donné à l'intervention de M. Beck le maximum d'éclat. Même les journaux qui sont les plus hostiles à la fois à sa personne et à la politique qu'il incarne ont montré par leurs réactions que M. Beck avait, cette fois, touché une corde sensible. Car ce serait une erreur de croire que les manifestations de l'opinion en faveur du mouvement colonial sont fomentées artificiellement. Elles ont pu, à l'origine, être dues à une propagande habile du gouvernement. Mais cette propagande a, depuis longtemps, porté ses fruits et, d'ailleurs, elle s'est bornée à éveiller des sentiments qui dormaient au cœur du peuple d'émigrants qu'est le peuple polonais. Et aujourd'hui, après le travail effectué par la Ligue maritime, lorsqu'on parle de colonies, c'est bien l'ensemble de l'opinion polonaise qui s'intéresse et qui approuve.

Les aspirations coloniales de la Pologne sont dues à des causes diverses : le fait que la Pologne se considère comme une grande puissance et associe tout naturellement à cette qualité la vocation de devenir une puissance coloniale en est une. L'attirance instinctive des pays chauds sur les habitants des contrées humides et froides en est une autre. Mais il en est deux qui sont capitales : l'une est le surpeuplement, l'autre, l'existence sur le sol polonais de minorités ethniques dont la Pologne commence à supporter difficilement la présence. Il en résulte que, si quelque bonne fée demandait à la Pologne de lui révéler ses désirs en matière coloniale, la Pologne répondrait qu'elle a envie de deux colonies : l'une pour y mettre ses Juifs; l'autre pour y installer ses propres enfants.

En ce qui concerne la question juive — et cette ambassade a déjà eu maintes fois l'occasion de le signaler — l'opinion polonaise et le gouvernement lui-même ne voient pas d'autre solution que l'émigration. Le départ en masse de la population juive permettrait, pense-t-on ici, aux Polonais d'exercer toutes les professions (libérales, commerce, artisanat) dont les Juifs ont le quasi-monopole. Aussi avait-on fondé de grands espoirs sur la reconstitution du foyer national juif. Le petit nombre de Juifs autorisés à s'y fixer chaque année a déjà causé de sérieuses déceptions et les autorités polonaises ont dû constater que, malgré toutes les entrées en fraude, la Palestine constituait un exutoire bien insuffisant. Les troubles de cette année et l'arrêt d'immigration qu'ils ont provoqué ont achevé de dissiper les illusions qu'on se faisait ici sur cette question. Aussi l'idée est-elle tout naturellement venue — et j'ai signalé qu'elle avait trouvé place dans le bulletin officieux du ministère des Affaires étrangères — qu'il appartenait aux pays disposant d'importants territoires coloniaux de créer une sorte de second foyer que viendraient peupler les Juifs d'Europe centrale.

Quant aux Polonais, lorsqu'ils pensent à eux-mêmes, ils estiment qu'il leur faut des territoires pour y déverser le trop-plein de leur propre population.

Les contingents d'émigrants accordés par les rares pays qui acceptent encore d'introduire chez eux la main-d'œuvre étrangère sont beaucoup trop faibles pour compenser, même de loin, l'excédent annuel des naissances qui, l'année dernière encore, a atteint 405.000. D'autre part, le sentiment se répand ici qu'une population nombreuse est un capital qu'il est regrettable de voir se disperser. Si le territoire national est trop petit pour la contenir, on est donc conduit à considérer que la seule solution profitable pour le pays, c'est la colonie de peuplement. Telle est bien, en effet, l'idée des Polonais.

Il ne semble pas que les aspirations polonaises en matière coloniale soient beaucoup sorties, jusqu'à présent, du domaine des idées générales et de celui des rêves imprécis — deux domaines qui se confondent volontiers en pays slave. Il ne faut pourtant pas perdre de vue les efforts déjà entrepris par les Polonais pour s'assurer une situation privilégiée en Libéria. J'ai moi-même été entretenu par le général Dreszer, président de la Ligue maritime, tué il y a quelques mois dans un accident d'avion, d'une possibilité de collaboration franco-polonaise dans le domaine colonial. Quoi qu'il en soit et malgré les objections de bon sens qu'on peut faire à la croyance dans les colonies de peuplement, cette croyance tend à s'implanter solidement ici. Elle ne manquera pas d'avoir certaines conséquences sur la politique de la Pologne. Elle tend à l'inciter à se considérer comme un pays prolétaire et à s'associer, dans certains cas tout au moins, aux états qui font de l'attribution de colonies une sorte de revendication sociale. Elle peut aussi, il est vrai, en cas de discussion d'une redistribution des mandats, l'opposer aux états qui, ce jour-là, poseront leur candidature.

305

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 285. *Rome, 30 septembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre).

Le vote de l'assemblée de la Société des Nations sur l'admission de la délégation éthiopienne [1] a, comme je l'ai signalé, suscité ici un mécontentement très vif, encore accru sans doute par l'évanouissement des espoirs que les milieux officiels italiens s'étaient, un peu à la légère, forgés à la suite de la visite de M. Avenol [2].

En présence de la déception causée par la reconstitution rétrospective et presque intégrale du front sanctionniste, une décision *ab irato* n'était pas à exclure de la part du gouvernement italien et de son chef. A cet égard, l'appel

(1) Voir ci-dessus, nº 281.

(2) Voir ci-dessus nº 277 (note).

immédiat que Votre Excellence m'a demandé d'adresser au ministre des Affaires étrangères était nécessaire et a eu, je crois, son plein effet. Des vues plus réalistes n'ont pas tardé à s'imposer quant aux graves inconvénients de fait que ne manquerait pas d'entraîner une rupture avec la Société des Nations au regard des avantages de prestige qui résulteraient dans le domaine intérieur d'une sécession en coup de théâtre.

A cet égard, le vote de l'Assemblée, s'il a été accueilli avec beaucoup d'irritation, n'en n'a pas moins fait réfléchir en démontrant à l'Italie que, si la réalisation totalitaire de son entreprise africaine n'avait pu être empêchée, les inquiétudes qu'elle avait fait naître pour l'avenir n'étaient pas près d'être apaisées, et qu'une grande prudence s'imposait donc encore. D'autre part, M. Mussolini a évidemment compris que l'isolement auquel l'Italie se réduirait elle-même en rompant avec Genève ne pourrait être compensé par aucune contrepartie vraiment sûre du côté de l'Allemagne. A n'en pas douter, les amabilités qui s'échangent actuellement entre Rome et Berlin n'ont d'autre raison d'être, du côté italien, qu'un « faute de mieux » du côté des puissances occidentales, vers lesquelles l'Italie se trouverait incliner plus naturellement dans le moment actuel. Il est même curieux à cet égard d'observer la manière et de noter les termes dans lesquels les exposants autorisés de la politique italienne se défendent expressément de vouloir un rapprochement avec l'Allemagne et s'attachent à représenter la France et l'Angleterre comme seules fautives si, comme le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères le disait il y a quelques jours à l'un de mes collaborateurs, « l'Italie se voit fermer les chemins qu'elle veut suivre et se trouve contrainte d'emprunter une autre route où, à force de rencontrer toujours le même passant, elle finit bien par devoir nouer avec lui quelques relations ». Opinion qui, ainsi formulée, n'est pas à tout prendre bien obligeante pour le passant.

Quoi qu'il en soit, la réflexion a, dans ces circonstances récentes, conduit à penser que l'affaire abyssine n'était pas tout, et que l'échec de prestige subi à Genève ne constituait pas une raison suffisante pour abandonner, dans les nécessités actuelles si pressantes de la politique générale européenne, une collaboration qui répond aux intérêts bien compris de l'Italie. Le vote de l'Assemblée a donc été accueilli ici avec une affectation de dédain et de sang-froid et rien de plus.

Nous ne pouvons assurément que nous féliciter en constatant que malgré certaines apparences, il n'y a pas en somme « conjonction des dictatures » et que les récents événements de Genève n'ont pas compromis gravement les perspectives de collaboration que me faisait encore entrevoir récemment le comte Ciano, au cours de la conversation que j'ai rapportée à Votre Excellence dans mon télégramme nos 1039-1041 [1].

[1] Publiée ci-dessus sous le nº 239.

306

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1475 (1). *Berlin, 1er octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 octobre.)

Frappé du silence gardé par la presse allemande sur le discours que Votre Excellence a prononcé à Genève (2), alors que l'opinion avait été attentive aux déclarations de M. Eden, j'ai voulu me renseigner à la Wilhelmstrasse sur les raisons de cette abstention.

Mon télégramme nº 3081-3082 (3) enregistre succinctement les impressions que j'ai recueillies. Le service de presse du Reich affecte d'avoir été uniquement absorbé pendant ces derniers jours par les événements d'ordre monétaire. Il est de fait que les colonnes des journaux berlinois ont été, depuis vendredi dernier, presque exclusivement consacrées à l'analyse de la situation créée en Europe par la dévaluation du franc (4). Mais il semble que le problème financier soit venu à point pour détourner l'opinion des questions d'ordre international soulevées à la Société des Nations et des responsabilités qu'assume l'Allemagne à la suite de la dernière note anglaise.

Ce n'est pas la première fois que la diplomatie allemande tire un bénéfice inespéré d'événements qui se déroulent en dehors de son propre champ d'action. Le conflit italo-abyssin lui a donné, l'année dernière, le prétexte d'éluder toute négociation. Bien plus, il lui a fourni l'aide dont elle avait besoin pour réussir, sans pourparlers préalables et concessions gênantes, la réoccupation militaire de la Rhénanie. Aujourd'hui, les affaires d'Espagne sont là, grosses de conséquences encore imprévisibles. D'autre part, il ne faut pas se faire d'illusion, la situation intérieure de notre pays est jugée ici comme éminemment instable et susceptible de développements imprévus, voire graves. En dépit de la bienveillance relative qu'ils témoignent au cabinet Léon Blum, les dirigeants allemands restent non seulement méfiants, mais hostiles à l'égard de la politique du Front populaire. Leurs journaux nourrissent une aversion non dissimulée envers un pays gouverné avec l'appui du parti communiste. Pour eux, notre « alliance militaire » avec Moscou, origine de tous les maux dont souffre l'Europe, doit nous précipiter dans le bolchevisme et le désordre. Il est caractéristique qu'après le premier moment de surprise, et dès qu'il fut certain que M. Schacht n'accepterait pas de suivre l'exemple de la France, de la Suisse et de la Hollande, la presse allemande ait représenté la dévaluation

(1) Extrait des archives de l'ambassade.
(2) Discours prononcé à l'Assemblée le 26 septembre, et qui traitait du renforcement du covenant et du désarmement général.
(3) Télégramme non reproduit, mais dont le sens est développé ici.
(4) Voir ci-dessus, nº 288 (note).

française comme le signe certain et la conséquence inéluctable des désordres qu'à son avis la politique du Front populaire devait susciter chez nous. « La France se jette dans des aventures. L'Allemagne n'imitera pas les expériences monétaires des autres pays ». Tel est le mot d'ordre que la propagande a donné aux journalistes du parti. L'occasion était trop belle de montrer en face d'une Allemagne sûre de ses desseins, bien établie sur les bases que lui a données le Dr Schacht, éprise d'ordre, de paix et de sécurité, la France, en proie aux convulsions sociales et financières, cause du malaise européen et facteur d'incertitude!

On concevra que, dans ces conditions, les milieux politiques allemands n'aient pas manifesté, ces jours-ci, beaucoup d'empressement à donner leurs vues sur les problèmes posés par les récentes démarches diplomatiques de l'Angleterre et les initiatives de la France.

La Wilhelmstrasse a cru bon, néanmoins, de consacrer quelques lignes dans son bulletin officieux du 29 septembre au discours de Votre Excellence. Non pas qu'elle ait cherché le moins du monde à être aimable. Mais elle a trouvé un prétexte dans un article du *Temps* (éditorial du 28 septembre), où était vantée la « continuité de la politique extérieure française ». Cette formule a le don d'exaspérer les Allemands. Ils y voient, en effet, la preuve que nous restons indissolublement attachés à des principes qui s'opposent à leurs propres ambitions. Maintes fois les fonctionnaires de l'office des Affaires étrangères m'ont exposé sur ce point leurs thèses favorites: « La continuité de la politique française, disent-ils en substance, c'est précisément le contraire de ce que nous recherchons et de ce que nous souhaitons trouver dans les déclarations des hommes d'État français. Pour nous, les mots « continuité de la politique française » ont un sens essentiellement péjoratif. Nous voyons à travers cette formule apparaître les grands événements qui se sont succédé depuis le traité de Versailles : la politique des réparations, l'occupation de la Rhénanie, l'occupation de la Ruhr, la note du 17 avril [1] et la politique de M. Barthou, etc. ».

La *Correspondance diplomatique et politique* ne s'exprime pas autrement : « Ce que le discours de M. Delbos a souligné, écrit-elle, c'est plus la continuité de la politique française que le désir de trouver les moyens de donner une impulsion nouvelle à la Société des Nations, désir dont avait témoigné le ministre des Affaires étrangères britannique. Les pactes régionaux que le ministre français recommande à nouveau nous paraissent d'autant plus inquiétants qu'ils ont manifestement pour but de légaliser des accords diplomatiques qui, sous le couvert d'ententes régionales, ne sont pratiquement que des alliances militaires et ne se réfèrent que fictivement à la Société des Nations. »

En ces brèves formules, le service de presse allemand souligne déjà la divergence profonde qui sépare les vues françaises des vues allemandes.

Au moment où la France accomplit à Genève un effort constructif pour sauver la paix, peut-être n'est-il pas inutile de préciser, à nouveau, la position allemande sur les deux points qui rendent, à l'heure actuelle, particulièrement difficile un accord avec l'Allemagne.

[1] 1934. Allusion à la note par laquelle M. Barthou refusait, en raison du réarmement allemand, de poursuivre sa participation à la conférence du désarmement.

Ententes régionales. Sur les projets de ces ententes, telles qu'elles sont conçues chez nous et en Angleterre, le Reich reste extrêmement réticent. Il est opposé, en principe, à tout accord d'assistance mutuelle, surtout multilatéral. On connaît les thèses qu'il a développées à ce sujet dans ses notes relatives au pacte oriental. Elles n'ont pas varié. Le gouvernement allemand affecte de considérer comme anormal et contraire au bon sens un pacte qui, pour maintenir la paix, engage les parties à faire la guerre.

Il accepte, toutefois, le principe d'un pacte occidental se substituant aux accords de Locarno. Mais il convient de remarquer que le système de garantie qu'il a proposé dans son plan du 7 mars n'est nullement identique au projet d'assistance réciproque, d'ailleurs limité à la zone des intérêts britanniques, suggéré dans la dernière note anglaise. (1)

Encore si ce projet de pacte devait apporter à l'Allemagne la certitude de briser l'entente franco-soviétique, pourrait-on espérer la voir y adhérer plus facilement. Mais la Wilhelmstrasse se rend fort bien compte que, sous certaines formules de la note anglaise, notamment l'allusion à l'article 2 de l'ancien pacte de Locarno, se cache le désir de la France de soustraire au jeu du nouveau Locarno les engagements résultant de son accord avec la Russie. Le gouvernement allemand ne tolérera pas une exception de ce genre. Il semble même, à certaines déclarations faites par le secrétaire d'État à l'office des Affaires étrangères, qu'il ne veuille pas tolérer davantage d'exceptions en faveur de nos accords avec la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Ainsi se dressent devant la négociation du projet de pacte des difficultés quasi insurmontables qui justifient pleinement le désir général des gouvernements intéressés qu'une préparation diplomatique minutieuse précède l'ouverture de la conférence.

Limitation des armements. Sur la limitation des armements, le gouvernement du Reich semble accessible à des propositions. Il n'oserait pas dire qu'il est délibérément opposé au principe de la réduction; il est, toutefois, remarquable de constater qu'il s'est gardé de se prononcer publiquement sur les idées et le programme exposés par Votre Excellence à Genève. Dans les conversations particulières, les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse reconnaissent que ce programme présente des aspects intéressants, mais ils s'empressent d'affirmer qu'il ne saurait être discuté sans que l'Allemagne ait reçu l'assurance que les principes de limitation s'appliqueront également à tous les pays et à toutes les forces de ces pays. C'est ainsi qu'ils n'admettront pas que des distinctions soient faites entre la Russie et l'Europe, et en Russie, entre la Russie d'Europe et la Russie d'Asie. Ils déclarent de même qu'on ne saurait accepter de discrimination entre les forces françaises métropolitaines et les forces stationnées en Afrique du Nord, dans le Proche-Orient et aux colonies.

Ces précisions laissent supposer que l'Allemagne demandera, si elle est appelée à discuter, l'autorisation d'exécuter un énorme programme qui représentera à la fois celui de la France et de la Pologne, de la Russie, de tous les états de la Petite Entente...

(1) Du 17 septembre, publiée ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

Prudemment, la presse ne s'est prononcée ni sur la question du contrôle, ni sur celle de la publication des chiffres du budget de la Guerre. Il est douteux que, même mis au pied du mur, le gouvernement allemand réponde favorablement sur ces deux points. La dictature nationale-socialiste tient trop au secret militaire, elle a fait trop d'efforts pour entourer ses fabrications et l'organisation de son armée du mystère le plus rigoureux pour qu'elle consente à desserrer, au profit de la Société des Nations, les mailles très serrées de sa réglementation.

Mais il est clair que sur l'un comme sur l'autre de ces problèmes, quelle que soit l'idée que l'on se fasse, à Berlin, de leurs modalités, plane l'ombre de la Russie. Si le gouvernement du Reich n'est pas prêt à conclure des ententes régionales, c'est-à cause de sa répugnance à se lier avec les Soviets. S'il hésite à répondre aux questions britanniques et à adhérer aux négociations de Londres, c'est également à cause du problème russe. Enfin, s'il ne tient à prendre d'engagement en matière de désarmement, c'est encore en raison de son attitude à l'égard de l'U.R.S.S. La clé de sa politique extérieure en Occident comme dans les Balkans ne doit pas être recherchée ailleurs. Le problème russo-allemand domine actuellement la politique européenne.

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 646 à 652. Très confidentiel. *Bruxelles, 2 octobre 1936, 19 h. 2.*

(*Reçu :* 20 h. 30, 20 h. 50, 20 h. 12, 20 h.)

Me référant à la note que j'ai rédigée hier et remise à M. Bargeton au sujet de la position de la Belgique à la future conférence locarnienne [1], je crois devoir ajouter les observations suivantes :

Les déclarations que m'avait faites M. Van Zeeland le 29 juillet, rapportées dans mon télégramme no 529 [2], étaient nettement différentes du langage tenu à Genève par M. Spaak [3], admettaient un formel engagement d'assistance, quitte à en définir les modalités, et répudiaient la neutralité garantie.

Même le 21 septembre, M. Van Zeeland me fait remarquer, en réponse à l'inquiétude que je lui marquais à propos de la campagne neutraliste, que le gouvernement belge n'avait jamais jusque là employé le mot « neutralité ».

On ne peut guère croire cependant que le ministre des Affaires étrangères ait pris à Genève une attitude que le Premier ministre n'aurait pas approuvée. Ces évolutions ne peuvent s'expliquer que par la réaction que les événements

(1) Document non retrouvé.
(2) Publié ci-dessus sous le no 47.
(3) Voir ci-dessus, no 296 (annexe).

d'ordre intérieur et extérieur survenus depuis deux mois ont provoquée dans l'opinion belge.

Il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant de chercher à connaître la pensée véritable de M. Van Zeeland. Si Votre Excellence n'y voit pas d'objections, comme il est naturel que j'aille voir M. Spaak qui vient d'arriver, et me dit-on, ne repartira pas pour Genève, je pourrai le pousser sur ce sujet et prendre ensuite texte de notre conversation pour me retourner du côté du Premier ministre.

Je serais... [1] à cet effet de recevoir toutes directions utiles. Je compte en effet, sauf avis contraire, procéder surtout à des sondages en restant, en ce qui concerne la question d'assistance, sur les positions prises à Genève par Votre Excellence dans son entretien avec M. Spaak.

Comme éléments d'appréciation pour l'adoption de la tactique suggérée par la « note du 29 septembre pour le Secrétaire général » [2], je signale que nombre de partisans de la neutralité belge déclarent qu'après tout la France n'a qu'à prolonger la ligne Maginot jusqu'à la mer. Alors, disent-ils, l'Allemagne n'aura plus intérêt à attaquer la Belgique qui pourra même ainsi désarmer sans inconvénient. C'est dire que, sur ceux qui pensent ainsi, la menace de laisser la Belgique sans garantie n'aurait pas l'effet espéré. Ils en profiteraient au contraire et avec grandes chances de succès pour provoquer le détachement définitif de la France qui pourrait aller jusqu'à rejeter ce pays-ci dans les bras de l'Allemagne au moins momentanément, mais assez dangereusement pour offrir à celle-ci une occasion tentante.

Je [3] persiste donc à penser que s'il peut être opportun, afin de vaincre la résistance actuelle à l'idée d'assistance, d'inquiéter suffisamment le gouvernement belge pour l'amener à réfléchir, il faut le faire avec assez de prudence pour qu'il ne se croie pas en face d'une décision nette qui l'amènerait à saisir son opinion publique, car en ce cas la réaction que je crains serait à peu près inévitable.

Il serait sans doute possible de donner aux préoccupations du gouvernement belge quelques apaisements, en évitant par exemple d'attribuer un caractère de réciprocité au mot même de « garanties ». L'idée que la Belgique puisse être *garante* d'états bien plus puissants qu'elle effraye et choque ici. C'est sur le principe de la réciprocité d'*assistance* qu'il faut insister, mais, là encore, en se montrant disposé à tenir compte, dans son exercice, de la disproportion des forces et des moyens dans la mesure qu'indiquera l'avis de nos techniciens militaires.

Ce à quoi nous devons encore tendre, c'est à empêcher le gouvernement belge de limiter strictement d'avance ses possibilités d'assistance. Il faut éviter qu'il fasse inscrire dans le traité qu'il se *bornera* à défendre sa neutralité. S'il ne se ferme pas d'avance toute issue à cet égard, les circonstances et l'exemple anglais l'amèneront sans doute à en faire plus qu'il ne le prévoit actuellement [4].

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Publiée ci-dessus sous le n° 296.
(3) Le texte déchiffré porte : le vicomte Schilston (?).
(4) Communiqué à Genève sous les n°s 360 à 366.

308

LE GÉNÉRAL GAMELIN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 3.605/S [1]. Très secret. *Paris, 2 octobre 1936.*

Comme suite au rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser à mon retour de Pologne (nº 3.146/S en date du 14 août 1936) [2], je crois nécessaire de fixer les points intéressants des conversations que j'ai eues avec le général Rydz-Smigly au cours de son séjour en France.

D'une façon générale, ces conversations n'ont cessé d'être intimes et confiantes et d'être basées sur l'hypothèse d'une action commune de la France et de la Pologne contre l'Allemagne, mais elles sont demeurées sur le plan militaire, sauf dans les deux occasions suivantes :

1º C'est en revenant de Strasbourg, après notre voyage dans l'Est et quand j'ai senti chez le général Rydz-Smigly la réelle impression produite sur lui par l'armée et par l'accueil des populations, que je lui ai communiqué le mémorandum de M. le Président Benès [3].

Je lui ai présenté la question sous la forme suivante :

« Sans que j'aie, bien entendu, rien demandé à M. le Président Benès, j'ai reçu de lui, à titre personnel, un mémoire qui peut vous intéresser. Les quatre premiers paragraphes ont trait aux assurances que j'avais pu donner en me basant sur les renseignements des militaires tchécoslovaques et les confirment entièrement. Je vais me permettre de vous les lire...

« Les autres questions visées sortent de ma compétence. Mais je tiens simplement le document à votre disposition, si vous le désirez ».

La réponse du général Rydz-Smigly fut la suivante :

« Je suis très heureux des assurances relatives à l'attitude de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de la Pologne. Toutefois, en ce qui concerne les questions ukrainiennes, je considère ceci comme une assurance pour l'avenir, parce que, dans le passé, nous avons des preuves formelles de l'ingérence de la Tchécoslovaquie.

« Je lirai volontiers le document : laissez-le moi jusqu'à demain. Mais il est bien entendu que je n'ai pas à y répondre ».

Je lui ai dit que c'était évident, lui répétant que je tenais d'ailleurs, personnellement, à ne pas sortir de mon rôle.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) Le rapport nº 3.146/S n'a pu être retrouvé ni dans les archives des Affaires étrangères, ni dans celles de la Guerre.

(3) *Note du document :* Document que j'ai eu l'honneur de vous remettre le lundi 31 août, jour de mon départ avec le général Rydz-Smigly pour Reims.

[Le texte de ce mémorandum a été publié ci-dessus sous le nº 215.]

2° Le dimanche matin, M. le Ministre des Affaires étrangères, M. Yvon Delbos, que je rencontrai en arrivant à l'Hôtel Majestic où je venais chercher le général Rydz-Smigly, me demanda de poser de nouveau à ce dernier la question de la Tchécoslovaquie, pour lui faire préciser l'attitude de la Pologne, notamment dans le cas où l'Allemagne attaquerait la Tchécoslovaquie.

J'eus sans tarder la conversation souhaitée, en présence d'ailleurs du général d'Arbonneau :

a. Le général Rydz-Smigly me renouvela d'abord ses assurances « qu'en aucun cas, il ne voyait la Pologne attaquant la Tchécoslovaquie ».

b. Pour le cas où l'Allemagne attaquerait la Tchécoslovaquie, il me répondit qu'interviendrait alors l'article 16 du pacte de la Société des Nations et que la Pologne serait fidèle à la Société des Nations comme elle le serait à notre alliance.

Il ajouta : « Les Tchécoslovaques se méfient donc bien de nous? » Je crus bien faire de lui répondre que les Tchécoslovaques songeaient même à étendre les fortifications qu'ils sont en train de construire sur leur frontière allemande, en les prolongeant, face à la frontière polonaise, d'Opawa jusqu'aux Beskides. Il se mit à rire, puis me dit que ce serait vraiment de « l'argent perdu ». Je le pris au mot en lui demandant : « Je puis leur dire ce que vous venez de me répondre? » Il acquiesça immédiatement.

Le général d'Arbonneau fit alors remarquer qu'au cas où se préciseraient des menaces d'attaque de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie, il y aurait alors « menaces de guerre » et qu'aux termes de notre convention de 1921, nous serions habilités pour entrer en contact à leur sujet. Le général Rydz-Smigly en convint bien volontiers.

Le général Rydz-Smigly me rendit alors le mémoire du président Benès, dont il a pris copie. Il me demanda s'il était nécessaire que je prévienne le président Benès de l'usage qui avait été fait de ce document. Je lui fis observer que je ne pouvais faire autrement; mais je ferais dire au président Benès ce qu'il avait, dès le début, répondu, à savoir qu'en aucune façon il n'envisagerait de pouvoir répondre personnellement.

Un peu plus tard, dans la voiture qui nous conduisait à Rambouillet, le général Rydz-Smigly revint sur le sujet de la Tchécoslovaquie, en insistant sur les difficultés qui avaient séparé les deux pays en me faisant comprendre qu'il lui fallait le temps nécessaire pour amorcer un revirement de l'attitude polonaise.

3° Je ne suis intervenu en rien dans la question du concours apporté par la France au réarmement polonais, estimant que cette affaire devait avant tout, une fois le principe acquis, se traiter sur le plan diplomatique et financier, les militaires n'intervenant qu'ensuite pour la réalisation technique.

Toutefois, dans l'après-midi du dimanche, je me trouvais participer, au palais de Rambouillet, à la conférence à laquelle vous-même assistiez et qui réunissait :

— du côté français : en dehors de nous, le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères et nos représentants financiers;

— du côté polonais : le général Rydz-Smigly, le général Stachiewicz, chef de l'État-major général, l'ambassadeur de Pologne, et leurs délégués financiers.

Je m'efforçais d'aider à la rédaction de la clause de sauvegarde en ce qui concerne l'emploi des fonds mis à la disposition de la Pologne, en dehors des achats à effectuer en France (1).

Le général Rydz-Smigly paraissait apporter surtout dans l'affaire une question d'amour-propre, au point qu'il me dit :

« Pourquoi voulez-vous gâter par une clause qui comporte pour nous une suspicion la valeur du geste généreux que fait la France? »

C'est alors que M. le Président Blum intervint très heureusement et fit comprendre :

— que nous ne pourrions admettre que cet argent fût employé à des achats ailleurs qu'en Pologne (en Allemagne par exemple);

— que nous ne pouvions également admettre qu'il puisse servir à la Pologne contre la Tchécoslovaquie ou l'U.R.S.S.

Le général Rydz-Smigly en convint immédiatement et très franchement; et c'est alors qu'on se trouva d'accord sur la phrase ainsi conçue, qui figure dans la convention :

«... Le gouvernement polonais déclare que toutes les ressources provenant du plan ci-dessus, sauf 400 millions de francs destinés à l'achèvement de l'équipement du chemin de fer Silésie-Baltique, seront employées, *conformément aux accords existant entre les deux pays*, à la réalisation de *l'équipement militaire en Pologne*, soit par voie de *commandes à passer en France* (visées au paragraphe 2, alinéa *a* ci-dessus), soit par *des achats en Pologne*, notamment pour la création et le développement de l'industrie de guerre polonaise ».

Sur la route, au retour de Rambouillet, le général Rydz-Smigly me témoigna sa joie de l'accord conclu et me renouvela l'assurance de l'impression profonde qu'il conserverait de son séjour en France.

309

M. Charles-Arsène Henry, Ministre de France à Copenhague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 198. *Copenhague, 2 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 octobre.)

J'ai dans le passé, à diverses reprises, exprimé à Votre Excellence ou à ses prédécesseurs l'opinion que M. Stauning était très opposé à la constitution d'un « front commun » scandinave et que « l'Entente nordique » ne devait pas dépasser, selon lui, l'unification de certains rouages administratifs et sociaux.

(1) Allusion à l'accord de Rambouillet du 6 septembre, publié ci-dessus sous le nº 259 (annexe).

Mais, pendant les deux années que j'ai passées au Danemark, les choses ont beaucoup changé. J'en ai signalé l'évolution à mesure que je la constatais, notamment en ce qui concerne la question de la défense nationale. La crainte très explicable de l'Allemagne hitlérienne pourrait bien avoir eu raison du particularisme danois lui-même et avoir inspiré au gouvernement de Copenhague le désir de trouver dans les autres pays du nord non seulement des amis, mais de vrais alliés.

Un de mes meilleurs informateurs vient de me donner les renseignements suivants, qui me paraissent beaucoup moins invraisemblables qu'ils n'eussent fait (*sic*) l'année dernière, mais qui appellent cependant quelques commentaires.

D'après lui, M. Stauning se serait rendu à Stockholm aussitôt après les élections suédoises et y aurait conféré avec le futur président du Conseil, M. Per Albin Hansson, et les principaux membres du gouvernement qu'il va former.

Son voyage aurait eu pour but principal de convaincre ses voisins de la nécessité de former un « front nordique ». Il aurait à son tour déclaré à ses amis qu'il avait trouvé parmi les futurs dirigeants de la Suède un état d'esprit très favorable à une coopération étroite des pays scandinaves pour assurer le maintien de la neutralité nordique. Il reconnaissait que les Suédois devenaient plus réticents lorsqu'il s'agissait de préciser les bases d'une défense commune de la Scandinavie et qu'ils déclaraient que sans la coopération effective de la Norvège, cette défense commune était irréalisable. M. Stauning se serait alors entendu avec M. Per Albin Hansson pour opérer de concert la pression la plus forte possible sur la Norvège, en vue de l'amener à se joindre à la Suède et au Danemark pour former un bloc scandinave solide. Ils reconnurent tous deux qu'il fallait en tout cas attendre le résultat des prochaines élections norvégiennes, mais M. Hansson aurait dit savoir de façon secrète mais sûre que si le gouvernement norvégien demeure au pouvoir, il serait disposé à s'entendre avec les gouvernements suédois et danois. Il ne redouterait plus aucune opposition à ce sujet précis de la part du parti communiste, car le gouvernement de Moscou aurait donné à ses amis la consigne formelle de ne pas gêner la création d'un « front commun de défense scandinave ».

Il ne me paraît pas difficile d'admettre que M. Stauning, qui a un grand sens des réalités, ait modifié son opinion sur l'isolement politique du Danemark qui, évidemment, ne lui impose aucune charge, mais par contre ne lui assure aucune aide.

Je crois encore très volontiers que les hommes d'État suédois verraient d'un très bon œil une coopération scandinave qui assurât le maintien de la neutralité nordique.

Où ma confiance diminue, c'est lorsqu'ils disent qu'ils seraient disposés à faire davantage si la Norvège donnait au bloc scandinave une aide effective. Il est de notoriété publique que ce pays est actuellement dans l'impossibilité matérielle de le faire. M. Koht l'a formellement déclaré à la conférence de Copenhague du 21 août dernier [1]. La réponse des Suédois sonne donc un peu comme une simple défaite.

[1] Conférence des trois pays scandinaves, les 20 et 21 août, à Copenhague. Voir ci-dessus, n° 227.

M. Stauning s'y est-il vraiment laissé prendre? Il faudrait pour en juger savoir exactement ce qu'il attend de l'aide suédoise. Je ne crois pas que lui ni personne puisse penser qu'un corps de débarquement suédois pourrait renforcer l'armée danoise barrant le pied de la presqu'île du Jutland. Mais ce serait déjà beaucoup qu'en cas de conflit les passages du Sund fussent tenus par l'armée et la flotte suédoises et le Danemark en sentirait ses derrières bien assurés. Si l'ambition du gouvernement danois se borne là, elle n'est peut-être pas démesurée. Si en outre un tel accord intervenait, il aurait pour le Danemark un très grand intérêt politique, car il pourrait donner à réfléchir à un agresseur éventuel.

310

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 315. (1) *Moscou, 2 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 octobre.)

Dans ma lettre nº 269 du 24 août (2), j'ai signalé au Département la décision prise par le Parquet général de l'U.R.S.S., au cours du procès Zinoviev-Kamenev et consorts, de soumettre à une enquête l'activité de neuf anciens membres de l'opposition trotzkyste qui n'avaient pas été impliqués dès le début dans l'affaire, mais que les dépositions faites par les accusés avaient amené les autorités à considérer comme suspects. Il s'agissait de : Radek, Boukharine, Piatakov, Serebriakov, Sokolnikov, Poutna, Rykov, Ouglanov et Tomsky. Ce dernier s'est suicidé. Pour les autres, l'enquête a évolué de façons diverses. Rykov, commissaire aux Postes et Télégraphes, et Boukharine, rédacteur en chef des *Izvestia*, ont été mis formellement hors de cause; mais le premier vient d'être relevé de ses fonctions sans recevoir aucune compensation; quant au second, s'il a conservé son poste, ses difficultés avec le commissariat à l'Intérieur paraissent avoir altéré sérieusement sa santé. J'ignore encore le sort d'Ouglanov. Piatakov, Sokolnikov, Serebriakov et Poutna sont depuis quelque temps déjà en prison.

Quant à Radek, après avoir été placé dans son appartement sous la surveillance de la police, il vient, lui aussi, d'être incarcéré. Sa dernière manifestation journalistique remonte à l'époque du procès Zinoviev : il y exprimait, une fois de plus, son repentir de s'être autrefois laissé séduire par le chant de sirène de Trotsky et, une fois de plus, y faisait profession d'adhésion sans réserve au régime stalinien. On lui ferait, paraît-il, grief, sinon d'avoir pris une part active

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.

(2) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire cette lettre, dont l'objet est résumé ici.

aux manœuvres du groupe Zinoviev, du moins de les avoir favorisées par son silence, en ne dénonçant pas certains faits suspects dont il aurait eu connaissance.

En arrêtant Radek, les autorités soviétiques se privent, provisoirement tout au moins, des services de leur meilleur polémiste, et il n'est que de lire les journaux soviétiques depuis un mois pour constater quel vide laisse son absence et quelle perte représenterait sa retraite forcée définitive. Radek connaît fort bien les questions de politique étrangère et a le don, rare ici, d'en vulgariser les données. C'est un brillant écrivain, et un animateur de salle de rédaction; lui parti et ses feux d'artifice éteints, les colonnes des *Izvestia* s'étirent dans une lamentable et grisâtre monotonie. Que les services qu'on était encore fondé à attendre de lui et que les témoignages de contribution *(sic)* qu'il a prodigués n'aient pas suffi à arrêter le pouvoir, cela prouve la rigueur inflexible de la consigne que ce dernier s'est donnée à lui-même de ne se laisser arrêter par rien dans sa volonté d'extirper l'opposition renaissante.

D'autre part, j'apprends l'arrestation, survenue vers le milieu de septembre, mais encore tenue secrète, d'un autre bon journaliste, M. Raievski, rédacteur en chef, il y a trois semaines encore, du *Journal de Moscou*. Il a été remplacé dans ces fonctions par M. Kin, ancien correspondant de l'agence Tass à Paris. Soit dit en passant, le *Journal de Moscou* ne porte pas bonheur à ses directeurs: des deux journalistes qui ont été successivement à sa tête, le premier, M. Loukianov, est déporté en Sibérie; le second, M. Raievski, est incarcéré. M. Raievski, bon connaisseur, lui aussi, des questions de politique étrangère, se réservait en principe la rédaction — parfois sous l'inspiration directe de M. Litvinov, dont il était l'un des confidents — des éditoriaux de l'organe moscovite de langue française.

Rapprochement instructif : Radek et Raievski, tous deux vieux bolcheviks, sont, l'un et l'autre, Polonais d'origine. Le premier, Zobelsohn de son vrai nom, est un Israélite de Tarnopol; le second, dont le pseudonyme couvre le nom réel de Sklava-Neumann, appartient à la petite noblesse de la région de Kalisz. Tous deux ont rompu leurs attaches avec le sol de leurs ancêtres et c'est par l'idéologie révolutionnaire qu'ils sont venus aux Soviets. Or, après plusieurs années d'exercice du pouvoir, le régime stalinien abandonne de plus en plus, pour l'usage russe, l'idée universaliste de la révolution et y substitue des conceptions étroitement et égoïstement nationales liées à un territoire géographiquement délimité. Abstraction faite des questions de personnes, le drame du trotzkysme, à le réduire à ses éléments essentiels, réside tout entier dans l'opposition de deux doctrines : l'une, de caractère utopique et idéaliste, celle de la révolution universelle et permanente, l'autre de caractère réaliste et opportuniste, celui de l'édification du socialisme dans un seul pays, qui devait fatalement elle-même, en se transposant dans les faits, aboutir à l'exaltation de l'idée de patrie. Et si, pour l'usage externe, les dirigeants de Moscou parlent encore de la « patrie des travailleurs », ils tendent de plus en plus, pour l'usage interne russe, à prôner la « patrie » tout court, au sens traditionnel du terme.

On comprend que dans ces conditions, les déracinés pour cause d'idéologie révolutionnaire, comme Radek et Raievski, ne se trouvent plus en U.R.S.S.

dans leur climat et qu'ils aient peine à s'adapter. Ils ont rompu avec leur patrie et avec leur famille pour se consacrer à l'expansion d'un idéal universel qui leur paraissait dominer tout autre intérêt et dont l'U.R.S.S. leur semblait être le support le plus sûr. Or il se trouve que l'U.R.S.S abandonne le culte désintéressé de l'idéal pour lequel ils étaient venus la servir et qu'elle en arrive à exiger égoïstement d'être servie pour elle-même.

Force leur est de se soumettre; mais ils ne le font qu'en grinçant; leurs aspirations ne répondent plus à celles d'un régime devenu utilitaire par la force des choses. Je me souviens des articles que Radek avait, évidemment sur ordre, consacrés il y a deux ans environ à l'idée, alors restaurée, de « patrie » soviétique. Ils étaient habilement ciselés, mais ils ne rendaient pas un son plein et leur auteur se dérobait, comme gêné, lorsqu'on lui en parlait. Je tiens par ailleurs de bonne source qu'au cours des discussions dont les affaires d'Espagne ont fourni la matière au sein des milieux dirigeants, Radek s'est prononcé très vigoureusement en faveur de l'intervention, et cela, moins au nom des intérêts de l'U.R.S.S. qu'au nom des intérêts de la révolution en tant que telle. Une situation révolutionnaire s'était créée; il était à ses yeux du devoir des Soviets d'en favoriser coûte que coûte le développement. Ce n'est plus sur ce plan que les initiés du parti communiste russe doivent désormais raisonner, tout au moins lorsqu'ils se trouvent entre eux.

L'arrestation de Radek et celle de Raievski ne sont-elles pas le signe d'une crise d'adaptation, issue elle-même de l'évolution à laquelle on assiste actuellement des concepts de base du régime soviétique?

311

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1906. *Londres, 3 octobre 1936* (1)

(*Reçu :* 13 h. 30.)

La résolution que le comité exécutif du Labour Party proposera au vote du prochain congrès d'Édimbourg en ce qui concerne le réarmement de la Grande-Bretagne (2) a été publiée ce matin. De l'aveu même des organes travaillistes, elle marque, comme on s'y attendait d'ailleurs, le début d'une orientation nouvelle de la politique du Labour Party à ce sujet. En effet, tout en accompagnant sa déclaration d'un certain nombre de réserves, le Comité exécutif travailliste reconnaît que « devant l'attitude menaçante des dictatures qui accroissent leurs armements à un rythme sans précédent, se moquent de la

(1) Par téléphone.

(2) Le congrès du parti travailliste d'Edimbourg devait approuver le 6 octobre la politique de réarmement du gouvernement Baldwin pour décourager toute agression et soutenir la sécurité collective.

loi internationale et refusent de coopérer à l'œuvre de l'organisation de la paix, la force armée des pays loyaux à la Société des Nations doit être en rapport avec la force armée de l'agresseur potentiel ». En conséquence, le parti travailliste admet que la Grande-Bretagne doive entretenir des forces défensives conformes à ses responsabilités en tant que membre de la Société des Nations et à sa volonté de sauvegarder les droits de la liberté de son peuple, le maintien d'institutions démocratiques et le respect de la loi internationale.

312

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3120 à 3122. *Berlin, 3 octobre 1936, 20 h. 54.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 25.)

L'ambassadeur d'Angleterre a rencontré hier 2 octobre le secrétaire d'État des Affaires étrangères à l'office des Affaires étrangères et l'a interrogé sur la réponse allemande à la note anglaise relative au projet de conférence à cinq.

M. Dieckhoff a répété que le gouvernement allemand avait accueilli favorablement ce document et qu'il l'étudiait avec soin. Mais cet examen demandait du temps et il ne pouvait guère être achevé avant le 11 ou 12 octobre, date à laquelle M. von Neurath rentrerait sans doute à Berlin.

Le secrétaire d'État a signalé d'autre part à sir Eric Phipps que sur trois points les propositions britanniques soulèveraient des difficultés :

1° Question des exceptions suggérées par la note anglaise selon le précédent de l'article 2 du pacte de Locarno. M. Dieckhoff a déclaré plus nettement encore que ne l'avait fait M. Woermann dans notre entretien du 22 septembre [1] que le gouvernement allemand ne voulait aucune exception.

2° Question de l'article 16 du covenant. Sur ce point, M. Dieckhoff a renouvelé les critiques et les réserves que formule quotidiennement la presse officieuse au sujet des suggestions franco-anglaises touchant la sécurité régionale et la réforme du pacte de la Société des Nations.

3° Question de l'accord dit « triangulaire » proposé par le cabinet de Londres entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Comme me l'avait fait observer le sous-directeur des Affaires occidentales de la Wilhelmstrasse, le secrétaire d'État a dit à sir Eric Phipps qu'un projet excluant l'Italie de l'assistance mutuelle envisagée entre les trois autres grandes puissances lui paraissait difficilement acceptable par le gouvernement de Rome.

(1) Voir ci-dessus, n° 272.

313

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1795. *Paris, 3 octobre 1936.*

A la date du 18 septembre, sous le nº 592, vous m'avez transmis un mémorandum daté du 17 septembre [1], contenant les suggestions du gouvernement britannique sur l'objet de la prochaine réunion des puissances locarniennes.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie d'une note datée du 30 septembre que, en date de ce jour, j'ai remise à Genève à M. Eden [2]. Cette note constitue la réponse officielle du gouvernement français à la communication précitée du gouvernement britannique.

Je vous serai obligé de bien vouloir insister sur ce point en remettant à titre documentaire au Foreign Office cette copie de la note remise à M. Eden. Vous préciserez que cette note sera portée directement par mes soins, et à titre confidentiel, à la connaissance des gouvernements belge, italien et allemand.

Vous ajouterez que si le mémorandum remis par vous au Foreign Office le 17 septembre [3] pouvait sembler avoir fourni par avance notre réponse aux questions soulevées par le mémorandum britannique de même date, notre mémorandum n'était pas, en raison de son caractère, susceptible d'être porté sans inconvénient à la connaissance du gouvernement allemand et que cette considération n'a pas été étrangère à la rédaction de la réponse officielle remise le 1er octobre à M. Eden.

ANNEXE

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE

Paris, 30 septembre 1936.

1. Le gouvernement de la République a examiné avec attention les suggestions présentées par le gouvernement britannique concernant l'objet de la discussion que l'on espère ouvrir à Londres entre les cinq puissances signataires du traité de Locarno.

2. Comme le gouvernement britannique, le gouvernement français souhaite que la discussion à ce sujet ait lieu à la date la plus rapprochée sur laquelle les puissances signataires du traité de Locarno pourront se mettre d'accord; quel que soit le prix qu'il attache aux garanties résultant pour lui des assurances contenues dans les lettres rendues publiques qui ont été échangées le 1er avril dernier entre les deux gouvernements, il estime en effet essentielle, pour la participation européenne, la conclusion d'un nouveau traité entre les cinq puissances.

3. Les gouvernements allemand et italien ayant exprimé le désir, partagé par le gouvernement britannique, que certains points, en particulier ceux qui se posent à propos de l'accord envisagé

(1) Publié ci-dessus sous le nº 265 (annexe).
(2) Ci-dessous reproduite en annexe.
(3) Publié ci-dessus sous le nº 256 (annexe).

pour remplacer le traité de Locarno, soient discutés par la voie diplomatique avant la réunion desdites puissances, le gouvernement de la République, pour contribuer dès maintenant à cette discussion, et sans préjudice des questions sur lesquelles il se réserve d'attirer ultérieurement l'attention, a l'honneur d'exposer les considérations suivantes qui se réfèrent aux points signalés dans le mémorandum britannique.

4. Le gouvernement français estime que les dispositions du traité de Locarno devraient être maintenues, sauf à y apporter les modifications et compléments que nécessitent les circonstances actuelles ou que l'expérience acquise paraît rendre désirables.

5. De même que le traité de Locarno a pour base une garantie du *statu quo* territorial résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France et une garantie de l'inviolabilité de ces frontières, le nouvel accord devrait prendre pour base la constatation qu'il n'existe entre les parties contractuelles aucun différend territorial avec, comme conséquence, dans leurs rapports mutuels, la garantie individuelle et collective du *statu quo* territorial ainsi que de l'inviolabilité des frontières de leurs possessions et dépendances.

6. Chaque signataire s'engagerait envers chacun des autres signataires à ne se livrer à aucune attaque ou invasion par terre, mer ou air, et à ne recourir, en aucun cas, à la force, sans que cela fasse obstacle à l'exercice, par une puissance signataire, du droit de légitime défense, c'est-à-dire du droit de s'opposer à la violation de l'engagement ci-dessus énoncé.

7. En cas de manquement à l'engagement de non-agression, l'assistance, qui ne saurait faire l'objet d'un engagement moins étendu que celui résultant du traité de Locarno, devrait être fournie par les autres puissances signataires à la puissance attaquée.

8. Pour répondre à la question posée par le gouvernement britannique, le gouvernement français tient dès maintenant à déclarer que, sous condition de réciprocité, il est prêt à contracter les engagements de garantie et d'assistance ci-dessus visés, à l'égard de chacune des puissances qui seront parties au nouvel accord.

9. Les moyens d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, l'automatisme de l'assistance devraient être recherchés. A tout le moins, le mécanisme prévu par le traité de Locarno (art. IV) et qui comporte, d'une part, constatation de l'agression par le conseil de la Société des Nations, d'autre part, en cas d'une violation flagrante du susdit engagement, entrée immédiate en application des garanties en attendant que le Conseil se soit prononcé d'une manière définitive, devrait être maintenu, avec complément destiné à parer au danger d'une agression aérienne subite.

10. Le bénéfice de ce nouveau traité (et notamment l'obligation d'assistance qui en découle) ne pourrait pas être invoqué par un état signataire qui manquerait aux engagements qui y sont énoncés ou qui, en Europe, entreprendrait contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'une autre puissance, notamment en dirigeant contre celle-ci une attaque non provoquée. L'assistance ne saurait, par voie de conséquence, jouer à l'encontre d'un état signataire qui, conformément aux principes du pacte de la Société des Nations, s'opposerait à un acte d'agression commis par un contractant contre un état non contractant. En énonçant ce principe, le gouvernement de la République se réfère aux dispositions figurant à l'article II du traité de Locarno.

11. Le gouvernement de la République est d'accord avec le gouvernement britannique pour estimer qu'une attaque aérienne subite devrait être dans tous les cas considérée comme une violation flagrante des engagements pris et entraîner ainsi une assistance immédiate de la part des autres signataires à l'état qui en serait victime. Les stipulations correspondantes pourraient, soit faire l'objet d'un protocole spécial, soit être insérées dans le traité général. Quelle que soit la solution choisie, le gouvernement français doit attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à compléter ces engagements par des engagements de limitation des armements aériens.

12. Ainsi qu'il est marqué dans l'arrangement fait à Londres le 19 mars 1936, il serait nécessaire de prévoir la conclusion d'accords techniques d'application destinés à assurer, en cas de besoin, la prompte entrée en action des signataires et à préparer les mesures propres à rendre efficaces les engagements pris.

13. Le gouvernement de la République reste attaché aux traités de Locarno sur le règlement des différends par voie arbitrale ou judiciaire ou par voie de conciliation; les conditions prévues pour que ces traités prennent fin n'ont pas été remplies; ils sont donc toujours en vigueur.

Il y aurait lieu de les compléter par le moyen d'une assistance promise au cas où une puissance signataire refuserait de suivre les procédures de règlement pacifique ainsi établies ou de donner effet aux décisions intervenues. Il est, d'autre part, désirable que des traités analogues interviennent entre celles des puissances signataires qui n'ont pas jusqu'ici conclu des traités sur cet objet.

14. Le nouvel accord devrait être entendu comme ne portant pas atteinte aux droits et obligations résultant du pacte de la Société des Nations ni restreignant la mission de celle-ci de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde.

15. Il serait utile de le faire reconnaître par les tierces puissances comme un acte destiné à assurer le maintien de la paix et d'obtenir qu'elles s'engagent à n'en pas gêner l'application.

16. En présentant les observations qui précèdent, le gouvernement de la République est resté dans le cadre tracé par le mémorandum britannique, où l'on prend soin de noter que la liste des points soumis à l'attention des autres gouvernements n'est pas limitative.

En conséquence, il lui paraît opportun de signaler dès maintenant comme devant retenir l'attention des gouvernements les points complémentaires suivants :

a. Suggestion faite par le gouvernement allemand, et qui ne soulève aucune objection de la part de la France, de comprendre les Pays-Bas, s'ils le désirent, dans le nouvel accord [1];

b. Consultation à prévoir entre les puissances signataires, en cas de tension politique entre elles, en vue de rendre plus efficace le jeu de l'article 11 du pacte de la Société des Nations;

c. Faculté pour chaque puissance signataire d'instituer sur son territoire des organes de constatation sur la base du projet présenté à la conférence pour la réduction et la limitation des armements avec un rapport de M. Bourquin (document Conf. D.C.G. 108 annexe).

17. Le programme ainsi tracé n'épuise pas, d'ailleurs, l'objet de la négociation à envisager en ce qui concerne le règlement de la situation créée le 7 mars 1936. En particulier et conformément aux dispositions arrêtées le 19 mars 1936, on devrait adopter des dispositions propres à interdire ou à limiter l'établissement ultérieur de fortifications dans une zone à déterminer.

A plus forte raison, n'a-t-on pas entendu viser dans le présent mémorandum toutes les questions qui se poseront au cours de la prochaine conférence et pour la solution desquelles sera indispensable la collaboration d'autres pays. On s'est volontairement limité aux principaux problèmes se rattachant directement à la négociation du traité qui devra se substituer au traité de Locarno et qui, à ce titre, et sous réserve d'une entrée éventuelle des Pays-Bas dans la négociation, n'appelle pas la participation d'autres puissances que celle des signataires de ce dernier traité.

Le gouvernement de la République tient à rappeler que, dans l'esprit même de l'arrangement du 19 mars 1936 et du communiqué de Londres du 23 juillet, cette négociation doit être le prélude d'une négociation plus vaste et qui suppose la collaboration de toutes les puissances intéressées.

N.-B. — Le document britannique du 17 septembre appelle de notre part une réponse : on pourrait estimer que cette réponse est contenue dans la communication faite par nous à Londres à la même date, mais, en raison de son caractère, il y aurait quelque inconvénient à ce qu'elle fût portée, telle quelle, à la connaissance du gouvernement allemand. Or, si nous voulons recevoir communication — et cela est nécessaire — de la réponse que fera l'Allemagne à la note britannique, nous devons nous-mêmes avoir remis à Londres un document qui puisse être communiqué à Berlin. Rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce que cette nouvelle version fût portée directement par nos soins à la connaissance des gouvernements de Berlin et de Rome : ce sera un moyen de les engager à nous saisir de leurs propres vues.

[1] Article 14 du plan de paix allemand du 31 mars 1936.

314

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 625. *Londres, 3 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 octobre.)

Les explications que m'a données sir Robert Vansittart, pour justifier le retard du Foreign Office à répondre à mes suggestions concernant le pacte méditerranéen [1], ne sont pas convaincantes, et on peut se demander si le silence gardé jusqu'ici par le gouvernement britannique n'est pas l'indice de dispositions négatives.

Nous connaissons d'une manière générale la répugnance des Anglais à assumer tout nouvel engagement, quelle qu'en soit la portée, en dehors de ceux que comportent le covenant d'une part et le pacte de Locarno d'autre part, ce dernier remplacé maintenant par les assurances énoncées dans le communiqué du 18 mars. Malgré l'importance des intérêts de la Grande-Bretagne en Méditerranée, et malgré les difficultés qu'elle y rencontre depuis quelque temps, il n'est nullement sûr que le Cabinet se décide à rompre la règle qui a fait l'objet, au cours de ces derniers mois, de plusieurs déclarations formelles de sa part devant le Parlement.

Du moins ne voudra-t-il s'engager dans cette voie qu'en présence d'une nécessité clairement démontrée. Cette condition se trouve-t-elle remplie aujourd'hui? Au moment où Votre Excellence m'avait invité à saisir le gouvernement britannique de notre projet, cette initiative avait surtout pour but de faciliter la participation de l'Italie aux négociations de Locarno et de la détourner d'un rapprochement plus accentué avec l'Allemagne. Elle devait aussi apporter des apaisements aux puissances, telles que la Turquie et la Yougoslavie, qu'inquiète la politique italienne. Enfin, elle tendait essentiellement à garantir le *statu quo* de la Méditerranée qui représente un intérêt primordial pour la Grande-Bretagne.

Il y avait là sans doute des considérations auxquelles le gouvernement britannique ne saurait rester insensible. Mais ont-elles toujours le même poids et le même caractère pressant qu'il y a quelques semaines?

J'ai essayé de m'en rendre compte dans une conversation avec M. Sargent, le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office chargé de suivre particulièrement cet ordre de questions. M. Sargent commença par me dire que le Cabinet n'ayant pas délibéré encore sur le principe même du pacte, il ne pouvait exprimer à ce sujet que ses idées personnelles. Une fois prise cette précaution ora-

[1] Allusion au mémorandum français transmis le 16 juillet par la dépêche 1311 à destination de Londres, et publié au tome II de la présente série sous le nº 461 (annexe).

toire, il a manifesté ses sentiments avec une certaine franchise. « Ne craignez-vous pas, observa-t-il tout d'abord, que, dans une telle négociation, le principal souci de l'Italie ne soit d'obtenir, sous le prétexte du *statu quo*, une proportion visant le tonnage des flottes respectives de la Méditerranée? Comment réussirez-vous à écarter de la discussion ce point qui sera aussi gênant pour vous que pour nous, puisqu'il vous obligerait à renoncer à tout déplacement de navires provenant de la mer du Nord, si les circonstances le rendaient nécessaire? D'autre part, quand le gouvernement italien sera pressenti en vue de conclure un pacte de ce genre, ne se rendra-t-il pas compte aussitôt que la garantie qui y sera stipulée serait prise uniquement contre ses ambitions éventuelles et que la conclusion de cet accord équivaudrait à sceller les termes d'un encerclement organisé contre lui? Il est donc très probable, ajoute mon interlocuteur, que nous trouverons l'Italie dans des dispositions analogues à celles de l'Allemagne qui se débat aujourd'hui contre la coalition morale ou matérielle dont elle se sent menacée. Je me demande d'ailleurs si, une fois signé un traité de ce genre, le gouvernement fasciste serait gagné à notre cause et s'il modifierait le moins du monde son attitude ambiguë vis-à-vis du Reich. Au point de vue psychologique, poursuivit-il, je ne pense pas que nous ayons intérêt à multiplier les avances à Rome. Moins nous paraîtrons courir après l'Italie, plus elle se préoccupera de nous ménager. En ce qui concerne les rapports de l'Angleterre avec le gouvernement fasciste, je n'ai pas d'inquiétude. Avec le temps, je suis convaincu que l'apaisement viendra, et si nous ne pouvons pas conclure le pacte méditerranéen, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions régler nos difficultés en tête-à-tête ».

Quant aux autres états méditerranéens, Turquie et Grèce notamment, M. Sargent paraît faire assez bon marché de leurs craintes. Il considère que, quoiqu'on fasse pour elles, les petites puissances nous assiégeront toujours de leurs plaintes. Au reste, on peut observer qu'il n'est pas dans la tradition britannique d'accorder des traités de garantie à sa clientèle. A l'exception du Portugal, qui bénéficie toujours, au moins théoriquement, du traité de 1703, les états qui doivent faire fond sur la protection de l'Angleterre sont obligés de s'en remettre à la tradition et aux intérêts anglais eux-mêmes et non à des promesses écrites ou verbales.

Reste enfin la question de la Russie. M. Sargent l'agite comme une objection que soulèvera le gouvernement italien et qu'il ne sera pas aisé de résoudre. Comme je lui expliquais que nous pourrions modifier la structure du pacte de façon à ne pas y inclure les pays riverains de la mer Noire, il a exprimé l'avis qu'il ne nous serait pas facile d'éliminer le facteur russe et qu'après tout, certaines puissances méditerranéennes auraient le droit de se préoccuper du passage toujours possible d'une flotte soviétique à travers les Détroits.

Cet entretien m'a laissé l'impression que le Foreign Office cherchait non pas tant des amendements à notre projet que des objections contre le principe même du pacte méditerranéen. Il faut faire, bien entendu, la part de la tournure d'esprit propre à M. Sargent, toujours enclin à la critique et au scepticisme. Il est d'ailleurs assez fin pour avoir saisi de lui-même ce qu'il y avait de paradoxal dans son attitude. Il n'a pu s'empêcher de comparer plaisamment

les efforts que nous faisions pour entraîner le gouvernement anglais dans un pacte avec l'Italie, à ceux que le gouvernement anglais avait tentés si longtemps pour nous persuader de faire des accords avec l'Allemagne.

Mais il m'a paru qu'il y avait dans son argumentation des côtés propres à toucher le gouvernement britannique et qui répondent en tout cas à la mentalité de beaucoup de conservateurs. Si le cabinet anglais a pu croire opportun, à certain moment, de faire des sacrifices pour se concilier l'Italie, il n'est plus aussi convaincu aujourd'hui de leur nécessité. En outre, malgré l'humeur hostile qui s'est manifestée de part et d'autre, il n'a jamais pris au tragique sa querelle avec le gouvernement fasciste. Il a toujours cru aussi que des conversations directes avec Rome résoudraient à la longue des litiges qui n'ont un caractère vital pour aucun des deux pays. Et surtout l'Amirauté ne permettra pas qu'on restreigne les forces navales qui sont restées massées autour des positions stratégiques dont l'Angleterre garde le contrôle en Méditerranée. Elle entend conserver sa pleine liberté de mouvement pour être prête à toute éventualité.

315

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1298, 1299. Très confidentiel. Réservé. *Saint-Sébastien, 5 octobre 1936.*[1]

(*Reçu :* le 6, 16 h.)

Le développement de la situation politique en Espagne paraît être actuellement envisagé de la manière suivante par les observateurs italiens.

Trois éléments vont dominer la politique espagnole de demain : l'armée, la Phalange et le carlisme.

Les partis d'autrefois et les personnalités qui les représentent encore se trompent en se figurant que les événements militaires vont restaurer leur pouvoir. Tous ces vestiges du passé seront mis à l'écart, soit dans des postes honorifiques comme il vient d'arriver pour le général Cabanellas, soit d'autre façon.

Le général Franco maintiendra l'armée dans l'accomplissement de ses devoirs militaires et s'orientera d'un manière intelligente et prudente parmi les facteurs politiques de la situation.

Le carlisme sera le facteur de droite. On ne saurait méconnaître sa vigueur, mais sa base territoriale est étroite et son fanatisme réactionnaire ne lui permettra pas de dominer l'ensemble du pays.

(1) Par courrier.

La Phalange se considère elle-même comme l'élément le plus avancé. En réalité, elle formera une sorte de centre. En effet, elle a largement ouvert ses rangs à d'anciens révolutionnaires qui, ne sachant plus où s'encadrer, trouvent, en elle, un milieu jeune et novateur qui convient à leur tempérament.

Cette assimilation de certains éléments révolutionnaires par la Phalange est un phénomène heureux. Il en résultera la constitution d'une force à la fois réformatrice et disciplinée grâce à laquelle la structure sociale de l'Espagne pourra se rajeunir.

Le principal défaut de cette force est toutefois qu'il lui manque un chef. Le jeune Primo de Rivera, si, comme on l'affirme, il survit dans sa prison d'Alicante, unit à toutes ses qualités une inexpérience et une tendance à la rêverie qui l'exposent à se laisser tromper par de fâcheux conseils.

La forme du nouveau régime ne doit pas être la monarchie. L'Espagne n'est plus monarchiste et un monarque ne pourrait pas être un dictateur. Le général Franco, en corrigeant le titre qu'on lui avait conféré [1], a évité tout ce qui aurait pu lui donner l'apparence de prendre prématurément parti quant à la forme du régime. Il s'achemine probablement vers un état de choses analogue à celui qui existe en Hongrie : une régence sans roi. Ce serait une bonne formule.

Le parti national-socialiste allemand, plutôt que le gouvernement du Reich, a des agents partout dans la zone militaire. Il en a dans l'armée, dans la marine, dans l'aviation, dans les différents partis. Ces agents sont connus. Ils n'obtiennent pas des résultats proportionnés à leurs efforts. Au contraire, ils semblent avoir provoqué une certaine réaction antiallemande dans des milieux où ils travaillaient trop fort, notamment dans la Phalange.

Les chefs de la Phalange s'appliquent à s'instruire sur (*sic*) les institutions qui existent en Allemagne et en Italie. Ils envoient des informateurs non officiels dans ces pays. A la suite de ces études comparées, l'influence du fascisme a beaucoup plus de chance de prévaloir que l'influence hitlérienne. Ce n'est pas que l'Espagne puisse devenir fasciste : sa nature s'y oppose et rien ne l'y a préparée. Mais elle prendra modèle sur certains traits de la méthode et de l'œuvre fascistes. En particulier, il n'est pas à redouter que la Phalange espagnole verse dans les conceptions germaniques en ce qui concerne la méconnaissance du droit de propriété. M. Primo de Rivera lui-même a de la fortune et il est un *señorito*. Aucun parti ne saurait gouverner l'Espagne actuelle en menaçant la propriété privée. C'est bien plutôt la politique de M. Mussolini, défenseur de l'épargne, qui l'emportera en Espagne sous l'action de la Phalange.

Les bruits selon lesquels l'Italie tenterait de s'établir aux Baléares sont absurdes. L'Italie sait bien que le futur régime espagnol sera farouchement nationaliste et qu'on risquerait les pires difficultés avec lui si l'on prétendait lui demander un démembrement quelconque de la souveraineté nationale. Cependant, on ne doit pas négliger les efforts que les Allemands font avec ténacité pour s'installer aux îles Canaries. Ils ne tenteront vraisemblablement rien dans

[1] « Chef de l'État » remplaçait « Chef du gouvernement », dans un décret du 29 septembre, de la Junte de Burgos, pour désigner le général Franco.

la Méditerranée, mais les Canaries sont pour eux un objectif qui ne date pas d'aujourd'hui et qu'ils visent très activement à l'heure actuelle.

De l'entretien au cours duquel j'ai recueilli les indications résumées ci-dessus, je conserve surtout l'impression qu'il doit y avoir, entre l'Allemagne et l'Italie, une entente expresse ou tacite qui limite les mesures à prendre à l'occasion de la guerre civile d'Espagne et en vertu de laquelle la zone d'action allemande ne s'étend pas à la Méditerranée ni la zone d'action italienne à l'Atlantique.

Cette entente n'empêche d'ailleurs pas l'Italie d'être attentive aux visées allemandes, notamment en ce qui touche les îles Canaries, et le gouvernement de Rome ne regretterait sans doute pas que d'autres puissances y fissent obstacle.

Si ces conjonctures correspondaient à la réalité, l'Espagne aurait tendance à devenir, pour l'Allemagne et pour l'Italie, un théâtre d'opérations diplomatiques tantôt convergentes et tantôt divergentes, comme pourrait l'être la Hongrie par exemple.

316

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1308. *Saint-Sébastien, 6 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 7, 16 h. 30.)

Dans un intéressant rapport qu'il a rédigé pour son département et dont je ferai parvenir une copie à Votre Excellence, notre attaché de l'Air expose que les avions et les aviateurs fournis par l'Allemagne et par l'Italie au parti militaire espagnol ont rendu à celui-ci des services décisifs, tant pour le transport des troupes et du matériel qu'au cours des combats. Dans une autre communication (2), le commandant Bizard ajoute que les aviateurs allemands au service du parti militaire espagnol annoncent, dans leurs derniers comptes rendus, qu'ils ont nettement démontré leur supériorité sur leurs adversaires français et russes qui pilotaient des avions gouvernementaux; les Allemands estiment que leur tactique est meilleure et ils manifestent un certain mépris pour les aviateurs russes.

Ces informations confirment et précisent les impressions que beaucoup d'observateurs ont pu recueillir, tant chez les ennemis du gouvernement espagnol que parmi ses amis. Personne ne conteste, semble-t-il, la supériorité que l'aviation du général Franco, dont le matériel et le personnel venaient principalement d'Allemagne ou d'Italie, a marquée sur l'aviation gouvernementale qui s'était surtout procuré des appareils en France. Je crois, pour ma part, que la mauvaise organisation des forces gouvernementales et le rôle joué par les anarchistes auraient assuré la victoire aux chefs militaires même s'ils

(1) Par courrier.

(2) Ces deux rapports de l'attaché de l'Air n'ont pas été reproduits. Ils sont pour le fond résumés par le télégramme présent.

n'avaient pas disposé d'une supériorité aérienne aussi nette; mais on ne saurait nier que cette supériorité a singulièrement facilité et hâté leurs succès.

De ces constatations il faut peut-être tirer, en dehors des conclusions militaires qui ne sont pas de ma compétence, un enseignement politique assez important. L'expérience acquise pendant la guerre civile d'Espagne peut faire supposer aux conseillers militaires des gouvernements de Berlin et de Rome que la France est actuellement en état d'infériorité dans le domaine de l'aviation militaire. Même erronée, cette supposition peut produire sur ceux qui la concevront un effet aussi encourageant que si elle était exacte. Le danger d'une guerre européenne risque ainsi de se rapprocher.

317

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 629. Confidentiel. *Londres, 6 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

Le bruit a couru ces jours derniers que le Foreign Office, considérant comme certaine la victoire finale des insurgés, songerait à modifier son attitude vis-à-vis du gouvernement insurrectionnel de Burgos. Certains ajoutaient même que des relations avaient déjà été nouées entre la Junte et les agents britanniques.

J'ai profité d'un entretien avec le sous-secrétaire adjoint au Foreign Office, qui s'occupe des affaires d'Espagne, pour m'enquérir de ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces rumeurs.

Sir George Mounsey m'a déclaré en termes catégoriques que, jusqu'à présent, aucun rapport d'aucune sorte n'avait été engagé avec les représentants des généraux rebelles. Seul le consul britannique à Vigo avait été obligé de se mettre, à différentes reprises, en relation avec les autorités nationalistes locales pour assurer la protection des sujets britanniques résidant dans le nord de l'Espagne. A Séville même, il ne semble pas que le consul anglais soit entré en contact avec la nouvelle administration. A Burgos il n'y a aucun agent anglais de carrière.

Quant aux personnalités espagnoles qui se donnent pour représentants du gouvernement nationaliste à Londres, mon interlocuteur m'a assuré qu'il n'y avait eu de leur part aucune tentative pour approcher le gouvernement britannique. Les journaux ont cité le nom du marquis de Portago plus connu comme joueur de polo que comme diplomate, qui a fait quelques déclarations à la presse au nom du général Cabanellas, et le vieux marquis Merry del Val, ancien ambassadeur du roi Alphonse XIII qui, lui aussi, a affirmé que les généraux rebelles n'avaient jamais fait de promesse de cession territoriale à des états étrangers comme on les en a soupçonnés. Le Foreign Office ignore la présence de ces messieurs à Londres et ne pense pas qu'ils se hasarderaient, étant donné les dispositions actuelles du gouvernement britannique, à se manifester en cette qualité auprès de lui.

Si j'en juge par les indications que m'a adressées sir George Mounsey, le Foreign Office est plutôt sceptique sur les promesses qu'auraient faites les rebelles à l'Italie ou à l'Allemagne pour obtenir leur concours effectif dans la préparation du mouvement insurrectionnel. Il ne lui paraît pas vraisemblable que des généraux espagnols aient cru pouvoir disposer de certaines parties du territoire national au moment d'entreprendre une action d'ensemble contre le gouvernement républicain, qu'ils accusaient eux-mêmes de livrer l'Espagne à l'anarchie. Quant à des concessions d'ordre économique ou à des facilités d'ordre aéronautique, la question leur semble douteuse. En présence des renseignements qui leur étaient parvenus des Baléares, ils se sont demandé s'il n'y avait pas eu quelque entente pour l'utilisation ultérieure de l'archipel par l'aviation italienne. Sir George Mounsey m'a d'ailleurs affirmé formellement qu'il n'avait reçu jusqu'ici aucune indication de nature à confirmer cette hypothèse. Mais ces craintes expliquent la démarche que le gouvernement britannique a fait effectuer à Rome pour s'assurer que l'Italie n'avait pas l'intention de prendre hypothèque sur une position si importante du bassin occidental de la Méditerranée.

Que se passera-t-il si Madrid venait à tomber aux mains des rebelles? Cette hypothèse ne paraît pas avoir été envisagée jusqu'ici au Foreign Office. Il est bien évident que le jour où cette éventualité se réaliserait, il se poserait des questions de fait auxquelles le gouvernement britannique serait tenté de donner suite conformément aux méthodes empiriques qui inspirent toujours sa politique. On préfère à Londres ne pas penser trop longtemps d'avance à des cas embarrassants comme celui-ci, et d'ailleurs le départ progressif des Anglais résidant dans la capitale espagnole réduit en même temps les raisons que le gouvernement anglais aurait d'intervenir immédiatement auprès des nouvelles autorités.

Le public ne semble pas avoir accordé sa sympathie à aucun des camps en présence. Dans les milieux de gauche, où on défend avec chaleur la cause du gouvernement, on ne laisse pas d'être impressionné par le progrès des éléments extrémistes, ainsi que par le récit des excès commis sous le prétexte de se défaire des suspects. Certains faits d'armes, tels que la résistance de l'Alcazar de Tolède, ont ramené à leur égard des sentiments plus favorables, mais on ne montre aucune satisfaction devant la perspective d'un nouvel état fasciste apparaissant en Europe.

Aussi le Foreign Office a-t-il conscience des difficultés que soulèverait pour lui un progrès décisif des forces insurgées. Sans paraître supposer que le cabinet britannique puisse se départir de la position qu'il a toujours prise en faveur de la légalité et du gouvernement constitutionnel, j'ai signalé au sous-secrétaire d'État permanent l'intérêt qui s'attache à ce que les deux gouvernements continuent à agir en pleine harmonie vis-à-vis des affaires d'Espagne et je lui ai demandé de me tenir au courant des réactions que susciterait auprès du gouvernement de Saint-James le développement des événements de la Péninsule. Sir Robert Vansittart m'a promis de s'entretenir avec moi de la situation chaque fois que des faits nouveaux le rendraient nécessaire.

318

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1176 à 1178. *Rome, 7 octobre 1936, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 0 h. 15.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1150 et 1156 (1).

Le ministre des Affaires étrangères que j'ai vu ce matin m'a confirmé spontanément que les lettres de créance de mon successeur devraient être libellées au nom du Roi d'Italie, Empereur d'Ethiopie. « C'est là, a-t-il ajouté, une décision formelle de M. Mussolini. » Comme j'observais qu'un traitement différent était fait à l'ambassadeur des Etats-Unis, récemment arrivé, le comte Ciano m'a répondu que le cas de M. Phillips était le dernier et qu'à l'avenir, la règle nouvelle ne souffrirait pas d'exception. « Voilà, a-t-il conclu, une des nombreuses raisons pour lesquelles il aurait mieux valu ne pas changer pour le moment le représentant de la France. » (2)

Je crois de mon devoir de ne pas cacher à Votre Excellence ces paroles, si personnelles puissent-elles paraître.

Le ton déterminé sur lequel s'est exprimé le comte Ciano ne permet guère de penser que M. Mussolini puisse être actuellement amené à revenir sur sa décision. Je constate d'ailleurs que depuis la démission du prince de Ligne, qui a quitté Rome le 19 mai, on ne lui a pas encore donné de successeur.

319

M. LAGARDE, SOUS-DIRECTEUR DU SERVICE FRANÇAIS DE LA S.D.N.,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 228 à 230. *Genève, 7 octobre 1936* (3).

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 15, 21 h. 20.)

La politique britannique au sujet du désarmement s'est manifestée aujourd'hui d'une manière particulièrement significative à propos de la discussion du rapport final de la troisième commission (4).

La délégation anglaise n'avait d'ailleurs jamais dissimulé que l'examen

(1) Ces télégrammes laissaient prévoir la nouvelle annoncée dans le présent télégramme.

(2) M. de Saint-Quentin était nommé à Rome-Quirinal le 25 septembre précédent.

(3) Par téléphone.

(4) La Grande-Bretagne a demandé que la réunion du bureau de la conférence du désarmement n'ait lieu qu'après que la conférence locarnienne ait obtenu des résultats.

du problème en cause lui paraissait inopportun, surtout dans l'ambiance de Genève. Le gouvernement de Londres est décidé à poursuivre le réarmement du pays quoiqu'il lui en puisse coûter et sans que rien l'en puisse dissuader. Toute disposition de nature à l'entraver dans cette voie serait écartée par lui. Aussi bien s'est-il évertué à édulcorer le texte, pourtant peu ambitieux, qui était soumis à la réunion.

C'est ainsi que M. MacDonald en est arrivé, a propos d'une allusion à la ruine financière qu'entraînerait la concurrence des armements, à affirmer que l'Angleterre ne courait point ce risque, qu'elle pouvait sans aucune inquiétude à cet égard se consacrer à l'achèvement du programme arrêté par elle. Cette fierté presque agressive montre avec quelle ténacité nos voisins comptent travailler à la restauration de leurs forces. Animé du même esprit, le délégué britannique eût souhaité qu'aucune mention spéciale ne fût faite de notre nouvelle législation sur la fabrication et sur le commerce des armes : il importe en effet que l'industrie qui se consacre à cette activité soit libre de toute préoccupation quant à l'avenir et, par là même, soit en mesure de presser selon les besoins du moment le rythme de sa production.

M. Paul-Boncour s'est attaché, tout en tenant compte des soucis de l'Angleterre, à empêcher que la Commission conclût, ne fût-ce qu'implicitement, dans un sens par trop pessimiste. La plupart des délégations, instruites par l'expérience et préoccupées du présent, n'en ont pas moins laissé apparaître la modestie des espoirs qu'elles fondent en la matière.

320

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 963. *Prague, 7 octobre 1936* (1)

(*Reçu :* le 9, 17 h. 30.)

J'ai été reçu ce matin par M. Benès.
Le Président m'a confirmé ce que m'avait dit hier M. Krofta : jamais la question des Allemands des Sudètes n'a été évoquée dans les conversations entre hommes d'État responsables tchécoslovaques et allemands comme devant entrer en ligne de compte à l'occasion de la conclusion hypothétique d'un pacte entre Prague et Berlin.

M. Benès m'a répété que, comme il l'avait toujours dit et en dernier lieu déclaré publiquement dans un de ses discours de cet été, un pareil pacte ne pourrait être éventuellement conclu que dans le respect de tous les engagements de la Tchécoslovaquie et le maintien intégral de toutes les alliances et amitiés

(1) Par courrier.

de cet état, qu'en d'autres termes il devrait faire partie d'un règlement général de la sécurité européenne.

Il m'a cependant rappelé qu'à Locarno lui et les membres de la délégation tchécoslovaque avaient toujours négocié bilatéralement avec les Allemands, et que les négociations une fois terminées, le pacte qui en était la conclusion avait seulement été encadré dans les accords généraux.

Je lui ai demandé si l'évocation de ce précédent devait me faire entendre qu'il concevrait, le cas échéant, dans la situation actuelle, une négociation isolée avec l'Allemagne.

Le Président m'a répondu qu'aujourd'hui c'est à peine s'il pouvait espérer, pour la Tchécoslovaquie, des conditions de participation à la négociation aussi favorables qu'à Locarno. Il serait déraisonnable de souhaiter mieux. M. Benès a ajouté qu'au surplus il ne voulait ni gêner le gouvernement français, ni alourdir sa tâche. Il ne croyait pas impossible qu'à propos de la négociation du nouveau Locarno, l'Angleterre et la Belgique se montrassent favorables au désir de l'Allemagne de ne pas étendre les pourparlers au-delà de l'ouest de l'Europe. M. Benès est préoccupé d'éviter que la France puisse être amenée, par souci de ses alliés du centre et de l'est de l'Europe, à apparaître comme responsable de l'échec éventuel du nouveau Locarno.

J'ai répondu qu'à ma connaissance le gouvernement français persévérait fermement dans sa résolution, sinon de comprendre l'organisation de la sécurité du centre et de l'est de l'Europe dans les négociations relatives au nouveau Locarno, du moins de faire suivre ces négociations d'une autre tractation ayant pour objet l'organisation de la sécurité générale européenne. Il me paraissait probable, ai-je ajouté, que Londres était instruit de ce point de vue.

Le Président a répliqué qu'il entendait comme moi que le règlement de la sécurité européenne devait être général. Aussi, en cas de négociation parallèle des deux accords, estime-t-il que la mise en vigueur du premier signé devrait être subordonnée à la conclusion de l'autre.

Il est évident que la Tchécoslovaquie ne s'engagerait pas dans une négociation avec l'Allemagne sans s'être mise préalablement d'accord avec la France et ses alliés de la Petite Entente. C'est ce que m'a affirmé M. Krofta entre autres au mois de juillet (voir mon télégramme nº 723) [1], et ce qui résulte des conditions rappelées ci-dessus dans lesquelles le cabinet de Prague concevrait l'ouverture de pareils pourparlers.

La conversation de plus de deux heures que j'ai eue avec le Président a été de sa part tout entière imprégnée de la réaffirmation catégorique de sa fidélité au système français, de la constatation qu'un pacte entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, qui n'ont entre elles aucun sujet de désaccord direct, n'était rendu nécessaire ou simplement désirable qu'en tant que la Tchécoslovaquie restait fermement attachée à ce système. Je suis donc persuadé que M. Benès ne cherche pas à régler les relations germano-tchécoslovaques en dehors de nous ni à côté de l'alliance de son pays avec la France. Son esprit de négociateur professionnel le porte seulement à étudier la meilleure méthode de travail

[1] Document du 17 juillet, non reproduit, et dont le sens est indiqué ici.

pour obtenir l'organisation de la sécurité générale de l'Europe, et c'est le résul tat de ses réflexions dont il m'a fait part dans un entretien très confiant.

D'autre part, le Président m'a parlé à plusieurs reprises de sa résolution de se défendre et de « soulever le ciel et la terre » s'il est attaqué par l'Allemagne. Il l'a dit à Berlin. Il estime que la fermeté est le plus sûr moyen de s'assurer le respect et une certaine bonne volonté de la part du Reich. Il veut que son armée « relativement petite », que l'organisation technique de son pays soient « au moins aussi parfaites » que l'armée et l'organisation allemandes.

Au surplus, M. Benès, comme M. Krofta, considère avec un grand pessimisme la situation économique et financière de l'Allemagne. Il attend prochainement dans ce pays l'adoption de mesures de véritable spoliation qu'il voit encore plus radicales que celles prises par M. Mussolini.

Ces mesures à son avis ne remettront pas le Reich en selle. La généralisation à d'autres puissances de la coopération économique et monétaire convenue entre Paris, Londres et New-York [1] rendra en effet, à ses yeux, les exportations allemandes de plus en plus difficiles. Berlin sera obligé de recourir à l'aide de la France et de l'Angleterre. M. Hitler le sait, et c'est pour cela qu'il cherche à retarder les négociations en vue de la conclusion du nouveau Locarno, négociations qu'il entend utiliser afin d'obtenir de ses interlocuteurs l'aide économique et financière indispensables.

M. Benès pense que le Reich payera cette aide de concessions politiques dans l'ordre de l'organisation de la sécurité et qu'ainsi le « spectre de la guerre s'écarte de nous ».

321

Note soviétique [2]

au Comité de non-intervention

Traduction.

Par les notes adressées, le 15 septembre 1936, aux gouvernements de Portugal, d'Allemagne et d'Italie, le gouvernement espagnol proteste contre l'aide en matériel de guerre prêtée continuellement par ces états aux rebelles espagnols. Le gouvernement espagnol a également transmis ces notes à tous les autres participants de l'accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne, en les priant de prendre des mesures pour mettre fin à une situation où le gouvernement légitime d'Espagne s'est trouvé dans un état de blocus de fait, alors que les rebelles reçoivent de divers côtés, sans aucun empêchement, les avions militaires et d'autres armements.

[1] Allusion à l'accord tripartite anglo-franco-américain du 25 septembre. Voir ci-dessus n° 288.

[2] Cette note de M. Kagan, représentant soviétique au Comité, a été remise le 7 octobre à 15 h. 30, à Genève, à M. Viénot par M. Potemkine.

Dans son discours à la séance plénière de l'Assemblée [1], le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, M. Alvarez del Vayo, a posé la même question devant tous les états membres de la Société des Nations.

Une longue énumération des faits constituant des violations de l'accord de non-intervention, et se rattachant à la période la plus récente, a été présentée par le gouvernement espagnol dans le *Livre blanc* [2] qu'il vient de publier, ainsi que dans les documents supplémentaires publiés par le même gouvernement à Genève, le 3 octobre. Il suffirait d'en mentionner les faits suivants.

Le 7 septembre arrivèrent à Séville, venant du Portugal, 23 wagons avec des caisses contenant 14 avions démontés qui avaient été expédiés de Hambourg. Le 20 septembre arrivèrent à Tétouan 12 grands avions allemands. Ces avions ont ensuite transporté de Séville des troupes rebelles dites de la « Légion étrangère ». Le 29 septembre, le gouvernement espagnol reçut des informations d'après lesquelles, le 27 septembre, fut expédié de Lisbonne à la frontière espagnole un envoi de gaz asphyxiants et de matériel de guerre de provenance espagnole.

Toute une série de témoins oculaires interrogés par le Comité qui siège à Londres sous la présidence de miss Rathbone, membre du Parlement britannique, ainsi qu'un grand nombre de correspondants des grands journaux qui ont publié leurs observations personnelles, confirment que les fournitures des armements, en premier lieu par la voie du Portugal, continuent sur une large échelle. Les rebelles disposent de dizaines d'avions de bombardement et de destroyers d'origine allemande et italienne, que l'armée espagnole ne possédait pas au moment où la révolte prit naissance. Parmi les avions abattus par les forces gouvernementales, il s'est trouvé neuf avions d'origine allemande, de la marque Henckel. Les troupes des rebelles sont transportées du Maroc en Espagne, à travers le détroit de Gibraltar, sur des avions allemands et italiens. Les régions frontalières du Portugal servent, dès le début de l'insurrection, de base aux rebelles. C'est au Portugal que les rebelles forment leurs unités et c'est de là qu'ils sont ravitaillés en matériel de guerre.

Dès la constitution de notre comité, le gouvernement soviétique n'a pas cessé de poser par mon entremise la question d'une investigation sur l'activité du Portugal, qui enfreint ouvertement l'accord de non-intervention, et de la cessation de tels actes.

Le gouvernement soviétique craint qu'une pareille situation, créée par les infractions répétées de l'accord, rende l'accord de non-intervention inexistant en fait.

[1] Discours du 25 septembre. Le ministre y soulignait la « monstruosité juridique » de l'accord de non-intervention, qui ne profitait qu'aux rebelles. Il faisait état des notes par lui adressées aux puissances signataires de l'accord, dénoncé comme une attaque aux droits du gouvernement espagnol. Il soulignait l'assistance étrangère aux insurgés et les implications internationales de la guerre civile.

[2] Remis par M. del Vayo au secrétaire général de la Société des Nations, le 26 septembre, il comprenait une série de lettres échangées entre MM. Delbos et Alvaro de Albornoz, ambassadeur d'Espagne à Paris, ainsi que les notes adressées aux puissances signataires de l'accord de non-intervention.

Le gouvernement soviétique ne peut consentir dans aucun cas à ce que l'accord de non-intervention soit transformé en un paravent dissimulant l'aide militaire prêtée aux rebelles, contre le gouvernement légitime de l'Espagne, par certains des participants de cet accord.

Par conséquent, le gouvernement soviétique est obligé de déclarer que s'il n'est pas mis fin immédiatement aux violations de l'accord de non-intervention, il se considérera libre des engagements découlant de l'accord.

322

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1934 à 1938. *Londres, 8 octobre 1936, 15 h. 25, 15 h. 5 16 h. 45, 17 h. 3*

(*Reçu :* 17 h., 16 h. 50, 17 h. 25, 18 h. 30, 18 h. 45.)

Je me réfère à ma lettre no 633 (1) et à mon télégramme no 1930.
Le chargé d'affaires de l'U.R.S.S. a remis hier dans la soirée au Secrétariat une seconde lettre (2) dans laquelle il rappelle certains des manquements antérieurement signalés et en évoque de nouveaux basés, soit sur le témoignage de personnes interrogées par la commission d'enquête de Londres sous la présidence de miss Rathbone, député, soit sur les affirmations de correspondants de presse.

Son gouvernement, dit-il, « ne saurait en aucun cas admettre que l'accord servît de paravent à un appui militaire donné aux rebelles par certains participants à l'accord contre le gouvernement légitime de l'Espagne. Si ces violations ne sont pas immédiatement arrêtées, il se considérera comme délié des obligations qui résultent pour lui de la déclaration de non-intervention ».

C'est la lettre de M. Kagan, connue à une heure tardive à Londres par une dépêche Reuter de Moscou, qui a servi de thème aux éditoriaux du *Daily Herald* et du *News Chronicle* dont mon télégramme de presse 1931 (3) a rendu compte ce matin.

Lord Plymouth a fait placer la discussion de la seconde communication russe à l'ordre du jour de la réunion de demain sous le titre : « Attitude de l'U.R.S.S. à l'égard de l'accord de non-intervention ».

(1) Du 7 octobre. Elle transmettait à Paris la copie d'une première lettre adressée au secrétariat du Comité par le chargé d'affaires de l'U.R.S.S., pour le saisir de manquements portugais à l'accord de non-intervention. M. Kagan demandait l'envoi d'une commission impartiale sur la frontière hispano-portugaise. M. Corbin indiquait les raisons pour lesquelles l'institution d'une telle commission pouvait être encouragée.

(2) Reproduite ci-dessus sous le no 321. Cette seconde lettre a été transmise au Département par la dépêche de Londres no 638 du 8 octobre.

(3) Non reproduit (analyse de presse).

D'après les indications que j'ai recueillies ce matin au Foreign Office, lord Plymouth s'est plaint au chargé d'affaires de l'U.R.S.S. de la publicité donnée à sa deuxième lettre, qui a été connue à Genève avant même qu'elle n'arrive entre les mains du président du Comité. Il lui a rappelé qu'il avait été expressément entendu que les débats du Comité ne seraient communiqués à la presse qu'avec l'assentiment de tous ses membres. Il ne semble pas pour le moment que le gouvernement britannique ait arrêté l'attitude à prendre vis-à-vis de la réclamation de l'U.R.S.S. Il est frappé par la concomitance de cet incident avec le développement du congrès d'Édimbourg où deux délégués espagnols ont été invités hier à prendre la parole. D'autre part, sans nier les manquements qui ont pu être commis jadis, il n'a pas l'impression que le Portugal ait continué à favoriser le transit du matériel de guerre depuis son adhésion au pacte de non-intervention.

Chaque fois que le Portugal est en butte à des accusations ou à des soupçons, le gouvernement britannique manifeste le désir de prendre sa défense, soit en raison du rôle tutélaire que la Grande-Bretagne exerce traditionnellement à son égard, soit à cause des assurances qui ont pu être données à M. Monteiro lorsque celui-ci hésitait à prendre part aux travaux du Comité.

J'ai fait observer ce matin à sir George Mounsey que si nous voulons sauvegarder la mission qui nous incombe, il était indispensable de prendre l'attitude la plus nette contre un des participants et de ne rien négliger pour faire la lumière sur les faits allégués. Une large partie de l'opinion en France et en Angleterre ne comprendrait pas que des plaintes aussi graves fussent étouffées par des artifices de procédure. Dès lors, il convient de se demander si nous ne serons pas amenés à préconiser l'établissement d'un comité de surveillance au Portugal comme le suggère le délégué soviétique.

Sir George Mounsey a objecté que le Portugal n'accepterait pas actuellement une pareille entrave à sa souveraineté et que d'autres délégués ne manqueraient pas de réclamer la création d'une surveillance analogue dans certains ports espagnols gouvernementaux. Il estime qu'en tout cas nous ne pouvons nous dispenser d'attendre la réponse du gouvernement portugais conformément à la règle posée par le Comité lui-même. Si cette réponse est un démenti pur et simple, nous n'en serons, dit-il, que plus à l'aise pour suggérer un contrôle.

Il compte s'entretenir de la question avec lord Plymouth, président du Comité, et me fera part des conclusions de l'entretien.

323

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1191 à 1193. *Rome, 8 octobre 1936, 17 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15, 18 h., 18 h. 25.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a rapporté hier la conversation qu'il venait d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères.

Sir Eric Drummond a tout d'abord déclaré au comte Ciano que les armements de l'Angleterre, qui se développaient d'une manière très satisfaisante, notamment en ce qui concerne la marine et l'aviation, n'étaient dirigés contre aucun pays et n'avaient d'autre but que la défense nécessaire de l'Empire.

Parlant ensuite de l'Abyssinie, mon collègue a affirmé à son interlocuteur, de la part de M. Eden, que l'Angleterre voyait sans aucune amertume l'Italie maîtresse de ce pays. Après quoi sir Eric Drummond a commenté le mémorandum anglais de septembre relatif à la conférence de Locarno. Le comte Ciano ayant marqué sa surprise de ce que l'Italie, puissance garante de 1925, ne fût pas mentionnée dans ce document, l'ambassadeur a répondu que le mémorandum présupposait le maintien en vigueur du traité de Locarno et ne faisait qu'y ajouter une garantie régionale en faveur de la Grande-Bretagne, garantie que l'Italie pouvait de son côté négocier également, si elle le jugeait à propos, avec l'Allemagne et la France. A quoi le ministre des Affaires étrangères a observé que dans ces conditions l'Allemagne aurait intérêt à attaquer soit l'Angleterre non garantie par l'Italie, soit l'Italie non garantie par l'Angleterre.

Mon collègue a été frappé de ce que, au cours de leur conversation, le comte Ciano avait toujours fait allusion à des éventualités d'agression par l'Allemagne seule. Il a emporté de cette visite l'impression que les relations italo-allemandes n'étaient pas bonnes en ce moment, et il m'a félicité de la part de son gouvernement de l'heureuse action que j'avais exercée durant l'été pour empêcher que l'affaire espagnole ne prêtât à une conjonction des deux dictatures.

324

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3169 à 3171. *Berlin, 8 octobre 1936, 19 h. 51, 19 h. 52, 19 h. 53.*
(*Reçu :* 20 h. 25, 20 h.)

Suite à mon télégramme nº 3165 (1).

La démarche russe auprès de la Commission de non-intervention de Londres (2) est présentée cet après-midi par la presse berlinoise comme l'aveu indirect que la situation du gouvernement du Madrid est tenue à Moscou pour désespérée.

En même temps les journaux de la capitale du Reich accusent les Soviets de renverser cyniquement les rôles. La guerre civile qui se déroule en Espagne est, disent-ils, l'œuvre des Russes. Dès l'origine, ceux-ci ont envoyé dans la Péninsule de l'argent, des instructeurs militaires, des navires, des avions et même des diplomates, tels que M. Rosenberg et le consul général de Barcelone.

Certaines feuilles en voient l'aveu dans les remerciements publics adressés, au moyen de la radio, à la Russie par le nouvel ambassadeur d'Espagne qui vient d'arriver à Moscou. Selon un procédé connu, déclarent-elles, ce sont les voleurs qui crient au voleur.

Sur les suites éventuelles de l'initiative russe, la presse berlinoise demeure réservée. Elle semble croire que l'Angleterre et la France, malgré l'embarras extrême qu'elles éprouvent, s'efforceront d'empêcher le conflit de rebondir.

325

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 664. Secret. Réservé. *Bruxelles, 8 octobre 1936* (3).
(*Reçu :* le 9, 12 h.)

M. Van Zeeland, qui va mieux mais n'est pas entièrement rétabli, m'a reçu cet après-midi à son domicile privé.

Je lui ai rappelé les déclarations qu'il m'avait faites le 29 juillet dernier (4) et lui ai fait part de la vive surprise qu'avait causée le langage très différent

(1) Le télégramme nº 3165, du 8 octobre, signalait l'ambiance hostile à l'U.R.S.S. régnant alors dans le Reich.

(2) Voir ci-dessus, nos 321, 322 (et notes).

(3) Par courrier en clair.

(4) Voir ci-dessus, nº 47.

tenu par M. Spaak et par ses collaborateurs à Votre Excellence et à la délégation française à Genève [1]. J'ai attiré son attention sur l'inquiétude que l'évolution ainsi manifestée était susceptible d'éveiller dans l'opinion française. J'en ai profité pour déplorer les indiscrétions qui avaient déjà provoqué, en Belgique, des polémiques de presse de nature à peser sur le développement de la négociation.

Le Premier ministre a répondu tout de suite sur ce dernier point en affirmant de la manière la plus catégorique, malgré mes protestations, que les informations dont avaient fait état Mme Tabouis et Pertinax [2] ne pouvaient provenir en aucune façon de la délégation belge. Restant chacun sur nos positions à cet égard, nous sommes tombés du moins d'accord pour reconnaître qu'il y avait un intérêt capital à ne pas fournir un nouvel aliment à la presse en cette matière.

Abordant le fond du sujet, mon interlocuteur a déclaré qu'il n'avait en aucune façon modifié sa position du 29 juillet. Il n'est pas question à ses yeux de neutralité garantie. Il ne renie nullement le principe d'assistance. D'autre part, comme il l'avait dit alors, il veut à la fois renforcer et non affaiblir la position de son pays, renforcer les garanties de paix, mais aussi proportionner les engagements de la Belgique à sa force et à ses moyens.

Il m'a spécifié que M. Spaak, à Genève, avait voulu avoir avec le représentant de la France une conversation à cœur ouvert, en attirant son attention sur les difficultés du gouvernement belge; mais il s'agissait là d'une explication entre amis, permettant des échanges de vues en toute franchise, et destinés à inciter de part et d'autre à l'examen des points de vue dans un esprit d'entière confiance, ce qui soulignait la nécessité de conserver à ces conversations un caractère strictement confidentiel.

Comme j'objectais que M. Spaak avait indiqué nettement que le gouvernement belge, pour les raisons exposées par lui, devait envisager que la Belgique n'intervienne que comme puissance garantie et non garante, le Premier ministre a soutenu que son ministre des Affaires étrangères n'avait fait ainsi qu'exposer une éventualité, mais n'avait en aucune façon pris une position définitive. Quant à lui, il entendait n'en prendre une qu'à la conférence même.

J'ai fait observer que cela impliquait qu'il n'était donc pas sûr de conserver la position prise le 29 juillet, qu'il venait cependant de me réaffirmer.

M. Van Zeeland s'est appliqué à me démontrer qu'il ne s'agissait que de chercher une formule qui fera admettre l'attitude du gouvernement par la grande majorité du pays. Il voudrait que nous nous montrions compréhensifs, et que nous lui fassions confiance.

Je lui ai résumé alors les observations présentées par Votre Excellence à M. Spaak, et les arguments exposés à MM. Van Langenhove et Van Zuylen.

(1) Voir ci-dessus nos 287 et 296.

(2) Articles parus respectivement dans *L'Œuvre* et *L'Écho de Paris*. Le télégramme 653 de Bruxelles, du 5 octobre, retraçait les réactions de la presse belge aux affirmations de Mme Tabouis, selon lesquelles la Belgique se refusait à donner des garanties en échange de celles qu'elle recevait, bien qu'elle n'eût pas à se plaindre de la France et qu'elle n'eût aucune raison de s'en détacher.

Il en était informé. Mais il n'avait pas encore connaissance de la note sur l'aspect militaire du problème [1]. Je la lui ai montrée. Il l'a lue avec un visible intérêt. Puis il m'a déclaré avec force qu'il ne pouvait pas être question d'envisager un affaiblissement de la défense nationale belge contre une agression allemande. Nous allions en avoir tout prochainement une preuve éclatante, car mercredi prochain — et il m'a prié de demander à Votre Excellence de garder jusqu'à nouvel ordre un caractère strictement secret à cette nouvelle — le Roi présiderait un Conseil extraordinaire qui déciderait la présentation immédiate au Parlement des projets militaires, sur lesquels le gouvernement poserait la question de confiance.

J'ai répondu que, tout en enregistrant avec satisfaction cette nouvelle, je persistais à penser que, si la Belgique revenait à une position analogue à celle qu'elle avait avant la guerre, les liens entre les états-majors français et belge se relâcheraient, pour les raisons exposées dans la note militaire aussi bien que pour d'autres que je tirais de ma connaissance de la psychologie belge. Dans ce cas, l'aide française n'aurait plus la même efficacité, et la sécurité belge risquerait d'en être diminuée.

M. Van Zeeland m'a affirmé que, loin de ralâcher ces liens, il les voulait de plus en plus étroits. « Alors, ai-je dit, ne faites rien pour les compromettre. » Et j'ai fait allusion à la possibilité d'un revirement de l'opinion française qui, en présence de l'attitude nouvelle du gouvernement belge, pourrait se montrer même opposée au maintien de notre garantie.

Le Premier ministre m'a répété que c'était une question d'application. Il a repris l'argument de M. Spaak sur l'intérêt qu'il y aurait à faciliter l'accession de la Hollande.

J'ai alors montré l'importance du jeu de l'assistance, notamment en matière aérienne.

M. Van Zeeland m'a avoué qu'il était très frappé de cet aspect de la question et des arguments contenus dans la note, dont il m'a demandé une copie pour pouvoir l'étudier.

Résumant l'entretien, il m'a affirmé encore qu'aucune position n'était arrêtée, que les conversations avec nous n'avaient qu'un but d'exploration, ce qui impliquait qu'on devait de part et d'autre exposer franchement ses arguments : « Si vous prenez nos propos pour des positions de principe, a-t-il ajouté textuellement, dites-le, et nous changerons de langage et d'attitude. Mais soyez convaincu que je ne veux pas affaiblir la situation et la sécurité de la Belgique, non plus que relâcher nos liens avec vous. Quant aux formules employées, d'abord, il n'est pas question de *neutralité garantie*. Parler d'une Belgique garantie mais non garante, c'est autre chose, car cela pose la question de proportionner les engagements de la Belgique à ses forces. Mais en précisant cette distinction, je tiens à affirmer que nous n'avons rien décidé à cet égard. Il est exact que j'entends rester fidèle au principe d'assistance, mais sous réserve de ses modalités d'application. En tout cas, je réserve toute décision définitive jusqu'à la conférence. D'ici là, je suis prêt à continuer avec

[1] Allusion à la note datée du 2 octobre, et citée ci-dessus sous le n° 300 (note).

le gouvernement français des conversations confidentielles ayant le caractère entièrement confiant et amical que j'envisage, pour qu'elles puissent être fructueuses. »

En rapportant ces propos du Premier ministre, je crois devoir les rapprocher des observations contenues dans mon télégramme nº 651 (1), concernant la répugnance que cause ici l'idée que la Belgique puisse être *garante* d'états plus puissants qu'elle, et sur la crainte que provoquent les conséquences possibles d'une réciprocité jugée disproportionnée à ses forces.

Il conviendrait à mon sens de rester très fermes sur le fond, en mettant la Belgique en présence des réactions que pourrait amener de notre part son refus éventuel d'accepter les obligations d'assistance, mais de rechercher les concessions de forme qui, par l'emploi de formules appropriées, permettraient au gouvernement belge de défendre devant son opinion une décision conforme à la fois aux intérêts de la Belgique et aux nôtres.

326

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nºs 971 à 979. *Prague, 8 octobre 1936* (2).

(*Reçu :* le 10, 12 h.)

Le Président m'a parlé longuement de la Pologne. Il l'a fait sans sympathie et avec animosité. Je l'ai senti très agacé des prétentions et de la hauteur du gouvernement de Varsovie, de la distance qu'il prétend tenir dans ses rapports avec Prague. Il m'avait été rapporté que M. Hodza considérait le général Rydz-Smigly comme un brave soldat sans culture politique, incapable de se défendre contre les intrigues et la cautèle de M. Beck. Je ne l'ai pas dit à M. Benès. Celui-ci, sans aller aussi loin, tient le général pour un homme de moins d'intelligence diplomatique et de ressources que son ministre des Affaires étrangères. Tant que M. Beck ne sera pas écarté du pouvoir, la partie, pense-t-il, ne pourra être gagnée en Pologne. Comme l'a écrit souvent M. Léon Noël, j'ai fait observer à M. Benès que les attaques de presse surtout ne faisaient que fortifier la situation du ministre auprès de l'amour-propre polonais.

Votre Excellence sait que M. Benès a fait tenir au général Gamelin un mémoire sur les rapports polono-tchécoslovaques, que celui-ci a fait lire ce document au général Rydz-Smigly et que l'accueil qu'y a fait ce dernier n'a pas été défavorable.(3)

Cependant, a dit au Président le général Krejci, au général Gamelin qui

(1) Voir ci-dessus, nº 307.
(2) Par avion.
(3) Sur ce mémoire (publié ci-dessus sous le nº 215), voir également les nºs 301 et 308.

demandait au général Rydz-Smigly quelle attitude prendrait la Pologne si la Tchécoslovaquie était attaquée par l'Allemagne, l'Inspecteur général de l'armée polonaise a répondu que le gouvernement de Varsovie remplirait à l'égard de celui de Prague ses obligations de membre de la Société des Nations. Éclairé par l'exemple de l'affaire éthiopienne, M. Benès estime que cette réponse signifie que la Pologne garderait la neutralité dans le conflit. Le général Gamelin aurait continué la conversation en demandant ce que ferait la Pologne si c'était la France qui était attaquée par l'Allemagne : la Pologne et la Tchécoslovaquie, étant toutes deux les alliées de notre pays, devraient marcher ensemble à son secours. Le général Rydz-Smigly aurait répondu que la Pologne s'entendrait à ce sujet avec la France.

M. Benès estime que cette répugnance à se prêter à l'établissement de rapports directs et confiants avec le gouvernement de Prague doit être attribuée à la terreur de l'Allemagne qui inspirerait toute la politique du gouvernement de Varsovie. Celui-ci craindrait d'indisposer Berlin en se rangeant avec la Tchécoslovaquie. Je n'ai pas bien compris si c'était là seulement l'avis du Président ou si, d'après le général Krejci, le général Rydz-Smigly l'avait avoué au général Gamelin. Dans tous les cas, M. Benès se dit persuadé que l'Inspecteur général de l'armée et presque tout le personnel politique polonais partagent ce sentiment.

M. Benès m'a demandé quelle attitude pouvait adopter la Tchécoslovaquie vu la position prise par la Pologne. Elle ne pouvait, lui semblait-il, que prendre la position symétrique. J'ai répondu que la Tchécoslovaquie étant gouvernée par un homme d'État de l'ampleur de vues et de la pénétration du Président, je pouvais concevoir au contraire qu'elle mît au premier plan de ses préoccupations le caractère vital du péril qui la menaçait comme la Pologne, qu'elle comprît que si celle-ci était attaquée un jour par l'Allemagne, la Tchécoslovaquie défendrait en réalité sa propre indépendance en venant à son secours, qu'au surplus une attitude aussi vaillante et généreuse de la Tchécoslovaquie stimulerait peut-être l'amour-propre polonais, réveillerait à Varsovie le sens des réalités, et porterait le général Rydz-Smigly à modifier sa position.

Le Président ne m'a pas répondu directement. Il m'a dit avoir offert par trois fois à la Pologne un pacte d'amitié et n'avoir même pas reçu de réponse. Varsovie tenait à marquer qu'elle tenait Prague pour quantité négligeable. Au surplus la politique qui y était faite était toute de prétentions, de recherche de petits bénéfices, de méconnaissance de la réalité. C'est ainsi que, d'après M. Benès, le gouvernement polonais aurait désiré l'Anschluss dans l'espoir que cette opération créerait un antagonisme entre l'Italie et l'Allemagne et qu'ainsi les trois « grandes » puissances voisines du Reich seraient rapprochées par des appréhensions communes.

Finalement, le Président m'a reparlé de l'assistance militaire réciproque contre tout agresseur à établir entre les trois états de la Petite Entente, du pacte d'assistance mutuelle à conclure entre la France et les états de la Petite Entente. Il m'a dit qu'une fois les accords réalisés, la Pologne ne considérerait peut-être plus la Tchécoslovaquie comme une partenaire indigne d'elle et consentirait à se lier avec elle par des engagements militaires réciproques directs et positifs.

327

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3182 à 3184. Secret. Réservé. *Berlin, 9 octobre 1936, 17 h. 25, 17 h. 27, 17 h. 26.*

(*Reçu :* 17 h. 10, 17 h. 20.)

De bonne source j'ai appris que le comte Ciano, officiellement invité par le gouvernement du Reich, se rendrait à Berlin très prochainement et certainement avant la fin d'octobre.

La nouvelle de son voyage aurait été annoncée hier pour éviter qu'on ne pût croire que la visite du ministre italien était le résultat de la rencontre de ce dernier avec M. Goering, aux obsèques de M. Gömbös [1].

Les conversations qui doivent s'engager entre le comte Ciano et le gouvernement du Reich auraient essentiellement pour objet :

1° De concerter l'action des deux pays à l'égard de la conférence des puissances locarniennes et du pacte qui devrait en sortir.

2° De préciser la relation qui pourrait être admise entre le pacte en question et la Société des Nations, et de définir l'attitude des deux états envers l'organisme genevois ;

3° D'examiner la conduite à tenir vis-à-vis des généraux espagnols et les possibilités de procéder à la reconnaissance du gouvernement de Burgos.

328

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3186 à 3190. *Berlin, 9 octobre 1936, 19 h. 26, 19 h. 24, 19 h. 23, 19 h. 21.*

(*Reçu :* 19 h. 5, 19 h. 50, 19 h. 30.)

J'ai eu aujourd'hui 9 octobre à midi un entretien avec le secrétaire d'État M. Dieckhoff.

Je lui ai fait part des impressions que je rapportais de mon séjour en France et me suis efforcé de redresser auprès de lui les interprétations erronées qui

(1) Le général Gömbös, malade, était parti en traitement pour Munich où il était décédé le 6 octobre.

sont couramment données par la presse berlinoise au sujet de la situation intérieure de notre pays.

M. Dieckhoff a reconnu que l'opinion allemande, et même celle des milieux dirigeants, étaient très frappées par les nouvelles qui leur parvenaient de la France et d'où elles avaient tendance à conclure à l'existence chez nous de divisions profondes, rendant notre avenir problématique. Je l'ai assuré que l'hypothèse de l'établissement en France d'un régime communiste était invraisemblable et que la ligne de la politique extérieure française n'était pas et ne serait pas affectée par les vicissitudes de la politique intérieure.

Je lui ai affirmé également qu'on se tromperait fortement à Berlin si l'on y croyait que la dévaluation du franc avait été réalisée à dessein dans des conditions propres à surprendre et à gêner l'Allemagne. Nous étions désireux au contraire d'arriver aussitôt que possible, avec le concours du Dr Schacht, à des arrangements financiers et économiques inspirés du plus large esprit de conciliation.

M. Dieckhoff m'a déclaré à son tour que malgré l'attitude de méfiance hostile que je disais avoir constatée dans la presse allemande et dont je semblais préoccupé, les dispositions du gouvernement du Reich ne s'étaient pas modifiées depuis que j'étais parti en vacances. Sans doute M. Hitler était-il toujours très sensible au péril bolchevique, persuadé que la France en était menacée et convaincu que les Soviets cherchaient à provoquer une conflagration et une catastrophe européennes. Mais il n'en demeurait pas moins prêt à épuiser toutes les possibilités d'accord. La Wilhelmstrasse persistait donc à considérer que la réunion des puissances locarniennes devait avoir lieu et elle s'y préparait. Le secrétaire d'État m'a indiqué à ce propos que la réponse de l'Allemagne à la note britannique ne tarderait plus, sans spécifier d'ailleurs si elle serait rédigée avant ou après la visite à Berlin du comte Ciano [1].

M. Dieckhoff prévoit de nombreuses difficultés mais ne les tient pas pour insurmontables. Il m'a répété qu'on savait bien qu'il ne pouvait être question de demander à la France de renoncer à son pacte avec l'U.R.S.S. Il faudrait trouver une formule ménageant nos accords antérieurs. Le secrétaire d'État n'a pas dit comment il concevait cette formule. En revanche, il a émis l'avis qu'aux yeux de l'Allemagne le meilleur pacte occidental serait celui qui reprendrait, de l'ancien Locarno, la clause fondamentale de la répudiation par l'Allemagne et la France de toute idée de guerre mutuelle, sous la garantie de l'Angleterre et de l'Italie.

M. Dieckhoff m'a du reste annoncé que M. von Neurath, dont le retour n'était pas attendu avant le 12 octobre, était rentré aujourd'hui à Berlin.

(1) Annoncée par l'ambassadeur dans un télégramme du même jour. Voir ci-dessus, n° 327.

329

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1207 à 1209. *Rome, 9 octobre 1936, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 10, 0 h. 10, 0 h. 45.)

Le comte Ciano, pendant notre entretien d'hier, est revenu de lui-même sur la question des lettres de créance. Je n'ai pas manqué de formuler tout de suite les observations que la demande du gouvernement italien légitimait de notre part. J'ai notamment souligné les conséquences d'ordre politique qui pouvaient en découler, et j'ai par ailleurs fait ressortir le caractère discriminatoire que cette demande assumait d'une façon désobligeante pour nous, puisque le problème avait pu être réglé d'une manière différente en faveur de l'ambassadeur des États-Unis. Au surplus, un tel règlement ne pouvait être considéré comme un précédent trop éloigné, étant donné que les lettres de créance de M. W. Phillips n'étaient pas encore remises. J'ai très vivement insisté pour que le gouvernement italien manifestât sa bonne volonté dans la solution de cette difficulté.

Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré de la manière la [plus] nette que la décision de son gouvernement, arrêtée par M. Mussolini lui-même, était irrévocable et que l'Italie préférait voir la France représentée même pendant longtemps par un chargé d'affaires, plutôt que d'admettre un nouvel ambassadeur qui serait accrédité auprès du Souverain sans donner à celui-ci un titre qu'il porte en vertu d'une loi. Le comte Ciano m'a laissé entendre que le vote récent de Genève était à l'origine de l'attitude nouvelle adoptée par le gouvernement italien et à laquelle il était absolument décidé à ne pas renoncer.

J'ajoute qu'une signification identique à celle dont le chargé d'affaires chilien et moi-même avions été l'objet a été faite hier au chargé d'affaires finlandais qui avait obtenu, il y a quinze jours, l'agrément du gouvernement italien pour un nouveau ministre en la personne de M. Erich, ancien président du Conseil, actuellement représentant de la Finlande à Stockholm.

330

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1202 à 1205 (1). *Rome, 9 octobre 1936.*

Au cours de notre conversation d'hier soir, le ministre des Affaires étrangères m'a parlé de son prochain voyage à Berlin, où il est officiellement invité par le gouvernement du Reich. Il m'a indiqué que cette visite répondait à celles que plusieurs ministres allemands avaient faites ces dernières années à M. Mussolini lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères et qui n'avaient pu être rendues en leur temps. A en croire le comte Ciano, les relations italo-allemandes n'auraient pas eu à souffrir de la décision « entièrement indépendante » que le gouvernement italien avait prise il y a quelques jours en matière monétaire (2). Par ailleurs, aucune difficulté importante ne se serait manifestée récemment entre Rome et Berlin au sujet de l'Autriche.

Le ministre a précisé qu'il procéderait avec le Chancelier et avec M. von Neurath à un échange de vues général qui engloberait notamment la préparation de la conférence locarnienne et également la Société des Nations. Sur une question de ma part, il a affirmé qu'aucun accord politique et encore bien moins militaire ne liait l'Allemagne et l'Italie et que son séjour prochain à Berlin ne donnerait lieu à la signature d'aucun acte. Il a ajouté d'autre part que, contrairement à certains bruits, il n'était pas question d'une participation quelconque du Reich à la conférence tripartite de Vienne (3) dont la réunion aurait dû avoir lieu ce mois-ci et n'avait été ajournée qu'en raison de la maladie puis de la mort du général Gömbös (4).

Enfin, le comte Ciano m'a dit que les relations de l'Italie avec la Yougoslavie s'étaient notablement améliorées mais que, bien que le bruit en eût également couru, une participation de la Petite Entente à la conférence de Vienne n'était aucunement envisagée.

(1) Extrait des archives de l'ambassade.

(2) Allusion à la dévaluation de la lire décidée le 5 octobre.

(3) Conférence qui devait réunir, les 11 et 12 novembre, les ministres des Affaires étrangères des trois états signataires des protocoles de Rome.

(4) Voir ci-dessus, n° 327 (note).

331

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1955. *Londres, 10 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Suite à mon télégramme précédent (2).

Confidentiel.

La discussion de la seconde lettre russe (ma dépêche nº 138 du 8 octobre) (3) a été l'occasion d'une passe d'armes extrêmement vive entre les représentants de l'U.R.S.S. et de l'Italie.

M. Grandi a soutenu que le gouvernement des Soviets ne menaçait de quitter le Comité qu'en vue d'armer ouvertement le gouvernement espagnol. Il a invoqué pour établir l'activité des Soviets des extraits de journaux russes ainsi qu'une déclaration récente du gouvernement espagnol exprimant sa gratitude pour l'assistance reçue de Moscou.

L'ambassadeur d'Italie a ensuite énuméré une dizaine de faits, s'établissant entre les 18 septembre et 6 octobre et visant le débarquement de grenades, d'explosifs, de pièces détachées d'avions, de munitions en provenance d'Odessa et à destination de Valence. L'Italie, a-t-il ajouté, avait trop le sens de sa responsabilité envers l'Europe pour menacer comme l'U.R.S.S. de se retirer du Comité en présence de ces violations; mais il appartenait à son représentant de protester contre les méthodes sans précédent du gouvernement des Soviets, « dont l'exaspération tenait au fait que l'Espagne s'apprêtait à rejeter définitivement le credo communiste et dont le chantage visait à détruire les règles fondamentales de toute diplomatie et à saboter l'œuvre du Comité lui-même ».

Le délégué britannique a manifesté son regret de la publicité donnée au communiqué russe et de la forme « sensationnelle » qui lui avait été donnée. Les opinions publiques pouvaient penser que le Comité s'était refusé à examiner les manquements attribués au Portugal au moment précis où il venait d'en être saisi. Le gouvernement britannique estimait quant à lui qu'il convenait de se borner à prendre acte de la substance et des conclusions de la lettre du représentant des Soviets.

A la suite de ces observations qui ont paru recueillir l'approbation de presque tous les délégués, M. Kagan a répondu à l'ambassadeur d'Italie en écartant en bloc tous les manquements invoqués contre son pays et en assurant que les navires soviétiques à destination de l'Espagne ne transportaient que des denrées ou des vivres. Il a relevé les termes de « chantage » et de « sabotage » qui n'auraient pas dû, a-t-il dit, être employés dans une telle réunion. Ceux qui

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Le T. 1954, du même jour, retraçait les débats du Comité de non-intervention consacrés dans la matinée à l'absence du délégué portugais.

(3) Lire : 638. Cette dépêche transmet la note publiée ci-dessus sous le nº 321.

cherchaient à saboter le Comité n'étaient-ils pas ceux-là même qui prétendaient l'empêcher de fonctionner?

Le prince von Bismarck a ensuite protesté que le Comité soit compétent pour discuter le fond de la lettre russe dont les conclusions constituaient, à son avis, une « menace politique ». Son gouvernement, a-t-il ajouté, devait réserver son attitude si le gouvernement des Soviets donnait suite à son projet de se retirer du Comité.

Pour ma part, je me suis déclaré d'accord avec lord Plymouth afin que le Comité prît acte de la communication soviétique. J'ai ajouté, par ailleurs, qu'il était nécessaire d'appliquer aussi strictement que possible les principes qui étaient à la base de notre action. Il ne fallait pas que le Comité passât pour un « écran » appelé à masquer des activités suspectes; mais c'est seulement lorsque nous aurions constaté des manquements en mettant en œuvre la procédure régulière, fixée d'un commun accord, que nous pourrions, le cas échéant, envisager des dispositions nouvelles.

La rédaction de ce communiqué a prêté ensuite à une discussion prolongée, le représentant de l'Italie voulant faire écarter définitivement les conclusions du délégué soviétique, celui-ci réclamant au contraire l'adoption de toute formule qui réservât la possibilité d'une discussion ultérieure.

Votre Excellence connaît par les agences le texte qui a été définitivement adopté.

332

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1956 à 1958. Confidentiel. *Londres, 10 octobre 1936, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 15, 19 h. 05.)

La séance tenue hier par le Comité a donné l'occasion d'aborder pour la première fois des cas concrets de manquements présumés à l'accord de non-intervention. Cette discussion illustre les difficultés qui se présentent lorsque le Comité entre dans le vif de sa tâche. Les délégations mises en cause se répandent en protestations véhémentes et ripostent en prenant à partie les gouvernements qui ont introduit une plainte contre elles, tout comme si elles étaient l'objet d'un procédé véritablement inamical.

Ce qui ressort d'autre part de ce débat, c'est que le Comité doit vite en arriver à constater les limites de son action dans des discussions de cet ordre. Dans la majorité des cas, il se trouvera en présence d'affirmations contradictoires sans être en mesure, faute de preuve décisive, de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. C'est évidemment pour parer à cette difficulté que le délégué soviétique a proposé l'envoi d'une commission d'enquête au Portugal. Cette suggestion qui se heurtera de toute manière à un refus péremptoire du gouvernement portugais n'a pas chance d'être accueillie par le Comité,

la plupart des membres estimant qu'ils n'ont pas le droit de porter cette atteinte à la souveraineté d'un état étranger.

Dans sa dernière intervention, le délégué de l'U.R.S.S. a insisté sur la nécessité pour le Comité de proposer des mesures pratiques en vue de faire respecter le principe d'abstention qui est à la base de l'accord. Il ne s'est pas expliqué sur la nature des moyens qui pourraient être envisagés à cet effet et on a pu se demander quelles étaient les raisons véritables de cette charge soudaine, ponctuée par la menace du gouvernement de l'U.R.S.S. d'abandonner le Comité. Le représentant de l'Italie a accusé M. Kagan de tenter le sabotage de toute l'œuvre de non-intervention au moment où les forces gouvernementales espagnoles donnaient des signes de faiblesse et où la capitale risquait de tomber entre les mains des insurgés. D'autres penseraient que le gouvernement russe essaie simplement de dégager sa responsabilité pour répondre aux mouvements d'opinion qui se manifestent dans les milieux avancés à la suite des derniers échecs des troupes loyalistes. Quelles que soient ses intentions, le résultat sera toujours de jeter un certain discrédit sur le Comité en faisant apparaître son impuissance devant tous les cas de manquement vrais ou faux cités en cours des débats.

333

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3197, 3198. *Berlin, 10 octobre 1936, 19 h. 35, 19 h. 36.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Le différend qui s'est élevé entre le parti communiste et le gouvernement français, à propos des réunions de propagande qui doivent avoir lieu en Alsace [1], est observé à Berlin avec la plus vive attention. On y voit une sorte d'épreuve qui éclairera les rapports actuels du Cabinet avec la fraction extrémiste de sa majorité et qui permettra de se rendre compte si le communisme gagne du terrain en France, comme la plupart des feuilles allemandes l'affirment, ou si au contraire il en perd. Mais surtout l'on s'intéresse aux manifestations de mécontentement que l'on peut relever dans la population alsacienne et lorraine. On cite avec abondance et complaisance des extraits du journal le *Messin*, qui aurait opposé le calme et l'ordre dont jouirait l'Allemagne aux agitations de la France et déclaré que, lorsqu'elles rêvaient d'un retour à la patrie, les populations des provinces de l'Est ne pensaient pas qu'il pût s'agir de tomber sous un régime bolcheviste.

[1] Le parti communiste français envisageait, pour le dimanche 11 octobre, un grand effort de propagande en Alsace-Lorraine et la tenue de cent-vingt-sept réunions dans les trois départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le gouvernement français s'efforçait de réduire l'importance de cette propagande. A la suite de pourparlers avec les dirigeants communistes, le nombre de ces réunions avait été réduit à dix.

334

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Blumel, Chef de cabinet du Président du Conseil.

L. particulière. *Berlin, 10 octobre 1936.*

Je vous envoie ci-joint le compte rendu écrit de l'entrevue que j'ai eue avec M. Hitler, le 2 septembre dernier, à Berchtesgaden et dont j'ai fait au Président le récit oral à mon arrivée à Paris.

Il m'a semblé nécessaire qu'il en subsistât une trace, mais peut-être inutile que cette relation circulât dans les services. C'est pourquoi je vous l'adresse sous pli spécial, avec toutes mes cordiales amitiés.

P. S. — J'ajoute à ce pli un compte rendu du récent entretien que j'ai eu avec M. Schacht, et qui pourra intéresser le Président, ainsi qu'un papier d'ensemble sur la situation en Allemagne, destiné à éprouver la résistance de votre estomac [1].

Annexe

Entrevue avec M. Hitler
(2 septembre 1936)

Personnel. Secret. *Berlin, 10 octobre 1936.*

Dès son retour en Allemagne, après avoir eu, à Paris, avec le gouvernement de la Banque de France, certains membres du gouvernement français et le président du Conseil, M. Léon Blum, les conversations que l'on sait (26-28 août 1936), M. Schacht s'est rendu auprès du chancelier Hitler, en Haute-Bavière, et lui a présenté une relation écrite et détaillée de son voyage et des entretiens qui l'avaient marqué. En même temps, il a suggéré au Führer de m'inviter à venir le visiter dans son chalet alpestre et d'avoir avec moi, à titre non pas officiel, mais personnel, une libre conversation. M. Hitler a donné suite immédiatement à la suggestion du président de la Reichsbank et m'a fait prier par téléphone d'aller déjeuner chez lui, à Berchtesgaden, le 2 septembre. Cette rencontre a été entourée de la plus grande discrétion. Elle est restée, jusqu'à présent, secrète; et il y a lieu de lui laisser, autant que possible, le caractère que le Chancelier a désiré lui garder.

Le 2 septembre, à 9 heures du matin, j'ai trouvé une automobile qui m'attendait à la gare de Munich. Aucun signe extérieur ne la désignait à l'attention. Un inspecteur de police qui m'avait abordé à la descente du train m'y fit prendre place et, après un trajet qui dura deux heures et demie et emprunta, sur un parcours de cent kilomètres, le nouvel et magnifique autostrade destiné à relier Munich à Salzbourg, j'arrivai devant le chalet du Führer.

Celui-ci descendit l'escalier pour m'accueillir et m'entraîna aussitôt dans son vaste cabinet de travail, au premier étage de sa maison, d'où le regard découvre un grandiose panorama de montagnes.

[1] Il s'agit de deux dépêches de Berlin, du 14 octobre, nos 1515 et 1522, ci-dessous reproduites sous les nos 351 et 354. La lettre de l'ambassadeur ne peut avoir été adressée de Berlin avant cette date.

La conversation s'est nouée sans préambule sur une allusion au voyage du Dr Schacht et aux impressions rapportées par lui de son séjour à Paris. Elle ne s'est pas déroulée selon un plan rigoureux et il ne saurait être question d'en reproduire tous les tours et détours. En voici, du moins, l'essentiel.

M. Hitler m'a tout de suite déclaré que le récit de son ministre l'avait vivement intéressé et qu'il avait autorisé M. Schacht à poursuivre dans la voie où il s'était engagé.

J'ai indiqué au Führer que les entretiens de Paris avaient été guidés, du côté français, par le souci d'explorer le terrain qui devait conduire à la réunion de la conférence des cinq puissances locarniennes et d'y repérer toutes les possibilités d'une entente sérieuse et féconde. Je lui ai représenté l'importance qui s'attache à cette conférence, pour la consolidation de la paix européenne et le rapprochement des esprits. Je lui ai montré que la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno et les échanges de vues dont elle serait nécessairement précédée ne pourraient manquer d'atténuer les craintes que l'existence du pacte franco-russe inspire à l'Allemagne et dont nous avons, maintes fois, établi qu'elles n'étaient pas fondées. J'ai ajouté que la clause d'assistance qui constituerait, sans doute, un des éléments du futur accord locarnien, amènerait évidemment les contractants à examiner le problème de la limitation des armements et, de là, à étudier l'éventualité d'arrangements économiques de large envergure, dont l'Europe avait un besoin singulièrement plus urgent que de tanks et de canons. J'ai dit combien j'étais heureux que M. Schacht eût constaté par lui-même les dispositions conciliantes du gouvernement français. Il ne fallait pas croire que celui-ci fût à la remorque du parti communiste. La lettre adressée par le président du Conseil à M. Thorez [1] prouvait le contraire. Socialisme et communisme étaient loin de s'identifier. Ils étaient souvent en conflit. S'il apparaissait que le communisme fomentait la guerre civile et poussait à la guerre étrangère, les socialistes et les radicaux se détacheraient de lui et le combattraient. La situation intérieure de la France était mal comprise et mal jugée en Allemagne. Il ne convenait pas d'y attribuer trop d'importance. Le principal était d'arriver à la réunion locarnienne et d'y aboutir à un pacte qui entraînerait, de proche en proche, un règlement général de la crise européenne. Il ne fallait pas, non plus, se laisser arrêter ni troubler par le drame espagnol. A ce propos, j'ai exprimé le vif regret que l'Allemagne eût refusé de participer à une commission de non-intervention siégeant à Londres. J'ai mis en relief les doutes qu'une telle attitude jetait sur la sincérité de ses intentions. J'ai pressé le Chancelier de modifier la décision qui m'avait été communiquée par le secrétaire d'État des Affaires étrangères, au sujet des prétentions coloniales du Reich, dont M. Schacht avait été l'avocat [2]; je n'ai pas caché qu'elles me semblaient difficiles à satisfaire. Mais la difficulté du problème n'était pas une raison qui dût retenir toute tentative de le poser. La crise européenne était si grave, l'Europe était, à l'heure où nous parlions, si manifestement suspendue entre la paix et la guerre, que j'étais convaincu qu'il était du devoir de tout homme de cœur de ne renoncer à aucun effort pour empêcher une conflagration, qui ne serait pas moins atroce qu'inepte.

Sur ces différents points, M. Hitler m'a tenu un langage direct et qui paraissait empreint de franchise.

Selon lui, l'état de l'Europe était plus critique encore que je ne semblais l'imaginer. L'Europe était rongée par le bolchevisme. Distribuant l'argent sans compter, les Soviets avaient miné, dès maintenant, le sol de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de la Belgique, de la France. Une explosion formidable risquait de se produire, d'un moment à l'autre. Il fallait, à tout prix, s'opposer aux activités périlleuses et aux plans monstrueux du Komintern. Deux hommes étaient résolus à défendre contre les entreprises des Rouges la civilisation et les traditions du continent : lui-même, Hitler, et, avec lui, Mussolini. Ils y périraient peut-être. Mais l'histoire honorerait leur mémoire, comme celle de deux champions courageux d'une grande cause humaine. Le pacte franco-russe était, à cet égard, une erreur, une faute épouvantable. Hitler ne parvenait pas à comprendre que nous ayons pu la commettre. L'avenir de la France était, pour lui, un sujet de profonde inquiétude. S'il avait l'étroitesse d'idées et de sentiments que beaucoup lui prêtaient, peut-être se réjouirait-il de nos embarras et se bornerait-il à tâcher d'en profiter. Mais il avait de plus hautes visées; il était meilleur Européen qu'on ne le supposait. A ce titre, il ne pouvait être indifférent au sort de la France. Ce pays aurait-il encore la clairvoyance et l'énergie nécessaires pour tenir tête au communisme? Comment se comporterait son

[1] En réponse à la lettre de protestation du leader communiste adressée à l'occasion du séjour à Paris du Dr Schacht (26-28 août).

[2] Voir ci-dessus, n° 213 (et note).

armée, si elle avait à intervenir? Les officiers feraient honnêtement et bravement leur devoir, comme les officiers espagnols. Mais la troupe, tirerait-elle sur les masses révolutionnaires? Et que pouvait-on attendre des réservistes, qui, déjà, causaient du scandale dans les trains qui les transportaient? *Si le communisme triomphait en France, il serait impossible à lui, Hitler, de considérer cet événement comme une affaire intérieure française.* De divers côtés, on lui reprochait de tendre à diviser l'Europe en deux camps. Grief stupide! Comme si l'Europe n'était pas déjà, en fait, divisée en deux camps! Bien plus, ces deux camps, sous l'action des Soviets, s'affrontaient déjà au sein de chaque état européen!

Les sentiments qu'il éprouve à notre égard, il les avait déjà exprimés. Ils ne contenaient rien d'hostile. Il était faux que l'institution du service de deux ans eût été dirigée contre nous, faux qu'elle eût été décidée à l'avance, et depuis longtemps. Elle était exclusivement la conséquence des préparatifs militaires de la Russie des Soviets. Entre la France et l'Allemagne, il n'y avait plus de litige sérieux. Le sort de la Sarre était réglé. Le sort de l'Alsace était réglé. Il n'y avait plus à revenir là-dessus. Si une entente avec la France était encore possible, comme le Dr Schacht en avait eu l'impression, il était prêt à la rechercher sincèrement.

De l'Espagne, M. Hitler m'a parlé avec une passion mal contenue. Il a chaleureusement proclamé sa sympathie, son admiration pour les généraux espagnols, sa foi dans leur succès, et, d'autre part, son mépris, sa haine pour les massacreurs rouges, pillards et assassins, exemple de ce que l'Europe devait attendre de la barbarie bolcheviste. Il a marqué le peu de confiance qu'il avait dans la politique de non-intervention, préconisée par la France et l'Angleterre. Cette neutralité, selon lui, n'était pas sérieuse. A tout instant, elle se trouvait enfreinte. C'était la raison pour laquelle le Führer n'avait pas voulu adhérer à la constitution d'une commission ayant son siège à Londres. Il avait, pourtant, observé jusqu'à présent la plus grande modération. S'il avait seulement levé le petit doigt et laissé libre cours aux sentiments de son peuple, on aurait vu s'organiser en Allemagne des collectes et des manifestations formidables et se produire un immense élan populaire, auprès duquel les rassemblements des marxistes en d'autres pays auraient fait piteuse mine. Mais il avait préféré s'abstenir, pour ne pas envenimer les choses. Aujourd'hui encore, il était disposé à tenir compte de mes pressantes instances et à soumettre à un nouvel examen la question de la participation allemande à la commission de Londres.

Au sujet de l'attribution à l'Allemagne d'un domaine colonial, le Chancelier s'est montré ironique et sceptique. « Les Français, a-t-il dit, subordonneront leur consentement à celui des Anglais; les Anglais se retrancheront derrière les Français. Les uns et les autres, finalement, ne lâcheront que les colonies qui ne leur appartiennent pas! Il faut, cependant, comprendre que l'Allemagne ne peut pas se passer, pour vivre, de matières premières. *Les nécessités auxquelles je dois obéir sont aussi simples qu'impérieuses. J'ai à assurer à un peuple de 67 millions d'êtres la possibilité de travailler et de se nourrir. L'Allemagne demande qu'on lui en facilite les moyens, à l'amiable. Sinon, elle se les procurera autrement* ».

M. Hitler a immédiatement ajouté, après cette tirade, qu'il ne souhaitait et ne recherchait que la paix, qu'une grande tâche sociale réclamait ses efforts, car le peuple allemand avait besoin de maisons, de jardins, de terrains de sport. L'ambition la plus haute du Führer était de développer le bien-être et d'améliorer les conditions d'existence de ses compatriotes. On le soupçonnait, au dehors, de méditer quelque nouveau coup d'éclat. Il n'y songeait pas. La France, notamment, n'avait rien à craindre de lui. Il avait souvent affirmé sa volonté d'entretenir des relations pacifiques avec tous ses voisins directs. Qui pourrait s'y refuser? Les Lithuaniens? Évidemment, si ceux-ci recommençaient à persécuter les Allemands du territoire de Memel, M. Hitler serait contraint de frapper sur la table et de leur enjoindre de cesser. Mais s'ils étaient raisonnables, il vivrait en bonne harmonie avec eux. Les Tchèques? De ce côté, à vrai dire, il semblait que les gens de Prague eussent perdu la tête. Ils infligeaient aux Sudètes un traitement ridiculement mesquin, tracassier et odieux. Ils s'imaginaient qu'ils feraient d'eux de bons citoyens, en les molestant sans arrêt, qu'ils les obligeraient à oublier leur qualité d'Allemand, en les empêchant de la montrer. Ils n'arriveraient, par de tels procédés, qu'au résultat contraire, tandis qu'en leur reconnaissant la liberté et l'indépendance dans le domaine de leur culture, ils se les attacheraient et créeraient une atmosphère propice à l'établissement d'excellents rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne.

La conversation s'est prolongée de la sorte, non pas comme une alternance d'exposés d'ensemble, présentés à tour de rôle par les interlocuteurs, mais comme un dialogue, sans cesse coupé, allant et venant, dans lequel l'opinion émise par l'un était aussitôt approuvée, ou contredite, ou corrigée par l'autre.

Au bout d'une heure et demie, M. Hitler donna l'ordre de servir le déjeuner. Il me conduisit au rez-de-chaussée de sa maison, où se trouve la salle à manger. Une vaste table y était dressée pour environ vingt-cinq couverts. Dans un coin formant véranda, une plus petite table était préparée pour deux. Le Chancelier m'y fit asseoir à côté de lui. Il ne mangea, à son habitude, qu'un potage, des légumes et des fruits, tandis qu'un menu normal m'était servi. Je lui demandai, en regardant vers la grande table, s'il attendait des convives. Il me répondit que non, mais que c'était l'usage, dans son chalet, de tenir une table constamment prête pour accueillir un assez grand nombre de personnes. Car lorsqu'il séjournait à l'Obersalzberg, il recevait la visite de ses anciens camarades qui survenaient fréquemment sans l'avertir, et souvent accompagnés de leurs familles. Il tenait beaucoup à leur offrir l'hospitalité et à causer longuement et librement avec eux. C'était pour lui une occasion précieuse de rester en communication avec les meilleurs éléments de son parti, d'entendre des opinions sincères et de garder un contact direct avec les couches profondes de la population.

Dès lors, notre conversation n'a plus abordé qu'incidemment les problèmes de la politique. Aussi bien pendant le déjeuner qu'après, dans le salon de la villa qu'une immense baie vitrée semble prolonger naturellement jusqu'à la chaîne de montagnes qui ferme l'horizon, elle s'est portée sur les sujets les plus divers. Fidèle à son goût pour l'architecture, M. Hitler m'a confié que les constructions élevées à Berlin à l'occasion des Jeux olympiques ne le satisfaisaient pas. Même le stade n'avait pas son approbation. Il l'estimait peu soigné dans les détails, trop massif, flanqué de tours disporportionnées et trop minces. Il n'aimait pas que le béton y fût revêtu de pierre. Il fallait avoir le courage, si l'on emploie du béton, d'avouer ce béton, ou, alors, employer la pierre. Du reste, le Führer ne s'était pas occupé de ces travaux. Il avait voulu s'en mêler. On lui avait objecté les désirs, les préférences, les exigences du Comité olympique. Il s'en était désintéressé. Il n'avait mis les pieds dans le stade que le jour de l'inauguration. Si l'on voulait apprécier ses conceptions et ses réalisations architecturales, c'était sur les bâtiments édifiés à Nuremberg pour le congrès annuel du parti qu'on devait les juger. Là, il se sentait responsable de l'œuvre accomplie.

En musique, le Chancelier n'a pas renié son enthousiasme wagnérien. Wagner est devenu partie intégrante de lui-même. Mais il assure qu'on aurait tort de penser qu'en dehors du maître de Bayreuth, il n'aime rien. Il a témoigné du plaisir qu'il prenait à entendre les opéras de Verdi. Il voudrait que les compositeurs allemands, dont il a déploré la médiocrité, renonçassent à se tenir dans l'ombre de Wagner. Celui-ci est un phénomène unique. On ne saurait ni le recommencer, ni le prolonger. De la musique moderne française, M. Hitler n'a pas semblé avoir connaissance. Il n'a pas paru désireux non plus de la connaître. Il suit, en revanche, avec attention la production cinématographique de notre pays. L'une des tapisseries de son salon recouvre un écran. Comme à Berlin, il se fait régulièrement présenter les films nouveaux. Il m'a dit que nos films gais lui plaisaient surtout. Les Allemands ne savaient pas être gais. L'artiste française de cinématographie pour laquelle il a le plus d'admiration est Danièle Darrieux. Le Chancelier n'a jamais été en France. Il le regrette. Il souhaiterait de pouvoir visiter Paris. En 1912, il avait formé le projet de s'y rendre et de s'y établir. S'il avait exécuté ce projet, il auraut été interné en 1914, et il ne serait pas devenu ce qu'il est devenu. A quoi tient la destinée! ajoute le Führer.

En prenant congé de lui, et en le remerciant de son accueil, j'ai exprimé à M. Hitler mon intention de m'arrêter, sur le chemin du retour, auprès du beau lac de Königssee, situé à quelques kilomètres de son habitation. « Ce lac, a-t-il dit, n'est plus rien pour moi, depuis que j'ai vu les grands fjords de Scandinavie! ».

La silhouette du Chancelier étant apparue en cet instant sur le terre-plein qui précède le chalet, les touristes, hommes, femmes, enfants, massés devant l'entrée du domaine, tout rouges et suants de l'effort d'une montée pénible, ont alors agité leurs chapeaux et leurs mouchoirs et fait retentir les airs de leurs « Heil! » vigoureux.

335

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1215 à 1217. *Rome, 12 octobre 1936, 17 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 50, 19 h. 10.)

Le Conseil des ministres de samedi a été presque exclusivement consacré aux questions de défense nationale, notamment de marine et d'aviation.

Tout d'abord le nombre des sous-marins en construction a été porté de dix à vingt et les effectifs de la flotte ont été augmentés de 10 % par rapport à leur état antérieur à la guerre d'Ethiopie. Quant à l'aviation, les sommes prévues pour la construction de nouveaux aérodromes ont été portées de 80 à 140 millions et le nombre d'escadrilles passe de 115 à 170 environ.

Ces indications me semblent devoir être rapprochées des propos que M. Mussolini a tenus avant-hier à M. Pierre Dupuy [1]. Le chef du gouvernement italien lui a en effet déclaré qu'il était tout disposé à conclure un accord méditerranéen, mais que son dessein était d'arriver à une parité de force avec l'Angleterre dans cette mer qui, a-t-il ajouté, ne représente pour la Grande-Bretagne qu'une route impériale alors qu'elle est pour l'Italie le centre de sa vie même.

La prédominance actuelle de la question maritime dans l'esprit de M. Mussolini se trouve d'ailleurs attestée par la signification que l'on s'efforce dès maintenant de donner ici à la future Exposition universelle de 1941 et qui s'exprime dans la formule mise partout en relief « Rome sur la mer ».

[1] M. Mussolini avait alors reçu le journaliste français Pierre Dupuy, et lui avait effectué les déclarations reproduites ci-dessus.

336

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3220, 3221. *Berlin, 12 octobre 1936, 20 h. 13, 20 h. 19.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Dans sa protestation contre le discours prononcé à Strasbourg par M. Thorez [1], la presse allemande de cet après-midi 12 octobre a dépassé en violence ce qu'on pouvait prévoir. Ce qu'il y a de frappant dans son attitude n'est pas seulement qu'elle prétend que l'Allemagne se sent injuriée en sa personne et en celle de son Führer, c'est qu'elle met en cause à ce propos, avec un ensemble révélateur des consignes qui lui ont été données, le gouvernement français, qu'elle somme de faire respecter les égards dus aux chefs d'états et qu'elle ajoute qu'on jugera à cette épreuve ce qu'on peut réellement attendre du cabinet Blum pour l'amélioration des relations franco-allemandes. Les dirigeants du Reich auraient pu se souvenir des diatribes qu'ils ont eux-mêmes lancées à Nuremberg, et de quel ton, contre les membres du gouvernement russe. Mais leur fanatisme n'admet pas ces assimilations. Ils auraient pu, précisément dans l'intérêt d'une amélioration des relations franco-allemandes, n'attribuer au discours de M. Thorez que l'importance qu'il a et s'élever au-dessus de lui. Il semble au contraire qu'ils se soient jetés sur une occasion d'exciter leur opinion contre nous. C'est là un symptôme troublant [2].

[1] Ce discours, prononcé le dimanche 11 octobre, avait soulevé l'indignation de la presse allemande. Selon la *DNB*, le secrétaire général du parti communiste aurait cité, en les tronquant, les déclarations du Führer à Nuremberg. « Il aurait prétendu que le Chancelier avait déclaré qu'il était très sain pour l'avenir allemand de souffrir de la faim et qu'il fallait qu'une guerre eût lieu pour que l'Allemagne ait une situation plus forte dans le monde» (T. no 3211 de Berlin, du 12 octobre). Toujours selon la *DNB*, il se serait écrié : « Nous ne permettrons pas que M. Hitler nous méprise, lui que nous méprisons et dont les discours nous font l'effet de vomitifs. Nous autres, communistes, nous préférons un nègre honorable à un Hitler déshonorant». (Même T.).

La manifestation du 11 octobre n'avait recueilli qu'un très faible écho en Alsace-Lorraine, et le lendemain l'ambassade allemande à Paris protestait auprès du gouvernement français.

[2] Le 14 octobre (T. no 2355-56) et le 15 (T. nos 3264-65), l'ambassadeur a signalé de nouveaux articles violents publiés dans l'*Angriff*, « organe de M. Goebbels».

337

MÉMORANDUM ALLEMAND

en réponse à la note anglaise du 17 septembre [1].

Traduction. *Berlin, 12 octobre 1936.*

Le gouvernement allemand a l'honneur de prendre position comme il suit à l'égard des questions posées par le mémorandum du gouvernement de Sa Majesté britannique en date du 17 septembre, pour autant qu'il est en mesure de le faire au stade actuel des échanges de vues, alors qu'il ignore le point de vue des autres gouvernements intéressés.

1. Etant donné l'invitation qui lui a été transmise en son temps conformément au communiqué de Londres en date du 23 juillet dernier [2], et sa réponse à cette invitation, le gouvernement allemand part de ce principe que la question dont la conférence devra s'occuper sera celle du remplacement de l'ancien pacte rhénan de Locarno par un nouveau pacte [entre] l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Le communiqué en question fait prévoir la discussion ultérieure d'autres problèmes intéressant la paix européenne, mais, comme le fait ressortir le communiqué lui-même, on ne pourra prendre une décision à ce sujet que lorsque le résultat de la conférence des cinq puissances concernant la question à traiter par elle sera acquis. Le gouvernement allemand se voit donc obligé de réserver jusqu'à ce moment-là son attitude en face de la question de savoir si d'autres problèmes pourraient, le cas échéant, être discutés dans la suite et quels pourraient être ces autres problèmes.

2. La structure du nouveau pacte aurait, naturellement, à tenir compte des faits politiques qui ont donné naissance au projet de ce pacte. En conséquence, ainsi qu'il l'a proposé déjà dans son plan de paix du 31 mars dernier [3], le gouvernement allemand considère que ce pacte doit être essentiellement un engagement de non-agression entre l'Allemagne d'une part, et la Belgique et la France d'autre part, avec garantie apportée à cet engagement par la Grande-Bretagne et l'Italie.

Pour répondre à la question de savoir s'il y aurait lieu de compléter cette teneur par des engagements de non-agression et de garantie entre d'autres parties au traité, il conviendra d'examiner si cette extension du système de l'ancien pacte rhénan sert les intérêts de la paix générale et si on peut la réaliser sans ébranler l'équilibre nécessaire du système du traité. Le gouvernement allemand ne pourra se former un jugement définitif sur ce point que lorsqu'il connaîtra les intentions des autres gouvernements intéressés.

(1) Note publiée ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

(2) Publié ci-dessus sous le n° 20.

(3) Publiée au t. II de la présente série sous le n° 2.

3. Déjà dans son plan de paix du 31 mars dernier, le gouvernement allemand s'est déclaré prêt à contracter vis-à-vis de la Belgique et de la France un engagement de non-agression ne comportant aucune espèce d'exceptions. Il n'a, à son point de vue, aucune raison d'affaiblir, en demandant telles ou telles exceptions, la garantie de paix que doit constituer la conclusion du pacte de non-agression.

Au cas où les autres gouvernements intéressés croiraient devoir insister pour que des exceptions de ce genre fussent prévues, il leur appartiendrait de faire des propositions dans ce sens. Toutefois, le gouvernement allemand se voit obligé de signaler dès maintenant qu'il ne considère pas comme praticable la voie proposée à cet effet par le gouvernement de Sa Majesté britannique dans son mémorandum en date du 17 septembre. A l'article 2 de l'ancien pacte rhénan, auquel se réfère le mémorandum, les exceptions pratiquement importantes à l'engagement de non-agression ont été établies en considération des dispositions du pacte de la Société des Nations, en particulier de l'article 16. De l'avis du gouvernement allemand, l'abandon de cette méthode s'impose parce que d'abord l'interprétation de l'article 16 a donné lieu aux divergences que l'on connaît entre l'Allemagne et les autres puissances locarniennes, et qu'ensuite la discussion est à l'heure actuelle encore absolument ouverte quant à l'application future de l'article 16 et de certaines autres dispositions du pacte de la Société des Nations.

4. Le gouvernement allemand ne considère pas comme nécessaire ni comme indiqué de confier au conseil de la Société des Nations la constatation d'une violation de l'engagement de non-agression et par suite la constatation de la situation prévue pour que joue l'engagement de garantie.

Mais il conviendra d'examiner si ces constatations ne devraient pas être effectuées par les parties au traité en l'espèce non directement intéressées dans le conflit. Il ne saurait plus être question dans le nouveau pacte d'établir une distinction entre les violations flagrantes du traité et les violations d'une autre nature, comme le fait l'ancien pacte rhénan.

5. Les engagements de non-agression à conclure devraient naturellement s'étendre aussi aux attaques aériennes. De même, le secours à apporter par les garants devrait comprendre leurs forces aériennes.

Le gouvernement allemand partage en conséquence l'avis du gouvernement de Sa Majesté britannique d'après lequel un pacte aérien particulier n'est pas nécessaire.

6. Le gouvernement allemand estime qu'il conviendrait que les parties contractantes, en particulier celles entre lesquelles seraient convenus des engagements de non-agression, concluent en même temps des arrangements en vue du règlement par une procédure pacifique appropriée des différends qui pourraient surgir entre elles [1].

[1] Cette note a été remise le 14 au Foreign Office par le chargé d'affaires d'Allemagne à Londres (T. nos 1990-1991 de Londres, du 15 octobre). Le T. 1999 de Londres du 16 en transmettait une traduction provisoire et annonçait l'envoi du texte allemand le lendemain.

338

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1973 à 1976. *Londres, 13 octobre 1936, 15 h. 52, 16 h. 10*

(*Reçu :* 17 h. 25, 17 h. 40, 18 h.)

Le chargé d'affaires d'Allemagne a remis hier au Foreign Office les observations formulées par le gouvernement allemand au sujet de l'accord naval anglo-russe (1).

Le document allemand est actuellement étudié par les services techniques anglais. Dès hier, M. Craigie, sans être encore en mesure d'exprimer une opinion définitive, a déclaré à un de mes collaborateurs que tous les principaux points du projet d'accord (nombre de croiseurs, calibre des pièces, éventualité de régime spécial pour la flotte russe destinée à l'Extrême-Orient, futurs cuirassés russes) provoqueraient des protestations à Berlin. Les interprétations données par les Allemands à certaines des clauses, celles par exemple qui visent la position japonaise, paraissent à première vue ici tout à fait erronées.

La question des sept croiseurs russes armés de pièces de 7 pouces suscite dans le Reich des réactions particulièrement vives. L'infériorité de l'Allemagne par rapport aux autres puissances possédant des croiseurs du type A devient, croit-on à Berlin, plus évidente et l'amirauté allemande envisagerait à nouveau la possibilité de porter de 3 à 5 le nombre de ses bâtiments de cette catégorie.

Le gouvernement allemand a donc prévenu le gouvernement britannique que le projet anglo-russe l'amènerait probablement à reconsidérer sa propre position et à étudier s'il ne deviendrait pas nécessaire pour lui de rechercher sans accord préalable avec l'Angleterre les constructions neuves auxquelles la marine allemande devrait procéder.

Aucune décision n'a toutefois encore été prise à Berlin. La clause du traité naval anglo-allemand qui risque d'être remise en question n'a donc pour le moment été l'objet d'aucun avis de dénonciation.

Sans se dissimuler la difficulté de la situation, le Foreign Office considère la réponse du Reich comme pouvant être suivie d'échanges de vues anglo-allemands au cours desquels les Anglais s'efforceraient de remettre les choses au point.

En ce qui concerne les grands croiseurs, ils tireront argument du fait que les bâtiments russes représenteront une force affaiblie par sa dispersion et que l'Allemagne n'a pas intérêt à provoquer une reprise générale des constructions.

(1) Il s'agit d'un projet d'accord naval entre l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne en application du traité anglo-franco-américain du 25 mars 1936. L'U.R.S.S. réclamait une liberté absolue en Extrême-Orient et le droit de construire 2 cuirassés et 7 croiseurs parce que le Japon n'avait voulu se lier par aucun engagement.

Rappelant la demande qu'il nous avait fait adresser à ce sujet il y a quelques mois, M. Craigie a affirmé qu'une assurance donnée par le gouvernement français de limiter à sept le nombre de ses grands croiseurs tant que le chiffre de ces bâtiments en Allemagne ne dépasserait pas trois serait particulièrement utile au gouvernement britannique. Je me permets de vous signaler l'intérêt que nous aurions à fournir à ce sujet aux Anglais soit des apaisements, soit des précisions sur nos futures intentions. Un second point à propos duquel un échange de vues franco-anglais paraîtrait ici désirable porte sur les canons de 16 pouces prévus pour l'armement des futurs cuirassés russes. Un calibre aussi fort risque de remettre en question les calibres actuellement prévus pour les grosses pièces et par conséquent les tonnages maxima dans les conditions les plus contraires à la thèse soutenue l'hiver dernier par notre délégation à la conférence navale.

339

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. nos 843, 844. *Paris, 13 octobre 1936, 17 h. 45.*

Je me réfère à vos télégrammes 3089-3090 (1) et 3213-3214. (2)

En poursuivant une formule de pacte occidental dans laquelle l'Angleterre et l'Italie n'interviendraient que comme puissances garantes, alors que le pacte aérien envisagé dès l'an dernier devait être conclu sur une base de réciprocité, le souci de demeurer fidèle au principe du traité de Locarno n'est sans doute pas la préoccupation majeure de la Wilhelmstrasse. Il s'agit bien plutôt de faciliter le jeu diplomatique allemand à Londres et à Rome.

Du côté anglais, il deviendrait plus facile, avec un tel système, d'affaiblir à la longue l'intérêt de l'opinion anglaise pour un accord qui ne lui apporterait que des charges sans contrepartie; on pourrait ainsi espérer rompre la solidarité franco-britannique en vue d'arriver à la conclusion d'un accord mutuel de non-agression anglo-allemand.

Du côté italien, les accords techniques franco-italiens de 1935 perdraient toute base et la voie serait libre pour des combinaisons strictement italo-allemandes.

Enfin, une telle formule réagirait sur la position belge par rapport à la France de la manière la plus défavorable à nos intérêts.

A défaut de toutes autres considérations, ce sont des raisons suffisantes pour que soit maintenu le principe qu'en ce qui nous concerne, nous ne concevons les obligations et les garanties devant résulter de la future convention que sur une base de réciprocité.

(1) Lire en fait : 3186 à 3190 (télégramme reproduit ci-dessus sous le no 328).
(2) Document non reproduit, qui traitait de l'élaboration du futur pacte occidental telle que la voyait la Wilhelmstrasse.

340

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

T. nos 1270 à 1275. Réservé. *Paris, 13 octobre 1936, 19 h.*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1150 (1), 1176 (2) et 1207 (3).

Les dispositions manifestées à propos des lettres de créance de votre successeur appellent les observations suivantes :

1o La décision qui vous a été notifiée est antérieure à la remise, acceptée d'autre part par le gouvernement italien, des lettres de créance du nouvel ambassadeur des États-Unis, libellées seulement au nom du Roi d'Italie. Or, les États-Unis se trouvent actuellement, en droit comme en fait, dans la même position que la France au regard du problème politique de reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie. Et leur liberté d'action est beaucoup plus grande que celle de la France, cette dernière étant tenue, comme membre de la Société des Nations, au respect d'obligations collectives que l'Italie elle-même a souscrites comme signataire du pacte. Aussi bien M. Mussolini lui-même, chaque fois qu'il a eu à faire appel, pendant le conflit italo-éthiopien, à l'action modératrice ou conciliatrice de la France à Genève ou à Londres, a toujours reconnu que cette influence amicale pouvait s'exercer seulement dans la limite de sa compatibilité avec le respect des obligations supérieures de la France, fidèle au pacte de la Société des Nations. Le traitement réservé à la France dans le cas actuel apparaît donc, en lui-même, nettement discriminatoire. L'argument même de légalité intérieure invoqué du côté italien (votre télégramme nos 1208-1209) (4) ne peut être à la fois valable contre la France et négligeable pour les États-Unis;

2o Quant au fond, la prétention du gouvernement italien tendrait, après les délibérations de la dernière assemblée de Genève, à imposer brusquement à la France, sans négociation collective ni bilatérale, par le mécanisme indirect et fortuit d'un simple artifice protocolaire, le règlement tacite, et pour ainsi dire par prétérition, d'une question politique aussi importante que celle de la reconnaissance du droit de souveraineté italienne en Éthiopie. Une telle conception, sans précédent dans l'histoire des règlements internationaux, fait au surplus abstraction de la solidarité de la France avec les états membres de la Société des Nations. M. Mussolini n'a pu donc penser un seul instant qu'elle pourrait rencontrer l'assentiment du gouvernement français;

3o En fait, la notification du gouvernement italien revient à faire savoir au gouvernement français que tant que la question politique de la reconnaissance

(1) Télégramme no 1150-52, du 4 octobre, annonçant l'exigence du palais Chigi relatives aux lettres de créance de M. de Saint-Quentin.

(2) Publié ci-dessus sous le no 318.

(3) (4) Reproduits ci-dessus sous le no 329.

de l'annexion éthiopienne n'aura pu être réglée diplomatiquement avec la France, soit de son seul fait, soit du fait de la Société des Nations, on ne recevra pas à Rome l'ambassadeur de France dont on a déjà agréé la désignation. Cette indication est encore aggravée par la déclaration du comte Ciano (votre télégramme nº 1207) d'après laquelle l'Italie « préfère voir la France représentée, même pendant longtemps, par un chargé d'affaires », c'est-à-dire qu'elle accepte aisément les conséquences d'un tel régime, tant en ce qui concerne l'interprétation publique qui peut lui être attachée que les difficultés de fait qui peuvent en résulter pour la préparation amiable des différents règlements en vue;

4º Il appartient au gouvernement italien de prendre une décision qu'il imagine la plus propre à hâter la réalisation de ses vœux; il ne dépend pas de lui de soustraire cette décision à l'interprétation qu'elle comportera, pour l'opinion française aussi bien qu'étrangère. Et cette interprétation ne peut être que péjorative;

5º Quant au sort actuel de notre représentation diplomatique en Italie, l'attitude adoptée par le gouvernement italien rend d'autant plus nécessaire une prompte remise de la gérance de notre ambassade à un chargé d'affaires.

6º Vous voudrez bien vous inspirer de ces observations pour représenter au gouvernement italien la signification que le gouvernement français croit devoir attacher à la notification qui vous a été faite et les conséquences qui lui semblent résulter de la décision du gouvernement italien. Si cette décision vous était confirmée de façon irrévocable, vous demanderiez sans délai vos audiences de congé en vue de votre départ définitif avant la fin du mois, la gérance de l'ambassade devant alors être confiée à M. Blondel.

341

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1218, 1219. *Rome, 13 octobre 1936, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1215-1217 [1].

Le chef de cabinet du ministre de la Marine a déclaré à notre attaché naval que le gouvernement italien avait décidé la construction de contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins de petite et moyenne croisières. Les bâtiments à mettre en chantier seraient du même type que ceux actuellement en construction. Le nombre des unités à construire sera publié lors de la prochaine réunion du Parlement, prévue pour la fin de novembre.

[1] Reproduit ci-dessus sous le nº 335.

L'attaché naval italien à Paris avait fait savoir à Rome que les amirautés française et britannique se seraient inquiétées du séjour prolongé de bâtiments italiens à Palma et y auraient vu l'indice de visées italiennes sur les Baléares. Le chef de cabinet a déclaré à notre attaché naval, de la part du ministre, que l'Italie n'avait aucune visée sur les Baléares et que le seul motif du séjour des bâtiments italiens à Palma était la sympathie du gouvernement italien pour les nationalistes espagnols des Baléares en lutte contre les communistes de Catalogne.

Ces deux communications ont été faites dans les mêmes termes à l'attaché naval britannique.

Prière de communiquer à M. le Ministre de la Marine.

342

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3236 à 3238, 3240 à 3247. *Berlin, 13 octobre 1936, 21 h. 54, 21 h. 55, 21 h. 53, 21 h. 52, 21 h. 58, 22 h. 2, 21 h. 59, 22 h., 21 h. 56, 22 h. 4.*

(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 20, 22 h. 45, 22 h. 15, 22 h. 7.)

Je me suis entretenu ce soir 13 octobre avec M. von Neurath.

La conversation a porté tout d'abord sur la protestation diplomatique que l'Allemagne avait cru devoir élever à Paris contre les propos de M. Thorez [1].

Je me suis étonné de ce qu'avait d'illogique l'attitude allemande. C'est l'Allemagne qui a assuré aux déclarations de M. Thorez la plus large publicité; les journaux français ne les avaient d'ailleurs pas mentionnées. L'Allemagne a reconnu que le but de M. Thorez avait sans doute été de troubler les relations franco-allemandes ou de gêner le cabinet de M. Léon Blum. Elle aurait donc dû hausser les épaules et ignorer le discours du chef communiste. En effectuant une démarche à Paris, elle a fait le jeu de ce dernier.

M. von Neurath m'a répliqué que devant l'attitude de la presse du Reich, attitude dans laquelle il n'était personnellement pour rien, il n'avait pas pu se dispenser de la démarche en question. Cette démarche, pense-t-il, calmerait l'opinion allemande. Au reste ce qui a été répondu au Quai d'Orsay à M. Forster lui paraît suffisant. Et il n'attend pas autre chose.

Le désir sincère du ministre m'a semblé être que l'incident en restât là. Mais il ne faut pas compter qu'avec lui. Il y a en dehors de lui, dans les cercles dirigeants du parti et au ministère de la Propagande, des gens plus excités.

(1) Voir ci-dessus, n° 336 (note).

Mon entretien avec M. von Neurath a porté ensuite sur la négociation qui devrait conduire à la réunion de la conférence des cinq puissances.

Le ministre m'a déclaré que la réponse allemande à la note britannique du 17 septembre[1] serait remise d'ici la fin de la semaine et avant la visite du comte Ciano. Il a ajouté que cette réponse ne serait pas un acquiescement sans réserve, mais qu'elle serait suffisamment positive pour que la discussion continuât avec des chances d'aboutir.

Il m'a assuré que l'Allemagne souhaitait cet heureux aboutissement.

Confirmant ce que m'avait déjà dit M. Dieckhoff, il a exprimé l'idée que le meilleur parti serait de garder la base de l'ancien pacte de Locarno, c'est-à-dire l'engagement mutuel de la France et de l'Allemagne de ne pas se faire la guerre, sous la garantie de l'Angleterre et de l'Italie. Il doute que l'Italie s'accommode d'un autre régime et que les combinaisons suggérées par l'Angleterre ou même un pacte égal pour tous de non-agression et d'assistance mutuelle soient réalisables.

Questionné sur la position que prendrait l'Allemagne à l'égard des pactes antérieurs de la France avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Russie, M. von Neurath a répondu que l'Allemagne était prête, quant à elle, à assumer l'engagement de ne pas faire la guerre à la France sans aucune exception.

Si la France désirait formuler des exceptions, c'était à elle qu'il appartiendrait de les présenter. Poussé à parler plus clairement, le ministre a reconnu que ce problème qui n'est pas nouveau donnerait évidemment lieu à une sérieuse divergence de vues; il ne compte pas que nous puissions jamais renoncer aux accords que nous avons contractés; il ne sait pas par quel biais il sera possible d'arriver à un compromis. Il n'a pas eu l'air pourtant de considérer le différend comme insoluble.

Je lui ai demandé ce que M. Hitler avait voulu dire quand il avait déclaré à M. Schacht qu'il consentirait éventuellement à donner au sujet de la paix à l'est et du respect des frontières de la Russie des « garanties indirectes ».

M. von Neurath m'a répondu qu'il n'en savait rien et qu'il était hors d'état de fournir, avant d'avoir vu M. Hitler, aucune précision à cet égard.

En ce qui concerne la question de la limitation des armements, j'ai demandé au ministre s'il ne pensait pas que la meilleure entrée en matière pourrait consister à obtenir des états intéressés l'engagement d'arrêter leurs armements à la limite prévue par les lois en vigueur ou les programmes en cours. On aborderait dans une phase ultérieure les problèmes du contrôle de la publicité des budgets, de la réduction des armements, etc. Ne pourrait-on en outre accompagner cette sorte de « halte-là! » d'une nouvelle convention prohibant l'emploi des gaz toxiques, le bombardement des villes situées hors de la zone des opérations, etc. et n'apporterait-on pas déjà par là un soulagement énorme aux inquiétudes qui pèsent sur tous les peuples?

M. von Neurath a déclaré que de telles suggestions lui semblaient parfaitement acceptables et rallieraient probablement l'adhésion du Führer.

J'ai eu l'impression que sur beaucoup de points les thèses allemandes n'étaient pas encore absolument fixées, que mon interlocuteur prévoyait

(1) Réponse reproduite ci-dessus sous le n° 337.

de grosses difficultés, qu'il ignorait par quels procédés on en viendrait à bout, qu'il n'était pas d'ailleurs très pressé de les rechercher, tout en protestant, d'une manière qui semblait sincère, de sa bonne volonté personnelle et de celle de son pays.

Ma conversation avec M. von Neurath a porté enfin sur la situation intérieure française.

Le ministre, peut-être déjà informé par M. Dieckhoff, a accueilli sans objection ce que je lui ai dit. Il m'a assuré qu'il avait sur la réalité de l'état de choses en France des vues beaucoup plus modérées et optimistes qu'une partie de l'opinion de son pays.

Je l'ai vivement engagé à faire prévaloir ces vues.

343

M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1411. [1] Secret. *Paris, 13 octobre 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 13 octobre.)

Comme suite à un désir exprimé par M. Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, au cours d'un entretien avec le général Schweisguth, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en communication, une copie du rapport établi par cet officier général sur les dernières grandes manœuvres en U.R.S.S.

Vous remarquerez à la page 33 de ce rapport l'invite faite par le maréchal Toukhatchevsky à un des officiers de la mission pour amorcer des contacts entre les états-majors français et soviétiques.

Cette invite fait suite à des démarches analogues qui se sont répétées depuis plus d'un an et dont la première a fait l'objet de ma lettre nº 1365/SAE du 29 mai 1935 [2].

Je crois devoir à cette occasion vous rappeler le fait nouveau d'une déclaration faite par le président Benès au général Schweisguth, au cours d'une mission effectuée par cet officier général aux manœuvres tchécoslovaques et que j'ai portée à votre connaissance dans un compte rendu nº 1236/SAE du 29 août dernier [3]. Les termes de ce compte rendu étaient les suivants :

« J'ai demandé alors à M. Benès s'il ne pensait pas que, le jour où nos deux gouvernements estimeraient opportune une conversation d'ordre militaire

[1] Extraite des archives de la Guerre.

[2] Cette lettre mentionnait la déclaration faite par l'attaché militaire soviétique au général sous-chef d'État-major de l'armée, suivant laquelle, « comme suite aux récents accords, l'état-major de l'armée soviétique était disposé à entrer en relations avec l'état-major français ».

[3] La lettre d'envoi nº 1236 annonçant le compte rendu a bien été retrouvée, mais non le compte rendu qui était joint. Il est probable que l'essentiel est reproduit ici.

avec les Soviets, il serait utile de la faire précéder d'une entente officieuse entre les états-majors de Prague et de Paris pour déterminer en commun la nature et les modalités de la coopération à demander aux Soviets. Le Président m'a répondu que cette entente préalable lui paraissait indispensable ».

Je partage entièrement l'avis du président Benès sur la nécessité de faire précéder toute conversation d'ordre militaire avec l'état-major soviétique, qui pourrait paraître opportune dans l'avenir, d'une entente préalable entre les états-majors français et tchécoslovaque.

J'ajoute que, dans les circonstances actuelles, ces conversations d'états-majors, susceptibles d'alarmer certaines puissances amies et de fournir à l'Allemagne le prétexte facile d'une tentative d'encerclement, présenteraient à mon sens de graves inconvénients, dont vous êtes mieux à même que moi d'apprécier la portée.

ANNEXE

RAPPORT DU GÉNÉRAL SCHWEISGUTH, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE

U.R.S.S.

Manœuvres de Russie blanche de septembre 1936

Secret. *5 octobre 1936.*

. . . . . .

F. *Conversations politiques* [1] :

I. *Conversations entre le maréchal Vorochilov et les généraux Schweisguth et Vuillemin le 19 septembre 1936.*

Après s'être enquis de l'emploi de notre temps à Moscou et Léningrad, le maréchal Vorochilov a signalé la fâcheuse situation de cette ville, tout près des frontières de Finlande et d'Esthonie. Il a ajouté que ses voisins étaient aussi remuants que les nôtres et en est venu ainsi aux discours prononcés à Nuremberg.

J'ai répondu que ces discours pouvaient à mon avis indiquer le sens de la manœuvre allemande : rendre l'U.R.S.S. responsable de tous les maux dont souffre l'Europe, accuser la Tchécoslovaquie de complicité dans la préparation d'une agression aérienne de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne, pouvait servir de prétexte au Reich pour mettre préventivement la main sur les aérodromes de Bohême.

Le Maréchal a répliqué qu'il était d'un autre avis. Selon lui, il existe en Allemagne une philosophie simpliste suivant laquelle un peuple de 65 millions d'habitants peut engager une lutte d'extermination avec un peuple de 40, avec la certitude de conserver en fin de compte un solde bénéficiaire. Pour lui, les paroles de Nuremberg ne sont qu'un masque, « destiné à cacher le véritable projet qui est d'attaquer la France ». Celle-ci doit donc renforcer très sérieusement son armée pour parer à cette agression.

J'ai répondu que la France, consciente depuis longtemps du danger allemand, avait fortifié sa frontière du nord-est et rétabli le service de deux ans; qu'en outre l'Angleterre — avec laquelle Hitler semblait ne vouloir à aucun prix se brouiller — avait renouvelé ce printemps la garantie qu'elle avait donnée à Locarno.

[1] La première partie du rapport, qui concerne le déroulement des manœuvres et diverses considérations sur la valeur morale et matérielle de l'armée rouge, dont le caractère est d'ordre technique, n'a pas été reproduite.

Le Maréchal s'est dit d'accord, mais a observé que la France avait perdu « douze à quinze ans » et qu'elle ne devait pas à l'heure actuelle relâcher son effort militaire, qu'elle ne devait pas trop compter sur l'Angleterre qui, après son échec d'Abyssinie, n'est pas en situation d'intervenir actuellement en Espagne où ses intérêts sont également menacés.

J'ai répliqué que la France comptait d'abord sur elle-même et que ni le gouvernement actuel, ni le Haut-Commandement n'avaient l'intention de relâcher l'effort militaire, au contraire : la frontière franco-allemande comprend 350 kilomètres seulement, 175 couverts par le Rhin, 175 presque entièrement par la fortification. Celle-ci est maintenant occupée en permanence avec un système d'alerte instantané; un obstacle antichars a été constitué par des champs de rails et des inondations. Si l'offensive allemande se trouve rejetée une fois de plus sur la Belgique, nous sommes assurés que la signature de l'Angleterre se trouvera d'accord avec son intérêt vital qui ne peut permettre l'occupation par l'Allemagne de la Belgique et du nord de la France. Quant à savoir si l'effort allemand visera d'abord l'est ou l'ouest, c'est encore actuellement la grande inconnue.

Le Maréchal s'est déclaré sceptique sur l'efficacité de l'obstacle de rails : en U.R.S.S., quatre et cinq rangs de rails fixés dans du béton ont été brisés comme verre par les gros chars modernes.

D'autre part il ne suffit pas que les Anglais veuillent défendre leurs intérêts, il faut encore qu'ils le puissent.

L'offensive à l'est se heurte pour l'Allemagne à de grandes difficultés : l'obstacle polonais d'abord, puis l'attaque par les pays de la Petite Entente, ce qui grouperait contre elle 170 millions d'habitants. L'Allemagne cherchera donc probablement à isoler et à attaquer la France pour se débarrasser d'elle d'abord.

Le Maréchal nous interroge ensuite sur ce que nous pensons du réarmement allemand : date à laquelle l'Allemagne aura ses 36 D.I., possibilités de dédoublement, effectifs escomptés pour l'aviation en pilotes et en appareils, possibilité de financer un programme d'armement que le Maréchal dit être de 70 millions de marks pour l'an prochain.

Il conclut en disant que, d'après ses renseignements, l'Allemagne ne sera prête à tenter une aventure que dans deux ans, sauf à exploiter une occasion favorable d'ici là. Il estime que les criailleries mêmes de Nuremberg montrent qu'elle n'est pas prête actuellement et ne doivent pas faire perdre leur sang-froid aux autres nations.

L'audience prévue pour un quart d'heure ayant duré une heure, le Maréchal nous congédie en se félicitant d'avoir fait notre connaissance et en nous chargeant de ses compliments pour nos ministres respectifs; il ajoute qu'il espère bien me revoir « ici ou ailleurs ».

II. *Conversations du commandant de Villelume avec diverses personnalités soviétiques.*

Le commandant de Villelume a eu avec certaines personnalités officielles des entretiens qui corroborent étrangement les déclarations faites par le Maréchal.

1. M. Biejanov, chef de la section de l'Europe centrale au ministère des Affaires étrangères, croit que les Allemands, reprenant le plan Schlieffen, comptent porter leur premier effort contre la France. Il pense d'ailleurs qu'aucune guerre n'est à craindre avant deux ou trois ans. Le discours d'Hitler lui a été inspiré uniquement par des préoccupations de politique intérieure; le malaise économique et financier crée un besoin impérieux de dérivatifs.

Il ne croit pas à une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie, car elle risquerait, d'après lui, de faire entrer en jeu la Petite Entente et même, en raison de l'enchevêtrement de leurs intérêts, l'Entente balkanique.

Il trouve que le rapprochement franco-polonais ne peut être qu'utile à l'U.R.S.S., mais il se plaint de ce que la Pologne ait encore des visées sur Kiev, ce qui — beaucoup plus que la différence des régimes — est, pour lui, la cause principale de la mésentente entre les deux pays.

2. M. Neymann, chef de la section d'Occident au ministère des Affaires étrangères, estime qu'il est très dangereux pour nous d'admettre sans réagir toutes les initiatives de l'Allemagne, dont l'attitude est faite avant tout de bluff.

Il déplore que nous ne soyons pas entrés en Rhénanie au lendemain du 7 mars. Il est persuadé qu'Hitler aurait reculé.

De même, dans les affaires d'Espagne, le simple envoi sur les côtes de ce pays d'une flotte française importante aurait amené l'Allemagne à retirer la sienne.

Enfin, le discours de Nuremberg aurait dû susciter de notre part une réponse plus précise et plus énergique.

Une seule attitude est possible vis-à-vis de l'Allemagne : lui opposer la plus grande fermeté ; resserrer le bloc des nations fidèles au pacte; ne pas séparer l'Orient de l'Occident dans l'organisation de la sécurité collective.

Il serait par contre dangereux pour la France de proposer à l'Allemagne une convention de désarmement : le Reich ferait attendre indéfiniment sa réponse, comme pour le questionnaire britannique, et il gagnerait ainsi du temps pendant que, prisonniers de notre initiative, nous en perdrions.

3. MM. Kalina et Weinstein, représentants locaux de Litvinov en Russie blanche et à Léningrad, affirment eux aussi leur croyance dans une attaque à l'ouest.

Les tendances, impressionnantes dans leur unanimité, que révèlent ces divers propos sont mises en lumière dans la conclusion du présent rapport.

N.-B. — Le maréchal Toukhatchevsky a déclaré au même interlocuteur qu'à son avis l'armée allemande n'était pas prête. D'autre part, prenant prétexte d'un renseignement qu'il dit tchèque, et d'après lequel les chars des divisions blindées allemandes ne seraient munis que de mitrailleuses (*sic*), il lui a parlé avec une certaine insistance de l'intérêt qu'il y aurait pour nos deux états-majors à échanger des informations.

G. *Conclusion.*

Quelle conclusion peut-on tirer des conversations et des observations qui précèdent?

L'armée soviétique apparaît forte, pourvue d'un matériel abondant et moderne, animée d'un esprit offensif, au moins dans les cadres, mais insuffisamment préparée à une guerre contre une grande puissance européenne. Ses conditions d'emploi contre l'Allemagne restent très problématiques. Son gouvernement ne perd pas une occasion d'affirmer ses intentions pacifiques.

Quant à l'idée que se fait le gouvernement soviétique du profit qu'il peut tirer de son rapprochement avec la France, elle paraît au premier abord assez mystérieuse et donne lieu de sa part à des manifestations et des agissements qui semblent parfois contradictoires. Mais ces contradictions peuvent n'être qu'apparentes et provenir de ce qu'envisageant deux hypothèses de conflit, il veut se trouver dans chacune d'elles dans la situation la plus favorable.

1° Dans le cas où elle serait attaquée par l'Allemagne, l'U.R.S.S. voudrait avoir à ses côtés une France puissante et fidèle. C'est à cette préoccupation que répondent certaines déclarations formulées à diverses reprises par ses représentants qualifiés. A Paris, le 15 février dernier, le maréchal Toukhatchevsky boit « au renforcement de nos forces militaires »; à Moscou, le 19 septembre, le maréchal Vorochilov nous recommande de « ne pas relâcher notre effort militaire ». Ainsi, le gouvernement soviétique semble rechercher entre les deux armées une coopération toujours plus grande, qu'il verrait volontiers prendre la forme d'une véritable alliance militaire.

2° Mais l'U.R.S.S. préférerait naturellement de beaucoup que l'orage éclate sur la France, et il semble que, depuis quelque temps, ce soit surtout cette carte qu'elle joue, tout en continuant à agir en apparence comme si elle appliquait loyalement le pacte franco-soviétique, afin de pouvoir revenir, le cas échéant, au premier tableau.

Une guerre entre la France et l'Allemagne aurait non seulement l'avantage de laisser, faute de frontière commune, presque toutes les forces soviétiques en dehors du conflit, mais encore de faire de l'U.R.S.S., à l'instar des États-Unis en 1918, l'arbitre de la situation en face d'une Europe épuisée par une lutte que Vorochilov prévoit sans merci.

Pour réaliser ce dernier projet, il faut tenter à la fois la France et l'Allemagne :

a. *Tenter l'Allemagne,* en lui montrant dans sa voisine de l'ouest une proie facile, que défendrait mal une armée minée par l'indiscipline, et ce peut être là la raison de l'action dissolvante que la IIIe Internationale, d'après des renseignements tout récents, s'efforce de continuer actuellement dans [nos] troupes;

b. *Tenter la France,*

— en exploitant les affaires d'Espagne et en la poussant vis-à-vis de l'Allemagne à des gestes dangereux qu'autoriserait la soi-disant insuffisance de préparation actuelle du Reich;

— en lui montrant qu'elle serait plus tard inéluctablement la première victime de l'Allemagne si elle ne s'efforce pas, dès maintenant, de l'intimider par une politique intransigeante;

— en la persuadant enfin des dangers qu'offrirait pour elle toute tentative de rapprochement entre les deux nations.

Ces invites paraissent par surcroît être destinées à vaincre de notre part toute hésitation à contracter avec l'U.R.S.S. une alliance militaire formelle, à nous en faire apprécier l'importance et peut-être à légitimer à notre égard certaines exigences. Elles ne s'embarrassent pas de l'exploitation possible par le Reich du prétexte d'encerclement que pourrait lui fournir l'entrée en conversation des états-majors français et soviétique.

Le présent rapport ne peut qu'émettre des hypothèses. Seul le gouvernement, avec tous les moyens d'information qu'il possède, est en mesure de percer à jour les véritables intentions de l'U.R.S.S. et de résoudre un problème qui intéresse au plus haut degré la sécurité du pays et la sauvegarde de la paix.

344

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1513. (1) *Berlin, 13 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

Depuis quelques semaines, Berlin suit avec une attention accrue l'évolution intérieure de la Belgique et les conséquences qui peuvent en résulter sur l'orientation extérieure de ce pays. L'opinion germanique croit voir approcher le moment où la politique belge sera dominée essentiellement par la lutte contre le communisme et, pour cette raison, s'appliquera de plus en plus à se tenir en dehors des rivalités qui séparent les grandes puissances, spécialement à l'écart de la France.

L'Allemagne observe, d'une part, les efforts déployés par M. Van Zeeland pour maintenir la cohésion de sa majorité et faire échec à la constitution d'un « front populaire » socialo-communiste. Elle suit, d'autre part, avec intérêt le développement du mouvement rexiste et le rapprochement qui s'opérerait entre celui-ci et les nationalistes flamands. L'*Observateur raciste* a publié, sur ces différents problèmes, deux articles qui trahissent nettement les espoirs du IIIe Reich.

Dans son numéro du 20 septembre, l'organe national-socialiste déclare que des dissensions graves se manifestent entre les deux principaux partis du camp gouvernemental : les démocrates-chrétiens et les socialistes. Ceux-ci, en effet, subiraient toujours plus fortement la pression communiste. Cependant, les syndicats auraient « repoussé les manœuvres et les invites de Moscou » et c'est là, d'après l'article, un élément important dans la lutte que mène le président du Conseil contre le bolchevisme et contre toute collaboration avec lui. Toute l'autorité de M. Van Zeeland, insinue à ce propos la feuille berlinoise, vient de ce qu'il combat l'influence soviétique, en particulier sous la forme diplomatique qu'elle revêt, par exemple dans le pacte franco-russe,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

et l'avenir de son expérience centriste dépendra, en grande partie, de sa fidélité à ce principe.

La presse allemande ne se contente d'ailleurs pas de cette sorte d'hypothèque sur l'actuel gouvernement de Bruxelles. Elle affirme qu'il sera difficile à celui-ci de se maintenir entre les oppositions de droite et de gauche. Il faut notamment attendre, conclut l'étude analysée plus haut, que les organisations socialistes elles-mêmes se soient prononcées sur la question de l'entente avec les communistes.

De plus, on annonce ici que *Rex* aurait conclu avec les flamingants une alliance qui le renforcerait considérablement et lui ouvrirait sans doute, dans un délai plus ou moins bref, l'accès du pouvoir [1]. Un second article publié le 8 octobre par l'*Observateur raciste* souligne que les récentes déclarations faites à Liège par M. Degrelle et la profession de foi de son lieutenant, M. de Mont, « en faveur de l'idée raciste et du fédéralisme », marquent un progrès décisif dans la voie d'un rapprochement avec le *Vlaamsche nationaal Verbond*. « Chacun de ces groupements, ajoute la feuille hitlérienne, garde son caractère propre et il ne faut rien comprendre à l'esprit *völkisch* pour s'étonner que deux mouvements qui affirment chacun leur nationalisme puissent s'entendre et collaborer ». Cette phrase, qui exprime une des thèses favorites de la propagande germanique, est digne de remarque, car elle montre comment le IIIe Reich, en dépit de ses déclarations contraires, peut, lorsque les circonstances sont propices, mettre sa doctrine au service de sa politique concrète.

Quoi qu'il en soit, l'opinion allemande paraît estimer que la coalition des rexistes et des flamingants est de nature à menacer le cabinet Van Zeeland, tout d'abord directement par la puissance d'un tel bloc et, plus encore, peut-être, par l'attraction qu'il exercerait sur le parti catholique flamand. Celui-ci, pour le moment, participe au gouvernement, mais « il ne pourrait guère se dérober à une action commune contre le bolchevisme. D'ailleurs, indique l'*Observateur raciste*, ce parti marque déjà une certaine évolution; ainsi, il est devenu fédéraliste alors qu'il était encore unitariste sous la direction de M. Van Cauwelaert ». Le journal ne cache guère, au reste, les sympathies particulières qu'il a pour les Flamands [2] et l'espoir qu'il met dans la supériorité

[1] Le 8 octobre, un accord était intervenu entre rexistes et nationalistes flamands pour la formation d'un cartel d'opposition.

[2] *Note du document :* A propos des rapports entre le IIIe Reich et les pays « bas-allemands » (Flandre, Hollande et Danemark, dans lesquels il existe, d'ailleurs, des mouvements nationaux-socialistes), il convient de relever certaines indications intéressantes :

On pourrait crore, à première vue, que le régime hitlérien, à cause de ses tendances centralisatrices, tendrait à éliminer les dialectes des différentes régions de l'Allemagne. Or, l'étude de la langue et de la littérature *plattdeutsch* est, au contraire, encouragée. Sans doute, le « haut allemand » continue-t-il à affirmer, dans les usages courants, une prédominance de plus en plus marquée. Mais on s'efforce en même temps de conserver la connaissance des idiomes *platt*, dont le domaine est compris entre la Baltique et la province de Frise, et d'en cultiver les classiques. C'est qu'en effet, fidèles à leur doctrine « nordique », les dirigeants du Reich considèrent ces idiomes comme l'expression de l'esprit germanique dans sa pureté primitive. Le « haut allemand », écrivait récemment un journal berlinois, est l'adulte en pleine activité, mais le « bas allemand » est l'aïeul que l'on révère et auquel on a recours parce qu'il est le gardien de la tradition.

De là à considérer et à revendiquer les peuples néerlandais, flamand et danois comme les détenteurs inconscients d'une part de son patrimoine intellectuel et national, il n'y a qu'un pas que le Reich pourrait être tenté de franchir le jour où il estimerait les circonstances favorables.

numérique de ceux-ci par rapport aux Wallons. Le Reich ne paraît pas douter, en effet, que dans une entente des deux mouvements racistes, cette supériorité se traduirait notamment dans la politique étrangère et augmenterait la méfiance que, déjà, Rex manifesterait envers la politique française.

On peut donc résumer de la façon suivante les calculs que Berlin fonde sur l'orientation de la politique belge :

1° M. Van Zeeland, pour se maintenir, devrait en premier lieu rester l'adversaire du communisme, de toute collaboration avec Moscou et avec une France représentée comme inféodée aux Soviets ou menacée par leur propagande révolutionnaire;

2° Cette attitude se manifesterait notamment dans les négociations préparatoires à la conférence locarnienne et viendrait, sur ce point, à l'appui de la thèse allemande.

D'une façon plus générale, un courant se dessinerait à Bruxelles en vue de rompre les liens qui unissent la Belgique à notre pays dans le domaine militaire;

3° L'influence des rexistes et des flamingants, et plus encore leur accession au pouvoir, accentuerait vivement cette tendance. On a déjà enregistré ici avec une grande satisfaction le discours dans lequel l'ancien ministre Sap a déclaré que « le véritable danger était sur la frontière sud » (Cf. message téléphoné n° 3142 du 6 octobre) [1];

4° Peut-être même la politique du Reich va-t-elle, à plus lointaine échéance, jusqu'à spéculer sur une conjonction des deux mouvements *dietch*, celui de Belgique et celui du parti national-socialiste hollandais, considérés comme l'avant-garde du germanisme en direction de la mer du Nord.

345

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1514 [2]. *Berlin, 13 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

Les événements qui viennent d'aboutir à la dissolution de la Heimwehr autrichienne ont été suivis attentivement par l'opinion allemande [3]. Les milieux dirigeants et la presse considèrent comme un fait de grande portée la disparition d'une organisation qui a joué, depuis dix ans, un rôle si important dans la politique intérieure et extérieure de la République fédérale.

(1) Document non reproduit (analyse de presse).
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) La Heimwehr a été dissoute le 10 octobre, et ses membres vont être incorporés dans les milices du Front patriotique.

L'origine de la décision, d'après les comptes rendus allemands. — Toutefois, cette disparition ne semble pas avoir surpris outre mesure les cercles politiques berlinois. Ceux-ci avaient vu, en effet, dans le conflit qui, tout récemment encore, mettait aux prises le prince Starhemberg et le major Fey, l'indice de luttes intestines graves, dont le résultat devait être tôt ou tard de paralyser l'ensemble du *Heimatschutz*. Citant les propres termes des accusations que se lançaient réciproquement les deux rivaux, l'*Observateur raciste* du 3 octobre parlait de scission, de symptômes de décomposition et de l'incapacité de certains chefs. Dès le mois de septembre, la même feuille déclarait en substance que les masses ouvrières autrichiennes étaient tout à fait détachées de ce mouvement et que le mécontentement les poussait de plus en plus, soit vers le marxisme révolutionnaire, soit vers l'hitlérisme.

Dans ces conditions, on ne songe guère à s'étonner à Berlin que M. Schuschnigg, qui, déjà en mai, avait débarqué son vice-chancelier, ait jugé maintenant le moment favorable pour se débarrasser de la Heimwehr tout entière. On estime, en effet, que la décision du 10 octobre est la conclusion d'un plan conçu de longue date par le gouvernement, que le dernier remaniement ministériel n'était qu'une première étape, que les légions de Starhemberg commençaient à être « minées par le départ de nombreux adhérents des *Sturmscharen* et du *Freiheitsbund* ralliés à la milice » et que le Cabinet a profité des incidents de ces derniers jours [1] « pour faire le pas décisif ». « Son habileté tactique a triomphé de ses adversaires et les a éliminés en tant que facteurs politiques », écrit encore le *Völkischer Beobachter*.

Il est vrai qu'aujourd'hui la nouvelle que la Heimwehr pourrait éventuellement subsister sous la forme d'une « organisation civile » atténue l'assurance absolue dont ont fait preuve tout d'abord les journaux du Reich; néanmoins, le fait qu'elle cesse, en tout cas, d'être une formation armée et que ses militants les plus actifs seront englobés dans le Front patriotique, sous les ordres du pouvoir central, apparaît ici comme le point essentiel.

Les conséquences. — C'est là, pour l'opinion allemande, une cause de grande satisfaction. La presse, obéissant manifestement à une consigne, s'efforce d'en contenir l'expression afin de respecter dans sa lettre l'engagement de non-immixtion pris le 11 juillet et de n'éveiller aucune suspicion. Mais on devine, par les manchettes sensationnelles et par quelques phrases échappées à la plume de rédacteurs enthousiastes, les espoirs de l'Allemagne nationale-socialiste. Les organes du parti qui, bien entendu, sont toujours les plus attentifs aux affaires d'Autriche et aussi les plus instructifs sur l'attitude des milieux dirigeants, n'ont pu dissimuler leur joie. « Starhemberg a perdu tout pouvoir. La route est libre pour une évolution nouvelle; les avenues sont déblayées », tel est le titre dont l'*Angriff* fait précéder son article du 10 octobre. La feuille berlinoise précise, d'ailleurs, sa pensée en ajoutant que « la pacification intérieure du second état allemand vient de marquer un grand progrès » et qu'ainsi « la voie est ouverte à une réconciliation définitive du gouvernement avec les éléments les plus importants de l'opposition... ».

[1] Allusion aux dissensions provoquées dans la Heimwehr par l'exclusion de son sein du major Fey, à l'instigation du prince Starhemberg (début octobre).

Le *Heimatschutz*, en effet, malgré ses dissensions intérieures et ses faiblesses, symbolisait toujours la résistance de l'esprit autrichien aux brutales tentatives du national-socialisme. Les légions qu'il avait constituées incarnaient, en quelque sorte, les efforts faits pour sauvegarder et adapter aux conditions d'après-guerre l'idée qui avait inspiré pendant des siècles la Vienne impériale et l'avait mise en opposition avec la Prusse. Sans doute, le cabinet Schuschnigg se regarde-t-il, lui aussi, comme le défenseur de la tradition. « Victoire du cléricalisme sur le fascisme », avaient dit les journaux du Reich il y a déjà quelques mois; or les nazis voient dans « le catholicisme politique » un des ennemis de leur doctrine et de leur action. Mais ils ont tendance à le croire moins dangereux pour eux et moins équipé pour la lutte quotidienne qu'un mouvement d'essence purement nationale.

D'autre part, la personnalité de certains chefs de ce mouvement, leur audace, leur ambition individuelle même, portaient ombrage aux ambitions pangermanistes. Le prince Starhemberg, qui avait conspiré avec les hitlériens de 1923, était aujourd'hui détesté des nationaux-socialistes plus qu'aucun autre des dirigeants de la Heimwehr. Quant au major Fey, il semble avoir joué parfois un rôle assez trouble et quelques articles publiés ces jours derniers à Berlin le soulignaient eux aussi en termes amers.

Par tactique, d'ailleurs, les commentaires allemands s'appliquent à distinguer entre les troupes du *Heimatschutz* et ses chefs. Ceux-ci, dit-on, ne manquent pas de cran, mais ce ne sont guère que des aventuriers dépourvus de sens politique. L'*Observateur raciste*, l'*Angriff*, le *Berliner Tageblatt* déclarent que ce qu'il y avait de sain et de puissant dans cette organisation, c'était « l'esprit germanique qui a présidé en 1919 à la création des bataillons de Carinthie contre la Yougoslavie, qui s'est affirmé ensuite dans le Tyrol, mais qui a été ensuite évincé ou étouffé, en 1930, par l'expulsion du major prussien Pabst [1] et, en 1931, après l'échec du coup d'État de Pfriemer » [2].

La tactique du Reich. — On voit déjà s'esquisser ainsi une manœuvre qui, à la faveur du flottement produit en Autriche par les derniers événements, cherche à réinfiltrer les tendances pangermanistes parmi les adhérents de la Heimwehr.

La plupart de ceux-ci doivent d'ailleurs, d'après les informations publiées ici, être incorporés dans la milice et subordonnés, par là, au ministère de la Défense nationale.

Cette solution ne paraît pas déplaire au Reich, soit parce qu'elle aura pour conséquence de soustraire radicalement les anciennes troupes de Starhemberg aux idées qui leur étaient précédemment inculquées, soit même parce qu'on fonde quelques espoirs sur l'esprit de « fraternelle camaraderie » qui unit la Wehrmacht à l'armée autrichienne.

[1] Celui-ci était l'un des dirigeants de la Heimwehr dont l'action fut neutralisée en 1930 par le gouvernement Schober.

[2] Soulèvement en Haute-Styrie sous la direction du prince Starhemberg et du Dr Pfriemer. Le prince bénéficia d'un non-lieu et le Dr Pfriemer fut acquitté.

Quoi qu'il en soit, un des principaux points d'appui de la propagande allemande est la lutte contre le communisme. Ce thème, inlassablement développé pour les besoins intérieurs, sert également sur tous les fronts de la politique extérieure. Les journaux berlinois ont relevé la réserve manifestée par leurs grands confrères de Vienne au sujet des violentes diatribes antibolchevistes qui ont marqué tous les discours du congrès de Nuremberg, mais ils feignent d'attacher beaucoup plus d'intérêt aux petites feuilles de la capitale fédérale et de la province. Ainsi, l'*Observateur raciste*, dans son numéro du 18 septembre, cite complaisamment le *Wiener Montagblatt* et « un autre organe répandu dans les milieux ouvriers », lesquels auraient critiqué l'insuffisance des moyens employés par les autorités fédérales contre l'agitation révolutionnaire.

C'est encore le même leitmotiv que l'Allemagne développe aujourd'hui pour combattre les projets de restauration monarchique et les dénigrer dans l'esprit de l'opinion. Elle accuse le parti légitimiste d'avoir des accointances avec les marxistes et déclare que « les socialistes réfugiés à Prague auraient prêté l'oreille aux invites de M. von Wiesner ». « Dressons une muraille antibolcheviste du cap Nord à la Sicile », tel est le mot d'ordre que lance l'organe du parti national-socialiste en reprenant une phrase qu'aurait prononcée le mois dernier l'ancien chancelier autrichien Streeruwitz, connu depuis longtemps pour ses sympathies pangermanistes.

Le Reich et l'Italie. — Cette allusion à une entente italo-austro-allemande, sous la plume du *Völkischer Beobachter*, mérite d'être relevée.

Il convient pourtant de souligner que la presse du Reich, ainsi que je l'ai noté plus haut, a visiblement pris certaines précautions de forme afin de ne pas donner libre cours à sa joie après la dissolution de la Heimwehr, et de ne pas provoquer, en particulier, les susceptibilités ou les alarmes de la Péninsule. Néanmoins, le *Berliner Tageblatt* a observé que « M. Mussolini lui-même avait, depuis quelque temps, retiré son appui aux légions de Starhemberg »; le journal semblait vouloir avancer par là que le gouvernement fasciste pouvait bien avoir été consulté au préalable par M. Schuschnigg.

Ainsi, la collaboration entre Berlin et Rome semble conserver encore un caractère empirique. Elle n'en est pas moins dangereuse. Tandis que l'Italie paraît surtout s'efforcer de tirer au jour le jour le minimum d'inconvénients et le maximum d'avantages, l'Allemagne poursuit méthodiquement ses visées expansionnistes. Actuellement, elle estime peut-être préférable et prudent de ne pas procéder en Europe centrale par coups de théâtre, mais sa pénétration n'en sera que plus difficile à dénoncer et à combattre.

346

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 682. *Bruxelles, 14 octobre 1936* (1).

(*Reçu* : 20 h. 25.)

J'attire toute l'attention de Votre Excellence sur le discours du Roi (2) dont je lui envoie un texte par la poste.

Je ne puis, pressé par l'heure, que signaler particulièrement les principaux passages que je résume ci-après.

Une première partie énumère les raisons du renforcement de l'armée. En première ligne, le fait que le réarmement de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie a provoqué des mesures de précaution exceptionnelles dans la plupart des autres pays, même dans des états délibérément pacifiques comme la Suisse et les Pays-Bas. Est visée ensuite la transformation des méthodes de guerre. Puis la réoccupation de la Rhénanie. En quatrième lieu, l'inquiétude causée par des infractions à des conventions, même librement souscrites, et par l'insuffisance du pacte de la Société des Nations. Enfin, il est fait allusion aux dangers résultant des rivalités des systèmes politiques et sociaux.

Suit un historique de la discussion du projet, puis des débats de la Commission mixte, insistant sur la nécessité de voter la loi avant l'incorporation de la classe 1937 le 1er décembre prochain, ainsi qu'en raison des dangers de la situation internationale.

Vient alors le quatrième chapitre destiné à faire accepter la loi par les diverses fractions de l'opinion publique. Il indique que la politique militaire, nécessairement déterminée par la politique extérieure, a pour objet d'écarter la guerre du territoire. La réoccupation de la Rhénanie, déclare le Roi, « nous a presque replacés dans notre position internationale d'avant-guerre. »

Le Roi indique que la Belgique doit être assez forte pour « dissuader l'un quelconque de ses voisins d'emprunter son territoire pour attaquer un autre état et en s'acquittant de cette mission, elle concourt éminemment à la paix de l'Europe occidentale en se créant ainsi un droit au respect et à l'aide éventuelle de tous les états qui ont intérêt à cette paix ». Mais ces engagements ne doivent pas aller au-delà. Toute politique unilatérale affaiblit sa position à l'extérieur et risque de la diviser à l'intérieur. « Une alliance, même purement défensive, ne conduit pas au but, car si prompt que pourrait être le secours, il n'interviendrait qu'après le choc qui sera foudroyant ». Si la Belgique ne dispose pas d'un système de défense suffisant, elle sera donc dès le début envahie et saccagée.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Prononcé en Conseil des ministres le jour même.

Cinquième partie : politique belge : écarter la guerre. Cette politique doit être exclusivement et intégralement belge : « Que ceux qui douteraient de la possibilité d'une pareille politique considèrent l'exemple fier et décidé de la Hollande et de la Suisse. Qu'ils se rappellent de quel poids l'observation par la Belgique de son statut de neutralité pesa en sa faveur et en celle des Alliés. »

Allusion est faite au parti que l'envahisseur aurait pu tirer de l'alliance avec un de ses adversaires.

C'est donc uniquement à préserver la Belgique de la guerre, d'où qu'elle vienne, que doit tendre son système militaire. Le Roi expose ensuite que le statut militaire actuel ne répond plus aux possibilités nouvelles d'une attaque brusquée et qu'il est nécessaire de le modifier. Il conclut que la décision du gouvernement rendra au pays la sérénité d'esprit nécessaire à l'égard des événements extérieurs et l'ambiance de sécurité indispensable à sa prospérité. Elle établira une fois de plus devant lui que la préoccupation essentielle du gouvernement d'Union nationale est de placer au-dessus de tout l'intérêt supérieur de la Belgique [1].

347

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1983, 1984. Secret. Réservé. *Londres, 14 octobre 1936, 19 h. 53.*

(*Reçu* : 21 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme no 1981 [2].

La nouvelle communication soviétique sera transmise aux membres du Comité par le Secrétariat à la fin de l'après-midi.

Remise à lord Plymouth lundi dernier [3], elle demandait la réunion immédiate du Comité en vue de constater que la mesure minimum et tout à la fois indispensable pour mettre un terme à la fourniture d'armes par le Portugal et aux violations par ce pays de l'accord de non-intervention devait être l'établissement d'un contrôle des ports portugais qui serait confié à la flotte britannique ou à la flotte française ou aux deux.

(1) Par T. no 683, du même jour, l'ambassadeur demande que la presse française soit « prudente dans ses commentaires », évite « des jugements trop précipités sur l'attitude du gouvernement belge » qui « pourraient rendre encore plus difficile la délicate négociation en cours », et surtout s'abstienne de « mettre en cause la personne du Roi ».

(2) Le même jour, ce télégramme faisait état des réactions du secrétariat du Comité devant la nouvelle démarche russe.

(3) Soit le 12 octobre. Sur les précédentes communications soviétiques au Comité, voir ci-dessus nos 321, 322 (et notes).

Lord Plymouth a remis aujourd'hui à M. Maisky une réponse écrite où il souligne que les manquements attribués au Portugal ont été portés à la connaissance du gouvernement portugais conformément à la procédure.

Les manquements dont il s'agit n'étaient donc pas dûment constatés, et dans ces conditions il n'y avait pas lieu de réunir le Comité.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a répliqué que son gouvernement ne considérait certainement pas cette réponse comme satisfaisante.

Le Secrétariat estime que la proposition russe serait de nature à provoquer de sérieuses complications internationales si elle devait être discutée, mais il doute fort que l'U.R.S.S. se retire si sa suggestion est écartée.

348

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 872. *Varsovie, 14 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h. 30.)

L'ampleur et la persistance de la campagne menée par la presse en faveur des revendications coloniales de la Pologne ne sont pas sans inquiéter l'ambassadeur d'Angleterre, ainsi d'ailleurs que le ministre de Belgique.

Sir Howard Kennard m'a raconté, à ce propos, que M. Beck lui avait, il y a trois ou quatre mois, donné spontanément l'assurance que la Pologne n'avait pas l'intention de se lancer dans la voie où sa délégation à Genève vient précisément de l'engager (2).

Le ministre avait prié, en même temps, mon collègue de ne pas attacher trop d'importance aux articles que la presse polonaise publiait à ce sujet.

Il y a quelques jours, l'ambassadeur de Pologne à Londres a, de son côté, m'a dit sir Howard Kennard, parlé dans les termes les plus raisonnables à un des hauts fonctionnaires du Foreign Office de la question de l'émigration juive vers la Palestine, en lui affirmant que la Pologne mesurait toutes les difficultés de la situation et ne ferait rien qui pût les accroître.

Après ces déclarations apaisantes, l'ambassadeur d'Angleterre se montre fort agacé par les articles que les journaux ne cessent de consacrer aux questions coloniales, au problème juif et à l'émigration.

Il a l'intention de demander à M. Beck, dès son retour, ce qu'il convient d'en penser et où veut en venir le gouvernement polonais. « Compte-t-il, me dit mon collègue, que nous lui apporterions sur un plateau une de nos colonies, avec les capitaux nécessaires pour l'exploiter? »

(1) Par courrier, en clair.

(2) Voir ci-dessous, nº 387 (note).

349

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [1]. Confidentiel. *Londres, 14 octobre 1936.*

Je comptais venir vous voir à la fin de cette semaine pour vous donner verbalement quelques indications sur un état d'esprit qui s'est manifesté au Foreign Office et qu'il est bon que vous connaissiez. Mais je ne suis pas sûr de pouvoir aller à Paris au prochain week-end et je préfère vous écrire quelques mots à ce sujet.

J'ai télégraphié déjà que le projet de conférence économique dont M. Spinasse [2], je crois, se proposait de faire état devant la commission de Genève, avait causé ici un certain émoi.

Ce qui a troublé surtout le Foreign Office, ce sont les conséquences politiques d'une conférence conçue de manière à comprendre l'U.R.S.S. et à exclure l'Allemagne. Je crois d'ailleurs qu'il y a eu dans tout cela un certain malentendu, ainsi que le montrent les conversations que Rueff a actuellement engagées avec la Trésorerie et dont j'espère pouvoir vous rendre compte demain.

En second lieu, la question du désarmement, qui a été amplement discutée à Genève et sur laquelle je n'insiste pas, mais qui n'en a pas moins effrayé certains de nos amis au Foreign Office, parce qu'ils y voyaient le point de départ éventuel d'une campagne de protestations contre l'initiative française [3] dans les rangs du parti conservateur.

En troisième lieu, le pacte méditerranéen que le gouvernement anglais n'est décidément pas prêt à envisager pour l'instant. Il n'en est pas moins embarrassé d'avoir à donner un avis sur notre suggestion surtout si ce doit être un refus.

Enfin la question des colonies. J'ai lieu de penser que le ministre aura lui-même recueilli à Genève, dans ses conversations avec les représentants britanniques, l'impression qu'ont laissée en Angleterre les entretiens de Schacht, surtout tels qu'ils ont été reflétés par la presse allemande. Je ne crois pas, ceci à titre très confidentiel, que la conversation du président du Conseil avec le secrétaire d'État ait corrigé cette impression.

Dans l'ensemble, les Anglais ont estimé qu'avec les meilleures intentions du monde, le gouvernement français s'embarquait dans des projets dont il

(1) Extraite des papiers Léger.

(2) D'après ce projet, la délégation française « songeait à lancer l'idée d'une conférence économique destinée à tirer les conséquences pratiques des ajustements monétaires auxquels viennent de procéder plusieurs puissances européennes », d'où l'émoi britannique (T. n° 1927 de Londres du 6 octobre), l'Allemagne étant farouchement décidée à maintenir le mark.

(3) La France avait demandé la réunion du bureau de la conférence du désarmement, après que la conférence locarnienne eût obtenu des résultats, condition mise par l'Angleterre qui réarmait.

n'avait peut-être pas eu le temps de peser toutes les conséquences. Ceci ne modifie d'ailleurs aucunement les sentiments de confiance et de sympathie que l'on porte ici au cabinet Léon Blum. Mais on souhaiterait qu'il ne brulât pas les étapes et qu'il ne se lançât pas si vite dans des entreprises diplomatiques qui peuvent gêner considérablement ses partenaires.

Vansittart m'a dit que le président du Conseil, dans une conversation avec lord Cranborne, avait parlé de convoquer à bref délai la conférence du désarmement. Il est probable qu'il a voulu parler de la Commission, mais cette allusion n'en avait pas moins assez sérieusement troublé son interlocuteur.

Je ne vous rapporterai pas ici la conversation que j'ai eue à ce sujet avec Vansittart, et où je lui ai dit très franchement et amicalement ce que nous pouvions penser à notre tour des réticences anglaises sur la plupart des questions qui se débattent à l'heure actuelle.

En réalité, après avoir manifesté une hâte anormale à réunir la conférence de Locarno, le gouvernement britannique croit de moins en moins à la solution prochaine de ces différents problèmes. Il souhaiterait donc que nous modérions la cadence de nos projets et que nous prenions le temps de consultations plus approfondies. Il fait observer d'ailleurs que jusqu'ici il n'y a d'échanges de vues qu'entre Londres et Paris et que ni de Bruxelles, ni de Rome, ni de Berlin, ils n'ont reçu encore la moindre indication sur les dispositions des trois gouvernements appelés à participer à la conférence.

P. S. — On me dit ce soir que la réponse allemande [1] a été remise aujourd'hui au Foreign Office. Je verrai Vansittart ou Eden demain matin pour m'enquérir de son contenu.

Le désir que manifestent les Anglais de ne pas précipiter le mouvement est une des raisons pour lesquelles je ne crois pas opportun de solliciter la reprise des entretiens techniques à propos de la position des Belges : il est peu probable que cette suggestion soit accueillie.

350

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MADRID, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 339/A [2]. Secret. *Madrid, 14 octobre 1936.*

(*Reçu :* Cab. min., 20 octobre.)

Le 14 septembre, j'avais l'honneur de vous rendre compte de la situation militaire, telle qu'elle m'apparaissait, vue de Madrid [3].

Talavera venait d'être pris, et si le front de la Sierra demeurait calme, le général Franco exerçait à l'ouest, suivant l'axe de la vallée du Tage, une pres-

(1) Publiée ci-dessus, sous le nº 337.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Il n'a pas semblé nécessaire de reproduire ce rapport.

sion qui l'avait amené à 70 kilomètres de Madrid. Son premier objectif semblait être de débloquer la garnison de l'Alcazar de Tolède, le second de menacer Madrid, soit directement, soit en coupant les communications de la capitale avec le Levant.

Le cabinet Giral s'était effondré à la suite du désastre de Talavera. M. Largo Caballero avait pris le pouvoir [1]. Il s'appuyait sur l'U.G.T. et sur les dirigeants du parti communiste. Dès le 16 septembre, je croyais entrevoir les effets salutaires de ce changement de gouvernement. On pouvait même espérer qu'il obtiendrait le concours militaire des anarcho-syndicalistes pour la lutte contre un ennemi présumé commun. Un mois après, quelle est la situation?

J'ai souligné l'énergie méritoire de M. Largo Caballero qui n'a pas voulu désespérer. Appuyé sur les chefs du parti communiste qui prêchaient l'ordre, la discipline, le retour à une hiérarchie militaire de salut public, il a sans cesse levé de nouvelles troupes. Il a alimenté, en hommes au moins, le front de bataille. Il s'est efforcé, malgré cette hémorragie constante, d'organiser une armée. Il a fait appel aux officiers de complément dont les sentiments politiques lui paraissaient sûrs. Il a appelé trois classes de réservistes. Il a décidé de fondre toutes les milices, dont je vous avais dit l'hétérogénéité, dans une armée unique.

Un appel a été adressé à toute la population de Madrid pour fournir des travailleurs qui organisassent des positions en arrière du front de combat et en avant de Madrid, et pour équiper contre les froids prématurés une armée partie pour les combats d'été en espadrilles et en vêtements de toile.

Effort énorme réalisé dans des conditions déplorables dues à la disparition des cadres techniques, dont il serait injuste de ne pas constater la grandeur. Si ce mois n'a pas vu la chute de Madrid et la débâcle définitive, il faut en attribuer le mérite au chef du gouvernement et à l'appui efficace du parti communiste dont les chefs personnifient, au milieu du désordre et de l'individualisme espagnols, des idées d'organisation et d'autorité, pour une part, d'importation étrangère.

Même si cette œuvre trop neuve s'effondre, si Madrid s'effondre, le mérite de ceux qui auront prolongé la résistance n'en reste pas moins grand. L'efficacité, la réussite ne sont pas des critères moraux, et il se peut que cette volonté de résister soit, pour l'ennemi, une semence [2].

Cette œuvre a-t-elle été efficace? Il est permis d'en douter. Sans doute l'ennemi toujours vainqueur a-t-il trouvé, devant lui, toujours de nouvelles troupes à vaincre et la résistance qu'il sentait dans le gouvernement de Madrid l'a-t-il conduit à agir avec prudence et à ne rien risquer. Mais il n'en reste pas moins que toutes les attaques ennemies ont réussi. Je vous ai à plusieurs reprises signalé la mauvaise tenue au feu des milices et leurs paniques répétées. L'instrument trop neuf, mal trempé, usé aussitôt qu'employé, n'a pas rendu : la population madrilène, lassée d'un effort trop long et trop dur pour son courage, a perdu confiance et s'est de plus en plus dérobée à son devoir.

Les militaires se sont ouvert à Santa Olalla et à Maqueda le chemin de Tolède; ils ont pris cette ville et débloqué l'Alcazar. Sur la route d'Estramadure,

[1] Le 4 septembre.

[2] Faut-il lire : semence ?

ils se sont avancés à 35 kilomètres environ des faubourgs ouest de Madrid. Ils viennent de prendre San Martin de Val d'Iglesias et ont conquis, à l'ouest de l'Escurial, les débouchés sud de la Sierra. Ils ont pris Siguenza et progressent sur Guadalajara.

Ils ont donc atteint, au nord, à l'ouest et au sud-ouest de la capitale, des positions de départ, en vue d'une offensive que l'on considère à Madrid dans tous les milieux comme imminente et que rien ne semble devoir arrêter.

En effet, dans aucun des combats dont j'ai résumé les résultats, les milices n'ont tenu. Panique à Santa Olalla, panique à Tolède, panique à San Martin. Mal nourries, armées seulement de fusils, ayant abandonné ou rendu inutilisables leurs armes automatiques, presque sans artillerie, les milices persuadées, depuis Talavera, de la supériorité, de l'invincibilité des moyens des militaires ont, partout sauf quelques îlots, lâché pied avant le choc. Des routes pleines de fuyards, des villages de l'arrière encombrés de troupes oisives, un front faiblement garni de combattants découragés, tels sont les spectacles dont mes télégrammes vous ont transmis l'image. Peu de combattants, qui combattent mal. Ainsi finit en une pointe fragile le grand effort du ministère pour opposer la masse populaire à la science et à l'armement supérieurs des militaires.

Et cela parce que le moral de Madrid n'a pas tenu.

J'ai signalé les réformes de M. Largo Caballero : elles n'ont eu dans la réalité que peu d'effets.

L'appel des contingents n'a donné que des effectifs dérisoires. On n'a pas pris les soldats de quota (volontariat), parce qu'on les estimait de droite; les membres des organisations syndicales se sont dérobés, bien que de gauche. Il est resté moins de 3.000 hommes par classe, dont l'enthousiasme est faible. Ceux qui s'attendent à être appelés tremblent ou se cachent. De même, la fusion des milices dans une armée unique n'a été qu'un trompe-l'œil. Beaucoup de miliciens ont refusé la fusion; ils ont continué à fournir au front des détachements d'irréguliers ou sont revenus à l'arrière couverts par leur immunité syndicale. Ceux qui ont été intégrés dans l'armée dite régulière n'ont rien gagné à ce baptême. On ne fait pas une armée par décret. En dépit des insignes dont se parent certains, il n'y a toujours pas de chefs. Il n'y a pas de spécialistes, si humble que soit leur spécialité. L'armée constitue toujours la réunion provisoire de bandes sans encadrement. Réforme saine en soi, mais à laquelle manque toute possibilité de réalisation.

La qualité même des miliciens continue à baisser. Au lieu des jeunes Madrilènes enthousiastes du premier mois, on racole des paysans sous-alimentés, ahuris, que l'évacuation des campagnes a jetés dans Madrid. Ils touchent dix pesetas. On les habille vaguement, on les arme : ils partent sans comprendre pour le front où ils comprennent trop tard que la guerre est sérieuse.

Il paraît difficile que ce gouvernement, qui bâtit avec acharnement sur du sable mouvant, puisse arriver à offrir à l'offensive des militaires, que l'on dit prochaine, une résistance sérieuse. Tout porte à croire que Madrid, lassé de son effort, résigné à son destin, s'effondrera après quelques combats et après une dernière panique.

Pourtant, comme je l'ai souligné à diverses reprises, la lenteur des militaires à se mettre en action, leur ignorance des procédés de sûreté, leur incapacité à exploiter leurs succès et la désorganisation de l'adversaire, ouvraient aux troupes du gouvernement un crédit dont elles n'ont pas su profiter. Les militaires dispersent actuellement leurs moyens sur plusieurs directions distinctes et, une fois un succès obtenu, ils s'arrêtent sur place sans exploiter et sans même se couvrir. Ils semblent avoir plus de moyens matériels (chars, armes automatiques, aviation) que de troupes. Ils sont forts surtout de la nullité de l'adversaire.

Il n'y a donc plus qu'à attendre un dénouement qui ne peut plus beaucoup tarder. Le gouvernement se prépare lui-même à l'action finale. Une junte de défense vient d'être créée, formée par les représentants des organisations politiques, six socialo-communistes, trois républicains, un syndicaliste. Un membre de la C.N.T. en fait partie, représentation qui ne correspond pas à l'importance de ce parti dont je vous ai signalé l'attitude énigmatique dans l'effort militaire du Front populaire : c'est plutôt, semble-t-il, un observateur. Cette junte reçoit mission de diriger les opérations à partir de la seconde ligne de défense, c'est-à-dire de cette ligne fortifiée située à 30 kilomètres de Madrid dont je vous ai jalonné le tracé.

La bataille finale va donc s'engager. A moins d'un miracle, parce que Madrid n'a pas la volonté de résister jusqu'au bout, toutes les probabilités sont en faveur de sa chute. Avec une armée qui tient, on peut renverser une situation tactique ou stratégique désespérée; mais un retournement psychologique en plein combat est chose plus difficile. La situation est désespérée, non pas parce que les militaires sont à 40 kilomètres de Madrid, mais parce que ni le peuple de Madrid ni les miliciens ne semblent vouloir lutter.

Il est trop tôt pour conclure. Il y aura un bilan à dresser de cet effort populaire qui, s'il avorte, n'en aura pas moins eu des côtés dignes d'admiration. Des héroïsmes ont été gaspillés, des bonnes volontés lassées. Peut-être le peuple espagnol n'était-il pas prêt encore à remplir le rôle qui lui était imposé. Je me permettrai dans une lettre ultérieure de reprendre dans son ensemble l'histoire de l'armée républicaine. Elle est, pour la connaissance de l'Espagne comme pour la connaissance des révolutions, pleine d'enseignement.

351

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1515 [1]. *Berlin, 14 octobre 1936.*
(*Reçu :* Dir. pol., 21 octobre.)

Quand, après plusieurs semaines d'absence, on reprend contact avec les milieux dirigeants du IIIe Reich, il apparaît bien vite que ceux-ci ont, à l'heure actuelle, l'esprit préoccupé principalement par quatre ordres de questions :

Ils observent avec une extrême attention la situation intérieure française.

Ils s'appliquent à entretenir, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays, une atmosphère d'hostilité contre la Russie des Soviets.

Ils s'inquiètent des difficultés économiques qu'ils rencontrent au seuil de l'hiver et de l'aggravation que ces difficultés risquent de subir, à la suite de la dévaluation des monnaies européennes.

Ils se préparent, enfin, non sans hésitations et réticences, à entrer dans la négociation à cinq, qui devrait aboutir à la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno.

J'avais été frappé, lors de ma dernière entrevue avec M. Hitler [2], de l'idée que le Chancelier se faisait de la situation en France. Il nous croyait voués à une tentative de révolution communiste. Il se demandait si nous serions capables de nous y opposer. Il ne tenait pas pour invraisemblable que nous offrions, au cours des prochains mois, un spectacle analogue à celui de l'Espagne. J'avais essayé de lui démontrer qu'il se trompait complètement. On m'assure aujourd'hui qu'à cet égard, son opinion ne s'est pas modifiée. La presse allemande, en tout cas, partage et propage ces vues pessimistes. Elle puise l'essentiel de ses informations dans l'*Humanité* et dans le *Jour*. De bonne ou de mauvaise foi, elle en retire l'impression que nos discordes s'accentuent et que nous glissons rapidement vers la guerre civile. Dans les évacuations d'usines, auxquelles il a été procédé récemment, elle a noté surtout l'âpreté de la résistance. De même, elle a représenté l'Alsace comme à la veille de chocs tragiques [3]. La réalité n'a pas répondu à son pronostic. Mais, tout en reconnaissant l'échec des communistes, elle a mis tout l'accent de ses comptes rendus sur les attaques, jugées par elle scandaleuses et engageant les responsabilités du gouvernement français, de M. Thorez contre M. Hitler [4]. D'ailleurs, le sentiment qu'éprouve le public qui la lit n'est pas seulement la « joie maligne », la *Schadenfreude* qui porte les hommes à se réjouir du malheur

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Cette entrevue a eu lieu à Berchtesgaden, le 2 septembre. Elle est relatée dans une lettre personnelle du 10 octobre. Voir ci-dessus, nº 334 (annexe).
(3) En raison de l'hostilité de nombreux Alsaciens à la politique du Front populaire, et surtout du communisme.
(4) Dans un discours du 11 octobre. Voir ci-dessus, nº 336 (note).

d'autrui. C'est, dans une mesure au moins égale, un sourd malaise, une appréhension diffuse. Peut-être sait-il, ou devine-t-il, que l'avènement du bolchevisme en France serait regardé par les chefs nazis comme une raison suffisante de nous déclarer la guerre? Quoi qu'il en soit, les têtes chaudes qui entourent le Führer se trouvent encouragées dans leurs velléités ou leurs suggestions les plus aventureuses par la faiblesse qu'ils nous attribuent. En revanche, les éléments modérés qui préconisent, avec le Dr Schacht, la recherche d'une entente, se heurtent à l'objection de l'incertitude qui pèserait sur notre avenir. Et c'est évidemment ce doute, joint à la crainte que des complications nouvelles, du caractère le plus grave, ne soient encore provoquées par les affaires d'Espagne, qui détermine la politique allemande à ne pas hâter ses démarches.

Depuis le congrès du parti et les fêtes de la moisson, les chefs hitlériens n'ont pas renouvelé leurs diatribes contre la Russie. Au lendemain des réunions de Nuremberg, la propagande s'est même efforcée d'atténuer l'effet désastreux produit à l'étranger par les attaques insensées de MM. Hitler, Goebbels et Rosenberg. L'émotion suscitée par ces manifestations a peut-être donné ici à réfléchir. Les protestations de mes collègues tchécoslovaque et roumain [1] ont sans doute également porté quelques fruits au sein du gouvernement. Mais dans la presse, une campagne sans frein se poursuit quotidiennement contre le bolchevisme et les dirigeants de Moscou. Il ne se passe pas de jour que les feuilles ne trouvent l'occasion de faire éclater leur haine et leur indignation contre les Soviets.

La récente démarche effectuée par l'ambassadeur soviétique à Londres auprès de lord Plymouth, président du Comité de non-intervention [2], a fourni aux journaux allemands un thème qu'ils ont exploité avec la dernière violence. L'opinion a vu dans cette initiative une application typique des méthodes bolchevistes. Pour elle, ces méthodes s'inspirent à la fois d'hypocrisie et de cynisme. Si quelqu'un s'est rendu coupable en Espagne d'une immixtion illicite, c'est bien la Russie. La preuve en est la série ininterrompue des nouvelles témoignant de la collusion entre la représentation officielle soviétique et le gouvernement de Madrid, des efforts du Komintern pour soutenir par des envois de vivres, de matériel et de munitions la résistance des « Rouges » espagnols... Bien plus, les desseins diaboliques de la IIIe Internationale tendent, au dire de la presse allemande, à compliquer encore la situation créée par les affaires d'Espagne, à dresser dans la péninsule ibérique les puissances les unes contre les autres, et à déclencher une guerre générale d'où naîtra la révolution universelle. Tels sont les enseignements que, chaque jour, les journaux du Reich tirent des faits et qu'ils inculquent à leurs lecteurs.

Cette russophobie n'est pas nouvelle. La correspondance de l'ambassade a eu maintes fois l'occasion d'en exposer le développement. Sa recrudescence tient peut-être à deux ordres de facteurs. D'un côté, l'aversion que marque le gouvernement du Reich contre le bolchevisme comporte une part de sincérité. La fonction essentielle du national-socialisme, c'est d'être en lutte avec

(1) Voir ci-dessus, n° 258.

(2) Voir ci-dessus, n° 347.

le communisme. Les chefs hitlériens n'oublient pas qu'il n'y a pas si longtemps, cent députés communistes siégeaient au Reichstag et qu'aux élections présidentielles, Thaelmann avait réuni sur son nom un nombre de voix à peine moins grand qu'Adolf Hitler! Il ne faut pas perdre de vue que le IIIe Reich s'est édifié sur les décombres du marxisme et qu'à l'aube du nouveau régime se place l'affaire de l'incendie du Reichstag. Le « péril bolcheviste » a laissé des traces en Allemagne. Les collisions entre nazis et communistes ont été, il y a quatre ans, autrement graves que les manifestations auxquelles nous assistons chez nous. Le sang a coulé. De part et d'autre, des morts sont restés sur le terrain. On se tromperait si l'on se figurait que le souvenir de cette époque est tout à fait effacé.

Mais, d'autre part, le régime reste obsédé par la hantise de l'encerclement extérieur. A mesure que grandit sa force militaire et le sentiment qu'elle pourrait être un jour prochain amenée à s'en servir, l'Allemagne éprouve la crainte croissante de la guerre sur deux fronts.

L'apparition des Cosaques en août 1914 dans les plaines de la Prusse orientale n'est pas effacée de toutes les mémoires et les généraux comme les diplomates, élevés à l'école de Schlieffen et de Bismarck, ne songent qu'à briser le cercle infernal où ils voient l'Allemagne enfermée. Avec un véritable malaise, ils enregistrent les progrès que réalise sur le plan économique et militaire la Russie soviétique. On redoute l'État bolcheviste, mais en même temps on s'inspire de ses leçons, de sa propagande et de ses procédés. Frappé de l'aisance avec laquelle le Kremlin a imposé à l'immense peuple russe, grâce à une idéologie et à une mystique appropriées, les privations et les souffrances de toutes sortes, les chefs hitlériens entendent imiter son exemple. Dans la mesure où ils exigent de la part d'une importante classe de la population des sacrifices économiques et notamment alimentaires, les chefs hitlériens essayent de les justifier en alléguant la nécessité de lutter contre l'hydre bolcheviste et de libérer l'Allemagne de la tutelle étrangère. Ainsi, ils donnent au peuple qui pâtit l'illusion de l'héroïsme et de la force morale de supporter une pitance maigre et un travail acharné.

Enfin la guerre civile en Espagne est venue apporter à cette propagande un stimulant nouveau. L'opinion a pu y voir l'éclatante confirmation des thèses soutenues par la propagande de M. Goebbels. Sur les premières pages de tous les journaux, se sont étalées des photographies de l'Alcazar de Tolède. Les récits les plus réalistes ont été faits des atrocités commises par les anarchistes de Barcelone et de Madrid. Avec une habileté consommée, la propagande a su reporter sur la Russie et la politique du Komintern l'horreur que les scènes de destruction sauvage et de sadiques assassinats, complaisamment racontées par la presse, ont inspirée aux imaginations allemandes.

Tels sont, brièvement indiqués, les éléments de cette atmosphère d'hostilité qu'avec une troublante ténacité le gouvernement national-socialiste se plaît à entretenir contre la Russie des Soviets. Si cette analyse rend compte de l'effort persévérant de la propagande allemande, elle ne parvient cependant pas encore à expliquer les motifs profonds de la politique hitlérienne, les secrets mobiles de ceux qui dictent d'en haut les consignes d'indignation et de haine.

Que signifie la permanence de cet effort ? Pourquoi cet acharnement contre un régime qui s'identifie avec un vaste et puissant état ? Après le congrès de Nuremberg, l'ambassadeur des Soviets à Berlin n'a pas exclu l'hypothèse que, par leurs outrances, MM. Hitler et Goebbels aient voulu pousser les Soviets à la rupture des relations diplomatiques (1). L'attitude personnelle et avouée adoptée, depuis lors, par le Führer à l'égard de l'attaché militaire soviétique, au cours des grandes manœuvres d'automne (2), tendrait à confirmer que le gouvernement du Reich n'attache plus qu'une importance secondaire à des rapports de courtoisie avec l'U.R.S.S.

Dans ces conditions, on est obligé de penser que, dans l'esprit des chefs du régime, il y a la conviction qu'un conflit doit éclater tôt ou tard entre l'Allemagne et la Russie. Tout l'indique. L'hostilité marquée par la presse aurait donc pour but de tenir l'opinion en haleine en vue d'événements que l'on jugerait inévitables et qui pourraient éclater à tout instant.

On ne constate pas que les soucis d'ordre économique et financier (3) agissent sur l'esprit des hitlériens dans un sens modérateur. Pourtant les difficultés sont réelles. Elles ont deux aspects. D'une part, elles s'expriment par une pénurie de devises et, sur ce point, l'on sait que la situation n'a pas changé depuis deux ans. D'autre part, l'Allemagne souffre d'une pénurie de denrées alimentaires, d'ailleurs conséquence de la réglementation et du mode de répartition des devises. Le bœuf, le porc, les œufs, le beurre commencent à manquer. La rareté de ces produits entraîne fatalement l'élévation des prix et, quoi qu'en disent MM. Schacht, Goebbels et Hess, l'élévation des prix provoque une très sensible et constante hausse du coût de la vie. Sans doute, de gros efforts sont tentés, par les pouvoirs publics, pour entraver la lente ascension du niveau des prix de détail. La nécessité de la « stabilité » des économies, des restrictions de toutes sortes est proclamée par les personnalités les plus influentes du régime. Des mesures de rigueur sont prises par la police, des arrestations opérées. Les chefs d'entreprise ont l'interdiction absolue de relever les salaires pour empêcher que ne se déclenche le jeu bien connu de la volute infernale. Cependant, rien n'y fait. Tous les renseignements concordent : le mécontentement dans les classes pauvres de la population est général. Il n'est plus question de cacher la gêne où vont se trouver, cet hiver, des millions d'Allemands. M. Hitler à Bückeberg, M. Hess avant-hier à Hof, ont ouvertement annoncé les privations et la nécessité de les endurer. Le temps n'est plus où M. Goebbels lançait des anathèmes contre les « critiqueurs » et les « malpensants ». Ce n'est plus être « critiqueur », aujourd'hui, que de parler de la pénurie des vivres, c'est constater un fait d'expérience quotidienne. Mais c'est être un défaitiste, un traître, un mauvais patriote que de s'en plaindre, car, tout en reconnaissant que le beurre allait manquer cet hiver, M. Hess a déclaré qu'il fallait savoir se priver de beurre pour avoir des canons.

(1) Voir ci-dessus, n° 250.

(2) L'ambassadeur de France, par T. n° 3084 du 29 septembre, justifiait la non présentation au Führer des attachés militaires étrangers invités aux grandes manœuvres par la présence parmi eux de l'attaché soviétique.

(3) Le discours de Rudolf Hess, à Hof, le 12 octobre, avait traité de ces difficultés économiques (T. de Berlin, n° 3230, du 13).

La dévaluation des pays voisins de l'Allemagne ne fait qu'accroître les difficultés. La balance commerciale, dont le solde actif déjà si faible ne donnait à M. Schacht que de maigres satisfactions, risque de subir un déséquilibre total. Les milieux qui vivent de l'industrie et du commerce d'exportation, à Hambourg, à Brême, à Francfort s'en rendent compte et s'en plaignent. Ils alimentent la sourde campagne en faveur d'une dévaluation du mark. Ainsi celle-ci est représentée comme une mesure de salubrité commerciale susceptible d'augmenter le stock des devises nécessaires à l'achat des matières premières indispensables à l'industrie lourde.

Faut-il en conclure que le Reich va se joindre au mouvement général et « aligner » à son tour la monnaie allemande sur la livre et le dollar? Rien n'est moins sûr. Sans doute, M. Schacht n'a-t-il jamais été hostile à une certaine forme de rajustement monétaire. Il désire de toutes ses forces que l'Allemagne puisse prendre place dans un système où les grandes monnaies seraient fixées les unes par rapport aux autres, qui rétablirait le crédit de son pays, la circulation des capitaux et rendrait la liberté économique à l'Allemagne. Mais il a l'impression qu'aucune de ces conditions n'a été réalisée. Il critique les bases de l'accord anglo-franco-américain [1]. A son avis, cette entente est insuffisante et la satisfaction que nous en tirons le fait sourire. D'autre part, il n'a aucune confiance dans le succès de notre opération. Convaincu que nous avons stabilisé trop haut et que la marge de hausse laissée aux prix intérieurs est trop faible, il croit que, dans quelques mois, tout sera à recommencer.

Par ailleurs, il a été froissé de n'avoir pas été tenu au courant. On me dit que son crédit personnel auprès du Führer aurait souffert du fait qu'il ignorait les modalités et la date de notre dévaluation. Enfin, l'interprétation politique que la presse française a donnée de l'accord tripartite entre les « grandes puissances démocratiques », en même temps qu'elle se plaisait à montrer l'isolement économique où allait se trouver, de ce fait, l'Allemagne, et la nécessité où elle serait sans doute placée de dévaluer à son tour, aurait rebuté et irrité le gouvernement du Reich.

Quoi qu'il en soit, M. Schacht semble estimer que l'Allemagne a intérêt à attendre les résultats de l'expérience et le nouveau palier où peut-être les états dévaluateurs seront encore obligés de descendre.

D'ici là, l'Allemagne fera face aux nouvelles difficultés qui ne sont ni contestées, ni cachées, mais qu'à l'étranger on aurait tort d'exagérer. Certes, les ouvriers seront soumis à des restrictions inattendues, mais l'organisation nationaliste des secours d'hiver y pourvoira. On annonçait déjà lundi dernier que le système du « plat unique », repris depuis le mois d'octobre pour la campagne d'hiver, avait rapporté dans la seule journée de dimanche dernier, à Berlin, la somme de 400.000 RM (soit, au change ancien de 6 frs, 2.400.000 francs), en augmentation de 10 % sur le chiffre de 1935. D'autres mesures seront prises : augmentation des primes à l'exportation, baisse des tarifs de chemins de fer, fabrication de plus en plus intense des ersatz (essence synthétique, caoutchouc, matières textiles, etc.).

[1] Voir ci-dessus, n° 288.

D'autre part, il n'est pas niable que l'économie allemande ne doive bénéficier de la dévaluation des monnaies étrangères, ainsi que des mesures consécutives. La charge de certaines créances étrangères sur l'Allemagne s'en trouvera diminuée. La réduction de certains droits de douane et l'élargissement des contingents profiteront à l'exportation allemande. Ainsi le Reich essayera de « tenir » pendant quelque temps en observant, de son côté, comment « tiennent » les pays dévaluateurs.

En attendant, l'économie allemande garde un caractère artificiel, malsain et dangereux. L'Allemagne a tiré de ses entrailles, par des procédés de crédit habiles mais scabreux, 40 ou 50 milliards de marks qu'elle a transformés en armements. C'est également dans la construction de canons, de mitrailleuses, d'avions et de cuirassés qu'elle a investi le solde bénéficiaire de ses ventes à l'extérieur. Ainsi, les fruits du travail de ses classes laborieuses ne lui servent ni à l'amélioration de son standard de vie, ni à l'extension de ses affaires, ni à l'accroissement de ses capitaux. Un tel régime peut bien encore se poursuivre pendant quelques années; mais il ne constitue pas une base d'existence normale. Il est semblable à une marmite qui bout et qui finira par exploser, si la vapeur qui s'y accumule ne trouve pas une issue. Il peut donc arriver un moment où le IIIe Reich ne verra plus que dans la guerre le moyen d'échapper à une faillite totale et de rendre fécondes les sommes énormes qu'il aura consacrées au développement de sa puissance militaire.

En ce qui la concerne, la diplomatie allemande se prépare à répondre à la note britannique du 17 septembre, et à entrer par là-même dans le débat préalable qui devrait aboutir à la réunion de la conférence des cinq puissances. Certains journalistes étrangers, établis à Berlin, prétendent, il est vrai, que, dans leurs moments d'abandon, les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse racontent que l'Allemagne ne tient pas du tout à cette conférence et n'a nullement l'intention d'en aplanir les voies. Ce n'est pas le langage officiel. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a formellement déclaré, et M. von Neurath m'a confirmé que la réponse allemande à la note britannique avait fait l'objet d'une étude approfondie, qu'elle était prête, qu'il ne lui manquait plus que l'approbation finale, et qu'elle serait remise d'ici à quelques jours. L'un et l'autre ont ajouté que l'Allemagne attachait beaucoup de prix à la future conférence et n'épargnerait rien pour que celle-ci eût lieu et pût réussir. Ils ont donné les mêmes assurances à l'ambassadeur d'Angleterre et à l'ambassadeur d'Italie. On est donc autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à s'y rapporter. Ce n'est pas à dire qu'ils jugent que la négociation sera aisée. Ils avouent, au contraire, qu'elle sera hérissée d'obstacles. Ces obstacles, ils les rangent sous trois rubriques différentes. La première a trait au problème, déjà ancien, de la compatibilité du futur pacte de Locarno avec les pactes franco-polonais, franco-tchèque et franco-russe; la seconde s'applique à la relation qui doit exister entre le futur accord et le pacte de la Société des Nations, et, d'une façon plus générale, à l'attitude future de l'Allemagne à l'égard de l'institution genevoise; la troisième se réfère à la prétention de l'Angleterre d'être désormais non seulement puissance garante, mais aussi puissance garantie, et d'être garante et garantie vis-à-vis de l'Allemagne et de la France, mais non

vis-à-vis de l'Italie. A la rigueur, les chefs de la Wilhelmstrasse conçoivent qu'il devrait être possible d'amener la Grande-Bretagne à renoncer à sa prétention et à se contenter d'en revenir à la clause fondamentale de l'ancien accord locarnien où l'Angleterre et l'Italie étaient conjointement garantes de l'engagement de la France et de l'Allemagne de ne pas se faire la guerre. Ce serait, à leur avis, la meilleure formule, la seule, disent-ils, dont s'accommoderait l'Italie qu'ils représentent volontiers comme moins conciliante qu'eux. Mais, ni sur la question de la compatibilité du futur pacte occidental avec les pactes orientaux, ni sur celle de leur attitude envers la Société des Nations, ils ne précisent leur pensée. Croient-ils qu'il y aura des moyens de surmonter les obstacles qu'ils s'attendent à rencontrer? Ont-ils une idée, même approximative, de la nature de ces moyens? Admettent-ils que des compromis pourront intervenir? Repoussent-ils par avance toute éventualité de compromis? Ils gardent, là-dessus, un rigoureux silence. On n'arrive pas à leur arracher la moindre indication. Ils se bornent à répéter l'affirmation de leur bonne volonté et de leurs dispositions favorables. Mais nous savons de reste que les bonnes dispositions de la Wilhelmstrasse ne passent pas toujours des paroles de ses fonctionnaires dans les actes du gouvernement du Reich. Nous en avons un exemple tout frais, et bien caractéristique, sous les yeux à l'occasion des injures que le secrétaire général du parti communiste français, M. Thorez, a proférées à Strasbourg, le 11 octobre, à l'adresse de M. Hitler [1]. Ces injures n'avaient reçu aucune publicité. Elles ont été divulguées et répandues par la presse allemande. La Wilhelmstrasse aurait préféré qu'on n'en fît pas un incident, capable d'affecter les relations franco-allemandes. Mais, en pareille matière, elle ne décide pas; elle n'est même probablement pas consultée. C'est le ministère de la Propagande qui détermine la conduite des journaux. Ceux-ci ont jeté feu et flamme; ils ont grossi l'incident tant qu'ils ont pu; ils ont excité de leur mieux l'opinion publique, avec une violence vraiment singulière et inquiétante. Mais, devant ce débordement, qu'elle regrettait peut-être, la Wilhelmstrasse n'a pas voulu paraître tiède ou inerte, ou s'exposer aux reproches des nazis; elle a crié avec les loups; et M. von Neurath, sans tarder, à invité son chargé d'affaires à formuler à Paris des représentations [2].

Sans vouloir suspecter par principe les intentions allemandes, on est donc en droit de conserver une certaine méfiance et de se demander si le gouvernement du Reich est sincère, ou s'il ne cherche pas plutôt à gagner du temps, jusqu'à ce que le drame espagnol ait pris fin et que la situation intérieure française soit devenue, à son gré, plus claire, et s'il n'entend pas se prêter à la négociation qu'on lui suggère juste assez pour éluder le reproche de l'avoir fait échouer ou rejeter ce reproche sur d'autres épaules.

Il est clair, en tout cas, qu'il désire, avant de s'engager, s'assurer des sentiments de l'Italie, savoir dans quelle mesure et jusqu'à quelle limite il peut compter sur l'appui de ce partenaire et conduire sa politique en intelligence et en concordance avec celle du Duce. C'est la raison primordiale pour laquelle

[1] Voir ci-dessus, n° 336 (note).

[2] Démarche effectuée le 12 octobre au soir au Quai d'Orsay par le conseiller d'ambassade du Reich à Paris auprès du directeur des Affaires politiques.

il a invité officiellement le comte Ciano à se rendre à Berlin. On ne doit jamais oublier que l'Allemagne tient en réserve un jeu de rechange, dont le défunt général Gömbös était un zélé partisan, et qui consisterait — la division de l'Europe en deux camps étant considérée comme inévitable — à organiser, de la Baltique à l'Adriatique, un bloc des puissances centrales, axé sur Rome et sur Berlin.

L'Italie, dit-on volontiers à la Wilhelmstrasse, soulèvera plus de difficultés que le Reich sur la voie d'un nouveau pacte de Locarno. Mais il n'est pas sûr que le Reich ne s'efforcera pas de susciter les initiatives italiennes, pour s'abriter derrière elles, et qu'il ne sera pas, en définitive, plus ou moins souple, selon la nature et la portée du concours que Rome lui aura promis.

De toute manière, une équivoque gênante continue de peser sur l'activité du IIIe Reich. Une atmosphère pénible l'entoure. La vérité recule et se dérobe, dès qu'on veut la saisir. Peut-être cette vérité est-elle encore mouvante et fluctuante et l'Allemagne n'a-t-elle pas encore choisi sa route? En tout cas, l'observateur étranger reste partagé entre la crainte d'être dupe et le souci de ne pas se figer dans une méfiance systématique et stérile. Il ne parvient pas à concilier les protestations de M. Hitler, ses paroles pacifiques, les gages de sagesse qu'il donne effectivement avec les directions qui, sous son règne, sont imprimées à l'esprit public, à la jeunesse, à la presse, avec le rythme fébrile et l'ampleur de ses préparatifs militaires. Il n'échappe pas à l'idée qu'il se pourrait que tout se passât comme si l'Allemagne ajournait les décisions, reculait les échéances et temporisait pour atteindre le moment où ses armements lui assureraient la marge de supériorité qu'elle s'est fixée.

Et, tout en souhaitant que soit poussée à fond et dans un esprit loyal d'entente et de pacification la tentative d'amener le IIIe Reich à abattre ses cartes, il se souvient du mot qu'ont laissé, un jour, échapper les lèvres de Goebbels : « Nous avons la force du lion. Mais nous avons aussi l'astuce du serpent. »

352

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 312 [1]. Très confidentiel. *Paris, 14 octobre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 octobre; Dir. pol., 27 octobre.)

J'ai cru devoir parler à M. Krofta de la conversation que j'avais eue avec M. Benès au sujet de l'organisation des négociations avec l'Allemagne (voir mon télégramme n° 963) [2]. J'ai eu sur cette question avec le ministre deux entretiens, l'un avant-hier et l'autre hier.

[1] Transmise au service français de la S.D.N. sous le n° 313.

[2] Publié ci-dessus, sous le n° 320.

« J'entends bien, ai-je dit à mon interlocuteur, que la négociation envisagée avec l'Allemagne n'est conçue par le Président que sous la condition préalable qu'elle pourrait se poursuivre et aboutir seulement dans le respect de tous les engagements de la Tchécoslovaquie et le maintien intégral de toutes les alliances et amitiés de cet état, qu'en d'autres termes l'accord à conclure devrait faire partie d'un règlement général de la sécurité européenne. L'invocation du précédent de Locarno appelle cependant certaines réflexions de ma part, et d'abord celle-ci : la situation actuelle est différente de celle de Locarno parce que l'Allemagne est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était à cette époque ».

M. Krofta m'a répondu qu'au surplus, pour Locarno, il ne pouvait être parlé d'une négociation « isolée », mais tout au plus d'une négociation « directe » entre Allemands et Tchécoslovaques, puisque M. Benès et ses collaborateurs se trouvaient en contact matériellement direct et intime avec la délégation française et les autres délégations.

J'ai acquiescé à cette observation, mais ai fait observer que, dans l'hypothèse conçue par le Président pour la prochaine négociation, il ne paraissait pas certain qu'il en serait ainsi. J'ai ajouté qu'autant que je pouvais me permettre de juger les conceptions du Président, celle que M. Benès avait esquissée devant moi me paraissait quelque peu imprudente : en effet, dans la situation actuelle et étant donné une certaine disproportion des interlocuteurs, la Tchécoslovaquie pourrait se trouver dans une situation difficile si, la négociation étant parvenue jusqu'au point d'aboutir, elle se refusait à la conclure en alléguant sa volonté d'attendre la signature d'un pacte pour l'ouest de l'Europe. L'Allemagne pourrait lui reprocher de se mêler de ce qui ne la regardait pas et en tirer les conséquences.

M. Krofta a répondu que l'interdépendance des deux tractations pourrait être stipulée comme condition préalable à l'ouverture de la négociation. Il a ajouté qu'au surplus il pensait que les idées développées par le Président étaient plutôt théoriques.

Il m'a affirmé qu'il n'y avait rien, que M. Eisenlohr, au cours des entretiens qu'il avait eus avec lui depuis son retour de congé, ne lui avait plus dit un mot d'une disposition du gouvernement du Reich à conclure avec celui de Prague un pacte de non agression, de non-assistance à l'agresseur, de non-immixtion et de consultation; que la Tchécoslovaquie, en tout état de cause, ne se prêterait pas à une pareille négociation sans s'être assurée préalablement de l'assentiment de la France et de ses alliés de la Petite Entente. Le ministre a remarqué par ailleurs que la Tchécoslovaquie ne pouvait se refuser par principe à avoir des rapports directs avec l'Allemagne; qu'elle avait eu avec cet état, au sujet des fleuves internationaux notamment, des conversations individuelles qui s'étaient ensuite intégrées dans un règlement international.

J'ai observé que de pareilles conversations ne présentaient ni la même importance ni les mêmes risques qu'un entretien pouvant avoir des conséquences politiques de grande portée.

J'ai ajouté que, d'autre part, ayant relu avec soin depuis mon entretien avec le Président les lettres et informations parvenues à la légation pendant mes

absences, j'étais en mesure de confirmer en complète connaissance de cause ce que j'avais dit à M. Benès : à ma connaissance, le gouvernement français persévérerait fermement dans sa résolution, sinon de comprendre l'organisation de la sécurité du centre et de l'est de l'Europe dans les négociations relatives au nouveau Locarno, du moins de faire suivre ces négociations d'une autre tractation ayant pour objet l'organisation de la sécurité générale européenne.

L'ambassadeur de France à Londres avait à plusieurs reprises rappelé au gouvernement britannique notre position à cet égard. J'ai rappelé au surplus à M. Krofta la démarche que j'avais été chargé de faire auprès de lui pour marquer qu'aux yeux du gouvernement de la République, l'augmentation de la durée du service militaire en Allemagne faisait ressortir la nécessité de réaliser au cours des prochaines négociations internationales des conditions durables de paix pour toute l'Europe (D. nº 611 du Département sous le timbre du service de la Société des Nations) [1]. J'ai ajouté qu'à part des articles de journaux sans valeur officielle, je n'avais trouvé dans les correspondances reçues par la légation aucune déclaration ni même aucun propos de personnage responsable à l'appui de l'impression de M. Benès, suivant laquelle l'Angleterre ou la Belgique se montreraient peut-être favorables au désir de l'Allemagne de ne pas étendre les pourparlers au-delà de l'ouest de l'Europe.

M. Krofta a paru frappé de ce que je lui disais. Il m'a répété les assurances que j'ai reproduites plus haut.

J'ai répondu être persuadé du fidèle attachement du Président et du ministre à la politique toujours suivie par la Tchécoslovaquie. « Toutefois, ai-je ajouté, je ne puis m'empêcher de vous rappeler l'importance que vous attribuiez au mois de juillet, M. Benès et vous, à un règlement de la sécurité du centre et de l'est de l'Europe réalisé dans une négociation générale, au soin que vous avez pris l'un et l'autre de me répéter à plusieurs reprises que vous comptiez sur la France pour défendre vos intérêts et votre point de vue à cet égard; ni de constater que le Président, si je l'ai bien compris, paraît envisager aujourd'hui ce règlement général comme susceptible d'être constitué par des pièces construites séparément et par des ouvriers différents ». M. Krofta a remarqué que la situation avait changé : au mois de juillet, la conférence des locarniens paraissait certaine à assez bref délai, la négociation du pacte de l'ouest semblait devoir être suivie sans désemparer ou dans un temps assez court de tractations ayant pour but l'organisation générale de la sécurité européenne. Aujourd'hui au contraire, la tenue même de la conférence des locarniens n'était pas assurée, bien moins encore celle de la conférence générale. Dans ces conditions, le souci de la Tchécoslovaquie de pourvoir à sa sécurité à l'égard de l'Allemagne ne pourrait-il s'expliquer? Le ministre a ajouté qu'il ne voyait pas les inconvénients que serait de nature à présenter l'acceptation, par la Tchécoslovaquie, du pacte de non-agression offert publiquement par M. Hitler après le 7 mars. Au surplus, si cette éventualité se présentait, ce que pour le moment rien ne faisait prévoir, le cabinet de Prague poserait à l'ouverture de la négociation

[1] Du 5 septembre, non reproduite.

les conditions indiquées et les pourparlers seraient longs. J'ai répondu que rien n'était moins certain que cette longueur des tractations. Soit dans ses négociations avec la Pologne, soit dans celles avec l'Autriche, le Chancelier avait apparemment fait les principales concessions. Il avait sans doute jugé qu'en contrepartie lui suffirait l'avantage de traiter bilatéralement avec un état moins puissant que l'Allemagne, et l'opinion publique avait partagé cet avis.

J'ai demandé à M. Krofta s'il ne se rendait pas compte qu'en acceptant, même en s'entourant de toutes les précautions qu'il m'avait dites, une négociation à deux avec le Reich, le cabinet de Prague ferait le jeu de celui de Berlin qui, en opposition avec la ligne de conduite recommandée par la France et la Tchécoslovaquie, prétendait assurer ses relations avec les puissances voisines par des accords bilatéraux.

Cette dernière partie de mon argumentation, exposée dans notre second entretien, a paru impressionner vivement M. Krofta. Il m'a affirmé de nouveau avec force que j'avais attribué trop d'importance à ce que m'avait dit le Président, que l'état des rapports de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne était exactement celui qu'il m'avait exposé dans nos conversations antérieures, qu'il n'était question d'aucune négociation et qu'au surplus, le cabinet de Prague n'agirait jamais sans s'être assuré de l'accord préalable de la France et de ses alliés de la Petite Entente.

Entre nos deux conversations d'hier et d'avant-hier, le ministre avait reçu M. Ripka, arrivant de Paris où il avait vu, paraît-il, M. le Président du Conseil et diverses personnalités françaises importantes. J'ai eu l'impression que M. Krofta avait été frappé de ce que lui avait rapporté son informateur, de l'affectueux et fidèle souci des intérêts de la Tchécoslovaquie qui lui avait été témoigné et que l'effet de mes observations se trouvait renforcé par ces assurances réconfortantes.

Il n'en reste pas moins que l'évolution que j'ai cru voir s'esquisser dans l'esprit du Président, je l'avais envisagée dans ma dépêche du 17 juillet dernier nº 225 Europe, nº 226 Société des Nations [1] que je me permets de rappeler respectueusement à l'attention de Votre Excellence.

M. Ripka a rapporté au ministre qu'on craignait à Paris que la conférence des locarniens n'apportât pas les résultats espérés. Si cette éventualité se réalisait, nous nous trouverions devant la situation même que j'avais étudiée dans cette dépêche. Comme je l'ai écrit au mois de juillet, je ne doute pas du sincère et fidèle attachement de M. Benès, de M. Krofta et du gouvernement tchécoslovaque en général à la pratique traditionnelle de l'intime collaboration avec la France. Le Président et le ministre m'ont encore donné, dans les trois conversations qui font l'objet de la présente dépêche, des assurances formelles en ce sens. Mais il ne faut pas oublier les circonstances d'histoire, de géographie, de culture, les relations de toujours avec les Allemands, dans lesquelles cette collaboration est née et s'est développée. A travers mille avatars et sous des formes diverses, Tchèques et Allemands ont vécu les uns à côté des autres et se sont accommodés les uns des autres.

[1] Publiée au tome II de la présente série sous le nº 475.

Si, commme on peut le supposer, nous sommes arrivés à un tournant de l'histoire européenne, la France doit se demander si ses rapports institués depuis la guerre avec les états ressuscités ou agrandis du centre et de l'est européens ne constituent pas la condition essentielle de sa position nécessaire de grande puissance.

Je me demande donc, comme au mois de juillet, si aujourd'hui pour conserver et assurer cette position, nous ne devrions pas apporter nos soins à hâter l'aboutissement des pourparlers visant l'assistance militaire réciproque entre les états de la Petite Entente et la conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente. Ainsi notre assiette et celle de nos alliés seraient consolidées.

Je rappelle au surplus que la signature de pareils instruments serait susceptible, de l'avis de M. Benès, de faciliter le rapprochement effectif et réalisateur de la Pologne avec la Tchécoslovaquie et ses alliés. Elle placerait aussi dans un ensemble fort et cohérent le pacte dont, d'après M. Krofta, M. Antonesco souhaite la conclusion entre la Russie et la Petite Entente.

Je rappelle également ce que j'ai dit dans mes télégrammes nº 958 (1) et nº 963 (2) : M. Benès et M. Krofta ne sont pas éloignés de croire que, dans la situation économique et financière de plus en plus difficile où elle se trouve, l'Allemagne pourrait être amenée, pour obtenir l'aide de Paris et de Londres, à consentir à la France et à l'Angleterre des concessions sur la position politique qu'elle a prise. N'aurions-nous pas intérêt à la placer devant un système ne faisant d'ailleurs que consacrer les rapports dès longtemps connus de la France et de ses alliés du centre et de l'est européens?

353

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 482. *Varsovie, 14 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 novembre.)

Au lendemain du congrès de Nuremberg, j'ai, par ma lettre nº 444 du 23 septembre (3), signalé à Votre Excellence l'accueil plein de réserve et de froideur opposé par l'opinion polonaise tout entière aux attaques du chancelier Hitler et de ses collaborateurs contre la Russie soviétique.

J'indiquais alors qu'il convenait de voir, dans la position prise par les Polonais, non le désir d'un rapprochement ni même d'une détente avec Moscou,

(1) Du 6 octobre. D'après M. Krofta, devant l'accession de divers pays à la coopération économique et monétaire anglo-franco-américaine, le Reich devrait recourir à l'assistance des états associés à cette coopération.

(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 320.

(3) Cette lettre n'a pas été reproduite ; elle est, pour l'essentiel, résumée ici.

mais la préoccupation de ne pas paraître s'associer à la campagne hitlérienne antisoviétique, de rester fidèles à la politique d'équilibre entre leurs deux voisins et de ne s'exposer, en aucun cas, à des aventures dont ils risqueraient d'être les premières victimes.

L'attitude prise, depuis lors, par la presse et l'opinion polonaises est venue éclairer et, en quelque sorte, compléter les indications qu'avaient données leurs réactions aux discours de Nuremberg. Elle a fait apparaître plus nettement le rôle qu'entend jouer la Pologne dans la lutte qui se poursuit sur le terrain diplomatique entre Moscou et les forces qui, en Europe, lui sont hostiles, ainsi que le parti qu'elle s'apprête à en tirer.

A la lumière de ces commentaires, on a pu voir que, à côté de l'action essentiellement offensive de l'Allemagne, visant à une rupture entre Paris et Moscou pour isoler la France et s'assurer les mains libres dans l'est européen, se poursuivait une action polonaise, essentiellement défensive et égoïste, qui vise à obtenir, par le relâchement plutôt que par la rupture des liens entre Paris et Moscou, une position beaucoup plus avantageuse pour la Pologne, non seulement à l'égard de la France et de l'Allemagne, mais de l'U.R.S.S. elle-même, qu'il s'agit de contenir, d'écarter, et nullement de provoquer. En agissant ainsi, la diplomatie polonaise revient à la politique qu'elle avait amorcée lors de la signature de son pacte de non-agression avec Moscou, et que le rapprochement franco-soviétique, survenu par la suite, était venu compromettre en provoquant, à Varsovie, les rancunes que l'on sait.

C'est pourquoi la presse polonaise a, au cours de ces dernières semaines, enregistré, souligné, amplifié avec un zèle inlassable tout ce qui, dans l'activité de M. Litvinov à Genève, a pu apparaître comme dirigé contre les objectifs de la politique française; elle a, avec le même soin, reproduit les commentaires de la presse parisienne et ceux des autres grandes capitales, qui pouvaient fortifier l'impression que l'intimité entre Paris et Moscou se relâchait chaque jour davantage.

Dans ce domaine, la presse polonaise a cru pouvoir enregistrer de nombreux faits, et les organes de propagande dont dispose le ministère polonais des Affaires étrangères se sont employés à en souligner l'importance.

C'est ainsi que l'agence officieuse *Transcontinental Press* (ma lettre nº 56 du 26 septembre au service de la Presse) [1], dont l'action vise surtout l'Europe centrale et orientale, communiquait récemment aux agences étrangères une correspondance intitulée : « Les malentendus franco-soviétiques ». On pourrait y lire ceci :

« La lune de miel du mariage de raison entre Paris et Moscou a pris fin. La France s'est rendu compte que, non seulement elle avait apprécié d'une façon erronée les forces réelles de l'U.R.S.S., mais qu'elle s'était fait des illusions en croyant trouver à Moscou un partenaire loyal. A Genève, la délégation soviétique a adopté une attitude nettement orientée contre la France et a embrouillé à plaisir tous ces plans minutieusement établis par le

[1] Lettre dont la reproduction n'a pas été jugée nécessaire, et dont l'essentiel est reproduit ici.

Quai d'Orsay. Cette déception causée à la France n'aura pas été une surprise pour les observateurs vigilants. Ceux-ci reconnaissent avec satisfaction que la France commence à s'apercevoir qu'elle a parfois sacrifié aux illusions et aux impressions du moment des rapports avec d'anciens alliés à l'amitié éprouvée ».

Là même, le correspondant à Paris de l'*I.K.C.*, M. Wrzos, un des plus fidèles agents de M. Beck, célébrait bruyamment, il y a quelques jours, le « renforcement de la position de la Pologne à Paris et en Europe ». « Les dirigeants du Quai d'Orsay, écrivait-il, se sont rendu compte du danger de l'influence croissante des Soviets dans la politique internationale. Ils se sont rendu compte que la Pologne ne serait jamais un instrument dans les mains de la diplomatie russe; ils ont compris que le pacte Prague-Moscou ne pouvait éveiller aucun enthousiasme à Varsovie, et que l'alliance polonaise était pour la France une nécessité, si elle voulait éviter de tomber définitivement dans les mains des Soviets. La France devra donc, à l'est, s'appuyer sur la Pologne, en continuant d'entretenir de bons rapports avec les états de la Petite Entente ».

Tandis que la presse polonaise s'occupait, dans ce sens, des rapports franco-soviétiques, elle se faisait, d'autre part, quotidiennement l'écho de toutes les nouvelles les plus propres à présenter la situation intérieure de l'U.R.S.S. sous le jour le plus inquiétant. Elle n'a eu, à cet égard, que l'embarras du choix de prétextes : les menées du Komintern, les arrestations et les disgrâces retentissantes, les déficiences de l'armée rouge, les résultats insuffisants de la récolte, tout lui a paru bon à exploiter.

Un fait cependant doit retenir l'attention dans l'attitude prise par la presse polonaise : si évidents que soient ses dispositions malveillantes et son parti pris de dénigrement pour tout ce qui vient de Moscou, elle ne cesse pourtant d'éviter, avec le plus grand soin, tout ce qui pourrait apparaître comme une menace et exciter l'humeur ombrageuse des dirigeants soviétiques.

Cette prudence paraît correspondre moins à un souci de tactique qu'à un sentiment général chez les Polonais. S'ils mettent tout en œuvre pour isoler l'U.R.S.S. derrière un cercle de méfiance et de réprobation, ils ne cessent jamais de considérer, à travers l'État communiste, la Russie, voisine redoutable qui, un jour, cessera d'être communiste et pourrait être alors tentée de ranimer la flamme, mise en veilleuse, mais toujours allumée, de Rapallo.

354

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1522 [1]. *Berlin, 14 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 novembre.)

J'ai vu M. Schacht, mardi 13 octobre, à son bureau de la Reichsbank. Il n'avait pu me recevoir plus tôt, ayant passé les jours précédents à Bâle.

Je l'ai trouvé assez surpris des réactions marquées par M. Eden et par l'opinion britannique à l'égard des revendications coloniales dont il s'est fait l'avocat [2]. Il en paraissait légèrement déçu et soucieux. Il affirmait, cependant, qu'il ne fallait pas se laisser rebuter par ces premières résistances et que la question changerait d'aspect, aux yeux de l'Angleterre, si elle était replacée dans le cadre d'un arrangement général et devenait l'un des éléments d'un système de pacification européenne durable.

Le président de la Reichbank ne m'a pas dissimulé que la dévaluation du franc et des autres monnaies lui causait de sérieuses difficultés. Contrairement à ce que je croyais, il ne nous reproche pas de ne pas l'avoir averti de la décision que nous allions prendre. Il se rend très exactement et équitablement compte des circonstances dans lesquelles l'opération a été résolue. Il aurait, tout de même, souhaité que la Banque de France l'avisât, au moins après coup, de la réforme qui venait d'avoir lieu. Or, à l'heure actuelle, la mesure ne lui a pas encore été officiellement notifiée. Il a dû d'ailleurs en faire la remarque, sans y insister, à M. Labeyrie, à Bâle.

Quels que soient ses sentiments personnels, et sa juste compréhension des choses, M. Schacht avoue, cependant, que les milieux nazis, et peut-être le Führer lui-même, ne lui ont pas ménagé leurs critiques, en soulignant que l'amabilité et les dispositions conciliantes des Français n'avaient pas été jusqu'à l'informer de leurs projets, pendant ce séjour à Paris dont il s'était tellement félicité.

Il laisse entendre également que les lettres échangées entre la France, l'Angleterre et les États-Unis à propos de la dévaluation [3], l'accord ainsi présenté des trois démocraties n'ont pas été du goût des dirigeants du IIIe Reich. Ceux-ci ont parfaitement senti la pointe politique que cette manifestation tournait contre eux et ils y ont été fort sensibles.

Personnellement, M. Schacht semble frappé par le resserrement des relations de la Grande-Bretagne avec l'Amérique. Il est tenté d'y voir une raison de l'attitude plus raide et plus intransigeante dont l'Angleterre, selon lui, témoignerait, en ces derniers temps, vis-à-vis de l'Allemagne.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus nos 213 (et note), 276.
(3) Voir ci-dessus nº 288.

Bien qu'il reconnaisse que la dévaluation des monnaies européennes aggravera la position du commerce allemand, le président de la Reichsbank estime que le Reich n'a pas intérêt à suivre l'exemple des autres pays ; les inconvénients, d'après lui, l'emporteraient sur les avantages. La dévaluation n'aurait vraiment un sens pour l'Allemagne que si elle devait lui permettre de sortir de la situation paradoxale dans laquelle elle est enfermée, de supprimer le contrôle des devises, d'avoir une monnaie qui soit dans un rapport fixe avec les autres, elles-mêmes stabilisées par rapport à l'or ou à la livre anglaise, de bénéficier, enfin, du rétablissement de la circulation des capitaux, de la reconnaissance du crédit international et du libre mouvement des affaires. Comme ce n'est pas le cas, l'Allemagne s'en tiendra au système qui la régit. Elle prendra des mesures appropriées pour venir en aide aux branches de son activité qui seraient trop durement touchées; sa population s'imposera des sacrifices; le ministère de la Propagande saura répandre l'enthousiasme nécessaire; du reste, les clearings, les contingents, les droits de douane limitent si étroitement déjà les possibilités de l'exportation que le dommage supplémentaire qu'entraînera la dévaluation des pays étrangers ne sera pas considérable.

Le président de la Reichsbank ajoute, d'ailleurs, qu'il est disposé à étudier les moyens de ramener l'Allemagne dans un avenir plus ou moins proche aux côtés des autres puissances et de rétablir avec elles en Europe les conditions d'une vie monétaire et économique normale.

Il se réjouira, en particulier, si, comme je le lui indiquais, la France engage avec lui, sous peu, des conversations en vue d'étendre et d'améliorer les relations commerciales des deux peuples. Rien ne serait plus de nature à favoriser la politique de rapprochement à laquelle il reste attaché.

Des propos que m'a tenus M. Schacht, j'ai retiré l'impression qu'à la suite des récents événements, il avait subi d'assez vives attaques et que son crédit personnel traversait, de nouveau, une période de baisse [1].

Mais M. Schacht est beau joueur. Il affirme qu'il a l'habitude de ces hauts et de ces bas, qu'il ne se décourage pas et qu'il poursuivra énergiquement son action. Il ne retranche rien de ce qu'il a déclaré à Paris. et qu'il regarde comme toujours valable. Il voudrait que des conversations inofficielles entre Anglais, Allemands et Français fissent avancer les choses. Il se prétend sûr de l'appui de M. von Neurath et même du général von Blomberg, pour arriver à un règlement d'ensemble des problèmes européens. Il persiste à croire possible de convaincre M. Hitler que le rôle de pacificateur de l'Europe lui assurerait la gloire la plus durable.

Pour le moment, il convient que le Führer demeure sceptique, que des influences contraires s'exercent sur son esprit et qu'il n'est pas encore persuadé que la France soit désormais à l'abri de grands troubles.

(1) Dans un télégramme nº 3273-74, du 15, l'ambassadeur, revenant sur ce sujet, indiquait deux raisons possibles de ce déclin : l'attitude française dans la question de la dévaluation et celle de la Grande-Bretagne à l'égard des revendications coloniales allemandes.

355

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1987. *Londres, 15 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* 12 h.)

La journée d'hier a été marquée en Angleterre par un certain nombre de banquets et de réunions, au cours desquels divers ministres et hommes politiques ont prononcé des discours importants; tous, qu'il s'agisse de M. Eden, de M. Duff Cooper, de sir T. Inskip ou de M. Winston Churchill, ont fait allusion en termes catégoriques à la nécessité de renforcer la défense nationale de la Grande-Bretagne et ont souligné les points sur lesquels le gouvernement doit porter ses efforts pour assurer la sécurité du pays.

Le secrétaire d'État au Foreign Office, naturellement, s'est surtout attaché à démontrer que l'accroissement des forces militaires, navales, aériennes de l'Angleterre était indispensable pour permettre à celle-ci, sans aucune intention agressive, de jouer dans le monde le rôle pacifique qui lui revient « pour le maintien de la paix et de la liberté ».

Le secrétaire d'État à la Justice, lui aussi, a souligné l'attachement du peuple anglais à ses anciennes traditions d'indépendance et de tolérance pour montrer ensuite que ce patrimoine historique se trouverait compromis si le pays refuse au gouvernement le moyen de se défendre.

M. Duff Cooper s'est exprimé à cette occasion sur les désordres qui ont été provoqués récemment, dans certains quartiers de Londres, par les fascistes et les communistes (2), et s'est déclaré convaincu de la nécessité, pour le Cabinet, de prendre les mesures propres à empêcher le retour de pareilles violences.

Le ministre pour la coordination de la Défense nationale s'est principalement étendu sur l'organisation de la défense antiaérienne et sur les besoins de l'armée à cet égard.

Sir Thomas Inskip a fait ressortir que l'armée territoriale manquait encore de 6.000 officiers et soldats pour les unités en formation et il a annoncé que ces dernières seraient pourvues du matériel le plus moderne.

M. Winston Churchill, enfin, a présenté un tableau plus sombre encore que de coutume du réarmement de l'Allemagne et des dangers qu'il entraîne pour l'Europe. Les chefs allemands, a ajouté l'ancien Premier lord de l'Amirauté, savent parfaitement que l'U.R.S.S. est trop faible pour les attaquer; toute la propagande qu'ils mènent contre les Soviets n'a d'autre but que de maintenir l'opinion publique de leur pays dans l'état de tension et d'inquiétude.

(1) Par téléphone.

(2) Allusion aux bagarres des 4 et 11 octobre dans l'East End de Londres, entre fascistes et communistes.

M. Churchill s'est félicité de la résolution par laquelle le congrès conservateur de Margate [1] s'est prononcé contre le retour éventuel des colonies allemandes au Reich : l'esprit de résolution dont il a été fait preuve, dans la circonstance, a suffi, selon lui, à étouffer dans l'œuf le grand mouvement de propagande qui paraissait se dessiner, outre-Rhin, en faveur des revendications coloniales.

En terminant, M. Winston Churchill s'est déclaré satisfait du développement de la marine de guerre britannique pour marquer aussitôt après son appréhension devant l'expansion insuffisante des armées de Terre et de l'Air.

356

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1988, 1989. Réservé. *Londres, 15 octobre 1936, 17 h. 55, 18 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

La déclaration du roi des Belges [2] a été une complète surprise pour le gouvernement anglais. Aucun avertissement n'avait été donné de Bruxelles concernant les intentions du Souverain. Aussi est-on enclin, dans les milieux officiels, à juger cette initiative avec sévérité. Sir Robert Vansittart s'est montré stupéfait de cette décision prise unilatéralement en pleine négociation, sans que les Belges eux-mêmes paraissent en avoir pesé toutes les conséquences. Il pense qu'en tout cas le procédé créera ici une impression défavorable et sera considéré comme de nature à soulever de sérieuses difficultés dans la préparation de la conférence des Cinq.

Le Foreign Office ne connaît pas encore les conclusions de l'examen auquel devaient se livrer les ministères de la Défense nationale, concernant les prétentions de la Belgique à rester puissance garantie mais non garante. J'ai dit à sir Robert Vansittart que nous étions prêts à fournir officieusement aux ministères techniques anglais toutes les indications dont ils pourraient avoir besoin. Sir Robert Vansittart m'a répondu que notre point de vue avait été très clairement expliqué dans le document remis au secrétaire d'État, [3] [qui a] apprécié pour sa part la force de notre argumentation et a conclu que le gouvernement belge était inexcusable d'avoir pris position sur une question aussi grave sans avoir consulté Londres et Paris.

(1) Le 1er octobre, la conférence de Margate votait une motion demandant au gouvernement de renouveler les déclarations de sir John Simon à Berlin en 1935, « à savoir que la cession de tout territoire britannique n'est pas une question qu'il soit possible de discuter ».

(2) Voir ci-dessus, no 346.

(3) Allusion à la note du 2 octobre sur les conséquences militaires de l'attitude de la Belgique, remise à MM. Eden et Van Langenhove. Voir ci-dessus, no 300 (note).

D'après des renseignements de source généralement bien informée, il règnerait un certain flottement au War Office où l'on se demande si la neutralité belge, en évitant une agression immédiate de l'Allemagne, ne permettrait pas à la Grande-Bretagne de gagner du temps au début du conflit et de parfaire sa préparation.

M. Eden, qui a prononcé hier soir un discours politique à Sheffield, sera de retour cet après-midi. Je le verrai demain dans la matinée.

357

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3268 à 3270. *Berlin, 15 octobre 1936. 21 h. 4, 21 h. 3.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 25.)

D'après ce que j'ai cru comprendre, mon collègue, ministre de Belgique, aurait exprimé le vœu que la presse allemande accueillît avec discrétion le discours du Roi. Mais si quelques feuilles ont répondu à ce désir, d'autres ne se sont pas gênées pour dire leur pensée. La *Deutsche Allgemeine Zeitung*, dont j'ai envoyé au Département une analyse téléphonée, a traduit sans détour les sentiments que l'on éprouve à Berlin et qui sont ceux d'une profonde satisfaction. On se réjouit dans la capitale du Reich d'une attitude qu'à la vérité, de nombreux indices laissaient depuis longtemps prévoir et dans laquelle on salue à la fois la défection d'un des meilleurs amis de la France, un échec du système genevois des pactes régionaux d'assistance mutuelle et un succès pour la thèse hitlérienne des pactes bilatéraux de non-agression.

Le contentement qu'on en ressent se double des signes de dépit et de colère qu'on prétend avoir trouvés en abondance dans la presse parisienne.

A la Wilhelmstrasse, on n'est naturellement pas fâché de l'appui que la Belgique apporte à la doctrine de la maison, contre celle de la sécurité collective, de l'indivisibilité de la paix et de la mise en œuvre de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

Il m'a été assuré, de bonne source, que le gouvernement de Londres connaissait les positions que la Belgique allait prendre et y avait donné son consentement.

358

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 687. Très confidentiel. Réservé. *Bruxelles, 15 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h. 30.)

Je viens d'avoir l'entretien prévu avec le ministre des Affaires étrangères. Avant même que j'aie pu prendre la parole, il m'a dit qu'il était décidément indispensable que M. Van Zeeland et lui prissent contact le plus tôt possible avec M. Léon Blum et Votre Excellence, car il semblait qu'on ne se comprenait plus. Il s'est plaint de l'interprétation donnée au discours du Roi par notre presse, des termes « violents » employés à l'égard de la politique belge, qui dénotaient un malentendu évident. Il a rappelé, pour s'en plaindre encore, les indiscrétions et commentaires de Mme Tabouis et de Pertinax pendant les conversations qu'il avait eues en toute confiance à Genève avec Votre Excellence (2).

Je l'ai arrêté pour lui demander s'il n'avait pas vu lui-même Mme Tabouis. Il l'a admis, mais m'a assuré qu'il ne lui avait fait aucune confidence, et que, quand il avait vu M. Géraud, celui-ci « était déjà au courant ».

J'ai fait observer que du côté français les dénégations étaient au moins aussi formelles que les siennes. En tout cas, le gouvernement français ne pouvait être rendu responsable des appréciations formulées et des termes employés à l'égard de la politique belge par les journalistes dont il venait de se plaindre. Par contre, je ne pouvais lui dissimuler qu'on ne s'attendait pas au Quai d'Orsay, alors que des conversations confidentielles se poursuivaient entre les deux gouvernements et que nous n'avions pas encore reçu de réponse à nos observations, à ce que le gouvernement belge prît publiquement et soudainement position. Il ne pouvait donc s'étonner des réactions de la presse française, alors que nous avions été dans l'impossibilité de préparer l'opinion et de l'orienter, faute d'explications et d'informations préalables du côté belge. Je lui ai fait comprendre que ce procédé ne pouvait manquer d'être ressenti.

Continuant de m'inspirer des directions que m'avait données par téléphone le secrétaire général du Département, j'ai déclaré que pour le moment, le gouvernement français se réservait d'apprécier la portée de l'orientation nouvelle de la Belgique, en particulier lorsque celle-ci serait transportée sur le plan gouvernemental et que nous nous trouverions en présence, non pas d'un discours du Souverain, mais d'indications données par la voie diplomatique.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Voir ci-dessus, no 325 (et note).

A titre indicatif, j'ai ajouté que la position prise par le gouvernement royal soulèverait forcément un certain nombre de questions qu'il serait nécessaire de serrer de plus près. Je les ai énumérées conformément à la communication de M. Léger. Je passe donc aux déclarations que m'a faites à ce sujet M. Spaak.

Au moment où il commença à s'expliquer, je lui ai fait remarquer qu'il était en possession de notes françaises et qu'on s'attendait à Paris qu'elles provoqueraient la remise d'un mémorandum exposant les arguments et le point de vue belges.

Il m'a répondu que si par hasard l'entrevue secrète envisagée pour dimanche à Paris ne pouvait avoir lieu, il allait tâcher de faire tenir une note à M. de Kerchove, de manière qu'il puisse la remettre samedi à Votre Excellence. Mais la question était trop grave pour qu'il ne me priât point de vous transmettre immédiatement des déclarations précisant la position belge et répondant aux interprétations inexactes dont elle était l'objet.

Je l'ai interrompu pour lui dire qu'il avait tort de s'étonner qu'on pût interpréter autrement que lui le discours royal. Il ne se rendait sans doute pas compte de l'effet produit à l'extérieur, mais sans parler des commentaires de la presse étrangère, j'avais pu constater cet après-midi que nombre de mes collègues, comme moi-même, avaient marqué l'étonnement et l'inquiétude que leur causaient certains passages.

M. Spaak a alors résumé les observations qu'il venait de me faire.

Tout d'abord il n'est nullement question de la dénonciation des engagements actuellement en vigueur de par le traité de Locarno. La Belgique s'en tient aux arrangements de Londres, tant qu'ils ne seront pas dénoncés ou modifiés d'un commun accord.

Il en est de même de la situation résultant de l'échange de lettres du 6 mars concernant les contacts entre états-majors français et belges [1].

La Belgique reste fidèle au pacte de la Société des Nations.

Ceci pour le présent, que le discours du Roi ne touche en rien. Ce discours tend seulement à formuler quelle doit, dans l'esprit du gouvernement royal, être la position belge lors de la rédaction du futur traité.

A cet égard, il n'est pas question de neutralité perpétuelle, situation qui serait du reste, il l'a admis, incompatible avec le pacte de la Société des Nations.

Il n'est pas question même de neutralité proprement dite.

J'ai demandé alors pourquoi on avait cité l'exemple de la Hollande et de la Suisse. M. Spaak a paru embarrassé et m'a laissé entendre qu'on visait leur politique « indépendante », c'est-à-dire sans alliances et sans liaison avec la politique d'une ou de plusieurs puissances déterminées.

Je lui ai demandé ensuite en quoi la position indiquée, puissance garantie non garante, se distinguerait de la neutralité. Il m'a répondu : en ceci que nous nous réservons d'abord de déterminer de quel côté nous sommes le plus menacés pour organiser notre défense nationale. Ceci vise notre résolution d'avoir

[1] Voir, au tome I de la présente série, le n° 284 (note explicative).

des rapports intimes avec l'état-major français sans être obligés de faire de même du côté allemand.

Il estime à cet égard que le fait que la Belgique ne serait pas garante n'est nullement un obstacle à ces contacts. Si l'obstacle surgit dans les futures négociations, il sera le fait de l'Allemagne et pourrait se produire même si la Belgique demeurait garante. J'ai contesté cette interprétation par les arguments appropriés. Je lui ai dit qu'à ce propos il ferait bien de méditer en effet que si le renforcement de l'armée, que le discours royal, me disait-il, avait pour but d'obtenir, était capable d'offrir une résistance au premier choc allemand, on ne pourrait cependant empêcher longtemps l'invasion de se produire si les renforts français n'arrivaient pas à temps. Or, cela impliquait une organisation constamment mise au point. Si les contacts cessaient, les Allemands le sauraient et seraient d'autant plus tentés de bousculer l'armée belge. Le ministre ne l'a pas nié, mais a répété que les contacts seraient gardés.

Reste la question de l'assistance. M. Spaak ne l'exclut pas, mais il a déclaré que le gouvernement belge entend faire préciser à cet égard les dispositions de l'article 16, dont il n'existe pas d'interprétation officielle. La théorie juridique belge se rapproche de celle de la Hollande. Elle m'a paru, d'après ses explications, se formuler ainsi : l'assistance peut être donnée quand le pays qui doit la fournir est d'accord. En tout cas, il est évident que le gouvernement belge s'efforcera de restreindre l'application de l'article 16.

En résumé : pour le présent, pas de dénonciation du traité de Locarno, respect des accords de Londres, maintien de l'entente franco-belge du 6 mars sur les contacts militaires.

Pour l'avenir : pas de neutralité perpétuelle, ni même de neutralité volontaire décidée d'avance. Nécessité de faire préciser l'assistance prévue par le jeu de l'article 16, volonté de maintenir le contact étroit avec l'état-major français.

Telles sont les déclarations que M. Spaak m'a prié de transmettre dès maintenant à Votre Excellence en attendant qu'il puisse les préciser et les compléter.

Il a bien insisté sur le fait que le discours du Roi avait pour objet essentiel d'obtenir le renforcement de l'armée en vue d'assurer l'inviolabilité du territoire national, en s'assurant le soutien de la grande majorité de l'opinion. Il avait donc dû tenir compte des arguments propres à toucher les différents courants en vue d'obtenir les sacrifices nécessaires, sans lesquels les engagements pris par la Belgique ne pourraient pratiquement pas être tenus [1].

[1] L'essentiel de ce rapport a été communiqué par télégramme-circulaire le 18 octobre aux représentants diplomatiques de la France à Londres, Rome, Berlin, Varsovie, Prague, Belgrade, La Haye, Bucarest et Moscou.

359

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 688. Très confidentiel. Réservé. *Bruxelles, 15 octobre 1936* [1].

(*Reçu :* le 16, 12 h. 30.)

Un de mes informateurs m'a rapporté une conversation qu'il a pu avoir cet après-midi avec M. Van Zeeland au sujet du discours du Roi. Les déclarations du Premier ministre confirment, dans l'ensemble, celles que m'a faites M. Spaak. Je les résume succinctement ci-après :

M. Van Zeeland s'est plaint de l'incompréhension de la presse française. Le discours du Roi a pour objet essentiel de faire admettre par l'opinion publique, et en particulier par les Flamands, le nouvel effort militaire demandé au pays.

La neutralité n'y est préconisée nulle part. M. Van Zeeland n'accepterait d'ailleurs pas une telle conception politique. La Belgique continuera à tenir tous ses engagements; elle n'en n'a renié aucun.

Le Roi a tracé la politique qu'il préconise pour l'avenir; mais les arrangements de Londres subsistent encore, notamment le principe de la réciprocité en matière de garantie. Il s'agit évidemment là d'un régime provisoire.

M. Van Zeeland conserve son entière liberté d'action pour les futures négociations. Il estime que, par ses tendances, le traité de Londres de 1925 peut, à certains égards, être interprété comme ressemblant à une alliance militaire.

Il n'est pas question de toucher à l'accord franco-belge du 6 mars dernier qui prévoit les conversations d'états-majors.

En ce qui concerne l'article 16 du pacte de la Société des Nations, la Belgique continuera à y être fidèle. Mais il y a des nuances, des possibilités et des impossibilités en matière d'assistance.

D'une manière générale, le gouvernement belge ne peut pas prendre d'engagements qui heurteraient les sentiments de la grande majorité de l'opinion et qui, de ce fait, ne pourraient pas jouer le moment venu.

En ce qui concerne le projet militaire [2], M. Van Zeeland a fait remarquer que dans son discours, le Roi n'avait pas expressément mentionné le chiffre de 18 mois dans la prolongation du service envisagée, que de ce fait le Roi ne serait pas mis dans une position critique si par extraordinaire les 18 mois n'étaient pas acceptés; mais il est convaincu que le projet passera, sauf peut-être quelques modifications de détail, et il a les moyens parlementaires et politiques pour qu'il en soit ainsi.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Le jour même, 14 octobre, où le Roi avait prononcé son discours, le gouvernement belge avait décidé de faire voter un renforcement de l'armée. Dans ce projet, disait l'ambassadeur, « le principal groupe de forces est prévu à la frontière du nord-est ».

M. Van Zeeland s'est également étonné de l'émotion soulevée en France par les renseignements publiés sur la nouvelle distribution des forces militaires belges. Seules les garnisons de l'est seront renforcées par l'envoi dans le Limbourg de deux régiments actuellement casernés dans le centre. Il n'y aura pas de changement sur la frontière sud. Les trois régiments de chasseurs à pied dont on a parlé pour Charleroi, Mons et Tournai, y sont déjà depuis longtemps.

360

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 691. Secret. Réservé. *Bruxelles, 16 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* 17 h. 15.)

Notre attaché militaire a rendu visite au chef d'État-major de l'armée belge pour reprendre après signature l'exemplaire français du procès-verbal des conversations militaires de mai dernier (2).

Le général Van den Bergen a assuré au général Riedinger que l'état-major belge continuerait à se concerter avec le nôtre et lui a même fourni confidentiellement certaines indications qui prouvent que l'armée belge table plus que jamais dans ses plans sur le concours des troupes françaises.

361

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1995 à 1997. *Londres, 16 octobre 1936, 19 h. 5, 19 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 20 h. 40.)

Le secrétaire d'État a reçu hier soir la visite de l'ambassadeur de Belgique qui lui a laissé une note destinée à remettre les choses au point et à justifier la position de son gouvernement. Dans ce document, il est dit que la Belgique n'entend pas renier ses engagements internationaux particulièrement en ce qui concerne le covenant, mais qu'elle ne pourra, dans les accords qui seront conclus dans l'avenir, s'engager au-delà de ce que comporte l'article 16.

(1) Par téléphone.

(2) Il s'agit du procès-verbal des conversations franco-belges qui ont eu lieu à Paris le 15 mai 1936, reproduit au nº 217 du tome II de la présente série.

M. Eden a manifesté son regret de la décision prise par le gouvernement belge sans avoir consulté l'Angleterre et en plein cours de négociations. Il a rappelé à M. de Cartier que M. Spaak lui avait dit à Genève que la réponse belge était sur le point d'être remise à Londres et que d'ailleurs elle constituait une adhésion complète à la manière de voir du gouvernement britannique. Ensuite, il a exprimé le désir d'obtenir des éclaircissements de Bruxelles d'abord en ce qui concerne le pacte de Locarno, « car, a-t-il indiqué, si l'Allemagne l'a dénoncé, nous avons déclaré à l'époque, d'accord avec M. Van Zeeland, que pour notre part nous le tenions toujours pour valide », et en second lieu en ce qui concerne les conversations à trois du mois du mars et la procédure qui avait été établie par le communiqué final.

J'ai expliqué au secrétaire d'État que nous allions également interroger Bruxelles sur les conséquences de la déclaration royale qui pose pour nous des problèmes graves. M. Eden l'a reconnu en ajoutant que la situation de l'Angleterre était différente de la nôtre, puisque la France bénéficiait de la garantie belge sous le régime de Locarno alors que l'Angleterre était simplement puissance garante. C'est ce qui avait déterminé le gouvernement britannique à accepter que les choses restent en état pour ce qui le concerne. Le secrétaire d'État ne pense pas que nous puissions utilement pousser plus loin l'examen de la situation tant que nous ne serons pas mieux fixés sur les intentions de la Belgique, mais d'ici peu il conviendra de reprendre des échanges de vues approfondis à ce sujet entre Londres et Paris.

362

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 477 à 483. Réservé. *Bucarest, 16 octobre 1936, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 22 h. 7, 22 h. 47, 23 h. 55, 23 h. 45.)

J'ai vu aujourd'hui M. Antonesco qui n'est rentré à Bucarest qu'[hier], s'étant arrêté, comme le sait Votre Excellence, à Belgrade et ensuite à Cluj, où il a assisté à la fin des grandes manœuvres. Le ministre des Affaires étrangères s'est loué tout d'abord des rapports qu'il a entretenus à Genève avec Votre Excellence et M. Blum, et m'a dit combien il avait apprécié les attentions dont il avait été l'objet de la part de la délégation française [1].

M. Antonesco est revenu sur la question des pactes d'assistance mutuelle. Il a convenu que rien ne pourrait être définitivement conclu avec nous avant la réunion des puissances locarniennes. Comme il vous l'a sans doute exposé, il estime par ailleurs que les états de la Petite Entente ne sauraient contracter entre eux des engagements plus précis sans l'appui préalable de la France. La Roumanie, malgré l'insistance de la Tchécoslovaquie, n'est pas disposée à

[1] A la dix-septième assemblée de la Société des Nations.

accepter sans être sûre d'abord de notre concours effectif. Aussi l'espoir exprimé par M. Benès à M. de Lacroix (télégramme de notre légation nº 970)[1] que le roi Carol lui apporte, à Prague à la fin de ce mois, l'assentiment de la Roumanie à un accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur, semble-t-il avoir peu de chance de se réaliser.

Le ministre a abordé ensuite la question des relations roumano-yougoslaves dont il s'est plu à vanter l'amélioration depuis la chute de son prédécesseur. Après m'avoir rappelé le succès du voyage de M. Stoyadinovitch à Bucarest, le 9 septembre dernier, il m'a longuement décrit le chaleureux accueil qu'il vient de recevoir à Belgrade. Le prince Paul, m'a-t-il dit confidentiellement, lui aurait avoué qu'il en était arrivé « à se demander, il y a quelques mois, si les malentendus du moment étaient le fait d'un homme ou de l'incompréhension des deux peuples ». Il va sans dire que le ministre des Affaires étrangères s'attribue le principal mérite de l'heureux changement survenu dans l'état des rapports entre les deux pays.

« Notre politique, a-t-il ajouté, est plus discrète qu'autrefois, mais elle est aussi plus avisée. Les principes fondamentaux restent les mêmes, mais les méthodes ont changé, notamment vis-à-vis de la Pologne et de l'Italie. Le gouvernement roumain, comme je l'ai déjà signalé, désire vivement un rapprochement avec ces deux puissances ».

M. Antonesco compte se rendre avant la fin de l'année à Varsovie où M. Beck l'a invité. Toutefois, il subordonne son acceptation définitive à l'accord de M. Benès, qu'il entretiendra de ce projet à Prague à la fin de ce mois. Mon interlocuteur n'a pas manqué de m'exprimer le désir de contribuer à un rapprochement de la Tchécoslovaquie avec la Pologne. « Nos relations avec Varsovie, m'a-t-il dit, dépendent de Prague, comme celles que nous entretenons avec Rome dépendent de Belgrade, mais l'alliance avec la Pologne est une contre-assurance qu'il est indispensable de maintenir ».

Comme il était prévu, le général Samsonovici, chef d'État-major général de l'armée roumaine, rendra visite au général Rydz-Smigly en novembre. Il reprend ainsi une tradition qui avait été interrompue quand il fut question d'un pacte roumano-soviétique (télégramme de la légation nº 371) [2].

M. Antonesco m'a enfin entretenu des relations de la Roumanie avec la Russie. Il ne m'a pas caché qu'il devait tenir compte de l'opinion publique de plus en plus anticommuniste et hostile à une alliance avec les Soviets. J'ai l'impression très nette que malgré l'insistance de la Tchécoslovaquie, le gouvernement roumain est bien décidé à ne pas pousser plus loin les négociations entamées par M. Titulesco à Bucarest avec M. Ostrovski et à Genève avec M. Litvinov. M. Antonesco feint même d'ignorer le détail de ces pourparlers, prétendant que M. Titulesco aurait conservé par devers lui une partie de ses archives. Si l'atmosphère est changée dans les relations roumano-russes, le ministre des Affaires étrangères ne nie pas cependant la nécessité absolue pour son pays d'entretenir de bonnes relations avec son puissant voisin de l'est.

[1] Télégramme du 7 octobre non reproduit, son sens étant indiqué ici.

[2] Du 25 août, non retrouvé.

363

Communication de l'Ambassade de Belgique à Paris

Paris, 16 octobre 1936.

La communication faite par le Roi au Conseil des ministres de Belgique, et rendue publique le 14 octobre, semble donner lieu à une interprétation erronée au sujet de la politique future de la Belgique en matière internationale. Cela résulte, notamment, des commentaires qui ont accompagné le passage du discours où le Roi s'est exprimé dans les termes suivants :

« Notre situation actuelle nous commande d'entretenir un appareil militaire de taille à dissuader un quelconque de nos voisins d'emprunter notre territoire pour attaquer un autre état. En s'acquittant de cette mission, la Belgique concourt, d'une manière éminente, à la paix de l'Europe occidentale et elle se crée *ipso facto* un droit au respect et à l'aide éventuelle de tous les états qui ont adhéré à cette paix. Sur cette base, je crois l'opinion belge unanime. Mais nos engagements ne doivent pas aller au-delà. Toute politique unilatérale affaiblit notre position à l'extérieur, suscite — à tort ou à raison — la division à l'intérieur ».

Ce passage du discours royal a été interprété notamment par Havas, qui parle des répercussions éventuelles que la communication royale pourrait avoir sur les instruments diplomatiques en Belgique, dans le sens d'un retour à la neutralité complète de la Belgique pouvant avoir de graves incidences sur le pacte de la Société des Nations.

Il n'a jamais été question, et il ne pourrait être question pour la Belgique, de se soustraire aux engagements internationaux qu'elle a contractés et qui la lient.

Fidèle à son passé, la Belgique entend demeurer, à cet égard, un exemple de loyauté. Il en est ainsi particulièrement en ce qui concerne les obligations du pacte de la Société des Nations, à l'égard duquel la Belgique n'a jamais cessé de montrer la plus entière fidélité. La seule question qui se pose en ce moment pour le gouvernement belge est de savoir dans quelle mesure il y a lieu d'aller pour lui au-delà de la loi commune inscrite dans le covenant, dans de nouveaux accords à conclure. Mais quelle que soit la décision qui interviendrait sur ce point, cette loi commune restera celle de la Belgique.

Il ne fait pas question non plus, pour la Belgique, de se retirer de la conférence des puissances locarniennes qui fait l'objet d'échanges de vues entre chancelleries.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le Roi n'a jamais employé le terme de « neutralité » pour caractériser la politique extérieure de la Belgique, mais bien celui « d'indépendance de politique extérieure ».

364

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1543 [1]. *Berlin, 16 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 octobre.)

Le réarmement de l'Allemagne a donné à l'industrie aéronautique de ce pays un développement considérable. Les méthodes rigoureuses que le ministère de l'Air emploie pour garantir le secret de ses fabrications ne permettent pas de réunir les éléments d'appréciation indispensables pour estimer avec une approximation suffisante la cadence de la production du moment et la capacité maximum de fabrication de la totalité des usines d'aviation du Reich.

Dans l'état actuel des possibilités d'investigation, on est obligé de se borner à des observations sur l'importance de l'infrastructure et des installations nouvelles ou, dans certains cas plus rares, à un nombre limité de constatations directes, faites au cours de visites en usine.

Mais, partout, les usines d'aviation se développent et s'agrandissent. Des fabriques nouvelles, filiales souvent plus importantes que les maisons-mères, naissent en des régions décentralisées, ou bien des ateliers nouveaux complètent ou remplacent ceux des anciennes usines, si bien que les vieux bâtiments qui constituaient autrefois un tout ne sont plus, là où ils subsistent, qu'une très faible partie de l'ensemble.

Les usines Junkers de Dessau, que deux de mes collaborateurs ont pu visiter avec la société scientifique Lilienthal, qui vient de tenir ses assises à Berlin, sont un exemple frappant de cette extension des usines d'aviation. Les anciens ateliers ne servent plus que pour l'élaboration et la mise au point de moteurs nouveaux à l'étude, et toute une série de vastes hangars, clairs et aérés, constitue maintenant l'usine proprement dite de construction en série des cellules et de montage des avions. Là, le travail s'opère comme à la chaîne; la fabrication est divisée en un certain nombre d'opérations ou de stades et à un instant précis, sur un signal donné par une cloche, chacun des appareils en montage avance d'une longueur et vient prendre la place de l'appareil qui le précédait. Le premier avion qui est terminé est poussé sur la piste hors du hangar; on fait aussitôt le plein des réservoirs, pour pouvoir procéder à l'essai en vol. En même temps, un pont roulant vient déposer un fuselage à l'autre extrémité de la chaîne, tandis que, de droite et de gauche, deux chaînes latérales amènent les deux ailes de l'appareil sur lesquelles les moteurs sont déjà montés.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Dans la seule partie des usines Junkers qui a été montrée aux congressistes de la Lilienthalgesellschaft, deux chaînes de montage parallèles assemblaient des avions de bombardement bimoteurs Junkers 86, tandis qu'une troisième chaîne était consacrée à l'achèvement d'avions trimoteurs Junkers 52 du type militaire dont les éléments, fuselage, ailes, bâtis, moteurs sont fabriqués par les diverses filiales de Junkers situées en dehors de Dessau et envoyés par voie de fer à la maison-mère.

La cadence actuelle de fabrication des usines de Dessau peut être évaluée à trois appareils par jour, dont deux bombardiers rapides Ju 86, entièrement construits sur place et un bombardier trimoteur Ju 52, dont elles ne font qu'assurer le montage final. La capacité maximum de production en temps de paix pourrait vraisemblablement atteindre le double du chiffre actuel. On trouve, d'ailleurs, une confirmation de cette évaluation dans le fait qu'on a pu dénombrer une centaine d'avions de bombardement sur la piste du terrain de Junkers. Une opinion exprimée par un Américain très au courant des questions de fabrication de guerre en général mérite d'être citée, pour donner une idée de l'effort accompli par cette firme : « Pour trouver, en Amérique, des usines de l'importance de celles de Dessau, il faudrait réunir ensemble les quatre plus grandes usines d'aviation américaines. Dans leurs méthodes de fabrication, les Allemands se sont inspirés de ce qu'ils avaient vu en Amérique; mais ils ont poussé plus loin et ils ont largement dépassé leurs maîtres. »

La fabrication des moteurs Diesel Junkers se poursuit également, avec une activité à peine croyable, dans les usines entièrement neuves de Köthen, construites à une vingtaine de kilomètres de Dessau. Dans cette dernière ville, Junkers avait déjà trente bancs d'essais, à Köthen, il en a actuellement trente et on procède à l'aménagement de dix bancs nouveaux. Dans les ateliers qu'ils ont traversés, mes collaborateurs ont pu dénombrer 450 moteurs soit en cours de montage, soit dont les carters étaient en cours d'usinage. L'outillage mécanique dont dispose l'usine de Köthen est des plus modernes, et dans un seul atelier, on a pu voir trente grosses machines-outils universelles. Il ne paraît donc pas exagéré d'évaluer à 200 moteurs au moins la fabrication mensuelle de l'usine de Köthen.

Junkers n'a d'ailleurs pas que les seules usines de Dessau et de Köthen. A Breslau, il construit des moteurs Diesel de camions, mais à Magdebourg, il construit très probablement des moteurs d'aviation à essence; à Halberstadt, à Leipzig, ou entre cette ville et Dresde, il possède encore des ateliers importants.

Enfin, on constate que des avions Junkers sont construits aussi près de Berlin, à Johannisthal, où on peut remarquer en permanence la présence de trente ou quarante Junkers W 34 et à Schönfelde, où les établissements Henschel font également du montage de Junkers 86 et se préparent à augmenter leur production en ouvrant des ateliers nouveaux.

L'activité dans les autres firmes de construction aéronautique ne se ralentit pas et même des firmes qui ne produisaient que quelques avions de sport ont pris une extension qui ne peut correspondre qu'au besoin d'une production du matériel en grande série. On peut citer dans cet ordre d'idées les ateliers

de Fieseler à Kassel. A côté de l'ancien et modeste atelier de ce constructeur s'élèvent maintenant des bâtiments qui ont la proportion d'un arsenal d'Etat et, en outre, deux grands hangars ont été dressés sur l'aérodrome de la ville pour le montage et les essais des appareils fabriqués par cette firme.

De ces constatations et de celles qui avaient pu être faites l'année dernière, dans des conditions analogues, aux usines Henschel qui fabriquaient à peu près 45 à 50 avions par mois, on peut conclure que le chiffre total de la production mensuelle d'avions de l'Allemagne doit dépasser aujourd'hui 200 et peut atteindre 300.

Aussi, en regard de l'activité de l'industrie aéronautique, d'une part, et de l'importance de l'infrastructure de l'autre, les effectifs actuels de première ligne, voisins de 200 escadrilles, soit de 2.000 à 3.000 avions avec les réserves d'escadrilles, n'apparaissent-ils que comme les premiers jalons d'un plan démesurément ambitieux.

365

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 333. *Moscou, 16 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 octobre.)

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui, le nouvel ambassadeur d'Italie à Moscou, M. Rosso, m'a indiqué qu'il n'entrait pas dans les intentions de M. Mussolini d'exagérer la portée des divergences de vues qui, à la suite notamment de l'affaire éthiopienne, s'étaient manifestées entre l'Italie et l'U.R.S.S. Il ne s'agissait là, aux yeux du Duce, que de difficultés « contingentes », auxquelles il serait de mauvaise politique de conférer un caractère absolu et qui, en tout état de cause, ne devaient pas faire échec à l'espoir d'une détente. M. Rosso s'est félicité d'avoir trouvé le commissaire soviétique par intérim aux Affaires étrangères dans des dispositions analogues. Au cours de sa première entrevue, M. Krestinski avait formulé le vœu d'une amélioration des rapports italo-soviétiques. Il avait cité en exemple à suivre les relations cordiales qui existaient entre le Commissariat et l'ambassade d'Italie avant que le développement des événements d'Abyssinie les eût refroidies. Et il n'a pas semblé au nouvel ambassadeur que ce fussent là simplement paroles de banale courtoisie.

Les bonnes dispositions manifestées par M. Krestinski cadrent mal avec l'interprétation que certains journaux français ont donnée des intentions générales du gouvernement soviétique telles qu'elles leur paraissaient résulter de la violente attaque prononcée, le 9, au comité de Londres, par le chargé

d'affaires de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne, l'Italie et le Portugal [1]. C'est ainsi que le *Temps* du 11 octobre a vu, dans la bruyante intervention de M. Kagan, l'amorce d'une manœuvre destinée à obliger les gouvernements occidentaux à prendre position, aux côtés de la Russie soviétique, contre les états autoritaires dans la lutte des deux mystiques qui s'annonce. Il semblerait donc que l'U.R.S.S. eût l'idée préconçue de diviser l'Europe en deux blocs qui se constitueraient l'un et l'autre sur la base d'affinités doctrinales, et qui s'opposeraient l'un à l'autre en considération d'antagonismes sociaux.

Il paraît y avoir là quelque exagération. Pour ma part, je ne crois pas du tout que la politique extérieure moscovite soit dominée par le souci de répandre l'idéal révolutionnaire. Elle devient de plus en plus nationale-russe; elle se sert de la révolution, mais elle ne la sert pas, quitte cependant parfois, par un raffinement d'opportunisme, à lui lâcher la bride pour pouvoir ensuite mieux la contrôler et l'utiliser avec une force accrue à ses fins propres.

La politique moscovite s'inspire essentiellement de considérations tirées du rapport des forces; elle est aujourd'hui presque exclusivement dominée par la crainte de l'Allemagne.

Si l'U.R.S.S. ne fait pas rentrer l'Italie dans le cadre de ses amitiés, c'est en partie que l'Italie, pour le moment tout au moins, en est sortie elle-même; l'éloignement manifesté par Moscou à l'égard de Rome ne s'inspire pas, à son origine, de considérations idéologiques tirées du caractère fasciste du gouvernement de M. Mussolini, mais bien de considérations de « politique réelle ». En se rapprochant du Reich et en soutenant systématiquement le point de vue de ce dernier dans les négociations internationales, l'Italie a exclu toute possibilité de collaboration sincère avec un pays dont toute la politique est déterminée par le souci de faire échec à l'Allemagne. Elle s'est englobée ainsi dans la réprobation qui atteint l'hitlérisme. Le bloc italo-allemand s'est formé en dehors de l'U.R.S.S.; celle-ci le considère comme orienté contre ses propres intérêts et prend à son égard position de lutte. D'autre part, l'U.R.S.S. cherche maintenant, non sans une certaine nervosité, à se concilier les bonnes grâces de l'Angleterre, et il ne lui paraît pas qu'il lui soit pratiquement possible de poursuivre à la fois l'amitié britannique et l'amitié italienne qui lui paraissent, en l'état actuel des choses, difficilement compatibles.

Mais les Soviets, dont l'objectif stratégique reste constant, savent adapter leurs moyens tactiques aux circonstances nouvelles. Que l'Italie se détache de l'Allemagne, que des symptômes sérieux de détente italo-anglaise se manifestent, que les espoirs placés par l'U.R.S.S. dans un rapprochement avec la Grande-Bretagne viennent à s'évanouir, bref que telles circonstances se produisent qui permettent à Moscou de considérer un renouveau de l'amitié italienne comme possible et rentable, l'attitude soviétique à l'égard des problèmes italiens aura immédiatement tendance à s'infléchir. Au cours de ces derniers mois, n'a-t-on pas vu M. Litvinov modifier son point de vue sur l'affaire éthiopienne, selon les convenances de la politique soviétique? La période où il a fait preuve du maximum de souplesse à cet égard coïncide — et ce n'est évidem-

[1] Lors de la transmission à ces trois pays par le comité de coordination de la note soviétique, reproduite ci-dessus sous le n° 321.

ment pas un hasard — avec celle où il avait cru espérer que l'Italie prêterait à l'U.R.S.S. ses bons offices pour favoriser la participation des Soviets aux négociations préalables à un nouveau Locarno. Cet espoir s'étant évanoui, M. Litvinov s'est immédiatement retourné. Il se retournerait encore si les circonstances le lui recommandaient.

Depuis que je suis à Moscou, j'ai assisté à bien des revirements. J'ai entendu tour à tour vilipender ou exalter la même idée selon qu'elle paraissait répondre ou ne pas répondre à l'intérêt des Soviets à tel ou tel stade de leur évolution. C'est le cas notamment de l'idée de la Société des Nations. Il est vrai que pour justifier la nouvelle position, on a laissé entendre ici que ce n'était pas le gouvernement soviétique qui avait évolué d'une façon telle que ses vues pussent désormais rencontrer celles de la Société des Nations, mais bien la Société des Nations qui avait modifié ses tendances de manière à les faire converger avec celles de Moscou, qui, elles, demeuraient constantes. J'ai vu également hisser sur le pavois des hommes que peu de temps avant on stigmatisait. C'est le cas notamment, pour ne parler que des morts, de MM. Clemenceau et Poincaré, que l'on ne blâme plus ici aujourd'hui que pour avoir manqué d'énergie dans l'application d'une politique antiallemande dont naguère on désapprouvait le principe même. Tout l'art de la casuistique soviétique consiste à adapter la doctrine aux exigences du moment.

Aussi, après un certain séjour ici, est-on quelque peu sceptique sur la sincérité de l'idéologie moscovite et est-on peu enclin à partager d'une manière absolue les appréhensions des journaux français, qui voient « la Russie soviétique *entraînée* par la mystique révolutionnaire ».

Si l'idéologie est incapable de déterminer les lignes essentielles de la politique soviétique, ce n'est cependant pas à dire qu'elle ne puisse exercer sur son cours une certaine influence. Elle constitue en effet, par elle-même, une force que l'U.R.S.S. n'est pas disposée à négliger pour son service. Mais l'idéologie, une fois formulée, a quelque chose de rigide qui l'empêche de s'assouplir immédiatement aux circonstances variables qui marquent le cours de la vie politique. D'où le danger de certains mots d'ordre qui sont en train de se cristalliser actuellement.

Il ne faut au surplus pas se dissimuler que, pour les raisons déjà indiquées dans ma communication du 16 octobre [1], les Soviets semblent vouloir actuellement faire la part plus grande, dans leur politique extérieure, à l'idéologie. Celle-ci continuera à demeurer un moyen subordonné à une seule fin : la sauvegarde des intérêts de l'U.R.S.S. La diplomatie fondée sur la seule raison d'État n'ayant pas produit les résultats qu'en escomptaient les Soviets, l'U.R.S.S. appuyée sur le Komintern tend, semble-t-il, désormais à la soutenir par une action des masses ouvrières étrangères mobilisées, pour faire pression sur leurs gouvernements, par des mots d'ordre d'inspiration doctrinale. Cela n'ira d'ailleurs pas sans priver la politique soviétique d'une partie de sa souplesse et ne semble pouvoir durer qu'un temps.

[1] Allusion vraisemblablement au télégramme 466-469. Par ce télégramme, l'ambassadeur retransmettait des messages échangés entre les comités centraux des partis communistes russe et espagnol.

366

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1236. *Rome, 17 octobre 1936, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1232 à 1235 [1].

A n'en pas douter, la mauvaise humeur italienne contre les Soviets s'est singulièrement accrue depuis quelques jours, avec une incidence très marquée dans le même sens à notre égard. Ce sentiment doit être très certainement rapproché de la décision de la Belgique et explique l'approbation unanime que le discours du roi Léopold III a rencontrée ici.

J'ai très vivement insisté hier soir auprès du comte Ciano pour qu'il ne se laissât pas entraîner pendant son séjour à Berlin [2] dans une voie où le véritable intérêt de l'Italie n'avait rien à gagner et ne pouvait que se trouver gravement compromis.

367

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3294. *Berlin, 17 octobre 1936, 19 h. 32.*

(*Reçu :* 20 h.)

Dans les milieux de la Wilhelmstrasse, on paraît considérer que le geste de la Belgique recule dans un lointain plein d'incertitude les chances de succès de la négociation locarnienne : on n'en témoigne aucune tristesse particulière. On prévoit d'ailleurs que des difficultés non moins grandes viendront de l'antagonisme italo-anglais et de l'opposition des amiraux de l'Italie et de la Grande-Bretagne en ce qui concerne la conception même du pacte. L'ambassadeur d'Angleterre est également d'avis que le succès de l'entreprise est devenu tout à fait improbable. Il en prend, lui aussi, très aisément son parti.

(1) Ce télégramme cité en référence analysait un article du *Giornale d'Italia* du 16 octobre intitulé : « Le réalisme de la Belgique », qui se félicitait de la nouvelle attitude belge.

(2) Le comte Ciano était attendu à Berlin le 20 octobre.

368

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 513. *La Haye, 17 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

La déclaration solennelle par laquelle le roi des Belges a répudié toute alliance susceptible d'entraîner son pays dans une guerre, et préconisé le retour à l'ancienne politique de neutralité absolue, a trouvé un accueil favorable dans l'opinion publique hollandaise. Il ne pouvait, d'ailleurs, en être autrement et sans remonter à la fameuse campagne londonienne du journaliste Augur dont j'ai, en son temps, signalé les répercussions hollandaises au Département, il avait été possible au cours des derniers mois de suivre l'évolution de la politique belge depuis l'arrivée de M. Van Zeeland au pouvoir (mes dépêches nos 674 du 29 décembre 1935, 356 et 363 du 20 juillet 1936 ainsi que mes télégrammes nos 29 et 30 du 10 mars de la même année) [1]. La politique préconisée par M. Van Zeeland vient d'être en quelque sorte nationalisée par le discours du Roi.

La position hollandaise en l'occurrence est simple. Le geste royal a, de toute évidence, diminué, dans une mesure naturellement indéterminée, les mobiles que pouvait avoir l'Allemagne à une invasion brusquée de la Belgique, et par conséquent restreint les risques analogues auxquels les Pays-Bas étaient exposés. Mais il ne semble pas, par contre, que la Hollande se prête à la reprise du plan Van Zeeland signalé par mes télégrammes nos 29 et 30 et que celui-ci très probablement s'efforcera de mettre en avant. Jamais la Hollande n'acceptera de participer à des accords de neutralité soit avec la Belgique, soit avec ce pays en même temps qu'avec l'Allemagne. Ce serait, en effet, pour elle, prendre un risque analogue à celui duquel la Belgique entend se dégager en dénonçant son alliance avec la France.

Les milieux militaires hollandais de plus voient au geste belge d'autres avantages immédiats. La frontière actuelle de la France leur apparaît comme infranchissable. Le vote de la loi militaire renforçant l'armée belge est désormais assuré à la suite du discours royal. Il en sera de même par voie de conséquences indirectes des mesures destinées à renforcer l'armée hollandaise. Ainsi se cons-

[1] Ces pièces n'ont pas été reproduites. Les télégrammes 29 et 30, du 10 mars, signalaient que selon des renseignements parvenus au ministre de France, le colonel Beck avait préconisé à Bruxelles « l'abandon de l'alliance française, la dénonciation du traité militaire et l'entrée de la Belgique dans une union d'états neutres groupés autour de la Pologne». M. Van Zeeland aurait alors songé à négocier des accords défensifs avec Allemagne et Pays-Bas, mais en aurait été empêché par l'affaire du 7 mars.

tituera là où la force allemande pourrait se manifester une région neutralisée et fortement armée, susceptible de détourner l'Allemagne de ses rêves de conquête. Or, le temps gagné à cet égard ne peut que servir la cause générale de la paix en permettant le réarmement parallèle de l'Angleterre. Leur opinion, à cet égard, se rejoint donc avec le point de vue du War Office, tel qu'il résulte du télégramme du Département nº 444 (1).

369

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 330. *Moscou, 17 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

La presse soviétique suit toujours avec attention tout ce qui peut modifier les positions relatives des puissances occidentales entre elles et, par incidence, la position de l'U.R.S.S. vis-à-vis de l'Occident. Il est donc naturel qu'elle ait aussitôt relevé les paroles prononcées le 14 octobre par le roi Léopold et qu'elle s'efforce de mesurer l'évolution de la politique belge qui risque d'en être la conséquence.

On considère qu'une des causes du changement d'orientation qui s'est manifesté en Belgique, et que d'ailleurs laissait prévoir le cours de la politique de M. Van Zeeland, doit être cherchée dans l'influence croissante du « fascisme » en Belgique et dans la collusion — sans doute moins certaine qu'on ne le croit ici — des rexistes et des flamingants. On assisterait donc, sur un nouveau théâtre, à une nouvelle offensive du « fascisme » contre la « démocratie ». Une fois satisfaite par cette interprétation des faits la phraséologie révolutionnaire, l'analyse de la question est poussée, dans les journaux, avec un souci du détail et une précision qui prouvent tout l'intérêt qu'elle présente pour l'U.R.S.S.

On met en cause surtout l'Italie et l'Allemagne. L'influence des relations de famille qui existent entre la Maison de Savoie et le roi des Belges est invoquée, ainsi que le prestige dont jouit le IIIe Reich dans certains milieux belges. On rappelle aussi la visite, l'an dernier, à Bruxelles, de M. Beck qui aurait été alors « chargé de commissions spéciales ». A titre complémentaire, on oppose à l'activité dont auraient fait preuve les diplomaties allemande et italienne la passivité manifestée par la France vis-à-vis de l'hitlérisme, notamment lors de l'affaire du 7 mars, et qui aurait contribué à ébranler la confiance de la Belgique dans la valeur de l'appui français. On incrimine également les hésitations britanniques et le flirt anglo-allemand.

(1) Ce télégramme transmettait à La Haye le télégramme 1988-1989 de Londres du 15 octobre, reproduit ci-dessus sous le nº 356.

Sur la base des premiers renseignements qui ont été communiqués ici et qui appellent, semble-t-il, des mises au point, le discours du roi Léopold a provoqué une certaine émotion. On en suppute les graves conséquences sur la position militaire de la France et de l'Angleterre en face de l'Allemagne et si, reprenant les paroles de M. Litvinov à Genève, l'on raille la naïveté des Belges qui croient se mettre à l'abri d'une agression allemande « en posant l'écriteau *État neutre* à leur frontière », on ne se dissimule pas que l'idée de la sécurité collective est gravement ébranlée.

D'une manière générale, on a l'impression ici que la politique hitlérienne visant à la désagrégation du bloc des puissances pacifiques vient encore de marquer un point, que, sous la pression des manœuvres du IIIe Reich, les puissances occidentales ont de plus en plus tendance à se replier sur elles-mêmes, et il ne faudrait pas s'étonner que la crainte d'isolement qui peut résulter à Moscou de cette impression ne détermine, en se précisant, des tentatives de diversion morale de la part de l'U.R.S.S.

370

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 488 à 491. *Bucarest, 18 octobre 1936, 3 h.*

(*Reçu :* 5 h. 35, 5 h. 30, 3 h. 25.)

La déclaration du roi des Belges a produit ici, en dehors des cercles officiels, un effet de surprise dont la répercussion a été considérable et, naturellement, exploitée au maximum par les journaux dociles aux propagandes adversaires de la nôtre. C'est ainsi que le *Curentul* a ... [1] de la manière la plus tendancieuse les motifs du retour de la Belgique à la neutralité tout en amplifiant ses conséquences pour la politique française et la Société des Nations.

La presse nationaliste, y compris naturellement *Universul*, n'a pas manqué de voir dans l'attitude de la Belgique une manifestation de la défiance qu'inspiraient, d'après elle, même aux meilleurs amis de la France, la majorité gouvernementale issue de nos dernière élections, la soi-disant emprise communiste sur notre politique, les grèves qui continuent en France, etc.

L'importance morale de la déclaration du roi Léopold se mesure par ailleurs à la réaction tout à fait insuffisante et à court d'arguments de la presse dite de gauche qui soutient généralement notre politique.

Visiblement ému par l'accueil fait à Bucarest aux paroles de son souverain, le ministre de Belgique a tenu à venir me voir pour me dire son étonnement et me mettre au courant d'une enquête qu'il avait faite au ministère des Affaires

(1) Lacune de déchiffrement.

étrangères, pour s'informer des conditions dans lesquelles avait pu se déchaîner et se développer librement une campagne aussi véhémente attribuant à la Belgique des intentions qu'elle n'a jamais eues. Les milieux officiels étaient d'ailleurs parfaitement au courant de la situation exacte. M. Antonesco m'a exposé tout au long les raisons de politique intérieure qui ont entraîné la décision belge, dont il a connu la genèse, lors de la dernière session de la Société des Nations. Il n'est pour sa part, m'a-t-il dit, surpris que par la forme peu diplomatique dans laquelle le roi Léopold III a cru devoir s'exprimer, et a ajouté qu'il s'attendait seulement à ce que la Belgique fît valoir ses desiderata au cours des négociations préliminaires à la conférence locarnienne.

Il existe donc ici une différence profonde entre les commentaires de presse et l'opinion officielle, surprise seulement de la forme de la manifestation belge.

D'ores et déjà, la lecture des journaux de Paris, à quelques exceptions près, plus mesurés dans leurs appréciations que leurs confrères roumains, a produit un effet apaisant. Il convient de le développer sans plus attendre et sur ma demande, M. Antonesco m'a formellement promis de faire entrer en jeu la censure et de faire mettre cette affaire objectivement au point par son service de presse.

Pour sa part, cette légation déploie tous ses efforts dans le même sens; mais, pour faciliter mon rôle, je serais reconnaissant au Département de vouloir bien me fournir des précisions sur la portée qu'il convient d'attribuer au geste de la Belgique.

371

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 604, 605. Réservé. *Belgrade, 18 octobre 1936, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 14 h. 20, 14 h. 40.)

Le ministre-adjoint des Affaires étrangères m'a communiqué à titre strictement personnel et secret un résumé des impressions dont M. Rustu Aras a fait part au président du Conseil et à lui-même à son passage à Belgrade [1].

Le ministre des Affaires étrangères turc s'est montré satisfait des conversations qu'il a eues à Genève et il en a rapporté, contrairement à MM. Antonesco et Kusseivanov, une note plutôt optimiste. Il ne croit pas en effet à une guerre prochaine que seule l'explosion d'une révolution en France, hypothèse qui lui paraît improbable, serait susceptible d'entraîner.

[1] *Note du document :* à son retour de Genève où il avait été assister à la séance de l'assemblée de la Société des Nations.

Pour M. Rustu Aras, les Soviets sont pacifistes et l'Allemagne, de son côté, n'entreprendra jamais une croisade contre un pays aussi vaste et aussi peuplé que la Russie; par contre, elle ne laissera passer aucune occasion d'attaquer la France qui gêne son expansion et elle saisira tous les prétextes que pourrait lui offrir la situation intérieure de notre pays.

Le ministre turc pense également qu'une mésentente de la France et de l'Angleterre en mer Méditerranée provoquerait une agression du Reich contre nous : « Tout dépend de la France », a-t-il conclu.

372

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 492, 493. *Bucarest, 18 octobre 1936, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 50, 14 h. 40.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 447-448 (1).

La théorie de la neutralité a été à nouveau exposée ces jours-ci par M. Georges Bratiano, chef de la fraction dissidente du parti libéral. Elle fait de nombreux adeptes, dont le plus récent et le plus notoire est un membre influent du parti national-paysan, M. Gafenco, directeur de l'*Argus* et ancien sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères.

D'après leur thèse, la Roumanie et la Petite Entente devraient « pratiquer une politique d'indépendance entre les deux blocs formés par les états démocratiques d'une part et dictatoriaux de l'autre ». J'enverrai au Département par la valise de demain la traduction de ces articles.

Ces affirmations, qui demeurent encore contraires au sentiment de la plus grande partie de l'opinion roumaine, ont été relevées par certains journaux, notamment par l'*Epoca* qui se demande « si ce trop savant équilibre entre les deux adversaires éventuels ne conduisait pas la Roumanie à s'aliéner les seules sympathies sur lesquelles elle peut compter ».

Il est néanmoins à craindre que de pareilles tendances se développent ... (2) à la suite de la décision de la Belgique de revenir à la politique de neutralité.

(1) Du 19 septembre, et dont la reproduction n'a pas paru nécessaire.

(2) Lacune de déchiffrement.

373

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 892 à 894. Confidentiel. *Varsovie, 18 octobre 1936, 22 h. 8, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h., 23 h. 30.)

L'effet produit en Pologne par l'attitude de la Belgique est défavorable.

La déclaration du roi des Belges renforce l'attirance que j'ai signalée et que beaucoup de Polonais éprouvent, plus ou moins confusément, pour l'idée de neutralité.

Elle est un antécédent pour tous ceux qu'animent, dans ce pays, des tendances hostiles au système de la sécurité collective et aux pactes d'assistance mutuelle.

Elle constitue un regrettable exemple immédiatement exploité par les « Jeunes nationalistes », qui étaient déjà trop enclins à prendre modèle sur les racistes.

M. Beck et son clan puisent dans la nouvelle politique belge (et il suffit de lire leurs journaux pour s'en convaincre) des arguments en faveur des thèses qui leur sont chères et des formules qu'ils se flattent d'avoir mis à la mode. Le ministre des Affaires étrangères doit considérer que les dirigeants de la Belgique sont ... [1] et ... [2] suite, se décident à pratiquer une « politique d'indépendance », une « politique réaliste », ne tenant compte que de « leur seule raison d'Etat ».

Dans les milieux militaires, l'inquiétude qu'inspirent, surtout depuis le 7 mars, les armements de l'Allemagne s'en trouve singulièrement accrue et le chef d'Etat-major général ne me l'a pas caché; or il est certain que, dans l'état actuel de l'armée polonaise, si, en principe, une telle inquiétude tend à rapprocher la Pologne de la France, un excès de crainte ne tarderait pas à l'en éloigner.

Le préjudice que nous cause en Pologne la brusque révélation des desseins de la Belgique est moindre qu'il n'aurait été avant le rapprochement franco-polonais et l'accord de Rambouillet.

Les conséquences de l'événement risquent pourtant d'être sérieuses.

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

374

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1.344. *Saint-Sébastien, 19 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 20, 16 h. 15.)

Par son télégramme nº 398 (2), notre chargé d'affaires en Turquie a fourni à Votre Excellence une intéressante statistique qui montre le développement de l'aide donnée par l'U.R.S.S. au gouvernement de Madrid. Alors que, du 15 août au 15 septembre, on n'avait vu passer par les Détroits, en provenance de Russie et à destination de l'Espagne, que quatre navires soviétiques ou espagnols transportant au total 30.000 tonnes environ de carburant, il est passé quatre navires russes du 15 septembre au 3 octobre et cinq autres navires russes du 3 au 12 octobre, sans compter trois navires espagnols. Les cargaisons des navires expédiés du 15 septembre au 12 octobre comprenaient, d'après M. Lescuyer, 6.000 tonnes de matériel de guerre, 44.000 tonnes environ de carburant, 8.000 tonnes de blé et 2.475 tonnes d'autres denrées alimentaires.

Il ressort de là que l'aide de l'U.R.S.S. a pris des proportions considérables à partir de la seconde décade de septembre. Or, c'est précisément dans cette période que la prise de Saint-Sébastien a achevé de démontrer que le gouvernement de Madrid ne pouvait pas gagner la guerre.

Sans doute la préparation des chargements envoyés de la Russie à l'Espagne ne date pas du jour où les bateaux ont levé l'ancre. C'est probablement dans la troisième décade d'août que le gouvernement soviétique a pris les décisions qui se sont traduites par les expéditions de la seconde décade de septembre. Mais même à la fin d'août, l'on pouvait discerner le cours qu'allait suivre la guerre civile d'Espagne. La prise d'Irun, prévue plus d'une semaine à l'avance, est du 4 septembre.

Télégraphiant de Moscou le 15 octobre sous le nº 464 (3), notre chargé d'affaires en U.R.S.S. explique ainsi l'attitude des dirigeants soviétiques envers le comité de Londres : « Après l'échec éthiopien, ils ne voudraient pas perdre une seconde fois la face à l'occasion de l'affaire espagnole ».

Si M. Staline et M. Litvinov avaient cette préoccupation, un moyen beaucoup plus simple s'offrait à eux : ils n'avaient qu'à prendre acte de la campagne

(1) Par courrier.

(2) Ce télégramme du 13 octobre, non reproduit, signalait que le trafic maritime entre l'U.R.S.S. et l'Espagne s'était considérablement développé depuis un mois, en particulier pendant les derniers jours. Ce trafic comprenait des produits alimentaires et du matériel de guerre.

(3) Dans ce télégramme, M. Payart souligne la nervosité des dirigeants soviétiques en présence des atermoiements du comité de Londres, dont le procédure ne paraît pas convenir au règlement de cas concrets et urgents.

menée depuis des mois par les anarchistes contre le communisme, en Espagne, ainsi que des violences par lesquelles l'anarchisme espagnol, non content de discréditer le « Frente popular » à force de vols et d'assassinats, disloquait toute l'organisation administrative et militaire dont le gouvernement de Madrid aurait eu besoin pour soutenir la guerre civile. Le souci qu'auraient eu les dirigeants soviétiques « de se justifier devant l'opinion communiste », qui d'ailleurs n'est instruite en U.R.S.S. que par eux, aurait immédiatement obtenu satisfaction; car « l'opinion communiste », ainsi informée de la situation réelle en Espagne, aurait acquis sur le champ la conviction que la cause de la IIIe Internationale n'avait rien de commun avec celle de l'anarchisme espagnol.

Mais en réalité les dirigeants soviétiques ne connaissaient pas mieux l'Espagne, lorsqu'ils y encourageaient M. Largo Caballero, qu'ils ne connaissaient l'Allemagne quand ils se flattaient d'y faire la révolution sociale. C'est ainsi qu'après avoir contribué involontairement au triomphe de M. Hitler, ils ont travaillé à grands frais aussi, et non moins involontairement, au triomphe du général Franco.

Ces constatations peuvent être pénibles, mais elles sont nécessaires, ne serait-ce que pour prévenir des malheurs plus graves auxquels pourrait mener encore cette méconnaissance de l'Europe qui règne au Kremlin.

375

M. DE VITROLLES, MINISTRE DE FRANCE À LA HAYE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 154, 155. *La Haye, 20 octobre 1936, 13 h. 8, 18 h. 9.*

(*Reçu :* 13 h. 50, 18 h. 20.)

Le ministre de Belgique a donné au gouvernement hollandais une interprétation du discours du roi des Belges identique à celle que notre ambassadeur à Bruxelles a reçue de M. Spaak, mais M. Maskens ayant à cette occasion formulé une allusion à la possibilité d'un rapprochement hollando-belge comme conséquence de la nouvelle orientation politique de son pays, M. de Graëff a tenu à ne lui laisser aucune illusion à cet égard : « Je lui ai dit et redit, m'a-t-il déclaré en me rendant compte de cette démarche, que jamais les Pays-Bas ne participeraient à un accord pouvant les entraîner dans une guerre quelconque ».

L'information du journal anglais *Star*, d'après laquelle le discours du roi des Belges aurait été précédé de négociations entre la Hollande et la Belgique pour obtenir des puissances locarniennes la garantie de leur neutralité, est formellement démentie par le gouvernement hollandais.

M. de Graeff m'a affirmé n'avoir été à aucun moment avisé de l'évolution qui se préparait dans la politique extérieure belge et que rien dans ses échanges de vues avec les dirigeants belges ne pouvait lui faire soupçonner.

376

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1254, 1255. Réservé. *Rome, 20 octobre 1936, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 13 h. 55, 14 h. 20.)

Le Roi m'a reçu dimanche avec une cordiale affabilité. Il m'a exprimé ses vifs regrets de nous voir quitter l'Italie où il aimait nous savoir au palais Farnèse. Après le déjeuner intime, tandis que nous nous promenions dans la forêt de San Rossore, la Reine ayant emmené ma femme, je me suis trouvé seul avec le Roi qui m'a parlé des graves appréhensions que lui causait la situation actuelle : « Nous sommes, m'a-t-il dit, sur une pente qui fait songer à celle où l'Europe a glissé à partir de 1910. Je ne crois pas toutefois que le gouvernement du Reich cherche dès maintenant la guerre, car il juge l'Allemagne encore insuffisamment armée pour l'entreprendre ». D'autre part, la défiance vis-à-vis de la Société des Nations, des pactes et des conférences m'a paru non moins vive chez le roi Victor-Emmanuel que chez M. Mussolini. Ses préférences vont à l'action de la diplomatie et à l'arbitrage de La Haye. J'ai été frappé de l'accord qui règne entre le Roi et son premier ministre.

377

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2016 à 2018. Réservé. Confidentiel. *Londres, 20 octobre 1936, 20 h. 42.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h.)

Ainsi que je l'ai signalé dans mon télégramme de presse, les milieux officiels et les grands journaux conservateurs tendent progressivement à prendre une vue plus sérieuse du discours prononcé par le roi des Belges et des répercussions qu'il peut avoir sur la situation internationale.

Au Foreign Office, on se montre toujours réservé et on se garde d'influencer la presse dans un sens ou dans l'autre. On laisse entendre cependant que la déclaration du Souverain n'était pas destinée à la publication et que bien des polémiques eussent été évitées si les ministres belges ne s'étaient pas rendus à l'avis de M. Vandervelde qui, dit-on, réclama que le discours fût communiqué à l'opinion. Il apparaît également que les explications données par le baron de

Cartier n'ont guère éclairci jusqu'ici les paroles assez vagues du Roi, et que d'ailleurs l'ambassadeur de Belgique à Londres n'a pu parler qu'en son nom personnel. Enfin, l'on continue de déplorer que l'initiative du Souverain ait été prise sans consultations préalables avec Londres et Paris. Dans la conversation qu'il a eue il y a quelques semaines à Genève avec sir William Malkin, le baron Van Zuylen s'était borné, semble-t-il, à énumérer les différents courants entre lesquels se partage l'opinion belge, sans indiquer que son gouvernement eût déjà pris parti.

Notre attaché militaire a pu constater qu'au War Office l'on affectait de ne pas accorder grande importance au geste belge et d'affirmer qu'il n'apporte aucun changement réel à l'équilibre des forces en Europe occidentale. Au ministère de l'Air, au contraire, on se montre franchement inquiet, d'autant plus que les résultats du réarmement aérien de la Grande-Bretagne ne seront réellement appréciables que dans un an environ. Certaines feuilles conservatrices, comme le *Daily Telegraph*, qui réclament avec une insistance particulière l'accroissement des forces de l'Angleterre, profitent de la défaillance belge, dont elles soulignent la gravité pour le Royaume-Uni, pour exiger que les efforts des ministres compétents soient encore intensifiés, avec le concours s'il le faut de l'industrie étrangère. Si donc l'évolution de la Belgique fournit un nouvel argument à ceux qui voudraient voir la Grande-Bretagne se désintéresser du continent et s'isoler, il n'en reste pas moins qu'une grande partie de l'opinion y voit une raison de plus pour que la politique de réarmement inaugurée par le cabinet Baldwin soit vigoureusement poursuivie.

378

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 498 à 501. Réservé. *Bucarest, 20 octobre 1936, 22 h. 15, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 45, 23 h. 30.)

Mes conversations avec le ministre de Russie m'ont révélé son inquiétude en présence de la situation nouvelle créée par l'hostilité chaque jour plus grande de l'opinion roumaine envers les Soviets.

« Évidemment, dit-il en substance, les négociations en vue du pacte entre la Roumanie et l'U.R.S.S. n'avaient pu aboutir, mais nous considérions la présence de M. Titulesco au palais Sturdza comme une garantie suffisante, et je l'avais dit à M. Tataresco ».

Aujourd'hui, en effet, non seulement le portefeuille des Affaires étrangères a changé de titulaire, mais encore, comme je l'ai indiqué par mon télégramme nos 477 à 484 (1), M. Antonesco, après avoir repris contact avec son pays, n'est

(1) Publié ci-dessus sous le no 362.

même plus à même de répéter les propos qu'il a tenus ici et à Genève, concernant son désir d'améliorer et de resserrer les rapports entre l'U.R.S.S. et la Roumanie.

M. Ostrovski va plus loin et le pessimisme, peut-être exagéré, auquel il est porté lui fait trouver sa position « intenable »; il appréhende que les partis de droite en arrivent, pour envenimer les rapports avec les Soviets, à provoquer des incidents, par exemple au sujet de la Bessarabie.

Le motif le plus profond de l'amertume de mon collègue me paraît être sur-tout le mouvement de retraite qu'il perçoit du côté des nationaux-paysans, qui étaient autrefois, à l'exception de M. Maniu et de ses amis, les premiers à défendre la politique de M. Titulesco envers Moscou.

Déjà, dans les discours prononcés à la manifestation antirévisionniste de Satu Mare (mon télégramme nos 465 à 467) (1), les chefs du parti n'avaient fait aucune mention de la Russie. Comme M. Ostrovski en faisait l'observation à certains d'entre eux, il lui avait été répondu qu'en affirmant une fois de plus leur attachement à la politique française, les porte-parole du parti s'étaient prononcés implicitement pour une entente avec l'U.R.S.S.

Dimanche dernier, à une réunion publique que les nationaux-paysans ont tenue à Bucarest même, le docteur Lupu a sans doute, pour sa part, tenu à effacer cette impression en invoquant l'exemple français pour préconiser une alliance roumano-soviétique; mais les autres orateurs ont fait preuve de tendances différentes et M. Mihalache, faisant écho à la campagne signalée par mon télégramme nos 492-493 (2), a été jusqu'à dire que le devoir de la Roumanie était de lutter de toutes ses forces pour empêcher une guerre germano-russe alors que celle-ci était nécessaire pour... (3) le territoire roumain. De pareils propos tenus par celui qui fut le principal défenseur du rapprochement roumano-russe contre les ambitions allemandes permettent de comprendre les déceptions de mon collègue de Russie.

379

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. no 300. *Rome, 20 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 octobre.)

Conformément à vos instructions télégraphiques en date du 13 de ce mois (no 1269) (4), j'ai laissé, le 16, entre les mains du ministre des Affaires étrangères italien, la copie de notre réponse au mémorandum anglais relatif à l'accord destiné à remplacer le traité de Locarno. Le comte Ciano, à qui je n'ai pas

(1) Ce télégramme n'a pas été reproduit. Son contenu est indiqué ici.
(2) Voir ci-dessus, no 372.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Télégramme non reproduit.

manqué de faire observer que le gouvernement français était prêt, en ce qui le concernait, à contracter des engagements de garantie et d'assistance réciproques, m'a dit qu'il étudierait ce texte et me donnerait copie de la réponse qu'il comptait remettre avant de partir pour Berlin à l'ambassadeur d'Angleterre. Il a, en effet, remis hier soir ce document à sir Eric Drummond qui me le transmet à l'instant. Je m'empresse avant le départ imminent de la valise d'en joindre ici la traduction pour le Département.

Au surplus, j'ai lieu de croire que la réponse italienne au mémorandum britannique sera communiquée directement aux gouvernements français, belge et allemand.

ANNEXE

Mémorandum du gouvernement italien au gouvernement britannique

Traduction. *Rome, 19 octobre 1936.*

Le gouvernement fasciste a examiné très soigneusement les suggestions formulées par le gouvernement britannique dans son mémorandum du 17 septembre dernier relatif à la préparation diplomatique de la conférence des cinq puissances de Locarno que les deux gouvernements désirent voir se tenir au plus tôt.

Le gouvernement fasciste a constaté avec satisfaction que le gouvernement britannique partage son point de vue au sujet de la nécessité d'une préparation diplomatique soigneuse et approfondie de la conférence et de l'utilité que les questions principales, relatives au caractère et aux termes de l'accord qui devrait remplacer le traité de Locarno, soient discutées entre les cinq gouvernements intéressés avant le début de la conférence. Parmi ces questions, celles indiquées par le gouvernement britannique semblent au gouvernement fasciste d'un caractère essentiel mais, avant d'entrer dans leur examen détaillé, le gouvernement fasciste est d'avis qu'il convient que les cinq puissances qui devront prendre part à la conférence établissent clairement quelles doivent être les bases générales du nouvel accord qui devrait être négocié entre elles.

Il semble au gouvernement fasciste que la manière la plus pratique de procéder à un échange d'idées à ce sujet soit de prendre comme base de départ des discussions le traité de Locarno lui-même, tel qu'il est actuellement et, au lieu de discuter *ex novo* tous les éléments qui ont amené sa conclusion, de réexaminer d'abord la structure du traité pour l'adapter aux circonstances qui ont changé depuis lors, sans toutefois altérer ni sa position générale ni ses caractères essentiels.

Le traité de Locarno, fruit d'une longue élaboration diplomatique, reste un des instruments les plus organiques et les mieux construits pour créer en Europe occidentale ces conditions de sécurité auxquelles tendent tous nos efforts et, de l'avis du gouvernement italien, le nouveau pacte devrait en conserver les principes fondamentaux.

Ces principes sont essentiellement constitués :

a. Par l'engagement précis de la France, de la Belgique et de l'Allemagne de ne recourir entre elles en aucun cas à la guerre;

b. Par la garantie conjointe donnée par l'Italie et par l'Angleterre aux accords de non-agression entre la France, la Belgique et l'Allemagne qui sont à la base du traité de Locarno.

Ces deux principes sont du reste ceux auxquels le gouvernement britannique se réfère justement au paragraphe 1er de son mémorandum.

La question de la garantie est certes celle qui intéresse d'une manière particulière l'Angleterre et l'Italie et sur ce point, le gouvernement fasciste estime nécessaire un échange de vues plus précis.

L'examen du mémorandum britannique a permis au gouvernement fasciste de remarquer que le gouvernement britannique aurait l'intention d'introduire dans le système de la garantie un principe nouveau : à savoir celui de la réciprocité. Il semble résulter du mémorandum britannique que le gouvernement britannique serait disposé à renouveler les garanties de Locarno,

en ce qui concerne les accords de non-agression entre l'Allemagne, la France et la Belgique, en échange de semblables garanties en faveur de la Grande-Bretagne de la part de l'Allemagne contre la France et de la part de la France contre l'Allemagne. Ce qui, dans le communiqué du 3 février 1935 [1], était le principe sur lequel devait être basé le pacte aérien, viendrait ainsià ê tre placé organiquement à la base de tout le système des garanties du nouveau traité.

Cette innovation semble au gouvernement fasciste de la plus grande importance et le gouvernement fasciste voudrait appeler l'attention du gouvernement britannique sur les conséquences qui, à son avis, en découleraient.

Le gouvernement fasciste pose comme prémisses qu'il a toujours conçu la garantie de Locarno comme une garantie conjointe italo-britannique et qu'il a toujours considéré que la véritable force du traité de Locarno consistait dans le fait que l'agresseur se serait dans tous les cas trouvé en face des forces unies de l'attaqué et des deux garants. Dans le caractère conjoint de la garantie italo-britannique et dans cette réunion des forces des garants et de l'attaqué consistait l'unité fondamentale — pour tous les effets pratiques — du traité de Locarno.

En présence des suggestions contenues dans le mémorandum britannique, le gouvernement fasciste se demande si cette unité fondamentale serait effectivement maintenue dans un régime de garanties réciproques séparées ou si, par contre, le traité de Locarno ne viendrait pas à se scinder en deux systèmes tripartites qui altéreraient fondamentalement la position des garants, enlèveraient le caractère conjoint de la garantie et transformeraient le traité de Locarno pour tous ses effets pratiques en deux pactes séparés d'assistance mutuelle : un pacte franco-anglo-allemand et un pacte italo-franco-allemand liés seulement d'une manière formelle dans le cadre commun d'un pacte général. Cela représenterait, de l'avis du gouvernement fasciste, un affaiblissement général du système de Locarno, tel qu'il n'est certes dans les intentions d'aucun des cinq gouvernements de provoquer.

Il n'est peut-être pas nécessaire que le gouvernement fasciste appelle l'attention du gouvernement britannique sur le fait que, une fois le caractère conjoint de la garantie de Locarno se trouvant affaibli, le traité de Locarno perdrait non seulement une de ses caractéristiques fondamentales, mais encore une fonction à laquelle a toujours été, et à juste titre, attribuée une importance essentielle.

En procédant à l'examen des autres questions visées dans le mémorandum britannique, et sur lesquelles le gouvernement fasciste se réserve de préciser sa position, il semble au gouvernement fasciste qu'il serait nécessaire que les états signataires du traité de Locarno fussent d'accord sur le caractère que devrait avoir le nouveau traité et établissent s'ils entendent ou non reconstruire le traité de Locarno sur ses bases originelles.

[1] Communiqué franco-anglais sanctionnant une visite à Londres de MM. Flandin et Laval et qui proposait à l'Allemagne un « Locarno de l'air ».

380

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 304. *Rome, 20 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

Les commentaires de la presse italienne sur le séjour que va faire cette semaine à Berlin le ministre des Affaires étrangères [1] permettent de mesurer l'importance croissante que prend, sur la scène politique de ce pays, la personnalité du comte Galeazzo Ciano.

La dictature personnelle inaugurée par M. Mussolini en 1922 n'avait jamais toléré jusqu'à présent qu'aucun homme pût grandir et s'affirmer au point d'émerger de la masse des lieutenants empressés à servir le « Chef ». Les deux exemples les plus frappants à cet égard ont été ceux de M. Grandi et du maréchal Balbo, issus pourtant l'un et l'autre des rangs des fidèles de la première heure, mais dont les succès mêmes ont déterminé assez vite l'éloignement. La nomination du maréchal Balbo au gouvernement de la Tripolitaine a du reste inspiré au *Times* à cette époque un article dans lequel le journal anglais décrivait avec esprit et exactitude le sort réservé aux fleurs qui, dans le « jardin fasciste », avaient tendance à s'élever trop haut. Ce « nivellement », exercé ainsi vis-à-vis de personnalités qui, comme Grandi et Balbo, prenaient trop de relief en Italie comme à l'étranger, a fonctionné avec la même rigueur dans le domaine de la stricte politique intérieure, où des hécatombes successives de secrétaires du parti fasciste, de secrétaires fédéraux aussi bien que de ministres, de sous-secrétaires d'État et de podestats sont venues périodiquement démontrer que c'était le privilège d'un seul de durer et de se grandir dans l'exercice du pouvoir. Une telle volonté s'est d'ailleurs concrétisée de manière significative dans l'adoption de dispositions édictées en 1932 et aux termes desquelles le Roi et M. Mussolini ont seuls droit aux acclamations.

Or, il semble de plus en plus évident qu'une exception à cette règle égalitaire s'établit en faveur du comte Ciano, et les premiers mois d'activité du nouveau ministre des Affaires étrangères tendent à confirmer à cet égard les observations et les pronostics que je formulais dans ma lettre nº 190 du 30 juin dernier [2]. Les manifestations qui ont marqué récemment l'octroi du titre de

[1] Le comte Ciano devait arriver à Berlin dans la soirée du 20. Après des entretiens avec MM. von Neurath, Goering et Goebbels, il était l'hôte du Führer à Berchtesgaden le 24. Après une réception à Munich dans l'après-midi du 24, et une déclaration à la presse dans la matinée du 25, il repartait en avion pour Rome. Les journaux allemands du 24 annonçaient la reconnaissance par le Reich de l'empire italien d'Éthiopie.

[2] Il n'a pas semblé utile de la reproduire.

citoyen d'honneur de Florence à l'ancien commandant de l'escadrille *la Désespérée* ont été à ce point de vue particulièrement frappantes. Le comte Ciano suivi d'un nombreux état-major a traversé Florence à pied sous les acclamations d'une foule nombreuse. Puis il a , du balcon du Vieux Palais, adressé ses remerciements à la multitude qui remplissait la place de la Seigneurerie et qui, dans les intervalles de son bref discours, hurlait son nom en des acclamations scandées. L'impression très nette est que si cet enthousiasme allait au courageux officier aviateur de la guerre d'Éthiopie, il montait aussi et surtout vers l'héritier possible de la dictature. La publicité qui a été donnée à ces démonstrations tant dans la presse que par la voie du cinématographe témoigne en tout cas que ces signes de popularité sont considérés comme appartenant à un patrimoine de famille et ne donnent pas ombrage en haut lieu. C'est d'ailleurs bien ainsi qu'il faut à mon avis interpréter, car je ne crois pas que, malgré tout, la personne même du comte Ciano ait encore acquis la faveur populaire à un tel point et autrement que par une sorte de reflet familial.

Les développements de cette situation seront intéressants à suivre, de même que sera intéressant à observer, dans l'exercice ultérieur de si hautes fonctions, le développement de la personnalité encore incomplètement affirmée du ministre des Affaires étrangères; Galeazzo Ciano appartient à la génération d'après guerre et il est, d'une manière générale, trop jeune pour qu'il soit possible de rechercher utilement dans son passé des points de repère permettant de définir ou même de deviner ses véritables tendances. Pour l'instant, il en est encore à chercher, par l'imitation physique et morale de son beau-père, à se libérer du handicap assez lourd que son âge constitue pour lui. Qu'il s'agisse du port de tête, très haut et en avant, aussi bien que du balancement caractéristique des bras dans la démarche, c'est évidemment M. Mussolini dont le comte Ciano s'efforce de copier l'attitude. Dans la négociation des diverses affaires que j'ai eu à traiter avec lui, je lui ai trouvé de l'intelligence, l'esprit prompt, le caractère très décidé, un sens exagéré de l'autorité, le tout corrigé par une certaine bonne grâce, sans cependant trop de finesse. D'aucuns le disent germanophile. Mais en réalité, s'il est assurément frappé par la grandeur de l'Allemagne, on ne peut, jusqu'à présent au moins, affirmer qu'il soit autre chose qu' « italianissime ». Il est d'ailleurs certainement sensible aux satisfactions personnelles de prestige.

De l'ensemble de ces données, je crois pouvoir conclure que le comte Galeazzo Ciano est de ceux pour qui il peut être dangereux d'avoir eu, si l'on peut dire, son avenir à trente ans.

381

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 306. *Rome, 20 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

J'ai signalé à Votre Excellence, dans mon télégramme nº 1236 [1], qu'à la suite des derniers développements de la politique générale européenne aussi bien que de ceux de l'affaire d'Espagne, l'aversion pour la Russie soviétique s'était singulièrement accrue en Italie, et que ce sentiment n'avait pas été sans trouver une incidence assez marquée dans les jugements portés ici à l'égard de la politique française, que l'on considère comme dangereusement liée à celle de Moscou.

A cette manière de voir déjà peu favorable à notre pays est venue s'ajouter la conviction que la prolongation des difficultés d'ordre social dont nous avons eu à souffrir depuis quelques mois était le signe d'un grave affaiblissement de la France et que dès lors nous ne constituions plus, dans la période critique que traverse actuellement l'Europe, un élément sur lequel l'Italie eût encore intérêt à s'appuyer, comme elle souhaitait le faire jusqu'à présent.

C'est assurément cet état d'esprit surtout réaliste, mais aussi sous certains aspects d'ordre sentimental, qui a contribué depuis deux mois à faciliter, en ce qui concerne les relations italo-allemandes, la transformation du rapprochement économique et « culturel » né de la période des sanctions en un « parallélisme d'intérêts » plus accentué. Le voyage du comte Ciano à Berlin, avec les commentaires dont l'entoure la presse officieuse de ce pays (voir notamment mon télégramme nos 1242 à 1252 d'hier soir) [2], dénotent l'évolution qui s'est accomplie depuis quelques semaines dans les milieux gouvernementaux italiens par rapport aux intentions que traduisait le ministre des Affaires étrangères lorsqu'il me disait cet été, sur un ton que j'ai tout lieu de croire sincère, que « la flamme de l'amitié franco-italienne pourrait être efficacement ranimée avant deux ou trois mois ».

Mais si l'on est maintenant tourné vers Berlin, c'est pour des raisons d'opportunité peut-être momentanées, une telle orientation ne correspondant certainement pas à la pensée profonde et aux sentiments véritables du chef du gouvernement italien, pour qui un rapprochement avec le Reich ne constitue, je crois, qu'une première étape vers un nouvel essai de réalisation du pacte à Quatre. L'idée d'un directoire des quatre grandes puissances « responsables »

[1] Publié ci-dessus sous le nº 366.

[2] Télégramme non reproduit (analyse de presse).

de l'Europe n'a, en effet, jamais cessé d'être considérée par M. Mussolini comme une sorte de position de repli par rapport à celle, qu'il préférait assurément l'année dernière, du front de Stresa. C'est à cette position de repli qu'il se rallie présentement, mais il l'aborde malheureusement par le mauvais côté.

Sans nullement désespérer, en ce qui concerne les relations franco-italiennes, de revirements futurs auxquels tant de raisons inclinent l'Italie, il serait vain toutefois de nous dissimuler que notre situation se trouve, aux yeux de l'opinion et du gouvernement de ce pays, gravement diminuée à l'heure actuelle.

382

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1561 [1]. *Berlin, 20 octobre 1946.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 octobre.)

Les milieux politiques allemands se sont profondément réjouis du discours qu'à prononcé, le 14 octobre, le roi Léopold de Belgique. Il y avait longtemps que les nouvelles du dehors ne leur avaient apporté un pareil sujet de satisfaction. J'ai raconté comment, à la conférence organisée, jeudi dernier 15 octobre, par M. Alfred Rosenberg pour les membres de la presse et du corps diplomatique, le vicomte Davignon avait dû subir les félicitations cordiales, les poignées de mains chaleureuses de tous les nazis présents [2]. Cette petite scène, à elle seule, en dit long.

Pourtant, la presse du Reich est restée très modérée et très réservée dans ses commentaires. Elle a mis une sourdine à l'expression de sa joie. Ceux qui la dirigent lui en avaient donné la consigne. Il ne leur a pas échappé, en effet, qu'à suivre une tactique moins prudente, ils couraient le risque de gâter une partie qui s'annonçait bien, de plonger les Belges dans l'embarras et de faciliter les efforts que la France et l'Angleterre déploieraient pour atténuer la portée des déclarations du roi Léopold. Les journaux français leur fournissaient, du reste, le moyen de souligner, sans se découvrir eux-mêmes, l'importance de l'événement et ses avantages pour l'Allemagne. Avec cette indifférence ou cette inconscience de ses responsabilités dont elle est, hélas! devenue coutumière, notre presse accusait si nettement le coup qu'il n'y avait qu'à reproduire ses articles. La presse berlinoise n'y a pas manqué.

L'Allemagne était-elle avertie de la manifestation à laquelle allait se livrer le roi Léopold? Le même vicomte Davignon, ministre de Belgique, que nous avions toujours considéré, jusqu'ici, comme un sincère ami de notre pays,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Il n'a pas semblé utile de reproduire le télégramme du 16 octobre qui relatait cette scène.

semble avoir eu, à cet égard, un rôle assez équivoque. Durant les jours qui ont précédé le 14 octobre, il a fait preuve d'une grande assiduité dans les bureaux de la Wilhelmstrasse. Dès le 15, il est intervenu personnellement auprès du secrétaire d'État Funk, qui règne en maître sur les salles de rédaction, et il l'a invité, non sans succès, à recommander à celles-ci de ne pas triompher trop bruyamment. De son côté, M. von Neurath m'a déclaré devant témoins que l'attitude du souverain belge ne l'avait nullement surpris. En fait, depuis plusieurs mois, l'Allemagne observait avec une attention minutieuse l'évolution de la situation intérieure de nos voisins. Elle insistait sur l'importance des discours de M. Spaak comme elle avait, naguère, mis en relief l'intérêt qui s'attachait au fameux discours de M. de Broqueville [1]. Elle notait tous les symptômes d'un refroidissement des sympathies belges à notre endroit. Elle enregistrait le progrès de l'influence des Flamands sur la direction des affaires du Royaume, — progrès auquel les services secrets du régime ne sont peut-être pas restés tout à fait étrangers —, et elle annonçait — la correspondance de cette ambassade l'a signalé plus d'une fois [2] — que la Belgique allait bientôt changer d'une manière radicale l'orientation de sa politique. Aussi bien, la joie dont elle a témoigné a-t-elle trahi le sentiment de plaisir qui naît moins d'une heureuse surprise que d'une prévision réalisée.

Les raisons pour lesquelles le discours royal du 14 octobre emplit de satisfaction les chefs du IIIe Reich sont essentiellement de quatre ordres :

1° Ils y voient, tout d'abord, un acte d'indépendance vis-à-vis de la France, le signe que le réseau d'alliances que nous avions noué au lendemain de la guerre est en train de se relâcher, sinon de se rompre. La Belgique faisait partie de ces nations que le langage usuel de la presse du Reich appelle nos « satellites » ou nos « trabans ». Elle occupait le premier rang dans cette troupe de vassaux qui comprenait, en dehors d'elle, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie. Or, la Pologne a secoué notre prétendue tutelle; la Yougoslavie s'est à moitié émancipée. Le congédiement brutal de M. Titulesco marque, de la part de la Roumanie, un désir analogue d'affranchissement. La défection belge accentue et couronne cette débandade. La Tchécoslovaquie, seule, échappera-t-elle à la contagion? Il faut croire que les nazis commencent à en douter; car leur presse publiait, le 19 octobre, une extrait du journal *Venkov*, organe des agrariens tchèques, qui conseillait au cabinet de Prague d'imiter au plus tôt l'exemple du gouvernement de Bruxelles.

[1] Le 6 mars 1934, M. de Broqueville, Premier ministre belge, déclarait devant le Sénat que le réarmement allemand ne pouvait être évité que grâce à des mesures qu'aucun pays ne désirait prendre. Il blâmait les Français d'insister sur le fait que l'abrogation unilatérale des clauses du traité de Versailles relatives au désarmement était peu à peu acceptée par les autres puissances.

[2] *Note du document :* cf. ses dépêches nos 317 du 19 février 1936, 904 du 28 mai, 1223 du 28 juillet et 1407 du 16 septembre.

[Il s'agit d'analyses de presse non reproduites. La presse allemande relevait avec satisfaction l'hostilité flamande à l'accord militaire franco-belge de 1920, satisfaction tempérée par les résultats d'une entrevue récente Van Zeeland-Flandin (D. 317). Cette même presse notait le succès des rexistes et des progermanistes d'Eupen-Malmédy aux élections du 24 mai (D. 904). Elle relevait le désir belge de s'affranchir de liens trop étroits avec la France (D. 1223), désir dont elle escomptait des effets lors des prochaines négociations locarniennes (D. 1407). Elle saluait le « réalisme » de M. Van Zeeland et le développement du rexisme (même D.)].

C'est donc la signification d'un affaiblissement de la position française en Europe que l'Allemagne attribue au geste de la Belgique. Les commentaires favorables qu'elle a relevés dans la presse de Varsovie, de Rome, de Budapest et de Vienne ont confirmé son impression. Elle pense que c'en est fini de cette hégémonie, qu'elle nous accuse de nous être arrogée et d'avoir organisée, à son détriment, par le traité de Versailles. Les piliers sur lesquels nous avions assis notre soi-disant domination, elle les voit oscillant et croulant, l'un après l'autre. Si l'on se rappelle avec quelle persévérance, avec quel acharnement depuis dix-sept ans, elle travaille à ébranler les ententes que nous avons forgées au feu de la Grande Guerre et qui l'ont tenue jusqu'ici en respect, on ne s'étonnera pas qu'elle cède volontiers à l'idée, ou à l'illusion, que le 14 octobre est pour elle un jour faste entre tous, une date historique!

2° Les motifs de l'initiative belge sont assurément complexes et les arguments de politique intérieure y ont certainement occupé une aussi large place que les considérations de politique étrangère. Mais l'Allemagne n'est pas entrée dans cette analyse. D'après elle, la décision du 14 octobre ne comporte qu'une explication : la Belgique a peur du bolchevisme; elle a peur des progrès du bolchevisme en France; elle déplore le funeste pacte franco-soviétique; elle craint que ce pacte n'entraîne la France dans une guerre contre l'Allemagne, qu'elle n'y soit entraînée à son tour par le mécanisme de ses engagements envers nous. Interprété de la sorte, le discours du roi Léopold corrobore, évidemment, l'une des affirmations fondamentales de la politique du Reich. Il illustre, il justifie l'un des thèmes principaux de sa propagande. Il renferme, il renforce l'avertissement que M. Hitler a adressé si souvent aux Français et au monde.

Quand une voix allemande le formulait, les Français refusaient d'y prêter l'oreille. Aujourd'hui, la voix qui le profère est celle d'un ami, la voix de leur meilleur ami. N'est-ce pas le signe que la thèse du Reich s'impose par sa vertu profonde, par sa logique intrinsèque, qu'elle triomphe de toutes les résistances et de toutes les préventions? De cela encore, l'Allemagne éprouve un intense contentement. Elle en tire la certitude que ses efforts n'ont pas été inutilement prodigués, qu'elle n'a pas en vain dépensé son encre et sa salive. Le discours du roi des Belges lui apporte la preuve que « la vérité est en marche ». Du même coup, elle se sent encouragée dans la tentative à laquelle elle se livre pour renverser en sa faveur les facteurs moraux, et pour gagner à sa cause l'opinion internationale, en revêtant l'apparence d'un champion de la culture et de la civilisation, d'un gardien vigilant des plus hautes valeurs spirituelles, morales, esthétiques de la tradition européenne contre la barbarie bolcheviste. Au cours de la conférence à laquelle il a déjà été fait allusion, M. Alfred Rosenberg en a pris aussitôt avantage. Non sans naïveté, il s'est posé, devant son auditoire, en protecteur de ces joyaux du patrimoine occidental que sont l'abbaye de Westminster, la Sainte-Chapelle, les châteaux de Scandinavie, les palais florentins. Dans son énumération, l'éminent doctrinaire du parti a, pourtant, oublié de citer deux monuments : la cathédrale de Reims et la bibliothèque de Louvain!

3° Mais il y a plus. Les dirigeants du régime sont persuadés que l'attitude

de la Belgique a porté un coup terrible aux principes sur lesquels la France et la Société des Nations prétendaient fonder l'organisation de la paix européenne. On n'a jamais cessé de combattre, à Berlin, les notions de l'assistance mutuelle, de la sécurité collective et de la paix indivisible. On y a toujours été hostile à la conclusion d'accords régionaux, à l'extension de l'article 16 et au renforcement du covenant. Ce système, cher aux Français, n'a jamais eu l'adhésion des Allemands. Plus l'on s'y accrochait sur les bords de la Seine, plus on le repoussait sur les bords de la Sprée. Le Reich ne le rejette pas *a priori*, et par simple parti pris. Il ne l'écarte pas non plus sous le prétexte qu'il représenterait une construction idéologique et d'une réalisation difficile. Le sentiment qui l'inspire est essentiellement la méfiance. Le programme que préconisent Paris, Londres et Genève n'est, à ses yeux, qu'un autre moyen, plus hypocrite que les précédents, pour prolonger la suprématie française sur le continent et perpétuer le statut établi à Versailles, à Saint-Germain et à Trianon.

La première application du système devait être l'élaboration d'un nouveau pacte occidental. Dans ce pacte, la Belgique était conçue comme une pièce maîtresse. C'est en partie à cause d'elle qu'il s'avérait nécessaire. Mais voici que tout à coup, cette même Belgique se dérobe. Elle déclare qu'elle n'a nullement le désir d'être protégée comme on souhaitait qu'elle le fût. Elle ne se soucie pas de l'assistance mutuelle; elle veut se tenir en dehors du cadre de la sécurité collective. Elle préfère se tailler un îlot de neutralité, au sein duquel lui sera épargnée une solidarité gênante, dont elle attend plus d'inconvénients que de profits. Pourra-t-on, dans ces conditions, continuer dans la voie qu'avaient tracée l'Angleterre, la France et la Société des Nations? Le système genevois connaîtra-t-il un sort plus heureux, en d'autres régions de l'Europe? L'expérience vaut-elle encore d'être tentée, alors qu'elle a précisément échoué, là où elle semblait bénéficier des plus grandes chances de réussite? L'Allemagne ne le pense pas. Elle considère que l'on se trouve en présence d'une situation entièrement nouvelle et qu'il ne saurait être question, désormais, de s'attacher à une théorie qui trébuche, au moment même où elle est mise à l'épreuve.

C'est dans ce sens et sur un ton particulièrement catégorique que s'est exprimée la *Correspondance politique et diplomatique* du 19 octobre. L'organe de la Wilhelmstrasse a proclamé que la sécurité collective était en faillite et que les petits états eux-mêmes en comprenaient, aujourd'hui, les dangers. Il est caractéristique, d'ailleurs, que l'officieux bulletin ait insisté principalement sur la défaveur croissante dont la thèse genevoise serait l'objet en Tchécoslovaquie. Le jour où l'on aurait définitivement renoncé à la notion de l'assistance mutuelle, a-t-il ajouté, le Reich entretiendrait des relations beaucoup plus cordiales avec certains de ses voisins; car c'est l'appui des grandes puissances qui pousse les petites à hausser la voix et à grossir leurs prétentions.

Les petits états écouteront-ils les suggestions du bon apôtre? De toute façon, celui-ci s'estime en droit de marquer un point à son actif.

4° Enfin, l'Allemagne se félicite que les conversations qui venaient de s'engager en vue de la conclusion d'un second pacte de Locarno soient compromises. Il ne lui semble plus guère possible qu'elles aboutissent à un accord

du genre de celui que la France et l'Angleterre avaient en tête. A tout le moins, faudra-t-il modifier les données initiales et replacer toute l'affaire sur le chantier. La diplomatie allemande s'était, il est vrai, prêtée à des entretiens portant sur l'élaboration d'un pacte occidental. Mais elle n'avait pas dissimulé ses sentiments réels. En acceptant la négociation, elle avait obéi, manifestement, à une préoccupation de tactique. Si elle a répondu à la note britannique du 17 septembre, c'est qu'elle n'a pas osé heurter l'Angleterre et s'attirer, une fois de plus, les rancunes d'une opinion qui lui pardonne difficilement son silence obstiné à l'égard du précédent questionnaire; c'est aussi dans la crainte qu'on ne l'accuse d'avoir torpillé toute espèce d'arrangements. Mais le cœur n'y était pas. Sa réponse montre qu'elle n'avait point avancé d'un pas pour se rapprocher de ses partenaires. Elle est donc heureuse que le gouvernement de Bruxelles ait contribué, par le coup de théâtre du 14 octobre, à traîner les choses en longueur, à compliquer le problème et qu'il porte, maintenant, une responsabilité dont elle redoutait pour elle-même le fardeau.

Si, à la suite de l'attitude de la Belgique et des positions adoptées par le Reich lui-même dans sa réponse à la note britannique du 17 septembre, la négociation en vue d'un nouveau pacte de Locarno, et avec elle tout le projet d'un règlement général du problème européen qui s'y reliait, sombraient dans un échec irrémédiable, on peut se demander ce que ferait l'Allemagne et comment elle envisagerait l'avenir.

En ce qui concerne la Belgique, les mêmes motifs qui rendent plausible qu'elle ait averti le Reich de ses intentions laissent supposer que celui-ci a ouvert à sa voisine la perspective d'un engagement ou d'une garantie. Sinon, elle aurait hésité, et le discours du 14 octobre eût été moins catégorique. Il n'y a pas si longtemps d'ailleurs que la diplomatie allemande a offert aux Belges un pacte de non-agression. M. von Ribbentrop est même allé à Bruxelles, en compagnie du comte de Kerchove, pour y porter cette proposition. Il est donc vraisemblable que l'Allemagne aura renouvelé son offre, ou la renouvellera, soit sous l'ancienne forme, soit sous la forme d'un engagement de respecter une neutralité éventuelle. Ainsi, la Belgique se serait découverte d'un côté, parce qu'elle pensait s'être couverte de l'autre, et du plus dangereux. Et l'Allemagne aurait tenté sur elle l'opération qui lui a déjà réussi auprès de la Pologne.

Quant au reste, l'esprit des dirigeants hitlériens semble se mouvoir au milieu des hypothèses suivantes :

Ou bien les puissances locarniennes tiendront, malgré la défection belge, à ne pas rompre le contact entre elles; et alors, c'est sur des bases entièrement neuves que la conversation devra se poursuivre. La visite du comte Ciano à Berlin servira à les dégager, à dresser, au milieu du désarroi général et devant la carence des vieux états libéraux, le plan d'un ordre européen, tel que peuvent l'agréer les régimes autoritaires antibolchevistes. Les alliances particulières se relâcheront; le principe de l'assistance mutuelle sera relégué dans l'ombre; le système de la sécurité collective par application automatique de l'article 16 du covenant s'évanouira; les accords de non-agression, les conventions bilatérales préconisés par Adolf Hitler prendront sa place; la Société

des Nations, si elle doit subsister, renoncera à des prétentions excessives que l'expérience a condamnées; elle ne sera plus qu'un lieu de rencontre, un *clearing* des personnes et des idées, où s'élaboreront des conciliations et des arbitrages; et dans ce cas, l'Allemagne, solidaire de l'Italie, y effectuera sa rentrée.

Ou bien, la négociation locarnienne étant morte, la France voudra quand même en retenir l'occasion d'un échange de vues avec le Reich et poursuivre dans la voie inaugurée par la récente visite à Paris de M. Schacht. D'une pareille éventualité, l'Allemagne ne serait sans doute pas mécontente. Ce tête-à-tête, qu'elle a toujours désiré, a beaucoup perdu, à son gré, de sa valeur; il aurait lieu bien tard, pas si tard, cependant, qu'il ne présente encore de l'intérêt. Il aurait, entre autres avantages, celui d'inquiéter et de stimuler la Grande-Bretagne. Le Reich nourrit, à l'heure actuelle, certains griefs contre l'Angleterre. Il lui reproche d'avoir éconduit brutalement sa revendication coloniale [1]. Il lui reproche, en outre, d'avoir conclu avec la Russie un accord naval qui laisse, pour son goût, trop de marge au développement de la flotte des Soviets. Aussi ne serait-il pas fâché d'émouvoir les susceptibilités londoniennes par le spectacle d'une conversation avec la France. Encore faudrait-il que l'initiative de cette conversation vînt de nous. L'Allemagne ne s'y déroberait pas; mais il est peu vraisemblable qu'elle la provoque. Elle est trop persuadée, en effet, que notre pays est encore voué à des convulsions intérieures, qui le rendent impropre, jusqu'à nouvel ordre, à contracter des obligations durables et solides.

Ou bien, enfin, les notes échangées par les gouvernements intéressés ne recevraient pas de suite; les choses resteraient en l'état, le problème de Locarno demeurerait en suspens; une sorte de *vacuum* se produirait, selon le langage qu'on affectionne outre-Rhin. C'est, peut-être, de toutes les hypothèses, celle qui conviendrait le mieux au Reich. Car elle lui procurerait le maximum de liberté. Elle lui permettrait d'attendre l'évolution des événements en Espagne et en France, de perfectionner un instrument militaire déjà redoutable, de resserrer, sans les rendre trop étroits, les liens d'amitié qui l'unissent aux puissances centrales et de profiter des circonstances favorables qui pourraient surgir, dans une époque instable et troublée, tandis que s'accentuerait, sous l'influence de l'exemple belge, le travail de désagrégation et de dislocation de l'œuvre bâtie à Versailles.

Ainsi la prétendue hégémonie française aurait peut-être disparu. Mais une hégémonie allemande, autrement réelle, lui aurait succédé.

[1] Voir ci-dessus, n° 355 (note).

383

Le général Riedinger, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 249/S. Secret. *Bruxelles, 20 octobre 1936.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-dessous de la conversation particulière que j'ai eue, dimanche 18 octobre, avec le comte de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique en France, qui m'avait invité à venir déjeuner dans sa propriété de Beirvelde, près de Gand [1].

Cette conversation porta naturellement sur le discours prononcé par le roi des Belges au Conseil des ministres tenu le 14 octobre et sur la situation qui en résultait.

Je passe sur la partie sentimentale de l'exposé du comte de Kerchove : réaction violente de la presse française au discours du Roi, heureusement vite calmée, et qui — il le reconnaît lui-même — aurait pu être évitée si Bruxelles avait prévenu Paris et Londres à temps; lui-même, d'ailleurs, affirme-t-il, n'a connu le discours qu'après qu'il avait été prononcé, etc..., pour arriver à sa partie positive.

« Du discours du Roi et des explications données par la suite, me dit l'ambassadeur, il se dégage que la Belgique ne renie nullement les engagements d'ordre international qu'elle a pris vis-à-vis de la France et de l'Angleterre d'une part, de la Société des Nations d'autre part, mais qu'elle entend se réserver pour les accords à venir. La Belgique n'a plus confiance dans la « sécurité collective » poursuivie à Genève. Cette garantie collective a disparu le jour où les grandes puissances de la Société des Nations, après avoir refusé à l'Allemagne une armée de 300.000 hommes, l'ont laissée libre de réarmer à sa guise.

« La Belgique entend donc reprendre sa liberté et ne conclure d'accords qu'autant qu'ils toucheront à son intérêt personnel.

« Toutefois, même dans des accords ainsi compris, il existe entre la France et la Belgique des intérêts capitaux communs qu'il faut à tout prix sauvegarder. A cet effet, il faudrait examiner les problèmes qui seront discutés dans un esprit *pratique* bien plus que *juridique*. En particulier, il faudrait éviter de poser à la Belgique trop de questions engageant l'avenir, car le gouvernement belge, à son tour, devrait interroger le pays qui, lui, ne veut plus prendre d'engagement ne touchant pas directement à son propre intérêt, à sa propre sécurité. En agissant autrement, on risquerait de « braquer » complètement l'opinion publique belge.

[1] Par une dépêche, non reproduite, du 22 octobre, l'ambassadeur attirait l'attention du ministre sur ce rapport qu'il estimait « refléter très exactement la mentalité de la plupart de ceux des Belges qui sans être ni francophobes, ni ardemment francophiles, envisagent avec objectivité mais avec sympathie les rapports entre la Belgique et la France ». Et l'ambassadeur rappelait son télégramme 646 à 652 du 2 octobre. (Voir ci-dessus, nº 307).

Il serait donc habile, dans l'intérêt même de nos deux pays, de ne pas demander à la Belgique plus qu'elle ne peut donner, de ne pas exiger d'elle des engagements qu'elle refuserait de prendre ou qu'elle éluderait au moment où l'événement envisagé se produirait*.

« Au fond, précisa-t-il, le résultat pratique du discours du Roi est que la puissance militaire belge va être accrue; la France ne peut que s'en féliciter. Or, quelles sont les hypothèses à envisager :

1° L'Allemagne attaque la France et en même temps la Belgique : dans ce cas la Belgique se défend et nous luttons coude à coude, comme en 1914 **;

« 2° L'Allemagne attaque la France sans attaquer la Belgique : dans ce cas, de toute façon, la Belgique assure la garde de ses frontières comme la Suisse l'a fait en 1914, et, du coup, couvre le flanc gauche de la France; que fera-t-elle ensuite? Cela dépendra *bien plus des circonstances du moment que des engagements que vous pourriez lui demander de prendre actuellement.*

« Si l'Angleterre reconnaît l'Allemagne comme agresseur, et vient se ranger aux côtés de la France, la Belgique sera fatalement entraînée dans le conflit à vos côtés, même si elle n'y est pas tenue par des engagements antérieurs;

« Si au contraire l'Angleterre, pour des raisons diverses, reste neutre, la Belgique, sans aucun doute, ne bougera pas, quels que soient les accords qui auraient été signés auparavant.

« Ne demandez donc que ce qu'elle peut accorder et qui, pour vous, a un intérêt pratique.

« Pourquoi, par exemple, lui demander si, dans le cas où la France serait mêlée à un conflit entre la Russie et l'Allemagne, elle autoriserait le passage sur son territoire des armées françaises *** : aujourd'hui, à une telle question, elle répondra forcément par la négative. Mieux vaut donc ne pas poser une semblable question qui, d'ailleurs, correspond à une hypothèse que je considère, jusqu'à nouvel ordre, comme invraisemblable et qui ne peut que rendre toute négociation difficile.

« En limitant au contraire les discussions à des questions d'ordre réellement pratique, vous travaillerez au mieux dans l'intérêt de nos deux pays et vous arriverez à maintenir, ce qui est capital pour leur sécurité à tous deux, *les contacts entre nos états-majors et la collaboration éventuelle de nos deux armées* ».

A propos des contacts d'État-major, le comte de Kerchove fut, à un moment donné, amené à déclarer que si un nouvel accord intervenait dans lequel la France, l'Angleterre, l'Allemagne seraient « garants » de la Belgique, on ne pourrait exiger que cette dernière puissance prenne l'engagement de n'avoir jamais aucun contact de cette sorte avec l'Allemagne : juridiquement, l'Allemagne, assumant vis-à-vis de la Belgique les mêmes devoirs que les autres puissances, aurait les mêmes droits; par conséquent, si elle demandait que son

Annotations du général Georges :

* *Alors? Où est la sécurité?*

** *Oui — mais dans des conditions très différentes — en raison de la surprise et de la vitesse de l'attaque.*

*** *En somme, si la Belgique est attaquée, elle désire que nous la secourions. Si nous sommes seuls attaqués, elle n'intervient pas.*

état-major prît contact avec l'état-major belge, la Belgique ne pourrait s'y refuser.

Je fis remarquer au comte de Kerchove qu'il en résulterait une situation très délicate, que nous demanderions en tout cas à être informés de ces contacts avant qu'ils n'aient lieu et que, bien entendu, à partir de ce moment, notre état-major serait tenu, vis-à-vis de l'état-major belge, à une très grande discrétion au sujet de nos possibilités militaires. Le comte de Kerchove reconnut le bien-fondé de mes remarques et ajouta : « Rassurez-vous, nous ne provoquerons jamais de tels contacts, car nous ne tenons nullement à mettre les Allemands au courant de notre organisation militaire; d'autre part, je doute fort qu'ils nous fassent jamais une pareille demande, car, de ce fait, il leur faudrait nous exposer leurs projets militaires : ils n'y tiennent certainement pas. Sous le régime des accords de Locarno, ils pouvaient déjà, juridiquement, émettre une telle prétention. Bien que connaissant les relations qui existaient entre nos états-majors, ils ne l'ont pas fait, car il leur aurait fallu nous dévoiler, tout au moins en partie, leurs plans; pour les mêmes raisons, ils ne le demanderont pas dans l'avenir. J'ai cru, toutefois, devoir envisager cette hypothèse pour préciser la position dans laquelle nous nous trouverions au point de vue juridique ».

Au cours de la conversation, je signalai également que la situation résultant d'un tel traité de garantie rendrait vraisemblablement difficiles la préparation d'une collaboration aérienne éventuelle et l'organisation du guet aux frontières. Il me répondit qu'à son avis cette question, dont il comprenait toute l'importance, sans être posée au cours des négociations entre gouvernements, pourrait être traitée entre états-majors.

De l'exposé de l'ambassadeur de Belgique, les conclusions suivantes semblent se dégager :

— le discours du Roi s'adressait surtout au pays; il s'agissait de faire admettre par les Flamands l'augmentation des charges militaires;

— la Belgique n'a dénoncé aucune de ses obligations internationales, mais elle tendra à en restreindre la portée;

— dans les négociations en cours — comme dans celles à venir — nous aurions intérêt *à nous limiter* et à ne solliciter de la Belgique que des engagements qu'elle peut *effectivement remplir* et qui présentent, pour la France, *un avantage direct et certain.*

384

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 476 à 478. *Moscou, 21 octobre 1936, 1 h. 6, 1 h. 10, 1 h. 15.*

(*Reçu* : 0 h. 15; le 20, 23 h. 40.)

Le ton des commentaires de presse sur les affaires espagnoles s'exaspère de jour en jour. Dans les conversations avec les agents officieux, on relève un parti pris de plus en plus marqué d'aider le gouvernement de Madrid. Le renseignement transmis dans mon télégramme nº 475 (1) indiquerait que l'on se prépare à l'appui effectif.

De son côté, le commissariat des Affaires étrangères s'entoure de mystère. On se défend de vouloir préjuger la décision que pourrait prendre le gouvernement soviétique selon le cours des travaux du comité de Londres et l'on affecte à l'égard de ces derniers une indifférence suspecte. On déclare que la position de l'U.R.S.S. a été nettement déterminée par la note Kagan (2) et que l'on attend que le gouvernement français et le gouvernement anglais précisent de leur côté leur attitude; que d'ailleurs, on n'en est pas à quelques jours près.

J'ai l'impression, depuis la réception de la note de lord Plymouth... (3) l'U.R.S.S., dont l'amour-propre a été blessé, s'oriente très nettement dans le sens d'une aide au gouvernement espagnol, mais qu'elle attend d'y être prête pour prendre définitivement position. Elle ne pourrait être détournée de cette voie que par des satisfactions qui interviendraient entre temps et qu'elle jugerait suffisantes. Sinon, elle n'aurait qu'à constater que l'accord de non-intervention est désormais devenu sans objet et qu'il convient, pour reprendre les expressions de M. Neymann dans une conversation que j'ai eue avec lui, « de restituer au gouvernement espagnol son droit légal de se procurer des armes là où il le veut ».

Déçus par le résultat de leurs efforts en vue de constituer un système de sécurité collective englobant l'Est, et confirmés dans leurs inquiétudes par la récente déclaration du roi des Belges, les Soviets pourraient envisager avec d'autant plus de sang-froid la situation résultant d'une assistance à l'Espagne que la réalisation des risques impliqués dans cette situation, et dont le poids principal retomberait sur d'autres, constituerait une diversion à leur profit.

(1) Ce télégramme, du 21 octobre, indiquait que, d'après un renseignement « de source secrète et sûre », le gouvernement soviétique envoyait par « un port de la mer Noire » des avions démontés au gouvernement de Madrid.

(2) Il s'agit d'une note (la troisième) remise le 12 octobre par M. Kagan au président du comité de Londres. Le ravitaillement des insurgés s'effectuant principalement par le Portugal, la note soviétique suggérait d'établir une surveillance immédiate des ports de ce pays, surveillance dont pourraient être chargées les flottes française et anglaise. Lord Plymouth avait refusé une convocation immédiate du Comité pour l'examen de cette proposition. Voir ci-dessus nº 347.

(3) Lacune de déchiffrement.

385

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 710 à 713 (1). *Bruxelles, 21 octobre 1936, 12 h. 13.*

(*Reçu :* 13 h. 55, 14 h. 15, 12 h. 50.)

Le conseiller de cette ambassade a eu l'occasion hier, au cours d'une conversation avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de recueillir les indications suivantes :

1o Si M. Spaak n'est pas allé à Paris dimanche (2), c'est parce qu'il a craint qu'une partie de l'opinion belge n'interprétât ce voyage comme confirmant certains bruits selon lesquels le gouvernement belge ferait marche arrière après les réactions provoquées à Paris et à Londres par le discours du Roi. Il ne s'agirait que d'un ajournement, mais mon collaborateur, qui à dessein n'a pas demandé de précisions sur ce point, a eu le sentiment que le ministre des Affaires étrangères n'irait pas à Paris avant les débats parlementaires sur la nouvelle loi militaire et le discours du Roi, débats qui s'ouvriront vraisemblablement à la fin de ce mois.

2o M. Van Langenhove admet qu'il eût été plus convenable et plus opportun de ne pas publier immédiatement le discours du Roi, mais d'en donner connaissance auparavant aux cabinets de Londres et de Paris. Mais les ministres ont perdu de vue l'aspect diplomatique de la question. Ils n'ont vu, dans cette publication, qu'un moyen de rallier les Flamands au projet militaire.

M. Van Langenhove a lu à mon collaborateur un rapport du ministre de Belgique à Berlin faisant ressortir que si la presse allemande avait accueilli ce discours avant tant de faveur, c'était parce que la presse française l'avait mal interprété et critiqué.

3o Pour le gouvernement belge, les engagements pris par les accords du 1er avril demeurent en vigueur pendant la période dite d'effort de conciliation et en attendant qu'un autre accord soit intervenu. Mais il s'agit là d'une situation *provisoire*.

La réponse belge au cabinet britannique, en date du 1er avril dernier, est limitée à la seule lettre relative aux contacts entre états-majors et l'interprétation à y donner. Le gouvernement belge n'a pas, par une seconde lettre, accordé de réciprocité en matière d'assistance. On a remarqué ici que la lettre française accordant cette réciprocité, bien que publiée par le *Temps*, n'a pas été insérée dans le *Livre bleu* anglais (3).

(1) Le télégramme 713 a été reçu par téléphone.

(2) Voir ci-dessous, n° 388, annexe I (note).

(3) Cet échange de lettres franco-britannique du 1er avril est reproduit au tome II de la présente série sous le n° 5. Ces lettres avaient été publiées dans le *Temps* du samedi 4 avril.

4° Le gouvernement belge reste fidèle aux principes de la sécurité collective prévue par l'article 16 du pacte. Dans le cas d'une action commune décidée par application de cet article, il se conformerait aux décisions prises, même si elles sont d'ordre militaire, mais ceci dans la mesure de ses moyens.

5° M. Van Langenhove a déclaré n'avoir pas connaissance du texte intégral de la récente réponse allemande au gouvernement britannique. Mais la suggestion allemande de subordonner l'application des mesures de garantie à une constatation préalable de l'agression, constatation faite en commun par les puissances contractantes étrangères au conflit, lui paraît être une véritable prime accordée à l'agresseur.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me tenir au courant des informations qui lui parviendraient d'autre part sur l'attitude du gouvernement belge, notamment des communications dont serait chargé le comte de Kerchove.

386

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2026 à 2028. *Londres, 21 octobre 1936, 23 h. 48, 23 h. 47.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 15, 1 h. 40.)

L'entretien que j'ai eu cet après-midi avec le secrétaire d'État m'a donné l'occasion d'un échange de vues très général concernant les dernières notes reçues à Londres au sujet du projet de renouvellement du pacte de Locarno. Le Foreign Office n'a pas achevé l'examen des différents points mentionnés dans la réponse allemande du 14 octobre [1]. Mais M. Eden constate que celle-ci touche le problème crucial qui se pose pour les puissances locarniennes. Il a ajouté que personnellement il ne voyait pas comment la France et l'Angleterre, quel que soit le prix qu'elles attachent à ce système de sécurité établi parallèlement au pacte, pourraient sacrifier en sa faveur ce qui constitue l'essence même du covenant. Je lui ai fait observer qu'en effet il ne s'agissait plus ici pour l'Angleterre de limiter les obligations qu'elle a assumées, mais de s'interdire toute possibilité d'intervenir dans des conflits éventuels comme les grandes puissances l'ont toujours fait au cours de l'histoire pour défendre des principes ou des intérêts vitaux.

En ce qui concerne la note italienne [2] dont le Foreign Office n'a reçu jusqu'ici qu'un simple résumé, M. Eden en a souligné le caractère amical en notant seulement que l'Italie comme l'Allemagne paraissait vouloir s'en tenir à l'ancien système de garanties tel qu'il fonctionnait sous le régime du pacte

[1] Publiée ci-dessus sous le n° 337.

[2] Publiée ci-dessus sous le n° 379 (annexe).

de 1925, l'Angleterre et l'Italie gardant leur rôle de puissances garantes et non garanties. Les Italiens feraient valoir les complications politiques qu'entraînerait l'établissement du système prévu par le mémorandum anglais. Le secrétaire d'État s'est borné à ajouter que la question demanderait un très sérieux examen. Il a conclu que lorsque nous aurons été à même de faire valoir nos observations et lorsque la position de la Belgique aura pu être élucidée, il appartiendra au gouvernement anglais de franchir une seconde étape et de rédiger un mémorandum destiné à mettre au point les considérations émises et à solliciter de nouvelles précisions.

387

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 907, 908. *Varsovie, 21 octobre 1936.* (1)

(*Reçu :* le 23, 12 h.)

Mon collègue britannique a demandé hier à M. Beck ce qu'il pensait des derniers événements survenus à Dantzig (2) et quelle politique il entendait suivre à l'égard de la Ville Libre.

M. Beck n'a pas cherché à dissimuler ses préoccupations. Les mesures prises par le Sénat vis-à-vis des partis d'opposition peuvent être, selon lui, justifiées en elles-mêmes par des considérations de légitime défense, elles n'en sont pas moins susceptibles — il le reconnaît — de porter atteinte indirectement aux droits de la Pologne et surtout aux intérêts des Polonais résidant à Dantzig.

Le ministre a déclaré toutefois à sir Howard Kennard qu'il poursuivrait encore l'étude de la question. Il espère voir assez clair dans la situation pour en parler utilement à M. Eden, quand il ira à Londres, le mois prochain.

Ainsi qu'il me l'avait annoncé (mon télégramme nº 872) (3), l'ambassadeur d'Angleterre a questionné M. Beck sur les revendications de la Pologne en matière coloniale, et lui a demandé quels buts elle poursuivait exactement à cet égard.

M. Beck a répondu à mon collègue que le gouvernement polonais envisageait seulement la question au point de vue économique et, en aucune façon, au point de vue politique. D'après lui, les manifestations auxquelles la délégation polonaise s'est livrée à Genève avaient eu simplement pour objet d'empêcher

(1) Par courrier en clair.

(2) Le préfet de police de Dantzig avait prononcé le 14 octobre l'interdiction du parti socialiste de la Ville Libre. Le gouvernement hitlérien au pouvoir à Dantzig avait voulu ainsi s'assurer à la Diète la majorité des deux tiers (D. de Berlin nº 1547, du 16 octobre).

(3) Publié ci-dessus sous le nº 348.

que la Pologne fût oubliée le jour où la Société des Nations traiterait le problème de la répartition des matières premières ou celui de l'émigration.

Le ministre des Affaires étrangères a, d'ailleurs, reconnu que l'opinion polonaise était mal renseignée sur ce problème et a promis à sir Howard Kennard de donner des conseils de modération aux dirigeants de la Ligue maritime et coloniale.

J'ai eu, de mon côté, un entretien avec M. Adam Rose, vice-ministre du Commerce, qui a posé, à Genève, au nom de la Pologne, la question des colonies (1).

Je lui ai montré la nécessité d'éclairer l'opinion sur les divers aspects du problème, afin d'éviter qu'elle ne s'engage dans une voie où la Pologne ne pourrait recueillir que déboires et déceptions.

M. Adam Rose reconnaît, comme M. Beck, les inconvénients qu'il y aurait à laisser se développer la campagne menée depuis quelque temps par la Ligue maritime et par la plupart des journaux.

388

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1918. Secret. *Paris, 21 octobre 1936.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint deux notes résumant les conversations que, le 17 et le 20 de ce mois, j'ai eues avec l'ambassadeur de Belgique au sujet du discours du roi des Belges.

Je vous serais obligé d'en donner d'urgence communication à titre très confidentiel au secrétaire d'État. Si, comme nous avons lieu de le penser, notre point de vue sur les divers aspects de la question concorde avec celui du gouvernement britannique, il conviendrait — et vous voudrez bien insister à cet effet auprès du secrétaire d'État — que celui-ci fît valoir ses propres observations auprès du gouvernement belge aussi rapidement que possible et avant qu'aient été arrêtés à Bruxelles aussi bien le texte de l'aide-mémoire de M. Spaak que la réponse belge au mémorandum britannique du 17 septembre relatif à la reconstruction du traité de Locarno.

(1) Le 5 octobre, lors d'un débat de la commission économique de l'Assemblée sur la question monétaire, M. Rose avait insisté sur les problèmes des matières premières et de l'émigration. Plus de la moitié des importations polonaises consistait en effet en matières premières ; l'émigration était rendue en outre nécessaire par la forte densité de la population, ainsi que par l'inadaptation aux tentatives de rationalisation du commerce de la forte minorité juive, adonnée aux petits métiers. Le 7, un projet de résolution polonais demandait l'inscription du problème de l'émigration à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée. Le même jour, un autre délégué, M. Komarnicki, faisait état de l'intérêt de son gouvernement pour les affaires de Palestine, débouché possible pour les Juifs polonais. La presse estimait qu'un contingent de 80.000 Israélites pouvait émigrer chaque année ; la Palestine ne suffisant pas à tout absorber, de nouveaux territoires de peuplement devaient être recherchés, notamment en Afrique.

ANNEXES

Comptes rendus d'entretiens du ministre avec l'ambassadeur de Belgique

I

Secret. *17 octobre 1936.*

L'ambassadeur manifeste son regret que M. Van Zeeland et M. Spaak n'aient pas pu venir au déjeuner prévu [1]. Je lui en manifeste aussi mon regret et ma surprise. Il ajoute qu'ils viendront peut-être la semaine prochaine, si je suis d'accord. J'indique mon sentiment qui est que cela vaudrait mieux en effet, car les contacts personnels sont plus efficaces et se prêtent moins à des malentendus que des échanges de notes diplomatiques.

M. de Kerchove me déclare que l'opinion française s'est à son sens trop émue du discours du Roi, comme je dois d'ailleurs m'en rendre compte, après les explications qu'il a fournies lui-même à M. Léger.

« En effet, et d'ailleurs M. Spaak a donné des explications analogues à M. Laroche. Je me permets, néanmoins, de vous manifester à nouveau, pour que vous en fassiez part à votre gouvernement, ma surprise, tout d'abord en ce qui concerne la forme. Je vous prie en effet de lui rappeler que, dès le mois de juillet, c'est M. Van Zeeland qui, spontanément, a manifesté le désir d'une nouvelle réunion locarnienne où nous ferions le maximum d'efforts en vue d'une détente et d'un accord avec l'Allemagne, faute de quoi la solidarité anglo-franco-belge devrait se resserrer [2]. Je n'ai pas l'impression que le discours du Roi traduise les sentiments qu'exprimait alors M. Van Zeeland. En second lieu, à l'issue de la conférence de Londres, il fut convenu que nous n'engagerions pas d'action unilatérale et que nous ne prendrions que des décisions concertées. Ce n'est pas le cas pour le discours du Roi. A Genève, M. Spaak, en me faisant part des sentiments et des possibilités qui étaient en effet en rapport avec ce qu'a révélé ce discours, m'avait cependant indiqué qu'il ne s'agissait que d'hypothèses, que son gouvernement n'en avait pas délibéré et que celui-ci ne prendrait pas de décision sans avoir échangé des vues avec nous. Comme je lui indiquais la nécessité de conversations d'états-majors qui placeraient le problème sur le plan militaire technique, qui est essentiel, M. Spaak se déclara d'accord et il ajouta qu'il m'enverrait une note après avoir réfléchi et vu M. Van Zeeland. Or, le discours du Roi a été prononcé sans que j'aie reçu la note indiquée et sans que les conversations d'états-majors envisagées aient eu lieu. »

M. de Kerchove en prend note, déclare qu'il partage mon sentiment et qu'il en fera part à son gouvernement.

J'appelle alors son attention sur l'effet psychologique produit par le discours du Roi. Quelle qu'ait été son intention, il est incontestable que le discours a été interprété, non seulement en France, mais dans l'Europe entière et plus particulièrement en Allemagne, comme un relâchement notable de la solidarité franco-belge et un coup de barre donné du côté de l'Allemagne. D'où les cris de triomphe poussés par les flamingants et par les nazis. Il me paraît également trop certain que le Roi a mis ou paru mettre la France et l'Allemagne exactement sur le même plan comme s'il y avait du côté de la France le même danger d'agression que du côté de l'Allemagne. Cette impression n'a pas été atténuée par le discours qu'a prononcé hier M. Spaak [3], et dans lequel il déclare que la Belgique, en aucun cas, ne livrera passage à qui que ce soit. Il me paraît également regrettable, au point de vue psychologique, que le gouvernement ne paraisse plus faire de distinction entre l'agresseur et la victime dans le cas d'un conflit, et que le Roi, ayant pris comme point de départ de ce qui semble être la nouvelle attitude

(1) Il s'agit du déjeuner offert au Quai d'Orsay le 15 octobre en l'honneur de M. Beck, alors présent à Paris.

(2) Se reporter au T. nos 478-481 de Bruxelles du 9 juillet, non reproduit.

(3) Dans ce discours, prononcé à Schaerbeck (faubourg de Bruxelles), le ministre, après avoir passé en revue la situation intérieure de son pays (et lancé notamment une déclaration de guerre aux rexistes), ajoutait entre autres choses : « Les hommes de ma génération auront, j'en suis convaincu, trouvé un écho de leurs aspirations et de leur inquiétude dans les paroles royales qui ont été prononcées ».

belge la dénonciation unilatérale par l'Allemagne du traité de Locarno, paraisse en faire état, non pour réagir et parer au danger, mais pour se soumettre au fait accompli.

Pour réparer l'effet psychologique ainsi produit, il me paraît absolument nécessaire que sous quelque manière à envisager, le gouvernement belge fasse connaître publiquement que les interprétations que j'ai le regret de constater sont erronées.

M. de Kerchove me rappelle alors les rectifications dont il me parlait tout à l'heure. Je lui réponds que j'en ai pris acte avec satisfaction, tant en ce qui concerne la fidélité aux accords actuels de Locarno et aux arrangements du 1er avril que la volonté de participer à l'élaboration d'un nouvel accord, la continuation des contacts d'états-majors et l'affirmation de fidélité à la Société des Nations, mais qu'il faudrait quelque chose de plus pour rectifier les effets produits. Je lui indique alors les éclaircissements que souhaite le gouvernement français.

M. de Kerchove déclare tout de suite, comme il est naturel, qu'il ne peut me répondre, mais qu'il posera exactement à son gouvernement les questions que je vais lui indiquer :

1° Quel est le nouveau statut international envisagé par la Belgique? S'oriente-t-elle vers la neutralité de droit ou de fait?

Le Roi semble parler avec nostalgie de la position de neutralité qu'avait la Belgique en 1914. Il ne semble pas que celle-ci ait eu à s'en féliciter. Sans doute, la violation de la neutralité belge par l'Allemagne lui a valu, ainsi qu'à la France, beaucoup de sympathie et de concours, mais mieux eût valu, sans doute, éviter la guerre par des accords analogues à ceux de Locarno et surtout par des accords d'états-majors qui auraient permis à la France de défendre efficacement le territoire belge.

Son impression est que la Belgique ne songe nullement à se déclarer neutre;

2° Puisque la Belgique a cru devoir faire un effort militaire considérable, c'est, sans doute, pour défendre le maximum possible de son territoire. Je serais heureux d'avoir la confirmation que telle est bien son intention et qu'elle ne songe pas à se replier sur une portion réduite de la Belgique, laissant ainsi ouvertes les principales voies d'invasion de la France.

Ici encore, l'ambassadeur croit pouvoir dire, d'ores et déjà, que c'est la première hypothèse qui est la vraie;

3° Question que je lui indique comme essentielle. Je n'attache pas une grande importance à la discussion sur les mots : « Belgique garantie » ou « garante ». Ce ne sont pas les mots qui importent, mais les faits. D'ailleurs, la France ne compte pas littéralement sur ce qu'on appelle une garantie de la Belgique. Elle n'envisage pas que des soldats belges viennent sur son territoire à son secours. Mais la défense commune de la France et de la Belgique exige des garanties et des précautions. La France ne peut garantir la Belgique que dans la mesure où celle-ci le lui permettra : par le droit de passage, le droit de survol, les postes de guet, etc.; en particulier une assistance de la France à la Belgique ne peut être improvisée à la dernière minute; elle doit être minutieusement organisée à l'avance, comme il a été toujours jusqu'ici prévu et pratiqué. Il faut que nos plans de mobilisation soient ajustés. C'est le sens pour ma part que je donne à la continuation des conversations d'états-majors qui n'auraient aucun sens si elles n'avaient pas cette fin. J'ajoute que ces considérations valent pour l'Angleterre plus encore que pour la France.

M. de Kerchove partage ce sentiment. Je lui demande alors si, dans le cas d'un nouvel accord locarnien, la Belgique envisagerait des conversations parallèles avec l'Allemagne. Sur ce point M. de Kerchove fait une expresse réserve. Il ne croit pas possible à la Belgique de refuser, dans un accord général, à l'Allemagne ce qu'elle accorderait à la France.

Je lui indique qu'à côté des convenances diplomatiques, il y a les réalités; que, encore une fois, nous pensons que la Belgique comprend que le péril n'est pas le même du côté de l'Allemagne et du côté de la France, et que par conséquent, il ne me paraît pas admissible qu'elle se prive des moyens de parer à un danger réel pour se prêter à des accords concernant un danger imaginaire. M. de Kerchove me répond qu'il ne pourra sur ce point que poser la question à son gouvernement.

Je le prie enfin de poser la question relative au pacte de la Société des Nations en lui faisant observer combien il serait paradoxal que la Belgique, qui a toujours donné l'exemple de la loyauté et du respect du droit, qui de plus est un petit pays très sérieusement menacé, parût se mettre au nombre de ceux qui veulent détruire la sécurité collective en mettant sur le même pied l'agresseur et la victime. Je lui indique à ce propos combien elle a intérêt à faire prévaloir la conception selon laquelle tous les pays doivent assistance à l'état attaqué, alors qu'elle semble

maintenant s'orienter vers une conception contraire puisqu'elle paraîtrait même n'admettre le droit de passage en aucun cas.

M. de Kerchove me dit alors : « Vous pensez à ce que la Belgique devrait faire si la France seule, et pas la Belgique, était attaquée? »

Je lui réponds : « En effet, c'est le cas qui mérite d'être envisagé à deux points de vue, d'abord sous celui que je viens d'indiquer et ensuite dans l'intérêt même de la Belgique, à laquelle rien ne garantit que l'Allemagne, en ayant l'air initialement d'attaquer la France, n'attaquerait pas, le lendemain, la Belgique, ce qui démontre d'ailleurs la nécessité des accords préalables dont je parlais tout à l'heure ».

L'ambassadeur note également cette question qu'il posera à son gouvernement.

Il se plaint de certaines violences de presse ou de radio à l'égard du roi des Belges, mais me remercie des atténuations qu'il a constatées dans la presse d'aujourd'hui et qui sont dues à mon action modératrice.

II

Secret. *20 octobre 1936.*

J'ai reçu ce matin l'ambassadeur de Belgique qui revenait de Bruxelles où il s'était entretenu avec M. Spaak.

Celui-ci l'a prié de m'expliquer que le discours du Roi a été prononcé par celui-ci en fonction de la situation intérieure et des nécessités militaires.

M. Spaak reconnaît qu'il m'avait annoncé l'envoi d'une note explicative sur les intentions de son gouvernement et qu'il m'avait promis de recueillir les avis de nos états-majors, et il regrette de n'avoir pu le faire en raison des circonstances. Mais il précise qu'il ne saurait être question de décisions unilatérales de la Belgique, et que celle-ci n'envisage pas de modification de sa politique sans des conversations préalables avec l'Angleterre et avec la France.

Il reconnaît aussi le côté psychologique et sentimental du problème, et regrette également l'impression produite en France et en Europe. A cet égard, il se propose de faire à la réunion du Parlement, le 27 octobre [1], les corrections nécessaires. Il soulignera notamment que son gouvernement ne songe en aucune manière à mettre la France et l'Allemagne sur le même pied.

Il s'est livré avec l'ambassadeur à une analyse du discours du Roi pour lui montrer qu'en fait il était dirigé contre l'Allemagne, contre l'hitlérisme. Il leur reproche la dénonciation du traité de Locarno et la réoccupation militaire de la zone rhénane, qui obligent la Belgique à renforcer ses armements.

J'interromps alors l'ambassadeur pour lui déclarer — ce qu'il conteste — qu'en attendant, la Belgique semble se résigner au fait accompli. En tout cas, M. Spaak répondra aux questions posées par un aide-mémoire que me remettra prochainement l'ambassadeur. Il préfère comme moi les contacts directs aux notes diplomatiques trop rigides. C'est pourquoi ce ne sera pas une note de ce genre, mais une mise au point provisoire, en attendant une conversation ultérieure.

L'ambassadeur me pose ensuite — à titre personnel, dit-il — cette question : « Pourquoi demander des engagements précis d'avenir, sur de simples hypothèses? Ce n'est pas d'une efficacité pratique et on risque ainsi d'alimenter la résistance des éléments flamingants ».

Je lui déclare qu'il ne s'agit pas d'hypothèses théoriques, mais de possibilités pratiques d'une résistance commune à une agression. En vue de cette éventualité, il s'agit d'ajuster nos plans de mobilisation et de concerter notre action.

L'ambassadeur me répond que les contacts d'états-majors seront maintenus et ont cet objet. Il pense que cela est suffisant.

« Encore faut-il, lui dis-je, que ces contacts soient effectifs et tiennent compte des éventualités qui peuvent se produire. »

[1] M. Spaak a effectivement précisé, le 27 octobre, devant la Chambre, la nouvelle politique étrangère de la Belgique : « Personne ne peut croire, a-t-il dit, que le discours du Roi a rompu les obligations de la Belgique ».

L'ambassadeur me déclare qu'il n'est pas sans danger de vouloir trop de précisions sur le droit de passage. Il y a plusieurs cas à distinguer :

1° La Belgique est directement attaquée. La question du passage ne se pose pas, il va de soi;

2° La France seule est attaquée, mais indirectement par le jeu de ses pactes du centre et de l'est. En ce cas, pas de droit de passage;

3° La France seule est attaquée directement. Dans ce cas la Belgique se conforme à la décision de la Société des Nations et plus encore, pratiquement, à celle de l'Angleterre.

Je réponds à l'ambassadeur que ces distinctions ne me donnent pas pleine satisfaction, car la France ne peut pas ne pas se préoccuper de sa propre sécurité, d'ailleurs liée à celle de la Belgique, et du respect du pacte. A mon avis, ces deux considérations jouent dans les trois cas.

A ces deux considérations, l'ambassadeur réplique que nous courrons le risque, en demandant des précisions qui feraient le jeu des flamingants, de perdre jusqu'au bénéfice des contacts d'états-majors qui sont l'essentiel.

Je déclare que nous avons nous aussi notre opinion publique, qui ne comprendrait pas que nous ayons souci de la sécurité belge et pas de la nôtre. Il faudrait alors envisager un danger : même dans la première hypothèse évoquée par l'ambassadeur, la France, ne comptant plus que sur elle-même, pourrait être tentée de se désintéresser du sort de la Belgique. Surtout, dans le troisième cas, si la Belgique devait être envahie par l'Allemagne postérieurement à l'attaque contre la France, sa fausse sécurité d'un moment empêcherait une action concertée. Il y aurait des flottements désastreux pour notre défense.

En conclusion, nous nous trouvons d'accord pour examiner ce problème sous l'angle de l'article 16 du pacte qui heurtera moins les flamingants qu'un accord direct franco-belge.

Sur tout cela M. Spaak répondra dans son aide-mémoire (1) et nous aurons ensuite des conversations directes avec M. Van Zeeland et lui qui comptent venir à Paris après le congrès de Biarritz (2).

389

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2252 à 2260. Réservé. *Paris, 22 octobre 1936, 21 h.*

Le mémorandum remis le 15 octobre au Foreign Office par le chargé d'affaires d'Allemagne (3) appelle de notre part certaines observations dont, pour répondre au vœu qui vous a été exprimé, vous pouvez dès maintenant faire part au sous-secrétaire d'État permanent.

(1) Cet aide-mémoire, du 20 octobre, fut adressé le 26 au comte de Kerchove par M. Van Langenhove à titre officieux, en attendant les instructions de M. Spaak. Il abordait les questions suivantes :

I. Statut de la Belgique : le gouvernement belge s'en référait, *pour l'avenir*, à sa réponse à la note anglaise du 17 septembre;

II. Défense nationale : elle s'effectuerait « à partir des marches du territoire »;

III. Accords militaires : des accords unilatéraux affecteraient l'unité belge ; des accords secrets offriraient de graves inconvénients ;

IV. Article 16 du covenant : Bruxelles demandait à Paris d'en préciser (par écrit) « l'interprétation donnée verbalement au comte de Kerchove ».

(2) Le congrès de Biarritz en question est le trente-troisième congrès annuel du parti radical-socialiste et s'est tenu du 22 au 25 octobre.

(3) Publié ci-dessus sous le n° 337.

1. Le document ne permet pas d'envisager avec beaucoup d'optimisme la suite de la négociation. Toutefois, alors que depuis sept mois, nous avons poussé si loin l'effort de conciliation en vue d'aboutir à un accord, il ne faut pas négliger les dernières chances, si minimes soient-elles. Ce serait donc une erreur de considérer ce document comme justifiant dès maintenant l'abandon de l'entreprise.

2. L'exploration des possibilités d'accord ne saurait cependant être poursuivie indéfiniment. Le peu d'empressement que le gouvernement allemand apporte à l'affaire n'est pas sans autoriser certaines inquiétudes sur les buts véritables qu'il poursuit, et il serait regrettable de lui laisser toute liberté pour fixer à sa convenance le moment où l'échec devrait être reconnu. Il serait à notre avis utile que, dès maintenant, nous fussions entre nous d'accord pour envisager une date au-delà de laquelle, en l'absence de tout résultat positif, il ne resterait plus qu'à constater l'échec de nos efforts.

3. Le gouvernement allemand a soigneusement évité de prendre position en ce qui concerne l'extension de la négociation dont, aux termes du communiqué du 23 juillet, l'élaboration de l'accord destiné à remplacer le traité de Locarno devrait marquer seulement la première phase.

Quelque suspecte que soit cette attitude, elle ne doit pas constituer un obstacle à la poursuite des conversations, à condition que soit clairement marqué au gouvernement du Reich le lien que les gouvernements britannique et français établissent entre la première négociation et le règlement d'autres problèmes.

4. La suggestion allemande d'en revenir purement et simplement au système de Locarno, la Grande-Bretagne et l'Italie intervenant seulement comme puissances garantes, ne répond manifestement pas aux nécessités de l'heure présente.

Pour sa part, le gouvernement français maintient l'adhésion qu'il a déjà donnée au principe d'un système de garanties mutuelles. Réservant pour le moment le cas belge, il se féliciterait donc que le gouvernement britannique marquât à Berlin que la garantie anglaise ne pourra être donnée que sous condition de réciprocité. En ce qui concerne l'Italie, sous réserve des réflexions que peut appeler la réponse du comte Ciano, dont nous n'avons pas encore connaissance, nous avons déjà marqué que nous étions prêts à envisager avec ce pays un système de garanties réciproques; mais nous comprenons que le point de vue britannique puisse être différent.

5. Le maintien, dans le nouveau traité, d'exceptions telles que celles qui figuraient à l'article 2 du traité de Locarno, est essentiel, sous peine de mettre les contractants, membres de la Société des Nations, hors d'état de remplir non seulement les obligations qui peuvent résulter de leurs accords particuliers — c'est le cas de la France —, mais aussi celles qui résultent du pacte lui-même.

Nous ne doutons pas d'être, sur ce point, d'accord avec le gouvernement anglais.

Prévoyant les difficultés qui pourraient s'élever du côté allemand du fait

d'une référence au pacte et à l'article 16, nous avons, dans notre mémorandum du 30 septembre [1], suggéré au paragraphe 10 une formule générale, à savoir que le bénéfice du traité, et notamment l'assistance qui en découle, ne pourraient pas être invoqués par l'état qui manquerait aux engagements qui y sont énoncés ou qui, en Europe, dirigerait contre une autre puissance une agression non provoquée. Nous serions heureux que le gouvernement britannique reconnût la possibilité de recommander une formule de ce genre à l'étude du gouvernement allemand.

Si l'objection était faite à Berlin qu'il faudrait, dans ce cas, définir ce qu'il convient d'entendre par agression non provoquée, il pourrait être répondu que la déclaration germano-polonaise de non-agression du 26 janvier 1934 ne contient pas une telle définition.

Par ailleurs, et pour tenir compte de la situation des états membres de la Société des Nations, une clause générale serait insérée réservant les obligations qui résultent du pacte.

Il paraît impossible d'admettre que l'entrée en vigueur des engagements de garantie soit subordonnée à une constatation faite *en commun* par les puissances contractantes non immédiatement intéressées.

Ce serait altérer profondément le système de Locarno, dans lequel les garanties sont à la fois individuelles et collectives. Ce serait, d'autre part, risquer de rendre impossible le jeu des garanties dans le cas de violation *flagrante*, où la rapidité du déclenchement de l'assistance est une nécessité.

Le maintien de la distinction établie entre les violations flagrantes et les violations d'autre nature apparaît indispensable, surtout si l'on admet la fusion de l'accord aérien dans l'accord général. Faute de quoi, celui des contractants qui entreprendrait une offensive aérienne brusquée aurait la certitude d'échapper aux représailles généralisées immédiates qui, dans notre esprit, devraient constituer une effective protection contre pareille initiative.

Par contre, si la liberté d'action individuelle des états garants était maintenue en cas de violation *flagrante*, nous serions prêts à envisager, en ce qui concerne la constatation des violations d'une autre nature, toutes procédures que le gouvernement britannique serait d'accord avec nous pour considérer comme n'allant pas à l'encontre des principes du pacte de la Société des Nations.

Telles sont les principales réflexions qu'appelle un premier examen du document allemand.

J'attacherais du prix à connaître celles auxquelles le gouvernement britannique a été, de son côté, conduit. Je tiendrais aussi à être informé de ses vues concernant la suite de pourparlers qui, je le répète, ne sauraient, sans inconvénients graves, être prolongés indéfiniment.

[1] Publié ci-dessus sous le n° 313 (annexe).

390

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2046 à 2048. *Londres, 22 octobre 1936, 21 h. 37.*

(*Reçu :* 23 h. 25, 23 h. 35, 23 h. 37.)

J'ai donné connaissance hier au secrétaire d'État des observations faites par Votre Excellence à l'ambassadeur de Belgique et des questions précises qu'il a été prié de poser à son gouvernement (1).

M. Eden m'a, de son côté, rendu compte sommairement de ses entretiens avec le baron de Cartier. Il a fait ressortir auprès de celui-ci combien la déclaration du roi Léopold s'accordait mal avec les vues exprimées par les ministres à Genève et combien il lui paraissait regrettable que la décision de Bruxelles n'ait pas été précédée d'un échange de vues avec Londres et Paris. Il estime cependant que l'explication du baron de Cartier apporte des apaisements sur certains points, notamment en ce qui concerne l'intention de la Belgique de rester fidèle au programme du mois de mars ainsi qu'au pacte de la Société des Nations.

Je lui ai dit que nous espérions qu'il ferait en sorte de marquer nettement à M. Spaak le sentiment du gouvernement britannique à l'égard de la politique où la Belgique semblait vouloir s'engager. M. Eden m'a répondu qu'il pensait avoir exposé clairement ce point de vue à l'ambassadeur de Belgique et n'a pas paru très enclin à renouveler ses démarches.

Dès réception de votre dépêche no 1918, j'ai été voir sir Robert Vansittart, à qui j'ai laissé une copie de votre entretien du 17 avec le comte Kerchove de Denterghem (2). Je lui ai indiqué aussi les principaux points abordés dans votre conversation de mardi dernier en insistant surtout sur l'hypothèse d'une attaque *directe de la France seule*, auquel cas la Belgique devrait considérer son sort comme lié au nôtre sous peine de se voir attaquée ensuite sans que nous puissions la secourir.

Je l'ai prié de faire part au secrétaire d'État de l'intérêt pressant que nous verrions à ce qu'il use de toute son influence à Bruxelles pour que le gouvernement belge, dans les explications qu'il va être amené à donner sur son attitude, réserve toutes les possibilités nécessaires pour la sauvegarde de sa sécurité ainsi que pour le respect de l'article 16.

(1) Conformément à la dépêche no 1918 de Paris, reproduite ci-dessus sous le no 388.

(2) Reproduite ci-dessus sous le no 388 (annexe I).

391

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
à M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE.

T. nos 795 à 798. *Paris, 22 octobre 1936, 23 h. 30.*

Je me réfère à vos télégrammes 1020-1028, 1029-1030 (1) et à votre dépêche 312-313 (2).

Je viens de prendre connaissance des comptes rendus de presse relatifs aux déclarations que M. Krofta a faites devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Je me félicite que le ministre des Affaires étrangères ait saisi l'occasion de cet exposé pour dissiper les bruits malveillants que le langage de certains journaux agrariens a permis de répandre sur l'évolution de la politique tchécoslovaque. La manière tendancieuse dont la propagande allemande exploite dans l'Europe danubienne — et notamment en Roumanie — l'initiative belge rendait cette mise au point indispensable.

En faisant part de ce sentiment au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères, vous leur donnerez l'assurance que le gouvernement français n'a jamais mis en doute la fidélité de la Tchécoslovaquie à la politique d'étroite collaboration qui unit nos deux pays.

Vous leur marquerez que les premières indications qui nous ont été fournies spontanément par le gouvernement belge font apparaître déjà son désir d'atténuer la portée d'un geste répondant surtout à des considérations de politique intérieure, et vous soulignerez qu'en tout état de cause, nous ne sommes nullement disposés à tirer de l'incident la conclusion que, pour assurer notre sécurité immédiate, nous devrions abandonner les principes dont s'inspirent les engagements communs de la France et de la Tchécoslovaquie.

Le langage que j'ai tenu à Genève à M. Krofta l'a suffisamment éclairé à cet égard. Il sait que, dans la phase décisive où entre la négociation préparatoire pour un accord occidental, le gouvernement français demeure animé de la ferme volonté de ne se prêter à aucune solution qui puisse faire obstacle au libre jeu du traité franco-tchécoslovaque, conforme aux principes de la Société des Nations. Il a reconnu, d'autre part, l'opportunité d'ajourner toute négociation formelle tendant au resserrement des liens de la France avec la Petite Entente aussi longtemps que la négociation locarnienne se poursui-

(1) D'après le télégramme 1020-1028 du 20 octobre, M. Krofta annonçait au ministre de France son exposé du surlendemain devant la Commission, en riposte à la presse agrarienne (qui recommandait à la Tchécoslovaquie de ne s'occuper que de ses intérêts propres et de rechercher de nouveaux amis) et à la presse française (pour ses craintes de voir le discours du roi des Belges entraîner un relâchement des liens franco-tchécoslovaques).

Par le télégramme 1029-1030, du même jour, M. de Lacroix déclarait que la nouvelle politique belge rendait plus nécessaire que jamais un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.

(2) Publiée ci-dessus sous le n° 352.

vrait effectivement : il importe, en effet, de ne fournir à l'Allemagne aucun prétexte dont elle puisse tirer argument pour rejeter sur d'autres la responsabilité d'un échec.

Il n'en demeure pas moins indispensable que nous nous préoccupions dès maintenant des conditions dans lesquelles peut être conçu ce resserrement des liens envisagé, soit que le succès de la conférence permette d'engager l'organisation de la paix européenne sur des bases solides, soit que son échec nous oblige à faire entrer dans nos prévisions la possibilité de nouvelles entreprises allemandes.

Vous voudrez bien en conséquence indiquer confidentiellement à M. Krofta que le gouvernement français est, en ce qui le concerne, prêt à examiner dès maintenant, avec toute la discrétion nécessaire, sous quelle forme et dans quelles limites la solidarité de la France et des trois pays de la Petite Entente pourrait être réaffirmée et précisée [1].

392

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 725. Strictement confidentiel. Réservé. *Bruxelles, 22 octobre 1936* [2]

(*Reçu :* le 23, 12 h.)

De deux informateurs également en mesure d'être bien renseignés, quoique de sources différentes, j'ai eu les indications suivantes sur les conditions dans lesquelles le discours prononcé le 14 octobre par le Roi aurait été rendu public.

Les ministres, du moins ceux qui n'en avaient pas eu préalablement connaissance, c'est-à-dire le plus grand nombre, avaient été très frappés des arguments employés, qui leur avaient paru propres à influencer les parlementaires de leurs partis respectifs pour les amener à voter les charges militaires. Préoccupés des difficultés que rencontrerait ce vote, et dont la discussion même qui avait suivi au sein du Conseil avait mis en lumière la gravité, certains d'entre eux furent amenés à penser que leur tâche serait plus aisée si l'argumentation royale, en touchant directement l'opinion, venait préparer les esprits. C'est ainsi qu'il fut décidé de demander au Souverain de laisser publier son discours.

Il est à noter que le texte en avait alors été seulement *entendu* et non *lu*, ce qui expliquerait que même les ministres socialistes, hypnotisés comme les autres par l'aspect intérieur et parlementaire de la question, ne se soient pas

(1) Ce télégramme a été transmis également à Bucarest (nos 804-805) et Belgrade (nos 839-840).

(2) Par courrier, en clair.

sur le moment rendu compte des répercussions que ce discours était susceptible d'avoir à l'étranger, ni des interprétations auxquelles il pourrait donner lieu en ce qui concerne la politique extérieure de la Belgique. C'est en constatant l'effet produit au dehors, et en lisant le texte, que certains des membres du Cabinet se seraient aperçus de l'erreur d'appréciation qu'ils avaient commise, et qu'ils regrettent vivement aujourd'hui.

Quant à la rédaction même du discours, elle est probablement le fruit de diverses collaborations, mais on s'accorde généralement à penser que c'est principalement au ministère des Affaires étrangères qu'on doit en rechercher les auteurs, et que le baron Van Zuylen, directeur général de la Politique, doit y avoir pris une part prépondérante.

393

M. ARIS, ATTACHÉ FINANCIER DE FRANCE À BERLIN,
À M. BAUMGARTNER, DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS.

L. particulière [1]. *Berlin, 22 octobre 1936.*

Le cadre d'une lettre personnelle me semble mieux convenir aux commentaires que je vous destine aujourd'hui.

Dans mes correspondances précédentes, je vous avais indiqué que le Dr. Schacht semblait incontestablement attaché, pour des raisons de doctrine ainsi que pour le succès de son œuvre, à une politique de collaboration économique avec l'étranger. Il était par contre évident que le parti national-socialiste ne cessait d'exercer une forte pression sur le gouvernement pour que l'Allemagne s'orientât de plus en plus vers un régime d'autarcie propre à assurer l'indépendance économique du pays et, en même temps, à renforcer sa puissance de résistance en cas de conflit. La déclaration du Führer au congrès de Nuremberg avait déjà apporté une satisfaction, au moins théorique, à ces revendications.

Les événements récents ont renforcé la position des partisans de l'isolement. L'aggravation des difficultés du commerce extérieur dans ses facultés d'exportation et dans les conditions de son expansion en Europe centrale, le ralliement de l'Italie à la politique préconisée par les puissances signataires des accords monétaires, autant de raisons ou de prétextes pour une riposte toute naturelle. Mais, en même temps, le prestige du Dr. Schacht subit une éclipse. L'ambassade de Grande-Bretagne se croit en mesure d'affirmer que le président de la Reichsbank a été vivement pris à partie par le Chancelier qui lui aurait reproché la vanité de ses conversations franco-allemandes qui étaient restées sans résultat, et qui n'avaient pas épargné au gouvernement du Reich le désagrément d'une surprise. Le Dr. Schacht, d'ailleurs, au cours d'une

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

récente rencontre, n'a pas caché à notre ambassadeur que sa position au sein du gouvernement était sensiblement affaiblie par les récents événements, non seulement en raison de leur nature même, mais aussi par suite de l'ignorance totale dans laquelle les autorités responsables françaises avaient cru devoir le laisser, une fois la décision prise de dévaluer le franc. Il ajouté avec amertume qu'il attendait toujours une communication officielle à ce sujet.

C'est ce petit incident que je désirais mettre en évidence. S'il est vrai que le gouvernement français — et telle semble bien être son intention si j'en juge d'après les échanges de vues de ces mois derniers — attache du prix au rétablissement de relations économiques plus normales avec l'Allemagne, on ne saurait négliger les questions de procédure ni les exigences de la courtoisie afin de ne pas disqualifier sans profit aux yeux de ses compatriotes notre interlocuteur éventuel. Dans ce pays où les luttes d'influence sévissent sourdement, il est encore trop tôt pour se rendre compte si la nomination du général Goering en qualité de dictateur économique [1] souligne le déclin réel du prestige du Dr. Schacht ou marque simplement, comme au mois d'avril dernier, la nécessité de cautionner à l'égard des militants nationaux-socialistes un homme trop orthodoxe à leur gré et étranger au parti. Mais quel que soit le peu de sympathie que puisse nous inspirer sa personne, je ne crois pas qu'il soit de notre intérêt de contribuer, en négligeant certaines précautions de pure forme, à l'affaiblissement de l'autorité du Dr. Schacht et de faciliter son élimination éventuelle, souhaitée d'ailleurs par les éléments extrêmes les plus hostiles à notre pays.

394

M. Pierre Cot, Ministre de l'Air,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 256 C.M.2/R. Secret. *Paris, 22 octobre 1936.*

Par lettre nº 601 du 23 septembre 1936 [2], le département des Affaires étrangères a bien voulu répondre, sous le timbre de la direction des Affaires politiques, aux considérations visant la définition d'une politique de l'Air développées dans ma lettre nº 132 CM/R du 27 juillet 1936 [3].

Dans cette réponse, la politique que je préconise reçoit de votre département une adhésion de principe.

Toutefois, la forme à donner à la collaboration internationale envisagée par moi y fait l'objet de commentaires techniques visant des questions dont mon département est seul juge. Par ailleurs, ces considérations sont présentées dans des termes que je ne puis accepter.

Dans ces conditions et pour éviter de prolonger un malentendu regrettable,

(1) Goering venait d'être appelé à diriger l'exécution du « plan de quatre ans ».

(2) Publiée ci-dessus sous le nº 279.
(3) Publiée ci-dessus sous le nº 38.

je considère qu'il ne subsiste de l'échange de vues intervenu entre nos deux départements que l'accord verbal complet que vous avez bien voulu me donner au cours de notre conversation à la politique de l'Air exposée dans ma lettre du 27 juillet.

Cette politique, qui a d'ailleurs déjà été approuvée par le comité permanent de la Défense nationale, doit normalement conduire à la conclusion d'accords d'états-majors et techniques avec tous les états susceptibles de se ranger à nos côtés, pour l'exécution d'une action collective au bénéfice de la communauté internationale, c'est-à-dire :

— l'U.R.S.S.;
— le Petite Entente;
— la Pologne;
— l'Angleterre;
— la Belgique;
— les États-Unis.

Conformément à l'accord réalisé entre nous, j'ai l'intention d'entamer dès que possible des conversations dans ce sens et ceci dans le secret le plus absolu.

Je me maintiendrai évidemment sur le plan technique qui est de la compétence de mon département; il ne vous échappera pas toutefois que, lorsque des négociations comme celles qui nous occupent en arrivent au stade où des membres du gouvernement de deux pays sont appelés à se déplacer pour les mener à bonne fin, la distinction que vous établissez entre le plan technique et le plan politique est des plus difficiles à déterminer de manière stricte. La responsabilité d'un chef d'État-major peut être considérée comme exclusivement technique, celle d'un ministre ne saurait se concevoir aussi limitativement.

C'est dans cet esprit que je compte me rendre à l'invitation du gouvernement roumain que vous avez bien voulu me transmettre le 9 octobre; mais je ne le ferai que lorsque la politique de l'Air dont je vous ai esquissé les grandes lignes aura pu être suffisamment précisée, en particulier en ce qui concerne les contreparties nécessaires aux cessions de matériel actuellement envisagées pour le compte du gouvernement roumain.

L'élaboration du programme général des conversations à entreprendre serait à mon sens avantageusement confiée à la commission interministérielle réduite dont j'ai proposé la réunion par ma lettre nº 4543 CM/3 du 26 septembre dernier [1]. M. le Président du Conseil ayant bien voulu approuver cette procédure, je vous propose de réunir la Commission le 27 octobre à 10 heures au ministère de l'Air.

J'y serai représenté par le général Jauneaud, chef de mon cabinet militaire. Je vous serais obligé de me faire connaître le nom de votre représentant.

Le programme des conversations une fois arrêté par la Commission, serait soumis par mes soins, en temps utile, au Conseil des ministres,

[1] La lettre nº 4543 CM/3 du 26 septembre 1936 du ministre de l'Air au président du Conseil demandait la réunion d'une commission réduite interministérielle pour examiner les projets d'assistance mutuelle aérienne. Le 30 septembre, le président du Conseil avait donné son assentiment à cette proposition.

395

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1576. *Berlin, 22 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 octobre.)

Le comte Ciano est arrivé avant-hier, 20 octobre à Berlin, flanqué d'un état-major impressionnant. Trois des plus importants fonctionnaires de son ministère l'accompagnaient. On devrait logiquement en conclure que cette délégation va se livrer à des délibérations très actives afin d'arriver, avant son départ qui est fixé à dimanche prochain, à des résultats importants. En réalité, il est plus probable que le travail essentiel est déjà terminé et que M. Mussolini et M. von Hassell se sont mis d'accord avant le départ du ministre des Affaires étrangères d'Italie. Dans ce cas, le voyage de celui-ci ne serait destiné qu'à entériner un accord déjà intervenu et à lui servir, en quelque sorte, de décor.

Apprendrons-nous les détails de l'entente entre les deux pays? Nous dira-t-on toute la vérité? Nous ne tarderons pas à le savoir. En attendant, il est intéressant de préciser les sentiments avec lesquels l'Allemagne hitlérienne considère l'Italie fasciste.

Au fond des sentiments des nazis pour le pays de M. Mussolini, il y a beaucoup de méfiance en éveil. Les Allemands n'ont pas oublié en effet la trahison de 1915. Ils n'ont pas oublié la brutalité de la politique italienne à l'égard des Allemands du Tyrol. Ils n'ont pas oublié la ténacité avec laquelle le Duce a soutenu les résistances de l'Autriche aux visées du Reich. Ils n'ont pas oublié les critiques et même les insultes qui leur ont été prodiguées dans la Péninsule au lendemain de l'assassinat de Dollfuss, à une époque où les organes les plus officieux de Rome traitaient le régime hitlérien de « régime de pédérastes et d'assassins ».

Par dessus tout, ils demeurent convaincus de la versatilité, du cynisme et de l'aptitude à la ruse et à la dissimulation des hommes d'outre-monts. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas lieu de s'émouvoir du voyage du comte Ciano et qu'il ne faille y voir qu'une sorte de parade démonstrative, une manœuvre de chantage destinée à impressionner Londres et Paris? J'estime, pour ma part, que l'on aurait tort de présenter sous cet aspect l'événement, de le croire dépourvu de tout contenu substantiel et de se bercer de l'espoir que des divergences foncières auront bientôt effacé les démonstrations d'une amitié momentanée.

Durant l'été dernier, il semblait que ce fût l'Italie qui fît seule les avances. On se rappelle que la comtesse Ciano vint passer près de trois semaines en Allemagne où elle fut reçue et fêtée par tous les grands personnages du nazisme. On n'a pas oublié non plus que les Jeux olympiques servirent également d'oc-

casion à de nouvelles visites italiennes. Le prince et la princesse de Piémont, deux princesses royales d'Italie, les fils de M. Mussolini honorèrent de leur présence les grandes manifestations olympiques.

Cette fois, c'est l'Allemagne qui a invité le comte Ciano. On a même beaucoup remarqué que jamais encore le régime hitlérien n'avait reçu la visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères. En même temps des personnages importants se sont rendus dans la Péninsule [1]. Les ministres Goebbels et Frank, le général Milch, chef de l'aviation et premier collaborateur de M. Goering, M. Himmler, chef de toutes les polices du Reich, ont accompli ou accomplissent des missions en Italie, où des parades, des revues sont organisées en leur honneur. Une délégation d'industriels du Reich fait une tournée économique sous la conduite du comte Volpi.

Il semble donc qu'à l'heure actuelle, l'Allemagne s'applique, d'une manière particulière et dans tous les domaines, [à améliorer] ses relations avec l'Italie, qu'elle ait l'intention bien arrêtée d'arriver à quelque résultat sérieux et non point de se contenter des témoignages d'une courtoisie toute extérieure. On peut en rechercher les raisons.

Tout d'abord, il n'est pas douteux que l'Allemagne ne garde le mauvais souvenir de la conférence de Stresa. L'entente qui est sortie de ces réunions entre la France, l'Angleterre et l'Italie représente, pour elle, l'une des plus sombres expériences de sa diplomatie; il nous a été donné d'y voir les Allemands abattus et démoralisés. En face d'une semblable coalition, le Reich se sentit isolé et impuissant. Le but de la politique hitlérienne reste donc, à tout le moins, d'empêcher la reconstitution du front, si dangereux pour elle, de Stresa.

Mais il y a plus. Depuis près de deux ans et très exactement depuis la conclusion de l'accord franco-soviétique, l'Allemagne devient de plus en plus consciente de la solidarité des deux régimes. Elle avait déjà compris l'importance des affinités qui rapprochent le IIIe Reich de l'Italie fasciste, au temps où l'affaire d'Éthiopie, que l'opinion allemande a d'ailleurs blâmée, menaçait de mal tourner pour les armes italiennes. A l'heure où, par l'application des premières sanctions, la Société des Nations paraissait porter un coup sérieux, non seulement à l'économie italienne, mais au prestige de M. Mussolini et du fascisme, l'Allemagne a écouté avec inquiétude les prédictions de ceux qui, en Europe, ont cru que le conflit allait se régler grâce à l'effondrement de l'Italie. M. Hitler n'a pas tardé à identifier ces prophètes inspirés par des préoccupations de politique intérieure avec les ennemis du national-socialisme et à les réunir, dans une même réprobation et une même détestation, avec les représentants du bolchevisme. J'ai eu l'occasion de recueillir moi-même de la bouche du Führer les marques de la crainte que la perspective d'une défaite italienne, à la suite de l'application des sanctions, lui inspirait pour l'avenir du national-socialisme.

Depuis lors, les affaires d'Espagne n'ont fait que développer chez les chefs

[1] *Note du document :* Le général Daluege, M. Heydrich lui-même, l'« assassin » du 30 juin, sont, à l'heure actuelle, en visite officielle dans la Péninsule.

nazis la conscience de cette solidarité des régimes et des idéologies. Le péril bolcheviste, la croisade antifasciste que l'Allemagne accuse la Russie de préparer, l'hypothèse que, l'Espagne étant envahie par la « vague rouge » et la France à son tour contaminée par le virus bolchevique, l'Allemagne pourrait se trouver un jour encerclée par des forces menaçantes aux ordres de Moscou, ont causé de vives alarmes. La diplomatie allemande s'est donné pour tâche essentielle d'écarter à tout prix ce danger, d'éliminer l'U.R.S.S. des affaires occidentales et de combattre partout où elle la trouve l'influence « bolcheviste ». En face du « Front populaire international » qu'elle soupçonne les Soviets et la France de vouloir dresser contre elle, elle bat le rappel des « amis de l'ordre ». Il est clair qu'elle se trouve ainsi tout naturellement poussée à se ménager l'appui effectif de l'Italie et que, dans cette nouvelle « guerre de religion » dont l'Europe est menacée, l'alliance du fascisme et du national-socialisme, liés à la fois par des intérêts et des conceptions semblables, apparaît comme un phénomène parfaitement logique et naturel.

Les Allemands, d'autre part, nourrissent une hostilité tout aussi vive que les Italiens à l'égard de la Société des Nations. On peut dire que le rapprochement des esprits entre les deux pays s'est opéré avec une rapidité croissante du jour où il est devenu évident que la défaite italienne en Éthiopie, si elle se produisait, serait imputable, non point à la valeur des armées en présence, mais à la pression de Genève. La querelle de M. Mussolini contre les doctrines franco-anglaises sur la sécurité collective et les sanctions a vivement frappé le Reich. Les thèses allemandes en ont profité. Elles en ont été renforcées. M. Mussolini et M. Hitler se sont rejoints dans une commune haine des idéologies dites « libérales », dont la Société des Nations leur paraît être devenue le dangereux refuge. Désormais l'Allemagne peut espérer avoir trouvé en l'Italie un partenaire éventuel dans sa lutte contre le traité de Versailles.

On peut supposer que les idées communes professées par les gouvernements italien et allemand touchant le rôle de la Société des Nations et la sécurité collective inspireront en partie les entretiens de Berlin. L'un et l'autre sont animés d'un dynamisme que gênent les contraintes du système collectif imaginé par les puissances conservatrices. Ils se rendent bien compte que ce système est la seule barrière qu'il soit possible de dresser devant les petits états pour les protéger contre les appétits des grands. Aussi éprouvent-ils, sans doute, le besoin de se concerter pour empêcher qu'elle se constitue jamais contre eux.

Enfin, l'Allemagne a le désir de faire sentir sa pointe à l'Angleterre. Elle est mécontente de l'attitude de l'opinion britannique. Elle a été profondément choquée et déçue par la rudesse avec laquelle ses revendications coloniales ont été accueillies par le parti conservateur [1]. Or, dans ce domaine encore, l'Italie pense comme l'Allemagne. M. Mussolini ne trouve pas étrange que le Reich veuille, lui aussi, se procurer une Éthiopie. Comme le gouvernement italien, le gouvernement allemand trouve que l'Angleterre manifeste trop d'indulgence à l'égard de la Russie. Il soupçonne l'amirauté britannique de

[1] Voir ci-dessus, n° 355 (note).

rechercher dans la flotte russe une future auxiliaire contre l'Italie en Méditerranée et contre l'Allemagne dans la Baltique. Les récentes protestations de l'amirauté allemande en présence du projet d'accord naval anglo-russe traduisent suffisamment cet état d'esprit qui ne peut manquer d'être agréable aux autorités navales de Rome.

Il est clair que, pour l'Allemagne, la conjoncture actuelle est éminemment favorable. L'Europe est dans une situation dangereusement instable et critique. Le prestige anglais et les positions de la France ont subi un indéniable préjudice. Le Reich enregistre le désarroi général où son subit accroissement de puissance a plongé le continent. Il a conscience de l'ébranlement qui en est résulté dans le rapport des forces dont dépendaient jusqu'ici les destins de l'Europe. Avec des tressaillements d'allégresse, la diplomatie hitlérienne constate qu'elle a désaxé et déséquilibré l'ordre des choses établi par le traité de Versailles et fondé sur la défaite, l'affaiblissement et le désarmement permanent de l'Empire allemand. Est-il étonnant qu'elle essaye d'utiliser une coïncidence aussi heureuse de facteurs favorables, qu'elle rêve d'accentuer les tendances qui poussent vers elle des pays restés jusque-là en dehors de sa sphère d'influences, qu'elle veuille reprendre la tête d'un groupe imposant de puissances et dicter à son tour ses lois au continent? Sans doute se sent-elle, toute seule, encore trop faible pour arriver à ses fins. Mais l'Italie peut lui fournir un appui précieux, lui frayer les voies, l'aider à rompre les derniers liens qui l'enchaînent à un passé odieux.

Il est possible que le gouvernement de Mussolini se livre de son côté à des raisonnements analogues et qu'il attende de l'Allemagne précisément ce que l'Allemagne attend de lui. Entre les deux pays, c'est peut-être à qui aura le souffle le plus long, montrera le plus d'habileté et de souplesse. Il est possible aussi que les affaires d'Autriche suscitent à plus ou moins longue échéance de nouvelles discordes et que les dictateurs se brouillent comme ce fut le cas après l'entrevue de Venise.

Il ne faut pourtant pas trop compter sur ces éventualités. En ce qui concerne l'Autriche, des arrangements économiques sont possibles; ils pourront intervenir sans peine. Lorsqu'il a signé l'accord du 11 juillet, M. Hitler a montré qu'il était résolu à faire preuve de toute la patience nécessaire et à laisser mûrir très lentement et sans à-coups le problème autrichien.

Il faut aussi faire entrer en ligne de compte la force des liens personnels, des souvenirs communs et toute la sentimentalité qui naissent de ces contacts entre les dirigeants des deux régimes. On ne doit pas se dissimuler que, lorsque les Italiens viennent ici, ils sont frappés par l'ordre, la discipline, la grandeur des spectacles auxquels ils assistent. D'un autre côté les Allemands retrouvent avec émotion, quand ils sont conviés aux évolutions des Balillas et des Chemises noires, une réplique de ce qu'ils ont organisé chez eux, et ils ne peuvent manquer d'être impressionnés par la similitude des institutions et la parenté profonde des inspirations. Sans doute ignorons-nous encore ce que l'avenir réserve aux relations germano-italiennes. Mais même si les deux pays devaient s'éloigner l'un de l'autre comme cela s'est produit récemment, il n'en est pas moins certain que, dans le présent, nous nous trouvons en face d'une conjonc-

tion d'intérêts, de doctrines, de sentiments et de desseins telle que notre politique en aura rarement rencontrée d'aussi dangereuse sur le continent. Nous aurions tort par conséquent, sous prétexte qu'aucun document écrit ne paraît devoir sortir du voyage du comte Ciano, de nous rassurer en proclamant qu'en somme rien de concret n'a résulté de cette visite. Pour avoir peut-être trop gardé le culte du document écrit, nous risquons de nous ménager de désagréables réveils. Les diplomaties fascistes nous donnent d'ailleurs le spectacle de méthodes nouvelles. Pour elles, il semble que l'accord en bonne et due forme comme il était autrefois conçu et rédigé ne compte plus. Les ententes verbales suffisent. Lorsqu'un homme d'État tient en main tout un peuple et que les rapports entre le chef et ses subordonnés sont régis non par une charte, mais par un simple serment de fidélité, de quoi peuvent bien servir les formules juridiques? Hitler n'a-t-il pas dit lui-même qu'un de ses discours avait plus de valeur que les dispositions d'un traité? Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à la forme extérieure d'un communiqué ou à l'absence d'un accord écrit.

Ce qu'il convient de retenir, en revanche, c'est la concordance actuelle des intérêts germano-italiens dans tous les problèmes internationaux qui nous préoccupent. Que le projet de pacte occidental, les rapports de l'Allemagne et de l'Italie avec la Société des Nations, les principes généraux qui doivent inspirer l'organisation de l'Europe, la question espagnole et la reconnaissance éventuelle du gouvernement de Burgos, la lutte contre le communisme, les affaires danubiennes, soient examinés entre le comte Ciano et les représentants du gouvernement allemand dans cette atmosphère de rapprochement et d'entente qui enveloppe aujourd'hui les relations du IIIe Reich et de l'Italie fasciste, c'est là, me semble-t-il, un événement assez considérable pour qu'il y ait lieu d'y prêter la plus grande attention.

396

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 316. Confidentiel. *Washington, 22 octobre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, ? novembre; Dir. pol., 13 novembre.)

Encore que la presse observe à son égard une discrétion inaccoutumée, lord Lothian profite de ses fréquents séjours aux États-Unis pour y renouer les relations qu'il a établies dans les milieux du journalisme et de la finance américains. Depuis son arrivée aux États-Unis, il y a un mois environ, l'ancien collaborateur de M. Lloyd George a eu maintes occasions d'exposer ses idées personnelles sur la situation internationale et le rôle qui incombe à la Grande-Bretagne devant la menace d'un nouveau conflit. Il l'a fait à la fois dans des articles (le plus important a paru dans le fascicule d'octobre de la revue *Foreign*

Affairs) et dans les nombreux entretiens qu'il a eus à New-York et à Washington avec des propriétaires de journaux et des écrivains politiques. Le ton familier sur lequel lord Lothian juge les hommes et les événements, le prestige que lui confèrent son nom et son expérience publique constituent pour lui autant d'atouts dont il joue, et ses auditeurs, même lorsqu'ils ne partagent pas ses idées, apprécient la clarté et le talent avec lesquels elles sont présentées.

Lord Lothian laisse entendre que la Grande-Bretagne, de plus en plus consciente de ses responsabilités impériales, sera amenée à se dégager des obligations que lui impose le pacte de la Société des Nations. Il combat en tout cas tout renforcement de ces obligations. « L'expérience des quinze dernières années, dit-il en substance, a montré qu'il était chimérique d'escompter, comme l'avaient voulu les auteurs du covenant, une action concertée et efficace des membres de la Société des Nations contre un état en rupture de pacte. Les états membres de la Société des Nations n'ont pas sacrifié leurs droits de souveraineté: or, il faut choisir entre une fédération réelle d'états ou l'anarchie internationale. Après la conquête de l'Ethiopie par l'Italie — qui aurait pu être évitée si un homme d'État britannique de forte trempe comme le Lloyd George des années de la Grande Guerre avait su tenir à M. Mussolini le langage énergique qui s'imposait — il n'est plus possible d'envisager une application efficace des sanctions par cinquante nations, tiraillées par des intérêts divergents ».

Lord Lothian ne croit pas qu'un front unique des membres de la Société des Nations puisse être constitué si une nouvelle crise internationale éclatait. Il souhaite que son pays adopte une attitude de demi-détachement à l'égard des affaires du continent européen. « La Grande-Bretagne, a-t-il écrit dans son article du *Foreign Affairs*, pourra garantir la France et la Belgique, peut-être sur une base de réciprocité, contre une agression non provoquée, mais elle se refusera à tout engagement qui pourrait l'entraîner automatiquement soit dans des sanctions économiques, soit dans une guerre en Europe centrale ou orientale ».

La course aux armements terrestres, qui s'est déclenchée en Europe, constitue un autre motif pour lequel la Grande-Bretagne devrait abandonner l'idée d'une intervention sur le continent. Tous ses efforts doivent tendre à la reconstitution de ses forces navales et aériennes, afin de défendre les états du Commonwealth et rétablir son influence dans les affaires mondiales.

Lord Lothian soutient que cette orientation nouvelle de la politique britannique est propre à faciliter la coopération de la Grande-Bretagne et des Dominions avec les États-Unis. Il insiste sur la solidarité profonde des intérêts des pays anglo-saxons. Il dépeint en termes sombres la menace qui pèserait sur les États-Unis si le Commonwealth britannique venait à se désagréger. La sécurité du continent américain serait en danger. Les richesses encore inexploitées éveilleraient les convoitises des pays insuffisamment pourvus en matières premières. A cet égard, il rappelle qu'à la fin du XIXe siècle, Guillaume II avait cherché à entraîner la Grande-Bretagne à prendre position contre la doctrine de Monroe, et avait révélé à un ministre britannique ses desseins d'expansion au Brésil. Invoquant ce précédent historique, lord Lothian convie donc les États-Unis à employer leurs immenses ressources en vue de garder, de con-

cert avec le Commonwealth britannique et l'Union panaméricaine, la maîtrise des océans : « Ce serait le meilleur gage du maintien de la démocratie et des institutions libérales dans une moitié du globe ».

En d'autres termes, lord Lothian préconise une combinaison des États-Unis, des républiques de l'Amérique du sud et des nations du Commonwealth britannique :

« Ces pays, dit-il, possèdent une immense supériorité par leurs ressources industrielles et financières, leur puissance navale et aérienne, leur marine marchande; ils dominent les bases navales du monde et les détroits — Suez, Panama et Singapour. Aucune puissance ou aucune coalition de puissances n'oserait les attaquer sur leur territoire avec la moindre chance de succès. Ce sont des nations démocratiques; elles sont satisfaites territorialement. Si elles agissaient de concert, elles seraient capables, sinon d'empêcher toutes les guerres, comme la Société des Nations l'avait tenté, du moins de mettre fin à une guerre mondiale ». (*Foreign Affairs*).

En ce qui concerne le problème allemand, lord Lothian ne cherche pas à dissimuler la gravité de la situation causée par le réarmement de l'Allemagne, la diversion de toutes les ressources industrielles de ce pays vers les fabrications de guerre et ses ambitions économiques. Il affirme que cette situation a été créée, en grande partie, par les erreurs des Alliés et notamment de la France, qui n'ont pas su donner satisfaction à temps au désir légitime d'égalité de l'Allemagne, en matière d'avantages économiques et de réarmement. Mais il admet en même temps que ce stade est dépassé. L'Allemagne ne vise plus à l'égalité, mais peut-être à l'hégémonie; elle est redevenue une puissance mondiale. L'ancien sous-secrétaire d'État de l'*India Office* confie à ses amis américains les difficultés rencontrées par l'Angleterre pour la reconstitution de ses forces aériennes [1]. « Le pays qui, dans un conflit futur, dit-il, pourra, dès le début des hostilités, sacrifier plusieurs centaines d'avions par semaine et les remplacer à la même cadence, est certain de gagner la partie. Or, ajoute-t-il, ce problème du remplacement du matériel aérien n'a pu être résolu encore ni en Angleterre ni, pour autant que je le sache, en France ».

Les auditeurs de lord Lothian écoutent avec intérêt ses explications; ils ne peuvent toutefois réprimer un mouvement d'incrédulité lorsque l'homme d'État libéral leur assure, par exemple, ainsi qu'il le faisait récemment dans le salon d'un propriétaire de journal à Washington, que les Dominions règlent en toute indépendance la conduite de leurs affaires extérieures ou que la Grande-Bretagne ne possède aucun moyen d'action sur le Portugal, lorsque ce pays refuse de se rallier à la politique de non-intervention dans les affaires d'Espagne.

Malgré la souplesse de son talent et l'ingéniosité de ses arguments, lord Lothian aura à poursuivre longtemps ses efforts avant qu'il ait gagné une fraction notable de l'opinion américaine à sa conception ambitieuse d'une alliance à trois : Commonwealth britannique, États-Unis et Amérique latine.

[1] *Note du document* : Un article de M. Walter Lippmann sur la future guerre aérienne reproduit presque textuellement les propos tenus par lord Lothian (*Herald Tribune* du 22 octobre).

397

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 733, 734. Urgent. *Bruxelles, 23 octobre 1936.*

(*Reçu* : 19 h. 15) [1].

Je vous communique sous le numéro suivant le texte de la réponse du gouvernement belge au mémorandum britannique du 17 septembre [2] qui a été remise aujourd'hui à Londres.

Le gouvernement belge prie Votre Excellence de bien vouloir conserver à ce document, jusqu'à nouvel ordre, un caractère strictement confidentiel et de n'en faire l'objet d'aucune communication à la presse.

ANNEXE

MÉMORANDUM BELGE

en réponse à la note anglaise du 17 septembre 1936

23 octobre 1936

I. Par son mémorandum en date du 17 septembre, le gouvernement britannique a bien voulu communiquer au gouvernement belge ses suggestions concernant l'objet de la discussion que l'on espère ouvrir à Londres entre les cinq puissances signataires du traité de Locarno. Il a, en même temps, exprimé le désir de recevoir, soit par écrit, soit verbalement, les observations du gouvernement belge.

2. Aux termes du communiqué adopté à Londres le 23 juillet 1936, « la première tâche à remplir devra être de négocier un nouvel accord destiné à se substituer au pacte rhénan de Locarno et de régler, par la collaboration de tous les intéressés, la situation créée par l'initiative allemande du 7 mars ». La note britannique du 17 septembre énumère un certain nombre de questions qui, à cet effet, pourraient utilement retenir dès maintenant l'attention des gouvernements intéressés. Le gouvernement belge marque volontiers son accord sur le programme ainsi défini.

3. Dans son mémorandum, le gouvernement britannique a bien voulu exposer quelle est, provisoirement et d'une manière générale, son opinion sur les différents points ainsi énoncés.

En réponse à l'invitation qui lui a été adressée, le gouvernement belge a l'honneur de confirmer par écrit sa propre manière de voir.

4. En ce qui concerne la portée du nouvel accord destiné à remplacer le traité de Locarno, le gouvernement belge estime que cet accord devrait prévoir des engagements de non-agression entre les puissances intéressées.

5. Quant aux clauses qui garantiraient l'observation de ces engagements, le gouvernement du Roi a été particulièrement heureux de constater que, comme par le passé, le gouvernement de Sa Majesté britannique est disposé à maintenir à la Belgique le bénéfice de sa garantie, qui est d'une grande importance pour la paix de l'Europe.

(1) Par téléphone, en clair.

(2) Publié ci-dessus sous le nº 265 (annexe).

Le gouvernement belge a, de même, constaté avec satisfaction que le gouvernement britannique ne subordonne pas sa garantie prévue en faveur de la Belgique à la prestation d'une garantie réciproque. Le gouvernement belge estime que cette question devrait, en ce qui le concerne, se poser dans les mêmes termes à l'égard des autres états qui seraient parties à l'accord et il croit utile d'en préciser les motifs.

6. En raison de la situation géographique de la Belgique, toute agression dont celle-ci serait la victime constituerait une menace directe contre d'autres puissances. En défendant l'accès de son propre territoire, la Belgique contribue de la manière la plus efficace à la sécurité des états qui l'environnent. L'accomplissement de cette mission est de nature à exiger d'importants sacrifices et un très grand effort.

Consciente de ses devoirs envers les autres nations comme envers elle-même, la Belgique y est résolue. Elle se crée par là un droit à une aide éventuelle que les puissances menacées à travers son territoire auraient un intérêt vital à lui prêter.

Elle croit ainsi remplir jusqu'à la limite de ses forces la fonction qui lui revient dans cette région de l'Europe qui fut si souvent exposée aux ravages de la guerre.

La Belgique ne bornera cependant pas là sa contribution à l'œuvre de la sécurité collective. Elle conservera aux obligations inscrites dans le covenant la scrupuleuse fidélité dont elle a toujours fait preuve dans le passé.

7. En ce qui concerne les dispositions spéciales à prévoir en cas d'une attaque aérienne, le gouvernement belge a marqué depuis plus d'un an l'intérêt qu'il portait à semblables suggestions.

8. Enfin, le gouvernement du Roi est d'avis que le nouvel accord pourrait utilement, comme le traité de Locarno, contenir des clauses d'arbitrage et de conciliation.

Il considère que le règlement des problèmes posés par la sécurité occidentale contribuerait puissamment à assurer la paix en Europe. Il est prêt à apporter, en vue de la conclusion d'un tel accord, tout le concours en son pouvoir.

398

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 736, 737. Secret. Réservé. *Bruxelles, 23 octobre 1936, 21 h.24, 21 h. 26* (1).

(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 40.)

En recevant la note belge (2), M. Gazel s'est efforcé de faire parler le directeur général de la Politique sur les communications que M. de Kerchove a dû adresser à son gouvernement à la suite de ses entretiens avec Votre Excellence.

Le baron Van Zuylen lui a dit qu'une nouvelle note serait très prochainement remise à ce sujet par l'ambassadeur de Belgique à Paris.

A ce propos, il a laissé entendre qu'on avait été surpris et même froissé ici d'une des questions posées au comte de Kerchove qui, d'après le rapport de ce dernier, ferait supposer que le gouvernement français n'est pas certain que la Belgique soit décidée à déployer à sa frontière l'effort maximum pour fermer à l'Allemagne les routes d'invasion vers la France, et pourrait même n'envisager que la défense d'une portion réduite de son territoire.

(1) Par fil.

(2) Publiée ci-dessus sous le no 397 (annexe

M. Gazel a fait observer que le gouvernement français ne mettait certainement pas en doute la volonté du gouvernement belge de se défendre contre une agression allemande, mais qu'au point de vue stratégique il était important de savoir si, au cas où sa résistance à la frontière serait brisée, l'armée belge se replierait sur la Meuse en direction de la frontière française, ou si elle se rabattrait sur Anvers. Non seulement l'exemple de 1914, mais les théories encore récemment soutenues par certains généraux belges justifiaient un éclaircissement à cet égard.

M. Van Zuylen n'a pas paru pleinement apaisé par cette interprétation.

Je signale que M. Van Zuylen a prié M. Gazel de garder un caractère strictement personnel et confidentiel à l'observation qu'il avait faite sur cette partie du rapport du comte de Kerchove.

399

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1361. Très confidentiel. Réservé. *Saint-Sébastien, 23 octobre 1936* [1].
(*Reçu :* le 24, 16 h. 15.)

Sous réserve des accords auxquels l'Italie et l'Allemagne peuvent avoir été conduites par les entretiens du comte Ciano à Berlin et par sa visite à M. Hitler, je recueille les indications suivantes sur les intentions du gouvernement italien à l'égard des affaires espagnoles.

Le gouvernement du général Franco sera reconnu par l'Italie, comme par l'Allemagne, dès la prise de Madrid.

Cette reconnaissance signifiera qu'aux yeux des gouvernements italien et allemand, le gouvernement du général Franco est seul qualifié désormais pour représenter l'Espagne tout entière.

La reconnaissance en question paraît d'autant plus urgente au gouvernement italien que le communisme russe est en train d'envoyer abondamment du matériel de guerre et même des hommes en Catalogne, avec le dessein de transformer cette région en un état indépendant de l'Espagne et soumis à l'influence russe.

L'Allemagne n'est pas plus disposée que l'Italie à tolérer l'installation des communistes russes en Catalogne et elle aidera évidemment le général Franco à s'y opposer. Or le parti militaire espagnol vient d'annoncer qu'il se réservait de couler les navires qui apporteraient au parti adverse du matériel ou des hommes provenant de l'U.R.S.S. Si les généraux espagnols ont formulé cette menace, c'est qu'ils sont en mesure de l'exécuter. L'Allemagne peut leur

(1) Par courrier, en clair.

en fournir les moyens en leur vendant des navires et en leur prêtant des équipages pour le cas où les croiseurs dont dispose le général Franco ne suffiraient pas à affronter la flotte gouvernementale espagnole.

Dans ces conditions, il paraît préférable au gouvernement italien :

1° d'être associé à l'Allemagne dans sa politique à l'égard du général Franco plutôt que de la laisser agir seule;

2° de conférer le plus tôt possible au général Franco la qualité de gouvernement espagnol reconnu, afin que les hostilités, s'il s'en produit, aient lieu entre l'U.R.S.S. et l'Espagne, mais non pas entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne;

3° de rendre impossibles, grâce à la reconnaissance du général Franco comme gouvernement de toute l'Espagne, les démembrements du territoire espagnol. Ces démembrements pourraient être réalisables dans une période où le gouvernement reconnu serait sans pouvoir, tandis que le gouvernement maître du pouvoir ne serait pas reconnu, et ils pourraient consister par exemple en la mainmise de l'Allemagne sur telle ou telle position située le long des côtes espagnoles.

L'avantage qu'il y aurait eu à ne reconnaître le général Franco qu'à la suite d'un accord entre toutes les principales puissances n'échappe peut-être pas au gouvernement italien, mais celui-ci ne peut se dissimuler, ni la nécessité de procéder à une reconnaissance immédiate, ni l'impossibilité où se trouve la France de retirer brusquement la reconnaissance aux républicains espagnols vaincus pour la transférer aussitôt à leurs adversaires. Une coopération ultérieure des politiques française et italiennne en Espagne n'est pas exclue, et elle rendrait notamment le service de faire équilibre à une expansion excessive de l'influence allemande dans la Péninsule; mais les points de départ ont été trop différents pour que les lignes suivies par la politique française et par la politique italienne en Espagne puissent dès maintenant être parallèles.

En dehors des indications qui viennent d'être résumées, il convient de noter l'impression nette que l'Italie et l'Allemagne sont résolues à ne permettre en aucun cas la continuation des envois russes aux forces espagnoles de la Catalogne, de Valence ou d'Alicante et qu'elles ne reculeront devant aucune éventualité pour y mettre fin.

La position que l'Italie s'est assurée aux Baléares paraît être assez forte pour que le gouvernement italien n'ait aucune inquiétude quant au sort de cet archipel en cas de conflit entre le gouvernement du général Franco et l'U.R.S.S.

Dans l'ensemble, le gouvernement italien semble convaincu que la situation internationale est rendue particulièrement grave par l'action des communistes russes en Catalogne. Il semble occupé à prendre ses dispositions en vue des développements immédiats de cette situation, sans chercher à faire des projets précis pour la période qui suivra. Il se réserverait donc en vue de toutes les éventualités.

Il convient de le répéter en terminant : tout ce qui précède n'est exact que dans la limite où le permettront les résultats des conversations que le comte Ciano aura eues en Allemagne. Mais ce qui restera vrai en tout cas, c'est que l'Italie concentre en ce moment son attention sur les complications

européennes que peuvent engendrer les affaires d'Espagne. Elle en pressent d'ailleurs les périls et elle ne souhaite sans doute pas que les choses aient le temps de s'envenimer irrémédiablement. C'est encore une raison qui lui fait désirer que la guerre civile cesse le plus tôt possible en Espagne par la victoire complète du général Franco.

400

M. CLAUZEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 814. *Berne, 23 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 octobre.)

L'approbation quasi unanime que la presse suisse avait donnée au discours du roi des Belges, au nom des principes de neutralité totale qui doivent régir la politique des deux pays, a été quelque peu refroidie, surtout dans les journaux de gauche, par la menace qui ne peut manquer de peser sur la Suisse du fait de la « libération belge de l'alliance française ». La question d'une invasion du territoire helvétique par des armées allemandes se trouve ainsi remise à l'ordre du jour, surtout dans l'éventualité d'une prolongation de la ligne Maginot vers les Flandres françaises en direction de Dunkerque. D'après une information de l'agence I.N.S.A., publiée par l'*Arbeiter Zeitung*, le grand état-major allemand aurait préparé diverses variantes d'attaques contre la France et la Tchécoslovaquie, la principale ayant maintenant beaucoup de chances d'être menée par la Suisse pour tomber sur les flancs et les derrières de l'armée française. Des brigades de montagne et des bataillons de chasseurs auraient été créés pour surmonter les difficultés du terrain montagneux et seraient même déjà concentrés à proximité des frontières de Suisse et de Tchécoslovaquie, cinq divisions d'infanterie se trouvant en outre massées non loin de la première. Ces renseignements, que notre attaché militaire a immédiatement transmis au ministère de la Guerre, ont naturellement besoin d'être contrôlés et ne doivent être donnés que sous toutes réserves. Ils doivent néanmoins être rapprochés de tous ceux qui ont été publiés sur les nouveaux envois de troupes en Rhénanie, où 120.000 hommes seraient employés à la construction de casernes et de fortifications.

En prévision d'une attaque par le nord, à laquelle il ne semble pas que l'état-major allemand ait encore renoncé, tout un réseau de routes, complété par des places d'armes et des terrains d'atterrissage, aurait été créé en direction de la Belgique et de la Hollande et des terrains avancés d'aviation, dont la plupart seraient déjà équipés, seraient construits dans les îles de Borkum, de Norderney et principalement de Sylt et de Héligoland, constituant ainsi une menace des lignes de communications franco-britanniques.

401

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1261 à 1263 (1). *Rome, 24 octobre 1936, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 0 h. 50, 0 h. 55, 1 h. 40.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit hier soir qu'à son avis le séjour du comte Ciano en Allemagne, malgré l'importance qui lui était donnée à Rome et à Berlin, n'aboutirait sans doute pas à des réalités bien substantielles. D'autre part, le comte Volpi a laissé entendre aujourd'hui à M. Reynaud (2) que la France n'avait pas à concevoir de sérieuses préoccupations sur les résultats de ce voyage.

L'impression dominante est que ces résultats ont été plus ou moins arrêtés d'avance et ne comporteront vraisemblablement que la réaffirmation d'opinions professées en commun par l'Italie et par l'Allemagne notamment en ce qui concerne la non-bolchevisation de l'Espagne, l'attitude à observer à l'égard de la Société des Nations et également les préférences partagées par les deux gouvernements pour une formule de pacte locarnien laissant subsister la structure de l'accord de 1925, avec sa démarcation entre garants et garantis.

La presse italienne se borne jusqu'à présent à mettre en relief l'importance du voyage et à développer, non sans de très vives attaques contre l'U.R.S.S. et contre la Société des Nations, des variations sur les affinités entre les régimes et le « parallélisme d'intérêts » italo-allemand. Elle s'abstient de toute indication et de tout pronostic sur les résultats possibles des conversations de Berlin et de Berchtesgaden.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.

(2) D'après ses *Mémoires*, t. II, *Envers et contre tous*, Paris, 1963, p. 118 et suiv., M. Paul Reynaud serait arrivé à Rome le 21 octobre, lors du départ de Ciano. Il devait rencontrer le comte Volpi, le duc d'Aoste, M. Thaon di Revel, ainsi que le ministre des Affaires étrangères retour d'Allemagne.

402

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 482. *Moscou, 24 octobre 1936, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Commentant la déclaration faite hier par M. Maisky à Londres [1], M. Neymann, qui en a mis au point la rédaction avec M. Litvinov, m'a en substance dit officieusement : « L'application par l'U.R.S.S. de l'accord de non-intervention étant désormais subordonnée à son application effective par les autres puissances, il appartient désormais aux états représentés au Comité de déterminer dans quelle mesure nous sommes liés, puisque cette mesure dépend de la portée des dispositions qui pourront être prises en vue de sanctionner efficacement les obligations assumées par les autres pays contractants ».

403

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2067 à 2069. Réservé. *Londres, 24 octobre 1936, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

J'ai donné ce matin connaissance à M. Eden des observations concernant la réponse allemande que vous avez bien voulu me transmettre par votre télégramme nº 2252 [2]. Il m'en a remercié en ajoutant qu'il se trouvait maintenant en possession de tous les éléments qu'il attendait pour établir la position actuelle des pourparlers. La réponse du gouvernement belge [3], dont vous avez sans doute reçu communication de votre côté, lui a en effet été remise hier. Il m'a promis de tenir le gouvernement français au courant des conclusions auxquelles l'aura alors conduit l'étude de ces divers documents.

Le secrétaire d'État, me parlant ensuite des difficultés auxquelles se heurte actuellement le Comité de non-intervention, m'a déclaré que pour sa part, il tenait à rester vis-à-vis de l'affaire d'Espagne en étroite harmonie avec le gou-

(1) Le 23 octobre, le délégué soviétique informait le Comité de non-intervention que son gouvernement entendait reprendre sa liberté d'action à l'égard de l'Espagne.

(2) Publié ci-dessus sous le nº 389.

(3) Publiée ci-dessus sous le nº 397 (annexe).

vernement français. Il ne comprend pas la politique suivie par le gouvernement russe ni pourquoi celui-ci semble vouloir chercher un motif de rupture dans l'attitude du Portugal, qui est peut-être le seul des trois gouvernements favorables aux rebelles contre lequel on ne puisse relever aucun manquement récent au pacte de non-intervention. Tel serait l'avis de l'ambassadeur d'Angleterre à Lisbonne qui s'en est entretenu avec notre représentant.

J'ai dit à M. Eden que le gouvernement de la République restait strictement fidèle aux principes qui ont conduit à la mise en œuvre de l'accord de non-intervention. J'ai ajouté que vous m'aviez précisément chargé de lui faire part de l'intérêt que vous voyez à ce que les représentants de la France et de la Grande-Bretagne à Madrid adoptent une attitude commune au cas où la situation viendrait à changer dans la capitale espagnole, mais que je ne connaissais pas encore votre sentiment à l'égard des suggestions que je vous ai communiquées par mon télégramme nº 2053 [1].

404

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 2274-2277; 1300-1303. Réservé. *Paris, 24 octobre 1936, 23 h. 30.*

Pour Rome. J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant qui vous servira d'instructions.

Pour les deux postes. La note italienne dont le palais Chigi et l'ambassade d'Angleterre ont remis copie à M. de Chambrun [2] se ramène pratiquement à une affirmation (nécessité d'adapter le traité de Locarno aux circonstances nouvelles sans altérer ses caractères essentiels) et à l'examen détaillé de la question de garantie.

De ce point de vue, elle appelle des observations importantes sur lesquelles je vous prie d'attirer dès maintenant l'attention du Foreign Office.

Le gouvernement italien paraît poser en principe qu'il a toujours conçu la garantie comme une garantie seulement conjointe italo-britannique, comportant cette conséquence que l'agresseur se serait trouvé *dans tous les cas* en face des forces unies de l'état attaqué et des deux puissances garantes. C'est en partant de ce principe qu'il critique le système de garanties réciproques suggéré dans la note britannique, sans d'ailleurs aboutir dès maintenant à une conclusion définitive.

Si telle est bien l'interprétation qu'il convient de donner à la note italienne, le principe qu'elle pose irait manifestement à l'encontre des termes mêmes du traité :

(1) Du 23 octobre. M. Eden prévoyait qu'en cas de prise de Madrid par les rebelles, le chargé d'affaires britannique entretiendrait avec eux des relations *de facto* et qu'il leur serait reconnu la qualité de belligérants.

(2) Publiée ci-dessus sous le nº 379 (annexe).

a. L'article 1 stipule en effet que les parties contractantes donnent une garantie *individuelle* et collective au maintien du *statu quo* territorial et à l'inviolabilité des frontières franco-belges et franco-allemandes;

b. L'article 4, paragraphe 2, précise qu'aussitôt constatée par le conseil de la Société des Nations la violation des engagements pris, *chacun* des signataires doit prêter assistance à la puissance attaquée;

c. De même, en cas de violation flagrante (art. 4, 3°), l'obligation d'assistance vaut pour *chacun* des contractants.

Au surplus, les travaux préparatoires sont trop explicites sur ce point. Aucune équivoque n'est donc possible et il importerait, sur une notion aussi essentielle, de ne laisser subsister aucun malentendu.

Non seulement, contrairement au principe qu'il pose, le mémorandum italien aboutirait ainsi à bouleverser un élément capital du système de Locarno, mais il diminuerait dans la plus large mesure l'importance des garanties dont la valeur essentielle réside précisément dans le caractère *individuel* de l'obligation assumée par les garants.

Dans un système d'assistance mutuelle par lequel les contractants (le cas de la Belgique étant réservé) seraient à la fois garants et garantis, les conséquences seraient aussi graves et je n'ai pas besoin d'insister sur le pouvoir décisif dont pourrait abuser, en certains cas, un seul des deux garants.

Il va de soi que le gouvernement français ne saurait accepter pareille solution. Si, comme je le suppose, elle n'est pas plus acceptable pour le gouvernement britannique, il y aurait intérêt à ce que le Foreign Office n'attendît pas d'avoir achevé l'étude des diverses réponses qui lui ont été adressées pour signaler au palais Chigi l'erreur d'interprétation qui pourrait résulter de sa note.

L'attention de l'ambassadeur d'Italie qui part pour Rome a été dès hier attirée sur la question, et le secrétaire général du Département ne lui a pas caché la portée de la divergence de vues qui semblait se révéler entre les deux conceptions.

Je prie M. de Chambrun de confirmer ces observations.

405

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1362. Réservé. *Saint-Sébastien, 24 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 26, 13 h.

Au cours d'une nouvelle conversation que j'ai eue aujourd'hui avec l'ambassadeur d'Angleterre, j'ai eu l'occasion de lui demander s'il avait reçu d'autres informations sur l'éventualité d'une tension entre l'U.R.S.S. d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre, au sujet de l'aide soviétique à la Catalogne.

Sir Henry Chilton m'a dit que non, mais il reste convaincu que l'Allemagne et l'Italie sont déterminées à empêcher la continuation des envois russes à l'Espagne. Comme le croiseur *Canarias*, l'une des deux meilleures unités navales dont dispose le général Franco, vient d'être avarié, paraît-il, dans un combat avec le cuirassé *Jaime Iº*, j'ai demandé à mon collègue britannique s'il croyait que l'Allemagne irait jusqu'à vendre des bâtiments de guerre au parti militaire espagnol, pour lui fournir les moyens de faire la chasse aux navires venant de Russie. A quoi mon interlocuteur a répondu que l'Allemagne et l'Italie donneraient certainement toute espèce d'assistance au général Franco, car « elles ne se gênent plus du tout pour lui expédier ouvertement du matériel et même des hommes ». Sir Henry a terminé en répétant la formule qu'il avait employée avant-hier (mon télégramme nº 1358 du 22 octobre) (2) : « C'est une guerre qui met la Russie aux prises avec l'Allemagne et l'Italie, mais qui se déroule en Espagne ». Il a répété aussi que l'Angleterre se tiendrait à l'écart de cette guerre et qu'il espérait bien que la France en ferait autant.

En m'inspirant, sans en indiquer l'origine, des renseignements qui me sont connus sur la situation intérieure de la Catalogne et notamment du télégramme nº 206-207 de Barcelone que Votre Excellence a reçu le 21 octobre (3), j'ai expliqué à l'ambassadeur d'Angleterre que je m'étonnais du zèle qu'on attribuait aux communistes russes en faveur des Catalans. Ceux-ci, en effet, sont actuellement dominés par les anarchistes dont la principale préoccupation consiste à empêcher le triomphe du communisme. L'U.R.S.S. s'exposerait donc à une guerre pour armer des gens qui ont le régime soviétique en horreur et cette politique serait si absurde qu'elle en deviendrait invraisemblable. A vrai dire, les communistes avaient pu croire qu'à Madrid l'anarchisme commençait à s'effacer devant eux (voir le télégramme nº 483 de M. Bonjean) (4).

(1) Par courrier.

(2) D'après ce télégramme, sir Henry laissait entendre à M. Herbette que les gouvernements britannique et français songeraient à reconnaître à Franco la qualité de belligérant dès la prise de Madrid (simple reconnaissance *de facto*). Le retrait de l'U.R.S.S. du comité de Londres, par ailleurs, pouvait se produire, afin de permettre à Moscou de ravitailler les forces gouvernementales espagnoles. Mais alors Berlin et Rome s'y opposeraient par la force.

(3) Ce télégramme relevait de nombreux désaccords chez les autorités militaires locales. De plus, il affirmait : « Le moral est bas et l'on procède à des injections d'optimisme».

(4) Télégramme non reproduit, dont le sens est indiqué ici.

Mais pour qui a observé les événements d'octobre 1934 en Espagne, la modestie relative que les anarchistes manifestent maintenant à Madrid et qu'ils afficheront peut-être un peu plus tard à Barcelone est facile à interpréter : les anarchistes ont l'habitude de « ne pas insister » lorsqu'une entreprise tourne mal. Quand ils laissent les communistes passer devant eux, c'est qu'il y a un désastre à essuyer. Le gouvernement soviétique ne peut pas l'ignorer. On hésite donc à supposer qu'il ait envie de gaspiller ses forces et de risquer sa sécurité dans une aventure catalane.

Mon collègue britannique a écouté avec intérêt ce que je lui disais des anarchistes espagnols, mais il n'a pas paru ébranlé dans la conviction que les communistes russes aidaient la Catalogne à faire la guerre. Peut-être a-t-il eu connaissance des multiples précisions dont l'ambassadeur d'Italie m'a parlé hier, quant aux envois de matériel que l'U.R.S.S. prodiguerait aux Catalans.

Si ces envois sont aussi nombreux et aussi importants qu'on le dit, il ne reste donc que la ressource d'avertir le gouvernement soviétique de la dangereuse erreur que lui font commettre des agents insuffisamment accoutumés à l'Espagne ou des Espagnols qui se trompent sur leur propre pays. Non seulement la Catalogne est une des régions de la Péninsule qui se prêtent le moins au recrutement d'une armée, mais encore il n'y a jamais eu d'armée au service du gouvernement de Madrid, tandis qu'il y en a une contre lui. Le spectacle quotidien que j'ai eu sur le front nord et les plus récents rapports de notre attaché militaire sur l'« organisation » militaire de Madrid démontrent irréfutablement l'absence d'une armée gouvernementale et l'impossibilité d'en constituer une sous le signe du *Frente popular*. On a le droit de déplorer cette situation, mais on n'a pas le droit de faire une politique qui repose sur l'hypothèse contraire et de jouer ainsi, avec la certitude de perdre, une partie qui aurait pour enjeu le sort de la Russie et de ses associés.

Le gouvernement soviétique devrait se rendre compte, dans son intérêt même, qu'il est menacé d'être la victime d'une erreur dans ses rapports avec l'Espagne, comme il le fut en d'autre temps dans ses relations avec le gouvernement de Canton ou avec le roi d'Afghanistan Amanoullah. Il devrait s'apercevoir que la guerre civile d'Espagne est un événement d'un autre âge ou d'un autre continent : un retour à la première moitié du XIXe siècle ou une convulsion sud-américaine. Trompé par un de ces mirages que décrivait déjà Cervantès, il croit discerner des bataillons et des géants là où il n'y a que des troupeaux et des moulins, des troupeaux qui suivront un autre maître s'ils échappent à la boucherie et des moulins qui tourneront à d'autres vents sans fournir plus de farine. Certes, à côté de l'illusion, il y a de l'héroïsme et les hommes qui donnent leur vie méritent le respect. Mais parce qu'ils ont été égarés, parce qu'ils ont été sacrifiés inutilement, faut-il que d'autres nations se précipitent dans des catastrophes? Quand les affaires d'Extrême-Orient prenaient un aspect inquiétant, les dirigeants de l'U.R.S.S. ont maintes fois proclamé qu'ils ne se laisseraient pas provoquer à la guerre. Pourquoi la prudence qui les guidait le long du fleuve Amour les abandonnerait-elle sur les bords de l'Èbre?

406

M. BONJEAN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 503. *Madrid, 25 octobre 1936, 8 h. 45.*

(*Reçu :* 10 h. 45.)

Au cours d'une conversation avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, qui m'exprimait son humeur de ce que le gouvernement français ait pris l'initiative du pacte de non-intervention, M. de Urena m'a déclaré : « Votre égoïsme vous perdra. Bien qu'elle ne veuille pas se battre pour défendre l'Espagne républicaine, la France va se trouver d'ici quatre mois entraînée dans une guerre générale. J'en fais le pari avec vous ».

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, un grand nombre d'Espagnols mettent un de leurs plus grands espoirs dans le désordre qui résulterait d'une conflagration européenne.

407

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1364. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien, 25 octobre 1936* (1).

(*Reçu :* le 26, 16 h.)

Comme Votre Excellence avait bien voulu m'en charger hier soir, j'ai exprimé aujourd'hui à mon collègue italien l'impression favorable qu'avait produite la promptitude avec laquelle le gouvernement italien avait fait communiquer au gouvernement français, par l'entremise de l'ambassadeur d'Italie à Paris, les principaux traits des accords conclus durant la visite du comte Ciano en Allemagne.

En me priant de remercier vivement Votre Excellence, M. Pedrazzi m'a répété, au sujet de la politique suivie par l'Italie dans les circonstances particulièrement délicates d'à présent, qu'il ne fallait pas attribuer au gouvernement italien l'intention de concerter avec l'Allemagne des opérations dirigées contre la France. Le souci de l'Italie serait bien plutôt que l'action allemande ne dépassât pas les limites imposées par l'intérêt général de l'Europe, y compris l'intérêt même du Reich.

(1) Par courrier.

Tout en tenant compte de la différence qui peut exister entre les dispositions personnelles de mon collègue italien et les desseins de son gouvernement, je me trouve confirmé dans l'idée que si Votre Excellence s'entretenait avec M. Cerruti avant les prochains développements de la situation internationale, Elle n'aurait probablement pas à le regretter.

M. Pedrazzi avait ce matin le sentiment que l'U.R.S.S. marquait un léger mouvement de recul dans son entreprise catalane. Comme je lui disais qu'après l'avarie du *Canarias*, le général Franco ne semblait posséder dans la Méditerranée que des forces navales insuffisantes pour arrêter un convoi escorté, il n'a pas paru douter que des sous-marins seraient mis à sa disposition. D'ailleurs, au cas où la mission d'arrêter les navires soviétiques serait confiée à un bâtiment tel que l'*Almirante Cervera* et où celui-ci serait canonné par les Russes, ce serait précisément « l'occasion » de commencer la guerre entre l'Espagne (reconnue par l'Allemagne et par l'Italie) et l'U.R.S.S. L'ambassadeur d'Italie semble envisager cette éventualité sans émotion, bien qu'il convienne qu'en raison des risques inséparables d'une intervention allemande en Méditerranée, mieux vaudrait qu'il n'y eût pas de guerre.

Au sujet des accords Ciano, il m'a dit que la reconnaissance du général Franco se produirait vraisemblablement avant la fin du mois et que, dès le premier moment, l'Italie avait été résolue à proclamer son désintéressement territorial : « Si quelqu'un commençait à prendre quelque chose à l'Espagne, m'a-t-il expliqué, où s'arrêterait-on? »

408

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3396 à 3407. *Berlin, 26 octobre 1936, 17 h. 11, 17 h. 10, 17 h. 4, 17 h. 7, 17 h. 6, 17 h. 5, 18 h. 50, 18 h. 51, 18 h. 54, 18 h. 55, 18 h. 56.*

(*Reçu :* 18 h., 17 h. 10, 17 h., 19 h. 20, 19 h. 25.)

De source officieuse, on se donne beaucoup de peine à Berlin pour affirmer qu'aucun traité, aucun pacte n'a été signé, à l'issue du voyage du comte Ciano, entre l'Allemagne et l'Italie, mais seulement un procès-verbal enregistrant les conversations tenues.

Mais ce procès-verbal paraît constituer surtout un programme d'action concertée pour le présent et l'avenir immédiat. Son importance n'est donc pas de beaucoup inférieure à celle qu'aurait un pacte ou un traité.

De ce procès-verbal, le communiqué d'hier [1] et les déclarations additionnelles du comte Ciano ont indiqué, semble-t-il, les têtes de chapitres et les grandes lignes, plutôt que le contenu exact, qui est resté, sauf en ce qui concerne la reconnaissance de l'Éthiopie et les arrangements économiques corrélatifs, comme recouvert d'un voile.

L'Allemagne et l'Italie veulent sans doute laisser aux événements le soin de soulever ce voile et de faire apparaître, selon le moment où ils se produiront et l'aspect qu'ils revêtiront, la portée exacte de leur accord.

On peut toutefois considérer comme vraisemblable que les deux pays sont convenus d'harmoniser leur politique, selon les grandes lignes suivantes :

Au sujet d'un futur pacte de Locarno, demander que soit conservée la base primitive d'un arrangement franco-allemand de non-agression, garanti par l'Angleterre et l'Italie, écarter les combinaisons triangulaires de la Grande-Bretagne, la référence à la Société des Nations et aux pactes spéciaux de la France, notamment au pacte franco-soviétique.

A l'égard de la Société des Nations, ou la laisser végéter, ou en rester éloigné, ou la réformer, en séparant le covenant du traité, et en réduisant à un minimum le sens de l'article 16 et l'organisation automatique de la sécurité collective.

En Espagne, reconnaissance du gouvernement de Burgos, dès la prise de Madrid; refus probablement de reconnaître une éventuelle république de Catalogne; aide ouverte au général Franco, dans le cas où la Russie aiderait manifestement le gouvernement de Madrid et la Catalogne; renonciation, au moins momentanée, à toute prétention sur les Baléares ou le Maroc espagnol.

Contre le communisme, plutôt que contre le gouvernement des Soviets, lutte active, non pas seulement pour résister à des manœuvres politiques, comme par exemple il s'en est produit à la commission de Londres, mais sur un plan beaucoup plus large. La nature, les moyens, les buts de cette lutte demeurent d'ailleurs enveloppés d'ombre.

Dans le bassin du Danube, collaboration amicale, principalement en matière économique; détermination de l'attitude à adopter, à l'égard tant des protocoles de Rome que des états de la Petite Entente, et notamment de la Roumanie et de la Yougoslavie.

A ce programme, il faut encore ajouter une entente culturelle dont il a été fait mention, probablement aussi une entente d'aviation dont il n'a été rien dit, et un appui mutuel dans la question des colonies et des matières premières.

Dans le cadre ainsi tracé, l'Allemagne et l'Italie doivent d'ailleurs s'être réservé une certaine liberté d'allure. Tantôt l'Allemagne marchera de l'avant, tantôt elle se placera en retrait de l'Italie. Mais les deux pays se renseigneront, se consulteront et assureront le parallélisme de leurs actions.

[1] Communiqué publié à Munich, le 25 octobre. Il déclarait qu'avaient été examinées les questions d'ordre politique, économique et social les plus importantes, en particulier celles intéressant directement les deux pays, et qu'avait été constaté avec une satisfaction réciproque la concordance des vues des deux gouvernements qui se tiendraient en rapport. Les déclarations du comte Ciano constituaient un commentaire du communiqué.

L'impression qui se dégage de l'arrangement auquel le voyage du comte Ciano vient de mettre le sceau, et qui avait été précédé de longues conférences entre le Duce et l'ambassadeur von Hassell, est que l'Allemagne et l'Italie, constatant l'affaiblissement de puissance et la diminution de prestige de la France et de l'Angleterre, veulent en profiter pour prendre en Europe une position dirigeante et constituer le noyau d'une nouvelle organisation du continent.

Séparés, aucun des deux états ne serait assez fort pour jouer ce rôle. Unis, ils croient pouvoir essayer de l'assumer. La solidarité de leur régime contre le bolchevisme, une égale aversion contre la Société des Nations, le désir chez l'un de se venger de l'Angleterre, chez l'autre, de faire pièce à la France, leur paraissent constituer entre eux des liens suffisants. Ils marcheront donc ensemble ainsi jusqu'à nouvel ordre et agiront de concert, et dans le désarroi actuel, leur accord pèsera d'un poids considérable.

On insiste vivement à Berlin, dans les cercles officieux, sur l'affirmation que rien n'est dirigé contre la France, ni contre l'Angleterre, et qu'il n'est pas question de former un bloc politique, mais de construire la paix. En se prononçant pour le maintien de la non-immixtion dans les affaires espagnoles et en renonçant à toute revendication dans les Baléares ou au Maroc, l'Italie et l'Allemagne ont certainement entendu fournir un gage de leur bonne volonté. Quand elles parlent de la paix, il ne peut s'agir cependant pour elles que d'une paix accommodée au goût des régimes autoritaires.

En dépit des assurances prodiguées, il y a donc lieu de craindre que l'entente germano-italienne ne soit un pas décisif vers la constitution de ce bloc des puissances centrales allant de la mer Baltique à la mer Adriatique, dont l'idée hante, du moins en Allemagne, de nombreux cerveaux, et dont le rapprochement patiemment opéré entre l'Allemagne, la Belgique, la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie, ne serait qu'un préparatif.

Peut-être l'Europe est-elle encore éloignée de l'aboutissement d'un pareil dessein. Peut-être arrivera-t-on à jeter un pont, comme il est souhaitable, entre les deux groupes de puissances dont l'opposition est en train de se cristalliser.

On ne saurait oublier, d'autre part, les nombreuses volte-face de la politique italienne ni les alternatives de haine et d'intimité auxquelles ont été soumis, au cours de ces dernières années, ses rapports avec Berlin. Il est fort possible que les deux dictateurs se disputent de nouveau et se brouillent un jour sur le partage de la peau de l'ours. On ne peut qu'exprimer le vœu, en attendant, que la visite du comte Ciano ait réellement servi, autant qu'on voudrait nous en persuader, la cause d'une paix raisonnable.

409

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3410, 3411. *Berlin, 26 octobre 1936, 21 h. 30.*

(*Reçu* : 21 h. 40, 21 h. 35.)

D'après des renseignements qui me parviennent d'une assez bonne source que je ne puis cependant garantir, l'Allemagne aurait promis à l'Italie de ne pas accepter dans la conversation locarnienne une garantie réciproque avec l'Angleterre, si l'Angleterre refusait l'échange de cette même garantie avec l'Italie.

L'Italie aurait, en revanche, admis de considérer le futur accord de Locarno comme incompatible avec le pacte franco-russe, contrairement à l'avis qu'elle avait émis naguère.

L'Allemagne aurait déclaré qu'elle resterait définitivement hors de la Société des Nations dans le cas où l'Italie, n'ayant pas obtenu satisfaction dans l'affaire éthiopienne, en sortirait.

En outre d'un accord portant sur la création ultérieure de lignes d'aviation, l'Allemagne aurait promis de céder à l'Italie des moteurs Diesel; l'Italie en retour initierait l'Allemagne à certains détails de fabrication de ses hydravions.

Enfin les deux pays auraient contracté l'engagement de se consulter sur l'attitude et les mesures à prendre dans le cas où l'un des deux se sentirait menacé.

410

M. de Chambrun, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1272 à 1277 [1]. *Rome, 26 octobre 1936.*

J'ai longuement interrogé ce soir le ministre des Affaires étrangères sur les résultats de son séjour en Allemagne.

Je lui ai tout d'abord demandé pourquoi il avait fait ce voyage, alors qu'il m'avait dit au mois d'août qu'il ne le ferait pas et qu'au contraire il envisageait à ce moment de redonner une vie nouvelle à l'amitié franco-italienne. Il m'a

[1] Extrait des archives de l'ambassade.

répondu que sa détermination à cet égard avait été renversée par le vote de Genève [1], vote que les assurances données par M. Avenol lors de son passage à Rome [2] ne pouvaient pas laisser prévoir.

Quant aux divers points traités au cours des entretiens de Berlin et de Berchtesgaden (et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal non encore publié), le comte Ciano les a résumés comme suit :

1° *Locarno*. L'Allemagne et l'Italie sont 100 % d'accord;

2° *Espagne*. Les deux gouvernements se sont entendus pour reconnaître, le moment venu, et peut-être même avant la prise de Madrid, le gouvernement du général Franco et pour s'opposer politiquement à la constitution d'une Catalogne indépendante;

3° *Europe centrale*. Accord également sur l'Autriche dont l'indépendance et l'intégrité seront respectées de part et d'autre. Dans le bassin danubien, l'Allemagne et l'Italie ont décidé de s'entendre pour harmoniser leurs intérêts économiques en répartissant entre elles les possibilités réciproques de débouchés par zone ou par produits;

4° *Société des Nations*. D'après le comte Ciano, il est peu probable que l'Allemagne reprenne un jour sa collaboration à Genève. Quand à l'Italie, elle attend, sans être disposée à attendre trop longtemps, qu'on lui donne la possibilité de reprendre elle-même cette collaboration.

Je n'ai pas manqué d'interroger plus avant le ministre des Affaires étrangères et je lui ai demandé notamment quelle était la contrepartie de la reconnaissance de l'empire italien d'Abyssinie. Il m'a assuré qu'il n'y en avait aucune en dehors des avantages d'ordre économique qui résultaient en particulier de l'extension à l'Éthiopie des accords commerciaux italo-allemands. Je l'ai questionné alors sur le point de savoir si l'Italie n'avait pas promis d'appuyer d'éventuelles revendications coloniales de la part de l'Allemagne. Il ne m'a pas répondu nettement à ce sujet et s'est limité à m'indiquer que le problème d'une plus équitable répartition mondiale des matières premières avait été examiné.

D'autre part, je me suis inspiré de votre télégramme n°s 1300-1303 [3] pour marquer au comte Ciano combien nous apparaissait peu fondée l'interprétation donnée par le gouvernement italien aux dispositions essentielles du pacte de Locarno, alors que ce pacte précisait en plusieurs endroits le caractère *individuel*, en même temps que collectif, de la garantie qu'il prévoyait. A quoi le ministre a répondu que M. Cerruti l'avait déjà saisi de cette question qui se trouvait en ce moment soumise à l'examen des experts du palais Chigi.

Comme je revenais en terminant sur l'affaire des lettres de créance de mon successeur, le comte Ciano m'a déclaré de nouveau que, quels que fussent mes efforts, la décision du gouvernement italien à cet égard ne pourrait être modifiée.

Je serai reçu demain matin par M. Mussolini.

[1] Vote relatif à l'admission de la délégation éthiopienne à l'assemblée de la Société des Nations.

[2] Voir ci-dessus, n° 277 (note).

[3] Publié ci-dessus sous le n° 404.

411

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 905 [1]. Secret. *Bruxelles, 26 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 novembre.)

Deux questions essentielles dominent les conversations franco-belges relatives à la conclusion d'un nouveau pacte occidental. L'une, qui met en jeu le principe de l'assistance mutuelle et par là l'ensemble de notre politique extérieure, c'est la détermination de la mesure dans laquelle la Belgique se prêtera à des devoirs d'assistance à l'état victime d'une agression; la seconde, qui concerne directement la sécurité de la France et l'organisation de la défense nationale, c'est l'établissement des conditions dans lesquelles jouera la garantie que nous accepterions de donner à la Belgique même sans réciprocité de sa part.

En ce qui concerne la première question, notre effort doit évidemment tendre, en accord avec l'Angleterre, à obtenir non seulement le maintien du principe d'assistance, mais à déterminer avec autant de précision que possible les conditions dans lesquelles il sera nécessairement dû et la manière dont il sera mis en application. A mon sens, il sera nécessaire d'obtenir que les stipulations à intervenir revêtent, du côté belge, le caractère d'un engagement minimum. Je voudrais m'expliquer.

Le gouvernement royal paraît craindre de prendre des engagements qui provoqueraient des réactions de l'opinion belge, dont l'effet pourrait être, soit d'empêcher le Parlement de les approuver, soit de favoriser parmi les Flamands un mouvement d'opposition tel qu'il risquerait de les rendre pratiquement inopérants. Sa résistance sera, on peut le supposer, mesurée à ses craintes. Il ne prendra donc des engagements d'assistance que dans la mesure où il le jugera possible, en se fondant sur l'état *actuel* des esprits en Belgique.

Or il est dans notre intérêt de ne pas le laisser se lier les mains — et celles de ses successeurs — en prévision du cas, qu'on peut espérer voir se réaliser à la faveur des circonstances, d'un revirement de l'opinion belge dans un sens plus conforme à nos vues. Cela peut se produire non seulement sous l'influence de l'exemple du gouvernement britannique qui viendrait se ranger à nos côtés, mais à la suite de certains événements, tels, par exemple, que des revendications coloniales de l'Allemagne au détriment de la Belgique.

Les engagements que prendra en fin de compte le gouvernement belge devraient donc en quelque sorte répondre à l'idée : *je ne peux pas m'engager à faire plus que ceci*, mais ils ne devraient pas signifier : *jamais je ne ferai plus que ceci.*

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

Quant au jeu de notre garantie militaire éventuelle proprement dite, je ne saurais trop souscrire aux observations faites par Votre Excellence à l'ambassadeur de Belgique [1].

Le gouvernement belge doit comprendre que les précisions que nous lui demandons ne sont point de nature à mettre en doute d'une façon blessante son intention de défendre énergiquement son territoire contre une violation allemande, intention qui devrait du reste trouver son expression dans le futur traité, mais sont destinées à nous permettre de connaître la manière dont il s'acquittera de cette tâche, afin, d'une part, de prévoir les modalités de l'assistance militaire comportée par la garantie, et d'autre part de les ajuster à la protection de notre propre sécurité.

Plusieurs questions doivent donc se poser :

1° A quel moment la Belgique nous fera-t-elle connaître qu'elle est attaquée et invoquera-t-elle notre aide? Si l'on se rappelle les délais qui ont précédé cet appel en 1914 et leurs conséquences, le gouvernement belge doit reconnaître que la question est capitale. Il faut que l'avertissement et l'appel soient en quelque sorte automatiques. D'où la nécessité d'accords extrêmement précis;

2° Si rapide que doive être notre secours, sa réalisation complète ne peut être immédiate. A supposer qu'avant qu'il ait pu produire son plein effet, l'armée belge cède sous le choc, nous sommes en droit de savoir dans quelle direction elle reculera et d'exiger l'adoption d'un plan suivant lequel elle se retirera de manière à recevoir l'appui français, et ne se rabattra pas sur Anvers en ouvrant ainsi les voies d'invasion vers la France;

3° Reste l'hypothèse envisagée par Votre Excellence, dans laquelle l'armée allemande attaquerait la France sans attaquer *tout de suite* la Belgique. Celle-ci ne saurait prétendre, dans ce cas, rester simplement l'arme au pied tout en exigeant que les dispositions prises par nous en vue de la secourir soient maintenues telles quelles indéfiniment, au détriment de notre défense sur le front attaqué. Il est donc indispensable que ce cas soit traité à fond. L'examen de ces diverses hypothèses démontre jusqu'à l'évidence la nécessité d'une entente et même d'un contact constant entre les états-majors, et cela à l'exclusion de tout accord semblable entre l'état-major belge et l'état-major allemand. Si, soit du fait de l'opposition allemande, soit du fait du refus belge, il ne doit plus exister de contact entre les états-majors français et belge, la garantie réclamée de nous par la Belgique devient illusoire pour elle, et peut devenir dangereuse pour nous.

A cet égard, les objections contre les accords d'état-major, envisagées par M. Sargent dans sa conversation avec M. Corbin du 6 octobre [2], décèlent du

(1) Voir ci-dessus, n° 388 (annexes).

(2) Conversation rapportée par la D. n° 635 de Londres du 6 octobre. Le sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, M. Sargent, donnait son avis sur le mémorandum français du 30 septembre (publié ci-dessus sous le n° 313, annexe), et notamment sur les « accords techniques d'application» évoqués au paragraphe XII. Il laissait entendre que la conclusion d'accords d'état-major devait s'effectuer dans un régime de stricte égalité entre toutes les puissances négociatrices du futur Locarno, l'Allemagne comprise, et qu'elle perdrait ainsi beaucoup de sa valeur.

côté anglais un état d'esprit inquiétant, non seulement en soi, mais par les réactions qu'il peut avoir sur les dispositions belges.

On peut, il est vrai, invoquer que, avant et pendant la période locarnienne, les contacts entre les états-majors français et belge existaient sans contrepartie allemande. Il en est encore ainsi, en vertu de l'échange de lettres du 6 mars dernier (1). Mais M. Sargent a bien souligné que le gouvernement allemand d'aujourd'hui ne serait plus aussi facilement résigné à cet état de choses. Qu'adviendra-t-il donc — je n'envisage ici l'hypothèse que pour le cas de la France et de la Belgique — si, dans la négociation du pacte occidental, l'Allemagne s'oppose à des contacts d'état-major auxquels elle ne serait pas partie? C'est là un point qui devrait être discuté avec le gouvernement belge, et faire avec lui l'objet d'un accord préalable et formel.

Au cours de notre conversation du 15 octobre, M. Spaak, affirmant que la Belgique n'entendait pas pratiquer une politique de neutralité proprement dite, disait : «Nous nous réservons de déterminer de quel côté nous sommes le plus menacés pour organiser notre défense nationale. Cela vise notre résolution d'avoir des rapports intimes avec l'état-major français sans être obligés de faire de même du côté allemand » (2).

Il reste à savoir comment cette résolution, si elle est fermement maintenue, pourra être réalisée sous la forme d'un engagement qui ne laisse prise à aucun doute, ni à aucun revirement en présence d'exigences allemandes. Il serait bien nécessaire de le faire préciser dans les conversations franco-belges envisagées.

P.S. — 29 octobre. — Les renseignements recueillis par notre attaché militaire, et qui font l'objet de ma lettre particulière de ce jour (3), ne peuvent que confirmer l'absolue nécessité de faire préciser la direction dans laquelle se replierait, le cas échéant, l'armée belge.

412

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3418 à 3429. *Berlin, 27 octobre 1936, 18 h. 47, 18 h. 46, 19 h. 40, 18 h. 45, 18 h. 44, 18 h. 43, 18 h. 41; s. h.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h., 18 h. 50, 19 h. 20, s. h.)

Une conversation que je viens d'avoir avec mon collègue italien confirme les indications énoncées dans mon télégramme nos 3396 à 3407 (4) et dans ma lettre no [1576] du 22 octobre (5).

(1) Sur cet accord, voir au tome I de la présente série, le no 284 (note).
(2) Voir ci-dessus, no 358.
(3) Voir ci-dessous, no 421.
(4) Publié ci-dessus sous le no 408.
(5) Publiée ci-dessus sous le no 395.

M. Attolico déclare que la visite à Berlin du comte Ciano n'a pas créé une situation nouvelle. La collaboration des deux pays, telle qu'elle a été confirmée et consacrée à l'occasion de cette visite, est en réalité pratiquée depuis plusieurs mois, et elle continuera de l'être, sans que les détails en aient été minutieusement précisés à l'avance, mais conformément à quelques grandes lignes, qui sont bien celles que j'ai mentionnées. M. Attolico estime que la presse française se trompe, en n'attachant qu'une importance relative à ce rapprochement germano-italien.

A ce propos, mon collègue ne cache pas la rancune profonde qui anime la politique de son pays à l'égard de la Société des Nations. De la sécurité collective, de l'extension de l'article 16, de l'assistance mutuelle, l'Italie, selon lui, ne veut plus rien savoir. Et l'Allemagne serait pleinement d'accord avec elle sur ce point. C'est donc faire fausse route, dit-il, que de vouloir rattacher le futur pacte de Locarno à ces conceptions. Ce pacte nouveau n'aboutira que s'il est analogue à l'ancien et consiste essentiellement en un engagement franco-allemand de renonciation à la guerre, sur la garantie de l'Angleterre et de l'Italie, lesquelles seraient juges des cas de violation auxquels devrait s'appliquer la garantie. Toute addition ou référence soit aux pactes particuliers de la France, soit à l'intervention de la Société des Nations, compliquerait la négociation et risquerait de la faire avorter. Il faudrait à tout le moins, selon mon collègue, réserver la question du rattachement du futur accord à la Société des Nations, jusqu'au moment où les puissances auraient tiré au clair ce qu'elles pensent de l'avenir de l'institution.

L'Italie, en tout cas, pas plus que l'Allemagne, n'admettra la compatibilité de l'accord franco-russe avec le futur accord de Locarno. J'ai rappelé à l'ambassadeur que son gouvernement n'avait pas toujours été de cet avis. Il m'a répondu que son gouvernement s'était trompé.

En ce qui concerne la Russie des Soviets, M. Attolico n'est pas moins net. L'Italie comme l'Allemagne s'opposera à l'infiltration du bolchevisme en Occident. Sur mon observation qu'il ne parlait pas comme cela, ni son gouvernement d'ailleurs, quand il était ambassadeur à Moscou, mon collègue m'a déclaré que l'affaire d'Espagne avait complètement modifié les vues de l'Italie. Quand la Russie était loin, elle était tolérable. Mais dès lors qu'elle se rapproche et se mêle de la politique intérieure des voisins de l'Italie, elle doit être combattue avec la dernière énergie. L'Allemagne et l'Italie reconnaîtront le gouvernement du général Franco après la prise de Madrid; elle ne reconnaîtront jamais une éventuelle république de Catalogne. Si la Russie aide ouvertement les républicains, l'Allemagne et l'Italie aideront ouvertement le parti du général, dût-il en résulter un conflit.

J'ai demandé à M. Attolico comment l'Italie pouvait prétendre qu'elle travaillait pour la paix, alors que la condition de cette paix était que l'Angleterre et la France tournassent le dos à la Société des Nations et à la Russie, et comment elle pouvait soutenir qu'elle désirait la conclusion d'un nouveau Locarno, alors qu'elle subordonnait cette conclusion à des exigences inacceptables.

L'ambassadeur a pourtant répété, sans me livrer la clé de cette antinomie, que l'Italie et l'Allemagne souhaitaient sincèrement la paix et le rapproche-

ment, qu'aucun lien étroit et définitif n'unissait d'ailleurs ces deux états, que l' [apparence actuelle] était transitoire, que nous devions comprendre qu'il était de notre intérêt d'en profiter, etc.

Faute de quoi M. Attolico laissait entendre que le [bloc italo-allemand, qui] n'était pas cimenté aujourd'hui, mais seulement assemblé, pourrait l'être demain.

A travers les déclarations de mon collègue, j'ai cru saisir l'espoir qu'au Front populaire succéderait chez nous une politique plus disposée que celle d'aujourd'hui à rompre les attaches de la France avec Moscou.

413

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1594 [1]. *Berlin, 27 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 novembre.)

Les communications officielles qui ont été faites à Munich, le 25 octobre, n'ont pas apporté grand-chose de plus, par rapport à ce qu'on savait ou devinait, à Berlin, des résultats du voyage en Allemagne du comte Ciano. Aussi n'ai-je à ajouter moi-même que quelques réflexions à celles que j'ai déjà exprimées, dans mes télégrammes et mes dépêches antérieurs [2], au sujet de cette visite mémorable.

S'il fallait en croire les assurances prodiguées, le jour ne serait pas plus pur que le fond du cœur de M. Hitler et de M. Mussolini; l'un et l'autre n'auraient en vue que la paix, la reconstruction de l'Europe. Soit! Mais quelle paix? quelle reconstruction? Une paix de leur façon; une reconstruction dans leur style, c'est-à-dire excluant la Russie, réduisant la Société des Nations à un rôle des plus modestes, ou même la supprimant, lui substituant des accords bilatéraux de non-agression, selon les suggestions allemandes, déclarées « toujours valables », du 31 mars 1936.

Les deux partenaires ont affirmé avec insistance qu'ils n'avaient rien ourdi qui fût contraire aux intérêts de l'Angleterre, ni à ceux de la France. Et il est juste de convenir qu'ils ont fourni des gages de la bonne volonté dont ils se prétendent animés : ils ont renouvelé leur engagement de non-immixtion dans les affaires d'Espagne; ils ont renoncé à réclamer aucune portion du territoire espagnol, ni dans les Baléares, ni au Maroc; ils ont répudié tout projet d'alliance, toute idée de pacte ou de bloc; ils ont marqué le désir que continuassent les pourparlers en cours pour la conclusion d'un nouveau Locarno.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

[2] Voir ci-dessus, nos 395 et 408.

Tout de même, il apparaît bien que M. Hitler et M. Mussolini ont essentiellement cherché à exercer une pression à la fois sur l'Angleterre et sur la France.

La reconnaissance *de jure* de l'empire italien d'Ethiopie, l'octroi à l'Allemagne, en échange, d'avantages économiques, ont bien la portée d'un avertissement à l'adresse de Londres et de Paris. Que ces deux capitales ne tardent plus trop! Qu'elles s'inclinent devant le fait accompli! Qu'elles se hâtent d'imiter l'exemple qui vient de leur être donné! Ou l'on se passera d'elles! L'Ethiopie sera mise en valeur sans elles et contre elles avec le concours de l'Allemagne!

L'accord italo-allemand, en ce qui concerne la discussion locarnienne et la Société des Nations, n'est pas destiné, non plus, à nous être agréable. Nous pensions peut-être trouver en face de nous une Allemagne et une Italie. Nous aurons affaire à front commun. L'Allemagne n'acceptera d'être garantie par l'Angleterre et de la garantir que si l'Angleterre réserve à l'Italie le même traitement. Or, on sait que l'Angleterre n'y est pas disposée. La France et l'Angleterre sont obligées d'introduire dans l'engagement éventuel de non-agression une clause qui sauvegarde, d'une part, le jeu des pactes franco-polonais, franco-tchèque et franco-russe, et, d'autre part, l'exercice des devoirs d'assistance qui dérivent de la qualité de membre de la Société des Nations. Mais le front italo-allemand s'opposera à toute référence à ces pactes, ou au covenant de la Société des Nations. L'Italie, qui avait admis en 1925 la validité de ces références et en 1935 la compatibilité du pacte franco-russe avec l'ancien pacte de Locarno et les règles du covenant, n'est plus d'humeur à les admettre aujourd'hui. Si elle n'a pas satisfaction dans la question de l'Abyssinie, elle quittera Genève. Le Reich abandonnera, dès lors, toute idée d'y rentrer. Si le Reich envisage un retour à Genève, c'est à la condition que la Société des Nations soit profondément réformée, qu'elle sépare son covenant du traité de Versailles, qu'elle renonce à organiser la sécurité collective en précisant les stipulations de l'article 16 et en perfectionnant le système des sanctions. De telles prétentions, on l'avouera, ne sont guère de nature à faciliter les pourparlers en cours.

Le comte Ciano, dans les explications qu'il a apportées à la presse, n'a pas prononcé le mot de communisme. Il a, cependant, laissé entendre que l'Italie et l'Allemagne allaient mener ensemble une action contre le communisme. En quoi consistera-t-elle? Il ne l'a pas indiqué et les commentateurs officieux allemands non plus. On a seulement appris qu'elle serait aussi ample que vigoureuse. Elle s'opposera ainsi à l'aveuglement de la France, qui accueille le communisme chez elle et lui livre les clefs de sa maison, à la mollesse de l'Angleterre, qui lui a témoigné de l'indulgence à la conférence de Montreux, et s'apprête à lui concéder le droit de bâtir une flotte importante. En tout cas, si la Russie pénètre dans la Méditerranée, l'Allemagne y pénétrera également, aux côtés de l'Italie.

On peut s'étonner, au passage, d'une attitude qui, de la part de M. Mussolini, est nouvelle et s'en demander les raisons. Le Duce a-t-il voulu, sur ce point, flatter l'idée fixe du Führer? S'est-il, à son tour, persuadé que l'exemple de

l'Espagne et celui de la France établissaient la réalité et la gravité du « péril rouge »? Sa police lui aurait-elle révélé une recrudescence de la propagande communiste dans la Péninsule? M. Hitler lui aurait-il fait tenir des renseignements troublants sur l'activité du Komintern dans les divers pays d'Europe, et en Allemagne même? En tout cas, il n'y a pas à s'y tromper : le communisme et les états qui pactisent avec lui et s'en laissent infecter verront se dresser devant eux les deux fascismes solidaires.

A propos de l'Espagne, la position adoptée est encore moins équivoque, malgré la promesse de rester fidèle au principe de la non-immixtion et de ne revendiquer ni dans les Baléares, ni au Maroc aucune parcelle de territoire. Débarrassé des précautions dont il s'est entouré, le langage italo-allemand signifie en effet : « Nous avons confiance dans la victoire du général Franco. Nous reconnaîtrons son gouvernement, quand son armée se sera emparée de Madrid. Nous le laisserons vaincre par ses propres moyens. Mais si la Russie intervient ouvertement pour le combattre, nous interviendrons ouvertement pour le soutenir. Si une république de Catalogne est fondée, nous ne la reconnaîtrons pas. Si la Russie envoie des secours à cette république, nous en enverrons à ses adversaires. Si un conflit avec la Russie éclate à cette occasion, nous ne nous déroberons pas à la lutte. Nous la mènerons, au contraire, avec la dernière énergie! ».

Le colloque italo-allemand n'a donc pas fortifié les chances de la paix. Il a plutôt accentué la menace d'une conflagration, qui surgirait du dernier acte du drame espagnol.

Sur le règlement du problème danubien, les indications fournies sont maigres et d'un caractère très général. On peut, cependant, regarder comme probable que M. Hitler ait donné l'assurance qu'il ne susciterait pas de difficultés au cabinet Schuschnigg et respecterait l'accord du 11 juillet. C'est à quoi M. Mussolini tient le plus, pour l'instant. Comment se définiront, par la suite, l'attitude de l'Allemagne envers les protocoles de Rome et sa participation économique dans le bassin du Danube? On s'est borné à déclarer que l'esprit le plus amical inspirerait l'examen de la question et la recherche d'une solution. D'où l'on peut conclure qu'il subsiste, à cet égard, des points de friction, mais aussi que l'Allemagne et l'Italie considèrent le bassin du Danube comme un domaine qui ne concerne qu'elles, qu'elles se chargent de l'administrer elles-mêmes et d'y mettre à la raison la Petite Entente, soit que celle-ci traite avec elles, soit qu'elle cède à leurs efforts de dislocation, mais de toute manière, sans que l'Angleterre et la France aient à s'en mêler.

Dans tout cela, on n'aperçoit guère les traces d'un désir de conciliation, les signes d'un souci de ménager la partie adverse, de tenir compte des intérêts de la France et de l'Angleterre et des sentiments de leurs opinions publiques. Il semble, au contraire, que l'Italie et l'Allemagne aient profité de l'appui qu'elles s'apportaient l'une à l'autre pour présenter, à l'abri d'un rideau de brume, vite percé, leur thèse commune sous sa forme la plus exigeante et la plus abrupte. Il semble qu'elles aient voulu dire à l'Angleterre et à la France : « Voici notre conception de la paix et de l'organisation européenne. C'est la seule qui soit viable. Il n'y aura de paix et d'organisation qu'à ce prix. Venez

à nous! Donnez-nous gain de cause! Laissez-nous marquer cette paix à notre sceau. Et nous dirigerons, ensuite, avec vous, les destins de l'Europe! »

M. Hitler et M. Mussolini escomptent, évidemment, les hésitations de la Grande-Bretagne, la force des courants pacifistes en Angleterre, l'hostilité qu'y éprouve l'opinion envers la Russie des Soviets, les tendances favorables à la neutralité, au splendide isolement, qui y sont si largement répandues. Ils spéculent sur la discorde et les dissensions des Français, sur leur horreur de la guerre, sur la crainte que leur inspirera l'encerclement qui les menace, la perspective d'avoir à faire face, de tous côtés, à des états fascistes et militaires avec lesquels ils seraient en mauvais termes. Le Führer et le Duce se sentent encouragés par le récent discours du roi des Belges, par la perplexité, le désarroi qu'ils constatent chez les petites nations, par la désaffection dont la Société des Nations est victime, par le progrès de la vague anticommuniste qui s'enfle de plus en plus à travers l'Europe et le monde, qui les porte avec elle et les fait apparaître dans une posture avantageuse de défenseurs de la civilisation. Pour ces motifs, ils jugent l'heure venue d'accentuer leur rapprochement, de l'afficher et, en quelque sorte, de le brandir et de se mettre, côte à côte, à la barre du navire sans pilote.

Il y a, dans leur attitude, une part certaine de bluff et de chantage, surtout si l'on songe à la réalité de leur situation économique et financière. Mais ils croient que ce chantage doit réussir. A Berlin comme à Rome, leurs diplomates, leur presse répètent, sur tous les tons, qu'ils ne veulent pas former un bloc, ni scinder l'Europe en deux camps adverses. Pourtant, si l'on pousse leurs porte-parole, si l'on évoque devant ceux-ci l'hypothèse d'un rejet de leurs prétentions, ils répondent que, dans ce cas, quoi qu'il leur en coûte, ils sont résolus à constituer un bloc et à dresser un camp fasciste en face du camp libéral. Chez les Allemands du moins, l'idée d'un bloc des puissances centrales a déjà jeté de solides racines. C'est, au fond, l'idée des Goering, des Goebbels, des Hess. C'est l'arrière-pensée que j'ai maintes fois dénoncée et qui guide les démarches incessantes et insinuantes de la politique du Reich, à l'égard de la Pologne, de l'Autriche, de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Belgique. De ce bloc, l'entente germano-italienne a toujours été conçue comme le noyau autour duquel les autres états devraient s'agglomérer.

A l'heure actuelle, l'entente germano-italienne n'est sans doute pas définitive. De part et d'autre, on se défend d'avoir conclu une alliance. Les Allemands affirment avec autant de vivacité que les Italiens qu'ils n'ont pas aliéné leur liberté et qu'ils ont seulement résolu de parcourir ensemble un bout de chemin. Ils veulent nous faire entendre ainsi que leur conduite ultérieure dépendra de nous et des Anglais. C'est un des éléments de l'intimidation et de la pression qu'ils veulent exercer sur nous. Mais nous pouvons tout de même les croire sincères quand ils nous disent qu'ils n'éprouvent pas une hâte ni une joie particulière à se mettre dans une dépendance réciproque. Dans cette rencontre germano-italienne, où le Machiavel de ville a rejoint le Machiavel de montagne, chacun conserve envers l'autre un fond de méfiance, plus marqué de M. Mussolini à M. Hitler que du Führer au Duce; chacun cherche à se servir de l'autre, pour ses fins égoïstes. Et rien n'oblige à tenir pour certain que les

relations de Rome avec Berlin soient désormais à l'abri des vicissitudes. On est même en droit de supposer que, si l'Angleterre et la France demeurent fermes, si elles répondent au chantage dont elles sont l'objet en proclamant, comme l'a fait M. Krofta, qu'elles ne passeront pas sous les fourches caudines, qu'elles resserreront leur entente et attendront que les dictateurs soient plus raisonnables, si la Société des Nations rallie autour d'elle un dernier carré de ses défenseurs, si la Petite Entente résiste aux efforts qui sont déployés pour la disloquer, si, en même temps, l'Italie reçoit, à propos de sa conquête éthiopienne, les apaisements qu'elle réclame, M. Mussolini y regardera à deux fois avant de contracter avec M. Hitler une union, dans laquelle il serait bientôt dominé par la supériorité de son associé.

La presse anglaise et française, dupe des termes vagues dont se sont servis le comte Ciano et le communiqué officiel du 25 octobre, n'a attribué au séjour en Allemagne du ministre des Affaires étrangères que l'importance relative d'une démonstration sans contenu substantiel. Cela vaut mieux, sans doute, que de crier au complot et d'ameuter le public. Mais les hommes d'État responsables doivent savoir qu'une partie très serrée et très délicate est engagée, dont l'enjeu est considérable, que la conduite de cette partie exigera d'eux et de leurs peuples beaucoup de sang-froid et d'énergie, et qu'il faudrait être, de toute façon, bien naïf, pour consentir à interpréter la visite du comte Ciano à Berlin comme une contribution positive à une œuvre pacifique dont nous ayons lieu d'être satisfaits.

414

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 312. *Rome, 27 octobre 1936*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 novembre.)

La correspondance récente a fait part à Votre Excellence de la préoccupation qu'inspirait au Pape et à la secrétairerie d'État du Vatican la politique germanophile de M. Mussolini et du comte Ciano, à la veille de l'entrevue de Berlin. C'était dire que le Saint-Père ni ses collaborateurs ne s'attendaient à ce que la visite du ministre italien des Affaires étrangères en Allemagne fût insignifiante, ou à ce que les résultats en fussent anodins. Au surplus le Souverain Pontife, dans l'audience qu'il m'a accordée le 20 de ce mois, m'a-t-il clairement donné à entendre qu'il prévoyait, en les redoutant, des résultats plutôt substantiels. Aujourd'hui l'événement paraît au Vatican avoir, dans l'ensemble, justifié cette prévision.

Parlant de ce sujet avec moi ce matin, Mgr. Pizzardo m'a paru considérer comme un fait acquis l'entente de l'Italie avec l'Allemagne, pour coopérer

dans les directions indiquées et dans les domaines définis par la déclaration du comte Ciano à la presse. Il cherchait, soit à mon intention, soit pour sa propre tranquillité, à dégager des bases de cette entente les intentions pacifiques dont protestent à l'envi les deux gouvernements de Berlin et de Rome. Il n'a fait allusion qu'en souriant au rameau d'olivier que M. Mussolini vient de nous tendre, non sans nous rappeler que ce feuillage symbolique émerge d'une forêt de huit millions de baïonnettes [1]. Mais il a noté que, du côté italien, l'on continuait à se défendre de viser autre chose que la consolidation de la paix et il a ajouté que, d'après ce qui était revenu au Saint-Siège, le gouvernement allemand se proposerait de nous offrir « un pacte de non-agression ». Peut-être ce terme, pacte de non-agression, s'appliquait-il seulement, dans son esprit, à la conception italo-allemande d'un Locarno nº 2, strictement limité. Cette matière complexe ne lui étant pas très familière, il m'a semblé ne pas se rendre exactement compte de l'avantage que cherche l'Allemagne, aussi bien d'ailleurs que l'Italie, dans un système conventionnel occidental qui, en liant la France par un engagement de non-agression, laisserait les mains libres au Reich à l'est. Quand je lui en ai fait la remarque, il a observé à son tour que, si les intentions de Berlin et de Rome étaient pacifiques, le moyen pourrait être trouvé de faire en sorte que la paix ne fût pas non plus rompue dans l'est de l'Europe. Une allusion rapide à la condition de l'Autriche a terminé ses réflexions : il n'a pas essayé de prétendre que les conversations italo-allemandes eussent donné plus de réalité à l'indépendance autrichienne; au contraire, il m'a semblé ne pas se dissimuler qu'elles avaient accentué le patronat à deux sous lequel l'Autriche est désormais placée.

Mgr. Pizzardo ne s'est plus référé aux déclarations italiennes antérieures à l'entrevue de Berlin, d'après lesquelles il n'y avait pas d' « engagement » entre l'Italie et l'Allemagne. Il n'a pas dit non plus qu'il les tenait pour ne correspondant plus à la réalité. Mais nul doute que la lecture des journaux ne lui ait appris, comme à tous leurs lecteurs, que les deux gouvernements préfèrent, au procédé démodé des engagements, la méthode qui consiste simplement à harmoniser les politiques et à déterminer une commune ligne de conduite : Berlin et Rome sont du reste pour beaucoup, presque pour tout, dans le discrédit des engagements. Quoi qu'il en soit, le nouveau progrès qu'ils viennent de faire accomplir [au] droit public, en constatant le caractère désuet des engagements, ne laisse plus guère que la valeur d'un jeu de mots à la déclaration de l'un des deux, disant qu'il n'en a pas; ils en ont sans en avoir et n'en ont pas tout en en ayant.

Vu d'ici, ce qu'ils ont fait ensemble apparaît comme une entente assez ample et assez précise.

L'anticommunisme semble y tenir une place considérable. C'est naturel. Il avait eu une grande part au rapprochement; il devait en avoir une à l'accord. Il l'a. Des commentaires de la presse italienne aux déclarations du comte Ciano, paraît se dégager la résolution d'un effort concerté pour barrer la route au communisme en Europe occidentale. Cette partie de l'accord italo-allemand

[1] Lors de son discours de Bologne du 24 octobre.

est celle qui plaît le plus au Vatican ou, pour mieux dire, la seule qui lui plaise.

Sur un point déjà, la résolution de résistance au mouvement communiste reçoit une application pratique : c'est en Espagne. Et cette application conduit Berlin et Rome à prendre position devant des éventualités qui intéressent la politique internationale autrement que par le détour de la question sociale. Par exemple, ne se souciant pas qu'une république bolchevique s'installe en Catalogne, Rome et Berlin prennent position contre le démembrement de l'Espagne, pour son intégrité territoriale : ce qui, du reste, concorde avec notre intérêt; car un état catalan totalement indépendant de Madrid et de Barcelone,.. ne voulant pas surtout qu'elle seconde pratiquement la création d'une Catalogne bolchevique (*sic*) [1], Berlin et Rome se réclament du principe de non-ingérence, auquel leur fidélité passe pourtant pour ne pas avoir été irréprochable, et laissent entendre qu'une intervention effective de la Russie en Espagne rencontrerait leur opposition effective.

Ainsi se trouve créée une situation qui concerne à la fois la résistance au communisme en Occident et la question méditerranéenne; en tant que champion du communisme, la Russie est priée de ne pas intervenir matériellement dans un pays riverain de la Méditerranée, spécialement de la Méditerranée occidentale. Il y a là un fait qui n'est pas sans signification ni portée; car ce fait prouve, après divers autres, que la Russie, quand elle fonde son action extérieure sur un intérêt de propagande communiste et l'exerce dans un pays où elle n'a pas d'autre intérêt, se condamne elle-même à être considérée par Rome et Berlin comme une propagandiste et une intruse, plutôt que comme une puissance participant aux affaires générales.

Cette constatation est digne d'être méditée. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de la faire. Au début des événements d'Espagne, l'été dernier, le cardinal Pacelli me disait un jour : « Pendant des années, le *Temps* a soutenu que la Russie soviétique ne pouvait pas ne pas fomenter la révolution universelle, parce que c'était indispensable à son régime de subsister. Il ne le dit plus. Mais cela a-t-il cessé d'être vrai? ». L'observation présentée sous cette forme interrogative montre que ceux qui sont en garde contre le communisme ne différencient pas aisément l'action extérieure russe du travail russe en vue de la révolution communiste. Les événements d'Espagne leur ont, à tort ou à raison, rendu cette différenciation encore plus malaisée et l'accord italo-allemand me paraît, dans la mesure où il concerne le communisme et l'Espagne, avoir tiré la conséquence pratique de la solidarité dont se sont réclamés les gouvernementaux espagnols et l'U.R.S.S.

Les autres parties de l'accord italo-allemand enregistrent des concordances de vues auxquelles l'opinion politique française se montrait trop incrédule. La veille encore de l'entrevue de Berlin, l'on pouvait lire dans les journaux français que l'Allemagne et l'Italie ne sauraient s'entendre « en profondeur », leurs intérêts étant trop divergents, qu'elles auraient grand peine à concilier leurs politiques, à cause de l'opposition fondamentale de leurs tendances, no-

[1] Le texte n'étant conservé qu'à l'état de copie présente vraisemblablement certaines lacunes.

tamment en Autriche, etc., etc... L'événement apporte un démenti à ces illusions, qu'il était facile de discerner pour telles, lorsqu'on suivait sur place l'évolution de la politique fasciste.

Je ne m'attarderai pas à montrer que le conflit de l'Italie avec la Société des Nations avait conduit le gouvernement de Rome à des dispositions assez analogues à celles du gouvernement de Berlin envers la Ligue de Genève, spécialement en ce qui concerne la réforme de celle-ci et l'avantage de la séparer du traité de Versailles. Cela va de soi. L'on peut dire que, depuis quelque temps, l'Italie n'avait plus de chemin à faire pour rejoindre l'Allemagne sur ce terrain-là.

Non moins sensible avait été le rapprochement du point de vue italien et du point de vue allemand sur les garanties destinées à remplacer celles de Locarno. L'Italie ne se cachait pas d'être opposée à ce que le pacte franco-soviétique et le pacte franco-tchécoslovaque y fussent rattachés par un lien quelconque. Tout en se défendant de vouloir revenir au pacte à Quatre, elle laissait percer sa tendance à concevoir le Locarno nº 2 comme une convention entre les quatre grandes puissances d'Occident, peut-être augmentées de la Pologne. Enfin, elle se félicitait de tout ce qui permettait de travailler sur une table rase : témoin la satisfaction avec laquelle elle accueillit le récent discours du roi des Belges. D'ailleurs, n'avait-elle pas commencé par s'éliminer elle-même du nombre des garants de Locarno, en alléguant les sanctions prises contre elle, puis en alléguant des raisons de plus en plus faibles? En se prolongeant, la position qu'elle avait assumée de garante en état de carence devait fatalement en venir à se confondre plus ou moins avec la position de l'Allemagne, contractante en rupture de ban.

L'Autriche était, dans la pensée du Français moyen, le point de friction par excellence des intérêts politiques de l'Allemagne et de l'Italie. Or c'est un point de friction qui s'était déjà notablement atténué par l'accord austro-allemand, contracté avec l'assentiment de M. Mussolini. Du reste, le Duce, comme j'ai eu déjà l'occasion de l'exposer, a toujours considéré l'Autriche comme pouvant être, soit une pomme de discorde, soit un trait d'union entre Rome et Berlin. La période de négociations qui a précédé l'accord austro-allemand marque le moment à partir duquel M. Mussolini résolut de faire jouer à l'Autriche le rôle de trait d'union, et l'accord italo-allemand de ces jours-ci confirme à l'État autrichien ce rôle de charnière entre le Reich hitlérien et l'Italie fasciste.

A mon avis, l'Autriche, du fait des accords Ciano-Neurath, perd encore un peu plus de son indépendance réelle. L'entrevue de Berlin complète à cet égard l'œuvre des protocoles de Rome et de l'accord austro-allemand. En pratique, sinon en droit, l'Autriche s'enfonce de quelques degrés de plus dans une situation de dépendance par rapport à ses deux gros voisins, qui vont jusqu'à la découper, dit-on, en zones d'influence économique; une sorte de régime de condominium italo-allemand s'y accentue donc de plus en plus. L'Autriche possédait infiniment plus d'indépendance véritable quand elle prenait appui sur la Société des Nations et que ses finances étaient gérées par un contrôleur financier hollandais. Il faudrait être aveugle pour ne pas s'en rendre compte.

Dans les régimes de condominium, il finit toujours par y avoir un des deux

dominateurs qui l'emporte sur l'autre. En Autriche, ce sera l'Allemagne qui, à la longue, prendra le dessus sur l'Italie. Mais cela ne se produira pas avant quelque temps et, en attendant, l'Italie fasciste persévérera dans son contrat avec le Reich hitlérien et dans la satisfaction qu'à tort elle en éprouve. Je me suis fait plusieurs fois l'écho de la tristesse et de la préoccupation que ressent le Pape, en présence de la tournure prise par les affaires d'Autriche depuis l'accord Papen-Schuschnigg : les raisons en sont celles mêmes que je viens de définir; l'entente italo-allemande n'est pas pour les atténuer, tout au contraire.

A l'Europe danubienne en général semble avoir été étendue l'application du principe déjà appliqué à l'Autriche. L'on dirait, à lire les déclarations du comte Ciano, que Rome et Berlin ont convenu de se partager la prépondérance, au moins économique, dans le bassin du Danube. S'il en est ainsi, ce compromis marque une évolution de la politique italienne, évolution qui se laissait deviner en ces derniers temps. Il y a seulement quatre ou cinq ans, les Italiens nous tenaient volontiers le raisonnement suivant : « La puissance désignée pour avoir la prépondérance dans les états successeurs de l'Empire austro-hongrois est l'Italie; d'ailleurs, ne vaut-il pas mieux pour la France que le barrage dressé contre l'Allemagne en Europe centrale soit constitué par l'Italie, plutôt que par des états secondaires, moins forts qu'elle? ». Le gouvernement fasciste paraît s'être écarté de cette conception pour en adopter une autre. L'Italie ne se présente plus comme pouvant former en Europe centrale barrage devant l'Allemagne et justifiant, par cette utilité, sa prétention à obtenir la prépondérance dans cette région. Elle se présente comme y partageant avec l'Allemagne la prépondérance au moins économique et, jusqu'à un certain point, politique; la différence est notable.

De l'entente italo-allemande sur l'Europe danubienne en général, l'on peut répéter ce que j'ai dit de cette entente sur l'Autriche en particulier. Dans les partages d'influence à deux, il finit toujours par y avoir l'un des deux copartageants qui l'emporte sur l'autre. Ce sera vraisemblablement l'Allemagne qui, à la longue, prendra le dessus sur l'Italie dans l'ensemble du bassin danubien. L'Allemagne a, en effet, beaucoup plus de puissance économique et, dans cette région-là, plus de force d'attraction politique. Le gouvernement italien ne se rend pas compte que même les pays qui ont, jusqu'à présent, relevé de l'influence française, comme la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie, préféreront encore l'influence allemande à l'influence italienne, s'ils sont mis dans le cas d'avoir à subir l'une des deux. Donc, en admettant que l'Italie et l'Allemagne aient décidé de naviguer de conserve sur le Danube et ses affluents, ce sera l'Allemagne qui profitera le plus, en définitive, de cette navigation à deux. Mais l'Italie ne s'apercevra pas de si tôt qu'elle est le mauvais marchand de l'affaire et y persévérera probablement un certain temps.

Me parlant de tout cela dernièrement, le Pape me demandait : « Dans quels termes est maintenant votre pays avec l'Angleterre? Est-il bien sûr d'elle? » A quoi je répondais naturellement que oui. Cette question s'explique par les symptômes, que révèle la presse italienne, d'une manœuvre italo-allemande sur l'Angleterre pour la rallier au programme concerté entre Berlin et Rome.

Ces symptômes sont curieux à observer. La tension persistante des rapports italo-anglais a certainement contribué à pousser l'Italie dans la voie de l'entente avec l'Allemagne; un souci de précaution contre l'animosité que les Italiens prêtent à l'Angleterre envers eux se laisse même deviner dans leur accord avec Berlin. Mais malgré cela, c'est encore l'Angleterre que l'on a le plus d'espoir de gagner aux vues de Berlin et de Rome, plutôt que la France, et c'est sur Londres, plutôt que sur Paris, que s'annonce un mouvement tournant pour diviser les deux puissances occidentales. L'on se flatte que le gouvernement britannique trouvera à se satisfaire dans le principe italo-allemand d'une nette démarcation entre frontières occidentales et frontières orientales en Europe, et que la coopération italo-allemande dans le bassin danubien laissera insensible son indifférence connue, à cause de son parti pris déclaré de ne pas se mêler aux affaires centre-européennes; tandis que l'on n'ose pas en espérer tout à fait autant de la France. Ainsi arrive-t-il que c'est encore dans la suspecte Albion qu'on espère le plus trouver une recrue. L'avenir nous apprendra si cet espoir italien est fondé.

415

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3441. *Berlin, 28 octobre 1936, 12 h. 14.*

(*Reçu :* 12 h. 10.)

Dans une conversation qu'il a eue hier avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. von Neurath n'a pas caché qu'à son avis, il n'y avait plus grande chance désormais que la négociation en vue d'un nouveau pacte de Locarno aboutît à un résultat positif. D'ailleurs, aurait-il ajouté, ce pacte est-il bien nécessaire? M. von Neurath ne s'est pas montré moins sceptique au sujet d'un [retour] éventuel de l'Allemagne à la [Société des Nations].

416

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

T. nos 3442 à 3452. *Berlin, 28 octobre 1936, 14 h. 48, 14 h. 49, 14 h. 50, 14 h. 56.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 50, 15 h. 30.)

Je me suis entretenu ce matin avec le secrétaire d'État M. Dieckhoff.

Je l'ai trouvé beaucoup plus calme et pondéré que l'ambassadeur, M. Bernardo Attolico, qui semblait avoir mis à profit le passage en Allemagne du comte Ciano pour manger du lion.

La différence d'attitude des deux hommes correspond d'ailleurs à celle qu'on a pu observer dans la presse des deux pays. La presse du Reich a été beaucoup plus discrète dans ses informations, beaucoup plus réservée et prudente dans ses commentaires que la presse de la Péninsule.

M. Dieckhoff insiste, lui aussi, sur le fait qu'aucun traité n'aurait été signé, aucun engagement formel n'aurait été contracté par l'Allemagne et l'Italie. Les deux états auraient simplement confronté leurs idées sur les principaux problèmes du moment, constaté leur accord et décidé de maintenir leur contact et le parallélisme de leur action.

Le secrétaire d'État déclare que la négociation locarnienne garde à ses yeux tout son intérêt, qu'évidemment les thèses formulées dans les notes échangées jusqu'ici sont assez éloignées les unes des autres. Mais ce sont des positions de départ, et il n'est pas invraisemblable que les puissances ne finissent par se rencontrer.

M. Dieckhoff, après M. Gaus, rappelle que la discussion du premier pacte de Locarno a duré plus de dix mois.

Il ajoute que les thèses française et anglaise n'ont pas simplifié le problème. L'ancien pacte de Locarno était essentiellement un pacte rhénan. Ce que la France propose aujourd'hui est un accord infiniment plus ample, comportant une obligation d'assistance mutuelle et s'étendant bien au-delà de la frontière rhénane. Un tel projet est entièrement nouveau. Il soulève plus de difficultés et réclame un plus long examen qu'un retour au schéma primitif. La prétention anglaise de laisser l'Italie hors de la garantie qu'elle assumerait n'est pas non plus de nature à faciliter les choses. M. Dieckhoff convient d'ailleurs que l'Allemagne aidera l'Italie à repousser la thèse britannique.

Bien entendu, l'Allemagne n'attend ni de l'Angleterre, ni de la France qu'elles fassent abstraction des devoirs qui leur incombent comme membres de la Société des Nations. Il s'agit seulement de préciser dans quelles conditions elles pourraient être amenées à accomplir ces devoirs. De confier au conseil de la Société des Nations le soin de déterminer l'agression non provoquée, n'est

peut-être pas le procédé le plus rapide. Si l'Allemagne le fait remarquer, ce n'est pas par hostilité envers le conseil de la Société des Nations; c'est parce qu'elle croit que le procédé qu'elle suggère elle-même est plus prompt et plus sûr; c'est aussi parce qu'il lui paraît qu'on arriverait plus vite au but en laissant de côté toute référence trop précise à la Société des Nations, jusqu'au moment où les puissances auraient confronté, harmonisé leurs idées à cet égard.

J'ai demandé à M. Dieckhoff ce qu'il pensait de la rédaction proposée par la France pour tenir compte des pactes qui la lient à la Pologne, à la Tchécoslovaquie et à la Russie.

Le secrétaire d'État... [1] que l'intérêt de cette rédaction ne lui avait pas échappé mais que pour l'instant, l'étude n'en était pas encore terminée.

M. Dieckhoff persiste à considérer que les obstacles sont grands et c'est ce qui explique le scepticisme dont M. von Neurath a pu paraître animé en causant avec l'ambassadeur d'Angleterre [2], mais le secrétaire d'État reste d'avis qu'aucun de ces obstacles n'est insurmontable. Il affirme en tout cas que son pays n'a nullement renoncé à l'espoir d'un accord; il estime que l'Angleterre doit maintenant dresser une sorte de tableau synoptique des réponses qu'elle a reçues et dégager la route à suivre; ce sera la prochaine étape de la négociation.

M. Dieckhoff est un homme doux, mesuré et conciliant. Il parle avec toutes les marques de la sincérité.

Mais la question est de savoir si la Wilhelmstrasse qu'il représente ne se meut pas dans le plan des apparences, les réalités étant déterminées d'autre part sur un plan plus profond par les décisions de M. Hitler et de son entourage immédiat, et s'il n'y a pas, avec plus de brutalité, plus de chantage, plus de franchise aussi chez les Italiens.

417

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1599 [3]. *Berlin, 28 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 novembre.)

Le 18 octobre, M. Hitler a signé, à Berchtesgaden, une ordonnance par laquelle il donnait pleins pouvoirs à M. Goering pour assurer la réalisation du grand plan économique et financier de quatre ans qu'il avait annoncé au congrès de Nuremberg. Cinq jours plus tard, le 23 octobre, le président du Conseil de Prusse faisait paraître un premier décret exposant les mesures qu'il comptait

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Voir ci-dessus, nº 415.
(3) Extraite des archives de l'ambassade.

prendre en vue de mener à bien la tâche dont il avait été chargé. Ces deux dates méritent d'être retenues. Elles ouvrent un nouveau chapitre dans l'histoire du IIIe Reich.

Jusqu'à présent, on ignorait à peu près tout du plan quadriennal. On savait seulement le but auquel il tend, les espoirs qui y sont accrochés. Le Führer s'était exprimé à ce sujet, en septembre, devant les organisation du parti. L'Allemagne, avait-il déclaré, manque de matières premières et de produits alimentaires. Elle ne dispose pas de sommes suffisantes en devises pour se les procurer au dehors. Il faut que, dans l'espace de quatre ans, grâce au génie de ses savants, qui auront su utiliser au maximum les ressources de son sol et de son sous-sol et pratiquer avec audace la politique des *Ersatz*, elle ait acquis, dans le domaine agricole et industriel, une indépendance quasi absolue. Tel était le résultat qu'il s'agissait d'obtenir. A coup de multiples décrets, assurait-on. M. Hitler, quant à lui, s'en est abstenu. Il s'est contenté de faire choix d'un homme. Le nom de cet homme représente à lui seul, il est vrai, tout un programme.

Aussitôt désigné, M. Goering a tracé les grandes lignes de l'œuvre qu'il entend accomplir. L'ordonnance du 23 octobre groupe les problèmes à étudier en six sections, qui sont placées sous la direction de personnalités de marque, véritables ministres sans ministères.

La première section, de beaucoup la plus importante, comprend elle-même deux divisions. L'une d'entre elles est chargée de l'accroissement de la production des matières premières nécessaires à l'industrie nationale, du développement de la fabrication des produits de remplacement et des huiles minérales. A sa tête, on a mis un militaire : le lieutenant-colonel d'État-major Loeb. La seconde division est dirigée par M. Keppler, auquel incombe la mission particulièrement délicate d'assurer le ravitaillement du Reich en matières grasses. L'ancien collaborateur immédiat de M. Hitler se voit également confier les travaux de prospection; à lui de découvrir, dans l'infrastructure du territoire allemand, des richesses encore inconnues.

La deuxième section s'occupe de la répartition des matières premières. Elle établit la hiérarchie des besoins et exerce, à cet égard, un rôle de contrôle dans le domaine commercial. M. Köhler, ministre-président de Bade, en est le directeur.

La troisième section est le département de la main-d'œuvre. Elle a deux têtes : M. Mansfeld, haut fonctionnaire ministériel, et M. Syrup, spécialiste de la question du chômage.

La quatrième section est celle de l'agriculture. M. Backe la préside, tout en gardant ses fonctions de secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture.

Enfin, les cinquième et sixième sections, chargées respectivement des « prix » et des « devises », sont placées sous les ordres de M. Josef Wagner, président supérieur de la province de Silésie, et de M. Neumann, conseiller d'Etat.

Lorsqu'on examine ce tableau, plusieurs réflexions viennent naturellement à l'esprit.

On est frappé, tout d'abord, par l'abondance, la variété, la complexité

des questions qui rentrent dans le cadre du nouveau plan. C'est toute la vie économique, financière et monétaire du Reich qui doit passer sous les yeux de M. Goering et de l'état-major dont il s'est entouré, pour être étudiée, disséquée, modifiée. Le président du Conseil de Prusse a compris que le ravitaillement de l'Allemagne en matières premières ne constitue pas un problème isolé et qu'il soulève une série d'autres problèmes. De là cette vaste organisation, aux nombreux rouages, qui a été créée de toutes pièces.

Il reste, cependant, à savoir si la nécessité s'en imposait. Que vont devenir, en présence des offices de M. Goering, les ministères de l'Economie publique, des Finances, de l'Agriculture et la Banque d'Empire? L'ordonnance du 23 octobre témoigne du désir que l'on a eu, en haut lieu, d'apaiser immédiatement les inquiétudes qui pourraient se manifester chez les fonctionnaires du Reich. Elle précise que les exécuteurs du plan devront maintenir le contact avec les départements intéressés. Mais une pareille assurance ne résout pas les innombrables difficultés d'ordre administratif qui surgiront forcément dans la pratique, ni les inévitables conflits de compétence qui éclateront entre l'administration traditionnelle et les jeunes services. Le régime ne cesse d'affirmer qu'il a la bureaucratie et la paperasserie en horreur. Or nul, semble-t-il, n'abuse davantage du papier et du bureau.

Le texte du décret fait ressortir, d'autre part, que rien n'a paru plus important à M. Goering que le choix des hommes appelés à l'assister dans sa tâche. Le plan vaudra ce que valent ces hommes. Dans la limite qui leur a été assignée, ils détiennent tous les pouvoirs. Ils assument aussi toutes les responsabilités. Le « principe d'autorité » (*Führerprinzip*), particulièrement cher aux dirigeants du IIIe Reich, trouve ici une nouvelle application La plupart des collaborateurs du Ministre-Président étaient déjà connus du grand public et ont un nom dans l'histoire du national-socialisme. La presse berlinoise a tenu, néanmoins, à fournir sur chacun d'eux des indications biographiques et à s'exprimer en termes élogieux sur leur œuvre passée.

En revanche, l'ordonnance et les journaux sont absolument muets au sujet des moyens qui seront employés pour faciliter la réalisation du plan. Il n'est pas dit un mot de ces modalités d'exécution. Personne d'ailleurs ne s'en étonne. Aucune discussion n'est ouverte. On attend que M. Goering, qui doit prononcer un discours, ce soir, au palais des Sports, apporte quelque clarté sur ses intentions et ses projets.

Faut-il admettre que le programme Hitler-Goering aboutira aux résultats extraordinaires que ses auteurs paraissent escompter? L'Allemagne est-elle capable, en l'espace de quatre ans, d'acquérir, au point de vue alimentaire [1] et industriel, une indépendance quasi totale? Tel est le point d'interrogation devant lequel l'opinion allemande et les états étrangers sont placés.

Quand on voit dans quelle mesure le IIIe Reich a réussi, dès à présent, à se libérer, partiellement tout au moins, de certains produits du dehors, on est tenté de croire que ses ambitions ne sont pas absolument folles. Ce n'est

[1] Dans un rapport du même jour, n° 1597, l'ambassadeur soulignait « les difficultés alimentaires du IIIe Reich ».

pas d'aujourd'hui, en effet, que le national-socialisme se pose en champion de l'autarcie. Il l'a été, autrefois, plus par doctrine que par nécessité. Il l'est aujourd'hui plus par nécessité que par doctrine. La correspondance de l'ambassade a informé régulièrement le Département de cet aspect de l'activité économique de l'Allemagne. S'agit-il de l'essence? Le Reich produit, maintenant, des quantités correspondant à 55 ou 60 % de ses besoins. Cette proportion sera portée, l'an prochain, à 75 % et, dans dix-huit mois, probablement à 100 %. S'agit-il du caoutchouc synthétique? La situation est beaucoup moins brillante. Mais les recherches continuent et l'on n'a pas perdu l'espoir d'améliorer la qualité des articles que l'*I.G. Farbenindustrie* fournit déjà en grandes quantités. S'agit-il du textile? La clientèle est récalcitrante. Elle se plaint que la *vistra*, la *wolstra* et la *siletstra* se déchirent au lavage et soient d'un usage très limité. Cela n'empêche pas qu'elles sont en vente dans tous les magasins et que les acheteurs doivent s'en contenter.

En même temps, une propagande intense invite les Allemands à ne plus consommer que des produits allemands. Les professeurs et les savants mettent leur éloquence et leur science au service du gouvernement. Tant mieux, déclarent-ils dans de doctes conférences, si la viande fait défaut. Le jour où les Romains ont commencé à en manger a marqué le début de la décadence de leur empire. Un sentiment analogue a conduit le journal hitlérien de Berlin, l'*Angriff*, à consacrer son dernier numéro illustré au bois fourni si abondamment par les forêts germaniques. Avec de nombreuses photographies à l'appui, il a montré les articles que l'on fabrique avec du bois et qui vont de tuyaux aussi imperméables que le plomb aux tapis les plus moelleux et aux fauteuils les plus confortables. Mieux encore, écrivait-il en première page, on a réussi, en sucrant la cellulose et en la laissant fermenter, à obtenir des tourteaux qui remplacent admirablement le soja mandchou. Du bois, on a également retiré du sucre. Autant de devises qui seront économisées!

Mais il y a plus. Le facteur psychologique aura son rôle à jouer dans la réussite du nouveau plan. Pendant quatre ans, le peuple allemand, mis en branle par une formidable campagne de presse, par des appels lancés à la radio, par les discours enflammés de ses chefs, a été guidé, dans tous les actes de sa vie, par une pensée maîtresse : mettre fin au chômage. On a fait la guerre au chômage avec un élan et un enthousiasme remarquables. Une victoire à peu près complète ayant été remportée, il faut maintenant qu'une autre grande idée entretienne dans la population du Reich l'ardeur et le patriotisme. Cette idée est que l'Allemagne ne doit compter que sur elle et ne pas dépendre, pour son ravitaillement en denrées alimentaires et en matières premières, du bon plaisir de l'étranger.

Enfin, on doit compter avec la personnalité de M. Goering. De tous les chefs nationaux-socialistes, il est, sans doute, le plus énergique et le plus audacieux. Pour atteindre son but, peu lui importent les moyens. Il n'hésitera pas à prendre des mesures draconiennes, à jeter en prison les commerçants qui seront en contravention avec la loi, à soumettre au contrôle de la police les fabriques et les usines. Sa désignation tend à indiquer que l'hiver ne se passera pas, en Allemagne, sans de sérieuses complications — on dit beaucoup

que les ouvriers de l'industrie textile songeraient à se mettre en grève dans diverses régions du Reich — mais elle prouve aussi que le gouvernement ne reculera pas devant l'emploi de la force pour en venir à bout.

Ces considérations ne sauraient faire perdre de vue que M. Goering et ses collaborateurs s'attaquent à une entreprise singulièrement difficile. Les résultats dont le régime se targue aujourd'hui n'ont été acquis qu'au prix d'un effort énorme. Il est permis de douter que l'on puisse aller beaucoup au-delà. Quelle est la baguette magique qui extraira du sous-sol allemand le manganèse, l'aluminium, le nickel, le chrome, dont les ministères de la Défense nationale ne peuvent se passer? Comment le Reich comblera-t-il son déficit en fer? Il en est de l'agriculture comme de l'industrie. A force de privations, les Allemands arrivent à se nourrir, dans la proportion de 85 %, des produits de leur territoire. Il semble qu'à cet égard, ils aient atteint le maximum. Les oléagineux qu'ils consomment sont à peu près exclusivement importés de l'étranger.

L'Allemagne réussirait-elle à découvrir des succédanés de toutes sortes qu'elle serait loin, d'ailleurs, d'en avoir fini avec les difficultés. Le développement de la politique des *Ersatz* soulève, en effet, le problème des prix. L'essence synthétique, le caoutchouc synthétique, les textiles, dans lesquels la laine et le coton n'entrent que pour une part infime, reviennent beaucoup plus chers que les matières qu'ils remplacent. L'utilisation qui en est faite est à l'origine, dans une large mesure, de l'augmentation du coût de la vie. Que sera-ce le jour où le plan Goering aura été réalisé? Les salaires suivront forcément le mouvement et briseront la digue qui leur aura été opposée depuis l'avènement de M. Hitler. Le Reich risque, alors, de se trouver dans l'impossibilité d'exporter des articles fabriqués dont le prix de revient sera complètement décalé par rapport à celui des autres états. Les chefs du régime ont-ils envisagé ce danger ou imaginent-ils volontiers que leur pays vivra, dans quatre ans, replié sur lui-même et sans contact économique avec l'étranger? Quant aux capitaux qu'il sera nécessaire d'investir pour permettre la fabrication des *Ersatz* sur une vaste échelle, nul ne sait où on les trouvera.

Telles sont quelques-unes des réflexions qu'appelle le nouveau programme du Reich. Il paraît être d'une exécution très difficile et les questions qu'il pose sont multiples et complexes. Ce serait, pourtant, une erreur d'en sous-estimer la portée pratique et de penser que les dirigeants [nationaux]-socialistes se laisseront aisément rebuter par les obstacles qu'ils rencontreront.

Les ordonnances du 18 et du 23 octobre sont importantes également du point de vue politique. Au titre près, elles font de M. Goering un véritable vice-chancelier, ou même un chancelier. Les pouvoirs dont il dispose sont illimités. Il a le droit de réunir en Conseil tous les ministres qu'intéresse le fonctionnement du plan de quatre ans, c'est-à-dire la plupart d'entre eux, y compris le maréchal von Blomberg qui, dans l'armée, est le supérieur hiérarchique du ministre de l'Air. Ses attributions — n'en déplaise à M. Goebbels — s'étendent, dans certains cas, à la presse. Parmi les lieutenants du Führer, il est aujourd'hui sans rival. Il s'est détaché d'eux pour prendre rang aux côtés de lui. Son influence apparaît, à différents égards, si grande que l'on est tenté

d'écrire que, dans l'histoire du IIIe Reich, une nouvelle ère commence : celle du duumvirat Hitler-Goering.

Sur les raisons qui ont amené M. Hitler à donner au personnage du Ministre-Président un volume aussi considérable, toutes les hypothèses sont permises. Certains pensent que le Führer traverse une crise de paresse et qu'il n'est pas fâché de se reposer sur un maire du palais du soin de gouverner l'empire. M. Hitler se retirerait de plus en plus sur ses montagnes de Bavière, dans sa villa de Berchtesgaden; lointain et mystérieux, prophète plutôt qu'homme d'Etat, il ne porterait plus ses regards que sur les grands sommets de la politique. D'autres ne prêtent pas des mobiles de cet ordre au chef du régime. Ils sont d'avis que celui-ci, se rendant compte de la gravité des difficultés économiques au milieu desquelles le Reich se débat, préfère ne pas assumer personnellement la responsabilité de la partie qui se joue et considère que le large dos de son second est, au contraire, de taille à supporter les coups. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, il reste que la popularité de M. Goering n'a jamais été plus considérable. Nul avant lui, M. Hitler excepté, n'avait reçu, de la part d'une presse qui, cependant, ne les ménage pas, des éloges comparables à ceux que les journaux lui ont prodigué lors de sa nomination. Le séjour du comte Ciano en Allemagne survenant dans ces circonstances a ajouté à sa gloire. A la soirée italo-allemande offerte par l'ambassadeur d'Italie, M. Attolico, les photographies publiées par les feuilles ont montré le comte Ciano encadré par le ménage Goering, première famille du IIIe Reich.

Il n'en a pas fallu davantage pour que le bruit se répandît que les éléments de gauche du parti avaient essuyé une défaite et que l'étoile de M. Goebbels était en baisse. Or, le même M. Goebbels sera, pendant trois jours, à la fin de cette semaine, à l'occasion des fêtes destinées à célébrer le dixième anniversaire de la fondation de la section berlinoise du parti, le roi de la capitale. Si cette couronne éphèmère ne suffit pas à rétablir l'équilibre des forces entre les deux plus illustres compagnons du Führer, du moins prouve-t-elle que le ministre de la Propagande continue d'être un puissant, un très puissant dignitaire du régime.

M. Schacht, quant à lui, se voit relégué au second rang et sa silhouette disparaît derrière celle du Ministre-Président. L'éclat dont il a brillé naguère subit, pour le moment, une éclipse. Il n'est pas mécontent, toutefois, de faire attelage avec M. Goering qui l'appuie de son autorité et qu'il apprécie. Dans les milieux diplomatiques de la capitale, on s'étonne que le nom de M. Schacht ne figure pas dans l'ordonnance du 23 octobre et l'on cherche les motifs de cette omission. Peut-être le président de la Reichsbank a-t-il été le premier à ne pas vouloir paraître patronner, dans une mesure quelconque, un plan dont ses tendances s'offusquent.

Beaucoup plus que M. Schacht, c'est un de ses adversaires les plus acharnés, M. Keppler, qui subit une *capitis diminutio*. Non pas que M. Keppler disparaisse complètement de la scène. Il compte au nombre des principaux collaborateurs de M. Goering. Mais cette rentrée dans le rang représente une semi-disgrâce pour un homme qui faisait, jusqu'à présent, partie de l'entourage immédiat de M. Hitler et qui était son conseiller intime pour les problèmes

économiques. M. Keppler, dit-on, est partisan de la dévaluation. Il passe, en outre, pour avoir des idées sociales très avancées. A ce double titre, la baisse de son prestige mérite d'être relevée.

Enfin, le plan de quatre ans se présente sous un aspect particulier qui doit retenir l'attention de l'étranger. Il a été inspiré par une pensée qui est et demeure inquiétante, une pensée de caractère militaire. La préoccupation de son auteur est d'instituer, en pleine paix, une économie de guerre. Préparer l'Allemagne à toutes les éventualités, la mettre en état de résister victorieusement à un blocus semblable à celui de la dernière guerre et dont le souvenir hante, aujourd'hui encore, tous les esprits, habituer les soixante millions d'habitants du Reich à une existence frugale et sévère qui leur fera paraître moins pénible la transition du temps de paix au temps de guerre, tels sont quelques-uns des arguments qui sont à l'origine du nouveau plan. Lorsqu'on considère ce côté du problème, la désignation de M. Goering prend toute sa signification. C'est un général que M. Hitler a tenu à placer à la tête de l'organisation économique allemande, comme s'il s'agissait dès maintenant d'assurer, en la personne du président du Conseil de Prusse, ministre de l'Air, entre l'arrière et le front, la coordination qui a fait défaut en 1914. Non moins symptomatique est la nomination, comme directeur de la section des matières premières, d'un officier d'Etat-major, le colonel Loeb.

Cela posé, il ne faut pas non plus négliger le désir qu'ont eu certainement les dirigeants du régime de faire une démonstration à l'égard des autres pays et de leur donner une sorte d'avertissement. Pour plusieurs d'entre eux, notamment pour M. Schacht, le plan de quatre ans est sans doute destiné essentiellement à impressionner l'étranger et à lui faire craindre que l'Allemagne ne parvienne à supprimer tous rapports économiques avec le dehors. Conscients des difficultés inhérentes à la réalisation de ce programme, ils souhaitent probablement qu'en présence de la menace que constitue le repliement du Reich sur lui-même, les puissances européennes et extra-européennes se décident à lui procurer d'une manière ou d'une autre les métaux et les textiles indispensables à son industrie et à ouvrir largement leur porte aux produits allemands. Ainsi le national-socialisme met, une fois de plus, le monde en face d'une alternative : l'Allemagne a besoin de matières premières pour ses usines, de débouchés pour ses produits, de travail pour ses ouvriers, d'espace et de nourriture pour son peuple. « Aidez-moi de bon gré, semble-t-elle dire, à me les procurer! Sinon, craignez que je n'explose! »

418

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2328 à 2330. *Paris, 29 octobre 1936, 23 h. 45.*

M. Eden vous a dit, le 24 octobre (votre télégramme 2067) [1], qu'il vous informerait des conclusions auxquelles le conduirait l'étude des réponses faites au mémorandum britannique du 17 septembre par les différents gouvernements intéressés. Mais il n'a pas manifesté l'intention de concerter éventuellement avec nous ses démarches ultérieures, encore moins d'arrêter une attitude commune pour la suite de la négociation. Il a, en effet, manifestement le souci de ne pas opposer groupe à groupe dans les discussions à venir afin de porter au maximum les chances finales d'accord.

Malheureusement, cette attitude n'est point celle qu'adoptent les gouvernements allemand et italien. A son retour de Berlin, le comte Ciano a déclaré à notre ambassadeur à Rome que l'Italie était « 100 % d'accord » avec l'Allemagne sur l'affaire locarnienne [2], et les renseignements recueillis sur les détails de l'entretien ne permettent guère de douter que, sur ce problème à tout le moins, une parfaite communauté de vues n'ait été réalisée entre les deux gouvernements.

Dans ces conditions, les précautions observées à Londres pour éviter jusqu'à l'apparence d'entente séparée entre quelques-uns des futurs signataires perdent toute justification. Leur principal effet risque désormais d'être de faciliter, dans la suite des négociations, les manœuvres dirigées contre les puissances occidentales dont les intérêts sont cependant étroitement solidaires.

Il convient dès lors de se demander si le moment ne serait pas venu où les gouvernements de Londres et de Paris devraient se préoccuper de se concerter plus étroitement et, au cas où la continuation des négociations apparaîtrait encore possible, de s'entendre sur une ligne commune à laquelle ils décideraient de se tenir.

Vous voudrez bien attirer l'attention de M. Eden sur ces considérations dans la forme que vous jugerez la plus appropriée.

(1) Publié ci-dessus, sous le n° 403.

(2) Voir ci-dessus, n° 410.

419

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2100. *Londres, 29 octobre 1936* [1].

(*Reçu :* le 30, 11 h. 45.)

Le communiqué remis hier soir à la presse, à la suite de la réunion du Comité de non-intervention, appelle les commentaires suivants :

1º La déclaration, dont M. Maisky a donné lecture pour expliquer le sens de sa lettre du 23 octobre [2], fait ressortir que l'U.R.S.S. poursuit sa collaboration au Comité sous réserve, toutefois, de l'établissement d'un contrôle et « pourvu que les mesures envisagées soient acceptées par le gouvernement légitime de l'Espagne ». Il a par là même donné son agrément à l'étude de la proposition formulée par le sous-comité.

L'ambassadeur d'Italie, tout en dénonçant le caractère « conditionnel » et peu satisfaisant de la collaboration soviétique, a déclaré que son gouvernement restait prêt à envisager un contrôle des voies d'accès de la Péninsule en témoignage de son sincère désir de rendre aussi efficace que possible l'accord européen. Le prince von Bismarck a réservé l'avis de son gouvernement en ce qui concerne la déclaration de M. Maisky et il n'a pas donné d'indication sur l'attitude du Reich vis-à-vis de l'organisation éventuelle d'un contrôle.

Lord Plymouth a reconnu que si le gouvernement britannique n'était pas lui non plus entièrement satisfait des éclaircissements russes, il n'en souhaitait pas moins que le projet du sous-comité fût prochainement examiné. J'ai saisi ce moment pour donner l'assurance que le gouvernement de la République entendait maintenir intégralement l'accord de non-intervention dont il avait pris l'initiative dans l'intérêt supérieur de la paix et qu'il serait prêt à participer à toutes mesures de contrôle acceptées par tous les contractants (votre télégramme nº 2279) [3].

2º Les réponses des gouvernements italien et portugais au dossier del Vayo ont été ensuite assez rapidement examinées. Les manquements invoqués dans le document espagnol étaient, pour la plupart, soit antérieurs à l'application de l'accord par les états intéressés, soit étrangers à la compétence du Comité.

(1) Par courrier.

(2) Sur cette lettre, voir ci-dessus, nº 402 (note).

(3) Du 25 octobre. Le ministre y approuve l'action que M. Corbin a exercée pour aider le Comité à surmonter les difficultés auxquelles il doit faire face. Il confirme que le gouvernement français entend maintenir son attitude de non-immixtion dans les affaires espagnoles et se dit prêt à recommander et faciliter l'étude de toute proposition susceptible d'accroître l'efficacité de l'accord européen de non-intervention.

Les seuls qui paraissaient pouvoir être valablement retenus sont ceux qui figurent à l'aide-mémoire qui constitue l'annexe II. Votre Excellence se souvient que des explications complémentaires ont été demandées à leur sujet au gouvernement allemand.

En ce qui concerne l'Italie, M. Grandi a pu donner sur les mouvements de l'*Alicantine* (1) des précisions qui ont fait impression sur le Comité.

Les répliques portugaises au dossier espagnol d'abord, puis aux manquements évoqués par l'U.R.S.S. ont également paru concluantes.

La réponse du gouvernement de Lisbonne aux accusations russes a soulevé une vive protestation de la part de M. Maisky, qui a cherché moins à établir les violations évoquées par son gouvernement qu'à réfuter les arguments de ce qu'il a appelé « le document le plus stupéfiant qu'il ait jamais lu » (ma dépêche nº 676) (2). Il a contesté, notamment, le rôle qui y est attribué à ses compatriotes en Espagne et a conclu que le combat qui se livrait dans ce pays était celui de la paix, représentée par le gouvernement de Madrid, contre la guerre, figurée par les généraux rebelles.

Je me suis efforcé d'éviter qu'un *satisfecit* ne parût être accordé à l'Italie et au Portugal. Toutefois, la formule préparée à cet effet, d'accord avec lord Plymouth, n'a pu être adoptée par suite d'une fausse manœuvre de l'ambassadeur de Russie, qui a exigé que le compte rendu officiel mentionnât que son gouvernement ne jugeait pas les réponses italienne et portugaise *satisfaisantes*. M. Grandi, auquel s'est associé le chargé d'affaires du Portugal, a aussitôt répliqué qu'elles l'étaient et a prétendu le faire insérer dans le communiqué. Lord Plymouth s'y est refusé, mais il a fallu recourir à une rédaction compliquée qui ne donnera pas aussi clairement que nous l'aurions voulu l'impression que d'autres violations pourraient bien être prouvées dans l'avenir.

3º En prenant, comme dans le cas précédent, des positions doctrinales et en maintenant certaines affirmations sans preuves à l'appui, le représentant de l'U.R.S.S. s'est souvent trouvé isolé au cours des débats. L'insistance de ses attaques contre le Portugal a mécontenté les Anglais et la menace voilée du gouvernement de Moscou de reprendre sa liberté d'action a fait le jeu de l'Allemagne et de l'Italie. Elle a effarouché en même temps la plupart des petits pays. J'ai cherché, en invoquant l'intérêt de la paix européenne, à agir officieusement pour éviter des attaques trop violentes qui auraient pu précipiter une décision extrême de l'U.R.S.S. L'ambassadeur d'Italie a paru le comprendre. Mais les instructions envoyées à M. Maisky, qui semblent uniquement destinées à mettre le Comité dans son tort, rendent souvent ces ménagements difficiles.

(1) Bateau marchand italien qui, le 12 septembre, avait débarqué près de Tétouan des bombes à gaz, des avions démontés et des armes.

(2) Document en date du 26 octobre, non reproduit, qui résumait la réponse portugaise à la communication russe. Le gouvernement de Lisbonne se faisait accusateur et posait en principe que « la guerre civile est la conséquence de l'ingérence des Soviets dans les affaires espagnoles ».

420

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1373. Confidentiel. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 29 octobre 1936* [1].

(*Reçu :* le 30, 16 h.)

Je me réfère à la dépêche nº 629 du 6 octobre (Europe) de notre ambassadeur à Londres [2] que le Département m'a communiquée sous bordereau nº 641 du 28.

1º Le marquis Merry del Val a été chargé de transmettre à Burgos certaines communications britanniques, notamment au sujet des otages;

2º Je partage l'opinion exprimée par sir George Mounsey en ce qui concerne les engagements que le gouvernement de Burgos aurait pris envers l'Allemagne ou envers l'Italie. La seconde de ces puissances paraît d'ailleurs moins bien placée que la première, sauf aux Baléares, pour exploiter la victoire du parti militaire en Espagne. Les Allemands occupent probablement une foule de positions influentes dans le nouvel État espagnol et ils n'ont guère à redouter que l'exagération même de leur activité qui les rend encombrants. Les Italiens pourraient tirer parti du développement qu'a pris la « Phalange », mais ils sont gênés par l'erreur qu'ils ont commise en spéculant sur certains monarchistes fossiles et aussi par les méfiances que la Phalange suscite dans les milieux militaires et carlistes. Le prestige des Allemands est naturellement très supérieur à celui des Italiens;

3º Quelles qu'aient pu être jusqu'à présent les manœuvres des uns et des autres, la partie n'est nullement perdue en Espagne pour les Anglais ni pour nous pourvu que :

a. Nous suivions une même ligne de conduite;

b. Nous acceptions les conséquences des faits [3].

(1) Par courrier.
(2) Publiée ci-dessus, sous le nº 317.
(3) Ce texte a été retransmis à Rome par télégramme nºs 1330-1331 en date du 3 novembre.

421

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière et secrète [1]. *Bruxelles, 29 octobre 1936.*

Notre attaché militaire a recueilli hier d'une source absolument sûre un renseignement dont la gravité ne vous échappera pas. Comme il faut à tout prix éviter de découvrir l'informateur du général Riedinger, celui-ci a évité l'usage d'un rapport officiel et a informé M. le Ministre de la Guerre par l'entremise du général Gamelin. C'est pour la même raison que je crois devoir vous renseigner sous cette forme d'une lettre particulière.

Voici ce dont il s'agit :

Le Roi a donné à l'État-major l'ordre de préparer le transport, au nord d'une ligne formée par le canal Ostende-Bruges-Gand et le canal de l'Escaut, des munitions actuellement conservées au sud de Bruges et dans la région d'Ypres-Houthulst.

L'État-major se montre très ému de cette décision, tant par les conséquences qu'elle comporte au point de vue stratégique que par les dépenses de l'ordre d'environ cent millions qu'elle entraînerait. Le directeur du service compétent doit attirer toute l'attention du gouvernement sur les graves répercussions d'une telle mesure.

Celle-ci étant destinée à rester secrète, du moins pendant un certain temps, on ne peut l'attribuer au seul désir de donner des satisfactions à l'opinion flamande. La seule explication plausible, c'est que l'entourage militaire du Roi a fait prévaloir son idée de repli autour d'Anvers, dans un « réduit national » élargi, en cas d'échec de la première bataille défensive... peut-être avant ? Une telle mesure serait en contradiction avec les éventualités actuellement envisagées par les états-majors, rendrait ineffectives les mesures prévues pour secourir l'armée belge, et ouvrirait la route à une invasion allemande en direction de la France.

Il est évidemment impossible, vu l'origine de l'information, d'en faire état actuellement au cours des conversations franco-belges; mais sa connaissance suffit pour renforcer la nécessité d'une explication nette et décisive sur les directions qui seront données à l'armée belge tant pour assurer la défense à la frontière qu'en vue d'orienter son repli éventuel.

Je vous signale à ce propos qu'en causant hier soir avec M. Spaak, je faisais allusion, [bien entendu sans viser le renseignement dont il s'agit], à la nécessité de déterminer précisément ce qui se passerait en pareil cas, et je lui exposais que l'intérêt de la Belgique, si elle voulait bénéficier de notre secours, concor-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

dait avec le nôtre pour établir la nécessité d'accords précis sur ce point. M. Spaak parut n'attacher qu'une importance relative à l'obligation de fixer des mesures de cet ordre à l'avance; et comme je lui disais que ce n'était évidemment pas l'avis des états-majors français et belge, il sembla étonné que des conversations précises eussent déjà eu lieu à ce sujet. J'ai jugé qu'il ne m'appartenait pas de lui en dire davantage, mais il me paraît qu'il y aurait lieu d'aborder la question à fond avec lui *en présence de M. Van Zeeland*, lors d'une prochaine entrevue. Celle-ci, d'après ce que m'a dit M. Spaak, se placerait après la clôture du débat sur la loi militaire.

422

M. LAROCHE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 925. *Bruxelles, 29 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 novembre.)

M. Bovesse, ministre de la Justice, un des membres du Cabinet le plus francophile et certainement le plus agissant en notre faveur, dînant hier chez moi, me marquait l'inquiétude que lui cause l'attitude, trop peu nette à son gré, du gouvernement dans la question des contacts entre les états-majors français et belge. Il me dit, ce que j'avais déjà télégraphié sur le récit d'un de ses amis, qu'il avait eu hier une discussion à ce sujet avec M. Van Zeeland et M. Spaak, après que M. Van Cauwelaert eût déclaré que la caducité des accords de Locarno entraînait celle de ces contacts militaires et, en particulier, de ceux prévus avec nous par l'échange de lettres du 6 mars. Pour marquer son mécontentement, il alla successivement s'asseoir auprès de M. Jennissen et de M. Hubin, les deux députés wallons qui critiquèrent les déclarations de M. Spaak et le mirent en demeure de se prononcer sur le maintien des contacts d'état-major. M. Bovesse me confirma qu'il démissionnerait s'il n'obtenait pas satisfaction.

S'entretenant ensuite avec un de mes collaborateurs, M. Bovesse lui marqua qu'il était préoccupé par l'évolution des esprits en Belgique sous l'influence de la campagne tendancieuse qui présente comme un épouvantail aux yeux des Belges le pacte franco-soviétique.

« J'ai causé cet après-midi, après la séance, a-t-il dit, avec plusieurs de mes collègues de la Chambre, et j'ai pu constater à nouveau combien était ancrée en eux la crainte que la France n'entende, pour porter assistance à l'Union soviétique, *exiger* le passage de ses troupes à travers le territoire belge, maintenant que les Allemands occupent et fortifient la zone rhénane ». Comme mon collaborateur se récriait contre une telle interprétation et une telle méconnaissance des intentions du gouvernement français, M. Bovesse fit valoir l'intérêt qu'il y aurait à couper court à de telles insinuations qui alarment même les

Belges les mieux disposés à notre égard. Il émit avec insistance l'idée que Votre Excellence ou, à son défaut, une personnalité française qualifiée profitât d'une prochaine occasion pour les rectifier et affirmer publiquement la véritable doctrine et les intentions du gouvernement français à cet égard.

En rapportant ces propos, je crois devoir les signaler tout particulièrement à l'attention de Votre Excellence. Les bruits tendancieux qu'on fait circuler ici sur le caractère et la portée du pacte franco-soviétique sont exploités par nos adversaires avec un succès grandissant. Les explications données de divers côtés en France sont malheureusement submergées par les polémiques et par les critiques que l'on trouve dans notre propre presse à l'adresse du pacte. Il n'est pas douteux que, si une interprétation venant d'une bouche autorisée remettait officiellement et publiquement les choses au point, nos amis pourraient combattre ici plus aisément l'influence de ceux qui, pour éloigner leur pays de la France, lui représentent la politique de celle-ci comme pouvant constituer une menace analogue à celle de l'Allemagne à l'égard de l'inviolabilité du territoire belge. Il est inimaginable que nous ayons à nous défendre contre de telles insinuations, mais les pressions politiques sont tellement déchaînées en Belgique et les craintes qu'inspire la situation internationale y sont telles dans une opinion affolée et crédule qu'il est impossible de nier le mal que nous font ceux qui exploitent ce sentiment d'inquiétude, et qu'il devient chaque jour plus nécessaire de réfuter leurs allégations, fût-ce en affirmant l'évidence.

423

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 314. *Rome, 29 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 novembre.)

Le ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège a été reçu en audience privée par le Pape et m'a fait part des points saillants de son entretien avec le Souverain Pontife.

Pie XI, qui a retenu M. Radimsky une cinquantaine de minutes et qui s'est montré envers lui très cordial et confiant, a commencé par l'interroger sur les rumeurs d'après lesquelles le gouvernement de Prague aurait accordé toutes sortes de facilités à l'aviation russe sur le territoire tchécoslovaque. D'une manière générale, il l'a entrepris paternellement sur les complaisances que les journaux italiens et allemands attribuent à la Tchécoslovaquie au profit du communisme et de l'U.R.S.S. M. Radimsky a répondu en se référant aux démentis officiels que le gouvernement tchécoslovaque a opposés à ces bruits tendancieux et en remettant au point la question des rapports politiques de Prague et de Moscou. Mon collègue a aussi fait observer au Pape que le pacte d'assistance mutuelle conclu entre la Tchécoslovaquie et l'U.R.S.S. a été déterminé par la politique inquiétante de l'Allemagne et par l'attitude

de la Pologne. A ce propos, il a appris au Saint-Père, qui ne le savait pas, que M. Benès, étant encore ministre des Affaires étrangères, avait offert avec insistance à M. Beck un pacte d'amitié perpétuelle polono-tchécoslovaque, et que M. Beck avait refusé cette offre.

Le Pape a manifesté de l'intérêt pour ce renseignement, qui démontrait le parti pris d'animosité antitchécoslovaque de M. Beck, et il a laissé entendre qu'il ne jugeait pas raisonnable la tendance germanophile du ministre des Affaires étrangères de Varsovie. Il a observé qu'à son avis les Polonais ne sauraient avoir confiance dans les dispositions affichées par les Allemands à leur égard, que l'Allemagne ne renoncerait jamais sincèrement au corridor de Dantzig, que, d'après ce qu'on lui avait rapporté, le Reich aurait fait édifier récemment des travaux de fortification qui mettraient Gdynia sous le canon allemand, etc.

La conversation est ensuite venue sur les événements d'Espagne. Le Saint-Père s'est, comme de juste, lamenté sur les fusillades et massacres d'ecclésiastiques, pillages et incendies d'églises et de couvents, et autres actes de fureur anticléricale, ou plutôt antireligieuse. Du point de vue politique, il a dit que le gouvernement qui s'installerait à Madrid après la chute de cette ville ne pourrait, quelle que fût exactement sa nuance et son caractère, tolérer l'établissement à Barcelone d'une république catalane indépendante et communiste. L'on devait donc s'attendre à la continuation de la lutte et, par suite de cette lutte, à des difficultés internationales, s'il était fait une tentative pour créer un tel état catalan.

Le Pape a ensuite porté l'entretien sur le rapprochement italo-allemand, en disant qu'il ne comprenait pas la politique italienne et en laissant voir qu'il ne l'approuvait pas. Enfin il a parlé de l'Autriche, également pour dire qu'il ne comprenait pas la politique du gouvernement de Vienne et qu'il craignait de voir l'Allemagne en tirer profit.

424

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2105, 2106. Réservé. *Londres, 30 octobre 1936, 17 h. 32.*
(*Reçu :* 18 h. 50, 19 h. 50.)

J'ai développé auprès du secrétaire d'État les considérations exposées dans votre télégramme no 2328 (1). J'ai particulièrement attiré son attention sur les indications données par le comte Ciano au sujet des négociations de Locarno et sur l'inutilité, sinon les inconvénients, des précautions observées à Londres pour éviter de constituer deux camps en Europe.

(1) Publié ci-dessus sous le no 418.

M. Eden a été visiblement impressionné par les déclarations du ministre des Affaires étrangères italien. Comme je lui demandais si elles étaient conformes à ses propres renseignements, il m'a répondu qu'il n'avait pas encore reçu de rapport de sir Eric Drummond à ce sujet mais qu'à Berlin, M. von Neurath avait fait venir à deux reprises l'ambassadeur d'Angleterre pour lui assurer que l'entretien avec le comte Ciano n'avait eu qu'une portée générale et que rien n'avait été dit qui pût alarmer le gouvernement britannique. M. Eden m'a ensuite expliqué la procédure qu'il comptait adopter pour la suite des pourparlers. Le Foreign Office est en train de préparer une note provisoire qui exposera sommairement les divergences constatées dans la thèse des gouvernements consultés. Ces divergences sont représentées par cinq chefs principaux. Sans prendre lui-même position, le gouvernement britannique demandera alors aux intéressés s'ils jugent à propos de continuer le débat par correspondance ou d'organiser une rencontre pour confronter leurs points de vue.

M. Eden se propose simplement par cette note de tenir ses interlocuteurs en haleine et de marquer que la conversation n'est pas interrompue. L'envoi de ce document donnera le temps de procéder aux échanges de vues séparés qui pourraient être nécessaires. « Il est bien évident, a-t-il ajouté, que si l'Allemagne prétend ignorer complètement la Société des Nations et le jeu de l'article 16, un accord avec elle sera impossible et il ne nous restera d'autre ressource que de nous entendre directement ».

425

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 347. *Moscou, 30 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 novembre.)

Dans un article publié sous la signature « Vigilis », les *Izvestia* du 20 octobre étudient la nature et les conséquences du « Locarno nº 2 » tel que le souhaiterait l'Allemagne.

On rappelle que si le traité de Locarno de 1925 trahissait déjà les préoccupations allemandes de ne pas se lier à l'est, cette volonté s'est singulièrement renforcée au cours des onze ans qui ont suivi. En effet, en se déclarant prêt à signer un nouvel arrangement, le Reich réserve toute sa liberté d'action à l'est et au sud-est du continent. Il attend du futur traité qu'il prive la France [du droit] d'assister ses alliés orientaux attaqués, droit qu'elle avait eu quelques difficultés à se faire reconnaître en 1925. Il faut donc ligoter la France en supprimant du « Locarno nº 2 » les trois cas de « guerre licite » précédemment admis en faveur des contractants, à savoir : l'exercice du droit de légitime

défense contre un violateur de l'accord; les obligations découlant, à la charge des membres de la Société des Nations, de l'article 16 du pacte de Genève; enfin l'observation du paragraphe 7 de l'article 15 du covenant. Si le désir de l'Allemagne était pris en considération, « le pacte serait privé de toute substance ».

L'attention des *Izvestia* s'attache particulièrement aux conséquences qui résulteraient de la disparition de la faculté, dont les états membres de la Société des Nations jouissent aux termes de l'article 15 (par. 7) du pacte, d'agir comme ils le jugeront nécessaire pour le maintien du droit et de la justice, c'est-à-dire de reprendre leur liberté d'action, au cas où l'unanimité ne serait pas atteinte au sein du Conseil. Si les exigences de l'Allemagne étaient admises, le système des pactes d'assistance conclus par la France serait privé de toute base. La France devrait renoncer à ses alliances. Bien plus, si elle prétendait porter secours à un de ses alliés attaqué par l'Allemagne, l'Angleterre, cosignataire du « Locarno nº 2 », serait tenue d'intervenir contre la France.

Ainsi, pour la presse soviétique, tout, dans le projet allemand, concourt à laisser au Reich la plus grande liberté d'action à l'est et au sud-est de l'Europe, et c'est ce qui, à juste titre, inquiète l'U.R.S.S. La réalisation des prétentions allemandes scellerait « la capitulation » devant l'hitlérisme des deux démocraties occidentales désormais neutralisées, détruirait les espérances que l'on avait placées ici dans l'institution de Genève et dans l'application des principes de sécurité collective et constituerait l'amorce d'un nouveau *Drang nach Osten* que l'Allemagne pourrait entreprendre, à l'abri de la complaisance polonaise et de la complaisance italienne, avec le minimum de risques et avec l'espoir, en coupant l'Europe en deux, d'isoler définitivement l'U.R.S.S. pour en venir plus facilement à bout.

Le projet allemand continue trop bien la campagne anticommuniste ouverte par les discours de Nuremberg pour que les dirigeants de Moscou puissent se tromper sur sa portée pratique.

426

M. DE CHAMBRUN, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1290 à 1294. Réservé. *Rome, 31 octobre 1936, 0 h. 30.*

(*Reçu :* 1 h. 25, 1 h. 35, 1 h.)

Je crois devoir résumer ci-après les indications que j'ai pu recueillir sur l'orientation présente de la politique italienne au cours des conversations que j'ai eues ces jours-ci notamment avec mes collègues pendant mes visites de congé :

1º Il semble bien que les entretiens du comte Ciano avec les dirigeants allemands aient abouti à une entente très nette sur la question du bolchevisme

et en particulier sur les mesures administratives et policières à mettre en vigueur d'un commun accord pour le combattre;

2° La question d'Espagne a été examinée de près et la détermination des deux gouvernements de s'opposer à l'instauration d'une république bolchevique en Catalogne est assurément très forte. Il y a de ce côté une résolution dont les répercussions éventuelles peuvent être d'une extrême gravité;

3° Le partage d'influence économique entre Rome et Berlin dans l'Europe centrale ne semble pas être considéré du côté allemand comme étant d'une réalisation facile. C'est du moins l'opinion que m'a exprimée l'ambassadeur d'Allemagne en me disant à cet égard : « Je ne crois pas aux zones »;

4° *Secret.* En ce qui concerne la politique italienne vis-à-vis de l'Angleterre et de la France, le comte Ciano, interrogé par l'ambassadeur du Japon, lui a répondu que l'Italie n'avait nullement cessé de rechercher la collaboration anglaise, mais qu'en raison des reliquats de mauvaise humeur déterminée par l'insuccès de la politique des sanctions, il fallait attendre et que l'on serait, le moment venu, disposé ici à consentir certaines concessions. Quant à la France, le comte Ciano a déclaré, selon M. Sugimura (qui m'a rapporté ce propos en très grande confidence), que le gouvernement italien jugeait les conditions politiques et sociales actuelles de notre pays comme constituant un obstacle à de meilleures relations avec l'Italie, mais que cette dernière voyait toujours dans la France, depuis les accords de janvier 1935, une amie naturelle avec laquelle elle demeurait disposée à s'entendre et qu'il souhaite voir rester toujours forte.

J'ai somme toute l'impression que, bien que les conversations italo-allemandes aient été plus poussées qu'on ne le croit généralement, le rapprochement entre les deux pays a eu surtout un caractère démonstratif du côté italien, alors que du côté allemand on y a peut-être vu surtout une source possible de manœuvres à l'égard de l'Angleterre et de la France.

427

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3482 à 3486. *Berlin, 31 octobre 1936, 14 h. 56.*

(*Reçu :* 15 h. 10, 14 h. 45, 15 h. 15.)

Les entretiens roumano-tchèques de Prague paraissent avoir causé à Berlin une certaine déception [1].

Le Reich avait en effet attaché de grands espoirs à la visite du roi de Roumanie; il avait cru en particulier qu'une entente réalisée au préalable entre

[1] Le roi de Roumanie Carol II et son ministre des Affaires étrangères s'étaient rendus en visite à Prague du 27 au 31 octobre.

Bucarest et Belgrade mettrait la Tchécoslovaquie en demeure d'abandonner toute collaboration avec l'U.R.S.S. Il comptait également sur l'action du parti agrarien tchèque qui paraissait s'être prononcé récemment pour une politique de neutralité, à l'exemple de la Belgique.

Le fait que le porte-parole de ce parti à la commission parlementaire des Affaires étrangères vient de donner son adhésion à la politique du gouvernement est enregistré avec une certaine gêne.

Le dépit qu'on en éprouve se traduit par une reprise des campagnes relatives à la situation matérielle et morale de la population des Sudètes et aux prétendus « aérodromes soviétiques » en Bohême et en Slovaquie.

Sur le premier point, les journaux berlinois soulignent avec aigreur que les députés de la fraction Henlein n'ont pas été invités aux cérémonies organisées en l'honneur du roi de Roumanie. Ils relèvent d'autre part que l'un d'eux, M. Neuwirth, a maintenu toutes les revendications de son groupe : révision du statut intérieur et droit de regard sur la politique extérieure.

Sur le second point, la polémique qui avait presque cessé à la suite de la protestation du gouvernement de Prague (voir mon T. nº 3052) [1] vient de recommencer par un discours qu'a prononcé hier à Munich le chef d'une section nationale-socialiste locale. Celui-ci a affirmé que la collaboration entre l'aviation tchécoslovaque et l'aviation soviétique s'était à nouveau resserrée au cours de l'été et que trente-cinq terrains avaient été aménagés ou modernisés. Ses allégations s'appuieraient sur des déclarations de personnalités russes et notamment sur un document publié par le journal moscovite *Engard*.

428

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 418 à 420. Réservé. *Ankara, 31 octobre 1936, 16 h. 05, 18 h. 03, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 45, 22 h. 30; 1er novembre, 0 h. 25.)

M. Stoyadinovitch a quitté Ankara cette nuit pour regagner Belgrade. La visite rendue à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République turque a eu de ce fait un éclat particulier. La présence simultanée d'une mission d'aviateurs soviétiques a donné au président Kemal Ataturk l'occasion de marquer personnellement l'intérêt qu'il attachait à un rapprochement entre les Soviets et la Yougoslavie en vue de l'affermissement de la paix en Orient.

En répondant à l'invitation du gouvernement turc, le gouvernement yougoslave a voulu, m'a dit M. Stoyadinovitch, affirmer à nouveau la solidarité balkanique dans les circonstances difficiles que traverse l'Europe, la solidité

[1] Le télégramme nos 3052 à 3055 est reproduit ci-dessus sous le nº 289.

d'une telle entente régionale étant la condition préalable qui permettra de poursuivre la sécurité collective dans le cadre de la Société des Nations. Cette solidarité balkanique, créée il y a trois ans, sera dès maintenant accentuée dans les domaines économique et culturel.

C'est à ces déclarations que se borne le communiqué officiel.

Au cours de l'entretien privé, M. Stoyadinovitch m'a parlé des Soviets. Il serait prématuré pour la Yougoslavie, m'a-t-il dit, de reconnaître l'U.R.S.S., car nous voulons à tout prix éviter son influence dans notre politique intérieure. Je fais faire une politique de gauche avec des moyens de droite ou des ouvriers dont je parle le langage, mais n'acceptant à aucun degré les méthodes communistes. Cela dit, dans le plan de la politique extérieure, la Yougoslavie est résolue à ne pas prendre position contre les Soviets, mais bien à tenir compte des liens d'amitié qui, dans ce domaine extérieur, les unissent à la France comme avec la Turquie.

M. Rustu Aras m'a confié de son côté que M. Stoyadinovitch l'avait autorisé à donner de telles assurances à l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Karakhan, arrivé hier de Moscou, mais retenu à la chambre par la fièvre. De cela, rien n'a été dit publiquement.

Par ailleurs, une préoccupation évidente de n'inquiéter personne a inspiré l'attitude de M. Stoyadinovitch à Ankara : longuement, il s'est entretenu avec mes collègues d'Allemagne et d'Italie (l'ambassadeur d'Angleterre étant encore en congé), et c'est dans une pensée analogue qu'au cours de son voyage de retour il s'arrêtera en Bulgarie et déjeunera avec le tsar Boris III à l'une de ses résidences d'été.

429

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 496 à 500. *Moscou, 31 octobre 1936, 22 h. 45, 22 h. 46, 22 h. 47, 22 h. 48.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 22 h. 30, 22 h. 15.)

Dans une conversation que j'ai eue avec lui au cours d'une réception, M. Litvinov m'a parlé de la dernière réunion du comité de Londres. Il s'est exprimé dans des termes rappelant de très près ceux de l'article dont j'ai transmis à Votre Excellence les passages essentiels par mon télégramme no 492 (1) et qui, dans ces conditions, paraissent bien avoir été inspirés par lui.

(1) Du 30 octobre. Ce télégramme résume un article des *Izvestia* du même jour, qui critique la procédure du Comité de non-intervention (« défi au bon sens ») et dont effectivement les termes sont à peu près les mêmes que ceux qui sont employés ici par M. Litvinov.

Faisant allusion à la question posée par M. Grandi sur le point de savoir si l'U.R.S.S. considérait toujours l'accord comme existant, le Commissaire du peuple m'a dit : « Nous ne reconnaîtrons pas que nous sommes, dans les circonstances actuelles, liés moralement par l'accord. Ce serait admettre implicitement que l'Allemagne, l'Italie et le Portugal n'ont pas livré d'armes aux insurgés, et cela, nous ne le ferons jamais. M. Grandi a agi comme s'il voulait provoquer la dissolution du Comité; quant à nous, nous ne voulons pas en prendre la responsabilité. Mais, si l'on tient à nous pousser dehors, ma sortie... [1] ». La puissance concentrée, voire même entêtée, avec laquelle M. Litvinov s'est exprimé, n'a pas permis de supposer que sa ligne, tout au moins provisoire, de résistance psychologique est atteinte. Par ailleurs, au cours d'entretiens, j'ai recueilli l'impression très nette qu'il attachait désormais beaucoup plus de prix à la détermination des mesures qui pourraient être adoptées en vue d'une stricte exécution de l'accord à l'avenir, qu'à un examen approfondi des griefs articulés par l'U.R.S.S. contre l'Allemagne, l'Italie et le Portugal. Mais il insiste sur l'urgence de garanties efficacement applicables à tous, et je le crois sincère.

Les Soviets ont pu injustement penser un moment que la rupture de l'accord constituerait pour le gouvernement de Madrid une solution plus favorable que son maintien en vigueur. Convaincus désormais que la France et l'Angleterre ne se laisseraient pas entraîner dans la voie des surenchères et qu'ils se trouveraient dès lors en flèche, ils en viennent à préconiser tout naturellement la stricte application de la déclaration de non-intervention.

Je pense qu'il serait bon d'entrer, dans toute la mesure où le permet la sauvegarde de nos intérêts, dans les vues du gouvernement de l'U.R.S.S. et de lui manifester le souci de collaborer avec lui, dès lors qu'il s'engage dans une voie raisonnable. Si imprudentes qu'aient été les démarches de M. Maisky à Londres, et si discourtoises qu'aient été parfois ses interventions, il paraîtrait regrettable que la participation des Soviets à une œuvre d'intérêt européen ne leur laissât, à tort ou à raison, que des souvenirs d'une humiliation dont nous serions partiellement responsables à leurs yeux.

Un tel sentiment pourrait, d'autres éléments jouant dans le même sens, contribuer à déterminer ici un désir d'isolement qui ne saurait que nous nuire, puisqu'il nous priverait provisoirement d'un contrepoids diplomatique vis-à-vis de l'Allemagne et restituerait toute sa vigueur à la propagande du Komintern qu'on ne manquerait pas, dès lors, d'intensifier dans un but de diversion.

[1] Lacune de déchiffrement.

430

Note du Département

Au sujet des affaires catalanes

31 octobre 1936.

L'autonomie catalane peut être conçue de plusieurs manières :

— autonomie dans le cadre d'une république espagnole ayant la responsabilité exclusive des relations extérieures de la République : c'est la situation actuelle; elle ne comporte pas de conséquences sur le plan international;

— très large autonomie dans le cadre d'une république fédérative : jusqu'à présent, les gouvernements espagnols s'y sont toujours opposés; même réfugié à Barcelone, le président Azaña pourrait difficilement y souscrire;

— proclamation d'une république indépendante de Catalogne attachée à l'Espagne par un lien très lâche: cela poserait, dans toute son amplitude, le problème international de la reconnaissance du nouvel état.

En l'absence de données suffisantes sur les solutions qui peuvent être actuellement envisagées à Barcelone, on a dû se borner, dans la présente note, à dégager les éléments dont la politique française doit tenir compte dans son appréciation du problème catalan.

Depuis les débuts du mouvement catalan, c'est-à-dire depuis un quart de siècle environ, le gouvernement français a toujours fait preuve de la plus grande circonspection à l'égard des aspirations catalanes. Des considérations d'ordre divers lui commandaient cette attitude.

Le mouvement catalan a toujours été vu à Madrid avec suspicion, même lorsque la République se déclarait en apparence en faveur de l'autonomie catalane. Admettre l'autonomie catalane, c'est se résigner à l'autonomie basque, peut-être à l'autonomie galicienne, et préparer l'avènement d'un régime fédératif qui pourrait mettre en cause l'existence de l'Espagne elle-même. Si les Catalans exagèrent lorsqu'ils prétendent que toute l'Espagne vit de la Catalogne, il n'en est pas moins vrai que, dans la vie économique de l'Espagne et dans l'ensemble des ressources dont dispose le gouvernement de Madrid, la part fournie par la Catalogne est considérable; aucun gouvernement espagnol ne se résignerait à en être complètement privé.

Cela signifie que, si la France reconnaissait un gouvernement catalan constitué sans l'aveu de l'autorité ayant le pouvoir à Madrid, elle s'assurerait de manière durable l'hostilité de cette autorité. Le gouvernement français a toujours considéré que cette situation suffisait pour l'inciter à la plus grande prudence, quelles que fussent, par ailleurs, les affinités et les sympathies.

Au surplus, l'indépendance catalane risquerait de poser un problème intérieur français : le Roussillon est terre catalane; du jour où existerait un État catalan viable, il pourrait, dans certaines circonstances, constituer pour les

Pyrénées-Orientales un pôle d'attraction. Il a toujours paru au gouvernement français qu'il était inutile d'aller au devant d'une difficulté aussi grave.

Depuis 1918 un autre motif de prudence existe :

La création encouragée par la France d'une autonomie catalane peut être invoquée par les partisans de l'autonomisme alsacien : elle peut même fournir un prétexte pour encourager de l'extérieur le développement de ce mouvement.

Enfin, il est bien évident qu'en prenant position en faveur de l'indépendance catalane, la France inquiéterait la majorité de l'opinion belge qui verrait d'un œil défavorable un mouvement d'autonomie wallonne, voire la Suisse alémanique qui pourrait redouter le développement de tendances analogues en Suisse romande.

A ces considérations d'ordre permanent s'ajoutent, dans les circonstances présentes, des raisons particulières de prudence.

On a déjà indiqué comment tout appui donné par la France à une Catalogne indépendante est de nature à nous aliéner de manière durable les sympathies de Madrid; à plus forte raison lorsque le pouvoir qui domine à Madrid est, par ses origines, mal disposé à notre égard. La politique française ne peut, à l'heure actuelle, faire abstraction d'un possible triomphe du général Franco dans l'ensemble de l'Espagne. Pour des raisons multiples, ce gouvernement n'inclinera pas de notre côté, et un long effort sera nécessaire pour réduire peu à peu son hostilité : tâche délicate mais exécutable en raison de l'étroite pénétration des intérêts. L'Espagne, pas plus que la France, n'a, à la longue, intérêt à l'existence, de l'autre côté des Pyrénées, d'un gouvernement qui lui demeurerait hostile.

Par contre, si l'appui français se trouve acquis à la constitution d'une Catalogne pratiquement indépendante, le gouvernement de Madrid, quel qu'il soit, nous reprochera d'avoir contribué à porter à l'Espagne un coup très grave et nous aurons à compter avec son hostilité durable. Ce n'est pas une situation que, dans les circonstances actuelles, le gouvernement français puisse envisager de gaieté de cœur.

Enfin, on doit le souligner, la reconnaissance par la France de la Catalogne indépendante entraînerait, sur le plan extérieur, d'immédiates conséquences.

Le comte Ciano nous a déjà avertis que l'Allemagne et l'Italie s'opposeraient politiquement à la constitution d'une Catalogne indépendante. Ce ne serait certes pas une raison suffisante pour que nous renoncions nous-mêmes à la réalisation d'un projet qui répondrait à nos intérêts. Mais, dans le cas présent, il faut envisager les suites inévitables.

L'Allemagne et l'Italie ont pris elles-mêmes position pour le respect de l'indépendance et de l'intégrité espagnoles. Si cette intégrité est remise en question du fait d'une initiative catalane soutenue par la France, elles se jugeront certainement libres de modifier, de leur côté, leur propre attitude. Sans évoquer les conséquences qui peuvent en résulter, soit au Maroc espagnol, soit aux Canaries, il est impossible d'oublier que les îles Baléares sont aux mains du gouvernement de Burgos et que l'Italie a donné à l'Angleterre l'assurance formelle qu'elle n'avait pas de visées à leur endroit. Si demain la Cata-

logne se déclare indépendante avec notre concours, l'Italie ne sera-t-elle pas tentée de soutenir qu'il y a là une rupture de l'équilibre méditerranéen l'autorisant à revenir elle-même sur ses engagements propres? Qui pourrait affirmer que l'Italie ne tirera pas parti de l'événement pour s'établir solidement dans l'archipel?

C'est une considération qui n'échappera certainement pas au gouvernement britannique lui-même et qui l'inclinera à considérer sans aucune sympathie une initiative française qui, par voie indirecte, poserait en Méditerranée de nouveaux problèmes : la rupture de la solidarité franco-britannique dans l'affaire d'Espagne peut être la première conséquence d'une imprudence de notre part.

Enfin, nous devons nous rendre compte que si la constitution d'une Catalogne indépendante reçoit notre appui sous forme d'encouragement ou de reconnaissance, nous aurons contracté envers le nouvel état de lourdes responsabilités.

Si à la Catalogne attaquée par le gouvernement Franco, nous refusons notre appui effectif, nous paraîtrons la trahir. Mais si nous lui accordons cet appui, des risques de complication surgissent immédiatement; sans même se demander si, comme le croient de bons juges des affaires d'Espagne, la République catalane ne s'effondrerait pas au premier choc, nous nous serions alors compromis en vain.

Il reste, il est vrai, l'hypothèse où le mouvement vers l'indépendance catalane masquerait une opération tendant à l'instauration d'une république communiste en Catalogne. Mais alors, toute considération de politique étrangère mise à part, une autre question se pose qui ressort à la politique intérieure : est-il de l'intérêt français de favoriser la constitution à nos portes d'une république communiste?

431

M. MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 182. *Budapest, 31 octobre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

Le *Pester Lloyd*, dans l'article officieux qu'il consacrait, le 21 octobre, au voyage à Berlin du comte Ciano, plaçait le rapprochement italo-allemand sous le signe sinon du revisionnisme, puisque ce mot trop clair ne s'emploie plus guère, du moins du « dynamisme ». L'entente de Hitler et Mussolini avait son origine dans la « politique du piétinement sur place, de méconnaissance des exigences de l'évolution européenne », dont la Société des Nations s'était faite l'instrument; elle aurait donc pour loi de lutter contre ces idées de sécu-

rité collective, « qui ne pouvaient que compromettre les chances d'une véritable réconciliation européenne ». Comme l'écrivait l'autre journal encore où s'exprime la pensée des Affaires étrangères, le *Budapesti Hirlap*, l'Allemagne et l'Italie allaient désormais conjuguer leurs efforts pour substituer la réalité aux apparences, la pacification à la paix. « Les jours de la politique du *statu quo* étaient comptés ».

On eût pu penser que ce serait plutôt l'aspect idéologique, antibolchevique de la conjonction du fascisme et du nazisme que la presse mettrait en lumière. Si elle a cru devoir de préférence s'appliquer à dégager la menace que l'entrevue de Berlin fait peut-être peser sur le système de la sécurité collective, c'est sans doute qu'elle a eu récemment déjà l'occasion de présenter le discours du roi des Belges sur la neutralité comme un indice du discrédit et de la décadence de ce système. « La Belgique, en refusant de rester liée plus longtemps à la sécurité collective, sert la cause de la revision », avait écrit alors le grand journal nationaliste, le *Pesti Hirlap*. Après cette défection dans le camp du *statu quo*, l'annonce d'une offensive du parti du dynamisme ne pouvait que confirmer les espoirs de l'opinion.

Et c'est encore le spectacle d'une sorte de débandade générale de l'armée de la sécurité collective que la presse a cru voir se dérouler à travers le transparent décor dressé ces jours-ci à Prague en l'honneur du roi Carol. Non seulement le prince Paul manquait à la réunion, mais encore M. Stoyadinovitch en avait choisi le moment pour s'en aller à Ankara [1] et donner ainsi la mesure sur la carte même de l'éloignement qu'il éprouvait pour l'orthodoxie périmée dont M. Benès restait le représentant. Toute l'Entente balkanique, qui naguère encore constituait un prolongement de la Petite Entente, une troupe de réserve au service de la sécurité collective, ne songeait plus, à l'exemple de la Belgique, qu'à se dégager des complications européennes. La Roumanie elle-même, en dépit des apparences du voyage de Prague, s'écartait progressivement de la route périlleuse où s'était obstiné M. Titulesco. Tous les Balkans cherchaient en dehors du système institué par Paris et Moscou un nouveau centre de gravité; ils se repliaient sur eux-mêmes. A Prague, c'était à la liquidation bien plutôt qu'au couronnement de la politique Benès-Titulesco qu'on assistait.

[1] Voir ci-dessus, n° 428.

432

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3508 à 3511. *Berlin, 2 novembre 1936, 14 h. 29, 14 h. 32, 14 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 50, 14 h. 30.)

Le discours de M. Mussolini (1) n'a pas étonné les Berlinois.

Il correspond exactement en effet aux propos qu'avait tenus le comte Ciano et aux accords intervenus entre les deux gouvernements et enregistrés dans des procès-verbaux. J'y ai retrouvé pour ma part et dans le ton comme dans le fond tout ce que l'ambassadeur, M. Bernardo Attolico, m'avait dit et qui respirait une si profonde rancune contre la Société des Nations, l'Angleterre et la France (2).

On se rappellera que mon collègue italien m'avait exprimé l'idée qu'une dernière chance d'accord subsistait, que la France devrait en profiter mais qu'il fallait se hâter. Le Duce a marqué une idée analogue avec la même nuance de menace diffuse. Si je m'en rapporte à mon entretien avec M. Bernardo Attolico, le sens de la menace n'est pas douteux et M. Mussolini a voulu dire que si la France et l'Angleterre ne se rendaient pas à son appel, il sortirait alors de la Société des Nations et conclurait avec l'Allemagne une véritable alliance en bonne et due forme. Reste à savoir si l'Allemagne s'y prêterait volontiers. Une personnalité très bien informée m'a raconté qu'au cours des récentes conversations avec le comte Ciano, ses interlocuteurs allemands l'avaient plutôt calmé et retenu et s'étaient montrés plus prudents et pondérés que le ministre italien ne l'aurait souhaité. Cette version me semble plausible. Sans parler du fond de méfiance qu'elle garde à l'égard de l'Italie, l'Allemagne estime qu'il faut suivre une tactique moins brutale et plus habile. Elle n'a pas renoncé non plus au désir de ménager l'Angleterre et a l'espoir de l'attirer à elle ou de la neutraliser. Il est caractéristique à cet égard que la presse allemande se soit empressée d'informer ses lecteurs que le discours de M. Mussolini n'avait pas fait mauvaise impression à Londres, ce qui, jusqu'à nouvel ordre, paraîtra tout de même assez étonnant.

(1) Discours prononcé le 1er novembre à Milan. Le Duce déclarait faire table rase de toutes « les illusions de l'idéologie wilsonnienne » : désarmement, sécurité collective, paix indivisible, et jugeait inutile la Société des Nations dans l'œuvre de paix. Déplorant « l'attitude d'attente réservée » de la France, approuvant l'accord germano-autrichien du 11 juillet ainsi que le révisionnisme de la Hongrie, « grande mutilée », notant l'amélioration des relations italo-yougoslaves, il en venait à la visite de Ciano en Allemagne. « Cette verticale Berlin-Rome n'est pas un diaphragme, c'est plutôt un axe autour duquel peuvent collaborer tous les états d'Europe animés d'une volonté de collaboration et de paix. » L'Allemagne n'avait pas adhéré aux sanctions et était comme l'Italie antibolchevique. Enfin, l'Italie était « une île » ; « si pour les autres, la Méditerranée est une route, pour nous Italiens, c'est la vie ». Il suggérait, dès lors, entre son pays et l'Angleterre, « une entente sincère et rapide, complète, sur la base de la reconnaissance des intérêts réciproques ».

(2) Voir ci-dessus, no 412.

433

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 937. Confidentiel. *Varsovie, 2 novembre 1936* (1)

(*Reçu* : le 3, 20 h. 55.)

Au moment où M. Beck se prépare à partir pour Londres, (2) il me paraît utile d'indiquer, aussi brièvement que possible, à Votre Excellence comment m'apparaissent, à l'heure actuelle, la politique de la Pologne et les rapports franco-polonais.

On pouvait espérer qu'après son voyage en France et l'accueil triomphal qu'à son retour, il avait reçu de ses compatriotes, le général Rydz-Smigly, profitant de l'accroissement constant de son influence, réussirait, en attendant mieux, à neutraliser les tendances personnelles de M. Beck, et que la politique polonaise subirait progressivement, dans ses éléments essentiels, une transformation profonde.

On prédisait d'ailleurs, à ce moment, dans presque tous les milieux varsoviens, que le général évincerait M. Beck, dès que le programme du « camp gouvernemental » aurait été oublié et qu'un nouveau gouvernement pourrait être constitué.

Le temps passe. La publication du programme, dont l'élaboration est confiée au colonel Koc, a été maintes fois ajournée et il semble peu probable qu'elle puisse avoir lieu prochainement.

Les remaniements ministériels annoncés subissent les mêmes retards. L'opinion s'énerve. Le prestige du général Rydz-Smigly commence à en souffrir et il n'est pas sûr que l'octroi du bâton de maréchal renforce réellement sa position.

M. Beck a mis à profit ces circonstances.

Il avait toujours pensé qu'un rapprochement entre la France et la Pologne impliquerait sa chute.

Rassuré, à cet égard, dès le retour à Varsovie du général Rydz-Smigly, il a manœuvré, depuis lors, avec une remarquable habileté.

Il a présenté, comme un succès personnel, l'octroi à la Pologne par la Société des Nations du mandat qui lui a été confié à l'égard de Dantzig (3).

(1) Par courrier, en clair.

(2) Sur ce séjour du ministre polonais à Londres, voir ci-dessous nos 465 (et note) et 494.

(3) Au cours de sa récente session d'automne (la 93e), le Conseil a chargé la Pologne de rechercher en son nom les moyens de mettre un terme à l'obstruction mise par le gouvernement de Dantzig à l'exercice des fonctions du Haut-Commissaire et par là de rendre à la garantie de la Société sa pleine efficacité.

L'exposé par la délégation polonaise à Genève des revendications coloniales de la Pologne [1] lui a servi également de tremplin.

Il a exploité plus encore, vis-à-vis de l'opinion de son pays, son voyage en France et son arrêt à Paris [2].

L'éviction de M. Titulesco, l'attitude de la Belgique, habilement présentées par la presse à sa dévotion, lui ont également été fort utiles.

Au total, sa situation s'est beaucoup améliorée.

Certes, il affecte, vis-à-vis de la France, une correction et même une cordialité qui n'étaient point dans sa manière.

D'autre part, le voyage du général Rydz-Smigly en France, l'accueil qui lui a été fait, la conclusion de l'accord de Rambouillet, le ton de nos journaux à l'égard de la Pologne, ont produit un effet considérable sur l'opinion polonaise : notre position vis-à-vis d'elle s'est considérablement améliorée. L'armée, les milieux intellectuels en particulier saisissent toutes les occasions et tous les prétextes pour nous témoigner leurs sympathies. L'atmosphère est totalement différente de ce qu'elle était en 1934 ou en 1935. La presse, du reste, demeure dans l'ensemble très correcte à l'égard de la France, et tout cela évidemment est bien loin d'être négligeable.

De même, les rapports de la Pologne avec l'Allemagne ont perdu ce caractère d'intimité qui avait si légitimement choqué l'opinion française : contacts officiels, échanges de visites sont devenus rares. Les journaux polonais ont, pour la plupart, repris leur liberté de critique à l'égard des questions allemandes, et ceci est également appréciable.

Mais, lorsqu'on analyse dans le détail l'action de la diplomatie polonaise, on est contraint de reconnaître qu'aucun changement profond n'est intervenu jusqu'ici.

Ma correspondance apporte à Votre Excellence trop de preuves de cette situation pour qu'il soit besoin d'y insister.

Le service de presse du ministère des Affaires étrangères et les agences officieuses continuent en sourdine leur œuvre malfaisante.

L'offensive contre Prague ne s'est pas ralentie. Les rapports de la Pologne avec la Roumanie ne marquent une détente que dans la mesure où la politique de Bucarest peut être présentée, à tort ou à raison, comme s'éloignant de la politique française.

Les disciples de M. Beck, répandus dans les divers services, s'efforcent visiblement, malgré les promesses de leur gouvernement, et surtout en matière économique, de créer à nos ressortissants des difficultés.

Les grandes questions litigieuses demeurent sans solution.

Sans doute, dans les éventualités les plus graves, le général Rydz-Smigly saurait faire prévaloir ses vues, comme il l'a fait le 7 mars, à une heure où, sur la foi de propos recueillis à Paris quelque temps auparavant par le général Sosnkowski, il croyait à une mobilisation partielle de l'armée française.

Mais M. Beck et son école continuent à diriger dans le même sens qu'auparavant, bien qu'avec plus de prudence, l'action quotidienne de la politique polonaise.

(1) Voir ci-dessus, n° 387 (note).

(2) Voir ci-dessus, n° 388, annexe I (note).

434

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1121 à 1128. *Prague, 2 novembre 1936* (1).

(*Reçu* : le 4, 11 h. 45.)

J'ai vu ce matin M. Krofta rentré dans la nuit de Bratislava avec le Président.

Le ministre m'a dit que les conversations avec le roi et le ministre des Affaires étrangères de Roumanie (2) avaient été caractérisées par la volonté du Souverain d'établir une véritable fusion entre les états de la Petite Entente. Le Roi parlait de « confédération », de « politique étrangère unique ». M. Krofta m'a dit que les hommes d'État tchécoslovaques avaient jugé que le Souverain allait même un peu loin dans la réalisation qu'il proposait de ces idées. Quoi qu'il en soit, il a été décidé de procéder à un travail d'unification très poussé entre les trois armées. M. Krofta a observé que cet effort serait facilité par le fait que les usines tchécoslovaques fourniraient une grande partie du matériel de guerre des trois états.

D'autre part, il a été entendu qu'aux colloques diplomatiques entre deux des états de la Petite Entente, le troisième déléguerait désormais un participant important. A ce propos, M. Krofta m'a confirmé le projet de visite de M. Benès à Belgrade, tout en me disant que la date n'était pas encore fixée. Il m'a dit qu'il accompagnerait le Président et que si le roi de Roumanie ne pouvait venir, de son côté, il enverrait M. Antonesco pour prendre part à la conversation. Suivant une autre application du principe de « politique extérieure commune », le ministre des Affaires étrangères roumain viendra à Prague en revenant de sa visite à Varsovie.

Réservé.

M. Krofta m'a dit que le secret qui avait entouré la préparation du voyage du président du Conseil roumain à Belgrade était motivé par le désir de M. Tataresco de ne pas déléguer ses pouvoirs de président du Conseil à l'un de ses collègues pendant son absence. Il a tenu à me répéter que le cabinet de Prague n'avait aucun soupçon au sujet de ce voyage.

Au sujet des rapports de la Petite Entente avec la Pologne, M. Krofta m'a dit que le roi de Roumanie était arrivé avec l'espoir de contribuer à l'amélioration des relations entre Prague et Varsovie. Le Président lui ayant exposé l'histo-

(1) Par avion.

(2) Voir ci-dessus, no 427 (note).

rique récent de ces relations, ces offres de pacte d'amitié laissées sans réponse, l'absence d'appréciation par Varsovie du fait que dans ses négociations avec la Russie, M. Benès avait tenu à se réserver explicitement la faculté de signer un pacte d'assistance mutuelle avec la Pologne, le Souverain avait reconnu que grande était la responsabilité de Varsovie dans les dissentiments entre les deux états.

Néanmoins, M. Antonesco persévérera dans son intention de contribuer à un rapprochement. Il s'y emploiera pendant sa visite à Varsovie. Il espère, m'a dit M. Krofta, que les bons soins d'un état d'importance secondaire comme la Roumanie pourront être mieux accueillis par la susceptibilité polonaise que ceux d'une grande puissance comme la France. Le ministre a ajouté que le cabinet de Prague persisterait dans son vif désir d'un rapprochement avec Varsovie dont il comprenait la nécessité, mais qu'il ne pouvait accepter les humiliations que prétendait lui infliger le gouvernement polonais.

M. Krofta m'a dit que non seulement le roi et le ministre des Affaires étrangères de Roumanie n'avaient élevé aucune objection contre le pacte d'assistance mutuelle entre la Russie et la Tchécoslovaquie, mais encore qu'ils s'étaient félicités de l'existence de ce pacte et des bons rapports entre Prague et Moscou, comme constituant une garantie de sécurité pour la Roumanie.

Quant aux rapports russo-roumains, M. Antonesco a dit à son collègue ne pas vouloir suivre la méthode de M. Titulesco qui, après avoir beaucoup poussé les pourparlers avec M. Litvinov, avait été amené à réduire, dans une déclaration publique, l'importance de ces négociations. Au surplus, en ce moment, la Russie avait mis un terme à ses insistances. Cependant, M. Antonesco a dit être résolu à rendre plus normaux et meilleurs les rapports entre Bucarest et Moscou, dans la limite compatible avec les différences fondamentales existant entre les deux régimes.

M. Antonesco est revenu, paraît-il, avec insistance sur son idée de conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la Russie et la Petite Entente en tant que telle, qui persisterait à rendre effectifs et fructueux les rapports entre le gouvernement de Moscou et celui de Bucarest, tout en évitant les difficultés présentées par la conclusion d'un accord direct de cette nature entre les deux états.

435

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3527. *Berlin, 3 novembre 1936, 20 h. 36.*

(*Reçu :* 21 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre a rendu visite ce matin à M. von Neurath. Il lui a fait part du sentiment pénible qu'avaient provoqué dans son pays les attaques récentes de M. Goering et de M. Goebbels et la tendance des discours des deux ministres qui avaient représenté la Grande-Bretagne comme responsable de toutes les difficultés du Reich (1).

Sir Eric Phipps a exprimé la crainte que cette attitude ne rendît encore plus difficiles les tentatives de conciliation auxquelles se livre le gouvernement britannique.

M. von Neurath a donné à l'ambassadeur l'assurance que ni M. Goering, ni M. Goebbels n'avaient de mauvaises intentions à l'égard de l'Angleterre, et il s'est efforcé d'atténuer la portée des paroles qui leur étaient reprochées.

436

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2131 à 2133. *Londres, 3 novembre 1936, 22 h. 47.*

(*Reçu :* le 4, 0 h. 30.)

C'est demain que le Foreign Office remettra aux cinq puissances sa nouvelle note concernant le renouvellement du traité de Locarno. Cette note visera les quatre ou cinq points qui font l'objet des divergences les plus accusées, notamment la question des garanties envisagées par rapport au système de Locarno, la situation spécialement revendiquée par la Belgique, les exceptions à l'engagement de non-agression et les méthodes à suivre pour établir les cas d'agression. Les puissances seront invitées à indiquer la procédure la plus opportune pour essayer de résoudre ces divergences.

(1) Le 28 octobre, au Sportpalast de Berlin, Goering, exposant les directives du nouveau « plan de quatre ans», déclarait que le manque de matières premières dont souffrait le Reich était dû au fait qu'il n'avait pas de colonies, alors que l'Angleterre « possède comme colonies un tiers de l'univers ». Le 30, au même endroit, Goebbels affirmait que l'Allemagne ne mettrait pas un terme à ses revendications coloniales.

La position du gouvernement britannique vis-à-vis de ces divers problèmes sera établie dans une seconde note qui ne sera prête que dans quelques jours.

A ce propos, M. Sargent m'a demandé si nous attachions une importance considérable au passage du mémorandum français concernant la garantie de réciprocité des « frontières, *des possessions et dépendances* des hautes parties contractantes » (1). Bien qu'il reconnaisse l'intérêt [technique] de la mention que nous demandons pour fixer un *casus belli* éventuel, il craint que nos suggestions ne se heurtent ici à de sérieuses difficultés. Ce n'est pas sans peine que le gouvernement anglais a réussi à faire admettre à son opinion publique une garantie d'ordre territorial, même limitée à l'Europe occidentale. Le peuple anglais accepterait beaucoup plus difficilement l'extension de la garantie actuelle aux possessions lointaines des puissances qui souscriraient au nouvel accord. En outre, cette extension serait considérée par l'Italie comme équivalant à une garantie spéciale donnée à l'Angleterre par la France au sujet de Malte par exemple, ou à la France par l'Angleterre au sujet de la Tunisie. Cette interprétation, si erronée qu'elle puisse être, ne serait pas de nature à orienter favorablement l'évolution de la politique italienne en Méditerranée. M. Sargent a rappelé enfin que le gouvernement belge avait également marqué sa surprise de notre suggestion à cet égard.

Je lui ai répondu qu'il nous avait paru d'une prudence élémentaire de viser l'hypothèse où une des puissances contractantes, pour tourner la garantie inscrite dans le pacte, commettrait en dehors du territoire métropolitain des actes d'hostilité qui ne manqueraient pas d'avoir une répercussion en Europe. M. Sargent m'a demandé si le Quai d'Orsay ne pourrait trouver une formule beaucoup plus voilée et qui ne prête pas aux mêmes objections. Il m'a répété que le gouvernement anglais tient à ne se trouver en opposition avec la France sur aucun des articles importants du futur accord.

437

M. DE LABOULAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1105 à 1107. *Washington, 4 novembre 1936, 12 h. 48, 12 h. 45, 13 h.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 19 h. 20.)

La majorité obtenue par le président Roosevelt aux élections d'hier a dépassé de beaucoup les espoirs de la plupart de ses partisans et probablement les siens propres. Il ne comptait, m'avait-il dit en mai dernier, que sur « une majorité confortable ».

(1) Paragraphe 5 du mémorandum français transmis le 16 septembre à Londres. Voir ci-dessus, n° 256 (annexe).

Bien que les résultats du vote ne soient pas encore complètement connus, on peut attribuer déjà cinq cents collèges électoraux à M. Roosevelt et douze seulement au gouverneur Landon, sur un total de cinq cent trente et un.

Quant à l'élection parlementaire, les résultats d'hier indiquent que l'administration démocrate conservera une majorité substantielle à la Chambre des représentants comme au Sénat.

L'opposition républicaine au Congrès ne pourra donc entraver, comme on l'espérait dans certains milieux, l'œuvre réformatrice entreprise par M. Roosevelt.

De la consultation populaire qui vient d'avoir lieu, se dégage nettement l'évidence que c'est le président Roosevelt personnellement qui a été le vainqueur de la journée. Non seulement sa popularité n'a pas diminué comme on le prétendait, mais elle paraît avoir augmenté.

Confidentiel. — Nous ne saurions que nous réjouir de ce succès, étant donné les dispositions intimes du Président à l'égard de la France et le vif désir qui l'anime, en dépit des résistances qu'il rencontre au Congrès et dans l'opinion publique, de coopérer dans toute la mesure du possible au règlement pacifique des problèmes qui troublent le monde.

438

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2363 à 2365. Réservé. *Paris, 4 novembre 1936, 22 h.*

Vous avez reçu par le dernier courrier une note résumant les déclarations que m'a faites le 31 octobre l'ambassadeur d'Italie [1] et auxquelles était annexé un aide-mémoire dont M. Cerruti m'avait laissé copie. L'ambassadeur a ajouté, sur le deuxième point, un commentaire qu'il a présenté lui-même comme officiel et qui peut se résumer comme suit :

a. Opposition de l'Italie à la politique de sécurité collective pratiquée jusqu'à présent;

b. De ce point de vue, objection contre l'aménagement du nouveau traité de Locarno sur des bases d'assistance mutuelle;

c. La Société des Nations est fortement atteinte et il est pratiquement impossible de reviser le pacte sans aggraver les divisions entre états intéressés;

d. Nécessité, par conséquent, de recourir à une nouvelle politique qui permette entre les puissances (on ne précise point lesquelles) une collaboration plus étroite que celle qu'a assurée la Société des Nations.

Ces explications ont été fournies au Département le 31 octobre et le discours

(1) Voir ci-dessous, n° 440, annexe III.

de M. Mussolini est du 1er novembre [1] : par avance, elles en ont exactement reflété l'esprit sur des points essentiels. Il apparaît ainsi clairement que les paroles prononcées à Milan sont l'expression d'une politique mûrement délibérée et cette politique va directement à l'encontre des principes fondamentaux que le gouvernement britannique et le gouvernement français se sont employés jusqu'à présent à sauvegarder.

La question se pose donc de savoir si, désormais, la négociation entreprise entre puissances occidentales peut être poursuivie avec des chances de succès sur la base où elle a été engagée, ou si, en présence du fait nouveau que laissaient prévoir les confidences du comte Ciano, les gouvernements de Paris et de Londres n'ont pas le devoir de procéder à un nouvel examen de l'ensemble de la situation.

Les considérations que faisait valoir mon télégramme 2328-2330 [2] prennent encore plus de force. A tout le moins, me serait-il utile de savoir confidentiellement quelles conséquences on entend tirer à Londres des dernières déclarations italiennes : le discours du Trône [3] contient à cet égard une première réponse, mais sommaire, et ce n'est pas dans la note annoncée (votre télégramme 2131) [4], qui sera communiquée à quatre puissances, que nous pouvons espérer trouver une expression complète du point de vue britannique.

439

MÉMORANDUM DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE [5]

Traduction. *Foreign Office, 4 novembre 1936.*

1. Afin de faciliter la négociation d'un nouveau traité destiné à remplacer le traité de Locarno, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, dans son mémorandum du 17 septembre [6], a énuméré différents points sur lesquels il estimait devoir attirer l'attention des cinq gouvernements et qui pourraient être avantageusement discutés par le canal diplomatique avant toute réunion. La liste soumise par le gouvernement de Sa Majesté ne devait, en aucune manière, être considérée comme limitative;

2° Les communications des quatre gouvernements en réponse à ce mémorandum ont maintenant été reçues par le gouvernement de Sa Majesté;

3° Une comparaison des vues exprimées par les cinq gouvernements dans ces communications révèle, de façon assez naturelle, une diversité d'opinions sur certains points. Le gouvernement de Sa Majesté ne voudrait pas proposer de discuter, au stade actuel, chacun des points sur lesquels des vues différentes

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus n° 432 (note).
(2) Publié ci-dessus, sous le n° 418.
(3) Du 3 novembre.
(4) Publié ci-dessus, sous le n° 436.
(5) Le texte original du mémorandum est transmis au Département par la dépêche n° 696 de Londres du 4 novembre.
(6) Publié ci-dessus sous le n° 265 (annexe).

ont été exprimées; mais il voudrait suggérer aux autres gouvernements intéressés qu'il serait utile d'examiner plus à fond celles de ces questions qui touchent à des positions de principe afin de voir si, à la suite d'éclaircissements et de discussions complémentaires, les différentes vues exprimées pourraient être conciliées de façon à permettre aux gouvernements de se mettre d'accord sur certains principes fondamentaux comme base de la conférence qu'ils se proposent de tenir.

4° Les points que le gouvernement de Sa Majesté voudrait ainsi inviter les gouvernements belge, français, allemand et italien à examiner plus à fond, à la lumière des vues qui ont maintenant été exprimées, sont les suivants :

I. *Quelle sera la forme du nouvel accord?*

Le gouvernement de Sa Majesté déclare, dans son mémorandum du 17 septembre, qu'il « suppose que le nouvel accord comprendra certains arrangements de non-agression, par lesquels les participants s'engageraient les uns et les autres à n'attaquer ni à envahir leurs territoires en aucun cas par terre, par mer, par air et à ne pas recourir à la guerre les uns contre les autres ». (Pour les vues du gouvernement de Sa Majesté sur les « exceptions », voir point II ci-dessous). « Le gouvernement de Sa Majesté serait disposé à garantir l'observation de tels arrangements entre l'Allemagne d'une part, la France et la Belgique de l'autre en échange de garanties similaires pour le Royaume-Uni données par la France contre l'Allemagne et par l'Allemagne contre la France ».

Le *gouvernement français* déclare, dans son mémorandum du 30 septembre [1], qu'il « estime que les dispositions du traité de Locarno devraient être maintenues, sauf à y apporter les modifications et compléments que nécessitent les circonstances actuelles ou que l'expérience acquise paraît rendre désirables. De même que le traité de Locarno a pour base une garantie du *statu quo* territorial résultant des frontières entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France et une garantie de l'inviolabilité de ces frontières, le nouvel accord devrait prendre pour base la constatation qu'il n'existe entre les parties contractantes aucun différend territorial avec, comme conséquence, dans leurs rapports mutuels, la garantie individuelle et collective du *statu quo* territorial ainsi que l'inviolabilité des frontières de leurs possessions et dépendances. Chaque signataire s'engagerait envers chacun des autres signataires à ne se livrer à aucune attaque ou invasion par terre, mer ou air et à ne recourir en aucun cas à la force ». (En ce qui concerne les vues du gouvernement français au sujet des « exceptions », voir point II ci-dessous). « En cas de manquement à l'engagement de non-agression, l'assistance, qui ne saurait faire l'objet d'un engagement moins étendu que celui résultant du traité de Locarno, devrait être fournie par les autres puissances signataires à la puissance attaquée. Le gouvernement français tient dès maintenant à déclarer que, sous condition de réprocité, il est prêt à contracter les engagements de garantie et d'assistance ci-dessus visés, à l'égard de chacune des puissances qui seront parties au nouvel accord ».

[1] Publié ci-dessus, sous le n° 313 (annexe).

Le gouvernement allemand déclare, dans son mémorandum du 12 octobre [1], « qu'ainsi qu'il l'a proposé déjà dans son plan de paix du 31 mars dernier, le gouvernement allemand considère que ce pacte doit être essentiellement un engagement de non-agression entre l'Allemagne d'une part, la Belgique et la France d'autre part, avec garantie apportée à cet engagement par la Grande-Bretagne et l'Italie. Pour répondre à la question de savoir s'il y aurait lieu de compléter cette teneur par des engagements de non-agression et des garanties d'autres parties au traité, il conviendra d'examiner si cette extension du système de l'ancien pacte rhénan sert les intérêts de la paix générale et si on peut la réaliser sans ébranler l'équilibre nécessaire du système du traité. Le gouvernement allemand ne pourra se former un jugement définitif sur ce point que lorsqu'il connaîtra les intentions des autres gouvernements intéressés ».

Le gouvernement italien déclare, dans son mémorandum du 18 octobre [2], qu'à son avis « le nouveau pacte devrait conserver les principes fondamentaux du traité de Locarno. Ces principes sont essentiellement constitués par :

« *a.* L'engagement précis de la France, de la Belgique et de l'Allemagne de ne recourir entre elles en aucun cas à la guerre;

« *b.* La garantie conjointe donnée par l'Italie et l'Angleterre aux accords de non-agression entre la France, la Belgique et l'Allemagne qui sont la base du traité de Locarno... Le gouvernement italien a compris que le gouvernement britannique aurait l'intention d'introduire dans le système de la garantie un principe nouveau : celui de la réciprocité. Il semble résulter du mémorandum britannique que le gouvernement britannique serait disposé à renouveler les garanties de Locarno, en ce qui concerne les accords de non-agression entre l'Allemagne, la France et la Belgique, en échange de semblables garanties en faveur de la Grande-Bretagne, de la part de l'Allemagne contre la France, et de la part de la France contre l'Allemagne. Ce qui, dans le communiqué du 3 février 1935, était le principe sur lequel devrait être basé le pacte aérien qui serait ainsi amené à servir de base organique à tout système de garantie du nouveau traité.

« Cette innovation semble au gouvernement italien de la plus grande importance et le gouvernement italien devrait appeler l'attention du gouvernement britannique sur les conséquences qui, à son avis, en découleraient. Tout d'abord, le gouvernement italien a toujours regardé que la véritable force du traité de Locarno résidait dans le fait que l'agresseur se serait dans tous les cas trouvé en face des forces unies de la puissance attaquée et des deux garants. Le caractère conjoint de la garantie italo-britannique et cette union des forces des garants et de la puissance attaquée constituaient l'unité fondamentale, pour tous les effets pratiques, du traité de Locarno. En présence des suggestions contenues dans le mémorandum britannique, le gouvernement italien se demande si cette unité fondamentale serait effectivement maintenue dans un régime de garanties réciproques séparées, ou si le traité de Locarno ne viendrait pas à se scinder en deux systèmes tripartites qui altéreraient fondamen-

[1] Publié ci-dessus, sous le n° 337.

[2] Publié ci-dessus, sous le n° 379 (annexe).

talement la position des garants, supprimeraient le caractère conjoint de la garantie et transformeraient le traité de Locarno, pour tous ses effets pratiques, en deux pactes séparés d'assistance mutuelle : un pacte franco-anglo-allemand et un pacte italo-franco-allemand liés seulement l'un à l'autre d'une manière formelle dans les cadres communs du pacte général. De l'avis du gouvernement italien, cela représenterait un affaiblissement général du système de Locarno, qu'il n'est certainement pas dans les intentions d'aucun des cinq gouvernements de provoquer. Il n'est peut-être pas nécessaire pour le gouvernement italien d'appeler l'attention du gouvernement britannique sur le fait que, le caractère conjoint de la garantie de Locarno une fois affaibli, le traité de Locarno perdrait, non seulement une de ses caractéristiques fondamentales, mais encore une fonction à laquelle une importance essentielle a toujours été, et à juste titre, attribuée ».

Le gouvernement belge déclare, dans son mémorandum du 22 octobre [1], qu'il « estime que cet accord devrait prévoir des engagements de non-agression entre les puissances intéressées... Le gouvernement belge constate avec satisfaction que le gouvernement britannique ne subordonne pas sa garantie privée en faveur de la Belgique à la prestation d'une garantie réciproque. Le gouvernement belge estime que cette question devrait, en ce qui le concerne, se poser dans les mêmes termes à l'égard des autres états qui seraient parties à l'accord et il croit utile d'en préciser les motifs. En raison de la situation géographique de la Belgique, toute agression dont celle-ci serait la victime constituerait une menace directe contre d'autres puissances. En défendant l'accès de son propre territoire, la Belgique contribue de la manière la plus efficace à la sécurité des états qui l'environnent. L'accomplissement de cette mission est de nature à exiger d'importants sacrifices et un très grand effort. Consciente de ses devoirs envers les autres nations comme envers elle-même, la Belgique y est résolue. Elle se crée par là un droit à une aide éventuelle que les puissances menacées à travers son territoire auraient un intérêt vital à lui prêter. Elle croit ainsi remplir jusqu'à la limite de ses forces la fonction qui lui revient dans cette région de l'Europe qui fut si souvent exposée aux ravages de la guerre. La Belgique ne bornera cependant pas là sa contribution à l'œuvre de la sécurité collective. Elle conservera aux obligations inscrites dans le pacte la scrupuleuse fidélité dont elle a fait preuve dans le passé ».

II. *Ces arrangements de non-agression seraient-ils soumis à des exceptions analogues à celles figurant à l'article 2 du traité de Locarno?*

Le gouvernement de Sa Majesté a déclaré dans son mémorandum du 17 septembre qu'à son avis, les arrangements devraient être « soumis à des exceptions analogues à celles figurant à l'article 2 du traité de Locarno ».

Le gouvernement français déclare que l'obligation de non-agression ne doit pas empêcher « l'exercice, par une puissance signataire, du droit de légitime défense, c'est-à-dire du droit de s'opposer à la violation de l'engagement ci-dessus énoncé.... Le bénéfice de ce nouveau traité (et notamment l'obligation

[1] Publié ci-dessus, sous le n° 397 (annexe).

d'assistance qui en découle) ne pourrait pas être invoqué par un état signataire qui manquerait aux engagements qui y sont énoncés ou qui, en Europe, entreprendrait contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'une autre puissance, notamment en dirigeant contre celle-ci une attaque non provoquée. L'assistance ne saurait, par voie de conséquence, jouer à l'encontre d'un état signataire qui, conformément aux principes du pacte de la Société des Nations, s'opposerait à un acte d'agression commis par un contractant [contre] un état non contractant. En énonçant ce principe, le gouvernement de la République se réfère aux dispositions figurant à l'article 2 du traité de Locarno ».

Le gouvernement allemand, « dans son plan de paix du 31 mars dernier, s'est déjà déclaré prêt à contracter vis-à-vis de la Belgique et de la France un engagement de non-agression ne comportant aucune espèce d'exception. Il n'a, à son point de vue, aucune raison d'affaiblir, en demandant telles ou telles exceptions, la garantie de paix que doit constituer la conclusion du pacte de non-agression. Au cas où les autres gouvernements intéressés croiraient devoir insister pour que des exceptions de ce genre fussent prévues, il leur appartiendrait de faire des propositions dans ce sens. Toutefois, le gouvernement allemand se voit obligé de signaler dès maintenant qu'il ne considère pas comme praticable la voie proposée à cet effet par le gouvernement de Sa Majesté britannique dans son mémorandum en date du 17 septembre. A l'article 2 de l'ancien pacte rhénan auquel se réfère le mémorandum, les exceptions pratiquement importantes à l'engagement de non-agression ont été établies en considération des dispositions du pacte de la Société des Nations, en particulier de l'article 16. De l'avis du gouvernement allemand, l'abandon de cette méthode s'impose, parce que d'abord l'interprétation de l'article 16 a donné lieu aux divergences que l'on connaît entre l'Allemagne et les autres puissances locarniennes et qu'ensuite, la discussion est à l'heure actuelle encore absolument ouverte quant à l'application future de l'article 16 et de certaines autres dispositions du pacte de la Société des Nations ».

Le gouvernement italien ne discute pas cette question dans l'attente d'une décision sur la question I.

Le gouvernement belge n'exprime pas d'opinion.

III. *Comment devra être obtenue une décision en cas de violation de l'engagement de non-agression?*

Le gouvernement de Sa Majesté exprime l'opinion que « la question de savoir si l'engagement de non-agression a été violé devrait être soumise au conseil de la Société des Nations. Dans le cas d'une violation flagrante de frontière, les garanties pourraient être en vigueur immédiatement, comme dans le traité de Locarno, en attendant que le Conseil se soit prononcé d'une manière définitive ».

Le gouvernement français déclare que « à tout le moins le mécanisme prévu par le traité de Locarno (art. 4), et qui comporte, d'une part, constatation de l'agression par le conseil de la Société des Nations, d'autre part, en cas d'une violation flagrante du susdit engagement, entrée immédiate en application des

garanties en attendant que le Conseil se soit prononcé d'une manière définitive, devrait être maintenu avec complément destiné à parer au danger d'une agression aérienne subite ».

Le gouvernement allemand « ne considère pas comme nécessaire ni comme indiqué de confier au conseil de la Société des Nations la constatation d'une violation de l'engagement de non-agression et par suite la constatation de la situation prévue pour que joue l'engagement de garantie. Il conviendrait d'examiner si ces [constatations] ne devraient pas être effectuées par les parties au traité en l'espèce non directement intéressées dans le conflit. Il ne saurait plus être question dans le nouveau pacte d'établir une distinction entre les violations flagrantes du traité et les violations d'une autre nature comme le faisait l'ancien pacte rhénan ».

Le gouvernement italien n'exprime pas d'opinion dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le gouvernement belge n'exprime pas d'opinion.

5. Un autre point sur lequel une certaine divergence de vues semble exister concerne le passage du communiqué de Londres du 23 juillet [1] qui était cité dans le mémorandum du gouvernement de Sa Majesté et qui est ainsi rédigé :

« Si un progrès pouvait être réalisé à la réunion des cinq puissances, d'autres questions intéressant la paix européenne devraient nécessairement venir en discussion. Dans ces conditions, il serait naturel d'envisager l'extension du champ de la discussion de manière à faciliter, par la collaboration des autres puissances intéressées, le règlement des problèmes dont la solution est essentielle à la paix de l'Europe ».

Sur ce point, le *gouvernement français* déclare que son mémorandum « ne tient pas compte de toutes les questions qui se poseront au cours de la prochaine conférence et pour la solution desquelles sera indispensable la collaboration d'autres pays. On s'est volontairement limité aux principaux problèmes se rattachant directement à la négociation du traité qui devra se substituer au traité de Locarno et qui, à ce titre, et sous réserve d'une entrée éventuelle des Pays-Bas dans la négociation, n'appelle pas la participation d'autres puissances que celle des signataires de ce dernier traité. Le gouvernement de la République tient à rappeler que, dans l'esprit même de l'arrangement du 19 mars 1936 et du communiqué de Londres du 23 juillet, cette négociation doit être le prélude d'une négociation plus vaste et qui suppose la collaboration de toutes les puissances intéressées ».

Le gouvernement allemand « présume, d'après les termes de l'invitation qui lui a été transmise conformément au communiqué de Londres en date du 23 juillet dernier et sa réponse à cette invitation, que la question dont la conférence devra s'occuper sera celle du remplacement de l'ancien pacte rhénan de Locarno par un nouveau pacte entre l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Le communiqué en question fait prévoir la discussion ultérieure d'autres problèmes intéressant la paix européenne, mais comme le fait ressortir le communiqué lui-même, on ne pourra prendre

[1] Publié ci-dessus, sous le n° 20.

une décision à ce sujet que lorsque le résultat de la conférence des cinq puissances concernant la question à traiter par elle sera acquis. Le gouvernement allemand se voit donc obligé de réserver jusqu'à ce moment-là son attitude en face de la question de savoir si d'autres problèmes pourraient, le cas échéant, être discutés dans la suite et quels pourraient être ces autres problèmes ».

Le gouvernement italien n'aborde pas ce point.

Le gouvernement belge n'exprime pas d'opinion.

6. Le gouvernement de Sa Majesté désire connaître les vues du gouvernement français sur la manière dont cette diversité d'opinions pourrait être conciliée. Il est dans l'intention du gouvernement de Sa Majesté de faire, à une date prochaine, une nouvelle communication au gouvernement français pour lui communiquer ses propres vues sur ces questions.

7. En ce qui concerne la procédure ultérieure, il serait heureux d'être informé si, dans l'opinion du gouvernement français, la meilleure méthode de procédure serait la voie diplomatique ou si une réunion des représentants des cinq puissances serait convoquée.

8. Un mémorandum similaire a été adressé aux gouvernements belge, allemand et italien.

440

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 2031. Secret. *Paris, 4 novembre 1936.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une note relatant une nouvelle conversation que j'ai eue, le 31 octobre, avec l'ambassadeur de Belgique, au sujet de la position de la Belgique au regard de la négociation en préparation entre puissances signataires du traité de Locarno.

Je vous serai obligé d'en donner d'urgence connaissance à titre confidentiel au secrétaire d'État comme suite à la communication visée par ma lettre nº 1918 du 21 octobre [1].

Vous trouverez également sous ce pli, pour votre information confidentielle, deux notes relatant les conversations que j'ai eues également le 31 octobre avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie.

[1] Publiée ci-dessus, sous le nº 388.

ANNEXES

Notes du Ministre

I

Audience de M. de Kerchove, ambassadeur de Belgique

31 octobre 1936.

Je reçois M. de Kerchove que j'ai convoqué pour lui demander s'il n'a pas reçu de réponse plus précise aux questions que je l'avais prié de poser à M. Spaak, conformément à ce qu'il m'avait annoncé.

M. de Kerchove me répond que M. Spaak ne lui a pas adressé de note[1] parce qu'il estime que les diverses déclarations qui ont été faites soit par lui-même, soit par M. Van Zeeland, ont apporté ces précisions. Il ajoute incidemment que M. Spaak n'a pas renoncé à son désir d'une conversation directe avec moi mais qu'il estime préférable, étant donné les réactions possibles d'une fraction de l'opinion belge qui verrait dans sa venue à Paris un acte de contrition, d'attendre encore quelque temps, étant bien entendu qu'il n'a nullement renoncé à ce projet.

Je demande alors à l'ambassadeur de me montrer lui-même quelles sont les précisions nouvelles qui ressortent des déclarations susdites.

Sa réponse confirme celle qu'il m'avait déjà faite dans nos précédentes entrevues : rien de changé jusqu'à un accord nouveau, fidélité jusque là au pacte actuel de Locarno ainsi qu'aux accords de Londres, continuation des conversations d'états-majors, fidélité au pacte de la Société des Nations.

Il ajoute que ce sont les conversations d'états-majors qui offrent au point de vue réaliste la plus sûre des garanties et qui doivent permettre de régler jusqu'aux questions les plus délicates que je lui ai posées. C'est de ces conversations que doivent résulter en effet les accords préalables pour la défense commune de nos deux pays, l'ajustement de nos lignes de défense et de nos plans de mobilisation. Il serait impossible au gouvernement belge comme d'ailleurs, ajoute-t-il, au gouvernement français de faire des déclarations à ce sujet, mais il doit suffire qu'en fait ces accords soient réalisés.

En ce qui concerne l'éventualité d'un système défensif belge restreignant la défense du territoire à une minime fraction, il me déclare avec force qu'il comprend la préoccupation du gouvernement français à ce sujet, puisque ce serait ouvrir à l'Allemagne les voies de l'invasion, et il ajoute que son gouvernement est fermement résolu à défendre le maximum possible de son territoire. Il me répète que la Belgique n'envisage nullement une attitude de neutralité.

Sur la question que je lui avais posée concernant l'éventualité de conversations avec l'état-major allemand, parallèles aux conversations avec l'état-major français, il me répond qu'à une question ainsi posée, son gouvernement ne pourrait répondre officiellement que d'une façon positive, comme il aurait dû d'ailleurs le faire si l'Allemagne lui avait adressé cette demande avec le pacte précédent. Dans ce pacte, en effet, comme dans le nouveau système d'assistance mutuelle envisagé, les contractants étant sur un même pied, il n'est pas possible de refuser aux uns ce que l'on ferait avec les autres.

« Mais tout cela, ajoute-t-il, n'est que théorie. Il paraît évident, en effet, que l'Allemagne ne nous le demandera pas plus dans l'avenir que dans le passé, se doutant bien que nous-mêmes lui demanderions aussitôt communication de son plan de mobilisation.

« Cette question sera d'ailleurs tranchée, comme les autres qui nous intéressent le plus, par les contacts d'états-majors. »

En ce qui concerne le pacte de la Société des Nations et l'article 16, M. de Kerchove estime avec moi que la meilleure méthode est d'examiner ce problème à fond et à part et de poser la question au gouvernement belge, non pas en fonction du discours du Roi, ce qui risquerait de le froisser, mais en faisant état de la réponse du gouvernement belge au mémorandum britannique.

[1] Le ministère belge des Affaires étrangères n'ayant adressé à l'ambassadeur que l'aide-mémoire mentionné ci-dessus, sous le n° 388, annexe II (note).

A ce sujet, je fais part à l'ambassadeur, en le priant d'en aviser son gouvernement, de la déclaration que le comte Ciano a faite à M. de Chambrun sur l'accord cent pour cent existant entre Berlin et Rome sur la question locarnienne. (1)

M. de Kerchove ne croit pas à un accord si complet, mais il constate avec moi que cette déclaration rend plus légitime encore qu'elle n'eût été, en tout état de cause, étant donné la violation allemande du traité de Locarno, une action concertée de la France, de l'Angleterre et de la Belgique.

Il juge désirable — sur ce point, il se rencontre avec M. Eden — qu'une réunion préalable ait lieu entre les cinq participants pour examiner les points litigieux avant d'aborder le fond même du problème et la réalisation d'un accord positif.

Il insiste une fois de plus, comme il l'a toujours fait, sur la nécessité où se trouve son gouvernement de tenir compte d'une fraction de l'opinion belge, sur le fait que son attitude réelle ne peut pas toujours coïncider avec des déclarations publiques, mais que nous pouvons faire confiance à ses sentiments et à son désir de rester en complet accord avec la France et l'Angleterre.

Le langage qu'il m'a tenu, me fait-il observer, n'a pas été concerté avec son gouvernement, qu'il n'a pas eu le temps d'aviser de ma convocation, mais il est persuadé de traduire les sentiments de M. Van Zeeland et de M. Spaak. (2)

II

Audience de M. von Welczeck, ambassadeur d'Allemagne

31 octobre 1936.

L'ambassadeur d'Allemagne m'indique qu'il vient me faire une visite de déférence en s'excusant de n'avoir pu venir plus tôt, par suite d'un accident de cheval.

Il me demande d'abord ce que je pense des événements espagnols et de l'accord de non-intervention.

Je lui réponds que le gouvernement français est toujours partisan de la non-intervention et du maintien du comité de Londres en souhaitant l'observation loyale des engagements pris et une bonne volonté générale pour ne pas envenimer les choses.

M. von Welczeck se plaint de l'attitude agressive, dit-il, des Soviets. A quoi je réponds que les Soviets font à son pays le reproche inverse.

Suit un dialogue sans intérêt pratique sur la situation espagnole, l'ambassadeur mettant en cause le gouvernement auquel il reproche son impuissance, ses excès, etc., et moi-même lui soulignant les exagérations de telles critiques et lui montrant les reproches du même ordre qui peuvent être adressés aux rebelles.

En ce qui concerne le bolchevisme, je saisis l'occasion des critiques que lui adresse M. von Welczeck pour lui demander des explications sur l'attitude de l'Allemagne à ce sujet. Je lui montre combien il serait sans précédent et contraire aux règles normales de la vie internationale que l'Allemagne considérât comme un *casus belli* l'instauration dans un pays quelconque d'un régime qu'elle jugerait bolchevisant ou qui même serait bolcheviste.

Il me répond que telle n'est pas l'intention de l'Allemagne, qu'il faut comprendre les déclarations du Chancelier et de ses lieutenants comme signifiant que l'Allemagne entend se prémunir contre le danger bolcheviste, prendre des précautions défensives, mais nullement se livrer à une agression à ce propos.

Je lui fais observer que certains discours et certains articles de presse pourraient faire croire à une résolution plus agressive.

(1) Voir ci-dessus, n° 410.

(2) La veille, l'ambassadeur faisait part à M. Van Langenhove d'une entrevue qu'il avait eue le matin même avec le directeur politique au Quai d'Orsay, M. Bargeton, et au cours de laquelle il tenait des propos analogues. A l'accusation portée par M. Bargeton contre Bruxelles de ne pas aborder la question des conversations d'état-major dans la réponse belge au mémorandum britannique du 17 septembre, M. de Kerchove opposait les déclarations de M. Spaak au Parlement du 28 sur la poursuite de ces conversations.

Il me fait observer à ce sujet que la presse, même dans les pays de dictature, a toujours des initiatives et des libertés de manœuvre qui ne coïncident pas forcément et littéralement avec l'attitude gouvernementale. Mais son insistance à dénoncer le péril bolcheviste n'en restreint pas moins le caractère rassurant de cette déclaration.

Notre conversation porte ensuite sur la préparation locarnienne. Nous manifestons l'un et l'autre le même désir d'aboutir à un accord, mais je fais observer à l'ambassadeur que cet accord serait impossible si l'Allemagne voulait nous obliger, pour cet aboutissement, à rompre en fait, sinon en droit, avec la Société des Nations. Il nous est impossible de faillir aux engagements que nous avons pris dans le cadre et dans l'esprit du pacte de Genève. Nous ne posons pas à l'Allemagne comme condition qu'elle revienne à la Société des Nations. Réciproquement, nous ne pouvons pas admettre qu'elle prétende nous obliger à rompre avec elle.

M. von Welczeck paraît assez embarrassé par cette manière de poser le problème et ne dit en tout cas rien qui s'oppose à cette conception.

Il me soumet enfin un numéro du journal *Le droit de vivre*, où un article contient une excitation directe à l'assassinat du chancelier Hitler.

Je reconnais aussitôt que c'est inadmissible et tout en lui faisant observer que j'ignorais l'existence de ce journal, qui n'a aucune importance et probablement fort peu de lecteurs, je lui demande s'il souhaite une action officieuse ou désire porter une plainte devant engager une action devant les tribunaux.

Nous tombons aussitôt d'accord pour estimer que la deuxième procédure aurait l'inconvénient de donner une grande publicité à cette excitation au meurtre, et que mieux vaut que je fasse convoquer le directeur du journal en vue d'éviter le retour de pareille incartade.

Il me demande enfin de permettre l'installation d'un consul d'Allemagne à Nancy qui est demandée depuis longtemps par son gouvernement. Je lui réponds que je vais faire examiner la question par mes services.

En résumé : langage très courtois, bonnes paroles, affirmation de bonnes intentions, mais volonté évidente d'enrayer le bolchevisme et effort pour détourner la France de l'U.R.S.S. politiquement et diplomatiquement.

III

Audience de M. Cerruti, ambassadeur d'Italie

31 octobre 1936.

M. Cerruti me déclare qu'il vient me voir de la part du comte Ciano qui désire à la suite des entretiens de Berlin, et dans l'esprit le plus amical, me faire connaître exactement ce qui s'y est passé.

Il m'explique les conditions dans lesquelles ont eu lieu cette entrevue et ce rapprochement provoqués par des circonstances particulièrement favorables à l'Allemagne : le fait que celle-ci n'a pas participé aux sanctions et a ainsi acquis à la fois des bénéfices en devises, plus la reconnaissance de l'Italie; cette gratitude italienne s'est accrue du fait de la reconnaissance du roi d'Italie comme empereur d'Éthiopie. Enfin certains procédés de l'Angleterre, jugés inamicaux par l'Italie (fortifications de Chypre, envois de troupes dans le Levant, constitution de bases aériennes dans la Méditerranée), toutes initiatives qui, souligne-t-il, ont eu immédiatement leur réplique, ont accentué les tendances de l'Italie à une entente plus étroite avec l'Allemagne. D'où les conversations et les accords de Berlin et de Berchtesgaden. Mais rien — et le comte Ciano tient à ce que j'en sois expressément avisé — n'a été fait, ni dit, qui pût porter ombrage à la France. Il me remet à ce sujet la note ci-jointe. (1)

Je lui déclare que j'en prends acte très volontiers et que je le prie de dire au comte Ciano combien je lui sais gré de cette communication.

La conversation se poursuit alors tout d'abord au sujet de la Société des Nations. M. Cerruti me déclare que l'Italie ne la quittera peut-être pas officiellement, mais n'y reviendra sans doute

(1) Non reproduite.

pas en fait. Il critique vivement cette institution à laquelle il reproche son inefficacité et le fait qu'elle est dominée par les petits pays, auxquels il reproche avec amertume le rôle qu'ils ont joué dans l'affaire des sanctions et dans ses suites.

Je lui réponds que la France ne partage pas ces sentiments, qu'elle reconnaît les imperfections de la Société des Nations, mais qu'elle y reste attachée et qu'au lieu de faire état de ses imperfections pour l'enterrer, elle préfère s'efforcer d'y porter remède.

Le gouvernement italien, déclare M. Cerruti, préfère une politique des grandes puissances qu'il croit plus efficace parce que plus rapide et moins embarrassée d'obstacles. Les petites puissances elles-mêmes y auraient d'ailleurs intérêt, car elles ne courraient plus aucun risque d'invasion du jour où les grandes seraient d'accord. Il m'indique comme exemple le problème du désarmement qui serait résolu *ipso facto* pour les petites puissances elles-mêmes, si les grandes s'entendaient à ce sujet.

Je lui fais observer que le problème du désarmement ne peut être réglé sans la Russie, et par conséquent en dehors d'un règlement général, car je ne pense pas que l'Allemagne et l'Italie tiennent à rencontrer spécialement la Russie dans un cercle restreint.

Sa réponse est que la question du désarmement pourrait être réglée en dehors de la Russie qui est, dit-il, sans forces réelles, notamment du fait de l'hostilité des paysans au régime.

Suit un dialogue sur le bolchevisme. M. Cerruti note l'évolution italienne au sujet du bolchevisme. Naguère encore, bons rapports : échanges commerciaux importants (blé dur, pétrole); Mussolini ne redoutait pas le bolchevisme, car quiconque s'avisait d'exercer en Italie cette propagande était emprisonné ou envoyé aux îles. Mais il a changé d'opinion depuis l'attitude de Litvinov à Genève pour l'admission de l'Éthiopie et depuis l'affaire d'Espagne. Cet exposé est, dans son ensemble, analogue à celui que j'ai eu avec l'ambassadeur d'Allemagne. M. Cerruti tient un langage semblable à celui de son collègue, et comme je lui fais la même observation sur le caractère inadmissible d'une sorte d'ultimatum contre le bolchevisme qui aboutirait à considérer comme un *casus belli* l'instauration d'un régime qu'il jugerait identique ou analogue, dans l'Europe occidentale, l'ambassadeur d'Italie se montre assez évasif et embarrassé lui aussi. Il est cependant plus catégorique dans son hostilité que l'ambassadeur d'Allemagne et me déclare que l'Italie et l'Allemagne, dans leur idéologie moins tolérante que celle des pays libéraux et démocratiques, ne sauraient tolérer l'instauration du bolchevisme dans l'Occident. L'Italie, en particulier, qui n'est baignée par d'autre mer que la Méditerranée, ne saurait admettre que le bolchevisme vienne constituer dans ce lac si étroit une menace pour elle.

Je lui réponds que je ne prévois pas, pour ma part, même sous un régime bolcheviste en Espagne, la constitution d'une puissance navale espagnole telle qu'elle puisse inquiéter l'Italie.

En tout cas, me répondit-il, l'Espagne pourrait servir de base contre nous. C'est une considération qui s'ajoute aux sympathies politiques qui nous font souhaiter le succès de Franco (en réalité, il ressort d'une conversation que l'ambassadeur a eue d'autre part avec M. Léger que le plan italo-allemand consisterait, non pas à déclarer directement la guerre à une République espagnole ou catalane « bolcheviste » ou « bolchevisante », mais à couler ou faire couler les transports soviétiques). (1

En ce qui concerne la préparation d'un nouveau pacte de Locarno, l'ambassadeur me déclare que son gouvernement est toujours dans les mêmes sentiments et souhaite vivement qu'on aboutisse à un accord. Son gouvernement, me dit-il, craignait une hostilité foncière de la France envers l'Allemagne, mais je l'ai rassuré à cet égard quand je lui ai déclaré que le peuple de France tout entier et tous les hommes politiques, de M. Cachin à M. Laval, avaient le même désir d'un rapprochement franco-allemand; que celui qui le réaliserait serait l'homme le plus populaire qu'il y ait jamais eu en France...

Restent les modalités de cet accord. Je lui présente les mêmes observations qu'à l'ambassadeur d'Allemagne en ce qui concerne la référence à la Société des Nations. Il me répond que l'Italie s'est bien gardée de faire les mêmes objections et de présenter les mêmes obstacles que l'Allemagne, mais il ne me dissimule pas que l'Italie n'est pas loin de partager les sentiments de cette dernière, et qu'elle est notamment hostile à l'application de l'article 16 auquel, ajoute-t-il, personne ne croit plus.

(1) La note écrite par l'ambassadeur affirmait cependant qu'aucun accord n'avait été conclu entre l'Italie et les rebelles espagnols.

Je lui fais observer que s'il y a des divergences sur le degré d'engagement que comporte cet article, tout le monde est cependant d'accord pour le minimum : l'application des sanctions économiques.

Un autre obstacle aux yeux de l'Italie est son désaccord avec l'Angleterre à propos du refus de celle-ci de garantir l'Italie. Si nous n'avons pas, dit-il, la garantie anglaise, nous ne voyons pas quel intérêt nous pourrions trouver à un nouvel accord.

Il résulte, d'autre part, de cette conversation comme de celle que j'ai eue avec l'ambassadeur d'Allemagne, que l'Allemagne et l'Italie envisagent un règlement européen en dehors de l'élaboration duquel seraient tenues à la fois la Russie et les petites puissances.

M. Cerruti parle enfin du problème des lettres de créance de M. de Saint-Quentin. Il insiste vivement pour que la France manifeste ses bons sentiments pour l'Italie en reconnaissant au roi d'Italie le titre d'Empereur d'Éthiopie. C'est ce qu'ont fait déjà, dit-il, non seulement l'Allemagne, mais aussi le Chili et l'Équateur.

Je lui réponds que le rôle du Chili et de l'Équateur à Genève et en Europe n'est tout de même pas comparable à celui de la France et que s'ils peuvent sans inconvénient reconnaître l'annexion de l'Éthiopie, la France n'est pas dans le même cas. Son attachement à la Société des Nations et le rôle qu'elle y joue l'empêchent de donner le signal d'un manquement envers elle. De plus, l'opinion française est attachée à l'institution de Genève dans la mesure même où elle est animée de ce pacifisme reconnu tout à l'heure par M. Cerruti. De plus, un pays comme la France a un rôle à jouer en Europe, des amitiés, des influences à sauvegarder.

Pour toutes ces raisons, elle ne peut risquer à la fois de manquer à la Société des Nations, à son opinion et à son rôle, en accomplissant un acte que l'Italie n'a d'ailleurs pas demandé aux États-Unis alors que ceux-ci, n'étant pas membres de la Société des Nations, pouvaient plus facilement l'accomplir.

M. Cerruti me répond que la décision prise à l'égard des États-Unis est antérieure à l'attitude adoptée depuis lors par l'Italie, laquelle ne saurait y renoncer, d'autant plus qu'elle ne comprend pas très bien pourquoi la France attache autant d'importance au refus de cette simple formalité.

Je lui réponds que je juge moi-même ce différend un peu ridicule, mais que le ridicule est partagé, puisque si l'Italie peut reprocher à la France de s'obstiner dans son refus, la France peut de même reprocher à l'Italie de s'obstiner dans sa demande, avec cette circonstance que pour l'Italie c'est une simple question d'amour-propre, tandis que pour la France, il y a les autres ntérêts que je viens de lui signaler.

J'ajoute que la France a donné, en Éthiopie et ailleurs, d'autres gages de sa bonne volonté envers l'Italie.

M. Cerruti ne le conteste pas et me rappelle qu'il est heureux des accords de Rome [1] qui subsistent, mais il insiste encore vivement pour que nous nous rendions au désir qu'il exprime au nom de son gouvernement. La raison invoquée par le Négus, dit-il : souveraineté dans la région de Goré, était fausse en septembre dernier, et le sera bien davantage encore prochainement car les troupes italiennes occuperont Goré, à la fin novembre. Il me signale le mauvais effet qui sera produit à Rome, non seulement aux yeux du gouvernement, mais aux yeux de la population, par la quasi fermeture du palais Farnèse et l'absence d'un ambassadeur.

Comme je lui réponds que cette absence est compensée par sa présence à Paris, il me remercie de ce compliment en ajoutant qu'il y a par là même un déséquilibre fâcheux, et il me quitte en me disant à nouveau combien il serait heureux que nous trouvions un moyen de résoudre ou, tout au moins, de tourner la difficulté.

[1] Accords franco-italiens de janvier 1935.

441

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1629 [1]. *Berlin, 4 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 novembre.)

Lorsque le gouvernement soviétique a fait remettre à la Commission de neutralité de Londres ses notes relatives aux affaires d'Espagne[2], une tempête de protestations indignées s'est déchaînée en Allemagne. Toute la presse a dénoncé le geste des Soviets comme une tentative de justification des immixtions dont eux-mêmes se seraient rendus coupables ou qu'ils prépareraient encore. Les nouvelles répandues en divers pays sur l'envoi d'armes et de munitions russes à destination de la péninsule ibérique ont été reproduites ici sous des titres sensationnels; de même, le discours par lequel le commissaire Vorochilov se serait déclaré, le 21 octobre, « prêt à tenir tête à l'ennemi partout où celui-ci voudra se mesurer avec l'armée rouge », a eu un écho retentissant; on y a vu « un nouveau cri de guerre » et « un ordre d'intervention » directe.

Cependant, ces commentaires ne contenaient aucune indication sur l'attitude que prendrait Berlin dans une telle éventualité. Les milieux politiques allemands se sont enveloppés de réserve. Tout en restant très attentifs et résolus, le cas échéant, aux solutions extrêmes, ils ne paraissaient pas, à ce moment, savoir exactement à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de l'U.R.S.S.

Leur opinion ne s'est, en tout cas, reflétée que quelque temps après, dans quelques grands journaux généralement inspirés, qui publient, à ce sujet, des éditoriaux ou des chroniques émanant de leurs correspondants moscovites [3]. Ces articles permettent, du même coup, de faire le point sur l'étape actuelle de la lutte engagée par l'Allemagne nationale-socialiste contre la Russie bolchevique et son action en Europe.

D'après les observateurs allemands, l'Union soviétique, à la suite de ses récents échecs dans les pays occidentaux, abandonnerait peu à peu les méthodes diplomatiques qu'elle avait adoptées en entrant à la Société des Nations et en concluant l'accord avec la France; de façon plus ou moins avouée, elle appliquerait désormais son effort principal à la propagande révolutionnaire. Le Komintern l'emporterait de nouveau sur le commissariat des Affaires étrangères. L'attitude de Moscou en face de la guerre civile espagnole serait une confirmation et une manifestation de cette évolution, que la presse du Reich analyse de la façon suivante :

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Notes des 7, 12 et 23 octobre. Voir ci-dessus, nos 321, 322, 402 (et notes).

(3) *Note du document : Deutsche Allgemeine Zeitung*, 24 octobre ; *Frankfürter Zeitung*, 21, 25 et 31 octobre.

1° Depuis longtemps déjà, les éléments radicaux du parti communiste supporteraient difficilement les atténuations apportées, en pratique, aux principes bolchevistes, spécialement dans le domaine de la politique étrangère. Ils ne comprendraient pas « la tactique qui consiste à faire des distinctions entre les états capitalistes » et à s'allier à certains d'entre eux. Ils ne regarderaient pas sans une grande méfiance les accointances avec des gouvernements bourgeois. Non seulement les « activistes » qui gravitent autour de Dimitrov regretteraient de se voir ainsi entravés dans leur tâche révolutionnaire, mais en outre, plusieurs chefs de l'armée rouge répugneraient à « intervenir pour garantir l'impérialisme de M. Benès. » Ainsi se trouverait, au fond, posée la question qui a fait l'objet de la querelle entre Staline et les trotzkystes. Le gouvernement des Soviets, ne serait-ce que pour éviter de faire renaître, de ce côté, une dangereuse opposition, serait donc amené à pencher vers la gauche;

2° Cette tendance aurait été précipitée, au cours des dernières semaines, par les échecs subis en Europe centrale et occidentale. Les intransigeants de Russie et d'autres sections de la IIIe Internationale auraient accentué leur pression; ils souligneraient que la modération et les combinaisons de M. Litvinov aboutissent à un résultat purement négatif et ne font que lier les mains aux agitateurs du Komintern.

Les accords avec la France et la Tchécoslovaquie, les voyages de M. Laval et de M. Eden à Moscou au printemps de 1935, le rapprochement avec l'Angleterre, l'influence russe sur la Roumanie et la Turquie, les conventions de Montreux, tels sont les faits qui, d'après la presse allemande, ont marqué l'ascension et l'apogée de la diplomatie soviétique. Mais toutes ces positions seraient aujourd'hui très menacées ou même détruites. Le débarquement de M. Titulesco aurait provoqué un revirement de la politique de Bucarest et aurait eu, par là, une répercussion sur l'ensemble de la Petite Entente et l'Entente balkanique. En France, les événements intérieurs et dix-huit mois d'expérience du traité avec l'U.R.S.S. entraîneraient une révision des jugements portés sur l'intérêt d'une collaboration avec ce pays. Le resserrement des relations franco-polonaises, loin d'avoir pour corollaire une entente entre Varsovie et Moscou, soulignerait davantage l'isolement de la capitale rouge. Il n'est pas jusqu'au geste de neutralité de la Belgique qui ne soit également inspiré par une méfiance absolue envers les méthodes collectives et envers la Russie, qui en serait à la fois le protagoniste le plus ardent et le principal bénéficiaire. Enfin, la Grande-Bretagne, dit-on à Berlin, ouvre les yeux au danger et aux manœuvres bolcheviques; les déclarations de M. Baldwin à la Chambre des Communes et l'attitude de lord Plymouth à la Commission de non-intervention montreraient, malgré certaines prudences de forme, que le cabinet de Saint-James désapprouve l'initiative prise par les Soviets à propos des événements d'Espagne;

3° Cette initiative, affirment plusieurs journaux allemands, est bien caractéristique du changement de front des dirigeants du Kremlin. D'après la *Gazette de Francfort*, « ceux-ci sentent et reconnaissent eux-mêmes que le gouvernement de Madrid est, en tout cas, voué à la défaite. Les diversions que l'on pourrait tenter en Catalogne ne seraient pas décisives. Ercoli, un des chefs

du Komintern, avoue maintenant que l'Espagne n'est pas mûre pour le marxisme. Néanmoins, c'est à ce moment qu'on menace à grand fracas d'intervenir. C'est que, suivant la tactique bien connue, il faut frapper l'imagination des peuples et entretenir, dans le monde, l'ardeur révolutionnaire ».

Toutefois, les feuilles du Reich ne semblent pas croire que les Soviets iront jusqu'aux dernières conséquences de leur ultimatum et qu'ils agiront ouvertement. « Vraisemblablement, écrit la *Gazette de Francfort*, ils ne déchireront pas entièrement le voile dont ils ont recouvert, jusqu'à présent, leurs interventions. D'ailleurs, s'ils se retiraient de la commission de Londres, il n'est pas dit que celle-ci disparaîtrait; le front européen n'en serait peut-être que plus serré. » Ces paroles traduisent un certain sang-froid; mais elles ne doivent pas faire oublier l'attention et la résolution farouche avec lesquelles l'Allemagne observe le développement de la situation. « Les récentes conversations germano-italiennes, ajoute en effet le journal francfortois, ont marqué qu'il y a une limite à ne pas dépasser. »

Il est également intéressant de relever l'importance que les comptes rendus allemands attachent aux influences anarchistes parmi les divers facteurs de la guerre civile espagnole, et les rapprochements qu'ils font, à ce sujet, avec les querelles intérieures de l'U.R.S.S. Le tableau qu'ils dressent des rivalités qui divisent le camp révolutionnaire peut se résumer ainsi : « Les émissaires de Moscou sont arrivés à Madrid à constituer un gouvernement selon leurs désirs. Il n'en est pas de même en Catalogne et, dans la capitale même, ceux que Staline qualifie de trotzkystes ont réussi à gêner sensiblement le ministère Largo Caballero. En Russie, le G.P.U. a massacré ses adversaires de gauche, à la suite du procès de cet été, mais son pouvoir n'a pu s'étendre jusqu'en Espagne. » Ces réflexions évoquent de façon singulière l'attention avec laquelle l'Allemagne a suivi, et suit actuellement encore le mouvement d'opposition qui paraît se manifester contre le gouvernement soviétique (cf. ma dépêche nº 1354, du 2 septembre) [1].

4º Si l'on en croit la presse germanique, la propagande accrue à laquelle se livrerait de nouveau le Komintern s'étendrait déjà à de nombreux pays. La *Gazette de Francfort* veut en voir une preuve dans l'attitude actuelle de M. Maurice Thorez et des communistes français à l'égard du ministère Blum.

Pour cette tâche révolutionnaire, Moscou se sentirait d'ailleurs les coudées franches, depuis que s'est relâchée la pression japonaise en Extrême-Orient. Les accords conclus, il y a quelques semaines, entre l'empire du Soleil Levant et l'U.R.S.S. ont été remarqués à Berlin et commentés de façon peu favorable (cf. ma dépêche nº 1619 du 2 novembre) [2].

Mais, dans l'ensemble, le IIIe Reich ne cache pas qu'il est satisfait de l'évolution présente. Il se flatte d'arriver bientôt à séparer la Russie des puissances occidentales. Ainsi, les violentes diatribes qui ont atteint à Nuremberg leur point culminant ont eu un résultat, ne serait-ce qu'en suscitant dans beaucoup

[1] Non reproduite, elle était surtout consacrée à la presse allemande et à ses articles sur la situation intérieure de l'U.R.S.S.

[2] Dépêche non reproduite (revue de presse).

d'endroits la crainte de graves complications. La manœuvre a réussi. La *Deutsche Allgemeine Zeitung* le constate avec plaisir : « La position tranchée adoptée par le national-socialisme et ses vives critiques à l'égard du bolchevisme ont certainement contribué à influencer l'Europe ». Les dirigeants hitlériens croient avoir d'autant plus de raison de se réjouir que, par une sorte de ricochet, l'Union soviétique subirait de plus en plus l'influence des extrêmistes et se révélerait telle que Berlin l'a toujours dépeinte : destructrice de tout ordre social et international et incapable de s'associer à aucune œuvre de collaboration pacifique.

Dans le domaine de la politique extérieure, comme souvent dans celui de la politique intérieure, le national-socialisme et le communisme, en dépit ou plutôt en raison même de leur hostilité, s'épaulent mutuellement et se poussent réciproquement aux extrêmes. Toutefois, il est incontestable que, dans la partie actuellement engagée, c'est l'Allemagne qui mène le jeu. Sans doute doit-elle veiller à ne pas être entourée ni gagnée insidieusement, grâce aux difficultés économiques, par le danger bolcheviste. Mais son espoir est de voir « la Révolution se dévorer elle-même comme en Espagne », et surtout sa tactique est de constituer un front excluant « l'ennemi commun qu'elle a obligé à se démasquer ». C'est pourquoi l'article de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, par exemple, se termine par un appel adressé à l'Europe « en faveur d'un arrangement pacifique ». On ne peut cependant s'empêcher de remarquer qu'au moment même où retentit cet appel, Berlin ébauche avec Rome une entente qui a pour objet de dicter les conditions de cette paix dont il se prétend partisan.

442

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2151, 2152. *Londres, 5 novembre 1936, 12 h. 58.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 15.)

Suite à mes télégrammes nos 2145-2146 (1).

La séance d'hier a montré que la technique des accusations a fait de remarquables progrès et que certains délégués savent étayer leurs plaintes avec des précisions concrètes qui impressionnent beaucoup plus le Comité que les allégations assez vagues fournies aux séances précédentes. La délégation italienne en particulier semble être en possession d'une large documentation

(1) Document non reproduit, qui rendait compte de la séance du 4 novembre au Comité de non-intervention. En fin de séance, notamment, les représentants de l'Allemagne, de l'Italie et de l'U.R.S.S., sur « un ton plus que vif », s'accusèrent réciproquement de toutes sortes de manquements à l'accord.

empruntée à la presse de tous les pays ainsi que de témoignages dont la source sera citée au besoin.

En même temps, il est apparu qu'entre ces accusations et les dénégations formelles de l'adversaire, le Comité ne saurait prendre position. Aussi les parties en présence se rabattent-elles sur des déclarations générales de caractère politique qui enveniment le débat sans répondre à la tâche essentielle qui nous incombe. Personne cependant ne semble désireux pour le moment de pousser les choses aux dernières limites et d'abandonner le Comité. C'est pourquoi j'ai proposé hier de laisser provisoirement au second plan les plaintes concernant les manquements et de donner la priorité à l'étude des moyens de contrôle qui apporteront au Comité des éléments de discussion plus solides.

Un fait caractéristique à relever en dehors de la coalition habituelle de l'Allemagne, de l'Italie et du Portugal a été l'intervention évidemment préparée à l'avance de l'Autriche et de la Hongrie en faveur de la thèse italienne. Le représentant de l'U.R.S.S. s'est défendu non sans habileté, mais son isolement est toujours manifeste et les diatribes allemandes ou italiennes contre la propagande communiste rencontrent un certain succès même chez ceux qui reconnaissent que la Russie n'est pas la coupable dans les manquements commis jusqu'ici [1].

443

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1639 [2]. *Berlin, 5 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 novembre.)

Prononcé au lendemain des conversations que le comte Ciano avait eues avec M. Hitler et qui avaient été elles-mêmes soigneusement préparées par les entretiens de M. Mussolini avec M. von Hassell, ambassadeur d'Allemagne, le discours de Milan [3] a répondu aux espoirs du Reich. « Les Français s'attendaient-ils donc à autre chose? » demandait ironiquement la *Gazette de Berlin à Midi* dans son édition du 2 novembre, en apprenant la déception qui s'était manifestée à Paris. Les Allemands, quant à eux, ne s'attendaient pas à autre chose. Ils savaient que le Duce, devenu leur meilleur ami, exprimerait, sur la plupart des problèmes de politique extérieure, une pensée commune aux hitlériens et aux fascistes. Ils ont été flattés, néanmoins, de

(1) Ce télégramme a été retransmis à Rome sous les n°s 1350-1351.

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Discours prononcé le 1er novembre. Voir ci-dessus, n° 432 (note).

la place exceptionnelle qu'il a faite à leur pays au cours de ses déclarations et ils s'en sont vivement réjouis.

Cette approbation s'est traduite dans les commentaires des principaux journaux de la capitale. Les Paul Scheffer et les Silex ont marqué leur contentement qu'entre Rome et Berlin, l'entente fût à ce point réalisée. Ils n'ont formulé aucune réserve sur le fond du discours. Aussi bien celui-ci n'était-il que le reflet des conceptions sur lesquelles les deux cabinets, à la suite de longs pourparlers, étaient tombés d'accord.

En haut lieu, cependant, l'accueil n'a pas été aussi chaud qu'on aurait pu le supposer. La Wilhelmstrasse, notamment, n'a pas paru pleinement satisfaite. Non pas que les idées exposées par M. Mussolini lui aient déplu. Elle aurait eu mauvaise grâce à s'en plaindre. Mais elle a regretté le ton qu'il avait employé et son excès de franchise. Qu'il découvrît son jeu, cela le regardait. Il était plus grave qu'il eût, en même temps, révélé au grand jour les arrière-pensées de la politique du Reich. « Il a parlé clairement, trop clairement, peut-être », écrivait, dans la *Gazette de Francfort*, M. Kircher qui entretient d'étroites relations avec l'office des Affaires étrangères. Des deux diplomaties, la diplomatie allemande est, actuellement, la plus soucieuse de sauvegarder les apparences. Elle eût souhaité, de la part du chef du gouvernement italien, moins de brutalité et davantage de souplesse. Une ombre a passé sur le front de ses dirigeants. Dès le début, le Duce s'avérait un allié difficile à tenir; imprudemment, il allait de l'avant.

Bien entendu, la remarque ne s'appliquait pas à l'ensemble du discours de Milan. Tout ce que M. Mussolini a dit de la Société des Nations a été jugé excellent, M. Hitler ne se serait pas servi de termes différents. « Que la Ligue se réforme ou qu'elle meure! » s'est écrié le dictateur romain. Tel est bien le sentiment des Allemands, dont l'aversion à l'égard de l'institution genevoise n'a fait qu'augmenter depuis qu'elle est devenue, à leurs yeux, un instrument de propagande entre les mains des Soviets. Chaque coup qu'elle reçoit est salué, ici, par des exclamations de joie. On ne pense qu'à l'humilier et à la ridiculiser. L'Allemagne, qui n'a probablement jamais songé sérieusement à y rentrer, n'y songe pas plus aujourd'hui. Elle n'envisagerait la possibilité d'un retour que si la Ligue se transformait au point de devenir méconnaissable, si elle bannissait de son pacte une procédure gênante pour des états plus préoccupés des réalités de la vie que des formules juridiques, si elle supprimait l'article 16, si elle modifiait l'article 19 sur la révision des traités. Le Reich consentirait à être membre d'un club où l'on échangerait des vues générales sur l'avenir de l'Europe; il refuse de s'engager dans un labyrinthe dont, moins que d'autres, il connaît les détours et qui lui apparaît rempli de chausse-trappes.

Le mépris avec lequel M. Mussolini a rejeté les notions, particulièrement chères à Paris, à Londres et à Genève, du désarmement, de la sécurité collective et de la paix indivisible, est partagé par le gouvernement national-socialiste. Sur ces points, il avait même son opinion faite bien avant le gouvernement fasciste et il a entraîné celui-ci dans son sillage. Plus encore que le passage spécialement consacré à la France dont la presse a complaisamment souligné la sécheresse, cette attaque du Duce contre les principes qui commandent

la politique française depuis 1919 lui a été agréable. A son avis, il sera difficile désormais de démolir ou de tourner l'obstacle que le discours de Milan vient de dresser entre Rome et Paris.

Rien à critiquer non plus à la déclaration concernant le bolchevisme. On eût souhaité toutefois, à Berlin, que les Soviets y fussent expressément mentionnés. Mais si l'on se souvient des rapports très corrects qui avaient existé, jusqu'à présent, entre l'Italie et l'U.R.S.S., l'attitude nouvelle adoptée par M. Mussolini doit être considérée comme un succès pour M. Hitler et mérite d'être inscrite à l'actif de sa diplomatie.

Cela posé, la Wilhelmstrasse aurait préféré que le Duce n'insistât pas aussi lourdement sur « la verticale Rome-Berlin, axe autour duquel peuvent venir se grouper tous les pays ». Certes, la politique allemande n'est pas hostile à la formation, au centre de l'Europe, d'un bloc dont les principaux piliers seraient le Reich et l'Italie et qui comprendrait la Pologne, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et, éventuellement, la Roumanie. Ses efforts tendent, au contraire, à la réalisation d'un pareil plan qui permettrait à l'Allemagne de dominer le continent du Rhin à la Vistule et de la Baltique à l'Adriatique. Elle ne vise pas d'autre but. Pour l'atteindre, elle met en œuvre toutes ses finesses, tout son art. Elle sait, par expérience, ce qu'il en coûte de brusquer les événements. La partie qu'elle a perdue en 1918 l'a rendue prudente et patiente. Elle considère, d'ailleurs, que le temps travaille en sa faveur, qu'un jour viendra où la France se repliera sur elle-même et sur ses colonies, où l'Angleterre sera absorbée par les difficultés croissantes que lui causera son empire, où la Russie aura à défendre contre le Japon ses possessions asiatiques. Mais la réussite exige le secret sur les projets d'avenir, une tactique nuancée s'abritant derrière un désir de bonne volonté et de collaboration européenne.

Dans ces conditions, était-il opportun que le Duce embouchât la trompette et proclamât les desseins de l'Allemagne et de l'Italie? N'eût-il pas été mieux inspiré et plus adroit en ne disant pas ce que l'on se propose précisément de faire? Les diplomates de l'office des Affaires étrangères ont promené des regards inquiets sur les capitales; ils se sont demandé si la crainte d'une hégémonie de Rome et de Berlin ne servirait pas la cause de la Société des Nations et ne procurerait pas à la Ligue un regain de sympathie. Ils ont eu peur que le langage de M. Mussolini ne fît ressortir l'intransigeance des régimes hitlérien et fasciste et ne les désignât, dans le cas d'un échec des négociations sur le pacte de l'ouest, comme les véritables responsables de la division et des troubles de l'Europe. Or ce sont les Français, juristes impénitents, que l'on entend, ici, charger de toutes les fautes. Un peu plus de dissimulation de la part du Duce aurait donc été de meilleure politique.

Le chef du gouvernement italien aurait fait à la Grande-Bretagne ses offres de réconciliation sur un ton moins impérieux que les dirigeants du Reich s'en seraient également félicités. Ils ont redouté que les Anglais ne le prissent de haut et que la tension ne s'aggravât entre Londres et Rome. L'empressement avec lequel la presse berlinoise a affirmé que les journaux britanniques se montraient, dans l'ensemble, assez satisfaits du discours de Milan a prouvé

que l'on n'avait pas été sans appréhension à la Chancellerie et à la Wilhelmstrasse. Il est vrai que les lieutenants du Führer ne se sont pas gênés, pendant ces dernières semaines, pour critiquer l'Angleterre et l'accabler de leurs sarcasmes et de leurs récriminations. Dans leurs récentes harangues, M. Goering et M. Goebbels ont poussé si loin la violence, lorsqu'ils ont abordé le problème colonial (1), que le Foreign Office a invité sir Eric Phipps à effectuer. auprès du baron von Neurath, une démarche de protestation. Mais l'Allemagne tient à limiter nettement le terrain de la mésentente. Qu'on lui rende ses colonies, qu'on lui facilite l'accès aux matières premières dont son territoire est privé, et plus rien ne s'opposera, à l'en croire, à un rapprochement germano-anglais qui demeure son suprême désir.

Le Duce n'avait-il pas compromis ce beau projet? La façon dont il s'était exprimé, le 1er novembre, ne risquait-elle pas d'irriter le cabinet Baldwin, de lui donner à penser qu'il se trouvait en présence d'une action concertée de Rome et de Berlin et de le précipiter dans un camp adverse? C'eût été payer bien vite, et d'un prix bien élevé, l'amitié de l'Italie! Les Allemands n'ont, en effet, nullement renoncé à l'espoir de neutraliser l'Angleterre dans un conflit qui mettrait aux prises les principaux pays du continent. Ils ne veulent pas retomber dans l'erreur commise en 1914, et ils estiment qu'une des conditions d'une victoire future, c'est de n'avoir pas contre eux la première marine du monde. Plus modestes que le Duce, qui a terrassé le Lion de Juda, ils ont gardé trop vivant le souvenir de quatre années de blocus pour se permettre, comme lui, de braver l'Angleterre.

Enfin, on a regretté à Berlin que M. Mussolini eût proclamé, d'une manière aussi brutale, sa magyarophilie et son désir de réparer les injustices qui auraient été commises à Trianon. Le Reich, dont les sympathies pour les Hongrois sont flagrantes, et qui est lié avec le gouvernement de Budapest par des accords d'états-majors, a toujours estimé préférable de ne pas se livrer, vis-à-vis de la Hongrie, à des démonstrations bruyantes. Tout d'abord, c'est un allié traditionnel et sûr; il n'est donc pas utile de rompre des lances en sa faveur. Cela ne modifierait en rien les rapports extrêmement cordiaux qui existent déjà entre les deux peuples. En outre, les nationaux-socialistes ne se sont jamais passionnés pour les revendications territoriales des Hongrois et, depuis leur arrivée au pouvoir, ils n'ont pas cessé de les traiter assez cavalièrement. Le sentiment que la minorité allemande est plus heureuse dans la Roumanie actuelle que dans la Hongrie d'avant la guerre explique, en partie, leur attitude.

Mais surtout, les dirigeants hitlériens poursuivent, à l'égard de la Petite Entente, une politique qui exclut toute manifestation tapageuse au profit de son principal adversaire. Le bloc que constituent la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, ils refusent de le considérer comme un tout et ils s'efforcent de le dissocier (2). C'est à Belgrade, qui passait pour être le moindre centre de résistance, que le Reich a commencé son opération.

(1) Sur leurs interventions, voir ci-dessus, n° 435 (note).

(2) Par télégramme nos3546-3547, du 5 novembre, l'ambassadeur avait déjà indiqué cette constatation.

Il n'a ménagé à la Yougoslavie ni ses flatteries, ni ses témoignages d'amitié. Il y a envoyé M. Goering et M. Schacht. Il lui a offert, sur le terrain économique, des avantages essentiels et vient encore, au cours des négociations commerciales de Dresde, de favoriser, dans une importante mesure, l'agriculture serbe. Nul doute qu'il n'attende de ces sacrifices des compensations dans d'autres domaines. La Roumanie est également l'objet de nombreuses avances et l'on assure que M. Goering, dont le gouvernement de Bucarest avait, jusqu'à présent, écarté les invites, ne tarderait pas à y effectuer un séjour au cours duquel il participerait à une chasse. Se gagner deux des membres de la Petite Entente pour isoler le troisième, la Tchécoslovaquie, le battre et le morceler, telle est l'une des pensées fondamentales qui dictent la conduite des chefs du régime.

Or, voici que M. Mussolini révèle, *urbi et orbi*, les manœuvres de l'Allemagne. En annonçant à Milan qu'il compte être, à la fois, le protecteur des Hongrois et des Yougoslaves, il laisse entendre que, seuls, les Tchèques et les Roumains devront, dans son esprit, restituer les territoires acquis par le traité de Trianon et il esquisse une nouvelle carte de l'Europe danubienne, sur laquelle la Hongrie et la Yougoslavie figureraient dans le même groupement, aux côtés de l'Allemagne et de l'Italie. Les déclarations de Milan n'ont pas manqué de produire leur effet. A Prague, à Bucarest, à Belgrade aussi, la presse a réagi fortement. Les Allemands l'ont noté avec regret et ils se sont demandé si le discours du Duce n'aurait pas pour conséquence de resserrer les liens des états de la Petite Entente.

Si l'on voulait, d'un mot, résumer le jugement que portent les milieux dirigeants berlinois sur M. Mussolini, on pourrait dire que son discours les a confirmés dans l'opinion qu'il est un ami puissant, utile, mais incommode.

444

M. Aris, Attaché financier de France à Berlin,
à M. Baumgartner, Directeur du Mouvement général des fonds.

D. C. nº 2102. (1) *Berlin, 5 novembre 1936.*

La politique économique du IIIe Reich a toujours été tiraillée entre deux tendances fondamentales : celle des nationaux-socialistes intransigeants, partisans de l'autarcie économique et de la mainmise de l'Etat sur les moyens de production, et celle des milieux industriels résignés à de larges sacrifices dans l'ordre de la liberté des entreprises, mais soucieux de sauvegarder l'essentiel des principes capitalistes.

Il semble que le Dr Schacht ait toujours tenté, au prix de difficultés sans cesse renaissantes et de vicissitudes diverses, de maintenir un compromis

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

entre ces deux tendances. Dans la situation actuelle, le contrôle rigoureux de l'activité des entreprises, la surveillance étroite des prix, la limitation de fait des dividendes donnent satisfaction aux uns, le maintien de la structure traditionnelle de la grande industrie apporte aux autres un apaisement.

Sous l'influence des événements de ces dernières semaines, il apparaît que cet équilibre instable tend de nouveau à se rompre. Les récentes dévaluations monétaires qui se sont développées autour de l'Allemagne ont singulièrement aggravé, comme nous l'avons déjà fait ressortir, la situation du commerce d'exportation et assombri les perspectives d'expansion économique qu'entrevoyait le Dr Schacht au cours de l'été passé et qui devaient renforcer une capacité d'achat si déficiente. Les événements politiques ont confirmé, bien entendu, le régime dans son ferme propos d'accélérer le réarmement du pays et de consolider les points faibles de sa puissance de résistance en cas de conflit. Il est également permis de supposer que le gouvernement du Reich, sensible à l'écho de certains mécontentements dans les milieux ouvriers à la suite du renchérissement continu du coût de la vie et des difficultés de ravitaillement, pense avoir trouvé un dérivatif patriotique dans une croisade contre une prétendue conspiration du monde entier qui tient l'Allemagne en quarantaine et justifie les plus pénibles sacrifices.

Toutes ces circonstances concourent à renforcer la position des extrémistes du parti et expliquent l'évolution actuelle. Si le Dr Schacht a conservé son influence réelle — et l'avenir seul nous l'apprendra — il n'en est pas moins symptomatique de constater qu'il a dû cacher son pavillon et s'abriter derrière les uniformes du général Goering. « Ce ne pouvait être évidemment des techniciens, embarrassés de leurs préjugés professionnels, qui pouvaient s'attaquer à une tâche politique aussi imposante que le programme de quatre ans », proclame dans son éditorial la revue économique du parti national-socialiste. Et le général Goering lui-même, au cours de ses déclarations du Sportpalast [1], a interpellé ironiquement à son tour les industriels dans les termes que l'on sait.

Cette menace proférée sur un ton sarcastique est à retenir. Elle traduit un état d'esprit que l'on retrouve dans les rubriques économiques des principaux journaux berlinois et révèle l'exécution d'un mot d'ordre.

Dans la *Berliner Börsenzeitung*, le rapporteur ministériel Fritzsche, après avoir déclaré que le succès exigeait avant tout la fixité des salaires et des prix, souligne que dans ce domaine les entreprises privées, qui ont d'ailleurs besoin de l'appui de l'Etat, peuvent apporter leur contribution dans l'intérêt de tous. Aux associations industrielles, et tout particulièrement aux cartels, incombe d'après lui un devoir bien défini, dominé par le souci d'éliminer toutes les considérations égoïstes qui pourraient heurter les exigences de la politique économique actuelle.

Dans le *Berliner Tageblatt*, M. Kastenholz relève, lui aussi, que le discours de mercredi a fait appel à la collaboration de l'initiative privée, et il insiste sur le devoir impérieux assigné en même temps au patronat d'user de cette

[1] Voir ci-dessus, n° 435 (note).

licence. A son point de vue, la liberté des entreprises subsistera dans l'avenir en fonction de l'activité déployée par les industriels et par les groupements économiques pour servir les desseins de l'Etat, et non pas de leur habileté plus ou moins grande à obtenir des commandes ou des faveurs. La nouvelle concentration de l'autorité va permettre d'atteindre de nouveaux objectifs, résolument, avec les groupements industriels, sinon contre eux. La raison d'être de l'économie privée, c'est de montrer plus de prévoyance, de vitalité, de rapidité dans l'exécution que la bureaucratie, et d'épargner ainsi à l'Etat une grande partie du travail. Le nouveau pouvoir entend évidemment faire le moins d'administration possible. Mais s'il le faut, il peut agir tout autrement. Les groupements économiques jouent aujourd'hui leur dernière chance.

La situation actuelle mérite donc d'être soigneusement observée. L'évolution présente, en contribuant à tendre les énergies, à dériver les mécontentements sur les nations étrangères, à favoriser l'indépendance du pays au prix d'absurdités économiques, aggrave incontestablement les risques de guerre. En même temps, elle annonce sans aucun doute, en politique intérieure, un renforcement des tendances socialisantes qui ne cessent de lutter au sein du parti.

445

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 3557 à 3559. *Berlin, 6 novembre 1936, 18 h. 11, 18 h. 12, 18 h. 13.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 40, 18 h. 50.)

La netteté avec laquelle M. Eden a marqué hier aux Communes l'attachement de la politique anglaise à la Ligue des nations et sa volonté de garder avec la France d'excellentes relations [1] n'a pas été très goûtée à Berlin. On n'y a pas non plus beaucoup aimé la protestation du ministre qui, à son tour, s'est élevé contre la thèse qui voudrait rendre l'Angleterre responsable des difficultés économiques du IIIe Reich. Tout de même, l'accueil réservé

[1] Ce discours, du 5 novembre, préconisait la réforme de la Société des Nations (modification de la règle de l'unanimité indispensable jusqu'alors à une action préventive du Conseil ; nécessité de ne pas borner l'activité de Genève à un rigide maintien du *statu quo*, etc.). Il abordait ensuite le problème des relations de la Grande-Bretagne avec divers pays. Les relations étaient cordiales entre « les deux grandes démocraties de l'Europe occidentale » ; entre Londres et Berlin, elles pouvaient être excellentes sur le plan politique, à condition qu'elles ne fussent pas exclusives ou dirigées contre un tiers pays. M. Eden admettait la possibilité de soulager l'économie allemande dans la mesure où ses difficultés naissaient de restrictions internationales. Vis-à-vis de l'Italie, il affirmait : « Il n'y a jamais eu pour nous de querelle anglo-italienne » et, tout en soulignant que la Méditerranée constituait pour l'Angleterre une « artère principale » et non une commodité, il accueillait avec satisfaction les assurances du discours de Milan de ne pas menacer cette voie. Il justifiait, enfin, le réarmement anglais par la nécessité d'assurer, avec le maintien de la paix, l'autorité britannique indispensable à un règlement général européen.

aux déclarations du chef du Foreign Office n'est pas mauvais. On a noté en effet que M. Eden n'avait à peu près rien dit de la Russie et ... [1] s'est cru d'autant plus en droit d'interpréter ce silence dans un sens défavorable à l'U.R.S.S. que les Communes ont paru approuver par la suite les paroles sévères de M. Winston Churchill, paroles qui, pour la première fois depuis longtemps, ont valu à celui-ci un bon point de la presse allemande.

On a remarqué en outre que M. Eden avait admis la nécessité de réformer la Société des Nations.

On n'a pas été insensible enfin au fait qu'il s'est adressé à l'Allemagne sur un ton courtois et conciliant, qu'il a répudié toute idée d'un encerclement dirigé contre elle, et qu'il lui a laissé entrevoir la possibilité de lui accorder une aide d'ordre économique.

Pour ces raisons, auxquelles il faut peut-être joindre le souci de ne pas imiter la brutalité de M. Mussolini et la préoccupation constante de ménager la Grande-Bretagne, malgré les bourrades qu'on ne croit pas inutiles de lui administrer de temps en temps, le discours du secrétaire d'Etat britannique a été commenté sans enthousiasme mais avec prudence, et de manière à ne pas gêner les contacts et conversations ultérieurs.

446

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3565, 3566. *Berlin, 6 novembre 1936, 20 h. 33, 20 h. 31.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

L'émission annoncée aujourd'hui d'un nouvel emprunt de 500 millions de marks est la conséquence normale du système appliqué méthodiquement par le Reich. Ce système consiste à faire refluer dans les caisses de l'Etat la partie des crédits à court terme créée pour les besoins du réarmement et des grands travaux qui s'immobilise en disponibilités et à la reverser dans le circuit. On y gagne de se procurer ainsi de l'argent liquide et de pouvoir débloquer un certain nombre de traites de financement qui encombrent le portefeuille de la Reichsbank. En même temps, on parle de consolidation de la dette et l'on revendique le mérite de pratiquer une saine orthodoxie financière, qu'on oppose volontiers aux fantaisies imprudentes de certains autres pays. Mais il n'y a là qu'un trompe-l'œil. Car l'ordre de grandeur de l'amortissement ainsi réalisé est évidemment infime par rapport à celui du montant total des engagements contractés par le Reich. Pour trois milliards qui ont été consolidés jusqu'à ce jour, il en reste au moins une trentaine qui ne le sont pas.

[1] Lacune de déchiffrement.

447

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2167 à 2172. Réservé. *Londres, 6 novembre 1936, 23 h., 23 h. 11.*

(*Reçu :* le 7, 1 h.)

J'ai demandé au secrétaire d'Etat s'il avait quelque chose à ajouter pour votre information au mémorandum qu'il m'a remis avant-hier [1]. M. Eden m'a confirmé que le Foreign Office est en train d'élaborer une note exposant les vues britanniques sur les différents points visés par ce document; elle sera prête dans le courant de la semaine prochaine. Il préfère attendre pour m'en parler que sa propre position ait été tirée au clair par les services de son département.

J'ai fait remarquer que notre point de vue avait été développé avec tant de détails et de précisions qu'un nouvel exposé ne semble pas nécessaire. M. Eden en a convenu. En ce qui concerne la question posée au paragraphe 7, il a paru douter qu'il fût possible d'organiser dès maintenant une rencontre entre les représentants des cinq puissances. Mon collègue italien m'avait déjà indiqué que cette suggestion lui paraissait prématurée.

Secret.

J'ai porté ensuite l'entretien sur l'attitude de la Belgique. Après avoir donné connaissance au secrétaire d'Etat de vos conversations du 31 octobre avec le comte de Kerchove de Denterghem [2], j'ai insisté sur l'intérêt que vous verriez à ce que le gouvernement britannique s'efforce d'obtenir que la Belgique reste strictement fidèle aux engagements de l'article 16. M. Eden m'a dit qu'il avait examiné cette question de l'article 16 et qu'il n'était pas bien sûr que l'on pût en arguer pour contraindre un pays qui désire rester neutre à entrer dans le conflit, ce qui se produirait forcément si nous utilisions le droit de passage, au cas où nous serions attaqués par l'Allemagne.

J'ai attiré son attention sur le danger d'affaiblir la portée d'un des articles essentiels du pacte à un moment où, comme il l'a dit lui-même à la Chambre des Communes, il est si nécessaire de maintenir le prestige de la Société des Nations. J'ai observé d'autre part qu'au point de vue militaire, cette faculté présentait une importance capitale pour notre défense et pour la sécurité même de la Belgique qui, en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, serait tôt ou tard envahie par l'armée allemande.

M. Eden m'a confié alors que tel n'était pas l'avis des experts militaires britanniques. Il venait en effet de fournir au Foreign Office un nouveau rap-

[1] Publié ci-dessus, sous le n° 439.

[2] Voir ci-dessus, n° 440, annexe I.

port d'où il ressort que le maintien de la neutralité belge serait beaucoup plus avantageux pour la France et l'Angleterre qu'un développement des opérations sur le territoire de la Belgique.

J'ai exprimé l'avis qu'il était regrettable que nos techniciens n'aient pas plus fréquemment l'occasion d'approcher l'état-major anglais. A quoi le secrétaire d'Etat a répondu qu'il ne voyait pas en effet pourquoi une consultation n'aurait pas lieu à ce sujet, soit par les attachés militaires, soit par d'autres techniciens. Il se réserve d'examiner la question.

Bien entendu, il ne dira pas un mot au gouvernement belge des scrupules qu'il m'a exposés. Il a ajouté que M. Van Zeeland, pour répondre à une invitation de la Chambre de commerce, doit venir à Londres avant la fin de ce mois. M. Eden aura ainsi l'occasion à bref délai d'un entretien personnel avec le chef du gouvernement belge.

448

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1153 à 1156. *Prague, 6 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 7, 18 h. 50.)

J'ai été reçu ce matin par le président de la République.

M. Benès a commencé la conversation en m'affirmant à nouveau que ses entretiens et ceux de M. Krofta avec le roi de Roumanie et M. Antonesco (2) lui avaient donné entière satisfaction quant au resserrement réalisateur des liens entres les états de la Petite Entente entre eux et au caractère effectif à donner à ce programme. Il m'a dit que le roi de Roumanie était arrivé à Prague plein de bonnes dispositions en ce sens, mais qu'il avait dû lui exposer les conditions de la politique extérieure de la Petite Entente avec les puissances de l'Europe occidentale, conditions au sujet desquelles le Souverain n'était pas tout à fait renseigné, vu la situation géographique de son pays. M. Benès a eu l'occasion de constater, lors de conversations ultérieures où des précisions ont été envisagées, que son exposé avait fait grande impression sur le Roi. Celui-ci a d'autre part été très frappé, paraît-il, par l'enthousiasme de l'accueil que lui et le Président ont reçu partout, par ce qui lui a été montré de l'armée tchécoslovaque, par l'organisation et l'équipement de tout le pays. M. Benès m'a prié de le dire à M. le Président du Conseil et à Votre Excellence.

(1) En clair, par courrier.

(2) Entretiens qui ont eu lieu à Prague, le 29 octobre. Voir ci-dessus, nos 427 (note), 434.

Confidentiel. Réservé.

Le Président m'a parlé ensuite des rapports de la Petite Entente avec la France tels qu'il les voit aujourd'hui à la suite des conférences de Prague, des avis de Belgrade, tenu complètement au courant de ce qui s'est dit dans ces entretiens, des difficultés qui se sont produites récemment au sein de la coalition parlementaire au pouvoir en Tchécoslovaquie. M. Benès était également au courant, bien entendu, des conversations que j'avais eues avec M. Krofta sur les instructions faisant l'objet des télégrammes nos 795 à 798 (1), 807 à 809 (2) et 810 (3) de Votre Excellence.

M. Benès m'a dit ne pouvoir me dissimuler qu'une certaine incertitude sur les intentions de la politique française et de la politique britannique s'était répandue à Bucarest et à Belgrade à la suite de manifestations oratoires ou de décisions trahissant quelque faiblesse à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie. Un sentiment analogue avait été éprouvé en Tchécoslovaquie et s'était révélé dans les discussions et les polémiques de presse récentes sur la politique extérieure.

Une certaine incertitude naissait aussi de la forte opposition qui se manifeste contre une collaboration avec les Soviets dans les milieux conservateurs anglais et dans certains milieux français. Un discours aussi net que celui prononcé hier par M. Eden (4) était certes de nature à affaiblir, sinon à dissiper ces impressions, fondées ou non : cela d'autant plus que ce discours serait sans doute suivi à Paris de déclarations du gouvernement aussi catégoriques, « et même plus », quant à la fidélité de la France à la Société des Nations et à la sécurité collective et quant à l'attachement de notre pays à ses alliances et amitiés de l'Europe centrale et orientale, à la volonté de maintenir dans ces régions les clauses territoriales du traité ayant mis fin à la guerre. M. Benès a appuyé sur la satisfaction que lui avait inspirée le passage du discours de M. Eden affirmant l'intimité des relations franco-anglaises, et aussi celui marquant le refus de l'Angleterre de s'associer à une politique antisoviétique.

Quoi qu'il en fût, l'incertitude subsistait bien, elle subsiste encore aujourd'hui, dit le Président. C'est un fait dont il faut tenir compte.

Il résulte de cette constatation, ajoute M. Benès, qu'à Belgrade où on se préoccupe de dangers possibles, et Bucarest où l'on est en outre sensible à des influences extérieures, on tienne à être assuré de la collaboration de la France avant de prendre entre alliés de la Petite Entente des engagements militaires susceptibles de répercussions excédant les forces roumaines et yougoslaves, si ces forces ne sont pas appuyées sur la puissance française.

J'ai répété au Président ce que j'avais déjà dit à M. Krofta sur le caractère

(1) Publié ci-dessus sous le n° 391.

(2) Par ce télégramme du 31 octobre, le Département faisait savoir à Prague « que la France est disposée à resserrer ses liens d'assistance avec la Petite Entente dès que celle-ci aura elle-même précisé et harmonisé les rapports qui existent entre ses trois membres », mais soulignait « les difficultés qu'il y aurait à mêler les deux négociations ».

(3) Ce télégramme, également du 31 octobre, habilitait M. de Lacroix à donner par écrit l'assurance à Prague que, lors des négociations locarniennes, le gouvernement français ne se prêterait « à aucune solution devant faire obstacle au libre jeu du traité franco-tchécoslovaque ».

(4) Voir ci-dessus n° 445 (note).

définitif de notre promesse d'appui, cet appui devant être préalablement conditionné par les engagements réciproques des états de la Petite Entente.

M. Benès est persuadé que sera réalisé entre ces états l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur. Mais il ajoute que les négociations se prolongeront quelques semaines, peut-être quelques mois, peut-être plus.

Je lui ai fait observer qu'il ne fallait pas trop tarder, un coup de tête subit de l'Allemagne étant toujours possible, et devant trouver, s'il se produisait, un groupe d'états étroitement unis et s'étant mis d'accord sur les moyens techniques de faire face à une pareille attaque.

Le Président m'a répondu qu'à son avis ce coup de tête allemand pouvait être exclu au moins pour quelques mois.

Secret. Réservé.

M. Benès a ensuite abordé un sujet sur lequel il m'a recommandé de prier M. le Président du Conseil et Votre Excellence d'observer le secret. C'est celui de la réalisation du resserrement des liens de la Petite Entente.

M. Benès a dit au Roi que « la Petite Entente devait être transformée en un Empire britannique sans métropole », en d'autres termes, que ce groupement d'états devait constituer une seule grande puissance.

A cette fin, le Président envisage l'unification économique.

J'ai demandé ce que le Président entendait par là. M. Benès m'a répondu qu'il avait en vue une union douanière avec tarifs intérieurs. J'ai objecté que la protestation allemande appuyée sur la clause de la nation la plus favorisée, dont l'Autriche et la Tchécoslovaquie avaient été obligées de tenir compte, apparemment au moins, après la conclusion de leur dernier traité, montrait que la conception du Président se heurterait à des difficultés. M. Benès m'a répondu que, s'il le fallait, les états de la Petite Entente dénonceraient tous ceux de leurs traités de commerce stipulant la clause de la nation la plus favorisée. Si des difficultés surgissaient de ce fait avec tel ou tel état, les alliés y feraient face.

Le roi de Roumanie et M. Antonesco ont donné leur assentiment au projet de M. Benès.

L'assistance militaire réciproque contre tout agresseur accompagnerait l'unification économique. Le Président a conclu qu'également, pour son unification économique, la Petite Entente espérait pouvoir compter sur la compréhension et le concours de la France. J'ai compris que, dans l'esprit du Président, cet espoir était en relation avec la conclusion du pacte entre notre pays et la Petite Entente en tant que telle.

L'idée de M. Benès est que la transformation de la Petite Entente en une seule grande puissance mettrait ce groupement d'états en situation de tenir tête, appuyé sur la France, et par nous, sur l'Angleterre, à l'un ou même à deux de ses grands voisins. Le Président exclut la possibilité d'une coalition de la Russie, de l'Allemagne et de l'Italie. Mais il m'a répété qu'à son avis, une entente entre la Russie et l'Allemagne n'était pas impossible.

Ce que m'a dit M. Benès de ses conversations avec le roi de Roumanie et M. Antonesco au sujet des rapports de la Petite Entente avec l'Allemagne est analogue aux indications que m'avait données M. Krofta.

En liaison étroite avec la négociation du pacte occidental ont été envisagés, par les interlocuteurs, des pourparlers avec l'Allemagne en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression entre cette puissance et la Petite Entente. J'ai demandé si M. Benès croyait vraiment possible la signature d'un pareil accord. Le Président m'a répondu qu'à la vérité il en doutait, mais que si l'Allemagne refusait de se lier à la Petite Entente en tant que telle, il serait admissible qu'elle se liât seulement avec la Tchécoslovaquie. J'ai demandé si la France et les autres états participeraient à de pareilles négociations. M. Benès m'a répondu qu'autant il avait pour principe de fixer par avance des limites et un cadre précis à son action, autant il aimait pouvoir conserver de la souplesse dans la poursuite de son but. Les limites et le cadre précis, les voici, d'après ce que m'a dit le Président : pas de négociation sans l'assentiment de la France. Pas d'accord qui ne soit en interdépendance étroite avec le pacte occidental. Respect absolu et préalablement spécifié des alliances et engagements de la Tchécoslovaquie. « Vous avez remis à M. Krofta, a poursuivi le Président, une déclaration suivant laquelle, dans les négociations éventuelles en vue de la conclusion du pacte occidental, le gouvernement français est résolu à ne se prêter à aucune solution devant faire obstacle au libre jeu du traité franco-tchécoslovaque conforme aux principes de la Société des Nations. Je vous fais la même déclaration au nom de la Tchécoslovaquie, en ce qui concerne les négociations qui pourraient s'engager avec l'Allemagne. »

J'ai observé que les éventualités envisagées au cours des conversations entre le Roi et le Président rendaient d'autant plus désirable la conclusion rapide du pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente, l'expérience prouvant que les conversations avec l'Allemagne étaient plus dangereuses du fait de la disproportion des interlocuteurs que du fait des stipulations qui y seraient convenues.

Je me suis permis d'attirer l'attention du Président à ce sujet, M. Benès a convenu de la justesse de mon sentiment. Il a dit qu'il allait poursuivre avec le gouvernement yougoslave le travail en vue de l'unification de la Petite Entente et de la conclusion du pacte avec la France. Je lui ai demandé à ce propos si l'époque de son voyage à Belgrade était fixée. Il m'a répondu que non : « Il faut que le Prince m'invite, a-t-il ajouté ».

449

M. de Bellevue, Consul de France à Porto Alegre, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 65. *Porto Alegre, 6 novembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 novembre; Dir. pol., 1er décembre.)

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence du rêve d'expansion germanique dans les trois états du sud du Brésil (Parana, Santa Catarina et Rio Grande do sul) (1). Ce projet impérialiste d'avant-guerre, considéré de nos jours comme une utopie, n'aurait cependant jamais été perdu de vue par nos voisins d'outre-Rhin.

Tout porte à croire, selon les nouveaux renseignements qui m'ont été fournis par des personnes dignes de foi, que ce vaste plan revivrait, maintenant, avec intensité. La politique hitlérienne d'expansion continentale et intercontinentale semblerait bien l'avoir fait sien. Et si l'on tient compte qu'Hitler ne recule devant aucun obstacle pour atteindre le but qu'il se propose, on ne laisse pas de croire qu'il pourrait fort bien se lancer, un jour, dans cette folle aventure.

La richesse en matières premières, notamment en wolfram, de ces contrées et l'important contingent de plus de 1.100.000 colons allemands et d'origine pour les trois états pourraient compenser avantageusement la perte des colonies. Des achats de certaines de ces matières premières s'intensifieraient depuis quelque temps.

On me confirme aussi les informations déjà transmises sur le parti nationaliste brésilien « intégraliste ». Ce groupement, dont le chef est M. Plinio Salgado, obéirait, assure-t-on, aux directives hitlériennes. Il serait, en quelque sorte, le prolongement au Brésil des nazis. On n'a pu prouver, du moins dans l'état de Rio Grande du sud, qu'il soit subventionné par le Reich. Mais pour tout le monde, cela semble ne faire l'ombre d'aucun doute.

L'année dernière est passé à Porto Alegre un sous-secrétaire d'Etat allemand, venu pour organiser ici la propagande des Olympiades et des caravanes de tourisme en Allemagne, à cette occasion. Quelques mois plus tard, le duc de Mecklembourg, je crois, et d'autres personnalités en vue du Reich venaient, à leur tour, dans le Rio Grande du sud. Or, j'apprends que le but principal de leur mission était de se rendre compte, sur place, des conditions de viabilité du plan dont il s'agit. Ceci confirmerait le déplacement en Allemagne de M. Otto Ernst Meyer, objet de ma lettre nº 64, en date du 24 octobre 1936 (2), lequel voyagerait actuellement aux frais du gouvernement de Berlin. Il serait soutenu, de façon occulte, par le consul d'Allemagne à Porto Alegre,

(1) Voir, au tome I de la présente série, le nº 479.

(2) Lettre dont la reproduction a paru inutile.

M.F. Ried, ancien premier secrétaire de légation à Rio de Janeiro et aussi agent de choix.

Par ailleurs, d'importants « tanks » de mazout et d'essence sont constitués dans les ports du sud (Porto Alegre, Sao Francisco et Florianopolis), pour le réapprovisionnement des navires marchands allemands et des avions de la *Varig-Condor*.

Des bateaux-citernes allemands transportent directement le combustible. Il est à noter qu'à Gravatahy, près Porto Alegre, le camp d'aviation des compagnies allemandes, camouflées en sociétés brésiliennes, sert simultanément aux appareils du *Correio aereo militar*, avec le même atelier de réparations et de pièces de rechange.

La marine marchande allemande intensifie ses lignes de navigation directe avec Porto Alegre. De nouveaux bateaux ont été nouvellement construits à cette intention.

Si on pouvait avoir une sorte de liaison avec les pilotes de notre compagnie *Air-France*, on arriverait, je crois, à obtenir de plus amples précisions sur l'organisation envisagée en temps de guerre des compagnies *Varig-Condor*, dans le Sud-Amérique, lesquelles travailleraient en accord avec la compagnie de navigation *Hamburg-sudamericanische Gesellschaft*.

La distillation du schiste bitumineux dans l'état et la possibilité de l'existence du pétrole sont deux choses qui intéressent aussi le gouvernement allemand. Il aurait fait indirectement, sous le couvert de capitalistes brésiliens, des offres d'achat des terrains soi-disant pétrolifères ou contenant des gisements de schiste bitumineux. Il aurait consenti à financer leur exploitation. Cependant, une vive campagne dans la presse brésilienne, qui avait eu vent de ces négociations menées par M. Monteiro Lobato, l'éditeur connu de Saint-Paul, aurait alarmé l'opinion publique et arrêté l'affaire.

On m'a assuré que lors de son récent séjour en Hollande, M. Menalda, consul des Pays-Bas à Porto Alegre, aurait été convoqué au ministère des Affaires étrangères, à La Haye, afin de donner toutes précisions sur les agissements allemands dans cet état.

450

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3569, 3570. *Berlin, 7 novembre 1936, 12 h. 29, 12 h. 24.*

(*Reçu :* 12 h. 50.)

La radio de Berlin et certains journaux du Reich ayant à nouveau répandu des informations selon lesquelles la Tchécoslovaquie aurait mis un certain nombre d'aérodromes militaires à la disposition des Soviets, mon collègue tchécoslovaque a cru devoir envoyer le 31 octobre à l'agence officielle allemande

une lettre affirmant catégoriquement que ces allégations étaient fausses et priant le *D.N.B.* de les démentir. L'agence allemande s'est gardée d'en rien faire. Elle n'a pas répondu non plus à M. Mastny : celui-ci alors s'est adressé à M. Dieckhoff, auquel il a rappelé les assurances fournies précédemment par le gouvernement de Prague et demandé que des mesures fussent prises pour mettre fin à cette campagne. Le secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères a évité de prendre aucun engagement et a laissé entendre que le gouvernement du Reich avait entre les mains des preuves qui l'empêchaient de se prêter à l'attitude désirée.

Le ministre de Tchécoslovaquie a transmis à toutes les agences télégraphiques représentées à Berlin copie de sa lettre au *D.N.B.*

451

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 710 à 714. Très urgent. *Paris, 7 novembre 1936, 19 h.*

Dans le dernier état des pourparlers, les représentants du ministère des Finances ont indiqué à leurs interlocuteurs polonais que la solution des difficultés soulevées par l'adaptation des chiffres de l'accord de Rambouillet (1) pouvait être cherchée dans deux voies différentes :

a. On pouvait d'abord concevoir une formule comportant une valorisation quasi intégrale des chiffres de l'accord de Rambouillet, dans la proportion exacte de la dévaluation du franc, mais en même temps, une clause de sauvegarde de caractère bilatéral permettant, en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévues, de procéder à une révision des chiffres en question.

b. On pouvait ensuite envisager une formule strictement forfaitaire ne comportant aucune clause de sauvegarde. Mais dans cette hypothèse, la valorisation des chiffres devait se faire dans une moindre mesure de manière à tenir compte de l'éventualité d'une dévaluation du zloty.

En pratique les représentants du ministère des Finances avaient laissé entendre à la délégation polonaise que, dans le premier cas, ils accepteraient que le montant total de l'accord de Rambouillet fût porté de 2.000.000.000 à 2.700.000.000 (chiffre que demandaient pour leur part les Polonais) et que, dans la deuxième hypothèse, on se bornerait à porter le total de l'accord de 2.000.000.000 à 2.500.000.000.

Dans le premier cas, la valorisation est donc de 35 %, dans le second cas elle n'est que de 25 %.

La délégation polonaise, après des conversations difficiles sur la rédaction

(1) Publié ci-dessus sous le n° 259 (annexe).

de la clause éventuelle de sauvegarde, a fini par indiquer que ses préférences allaient à la solution forfaitaire, mais elle n'a pas hésité à demander que dans cette solution les chiffres de l'accord de Rambouillet soient néanmoins valorisés dans leur presque intégralité (2.700 au lieu de 2.720 dans les propositions polonaises).

Il est à peine besoin d'insister sur l'exagération de ces prétentions. De deux choses l'une, en effet, ou bien nous sommes sauvegardés contre les conséquences de la dévaluation possible du zloty, ou bien nous ne le sommes pas. Dans le premier cas, une valorisation intégrale en fonction de la dépréciation du franc s'explique. Dans le second cas, elle ne se justifie aucunement, car il est bien certain que comme dans tous les pays où la dévaluation s'est produite, les prix n'augmenteront pas en Pologne dans la mesure de l'ajustement éventuel mais quasi certain du zloty.

Pour prendre l'argument d'une autre manière, il est bien évident que si la dévaluation du zloty avait coïncidé avec celle du franc, il n'aurait pas été nécessaire de majorer de 35 % le montant total de l'accord. Une majoration de l'ordre de 25 % aurait certainement été suffisante. Ce n'est pas parce que l'ajustement du zloty se trouve décalé par rapport à celui du franc qu'une solution différente peut intervenir en l'absence de toute clause de sauvegarde.

Je vous serai obligé de faire part personnellement et d'extrême urgence des considérations qui précèdent au maréchal Rydz-Smigly ou, à défaut, à son chef d'Etat-major, en lui demandant de recommander l'adoption de nos propositions dont il vous sera facile de démontrer qu'elle procèdent du plus large esprit de conciliation, comme de notre volonté très ferme de laisser produire tous ses effets à notre accord dont les deux gouvernements apprécient également toute l'importance.

452

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1315 à 1321. Réservé. *Rome, 7 novembre 1936, 19 h.*

(*Reçu :* 20 h. 40, 20 h. 55, 21 h. 15, 21 h. 45.)

Je me suis entretenu ce matin avec le comte Ciano qui part ce soir pour Vienne. Au sujet de ce voyage, il m'a dit que, tandis qu'on avait sous-estimé la portée des entretiens qu'il allait avoir à Berlin au moment de son départ pour l'Allemagne, on avait tendance cette fois à surestimer les conversations « en quelque sorte administratives » qu'il se proposait d'avoir à Vienne et à Budapest. Comme je faisais allusion aux bruits de restauration monarchique en Autriche qui circulent ici en ce moment, il les a démentis avec force, ajoutant qu'ils n'étaient pas plus fondés que la rumeur de fiançailles possibles entre la princesse Marie de Savoie et l'archiduc Otto. Il m'a parlé à ce propos avec un certain détachement du séjour à Rome de M. Wiesner (télégramme de Vienne

du 31 octobre) [1], tenant visiblement à me montrer qu'il n'y attachait guère d'importance. D'après le comte Ciano, les questions économiques constitueraient la principale base des entretiens envisagés. Il y serait sans doute également question du réarmement « de l'Autriche ». Comme je lui demandais si c'était bien du réarmement autrichien qu'il voulait parler et non du réarmement de la Hongrie, il s'est contenté de répondre : « de l'Autriche et de la Hongrie », avec un certain embarras qui m'a donné nettement l'impression qu'il pensait en fait au réarmement hongrois.

Changeant ensuite de conversation, le comte Ciano m'a demandé avec une franchise dont il a tenu à souligner le caractère amical : « Pourquoi vous faites-vous toujours devancer par l'Angleterre? » Il a aussitôt complété sa pensée en me citant le rappel qui vient d'être décidé par le gouvernement britannique du détachement anglais d'Addis-Abeba et auquel le *Messaggero* de ce matin donne d'ailleurs une large place et qu'il accompagne de commentaires très satisfaits. « Vous avez, a poursuivi le ministre, environ 300 hommes à Dirré-Daoua et un détachement à Addis-Abeba. Je pensais que vous alliez m'annoncer leur retrait ».

Mon interlocuteur ayant ainsi fait allusion à l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis du gouvernement italien, je lui ai demandé ce qu'il pensait des déclarations de M. Eden [2]. Il m'a répondu sans ambages et conformément aux indications de mon télégramme nº 1309 [3] que sa première impression de ce « discours d'attente » n'avait pas été bonne, mais qu'elle s'était améliorée après qu'il eût été mis par sir Eric Drummond en possession du texte authentique, sensiblement différent de celui des journaux. De plus, la décision britannique du retrait des soldats anglais encore en Éthiopie lui avait été très sensible. Les journaux avaient déjà, dans une certaine mesure, modifié leur position; le changement s'accentuerait ce soir.

En ce qui nous concerne particulièrement, le comte Ciano, en nous rappelant les affinités qui ont toujours existé entre la France et l'Italie, a fait alors une brève allusion aux incidents de Chambéry [4] et à l'affaire des lettres de créance du nouvel ambassadeur de France à Rome. J'ai saisi cette occasion de lui faire remarquer que d'après mes renseignements, le ministre d'Esthonie avait été reçu hier par le roi Victor-Emmanuel III et lui avait remis des lettres l'accréditant simplement auprès du Roi d'Italie, sans que le palais Chigi ait paru y faire la moindre objection. Le ministre m'a répondu qu'il n'était pas en mesure de préciser à l'instant même ce point, mais il est revenu alors sur la question du vote de Genève et l'a invoqué comme l'élément essentiel de l'attitude adoptée par l'Italie vis-à-vis de nous dans cette affaire.

Quant aux négociations relatives au nouveau Locarno, le ministre m'a indiqué que, dès son retour à Rome, il les suivrait très attentivement avec ses experts qui partent d'ailleurs en même temps que lui ce soir.

(1) Ce télégramme, non reproduit, annonçait le séjour momentané à Rome de M. von Wiesner, un des dirigeants du mouvement monarchiste en Autriche.

(2) Discours du 5 novembre aux Communes. Voir ci-dessus, nº 445 (note).

(3) Télégramme non reproduit et dont le sens est indiqué ici.

(4) Le 1er novembre, un homme était monté sur le marche-pied de l'automobile du consul général d'Italie à Chambéry, avait brisé la glace et blessé son occupant.

453

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1163, 1164. *Prague, 7 novembre 1936, 23 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 10.)

M. Krofta, que je viens de rencontrer à la réception du ministre de l'U.R.S.S., m'a dit que le discours de M. Mussolini [1] avait produit à Bucarest non seulement une très mauvaise impression, mais un certain désarroi : c'est ainsi que le ministre de Roumanie lui avait apporté des télégrammes de son gouvernement suivant lesquels l'Allemagne et l'Italie seraient sur le point de publier une déclaration autorisant la Hongrie à ne plus tenir compte des clauses militaires du traité de Trianon; d'autre part, le comte Ciano se disposerait à demander l'institution d'un plébiscite en Slovaquie.

Le ministre a ajouté que mon collègue de Roumanie lui avait demandé si, comme le président du conseil de la Petite Entente, il ne jugerait pas à propos de protester préventivement et, si j'ai bien compris, publiquement contre ces intentions de Berlin et de Rome.

Après avoir consulté le Président, M. Krofta a répondu qu'une pareille initiative lui paraîtrait inopportune et pourrait être ridicule. Il a ajouté que les trois gouvernements pourraient cependant étudier dès à présent ensemble les mesures à prendre en réponse aux manifestations germano-italiennes et italiennes si celles-ci se produisaient. Le ministre a en vue la dénonciation des clauses des traités gênant les états de la Petite Entente: tribunal mixte, etc.

[1] Sur ce discours, voir ci-dessus, n° 432 (note).

454

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 961 [1]. Secret. *Bruxelles, 7 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 novembre.)

Au moment où je me préparais, hier soir, à me rendre chez M. Van Zeeland, on commençait à déchiffrer les télégrammes de Votre Excellence nos 818 à 822 [2], relatifs à l'interprétation des obligations d'assistance mutuelle par le gouvernement belge. J'ai jugé préférable, dans ces conditions, de prier M. Van Zeeland de remettre notre conversation à ce matin. Elle vient d'avoir lieu.

J'ai exposé au Premier ministre que les déclarations récentes du gouvernement belge, les conversations qui avaient eu lieu à Paris avec le comte de Kerchove, les courants d'opinion qui se manifestaient en Belgique paraissaient appeler une mise au point en ce qui concerne la position présente du gouvernement belge et ses dispositions futures. Faisant état, en outre, de la réponse belge au mémorandum britannique, j'ai indiqué que deux questions me paraissaient, entre autres, nécessiter des éclaircissements : l'attitude qu'entendait observer à l'avenir le gouvernement belge dans l'accomplissement de ses obligations d'assistance mutuelle; et, d'autre part, la manière dont ce gouvernement entendait s'acquitter militairement du devoir qu'il avait défini lui-même comme essentiel, à savoir la défense de son propre territoire, de telle sorte que l'accès en fût interdit à tout envahisseur qui menacerait ainsi un état voisin, dans l'espèce la France.

M. Van Zeeland m'a prié de développer ma pensée en me disant qu'il se réserverait de me répondre quand j'aurais terminé mon exposé.

J'ai abordé alors la question de l'assistance mutuelle en faisant état notamment des considérations contenues dans vos télégrammes 818 à 822. J'ai ensuite posé le problème militaire en m'inspirant des instructions contenues dans la dépêche de Votre Excellence nº 754 du 3 novembre [3], développant en outre les arguments que j'ai indiqués dans ma propre correspondance, faisant état des déclarations de M. Van Cauwelaert, des articles de la *Nieuwe Rotterdamsche...* [4] signalés par M. de Vitrolles, de diverses manifestations de l'opinion belge et de certains articles parus dans la presse de ce pays. J'ai appuyé essentiellement sur le fait que les éclaircissements demandés n'avaient rien de désobligeant pour le gouvernement royal, mais que celui-ci devait bien comprendre qu'une question de cet ordre comportait pour l'organisation de notre défense nationale des conséquences pratiques qui ne pouvaient résulter que de données certaines; que, d'autre part, le jeu même de la garantie souhaitée par

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Télégramme non reproduit qui demandait à l'ambassadeur des renseignements sur l'interprétation donnée par la Belgique aux obligations du pacte, notamment à l'article 16 et, plus encore, comment on envisageait à Bruxelles leur mise en œuvre à l'avenir.
(3) Non retrouvée.
(4) Lacune du texte.

le gouvernement belge était intimement lié à la façon dont ce gouvernement entendait organiser sa résistance à une agression, et aux dispositions qui seraient prises par nous en fonction même du dispositif belge. J'ai, à ce point de vue, visé la nécessité du maintien de contacts d'états-majors confiants, excluant par cela même une contrepartie du côté allemand.

M. Van Zeeland m'a écouté en silence avec la plus extrême attention. Il avait cependant fait des gestes de dénégation quand j'avais fait allusion aux articles du lieutenant-colonel Requette et du général Hellebaut faisant état des thèses connues des généraux Galet et Nuyten [1]. Lorsque j'eus fini, il se recueillit un moment, puis me tint à peu près textuellement le langage suivant :

« Je vous demande la permission de vous répondre avec une extrême franchise. Je suis au regret d'avoir à vous parler comme je vais le faire, mais, dans l'intérêt même de nos relations futures, il vaut mieux que je fasse cet effort. Je ne vous cacherai pas que j'ai été très froissé et même blessé, non seulement par l'attitude d'une grande partie de la presse française, mais par certaines conversations qui ont eu lieu, notamment au Quai d'Orsay, avec les représentants belges. Je suis attristé de voir que c'est à ce résultat qu'aboutissent les efforts que je fais depuis deux ans. Vous comprenez aisément que je place au-dessus de toutes choses l'intérêt de mon pays. Mais je suis profondément convaincu que l'intérêt permanent de la Belgique coïncide avec l'intérêt permanent de la France, et c'est ce qui n'a cessé d'orienter ma pensée et mes actes. On me semble l'avoir méconnu à Paris. Cela a été pour moi une grande déception. J'avais essayé de résoudre la question par des conversations amicales très franches, destinées à permettre des explications complètes. Cette méthode n'a pas réussi, j'ai donc décidé d'en changer. Désormais, c'est par écrit, par des notes que je traiterai ces questions. Je le ferai, croyez-le bien, sans que les sentiments personnels de déception que je viens de vous avouer influent en quoi que ce soit sur les positions que j'adopterai. Mais, du moins, de cette manière, les choses seront nettes. J'ai tenu à vous indiquer les raisons de ma nouvelle attitude. Elle a essentiellement pour but d'éviter la prolongation des malentendus et de permettre d'apporter aux relations franco-belges les éclaircissements nécessaires pour les rétablir telles qu'elles doivent l'être ».

J'ai fait observer au Premier ministre, après l'avoir laissé parler comme il l'avait fait pour moi, que l'origine des malentendus qu'il croyait discerner, et qui tenaient peut-être pour une part à l'interprétation attribuée à certaines conversations, devait être avant tout cherchée dans la publicité donnée au discours royal, qui avait divulgué la position prise par le gouvernement belge, alors qu'une négociation était en cours. Il devait d'autant moins s'en étonner qu'il ne pouvait ignorer que les réactions du gouvernement anglais n'avaient pas été moins vives que les nôtres.

[1] Dans *le Vingtième Siècle*, du 7 octobre, le lieutenant-colonel Requette déclarait que la Belgique ne devait se battre qu'en cas de violation de son territoire et refuser à la France le libre passage pour attaquer l'Allemagne. Dans *la Métropole* du 5 novembre (T. de Bruxelles, n° 769, du même jour), le général Hellebaut, ancien ministre de la Défense nationale, se félicitait que l'entourage royal ne songeât plus à livrer de bataille décisive à la frontière et que la ligne Maginot fût prolongée jusqu'à la mer du Nord, ce qui diminuait pour l'Allemagne l'intérêt de la traversée de la Belgique.

M. Van Zeeland m'interrompit alors pour me dire : « Un jour, quand les questions qui nous occupent seront réglées, je vous dirai à vous personnellement pourquoi j'ai demandé la publication du discours royal ». Sans m'attarder à ces paroles énigmatiques, j'évoquai les interprétations à tendance neutraliste données ici à ce discours dans certains milieux. L'équivoque même qui, en raison, je voulais bien l'admettre, des difficultés qu'il rencontrait pour le vote de la loi militaire, paraissait subsister sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne son attitude future dans la question du pacte occidental, était de nature à favoriser le glissement qu'on ne pouvait s'empêcher d'observer chaque jour davantage vers une véritable politique de neutralité. Je lui ai répété que les questions en jeu étaient trop graves, engageant pour nous toute notre politique générale et notre politique militaire, pour qu'il puisse s'étonner que nous sentions la nécessité d'obtenir des précisions. Les interprétations et rectifications auxquelles on avait dû avoir recours après la publication du discours royal montraient combien cette nécessité s'imposait. J'ai fait allusion aux bruits malveillants, favorisés par les passions déchaînées en matière de politique intérieure, qui couraient ici à l'égard de la France. J'ai été jusqu'à lui citer l'anecdote qu'on répandait, d'après laquelle le prince Charles aurait été rançonné en France. M. Van Zeeland a haussé les épaules et levé les bras au ciel. Il m'a dit : « Vous pensez bien qu'il est impossible qu'il n'y ait pas d'interventions étrangères derrière toutes ces campagnes, et qu'on ne peut les empêcher. Il faut donc éclaircir la situation ». J'ai répondu que j'en étais d'accord, mais que j'avais tenu ainsi à établir la responsabilité qu'on avait assumée du côté belge dans la naissance des malentendus qu'il croyait apercevoir.

J'ai indiqué au Premier ministre que j'avais du reste l'intention de voir aussi M. Spaak et de lui parler, en particulier, de la question de l'assistance mutuelle. M. Van Zeeland me dit qu'il allait d'ailleurs lui rapporter immédiatement notre conversation. Il m'a répété, au moment où je prenais congé de lui, qu'il regrettait infiniment d'être obligé de recourir à la méthode qu'il m'avait indiquée, mais qu'il persistait à croire que, dans les circonstances actuelles, c'était le seul moyen d'éviter l'aggravation des malentendus.

Ainsi, M. Van Zeeland s'est abstenu de me donner aucune indication sur la position qu'il entend adopter à l'égard des problèmes que je lui exposais. Il est du reste certain qu'il n'en donnera pas avant le vote de la loi militaire. Sa mauvaise humeur, réelle je le pense, mais peut-être exagérée à dessein, lui a fourni un motif de différer sa réponse et de justifier un changement de méthode. Celle qu'il envisage aura-t-elle du moins l'avantage de la précision? Faut-il aller, d'autre part, jusqu'à se demander si derrière cette attitude, il n'y a pas l'arrière-pensée de rejeter sur nous la responsabilité d'un affaiblissement de la cordialité dans les rapports des deux pays et celle de décisions qui accentueraient la position belge dans le sens d'une restriction plus grande des engagements internationaux de la Belgique et la rapprocheraient de plus en plus de la neutralité?

Il sera intéressant, à cet égard, comme premier symptôme, d'enregistrer la réaction du gouvernement belge à la nouvelle note anglaise.

455

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3581 *bis* à 3585. *Berlin, 9 novembre 1936, 19 h. 45, 14 h. 45, 14 h. 46, 14 h. 42.*

(*Reçu :* 20 h., 15 h. 45, 15 h. 10, 15 h. 50.)

Dans le discours qu'a prononcé hier soir M. Hitler à Munich devant ses compagnons du putsch de 1923 (1), deux passages retiendront surtout l'attention : celui qui concerne l'armée, et celui qui est relatif au danger communiste.

M. Hitler a revendiqué comme son plus beau titre de gloire d'avoir en trois ans et demi d'efforts acharnés, et au prix de décisions présentant les risques les plus graves, reconstitué une armée puissante qui vaut à l'Allemagne le respect sinon la sympathie du monde et la met à l'abri de toutes les menaces et de toutes les surprises. Pour la première fois, a-t-il ajouté, je peux célébrer l'anniversaire du 9 novembre l'esprit dégagé de toute crainte pour mon œuvre.

Il avait quelques instants auparavant proclamé : « J'ai entouré l'Allemagne d'une cuirasse d'acier ». C'est cette assurance, cette foi dans le présent et dans l'avenir, basées sur la renaissance de l'armée, que les journaux se sont attachés à mettre en relief.

Le Führer et la presse soutiennent que c'est là l'argument le plus fort que le régime puisse invoquer pour faire oublier les difficultés de la situation économique et financière. Il n'est guère d'Allemand, même mal disposé à l'égard du national-socialisme, qui ne soit prêt en effet à reconnaître la grandeur de l'œuvre militaire accomplie par M. Hitler.

Le Chancelier s'est vanté en même temps d'avoir réussi à donner à l'armée nouvelle un esprit nouveau, de l'avoir imprégnée de national-socialisme, d'en avoir fait une véritable armée populaire, non juxtaposée ou superposée au peuple, mais étroitement et intimement mêlée à lui.

Il est bien vrai que le Führer a réussi à éviter qu'un antagonisme ne s'instituât entre le peuple et le parti. A certains moments, ce conflit fut menaçant. La tragédie du 30 juin 1934 l'a dénoué. Mais elle l'a dénoué au profit de l'ancienne armée, par la suppression violente des hommes qui comme Roehm, voulaient précisément créer une armée purement nationale-socialiste.

On peut dire aujourd'hui que, dans l'accord intervenu entre l'armée et le parti, ce sont les chefs de la Reichswehr qui ont imposé leur volonté en prenant du parti ce qui était utilisable pour des fins militaires, et en rejetant le reste.

(1) Discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire du putsch.

Le Haut-Commandement a conscience des services incomparables que lui a ainsi rendus le Führer, et c'est la raison de la gratitude et de l'attachement qu'il lui témoigne à l'heure actuelle.

Dans la deuxième partie de son discours, M. Hitler a dénoncé une fois de plus le communisme. Les développements auxquels il s'est livré n'apportent rien de neuf. Mais ils montrent combien l'esprit du Chancelier reste dominé et presque hanté par cette préoccupation. Le Führer a peut-être le souci d'exploiter un thème moralement et politiquement avantageux pour l'Allemagne. Mais il y a également chez lui beaucoup de sincérité. L'anniversaire du coup d'État du 9 novembre semble avoir d'ailleurs réveillé en lui le côté prophétique. Il voit dans la guerre civile d'Espagne l'éclatante justification de ses prédictions. Il s'y réfère pour prédire de nouveau. Autant il avait affiché d'optimisme en ce qui concerne son propre pays, autant il a parlé hier à Munich avec pessimisme de l'avenir de l'Europe, comme s'il s'attendait à ce que les événements espagnols provoquent bientôt les plus graves complications.

456

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2193 à 2195. Confidentiel. *Londres, 10 novembre 1936, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 20, 19 h. 50.)

En dépit du ton relativement truculent du discours de Milan et du caractère assez réservé des déclarations faites par M. Eden devant la Chambre des Communes [1], il semble que les relations anglo-italiennes s'acheminent en ce moment vers une détente.

Aussitôt après le débat parlementaire du 5 novembre dernier, M. Dino Grandi a été reçu au Foreign Office par le secrétaire d'État et par sir Robert Vansittart, qui ont donné tous deux à l'ambassadeur d'Italie l'assurance que le gouvernement britannique restait favorable à un rapprochement entre Rome et Londres. Dans la mesure où le langage de M. Mussolini à Milan s'expliquait par l'auditoire devant lequel il parlait, la froideur montrée par M. Eden au Parlement se justifiait par la nécessité de ménager l'opposition libérale et travailliste. De part et d'autre, l'on paraît décidé à tenir compte de ces nécessités de politique intérieure et à ne pas souffrir qu'elles fassent obstacle au travail de la diplomatie.

Il est particulièrement caractéristique que les nouvelles ouvertures faites

[1] Du 5 novembre. Voir ci-dessus, n° 445 (note).

par le Duce, par l'intermédiaire du *Daily Mail* (1), aient reçu bon accueil à Londres à cause de leur imprécision. L'éventualité d'un pacte méditerranéen effrayait les milieux officiels, moins enclins que jamais à augmenter les engagements contractuels de la Grande-Bretagne.

En proposant de restaurer l'amitié anglo-italienne traditionnelle, sans chercher à l'enfermer dans le cadre d'un règlement précis, M. Mussolini répond aux vœux tacites d'un gouvernement et d'une opinion que la violation de tant de traités incline à regarder avec scepticisme tout nouvel instrument diplomatique.

De son côté, M. Stanley Baldwin, dans le passage bienveillant qu'il a consacré à l'Italie dans son discours d'hier au Guildhall, s'est abstenu de toute allusion à la politique; mais il a insisté sur la portée de l'accord de clearing et de l'arrangement commercial qui viennent d'être conclus avec Rome en exprimant l'espoir que les échanges entre les deux pays retrouvent sur cette base leur volume normal (2).

Il sera intéressant de voir de quelle façon ces perspectives de détente entre la Grande-Bretagne et l'Italie dans le domaine méditerranéen affecteront la marche des négociations en faveur du nouveau traité de Locarno, à l'égard duquel on professe à Londres et à Rome des vues si opposées.

457

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BELGRADE, PRAGUE, BUCAREST.

T. nos 968-969; 855-856; 836-837 (3). Réservé. *Paris, 10 novembre 1936.*

De l'ensemble des renseignements qui me parviennent des trois pays de la Petite Entente, il résulte une communauté de vues à la fois sur le principe d'une double négociation qui se poursuivrait, d'une part entre les trois pays entre eux pour le resserrement des liens qui les unissent, d'autre part entre les trois pays et la France.

Mon télégramme :

Pour Prague : 795-798 (4);

Pour Bucarest : 804-805;

Pour Belgrade : 839-840,

(1) Allusion à l'interview accordée le 8 novembre par le Duce à M. Ward Price, et parue dans le *Daily Mail* du 9. Mussolini proposait, pour traduire dans les faits la réconciliation anglo-italienne, la conclusion d'un *gentlemen's agreement*. Pour définir les sphères d'influence italienne et britannique en Méditerranée, il suggérait un accord bilatéral, tel qu'il devait rassurer complètement les autres états riverains. Le Duce démentait avoir jamais eu l'idée d'une cession possible de Majorque à l'Italie par les insurgés espagnols (T. n° 2186 de Londres, du 9 novembre.)

(2) Le 6 novembre, étaient signés au palais Chigi deux accords entre l'Italie et l'Angleterre, pour la reprise des échanges commerciaux et des payements.

(3) Adressé aux deux premiers postes par avion, au troisième par la poste.

(4) Voir ci-dessus, n° 391.

vous a indiqué les raisons pour lesquelles le gouvernement français aurait, en principe, préféré que la négociation qui le concerne ne s'engageât qu'une fois acquis les résultats des échanges de vues tripartites.

Il m'apparaît toutefois que, dans les circonstances actuelles, il n'y a plus lieu d'insister pour l'adoption de la méthode qui avait eu nos préférences.

Vous êtes en conséquence autorisé à faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que le gouvernement français est prêt à engager avec les trois pays de la Petite Entente des négociations parallèles à celles qu'ils poursuivront entre eux. Il va de soi que ces négociations ne peuvent s'engager que sous condition suspensive, c'est-à-dire que leurs résultats ne pourraient devenir définitifs que lorsqu'auraient abouti les échanges de vues directs entre les trois pays.

Vous ajouterez que, sans méconnaître le caractère délicat des problèmes de tous ordres que soulève l'élaboration de l'accord envisagé entre ces trois capitales, le gouvernement français, en ce qui le concerne, est prêt à mener les pourparlers sans précipitation inutile, mais aussi sans perte de temps.

458

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 776. Très confidentiel. *Bruxelles, 10 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 12, 11 h.)

J'ai eu ce matin avec le ministre des Affaires étrangères un entretien sur les questions posées par Votre Excellence concernant l'assistance mutuelle et le jeu de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

M. Spaak m'a dit qu'il avait précisément approuvé hier soir un aide-mémoire sur ce sujet que doit vous remettre le comte de Kerchove (2). Ce document signale l'intérêt que le gouvernement belge voit à ce que des précisions soient apportées sur ces questions et demande quelle est la position du gouvernement français.

(1) Par courrier, en clair.

(2) Cet aide-mémoire, dont le texte n'a pas été retrouvé dans les archives, développait vraisemblablement l'aide-mémoire officieux adressé au comte de Kerchove le 26 octobre (voir ci-dessus, nº 388, annexe II, note). Il soulignait :

1º En matière d'assistance mutuelle, la fidélité de la Belgique aux obligations découlant de Locarno et de l'accord du 19 mars 1936 ;

2º L'intention du gouvernement belge « de limiter sa contribution de paix en Europe occidentale à l'accomplissement du devoir qu'a chaque pays d'interdire à tout état l'utilisation de son territoire pour attaquer un autre état » ;

3º La décision de Bruxelles, après la période des négociations, où rien n'était changé au sujet des contacts d'états-majors, de s'inspirer à l'avenir « des circonstances et de son statut international » ;

4º Le désir belge de voir élucider les stipulations de l'article 16 du covenant.

J'ai fait observer que nous avions déjà fait connaître, dans le mémorandum remis au gouvernement britannique en juin [1], dont le gouvernement belge avait eu connaissance, notre avis sur l'opportunité d'inscrire l'obligation militaire dans le cadre régional et que c'était donc au gouvernement belge de nous indiquer si et comment il entrait dans cette voie.

M. Spaak préfère néanmoins attendre la réponse de Votre Excellence à l'aide-mémoire annoncé. Il estime indispensable que les deux gouvernements se mettent tout à fait d'accord sur ces importants problèmes, mais puisque c'est le gouvernement français qui les a soulevés, il voudrait avant de se prononcer avoir des précisions sur la manière dont nous entendons les résoudre.

Il m'a néanmoins exposé ses idées, tout en spécifiant qu'il parlait pour le moment en son nom personnel.

Il est d'avis que la Société des Nations doit conserver son caractère d'universalité, mais elle est actuellement affaiblie par l'absence de plusieurs grandes puissances et il est hautement souhaitable d'y faire à tout le moins rentrer l'Allemagne.

M. Spaak est partisan du renforcement de l'action préventive visée à l'article 11.

Il estime nécessaire de renforcer l'efficacité de l'article 16 en précisant ses dispositions notamment en ce qui concerne l'action *commune*.

En ce qui concerne les obligations militaires, il voudrait que le gouvernement français, qui a pris l'initiative à cet égard. précise comment il les comprend. Il faudrait par exemple définir ce que serait le cadre régional dans lequel elles seraient comprises. Il lui paraîtrait impossible que l'Angleterre et la Hollande ne fissent point partie d'une entente de ce genre où figurerait la Belgique. La situation géographique et stratégique de ce pays en fait une nécessité. Mais d'autre part, entend-on par exemple englober la Pologne dans une entente régionale de cet ordre? La signification du mot « régionale » peut varier et i convient de concrétiser sa définition.

De même pour l'action commune. Quant à lui personnellement, il est enclin à estimer qu'il faut entendre par là celle, non pas de l'unanimité des membres ni même de la majorité, mais d'un groupe d'états. Il serait absurde d'exiger la mise en vigueur d'une procédure longue et compliquée alors que la guerre se déchaînerait d'une manière foudroyante. Mais encore faut-il préciser. Par exemple, là non plus il ne conçoit pas que le passage s'exerce sur le territoire belge, si la Hollande n'est pas dans la même obligation. Il pense notamment à l'entrée de la flotte anglaise dans l'Escaut qui fut refusée en 1914 par les Pays-Bas.

Son idée paraît être que la Belgique ne pourrait exécuter des obligations d'assistance de nature à attirer sur elle une riposte armée, alors que la Hollande

[1] Allusion est faite, vraisemblablement, à un aide-mémoire remis par M. Corbin au secrétaire d'État, le 22 juin (cf. T. nos 1170-1171 de Londres du même jour), et qui résumait les vues de M. Delbos sur la réforme de la Société des Nations (T. nos 996 à 1007 de Paris à Londres du 19 juin). M. Delbos, constatant qu'il était « vain de demander aux membres de la Société de contracter l'engagement inconditionnel d'entrer, en toute hypothèse, en guerre contre un état agresseur », préconisait la « régionalisation », en même temps que le renforcement, d'une partie des engagements de l'article 16 du pacte.

se soustrairait à des obligations analogues et *que l'Angleterre n'interviendrait pas.*

J'ai trouvé chez lui encore une préoccupation que j'ai rencontrée chez d'autres personnalités belges, à savoir que l'Allemagne pouvant attaquer son pays par la Hollande, celle-ci devait jouer par rapport à la Belgique un rôle analogue à celui que la Belgique joue par rapport à nous.

J'ai discerné aussi, encore plus nettement, l'idée que la Belgique ne pouvait courir le risque comporté nécessairement par l'exécution des obligations d'assistance militaire, si l'Angleterre s'abstenait d'intervenir. « Comment peut-il exister en Occident une action commune sans la participation de l'Angleterre? » m'a dit textuellement M. Spaak. C'est évidemment viser l'hypothèse où la France interviendrait pour assister les états de l'Europe centrale ou orientale.

En résumé, M. Spaak paraît assez disposé à entrer en théorie dans nos vues, mais, avant de se prononcer, nous retourne la question que nous lui posons et veut mesurer, par les précisions qu'il nous demande, la portée des engagements attendus de la Belgique.

En ce qui concerne la note anglaise sur le pacte occidental, à laquelle il se propose de répondre rapidement, il est personnellement favorable à l'idée d'une réunion prochaine des cinq puissances, à condition d'en bien préciser publiquement la portée restreinte telle qu'elle est définie par M. Eden, pour ne pas induire l'opinion en erreur.

Il pense qu'il n'y aurait rien à gagner à continuer pour le moment de causer uniquement par la voie diplomatique. Toutefois, sa position n'est pas encore arrêtée, et ne le sera qu'après qu'il en aura saisi le Conseil des ministres.

459

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1179 à 1185. *Prague, 10 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme no 1163 (2).

M. Krofta m'a dit que les gouvernements des états de la Petite Entente étaient momentanément rassurés sur les intentions des états du pacte de Rome et de l'Allemagne, quant à la restauration des Habsbourg et à une révision des frontières de la Hongrie. Quant à la dénonciation des clauses militaires du traité de Trianon par le gouvernement de Budapest à l'occasion de la confé-

(1) Par avion.

(2) Publié ci-dessus, sous le no 453.

rence de Vienne [1], le ministre n'y croit pas non plus, M. de Kanya ayant, paraît-il, fait ces jours-ci à la commission des Affaires étrangères hongroise des déclarations apaisantes à ce sujet.

Toutefois, les cabinets de Prague, de Bucarest et de Belgrade ont examiné entre eux l'attitude à prendre pour le cas où cette éventualité se réaliserait. Votre Excellence connaît par ma correspondance les dispositions arrêtées entre les états de la Petite Entente : rappel des ministres, blocus économique, mobilisation pour passage à l'action militaire après consultation réciproque et si les trois états sont assurés de la neutralité de l'Allemagne et de l'Italie (voir notamment mes télégrammes 472-473, 506-511, 576-577 [2], 899-900 [3]).

Actuellement, les trois gouvernements n'ont discuté que sur le rappel des ministres, le blocus économique et la dénonciation des clauses des traités ayant mis fin à la guerre, qui leur imposent des obligations vis-à-vis de la Hongrie.

Le ministre de Yougoslavie est venu hier dire à M. Krofta que le cabinet de Belgrade n'était d'avis ni de rappeler les ministres, ni de procéder au blocus économique. Les trois états ont donc décidé, en principe, de répondre à une dénonciation éventuelle par la Hongrie des clauses militaires du traité de Trianon par une déclaration, suivant laquelle ils dénonceraient corrélativement les clauses des traités leur imposant des obligations à l'égard de la Hongrie. Les stipulations en question ne seraient pas immédiatement indiquées. M. Krofta m'a dit que le projet de déclaration était en ce moment soumis aux ministres des Affaires étrangères roumain et yougoslave.

J'ai demandé quelles étaient les clauses dont la dénonciation était envisagée. Le ministre m'a cité celles instituant des tribunaux mixtes, celles concernant les minorités, les clauses financières et une stipulation interdisant la fortification des faubourgs de Bratislava qui gêne, paraît-il, l'état-major tchécoslovaque.

J'ai rappelé au ministre que d'après ce qu'il m'avait dit, après la conférence de Bratislava, M. Benès n'était pas partisan de la dénonciation des clauses de minorités. M. Krofta m'a répondu que le Président pensait maintenant que ces clauses, comme les autres d'ailleurs, pourraient être suspendues en attendant que l'Autriche et la Hongrie se fussent mises en règle avec les traités, quant à leur situation militaire.

J'ai demandé si je devais comprendre que les trois états avaient en vue de reprendre la question de l'institution du service obligatoire en Autriche que le ministre m'avait donnée comme classée après Bratislava. M. Krofta m'a répondu que ces points ne seraient pas traités dans la déclaration publique, mais seulement dans des conversations. Tout cela n'est pas net. En me rappelant mon entretien avec le directeur politique (voir mon télégramme nº 1144) [4]

[1] Sur cette conférence, voir ci-dessous, nº 484 (note).

[2] Les télégrammes nos 472-473 du 11 mai, 506-511 du 20 mai et 576-577 du 3 juin confirment qu'à chacune de leurs réunions, les trois chefs d'État de la Petite Entente ont décidé d'intervenir militairement en cas de tentative de restauration des Habsbourg, d'Anschluss ou de réarmement de la Hongrie.

[3] D'après le télégramme nos 899-900 du 17 septembre, les états de la Petite Entente ont, à Bratislava, modifié leur position en décidant qu'une action militaire ne serait déclenchée que si la neutralité de l'Italie et de l'Allemagne était assurée.

[4] D'après le télégramme nos 1144-1145, du 3 novembre, le directeur politique déclarait que, si Vienne mettait fin à sa politique déflationniste, « la Tchécoslovaquie pourrait se trouver dans une situation « désagréable », en raison des rapports intimes existant entre Vienne et Berlin ».

et un entrefilet paru ce matin dans la *Prager Presse* et aux termes duquel seraient envisagées des exportations de matériel de guerre allemand en Autriche, je me suis demandé si les états de la Petite Entente, et la Tchécoslovaquie notamment, ne voulaient pas se ménager un moyen d'intervention au sujet d'un réarmement autrichien assez important pour leur inspirer des craintes.

J'ai demandé à M. Krofta quelles étaient les clauses financières dont la suspension était envisagée. Le ministre m'a répondu qu'il s'agissait du payement des dettes de l'ancienne Double monarchie. Je l'ai averti de faire attention : la thèse suivant laquelle l'Autriche et la Hongrie sont les seuls successeurs de l'ancienne Autriche-Hongrie ne se fonde que sur un « calembour ». J'ai ajouté que les gouvernements des trois états s'attireraient donc des réclamations justifiées de la part de tous les états dont étaient ressortissants les porteurs de l'ancienne dette austro-hongroise, s'il était donné suite à un pareil projet. M. Krofta m'a répondu qu'il comprenait mon point de vue et qu'au surplus, il n'avait pas étudié la question lui-même.

460

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1194. *Prague, 10 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 12, 12 h. 10.)

J'ai dit à M. Krofta que je voyais d'un mauvais œil la pensée persistante dans l'esprit de M. Benès et dans le sien d'une négociation avec l'Allemagne qui, malgré toutes les garanties dont elle serait entourée et dont j'appréciais la valeur, n'en constituerait pas moins en tant que telle un succès pour la politique allemande.

Le ministre m'a affirmé, avec beaucoup de vivacité et de sincérité, qu'il ne saurait être question d'aucune négociation de ce genre avant l'aboutissement ou l'échec des pourparlers relatifs au nouveau Locarno.

M. Krofta a ajouté que cette question étant liquidée dans un sens ou dans un autre, une nouvelle situation apparaîtrait que le gouvernement tchécoslovaque examinerait avec la France et ses alliés de la Petite Entente avant de prendre aucun parti.

(1) Par avion.

461

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1161. *Vienne, 10 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 12, 17 h. 40.)

Mes derniers entretiens avec le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'ont laissé l'impression que le gouvernement fédéral n'est pas sans craindre une trop grande intimité entre les gouvernements allemand et italien. Il peut redouter que l'on ne soit tenté à Rome, pour conserver l'amitié du Reich, de faire à celui-ci des concessions dans le domaine de la politique intérieure autrichienne. Or, si sur ce point, l'Allemagne parvenait à gagner du terrain, l'autorité du chancelier Schuschnigg risquerait de se trouver assez vite irrémédiablement compromise. La grande masse des Autrichiens, aujourd'hui ralliés et satisfaits, si elle sentait croître dans les affaires intérieures de l'Autriche la force et l'influence du Reich, en conclurait à l'inévitable victoire de celui-ci et, sauf une minorité de patriotes acharnés, tous se tourneraient vers le soleil levant, et, après quelques mois de glissement, M. Schuschnigg, ne trouvant plus d'appui dans le pays, serait condamné à céder à la pression du Reich sans qu'alors l'aide de l'Italie pût lui être d'aucun secours.

Actuellement le gouvernement fédéral est encore en état de résister, mais il n'en est pas moins obligé ici et là de lâcher un peu de terrain : il le fait avec habileté en essayant de réserver l'avenir. Mais il n'en cède pas moins. C'est ainsi que M. von Hornbostel, pour garder la direction politique, a été obligé de s'adjoindre un collaborateur bien vu à Berlin. De même, M. Glaise-Horstenau a reçu un portefeuille, sans doute préalablement vidé d'une grande partie de son contenu. Mais je ne m'en souviens pas moins qu'en juillet le Chancelier m'avait dit : « Nous prenons un *Grossdeutsch*, mais naturellement sans aucun ressort ministériel ».

Dans l'intérêt de l'indépendance autrichienne, il ne convient donc pas que le rapprochement italo-allemand, ne serait-ce que par des manifestations extérieures, se fasse trop étroit, et le seul moyen de parer à ce danger serait de rétablir le plus tôt possible entre Paris, Londres et Rome les relations confiantes qui furent en leur temps la meilleure garantie de la stabilité en Europe centrale.

(1) Par courrier, en clair.

462

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1663. *Berlin, 10 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 novembre.)

Le récent discours de M. Eden [1] n'a pas sensiblement modifié les positions de la diplomatie du Reich. Ce n'est pas que le sens des déclarations produites à la Chambre des Communes par le secrétaire d'Etat du Foreign Office n'ait été entendu à Berlin. On y a parfaitement compris qu'elles constituaient, sous une enveloppe de courtoisie et de politesse irréprochable, une réponse assez ferme au langage péremptoire tenu par M. Mussolini. On ne s'y est pas dissimulé qu'elles signifiaient que l'Angleterre n'éprouvait pas un désir ardent de graviter, désormais, selon la proposition du Duce, autour de l'axe germano-italien; et l'on s'en est trouvé confirmé dans l'impression que M. Mussolini aurait été plus adroit s'il avait forcé moins la note.

A maints égards, le discours de M. Eden a déçu et choqué les dirigeants de la politique allemande. Ils n'ont pas aimé que le ministre célébrât l'excellence des relations franco-britanniques. Il leur a déplu qu'il protestât de son attachement fidèle à la Société des Nations. Ils se sont indignés qu'à son tour, il s'élevât contre la thèse de M. Goering, qui voudrait rendre l'Angleterre responsable des maux de la population du Reich, sous prétexte qu'elle aurait volé à celui-ci son or et ses colonies. Ils se sont irrités d'une conclusion qui invitait la Grande-Bretagne à poursuivre et à accentuer son effort d'armement.

Cette mauvaise humeur s'est traduite, ici et là, par des critiques amères ou par une ironie incisive. Dans l'ensemble, pourtant, l'accueil est resté correct, prudent et visiblement empreint du souci de ménager la partie adverse.

Au surplus, tout n'était pas détestable dans les explications du secrétaire d'Etat. M. Eden n'avait pas dit un mot de la Russie. On en pouvait déduire qu'il refusait de s'associer à la campagne antirusse prêchée par les deux dictateurs; mais on pouvait aussi interpréter son silence comme une preuve de méfiance et d'antipathie envers l'U.R.S.S. Il avait tempéré son acte de foi en la Société des Nations par l'aveu que celle-ci devrait se prêter à une réforme. Il avait même rappelé la clause du covenant qui admet l'éventualité des révisions pacifiques. Enfin, il avait répudié toute idée d'encerclement politique ou économique au détriment du IIIe Reich et proclamé la volonté de vivre avec ce dernier en bonne amitié. Cela valait bien, entre deux froncements de sourcils, quelques sourires aimables.

[1] Prononcé aux Communes le 5 novembre. Voir ci-dessus, nº 445 (note).

N'eût-elle point, d'ailleurs, trouvé dans les paroles du ministre des raisons d'user envers lui de ménagements, que l'Allemagne se fût, tout de même, abstenue de le maltraiter. Elle n'a pas renoncé, en effet, à l'espoir d'aboutir, un jour, à une entente avec l'Angleterre. Si elle a retiré de la tragique aventure de 1914 une leçon, c'est bien qu'il ne faut pas, dans une guerre future, avoir contre soi une puissance qui dispose de tant d'appuis et de ressources à travers les terres et qui règne sur les mers; c'est qu'il ne faut pas affronter un bloc franco-anglais. Gagner l'Angleterre, ou, du moins, la désintéresser, la neutraliser, l'isoler de la France, c'est le résultat auquel elle veut arriver; c'est le but auquel compte atteindre et attacher sa gloire le génie tout neuf de M. von Ribbentrop. Même il ne manque pas de gens à Berlin —et sans doute M. Schacht figure-t-il dans leur nombre — qui continuent de croire que le Reich finira par obtenir à Londres un emprunt pour acheter des matières premières. La pensée de M. Hitler tourne autour d'une petit nombre d'idées simples; mais ce sont aussi des idées fixes et l'on sait qu'il est capable d'en poursuivre la réalisation avec un acharnement, une patience et une obstination rares. Il ne s'ensuit pas, d'ailleurs, que la politique allemande doive toujours se tenir, vis-à-vis du Royaume-Uni, dans les bornes d'une douceur évangélique et d'une amitié sans défaut. Les hommes d'Etat du Reich estiment, au contraire, qu'il est d'une bonne tactique de lui porter, de temps à autre, un coup de poing direct et vigoureux. L'expérience leur a prouvé que les Anglais ne s'en froissaient pas et même qu'ils en recevaient une utile impulsion; c'est ce qui a déterminé, ces jours derniers, M. Goering et M. Goebbels à les prendre rudement à partie [1]. Mais de telles attaques gardent un caractère épisodique; elles ne sont jamais poussées à fond, et l'on peut dire que jamais, depuis l'avènement du régime national-socialiste, l'Angleterre n'a eu à se plaindre, comme la France, des campagnes hostiles et systématiquement poursuivies de la presse allemande.

Après la visite du comte Ciano et le discours milanais de M. Mussolini, on a pu être tenté de penser que l'Allemagne avait accordé à l'Italie son appui contre l'Angleterre. La réalité est plus complexe. Il est possible que l'Allemagne ait jugé opportun de seconder la manœuvre de pression du Duce. Mais elle n'en est pas encore à épouser totalement la cause italienne contre la cause anglaise. Entre les deux pays, elle espère bien être dispensée de choisir. Absente de la Société des Nations, et grâce à cette absence dont elle a, en l'espèce, apprécié tout l'avantage, elle a réussi, pendant la guerre d'Ethiopie, à rester en bons termes avec Londres et Rome et à secourir l'Italie, tout en s'attirant les louanges de la Grande-Bretagne. Elle n'est pas prête à sacrifier aisément le bénéfice qu'elle doit à son habileté, ou à sa chance. Son ambition est bien plutôt de prolonger l'axe Rome-Berlin et de le faire passer par Londres. C'est dans ce sens que sont orientées ses préférences. La réconciliation de Londres et de Rome, voilà ce qu'elle souhaite. Et c'est à quoi, probablement, les interlocuteurs de Berlin et de Berchtesgaden sont convenus de vouer leurs efforts, en même temps qu'ils s'accordaient pour laisser provisoirement

[1] Sur les allocutions de ces derniers, voir ci-dessus, n° 435 (note).

Paris de côté. Car il est frappant de constater que, tandis que M. Mussolini, dans son discours de Milan, n'a fait à la France qu'une rapide et froide allusion, à Berlin la politique du Reich affecte de nous traiter en quantité négligeable et comme un pays qu'il faut abandonner, pour l'instant, à ses difficultés intérieures.

Le désir qu'éprouve l'Allemagne de voir s'effectuer le rapprochement anglo-italien s'est, d'ailleurs, exprimé d'une manière très significative par l'empressement avec lequel sa presse en a noté les premiers signes. Celle-ci avait paru craindre que le brutal langage du Duce n'eût blessé les susceptibilités britanniques. Elle a manifesté une satisfaction profonde en apprenant qu'il n'en était rien et que, malgré les réserves formulées par M. Eden, le secrétaire d'Etat n'avait pas fermé la porte à une tentative de conciliation. Elle a salué comme d'heureux symptômes la signature d'un arrangement commercial entre les deux pays (1), ainsi que le rappel du ministre et du détachement britanniques à Addis-Abeba (2). Elle a relaté avec un plaisir non moins flagrant l'effet produit à Rome par le discours du chef du Foreign Office (3), l'interview donnée par le Duce à M. Ward Price, devenu le principal accoucheur et confident des dictateurs (4), l'écho immédiat que cette interview a trouvé dans les paroles prononcées par M. Baldwin au banquet du Lord-Maire (5), enfin les informations, de source française, d'après lesquelles les bases d'un *Gentleman's agreement* anglo-italien auraient été déjà, ou seraient incessamment établies.

Qu'en échange de la bonne volonté témoignée par elle, l'Angleterre puisse s'attendre à rencontrer des dispositions plus conciliantes en ce qui concerne la négociation d'un nouveau pacte de Locarno, l'idée ne semble pas en avoir effleuré les cerveaux berlinois. La presse française s'est jetée, il y a quelques jours, sur une dépêche de source inconnue qui affirmait que l'Allemagne et l'Italie, après avoir traîné en longueur les conversations locarniennes, changeaient maintenant d'attitude et souhaitaient de les accélérer. On n'observe, dans la capitale du Reich, aucun indice de ce genre. La diplomatie allemande paraît, au contraire, demeurer fidèle à la tactique du *Festina lente*. Elle a reçu la dernière note du Foreign Office (6) et elle l'étudie à loisir. Au fond, elle est toujours persuadée que certaines données essentielles du problème européen ne sont pas encore suffisamment claires et que le temps travaille à les éclaircir, conformément à ses vœux et à ses intérêts. Elle reste préoccupée de l'évolution du drame espagnol; elle redoute la proclamation d'une république des Soviets de Catalogne, l'intervention avérée de la Russie et l'éclatement d'un conflit, dont les répercussions ne sont pas faciles à prévoir, mais auquel le Reich prendrait évidemment part. Elle considère que le Front populaire, en France, est ébranlé; elle essaie de supputer quand il sera rompu et quelle formation, quels hommes lui succéderont; elle n'est pas sûre, d'ailleurs, qu'une révolution communiste nous soit épargnée et que nous échappions au sort de l'Espagne, ce qui ne l'incline guère à hâter ses tractations avec nous. Elle remarque que le crédit de l'U.R.S.S. est en baisse générale et que l'opinion internationale

(1) Voir ci-dessus, n° 456 (note).
(2) Voir ci-dessus, n° 452.
(3) Voir ci-dessus, n°s 452, 456.
(4) Voir ci-dessus, n° 456 (note).
(5) Voir ci-dessus, n° 456.
(6) Publiée ci-dessus sous le n° 439.

se tourne peu à peu et se monte contre le péril moscovite. Parallèlement au succès que remporte ainsi l'une des thèses fondamentales du Führer, elle enregistre l'amélioration progressive de la situation extérieure du national-socialisme et elle éprouve le désir de laisser s'accentuer ce renversement des rôles. Bien que la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de M. Eden et de M. Neville Chamberlain, ait déclaré qu'elle demeurait attachée à la Ligue des nations et au principe de la sécurité collective, l'Allemagne n'ignore pas que la foi dans l'efficacité de ce principe et dans l'avenir de l'institution genevoise, le respect du prestige britannique et de la force française ont subi de graves atteintes et qu'à leur place se répandent, en Europe, le doute, la perplexité, la peur du lendemain. Chaque semaine qui s'écoule lui permet de pousser plus avant l'effort souterrain auquel elle consacre tant de patience et tant d'argent, et qui vise à disloquer les alliances existantes, à tenter les petits états par l'offre de pactes bilatéraux de non-agression et d'accords économiques avantageux, à préparer, autour de l'axe Rome-Berlin, sur lequel M. Mussolini a peut-être eu tort de projeter prématurément trop de lumière, le regroupement des puissances centrales.

On peut se demander, dans ces conditions, si l'Angleterre, et plus encore la France, qui laisse l'Angleterre conduire la partie, s'efface derrière elle et lui abandonne tout le bénéfice de l'initiative, ne risquent pas de jouer un jeu de dupes, en acceptant de poursuivre la conversation locarnienne au rythme d'une question et d'une réponse tous les deux mois.

463

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 971. *Bruxelles, 10 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 novembre.)

Après avoir traité avec le ministre des Affaires étrangères, dans ma conversation d'aujourd'hui, les questions relatives aux obligations d'assistance et au futur pacte occidental, j'ai fait allusion à l'entretien que j'avais eu avec M. Van Zeeland sur les questions d'ordre militaire intéressant nos deux pays [1]. J'étais assez curieux de voir quelles seraient les réactions de M. Spaak. Celles de M. Van Zeeland m'avaient paru se ressentir de l'état de tension nerveuse dans lequel se trouve le Premier ministre, assez éprouvé par le surmenage et mal remis de sa récente maladie; et peut-être aussi du fait que, nouveau venu dans la politique, il est enclin à ressentir d'une manière un peu trop personnelle les difficultés qu'il rencontre. On l'a remarqué dans certains de ses

[1] Voir ci-dessus, nº 454.

discours relatifs aux attaques des rexistes. C'est là une disposition d'esprit dont il faut tenir compte.

M. Spaak m'a paru prendre les choses plus objectivement. Toutefois, comme je lui rappelais l'importance du problème de la défense à la frontière et son lien étroit avec les contacts d'état-major, il m'a répondu : « Je ne comprends vraiment pas pourquoi vous ne cessez de nous demander des précisions sur ces différents points. Nous avons dit une fois pour toutes que, tant que ne sera pas intervenu un accord nouveau, les anciens engagements subsistent intégralement : Locarno, l'échange de lettres du 6 mars, les accords de Londres et leurs conséquences. C'est clair et catégorique. Des conversations d'état-major ont eu lieu. Rien n'est changé à cet égard ».

J'ai répliqué qu'il avait lui-même souligné à la Chambre que tout cela n'était que provisoire et qu'il avait réservé l'avenir [1]. J'ai donc reproduit les arguments qui justifiaient la nécessité d'éclaircissements.

M. Spaak a allégué que l'orientation de la négociation en cours ne dépendait pas seulement de la France et de la Belgique, mais aussi de l'attitude d'autres puissances, de l'Allemagne, de l'Italie. C'est le cours même que prendrait cette négociation qui pourrait déterminer la décision de la Belgique. Celle-ci ne pourrait-elle être amenée, à un moment donné, à choisir entre un statut dont le caractère apparaîtrait trop vague et des stipulations plus restreintes, mais plus précises? J'ai cru comprendre que, dans sa pensée, si la conclusion du pacte occidental ne paraissait pas lui donner de garanties suffisantes, il envisageait un resserrement des liens avec l'Angleterre et la France, ou peut-être le maintien du *statu quo*.

M. Spaak a ajouté : « Pourquoi douter de nos intentions réelles? Vous reconnaissez vous-même que nos difficultés présentes sont dues en grande partie à la discussion de la loi militaire. Mais pourquoi voulons-nous faire cette loi, et pour nous défendre contre qui? Vous savez bien que c'est contre l'Allemagne. »

J'ai alors fait remarquer que les intentions ne suffisaient pas, mais qu'il fallait encore les faire passer dans la réalité par le moyen de contacts d'état-major confiants, si l'on voulait, d'une part, assurer un plein rendement à notre aide éventuelle et, d'autre part, mettre la Belgique en mesure de remplir efficacement la mission qu'elle reconnaît être la sienne,-à savoir d'empêcher un envahisseur de se servir de son territoire pour attaquer la France. J'ai indiqué à titre d'exemple, et en me fondant sur les articles de certains critiques militaires belges, les conséquences qu'aurait à ce double point de vue un repli éventuel sur Anvers. Les Flamands, ai-je ajouté avec intention, en seraient les mauvais marchands car, selon toute probabilité, la rencontre franco-allemande aurait lieu en plein territoire belge, et la course à la mer qui pourrait s'ensuivre amènerait le champ de bataille en pleine Flandre. D'autre part, il était naturel, les plans de mobilisation et de concentration ne s'improvisant pas, que nous puissions tabler sur des décisions fermes à cet égard.

[1] Allusion aux paroles de M. Spaak prononcées le 28 octobre à la Chambre, lors de l'interpellation du député socialiste Hubin sur le discours royal.

M. Spaak a reconnu la justesse de ces observations, mais il a répété que présentement ces questions sont réglées. Pour l'avenir, il considère que la position prise par le gouvernement belge tend précisément au maintien des contacts d'état-major. Il m'a parlé à titre d'exemple de la thèse de M. Van Cauwelaert, ce que j'ai rapproché de la réflexion qu'il m'avait déjà faite, à savoir qu'il y avait quelque chose à en tirer. M. Van Cauwelaert qui représente l'opinion flamande moyenne, la plus nombreuse, lui, paraît admettre que certaines circonstances peuvent motiver des ententes militaires « suivant les besoins de la sécurité du pays ». C'est reconnaître qu'on peut avoir des contacts avec la France et l'Angleterre sans en avoir avec l'Allemagne (j'ai signalé dans ma dépêche S.D.N. 962 et Europe 963, du 7 novembre, une opinion analogue du député flamingant Vos) [1].

Le gouvernement belge, pleinement convaincu que c'est du côté allemand seul qu'un danger est à redouter, a poursuivi M. Spaak, est conscient de ses devoirs. Mais, précisément pour pouvoir les remplir, il a l'obligation de faire accepter ses décisions finales par l'opinion belge. Celle-ci est en majorité flamande. Il y a de ce côté de grandes préventions. Une propagande savante a persuadé les Flamands que les accords d'état-major franco-belges constituent une véritable alliance qui fait dépendre la politique extérieure belge de celle de la France, « ce qui n'est pas ». Les engagements politiques de la Belgique découlent du pacte de la Société des Nations et du traité de Locarno, et non des ententes d'état-major, qui sont des mesures d'exécution. Exploitant la confusion qu'ils ont créée, les propagandistes flamingants s'en prévalent pour demander la suppression des contacts d'état-major. Pour sauver l'existence de ceux-ci, il faut démontrer au public la fausseté de l'argumentation flamingante. C'est à quoi tend le gouvernement quand il déclare qu'il veut pratiquer « une politique d'indépendance ». Mais non, a précisé M. Spaak, de neutralité.

Le ministre a fait à ce propos la remarque que cette confusion était d'autant plus facile à entretenir dans l'esprit des Belges qu'à l'étranger même on la commentait, comme le prouvaient certains commentaires du discours royal. Il m'a signalé que c'est le mécontentement de la presse française qui a amené les journaux allemands à marquer leurs satisfaction d'une interprétation qui d'abord n'était pas la leur.

Sur quoi j'ai rappelé que ce discours, indépendamment du fait qu'il annonçait sur un point capital, celui de la réciprocité de la garantie, une position nouvelle, avait nécessité des éclaircissements complémentaires de la part du gouvernement belge lui-même. M. Spaak n'a pu s'empêcher de me dire qu'il se rendait compte qu'il aurait fallu en faire la publication dans de tout autres conditions.

P.S. 12 novembre. L'article publié ce matin par le lieutenant-colonel Requette dans l'officieuse *Indépendance*, que signale mon télégramme n° 778 [2], est en quelque sorte une illustration du langage que m'a tenu M. Spaak, en liant l'existence des accords d'état-major à la nécessité, pour le gouvernement belge, de démontrer qu'il pratique une politique « d'indépendance ».

(1) Il n'a pas semblé utile de reproduire cette dépêche.

(2) Document non reproduit (analyse de presse).

464

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 402. *Belgrade, 10 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 novembre.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu m'autoriser à effectuer auprès du gouvernement yougoslave une démarche analogue à celle qui avait été prescrite à notre ministre à Prague [1], en vue d'indiquer l'intention du gouvernement de la République de resserrer ultérieurement les liens de la France avec les pays de la Petite Entente, et d'examiner dès maintenant, au cours de conversations préliminaires, les modalités dans lesquelles pourrait intervenir ce resserrement.

J'estime, en effet, qu'une semblable conversation vient à son heure et qu'elle est de nature à renforcer notre position dans un pays où, tout en n'étant généralement pas formulée, n'en existe pas moins une certaine inquiétude sur l'orientation future de la politique française, et cela en dépit de tous les apaisements que je me suis constamment efforcé de donner à cet égard.

Mon télégramme nºs 644-647 [2] a indiqué à Votre Excellence l'accueil que M. Stoyadinovitch a réservé à ma démarche. Je ne m'attends pas à recevoir très prochainement une réponse précise du gouvernement yougoslave, car les échanges de vues que l'élaboration de cette réponse nécessitera entre les trois pays de la Petite Entente prendront sans doute un certain temps. Il n'en est pas moins intéressant de noter, dès maintenant, que le chef du gouvernement yougoslave a reçu nos ouvertures avec faveur et qu'il en a profité pour réaffirmer sa fidélité à la ligne politique de son pays vis-à-vis de la France et des pays de la Petite Entente et de l'Entente balkanique.

Certains journaux se sont plu à insinuer ces derniers temps que la Yougoslavie, découragée par les atteintes qui ont été récemment portées au prestige de la France et de l'Angleterre dans le monde, effrayée de la tournure que prend l'orientation de notre politique intérieure, séduite par les avances de l'Allemagne qui se représente comme la championne de l'ordre en face du danger bolcheviste, serait tentée de suivre l'exemple de la Belgique et de se dégager des liens affectifs ou moraux qui l'unissent aux grandes puissances occidentales. Je crois pouvoir dire qu'il y a, dans une semblable opinion, une grande part d'exagération et que le précédent belge, tout au moins dans la situation actuelle, ne sera pas suivi par un pays qui se trouve d'ailleurs dans des conditions géographiques, politiques et militaires tout à fait différentes de celles de notre amie du nord.

(1) Voir ci-dessus, nº 457.
(2) La reproduction de ce document n'a pas paru nécessaire.

Il n'en demeure pas moins qu'ainsi que j'ai eu l'occasion déjà de l'indiquer au Département, la faiblesse de la réaction française au lendemain de l'offensive allemande du 7 mars d'une part, l'échec subi par l'Angleterre du fait de la victoire italienne en Abyssinie, de l'autre, ont poussé la Yougoslavie à accentuer une attitude de réserve que lui commandait, par ailleurs, la nécessité où elle se trouvait de garder de bons rapports avec l'Allemagne, principal débouché pour ses produits agricoles. Je dois ajouter que l'ingérence du communisme dans la politique intérieure française n'a pas été sans provoquer de la part de certains milieux du pays quelque désaffection vis-à-vis de la France. Si M. Stoyadinovitch a accueilli avec sympathie l'avènement d'un gouvernement du Front populaire en France non seulement en raison des liens d'amitié qui l'unissaient à M. Léon Blum et à plusieurs membres du cabinet français, mais aussi parce que les réformes sociales mises en œuvre par notre gouvernement plaisaient à son tempérament démocratique, les troubles qui se sont produits au cours de ces derniers mois à l'intérieur de notre pays (manifestations dans la rue, occupations des usines, etc.) lui ont donné à réfléchir. Ils ont eu une influence beaucoup plus grande encore sur les dispositions manifestées à notre égard par la Cour, et en particulier par le Prince régent qui considère — il me l'a répété maintes fois, notamment à propos des événements d'Espagne — que le communisme est actuellement le danger primordial contre lequel nous devrions lutter.

La crainte, évidemment vaine, de voir la France évoluer vers un régime analogue à celui qu'on s'est refusé à reconnaître jusqu'à présent en Russie, de se trouver entraîné à notre suite dans une guerre provoquée par les Soviets, d'être engagé contre l'Allemagne sans l'appui direct des forces françaises, est certainement pour beaucoup dans une tiédeur que nous avons pu constater à différentes reprises, bien que le chef du gouvernement yougoslave n'ait laissé aucune occasion pour réaffirmer son attachement à la France.

Sur les deux premiers points, toute manifestation d'indépendance du gouvernement du Front populaire vis-à-vis de la Russie, et toute affirmation dans notre pays d'une volonté d'ordre et de paix contribueront à dissiper les inquiétudes. D'autre part, un engagement par lequel nous garantirons, sous une forme ou sous une autre, à la Yougoslavie comme à ses alliés de la Petite Entente notre appui effectif en cas de conflit européen renforcera notre position et contribuera à incliner le gouvernement de Belgrade vers le pacte d'assistance mutuelle qui a fait l'objet d'un projet tchécoslovaque et auquel, pour les raisons exposées dans mon télégramme nos 644-647, il n'a pas réservé jusqu'à présent un accueil très empressé.

On ne paraît pas avoir une grande confiance ici dans le résultat de la conférence éventuelle entre puissances locarniennes, mais on a été heureux de nous entendre dire que la France ne laissera pas dévier cette conversation, car la crainte d'un retour au pacte à Quatre est toujours aussi vive en Yougoslavie. Tout arrangement par contre qui associera plus étroitement les politiques française et yougoslave sera bien accueilli, à la condition naturellement qu'il ne soit pas dirigé contre une autre puissance. Le président du Conseil m'a encore affirmé récemment la volonté de paix de son pays, et la sincérité de son inten-

tion est prouvée par les efforts qu'il n'a cessé de poursuivre en vue d'améliorer les rapports du Royaume aussi bien avec l'Allemagne et la Hongrie qu'avec l'Italie et la Bulgarie.

Pour l'instant, comme je l'ai indiqué d'autre part (voir ma dépêche nº 398 en date de ce jour) (1), la Yougoslavie cherche à utiliser les bonnes dispositions que M. Mussolini a publiquement manifestées à son égard, mais si « l'Italie est actuellement disposée à tenter quelques efforts pour reconquérir les sympathies serbes, elle aura certainement, pour ce faire, à remonter un fort courant de défiance ». Cette phrase écrite il y a plus de vingt-deux ans par l'un de mes prédécesseurs reste vraie : le discours de Milan n'a pas suffi à dissiper la défiance; on n'a pas oublié en effet — M. Stoyadinovitch me le rappelait l'autre jour — que les déclarations amicales faites il y a deux ans dans des conditions analogues par le Duce ont été suivies de l'assassinat du roi Alexandre par des « Oustachis » auxquels le gouvernement italien n'avait pas précédemment ménagé ses secours. Si l'on doute toujours ici de la sincérité italienne, « cela n'empêche point la Serbie de maintenir avec l'Italie un prudent contact, d'y élargir, dans la mesure du possible, un débouché pour son bétail et même, si quelque combinaison profitable paraissait se présenter, de se laisser aller à tirer parti des artifices de la diplomatie italienne ».

465

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2200, 2201. *Londres, 11 novembre 1936, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 2 h. 50.)

Les entretiens engagés entre M. Beck (2) et le Foreign Office sont considérés jusqu'ici comme satisfaisants. Le ministre des Affaires étrangères a manifesté au secrétaire d'État sa satisfaction de l'heureuse tournure prise par les relations franco-polonaises depuis son voyage à Paris et lui a exprimé l'espoir de voir se resserrer également les rapports de son pays avec la Grande-Bretagne. M. Eden l'a mis au courant des lignes générales de la négociation poursuivie entre les puissances locarniennes. M. Beck a montré le plus grand intérêt pour les exceptions que réclame le gouvernement français au principe de non-agression conformément à la règle posée par l'ancien traité de Locarno. M. Eden lui a affirmé que tel était également le point de vue du gouvernement anglais. Au cours de la conversation, M. Beck a renouvelé à plusieurs reprises l'expression

(1) Document non reproduit et dont l'essentiel est résumé ici.

(2) Le ministre polonais des Affaires étrangères avait séjourné à Londres du 7 au 11 novembre. Un communiqué publié le 12 indiquait les résultats de ses conversations avec M. Eden et d'autres ministres anglais. Voir également ci-dessous, nº 494.

de sa fidélité à la Société des Nations sur laquelle est basée la politique du gouvernement polonais.

Quant à la question de Dantzig, le ministre polonais a dit tout d'abord qu'il avait reçu du gouvernement allemand l'assurance formelle que celui-ci ne poserait pas le problème sur le terrain international et n'interviendrait pas dans l'action entreprise par la Société des Nations pour régler les difficultés intérieures de la Ville Libre. M. Beck se propose en conséquence d'entamer le plus tôt possible des négociations avec le président du Sénat de Dantzig qu'il convoquera à cet effet à Varsovie. Il espère arriver à un arrangement avec lui en ce qui concerne la situation faite à la minorité polonaise. M. Beck compte exposer la question plus en détail aux fonctionnaires du Foreign Office qui s'efforceront de tirer au clair certains points restés obscurs dans ses explications. M. Eden ne manquera pas d'ailleurs de nous faire part du résultat de ses entretiens ainsi qu'à M. Sandler.

466

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3624. *Berlin, 11 novembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 13, 12 h. 45.)

Les relations germano-polonaises offrent, en ce moment, un spectacle assez trouble, dans lequel il est difficile de distinguer les apparences et les réalités profondes.

Elles semblent avoir subi un premier refroidissement, lorsque M. Greiser, président du Sénat de Dantzig, s'est livré contre le Haut-Commissaire et contre la Société des Nations à l'esclandre que l'on sait [2].

La visite du général Rydz-Smigly à Paris ne les a pas réchauffées.

Du côté allemand, on a commencé à douter de la solidité du partenaire polonais, tandis que, du côté polonais, on commençait à s'apercevoir qu'à mesure que le Reich récupérait ses forces militaires, son attitude à Dantzig devenait plus brutale et l'on en concluait, non sans raison, qu'avant peu le dynamisme hitlérien réclamerait la pleine possession de la Ville Libre, et plus tard du Corridor.

Berlin a continué, pourtant, de faire confiance au colonel Beck et de suivre avec sympathie son action diplomatique. Le départ du haut-commissaire Lester [3] a été pour les nazis une satisfaction appréciée. La presse du Reich

(1) Par courrier, en clair.

(2) Voir au tome II de la présente série, les nos 392 et 396 (et notes).

(3) Désigné le 30 septembre par le Conseil comme secrétaire général adjoint de la Société des Nations.

s'est appliquée, pour sa part, à éviter soigneusement tout ce qui aurait pu risquer d'envenimer les choses.

La nouvelle du voyage du ministre polonais des Affaires étrangères à Londres (1) a, tout de même, été accueillie par l'Allemagne avec une certaine méfiance. Elle a paru craindre que l'Angleterre n'exerçât une pression sur la Pologne et ne l'attirât vers les puissances occidentales. Puis, comme si elle avait reçu, à cet égard, des apaisements, elle a marqué, au contraire, l'espoir que M. Beck saurait représenter à M. Eden les inconvénients d'un pacte de Locarno limité aux cinq puissances, les dangers pour la paix de l'Europe du pacte franco-soviétique, la valeur d'avertissement de l'exemple donné par la Belgique, la nécessité de s'affranchir d'une trop stricte dépendance envers la Société des Nations et d'aborder hardiment le problème des matières premières et des colonies.

Là-dessus, les nazis de Dantzig se sont mis en mesure de supprimer méthodiquement sur le territoire les partis d'opposition. Une série d'incidents fâcheux ont éclaté entre Polonais et Allemands (2). Le IIIe Reich les a d'abord passés sous silence. Puis il en a présenté une version tendancieuse et il a fait lancer, à cette occasion, par quelques-uns de ses journaux, un rappel à l'ordre assez sec. La semonce ne s'adressait pas, d'ailleurs, au gouvernement de Varsovie, mais aux perturbateurs locaux et aux associations patriotiques polonaises.

Les incidents n'ayant pas cessé, la presse officieuse a haussé le ton. Elle dénonce aujourd'hui des menées qu'elle déclare intolérables; elle parle d'une patience qui est à bout. Elle persiste, cependant, à ménager Varsovie. Elle s'impose des précautions manifestes. Mais, visiblement, l'atmosphère s'assombrit.

L'élévation au maréchalat du général Rydz-Smigly, la cérémonie au cours de laquelle le bâton a été conféré à celui-ci ont donné lieu à Berlin à des commentaires corrects, mais d'une tiédeur frappante.

Telle est, à l'heure actuelle, la situation. Une brouille avec la Pologne serait, pour le IIIe Reich, un coup si pénible qu'on peut croire qu'il n'épargnera aucun effort pour le prévenir ou, du moins, pour le masquer. Il suit, à l'heure actuelle, l'évolution d'événements qu'il ne regarde pas comme décisifs avec une grande attention, et non sans quelque inquiétude, mais aussi avec le sentiment que l'état intérieur de la Pologne n'est pas stable et pourrait, à brève échéance, être soumis à d'assez vives agitations.

Il semble, en tout cas, avoir gardé intacte toute sa sympathie pour le colonel Beck.

(1) Voir ci-dessus, nº 465 (note).
(2) Sur ces incidents, voir ci-dessous, nos 470 et 514 (note).

467

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1196 à 1210. Secret. Réservé. *Prague, 11 et 12 novembre 1936* (1).
(*Reçu :* le 13, 12 h. 45.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1054-1056 (2) et 1135-1139 (3).

M. Krofta m'a remis hier un projet de pacte d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente. Ce projet est accompagné de remarques.

J'envoie ces documents à Votre Excellence sous les numéros suivants. Le ministre s'est fait, auprès de moi, l'interprète du désir du Président que l'accord une fois fait entre nous sur un texte, ce texte soit présenté à Belgrade et à Bucarest comme un projet français, cela en vue de ménager les susceptibilités des gouvernements roumain et yougoslave.

M. Krofta a seulement dit au ministre de Yougoslavie, qui lui parlait de ces questions, qu'il étudiait avec moi les conditions de réalisation d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.

Comme Votre Excellence a bien voulu m'y autoriser, je viendrai à Paris la semaine prochaine pour m'entretenir avec Votre Excellence et les services du Département des conditions de réalisation de ce pacte.

Traité d'assistance mutuelle entre la République française et les états de la Petite Entente :

Le Président de la République française, Sa Majesté le Roi de Roumanie, le Président de la République tchécoslovaque et Sa Majesté le Roi de Yougoslavie,
animés du désir d'affirmer la paix en Europe et d'en garantir les bienfaits à leurs pays respectifs en assurant plus complètement l'exacte application des dispositions du pacte de la Société des Nations visant à maintenir la sécurité nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des états,
décidés à consacrer leurs efforts à la préparation et à la conclusion d'un accord européen ayant cet objet et, en attendant, à contribuer, autant qu'il dépend d'eux, à l'application efficace des dispositions du pacte de la Société des Nations,
ont résolu de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipo-

(1) Par poste.

(2) Par ce télégramme, du 23 octobre, M. de Lacroix ayant rappelé la nécessité d'une conclusion, entre états de la Petite Entente, d'un accord d'assistance militaire réciproque préalablement à tout accord entre la France et cet organisme, M. Krofta s'était rallié à ce point de vue, et avait offert de préparer un projet de texte à examiner après la visite du roi de Roumanie (28 octobre-1er novembre).

(3) Par ce télégramme, du 3 novembre, M. de Lacroix s'était rallié au point de vue de M. Krofta, suivant lequel il pourrait être procédé à l'étude du pacte d'assistance mutuelle entre France et Petite Entente, en supposant conclu l'accord d'assistance militaire réciproque entre les trois états de cet organisme. Les deux négociations s'effectueraient en fait parallèlement.

tentiaires, savoir :... lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier. — Au cas où la France, ou l'un quelconque des états de la Petite Entente, serait l'objet d'une menace ou d'un danger d'agression de la part d'états européens, les états de la Petite Entente, et réciproquement la France, s'engagent à procéder à une consultation immédiate en vue des mesures à prendre pour l'observation des dispositions de l'article 10 du pacte de la Société des Nations.

Article 2. — Au cas où, dans les conditions prévues à l'article 15, paragraphe 7, du pacte de la Société des Nations, la France ou l'un quelconque des états de la Petite Entente serait, de la part d'un état européen, l'objet d'une agression non provoquée, les états de la Petite Entente, et réciproquement la France, se prêteront immédiatement aide et assistance.

Article 3. — Prenant en considération que, d'après l'article 16 du pacte de la Société des Nations, tout membre de la Société des Nations qui recourt à la guerre contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15 du pacte est, *ipso facto*, considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société, la France, et réciproquement les états de la Petite Entente s'engagent, au cas où l'une des puissances contractantes serait, dans ces conditions, l'objet d'une agression non provoquée de la part d'un état européen, à se prêter immédiatement aide et assistance en agissant par application de l'article 16 du pacte.

La même obligation est assumée pour le cas où la France, ou l'un quelconque des états de la Petite Entente, serait l'objet d'une agression de la part d'un état européen dans les conditions prévues à l'article 17, paragraphe 3, du pacte de la Société des Nations.

Article 4. — Les dispositions du présent traité, n'étant pas en contradiction avec eux, ne portent pas atteinte aux engagements internationaux contractés jusqu'à présent par les Hautes Parties Contractantes entre elles ainsi qu'à l'égard des autres puissances.

Article 5. — Les engagements ci-dessus stipulés étant conformes aux obligations des Hautes Parties Contractantes en tant que membres de la Société des Nations, rien dans le présent traité ne sera interprété comme restreignant la mission de celle-ci de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde ou comme restreignant les obligations découlant pour les Hautes Parties Contractantes du pacte de la Société des Nations.

Article 6. — Le présent traité, fait en un seul exemplaire, sera déposé aux archives de la Société des Nations. Le Secrétaire général sera prié de remettre à chacune des Hautes Parties Contractantes des copies certifiées conformes.

Le traité sera ratifié et les ratifications seront déposées à Genève dans les archives de la Société des Nations, aussitôt que faire se pourra.

Il entrera en vigueur dès que toutes les ratifications auront été déposées.

Il sera enregistré à la Société des Nations, conformément au pacte de la Société.

Article 7. — Le présent traité aura une durée de...., à partir de sa mise en

vigueur. S'il n'est pas dénoncé par une des Hautes Parties Contractantes avec un préavis d'un an au moins avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur sans limitation de durée, chacune des Hautes Parties Contractantes pouvant alors y mettre fin par une déclaration à cet effet avec préavis d'un an.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à.. ....., le.....

Remarques sur le projet de traité d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente :

Il est évident qu'un traité d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente doit avoir une forme telle qu'il apparaisse, soit comme une réalisation, pour le moment partielle, d'un plan plus étendu, soit comme la mise en œuvre régionale d'un engagement général. Cela veut dire que ce traité pourra être rédigé de sorte qu'il représente un premier pas vers le pacte danubien ou bien un accord de mise en œuvre régionale des dispositions militaires de l'article 16 du pacte de la Société des Nations.

L'évolution des choses, depuis l'année dernière, paraît indiquer que la collaboration dans le bassin du Danube s'organisera, au moins au début, sous d'autres formes que celles qui étaient envisagées par les initiateurs du pacte danubien. Aussi ne conviendrait-il pas d'intervenir dans cette évolution en donnant aux engagements d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente la forme d'un pacte danubien, conclu en attendant entre ces quatre états, mais restant ouvert aux adhésions d'autres états qui, en ce qui concerne les cas d'agression, auraient la faculté de choisir entre l'engagement de prêter assistance et entre celui de consultation et de non-assistance à l'agresseur.

Il serait préférable de donner, aux engagements d'assistance mutuelle entre la France et les états de la Petite Entente, la forme d'un accord de mise en œuvre régionale des dispositions de l'article 16 du pacte, en se servant du schéma élaboré dans un but pareil par la France et la Tchécoslovaquie d'accord avec la Grande-Bretagne et avec l'Italie, schéma que la France et la Tchécoslovaquie ont utilisé pour leur traité d'assistance mutuelle avec les Soviets. Le protocole de signature et la lettre qui y est jointe seraient laissés de côté, car :

A. La lettre et les articles 3 et 4 du protocole de signature franco-soviétique ainsi que les articles 2 et 3 du protocole de signature tchéco-soviétique n'ont d'importance que pour les stipulations des accords franco-soviétique et tchéco-soviétique;

B. L'idée de l'article 2 du protocole franco-soviétique se trouve exprimée dans l'article 4 du projet de traité France-Petite Entente, et cela de manière plus adéquate pour les rapports entre la France et la Petite Entente;

C. L'idée contenue dans l'article 1 des protocoles franco-soviétique et tchéco-soviétique est déjà exprimée dans les mots qui introduisent l'article 3 du projet de traité, de sorte qu'il est superflu de la répéter dans un protocole, et cela sous la forme qui a fourni prétexte à l'Allemagne de prétendre que les traités franco-soviétique et tchéco-soviétique étaient inconciliables avec le pacte rhénan ainsi qu'avec le pacte de la Société des Nations.

468

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1211 à 1215. Secret. Réservé. *Prague, 11 novembre 1936* (1)

(*Reçu :* le 13, 12 h. 45.)

Sur ma demande et en raison des liens entre les pactes d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente, d'une part, et l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente de l'autre, M. Krofta m'a remis hier le projet de ce dernier accord, rédigé par M. Benès et présenté par le ministre à ses collègues roumain et yougoslave à la conférence de Bratislava.

C'est sur ce projet que discutent actuellement les trois alliés. J'envoie le texte de ce document à Votre Excellence sous les numéros suivants.

Protocole portant précision des engagements en vigueur entre les états de la Petite Entente.

Les résultats du fonctionnement du système politique, juridique et économique établi par les engagements mutuels entre les états de la Petite Entente ayant été reconnus comme bienfaisants pour la cause de la paix générale et pour le développement paisible et prospère des états contractants, et une précision de ces engagements ayant été jugée nécessaire;

Les plénipotentiaires soussignés, munis des pleins pouvoirs respectifs de Sa Majesté le Roi de Roumanie, de Sa Majesté le Roi de Yougoslavie, et du Président de la République tchécoslovaque, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier. — Au cas où, dans les conditions prévues aux articles 15, paragraphe 7, 16 et 17, paragraphes 1 et 3 du pacte de la Société des Nations, un des états de la Petite Entente deviendrait l'objet d'une agression non provoquée de la part d'une ou plusieurs tierces puissances, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie s'engagent réciproquement à se prêter immédiatement aide et assistance.

Article 2. — Le présent protocole sera considéré comme constituant la base unique des stipulations spécifiées à l'article 11 du pacte d'organisation de la Petite Entente du 16 février 1933 (2).

Article 3. — En principe, tout engagement envers un état tiers ayant trait à la politique générale de la Petite Entente sera désormais contracté par les trois états collectivement.

(1) Par poste.
(2) Sur ce pacte, voir, au t. II de la première série, le n° 302.

Article 4. — Il sera procédé à des travaux préparatoires en vue de la création d'un organisme économique collectif, composé des états de la Petite Entente.

Article 5. — Le présent protocole sera ratifié et les instruments de ratification seront échangés à... aussitôt que faire se pourra. Il entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications.

Il sera enregistré au secrétariat de la Société des Nations.

En foi de quoi les plénipotentiaires susnommés ont signé le présent protocole et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Genève, le ... septembre 1936 en trois exemplaires identiques.

469

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1666 (1). *Berlin, 11 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 novembre.)

Le Reich avait mis de grands espoirs dans les conversations roumano-tchèques qui ont eu lieu à Prague à la fin d'octobre (2). L'opinion allemande tenait en effet pour certain que la Roumanie et la Yougoslavie, animées aujourd'hui de la même aversion envers la Russie soviétique, également désireuses de se tenir en dehors des complications de la grande politique européenne, s'étaient concertées au préalable, de sorte que le roi Carol et son ministre devaient mettre la Tchécoslovaquie « en face d'un fait accompli ». Berlin se montrait, à cet égard, d'autant plus confiant qu'il relevait en même temps, au sein de la majorité gouvernementale tchèque, certains signes de fléchissement. L'impression produite par le discours neutraliste du roi des Belges, les commentaires publiés à ce sujet par le journal agrarien *Venkov*, les déclarations faites à la commission des Affaires étrangères par le député Zilka ont été notés ici comme autant d'indices d'une intéressante évolution. La *Gazette de la Bourse*, dans son édition du 5 novembre au soir, a mis particulièrement en relief les paroles prononcées par ce parlementaire et leur a attribué la portée d'un programme nouveau : « Notre pays ne veut pas être un champ de bataille entre les deux colosses allemand et soviétique. Pour éviter une telle catastrophe, il faut constituer un bloc des états pacifiques allant de la Baltique à la mer Noire ». « C'est le même langage, plus catégorique encore, assurait l'organe berlinois, que le souverain roumain a tenu à M. Benès ».

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) A l'occasion du séjour à Prague du roi Carol II. Voir ci-dessus, nºs 427 (note), 434, 448.

Sans doute, la réalisation d'un groupement qui engloberait Varsovie, Prague, Belgrade et Bucarest en vue d'empêcher un bouleversement de l'Europe centrale irait-elle exactement à l'encontre des vœux et des manœuvres de l'Allemagne. Mais celle-ci ne croit pas avoir à redouter une telle éventualité. Ce qu'elle cherche, c'est à jeter la division, à susciter la crainte et à amener chaque pays à s'entendre individuellement avec elle. Il suffit, comme première étape, que les gouvernements de la Petite Entente se séparent de la France et se cantonnent dans une attitude de réserve, pour perdre pratiquement toute puissance en face d'un partenaire aussi actif et aussi résolu que le IIIe Reich. C'est, manifestement, le résultat que celui-ci comptait obtenir, ou au moins entrevoir nettement, à la suite de la visite du roi Carol. Le silence qui a rapidement succédé, dans les journaux allemands, aux premiers comptes rendus optimistes publiés à ce sujet, semble bien traduire une déception. Nul doute qu'on attribue surtout cette issue à la résistance des dirigeants de Prague. Aussi bien la Tchécoslovaquie reste-elle, par sa situation même, une barrière placée en travers de la poussée germanique sur le Danube alors que la Yougoslavie et la Roumanie, plus excentriques, peuvent davantage s'accommoder, croit-on, des projets du *Drang nach Osten*.

Quoi qu'il en soit, c'est sur Bucarest que se concentre plus spécialement l'effort de propagande que l'Allemagne reprend aujourd'hui. Elle considère, en effet, que le débarquement de M. Titulesco a écarté le principal obstacle à ses desseins. Spécialement depuis quelques semaines, elle croit constater, dans la politique intérieure roumaine, un changement d'orientation de plus en plus marqué, qui lui paraît devoir retentir à bref délai sur la conduite des affaires extérieures. Plusieurs feuilles berlinoises relèvent un mouvement à droite qui, quoiqu'encore dispersé entre trois partis, n'en doit pas moins, d'après elles, faire bientôt la conquête de l'État. Dès le 15 septembre, l'*Observateur raciste* déclarait qu'une vague anticommuniste, antilibérale et nationale secouait le pays tout entier : « Le mot de nationale, soulignait l'organe hitlérien, doit être bien compris. Car les partis de gauche, les tsaranistes eux aussi sont nationaux. Mais les tendances qui s'affirment sont celles d'un nationalisme autoritaire et régénérateur. A l'extrême-droite, Codreano, le chef de l'ancienne Garde de fer, laquelle subsiste sous un autre nom, est le doctrinaire; son programme embrasse l'avenir. Dans le parti chrétien-national de MM. Cuza et Goga, le mouvement prend une forme plus pratique. Enfin, il trouve en M. Vaïda-Vœvod un tacticien consommé qui vit dans le présent et tend vers le pouvoir. De proche en proche, les forces nouvelles se poussent à l'assaut. D'ailleurs, elles se font sentir même au sein du parti dit libéral. M. Tataresco a triomphé de ses propres amis qui cherchaient à défendre l'ancien ministre des Affaires étrangères sacrifié en août dernier. Par la progression des événements, le président du Conseil se trouvera placé un jour devant le problème du régime. Comment le tranchera-t-il et sera-t-il suivi? En tout cas, l'observateur étranger doit porter à cette période décisive la plus grande attention, car c'est de là que dépend le rôle de la Roumanie dans l'Europe de demain ».

Depuis lors, le Reich croit voir s'accentuer l'évolution qu'il souhaite et qu'il encourage. Tout récemment, sa presse a signalé et salué, comme un tournant

historique, « la manifestation véritablement imposante qui, le 8 novembre, a réuni à Bucarest 100.000 personnes venues de tous les coins du Royaume pour entendre leurs chefs prêcher le réveil de la nation ». On a noté ici avec satisfaction que, pendant l'allocution antisoviétique et antisémite de M. Goga, les cris de « A bas Blum » auraient alterné avec les acclamations à l'adresse d'Hitler.

Toutefois, les comptes rendus allemands trahissent une certaine gêne. C'est que le dernier discours de M. Mussolini et l'attitude de l'Italie — avec qui l'Allemagne a proclamé son accord et sa solidarité — ont causé à Bucarest un mécontentement qui a eu son écho même au cours de la manifestation de dimanche dernier. Les orateurs se sont étonnés des espoirs donnés par le Duce au révisionnisme hongrois; ils ont souligné que les traités de paix n'avaient fait que rendre justice à la Roumanie et ils ont affirmé l'intangibilité des frontières de 1919. Ils l'ont fait, certes, en marquant leur confiance dans une « meilleure compréhension de la part de la grande nation latine », mais Berlin n'ignore pas la vive réaction qu'ont provoquées, chez les dirigeants et dans les journaux roumains, les déclarations faites à Milan peu de temps après la visite du comte Ciano au Führer.

Les maîtres du IIIe Reich se sont en général appliqués, par des consignes à la presse, à dissimuler leur embarras. Cependant, on en trouve l'expression dans un article de la *Gazette de Cologne* du 10 novembre, qui constitue une désapprobation implicite de la position prise par l'Italie. Reprenant une phrase de l'*Indépendance roumaine*, l'organe rhénan remarque que les dix millions de Magyars ne sont pas en état de tenir tête à trois états voisins, « contrairement à ce que pourrait laisser croire le discours de M. Mussolini ». « Celui-ci, ajoute en substance le journal allemand, veut-il consolider l'unité de la Petite Entente et sa liaison avec la France?... Les partis de droite roumains, M. Goga en particulier, s'en remettent à la fraternité latine qui, pourtant, a déjà apporté bien des déceptions. Il va être temps de choisir sa route ».

Ces réflexions assez amères à l'égard de l'Italie sont largement tempérées, il est vrai, par la satisfaction que cause ici le rapprochement entre Rome et Belgrade. Cette satisfaction, après s'être pudiquement révélée (Cf. ma dépêche n° 1560 du 21 octobre) [1], se manifeste aujourd'hui ouvertement. La *Gazette de la Bourse* d'hier l'écrit en propres termes, en s'efforçant de donner à cette entente un sens antifrançais. « Un des principaux obstacles, indique la feuille berlinoise, provenait de la France. Mais celle-ci ne s'est pas fait de scrupules pour conclure un traité avec Moscou, sans prendre garde aux convenances de la Yougoslavie; elle ne pouvait donc exiger de ce pays des égards qu'elle n'a pas eus elle-même ».

Ainsi, l'Allemagne applaudit aux invites adressées par la Péninsule à sa voisine adriatique, car elle y voit un facteur de mésentente entre Paris et Belgrade. Elle observe, en effet, que les tentatives d'arrangement amorcées

[1] Cette dépêche signalait que les « appréciations » de la presse allemande vis-à-vis de la Yougoslavie gardaient « un tour très général » en raison du rapprochement de Rome et de Berlin. Toutefois, cette même presse soulignait avec satisfaction le rapprochement italo-serbe (concrétisé par un accord commercial le 1er octobre). L'Allemagne désirait ainsi prévenir toute poussée italienne, qui, par l'Adriatique, se répercuterait dans le bassin danubien.

entre l'Italie et le jeune royaume des Karageorgevitch tombent, plus encore qu'en 1925, à un moment où les rapports franco-italiens se sont sensiblement refroidis.

De plus, Berlin estime que la tactique actuelle du palais Venezia est de nature à amener une dislocation de la Petite Entente. Si l'on en croit la *Gazette de la Bourse*, le journal serbe *Vreme* aurait, « dans un article inspiré par M. Stoyadinovitch, répondu très amicalement aux avances du Duce, sans même faire allusion aux critiques de la presse tchèque ».

Dès les premières épreuves, la collaboration germano-italienne en Europe centrale affirme son caractère actif et résolu; mais elle paraît, en même temps, avoir besoin de continuels ajustements, au moins en ce qui concerne la tactique. Dans les manœuvres entreprises pour dominer le bassin danubien, chacun des deux pays apporte son tempérament et ses ruses propres, qui peuvent parfois s'accorder mal avec celles de son allié. Peut-être même cette disparité des méthodes tient-elle à des causes plus profondes, à la nature même des ambitions respectives du Reich et de l'Italie. Cette dernière semble surtout désireuse d'avoir des points d'appui précis comme des bastions élevés sur le continent pour lui permettre de poursuivre, d'autre part, ses projets méditerranéens et africains; l'Allemagne, au contraire, dont les visées portent essentiellement sur le *Mitteleuropa*, cherche plutôt à asseoir son hégémonie en neutralisant l'une par l'autre, en équilibrant approximativement les petites rivalités locales qui se heurtent dans cette région. Sans doute craindrait-elle que l'exaspération de ces antagonismes ne précipitât des cristallisations et des alliances qui, partiellement, lui barreraient la route.

En dépit de ces différences, l'entente entre Berlin et Rome manifeste déjà son dynamisme et sa force d'attraction; la volonté qui l'anime n'en est même que plus remarquable. Les déplacements du comte Ciano, la succession des conversations diplomatiques de Berlin et de Vienne répondent précisément à cette volonté et à ce désir de coordination entre les gouvernements fasciste et national-socialiste. C'est à ce point de vue notamment qu'il est intéressant d'observer la conférence qui est actuellement réunie dans la capitale autrichienne [1].

[1] Voir ci-dessous, n° 484 (note).

470

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. 537 [1]. *Varsovie, 11 novembre 1936.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 novembre; Dir. pol., 17 novembre.)

Mes télégrammes nos 917 [2], 925-927 [3], 928-930 [4], 938-940 [5], 951-955 [6], des 30 octobre, 1er, 2, 4 et 9 novembre dernier ont déjà signalé à Votre Excellence la vicacité et l'aigreur avec lesquelles la presse polonaise — y compris la presse d'orientation gouvernementale — a réagi en présence des derniers événements de Dantzig.

C'est là le fait le plus frappant qu'ait apporté, au cours de ces deux dernières semaines, l'évolution des affaires [polono]-dantzicoises. C'est la première fois, en effet, qu'on est amené à faire une constatation de ce genre depuis l'accord germano-polonais de 1934. Sauf lors des crises toujours brèves. la presse gouvernementale ne s'était jamais départie, en ce qui concernait Dantzig, de la consigne de prudence, de passivité, de silence qui lui venait du palais Brühl.

Or, depuis plus de quinze jours, on assiste dans la presse au développement d'une campagne évitant tout excès, mais systématiquement entretenue, de revendications à l'égard de Dantzig et de récriminations contre l'action du Sénat et des formations hitlériennes. Le caractère tendancieux de cette agitation apparaît plus clairement à mesure qu'elle se prolonge. Il s'agit évidemment de préparer le terrain en vue de démontrer que la sécurité des Polonais, et par conséquent, les droits spéciaux de la Pologne dans la Ville Libre sont menacés. A cet effet l'agression dont a été victime, dans les environs de Dantzig, une famille polonaise, ou de nom à consonance polonaise, a reçu toute la publicité possible. Et depuis que l'effet produit par cette affaire a paru épuisé, on a trouvé d'autres griefs : un employé qui aurait été révoqué pour avoir envoyé des enfants à l'école polonaise; la décision du Sénat privant les associations polonaises du droit de placer des ouvriers, les difficultés opposées à l'introduction des volailles polonaises, etc. Personne ne s'étonnerait de cette indignation si elle n'était si tardive, et si évidemment encouragée, sinon inspirée. A cet

[1] Adressé sous le no 538 à la sous-direction de la Société des Nations.

[2] Du 30 octobre. M. Léon Noël y cite quelques phrases significatives imprimées dans la presse polonaise : « Des signes dangereux se manifestent sur le front de Dantzig » (*I.K.C.*). « A Dantzig, la population polonaise perd courage et capitule. Il faut que cela change » (*I.K.C.*). « Nous a-t-on oubliés en Pologne? » (*Kurjer Poranny*). « Dantzig tente de priver la Pologne de ses droits. Devons-nous continuer la politique d'indulgence? » (*Goniec Warszawski*).

[3] Du 1er novembre, reproduit des extraits d'articles de journaux sur des agressions dont des Polonais de Dantzig ont été victimes de la part de S.A.

[4] [5] [6] Ces télégrammes signalent l'embarras des journaux soumis à l'influence du ministre polonais des Affaires étrangères devant les nouveaux incidents de Dantzig.

égard, la part prise dans cette agitation par une feuille comme l'*Express Poranny*, chargée dans ces occasions par le service de presse du ministère des Affaires étrangères du soin d'exciter l'humeur des Polonais, ne laisse aucun doute sur son caractère. Cela n'empêche pas le même ministère des Affaires étrangères de prendre officieusement, par ailleurs, une attitude toute contraire.

C'est la *Polska Informacja Polityczna*, le pendant polonais de la *Deustche diplomatische und politische Korrespondenz*, qui a été chargé de la faire connaître. Dans cette communication, aux termes soigneusement calculés, M. Beck se montre prudent, désireux de ne pas exagérer les choses, soucieux d'éviter l'ingérence de tiers :

« Ces jours derniers, y était-il dit, un incident vient d'avoir lieu sur le territoire de la Ville Libre : des citoyens dantzicois de nationalité polonaise ont été victimes d'une agression. Le fait a provoqué une réaction tout à fait compréhensible et justifiée dans l'opinion polonaise. Nous ne pouvons cependant ignorer qu'en même temps de nombreux éléments n'ayant rien de commun ni avec le gouvernement polonais, ni avec les sentiments véritables et les intérêts de la nation polonaise, s'efforcent d'imprimer aux difficultés en cours le caractère d'un conflit basé sur de plus larges assises.

« La manière dont le gouvernement polonais se comporte en face d'incidents de caractère local, si toutefois ils ne deviennent pas une action systématiquement organisée, a toujours été réglée et le sera d'après l'attitude et la façon d'agir des milieux compétents — dans le cas, des autorités de la Ville Libre. C'est, en effet, la seule méthode qui permette de fixer objectivement l'importance des événements et de régler d'une manière appropriée aux circonstances la réaction du gouvernement polonais.

« Si, poursuit le bulletin officieux, entre le Sénat et le gouvernement polonais, sur le terrain de la Ville Libre, les rapports qui ont permis jusqu'à présent de régler toute une série de difficultés par le moyen d'une entente réciproque arrivent à être maintenus, les affaires dantzicoises pourront cesser, en effet, de fournir à la sensation internationale un facile aliment. »

Le bulletin conclut par cette réserve, qui fait sourire si on la prend dans le sens littéral, si grosse d'inquiétude si l'on songe au rôle que joue Berlin dans toute l'affaire : « Toutefois, pour que la question puisse trouver une solution, la bonne volonté du Sénat est la condition primordiale... »

En prenant cette attitude, M. Beck voulait, évidemment, à la veille de son départ pour Londres, rester dans l'expectative, tandis qu'en laissant la presse donner libre cours à son humeur, il s'assurerait des armes pour l'avenir, aussi bien à l'égard de l'opinion polonaise pour l'édification de laquelle il convient de faire preuve de fermeté, que de Dantzig, de Berlin, et des défenseurs, qu'il pourrait rencontrer en Angleterre, de la Société des Nations.

Mais ces contradications, ces complications montrent aussi par elles-mêmes l'étendue de son embarras.

En acceptant, à Genève, le mandat qui lui était offert[1], M. Beck s'est assuré

[1] Voir ci-dessus, n° 433 (note).

un succès d'amour-propre immédiat, sans songer beaucoup, semble-t-il, à l'avenir, même prochain.

Il a sans doute été d'autant plus porté à céder à la tentation qu'il est tout prêt à considérer la question de Dantzig comme « sa chose » à lui. Il s'en occupait déjà avant de devenir sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères. A Varsovie, il s'en montre si jaloux que nul, sans y être invité par lui, n'ose s'aventurer sur ce terrain. Il supporte avec impatience que les étrangers s'en mêlent, et cet état d'esprit s'est manifesté d'une façon frappante cet été lors de la crise déchaînée par l'attitude à Genève de M. Greiser [1].

Enfin, dans la question de Dantzig, M. Beck se sait particulièrement guetté. Ses ennemis, et beaucoup de ses amis, y voient le terrain où il pourra glisser. Peut-être a-t-il pensé qu'il valait mieux qu'il prenne lui-même la défense de ses intérêts. Pensant que nul n'était en état d'empêcher le flot montant de l'hitlérisme de submerger Dantzig, il se dit peut-être qu'il était le seul à pouvoir sauver ce qui pouvait encore être sauvé. Il aura estimé que grâce à son crédit à Berlin, grâce à la nécessité où l'Allemagne était encore, dans sa campagne contre le pacte franco-russe, de ménager la Pologne, il obtiendrait ce que le Reich n'accorderait à aucun autre mandataire de l'institution de Genève... Il n'aura certes pas trouvé dans l'opinion qu'il a de lui-même beaucoup d'arguments pour combattre de pareilles pensées.

Ces calculs pourraient se révéler justes, s'il s'agissait de s'y livrer dans le domaine de la politique pure. Mais les affaires polono-dantzicoises appartiennent au domaine passionnel d'un antagonisme ancestral entre deux peuples voisins.

Sur un terrain aussi dangereux, il n'est pas toujours aisé de prévoir la portée d'un geste. On s'en aperçoit dès maintenant en constatant la nervosité que chacun manifeste déjà de part et d'autre. Le *Vorposten*, de Dantzig, a franchi le stade des ménagements et la presse du Reich elle-même a, au cours de ces derniers jours, laissé paraître quelques griffes.

En Pologne même, jusqu'à quel point pourra-t-on arrêter cette agitation qu'aujourd'hui on tolère et que même on favorise? Sans doute jusqu'ici l'opinion paraît agitée de sentiments contradictoires. Son âpreté à défendre les droits de la Pologne, son goût romantique pour les souvenirs du passé la rendent d'une sensibilité extrême à tout ce qui peut porter préjudice à la structure de la République à Dantzig. Mais, en même temps, elle paraît intimidée et inquiète.

C'est ainsi que les manifestations de sympathie organisées naguère par le parti socialiste polonais à la suite de la dissolution des partis socialistes de Dantzig ont tourné court. Tout s'est réduit à de simples réunions tenues par les membres du parti dans des locaux fermés, et au vote d'une protestation assez inoffensive. Le *Robotnik* lui-même n'a pas insisté outre mesure et n'a pas risqué la confiscation en s'étendant sur le détail de ces réunions.

Lorsque le *Czas* écrit que « l'hitlérisation de Dantzig n'est qu'une question de temps, que c'est un fait avec lequel il faut compter, qu'il faut en peser

[1] Voir, au tome II de la présente série, les nos 392 à 396 (et notes).

les conséquences sans en faire une affaire d'Etat », il est certain qu'il traduit l'opinion d'une grande partie des Polonais avertis.

Mais il faut toujours compter avec des manifestations possibles des passions populaires.

Surtout dans les régions frontières, là où le Polonais se trouve étroitement en présence de l'Allemand, l'opinion pourrait ne pas se laisser intimider ou maîtriser aussi aisément. Les événements de Dantzig paraissent déjà avoir été, dans ces régions, le signal d'une recrudescence d'agitation.

C'est ainsi qu'une série de manifestations viennent de se dérouler à Gdynia, au cours de ces derniers jours. Dans l'une d'entre elles, un des orateurs, qui s'est écrié que « les Polonais avaient épuisé toute leur provision de patience à l'égard du pygmée dantzicois », était un prêtre catholique. On a, en même temps, vivement protesté contre le maintien des propriétés foncières allemandes en Poméranie, « péril mortel pour la Pologne ». J'ai signalé la protestation des feuilles de la minorité allemande contre la vente des journaux antihitlériens dans la Pologne occidentale. A Leszno (Lissa), près de la frontière, on a apposé des placards portant : « Ne rien acheter chez les Allemands ou chez les Juifs ». A Wabrzeski (Briesen), dans l'ancienne Prusse occidentale, une feuille locale a publié « dix commandements » où il est recommandé à la population de ne rien acheter chez les Allemands, de ne pas entretenir de relations avec eux, de ne pas leur donner de travail, et de ne parler que polonais en leur présence. Enfin, il y a quelques jours, le *Kurjer Poranny* dénonçait, dans son article de tête, conçu en termes des plus virulents, « les périls de l'offensive économique que menait la minorité allemande de Poméranie ».

En voyant, à nouveau, ces symptômes s'accumuler, on est amené à se demander si M. Beck, en acceptant le mandat de la Société des Nations, et d'une façon générale, dans la conduite de la politique de rapprochement polono-allemande, n'a pas été plus séduit par les possibilités qui s'offraient à lui de manifester son incontestable talent qu'attentif aux lois qui conduisent le drame. Pour réussir, il eût fallu que la Pologne fût en état d'être toujours ce dont elle a fait figure pendant un an : une égale. Or, dans le rapport actuel et futur des forces, elle ne paraît pouvoir échapper au rôle de vassale que pour prendre celui d'adversaire.

471

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 724. *Londres, 11 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

Un des traits les plus intéressants des débats de jeudi dernier [1] à la Chambre des Communes a été la place qu'y ont tenue les allusions à l'U.R.S.S. Le Département a pu remarquer que ce pays était entièrement passé sous silence dans le discours de M. Eden. M. Dalton qui, tout de suite après ce dernier, a pris la parole au nom du groupe travailliste, a aussitôt reproché au secrétaire d'Etat d'avoir arrêté son tour d'horizon aux frontières orientales de l'Allemagne. « Nous entendons trop parler, dit-il, de conversations « locarniennes » à l'ouest et pas assez à l'est... Or, dans l'Europe occidentale, la marge de supériorité des puissances pacifiques sur un agresseur éventuel est faible, sinon nulle. Il est donc nécessaire d'intégrer l'Europe orientale dans le cercle des amis de la paix afin de disposer d'une supériorité écrasante sur tout fauteur de troubles. » Un peu plus loin, l'orateur du Labour Party se plaignit de la vague de propagande antisoviétique qui déferle actuellement sur la Grande-Bretagne. Il rappela qu'au retour de son voyage à Moscou [2], M. Eden avait tenu à rendre hommage aux sentiments pacifiques des dirigeants russes et ajouta que ceux-ci n'avaient pas changé,

M. Mander, parlant au nom du parti libéral, revint sur la même question et demanda au gouvernement s'il était toujours disposé à collaborer avec la Russie dans le cadre du système collectif, ou bien si, comme certaines déclarations tendaient à le faire craindre, il était décidé à se tenir à l'écart de tout conflit entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. Les autres orateurs de gauche exprimèrent des vues analogues, insistant sur le facteur de stabilité et de paix que représente la Russie soviétique à l'heure actuelle et sur l'importance de ce pays pour l'organisation collective de l'Europe.

Cependant, les interventions les plus intéressantes à cet égard ont été celles de plusieurs députés conservateurs et, en premier lieu, celle de M. Winston Churchill. Celui-ci, tout en approuvant le silence de M. Eden vis-à-vis de l'U.R.S.S., déclara que l'existence de ce pays n'en était pas moins un fait et que la question de l'attitude à observer à son égard était l'une des plus délicates à résoudre pour les démocraties occidentales. « La Grande-Bretagne et la France, dit-il, ne vont certainement pas se rallier à une croisade nazie contre le communisme... D'autre part, la Russie est incontestablement en grand danger, car elle est menacée à la fois à l'ouest et à l'est. Il n'en est que plus éton-

(1) C'est-à-dire du 5 novembre.

(2) De la fin mars 1935.

nant de la voir agir d'une manière aussi folle qu'elle l'a fait en Espagne... Il serait tout à fait impossible aux nations libres du monde occidental de s'intéresser au sort de la Russie si elle continuait à se présenter sous ce jour et ce serait un crime d'appeler des soldats français ou britanniques à l'aide d'une telle Russie ». M. Churchill ajouta aussitôt qu'il y avait une autre Russie qui semblait devenir chaque jour plus forte, et dont le seul désir était de vivre en paix. « Une telle Russie, affirma-t-il, a ses droits dans la communauté des peuples et elle constituerait un élément indispensable de l'équilibre européen. » Mais l'ancien Premier lord de l'Amirauté conclut que cette Russie n'existait pas encore et qu'il convenait donc d'attendre patiemment que ce pays fût en mesure de jouer son rôle dans le maintien de la paix générale.

Un autre député conservateur, M. Emrys-Evans, se prononça, à l'égard de l'U.R.S.S., d'une manière beaucoup plus nette. « La Russie, déclara-t-il, ne constitue pas pour nos intérêts en Asie la menace qu'elle a représentée pendant tout le XIXe siècle. Elle est devenue une influence stabilisatrice en Extrême-Orient et il n'y a aucune raison d'interrompre les relations harmonieuses que nous entretenons avec elle. Ce n'est pas l'intérêt britannique que nous nous enrôlions dans une croisade antirusse à la demande de M. Hitler. Les dangers immédiats de l'Europe viennent des ambitions allemandes et celles-ci menacent tous les voisins du Reich. Lorsqu'il s'agit de la Russie, nous devons être réalistes et nous demander seulement où sont nos intérêts. »

La duchesse d'Atholl fit de son côté une brève allusion à l'U.R.S.S., pour observer que la propagande communiste en Espagne avait sans doute été exagérée et qu'en tout cas, il y avait eu aussi dans ce pays une grande propagande nazie. Elle reconnut cependant qu'au cours des derniers mois, le gouvernement soviétique avait agi assez maladroitement et exprima l'espoir que les dirigeants russes faciliteraient une collaboration loyale avec eux dans le cadre de la Société des Nations.

Dans sa réponse au nom du gouvernement, M. Chamberlain ne dit pas un mot de la Russie soviétique, mais ainsi que je l'ai noté dans ma dépêche n° 717 du 10 novembre [1], il déclara nettement que la Grande-Bretagne n'entend pas se désintéresser des affaires de l'Europe orientale et que, si elle ne pouvait elle-même participer à un pacte oriental, elle n'en souhaitait pas moins la conclusion d'un tel accord. D'autre part, le chancelier de l'Échiquier insista sur la fidélité de la Grande-Bretagne aux obligations du covenant.

S'il est possible de dégager d'une seule séance des conclusions de quelque valeur, il semble que l'on puisse en premier lieu souligner le soin avec lequel l'opinion parlementaire fait la distinction entre l'activité communiste du Komintern et la politique de la Russie en tant que grande puissance. Toute ingérence soviétique dans les affaires intérieures d'un autre pays, à des fins de propagande communiste, est sans aucun doute considérée ici avec la plus vive réprobation. Il est significatif de noter qu'au cours du débat du 5 novembre, les orateurs favorables à l'U.R.S.S. ont tous jugé nécessaire de minimiser l'influence exercée par les agents de Moscou en Espagne. Il n'en est pas moins

[1] Non reproduite.

certain que l'attitude prise depuis le début de la guerre civile par le gouvernement soviétique a éveillé de la méfiance dans de nombreux milieux britanniques et a fait du tort à la Russie.

Cette observation générale demande cependant à être complétée par les remarques suivantes. Si les Anglais blâment l'activité bolchevique et sont décidés, en ce qui les concerne, à se défendre contre elle, ils ne s'en refusent pas moins à se laisser enrôler dans une sorte de croisade qui, sous prétexte d'anticommunisme, serait en fait dirigée contre l'Etat russe. A ce point de vue, les déclarations faites par M. von Ribbentrop dès son arrivée à Londres [1] ont, comme je l'ai déjà signalé, produit ici le plus fâcheux effet. A la Chambre des Communes, plusieurs orateurs ont tenu à relever cette intervention inadmissible dans la politique intérieure de l'Angleterre, et ils exprimaient sans aucun doute le sentiment unanime de l'assemblée. D'une manière générale, on peut dire que les efforts de propagande antisoviétique déployés actuellement par l'Allemagne, et qui ne sont pas sans action sur une partie de la presse et de l'opinion, n'influencent guère le Parlement et que leur exagération attirerait plutôt de la sympathie au gouvernement de Moscou. D'autre part, le communisme n'exerçant jusqu'ici son emprise que sur une fraction insignifiante de la classe ouvrière anglaise et ne constituant nulle part un danger sérieux pour l'Empire, les hommes politiques du Royaume-Uni peuvent, plus facilement que ceux d'autres pays, négliger jusqu'à un certain point cet aspect de l'activité soviétique et considérer avec plus d'objectivité le rôle de la puissance russe dans l'équilibre européen.

A cet égard, il semble que l'opinion parlementaire ait pleine conscience de l'importance du facteur soviétique. La Chambre des Communes tout entière a paru frappée de ce que M. Eden n'ait consacré à la Russie aucun passage de son discours et ait, suivant l'expression de M. Dalton, borné son horizon à la frontière orientale de l'Allemagne. On peut d'ailleurs se demander quelle a été la raison de cette omission du secrétaire d'Etat. Peut-être faut-il y voir une conséquence de la mauvaise humeur éprouvée par M. Eden à la suite de l'attitude de l'U.R.S.S. dans l'affaire espagnole et en particulier de ses attaques contre le Portugal, mauvaise humeur qui s'était déjà exprimée dans les déclarations du secrétaire d'Etat à la séance du 29 octobre [2]. Peut-être, plus simplement, comme l'a pensé M. Churchill, la question a-t-elle paru trop délicate à M. Eden pour faire l'objet dès maintenant d'une déclaration officielle du gouvernement qui préfère attendre, pour se prononcer,

[1] L'ambassadeur d'Allemagne, arrivé à Londres le 26 octobre, avait effectué une déclaration où il exprimait sa conviction que les bonnes relations germano-anglaises seraient fortifiées par une hostilité semblable à l'égard du communisme.

[2] Le 29 octobre, M. Eden défendait l'accord de non-intervention devant les Communes. Après en avoir retracé l'historique, il en étudiait le fonctionnement, déclarant, entre autres choses, qu'il n'existait pas d'autre politique capable de réduire les dangers pesant sur l'Europe, et que l'accord ne désavantageait pas le gouvernement de Madrid. Le secrétaire d'État soulignait ensuite les difficultés du contrôle, s'insurgeant contre la suggestion soviétique de faire surveiller les ports du Portugal, et s'appuyant pour défendre ce dernier sur le résultat d'enquêtes effectuées à Lisbonne. Il réfutait les arguments de l'opposition qui demandait la suspension du comité de Londres et un changement de politique, puis évoquait l'œuvre humanitaire de la Grande-Bretagne.

d'avoir à exprimer des vues au sujet du développement des pourparlers de Locarno. Quoi qu'il en soit, les députés n'ont pas cru devoir observer le même silence que le ministre et n'ont pas caché leur sentiment qu'il était impossible d'aboutir à un règlement durable des problèmes qui se posent en Europe sans y comprendre l'U.R.S.S.

Cette admission de l'importance du rôle qui incombe à la Russie en Europe et de l'impossibilité de laisser à l'Allemagne les mains complètement libres à l'est s'accompagne cependant d'une certaine réserve. M. Neville Chamberlain a probablement interprété les sentiments de la majorité de l'opinion lorsqu'il a déclaré, d'une part, que la Grande-Bretagne ne se désintéressait nullement de l'Europe orientale, mais, d'autre part, qu'elle se refusait à prendre dans cette région aucun engagement défini, et lorsqu'il a précisé que le gouvernement britannique entendait « conserver toute liberté d'examiner les circonstances et les mérites du cas particulier qui se présenterait ».

472

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 507 à 520. *Moscou, 12 novembre 1936, 1 h. 57, 1 h. 58, 1 h. 59, 2 h., 9 h. 52.*

(*Reçu :* 1 h. 30, 2 h. 30, 2 h. 55, 1 h. 59, 3 h. 15, 2 h. 50, 0 h. 55, 8 h. 35.)

J'ai eu hier, à l'occasion de la remise de la copie figurée de mes lettres de créance, un long entretien avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères. Ce dernier m'ayant demandé quelles impressions j'apportais de Paris, je n'ai pas voulu différer la conversation de fond que je devais avoir avec lui.

Avec une amicale franchise, je lui ai exposé les raisons du malaise qui pèse sur les rapports franco-soviétiques.

« Nos relations, lui ai-je dit en substance, déjà entravées par la question des dettes, sont aujourd'hui troublées par l'agitation idéologique. Vous savez avec quelle prudence nous avons dû progresser dans la voie du rapprochement des deux pays. C'est parce que, en 1932 (1), un pacte de non-agression a été conclu qui garantissait la France contre toute immixtion soviétique dans sa politique intérieure que le pacte d'assistance mutuelle a pu être signé et ratifié. Mais vous connaissez aussi le développement des événements en France depuis les élections : la fermentation sociale, les grèves, les occupations d'usines. Effervescence du parti victorieux assez naturelle sans doute, et qu'on pouvait croire passagère. Mais elle s'est poursuivie et, à tort ou à raison, beaucoup de gens y voient la main de l'étranger. Cet état de choses a provoqué dans toute

(1) Le 29 novembre.

une partie de l'opinion française et au sein même du Front populaire, chez cette classe moyenne qui fait la charnière de la France et que représente essentiellement le parti radical, une réaction dont le congrès de Biarritz (1) vous a donné le ton. Sur le terrain de la politique extérieure, la poussée idéologique dont elle sent la pression dans l'affaire espagnole en particulier inquiète également l'opinion française. Elle est aussi hostile à toute intervention à l'extérieur qu'à toute ingérence de l'étranger; elle a accepté le pacte franco-soviétique comme un élément de stabilisation de l'Europe; elle se demande aujourd'hui s'il joue bien dans le sens où il a été conçu.

« Cette inquiétude, ce mécontentement sont exploités par les puissances impérialistes, par l'Allemagne notamment, avec les moyens puissants qu'elle sait mettre au service de sa propagande jusqu'au noyautage, m'a-t-on dit, de cellules communistes françaises. Dans cette atmosphère troublée, les objets se déforment. L'opinion française qui a vu M. Barthou concevoir le pacte, M. Pierre Laval le signer, une majorité de gauche le ratifier, se demande aujourd'hui s'il n'est pas devenu un pacte de parti jouant pour le communisme et elle tend à rendre l'entente franco-soviétique responsable d'une agitation qu'elle réprouve.

« Certes, le gouvernement français demeure exactement sur les positions que vous ont indiquées M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Affaires étrangères à Genève. Fidèle à ses engagements, il n'acceptera dans les conversations relatives à Locarno aucune solution qui serait en contradiction avec le jeu des accords de l'est. Mais vous devez comprendre qu'il pourrait se trouver rapidement dans une situation délicate si le mouvement que je vous ai signalé se prolongeait, et des discours comme celui de M. Thorez du 30 octobre (2) ne sont pas faits pour lui faciliter la tâche.

« D'autant que la réaction produite par l'agitation idéologique ne se limite pas à la France. Elle provoque de la défiance en Angleterre, elle n'est pas étrangère au geste récent de la Belgique, aux hésitations de certains états de la Petite Entente. Une psychose se crée suivant laquelle l'entente soviétique conduit au communisme; cette crainte tend à neutraliser celle qu'inspire la menace allemande et à paralyser l'action de coopération des puissances pacifiques au moment même où le courant de guerre devrait l'intensifier.

« Telle est la situation et voici les constatations auxquelles elle conduit (Je cite ici textuellement mes paroles). Deux politiques sont en présence : l'une est celle du conflit des idéologistes; l'autre, celle de la raison d'Etat.

« La première conduirait la France à la division intérieure, à l'isolement extérieur. Je puis vous affirmer qu'il ne serait pas un gouvernement français pour s'y rallier et je dois ajouter qu'en menaçant la paix à la fois intérieure et extérieure à laquelle le Français tient par-dessus tout, elle porterait en elle la condamnation de l'entente franco-soviétique. Cette politique, c'est celle qui ferait le jeu des impérialismes dont tout l'effort tend à transposer le conflit

(1) Congrès du parti radical-socialiste, tenu du 22 au 25 octobre.

(2) Dans un discours prononcé devant le parti communiste au palais de la Mutualité, M. Thorez avait fait une vive critique de la politique suivie jusqu'alors par le Front populaire, accusé de « défaillances » et de « capitulations ».

du plan politique au plan social, le jeu de l'Allemagne nationale-socialiste, qui cherche à isoler ses adversaires éventuels pour les abattre séparément.

L'autre politique, comme celle de la raison d'Etat, est la seule compatible avec le pacte de non-intervention et le pacte d'assistance, avec le dogme de l'indivisibilité de la paix que vous avez vous-même affirmé, avec l'organisation de la sécurité collective, elle est la seule susceptible de permettre à une France forte et sûre de ses amitiés de pratiquer utilement ses accords avec l'U.R.S.S. et de constituer le contrepoids que vous attendez d'elle, de permettre à l'U.R.S.S. de jouer aux côtés des grandes démocraties d'Occident, pour la sauvegarde de la paix qu'elle veut comme nous, le rôle essentiel que lui impartissent sa puissance et sa situation.

« Entre ces deux politiques, j'ai la conviction que la situation actuelle ne laisse pas place à des formules intermédiaires. La sauvegarde de nos intérêts communs et de nos accords demande que la politique suivie ne prête à aucune équivoque. Elle demande même que le nécessaire soit fait pour dissiper celle qui existe déjà. »

« Quelles sont vos conclusions? » m'a demandé M. Litvinov quand j'ai eu terminé mon exposé. « Elles se dégagent assez clairement, lui ai-je répondu, de ce que je viens de vous dire. Au surplus ce n'est pas à moi, mais au gouvernement de l'U.R.S.S. qu'il appartient de tirer les conclusions. S'il partage le sentiment que je vous ai exprimé, il lui appartient d'apprécier comment il peut le traduire dans la manifestation de sa politique internationale. »

Le Commissaire du peuple m'a alors déclaré qu'il reconnaissait toute l'importance qui s'attachait à ne pas prêter le flanc aux manœuvres des puissances qui cherchaient à porter le débat sur le plan social, mais qu'il ne voyait pas que l'U.R.S.S. pût faire plus qu'elle avait fait à ce sujet, et il s'est longuement étendu sur l'entière liberté d'action du parti communiste français. Je lui ai laissé entendre qu'à Paris on savait à quoi s'en tenir sur ce point. « Que demandez-vous donc? m'a-t-il demandé à plusieurs reprises; que nous intervenions? » Je me suis bien gardé de me laisser attirer sur ce terrain, me cantonnant au contraire expressément sur celui de la non-intervention, et j'ai pris congé en exprimant à nouveau l'espoir que l'équivoque qui pèse sur nos relations pourrait être dissipée. J'ai compris l'insistance de M. Litvinov lorsque, quelques minutes plus tard, alors que je sortais de chez M. Krestinski, il m'a fait remettre, pour mon usage personnel, un papier où se trouvait consigné ce qui avait été dit, la déclaration qu'il m'avait faite. Evidemment préparée à l'avance, cette déclaration, que j'envoie par la prochaine valise [1], paraît être le démarquage d'instructions adressées à M. Potemkine. Après une référence aux entretiens de Votre Excellence avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S. et à ma propre conversation, elle affirme la fidélité du gouvernement de l'U.R.S.S. au principe de non-intervention; elle marque que l'U.R.S.S. ne saurait déroger à cette règle, même si le mécontentement exprimé de notre côté au sujet de la ligne de conduite du parti communiste français pouvait être comprise comme une invitation au gouvernement de l'U.R.S.S. à exercer une influence sur cette

[1] Voir ci-dessous, n° 497 (annexe).

ligne de conduite; elle exprime enfin le vœu que dans l'intérêt des relations franco-soviétiques ... (1) se libère du sentiment que l'U.R.S.S. peut intervenir dans nos affaires intérieures.

J'ai dit ce matin à M. Litvinov que la rédaction de ce papier ne correspondait pas à la manière dont j'avais posé la question, mais que j'enregistrais sa déclaration formelle de non-intervention. La valeur de cette affirmation se mesurera aux actes du gouvernement de l'U.R.S.S.

J'ai retiré de ce premier entretien l'impression que la liberté de mouvement de mon interlocuteur était assez limitée sur le terrain où je l'ai conduit. Le souci avec lequel il a ramené la conversation sur le point où sa déclaration était préparée à l'avance et assurément sanctionnée en haut lieu est significatif. Toutefois, les marques d'approbation qu'à plusieurs reprises il a données en m'écoutant et en prenant des notes indiquent que mes paroles ont souvent rencontré sa pensée, et il n'est pas douteux qu'il rapportera notre conversation à M. Staline auprès de qui il est actuellement en faveur, contrairement aux bruits qui ont couru. Il a, en effet, pour la première fois en pareille circonstance, paru à ses côtés sur le mausolée de Lénine à la revue du 7 novembre. Je m'efforcerai de connaître les réactions du chef ... (2). Pour le moment, il semble que ce dernier, pour les raisons d'ordre à la fois intérieur et extérieur déjà exposées par M. Payart, se croie tenu de ménager le Komintern et son action. J'en ai trouvé une indication symptomatique dans la mention du nom de Dimitrov parmi les grands hommes proposés à l'admiration du peuple et dont le palmarès a été solennellement lu en public le 6 novembre en présence de M. Staline.

473

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1177 à 1181. *Vienne, 12 novembre 1936, 15 h. 10, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 50, 16 h. 15, 16 h. 30.)

Après le dîner de Schoenbrünn, auquel étaient conviés tous les chefs de mission et parmi eux M. von Papen à son rang de ministre, je me suis entretenu assez longuement avec le comte Ciano (3).

Celui-ci a mis lui-même la conversation sur les relations franco-italiennes et s'est exprimé avec une bonne grâce et une chaleur qui ont été remarquées même de ceux qui assistaient de loin au dialogue.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Le ministre italien séjournait à Vienne à l'occasion de la conférence tripartite italo-austro-magyare (sur cette conférence, voir ci-dessous, n° 484, note).

La France et l'Italie, m'a-t-il dit, sont faites pour s'entendre. Des affinités de sang et de culture les y convient.

Seule une entente franco-italienne peut assurer la paix européenne. Le comte Ciano a évoqué son voyage à Paris pour l'inauguration de l'exposition d'art italien, l'accueil qu'il y a reçu. « En France, seulement, a-t-il dit, je ne me sens pas à l'étranger. » Aussi n'en éprouve-t-il que plus de regret de la situation actuelle. Il a mentionné les sanctions tout en reconnaissant que la France en avait freiné et modéré l'application. Mais il m'a surtout parlé de la dernière session de la Société des Nations, des assurances de M. Avenol [1], de ses préparatifs de départ pour Genève et du vote auquel la France s'est associée.

Il a ajouté qu'il ne comprenait pas pourquoi le gouvernement français se montrait à l'égard de la question éthiopienne plus intransigeant que le gouvernement britannique. Alors que celui-ci a retiré la garde de sa légation, la France n'a rappelé que la [moitié] de son détachement. Le ministre d'Angleterre est parti. M. Bodard reste seul représentant diplomatique à Addis-Abeba. Celle-ci va-t-elle persister dans cette attitude? Va-t-elle laisser encore longtemps vacante son ambassade à Rome? Tout cela était dit sans aigreur, non pas du ton d'un homme irrité, mais d'un ami déçu dans ses sympathies.

Je n'ai pas cru devoir m'entretenir avec le comte Ciano de la conférence elle-même et du discours de Milan, mon collègue tchécoslovaque s'étant chargé de ce soin comme j'en rends compte par ailleurs. Nous avons parlé seulement d'une manière générale de l'Autriche pour laquelle l'intérêt de l'Italie ne saurait faiblir. Le Duce, m'a-t-il dit, garde un souvenir inoubliable du chancelier Dollfuss et ne laissera pas compromettre son œuvre.

474

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 2415. *Paris, 12 novembre 1936, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nº 2200-2201 [2].

L'intention annoncée par M. Beck à M. Eden d'entamer avec le président du Sénat à Dantzig des négociations en vue d'un arrangement concernant la situation de la minorité polonaise ne saurait être considérée comme un résultat suffisant des conversations des deux ministres. La fidélité à la Société des Nations que le ministre polonais a affirmée à plusieurs reprises serait en effet en défaut si, se préoccupant uniquement du sort de ses compatriotes, M. Beck négligeait de demander et d'obtenir des garanties de respect du statut de la

[1] Voir ci-dessus, nº 277 (note).

[2] Publié ci-dessus sous le nº 465.

Ville Libre. C'est là le fond même du problème, dont les membres du comité des Trois nommé par le conseil de la Société des Nations ne sauraient se laisser distraire. M. Eden ne s'étonnera donc pas de mon insistance à vouloir [l']y ramener. Veuillez le faire observer au secrétaire d'Etat et lui demander d'insister auprès de M. Beck pour que celui-ci ne limite pas son action dans des conditions qui porteraient préjudice aux droits de la Société des Nations.

475

M. BERNARD, CONSUL DE FRANCE À TRIESTE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 42 [1]. Confidentiel. *Trieste, 12 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

L'appel à l'amitié yougoslave, paru dans le *Piccolo* et que signalait mon rapport du 20 octobre dernier [2], n'avait été que le préambule du discours de Milan et des offres, cette fois officielles et précises, que M. Mussolini a adressées dans le même sens au gouvernement de Belgrade [3]. On sait cependant que par une apparente contradiction, ce même discours a fait une nouvelle et retentissante publicité à la thèse du révisionnisme territorial hongrois. Or, l'accueil réservé à l'ensemble du discours de Milan par la presse et l'opinion yougoslaves n'en paraît pas moins avoir été favorable; qui plus est, des informations de source hongroise annoncent maintenant que des mesures viennent d'être prises en Yougoslavie au bénéfice de l'élément magyar.

Frappés de ces faits surprenants, les milieux triestins, toujours sensibles aux événements touchant l'Europe centrale, n'ont pas manqué de les commenter avec une application non toujours dénuée de perspicacité. Au cours d'une réunion mondaine, j'ai eu hier un long entretien avec un important homme d'affaires de cette ville, sujet italien de circonstance mais d'origine gréco-roumaine; il remplit en outre ici les fonctions de consul honoraire de Roumanie et se trouve lié d'amitié avec M. Titulesco qui, jusqu'à l'année dernière, déjeunait toujours entre deux trains en sa compagnie, lors des ses fréquents passages en gare de Trieste. Comme j'avais mis la conversation sur la question dont il s'agit, cet homme d'affaires me fit les réflexions suivantes :

« En évoluant vers l'Italie, le royaume yougoslave obéit certainement à

(1) Cette même lettre est envoyée sous le nº 79 au représentant de la France à Rome.

(2) Non retrouvé.

(3) Dans son discours de Milan, le Duce avait déclaré, au sujet de la Yougoslavie : « Il y a deux ans, je fis, sur cette place même, une allusion claire à la possibilité d'établir des rapports de cordiale amitié entre les deux pays. Je reprends aujourd'hui le même thème et je déclare que les conditions nécessaires et suffisantes d'ordre moral, politique et économique existent aujourd'hui pour placer sur de nouvelles bases d'amitié concrète les rapports entre les deux pays. »

de pressantes considérations d'ordre économique. Vous savez, en effet, à quel point ce pays est tributaire pour ses exportations de l'Italie, qui a toujours été son meilleur client. Il a de ce fait beaucoup souffert du régime des sanctions et il est compréhensible qu'il aspire, non seulement à rétablir, mais encore à développer ses rapports commerciaux avec la Péninsule. Cependant, quelle que soit son intensité, ce besoin économique ne suffirait pas seul, à mon avis, à expliquer que, seule des états de la Petite Entente, la Yougoslavie n'ait pas élevé de protestations contre les propos de M. Mussolini favorables au révisionnisme hongrois : il faut en outre que des assurances très sérieuses lui aient été faites dans le domaine politique.

« Quelles peuvent être ces promesses? La première hypothèse qui est venue à l'esprit de chacun a été que, d'accord avec Budapest, le Duce aurait assuré Belgrade que la mise en action du révisionnisme ne se ferait qu'aux dépens de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie. Agréée par la Yougoslavie, une telle manœuvre aurait en effet pour l'Italie le double avantage de transformer en ami un voisin inquiétant et de dissocier définitivement la Petite Entente, dont les deux autres membres tiendraient désormais les Yougoslaves pour des alliés félons.

« Il ne serait pas impossible, continua mon interlocuteur, que cette hypothèse ne fût pas la bonne, ou plutôt qu'elle fût incomplète : la Yougoslavie doit avoir reçu en outre des promesses de compensation, et cette compensation, je la verrais du côté de Salonique. Vous connaissez l'ancienneté du vœu yougoslave d'un débouché sur la mer Egée; la Yougoslavie se libérerait ainsi de la servitude de l'Adriatique, où elle se trouve enfermée dans une impasse dont l'Italie garde l'entrée. La perspective de voir quelque jour se réaliser un rêve que les traités de 1919 avaient dissipé serait cette fois pour elle assez séduisante pour l'avoir incitée à trahir ses alliés.

« D'autre part, une telle combinaison ne pourrait qu'être appuyée par l'Allemagne, dont l'un des objectifs est justement de faire de la Yougoslavie son avant-garde vers l'Orient : que cette avant-garde fût à l'avance installée à Salonique serait assurément pour lui complaire.

« Quant à M. Mussolini, il ferait d'une pierre plusieurs coups. Après la neutralisation d'un voisin gênant, après la dissociation de la Petite Entente, il en tirerait la ruine de l'Entente balkanique et la combinaison étant échafaudée aux dépens de la Grèce, pourquoi la Bulgarie ne se verrait-elle pas de son côté octroyer Kavalla? Ce serait s'assurer sa complicité et l'avantage d'un allié supplémentaire en position de prendre la Roumanie à revers.

« Enfin, dernier et considérable succès pour l'Italie, celle-ci pourrait ainsi se flatter de l'espoir d'écarter de Trieste les convoitises germaniques vers « les eaux chaudes »; désormais orientées par l'entremise yougoslave vers Salonique, elles se détourneraient de l'Adriatique et l'Anschluss autrichien deviendrait dès lors pour l'Italie un moindre danger. Tout ceci, me dit en terminant mon interlocuteur, est peut-être du roman politique, mais voyez la carte et dites-moi si de telles vues n'ont pu tenter des hommes passionnés de *Weltpolitik?* »

Les considérations qui précèdent évoquent assurément un peu trop les spéculations d'impérialisme fumeux échangées jadis entre Napoléon et Alexandre sur le radeau du Niémen. Elles font sans doute plus d'honneur à l'ingéniosité de son auteur qu'à son sens des difficultés d'exécution, et il serait assurément hasardeux de les prêter au réaliste qu'a toujours été M. Mussolini jusqu'ici. Aussi est-ce à titre de simple curiosité que j'ai l'honneur d'en faire part à Votre Excellence.

476

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 2422. Réservé. *Paris, 13 novembre 1936, 22 h.*

Dans la conversation avec M. Eden dont me rend compte votre télégramme nos 2167 à 2172 [1], vous avez opportunément saisi l'occasion d'une remarque de votre interlocuteur pour suggérer à nouveau que les différents aspects du problème posé par l'attitude du gouvernement belge fissent l'objet d'entretiens entre nos experts militaires et ceux de l'état-major britannique. M. Eden avait paru accueillir favorablement cette suggestion et s'était réservé d'examiner la question.

Une semaine s'étant déjà écoulée depuis votre conversation, je verrais intérêt à ce que, dès votre plus prochaine rencontre avec le secrétaire d'Etat, vous lui rappeliez votre proposition : pour assurer une complète communauté de vues des deux gouvernements dans la question belge, des échanges de vues entre techniciens me paraissent en effet, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le marquer (mes télégrammes 2169 et 2175)[2], devoir être d'une très réelle utilité.

[1] Du 6 novembre, publié ci-dessus sous le nº 447.

[2] D'après le télégramme 2175 de Paris pour Londres, du 13 octobre, les indications de M. Sargent sur l'état d'esprit de l'état-major anglais rendaient plus nécessaires que jamais les contacts militaires entre les deux pays.

477

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2241, 2242. *Londres, 13 novembre 1936, 23 h. 12.*

(*Reçu :* le 14, 1 h. 13, 0 h. 45.)

Dans la conversation que j'ai eue tout à l'heure avec le secrétaire d'Etat, j'ai repris l'examen de l'attitude du gouvernement belge. Après avoir résumé les différentes phases de vos entretiens avec l'ambassadeur de Belgique, j'ai rappelé les points sur lesquels portent nos principales revendications, en insistant sur l'application de l'article 16 et sur le jeu de la garantie militaire française. M. Eden comprend parfaitement les raisons que nous avons d'essayer d'obtenir une réponse catégorique de la Belgique sur la position qu'elle prendrait dans certaines éventualités graves. Il se demande, toutefois, s'il n'y a pas un danger à se montrer trop pressant dans l'état actuel des esprits en Belgique. Il craint en effet que poussé à bout, le gouvernement belge ne finisse par répondre d'une manière négative, engageant ainsi irrémédiablement l'avenir.

Le secrétaire d'État avait lui-même songé d'abord à introduire, dans le projet de mémorandum que prépare actuellement le Foreign Office, une question au gouvernement belge sur ses intentions quant à l'application de l'article 16. A la réflexion, il lui a paru préférable d'y renoncer. Il se peut, en effet, que la situation intérieure soit telle en Belgique que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de répondre d'une manière satisfaisante à une demande trop précise.

J'ai fait observer à M. Eden que les hésitations du gouvernement belge disparaîtraient en grande partie si la Grande-Bretagne lui avait marqué plus nettement son point de vue. M. Eden m'a dit alors qu'il comptait voir le chef du gouvernement belge le 27 novembre et traiter la question dans un entretien particulier avec lui. Je l'ai beaucoup engagé à préparer le terrain en envoyant, dès maintenant, à sir Esmond Ovey des instructions destinées à orienter le gouvernement belge dans un sens plus satisfaisant. M. Eden a pris note de cette suggestion.

478

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 728. Confidentiel. *Londres, 13 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 novembre.)

Je reviendrai plus en détail sur le débat qui s'est déroulé les 10 et 12 novembre derniers devant la Chambre des Communes sur le problème des armements britanniques. Dès maintenant, l'on peut constater qu'il a fait plus de tort au Premier ministre lui-même qu'au gouvernement dans son ensemble. Il est hors de doute que M. Baldwin et ses collègues étaient entièrement disposés à laisser la discussion prendre une certaine ampleur, pour attirer l'attention publique sur la nécessité d'un nouveau renforcement de la défense nationale. Mais il n'est pas moins certain que M. Baldwin avait sous-estimé l'argumentation de M. Winston Churchill, et mal calculé l'effet psychologique de sa propre « franchise ».

Le chef du gouvernement a cru mettre en lumière les méfaits de l'idéologie pacifiste, et montrer qu'il avait fallu se prêter à son jeu pour en triompher plus tard. Il n'a fait que rendre éclatante une des faiblesses de sa politique intérieure, et peut-être de son caractère, aux yeux de sa majorité. On lui pardonnera difficilement d'avoir reconnu qu'en Angleterre, c'est, selon le mot célèbre, « l'opinion publique qui est le véritable exécutif »; on lui en voudra d'autant plus que les hésitations et les atermoiements de M. Baldwin étaient dus en grande partie à l'ignorance des problèmes européens qui caractérise la majorité conservatrice, et que la politique timorée du chef du parti reflétait seulement l'indifférence et la passivité de ceux qui le suivent. Enfin, vis-à-vis du pays, le Premier ministre, en reconnaissant devant la Chambre qu'il a conservé le silence sur les dangers qui menacent l'Angleterre pour éviter un échec électoral, place chacun des députés unionistes dans une situation extrêmement embarrassante. Depuis près d'un an, les travaillistes reprochent au gouvernement de devoir sa victoire à un subterfuge, et M. Baldwin vient publiquement confirmer leur dire en donnant, de son attitude, une justification plus critiquable que cette attitude elle-même.

En dehors de cet aspect politique de la question, les assurances techniques données par les trois représentants du gouvernement, sir Thomas Inskip, sir Samuel Hoare et M. Baldwin, n'ont pas entièrement dissipé les inquiétudes de la Chambre quant au présent et à l'avenir. Les seules déclarations claires sont dues au Premier lord de l'Amirauté, le moins « compromis » des trois ministres, et d'ailleurs le plus populaire. Sir Samuel a présenté un plaidoyer qui n'avait certainement pas pour objet de disculper le gouvernement dans son ensemble. Ni le discours de sir Thomas Inskip ni celui de M. Baldwin

n'étaient suffisamment précis pour éclairer la Chambre sur les mesures prises par le Cabinet. Ils ont à vrai dire donné le sentiment que le gouvernement prenait sa tâche plus au sérieux qu'il ne l'avait fait jusqu'ici. Mais ils n'ont ni justifié les lenteurs des livraisons, notamment en ce qui concerne les avions militaires, ni répondu de façon lucide aux arguments de M. Churchill en faveur d'un ministère des Munitions et des fournitures de guerre. Sur la liaison entre les services de défense et l'organisation de l'industrie de guerre, on n'a donné encore que des indications fort générales. En un mot, si la Chambre a eu l'impression que le gouvernement était plus actif que par le passé, elle la doit plutôt au changement d'un certain nombre de ministres qu'à leurs actes.

La figure dominante du débat a été incontestablement M. Winston Churchill [1]. On reprochait généralement à l'ancien ministre le caractère partisan et agressif de ses interpellations. On se défiait aussi, comme on s'en défie toujours en Angleterre, de ses dons de style et de verbe. Enfin on n'aimait pas ses rappels de réalités pénibles. Soit que son discours d'hier fût d'un ton plus mesuré, soit que, lassée de considérations générales, la Chambre lui fût reconnaissante de sa précision, M. Winston Churchill a nettement rehaussé son prestige auprès d'elle dans la journée d'hier. On lui a été reconnaissant de justifier ses allusions répétées au réarmement allemand par l'argument technique de l'équilibre des forces stratégiques et non pas, comme il le faisait jusqu'ici, par l'évocation passionnée des intentions agressives du Reich. Sur ce plan, il a été mieux suivi. Cette précaution oratoire a permis à l'ancien ministre de traiter chaque détail du problème en fonction directe des armements allemands dans tous les domaines, sans donner pourtant le sentiment qu'il obéissait à des impulsions sentimentales.

Plus qu'aucun autre, d'ailleurs, le débat d'hier a tourné autour des armements du IIIe Reich. Peu de discours, parmi les plus marquants, sont restés dépourvus d'allusions à l'Allemagne. Et lorsque M. Baldwin lui-même a révélé ses inquiétudes passées et présentes, on s'est rendu compte que le danger « technique » du réarmement hitlérien ne constituait ni une perspective lointaine, ni une exagération de M. Winston Churchill. A cet égard, la réponse du Premier ministre a eu le double mérite de constituer un effort de réalisme et de renforcer la position de M. Churchill lui-même jadis taxé de germanophobie.

Enfin la discussion a traduit de façon tangible le revirement du parti travailliste à l'égard du problème des armements. Ni M. Attlee, ni les orateurs de gauche qui l'ont suivi, n'ont contesté la nécessité de développer les moyens de défense du pays. Presque tous sont entrés dans le débat technique sur l'aménagement des forces et les moyens d'assurer le maximum d'efficacité; c'est sur ce terrain technique que le Labour Party jouera le rôle qu'il jouait autrefois sur le plan politique. Son opposition sera menée non plus contre le prin-

[1] Churchill défendait, le 12 novembre, un amendement représentant que l'état des défenses nationales de la Grande-Bretagne (notamment dans le domaine aérien) ne pouvait plus assurer la sécurité du pays. Selon lui, pour parer aux armements du IIIe Reich, les démocraties occidentales ne pouvaient se contenter de leurs propres efforts de réarmement, mais devaient rassembler autour d'elles tous les éléments de la sécurité collective ou combiner une force défensive constituée sur la base du covenant.

cipe des armements, mais contre ses modalités d'application. Il est d'ailleurs significatif que la gauche reproche à M. Baldwin d'avoir dissimulé à la Chambre les dangers de la situation internationale. Là encore, il semble que le Premier ministre ait commis une erreur tactique. En avouant qu'il avait parlé « trop tard », il permet à l'opposition de justifier son propre revirement vis-à-vis de l'opinion; socialistes et libéraux peuvent désormais invoquer leur ignorance pour justifier leur attitude passée, puisque toute la Chambre a été logée pendant ... (1) ans à la même enseigne. Ainsi, l'évolution travailliste en faveur du renforcement de la défense nationale paraîtra-t-elle désormais moins due à un changement de tactique qu'à une décision mûrement prise à la lumière de renseignements nouveaux.

479

M. THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 616. *Bucarest, 13 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 24 novembre.)

Les agences ont signalé et résumé vendredi dernier le mémoire que le « capitaine » Codreano, chef de la *Garde de fer*, a jugé bon d'adresser au Souverain la semaine dernière et tenté ensuite de rendre public. Des versions plus ou moins complètes de ce document ont circulé en ville et étaient affichées dans les locaux universitaires.

Prétendant parler au nom de la « jeunesse roumaine », Codreano critique avec violence l'attitude du pays dans le domaine international. Il entend que les dirigeants de la politique roumaine, et même le Roi, répondent sur leur tête des conséquences, fatales à ses yeux, de leurs actes. Réduisant dès maintenant la situation internationale à un conflit entre le bolchevisme et les « états issus de révolutions nationales », il annonce au Souverain et aux hommes politiques que le jour où la Roumanie entrera en guerre aux côtés du bolchevisme, les « jeunes » tourneront leurs armes contre eux et se suicideront ensuite.

On notera, au troisième paragraphe, la négation catégorique de la réalité de la Petite Entente et de l'Entente balkanique; au paragraphe IV, une tentative de justifier la « férocité » du discours de M. Mussolini à Milan par la politique « criminelle » de M. Titulesco.

En dehors de ces deux passages où l'on trouve la trace des propagandes étran-

(1) Lacune du texte.

gères, le factum porte surtout l'empreinte de cette sorte de mystique religieuse, antisémite et antimaçonnique qui est dans la tradition de la *Garde de fer*. Il suffit par ailleurs de parcourir le document — dont la traduction française ne saurait rendre le style que l'on m'assure pitoyable — pour se rendre compte tout à la fois et de la pauvreté du raisonnement, et de l'outrecuidance du langage tenu au Souverain par le chef d'une organisation légalement dissoute depuis des années.

Mais les *Gardes de fer* bénéficient d'une sollicitude particulière et, semble-t-il, assez avisée puisque celle-ci en vient à les protéger contre les inconvénients de leurs propres excès.

Lorsque parut le mémoire du « capitaine » Codreano, certains membres du gouvernement, et plus particulièrement les jeunes libéraux qui en font partie, voyaient, dans la publication du message, une excellente occasion de laisser la *Garde de fer* se discréditer devant l'opinion publique roumaine si montée depuis une semains contre les paroles du Duce. Contre leur opinion a prévalu l'avis de M. Inculetz qui continue, en fait, d'avoir la haute main sur les questions qui sont de la compétence de son ancien département, le ministère de l'Intérieur; la censure et la police sont donc entrées en action pour arrêter la diffusion du document; elles y sont tant bien que mal parvenues.

Il se peut d'ailleurs que la décision du gouvernement s'explique par son désir d'atténuer, dans la mesure du possible, l'atteinte que porte nécessairement au prestige de la royauté le langage pour le moins déplacé que le « capitaine » Codreano a cru pouvoir tenir à l'adresse de son souverain.

480

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3662, 3663. *Berlin, 14 novembre 1936, 19 h. 19, 19 h. 18.*

(*Reçu :* 19 h. 35, 19 h. 20.)

J'apprends de bonne source que le chancelier Hitler aurait convoqué, ce [matin], le maréchal von Blomberg et l'amiral Raeder ainsi que les principaux officiers de leurs états-majors. Il se serait entretenu avec eux pendant plus de quatre heures. L'objet de cette mystérieuse conférence n'est pas connu, mais on lui attribuerait une grande importance. Elle aurait été consacrée, en effet, à l'examen des affaires d'Espagne et des rapports germano-russes. La position du général Franco serait jugée assez précaire. On craindrait que l'assistance militaire de la Russie aux troupes gouvernementales ne le mît en sérieux péril. On serait résolu à ne pas tolérer cette assistance. D'autre part, les récentes arrestations de citoyens allemands[1] dont parle la presse du Reich

[1] Voir ci-dessous, n° 502 (note).

auraient causé une vive indignation et le gouvernement allemand serait décidé à agir, là aussi, avec vigueur. Il serait possible que, pour commencer, des arrestations de sujets russes fussent opérées, en Allemagne, à titre de représailles. D'après mon informateur, des ordres auraient été donnés à la flotte allemande. Il ignore lesquels, mais il déclare qu'à son avis, la situation est assez menaçante.

481

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3666 à 3668. *Berlin, 14 novembre 1936, 19 h. 15, 19 h. 13.*

(*Reçu :* 19 h. 55, 19 h. 35.)

J'ai demandé à M. von Neurath si l'Allemagne avait déjà arrêté la réponse qu'elle compte faire à la dernière note anglaise relative au projet d'un nouveau pacte locarnien (1).

Le ministre m'a répondu que non, car les Anglais avaient annoncé la remise prochaine d'une autre note dans laquelle serait exposé leur point de vue personnel. L'Allemagne attendait l'envoi de cette note.

Sur les observations que je lui présentais à propos des inconvénients d'une procédure trop longue et trop lente, M. von Neurath a déclaré que ces délais n'étaient pas inutiles. Ils avaient permis, par exemple, une amélioration des rapports italo-anglais qui, elle-même, aiderait à la conciliation des thèses en présence dans la négociation en cours. Le ministre a toutefois reconnu qu'un échange de notes au rythme actuel risquerait de reculer le but à atteindre indéfiniment loin. Il a paru admettre l'éventualité d'une sorte de rencontre préliminaire entre hauts fonctionnaires des pays intéressés.

(1) Publiée ci-dessus sous le no 439.

482

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1197 à 1202. Réservé. *Vienne, 14 novembre 1936, 20 h. 35, 21 h. 30, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 35, 21 h. 30, 22 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 546-548 (1).

Rien, dans les propos du comte Ciano qui m'ont été rapportés, ne laisse supposer que l'Italie se prêterait à une aventure hongroise :

« Le Duce, a-t-il dit à un de ses interlocuteurs, sait qu'il n'y a pas de révisions territoriales sans guerre. Il a simplement voulu donner une satisfaction morale à la Hongrie ».

De leur côté, M. de Kanya et ses collaborateurs, si j'en crois M. Hornbostel, n'ont pas donné ici l'impression qu'ils s'attendaient de la part des Italiens à un geste sensationnel. Même dans la question du réarmement, ils ont fait preuve de beaucoup de modération et ils n'ont pas cherché à profiter de la conférence tripartite pour faire endosser à leurs partenaires un fait accompli.

Le directeur politique croit qu'avant de légaliser le service, le gouvernement hongrois, tout en se refusant à négocier avec la Petite Entente. n'en prendrait pas moins toutes précautions afin d'éviter des complications internationales. Son désir de ménager le gouvernement de Belgrade ne fait pas de doute : il n'est plus question de revendications territoriales de la Yougoslavie et, en l'état actuel des relations entre les deux pays, il y a lieu de supposer que le gouvernement yougoslave, en présence d'un manquement hongrois, se contenterait de s'associer à une protestation platonique de la Petite Entente sans prendre des mesures de rétorsion. Le secrétaire d'État des Affaires étrangères, dans nos entretiens de ce matin, m'a déclaré que, selon ses impressions, le gouvernement de Belgrade conformerait son attitude en l'occurrence aux conseils qu'il recevrait de Berlin.

Au cas où la Tchécoslovaquie et la Roumanie envisageraient une action séparée, l'intention du gouvernement hongrois, d'après mes informateurs autrichiens, serait de riposter en posant la question des minorités au besoin devant la Société des Nations, la thèse hongroise étant que les états de la Petite Entente n'ayant pas appliqué à cet égard les clauses du traité de Trianon, la Hongrie est en droit de reprendre sa liberté quant à son statut militaire.

(1) Télégramme, non reproduit, qui communiquait à Vienne et à divers postes le renseignement suivant : « Notre ambassadeur auprès du Saint-Siège a recueilli l'information que la solidarité entre Rome et Budapest se manifesterait à propos du réarmement de la Hongrie. » Le ministre demandait à être très exactement informé de tous les indices recueillis à ce sujet. Il communiquait aussi le télégramme 2158-2159 de Londres signalant que les diplomaties allemande et italienne entendaient « peut-être faire place dans leurs plans au révisionnisme hongrois ».

483

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1223, 1224. Réservé. *Prague, 14 novembre 1936* (1).

(*Reçu :* le 16, 12 h.)

Je me réfère à votre télégramme nos 855-856 (2).

La lecture de mon télégramme concernant la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente d'une part, et celle de l'accord d'assistance militaire réciproque contre tout agresseur entre les états de la Petite Entente, de l'autre, a montré à Votre Excellence que je n'ai pas anticipé sur les instructions du gouvernement, en acceptant de M. Krofta la remise du projet de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente.

En effet, cette remise est la suite de la méthode que nous avions adoptée, ainsi que j'en ai rendu compte par mon télégramme 1054-1056 (3), pour suivre les instructions faisant l'objet du télégramme 795-798 de Votre Excellence (4).

Elle ne porte engagement ni d'un côté, ni de l'autre. Il a d'ailleurs été spécifié que la signature du pacte entre la France et la Petite Entente et celle de l'accord d'assistance militaire entre les états de la Petite Entente dépendent l'une de l'autre.

(1) Par avion.
(2) Publié ci-dessus sous le no 457.
(3) Sur ce télégramme, voir ci-dessus, no 467 (note).
(4) Publié ci-dessus sous le no 391.

484

M. Thierry, Ministre de France à Bucarest, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 596 à 598. *Bucarest, 15 novembre 1936, 2 h. 15, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 1 h. 5, 2 h. 30.)

Le communiqué qui a été publié aujourd'hui simultanément à Bucarest, à Prague et à Belgrade, en réponse aux déclarations de Vienne [1], et dont Votre Excellence a eu connaissance par les agences, a été établi par M. Antonesco en collaboration avec les ministres de la Petite Entente à Bucarest.

D'après mon collègue de Tchécoslovaquie, le gouvernement de Prague aurait souhaité que les termes de ce document fussent plus énergiques, tandis qu'à Belgrade on était partisan d'une attitude conciliante.

Une première rédaction beaucoup plus ferme que celle du texte définitif avait été envisagée d'abord. Elle aurait comporté notamment l'énumération de mesures éventuelles concernant la défense des territoires ou affectant la protection des minorités magyares ainsi que l'exécution des accords financiers avec la Hongrie.

Mais en raison du peu de précision du communiqué de Vienne quant au mode de réalisation du réarmement, on a craint d'envenimer inutilement le sujet par la menace de la sanction possible. M. Stoyadinovitch, consulté par téléphone, aurait même proposé hier de ne faire aucune déclaration et de laisser aux journaux de la Petite Entente le soin d'exposer le point de vue des trois états. Cependant, MM. Antonesco et Seba ayant insisté, il a été finalement décidé de publier un texte édulcoré.

Comme il résulte des termes de ce communiqué, la porte reste ouverte à une négociation. On considère ici, en effet, comme possible que la Hongrie engage des pourparlers par des voies légales, comme l'a fait la Turquie à propos des Dardanelles; dans ce cas les états de la Petite Entente se prêteraient à une conversation. Si, au contraire, la Hongrie dénonçait unilatéralement les clauses du traité de Trianon, et dans ce cas seulement, les trois puissances se concerteraient pour prendre les mesures que commanderait la situation.

[1] Allusion au communiqué publié le 11 novembre à l'issue de la conférence tenue à Vienne par les ministres des Affaires étrangères italien, autrichien et hongrois. Les ministres constataient le bon fonctionnement des protocoles de Rome de 1934-1936, et se félicitaient de l'accord germano-autrichien du 11 juillet 1936. L'Italie reconnaissait le bien-fondé des revendications autrichiennes et hongroises d'égalité des droits en matière d'armements, les trois pays devant se tenir au courant de la réalisation de ce principe. Elle ferait participer ses partenaires à l'exploitation économique de l'Éthiopie. Mais le procès-verbal exact de la conférence était demeuré confidentiel.

485

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2453, 2454. *Paris, 15 novembre 1936, 20 h. 40.*

A la suite du discours de M. Eden (1) répondant à celui de M. Mussolini, la presse a fait allusion, à plusieurs reprises, à une entente à intervenir entre l'Angleterre et l'Italie sur la situation navale des deux pays en Méditerranée, et le *Morning Post* notamment (votre télégramme no 2189) (2) a signalé comme préférable à un traité collectif la réalisation entre les deux pays d'un *gentlemen's agreement* que M. Mussolini serait prêt à conclure. Il a été question, d'autre part, d'un voyage du comte Ciano à Londres que l'on met en rapport avec ce projet.

Le gouvernement britannique sait combien, d'un point de vue général, nous avons toujours souhaité la bonne entente entre la Grande-Bretagne et l'Italie, dont nous nous sommes si souvent employés à sauvegarder les relations traditionnelles. Nous nous étonnerions néanmoins, et notre opinion serait défavorablement surprise, en ce moment, de la négociation entre les deux pays d'un accord bilatéral, alors que le gouvernement anglais n'a cessé lui-même de nous assurer de son attachement à la conception générale des ententes collectives et que nous avons cru répondre récemment à cette conception en subordonnant à notre proposition de pacte méditerranéen multilatéral (soumise encore à l'étude du cabinet de Londres) (3) l'examen de toute offre d'accord bilatéral faite à la France par des puissances méditerranéennes.

Veuillez appeler l'attention du Foreign Office sur ces considérations et lui demander amicalement de vouloir bien nous éclairer sur ses intentions.

(1) Aux Communes, le 5 novembre 1936. Voir ci-dessus, no 445 (note).

(2) Document non reproduit (analyse de qresse).

(3) Allusion au mémorandum adressé par Paris à Londres le 16 juillet, et reproduit au tome II de la présente série sous le no 461 (annexe).

486

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 525, 526. *Moscou, 15 novembre 1936, 23 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

J'ai eu aujourd'hui avec le Commissaire du peuple aux Affaires étrangères une conversation d'ordre général au cours de laquelle la question espagnole et notamment celle de la constitution éventuelle d'une république catalane sont venues sur le tapis. Tout en marquant que je n'avais pas mission de lui faire une communication sur ce dernier point, je lui ai indiqué les différentes raisons qui pourraient orienter la France dans un sens contraire à la reconnaissance d'une Catalogne indépendante[1]. M. Litvinov m'a déclaré que le gouvernement de l'U.R.S.S. était lui-même hostile à la création d'un pareil état comme à tout morcellement de l'Espagne. « D'ailleurs, a-t-il ajouté, j'ai interdit à tous nos agents dans ce pays d'intervenir dans les questions intérieures. J'ai notamment donné des instructions dans ce sens à M. Rosenberg qui est, comme vous le savez, très actif et peut-être un peu prompt à prendre des initiatives ».

J'ai retiré de cette conversation l'impression que la détente déjà signalée par M. Payart s'était accentuée ici grâce à la netteté de notre attitude et à l'orientation du comité de Londres vers l'organisation d'un contrôle. J'ai pu me convaincre que ce dernier point, dont un règlement satisfaisant fournirait au gouvernement de l'U.R.S.S., en même temps qu'une satisfaction de fond, un moyen de sauver la face, lui tenait particulièrement à cœur. Je signale au surplus que les dirigeants de Moscou observent avec une extrême attention l'attitude de notre représentant au Comité.

(1) Voir ci-dessus, n° 430.

487

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 782 à 787. Strictement secret. Réservé. *Bruxelles, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 16 novembre 1936, 10 h. 40.)

Suite à mon télégramme précédent (2).

M. Van Langenhove m'a donné en même temps sur ma demande une copie de l'aide-mémoire du 12 novembre remis à Votre Excellence par le comte Kerchove de Denterghem (3). Il ignorait que M. Spaak me l'avait promis. J'ai pu me rendre compte qu'il n'était pas davantage au courant de la conversation que j'avais eue le 10 novembre avec son ministre (4). Le secrétaire général m'a dit confidentiellement que malgré ses pressantes recommandations, M. Spaak, dont il loue du reste la courtoisie, ne pense pas toujours à faire connaître à ses collaborateurs ses conversations avec les chefs de missions diplomatiques.

Je l'ai donc mis au courant, ce qui m'a permis d'avoir avec lui un entretien qui n'est pas sans intérêt.

Sur la question des obligations d'assistance militaire que nous souhaitons voir établir, M. Van Langenhove a insisté lui aussi sur la nécessité d'avoir des précisions concernant la définition du cadre régional dans lequel elles devraient jouer. Il a exprimé l'opinion qu'en ce qui concerne la Belgique, ce cadre ne devrait pas dépasser celui de Locarno sauf à y comprendre la Hollande. Il m'a parlé également de l'importance que présente pour la Belgique l'attitude de la Hollande en cas d'agression allemande, en la comparant à celle que l'attitude de la Belgique a pour la France; mais il a avoué qu'il craignait que, si l'Allemagne voulait atteindre la Belgique en passant par la Hollande, celle-ci ne se défendît pas.

Quant à la définition de l'action commune, il lui paraît aussi qu'elle doit s'entendre d'un groupe d'états.

L'aide-mémoire du 12 novembre m'a fourni l'occasion de parler de la question militaire. Mon interlocuteur paraissait croire que la position prise par le gouvernement belge en rejetant la réciprocité de la garantie n'avait pas changé grand-chose en fait, puisqu'il n'avait pas été envisagé pratiquement que la Belgique combatte en dehors de ses frontières et que les contacts d'états-majors franco-belges se rapportaient uniquement aux modalités de l'aide que l'armée

(1) Par poste.

(2) Le télégramme no 781, du 14 novembre, signale que la note belge sur la mise en œuvre des principes du pacte de la Société des Nations répond bien aux idées exposées dans le télégramme no 776 reproduit ci-dessus, sous le no 458.

(3) Voir ci-dessus, no 458 (note).

(4) Voir ci-dessus, no 458.

française apporterait aux forces belges engagées pour la défense du territoire national.

Je lui ai fait observer que sous le régime locarnien la Belgique, par le fait de la réciprocité de garantie, était — et est encore — solidaire de la France. Celle-ci étant attaquée, la Belgique lui doit assistance et le moins qui puisse en découler, c'est qu'elle se trouve en état de guerre avec l'Allemagne.

Le jeu de la collaboration militaire franco-belge est donc simple et sans équivoque dans ce cas. Sous le régime de la non-réciprocité, même si la France est l'objet d'une agression directe, la Belgique paraît vouloir se contenter d'interdire à l'agresseur l'accès de son territoire et si celui-ci n'est pas violé, rester du moins en théorie en dehors de la guerre. Il s'ensuit que l'armée française n'est plus en face d'une situation nette. A ce propos, j'ai fait allusion aux susceptibilités qu'ont paru éveiller les questions posées par Votre Excellence au sujet de la manière dont la Belgique concevrait sa défense. Montrant la gravité des conséquences qui résultent pour nous tant du renforcement de la puissance allemande et de la remilitarisation rhénane que de la position nouvelle envisagée par la Belgique, j'ai dit que, sans émettre aucun doute offensant pour celle-ci, il était naturel que nous souhaitions l'entendre nous confirmer ses intentions.

J'ai fait remarquer que d'ailleurs, si sous le nouveau régime souhaité par la Belgique celle-ci n'était pas attaquée immédiatement mais l'était plus tard, il nous faudrait alors détourner pour lui venir en aide des forces déjà engagées ailleurs. L'envoi des troupes de secours serait donc moins rapide. Un recul sensible de l'armée belge sous une attaque allemande de diversion deviendrait dans ce cas moins improbable; il faudrait donc d'autant plus déterminer dans quelle direction ce recul s'opérerait, pour permettre aux secours français de s'exercer efficacement et en même temps assurer l'accomplissement de la mission dont le gouvernement belge entendait s'acquitter, c'est-à-dire interdire à l'envahisseur l'utilisation du territoire belge.

C'est à dessein que j'ai développé ces considérations pour démontrer qu'il est au moins autant de l'intérêt de la Belgique que du nôtre d'éclaircir cette situation. Mon argumentation m'a paru porter. Le secrétaire général des Affaires étrangères m'a dit qu'elle jetait un jour nouveau pour lui sur l'importance et le caractère de nos questions. Il m'a affirmé qu'il ne doutait pas des intentions du gouvernement belge et m'a déclaré lui aussi que celui-ci n'avait aucune hésitation quant au côté d'où viendrait une menace contre la Belgique, tous les efforts que fait actuellement M. Van Zeeland pour faire voter la loi militaire n'ayant d'autre objet que d'y faire face. Il a annoncé l'intention d'étudier à nouveau et de près ce problème.

Je n'ai pas besoin de signaler le caractère strictement secret de cette conversation.

488

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3698, 2699. *Berlin, 16 novembre 1936, 20 h. 23, 20 h. 22.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 40.)

Les incidents de Dantzig et de [Gdynia] (1) ont causé dans les milieux dirigeants du Reich une vive amertume. Ceux-ci ne sont pas très contents non plus du voyage de M. Beck à Londres et du communiqué qui en a marqué les résultats (2).

Il m'a été confirmé cependant que l'on était décidé à Berlin à faire de grands efforts pour éviter que les relations germano-polonaises ne soient compromises d'une manière durable. La campagne de presse du Reich a d'ailleurs à peu près cessé. Du côté des Polonais, on semble tirer argument de l'émotion manifestée par les journaux de Varsovie pour représenter à l'Allemagne la nécessité d'un arrangement. L'absence du président du Sénat Greiser complique les pourparlers. Celui-ci, actuellement en traitement à Wildungen, y serait malade au point que ses jours seraient en danger. Ce n'est pas lui au surplus qui constitue à Dantzig l'élément de trouble le plus fâcheux; c'est le chef des organisations nazies, Albert Forster. La Pologne le verrait volontiers remplacer par un homme plus pondéré. Mais il est lié personnellement avec le Führer et soutenu par lui.

L'Allemagne voudrait que la question de la réforme du statut de la Ville Libre fût discutée. La Pologne redouterait pour sa part de s'engager dans cette voie, car une modification partielle risquerait de faire écrouler tout l'ensemble.

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus no 470 et ci-dessous no 514 (et notes).

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus, no 465 (et note) et ci-dessous no 494.

489

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2254, 2255. *Londres, 16 novembre 1936, s. h.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 21 h. 10.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 2453-2454 (1).

J'ai parlé tout à l'heure à sir Robert Vansittart des rumeurs qui circulent dans la presse concernant un projet d'accord anglo-italien au sujet de la Méditerranée. Je lui ai rappelé que nous n'avions jusqu'ici aucune réponse à la proposition de pacte méditerranéen dont le gouvernement français a pris l'initiative en juillet dernier.

Sir Robert Vansittart m'a dit que si nous n'avions encore reçu aucune indication, c'est que les projets du gouvernement anglais étaient tout à fait embryonnaires et qu'il n'y avait rien de plus en fait que ce qu'en disent les journaux. Peut-être en saurait-on davantage au retour de M. Grandi. Il a ajouté, parlant à titre personnel, qu'il comprenait notre position particulière et nos arguments. Mais la négociation d'un pacte multilatéral où il faudrait concilier toutes sortes d'intérêts opposés, où l'on discuterait à perte de vue sur le nombre éventuel des états participants, demanderait des mois. Nous en avons la preuve, poursuivit-il, par les difficultés croissantes que nous rencontrons pour la conférence des cinq puissances. Or, nous considérons l'amélioration de nos rapports avec l'Italie comme une urgente nécessité. Il faut aller au plus pressé. Nous ne savons absolument pas sous quelle forme cette amélioration, qui est de votre intérêt autant que du nôtre, pourra être réalisée. En tout cas, si la politique des pactes bilatéraux est blâmable dans l'Europe centrale, parce qu'elle fait le jeu de l'Allemagne, il n'en est pas de même ici, puisqu'il s'agit au contraire d'empêcher le rapprochement italo-allemand.

Sir Robert Vansittart m'a promis, en terminant, de faire part au secrétaire d'État de notre désir d'être fixés sur les intentions du gouvernement britannique et d'avoir sa réponse en ce qui concerne le projet de pacte méditerranéen.

(1) Publiés ci-dessus sous le n° 485.

490

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2459 à 2461. Confidentiel. *Paris, 16 novembre 1936, 23 h.*

Votre télégramme 2249-2250 (1), qui s'est croisé avec mon télégramme 2453-2454 (2), m'amène à préciser divers points sur lesquels vous voudrez bien attirer, dans votre prochaine conversation, la plus sérieuse attention du secrétaire d'État.

1o Le fait de deux déclarations simultanées par lesquelles les gouvernements britannique et italien affirmeraient leur désir réciproque de respecter la liberté des communications en Méditerranée ne contiendrait en lui-même rien dont nous eussions à prendre ombrage. Mais M. Eden ne saurait oublier qu'une formule analogue figure précisément dans le projet de pacte méditerranéen sur lequel, depuis des mois, nous réclamons en vain son avis, n'ayant pas voulu en poursuivre avec l'Italie une réalisation bilatérale. Il serait à tout le moins surprenant qu'un projet dont nous avons eu l'initiative fût mis partiellement à exécution sans que l'occasion nous fût donnée d'y être associés;

2o Pareille déclaration, si elle était limitée aux deux puissances, pourrait être interprétée comme un point de départ pour régler en dehors de nous les questions méditerranéennes.

3o Dans la mesure même où le malaise qui a pu se manifester dans les relations franco-italiennes doit être attribué, aussi bien que la tension anglo-italienne, à la fidélité dont les gouvernements de Paris et de Londres ont témoigné à l'égard de la Société des Nations, il serait anormal que nous fussions tenus à l'écart d'une manifestation destinée à dissiper cette tension;

4o Notre ambassadeur à Berlin m'a, à diverses reprises, signalé que, du côté allemand, on nourrissait l'espoir d'une amélioration des relations anglo-italiennes en dehors de la France, que l'on voudrait isoler. Je sais combien de telles conceptions sont loin de l'esprit du secrétaire d'État, mais, du fait même qu'elles existent dans la pensée des dirigeants de Berlin, les espérances nouvelles qu'y ferait naître un échange de déclarations limité à la Grande-Bretagne et à l'Italie ne pourraient que compliquer encore la négociation locarnienne, dont la dernière chance de succès me paraît résider dans une étroite et complète solidarité franco-britannique.

(1) Document non reproduit. Il est repris et complété par le télégramme 2254-2255 publié ci-dessus sous le n° 489.
(2) Publié ci-dessus sous le n° 485.

491

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

Aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Bruxelles, Berne, Varsovie, Copenhague, Bucarest, Belgrade, La Haye, Rome, Stockholm, Prague.

T. nos 2462 à 2465; 836 à 838; 347 à 349; 737 à 739; 300 à 303; 854 à 857; 988 à 991; 463 à 465; 1404 à 1407; 267 à 270; 867 à 870.

Paris, 16 novembre 1936, 23 h.

Pour tous les postes. — A la suite de la dénonciation par le Reich des clauses du traité de Versailles relatives aux voies d'eau sur territoire allemand et de sa décision de ne plus collaborer au sein des commissions fluviales du traité de Versailles [1], le gouvernement français a fait connaître à sa délégation à la commission centrale du Rhin, qui siège actuellement, que le régime rhénan restait soumis à la convention de Mannheim, au traité de Versailles et au protocole d'adhésion à ce traité signé par les Pays-Bas.

La commission centrale du Rhin continue à fonctionner malgré l'absence de la délégation allemande.

En ce qui concerne les autres fleuves internationaux, la situation doit être la même.

La commission internationale du Danube continue à fonctionner conformément au statut du 22 juillet 1921, établi en exécution de l'article 349 du traité de Versailles. Quant à la Commission européenne, dans laquelle l'Allemagne n'est pas représentée, elle exerce ses pouvoirs sur une portion du Danube où l'Allemagne n'est pas riveraine.

Le traité de Versailles et l'acte du 22 février 1922 demeurent applicables à l'Elbe. La commission de l'Elbe devra se réunir suivant ses règles habituelles et examiner la question particulière découlant du fait qu'elle a son siège à Dresde.

La suppression de la commission de l'Oder, qui a déjà été envisagée, ne saurait résulter que d'un accord entre les puissances qui y sont représentées.

En faisant part des observations qui précèdent au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et en lui demandant si elles correspondent, comme nous le pensons, à ses propres vues, je vous serais obligé de développer l'argumentation suivante :

Les règles énoncées dans le traité de Versailles et dans les divers actes de navigation sont la mise en œuvre des principes posés par le congrès de Vienne et que le traité de 1856 a appliqués au Danube.

(1) Dès le 14 novembre, le gouvernement français, par télégramme circulaire, avait suggéré une démarche de protestation.

Cette notion a été mise en lumière de la manière la plus éclatante dans un discours prononcé en 1929 devant la cour de Justice internationale par une haute personnalité allemande, le docteur Seeliger, alors représentant de l'Allemagne dans toutes les commissions fluviales. Tous les actes postérieurs aux congrès de Vienne, qu'ils concernent le Rhin, l'Elbe ou le Danube, avait souligné le Dr Seeliger, « raffermissent et confirment les idées émises au congrès de Vienne, c'est-à-dire placent, à la base de toute internationalisation, l'idée de la communauté et de la réciprocité d'une part, l'idée de la navigabilité d'autre part. Nous pouvons donc dire que, dans toute l'histoire jusqu'au traité de Versailles, ces idées ont été les idées directrices de l'internationalisation des rivières ».

Le Dr Seeliger, visant par ailleurs le traité de Versailles, avait dit : « Le traité de Versailles ne veut pas autre chose que continuer l'internationalisation au sens du congrès de Vienne et des conventions ultérieures... ». Il n'est pas de justification plus éloquente pour le maintien des régimes existants et c'est l'Allemagne qui a tenu à la donner elle-même dans une circonstance particulièrement solennelle.

Pour Londres, Rome, Stockholm et Copenhague. — La participation aux commissions fluviales de membres non riverains, que critique le gouvernement allemand, s'est justifiée dans la pratique comme un moyen de concilier les intérêts parfois divergents des puissances riveraines, même amies, et de garantir les intérêts généraux de la navigation.

Pour Prague. — La Tchécoslovaquie, dont la situation à l'amont de tous les fleuves qui lui assurent un débouché vers la mer (*sic*) est, plus qu'aucun autre pays, intéressée au maintien d'organismes internationaux où elle sait pouvoir trouver des appuis en face des revendications de l'Allemagne.

L'action du gouvernement tchécoslovaque pourrait utilement s'exercer pour éviter que les intérêts spéciaux, mais non essentiels, de la Roumanie et de la Yougoslavie n'entraînent ces deux puissances à prendre prétexte de l'exemple allemand pour rechercher sur le Danube la satisfaction de ces intérêts au détriment d'un régime vraiment international.

Pour Bucarest et Belgrade. — L'intérêt de la Tchécoslovaquie et la nécessité de ne pas laisser l'action de l'Allemagne mettre en péril des institutions qui règlent la coopération internationale dans un domaine où elle est indispensable, sont des considérations qu'il convient de développer avec une force particulière. Le geste de l'Allemagne vient en effet, sur un terrain particulier, de souligner l'opposition entre la politique d'action individuelle d'une grande puissance et la politique d'action collective qui est dans la tradition de la Petite Entente et justifie sa fidélité à la Société des Nations.

492

M. Puaux, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1208 à 1221. Très confidentiel. Réservé.

Vienne, 16 novembre 1936 (1).

(*Reçu :* le 19, 13 h.)

Le Chancelier, qui avait exprimé le désir de me voir à l'issue de la conférence tripartite (2), m'a reçu ce matin et m'a longuement parlé de l'avenir de l'Autriche et de la politique extérieure. M. Schuschnigg s'étant exprimé, comme il me l'a dit lui-même, plus en ami qu'en chancelier, je serais reconnaissant à Votre Excellence de ne faire état des indications qui suivront que pour l'orientation de la politique de la France, sans en faire directement confidence à des gouvernements étrangers, même alliés.

Première affirmation : l'Autriche a besoin de la paix, car de la paix dépendent son existence même et la survivance des valeurs civilisatrices dont elle a conscience d'être dépositaire.

Deuxième affirmation : la configuration actuelle de l'Europe centrale devrait se perpétuer au-delà de quelques années, cinq ou six, peut-être moins, dix au plus.

Conclusion :

1o L'Autriche doit pratiquer une politique de paix, éviter prudemment toute occasion de conflit et agir dans un sens modérateur auprès des états amis;

2o L'Autriche doit avant tout réserver l'avenir, en sauvegardant son indépendance de tous côtés, de manière à garder toutes ses chances au moment d'une nouvelle cristallisation européenne qui peut, selon lui, s'opérer sans conflit armé. Pratiquement, elle doit cultiver l'amitié italienne, vivre en bons termes avec l'Allemagne, et à l'intérieur, ne pas contrarier le développement de l'idée monarchique, « la seule mystique, dit M. Schuschnigg, que l'Autriche peut opposer au nazisme », car il répugnait à se servir du catholicisme comme d'une arme politique. Le Chancelier m'a confirmé à ce propos qu'il n'avait pas été parlé de la restauration à la conférence tripartite. [M. de Kanya est] connu [comme un adversaire personnel du] retour d'Otto de Habsbourg en Hongrie; il est pour l'[élection du Roi].

(1) Par avion.
(2) Sur cette conférence, voir ci-dessus, n° 484 (note).

[J'ai demandé au Chancelier s'il serait question des Habsbourg dans les entretiens de M. Schmidt à Berlin : « Il n'en prendra pas l'initiative, m'a-t-il dit, mais si on lui en parle, il répondra que c'est une question d'ordre] intérieur. C'est ce que j'avais dit moi-même à M. von Papen lors de notre entretien avant l'accord du 11 juillet et il n'y avait rien objecté. Comme je vous l'ai dit alors, il n'y a rien dans l'accord à ce sujet ». « Mais que ferez-vous, lui ai-je demandé, si un jour le Reich se sentait assez fort pour vous demander sous menaces une renonciation formelle à la restauration ? ». « L'Allemagne, m'a-t-il répondu, ne sera pas réarmée avant le printemps de 1938. D'ici là... ». « Mais si elle l'était avant? ». Je me suis rendu compte que cette hypothèse troublait profondément le Chancelier dont les calculs, conformes à ceux de M. Mussolini, reportent le danger allemand à une échéance de plus d'une année.

J'ai ensuite fait valoir au Chancelier qu'une politique de paix, telle qu'il entend la suivre, comporterait entre l'Autriche et la Tchécoslovaquie des relations amicales et confiantes. Il m'a répondu qu'il le souhaiterait lui-même et qu'il éprouvait pour la personne de M. Hodza une très confiante sympathie. Mais, a-t-il ajouté, la politique russophile de Prague rend impossible l'entente entre les deux pays. Et il m'a fait le tableau d'une Tchécoslovaquie immense place d'armes de l'aviation soviétique, d'où surgira l'inévitable conflit russo-allemand. Je lui ai répondu qu'il n'y avait à l'heure actuelle aucune obligation *militaire* prise par la Tchécoslovaquie vis-à-vis de l'U.R.S.S. et que les fameux camps d'aviation soviétiques n'existaient que dans l'imagination romantique des Hongrois ou dans les informations tendancieuses de la propagande hitlérienne. A quoi M. Schuschnigg m'a objecté que c'était également la conviction personnelle de M. Mussolini et il a exprimé le vœu que, dans l'intérêt de la paix européenne, le gouvernement de Prague se préoccupe lui-même de démentir des fausses nouvelles qui créent en Europe centrale une atmosphère de crainte et d'insécurité.

M. Schuschnigg m'ayant dit que le Duce poursuivait un rapprochement avec la Yougoslavie mais paraissait se désintéresser du sort de la Tchécoslovaquie, je lui ai fait remarquer que celle-ci n'en était pas moins une position avancée de l'Italie puisqu'elle couvre [au moins partiellement] l'Autriche. M. Schuschnigg ne l'a pas nié. Mais comme il paraissait peu enclin à croire à une attaque de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie hors du cas de conflit russo-allemand, je l'ai un peu pressé sur ce sujet. « Hitler ne veut pas la guerre », m'a-t-il dit tout d'abord; mais après un instant de réflexion, il n'en pas a moins ajouté : « Guillaume II non plus ne voulait pas la guerre et il l'a faite. Or l'Allemagne d'aujourd'hui ressemble singulièrement à l'Allemagne wilhelminienne ».

493

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 737. *Londres, 16 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 novembre.)

Au cours des dernières séances qui se sont déroulées à la Chambre des Communes, un grand nombre de questions ont été posées par des députés d'opinions politiques diverses sur la situation en Espagne, la protection des ressortissants anglais, le séjour actuel de l'ambassadeur d'Angleterre, etc. La plupart de ces interventions ne présentent qu'un intérêt académique; il convient cependant de noter l'échange de vues qui a eu lieu entre M. Eden et un député travailliste connu pour sa compétence en matière de politique étrangère, M. Seymour Cocks, car la discussion a porté sur la version qu'ont donnée certains journaux français ou étrangers du discours récemment prononcé par M. le Président du Conseil devant le comité du parti socialiste [1].

M. Cocks a demandé à connaître si l'attention du secrétaire d'État au Foreign Office avait été attirée sur les déclarations prêtées à M. Léon Blum et suivant lesquelles, au cas où une action concertée avec le gouvernement britannique deviendrait possible, la France serait prête à lever l'embargo sur l'exportation des armes destinées au gouvernement espagnol; et si M. Eden envisageait une pareille action concertée.

Le ministre des Affaires étrangères a répondu dans les termes suivants :

« M. Cocks se rappellera qu'au cours du débat du 29 octobre dernier [2], j'ai cité la déclaration faite par le représentant de la France au Comité international et reproduite dans le communiqué du jour précédent, en ce qui concerne l'attitude de son gouvernement vis-à-vis de la non-intervention en Espagne. Cette déclaration est conçue dans les termes suivants : le gouvernement français maintient entièrement son attitude en ce qui concerne l'accord de non-intervention et prendra toutes les mesures possibles pour assurer l'application pratique d'un arrangement dont il a pris l'initiative dans l'intérêt de la paix européenne. C'est pourquoi il examinera toute procédure de contrôle pratique qui pourra lui être soumise, et prendra sa part de toutes les mesures qui pourront être acceptées par la totalité des gouvernements participants ».

M. Eden a conclu sa réponse dans les termes suivants : « Le gouvernement de Sa Majesté n'a reçu aucune communication, officielle ou autre, qui permette de penser que le gouvernement français ait modifié l'attitude définie dans cette déclaration ».

(1) Discours du 8 novembre, suivant lequel l'accord de non-intervention avait sauvé la paix de l'Europe. L'U.R.S.S., elle-même, ne ravitaillait Barcelone qu'à l'abri de sa présence au comité de Londres. Pourtant, si l'Angleterre évoluait, il ne serait pas impossible, d'après le président du Conseil, que la France, d'accord avec elle, modifiât son attitude.

(2) Sur ce débat, voir ci-dessus nº 471 (note).

494

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 551. Confidentiel. *Varsovie, 16 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er décembre.)

Mon collègue anglais m'a communiqué les renseignements qui lui sont parvenus du Foreign Office sur les entretiens que M. Beck venait d'avoir avec M. Eden [1].

Pour permettre au Département et à M. Corbin de les comparer avec celles qui nous ont été données à Londres, je crois intéressant de noter ici l'essentiel de ces indications.

En ce qui concerne Dantzig, M. Beck aurait déclaré au secrétaire d'État :

a. Qu'il venait de recevoir de Berlin l'assurance que le Reich s'emploierait à éviter, dans la Ville Libre, de nouveaux incidents;

b. Qu'en ce qui touchait la sauvegarde des intérêts politiques et économiques de la Pologne, il poursuivrait ses négociations avec le ferme espoir d'obtenir un résultat favorable. Le ministre a ajouté qu'il avait prié M. Greiser de venir le plus tôt possible à Varsovie pour s'entretenir avec lui.

Au sujet du statut et de la constitution de la Ville Libre, M. Beck aurait dit simplement qu'il ferait de son mieux pour que le respect en soit assuré et que, tout au moins, la situation ne s'aggrave pas. D'une façon générale, d'après sir Howard Kennard, ses déclarations relatives aux questions dantzicoises auraient satisfait M. Eden.

A l'égard du projet de pacte occidental, la conversation serait restée très générale et il n'aurait été rien dit de plus que ce qui figure dans le communiqué de Londres.

Les deux interlocuteurs auraient parlé beaucoup plus largement de la Société des Nations.

Après avoir proclamé son attachement à l'institution genevoise, le ministre des Affaires étrangères de Pologne aurait surtout insisté sur l'impossibilité, en cas de réforme du pacte, d'imposer aux états membres de la Société des engagements nouveaux.

M. Beck, reprenant une formule dont il revendique la paternité, a, d'autre part, entretenu son collègue britannique de la crainte qu'il éprouverait de

[1] Entretiens qui ont eu lieu à Londres entre le 7 et le 11 novembre.

voir la Société des Nations se laisser dominer par certaines tendances susceptibles de provoquer de modernes « guerres de religion ».

Les informations transmises de Londres à l'ambassadeur d'Angleterre ne font pas mention, parmi les questions traitées, de la Tchécoslovaquie ni de la Lithuanie.

En me faisant part confidentiellement des indications qui précèdent, mon collègue m'a répété qu'à son avis, le voyage à Londres de M. Beck était sans importance politique.

495

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 748. Confidentiel. *Londres, 16 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 décembre.)

Les hésitations qu'éprouve le gouvernement britannique à définir sa position à l'égard de la conférence des cinq puissances se reflètent dans le retard qu'il apporte à la rédaction de la note qui m'avait été annoncée par le secrétaire d'État il y a plus de quinze jours et qui devait suivre de près l'envoi du mémorandum provisoire en date du 4 novembre [1]. Les sondages opérés jusqu'à présent à Rome et à Berlin, les réponses d'attente obtenues du palais Chigi et de la Wilhelmstrasse ont montré au Foreign Office combien sont profondes les divergences qui séparent l'Allemagne et l'Italie du point de vue des puissances désireuses de maintenir les principes essentiels du covenant et de sauvegarder l'application éventuelle de l'article XVI; aussi éprouve-t-on ici une vive perplexité. On se convainc peu à peu de l'impossibilité qu'il y aura à concilier les thèses contradictoires qui s'affrontent. En même temps, on s'émeut de la perspective d'un abandon définitif de ces pourparlers, abandon dont la conséquence logique serait le retour aux termes du communiqué du 19 mars. Certaines personnalités importantes voudraient prolonger malgré tout la période d'incertitude dans laquelle on se trouve depuis quelques mois, et qui permet à l'Angleterre de gagner du temps et de poursuivre sa politique de réarmement intensif. Personne n'ignore d'ailleurs le caractère fictif qu'aurait la continuation des pourparlers et personne ne cherche à cacher que le but de la réorganisation des forces de défense nationale est [d'être] destinée à faire échec aux ambitions de l'Allemagne.

Le Foreign Office n'a pas manqué d'utiliser ces délais pour essayer d'approfondir la question. En cherchant à discerner jusqu'où la politique anglaise pouvait être entraînée en toutes hypothèses, les fonctionnaires de ce départe-

[1] Publié ci-dessus sous le nº 439.

ment ont constaté qu'elle était placée devant l'alternative suivante : ou bien, il faut céder à la prétention allemande, ce qui aboutit à ruiner le principe de l'assistance mutuelle posé par l'article XVI, et ce qui compromet gravement le sort de la Société des Nations elle-même. La conséquence pour le Royaume-Uni serait qu'il risque, au cas où une conflagration européenne rendrait nécessaire une intervention des forces britanniques, de perdre ainsi le seul terrain d'entente qu'il garde avec les Dominions en vue d'une action commune, car on considère ici que l'opinion publique du Canada et de l'Afrique du sud ne pourrait être influencée que par une décision expresse de la Société des Nations.

Ou bien il faut admettre que certaines exceptions doivent être stipulées dans le futur pacte de non-agression envisagé par les puissances locarniennes. En ce cas, l'Allemagne refusera très probablement de poursuivre la conversation. La fiction soigneusement entretenue par le gouvernement anglais sera définitivement déchirée et celui-ci devra expliquer et justifier devant le pays une politique qui peut, à brève échéance, l'obliger à prendre des résolutions extrêmes. A cet égard, on fait remarquer que l'opinion publique du Royaume-Uni comprendra parfaitement que la France revendique la faculté de maintenir les liens qui l'unissent à la Tchécoslovaquie et à la Pologne. D'abord parce que son alliance avec ces deux états existait lors de la signature du traité de Locarno. En second lieu, parce que l'Allemagne a toujours admis la légitimité de l'accord franco-polonais et ne l'a pas jugé incompatible avec le pacte qu'elle a conclu elle-même avec la Pologne.

Mais la situation est moins claire quand il s'agit de la convention franco-soviétique. Son caractère n'a jamais été nettement défini pour le public. Celui-ci n'entre guère dans les distinctions juridiques, même élémentaires, et la propagande allemande aidant, assimile volontiers notre accord avec l'U.R.S.S. à une véritable alliance. Acceptera-t-il aisément de renoncer à la promesse de paix qu'apportaient les négociations locarniennes pour permettre à la France de marcher au secours de la Russie, si celle-ci était attaquée par l'Allemagne?

C'est la question que se posent plusieurs membres du Cabinet et c'est ce qui explique leurs flottements et leur attitude incertaine. La Russie communiste soulève de très vives défiances chez beaucoup de leurs partisans et l'attitude qu'elle a prise dans les affaires d'Espagne n'est pas faite pour rassurer les milieux conservateurs. Ceux-ci redoutent qu'elle ne profite des succès électoraux du parti communiste en France pour exercer une influence croissante sur la politique française et pour lancer peut-être notre pays dans des aventures qui n'étaient certainement pas envisagées lors de la conclusion du pacte franco-soviétique.

J'ajoute immédiatement que cet état d'esprit n'est pas celui du secrétaire d'État. Il m'a répété qu'il considère comme entièrement justifiées les exceptions au principe de non-agression dérivant de l'application du covenant. Il paraissait rechercher seulement une formule conçue avec assez de souplesse pour ne pas être rejetée à Berlin de prime abord. Je ne lui ai d'ailleurs pas caché qu'à mon avis, le cabinet britannique serait obligé de prendre parti et de se prononcer nettement sur un point qui présente une telle importance pour l'avenir.

Dans de telles circonstances, on voit renaître chez certains des tendances isolationnistes qui n'ontja mais complètement disparu. Je ne cite que pour mémoire le discours que prononçait hier lord Lothian à la Chambre des Pairs, car nous sommes habitués aux manifestations parfois singulières d'un homme d'Etat qui n'exprime en tout cas que ses vues personnelles. Mais, le 13 novembre, sir Samuel Hoare, dans une allocution radiodiffusée [1], marquait avec une certaine solennité la volonté de l'Angleterre à la fois de reconstituer ses forces et de ne se laisser engager dans aucun conflit qui ne concernât point la défense des intérêts essentiels de l'Empire.

Enfin, quelques-uns n'ont pas été sans remarquer la différence de ton qu'offrait le discours prononcé par M. Stanley Baldwin, le 9 novembre, au Guildhall, avec celui que M. Eden avait fait quelques jours plus tôt [2] devant la Chambre des Communes. Alors que le secrétaire d'Etat s'était attaché à exposer la situation du Royaume-Uni vis-à-vis des puissances européennes, le Premier ministre a préféré s'étendre davantage sur les relations de la Grande-Bretagne avec certains états extra-européens, et surtout avec les Etats-Unis. La présence de M. Beck a justifié un passage élogieux pour la Pologne, de même que la signature d'un accord de commerce et de clearing avec l'Italie a servi de point de départ à un paragraphe aimable sur les intérêts « complémentaires et non divergents » de l'Angleterre et de l'Italie dans la Méditerranée. Le chef du gouvernement s'est montré beaucoup plus prolixe et chaleureux à la fois vis-à-vis de la Turquie, de l'Egypte et de la République argentine, mais davantage encore à l'égard de la grande République américaine, à laquelle il a adressé le message suivant :

« Nos rapports avec les Etats-Unis ont toujours été excellents et le gouvernement de Sa Majesté prévoit une nouvelle période de coopération avec le gouvernement du président Roosevelt dans tous les domaines où ils ont des préoccupations communes. Il est particulièrement satisfaisant pour le gouvernement britannique de constater que l'objectif essentiel de leurs politiques économiques est le même, et se propose de libérer le monde des entraves qui empêchent injustement le libre développement du commerce international. »

Il est remarquable que, dans tout son discours, le Premier ministre n'ait pas cité une seule fois la France ou l'Allemagne, comme s'il estimait que les déclarations faites par M. Eden devant le Parlement suffisaient pleinement à définir les relations de la Grande-Bretagne avec ces deux pays, ou comme s'il entendait par cette réticence corriger quelque peu la portée des paroles prononcées par le secrétaire d'Etat.

D'autre part, certains aspects des conversations privées comme des déclarations publiques émanant de diverses personnalités politiques amenèrent souvent nos compatriotes à se demander si l'objectif essentiel du gouvernement britannique n'est pas d'arriver à une réconciliation avec l'Allemagne, le réarmement n'étant qu'un moyen de pression pour atteindre cette fin.

(1) Consacrée au programme de réarmement naval.

(2) Le 5 novembre.

Nous touchons là un point délicat de la psychologie anglaise et sur lequel il n'est pas inutile d'essayer d'apporter quelques éclaircissements. Le gouvernement britannique, tout attaché qu'il soit à relever le prestige et à reconstituer les forces militaires du Royaume-Uni, ne néglige aucune occasion de faire valoir les efforts qu'il poursuit en vue de ramener l'Allemagne dans la communauté européenne et de préparer son retour à la Société des Nations. Il ne veut pas en effet que, dans le cas où un conflit viendrait à éclater et où l'Angleterre serait obligée de se déclarer contre l'Allemagne, on puisse lui reprocher de n'avoir pas tout essayé pour apaiser les craintes d'encerclement dont le chancelier Hitler a fait si souvent état au cours de ces derniers mois. C'est à ce prix seulement qu'il croit pouvoir obtenir l'adhésion unanime de l'opinion britannique qui lui serait indispensable s'il fallait mobiliser toutes les forces du pays. Toutefois, cette précaution n'implique pas les arrière-pensées dont on pourrait le soupçonner.

Dans un entretien personnel et amical avec sir Robert Vansittart, je me suis ouvert des doutes que les contradictions apparentes de la politique anglaise peuvent éveiller chez nos compatriotes et même auprès du gouvernement français. Le sous-secrétaire permanent du Foreign Office, dont les sentiments sont connus de Votre Excellence, estime qu'il ne faut pas s'attacher aux nuances d'expression qui se manifestent dans les propos particuliers ou les discours publics des dirigeants. Un fait domine tous les autres : c'est le réarmement de la Grande-Bretagne. Il s'est imposé à tous les partis. Il pénètre la vie publique. Il devient progressivement l'élément prépondérant de la politique anglaise qui sera conduite à affirmer de plus en plus sa volonté de résistance à l'égard de l'Allemagne. Il reconnaît que certains ministres sont lents à reconnaître cette nécessité. A cet égard, le Parlement se montre beaucoup plus [compréhensif] et l'opinion le suivra peu à peu. Quant aux méfiances que soulève le pacte franco-soviétique dans certains milieux conservateurs, il n'y a pas lieu à son avis de trop s'en inquiéter. Elles s'effaceront si on voit la France continuer à affirmer l'indépendance de sa politique, tout en ménageant l'appui éventuel de l'U.R.S.S. dans le cadre de la Société des Nations et en empêchant ainsi les chefs militaires du Reich de reconstituer l'alliance de Rapallo. Il déplore sans doute l'attitude passionnée et maladroite du gouvernement soviétique dans les affaires d'Espagne. Mais si nous avons soin de montrer que nous ne nous laissons pas entraîner dans des manœuvres imputables à l'idéologie ou aux intérêts du parti communiste, la position que nous avons prise au regard de la Société des Nations et de la Russie elle-même devient inattaquable.

La conclusion de sir Robert Vansittart a été celle de tous les entretiens que l'on peut avoir ici avec les amis de notre pays. Il faut gagner du temps et ce sont les faits eux-mêmes qui se chargeront de démontrer à l'Angleterre qu'il n'y a pas d'autre attitude à prendre que celle d'une entente de plus en plus étroite avec la France sous le couvert de la Société des Nations. Il n'a pu me dire, cependant, jusqu'à quel point les événements nous permettront de poursuivre cette politique de temporisation.

496

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 356. *Moscou, 16 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 décembre.)

Par lettre nº 489 du 7 novembre [1], Votre Excellence a bien voulu me demander de lui transmettre tous les éléments susceptibles de mettre au point une information allemande aux termes de laquelle la collaboration soviéto-tchécoslovaque en matière d'aviation se serait resserrée au cours de ces derniers mois, ainsi qu'en témoignerait un document publié par le journal de Moscou *Engard*, et portant l'indication de trente-cinq terrains d'atterrissage aménagés en Tchécoslovaquie au profit de l'U.R.S.S.

Il est exact qu'un journal soviétique, le *Ha Ctpake* (Na Strajé), a reproduit le 8 février 1936 une carte intitulée : « Nouvelles bases d'aviation en Tchécoslovaquie ». C'est à ce document que se réfère évidemment l'information dont fait état M. François-Poncet. Il est, soit dit en passant, curieux de constater que la presse de Berlin ait donné au journal soviétique qui l'a publié le titre *Engard*, transposition phonétique en allemand de la traduction française de l'expression *Nastrajé*, qui signifie précisément : « En garde » ou « Sur le qui-vive ».

Les *Izvestia* ont protesté, dans un article récent, contre les abus entachés de mauvaise foi que les services de propagande du Reich auraient fait de la publication de la carte dont il s'agit, qui n'aurait eu, dans l'esprit de ses auteurs, qu'un caractère purement documentaire, mais n'aurait pas autorisé l'interprétation qu'on lui aurait donnée à Berlin.

La carte publiée par la *Na Strajé* portait la légende : « Nouvelles bases d'aviation en Tchécoslovaquie ». Or, dès le 22 août 1936, elle a été reproduite par la *Berliner Börsenzeitung* sous l'intitulé : « Nos bases d'aviation (c'est-à-dire les bases d'aviation de l'U.R.S.S.) en Tchécoslovaquie », à l'appui d'un exposé destiné à mettre en évidence les liens de l'aviation soviétique et de l'aviation tchécoslovaque. La falsification de la *Berliner Börsenzeitung*, bien que démasquée au début de septembre par la *Prager Presse*, a cependant été reprise dans le discours signalé par M. François-Poncet à Votre Excellence et elle a fourni la matière d'un communiqué du *D.N.B.* daté du 31 octobre 1936 et qui est ainsi conçu : « Le témoignage documentaire publié par le journal soviétique montre clairement combien l'Allemagne a raison d'affirmer le danger de l'alliance soviéto-tchécoslovaque. En présence d'une telle preuve, tous les démentis sont inutiles ».

[1] Cette lettre se référait à la communication de Berlin du 7 novembre publiée ci-dessus, sous le nº 450. Voir aussi, au tome II de la présente série, le nº 3 (1er avril).

De son côté, la *Gazeta Polska* du 31 octobre fait un sort à la nouvelle, en publiant un article où il était dit : « *Actuellement*, le journal soviétique *Na Strajé* publie une carte qui jette un jour intéressant sur les démentis tchécoslovaques ».

En somme, l'émotion à retardement manifestée par Berlin paraît purement artificielle. Tirant son origine d'un document vieux de près d'un an et tendancieusement interprété, elle porte surtout témoignage contre les procédés de la propagande allemande.

497

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 355. *Moscou, 16 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 décembre.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, par mes télégrammes nº 507 et suivants [1], de la conversation que j'ai eue avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères le 10 novembre, à l'occasion de la remise de la copie figurée de mes lettres de créance.

Il m'est apparu que dès ce premier contact, et avant d'aborder aucune autre question, je devais faire le point sur l'état actuel des relations franco-soviétiques, montrer le malaise qui les affecte et comment, alors que leur resserrement trouve sa raison profonde dans un intérêt supérieur et commun de sécurité nationale, elles sont actuellement commandées par des facteurs de politique pure.

Je me suis exprimé en termes toujours amicaux mais avec la franchise absolue qu'exigeait l'assainissement de nos rapports et que me permettaient les bonnes relations que, durant de longues années, j'ai entretenues personnellement avec l'ambassade des Soviets à Paris.

Il m'a paru d'autant plus nécessaire d'être net que je ne m'adressais pas au chef effectif du gouvernement soviétique, mais à un de ses « commis » et qu'il est toujours à craindre, surtout quand il s'agit d'un dictateur, qu'une partie de la vérité reste en chemin.

M'autorisant de l'avis des personnalités politiques que j'ai vues avant mon départ et de mes contacts avec la province française, ne laissant aucun point dans l'ombre, citant des faits, je me suis efforcé de faire comprendre à M. Litvinov tout le tort que fait à l'entente franco-soviétique l'agitation idéologique, de lui faire toucher du doigt le mal. Il ne l'ignorait pas et, il y a quelques jours, il a même dit au correspondant du *Temps* qu'il y avait un abcès dans les

[1] Publiés ci-dessus sous le nº 472.

rapports franco-soviétiques et qu'il fallait le débrider. Mais j'ai cependant été surpris de constater combien il paraissait en mal connaître les causes. Il m'a parlé de l'opposition de droite du colonel de la Rocque, affectant de croire que l'attitude de l'U.R.S.S. ne pouvait être d'aucun effet sur des positions de parti. J'ai dû lui répéter que ce n'était pas dans ces cercles ni auprès des personnalités de cette nuance que j'avais pris mes renseignements et recueilli mes impressions, mais dans les milieux démocratiques, auprès des chefs des partis de gauche, auprès d'hommes favorables à l'entente franco-soviétique. « C'est dans le sein même du rassemblement populaire, lui ai-je dit, que j'ai pris la température des relations entre nos deux pays. C'est cela qui est grave, cela que vous devez savoir et que doit connaître M. Staline. »

De même M. Litvinov ignorait ou affectait d'ignorer ce que nous désirions au juste : « Vous êtes mécontent du parti communiste français, m'a-t-il dit, or ce parti agit en pleine indépendance. Mon gouvernement s'interdit toute pression et n'a d'ailleurs aucun moyen d'action sur lui, de même qu'il a interdit à ses missions diplomatiques toutes relations avec lui. Je suis moi-même peu renseigné sur les faits et gestes du P.C.F. J'ai vu dans les journaux qu'il avait été question d'un « front français »; j'ai également appris par eux que Thorez avait prononcé le discours [1] auquel vous avez fait allusion ».

Comme je le regardais, sans mot dire, mais de manière à lui faire comprendre que mon ingénuité n'égalait pas celle dont il se parait, il a ajouté : « Alors, que demandez-vous? Que nous intervenions? Nous n'en avons pas la faculté. Je vous donnerai, d'ailleurs, sur cette question de la non-ingérence, une déclaration ». (Effectivement, celle-ci m'a été remise quelques instants plus tard; Votre Excellence la trouvera ci-jointe) [2].

Sur ce point également j'ai été net. J'ai rappelé au Commissaire du peuple que les partis communistes, de France ou d'ailleurs, étaient rattachés à un comité central qui siégeait à Moscou et qui s'apparentait assez étroitement au comité dirigeant les affaires de l'Etat. Il ne fallait donc pas renverser les questions et nous demander si nous désirions l'intervention du gouvernement soviétique. Celui-ci ne devait jamais perdre de vue que le pacte de non-ingérence de 1932 avait été à l'origine de l'entente, que c'était sur cette base qu'elle avait été construite et que si les fondations se lézardaient, c'était tout l'édifice qui menacerait ruine. Par conséquent, lui ai-je dit, pas d'immixtion sous une forme quelconque dans notre politique intérieure. Et d'ailleurs, pas d'immixtion non plus dans celle des autres pays, tout au moins de ceux qui composent la phalange de la paix.

« Vous êtes réaliste; cette paix, que vous voulez comme nous, vous avez su faire ce qu'il fallait pour la sauvegarder en Extrême-Orient. Aujourd'hui, c'est à l'ouest que la menace grandit. Vos adversaires, nos adversaires éventuels, cherchent à transposer le conflit du plan politique au plan social, pour se donner en champions de l'ordre et rompre la cohésion des pays pacifiques entre eux et chez eux; ils y ont déjà en partie réussi. Allez-vous vous prêter à

[1] Discours prononcé le 30 octobre à la Mutualité. Voir ci-dessus, n° 472 (note).

[2] Elle est reproduite ci-dessous en annexe.

la manœuvre, vous laisser attirer sur le terrain qu"ils ont choisi pour vous combattre? »

A plusieurs reprises, M. Litvinov a insisté pour connaître mes conclusions, ou plus exactement mes suggestions. Ne voulant pas prendre position de demandeur, je lui ai dit et répété que je me bornais à exposer exactement la situation au gouvernement soviétique. C'était à celui-ci, instruit des dangers qu'elle comporte, à en tirer les conclusions et, s'il le jugeait opportun et possible, à aviser aux moyens d'y remédier dans les manifestations de sa politique extérieure.

Pour ma part, j'avais rempli le devoir que m'imposaient, à mon arrivée, mes nouvelles fonctions et ma sympathie pour l'entente. A bon entendeur salut.

Au cours du nouvel entretien que j'ai eu avec lui le 13, M. Litvinov est revenu lui-même sur la question. « Vous m'avez parlé, m'a-t-il dit, de l'opinion française. Mais vous devez savoir qu'ici aussi nous avons une opinion. Elle ne s'exprime pas par les journaux comme chez vous, mais elle vient tout de même à nous par d'autres voies. Dans les usines, dans les kolkhozes, ouvriers et paysans échangent des idées, discutent et adressent à leurs présidents des questions qui marquent une tendance. Ces placets viennent jusqu'au gouvernement en quantités considérables. Nous recevons aussi de nombreuses lettres et parmi celles qui m'ont été adressées, il en est qui demandent l'admission de l'Espagne dans l'Union des républiques soviétiques socialistes. Je puis vous rassurer à ce sujet, a-t-il ajouté en souriant, mais je vous ai cité ce cas pour que vous compreniez que nous aussi avons des difficultés, et que « ni moi, ni mes collègues, ni M. Staline ne faisons tout ce que nous voulons, contrairement à ce que l'on croit à Paris ». Cette phrase demande à être soulignée car, ici, le nom de Staline n'est jamais mis en avant à la légère. Elle peut comporter une part de vérité et traduire le malaise qu'a créé ici et dans les milieux communistes de l'étranger le procès Kamenev-Zinoviev; elle peut tendre à expliquer la reprise de l'agitation idéologique au cours de ces derniers mois, elle peut aussi annoncer la poursuite de cette action ou à tout le moins réserver l'avenir. En tout cas, elle maintient l'équivoque; aussi ai-je cru devoir y répondre en posant à nouveau la question qui avait été au centre de mon premier entretien : « Dans ces conditions, ai-je demandé à M. Litvinov, le gouvernement soviétique a-t-il la volonté et la possibilité de séparer nettement sa politique extérieure de sa politique intérieure? » Je dois reconnaître que le commissaire du peuple au Affaires étrangères n'a pas hésité à me répondre : « Elles sont séparées, que pouvons-nous faire de plus? » — « Le nécessaire, lui ai-je répondu, pour en convaincre l'opinion dans les pays démocratiques ». Mon interlocuteur n'a pas répliqué et la conversation est passée sur un autre terrain.

Ainsi que l'ont indiqué mes télégrammes, j'ai retiré de mon premier entretien l'impression que M. Litvinov n'avait pas une grande liberté de mouvement dans cette partie de son domaine qui avoisine celui de la IIIe Internationale. Il convient d'ajouter qu'au cours de notre seconde conversation, il m'a paru affecter un certain détachement, nuancé d'amertume, pour les négociations

qui se poursuivent en Europe occidentale. Perte d'un temps précieux que ces tentatives d'accord avec l'Allemagne : on n'arrêtera les manifestations de force de ce pays qu'en y opposant la force organisée des pays pacifiques. Tel a été en substance son langage. Je n'ai pas eu de peine à lui démontrer que, pour répondre à la volonté unanime de notre pays et pour conserver l'appui de l'Angleterre, nous devions épuiser toutes les possibilités d'entente. Mais il ne s'agit là, à la vérité, de la part de M. Litvinov et du gouvernement soviétique, que d'une position tactique qui dissimule mal les appréhensions que causent à l'U.R.S.S. les négociations locarniennes. Cette crainte de voir les puissances occidentales aboutir avec l'Allemagne à un accord qui lui laisserait les mains libres à l'est, les assurances du gouvernement français, que je n'ai pas manqué de renouveler ici, ne suffisent pas à la dissiper. Elle apparaît dans le discours prononcé par M. Litvinov le 10 novembre et que j'analyse dans une autre dépêche [1]. Elle s'y traduit même par une menace : l'U.R.S.S. se repliera sur elle-même si l'on s'entend sans elle et ce sont les puissances occidentales qui souffriront de l'isolement. Avertissement qui ne saurait sans doute modifier notre ligne de conduite, mais qui ne doit cependant pas être négligé : il sera essentiel, si les négociations locarniennes se nouent, de donner durant leur développement le maximum d'apaisements à l'U.R.S.S., afin d'éviter des manifestations nuisibles à nos relations et à la paix.

Il y a lieu de s'attendre à ce que cette attitude d'expectative défiante demeure celle de Moscou jusqu'à l'issue des négociations locarniennes et peut-être s'accompagnera-t-elle à la longue d'une certaine nervosité. Tout au moins faut-il espérer que l'U.R.S.S. aura suffisamment de sagesse pour ne pas céder à la tentati[on] de faire obliquement pression sur les gouvernements intéressés au moyen de la IIIe Internationale. Je crois en tout cas avoir fait ce qui dépendait de moi pour l'éclairer sur les conséquences de l'activité communiste et je sais de bonne source qu'un rapport sur mon intervention vient d'être présenté à M. Staline.

J'espère avoir ainsi répondu aux préoccupations qu'a bien voulu me marquer Votre Excellence avant mon départ de Paris.

Annexe

Aujourd'hui, au cours de notre première entrevue, vous m'avez parlé d'une matière dont il avait également été question plus d'une fois dans les entretiens de M. Delbos avec M. Potemkine, c'est-à-dire de la conduite du parti communiste français, de certains de ses représentants et du journal l'*Humanité,* son organe officiel. Afin de dégager les relations franco-soviétiques de tout facteur nuisible à leur assainissement, je crois nécessaire de vous déclarer ce qui suit :

[1] Par dépêche nº 360, du même jour, M. Coulondre analysait le discours prononcé par M. Litvinov à l'occasion de la remise à ce dernier, lors d'une séance du praesidium du Comité central, de l'*Ordre de Lénine*. Le ministre y flétrissait la faillite des gouvernements qui, passant l'éponge sur les violations du droit international, jugeaient que l'on ne saurait repousser la menace d'une agression qu'avec le consentement et la participation des instigateurs de cette agression. Un tel discours trahissait, sans qu'elle fût exprimée, la hantise d'une entente franco-anglaise avec le Reich aux dépens des Soviets.

Le gouvernement soviétique a déclaré à maintes reprises que l'un des principes directeurs de sa politique extérieure est la non-ingérence complète dans les affaires intérieures des autres états. Ce gouvernement, ainsi que ses agents à Paris, se conforment strictement à ce principe dans leurs relations avec la France. Jamais ce gouvernement n'a tenté ni ne se propose de tenter d'exercer une pression quelconque sur tels ou autres des partis politiques français. Le P.C.F. ne fait aucune exception à cet égard. Le gouvernement soviétique n'a pas été et n'est en aucune relation soit directe soit indirecte ni avec l'activité du P.C.F. en son entier, ni avec les paroles des représentants de ce parti, ni avec les écrits de l'*Humanité*. Il est à supposer que le P.C.F., tout comme les autres partis français, a ses propres opinions sur la politique et les actes du gouvernement français et qu'il s'intéresse même à des questions qui échappent à l'attention du gouvernement soviétique.

Le mécontentement au sujet de la ligne de conduite du P.C.F., qui a été exprimé à maintes reprises dans les entretiens avec les représentants du gouvernement soviétique, ne peut avoir de sens pratique que s'il est compris comme une invitation au gouvernement soviétique d'exercer une influence sur cette ligne de conduite afin d'obtenir quelle soit changée, en d'autres mots, de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Bien entendu, ceci, M. l'Ambassadeur ne l'a pas dit et sans doute ne le désire-t-il pas. Mais en tout cas le gouvernement soviétique ne pourrait s'engager un seul instant dans cette voie qui violerait le principe de non-intervention.

Il serait regrettable de faire supporter aux relations franco-soviétiques le poids des suppositions mal fondées quant à la prétendue faculté pour le gouvernement soviétique d'influencer les rapports entre les partis politiques français ou l'attitude de tels ou autres partis français à l'égard du gouvernement. Les relations franco-soviétiques ne feraient que gagner si le gouvernement français se libérait une fois pour toutes des suppositions de cette nature.

498

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 999 à 1004. Confidentiel. *Varsovie, 17 novembre 1936, 22 h. 12, 22 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h. 30 ; le 18, 0 h. 12, 2 h. 15, 2 h.)

M. Beck se dit et se montre enchanté de l'accueil qu'il a reçu à Londres et de ce qu'il considère comme le résultat de son voyage.

Il attache une grande importance au fait que M. Eden ait accepté après, m'a-t-il dit, une délibération du Cabinet, de mentionner dans le communiqué la nécessité « de trouver le moyen de respecter les intérêts légitimes de la Pologne » en ce qui concerne le projet de pacte occidental.

D'après ce qu'il m'a indiqué en réponse à ma question, rien de plus précis que ce qui figure dans le communiqué n'aurait d'ailleurs été dit à cet égard au cours des entretiens que le ministre a eus à Londres.

M. Beck a insisté, dans le récit qu'il m'a fait de son voyage, sur les excellentes dispositions vis-à-vis de la France ... [1] chez les hommes d'État britanniques.

[1] Lacune de déchiffrement.

Ceux-ci se sont félicités du rapprochement franco-polonais. Ils paraissent également avoir encouragé leur interlocuteur à persévérer dans cette voie, M. Beck m'a tout au moins donné l'impression d'avoir été à Londres heureusement influencé à ce point de vue.

M. Beck m'a demandé de faire connaître à Votre Excellence qu'après son voyage à Londres et la reconnaissance par l'Angleterre du fait que son pays est intéressé au projet du pacte occidental, le moment lui semblait venu de reprendre, entre la France et la Pologne, la négociation esquissée après le 7 mars pour la mise au point de notre accord.

Je dois avouer toutefois que, malgré tous mes efforts pour amener mon interlocuteur à exprimer clairement sa pensée, il m'a été impossible d'obtenir de lui des précisions sur le sens exact de « la mise au point » qu'il souhaitait, soit que ses idées soient encore vagues, soit que, et ceci me paraît plus probable, il ait voulu éviter pour l'instant quelque formule nette.

J'ai pu cependant démêler ceci : notre accord d'assistance mutuelle devait, d'après M. Beck, être rédigé de telle façon qu'il puisse jouer même au cas où la Société des Nations — pour laquelle, surtout depuis sa visite à Londres, il déclare professer autant de respect que de sympathie — subirait, par malheur, un nouvel affaiblissement.

J'ai objecté notamment au ministre que nous ne saurions envisager une combinaison s'écartant du système général qui est à la base de notre politique, et que d'ailleurs l'Angleterre cesserait de considérer les intérêts de la Pologne avec sympathie au cas où les accords franco-polonais seraient conçus d'après d'autres principes.

M. Beck s'est efforcé — mais en ne recourant, pour ce faire, qu'à des formules générales et vagues — de me prouver qu'il n'y songeait pas et que pour lui notre accord devait toujours concorder avec le système de Genève.

Au total, il me paraît avoir abordé avant tout la ... [1] dans le but de savoir quelles seraient les intentions du gouvernement français vis-à-vis de la Pologne le jour où la conclusion d'un nouveau pacte occidental paraîtrait en vue.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'indiquer la réponse que le gouvernement entend donner à M. Beck à la fois en ce qui concerne la reprise de la négociation annoncée au printemps dernier et le sens général dans lequel il entend l'orienter.

[1] Lacune de déchiffrement.

499

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 747. Confidentiel. *Londres, 17 novembre 1996.*

(*Reçu :* 2 décembre.)

Le conseiller de cette ambassade a vu aujourd'hui M. Sargent, le sous-secrétaire d'Etat britannique plus spécialement chargé des affaires italiennes. M. Cambon a, à cette occasion, parlé de la position du gouvernement français à l'égard du gouvernement de Rome.

Après avoir rappelé le projet de pacte méditerranéen dont nous avions saisi l'été dernier le Foreign Office[1], sans parvenir, malgré de multiples conversations, à obtenir une réponse, mon collaborateur a fait allusion à l'intérêt avec lequel nous suivions les conversations en cours entre les gouvernements de Londres et de Rome[2]. Nous avions, ajouta-t-il ,le désir de les voir aboutir, mais bien entendu dans des conditions propres à satisfaire le gouvernement et l'opinion publique française.

M. Sargent reconnut qu'en effet son gouvernement avait tardé à nous faire officiellement connaître son sentiment sur notre projet de pacte méditerranéen. Un projet de réponse à ce sujet était entre les mains de M. Eden, mais les préoccupations multiples du secrétaire d'Etat au cours de ces dernières semaines ne lui avaient pas encore permis d'y donner suite. Le contenu de ce projet était d'ailleurs conforme aux indications qui nous avaient été antérieurement fournies. Sans contester la valeur de nos conceptions, le cabinet de Londres estimait cependant qu'elles ne répondaient pas actuellement aux conditions d'un rapprochement anglo-italien. Il craignait que leur discussion par toutes les puissances intéressées n'entraînat des délais prolongés et dangereux. Enfin, des expériences passées n'encourageaient pas l'opinion anglaise à accueillir favorablement la conclusion d'un nouvel accord politique d'un caractère aussi général.

Cette opinion et surtout le gouvernement de Londres comprenaient cependant l'intérêt que présenterait, dans les circonstances présentes, une manifestation permettant de constater l'amélioration récente et indéniable des rapports anglo-italiens. Aussi le Foreign Office étudiait-il depuis un certain temps la forme la meilleure à donner à cette manifestation. Pour sortir de l'espèce

(1) Mémorandum du 16 juillet. Voir ci-dessus, nº 485 (note).

(2) Voir ci-dessus, nºs 456, 485, 489, 490.

d'impasse dans laquelle Rome et Londres s'étaient trouvées réciproquement engagées, le gouvernement britannique avait senti le besoin, à l'égard de sa propre opinion, d'invites italiennes. Or, deux récentes initiatives de M. Mussolini, le discours de Milan et l'interview Ward Price [1] ont pu être considérées ici comme satisfaisantes à cet égard.

Elles facilitèrent donc à M. Eden sa conversation avec M. Grandi. Les entretiens ont eu jusqu'ici un caractère trop général pour constituer la préface d'un futur accord. La situation se précisera sans doute lorsque l'ambassadeur d'Italie sera revenu de Rome. Jusqu'ici, il n'a été question que de la conclusion d'un *gentleman's agreement*. Sous une forme à déterminer, il constaterait l'existence d'intérêts communs aux deux pays. Cette conception répondrait aux sentiments dont se sont inspirées les déclarations récentes de M. Mussolini, ainsi qu'aux vues du Foreign Office. M. Eden et ses collaborateurs estiment en effet moins nécessaire d'obtenir immédiatement un résultat précis que de rompre la glace. Une fois ce premier résultat obtenu, ils pourraient légitimement espérer voir l'Italie développer les conséquences de son attitude en adhérant par exemple à la nouvelle convention des Détroits, puis au traité naval de 1936[2]. Mais tout ceci demandera un certain temps. Mieux vaut ne pas se presser que de risquer des échecs ou des volte-face.

Dans l'esprit du gouvernement anglais, cette politique anglo-italienne, pour réussir, suppose deux conditions. Le première est de ne provoquer aucun malentendu entre Londres et Paris. Par conséquent, dès que les conversations Eden-Grandi se préciseront, la France sera tenue absolument au courant. La seconde, de ne susciter aucune interprétation défavorable de la part des autres puissances méditerranéennes, « la Yougoslavie et la Turquie par exemple, dont les sentiments présentent un intérêt au moins aussi grand pour l'Angleterre que pour la France ».

Il conviendra, selon M. Sargent, de se montrer particulièrement attentif à ce dernier facteur dans la poursuite des conversations avec M. Grandi. Leurs résultats devraient être satisfaisants pour tous et il serait hautement souhaitable que la forme qui viendrait à être adoptée réserve à d'autres puissances la possibilité de s'associer à cette manifestation.

Le sous-secrétaire d'Etat mentionne alors, à titre personnel , l'idée de déclarations unilatérales (c'est-à-dire indépendantes et conjointes) s'inspirant du précédent méditerranéen anglo-franco-espagnol de 1907. « Mais, s'empressa-t-il d'affirmer, ne donnez pas à mes vues une valeur définitive ou préconçue qui ne répondrait nullement à l'état actuel des choses ».

(1) Voir ci-dessus, nos 432 (note), 456 (note).

(2) Du 25 mars. Voir, au tome I de la présente série, le no 500.

500

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3.718 à 3.721. *Berlin, 18 novembre 1936, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 14 h. 30, 14 h. 25.)

Le ministre de Tchécoslovaquie s'est plaint il y a quelques jours à M. Goebbels, comme il l'a déjà fait auprès de M. von Neurath (voir mon télégramme no3.569-70) [1], de l'obstination avec laquelle la presse du Reich, sans tenir compte d'aucun démenti et sans même en faire mention, continue de dénoncer l'existence d'aérodromes militaires qui seraient mis à la disposition de l'armée soviétique sur le territoire tchécoslovaque.

Mon collègue a mis sous les yeux du ministre de la Propagande une photographie de la revue russe *En garde*, dont un récent numéro a servi de prétexte à la reprise de cette polémique [2]. Il a montré d'après ce document que la carte géographique publiée à Moscou ne portait pas la mention « nos terrains d'aviation », mais simplement « terrains d'aviation » et que, par conséquent, les journaux allemands qui l'avaient reproduite en avaient falsifié le sens. L'intérêt porté par le périodique russe aux aérodromes étrangers, a-t-il ajouté, s'explique suffisamment par son caractère technique.

M. Goebbels, assez embarrassé, a évité toute discussion sur le fond et s'est refusé à toute indication concernant les preuves que prétend détenir le gouvernement allemand.

Il n'en a pas moins affirmé, dans le cours de la conversation, que la campagne contre la Tchécoslovaquie se poursuivrait tant que l'Allemagne ne serait pas arrivée à un arrangement satisfaisant avec ce pays.

Cet aveu revèle bien la manœuvre de chantage et de pression du IIIe Reich à l'égard des dirigeants de Prague. M. Goebbels a d'ailleurs précisé que la question des rapports russo-tchécoslovaques était, avec celle des Sudètes et celle de l'activité des réfugiés politiques allemands, les points essentiels qui séparaient les deux pays et qu'il faudrait régler.

Au moment même où il tenait ce langage, le *Schwarze Korps*, organe des milices noires, se livrait contre la Tchécoslovaquie à de nouvelles et violentes attaques.

(1) Publié ci-dessus sous le no 450.

(2) Voir ci-dessus, no 496.

501

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1442. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 18 novembre 1936, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme 1441 d'aujourd'hui [1].

Voici la traduction de la communication que le secrétariat des Relations extérieures a adressée de Burgos à notre consul général de Saint-Sébastien en le priant de la transmettre au gouvernement français :

« Il est notoire qu'un trafic scandaleux d'armes, de munitions, de tanks, d'aéroplanes et même de gaz toxiques se fait par le port de Barcelone où tout ce matériel arrive dans des navires qui portent divers pavillons, mais dont la nationalité authentique est en majorité russe ou espagnole.

« Résolu à empêcher un tel trafic par tous les moyens de guerre dont il dispose, le gouvernement national ira, en cas de nécessité, jusqu'à détruire ce port, et il signale en conséquence aux navires étrangers qui y sont mouillés l'utilité d'en sortir dans le plus bref délai pour éviter les conséquences ou les dommages que, sans en avoir l'intention, il pourrait leur infliger à l'occasion des actions militaires qui viennent d'être indiquées et qui ne seront indiquées par aucun autre avis.

« Il est également recommandé aux étrangers et aux personnes non combattantes qui résident à Barcelone d'abandonner cette ville et particulièrement les zones voisines du port pour ne pas souffrir des dommages que nous tâchons de leur épargner. »

(1) Qui annonçait la communication reproduite par le télégramme 1442.

502

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3731 à 3733. *Berlin, 18 novembre 1936, 20 h. 25, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h.)

A propos de la reconnaissance par le Reich du gouvernement du général Franco[1], il convient sans doute de rappeler que cette décision avait été arrêtée dans son principe au moment de la visite du comte Ciano à Berlin. La reconnaissance devait avoir lieu dès l'occupation de Madrid par les troupes nationalistes.

Le 14 novembre, on paraît avoir éprouvé à Berlin d'assez vives craintes au sujet de la situation militaire des rebelles espagnols. En même temps, l'annonce de l'expédition d'un convoi de navires russes à destination de Barcelone et la nouvelle de l'arrestation de sujets allemands à Moscou [2] causaient dans la capitale du Reich une grande émotion. C'est à cette date et évidemment pour l'un de ces objets que le chancelier Hitler a tenu les conciliabules qui ont été signalés et dans lesquels la Marine paraît avoir joué le principal rôle [3].

Mais depuis trois jours les informations d'Espagne représentaient la position des rebelles devant Madrid comme sensiblement améliorée, de telle sorte qu'on peut se demander aujourd'hui si le geste de l'Allemagne, concerté avec l'Italie, vient de la conviction que le général Franco a gagné la partie, ou du désir de lui donner un encouragement et un appui, pour qu'il la gagne. De toute façon, il est probable que la reconnaissance du gouvernement nationaliste permettra aux Allemands et aux Italiens de fournir à [celui]-ci un secours efficace, soit en l'aidant directement, soit en empêchant les Russes d'aider ses adversaires.

(1) Voir ci-dessous, n° 510.

(2) Le 12 novembre, le gouvernement du Reich protestait auprès de Moscou contre l'arrestation en Russie de ressortissants allemands accusés d'espionnage.

(3) Voir ci-dessus, n° 480.

503

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 2504, 2505. Réservé. *Paris, 18 novembre 1936, 23 h.*

Au cours des réunions internationales tenues à Londres, à Stresa et à Genève au cours de l'année dernière, l'utilité avait été reconnue de la préparation et de la conclusion d'un traité permettant aux pays de l'Europe centrale de s'assurer d'une manière précise le bénéfice du principe d'assistance mutuelle qui est un des éléments essentiels du pacte de la Société des Nations. Le gouvernement français s'était déclaré disposé à manifester par des engagements qu'il prendrait lui-même l'intérêt européen que présentait cet effort d'organisation de la paix sur le plan de la sécurité collective. Les projets alors élaborés n'ayant pu recevoir de suite et le développement de la situation en Europe centrale ne pouvant qu'accroître leurs préoccupations, les trois états de la Petite Entente sont entrés en négociations en vue de la conclusion d'un accord destiné à compléter, par un engagement d'assistance mutuelle, les liens déjà existants entre eux. Ils ont demandé que le gouvernement français prît à leur égard le même engagement. La forme que revêtirait cet engagement est encore à l'étude. Elle doit en effet marquer qu'il s'agit de l'application immédiate et provisoirement restreinte de garanties que nous souhaiterions voir s'insérer dans un cadre plus large. La conclusion de cet accord n'interviendrait d'ailleurs que lorsque les négociations en cours entre les états de la Petite Entente auraient elles-mêmes abouti.

Je vous serai obligé d'informer confidentiellement le secrétaire d'Etat de nos intentions et de lui demander d'user des occasions que peut lui donner le voyage du prince régent de Yougoslavie en Angleterre pour encourager le gouvernement de Belgrade dans la voie de l'acco
états de la Petite Entente.

504

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1443. Confidentiel. *Saint-Sébastien (par Ciboure), 18 novembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 19, 16 h. 30.)

L'ambassadeur d'Angleterre, à qui j'ai fait part de la communication par laquelle le gouvernement de Burgos invite les navires et les ressortissants étrangers à quitter Barcelone [2], m'informe qu'il a reçu une communication semblable. Conformément au désir de son gouvernement, il demande à M. Serrat s'il n'y aurait pas, dans le port de Barcelone, des postes de mouillage où les navires de guerre britanniques seraient en sûreté malgré le bombardement.

Je dois ajouter que d'après les plus récents renseignements reçus par notre attaché naval du ministère de la Marine, il n'y aurait actuellement aucun navire de guerre britannique dans le port de Barcelone où se trouveraient seulement le croiseur français *Dupleix*, le vieux croiseur italien *San Giorgio* et le torpilleur allemand *Albatros*. J'ignore donc si la question posée par l'ambassadeur d'Angleterre à Burgos est simplement destinée à renseigner l'amirauté britannique en vue d'une éventualité encore peu probable, ou si elle indique le dessein dès maintenant arrêté d'envoyer des unités navales à Barcelone en prévision des événements qui semblent se préparer.

Mon collègue italien, avec lequel je me suis entretenu de la situation à Barcelone, n'avait reçu aucune communication de Burgos pour l'évacuation de la capitale catalane, évacuation qui a déjà été effectuée par les Italiens. Le consul d'Italie était resté dans la ville avec deux ou trois ressortissants seulement (sans compter naturellement les Italiens antifascistes qui se sont enrôlés au nombre d'environ 500, avec un lieutenant-colonel italien, dans une des colonnes Durruti), et il va maintenant s'embarquer. L'ambassadeur d'Italie m'a dit qu'il s'attendait aux mesures que les forces du général Franco s'apprêtent à prendre. Les informations récemment publiées à Paris par le *Jour*, sur des navires russes qui se dirigeaient sur Barcelone, « ne sont pas inexactes ». Il est vrai que les 7, 8, 11 et 12 novembre des navires russes sont déjà arrivés à Barcelone apportant du matériel de guerre, mais cette fois c'est une véritable petite flotte russe qui se dirige vers ce port, chargée non seulement de matériel, mais même de 5.000 hommes, et escortée par deux sous-marins que les ouvriers des arsenaux soviétiques offrent aux gouvernementaux espagnols. Les autorités

(1) Par courrier.

(2) Publiée ci-dessus sous le nº 501.

militaires de Burgos ont mis du temps à se rendre compte de ce qui se passait, mais enfin elles s'en sont aperçues et elles ne peuvent évidemment pas laisser continuer le ravitaillement de leurs adversaires en matériel et même en hommes. Toutefois, mon collègue italien se demande ce qui adviendrait si une puissance refusait de retirer ses navires de Barcelone.

« Cette affaire de Barcelone était inévitable, a-t-il conclu, mais elle menace de compliquer encore notre tâche. »

Je lui ai fait observer que si les navires russes dont il parlait étaient renseignés, comme on devait s'y attendre, sur l'accueil qui se préparait pour eux devant Barcelone, ils pourraient bien s'acheminer vers d'autres ports comme Tarragone, Valence ou Alicante. M. Pedrazzi m'a répondu qu'en ce cas, les autorités militaires espagnoles prendraient sans doute à l'égard des autres ports les mêmes mesures qu'elles envisagent maintenant contre Barcelone.

Des impressions que j'ai ainsi recueillies aujourd'hui du côté anglais et du côté italien, je suis tenté de conclure que l'affaire de Barcelone est peut-être capable de produire des répercussions assez aiguës et qu'il est grandement à souhaiter, pour nous, de n'y être mêlés en rien. L'évacuation de notre colonie et le départ de notre croiseur continuent donc à me paraître urgents.

Je me permets d'indiquer incidemment que la réputation militaire de l'U.R.S.S. ne semble pas grandir pour le moment. A propos des combats qui viennent d'avoir lieu aux abords et au-dessus de Madrid, l'ambassadeur d'Italie m'a dit que leur principal enseignement avait consisté à démontrer la médiocre valeur de l'aviation soviétique et des tanks soviétiques, quoique ce matériel fût manié par les militaires russes eux-mêmes. Il paraît que dans le camp adverse on s'attendait à beaucoup mieux, surtout après l'expérience faite à Tolède avec les canons et les mitrailleuses de la D.C.A. russe, et qu'on a été agréablement surpris.

D'autre part, je crois devoir m'apercevoir que le discours prononcé le 12 novembre par M. Churchill [1] n'a pas inspiré une opinion excessive de la puissance militaire et aérienne de la Grande-Bretagne.

Il ne faut donc pas compter à l'heure actuelle sur ces prestiges invérifiables ou traditionnels qui, en d'autres temps, peuvent aider à modérer certaines audaces et à esquiver ainsi certains conflits.

[1] Auquel il est fait allusion ci-dessus sous le n° 478.

505

M. de Monicault, chargé d'Affaires de France à Prague, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1247. *Prague, 18 novembre 1936* [1].

(*Reçu :* le 20, 19 h.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1233-1235 [2].

J'ai signalé très discrètement au ministre des Affaires étrangères les préventions qui subsistaient en Angleterre concernant la politique poursuivie par le gouvernement tchécoslovaque à l'égard des Allemands des Sudètes. Cette discrétion était nécessaire, car je savais que M. Krofta était un peu surpris que les explications qu'il avait données à Genève avec un soin particulier à M. Eden [3] n'eussent pas eu plus d'effet sur l'esprit de celui-ci.

« Les Anglais, m'a dit M. Krofta, sont inquiets de la situation en Europe centrale. Aussi ont-ils tendance, après un examen superficiel des affaires, à nous laisser entendre que si nous faisions preuve d'un peu plus de bonne volonté envers la minorité allemande, tout s'arrangerait facilement. Ils savent cependant, par les difficultés qu'ils ont dans leur propre empire, qu'il y a des questions difficiles à résoudre. Un journaliste anglais qui visitait la Bohême il y a quelques années m'a dit que ses compatriotes auraient pu utilement s'inspirer en Irlande de ce que nous avions fait chez nous. Il y a des autonomistes ailleurs qu'en Tchécoslovaquie. »

Après cette entrée en matière, M. Krofta m'a redit que le problème des Sudètes avait un double aspect, économique et politique.

Il ne fait pas de difficulté pour reconnaître que la misère est tragique dans les régions allemandes, régions industrielles qui sont justement celles qui ont le plus bénéficié de la vague de prospérité jusqu'en 1929. Actuellement, une reprise économique se manifeste dans les régions tchèques. Elle est due surtout aux commandes de l'Etat pour le réarmement. Il est nécessaire que ces commandes soient confiées à des entreprises sûres. Bien que des erreurs de détail aient été commises, le gouvernement est loin de se désintéresser du sort des entreprises allemandes. D'importants travaux leur ont été concédés. (Je signale à ce propos, pour confirmer ces assurances de M. Krofta, que le ministre de la Défense nationale a déclaré récemment que de nombreux Allemands étaient même employés aux travaux de fortification). D'autre part, le gouvernement participera pour des sommes considérables à l'assainissement des budgets des municipalités, des caisses d'épargne et des

(1) Par courrier, en clair.

(2) Du 16 novembre, d'après lesquels le gouvernement de Prague se rendait compte de la nécessité d'exposer au public anglais les efforts faits par la Tchécoslovaquie pour résoudre le problème des Sudètes.

(3) Au cours de la récente session de l'assemblée de Genève.

banques qui sont dans une situation lamentable dans la Bohême du nord.

Au point de vue politique, m'a dit d'autre part M. Krofta, il est impossible de faire abstraction, en étudiant le problème des Sudètes, de celui des rapports entre la Tchécoslovaquie et le Reich. C'est le mouvement pangermaniste dirigé par Berlin qui est à l'origine du mouvement d'Henlein, dont le parti est en contact étroit avec les agents du Dr Goebbels. Le gouvernement en a la preuve. Le Reich soutient actuellement le mouvement autonomiste. Mais il veut surtout obliger la Tchécoslovaquie à subir sa loi. Si Prague acceptait de conclure un accord séparé avec le Reich, celui-ci ne tarderait pas à désavouer Henlein et tout rentrerait dans l'ordre.

Bien que M. Krofta ne me l'ait pas dit avec netteté, il ne m'apparaît pas moins qu'il a voulu me laisser entendre que c'était en partie la fidélité de la Tchécoslovaquie aux principes internationaux défendus par la France et l'Angleterre qui lui valait, avec l'hostilité du Reich, une recrudescence artificielle de l'agitation autonomiste. Il voudrait qu'on le comprît mieux à Londres.

En ce qui concerne la tactique à suivre à l'intérieur, M. Krofta estime toujours qu'il est impossible de négocier avec un parti d'opposition qui prétend être seul qualifié pour parler au nom des Allemands de Tchécoslovaquie. Les éléments loyalistes représentent près de 40 % de la population allemande. En traitant avec Henlein, on découragerait ces éléments fidèles et on les rejetterait dans les rangs des extrémistes.

En terminant, le ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il se félicitait des rapports qu'il entretenait avec le nouveau ministre d'Angleterre. M. Bentinck a reçu de Londres l'instruction de suivre particulièrement la question allemande. Il donne à M. Krofta l'impression d'avoir abordé très consciencieusement sa tâche.

Ce que m'a dit M. Krofta me paraît digne de réflexion. La correspondance de ce poste a signalé les efforts de tous genres déployés par le gouvernement tchécoslovaque pour rallier la majorité de la population allemande. Mais il est certain que le problème a pris une acuité nouvelle depuis l'apparition du national-socialisme en Allemagne. Il est facile au Reich d'entretenir l'agitation au sein d'une minorité allemande de Bohême. Il n'est pas surprenant non plus qu'il s'en serve comme d'un moyen de pression sur le gouvernement de Prague.

Les conditions intérieures sont, d'autre part, telles en Tchécoslovaquie qu'il est difficile d'imaginer une transformation radicale du système politique de ce pays. La sympathie que l'on manifeste à Henlein dans certains milieux anglais est donc aussi vaine que regrettable. Sans proposer aucune suggestion pratique aux Tchécoslovaques, on risque de les blesser inutilement et de les amener à chercher la solution du problème non auprès d'Henlein mais auprès d'Hitler.

506

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. personnelle [1]. *Moscou, 18 novembre 1936.*

Je vous ai envoyé, pour mon début, un bien long télégramme [2]. Je m'en excuse et ne le ferai plus. Mais le peu que j'ai vu, ici, depuis mon arrivée, m'a donné le sentiment très net de l'importance que peut avoir pour l'avenir de nos relations avec l'U.R.S.S. et pour l'orientation même du gouvernement soviétique notre attitude au regard de l'agitation révolutionnaire. On est ici à une croisée de chemins, Litvinov sur l'un, Dimitrov sur l'autre, et il semble bien qu'on entende, suivant les besoins de l'Empire, plutôt à mon avis que suivant ceux de l'Eglise communiste, emprunter l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre. Par ailleurs, c'est manifeste, on se méprend sur les possibilités de l'activité communiste en France comme sur la qualité de la réaction qu'elle provoque. J'ai dû dire à Litvinov que, pas plus politiquement que physiquement, on ne pouvait confondre Herriot avec La Rocque. Aussi me suis-je félicité que nous ayons décidé d'attaquer le gouvernement soviétique sur ce terrain dès mon arrivée.

Le bruit de ma cognée sur le coin à enfoncer entre le gouvernement et le Komintern sera, je crois, le leitmotiv monotone, mais nécessaire de ma partition.

Par ailleurs, si nous voulons agir efficacement ici, il faut évidemment que les Soviets, gens pratiques et réalistes, voient intérêt au maintien de l'entente. Si nous leur laissons acquérir la conviction que celle-ci n'a été qu'une vue de l'esprit et un jeu d'écritures, ils nous lâcheront pour se replier sur eux aussitôt qu'ils penseront pouvoir tourner sans danger le dos à l'Europe. Aussi ai-je cru devoir souligner dans une dépêche l'importance des griefs formulés auprès de moi par Kalinine au sujet de l'absence totale de réalisation. Le plus grave, à mon sens, c'est le sentiment d'impuissance que nous leur donnons. Je n'ai pas pu le dire aussi crûment dans ma lettre officielle, mais c'est bien l'idée que couvrait cette phrase de Kalinine : « Je sais bien que votre gouvernement est favorable à une collaboration technique, mais voilà... il y a l'opposition des services ». Réellement il urge d'aboutir pour le crédit commercial et les prototypes.

[1] Extraite des papiers Léger.
[2] Il s'agit du télégramme n° 507 à 520 du 12 novembre, publié ci-dessus sous le n° 472.

Pendant toute la période des négociations locarniennes, les Soviets seront nerveux. Je vous supplie de me nourrir assez pour que je puisse les calmer et, en tout cas, leur donner la sensation du contact. Ne serait-il pas possible de m'envoyer un petit télégramme hebdomadaire très court et récapitulatif? La valise est si lente et si espacée!

Merci encore, cher ami, de l'affectueuse sympathie dont vous avez entouré un départ un peu émouvant pour moi.

507

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 742. *Londres, 18 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er décembre.)

J'ai pris connaissance avec intérêt du télégramme nº 3477 de notre ambassadeur à Berlin (1), que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par l'une des dernières valises, et qui dépeint l'évolution survenue, d'après les observateurs allemands, dans l'attitude de l'opinion britannique vis-à-vis de l'U.R.S.S. Qu'il y ait une part de vérité dans ces observations, c'est ce que personne ne s'aviserait de contester, et les allusions faites par lord Lothian au pacte franco-soviétique pendant le débat qui s'est déroulé hier devant la Chambre des Pairs (2) suffisent à le démontrer. Aussi me suis-je efforcé d'utiliser, auprès de la presse anglaise, les indications données par M. François-Poncet, et d'éclairer les correspondants diplomatiques des grands journaux sur les encouragements que la politique allemande croit pouvoir trouver dans un refroidissement des rapports anglo-russes. Le service de presse du Foreign Office, de son côté, dont on connaît l'hostilité pour la diplomatie hitlérienne, a fait également de son mieux dans ce domaine. Un article publié par le *Manchester Guardian* dans son numéro du 7 novembre dernier montre que nos efforts ne sont pas restés entièrement vains. En voici le texte :

« Le gouvernement allemand paraît très convaincu qu'il est possible de négocier un nouveau traité de Locarno indépendamment d'un arrangement général qui comprendrait, naturellement, la Russie. On croit, à Berlin, que le gouvernement britannique devient de plus en plus antirusse, et l'espoir allemand de séparer l'Europe occidentale de l'Europe orientale est aujourd'hui plus vif que jamais. Ces espérances ont été encouragées par un certain nombre d'Anglais affligés de l'idée fixe que la politique extérieure de l'Empire britannique doit être essentiellement antirusse. Inutile de dire à quel point cette idée reste fausse. Il semble qu'aujourd'hui, comme avant 1914, les chefs de

(1) Document non reproduit (analyse de presse).

(2) Durant ce débat, lord Lothian jugeait le pacte franco-soviétique « en dehors de la procédure normale de la Société des Nations » et d'autant plus dangereux que, selon lui, l'Allemagne n'avait aucunement l'intention d'attaquer l'Angleterre ou la France.

l'État allemand, qu'il s'agisse du Kaiser ou de M. Hitler, n'entendent guère que ce qu'ils souhaitent entendre, et que les fausses conceptions concernant l'attitude de la Grande-Bretagne soient en progrès plutôt qu'en recul à Berlin. Un règlement européen d'ordre général demeure problématique en tout cas, et il n'est nullement certain qu'il y aura une conférence des puissances locarniennes. Le gouvernement britannique et le gouvernement français insistent sur le fait qu'un nouvel accord de Locarno doit être conditionnel, et dépendre d'un arrangement général ultérieur qui comprenne la Russie. Si l'opposition de l'Allemagne empêche qu'une telle condition ne soit remplie, le nouveau Locarno ne présentera aucun intérêt ni pour l'Angleterre, ni pour la France.

« Les récentes négociations entre Berlin et Rome n'ont pas amené l'Italie à se prononcer dans un sens antirusse, mais en revanche ont encouragé l'Allemagne à croire que l'Italie n'appuierait pas la thèse franco-anglaise suivant laquelle il ne saurait y avoir d'arrangement occidental séparé. Il n'y a cependant aucune raison de penser que les efforts du Reich pour aboutir à un traité occidental indépendamment de tout arrangement général puissent être couronnés de succès, même s'ils devaient continuer avec le concours de l'Italie ».

Une fois de plus, dans ce domaine, la propagande nationale-socialiste se sera faite notre meilleur auxiliaire. Plus l'Allemagne réclame une croisade antisoviétique, plus elle donne l'impression qu'elle peut compter sur l'appui de l'Italie ou du Japon dans une telle entreprise, et plus M. von Ribbentrop répètera que le communisme est l'ennemi, moins l'Angleterre se montrera disposée à encourager une pareille aventure, à y prendre part. ou même à l'approuver tacitement. Au leitmotiv de la lutte contre le bolchevisme, les hommes d'État britanniques répondront, comme M. Eden et sir Samuel Hoare l'ont déjà fait, comme le secrétaire d'État au Foreign Office et le colonel Beck dans leur communiqué commun, qu'il faut se garder de transformer l'Europe en un champ de bataille où des idéologies et des systèmes politiques foncièrement hostiles les uns aux autres viendraient s'affronter comme à l'époque des guerres de religion.

508

Le Général Riedinger, Attaché militaire de France à Bruxelles, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 282 [1]. Secret. *Bruxelles, 18 novembre 1936.*

Le lieutenant-commandeur Gade, attaché naval près l'ambassade des États-Unis en Belgique, a eu, dans la semaine qui a suivi la publication du discours du roi Léopold III, une longue conversation avec M. Van Zeeland, premier ministre belge, qu'il connaît personnellement. Il a bien voulu me remettre un extrait du compte rendu qu'il a adressé à son gouvernement, relatant les déclarations de M. Van Zeeland.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la traduction du texte que m'a remis le commandant Gade [1].

M. Van Zeeland s'est efforcé de définir la portée réelle du discours du Roi, le but qu'il visait : doter la Belgique d'une armée suffisamment forte pour lui permettre de pratiquer une politique non pas de *neutralité* (le mot ne doit pas être prononcé!), mais *d'indépendance* ou, d'après le texte, *d'immunité*. La définition même de cette politique reste assez obscure; on ne voit pas très bien où finit l'*indépendance* et où commence la *neutralité*. Au fond, le but poursuivi par la Belgique est net : s'efforcer autant que possible de rester en dehors de tout conflit éclatant entre l'Allemagne et la France.

L'avis émis par le Premier ministre sur les contacts d'états-majors mérite d'être souligné; il ne semble pas se rendre compte de leur importance exacte ni se douter que la rapidité avec laquelle des forces françaises pourraient venir au secours de la Belgique dépend essentiellement de la minutie avec laquelle le transport de ces forces aura été préparé par entente entre nos états-majors.

Par contre il se fait d'étranges illusions sur l'appui aérien que l'Angleterre et la France pourraient prêter à la Belgique, car contrairement à ce qu'il croit, il n'y est, jusqu'à présent, prévu aucun terrain de travail pour des aviations alliées.

509

M. Blondel, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1383 à 1385. *Rome, 19 novembre 1936, 2 h.*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

L'ambassadeur du Japon, que j'ai interrogé aujourd'hui sur l'accord germano-japonais contre le communisme [2], m'a dit que cet accord allait être signé et qu'il ne comportait pas de clauses militaires, mais seulement des dispositions de police. Il a spécifié que ces dispositions n'allaient pas aussi loin que celles qui avaient été concertées récemment entre l'Allemagne et l'Italie.

M. Sujimura m'a laissé l'impression que, malgré l'absence de clauses militaires, la portée de l'accord germano-japonais était sérieuse.

D'autre part, il m'a été indiqué de source italienne, sans que toutefois j'aie pu vérifier l'exactitude de cette information, que des mesures assez précises auraient été concertées entre l'Italie et l'Allemagne dans le domaine militaire et aérien pour le cas d'une agression soviétique.

(1) Il n'a été trouvé aucun texte « joint » à la présente lettre. Probablement l'expression s'applique-t-elle à ce qui suit.

(2) Le *Times* et l'agence Tass avaient annoncé cette nouvelle.

J'ajoute que le comte Ciano aurait récemment tenu au Nonce, relativement à l'aide matérielle et morale que l'Allemagne et l'Italie se proposaient de donner au général Franco après avoir reconnu son gouvernement, un langage plus déterminé que celui qu'il avait tenu à l'ambassadeur de Pologne et qui semblait exclure l'hypothèse d'hostilités ouvertes. (Voir mon télégramme nº1348) (1)

Ces indications concordantes, rapprochées de la reconnaissance hâtive du général Franco et du communiqué de Burgos annonçant des mesures contre les navires soviétiques faisant route vers Barcelone (2), donnent à penser que l'on incline ici à adopter une attitude encore plus résolument antisoviétique dans les développements de l'affaire d'Espagne.

510

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3734. *Berlin, 19 novembre 1936* (3).

(*Reçu :* 10 h. 35.)

La décision prise par l'Allemagne de reconnaître le gouvernement du général Franco a été connue, à Berlin, hier dans la soirée, vers six heures et demie (4). Comme la journée d'hier était un jour férié protestant — le jour de la Pénitence — cette nouvelle, donnée par l'agence *D.N.B.*, n'a été publiée par les feuilles que ce matin.

La dépêche de l'agence officielle reproduite par la presse est ainsi libellée :

« Étant donné que le gouvernement du général Franco a pris possession de la plus grande partie du territoire espagnol, et que l'évolution des événements, dans la dernière semaine, a montré, toujours plus clairement, qu'on ne saurait considérer qu'il existe, à proprement parler, un véritable pouvoir gouvernemental s'exerçant sur le reste de l'Espagne, le gouvernement du Reich a décidé de reconnaître le gouvernement du général Franco et d'envoyer un chargé d'affaires pour nouer des relations diplomatiques avec ce gouvernement.

« Le nouveau chargé d'affaires allemand se rendra aussitôt que possible au siège du gouvernement du général Franco. Le chargé d'affaires allemand à Alicante a été rappelé. Le chargé d'affaires de l'ancien gouvernement espagnol a d'ailleurs déjà quitté Berlin, de sa propre initiative, au début de novembre ».

(1) Télégramme du 11 novembre, résumé ci-dessus.

(2) Voir ci-dessus, nº 504.

(3) Par téléphone, en clair.

(4) A 19 h 50, l'ambassadeur avait télégraphié la nouvelle. Il déclarait : « La décision du gouvernement du Reich explique les allées et venues et conciliabules mystérieux qui ont eu lieu à Berlin ces jours derniers et que j'ai signalés. » (T. nºs 3729-3730 de Berlin du 18 novembre.) [Allusion aux faits mentionnés ci-dessus sous le nº 480.]

Les journaux berlinois font suivre le communiqué allemand du texte du communiqué italien annonçant, à peu près exactement dans les mêmes termes, la décision parallèle du gouvernement de Rome [1]. Le *Lokal Anzeiger* déclare en outre que l'Autriche et la Hongrie vont imiter l'exemple de l'Allemagne et de l'Italie et que les deux gouvernements feront paraître, avant la fin de la semaine, un communiqué semblable.

Le geste italo-allemand est accompagné, dans la presse de ce matin, de commentaires uniformes qui développent les mêmes arguments.

1° Les journaux font ressortir que les troupes du général Franco occupent en fait la majeure partie du territoire espagnol; le gouvernement du général est donc un gouvernement de fait;

2° Ils estiment que le gouvernement de Madrid ne possède pas l'autorité nécessaire pour se conduire en véritable gouvernement; il est incapable de faire respecter l'ordre et d'assurer le respect des obligations internationales les plus élémentaires, comme d'assurer, par exemple, la sécurité des diplomates étrangers. Ils ajoutent qu'en ce qui concerne l'Allemagne en particulier, le gouvernement de Madrid n'a donné aucune satisfaction aux réclamations légitimes du Reich, concernant le meurtre de quatre Allemands à Barcelone, la mise sous séquestre d'un avion de transport de la Lufthansa et l'arraisonnement du vapeur *Kameroun*.

3° Ils indiquent enfin que les représentants du gouvernement de Madrid semblent eux-mêmes avoir abandonné sa cause et rappellent que le chargé d'affaires d'Espagne à Berlin a quitté son poste de lui-même en abandonnant les clefs de sa chancellerie au chauffeur de l'ambassade.

Ils concluent que la reconnaissance du général Franco est un geste de réalisme politique, propre à dissiper les fictions que voulaient maintenir certains gouvernements et « qui, dit le *Lokal Anzeiger*, tournaient au grotesque ».

Les journaux ajoutent que la presse étrangère va, sans doute, saisir cette occasion pour accuser à nouveau le Reich d'agir par surprise, d'accroître encore, par cette décision, le trouble de l'Europe et de pousser à la division du continent en deux camps. L'*Observateur raciste* se défend, par avance, contre ce reproche; il affirme que rien n'est plus loin de la pensée du gouvernement du Reich et que, seul, le souci de se tenir sur le terrain de la réalité et de défendre les intérêts allemands a motivé la décision qu'il a prise de reconnaître le gouvernement du général Franco.

[1] Le télégramme 1381 de Rome du 18 novembre transmettait un communiqué de l'agence Stefani annonçant la reconnaissance italienne.

511

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2276 à 2279. Très confidentiel. Réservé. *Londres, 19 novembre 1936, 23 h. 59, 24 h.; le 20, 0 h. 50.*

(*Reçu :* le 20, 0 h. 47, 1 h. 30, 1 h. 50, 0 h. 20.)

Je me réfère à votre télégramme nos 2459 à 2461 (1).

J'ai développé auprès du secrétaire d'État les considérations dont vous m'avez prié de lui faire part. J'ai fait ressortir tout particulièrement les interprétations désavantageuses qui, dans les circonstances présentes, ne manqueraient pas d'être tirées contre nous d'un accord signé entre l'Angleterre et l'Italie concernant la Méditerranée.

M. Eden, tout en déclarant qu'il comprenait parfaitement notre point de vue, m'a rappelé comment la question se posait pour son gouvernement. C'est M. Mussolini qui a fait suggérer à Londres la conclusion d'un *gentleman's agreement* destiné à améliorer les rapports des deux pays. « Nous savions, a-t-il ajouté, en me priant de considérer cette indication comme *secrète*, que le Duce n'accepterait pas le projet de pacte méditerranéen que vous avez envisagé. En ce qui nous concerne, nous ne saurions l'accepter davantage. D'autre part, vous connaissez la situation particulière des relations anglo-italiennes. Il est de votre intérêt comme du nôtre d'amener une détente entre Londres et Rome. Nous ne voulons à aucun degré que cet effort puisse créer des difficultés ou des froissements à Paris et je suis tout prêt à examiner ce qui pourrait être fait pour éviter ce résultat. Mais il convient d'abord de savoir quelles suggestions nous rapportera M. Dino Grandi à la suite de ses entretiens avec le Duce. S'agit-il d'une promesse réciproque de ne procéder à aucune attaque de part et d'autre? S'agit-il d'un engagement mutuel de respecter la liberté des communications à travers la Méditerranée? Je ne possède jusqu'ici aucune précision sur les modalités qu'envisage le gouvernement italien ».

J'ai aussitôt fait observer à M. Eden que nous étions plus intéressés que quiconque à la liberté du passage en Méditerranée et qu'un accord entre l'Angleterre et l'Italie, à ce sujet, pourrait être interprété défavorablement par les puissances qui en seraient exclues. M. Eden a saisi la valeur de cette objection. Il m'a déclaré que, lors du retour de M. Grandi, il lui marquera le désir de mettre le gouvernement français au courant de l'entretien qui aura eu lieu afin de nous donner toutes facilités pour faire valoir nos observations.

(1) Publié ci-dessus sous le no 490.

Comme j'insistais sur la nécessité que nous verrions à être associés d'une manière ou d'une autre aux décisions qui seraient prises, M. Sargent, qui assistait à notre conversation, fit allusion à la possibilité de procéder par voie de déclaration unilatérale, ce qui permettrait à toute autre puissance d'en faire autant. Le secrétaire d'État n'a pas relevé cette suggestion, mais il a assuré que, quelle que fût la forme adoptée, il donnerait publiquement toutes les explications opportunes pour écarter les commentaires déplaisants.

En terminant, il m'a répété avec force qu'il ne voudrait pour rien au monde agir de façon à nous porter ombrage ou à mécontenter certaines autres puissances méditerranéennes, avec lesquelles il tient à garder les relations les plus amicales.

512

Note du Département [1]

Volontaires pour l'Espagne

19 novembre 1936.

Le Ministre trouvera ci-joint deux rapports du préfet des Vosges en date des 13 et 14 novembre et un rapport du préfet du Pas-de-Calais du 5 novembre transmis à la date du 13 novembre par le ministre de l'Intérieur.

Ces trois documents sont relatifs aux enrôlements de volontaires pour les milices espagnoles auxquels il est procédé dans les milieux socialistes et communistes. Les enrôlés reçoivent la promesse d'une prime de 15.000 francs (rapport du préfet des Vosges), de 10.000 à 15.000 francs (rapport du préfet du Pas-de-Calais), payable, partie au départ, partie lors de l'arrivée en Espagne. La solde serait de 50 francs par jour (Vosges) ou de 55 francs (Pas-de-Calais). Les hommes mariés ou soutiens de famille recevraient la promesse qu'en cas de décès, une rente viagère calculée au taux de 10 à 25 francs par jour de présence dans les milices et garantie par le gouvernement espagnol serait versée à leurs familles. Il existe de véritables centres d'enrôlement; les enrôlés sont dirigés surtout sur Perpignan. Ils partent sans passeports et le passage de la frontière se ferait clandestinement.

Ces renseignements circonstanciés posent la question de savoir si le gouvernement français peut tolérer la persistance de ces pratiques. Il ne s'agit plus, en effet, du recrutement de jeunes gens qu'un mouvement d'enthousiasme ou des sympathies doctrinaires amènent à se mettre au service de la République espagnole. Il s'agit maintenant d'un véritable recrutement méthodiquement organisé donnant lieu à des départs réguliers des différents points de rassemblement, avec versement de primes d'enrôlement et promesses d'avantages pour les familles des engagés. Il va de soi que si le général Franco triomphe, ces pro-

[1] Pour le Ministre.

messes ne seront point tenues et le gouvernement français ne pourra pas intervenir pour qu'elles le soient; l'on voue ainsi à la misère les familles dont les soutiens, de bonne foi, croient avoir assuré l'avenir.

Dans l'intérêt même de ses ressortissants, le gouvernement n'est-il pas fondé à prendre des mesures en son pouvoir pour empêcher que des citoyens français soient entraînés dans pareille aventure par la promesse d'avantages pécuniaires en partie illusoires?

D'autre part, une autre question se pose, c'est celle des conditions dans lesquelles la frontière peut être franchie en troupes par des individus n'ayant pas de papiers d'identité. Le préfet des Vosges signale qu'aucun passeport n'est demandé pour les engagés et qu'ils franchissent la frontière clandestinement. Notre consul à Valence, de son côté, avertit le Département de la présence de miliciens français dépourvus de tous papiers d'identité. Il devient ainsi manifeste que la surveillance à la frontière des Pyrénées-orientales est insuffisante. Un renforcement des forces de police est d'ailleurs d'autant plus nécessaire que si les événements se précipitent en Catalogne, nous sommes exposés à voir affluer des réfugiés, dans des conditions qui créeront un danger pour la sécurité publique.

Un journal a signalé récemment la présence à Perpignan, dans un immeuble loué par le comité antifasciste, de plusieurs centaines de volontaires étrangers dont l'entrée en Espagne était jugée indésirable par les Espagnols eux-mêmes. Si demain l'intervention allemande et italienne dans les affaires espagnoles se fait plus active, des incidents peuvent surgir du fait d'une population manifestement surexcitée.

Autant de raisons pour lesquelles il paraît indispensable que la surveillance de la frontière soit renforcée et qu'un ordre rigoureux puisse être maintenu dans les agglomérations de la zone-frontière : il ne paraît pas certain que ce double but soit dès maintenant atteint.

513

MÉMORANDUM DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE [1]

Traduction [2]. *Foreign Office, 19 novembre 1936.*

1° Dans son mémorandum du 4 novembre[3], le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a eu l'honneur d'inviter les gouvernements belge, français, allemand et italien à réfléchir plus avant sur un certain nombre de questions afin de constater si les divers points de vue exprimés sur elles par les cinq gouvernements pouvaient être conciliés. Dans ce cas, il serait possible d'accepter certains principes fondamentaux comme base de la conférence proposée.

(1) Le texte original du mémorandum a été communiqué à Paris par la dépêche n° 751 de Londres du même jour.

(2) Effectuée par les membres de la Commission.

(3) Publié ci-dessus, sous le n° 439.

Le gouvernement de Sa Majesté ajouta qu'il était dans son intention de faire connaître, à une date avancée, son propre point de vue sur ces problèmes.

2° Le premier de ces problèmes concerne les garanties à fournir dans le nouveau traité, et dans ce mémorandum, le gouvernement de Sa Majesté désire, pour sa part, traiter de la question d'une garantie que lui accorderaient la France et l'Allemagne;

3° Sur ce sujet, le gouvernement allemand a réservé l'expression définitive de son point de vue tant qu'il n'aurait pas pris connaissance de celui des autres gouvernements, et le gouvernement italien a avancé des raisons pour mettre en doute l'opportunité d'étendre les obligations de non-agression et de garantie du nouveau traité au-delà des limites du traité de Locarno;

4° Le gouvernement de Sa Majesté ne voit pas de motif d'abandonner son point de vue, suivant lequel le Royaume-Uni recevrait des garanties de la France et de l'Allemagne, mais il apprécierait un exposé plus poussé des points de vue des gouvernements allemand et italien sur ce problème. A cet égard, le gouvernement de Sa Majesté rappellerait que, lors des discussions sur le projet de pacte aérien entre les cinq puissances au printemps de 1935, il fut proposé que les garanties à fournir en comprendraient une accordée à la Grande-Bretagne par l'Allemagne et la France; le gouvernement de Sa Majesté avait alors l'impression que cette proposition agréerait à l'Allemagne et à l'Italie. Il est vrai qu'en cette occasion, seule une attaque aérienne était considérée, mais il est difficile d'envisager une attaque aérienne qui n'implique pas l'usage des autres armes.

5° La seconde question à étudier est de savoir si les accords proposés de non-agression seraient sujets à des exceptions et, dans l'affirmative, quelle serait la nature de ces exceptions. Sur ce point, il existe une différence d'opinion entre les points de vue exprimés par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement français d'une part, le gouvernement allemand d'autre part.

Tandis que les deux premiers considéraient que certaines exceptions seraient nécessaires, le gouvernement allemand « n'a pas de motif d'affaiblir la sécurité aux buts pacifiques qui repose dans la conclusion d'un tel accord sur la renonciation à l'agression, en demandant des exceptions de quelque sorte que ce soit. Au cas où les autres gouvernements concernés jugeraient nécessaire d'insister pour effectuer des exceptions de ce genre, il leur appartiendrait de mettre en avant des propositions à cette fin ».

6° Le gouvernement de Sa Majesté tient pleinement compte du fait que la position du gouvernement allemand puisse à cet égard différer de celle d'autres signataires du traité proposé. L'Allemagne n'est pas actuellement membre de la Ligue des nations; elle n'est pas, autant que le sache le gouvernement de Sa Majesté, partie à des accords spéciaux d'assistance mutuelle contre l'agression. Les autres signataires du traité proposé, cependant, sont tous liés par les dispositions du covenant de la Ligue des nations, et quelques-uns ont, en outre, des accords d'assistance mutuelle les liant, dans certaines circonstances, à des états qui ne seraient pas signataires du nouveau traité. Il est évident que le traité ne doit pas être en contradiction avec les obligations résultant des instru-

ments cités ci-dessus : il serait, par exemple, impossible au gouvernement de Sa Majesté d'adhérer à des arrangements incompatibles avec les dispositions des traités qui le lient à l'Irak et à l'Égypte.

7° Il apparaît dès lors inévitable au gouvernement de Sa Majesté de soumettre les accords proposés de non-agression à des exceptions, nécessaires pour les rendre acceptables à ceux des signataires dont la position est ci-dessus indiquée. Dans ce cas, la question se pose de savoir quelle serait la base de telles exceptions. Dans son mémorandum du 17 septembre [1], le gouvernement de Sa Majesté exprimait l'opinion qu'elles devaient s'appuyer sur le contenu de l'article 2 du traité de Locarno. Le gouvernement allemand, dans sa note du 12 octobre, remarque que, dans l'article 2 de ce traité, les exceptions importantes se réfèrent au covenant, et en particulier à son article 16, et il donne des raisons qui, à son point de vue, interdisent de recourir à nouveau à cette méthode.

8° Dans ces circonstances, le gouvernement de Sa Majesté tient à suggérer aux autres gouvernements concernés que l'on puisse prendre comme base des exceptions (en dehors du cas de légitime défense), un acte d'agression commis par un signataire du nouveau traité contre un non-signataire, et constituant la violation d'un instrument liant le signataire en question. Tous les signataires prévus du nouveau traité sont liés par le pacte de Paris, auquel presque toutes les nations du monde sont également parties; tous, sauf actuellement l'Allemagne, sont liés par les dispositions du covenant de la Ligue des nations; et quelques-uns peuvent également être parties à des accords de non-agression conclus avec certaines nations. Il semble entièrement légitime au gouvernement de Sa Majesté, et assurément nécessaire, qu'une attaque d'un signataire du nouveau traité contre un non-signataire, en violation d'une obligation résultant de certains instruments mentionnés ci-dessus, donne droit à un autre signataire de porter assistance à la victime d'une agression, sans pour autant violer ses engagements de non-agression envers le signataire concerné. C'est ce qui semble au gouvernement de Sa Majesté constituer le schéma de la déclaration germano-polonaise du 26 janvier 1934, puisqu'il y est établi que les deux gouvernements ont décidé de baser leurs relations mutuelles sur les principes du pacte de Paris. Si ce schéma était adopté, le fait de porter assistance, en de telles circonstances, à un non-signataire ne ferait pas entrer en action, d'un côté ou de l'autre, les garanties à fournir dans le nouveau traité. Il semble au gouvernement de Sa Majesté qu'une exception sur cette base couvrirait tous les cas auxquels il conviendrait de pourvoir, et il désire recommander cette suggestion à la réflexion des autres gouvernements concernés.

9° La troisième question qui se pose immédiatement est la suivante : comment devrait-on décider si les accords de non-agression du nouveau traité ont été violés? Si ces derniers doivent contenir des exceptions telles que celles suggérées ci-dessus, ce problème prend une importance particulière, car, afin de déterminer si les accords de non-agression ont été violés, il pourrait être nécessaire de déterminer si un signataire a attaqué un non-signataire au mépris d'un instrument qui les liait. Il semble dès lors au gouvernement de Sa

(1) Publié ci-dessus, sous le n° 265 (annexe).

Majesté d'une particulière importance de fournir une méthode de se prononcer sur cette question qui soit efficace, rapide dans son action, et de nature à assurer la confiance des gouvernements concernés et de leurs peuples.

10° Dans son mémorandum du 17 septembre, le gouvernement de Sa Majesté exprimait l'opinion que la meilleure méthode pour répondre à cette question serait de confier la décision au conseil de la Ligue des nations. A son point de vue, le Conseil, tant en raison de sa composition que des conditions dans lesquelles il travaille, serait un organisme plus efficace que tout autre pour le but recherché.

A cet égard, les considérations suivantes sont, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, fort opportunes. Quels que soient les changements qui puissent être introduits dans le travail de la Ligue, il paraît plausible, et c'est certainement le point de vue du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, que les attributions du Conseil visant la préservation de la paix deviendront encore plus importantes que par le passé. Il est donc probable, pour le moins, que, dans l'éventualité où il ait à déterminer si une atteinte aux accords de non-agression se serait produite, le Conseil après s'être pratiquement préoccupé de a question dès l'origine serait en pleine possession des faits; et par suite, du point de vue tant de l'autorité que sa décision comporterait que de la rapidité avec laquelle une telle décision pourrait être prise, le Conseil serait un instrument plus efficace que tout autre organisme international.

11° Le mémorandum allemand du 31 mars 1936[1] proposait un tel organisme dans l'institution d'une cour internationale d'arbitrage compétente pour juger de l'observation des divers accords conclus. Cette proposition n'est pas reprise dans le mémorandum allemand du 12 octobre[2], mais le gouvernement de Sa Majesté tient à noter que, pour trancher le problème actuellement envisagé, une telle cour, apparemment destinée à être un tribunal *ad hoc*, et qui pourrait bien, dès sa première réunion, avoir à décider si une infraction aux accords de non-agression se serait produite, ne présenterait pas à son avis, du point de vue de la rapidité de décision, d'une pleine connaissance des faits ou de l'autorité que sa décision comporterait, les mêmes avantages que le conseil de la Ligue.

12° Le gouvernement allemand propose actuellement que la décision soit acquise par une commune résolution des signataires du traité qui ne sont pas, dans un cas donné, directement parties au conflit. Le gouvernement de Sa Majesté ne voit pas que cette solution présente des avantages sur celle consistant à laisser chaque garant décider par lui-même, et à son point de vue elle posséderait des inconvénients caractérisés, en comparaison avec le système de recours au Conseil, que le traité de Locarno fournissait dans les cas de violations flagrante et non flagrante.

13° Dans leurs observations sur ce problème, le gouvernement français, le gouvernement allemand et le gouvernement de Sa Majesté mentionnent tous le cas, abordé dans l'article 4 (& 3) du traité de Locarno, d'une action immédiate menée par les garants dans l'attente d'une décision sur le point de savoir si une

[1] Publié, au tome II de la présente série, sous le n° 2.

[2] Publié ci-dessus, sous le n° 337.

violation des accords de non-agression aurait eu lieu. Le gouvernement de sa Majesté note que dans l'opinion du gouvernement allemand, « une distinction entre les atteintes flagrantes au traité et les autres sortes d'atteintes telle que celle contenue dans le vieux pacte rhénan n'entrera plus en considération dans le nouveau pacte ». Dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, cependant (et ce point de vue est confirmé par les discussions sur le pacte aérien proposé l'an dernier), il n'est pas moins nécessaire maintenant qu'auparavant de prévoir les cas où une attaque soudaine et non provoquée (comme, par exemple, une attaque aérienne) se produit en violation des accords de non-agression. Dans de telles circonstances, une action immédiate des garants peut être essentielle, et il ne serait pas possible d'attendre une décision de l'organisme compétent. Il semble cependant hautement désirable au gouvernement de Sa Majesté de pourvoir, comme dans le traité de Locarno, à ce que les garants, en décidant d'intervenir, sachent que leur décision est sujette à la sentence ultérieure d'un organisme approprié, comme pour affirmer qu'une action ne saurait être entreprise sans une enquête préalable de cet organisme, sauf dans le cas où ne pourrait subsister raisonnablement de doute. Si l'on décide de choisir le conseil de la Ligue comme l'organisme décidant si une infraction aux accords de non-agression s'est produite, il n'y aurait pas de difficulté à reproduire le schéma du traité de Locarno à cet égard.

14° Le gouvernement de Sa Majesté apprécie pleinement l'importance et la difficulté de ce problème : comment décider si les accords de non-agression du nouveau traité ont été violés; il ne désirerait pas, dans la mesure où il est concerné, exclure de la réflexion toute proposition qui puisse être faite pour traiter cette question. Mais pour les raisons établies ci-dessus, il garde encore l'opinion que la meilleure méthode serait de confier la décision au conseil de la Ligue.

15° Enfin, il reste le point supplémentaire soulevé dans le mémorandum du gouvernement de Sa Majesté du 4 novembre, à savoir celui-ci : d'autres problèmes concernant la paix européenne viendraient nécessairement en discussion aux termes du communiqué du 23 juillet, si des progrès pouvaient être réalisés à la conférence des cinq puissances. Le gouvernement allemand, dans son mémorandum du 12 octobre, établit qu'il doit réserver, jusqu'à ce que le résultat de la conférence à cinq ait été atteint, son attitude sur la question de savoir si d'autres problèmes pourraient être discutés ultérieurement et si oui, lesquels. Le gouvernement de Sa Majesté se sent obligé de faire clairement ressortir que l'importance attachée à une issue heureuse de la conférence des cinq puissances est due, non seulement à son désir de voir un nouveau traité prendre la place du traité de Locarno, mais aussi à ce qu'il continue de prétendre que, si des progrès peuvent être réalisés à cette réunion, d'autres problèmes concernant la paix européenne viendront nécessairement en discussion.

16° Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni espère pouvoir recueillir les points de vue du gouvernement français sur les questions traitées dans ce mémorandum à une date aussi rapprochée que possible.

17° Un mémorandum identique a été communiqué aux gouvernements belge, allemand et italien.

514

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1695. *Berlin, 19 novembre 1936.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 novembre.)

Le voyage du colonel Beck à Londres et les incidents de Dantzig ont, à peu près simultanément, ramené l'attention de l'opinion allemande sur la question des rapports avec la Pologne.

A vrai dire, d'ailleurs, depuis la visite en France du maréchal Rydz-Smigly, le Reich n'a pas cessé d'observer l'activité diplomatique de son voisin de l'est.

Il convient de souligner, toutefois, que la crainte et le mécontentement provoqués ici par l'éclat et l'intimité des manifestations franco-polonaises du début de septembre se sont ensuite apaisés comme si Berlin avait reçu des assurances ou des explications.

Il a, tout d'abord, constaté avec satisfaction que, contrairement aux espoirs formulés à Paris, les relations ne s'amélioraient guère entre les gouvernements de Prague et de Varsovie et que la collaboration de ce dernier avec la Petite Entente demeurait problématique. Sur le premier point, la presse a souligné, par exemple, que le procès engagé à Morawska-Ostrava contre des membres de la minorité de Teschen [1] avait été repris après une interruption des débats et que, en dépit des efforts faits, du côté tchèque, pour « dépolitiser » ces poursuites », l'opinion polonaise n'en restait pas moins très réservée et « attendait la Tchécoslovaquie à ses actes ». Quant à la question des relations entre la Pologne et la Petite Entente en général, plusieurs journaux allemands ont souligné que, si un changement s'était produit de ce côté, il était dû en premier lieu au débarquement de M. Titulesco et, par conséquent, n'avait pas précisément le caractère que souhaitaient les adversaires de l'Allemagne.

D'autre part, plusieurs journaux berlinois ont exprimé l'avis que la reprise des contacts entre Paris et Varsovie, malgré l'importance donnée aux démonstrations sentimentales, n'était que la continuation de la politique d'équilibre pratiquée par M. Beck. Ce serait cette politique et, particulièrement, l'établissement de relations d'amitié avec le Reich, qui aurait rendu à la Pologne son autonomie et, par conséquent, son importance sur l'échiquier européen. La considération et les attentions dont la France fait preuve à l'égard de son alliée de l'est proviendraient, en premier lieu, de cette situation nouvelle, de sorte que le voyage de M. Rydz-Smigly aurait, en réalité, marqué un succès du ministre des Affaires étrangères, confirmé le bien-fondé de ses vues et, en définitive, consolidé sa position.

[1] Sur ce procès, voir ci-dessus, nº 275 (note). Après avoir été ajourné, il avait été repris et les Polonais poursuivis condamnés le 9 octobre à des peines de prison.

Cette interprétation, qui a été habilement présentée par la *Gazette de Francfort* du 10 octobre, a certainement beaucoup contribué à tranquilliser les esprits du IIIe Reich. Elle ne semble pas, cependant, les avoir pleinement rassurés. Si, en effet, les dirigeants polonais, après la conclusion de l'accord de janvier 1934, ont eu essentiellement pour but de détendre les rapports avec Berlin, ils paraissent aujourd'hui de plus en plus soucieux de ne pas demeurer passifs et de resserrer également les relations avec les puissances occidentales. Alors que l'Allemagne croyait pouvoir maintenir sa voisine dans une attitude de neutralité, celle-ci s'oriente vers une politique de bascule. Les publicistes germaniques le reconnaissent et sentent la portée considérable de la nuance, tout en insistant, d'ailleurs, sur ce que cette politique a encore de très favorable aux intérêts allemands.

Les conversations de M. Eden et de M. Beck sont venues confirmer et préciser cette orientation. La presse allemande n'a publié, à ce sujet, que des commentaires assez réservés, mais plusieurs articles trahissent quelque incertitude. « Suivant le communiqué du Foreign Office, écrit la *Gazette de Cologne* du 13 novembre, la Grande-Bretagne a admis que les négociations engagées en vue d'un pacte de l'ouest devaient tenir compte des légitimes intérêts de la Pologne. Le tout est de savoir ce qu'on entend par là et quel est le critérium de la légitimité ». S'il n'y a là qu'une allusion à la convention franco-polonaise, l'Allemagne n'en prend pas ombrage, mais elle veut que la position soit éclaircie. Dans son édition du 18 novembre, la *Gazette de Francfort* pose encore la même question. Elle déclare, il est vrai, que la conclusion d'un traité destiné à remplacer celui de Locarno « est une éventualité purement théorique », mais elle ne se dissimule pas que, même en cas d'échec, la collaboration amorcée entre Londres et Varsovie ne s'en poursuivrait pas moins et serait peut-être plus nécessaire encore. La crainte qu'a l'Angleterre de voir l'Europe se diviser en deux blocs hostiles, observe à ce propos le journal, s'accorde parfaitement avec la politique de la Pologne de ne pas se compromettre entre le Reich et l'Union soviétique. Une Pologne forte est donc un facteur capital pour la sauvegarde de la paix. En soulignant que cette idée pénètre aujourd'hui l'opinion britannique, les feuilles allemandes font mine de ne rien trouver dans ce principe qui puisse soulever d'objection. En revanche, elles sont assez désagréablement impressionnées par les applications pratiques de cette entente anglo-polonaise et par les conséquences qui peuvent en résulter.

La *Germania* par exemple relève, dans ses numéros du 7 et du 16 novembre, que déjà, la presse des bords de la Vistule se réjouit de l'évolution qui s'est opérée à Londres en ce qui concerne les problèmes de l'Europe orientale, et paraît en tirer des espoirs quant à la reconnaissance de « la situation de la Pologne en tant que puissance baltique ». Cette réflexion du journal berlinois rappelle les réactions de mauvaise humeur qui se manifestent ici depuis que s'affirment les prétentions navales du gouvernement de Varsovie (Cf. dépêche nº 1437 du 24 septembre 1936) [1].

D'autre part, les mêmes articles de la *Germania* évoquent le rôle plus général

[1] Publiée ci-dessus sous le nº 285.

encore que pourrait jouer la Pologne, d'accord avec Londres, grâce aux bonnes relations qu'elle renoue actuellement avec la Yougoslavie et la Roumanie. Les sentiments de l'Allemagne sont, sur ce point, très mélangés. On s'était vivement félicité de l'initiative prise par le colonel Beck au printemps dernier, lors de son voyage à Belgrade [1]; dans la mesure où il s'agit de disloquer la Petite Entente, Berlin applaudit et va même jusqu'à considérer la diplomatie polonaise comme son meilleur allié. Il n'en serait plus de même si le bloc des petits états devait avoir une politique cohérente et active et si, de surcroît, il s'appuyait sur une grande puissance. « L'Angleterre remplace la France défaillante », écrit un journal allemand, et il n'y a pas, dans ce jugement, que la joie de voir diminuée l'influence de notre pays.

Mais la menace, en tout cas, ne paraît pas immédiate. Les relations polono-tchèques constituent un obstacle; on a enregistré ici, non sans plaisir, que M. Beck, interrogé par M. Vernon Bartlett sur l'état présent des rapports avec Prague, s'était « montré très réservé » et qu'en outre, l'agence officieuse Iskra a récemment « énuméré les différends qui séparent toujours les deux états ».

Néanmoins, il n'est pas douteux que l'Allemagne s'apprête à observer très attentivement les conséquences du voyage de M. Beck. Elle a été frappée de la grande satisfaction que celui-ci a exprimée en quittant la capitale britannique. La presse berlinoise l'a souligné comme pour faire sa cour au ministre polonais; mais elle se demande, en même temps, la raison profonde de cette satisfaction. Elle incline, notamment, à croire que M. Eden a dû faire de substantielles concessions à son partenaire pour que celui-ci accepte de s'associer, dans le communiqué final, à une profession de foi en faveur de la Société des Nations, « alors que, presque au même moment, son porte-parole, la *Gazeta Polska*, critiquait encore vivement les méthodes genevoises ». La *Gazette de Francfort* du 18 novembre ajoute à cette réflexion que « cette espèce de volte-face n'est d'ailleurs pas purement tactique ». Car, en parlant de la Société des Nations, la Pologne pense à Dantzig et les milieux politiques allemands sont convaincus que la question de la Ville Libre a tenu une place toute spéciale dans les entretiens de Londres. Du reste, les incidents de Schöneberg [2] n'ont-ils pas, juste à cette époque, donné à cette question un caractère d'actualité plus aigu encore?

Ces incidents, pourtant, les cercles officiels et les journaux du Reich se sont employés, dès le début, à en réduire la portée. Ils ont affirmé que l'émotion manifestée à Varsovie dépassait de beaucoup l'intérêt réel de l'affaire, que l'opinion polonaise s'inquiétait bien à tort et qu'elle avait été « égarée par ceux qui cherchent à troubler ses relations avec Berlin ». Cette accusation visait, en premier lieu, les agitateurs de la IIIe Internationale, mais aussi, vraisemblablement, la France.

Cependant, comme la campagne polonaise allait en s'accentuant et s'étendait aux feuilles gouvernementales, l'Allemagne a dû se pencher plus sérieuse-

(1) Voyage effectué les 27 et 28 mai, à l'issue duquel un communiqué affirmait l'intention des deux gouvernements de poursuivre leurs échanges de vues amicaux.

(2) Dans la nuit du 30 au 31 octobre, deux familles polonaises, habitant Schöneberg, avaient été assaillies par des bandes hitlériennes. La multiplication des incidents amenait, le 7 novembre, la tenue d'un grand meeting de protestation organisé à Gdynia par diverses associations polonaises.

ment sur le problème. Elle l'a fait en élevant le ton, elle aussi, en donnant à sa voisine un avertissement catégorique et en la soupçonnant d'arrière-pensées. Mais, parallèlement, elle s'est appliquée à découvrir les mobiles de la Pologne. Elle n'a pas pu ne pas se rendre compte que, surtout depuis l'esclandre de M. Greiser, l'audace croissante des nazis sur les embouchures de la Vistule causait dans ce pays de grandes inquiétudes. Celui-ci pouvait, en effet, légitimement craindre que, de degré en degré, la *Gleichshaltung* ne finisse par empiéter sur ses droits : le jour où un régime qui est, par définition, « totalitaire » serait ouvertement instauré, quelle place laisserait-il aux allogènes? De plus, ne voudrait-il pas, sous prétexte de souveraineté, remilitariser le territoire? Et ce point d'interrogation apparaît particulièrement grave lorsqu'on sait que la question de la puissance maritime est une des plus délicates dans les rapports entre les deux états*. M. Lipski lui-même m'a déclaré que son gouvernement ne pourrait accepter que Dantzig devînt le centre de garnisons allemandes ou une base navale.

Ainsi, les dirigeants allemands ont discerné ou cru discerner assez vite que la polémique déclenchée à Varsovie et tolérée, sinon voulue, par les autorités, répondait à des intentions précises, peut-être même à une manœuvre qui consisterait à saisir un incident quelconque pour prendre figure d'offensé, développer tous ses griefs et obtenir des apaisements, du moins sur certains points. Berlin semble donc penser qu'il suffirait d'accorder quelques satisfactions pour ramener la bonne harmonie et qu'un compromis ne sera pas difficile à établir. La première solution qui se présente à l'esprit est de changer, de part et d'autre, les personnalités en vue. M. Greiser paraît devoir s'écarter de lui-même, à cause de la sévère maladie qu'il soigne actuellement dans la station thermale de Wildungen et qui met même ses jours en danger. De son côté, M. Papée est déjà nommé ministre à Prague. Mais le gauleiter Forster, en tant que chef de la section nationale-socialiste locale, est, au moins autant que le président du Sénat, l'initiateur des récentes mesures de « mise au pas ». Le parti irait-il jusqu'à le sacrifier ou le déplacer? Cela paraît peu probable, étant donné surtout qu'il a toujours possédé, dans ce poste, la confiance du Führer.

D'ailleurs, le problème ne tient pas tout entier dans ces questions de personnes. Il est plus profond et il ne semble guère possible de ne pas soulever les points concrets du statut de la Ville Libre. Des informations reçues de Londres par quelques organes berlinois, informations qui sont peut-être, en partie, autant de ballons d'essai, prétendent que M. Beck et M. Eden auraient estimé que « la défense de la constitution démocratique de Dantzig ne valait pas les os d'un grenadier ». On se flatterait donc ici de pouvoir mettre sur pied une transaction qui assurerait le triomphe intégral du national-socialisme sans

(*) *Note du document :* Le général polonais Henning-Michaelis a publié récemment dans le *Kurjer Poznanski* un article dans lequel il examine la position de son pays dans la Baltique et sa situation dans l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne. Cette étude a été relevée en termes très vifs par la *Gazette de la Bourse* du 12 novembre, qui la considère comme « déplacée et contraire à l'esprit de l'accord de janvier 1934 ». Le journal berlinois s'en est montré d'autant plus ému et agacé que l'auteur serait une personnalité importante et que la feuille qui lui a ouvert ses colonnes jouirait d'un certain crédit.

heurter les intérêts de la Pologne. Mais, si cette transaction est concevable en théorie, ne risque-t-elle pas de susciter des difficultés pratiques? Étant donné le caractère doctrinal et absolu du régime hitlérien, la politique intérieure et la politique extérieure ont de multiples connexions. En limitant, pour le moment, ses revendications à la première, la IIIe Reich fait une entorse à sa thèse de la « souveraineté ». L'expérience faite dans d'autres domaines donne à penser que ce n'est là qu'une étape.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les maîtres de l'Allemagne veulent, actuellement encore, tout mettre en œuvre pour éviter une tension avec la Pologne.

Au point de vue tactique, ils savent que le colonel Beck est en butte aux attaques de l'opposition de droite et de gauche, surtout à l'occasion d'incidents comme ceux qui viennent de se produire. Ils comprennent qu'une attitude intransigeante ou brusque ne pourrait qu'affaiblir la position du ministre des Affaires étrangères et, par conséquent, aggraverait la situation.

La diplomatie germanique se rend trop bien compte de l'état de mobilité où se trouvent aujourd'hui les relations et les amitiés internationales pour provoquer de la part d'un état voisin, dont la puissance est loin d'être négligeable, des réactions qui précipiteraient peut-être une cristallisation des ententes dans un sens antiallemand. Sans doute, la constitution du bloc Berlin-Rome donne-t-elle plus de hardiesse; mais précisément, le gouvernement de Varsovie paraît avoir voulu, en s'adressant à Londres, chercher un contrepoids et ne pas s'abandonner à la domination que les deux dictatures aspirent à exercer sur l'Europe centrale.

C'est qu'en effet, les relations entre Berlin et Varsovie participent de cette mobilité à peu près générale. La politique polonaise n'est plus simplement inspirée par l'idée de la neutralité. Le pays a commencé à s'organiser et à se développer. Avant tout, la puissance du Reich et la menace qu'il représente, rien que par son dynamisme, sont devenues trop considérables pour qu'on puisse s'en préserver uniquement par un désir de paix à tout prix. Enfin, les concours que la Pologne rencontrera éventuellement à l'ouest seront de nature à accentuer cette évolution.

Actuellement, les deux états s'observent et leur attitude est dictée surtout par des considérations tactiques. Plus que jamais, en cette période peut-être décisive pour le groupement des forces en Europe, l'Allemagne tient à maintenir sa voisine de l'est dans l'atmosphère de sécurité dont celle-ci a cru s'entourer par le traité décennal de 1934. La Pologne, de son côté, cherche à donner aux assurances de bon vouloir de Berlin leur maximum d'efficacité, en rétablissant, grâce à des alliances, l'équilibre rompu par la reconstitution de l'armée allemande. M. Beck et les dirigeants nazis dépensent, dans le jeu de cette singulière amitié, des ressources d'habileté qui ne leur font certes pas défaut. Les hommes domineront-ils les événements ou veulent-ils seulement en ralentir le cours afin de se ménager des circonstances favorables?

La question touche à l'ensemble de la politique européenne. En particulier, l'orientation de la Pologne est suivie ici avec d'autant plus d'attention qu'elle met en cause celle de la Grande-Bretagne.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES [1]

A

ABERDARE OF DUFFRYN (C. N. B., lord), personnalité anglaise, membre du Comité olympique international, n° 140 (note).

ADAM (général), directeur de la *Wehrmachtsakademie*, n° 241 (et note).

ALBERT Ier, roi des Belges, mort en 1934, nos 14, 128.

ALBERT DE LIGNE (prince), ancien ambassadeur de Belgique à Rome, n° 318.

Albornoz y Luminiana (Alvaro de), ambassadeur d'Espagne à Paris (fin juillet-début septembre 1936), nos 77, 120, 151.
Cité : nos 26 (note), 321 (note).

ALEXANDRE Ier DE RUSSIE, tsar de Russie, décédé en 1825, n° 475.

ALEXANDRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie (1921-1934), n° 464.

ALFIERI (Dino), ministre de la Presse et de la Propagande d'Italie, nos 140, 248.

Alphand (Charles), ambassadeur de France à Moscou, nos 11, 26, 35, 36, 75, 111.

ALPHONSE XIII, roi d'Espagne jusqu'en 1931, n° 317.

ALVAREZ DEL VAYO (Julio), journaliste socialiste, ministre des Affaires étrangères du cabinet Largo Caballero, nos 174, 321 (et note), 419.

AMANOULLAH KHAN, roi d'Afghanistan de 1919 à 1929, n° 405.

ANTONESCO (Victor), ministre des Affaires étrangères de Roumanie dans le cabinet Tataresco, nos 228 (note), 352, 363, 370, 371, 378, 434, 448, 484.

AOSTE (Amedeo, duc d'), cousin du roi d'Italie, n° 401 (note).

ARAQUISTAIN Y QUEVEDO (Luis), ambassadeur d'Espagne à Berlin, puis, sous le cabinet Largo Caballero, à Paris, n° 174.

ARBONNEAU (général G. d'), attaché militaire de France à Varsovie, n° 308.

Aris (Jean), attaché financier de France à Berlin, nos 211, 393, 444.

ARITA (K.), ministre japonais des Affaires étrangères, nos 21, 129.

Arnal (Pierre), conseiller à l'ambassade de France à Berlin, nos 272, 283, 284, 285, 289, 290, 292, 293, 294, 303, 306, 312.

ASPREMONT-LINDEN (Charles-Albert d'), membre du conseil provincial de Namur, président de l'Union belge des cercles catholiques, n° 128.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

ATHOLL (duchesse Katherine d'), député conservateur de la Chambre des Communes, nº 471.

ATTLEE (Clement), leader du parti travailliste aux Communes, nº 478.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nºs 412, 416, 417, 432.

AUGUR, pseudonyme de POLIAKOFF.

Auriol (Vincent), ministre des Finances du cabinet Blum, nºs 33, 66, 112, 196, 213, 236.
Cité : nºs 259 annexe (note), 288.

AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nºs 239 (et note), 247, 277 (et note), 305, 410, 473.

AZAÑA Y DIAZ (Manuel), président de la République espagnole, nºs 1, 128, 430.

B

BACKE (H.), secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture du Reich, chef de l'Office de la production agricole du plan quadriennal, nº 417.

BADOGLIO (maréchal Pietro), chef d'état-major général de l'armée italienne, nº 241 (note).

BALBO (général Italo), membre du Grand Conseil fasciste, gouverneur de la Tripolitaine, nºs 181, 380.

BALDWIN (Stanley), Premier ministre de Grande-Bretagne, nºs 18, 19, 26, 48, 50, 128, 184, 276, 280, 311 (note), 377, 441, 443, 456, 462, 478, 495.

BARBIER (Jean-Baptiste), conseiller d'ambassade de France à Madrid, nºs 249, 252.

BARGETON (Paul), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nºs 165, 307.

BARNBY (lord F. V. W.), membre de la direction de la *Lloyds Bank,* nº 140 (note).

BARROSO (commandant A.), attaché militaire d'Espagne à Paris, nº 39 (note).

BARTHOU (Louis), ancien ministre des Affaires étrangères, assassiné en 1934, nºs 214, 306 (et note), 472.

BARTLETT (Vernon), correspondant diplomatique du *News Chronicle,* nº 7.

BASTIANINI (Giuseppe), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, nº 248.

BASTID (Paul), ministre du Commerce du cabinet Blum, nº 196 (et note).

Baumgartner (Wilfrid), directeur du Mouvement général des fonds, nºs 211, 393, 444.

BECK (colonel Joseph), ministre des Affaires étrangères de Pologne, nºs 11, 15, 16, 92, 126, 132 et note, 139, 153, 159, 169, 271, 273 et note, 275 et note, 285, 297, 298, 304, 326, 348, 353, 363, 368 (note), 369, 373, 387, 388 ann. I, 423, 433, 465, 466, 470, 474, 488, 494, 495, 498, 507, 514.

BELLEVUE (André Magnan de), consul de France à Porto Alegre, nº 449.

Benès (Édouard), président de la République tchécoslovaque, nº 215.
Cité : nºs 37, 154, 308, 320, 326, 343, 352, 363, 423, 431, 434, 441, 448, 459, 460, 468, 469.

BENTINCK (Ch. H.), ministre de Grande-Bretagne à Prague, nº 505.

BÉRENGER (Henry), ancien ambassadeur de France à Washington, président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, nº 17.

BERGER-WALDENEGG (Egon von), ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche, ministre d'Autriche à Rome, nº 41 (et note).

Bernard (Gaston), consul de France à Trieste, nº 475.

BERNHOFT (H. A.), secrétaire général du ministère danois des Affaires étrangères, nº 227.

BETHLEN (comte Étienne), ministre-président de Hongrie de 1921 à 1932, nºs 208, 233.

BETHMANN-HOLLWEG (Theobald von), chancelier de l'Empire allemand de 1909 à 1917, nº 209.

BEYER (général E.), commandant la 6e division d'Autriche (Innsbruck), nº 241.

BIEJANOV, directeur de la section d'Europe centrale au ministère des Affaires étrangères d'U.R.S.S., nº 343 annexe.

BISMARCK (prince Otto von), conseiller d'ambassade d'Allemagne à Londres, nºs 29, 50, 331, 351, 419.

BIZARD (commandant), attaché de l'Air français à Madrid, nº 316.

BLOMBERG (maréchal W. von), ministre de la Guerre du Reich, nºs 354, 417, 480.

BLONDEL (Jules), conseiller d'ambassade, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome le 1er novembre 1936, nºs 340, 452, 509.

BLUM (Léon), président du Conseil des ministres français, nºs 9 (note), 19, 27, 37, 47, 50, 128, 140, 196 (et note), 213, 247, 259 annexe (note), 263 (et note), 269, 270, 276 (note), 287, 306, 308, 334 annexe, 336, 342, 349, 358, 363, 441, 464, 469, 493.

Blumel (André), chef de cabinet du président du Conseil, nºs 334.

BODARD (Albert), ministre de France à Addis-Abéba, nº 473.

BOGOMOLOV (Dimitri), ambassadeur d'U.R.S.S. en Chine, nº 262.

Bonjean (René), secrétaire à l'ambassade de France à Madrid, nºs 219, 225, 406.
Cité : nºs 251, 405.

BORIS III, roi de Bulgarie, nºs 152, 428.

BOSCH (Karl), chimiste et industriel allemand, prix Nobel de chimie, nº 303.

BOUKHARINE (Nicolaï), rédacteur en chef des *Izvestia,* nºs 10, 310.

BOURQUIN (Maurice), professeur à l'Université de Genève, délégué de la Belgique à l'assemblée de la S.D.N., nºs 256 annexe, 313 annexe.

BOVESSE (Fr)., député de Namur, ministre belge de la Justice, nºs 128, 422.

BRANTTAP, sénateur suédois, nº 237.

BRATIANO (Georges), leader national libéral roumain, nº 372.

BRESSY (Pierre), conseiller à l'ambassade de France à Varsovie, nº 126.

BRIAND (Aristide), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, nº 19.

BROQUEVILLE (Charles de), ancien Premier ministre belge, nº 382 (et note).

BÜLOW (Bernhard W. von), ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Reich, décédé le 21 juin 1936, nº 209.

C

CABANELLAS Y FERRER (Miguel), général espagnol, président de la Junte nationaliste de Burgos de juillet à septembre 1936, nºs 229, 315, 317.

CACHIN (Marcel), leader communiste français, nº 440 ann. III.

CALVI DI BERGOLO (comtesse Yolanda-Margherita), fille aînée du roi Victor-Emmanuel III, nº 140 (note).

Cambon (Roger), conseiller à l'ambassade de France à Londres, nºs 56, 58, 59, 60, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 83, 93, 99, 102, 109, 110, 115, 116, 117, 121, 125, 131, 133, 147, 150, 155, 165, 166, 168, 176, 184, 189, 191.
Cité : nºs 276, 278, 499.

CAPELLE (baron), secrétaire particulier du roi Léopold III de Belgique, nº 128.

CARDENAS Y RODRIGUEZ DE RIVAS (Juan Francisco), ambassadeur d'Espagne à Paris (14 juin 1934-juillet 1936), nº 25 (note).

CAROL II, roi de Roumanie, nºs 363, 427, 431, 469 (et note).

CARTIER DE MARCHIENNE (E. baron de), ambassadeur de Belgique à Londres, nºs 18, 19, 361, 377, 390.

CASARES QUIROGA (Santiago), chef du gouvernement espagnol avant le 19 juillet, nº 1.

CASTELLO (général), gouverneur militaire de Badajoz, ministre de la Guerre du cabinet Giral, nº 1 (note).

CASTILLO, conseiller à l'ambassade d'Espagne à Paris, nº 39 (note).

CASTRO (Americo), délégué du ministre d'État espagnol auprès des missions diplomatiques étrangères, nºs 251 (et note), 252 (et note), 253.

CAVOUR (C. Benso, comte de), ministre de Victor-Emmanuel Ier d'Italie, nº 233.

CERRUTI (Vittorio), ambassadeur d'Italie à Paris, nºs 407, 410, 438, 440 ann. III.

CERVANTES (Michel de), écrivain espagnol (1547-1616), nº 405.

CHAMBERLAIN (sir Austen), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, nºs 19, 280.

CHAMBERLAIN (Neville), chancelier de l'Échiquier, nºs 462, 471.

Chambrun (L. C. Pineton de), ambassadeur de France à Rome, nºs 4, 6, 35, 36, 41, 49, 51, 56, 59, 64, 90, 92, 93, 94, 104, 106, 110, 111, 115, 123, 133, 134, 135, 143, 144, 145, 149, 150, 155, 160, 161, 166, 173, 179, 185, 186, 188, 191, 199, 218, 248, 264, 268, 281, 286, 305, 318, 323, 329, 330, 335, 340, 341, 366, 376, 379, 380, 381, 401, 404, 410, 426, 440 ann. I.
Cité : nºs 82, 140, 165, 209.

CHARLES DE BELGIQUE (prince), comte de Flandre, frère du roi Léopold III, n° 454.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège), nos 36, 43, 98, 110, 114, 414, 423.

Charvériat (Émile), sous-directeur d'Europe au ministère des Affaires étrangères, n° 287.
Cité : n° 300 (note).

CHATFIELD (sir A. E. M.), Premier sea-Lord et chef de l'état-major général de l'Amirauté britannique, n° 87.

CHAUTEMPS (Camille), ministre d'État du cabinet L. Blum, n° 196.

CHILTON (sir Henry), ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 405 (et note).

CHURCHILL (Winston), ancien ministre, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 355, 445, 471, 478 (et note), 504.

CHVALKOVSKY (Franz), ministre de Tchécoslovaquie à Rome, n° 41.

CIANO (Constanzo), amiral de la Flotte, président de la Chambre des députés d'Italie, n° 49.

CIANO (comte Galeazzo), ministre italien des Affaires étrangères, nos 49, 51, 64, 88, 90, 92, 94, 104, 106, 110, 123, 134, 143, 144, 160, 161, 173, 175 (note), 179, 185, 186, 188, 209, 239, 247, 277 (note), 281, 286, 305, 318, 323, 327, 328, 329, 330, 340, 342, 351, 366 (et note), 379, 380 (et note), 381, 382, 389, 395, 399, 401 (et note), 407, 408 (et note), 410, 412, 413, 414, 416, 417, 418, 424, 426, 430, 431, 432 (et note), 438, 440 ann. I et III, 443, 452, 453, 462, 469, 473, 482, 485, 502, 509.

Clarac (Achille), secrétaire d'ambassade de France à Téhéran, n° 62.

Clauzel (comte Bertrand), ambassadeur de France à Berne, nos 36, 95, 111, 115, 133, 166, 191, 199, 218, 400, 491.

CLEMENCEAU (Georges), ancien président du Conseil français, décédé en 1929, n° 365.

Clerk (sir George), ambassadeur d'Angleterre à Paris, n° 150 ann. I et II.
Cité : nos 108 (et note), 131, 155.

CLYDESDALE (lord D. D. H., marquis de Douglas et), député unioniste britannique, n° 140 (note).

COCHRAN (H. Merle), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris, nos 240 (note), 246 (note).

COCKS (Seymour), membre travailliste de la Chambre des Communes, n° 493.

CODREANO (Cornelio), chef de la *Garde de fer* roumaine, nos 469, 479.

COLSON (général), chef de l'état-major de l'Armée, n° 67.

COMNÈNE (N. PETRESCO-), ministre de Roumanie à Berlin, nos 258, 290.

COOLIDGE (Calvin), président des États-Unis de 1923 à 1929, n° 170.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 2, 3, 5, 7, 27, 31, 36, 42, 48, 52, 92, 111, 119, 197, 199, 218, 221, 222, 230, 242, 243, 256, 264, 265, 269, 278, 280, 282, 311, 313, 314, 317, 322, 331, 332, 338, 347, 349, 355, 356, 361, 377, 386, 388, 389, 390, 403, 404, 411, 418, 419, 424, 436, 438, 440, 442, 447, 456, 465, 471, 474, 476, 477, 478, 485, 489, 490, 493, 494, 495, 499, 503, 507, 511.
Cité : nos 18, 19, 82, 121, 147, 214 (note), 276, 458 (note).

CORNET DE WAYS-RUART, grand-maréchal de la Cour de Belgique, nº 128.

Cot (Pierre), ministre de l'Air du cabinet Blum, nºs 38, 279, 394.
Cité : nºs 17, 67, 88.

Coulondre (Robert), directeur-adjoint des Affaires politiques, puis ambassadeur de France à Moscou (25 septembre 1936), nºs 17, 472, 486, 496, 497, 506.
Cité : nºs 25 (note).

Courson de la Villeneuve (colonel de), attaché militaire de France à Ankara, nº 203.

CRAIGIE (sir Robert Leslie), sous-secrétaire d'État assistant au Foreign Office, nº 338.

CRANBORNE (Cecil, vicomte), sous-secrétaire d'État au Foreign Office, nºs 52 (note), 243, 349.

CUZA, leader national-chrétien roumain, nº 469.

D

Daladier (Édouard), ministre de la Défense nationale et de la Guerre, vice-président du Conseil, nºs 44, 54, 79, 141, 148, 202, 203, 241, 302, 308, 343, 350, 383, 508.
Cité : 67 (et note), 196, 259 annexe (note).

DALTON, député travailliste de la Chambre des Communes, nº 471.

DALUEGE (général), directeur ministériel au ministère de l'Intérieur du Reich, nº 395 (note).

Dampierre (comte Robert de), ministre de France à Belgrade, nºs 35, 36, 92, 95, 110, 111, 115, 133, 166, 191, 199, 218, 274, 299, 371, 457, 464, 491.

DARLAN (vice-amiral François), directeur du cabinet du ministre et membre du conseil supérieur de la Marine, nºs 67, 87.

DARRÉ (Walther), ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture du Reich, nºs 211, 303.

DARRIEUX (Danièle), actrice française de cinématographe, nº 334 annexe.

DAVIGNON (Jacques, vicomte), ministre de Belgique à Berlin, nºs 88, 293, 382.

DEBICKI (Roman), ministre de Pologne à Belgrade, chargé de l'intérim du sous-secrétariat des Affaires étrangères à Varsovie, nºs 139, 159.

Decoux (contre-amiral Jean), chef de la section d'étude des armements navals à l'état-major et secrétaire du conseil supérieur de la Marine (nommé au commandement de la 3e division légère le 6 avril 1936), nº 87.

DEGRELLE (Léon), chef du mouvement rexiste, nºs 128, 344.

DELBOS (Yvon), ministre des Affaires étrangères du cabinet Blum, nºs 18, 19, 47, 79 (note), 88, 108 (et note), 116 (note), 196 (et note), 213, 247, 259 annexe (note), 263 (et note), 276 (et notes), 277, 296 annexe, 301, 306, 308, 321 (note), 458 (note), 497 annexe.

DEVÈZE (A. J. Ch.), ancien ministre belge de la Défense nationale, nºs 128, 287.

Dieckhoff (H. H.), directeur politique, chargé le 15 août 1936 du secrétariat d'État à la Wilhelmstrasse, n° 194.
Cité : n°s 23, 29, 50, 124, 171, 177, 195, 209, 226, 229, 247, 254, 289, 290, 293, 312, 328, 342, 416, 450.

DIMITROV (Georges), communiste bulgare, secrétaire général du Komintern, n°s 441, 472, 506.

DINO (Dorothée de Courlande, duchesse de TALLEYRAND-PÉRIGORD et de), nièce de Talleyrand, auteur de *Mémoires*, n° 128.

DOLLFUSS (Engelbert), chancelier de la République fédérale autrichienne, assassiné en 1934, n°s 12, 395, 473.

DORMOY (Max), sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil du cabinet Blum, n°s 79 (note), 88.

DRESZER (général), président de la Ligue maritime et coloniale polonaise, décédé, n° 304.

DRUMMOND (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 42, 323, 379, 424, 452.

DU BOIS (général), ancien attaché militaire de Belgique à Paris, membre de la maison militaire de Léopold III, n° 128.

DUCLOS (Jacques), dirigeant du parti communiste français, n° 160.

DUFF COOPER (Alfred), secrétaire d'État au War Office, n° 355.

DUPUY (Pierre), directeur du *Petit Parisien*, n° 335 (et note).

DURAND-VIEL (vice-amiral), chef d'état-major général et vice-président du conseil supérieur de la Marine, n°s 67, 87.

DU TOUR (capitaine de frégate), attaché militaire de France à Londres, n° 87.

E

ECKHARDT (Tibor), leader des petits agrariens hongrois, représentant de son pays à la S.D.N. en 1934, n° 233.

Eden (sir Anthony), secrétaire d'État au Foreign Office, n° 78.
Cité : n°s 2 (note), 3, 5 (note), 7, 8, 18, 19, 27, 35, 42, 47, 48 (et note), 50, 88, 189, 197, 214 (note), 226, 237, 256, 265, 269, 276 (et notes), 277, 280, 296, 300 ann. III (note), 306, 313, 323, 349, 354, 355, 356 (et note), 361, 386, 387, 390, 403 (et note), 418, 424, 440 ann. I, 441, 445 (et note), 447, 448, 452, 456, 458, 462, 465 (et note), 466, 471 (et note), 474, 476, 477, 485, 490, 493, 494, 495, 498, 499, 505, 507, 511, 514.

ÉDOUARD VIII, roi de Grande-Bretagne, n°s 50, 128, 245 (note), 268, 278.

EISENLOHR (Ernst), ministre d'Allemagne à Prague, n° 352.

EMRYS-EVANS, membre conservateur de la Chambre des Communes, n° 471.

EPP (général von). Se reporter à RITTER VON EPP.

ERCOLI, pseudonyme de Palmiro Togliatti, chef du parti communiste italien, membre du Komintern, n° 441.

ERICH (R. W.), ancien président du Conseil finlandais, ministre de Finlande à Stockholm, nº 329.

ERNSZT (Mgr Alexandre), ancien ministre hongrois, nº 233.

ESPALTER (José), ministre uruguayen des Affaires étrangères, nº 182.

F

FABINYI (T. de), ministre des Finances de Hongrie, nº 140 (note).

FERRER (Francisco), anarchiste espagnol, nº 59 (note).

FEY (major E.), ancien ministre autrichien, l'un des dirigeants de la Heimwehr, nº 345 (et note).

FISCHER (général H.), attaché militaire d'Allemagne à Rome, puis commandant de la division de Brunswick, nº 241 (note).

FLAISSIÈRES, ancien maire de Marseille et sénateur socialiste des Bouches-du-Rhône, nº 59.

FLANDIN (Pierre Étienne), ancien ministre français des Affaires étrangères, nº 382.

FORSTER (Albert), chef du parti nazi à Dantzig, nos 264, 272, 342, 488, 514.

FOUAD Ier, roi d'Égypte (1868-1936), nº 210.

FOUQUES-DUPARC (Jacques), chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, nº 213 (note).

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), ancien chef d'État-major au ministère espagnol de la Guerre, leader du soulèvement nationaliste, puis « Chef de l'État, espagnol » (1er octobre 1936), nos 1, 84 (et note), 87, 88, 91 (et note), 103, 108, 120 (note), 179, 224, 229, 247, 315 (et note), 316, 350, 374, 399, 405 (et note), 407, 408, 410, 412, 413, 430, 440 ann. III, 480, 502, 504, 509, 510, 512.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 10, 22, 23, 28, 29, 32, 35, 36, 39, 45, 50, 53, 55, 61, 63, 65, 70, 80, 81, 85, 88, 91, 92, 93, 95, 100, 103, 107, 110, 111, 118, 122, 124, 133, 136, 137, 138, 140, 150, 152, 154, 157, 162, 163, 166, 167, 168, 171, 174, 175, 177, 180, 183, 187, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 204, 205, 209, 210, 218, 222, 229, 324, 327, 328, 333, 334, 336, 339, 342, 343, 344, 345, 351, 354, 357, 364, 367, 382, 395, 408, 409, 412, 413, 415, 416, 417, 427, 432, 435, 441, 443, 445, 446, 450, 455, 462, 466, 469, 480, 481, 488, 491, 496, 500, 502, 507, 510, 514.
Cité : nos 73, 75, 155, 159, 165, 221 (et note), 226, 232 (note), 245, 292.

FRANK (H.), ministre du Reich, président de l'Académie de droit allemand, nº 395.

FRITZSCHE, spécialiste de l'économie et rapporteur ministériel allemand, nº 444.

FUNK (W.), secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande du Reich, nº 382.

G

GADE (Lt-comm. J. A.), attaché naval des États-Unis à Bruxelles, nº 508.

GAFENCO (Grégoire), directeur de l'*Argus*, ancien sous-secrétaire roumain aux Affaires étrangères, nº 372.

GALET (général E. J.), ancien chef de l'état-major général belge, nos 128, 454.

GAMELIN (général Maurice), chef d'état-major général de l'Armée, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 67, 132 (et note), 139, 153 (et note), 158, 159, 169, 181, 209, 215 (et notes), 241 (note), 285 (note), 308, 326, 421.

GASNIER-DUPARC (A.), ministre de la Marine du cabinet Blum, no 67.

GAULLE (lieutenant-colonel Charles de), membre du secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 9 (et notes).

GAUS (Friedrich), chef de la section juridique à la Wilhelmstrasse, nos 234, 247, 416.

Gazel (Armand), conseiller d'ambassade de France à Bruxelles, nos 128, 166, 172, 191 annexe, 223.
Cité : no 398.

GEORGE V, roi de Grande-Bretagne de 1910 à janvier 1936, no 43.

GEORGES (général Joseph), major général du général Gamelin, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, no 383 (notes).

GÉRAUD (André), spécialiste de politique étrangère de l'*Écho de Paris*, connu sous le pseudonyme de *Pertinax*, nos 325, 358.

GIRAL Y PEREIRA (José), chef du gouvernement espagnol du 19 juin au 3 septembre 1936, nos 1 (note), 234 (note).

GIRAUDOUX (Jean), homme de lettres français, no 79.

GLAISE-HORSTENAU (Edmund von), ancien directeur des Archives de guerre, ministre sans portefeuille, puis (3 novembre 1936), ministre de l'Intérieur du cabinet Schuschnigg, nos 178, 461.

GODED LLOPIS (général Manuel), ancien inspecteur général de l'armée espagnole (2e Inspection), fusillé par les Républicains en août 1936, no 1.

GOEBBELS (Joseph), ministre de la Propagande du Reich, nos 50, 88, 98, 100, 140, 152, 153, 175, 209, 229, 248, 268, 284, 289, 290, 292, 336 (note), 351, 380 (note), 395, 413, 417, 435 (et note), 443, 462, 500, 505.

GOERING (général Hermann), ministre-président et ministre de l'Intérieur de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 153, 211, 229, 327, 380 (note), 393, 395, 413, 417, 435 (et note), 443, 444, 462.

GOGA, leader national-chrétien roumain, no 469.

GÖMBÖS (Julius), général, ministre-président de Hongrie, décédé le 6 octobre 1936, nos 233, 241 (note), 327 (et note), 330, 351.

GRAEFF (Jkhr A. C. D. de), ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, no 375.

GRANDI (Dino), membre du Grand conseil faciste, ambassadeur d'Italie à Londres, nos 331, 380, 419, 429, 456, 489, 499, 511.

GRAZIANI (maréchal Rodolfo), vice-roi et commandant des troupes italiennes d'Éthiopie, nos 286.

GRAZYNSKI (M.), voïévode de la Silésie polonaise, no 297.

GREISER (A.), président du Sénat de Dantzig, nos 11, 16, 466, 470, 488, 494, 514.

GUÉRARD, conseiller financier français de la Banque nationale iranienne, no 62.

GUILLAUMAT (général M. L. A.), ancien commandant de l'armée française du Rhin (1924-1930), critique militaire, nº 9.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nºs 88, 175, 204, 210, 396, 492.

GUINAND (contrôleur général), secrétaire général du ministère de la Défense nationale et de la Guerre, nº 67.

H

HALIFAX (vicomte Edward Wood), Lord garde du sceau privé, nºs 18, 19, 48, 116, 131, 276, 280.

HANKEY (sir Maurice), secrétaire du comité de Défense impériale, nº 87.

HANSSON (Per Albin), président du Conseil suédois à partir du 27 septembre 1936, nº 309.

HARCK, chef du groupe démocrate-chrétien belge, nº 128.

HARLFINGER, pasteur de la minorité allemande de Pologne, membre de la *Deutsche Vereinigung,* nº 297.

HASSELL (Ulrich von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nºs 51, 395, 408, 443.

HELLEBAUT (général), ancien ministre belge de la Défense nationale, nº 454 (et note).

HENLEIN (Konrad), chef du parti allemand des Sudètes, nºs 122 (et note), 154, 427, 505.

HENNING-MICHAELIS (général), auteur militaire polonais, nº 514 (note).

Henry (Charles, Arsène), ministre de France à Copenhague, nºs 36, 95, 110, 111, 115, 133, 166, 191, 199, 218, 227, 309, 491.

Henry (Jules), conseiller à l'ambassade de France à Washington, nºs 36, 82, 92, 105, 110, 127, 170, 182, 191.

Herbette (Jean), ambassadeur de France à Madrid, nºs 1, 34, 212, 237, 249, 251, 252, 253, 315, 316, 374, 399, 405, 407, 420, 501, 504.
Cité : nº 218.

HERRIOT (Édouard), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, président de la Chambre des députés, nºs 172, 506.

HESS (Rudolf), ministre sans portefeuille du Reich, représentant du Führer au sein du N.S.D.A.P., nºs 229, 351, 413.

HEYDRICH (Reinhard), chef du service de sécurité S. S., nº 395 (note).

HIMMLER (Heinrich), Führer des S. S. du Reich, nº 395.

HIROTA (Koaki), président du Conseil japonais, nº 262.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nºs 8 (et note), 15, 18, 19, 26, 41, 43, 48, 50, 61, 84 (note), 85, 88, 98, 100, 107, 114, 118, 137, 140 (et note), 159, 171, 175, 178, 181, 192, 196, 198, 202, 204, 205, 208, 213 (et note), 214, 220, 229, 232 (note), 233 (et note), 244, 245, 247, 250 (et notes), 254, 267, 269 (note), 280, 284, 285, 303, 320, 328, 334 (et annexe), 336 (note), 342, 343 annexe, 351, 352, 353, 354, 374, 382, 395, 399, 413, 416, 417, 431, 440 ann. II, 443, 449, 455, 462, 469, 471, 480, 492, 495, 502, 505, 507.

HOARE (sir Samuel), Premier lord de l'Amirauté, nos 210, 268 (et note), 280, 478, 495, 507.

HODZA (Milan), Premier ministre de Tchécoslovaquie, nos 326, 492.

HOLSTEIN (Fritz, baron von), conseiller à la section politique de la Wilhelmstrasse (1838-1909), no 209.

HOOVER (Herbert), président de la République des États-Unis de 1929 à 1933, no 170.

HORNBOSTEL (von), directeur politique du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, nos 181, 461, 482.

HORTHY (de), général de cavalerie hongrois, no 140 (note).

HORTHY DE NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, nos 181, 198, 205, 208, 220, 233, 241 (note).

HUBIN, député socialiste wallon, président de la commission mixte belge de la Défense nationale, nos 422, 463 (note).

HULKA-LASKOWSKI, écrivain polonais, no 275.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 82, 127, 217, 224, 257.

HUMBERT DE PIÉMONT, prince héritier d'Italie, nos 118, 140, 241, 395.

HUYSMANS (Camille), député socialiste d'Anvers, président de la Chambre belge des députés, no 172.

HYMANS (Paul), ancien ministre belge des Affaires étrangères, no 128.

I

IMMHOF, ressortissant allemand domicilié en Espagne, no 50.

INCULETZ (I.), ministre de l'Intérieur, puis vice-président du Conseil et ministre d'État roumain (29 août 1936), no 479.

INGRAM (E. M. B.), conseiller d'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, nos 144, 160, 161, 173.

INONU (général Ismet), président du Conseil de Turquie, no 203.

INSKIP (sir Thomas), ministre britannique de la Coordination des départements militaires, nos 355, 478.

J

JAMES (vice-amiral Thomas Norman), sous-chef d'état-major de l'Amirauté britannique, no 87.

JAMET (général), secrétaire général du conseil supérieur de la Défense nationale, no 67.

JANSA (général A.), chef de l'état-major autrichien, no 202 (et note).

JASPAR (Henri), député catholique de Liège, ancien ministre belge, no 128.

JASPAR (Marcel Henri), député de Bruxelles, ministre des Transports, neveu du précédent, nº 128.

JAUNEAUD (général Henri), chef du cabinet militaire du ministre de l'Air, nºs 67, 394.

JAURÈS (Jean), leader socialiste français, assassiné en 1914, nº 79 (note).

JENNISSEN, député libéral de Liège, nº 422.

JORIS, député libéral d'Anvers, membre de la commission mixte belge de la Défense nationale, nºs 86, 128.

JOUHAUX (Léon), secrétaire général de la C.G.T., nºs 160 (et note), 173.

K

Kagan (S. B.), conseiller à l'ambassade d'U.R.S.S. à Londres, représentant son pays au Comité de non-intervention, nº 321.
Cité : nºs 322 (et notes), 331, 332, 365 (et note), 384 (et note).

KALINA (J. P.), représentant de Litvinov en Russie blanche, nº 343 annexe.

KALININE (M. I.), président du comité central de l'U.R.S.S., nº 506.

KAMENEV (L. B. ROSENFELD, dit), ancien président du comité central de l'U.R.S.S., ancien membre du Politburo, condamné à mort en 1936, nºs 310, 497.

Kammerer (Albert), ambassadeur de France à Tokyo, nºs 21, 111, 129.

KANYA (Koloman de), ministre des Affaires étrangères de Hongrie, nºs 233, 459, 482, 492.

KARAKHAN (Léon), ambassadeur d'U.R.S.S. à Ankara, nºs 174, 428.

KARTACHEV (I.), conseiller de l'ambassade d'U.R.S.S. à Téhéran, nº 62.

KASTENHOLZ, journaliste du *Berliner Tageblatt,* nº 444.

KEMAL PACHA, dit ATATURK, président de la République turque, nºs 203, 428.

KENNARD (sir Howard), ministre de Grande-Bretagne à Varsovie, nºs 348, 387, 494.

KEPPLER (Wilhelm), conseiller économique à la chancellerie du Reich, puis (23 octobre 1936) expert général à l'Office de production des matières premières du plan quadriennal, nº 417.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte de), ambassadeur de Belgique à Paris, nºs 358, 382, 383, 385, 388 ann. I, 390, 398, 440 ann. I, 447, 454, 458, 487.

KHOSROVI (général Amir), directeur de la Banque nationale d'Iran, nº 62.

KIN, ancien correspondant de l'agence Tass à Paris et rédacteur en chef du *Journal de Moscou,* nº 310.

KIRCHER (Rudolf), rédacteur en chef de la *Gazette de Francfort,* nºs 88, 235, 443.

KOC (colonel A.), sous-secrétaire d'État aux Finances de Pologne, nº 433.

KÖHLER (H. Fr.), ministre-président de Bade, directeur de l'Office de distribution des matières premières du plan quadriennal, nº 417.

KOHT (Haldvdan), ministre des Affaires étrangères de Norvège, nºs 227, 309.

KOMARNICKI (Titus), ministre plénipotentiaire, délégué permanent de la Pologne à la Société des Nations, n° 387 (note).

KOSCIALKOWSKI : voir ZYNDRAM-KOSCIALKOWSKI.

KREJCI (général L.), chef de l'état-major général tchécoslovaque, n° 326.

KRESTINSKI (N. N.), commissaire adjoint du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., n°s 89 (et note), 365, 472.

KROCK (Arthur), correspondant à Washington du *New York Times*, n° 238 (note).

KROFTA (Kamil), ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, n°s 13 (et note), 37, 57, 207, 260 (et note), 261, 320, 352 (et note), 391 (et note), 413, 434, 448, 453, 459, 460, 467 (et note), 468, 483, 505.

KÜHLENTHAL (général E. von), attaché militaire d'Allemagne à Paris, n° 235.

KUN (Bela), ancien commissaire du peuple hongrois aux Affaires étrangères en 1919, n° 10 (et note).

KUSSEIVANOV (Georges), ministre-président et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, n° 371.

L

LABEYRIE (E. S.), gouverneur de la Banque de France, n°s 63, 88, 196 (et note), 229, 354.

Laboulaye (André Lefebvre de), ambassadeur de France à Washington, n°s 111, 217, 218, 224, 238, 257, 396, 437.

LABRIOLA, journaliste italien, n° 248.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, n°s 13, 35, 36, 37, 57, 75, 92, 93, 95, 110, 111, 115, 133, 207, 218, 260, 261, 320, 326, 352, 391, 434, 448, 453, 457, 459, 460, 467, 468, 483.
Cité : n° 363.

Lagarde (Ernest), sous-directeur du service français de la S.D.N. (nommé à la sous-direction d'Afrique-Levant le 8 octobre 1936), n° 319.

Lamarle (Albert), premier secrétaire d'ambassade de France à Berlin, n°s 232, 234, 235, 244, 247, 250, 254, 255, 258, 264, 267.

LAMMERS (Hans), secrétaire d'État et chef de la chancellerie du Reich, n° 98.

LANDON (Alfred M.), gouverneur du Kansas, candidat républicain à la présidence des États-Unis en 1936, n° 437.

LANDSBURY, député travailliste britannique, n° 184.

LANTSHEERE (Ch., vicomte de), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères belge, n°s 18, 19.

LARGO CABALLERO (Francisco), leader socialiste et syndicaliste espagnol, devenu Premier ministre le 4 septembre 1936, n°s 234 (note), 237, 350, 374.

Laroche (Jules), ambassadeur de France à Bruxelles, n°s 3, 14, 24, 35, 36, 47, 59, 68, 75, 86, 92, 93, 95, 97, 110, 111, 115, 133, 150, 218, 263, 264, 270, 307, 325, 346, 358, 359, 360, 385, 388 ann. I, 392, 397, 398, 411, 421, 422, 454, 458, 463, 487, 491.
Cité : n° 128.

La Rocque (colonel de), chef de l'association des « Croix de Feu », nos 497, 506.

Laval (Pierre), ancien président du Conseil, ancien ministre des Affaires étrangères, nos 114, 440 ann. III, 441, 472.

Layton (sir Walter), président-administrateur du *News Chronicle*, directeur de la section économique et financière de la S.D.N., no 48.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 276, 277, 295, 296, 349.
Cité : nos 18, 19, 343, 358, 388 ann. I, 440 ann. III, 506.

Lénine (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), fondateur du parti bolchevik et de l'U.R.S.S., no 472.

Léopold III, roi des Belges, nos 14, 128, 366, 369, 370, 382, 390, 508.

Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, nos 92, 93, 95, 96, 110, 111, 115, 133, 142, 150, 166, 191, 199, 201, 206, 216, 218.
Cité : no 99.

Lescuyer (Jean), conseiller d'ambassade de France à Ankara, nos 36, 92, 95, 110, 115, 133, 166, 191, 199, 218, 374.

Lester (Sean), haut-commissaire de la S.D.N. à Dantzig, puis secrétaire général adjoint de la Société, nos 15, 16, 139, 466.

Ley (Robert), chef du « Front allemand du Travail », nos 211, 258.

Lippens, homme politique libéral, ancien président du Sénat belge, no 128.

Lippmann (Walter), éditorialiste de la *New York Herald Tribune*, no 396 (note).

Lipski (Joseph), ambassadeur de Pologne à Berlin, nos 15, 32, 139, 140 (note), 159, 247, 285 (note), 514.

Litvinov (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., délégué à l'assemblée de la S.D.N., no 193.
Cité : nos 11, 89 (note), 146, 156, 164, 228, 277, 291, 298, 310, 343 annexe, 353, 363, 365, 369, 374, 402, 429 (et note), 434, 441, 472, 486, 497 (et note), 506.

Lloyd George (David), ancien Premier ministre britannique, no 396.

Loeb (lieutenant-colonel), membre de l'état-major de l'Armée allemande, directeur de l'Office de production des matières premières du plan quadriennal, no 417.

Los Rios Urrutia (Fernando de), personnalité républicaine espagnole, ambassadeur de son pays à Washington en octobre 1936, no 25 (note).

Lothian (Ph. H. K., marquis de), membre de la Chambre des Pairs, ancien collaborateur de Lloyd George, nos 396 (et note), 495, 507.

Louis-Philippe, roi des Français de 1830 à 1848, no 128.

Loukianov, ancien rédacteur en chef du *Journal de Moscou*, no 310.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, no 259 annexe (note).

Lupu, leader national-paysan roumain, no 378.

M

MacDonald (Malcolm J.), secrétaire d'État aux Dominions, chef de la délégation britannique à la troisième commission (Désarmement) de l'assemblée de Genève, nº 319.

Machiavel (Nicolas), homme d'État florentin et théoricien politique du XVIe siècle, nº 413.

Maclean (F. H. R.), troisième secrétaire à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nº 240 (note).

Maisky (Ivan), ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres, nos 347, 402, 419, 429.

Malkin (sir H. William), conseiller légal au Foreign Office, nº 377.

Mander (Geoffrey le Mesurier), député libéral britannique, nº 471.

Maniu (Jules), leader national-paysan, ancien président du Conseil roumain, nº 378.

Mansfeld (Dr W.), directeur ministériel au ministère allemand du Travail, chef de l'Office de la main-d'œuvre du plan quadriennal, nº 417.

Marès (Roland de), journaliste belge, nº 128.

Margerie (Roland Jacquin de), premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, nos 18, 19.

Marie de Savoie (princesse), fille cadette de Victor-Emmanuel III, nos 140 (note), 452.

Martinatz (Vladimir), ministre adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, nº 274.

Martinez Barrio (Diego), président des Cortes et leader de l'Union républicaine, président du Conseil durant quelques heures le 19 juillet 1936, nº 1.

Marx (Karl), sociologue allemand, auteur du « Capital », nº 174.

Masanobu (Ito), journaliste nippon, ancien rédacteur en chef du *Jiji*, nº 129.

Masaryk (Jan Garrigue), ministre de Tchécoslovaquie à Londres, nº 37.

Maskens (Charles), ministre de Belgique à La Haye, nº 375.

Massigli (René), directeur adjoint des Affaires politiques au Quai d'Orsay, nos 8, 276, 277, 287, 296, 300.
Cité : nos 18, 19, 31, 116 (note), 117, 213 (note), 281.

Mastny (Adalbert), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 154, 450.

Mathis, ingénieur de la Société franco-iranienne de recherches pétrolifères, nº 62.

Maugras (Gaston), ministre de France à Budapest, nos 36, 191, 199, 233, 431.

Max, leader libéral belge, nº 128.

Mecklembourg (Frédéric-François IV de), ancien grand-duc de Mecklembourg de 1901 à 1918, nº 449.

Meeus (comte de), diplomate belge, nº 19.

Menalda, consul des Pays-Bas à Porto-Alegre, nº 449.

MERRY DEL VAL (H.-E., marquis), ancien ambassadeur d'Alphonse XIII, nos 317, 420.

METAXAS (général Jean), président du Conseil des ministres grec, no 91 (note).

MEYER (O. E.), agent nazi au Brésil, no 449.

MIAJA MENANT (José), général commandant la division de Madrid, ministre de la Guerre du cabinet Martinez Barrio, no 1 (note).

MIHALACHE, leader national-paysan roumain, no 378.

MIKLAS (Wilhelm), président de la République fédérale autrichienne, nos 41, 181, 208.

MILCH (général Erhard), secrétaire d'État du ministère de l'Air du Reich, no 395.

MOLA Y VIDAL (général Emilio), chef des troupes du Maroc, puis membre de la Junte de Burgos et commandant des armées nationalistes du Nord, nos 229, 247.

Monicault (Louis de), secrétaire à l'ambassade de France à Prague, nos 150, 166, 191, 199, 245, 491, 505.

MONROE, ancien président de la République des États-Unis, no 396.

MONT (de), dirigeant rexiste belge, no 344.

Montbas (Hugues Barthon de), conseiller d'ambassade de France à Vienne (nommé à Berlin le 22 octobre), nos 178, 181, 191, 199, 208, 218, 220.

MONTEIRO (A. R. de Sttau), ministre des Affaires étrangères du Portugal, nos 96, 99, 142, 201, 216, 322.

MONTEIRO LOBATO, éditeur brésilien, no 449.

Morel (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Madrid, nos 54, 350.

MORRISON (W. S.), secrétaire financier à la Trésorerie anglaise, puis (novembre 1936) ministre de l'Agriculture et des Pêcheries; premier président du Comité de non-intervention, no 242.

MOUNSEY (sir George), sous-secrétaire d'État assistant au Foreign Office, nos 131, 197, 243, 317, 322, 420.

MOUTET (Marius), ministre des Colonies du cabinet Blum, no 39 (note).

MUNCH (Peter), ministre des Affaires étrangères du Danemark, no 227.

MUNTERS (Wilhems), ministre des Affaires étrangères de Lettonie, no 11 (note).

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 4, 14, 41 (et note), 43, 49, 50, 64, 90, 91 (note), 92, 98, 102, 104, 106, 110, 114, 134, 140, 143, 144, 148, 160, 173, 179, 186, 205, 239, 241, 245, 248, 277 (note), 305, 315, 318, 320, 329, 330, 334 annexe, 335 (et note), 340, 345, 365, 376, 380, 381, 395, 396, 410, 413, 414, 431, 432, 438, 443, 445, 453, 456 (et note), 462, 464, 469, 475, 479, 485, 492, 499, 511.

N

NAGANO (amiral O.), ministre japonais de la Marine, no 129.

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, no 262.

NAPOLÉON Ier, empereur des Français (1769-1821), no 475.

NELKEN (Margarita), membre socialiste des Cortes, n° 174.

NEUMANN, directeur de l'Office de contrôle des devises du plan quadriennal, n° 417.

Neurath (Constantin H. K., baron von), ministre allemand des Affaires étrangères, n° 157.
Cité : n°s 15, 50, 53, 55 (et note), 65, 70, 73, 75, 76, 81, 88, 92, 95, 98, 103 (et note), 107, 110, 136, 137, 139, 140, 155, 162, 165, 171, 175, 177, 209, 247, 258, 268, 276 (note), 312, 328, 330, 342, 351, 354, 380 (note), 382, 414, 415, 416, 424, 435, 443, 481, 500.

Neuville (Emmanuel), consul de France à Madrid, n° 101.

NEUWIRTH, député sudète du parti Henlein, n° 427.

NEWTON (B. C.), ministre à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n°s 226, 234.

NEYMANN, chef de la section d'Occident au ministère russe des Affaires étrangères, n°s 343 annexe, 384, 402.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, n°s 15, 16, 35, 36, 75, 111, 126, 132, 139, 150, 153, 158, 159, 166, 169, 199, 259, 271, 273, 275, 297, 304, 348, 353, 373, 387, 433, 451, 470, 491, 494, 498.
Cité : n° 326.

NUYTEN (général), ancien chef d'État-major belge, membre de la maison militaire du Roi, n°s 128, 454.

O

ORMESSON (Wladimir Lefèvre d'), éditorialiste du *Temps*, n° 283.

OSTROVSKI (M. S.), ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, n°s 362, 378.

OSUSKY (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, n° 207.

OTTO DE HABSBOURG (archiduc), prétendant à la couronne d'Autriche, n°s 452, 492.

OUGLANOV (N.), ancien membre du Politburo et secrétaire du parti communiste à Moscou, arrêté pour « trotskysme », n° 310.

OVERSTRAETEN (colonel), membre de la maison militaire du roi des Belges, n° 128.

OVEY (sir Esmond), ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles, n° 477.

P

PABST, major prussien, l'un des dirigeants de la Heimwehr en 1930, n° 345.

PACELLI (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, n°s 43, 114, 414.

PALADINI (R.), amiral italien, n°s 118, 140.

PAPÉE (K. J.), commissaire général et ministre plénipotentiaire de Pologne à Dantzig, n°s 16, 514.

PAPEIANS DE MORCHOVEN, maître des cérémonies de la cour de Belgique, n° 128.

PAPEN (Franz von), ministre d'Allemagne à Vienne, nos 41 (et note), 43, 98, 140, 205, 208, 414, 473, 492.

PARISOT (général H.), attaché militaire de France à Rome, nos 145, 241.

PAUL-BONCOUR (Joseph), ancien ministre, ancien président du Conseil, délégué permanent de la France à la S.D.N., nos 11, 146, 319.

PAUL KARAGEORGEVITCH, prince régent de Yougoslavie, nos 363, 431.

Payart (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Moscou, nos 89, 93, 95, 110, 113, 130, 150, 156, 164, 191, 193, 199, 218, 228, 231, 264, 291, 298, 310, 365, 369, 374, 384, 402, 425, 429, 472, 486.

PEDRAZZI (Orazio), ambassadeur d'Italie à Madrid, nos 407, 504.

PERTINAX. Voir GÉRAUD (André).

PÉTAIN (Philippe), maréchal de France, membre du comité permanent de la Défense nationale, no 67.

Peyrouton (Marcel), résident général de France à Rabat, nos 36, 46, 84.

PFRIEMER (Dr), ancien dirigeant heimwehrien, no 345 (et note).

PHILLIPS (William), sous-secrétaire d'État aux États-Unis, ambassadeur de son pays à Rome à dater du 24 septembre 1936, nos 127, 318, 329.

PHIPPS (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 88, 107, 137, 140 (et note), 312, 435, 443.

PIATAKOV (J.-L.), commissaire adjoint à l'Industrie lourde d'U.R.S.S., arrêté pour « trotskysme », no 310.

PICHON (Stephan), ancien ministre français des Affaires étrangères (octobre 1906, novembre 1917-janvier 1920), no 59.

PICHOT (Henri), président de l'Union fédérale des anciens combattants, no 50.

PIE XI, pape de 1922 à 1939, no 423.

PIÉMONT (prince de). Voir HUMBERT DE PIÉMONT.

PILA (Fernand), ancien ambassadeur de France à Tokyo, no 129.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien chef de l'État, président du gouvernement et ministre de la Guerre polonais, décédé en 1935, nos 169, 247, 271.

PIZZARDO (Mgr G.), secrétaire à la Secrétairerie d'État du Vatican, no 414.

PLYMOUTH (I. M. Windsor-Clive, comte de), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office (à partir du 31 juillet 1936), président du Comité de non-intervention de Londres, nos 322, 331, 347, 351, 384 (et note), 419, 441.

POINCARÉ (Raymond), ancien président de la République, ancien président du Conseil, décédé en 1934, no 365.

POLIAKOFF (pseud. AUGUR), rédacteur en chef de la *Review of Reviews*, no 368.

POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, délégué de son pays à la S.D.N., no 277.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara, nos 111, 428.
Cité : no 146.

PORTAGO (marquis de), représentant officieux à l'étranger des nationalistes espagnols, nos 91 (note), 317.

POTEMKINE (Vladimir), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, membre de la délégation russe à la S.D.N., nos 321, 472, 497 annexe.

POUTNA (V.), attaché militaire et aéronautique d'U.R.S.S. à Londres, condamné pour « trotskysme », no 310.

PREZIOSI (Gabriel), ministre d'Italie à Vienne, puis (19 septembre 1936) à Bruxelles, nos 41, 98.

PRICE (G. Ward), directeur de la chaîne de journaux *Associated Newspapers*, correspondant du *Daily Mail*, no 140 (note), 456 (note), 462, 499 (et note).

PRIETO (Indalecio), leader socialiste espagnol, ministre de la Marine et de l'Air du cabinet Largo Caballero, nos 219, 237.

PRIMO DE RIVERA (José Antonio), fondateur de la Phalange, exécuté par les Républicains (novembre 1936), no 315.

Puaux (Gabriel), ministre de France à Vienne, nos 12, 36, 41, 461, 473, 482, 492.

PUJO (général Maurice), chef d'état-major général de l'armée de l'Air, no 67.

PUULSEN (A. J.), chef du bureau de la presse au ministère danois des Affaires étrangères, no 227.

Q

QUEIPO DE LLANO Y SERRA (général Gonzalo), inspecteur général des carabiniers, chargé des opérations franquistes en Andalousie, no 1.

R

RADEK (K. B. ZOBELSOHN, dit), rédacteur aux *Izvestia*, spécialiste de politique extérieure, nos 26, 310.

RADIMSKY (Vladimir), ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège, no 423.

RADZIWILL (prince Janusz), ancien président de la commission des Affaires étrangères de la Diète polonaise, no 285.

RAEDER (amiral Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, no 480.

RAIEVSKI (SKLAVA-NEUMANN, dit), rédacteur en chef du *Journal de Moscou*, arrêté pour « trotskysme », no 310.

RATHBONE (Eleanor), membre indépendant de la Chambre des Communes, présidente d'un comité d'enquête sur les violations de l'accord de non-intervention, nos 321, 322.

RENNELL RODD (lord James), ancien diplomate, ancien délégué britannique à la S.D.N., no 140 (note).

Renondeau (général G.), attaché militaire de France à Berlin, nos 44, 79.

REQUETTE (lieutenant-colonel), critique militaire belge, nos 454 (et note), 463.

REYNAUD (Paul), député du IIe arrondissement (Alliance républicaine de gauche), ancien ministre, nos 9 (et notes), 401 (et note).

RHEINBABEN (baron Werner von), ancien délégué du Reich à la S.D.N., publiciste allemand, no 8.

RIBBENTROP (Joachim von), conseiller d'Hitler en matière de politique extérieure, ambassadeur à Londres à partir d'octobre 1936, nos 14, 88, 140, 167, 175, 209, 210, 258, 382, 462, 471, 507.

RIED (F.), ancien premier secrétaire de légation d'Allemagne à Rio de Janeiro, consul du Reich à Porto Alegre, no 449.

Riedinger (général), attaché militaire de France à Bruxelles, nos 383, 508.
Cité : nos 360, 421.

RIPKA, journaliste tchécoslovaque aux *Lidove Noviny*, no 352.

RITTER VON EPP (général Fr.), directeur de l'Office allemand de la politique coloniale, nos 244 (et note), 255.

ROATTA (général), chef du service de renseignements au ministère italien de la Guerre, no 241 (note).

ROCHAT (Charles), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (nommé le 8 octobre 1936 à la sous-direction d'Amérique), no 286.

ROEHM (Ernst), chef d'État-major des S. A., ministre sans portefeuille, assassiné le 30 juin 1934, no 455.

ROLIN (Henri), sénateur socialiste belge, nos 14 (et note), 128.

ROOSEVELT (Franklin DELANO-), président de la République des États-Unis, réélu en novembre 1936, nos 127, 170, 224, 238 (et note), 437, 495.

ROSE (Adam), vice-ministre polonais du Commerce, no 387 (et note).

ROSENBERG (Alfred), directeur de l'office des Affaires étrangères du parti nazi, nos 258, 285, 289, 351, 382.

ROSENBERG (Marcel), ambassadeur d'U.R.S.S. à Madrid depuis août 1936, nos 324, 486.

ROSSO (Augusto), ambassadeur d'Italie à Washington, nommé le 9 octobre à Moscou, no 365.

ROUBININE (E. V.), ministre de l'U.R.S.S. à Bruxelles, no 97.

ROZENBLUM (B. D.), directeur du service de l'Économie au ministère des Affaires étrangères d'U.R.S.S., no 291.

RUEFF (Jacques), directeur adjoint, puis directeur (23 novembre 1936) du Mouvement général des fonds, no 349.

RUSTU ARAS (Tevfik), ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 42, 371, 428.

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général de l'armée polonaise, nos 132 (note), 153, 159, 169, 209, 215, 235, 247, 248, 259 annexe (et note), 271, 275, 285 (et note), 298, 301, 308 (et note), 326, 363, 433, 451, 466, 514.

RYKOV (A. I.), commissaire aux Postes et Télégraphes d'U.R.S.S., suspecté de « trotskysme », no 310.

S

SAAVEDRA LAMAS (Carlos), ministre argentin des Affaires étrangères, n° 277 (note).

SAINT-QUENTIN (René Doynel de), directeur de la sous-direction d'Afrique-Levant, nommé ambassadeur à Rome le 25 septembre 1936, nos 319 (note), 340 (note), 440 ann. III.

SALATA (Francesco), sénateur, directeur de l'Institut italien de Vienne, nommé ministre à Bruxelles en remplacement de M. Preziosi, n° 98.

Salengro (Roger), maire socialiste de Lille, ministre de l'Intérieur du cabinet Blum, n° 40.
Cité : n° 160 (et note), 175.

SALGADO (Plinio), chef des nazis brésiliens, n° 449.

Salland (lieutenant-colonel R.), attaché militaire de France à Vienne, nos 148, 202.

SAMSONOVICI (général N.), chef d'État-major général de l'armée roumaine, n° 362.

SANCHEZ ROMAN Y GALLIFA (Felipe), avocat madrilène du parti républicain national, ministre sans portefeuille des cabinets Martinez Barrio et Giral, n° 1.

SANDLER (R. J.), ministre suédois des Affaires étrangères à partir du 28 septembre 1936, n° 465.

SAP, député belge, ancien ministre catholique flamand, n° 344.

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 18, 19, 147, 276 (et note), 278, 314, 411, 436, 476, 499, 511.

SATO (Naotake), ambassadeur du Japon à Paris, n° 21.

SAVOIE (princesse de). Se reporter à MARIE DE SAVOIE.

SCHACHT (Dr Hjalmar), président de la Reichsbank, ministre de l'Économie nationale du Reich, nos 63, 88, 196 (et note), 198, 209, 211, 213 (et notes), 229, 235, 244, 255, 269, 276 (note), 303, 306, 307, 328, 334 et annexe (note), 339 (note), 342, 349, 351, 354, 382, 393, 417, 443, 444, 462.

SCHEFFER (Paul), rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt*, nos 88, 247, 443.

SCHLIEFFEN (Alfred, comte von), chef d'état-major de Guillaume II, nos 343 annexe, 351.

SCHMIDT (Guido), secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Autriche, nos 41, 178, 181, 208, 220, 492.

SCHOBER (Johann), ancien chancelier fédéral d'Autriche, n° 345 (note).

SCHUBERT (M.), conseiller à la légation de Tchécoslovaquie à Berlin, n° 289.

SCHULENBURG (F. W., comte von der), ambassadeur d'Allemagne à Moscou, n° 258.

SCHUSCHNIGG (Kurt), chancelier fédéral de la République autrichienne, nos 41 (et note), 43, 98, 178, 205, 208, 220, 343, 345, 413, 414, 461, 492.

Schweisguth (général), sous-chef d'état-major de l'armée française, n° 343 annexe.

SEBA (Jan), ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest, n° 484.

SEELIGER (Arthur), représentant de l'Allemagne dans les commissions fluviales en 1929, n° 491.

SELLIER (Henri), ministre de la Santé publique du cabinet Blum, n° 39 (note).

SEREBRIAKOV, ancien commissaire adjoint aux Transports d'U.R.S.S., n° 310.

SERRAT, représentant du secrétariat des Relations extérieures de la Junte de Burgos, n° 504.

SIEBURG (Friedrich), correspondant à Paris de la *Gazette de Francfort*, n° 210.

SILEX, rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, nos 88, 443.

Simon (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Moscou, n° 141.

SKLAVA-NEUMANN : se reporter à RAIEVSKI.

SOKOLNIKOV (B. G. Y.), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, ancien commissaire adjoint aux Affaires étrangères, arrêté pour « trotskysme », n° 310.

SOMKUTHY (général J.), chef de l'état-major général hongrois, n° 241 (et note).

SOSNKOWSKI (général K.), inspecteur général de l'armée polonaise pour la région de Varsovie, n° 433.

SOURITZ (Jacques Z.), ambassadeur d'U.R.S.S. à Berlin, n° 284.

Spaak (Paul, Henri), ministre des Affaires étrangères de Belgique, n° 191 annexe.
Cité : nos 3, 14 (et note), 18, 19, 24, 47, 68, 88, 92, 97, 128, 172, 263, 270, 296 (et notes) et annexe, 325, 358, 359, 361, 375, 382, 385, 388 et ann. I et II, 390, 411, 421, 422, 440 ann. I, 454, 458, 463 (et note), 487.

SPINASSE (Charles), ministre de l'Économie nationale du cabinet Blum, nos 196 (note), 276, 349.

STACHIEWICZ (général W.), chef de l'état-major général polonais, nos 153, 308.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 128, 141, 231, 374, 441, 472, 497.

STARHEMBERG (prince Rüdiger von), ancien vice-chancelier d'Autriche, principal chef de la Heimwehr, nos 41, 98, 345 (et note).

STAUNING (Th. A.), Premier ministre danois, nos 227, 309.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil des ministres de Yougoslavie, nos 299, 363, 428, 431, 464, 469, 484.

STREERUWITZ (Ernst von), ancien chancelier de la République autrichienne, n° 345.

STRANG (sir F. William), chef du service anglais de la S.D.N. au Foreign Office, nos 18, 19.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre allemand des Affaires étrangères, décédé en 1929, n° 280.

STRUYE (Paul), vice-président de l'Union belge pour la S.D.N., n° 128.

SUGIMURA (Yotaro), ambassadeur du Japon à Rome, nos 426, 509.

SYRUP (Friedrich), chef de l'Office du travail, homologue du Dr Mansfeld au département de la Main-d'œuvre (plan quadriennal), n° 417.

SZEMBEK (comte Jan), secrétaire d'État au ministère polonais des Affaires étrangères, nos 139, 140 (note), 159, 294.

T

TABOUIS (Geneviève), spécialiste de politique étrangère de *L'Œuvre*, nos 325 (et note), 358.

TALLEYRAND (Ch. M., duc de), ancien ambassadeur et ministre français des Affaires étrangères, décédé en 1838, n° 128.

TATARESCO (Georges), président du Conseil roumain, nos 228 (note), 378, 434, 469.

TERLINCK, écrivain flamand, conseiller intime de Léopold III, n° 128.

THAELMANN (Ernst), chef du parti communiste allemand, arrêté en 1933, n° 351.

THAON DI REVEL (P., duc), grand-amiral de la flotte italienne, membre du Grand conseil faciste, n° 401 (note).

THEUNIS (Georges), ancien Premier ministre belge (1921-1925, 1934-1935), président en 1936 du comité consultatif de l'organisation économique de la S.D.N., n° 128.

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nos 266, 363, 370, 372, 378, 457, 479, 484, 491.

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, nos 334 annexe, 336, 342, 351, 441, 472 (et note), 497.

TING-FU-TSIANG, directeur des Affaires politiques au ministère chinois des Affaires étrangères, nommé ambassadeur à Moscou à dater d'août 1936, n° 262.

TITULESCO (Nicolas), ministre roumain des Affaires étrangères jusqu'en septembre 1936, nos 21, 228 (et note), 229, 247, 268, 363, 378, 431, 433, 441, 469, 475, 479, 514.

TJARDA VAN STARKENBORGH STACHOUWER (Jkhr A. W. L.), ancien ministre des Pays-Bas à Bruxelles, n° 14 (note).

TOMSKY (M.), président des syndicats d'U.R.S.S., arrêté pour « trotskysme », n° 310.

TOUKHATCHEVSKY (maréchal M. N.), commissaire adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., n° 343 (et annexe).

TROTSKY (L. BRONSTEIN, dit L. D.), ancien commissaire aux Affaires étrangères et à la Guerre de Russie, exilé par Staline, nos 174, 310.

TROUP (amiral J. A. G.), chef du département de l'état-major général (Naval Intelligence) de l'Amirauté britannique, n° 87.

TSIANG : voir TING-FU-TSIANG.

U

ULMANIS (Karlis), chef de l'État et du gouvernement lettons, n° 11 (note).

URENA (de), secrétaire général du ministère espagnol des Affaires étrangères, n° 406.

V

VAÏDA-VOEVOD (Alexandre), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Roumanie, organisateur de la « Garde de fer », nº 469.

VAN CAUWELAERT, ancien ministre belge, leader de la droite catholique flamande, nos 344, 422, 454, 463.

VAN DEN BERGEN (général E. M.), chef d'état-major de l'armée belge, nº 360.

VANDERVELDE (Émile G.), ministre de la Santé publique de Belgique, nos 14, 128, 172, 377.

VAN LANGENHOVE (F.), secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères, nos 128, 287, 296, 300 ann. III (note), 325, 356 (note), 385, 487.

VAN RENSBURG (J. F. J.), secrétaire d'État de la Justice de l'Union sud-africaine, nº 140 (note).

VANSITTART (sir Robert), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 18, 19, 31, 42, 85 (et note), 100, 121, 122 (note), 140 (et note), 147, 175, 243, 314, 317, 349, 356, 390, 456, 489, 495.

VAN ZEELAND (Paul), Premier ministre de Belgique, nos 14, 18, 19, 35, 47, 86, 88, 128, 172, 223, 270, 307, 325, 344, 358, 359, 361, 368, 369, 382 (note), 388 ann. I et II, 421, 422, 440 ann. I, 447, 454, 463, 487, 508.

VAN ZUYLEN (baron), directeur des Affaires politiques au ministère belge des Affaires étrangères, nos 18, 19, 128, 287, 325, 377, 392, 398.

VAUTRIN, capitaine de l'armée de l'Air détaché au service français de la S.D.N., membre de la délégation française à l'assemblée de Genève, nº 300 (et note).

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie de 1900 à 1946, nos 140, 376, 452.

VIÉNOT (Pierre), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères du cabinet Blum, membre de la délégation française à la S.D.N., nos 296 (et note), 321 (note).

VILLELUME (commandant de), officier détaché par le ministère de la Guerre à la sous-direction de la S.D.N., nº 343 annexe.

VITROLLES (baron d'Arnaud de), ministre de France à La Haye, nos 36, 75, 95, 110, 111, 115, 133, 368, 375, 491.

VLAD, général polonais, nº 241.

VOLPERT, ingénieur français, directeur des Constructions au ministère de l'Air, nº 67.

VOLPI DI MISURATA (G., comte), membre du Grand conseil fasciste, président de la confédération de l'Industrie, nos 395, 401 (et note).

VOROCHILOV (maréchal K. J.), commissaire du peuple à la Défense de l'U.R.S.S., nos 343 annexe, 441.

VOS, député socialiste flamingant, nº 463.

VUILLEMIN (Joseph), général commandant le 1er Corps aérien, nº 343 annexe.

W

WAGNER (Joseph), gauleiter de Silésie, directeur de l'Office de contrôle des prix du plan quadriennal, nº 417.

WEINSTEIN, représentant de Litvinov à Léningrad, nº 343 annexe.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), ministre du Reich à Berne, nommé directeur politique à la Wilhelmstrasse le 15 août 1936, nº 247.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 235, 440 ann. II.

WESTMAN (K. G.), ministre suédois des Affaires étrangères jusqu'au 23 septembre 1936, nº 227.

WIESNER (von), chef des légitimistes autrichiens, nos 345, 452 (et note).

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président de la République des États-Unis, nº 244 (note).

WISENER, sénateur allemand du *Jungdeutsche Partei* de Silésie polonaise, nº 297.

WODON (L.), secrétaire d'État de la maison du roi des Belges, nº 128.

WOERMANN (Dr Ernst), sous-directeur des Affaires politiques de la Wilhelmstrasse, nos 272, 312.

WRZOS, correspondant à Paris de l'agence polonaise de presse *I.K.C.*, nº 353.

Z

ZICHY DE ZICH (comte Jean), archevêque de Kalocsa, leader des monarchistes hongrois, nº 233.

ZILKA, membre agrarien de la commission des Affaires étrangères de la Chambre tchécoslovaque, nº 469.

ZINOVIEV (G.), ancien membre du Politburo et président du Komintern, condamné pour « trotskysme », nos 310, 497.

ZOBELSOHN : se reporter à RADEK.

ZYNDRAM-KOSCIALKOWSKI (M.), président du Conseil, puis (15 mai 1936), ministre du Travail de Pologne, nº 285.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Agent diplomatique..... 251, 252, 318, 329, 340
Blocus..... 225
Chef d'État étranger..... 440
Clause *rebus sic stantibus*..... 146
Convention de Montreux du 20 juillet 1936..... 146
Danube..... 491
Détroits..... 146
Disparition de l'État..... 318, 329, 340, 459
Droit international..... 8
Eaux intérieures..... 119, 225
Égalité des États..... 318, 329, 340
Elbe..... 491
Équité..... 8
Étranger..... 149
Fleuves internationaux..... 491
Garantie..... 8
Guerre..... 225
Guerre civile:.....
- Combattants sur territoire étranger..... 40
- Gouvernement légal..... 17, 33, 34, 36, 56, 69, 83, 93, 95, 120
- Insurgés..... 30, 56, 94, 95, 120
- Matériel de guerre..... 17, 33, 34, 36, 58, 59, 66, 83, 94, 95, 111, 112, 119, 120, 150, 199, 236
- Médiation..... 87
- Non-intervention..... 34, 36, 56, 58, 59, 69, 83, 120, 150, 343
- Représentations diplomatiques étrangères..... 251, 252
- Volontaires recrutés à l'étranger..... 149, 512

Haute mer..... 225

Huningue..... 8
Intervention..... 30, 36, 440
Légitime défense..... 256
Lettres de créance..... 318, 329, 340
Mer territoriale..... 225
Oder..... 491
Pacte de la Société des Nations..... 313, 467
Protectorat..... 278
Reconnaissance d'État..... 430
Reconnaissance d'insurgés..... 30, 135
Reconnaissance de situations..... 340
Rhin..... 491
Servitude..... 8
Société des Nations..... 340
Successions d'États..... 459
Traité :
Caractère obligatoire..... 8, 214
Dénonciation unilatérale..... 8, 214, 491
État violant un traité..... 256, 313
Non adimpleti contractus..... 256, 313
Notion..... 242
Validité dans le temps..... 313
Transit..... 119

La liste des *Documents diplomatiques français*
disponibles peut être consultée sur le site Internet
www.peterlang.com

Dépôt légal : Bibliothèque nationale de France (1er trimestre 2006)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique